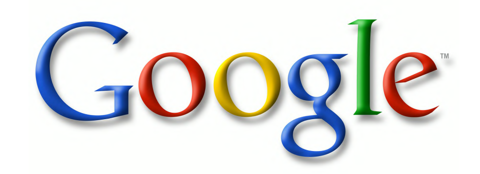
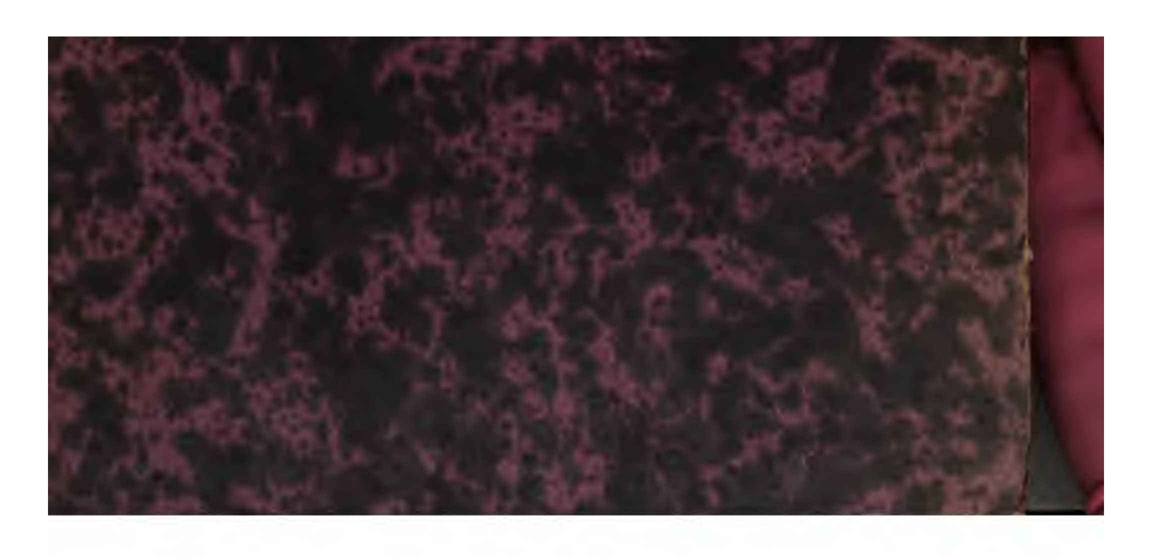
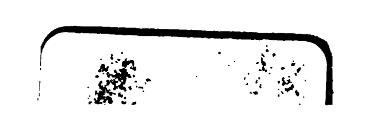






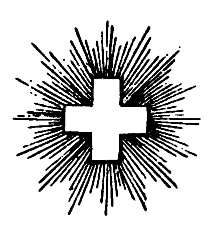
REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE MILITAIRE SUISSE

DIRIGÉE PAR

F. LECOMTE, colonel-divisionnaire ; CURCHOD, capitaine d'artillerie ;
GUIGUER DE PRANGINS, 1er lieutenant d'artillerie de position.



VINGT-TROISIÈME ANNÉE



LAUSANNE
IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26

1878

REVUE MILITAIRE SUISSE

TABLE DES MATIÈRES

VINGT-TROISIÈME ANNÉE — 1878

N° 5. — 4 MARS

N° 6. — 25 MARS

N° 7. — 6 AVRIL

N° 8. — 22 AVRIL

N° 9. — 4 MAI

N° 10. — 18 MAI

N° 11. — 4 JUIN

N° 12. — 26 JUIN

N° 13. — 6 JUILLET

N° 14. — 18 JUILLET

N° 15. — 6 AOUT

N° 16. — 24 AOUT

N° 17. — 2 SEPTEMBRE

N° 18. — 29 SEPTEMBRE

N° 19. — 14 OCTOBRE

N° 20. — 29 OCTOBRE

N° 21. — 9 NOVEMBRE

N° 22. — 27 NOVEMBRE

N° 23. — 10 DÉCEMBRE

N° 24. — 23 DÉCEMBRE

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 1. Lausanne, le 1er Janvier 1878. XXIIIe Année

AVIS

La *Revue militaire suisse* continuera à paraître en 1878 comme du passé. Sa rédaction a été réorganisée et renforcée par le concours assuré de plusieurs collaborateurs de diverses armes. Malgré l'augmentation des frais de poste, le prix de l'abonnement restera le même, soit : pour la Suisse, 7 fr. 50 par an; pour les pays de l'Union postale, 10 fr.; pour les autres pays, 15 francs.

Les personnes qui ne renverront pas l'un des deux premiers numéros de l'année seront censées abonnées.

GUERRE D'ORIENT

Le froid et la neige, qui suspendent un peu partout les opérations, n'ont pas empêché la Serbie de déclarer la guerre à la Turquie et de se remettre en campagne aussitôt après la chûte de Plevna. Tandis qu'une colonne serbe, sous Horvatovich s'est jointe à l'aile droite russe, une autre s'est emparée de Ak Palanka, près Viddin, et une autre commence le siége ou blocus de Nisch.

La Grèce serait prête à donner aussi son coup de pied de l'âne à l'empire ottoman, si la flotte anglaise ne lui imposait quelque prudence.

En Bulgarie, les forces russes marchent à travers les Balkans en plusieurs colonnes, tandis qu'une armée, dite du Danube, sous le général Totleben, reste en observation du quadrilatère turc. Les siéges de Routschouk et de Silistrie vont être entrepris sérieusement. De leur côté les Turcs se concentrent autour d'Andrinople, qui devient le noyau d'une nouvelle résistance. L'armée de Suleiman pacha, après avoir laissé des garnisons suffisantes dans les places du quadrilatère, réunit autour d'Andrinople et de Philoppopolis ses diverses fractions disponibles ainsi que les renforts survenus. La plupart des troupes de Bulgarie se sont repliées par Varna et par la mer sur Constantinople, d'où elles sont acheminées sur Andrinople par le chemin de fer. D'autres ont pu se replier de Sofia sur Andrinople, de sorte qu'une centaine de mille hommes sont déjà réunis derrière les retranchements de cette dernière position.

A Constantinople on continue les armements et les préparatifs

de défense de la capitale, tout en essayant des négociations avec la Russie et avec les puissances européennes.

En Asie Mouktar pacha, toujours bloqué à Erzeroum, a pu cependant évacuer ses blessés sur Erzigham.

Nous donnons ci-après quelques extraits fort intéressants d'un manifeste adressé par le général Klapka à ses compatriotes pour les engager à exercer sur le gouvernement austro-hongrois une pression en vue de l'amener à intervenir dans les affaires d'Orient. Dans cette pièce, écrite avant la chûte de Plevna, mais qui n'en a que plus de poids depuis cet événement, le général Klapka, avec sa haute compétence militaire, expose la situation stratégique des belligérants et déduit les conséquences fatales de l'écrasement de la Turquie :

« Depuis quelque temps, la fortune ne seconde plus dans la même mesure les efforts du peuple ottoman. L'armée d'Asie a subi des échecs successifs devant Kars et devant Erzeroum. En Europe, les communications entre Plevna et Sophia sont interceptées et le glorieux défenseur de cette position, Osman-pacha, se trouve cerné par des forces russes bien supérieures aux siennes. Si cette partie la plus héroïque de l'armée ottomane se voyait réduite par la famine à capituler, ou si Osman-pacha ne pouvait effectuer sa retraite sans éprouver des pertes irréparables, nul doute que les Serbes, d'un côté, et les Grecs, de l'autre, ne prennent immédiatement part à la guerre contre la Turquie.

» Malgré la bravoure des troupes ottomanes, l'intelligence et l'énergie de leurs chefs, si cette éventualité se réalisait, la guerre pourrait se trouver bientôt transportée au sud des Balkans ; car les Russes, tournant les positions turques qui en gardent les défilés, se porteraient probablement vers Sophia et, et de là, sur Andrinople.

» Il reste assez de force à la Turquie pour défendre à outrance et avec succès ses dernières positions devant Constantinople. Il n'est même pas certain que les envahisseurs, en s'éloignant autant de leur base d'opérations, n'y trouvent de nouvelles défaites, plus fatales encore pour eux que celles qui leur ont été infligées dans le nord de la Bulgarie et dans la première période de la campagne d'Asie.

» Mais la question n'est pas là.

» Il s'agit de savoir si le monde, et surtout l'Autriche-Hongrie si directement intéressée à la conservation de l'empire ottoman, peut permettre que d'un bout à l'autre la Turquie devienne un vaste désert et que l'on égorge et extermine ses populations musulmanes, qui *seules* la défendent actuellement et continueront à la défendre.

» Déjà des centaines de mille réfugiés se cachent dans les montagnes et jonchent les routes de leurs cadavres ; des centaines de villes et de villages, jadis florissants, abandonnés par leurs habitants, sont réduits en cendres ou sont complétement disparus. Plus l'invasion s'étendra, plus grande sera nécessairement cette œuvre honteuse de meurtre et de dévastation.

» Et l'on ne trouve pas le moment venu d'arrêter ces horreurs qui seraient, si elles continuaient, la honte éternelle du dix-neuvième siècle !

» En effet, les populations musulmanes égorgées, réduites à l'impuissance et à la mendicité, où la Turquie trouvera-elle les forces nécessaires pour cicatriser tant de blessures et se reconstituer sur les bases nouvelles que vient si généreusement de lui accorder par la Constitution son souverain Abdul-Hamid II ?

» Non, la Russie ne poursuit pas le but qu'elle a annoncé pour masquer ses projets de conquête ; ce qu'elle poursuit, c'est la destruction complète de la Turquie.

» C'est à nous, Hongrois, qui avons, les premiers, manifesté hautement nos sympathies pour nos voisins, qui nous sentons frappés par chacun de leurs désastres, et qui voyons nos intérêts et notre avenir si étroitement liés à leur indépendance, c'est à nous, Hongrois, de pousser de nouveau et plus fort que jamais le cri d'alarme. C'est à nous d'employer tous les moyens que la loi nous accorde pour forcer notre gouvernement d'abandonner le rôle passif qu'il s'est cru obligé de jouer jusqu'à ce moment, et de prendre l'initiative d'une action commune, afin de faire cesser au plus tôt un état de choses qui a dépassé toutes les bornes et qui met en péril le droit des gens, le progrès et l'indépendance de l'Europe.

» Nous avons, à cet effet, notre représentation nationale qui se trouve réunie en ce moment et qui, la première, en s'appuyant sur la volonté unanime de la nation, doit faire entendre sa voix.

» Nous avons, en outre, le droit de réunion pour donner plus de force aux décisions de la Chambre.

» Nous avons, enfin, une presse libre, organe de l'opinion publique.

» Que toutes ces forces se réunissent pour atteindre le but proposé ; sinon, nous serons seuls responsables des conséquences de notre négligence, et, au lieu du jubilé millénaire de la Hongrie (la Hongrie se propose de fêter dans quelques années son existence millénaire comme nation et Etat indépendant), l'histoire aura à enregistrer son suicide.

» Constantinople, le 15 novembre 1877.

» Signé : G. KLAPKA. »

Une protestation contre les changements continuels apportés aux règlements, par H. W. [1]

La première condition d'une armée prête à combattre est la sûreté dans l'exécution, par tous les grades, des ordres reçus. Or, pour arriver à cette sûreté, on a élaboré des prescriptions fixes, reliées entre elles sous forme de règlements ou d'instructions, prescriptions qui doivent être connues de chacun, bien comprises et également bien exécutées.

Afin que ces règlements ou prescriptions rendent les services qu'on en attend, ils doivent être arrivés dans l'armée à l'état d'habitude, de seconde nature; il faut se les rendre familiers, de telle sorte qu'on puisse s'en servir et les suivre sans y réfléchir longuement, comme d'une chose naturelle, habituelle, que l'on fait tous les jours depuis longtemps. Pour arriver à ce résultat, les grandes armées permanentes se gardent de changer les prescriptions existantes et qui leur sont familières; elles partent du point de vue qu'on arrive mieux au but avec des instructions médiocres peut-être, mais bien possédées, qu'avec des prescriptions meilleures, mais non encore comprises.

On voit que ces armées tiennent avec un certain entêtement à la tradition routinière. En Prusse, les exercices se font encore d'après des règlements datant en partie de Fréderic-le-Grand et

[1] Traduit de la *Schweiz. milit. Zeitung*, nos 49, 50 et 51, décembre 1877.

seulement modifiés après 1806. En France, on a utilisé encore jusqu'à il y a peu de temps les règlements de 1796. Partout on s'est contenté d'introduire, au moyen d'ordonnances et d'adjonctions, les changements apportés aux armes par les améliorations techniques ; ainsi la sûreté obtenue par une longue habitude n'a aucun préjudice à subir.

Dans ces armées permanentes, le temps ne manquait cependant pas pour introduire et étudier des changements. La plupart des officiers et des sous-officiers auraient vu avec plaisir telle ou telle innovation qui aurait fait une agréable diversion à la monotonie résultant de la vie de garnison et de l'instruction de choses connues. Malgré ces avantages, on s'est bien gardé de faire des changements. Les quelques-uns qui ont été introduits ne l'ont été qu'après des essais concluants et seuls le général en chef ou le ministre de la guerre peuvent ordonner ou ratifier de tels changements. Les autres officiers doivent se plier aux prescriptions existantes et tous leurs efforts consistent à faire de celles-ci un usage aussi conforme au but que possible et à arriver ainsi le plus près possible de la perfection.

Chez nous, on agit tout autrement. On introduit avec une précipitation fiévreuse tout ce qui nous vient de l'étranger ; des règlements nouveaux, à moitié digérés, sont supprimés par de plus récents et on agit en cela comme s'il ne suffisait que de quelques mois et non d'années pour introduire chez nous de nouvelles formes, de nouvelles vues. Il nous devient très indifférent qu'un règlement soit compris et mis convenablement à exécution ; ce qui nous suffit, c'est qu'il soit nouveau et basé sur les expériences les plus récentes d'autres armées. Quant au temps qu'il nous faut pour comprendre et exécuter une nouvelle ordonnance on n'y prend absolument pas garde. Ainsi chaque chef supérieur de troupes a la faculté de prescrire des règles particulières pour les corps placés sous ses ordres sans se soucier de savoir si ces règles seront introduites ou non dans d'autres corps de troupes.

La conséquence naturelle de cette précipitation et de cet arbitraire dans l'abolition des règlements existants et dans l'introduction de nouveaux, est d'engendrer chez nous des désordres et des tâtonnements qui pourraient avoir les suites les plus désastreuses. Abstraction faite de ce défaut d'assurance, le changement continuel de règlements et d'ordonnances produit chez les officiers et les sous-officiers de notre armée un découragement bien compréhensible chez des hommes qui ne sont pas soldats de profession et qui, hors du peu de temps qu'ils doivent consacrer au service, sont le plus souvent accablés par le travail et les soucis de la vie civile. Les officiers et sous-officiers, une fois l'école passée, croient être à la hauteur de leur tâche, ils continuent encore dans leurs heures libres à compléter leurs connaissances en suivant la voie qui leur a été indiquée, lorsque tout à coup la nouvelle leur arrive que tout ce qu'ils ont appris est vieilli, que de nouvelles ordonnances, naturellement meilleures, ont été

promulguées et qu'il faut les étudier. Au service suivant, ces officiers n'ont pas encore oublié l'ancien régime, ils n'ont pas encore appris le nouveau et au lieu de diriger avec assurance leurs subordonnés, au lieu de s'imposer à eux par leur savoir, ils doivent eux-mêmes prendre rang comme écoliers et s'attirent des observations qui ne contribuent pas à augmenter leur autorité.

Nous pourrons vivre encore, s'il plaît à Dieu, avec nos règlements d'exercice. Ils sont adaptés à la nouvelle organisation, ils répondent également à toutes les exigences de la tactique actuelle et l'on peut espérer qu'ils seront bientôt suffisamment compris par tous.

Mais il ne paraît pas en être de même pour les règlements de service de campagne. De différents côtés, on propose des changements qui détruisent les prescriptions existantes et introduisent de nouvelles désignations, de nouvelles dénominations.

Depuis l'année dernière on s'est servi dans les écoles préparatoires d'officiers d'un guide pour l'instruction tactique, dans lequel le service de sûreté est traité tout autrement que dans les règlements. Cette année, les troupes de la V[e] division ont reçu des instructions relatives à ce même service de sûreté qui ne s'accordent pas davantage avec les prescriptions réglementaires. L'année prochaine le commandant de la II[e] division agira-t-il de même ? émettra-t-il lui aussi sa manière de voir sur la matière et éditera-t-il des ordonnances particulières ? Si oui, nous aurons déjà dans l'armée trois règlements différents sur le même objet.

On voit clairement qu'un pareil état ne peut être toléré plus longtemps.

L'on se demande maintenant : nos prescriptions ne suffisent-elles plus et doivent-elles être remplacées par d'autres meilleures ? A cette question nous répondons par un *non* absolu.

Les expériences faites lors des dernières guerres ne nous ont apporté rien de nouveau dans le service de sûreté, dont les principes n'ont subi aucun changement. Qu'on nous prouve le contraire, alors nous nous inclinerons et nous nous déclarerons d'accord avec les innovations.

Nous restons à cette affirmation que les dernières guerres n'ont rien apporté de nouveau en ce qui concerne le service de sûreté, à moins qu'on ne considère comme une innovation l'emploi, sur une grande échelle, de la cavalerie pour le service d'éclaireurs et pour la protection de l'armée. Napoléon I[er] n'a-t-il pas, le premier, organisé cette arme en grands corps et ne l'a-t-il pas chargée du service en question ? Si les Français négligent les grandes leçons de leur maître, leurs adversaires les ont recueillies et employées avec succès; mais cela ne veut pas dire qu'ils aient fait une découverte. Ils ont seulement appris ce que les autres ont oublié.

En 1862, lorsque nos ordonnances actuelles furent établies, on savait bien que la cavalerie pouvait être employée au service d'éclaireurs ; seulement, en considération de l'effectif restreint et des aptitudes insuffisantes de notre cavalerie, on ne lui attribua

avec raison qu'un rôle secondaire dans ce service, parce qu'elle était incapable d'en recevoir un plus important.

La nouvelle organisation doit nous procurer une cavalerie plus nombreuse et plus capable. La bonne volonté existe, les commencements promettent et le pays ne regarde pas à la dépense. En admettant que nos espérances se réalisent, nous ne pourrons jamais disposer de plus de 370 chevaux pour chaque division; il n'y a pas d'augmentation à espérer. On doit donc ménager cette arme, on ne pourra jamais la charger complétement du service de sûreté, comme cela se fait pour les autres armées et, abstraction faite de la nature du terrain, l'infanterie aura toujours à jouer un rôle important dans ce service.

Nous nous en tenons donc au principe posé dans le § 351 de notre règlement : « l'infanterie forme toujours le noyau du service de sûreté en marche. » L'activité de la cavalerie alternant avec celle de l'infanterie, ces deux armes doivent en conséquence observer les mêmes règles; cependant on pourra prescrire pour la première des instructions spéciales pour les circonstances particulières dans lesquelles l'amènera sa marche indépendante. A part cela les mêmes prescriptions sont bonnes pour les deux armes, car si la cavalerie ne suffit plus, si elle doit se retirer ensuite de la nature du terrain, on se retrouve ainsi dans l'ancien système, et l'infanterie seule doit agir.

Le règlement de 1863 fixe d'une manière claire et précise la façon dont l'infanterie doit veiller au service de sûreté en marche et les règles à observer en cette occasion.

Les prescriptions en usage avant ce règlement diffèrent de celles actuellement en vigueur en ce que les détachements auxquels incombe le service de sûreté se développaient en chaînes de tirailleurs et reconnaissaient sous cette forme le terrain sur un front étendu devant les colonnes en marche, à peu près comme cela doit être réintroduit. Ces prescriptions ne pouvaient cependant réussir complétement que sur un terrain peu couvert et plat, ce qui est rarement le cas chez nous. Aussitôt que l'on se trouvait dans un terrain un peu couvert et accidenté comme cela se voit entre les Alpes et le Jura, les lignes de tirailleurs s'arrêtaient, quelques parties ne pouvaient plus avancer; des murs, des jardins, des haies, des ruisseaux, etc., rompaient l'ensemble, et les colonnes devaient ou s'arrêter pour donner le temps à l'avant-garde de faire les travaux nécessaires pour pouvoir avancer ou renoncer au service de sûreté.

En raison des difficultés que présente la conduite d'une chaîne de tirailleurs grande et étendue et vu la lenteur des mouvements, ces règlements, empruntés aux prescriptions allemandes (règlement royal saxon), furent abandonnées et M. le colonel Hofstetter fut chargé d'en élaborer un nouveau.

Ce nouveau règlement, qui est encore en vigueur, renonce aux lignes continues, et, au moyen de fortes patrouilles, appelées extrêmes avant-gardes, assure la marche sur une étendue de front qui dépend des circonstances. Ces extrêmes avant-gardes en-

voient à leur tour des files d'éclaireurs qui doivent se maintenir avec elles en communication étroite. Ces files d'éclaireurs peuvent aussi exceptionnellement se développer en tirailleurs, pour fouiller tout en passant les bois, etc. Elles se meuvent de préférence sur les chemins parallèles à la route de marche principale et prennent leur direction sur cette dernière. Il est clair que de telles patrouilles peuvent s'avancer plus facilement et plus rapidement que si elles étaient en lignes de tirailleurs. Les éclaireurs ne sont en outre envoyés qu'en cas de besoin et, aussitôt leur mission accomplie, ils rejoignent leur détachement. Les détachements eux-mêmes agissent de la même façon lorsqu'ils rencontrent des difficultés de terrain qui les empêchent d'avancer; ils rejoignent alors la direction de marche principale et, tout en continuant leur route, ils attendent l'occasion de reprendre un rôle actif.

Les rapports sont envoyés à l'avant-garde qui marche en rang serré après l'extrême avant-garde. L'avant-garde a le même rôle à jouer que le soutien d'une ligne de tirailleurs; en cas de besoin elle sert à renforcer, à relever et à rallier les extrêmes avant-gardes.

Dans les circonstances urgentes et à une distance de la colonne de 1500 mètres environ suit une réserve, sur la formation de laquelle le § 369 du règlement de service donne quelques indications.

Si l'on craint que par l'étendue du front des extrêmes avant-gardes, les flancs ne soient pas suffisamment en sûreté, on détache des gardes de flanc spéciales sur le ou les flancs que l'on croit menacés. Ces gardes doivent veiller à leur propre sûreté comme le font les subdivisions détachées.

Tout ce mécanisme nous parait d'une simplicité peu ordinaire et approprié à la nature de notre terrain. Si dans la pratique quelques erreurs ont été commises, le système lui-même ne peut en être rendu responsable. Une faute cependant qui n'a été que trop souvent remarquée consiste à prendre le règlement trop à la lettre et à considérer les directions y contenues comme des prescriptions auxquelles on est lié et qu'il faut exécuter. La seule prescription dont il ne faut absolument pas s'écarter dans le service de sûreté est : « Ne te laisse pas surprendre »; tous les moyens pour se garder sont bons et doivent être utilisés. Mais si deux ou même une seule file d'éclaireurs assure et éclaire d'une manière suffisante, nous n'en détacherons pas trois ou quatre et si nous croyons pourvoir aux exigences du service par une extrême avant-garde, nous n'en enverrons pas trois.

Nous ne voyons également pas de motif pour changer des noms connus et populaires. Chaque soldat de notre armée sait ce qu'est une extrême avant-garde; désormais, pour expliquer la signification du mot avant-garde on doit lui donner le nom français de *repli*. En agissant ainsi, on oublie que nous avons en Suisse une population parlant français, qui connait la véritable signification des mots de cette langue; or cette population entendra toujours

par *repli* un détachement qui recueille (Aufnahmsdetachement) et jamais un soutien, ce qu'est réellement l'avant-garde.

Le règlement pour le service d'avant-postes a la même origine et le même auteur que celui sur le service de sûreté en marche. En 1862, M. le colonel Hofstetter fut chargé de la rédaction de ce règlement.

Les anciennes prescriptions réglant le service des avant-postes étaient empruntées aux règlements allemands et particulièrement à la toile d'araignée de Radetzky des années 1848 et 1849.

Les sous-divisions se composaient des grand'gardes (Feldwachen) et des gardes avancées (Vorwachen). Les premières étaient à peu près de la même force que les gardes avancées qui en dépendaient et qui devaient se couvrir au moyen de doubles sentinelles (Doppelschildwachen). Pour une grand'garde il y avait ordinairement deux gardes avancées, de telle sorte que, par exemple, une compagnie se trouvant aux avant-postes pouvait former une grand'grade forte d'un peloton et deux gardes avancées fortes chacune d'une section. C'était donc à peu près ce que l'on veut introduire à présent: de petites grand'gardes (Feldwachen), appelées autrefois gardes avancées (Vorwachen), qui se couvraient au moyen de doubles sentinelles, nommées files d'éclaireurs, et derrière, ces détachements qui s'appelaient grand'gardes (Feldwachen) et auxquels on donne maintenant le nom de *repli*. Nous avons ainsi fait tant de progrès que nous retournons (en changeant seulement les noms) au système que nous avons abandonné il y a 15 ans.

M. le colonel Hofstetter, lors de l'élaboration des prescriptions actuelles pour le service d'avant-postes, s'écarta de la voie ordinaire et s'arrêta à un système qui tenait compte de notre situation particulière et de la nature de notre terrain. Il ne se contenta pas d'imiter les prescriptions en vigueur dans les armées étrangères, mais il introduisit un système particulier Les idées émises jadis par le maréchal Bugeaud sur le service d'avant-postes servirent de bases à M. le colonel Hofstetter, idées qui provenaient des guerres d'Espagne et d'Afrique, c'est-à-dire de pays dont la nature de terrain a beaucoup d'analogie avec la nôtre.

Naturellement, ce service d'avant-postes incombe presque en entier à l'infanterie et non à la cavalerie qui ne peut être employée chez nous qu'au service d'ordonnance. On ne peut penser qu'on voulût charger complétement cette arme du service des avant-postes; si oui, quelques nuits passées à la grand'garde auraient bientôt affaibli à un tel point les chevaux que l'on aurait dû renoncer complétement à faire faire ce service par la cavalerie.

Chez nous, pour s'assurer, on devra fermer, dans la plupart des cas, les vallées, ce qui exige des grand'gardes presque complétement indépendantes. Comme celles-ci ne peuvent pas toujours compter sur un appui immédiat, il faut leur donner un effectif convenable. Ces grand'gardes ne sont ainsi pas seulement des

détachements d'observation, mais elles doivent en outre pouvoir opposer une résistance efficace.

Les grand'gardes sont soutenues par une réserve. Mais comme elles sont placées ordinairement sur des points importants qui ne doivent pas être abandonnés, elles ne peuvent se replier vers la réserve que dans des cas très rares ; c'est la réserve qui doit s'avancer et les renforcer.

Ces grand'gardes peuvent être placées de deux manières, ou comme des postes-avancés en marche (Marsch-Vorposten) ou comme des postes avancés communiquant ensemble. Dans le premier cas, les grand'gardes se trouvant presque complétement isolées, ne peuvent compter que sur leurs propres forces et ont à se couvrir de tous côtés. Les communications avec d'autres grand'gardes ne peuvent se faire par l'intermédiaire de postes fixes, mais au moyen de patrouilles.

Ces postes avancés, que l'on ne peut poser que s'il est impossible, vu le temps et la nature du terrain, d'établir une ligne de grand'gardes reliées entre elles, ne doivent être considérés que comme une exception. Malheureusement, ils occupent la première ligne dans notre règlement et sont à cause de cela souvent employés, bien qu'il soit préférable de former, aussi vite que possible, des postes reliés entre eux. On pourrait remédier à ce défaut au moyen d'une simple observation ou par un changement de rédaction.

Les grand'gardes se couvrent par des petits-postes d'au moins trois hommes. Ces petits-postes de 3 à 4 hommes offrent un avantage bien supérieur à celui des doubles sentinelles (Doppelschildwachen) et ont très bien réussi chez nous.

Monter la garde à une portée de fusil de l'ennemi est toujours pour un soldat jeune et inexpérimenté une chose qui donne à réfléchir. Déjà le jour, l'imagination travaille et voit des dangers peut-être illusoires ; que sera-ce la nuit ! On doit donc ranimer la confiance du soldat et cela ne peut se faire qu'en ne le laissant pas seul, mais en lui faisant partager la nouveauté de la situation en compagnie de camarades. De fausses alarmes se produisent dans toutes les armées ; elles sont fréquentes au commencement de la campagne et disparaissent peu à peu. Nous n'avons que des soldats jeunes et inexpérimentés et nous ne pouvons compter sur une longue campagne pour les habituer à toutes les péripéties de la guerre ; nous devons donc adopter des règles qui s'appliquent à de jeunes soldats.

Nos petits-postes présentent un grand avantage, c'est qu'il n'est pas nécessaire de les relever fréquemment ; dans les nuits d'été on peut les laisser toute la nuit. Il n'y a rien de plus dangereux que d'occuper un poste de nuit sans avoir pu s'y orienter déjà de jour. Les sentinelles se trouveront mal à leur aise dans des lieux inconnus et le service en souffrira.

Un des trois hommes peut facilement s'éloigner pour les rapports, il en restera toujours encore deux en service. Avec les doubles sentinelles, si le rapport doit être verbal, il ne restera au poste

qu'un seul homme ; or en campagne un homme seul n'est bon à rien. Il s'en suivra que les rapports seront ou négligés ou non personnels, ou faits par des cris ou des coups de fusil d'alarme. La même chose arrivera pour le service des patrouilles d'un petit-poste à un autre. Pendant qu'un homme se séparera facilement de ses deux ou trois camarades pour chercher les autres à droite ou à gauche, les deux hommes de la sentinelle double (Doppelschildwache) resteront de préférence ensemble, car si l'un s'en va l'autre reste seul. Cela étant, nous regretterions donc beaucoup que ce système de petits-postes de 3 à 4 hommes, qui s'adapte parfaitement à nos troupes et à nos circonstances, dût être changé pour en revenir au système des doubles sentinelles reconnu jadis impropre.

Outre ces petits postes, le règlement prévoit encore un nombre important de postes spéciaux qui sont appelés, d'après la nature de leur service, postes de communication, postes d'observation et postes détachés. A ces postes on aurait pu encore facilement ajouter les postes de reconnaissance (*Examinirposten*) contenus dans les anciennes prescriptions et qu'on a abandonnés. L'auteur du règlement actuel a été trop loin dans sa confiance en la sagacité du soldat, en laissant à chaque petit-poste le laissez-passer des personnes et des détachements de troupes. A notre avis, on ne peut pas, sans inconvénient, abandonner une telle responsabilité à chaque soldat; il serait bien préférable de désigner un point où l'on pourrait passer et où toute personne devrait se rendre. Un officier ou un sous-officier déciderait des laissez-passer.

La comparaison de nos règlements avec ceux de l'armée italienne est très-intéressante. Assurément, lors de la rédaction des nôtres, les règlements italiens n'ont pas été utilisés et l'on a peine à croire que les Italiens aient imité les nôtres ; cependant, nous trouvons dans les deux les mêmes principes, les mêmes subdivisions, les mêmes dénominations. Ainsi, deux armées, à l'insu l'une de l'autre, ont adopté les mêmes prescriptions pour le service de sûreté, uniquement par ce motif qu'elles ont à peu près les mêmes besoins. Dans les deux pays, le sol est en partie montagneux, en partie couvert et coupé ; à peu près partout une armée se heurte dans ses mouvements contre des obstacles artificiels ou naturels qui l'entravent; c'est pour cela que nous trouvons dans les deux pays les mêmes prescriptions pour le même service.

Dans le service de sûreté en marche, l'avant-garde se divise en *estreme avanguardie* (extrême avant-garde) avec les éclaireurs (*fiancheggiatori*) et le *grosso dell' avanguardia* (gros de l'avant-garde).

Dans l'emploi des gardes de flancs, les prescriptions italiennes disent avec raison que l'on doit, dans un pays montagneux et traversé par des bras de mer, des rivières, des canaux, etc., renoncer très souvent à l'envoi de détachements de flancs et se contenter

d'observer les routes latérales et parallèles au moyen de patrouilles fixes.

Dans le service d'avant-postes, le règlement italien ne connait pas d'autre division que :

Réserve des avant-postes *(riserva d'avamposti)*.

Grand'gardes *(gran-guardie)*.

Petits-postes *(piccoli posti)*.

Le même règlement considère l'établissement d'avant-postes reliés entre eux comme le seul système normal et n'approuve exceptionnellement ceux formés au moyen de grand'gardes isolées que si le temps et les circonstances ne permettent pas l'établissement des premiers.

Comme on peut le voir, nous ne sommes pas seuls avec nos vues sur le service de sûreté ; celles-ci sont partagées par une armée jeune et zélée, laquelle, par économie, ne retient ses soldats sous les drapeaux que pendant peu de temps et qui, par là, a quelque analogie avec la nôtre.

Ainsi que nous le disions en commençant, nous désirons le maintien des principes, des divisions et des dénominations contenus dans nos règlements actuels. Mais la nouvelle organisation militaire a donné aux corps une autre disposition, un autre effectif; une arme, les carabiniers, répartie à d'autres armes, spécialement à l'infanterie, n'est plus considérée comme une arme spéciale. Le nouvel effectif et la nouvelle division de l'infanterie exigent naturellement que des changements soient apportés aux règlements. Les règlements d'exercice sont bons ; c'est maintenant au service de campagne à subir des modifications.

Pour le même service qui, d'après l'ancienne organisation, exigeait une compagnie entière, il ne faudra plus aujourd'hui qu'une demi-compagnie, car les compagnies maintenant doublées sont aussi fortes que dans l'ancien bataillon de six compagnies. De plus, l'effectif d'une grand'garde ne pourra être inférieur à une section, car cette garde doit être placée chez nous sous le commandement d'un officier.

Nous nous résumons donc en répétant que nous ne désirons aucun changement dans la forme, la division et les dénominations contenues dans les règlements sur le service de campagne; mais nous demandons que ceux-ci s'adaptent simplement à notre nouvelle organisation. Or, cela peut se faire par quelques changements de rédaction et ne demande nullement une réforme complète.

Nous espérons que l'on évitera à l'armée une nouvelle perturbation, qu'on lui laissera le temps strictement nécessaire pour se reconstituer en se servant des bases connues et qu'ainsi on arrivera à la sûreté dans toutes les branches du service.

H. W.

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS SUISSES

Lausanne, le 21 décembre 1877.

Le Comité central aux sections cantonales et divisionnaires.

Chers camarades,

Nous avons l'honneur de vous soumettre ci-joint, pour que vous veuillez bien en délibérer et nous donner au plus tôt votre avis :

1° Une proposition de la Section de Genève tendant à ce qu'une démarche soit faite auprès des Chambres fédérales pour leur exprimer nos craintes au sujet des économies sur le budget militaire qu'elles discutent actuellement.

2° Une lettre que nous avons cru devoir adresser sans plus tarder, vu l'urgence, au Département militaire fédéral, pour lui recommander les vœux de nos camarades genevois.

Agréez, Tit, nos salutations cordiales et patriotiques.

(Signatures.)

Société militaire du canton de Genève.

Section de la Société militaire fédérale.

Genève, le 11 décembre 1877.

Monsieur le Président et Messieurs les membres du Comité central de la Société fédérale des Officiers.

Messieurs,

La section de Genève, réunie ce soir en Assemblée générale, s'est montrée alarmée de certaines économies que l'Assemblée fédérale semble vouloir faire sur le budget militaire, lesquelles lui paraissent devoir affaiblir considérablement tout notre système défensif.

Elle désirerait qu'il fût fait une démarche aussi générale que possible auprès de cette Assemblée de la part de la Société fédérale des Officiers pour lui manifester les craintes que nous éprouvons et pour la prier de ne rien faire qui puisse porter atteinte à notre organisation militaire en rendant, le cas échéant, la protection de nos frontières inefficace.

Elle estime en particulier qu'il conviendrait :

1° *De ne toucher aux chapitres de l'armement et de l'instruction qu'avec une extrême prudence.*

2° *De ne rien faire de contraire à l'article 18 de la Constitution fédérale qui veut que tout Suisse soit soldat.*

Elle vous prie de bien vouloir adresser, le plus vite possible, aux autres sections, une circulaire leur demandant si elles sont disposées à appuyer la section de Genève dans le sens que nous venons d'indiquer, en leur recommandant de répondre sans retard, vu que la discussion est déjà engagée et que les moments pressent. Lorsqu'un certain nombre de sections vous auront répondu affirmativement nous vous prions de faire par-

venir en leur nom collectif une adresse à l'Assemblée fédérale pour lui exprimer leurs désirs.

Agréez, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre dévouement et nos sincères salutations.

Pour la Section de Genève de la Société fédérale des Officiers :

Le Président, J. BURKEL, major.

Le Secrétaire, C. FAVRE, capitaine.

Au Département militaire fédéral, à Berne.

Lausanne, le 20 décembre 1877.

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint par copie une lettre de la Société militaire du canton de Genève demandant une démarche auprès de l'Assemblée fédérale pour lui exprimer les craintes que causent certaines économies faites actuellement par le haut Conseil national sur le budget militaire.

Vu l'urgence, nous prenons la liberté de vous transmettre cette pièce avant de l'avoir soumise à nos diverses Sections cantonales et divisionnaires, et, en attendant la manifestation de l'opinion des dites sections, nous nous faisons un devoir de recommander à votre sollicitude les conclusions de nos frères d'armes de Genève, qui nous semblent dictées par une juste appréciation des vrais intérêts de l'armée et de la patrie.

Agréez, Tit, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Comité central :

Le Président, LECOMTE, col.-div.

Le Secrétaire, NEY, capit.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes d'histoire militaire d'après la méthode appliquée, par *Verdy du Vernois,* général-major de l'armée prussienne, chef d'état-major du 1er corps d'armée ; traduit de l'allemand par le commandant Grandin. Paris, Dumaine 1877. 1 vol. in-8 de 187 pages, avec une carte.

Nous avons ici la 1re livraison d'un ouvrage qui aura nécessairement une grande étendue. Elle comprend des « détails tactiques tirés de la bataille de Custozza livrée le 24 juin 1866 ». C'est un récit vivant et détaillé des opérations de la division autrichienne de réserve Rupprecht. On la montre chargée soit d'agir isolément, soit de combattre en liaison avec d'autres corps. On la fait marcher et manœuvrer sur le terrain où elle a opéré et combattu réellement, en donnant heure par heure les mouvements de cette division et des diverses troupes avec lesquelles elle a été en rapport Après cela l'auteur suppose une division prussienne sur le même terrain et dans quelques-unes des situations où s'est trouvée la division Rupprecht. De cette confrontation ressortent d'instructives critiques et des enseignements tactiques lumineux.

L'auteur, connu déjà fort avantageusement par l'excellent ouvrage « Etudes sur l'art de conduire les troupes » traduit en français par le capitaine d'état-major belge Masson, rend un nouveau service aux amis de l'art militaire par le présent volume. La traduction française de M.

le commandant Grandin, très fidèle, sans être trop littérale, est claire et d'un style facile. Elle est précédée d'une notice sur l'organisation et la tactique de l'armée autrichienne en 1866 qui éclaire fort bien la matière abordée dans les chapitres du général prussien. Disons, pour terminer, que quel que soit le mérite de ce volume, nous n'y voyons rien qui puisse confirmer la prétention de l'auteur d'avoir créé une méthode nouvelle. De nombreux écrivains et professeurs militaires ont déjà enseigné de cette façon : en France, Puységur et Rocquancourt ; en Allemagne, Tempelhof et Clausewitz, sans parler de Jomini, et de maints autres qui, sans avoir profité des expériences des campagnes de 1866 et 1870, ont posé des principes d'art militaire et des bases d'enseignements qui ne le cèdent en rien aux livres contemporains les plus vantés.

DIE MARINE. *Eine gemeinfassliche Darstellung des gesammten Seewesens für die Gebildeten aller Stände*, von R. BROMMY C. Amiral, und H. v. LITTROW K. K. Fregatten-Capitän. Dritte, unter Berücksichtigung der Fortschritte der Gegenwart neue bearbeitete und vermherte Auflage von F. v. Kronenfels mit vielen Illustrationen : in 18 bis 20 Lieferungen à 30 Kr. val. autr.

Outre un nº d'essai 12 livraisons nous sont déjà parvenues de cette belle publication qu'on ne saurait trop recommander à toutes les personnes qui s'intéressent aux choses de la mer et aux questions d'armement naval.

Un coup d'œil rétrospectif sur la marine en général et son développement dès les temps anciens, une notice sur la mer envisagée au point de vue physique, servent d'introduction aux divers chapitres traitant des affaires et des matières du temps présent. Ceux-ci passent en revue tous les détails de constructions des bâtiments modernes, du matériel, du personnel, des engins grands et petits, des flottes de guerre, des arsenaux, etc.

On y trouve des descriptions sûres et claires de tous les navires les plus célèbres, descriptions précises, point trop techniques cependant, pour les gens du monde plus que pour les spécialistes, et accompagnées de dessins dans le texte d'une grande perfection.

Nul doute que cette précieuse publication ne soit destinée à un grand succès.

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES

Du Département militaire fédéral. — 15 décembre, nº 67/25. Sur la fourniture du matériel de guerre des cantons qui, à teneur de l'art 142 de l'organisation militaire, doit être mis à la disposition de la Confédération.

18 décembre 1877, nº 1/76. Sur l'emploi des anciens fourriers d'état-major.

Du 24 décembre 1877, nº 66/192. Explications complémentaires sur l'application de la circulaire Nº 66/171, du 14 novembre écoulé, concernant le renvoi des armes à feu portatives restituées par les hommes dispensés temporairement du service.

— En date du 4 décembre 1877, le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance ci-après sur le ceinturon et la dragonne des officiers de toutes les armes et de tous les grades :

CEINTURON.

Le ceinturon se compose de la ceinture, des bélières de devant et de derrière en cuir de Russie (peau de veau) rouge, maroquiné, avec doublure en maroquin écarlate (peau de chèvre); toutes les coutures sont faites avec de la soie rouge, les garnitures sont en argentin; les trous d'ardillon sont munis d'œillets en argentin.

La pièce à boucle de la ceinture, avec boucle rouleau, à est réunie au contre-sanglon au moyen d'un anneau carré.

La bélière de devant passe dans l'anneau carré de la ceinture ; elle est pourvue à son extrémité inférieure d'une double boucle et d'un contre-sanglon, et à son extrémité supérieure d'une double boucle servant à raccourcir la bélière.

La bélière de derrière est semblable à son extrémité inférieure à celle de devant, c'est-à-dire pourvue d'une double boucle et d'un contre-sanglon ; son extrémité supérieure est repliée de manière à former un passant qui est mobile sur la ceinture, dans les limites d'une courroie d'arrêt fixée à l'intérieur de la ceinture.

Le ceinturon des officiers non montés sera en outre muni, à l'anneau carré, d'une chaînette avec crochet pour suspendre le fourreau du sabre à son anneau inférieur.

Dimensions :

		Millimètres.
Largeur de la ceinture		32
Largeur du cuir de Russie de la ceinture		30
Longueur de la pièce à boucle		175
Longueur du contre-sanglon		suivant le besoin.
Distance de l'anneau carré à la courroie d'arrêt		140
Longueur de la courroie d'arrêt		160
Largeur des bélières		20
Largeur du cuir de Russie des bélières		18
Longueur de la bélière de devant, raccourcie	6 trous.	220
» » » » » allongée		270
Longueur de la bélière de derrière, bouclée		620
Longueur du contre-sanglon des bélières, mesurée depuis le pontet de la boucle		100
Distance du trou d'ardillon au pontet de la boucle		50
Double boucle, carrée, angles et coins à chanfreins :		
Longueur extérieure		35
Largeur »		28
Epaisseur du métal		4
Longueur totale de la chaînette pour suspendre le fourreau		100
Longueur du crochet		40

N. B. La bélière de devant doit être bouclée de telle sorte que le fourreau du sabre ne touche pas terre.

DRAGONNE.

La dragonne se compose de la courroie, du coulant et du gland.

La courroie est en maroquin écarlate (peau de chèvre), elle est ornée de fil d'argent suivant le dessin ci-contre :

Le coulant, également en maroquin, est entrelacé de fil d'argent.

Le gland ovale est recouvert de torsades (bouillons) fixes, en fil d'argent ; la tête en feuille d'argent est recouverte d'un tissu en treillis, le bord supérieur fermé par un bouillon faisant le tour.

Dimensions de la dragonne :

	Millimètres.
Longueur apparente de la courroie pliée en deux	450
Largeur de la courroie	18
Largeur du coulant	10
Hauteur totale du gland	75
Hauteur de la tête	25
Longueur apparente des bouillons	35
Largeur de la tête	25
Epaisseur de la tête	14
Largeur du gland	43
Epaisseur du gland	35
Nombre des bouillons au gland	41

La dragonne s'attache par un nœud coulant à la garde du sabre, la courroie passant deux fois autour de la garde, son extrémité avec le gland est suspendue en dehors.

Ordonnance sur le ceinturon et la dragonne des adjudants-sous-officiers.
(Suivant l'ordonnance du 27 avril 1868.)

Ceinturon en cuir de Russie foncé (sans doublure), ceinture large de 25 millimètres, les trous d'ardillon à œillets métalliques, avec simple boucle à rouleau. Bélières, également en cuir de Russie, larges de 19 millimètres, la bélière antérieure

fixée dans l'anneau, la bélière postérieure mobile, au bas à double bouton. Le crochet pour suspendre le sabre est fixé à l'anneau de la ceinture.

Dragonne se compose d'une courroie, d'un coulant et d'un gland en cuir de Russie foncé ; la courroie se compose de quatre lanières tressées en rond.

Cette ordonnance abroge la prescription sur le ceinturon et la dragonne des officiers, contenue dans les modifications au règlement d'habillement, arrêté par le Conseil fédéral, le 27 avril 1868.

Berne, le 15 décembre 1877.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a accepté avec les remerciements d'usage la démission de MM. les lieutenants-colonels de Pury, Wyttenbach, Keiser et Weinmann comme médecins divisionnaires

Berne. — La société des officiers de la ville de Berne s'est adressée au comité cantonal lui demandant de prendre en main la convocation d'une assemblée générale d'officiers pour organiser une manifestation contre les décisions de l'Assemblée édérale faisant à tout prix et à tort et à travers des économies sur l'armée fédérale, tandis qu'il serait facile d'en réaliser de rationnelles, non seulement sur le militaire, mais sur maints autres services.

Zurich. — Le Conseil fédéral a ratifié la convention conclue entre le canton de Zurich et le Département militaire fédéral au sujet de l'emploi de la place d'armes de Zurich comme place d'armes fédérale.

Bale. — Le Conseil fédéral informe le gouvernement bâlois que les ponts dont on projette la construction sur le Rhin devront être pourvus de chambres à poudre, afin de pouvoir les faire sauter au besoin.

Schaffhouse. — Le gouvernement russe a acheté 80 wagons du Nord-Est et du chemin de fer National, destinés au transport des malades et des blessés. L'aménagement devra être fait en ce sens. Nuit et jour, un grand nombre d'ouvriers de Schaffhouse sont occupés à ce travail On confectionne également à Neuhausen des brancards qui formeront l'accessoire de chaque wagon.

Genève. — Le Conseil d'Etat a nommé le 7, avec brevet du 13 décembre 1877, au grade de lieutenant de fusiliers, M. Bischler Emile, de et à Genève, précédemment soldat à la compagnie 1 du bataillon 11, qui a obtenu un certificat de capacité dans l'école préparatoire pour officiers d'infanterie de la Ire division.

— Le comité central pour le monument Dufour a décidé d'adopter en principe pour le monument la statue équestre ; de charger la commission d'étude de la préparation d'un programme du concours, qui sera ouvert entre les trois artistes dont les projets équestres ont été primés et mentionnés. — Cette exposition aura lieu dans les salles du musée Rath, aux jours et heures où le musée est habituellement ouvert au public ; elle durera jusqu'au 31 janvier.

Vaud. — En date du 5 décembre, le Conseil d'Etat, vu les certificats de capacité produits, a nommé au grade de lieutenant de fusiliers les 26 caporaux ci-après désignés :

Ruchet Marc, à Lausanne. — Vincent, Alfred, à Echallens. — Golay, Henri, à Morges. — Aubert, César, à Sainte-Croix. — Bugnon, Ch., à Nyon. — Marquis Victor, à Lausanne. — Maillard, Gustave, à Vevey. — Tauxe, Adrien, à Aigle. — Gachet, Eugène, à Corsier sur Vevey. — Dubois, Eugène, à Corcelles sur Payerne. — Ponnaz, Paul, à Cully. — Segesser, Ferdinand, à Vevey. — Wenger, Ferdinand, à Lausanne. — Bonnard, Jean, à Lausanne. — Golay, Armand, à Romainmotier. — Lavanchy, Louis, à Lutry. — Schopfer, Adrien, à Lausanne. — Hoch, Alfred, à Lausanne. — Humbert, Alfred, à Corcelles sur Concise. — Mégroz, Ferdinand, à Epesses. — Noblet, Charles, à Orbe. — Oguey, Henri, à Aubonne. — Granges, Alfred, à Nyon. — Nicolet, Emile, Lignerolles. — Milliquet Henri, à Lausanne. — Bezançon, Auguste, à Echallens.

Erratum. A notre dernier numéro, armes spéciales, page 567, ligne 16 en remontant, au lieu de « Les dernières », lire « les dernières » ligne 18, au lieu de : « On trouve », lire : « on trouve ».

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 2. Lausanne, le 19 Janvier 1878. XXIIIe Année

VICTOR EMMANUEL †

Les journaux italiens, tous en deuil, nous apportent une grave nouvelle : Le roi Victor-Emmanuel n'est plus. Il a succombé le 9 janvier, malgré sa robuste constitution, à une pleuro-pneumonie compliquée de fièvre des marais, qui l'a tenu alité quatre jours. L'acte de décès, dressé au Quirinal, porte qu'il était âgé de 57 ans, 9 mois et 26 jours.

Bien que nous n'ayons pas l'habitude, dans notre Suisse républicaine, de vouer une grande attention à ce qui concerne le personnel des monarchies qui nous entourent, et que nous classions tout naturellement les événements dynastiques qui parfois agitent tant les pays au-delà de nos frontières sous la rubrique « cela ne nous regarde pas, » la part importante que le roi défunt a eue dans les principaux événements européens du dernier quart de siècle, la part influente qu'il avait su s'acquérir et se maintenir dans la situation politique de l'Europe, ne sauraient nous laisser indifférent à sa mort. En Suisse l'on devait ressentir et l'on ressent en effet, aussi vivement que partout ailleurs, la perte immense que l'Italie vient de faire. Nous ne pouvons oublier que, pendant tout le règne de Victor-Emmanuel, nous n'avons jamais eu avec les peuples dont il était le chef légal et le représentant bien-aimé que des rapports de bonne amitié et d'excellent voisinage, malgré de nombreuses causes accidentelles ou traditionnelles de défiance et de mécontentement réciproques. Aussi c'est en toute sincérité que nous nous associons à leur deuil dans une large mesure.

Si jadis nos cantons confédérés possédaient, dans les divers états de la Péninsule, de riches débouchés pour leur jeunesse militaire; s'ils nouaient par là, directement et indirectement, d'avantageuses relations avec diverses maisons princières, puissantes dans les conseils de l'Europe, et dont le haut patronage pouvait être de quelque utilité en maintes circonstances politiques, aujourd'hui la Suisse, transformée et régénérée elle-même, a sur sa frontière du sud un grand Etat ami, libéral comme elle, une sixième puissance de premier ordre, militaire et maritime, pesant d'un poids sage et utile dans l'équilibre européen et qui a augmenté notablement les garanties de notre neutralité, tout en ouvrant à nos produits et à nos entreprises commerciales des marchés plus sûrs et plus larges, au loin et à nos portes.

C'est sous Victor-Emmanuel, le premier roi d'Italie et le premier soldat de l'indépendance italienne, que cette vaste transformation, que cette seconde renaissance s'est opérée, et si quelques-uns de nos compatriotes, des cantons catholiques entr'autres, ont pu en pâtir, soit dans leurs intérêts, soit dans leurs sentiments de fidèle attachement à leur foi et à d'anciennes traditions, fort respectables d'ailleurs, on doit reconnaître que le roi défunt, encore sous ce rapport, n'a point démérité de leur estime et de leur gratitude Constamment il s'est appliqué, de sa personne, à soulager les souffrances inséparables de toutes réformes vitales, à panser les plaies que ses destinées l'obligeaient de faire, à effacer autant que possible les traces des luttes accomplies. Il s'y est appliqué surtout à l'égard des Suisses, auxquels le prince montagnard gardait une affection spéciale. Ferme et tenace dans la réalisation de son vaillant programme, qu'il poursuivit sans trêve ni repos, par la guerre et par les alliances, par les coups de vigueur les plus héroïques comme par une patience inépuisable, il s'est toujours trouvé prêt à consoler et ramener les vaincus sans défaillance dans la tâche suprême du vainqueur. C'est par ces nobles qualités, l'élevant au-dessus des foules passionnées, qu'il s'est acquis l'amour réel de tous ses peuples, le respect de tous ses voisins, la réputation légitime d'un grand roi, tandis que quelques faiblesses et défauts aimables s'ajoutant à ce prestige, tout en le rapprochant du commun des mortels, lui avaient gagné une popularité sans égale dans le Piémont d'abord, puis dans toute l'Italie. « Torio, » comme on l'appelait, était vraiment l'idole de ses compatriotes, et nul n'aurait pu en médire impunément. Ce fut certainement un grand roi, non à la façon de Louis XIV, disant « l'Etat c'est moi, » mais à celle de Henri IV, à la fois grand roi et bon roi, qui tout en aimant « la gloire et les belles » aimait surtout son pays et chacun de ses sujets.

Rappelons en quelques mots les principaux traits de cette vie si bien remplie.

Victor-Emmanuel naquit le 14 mars 1820 de Charles-Albert alors prince de Carignan, et de la pieuse Marie-Thérèse de Lorraine, Charles-Félix, père de Charles-Albert, étant alors roi de Sardaigne. Les premières années de la jeunesse de Victor-Emmanuel se passèrent à la villa Poggio près Florence, où son père avait dû se réfugier à la suite des événements insurrectionnels de 1821, auxquels il s'était mêlé.

Après la mort du roi Charles-Félix, en 1831, le prince de Carignan fut rappelé de l'exil et monta sur le trône le 27 avril. Ses deux fils, Victor-Emmanuel, duc de Savoie, et le duc de Gênes reçurent une éducation toute militaire, qui se liait déjà aux projets de rénovation politique du Piémont et de l'Italie qui se manifestèrent dès les premiers jours du nouveau règne.

En 1842, Victor-Emmanuel, ayant 22 ans, épousa l'archiduchesse Marie-Adélaïde, fille de l'archiduc Rainier, alors vice-roi autrichien des provinces lombardo-vénétiennes; les noces

en furent célébrées avec grande pompe le 13 avril 1842. Bien que princesse autrichienne l'archiduchesse Marie-Adélaïde avait, par sa mère Elise de Carignan, un bon sang italien dans les veines et était italienne de naissance et de cœur.

Arrivèrent les événements de la guerre suisse du Sonderbund qui émurent l'Europe et l'Autriche notamment, en risquant de de provoquer son intervention en Suisse; puis les insurrections de Sicile et de Milan, en hiver 1848. — Le 8 février, le roi Charles-Albert octroya une constitution, le Statut, et le 23 mars suivant la guerre à l'Autriche fut déclarée. Dans les combats qui suivirent aussitôt, le jeune duc de Savoie déploya un brillant courage, entr'autres à la journée de Pastrengo, le 30 avril, à la bataille de Sainte-Lucie, sous Vérone, le 6 mai, et à celle de Goïto, le 30 mai, où il fut blessé à la tête de la brigade Reine. L'année suivante, quand la guerre recommença, il combattit également avec la plus grande valeur aux côtés de son malheureux père, qui pour faciliter l'armistice, lui remit la couronne au lendemain du désastre de Novare, le 23 mars 1849.

Le premier acte du nouveau roi fut d'envoyer des délégués à Radetzky; mais le vainqueur refusa de traiter avec eux, déclarant ne vouloir conclure la paix qu'avec le roi lui-même. Victor-Emmanuel remonta à cheval, et à travers la plaine encore jonchée de cadavres, il se rendit à Vignale, où il entra en conférence avec le généralissime autrichien.

On ne sait pas précisément ce qui se passa dans ce tête-à-tête, dit l'*Italia Militare*, à qui nous empruntons ces renseignements, mais il est certain que le vieux maréchal proposa les conditions suivantes : abolition du Statut, suppression de la bannière italienne et restauration du régime de Charles-Félix avec alliance intime entre l'Autriche et le Piémont, moyennant quoi le Piémont serait libéré d'indemnité de guerre et de troupes d'occupation.

Victor-Emmanuel, qui avait écouté en silence ces ouvertures, répondit avec indignation : « Maréchal, je rejette vos propositions vraiment infâmantes, et plutôt que d'y souscrire je renoncerais non à une, mais à mille couronnes. Ce que mon père a juré de maintenir, son fils le maintiendra aussi. Est-ce une guerre à mort que vous voulez? Eh bien! vous l'aurez. Je ferai appel à la nation et vous verrez ce que sera un soulèvement général du Piémont. S'il faut succomber, nous succomberons au moins sans honte. La maison de Savoie connaît le chemin de l'exil, non celui du déshonneur. »

Ces paroles fières et fermes firent impression sur Radetzky et il changea ses conditions, de manière à laisser au moins au Piémont sa bannière et ses libertés.

Tel fut le premier acte du jeune roi constitutionnel, que sa conduite n'a jamais démenti depuis lors.

Rentré à Turin dans ces pénibles et difficiles circonstances, il se mit courageusement à l'œuvre pour relever du naufrage l'organisation et l'administration du royaume, et il y réussit,

grâce au concours d'éminents patriotes qu'il sut grouper autour de lui, Massimo d'Azeglio, La Marmora, Rattazzi et surtout Cavour, qui, dès 1852, acquit dans les conseils une haute influence.

Le grand ministre, en parfait accord avec le roi, accentua, dès ce moment, la politique piémontaise dans le sens d'une revanche des désastres de 1848 et 1849 et d'une reprise de l'œuvre nationale. Des malheurs répétés venaient de frapper le roi dans ses plus chères affections par la mort de la reine-mère, de la reine sa femme, de son frère, le duc de Gênes. Sa douleur résignée et calme ne fut pas de la défaillance; en dépit des efforts du parti de l'opposition pour exploiter à son profit ces douloureux événements, le roi ne dévia pas de sa ligne de conduite, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

Les lois sur le for ecclésiastique et sur les corporations religieuses furent mises à exécution sans faiblesse comme sans excès; les patriotes du Lombard-Vénétien et de toutes les parties de l'Italie encore opprimées furent généreusement accueillis, et, en même temps, le Piémont se lança courageusement dans la guerre d'Orient comme allié des puissances occidentales. Il fournit aux troupes de Crimée un contingent de 17 mille hommes, sous le général Alphonse de La Marmora (qui a précédé de quelques jours le roi Victor-Emmanuel dans la tombe[1]) qui se comporta vaillamment à la bataille de la Tchernaïa entre autres.

A la fin de la guerre le Piémont fut admis au congrès de Paris qui fixa la paix de 1856. Ses plénipotentiaires y posèrent nettement la question italienne en appelant l'attention des puissances européennes sur les réformes qu'il serait convenable d'introduire, non-seulement en Turquie, mais dans les Etats pontificaux et dans les provinces italiennes se trouvant directement ou indirectement sous la domination autrichienne.

Evidemment les sacrifices faits en Crimée l'avaient été à bonne enseigne. C'était de l'argent et du sang bien placé. La France appuya chaudement son petit allié, et, à la suite d'une entrevue qui eut lieu à Plombières entre l'empereur Napoléon III et le comte de Cavour, une alliance offensive et défensive fut conclue entre la France et le Piémont contre l'Autriche.

Bientôt retentirent du palais des Tuilleries, comme un tocsin de guerre, les célèbres paroles : « il faut que l'Italie soit libre des Alpes à l'Adriatique, » qui ouvrirent la campagne de 1859, dès le 23 avril.

Le roi Victor-Emmanuel se mit à la tête de son armée de cinq belles divisions avec La Marmora comme chef d'état-major. Toujours aux points les plus critiques, il se distingua notamment aux journées de Palestro, où sa bravoure fut si remarquée par le 3e régiment de zouaves que ces vaillants et gais troupiers lui offrirent, le soir même, sur le champ de bataille, une pièce de canon enlevée aux Autrichiens et le brevet de caporal hono-

[1] Voir plus bas, page 48.

raire du 3e zouave. Vinrent les batailles de Magenta, de Mélégnano, enfin de Solferino-San Martino, où les troupes piémontaises, sous la direction personnelle de Victor-Emmanuel, rendirent d'éclatants services par la tenacité et le courage avec lesquels elles tinrent les positions de l'aile gauche alliée contre les efforts répétés du corps d'armée de Benedeck.

La paix subite de Villafranca, s'imposant à la France par les menaces de plus en plus significatives de l'Allemagne, fut un coup de foudre dans le ciel resplendissant de l'Italie, arrêtée au milieu de ses triomphes bien avant d'avoir atteint l'Adriatique. La mauvaise humeur fut grande dans tous les rangs des Italiens, mais ils surent se contenir et tourner les nouvelles difficultés qui se présentaient. On se rappelle que le traité de Villafranca organisait une espèce de confédération italienne sous la présidence du pape, idée élevée et juste au fond, qui a pour elle l'avenir, sous une forme différente sans doute, mais qui ne convenait nullement à l'Italie dans les circonstances du moment. Il aurait fallu tout d'abord rappeler les souverains impopulaires de l'Italie centrale, ce qui était impossible; puis sanctionner les gouvernements plus impopulaires encore de Naples et de Rome, ce qui était plus que dérisoire dans l'état des esprits. Et avec des éléments aussi hétérogènes, comment aurait-on pu arriver à former un gouvernement qui eût quelques chances de stabilité !

Le projet fédératif resta donc à l'état de lettre morte. La diplomatie en délibérait gravement à Zurich tandis que les populations de l'Emilie s'annexaient régulièrement au Piémont. La France se consola de son échec diplomatique en s'annexant le comté de Nice et la Savoie, de commun accord avec tous les intéressés, sauf avec la Suisse, qui avait élevé le désir bien légitime de voir rattacher à son faisceau la zone savoisienne faisant partie de la neutralité suisse, ou au moins le Chablais.

On sait les événements qui suivirent en 1860 et 1861 : la mutinerie et le licenciement des régiments suisses à Naples, la chevaleresque et brillante entreprise de Garibaldi dans les Deux-Siciles, arrêtée seulement devant Capoue; enfin l'entrée en campagne de l'armée de Victor-Emmanuel sous Fanti et Cialdini, qui défit les troupes papales de Lamoricière à Castelfidardo, le 20 septembre 1860, et arriva devant Capoue juste à point pour relever Garibaldi qui commençait à succomber à la tâche. Le siége de Gaëte fut le dernier acte de cette rapide campagne, en somme plus politique que militaire, mais où les gros calibres employés à Gaëte et à Ancone signalèrent un progrès d'armement qui ne devait pas tarder à en amener de bien plus notables. Les Marches et tout le royaume des Deux-Siciles passèrent sous le sceptre de Victor-Emmanuel, dont la suprématie s'étendit sur l'Italie entière moins Rome avec sa région occidentale et la Vénétie. Le royaume d'Italie était constitué en fait. Il en prit le titre par décrets des 17 mars et 5 mai 1861.

Mais Garibaldi était mécontent. Le vainqueur de la Sicile et de Naples aurait voulu ne s'arrêter que dans Rome même. Obligé

de céder le pas à l'armée et à la politique sardes, il était rentré dans son île de Caprera avec 1,000 francs et un sac de haricots pour tout butin et toute solde. — Il ne tarda pas à en sortir, en 1862, avec ce programme qui semblait furibond : « Chasser le Français de Rome, l'Autrichien de Venise et reprendre ma ville natale, Nice, à la France. » Dès ses premiers pas, il fut arrêté par les troupes de Cialdini et Pallavicini, blessé à Aspromonte et fait prisonnier, mais bientôt gracié par le roi, qui avait été forcé, cette fois, par des menaces sérieuses du gouvernement français, de ne plus laisser libre carrière aux « chasses » qui se faisaient à son profit. Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage, se dirent les hommes d'Etat italiens, ayant d'ailleurs assez à faire à organiser leurs nouvelles provinces pour pouvoir attendre, sans temps perdu, que la poire romaine fût plus mûre.

Dans cet esprit se noua bientôt la convention italo-française du 15 septembre 1864, pour le transfert de la capitale italienne de Turin à Florence, avec engagement de la France d'évacuer Rome et tous les Etats-Romains, sauf le port de Civitta-Vecchia. Sur cet arrangement, ce fut du côté de la Vénétie que se retourna le programme national.

Les événements souriaient à cette évolution. La Prusse préludait à ses triomphes par d'humbles rapines sur les côtes danoises qui devaient devenir fécondes, lui donner une force navale réelle et grouper autour d'elle l'Allemagne, au détriment de la prépondérance autrichienne. Dans ces circonstances, le roi d'Italie était pour la Prusse un allié naturel et tout trouvé. Le traité fut vite conclu, la France n'y ayant rien à redire. La grande et double campagne de 1866 contre l'Autriche s'ouvrit. Victor-Emmanuel jeta au centre du redoutable quadrilatère autrichien une armée de 150 mille hommes aux ordres de Lamarmora, comme major-général, qui rencontra les forces de l'archiduc Albert à Custozza, le 24 juin 1866, et fut rejetée au-delà du Mincio, après des efforts héroïques de plusieurs corps de troupes avec lesquels combattirent vaillamment le roi et son fils aîné le prince Humbert, qui vient de lui succéder.

Cet échec des armes italiennes, pas plus que celui de Lissa sur la mer Adriatique, n'empêcha l'Autriche de succomber à Sadowa; elle s'empressa d'abandonner la Vénétie, par l'intermédiaire de la France, pour pouvoir mieux se défendre sur le Danube, et encore une fois une partie importante du programme national italien était réalisée. Le roi Victor-Emmanuel fit son entrée à Venise le 7 septembre 1866, aux acclamations de toute la Péninsule.

Mais Rome, la capitale naturelle et nécessaire, restait à conquérir pour compléter l'unité voulue de l'Italie. Cette fois encore, Garibaldi se chargea de la besogne et d'aller de l'avant, malgré les protestations sincères de Victor-Emmanuel. Moins heureux encore qu'à Aspromonte, les garibaldiens furent reçus par les soldats français du général de Failly, dont les nouveaux chassepots, on le sait, « firent merveille » à Mentana. L'Italie,

qui n'assistait pas sans anxiété à cette nouvelle « partie de chasse au faucon, » selon l'expression pittoresque de Thiers, dut se résigner et attendre une occasion favorable, qui se présenterait en tout cas et au plus tard à la mort du vieux Pie IX.

L'occasion vint plus tôt. La guerre franco-allemande de 1870 éclata, plaçant le gouvernement italien et surtout le roi Victor-Emmanuel entre deux alliés qui avaient toutes ses sympathies. Son penchant naturel le portait vers la France, mais les intérêts supérieurs de la nation italienne, ceux du moment au moins, pesaient plutôt dans le sens opposé. L'Italie garda la neutralité, tout en assistant frémissante aux désastres répétés et inouïs de l'armée française. En août 1870 la garnison française évacua Rome, et le 20 septembre les troupes italiennes du général Cadorna y entrèrent, après un combat sans gravité contre les forces papalines du général Kanzler. L'annexion fut régulièrement votée par le peuple le 2 octobre suivant, et en décembre le roi Victor-Emmanuel s'installa dans sa nouvelle capitale, laissant le Vatican et ses alentours en la pleine et entière possession du pape.

Ainsi s'accomplit, sous l'énergique et persévérante volonté du roi Victor-Emmanuel, l'œuvre de l'indépendance et de l'unité de l'Italie. D'ardents patriotes auraient voulu qu'il la poussât plus loin et plus rapidement encore, en arrivant à s'annexer le canton du Tessin, le Trentin, la Corse, Nice, Malte, des côtes de l'Adriatique le plus possible. Victor-Emmanuel eut le bon sens de résister à ces suggestions et de ne pas confondre les exigences de la restauration nationale avec des fantaisies du domaine de l'aventure. Les campagnes militaires, qui étaient dans ses goûts et dans son tempérament d'homme d'action, furent sagement remplacées par la chasse au chamois et au bouquetin, chasse noble et digne des rois, digne surtout d'un roi comme lui, au bras ferme, aux jarrets d'acier, à la tête sûre, au cœur courageux.

Des montagnes d'Aoste ou de l'Apennin il suivait plus calmement, mais non moins soigneusement la politique de son gouvernement, laissant toute liberté à ses ministres jusqu'au moment où quelque émotion exceptionnelle des Chambres appelait forcément son attention et exigeait une action plus immédiate de sa part. Alors, d'une main à la fois sûre et souple, il savait ramener les choses au droit chemin, sans faire violence à personne et en paraissant obéir plutôt que commander.

Puisse son successeur, Humbert Ier, apporter sur le trône les mêmes qualités et les mêmes vertus qui ont fait de son auguste père un modèle de roi constitutionnel! Déjà la promesse en a été solennellement donnée dans les proclamations par lesquelles le nouveau souverain a annoncé le changement de règne au peuple et à l'armée, pièces qui sont de la teneur suivante :

Proclamation.

Humbert Ier, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, roi d'Italie.

Italiens,

Le plus grand des malheurs nous a subitement frappés.

Victor-Emmanuel, le fondateur du royaume d'Italie et de son unité,

nous a été enlevé. J'ai recueilli son dernier soupir, qui a été pour la nation, et son dernier vœu, qui a été pour la félicité de son peuple.

Sa voix, qui retentira toujours dans mon cœur, m'impose de vaincre ma douleur et m'indique mon devoir. En ce moment, une seule consolation est possible, celle de nous montrer dignes de lui : moi, en suivant ses traces, vous, en continuant à être dévoués à ces vertus civiques avec lesquelles il a pu accomplir l'entreprise difficile de faire l'Italie grande et une.

Je garderai les grands exemples qu'il m'a donnés de dévouement envers la patrie, d'amour pour le progrès et de foi dans nos libres institutions, qui sont l'orgueil de ma maison.

Mon unique ambition sera de mériter l'amour de mon peuple.

Italiens, votre premier roi est mort, son successeur vous prouvera que les institutions ne meurent pas. Unissons-nous dans cette heure de grande douleur. Raffermissons cette concorde qui a toujours été le salut de l'Italie.

Donné au palais du Quirinal le 9 janvier 1878. (Suivent les signatures du roi Humbert Ier et de ses huit ministres.)

Officiers, sous-officiers et soldats de terre et de mer,

Victor-Emmanuel II, le premier soldat de l'indépendance italienne, n'est plus. Un irréparable coup du sort a enlevé celui qui vous a guidés aux combats, qui a inspiré, développé et maintenu en vous les vertus du citoyen et du soldat...

A sa magnanime impulsion nous devons les glorieux faits d'armes qui illustrent nos drapeaux, à sa sollicitude prévoyante l'organisation et l'armement dont vous êtes fiers et honorés, à ses fermes vertus l'exemple de l'attachement aux libres institutions, de la générosité pour secourir en toute circonstance la patrie, de la vigueur pour la protéger et la défendre.

Officiers, sous-officiers et soldats,

Déjà compagnon de vos dangers, témoin de votre valeur, je sais que je puis compter sur vous.

Forts de vos vertus, vous vous souviendrez qu'où est notre drapeau, là est mon cœur de roi et de soldat.

Rome, 11 janvier 1878. (Signé) UMBERTO.

GUERRE D'ORIENT

Avec la nouvelle année les événements sont entrés décidément dans une nouvelle phase, celle de la diplomatie s'ajoutant aux événements militaires.

Le 29 décembre, lord Loftus, ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, a remis au prince Gortchakoff une note, non de médiation, mais d'intercession de la Sublime-Porte, en vue de négociations d'armistice et de paix. Cette ouverture fut accueillie par une fin de non-recevoir aussi courtoise dans la forme que catégorique dans le fond. Que la Turquie, répliqua le prince Gortchakoff, s'adresse directement à nous. Le Foreign-Office communiqua cette réponse à Constantinople, avec préavis favorable, tout en se mettant en mesure de parler plus haut s'il le fallait. A cet effet, la convocation du Parlement britannique fut avancée au 18 janvier. Il va s'ouvrir dans des cir-

constances graves pour la Grande-Bretagne et pour le monde entier.

La Sublime-Porte ne put que suivre l'avis qui lui venait à la fois de Londres et de Saint-Pétersbourg. Elle vient de demander un armistice au grand quartier-général russe, avancé à Kasanlik; mais celui-ci, peu pressé par sa situation militaire, suscite des lenteurs et retarde de plus en plus sa réponse définitive.

En attendant, toutes ses troupes d'opérations marchent à tire-d'aile vers le Sud, ce qu'elles peuvent faire maintenant sans danger. Elles sont en effet soutenues sur leurs derrières par les divisions roumaines, occupées surtout au siége de Widdin, et par l'armée de Totleben, en observation du quadrilatère turc, tandis qu'elles sont renforcées sur leur droite par les forces serbes, agissant vers Sophia et contre Nisch, deux places qui viennent d'être enlevées aux Turcs avec de nombreux prisonniers et du matériel. Sophia a été enlevée le 3 janvier par les troupes du général Gourko; Nisch le 11 janvier par les Serbes.

Pour l'heure, le premier et principal objectif de l'armée russe est le grand chemin de fer dont les deux têtes de lignes sont Jamboli, à l'est, et Bellova, à l'ouest et passant ensuite à Philoppopolis, embranchement de l'ouest, puis à Hermanli, à la jonction des deux lignes, et à Andrinople. C'est devant cette place de 160,000 âmes, la seconde capitale de la Turquie d'Europe, qu'une nouvelle résistance un peu sérieuse pourra être reprise par les Turcs, qui n'ont su, dans toutes ces opérations, que se défendre, souvent héroïquement, il est vrai, derrière des retranchements, sans réussir jamais à agir en rase campagne et à manœuvrer.

Bien que contrariés par les neiges et par un froid très vif subitement survenu, les corps russes sont en train de franchir les Balkans sur plusieurs points, notamment aux défilés de Trajan et de Schipka, où ils ont fait capituler la garnison turque qui s'y était mal à propos attardée.

Voici d'ailleurs quelques détails sur la première partie de cette marche et sur l'entrée en campagne des Serbes, empruntés à une feuille russe :

L'arrivée d'un hiver rigoureux et les difficultés qui en résultent pour les mouvements des grandes masses de troupes contribuent visiblement à la lenteur des opérations militaires en Bulgarie, où le froid atteint 20 degrés dans les montagnes et où les glaces du Danube, qui ont emporté une partie du pont de bateaux de Braïla, exigent de grands efforts pour assurer les communications de notre armée avec sa base d'opérations.

Il n'y a pas encore trois semaines que la Serbie a déclaré la guerre à la Turquie et que ses troupes ont franchi les frontières de l'est et du sud de la principauté, et pourtant l'apparition des Serbes sur le théâtre de la guerre a déjà produit des effets beaucoup plus sérieux que la Turquie ne pouvait s'y attendre de la part d'un petit Etat vassal. L'année écoulée depuis la dernière guerre turco-serbe ne s'est pas passée inutilement pour la Serbie, et si elle n'a pas réussi à se guérir de toutes les blessures que lui ont faites ses revers de l'année dernière, elle n'en a pas moins tra-

vaillé depuis, avec une prévoyance à laquelle les événements actuels donnent raison, à l'amélioration de ses forces militaires.

La nouvelle organisation militaire de la Serbie ayant établi une répartition plus rationnelle de l'armée, lui ayant assuré pour tout le temps de la guerre un système régulier des milices de la réserve, lui a donné la possibilité de développer sans obstacle la force armée du pays. La composition des troupes serbes a beaucoup gagné sous le rapport de la qualité, d'abord par suite de l'expérience acquise l'année dernière, puis grâce à l'introduction du système des appels partiels pour l'exercice des troupes ; enfin le petit noyau de troupes permanentes, qui forme quatre bataillons bien organisés et bien exercés, a servi à former d'excellents cadres pour les nouveaux bataillons, dont l'instruction militaire est devenue facile grâce à l'introduction de cet élément tout prêt.

Toutes ces réformes, jointes à l'amélioration du matériel, ont permis à la Serbie de mettre sur pied de guerre une armée qui atteint avec les réserves le chiffre de 80,000 hommes et qui dispose d'une artillerie de campagne de 200 pièces et d'un parc d'artillerie de 60 canons. Ce chiffre peut fort bien, du reste, ne pas être entièrement exact, car les armements de la Serbie, pendant ces derniers mois, sur lesquels on n'a pas de renseignements précis, ont pu notablement changer les chiffres ci-dessus indiqués.

A l'ouverture de la campagne, le 1er/13 décembre, la Serbie avait sur ses frontières les corps suivants : Le corps du Timok sur la rivière du même nom, à l'Est, commandé par le colonel Horvatovitch et composé de 36 bataillons, de 10 escadrons et de 12 batteries de campagne. Le corps de la Morava, du colonel Leschanine, occupait la frontière sud-est de la principauté en face de la forteresse turque de Nisch et comprenait 27 bataillons, 8 escadrons et 11 batteries de campagne et de montagne ; les troupes de ce corps sont, autant qu'on le sache, les meilleures de l'armée serbe. A l'ouest se trouvait le corps du Yavor, ayant à sa tête le colonel Nicolich et pour quartier général Ivanitsa ; il comprend 21 bataillons et 8 batteries de campagne et de montagne.

La frontière occidentale de la Serbie, le long de la Drina est défendue par la division du général Alimpitch, qui comprend 16 bataillons, quatre escadrons et trois batteries de campagne. Enfin on avait encore concentré entre les corps de la Morava et du Timok, sous le commandement du général Bélimatkovitch, le corps de la Scheumadia, qui comprenait 36 bataillons, 10 escadrons et 10 batteries. Le total des troupes concentrées à la frontière était donc à peu près, en portant le bataillon à 5 ou 600 soldats, de 70,000 fantassins et 3000 cavaliers, avec 250 canons. La composition des batteries est inégale en Serbie, celles de gros calibre (de campagne) comptent huit canons et les batteries de montagne quatre canons seulement.

La marche des troupes serbes a commencé le 1er décembre par un mouvement d'ensemble des corps du Timok, de la Morava et du Yavor, qui ont franchi la frontière ; quant à la division de la Drina, qui se trouve à la frontière de la Bosnie, elle doit, pour des raisons politiques, se borner à la défensive. Les troupes du corps du Timok ont traversé la frontière sur plusieurs points : une partie de ces troupes a été dirigée sur Widdin, pour opérer de concert avec les troupes roumaines contre cette forteresse ; elle a occupé sans coup férir Adlié, le 5/17 décembre, à 25 verstes au sud-ouest de Widdin. L'autre partie du corps du Timok a été envoyée dans la direction de Belgradjak ; elle a pris d'assaut le défilé de Saint-Nicolas dans les Balkans et a donné la main, au nord de ce défilé, à notre cavalerie.

Enfin, les forces principales du corps du Timok, autant qu'on peut en

juger par les communications reçues du commandant d'une patrouille que nos troupes auraient rencontrée, se seraient dirigés contre Pirot, qu'elles auraient déjà pris, dit-on. Si cette nouvelle est exacte, le corps de Horvatovich, auquel s'est ralliée une partie de notre cavalerie, a la route de Sophia ouverte devant lui, cette ville ne se trouvant qu'à soixante verstes de Pirot, soit quatre jours de marche. Les troupes turques du camp de Sophia peuvent, il est vrai, entraver la marche des Serbes; mais commes elles sont très peu nombreuses, elles ne pourront probablement pas le faire d'une manière sérieuse. En tout cas, la chute de Pirot et la marche en avant de Horvatovitch ne seront pas sans exercer une influence sérieuse sur la situation des Turcs dans la vallée de la Komartsa et à Arabkonack.

Le but principal de l'action du corps de la Morava est naturellement la forteresse de Nisch, qui ne se trouve qu'à dix-huit verstes de la frontière serbe. Ayant occupé sans résistance les hauteurs de Setchénitsa, et de Topolnitsa, sur les deux rives de la Morava bulgare, le colonel Leschanine s'est dirigé sans être inquiété sur Mramor, à sept verstes à l'ouest de Nisch, et a occupé cette importante position le 6/18 décembre après son évacuation par les Turcs. Le lendemain un détachement du corps de la Morava a pris d'assaut la ville de Prokopliè, puis celle de Kourschoumlié, afin d'établir une communication avec le flanc droit du corps du Yavor. Le corps de la Morava ne s'est pas borné à cela: s'il faut en croire une nouvelle reçue vendredi, les Serbes se seraient avancés jusqu'à Letkovatz, localité située à trente-six verstes au-sud de Nisch, et auraient ainsi coupé les communications de cette forteresse avec Ouskioub, c'est-à-dire avec le chemin de fer de Salonique.

Nisch peut maintenant être considéré comme entièrement isolé, d'autant plus que les troupes du corps de la Schoumadia se trouvent déjà à l'est de cette place, Bélimarkovitch, qui les commande, les ayant fait sortir de la ligne de réserve et portées sur la ligne d'opérations, afin de faciliter la marche en avant de Horvatovich sur Pirot et sur Sofia. Depuis que Bélimarkovitch s'est emparé d'Ak-Palanka, à vingt verstes à l'ouest de Pirot, toute la vallée de la Nischava se trouve au pouvoir des Serbes.

Pour ce qui est des opérations du corps du Yavor, commandé par le colonel Nicolitch, elles se sont bornées quant à présent à la prise des hauteurs de Raschka et de Yankova, près de la frontière. Les opérations se heurtent à de grandes difficultés dans cette contrée montagneuse et couverte en ce moment d'une épaisse couche de neige. Aussi les troupes serbes s'occupent-elles principalement à fortifier les positions qu'elles ont occupées sur le territoire ottoman et auxquelles il faut encore ajouter Klanitsa, entre Novavarosch et Siénitsa.

A l'entrée du corps du Yavor dans la Vieille-Serbie, la population locale, qui avait reçu des armes du gouvernement serbe, a forcé les faibles garnisons turques à évacuer le pays et à se concentrer dans les principaux points fortifiés, tels que Novibazar, Siénitsa et Novavarosch. Dès que les obstacles physiques disparaîtront sur ce point, on peut s'attendre à ce que les Serbes marchent d'une part sur le Kossovo-Polié, que traverse le chemin de fer de Mitrovitsa à Salonique, et de l'autre vers la plaine de la rivière Lima pour se rallier aux Monténégrins.

Les succès que les Serbes viennent d'obtenir en si peu de temps s'expliquent jusqu'à un certain point par le moment favorable de leur entrée en campagne. Le blocus de Plevna et le mouvement de notre corps d'armée sur la route de Sofia ont obligé la Turquie à retirer des frontières de la Serbie toutes ses forces disponibles, si bien que les garnisons de Nisch, de Pirot, d'Ak-Palanka et de plusieurs autres points ne

doivent pas être nombreuses et sont composées surtout de troupes irrégulières. Des détachements turcs plus considérables paraissent avoir été concentrés dans la Vieille-Serbie et sur la frontière de Bosnie ; toutefois, il est impossible d'évaluer, ne fût-ce même qu'approximativement, leur force numérique.

Il est impossible néanmoins de ne pas reconnaître que les premiers pas de l'armée serbe prouvent qu'elle a un plan d'action entièrement conforme aux circonstance du moment et que l'exécution de ce plan fait honneur aux chefs serbes et à leurs troupes. Nous applaudissons, pour ce qui nous concerne, avec d'autant plus de sympathie aux succès de nos braves compagnons serbes qui se sont mis en campagne pour l'œuvre commune que l'amélioration de la situation politique de la Serbie dépend du développement ultérieur de ces succès.

Le manque de nouvelles, pendant quelques temps, du gros des forces du général Gourko indiquait qu'en présence des conditions climatériques la situation de nos troupes sur les sommets du Balkan d'Etropol n'avait pas subi de changements et qu'elles tenaient toujours devant les positions turques d'Arabkonak, fermant le débouché dans la vallée de Sofia. Il est pour les Turcs d'une haute importance de garder ces positions aussi longtemps que possible, car en les perdant, ils perdraient leur seconde et leur plus forte ligne de défense, les Balkans, en deça desquels la Turquie tend maintenant tous ses efforts pour organiser la défense de la Roumélie. Cependant, malgré l'arrêt imposé par des obstacles naturels aux opérations du général Gourko, on a lieu de conjecturer que les Turcs seront sous peu obligés de renoncer à défendre plus longtemps les positions d'Arabkonak, en présence des opérations des troupes serbes qui menacent Sofia et des renforts envoyés de l'armée de Plevna au général Gourko.

Au nord de la Bulgarie occidentale, les Roumains ont occupé sans combat, le 11/23 décembre, la ville d'Artzer Palanka, sur le Danube, et se sont ainsi rapprochés d'une journée de marche de Widdin, place sur laquelle marche d'autre part, venant de l'Ouest, le corps serbe de Zaïtchar, indépendamment de l'évacuation du pays par l'ennemi. L'extension sans obstacles de notre front à l'Ouest a eu l'important résultat d'établir des communications directes avec l'armée serbe, qui facilitent beaucoup l'unité des opérations. Les Serbes, comme on le sait, se sont emparés de vive force de la passe de St-Nicolas, entre Belgradtchik et Pirot, et le 9/21, deux escadrons de hussards russes, envoyés de Berkovats, ont donné la main à un détachement serbe, porté sur Tchoupren, au débouché nord du défilé de St-Nicolas. Le lendemain, deux autres escadrons ont été dirigés de Berkovats par Tchiprovatz (à 25 verstes au nord-ouest de Berkovats) et Tchoupren sur Pirot, bloqué par les troupes serbes.

Aucun changement ne s'est produit ces derniers temps dans la situation du corps de Schipka ; la seule différence à constater est que ses braves défenseurs ont à lutter maintenant contre un ennemi plus terrible que les Turcs, contre les intempéries, qui ne permettent de tirer que de temps à autre. Le 11/23, les Turcs, profitant d'une journée claire, ont vivement bombardé notre position du mont St-Nicolas en ne nous causant, du reste, que des pertes insignifiantes. Le lendemain, le col de Schipka a de nouveau repris son aspect d'hiver, marqué par des bourrasques de neige et des froids que nos héroïques soldats supportent bravement depuis la mi-décembre.

Sur notre front de l'Est, les reconnaissances effectuées sur la rive

droite du cours moyen du Lom-Noir ont confirmé la retraite de l'armée turque, retraite entreprise après le combat livré le 30 novembre à Metchka. Les corps ennemis, qui se tiennent encore sur le Solénik, affluent du Lom-Noir, à Bouschizma et à Tchiftlik, sur la rive gauche du Lom inférieur, n'ont vraisemblablement pour but que de masquer le mouvement de retraite des principales forces turques et de couvrir le plus de temps possible le chemin de fer de Routschouk à Schoumla. Comme, d'après les informations des journaux étrangers, l'armée de Soleyman-Pacha sera transférée en Roumélie, pour défendre les approches d'Andrinople, en laissant seulement les garnisons nécessaires dans les places fortes du quadrilatère, il est probable que les troupes turques restées sur le Lom inférieur font partie de celles destinées à renforcer la garnison de Routschouk. Le 12/24, un petit détachement de cavalerie russe, soutenu par deux canons, a eu un engagement heureux à Aïaslar sur le cours supérieur du Lom-Noir, a enlevé en partie un convoi ennemi et a fait plusieurs prisonniers.

Voici d'autres détails sur le passage des Balkans, toujours d'après les journaux russes :

Le 13/25 décembre, nos troupes sont parties d'Orkhanie pour Tchouriak et de Vratchesch pour Oumourgatch et Jihaf. Devant la colonne d'Orkanie, qui marchait sur trois échelons, les sapeurs de la garde et le régiment de Préobrajensky établissaient une nouvelle route. Ce travail a été commencé le 9 décembre ; pour le cacher aux Turcs, on avait occupé sur le versant sud des Balkans le village de Tchouriak, où un escadron des dragons d'Astrakan ne laissait pas entrer les patrouilles de Tcherkesses. Les sapeurs et les soldats du régiment de Préobrajensky se reposaient tous les jours à Tchouriak ; ils se cachaient dans les maisons, y venaient au point du jour et en ressortaient le soir pour travailler à la route pendant la nuit.

Du 9 au 13 (21 à 25) décembre, on avait construit une route assez large pour le passage d'un canon de neuf, et sur divers points on avait établi un chemin de fascines et jeté des ponts.

Grâce à ces mesures, les Turcs n'ont rien aperçu ; mais le 12 décembre a commencé un chasse-neige, qui a failli anéantir tous les travaux ; la route s'est couverte de verglas au point que le 13/25 décembre elle était unie comme une glace. L'avant-garde de la colonne d'Orkanie, sous les ordres du général Rauch, a dû se former en compagnies pour accompagner chaque canon et chaque caisson et les amener sur les montagnes.

L'avant-garde, qui avançait pas à pas, était précédée de soldats qui taillaient à coups de hache des marches dans la glace, pour que les hommes qui traînaient les canons eussent des points d'appui. Partie le 13/25, à 11 heures du matin, notre avant-garde a pris 24 heures pour arriver avec son artillerie au haut d'une montée de 8 verstes. La descente a commencé seulement à la nuit tombante, parce qu'une partie du versant sud-est est à portée de vue des positions d'Arabkonak et de Schandornik. La descente a été encore plus difficile que la montée ; la pente était si raide que l'on a dû attacher les canons et leurs caissons à des arbres et les descendre d'un arbre à l'autre avec des cordes ; les caissons avaient été vidés et les projectiles étaient portés à bras ; les soldats avaient laissé leurs fusils au haut de la montagne et ils revenaient les prendre quand les canons avaient été descendus.

L'avant-garde du général Rauch a commencé à se concentrer à Uchouriak seulement le 15/27 décembre, vers midi. Le général Gourko, qui a

assisté en personne au passage des Balkans par l'avant-garde, s'était établi déjà à Tchouriak, dans la soirée du 14/26. Les 2e et 3e échelons de la colonne d'Orkhanie n'ont terminé leur descente des Balkans que le 19/31 décembre. Cette colonne a donc pris plus de six jours pour le passage des Balkans, — 12 à 15 verstes en tout, — tant étaient grandes les difficultés de ce passage.

La colonne du général Véliaminof, qui s'est dirigée de Vratchesch par Oumourgatch, en suivant un sentier peu frayé, a eu à surmonter des obstacles encore plus grands ; il y avait des moments où l'on désespérait de pouvoir passer les montagnes. Cette colonne a dû enlever les canons des affûts et les transporter sur des traîneaux. Elle a été obligée de changer de route quand elle avait déjà commencé le passage, et elle a reçu ordre de marcher à la fois sur Juliaf et sur Tschouriak, parce que, comme une reconnaissance l'avait constaté, les Turcs occupaient une nouvelle position retranchée près de Taschkissen, position que l'on s'était décidé à attaquer.

Partie de Vratchesch le 13/25, la colonne du général Véliaminof est arrivée à Tchouriak le 18/30. Les Turcs ne s'étant pas aperçus à temps de notre mouvement à travers les Balkans, n'ont pas pu s'y opposer et se sont préparés seulement à nous recevoir à la position retranchée de Taschkissen, où s'est livrée la bataille du 19/31 décembre, dont le résultat est connu.

Sur la bataille du 21 décembre/2 janvier, on donne les détails ci-après :

L'avant-garde du général Rausch a pris part au combat livré pour s'emparer du pont de l'Isker et du village de Vratchdevna, situé à huit verstes de Sophia. Cette avant-garde était composée de régiments de Preobrajensky et d'Ismaïlovsky et de la brigade des chasseurs de la garde. Le combat a duré une heure et demie et a été décidé par un mouvement tournant du régiment de Préobrajensky, qui a traversé l'Isker sur la glace. Par suite de ce mouvement, les Turcs ont abandonné leurs ouvrages fortifiés et se sont enfuis par le pont de Sophia, auquel ils ont mis le feu, mais on a pu l'éteindre immédiatement et faire passer notre artillerie.

Lors de la bataille du 19/31 décembre, le colonel Baker de l'armée anglaise, blessé au cours de l'action à laquelle il a pris part avec les Turcs, a été fait prisonnier.

Parmi les blessés du 19/31, on a mené à l'ambulance de Mme la grande-duchesse tsézarevna à Orkanie ; le général Mirkovitch, commandant du régiment de Volhynie de la garde (blessé au cou et à la poitrine grièvement) ; le sous-lieutenant Gontcharenko, détaché au même régiment (à l'épaule droite légèrement) ; le capitaine Verving, le lieutenant Ismaïlof et l'enseigne Ivastchenkof, du régiment du roi de Prusse, — les trois derniers légèrement contusionnés.

— *Dimanche 25 décembre/6 janvier*. — Le 22 décembre/3 janvier, nos troupes ont fait leur entrée à Sofia, musique en tête, drapeaux déployés, et en chantant, au milieu de l'allégresse de la population. Aussitôt après l'arrivée du général Gourko, on a célébré un *Te Deum* solennel à la cathédrale. Depuis 1434, c'est la première fois qu'une armée chrétienne fait son entrée à Sofia.

Voici les détails connus : Le 21 décembre/2 janvier, le général Gourko avait fait en personne une reconnaissance et s'était convaincu que Sofia n'était fortifiée que du côté Est, tandis qu'au nord il n'y avait aucune fortification et qu'on n'avait pris de ce côté aucune précaution. En conséquence, le général Gourko fit passer le même jour les douze bataillons du général Véliaminof au village de Koumanitsa, sur l'Isker, afin d'opérer l'attaque principale au Nord-Ouest.

Les Turcs, s'étant aperçus de ce mouvement, n'attendirent pas l'attaque et se retirèrent pendant la nuit au Sud-Ouest, dans la direction de Kustendil, emmenant avec eux les Bulgares les plus riches et les plus influents, après avoir pillé la ville et y avoir laissé leurs blessés.

Le 22 décembre/3 janvier, au point du jour, on s'aperçut de la retraite des Turcs, et nos troupes entrèrent immédiatement à Sofia tout en envoyant une avant-garde sur la route de Kustendil à Bady-Effendi et un détachement pour donner la main aux Serbes qui s'approchaient de Sofia en venant de Pirot.

La 3e division d'infanterie de la garde, poursuivant les Turcs qui battaient en retraite d'Arabkonak, de Schandornik et de Taschkissen, a déjà occupé Pétritchévo. La cavalerie se dirige sur Kalofer, Otlukioï, Ikhtiman et Samakovo.

Les détails de la poursuite ne sont pas encore connus ; mais on sait qu'il y a eu à Mirkovo une fusillade avec les Turcs le 21 décembre/2 janvier. Malheureusement, la première balle tirée a tué le général Kataleï, commandant de la 3e division de l'infanterie de la garde ; le général Philosoph, commandant de la 3e brigade de la même division a été blessé.

En Asie-Mineure, les opérations offensives contre Erzeroum, interrompues par des neiges profondes et par les difficultés de communications régulières avec la base par le Saganloug, sont entrées maintenant dans une nouvelle phase, qui semble indiquer comme prochain l'investissement de cette place. Le 9/21, l'aile droite russe a occupé plusieurs villages au nord-est d'Erzeroum, sur la route d'Olti, qui, par le défilé de Ghin, descend dans la vallée d'Erzeroum. Ce mouvement a pour les Russes une haute importance à deux points de vue : en premier lieu, il a pour objet de tourner les forts détachés du Top Dagh, qui constituent la principale défense d'Erzeroum, et on peut, en se développant, menacer de couper les communications de cette place avec Trébizonde ; en second lieu, en descendant des hauteurs de Deveboyoun dans la plaine, le détachement russe prend, sous le rapport du climat, une position avantageuse, dans laquelle il peut, avec moins de souffrances, supporter une campagne d'hiver. En occupant les villages situés sur le versant nord-ouest de Deveboyoun, les troupes russes n'ont rencontré qu'une résistance insignifiante et n'ont eu que 12 hommes hors de combat. — Mouktar-pacha a été rappelé à Constantinople.

Un correspondant de la *République française*, qui paraît fort expérimenté, et qui a été en relation avec l'attaché militaire français à Constantinople, M. de Torcy, apprécie comme suit les dernières opérations des Turcs en Bulgarie :

« Plevna est tombée ! dit le correspondant, en date de Péra (hôpital français), 18 décembre, et avec la chute de cette forteresse improvisée, la défense du nord de la Bulgarie a fini... Veut-on savoir les vraies causes des désastres désespérants et désespérés qui en résultent ?... La présomptueuse intervention des créatures du palais, [illegible] des hommes qui par leurs [illegible] intrigues et leurs appétits [illegible] ont paralysé les opérations militaires.

» ...Les [illegible] des Turcs ont [illegible] avec [illegible] Mehemet-Ali dans des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] — [illegible] [illegible] [illegible] — [illegible]

général des forces de Bulgarie. Si j'insiste sur cet épisode de la campagne, c'est que j'y vois la première cause des désastres qui l'ont suivi. Mehemed-Ali n'était assurément pas un grand général; mais, brave, prudent et énergique, il savait avec une rare faculté d'assimilation s'approprier et exécuter les bonnes idées des autres. Son plan, est-il besoin de le rappeler? était remarquable et fort simple comme la plupart des choses vraiment géniales. Il fallait d'abord ramasser et concentrer les forces éparpillées le long du Danube par Abd-ul-Kérim et Ahmed-Eyoub-pacha; grâce au *raid* du général Gourko — qui peut à juste titre se vanter d'avoir causé l'organisation de l'armée du Sud — plus de 50,000 hommes contenaient les Russes installés dans les passes principales des Balkans, tandis qu'Osman-pacha, renforcé à la hâte, occupait une partie considérable des forces russes. Il s'agissait de combiner les mouvements de ces trois corps; et si le généralissime d'alors eût été secondé, son projet offrait de grandes chances de succès. A un moment donné, Mehemed-Ali, à la tête d'une cinquantaine de mille hommes, traversait le Lom-Noir et marchait sur Biela. Simultanément, Suleiman-Pacha, abandonnant la Bulgarie du Sud, à l'abri des incursions tant que 200,000 hommes opéreraient sur les derrières russes, passait les Balkans par Hain-Boghaz et Slivno, tombait sur la route d'Osman-Bazar, faisait sa jonction avec Mehemed-Ali à l'ouest de cette ville, précisément dans la région où ce général se vit contraint de renoncer à ses projets et de rétrograder dans les positions récemment conquises du Lom. A la tête d'une armée de près de 100,000 hommes, les deux généraux frappaient à la fois Tirnova et Biéla; et tandis qu'Osman, par des sorties meurtrières, attirait autour de Plevna autant de monde qu'il pouvait, les troupes du czarewitch, déjà démoralisées par les victoires remportées sur elles à Kara-Hassan et à Kosseljevo, abandonnaient la ligne de la Jantra pour reculer vers le Danube; les Russes de Schipka et de Plevna ne tardaient pas à les suivre, et grâce à l'habile et heureuse réunion du gros des forces ottomanes au cœur même des communications de l'ennemi, la Bulgarie du Nord rentrait dans la possession des Turcs, et de ce côté les Russes étaient contraints de repasser le Danube. Personne ne dira que ce projet était utopique; une partie en fut exécutée et les résultats prouvèrent assez que le tout aurait réussi.

» Mais qu'arriva-t-il? Mehemed-Ali, trompé à Constantinople sur l'étendue de ses pouvoirs, comprit bientôt de quelle impuissance ses efforts seraient frappés. Il réunit, avec une rapidité à laquelle les attachés militaires rendirent justice, les éléments épars de son armée. Puis, avertissant Suleiman, il s'avança vers Lom, d'où bientôt il refoula l'ennemi par de brillantes manœuvres. Que faisait pendant ce temps le général de l'armée du sud? Il a prétendu que Mehemed-Ali ne réclama pas sa coopération; mensonge effronté, car j'ai vu de mes propres yeux trois injonctions pressantes qui lui furent adressées de Schoumla. Suleiman pacha, dominé par ses préoccupations personnelles, et espérant perdre son rival dans l'esprit du souverain, attaquait follement Schipka et sacrifiait 10,000 hommes au désir de passer pour le sauveur de la capitale, tandis que son chef l'attendait vainement sur le Daniska-Lom, à trois heures à peine de Biela. Dans ces conditions le plan de Mehemed-Ali échouait forcément. Arrêté par des forces supérieures dont il n'avait espéré n'avoir raison qu'avec l'aide de son lieutenant, il se voyait obligé de reculer, sous peine d'exposer son armée à de graves désastres. Loin de lui savoir gré de cette prudence, la Porte le destituait, et, pour comble d'absurdité, le remplaçait par ce même Suleiman! »

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 2 (1878.)

Sur une formule approchée des écarts de tir.

(*Mémoire sur la probabilité d'atteindre un but quelconque*, par P. BRÉGER, capitaine d'artillerie de la marine. — Paris : CH. TANERA).

Dans une précédende étude sur la loi de dispersion des projectiles, dont nous avons donné ici même un résumé [1], nous avons cherché à établir, d'après un ensemble de données statistiques, le degré d'approximation que comporte l'assimilation d'une table empirique des écarts de tir avec la loi de probabilité appliquable à la plupart des observations scientifiques. Nous avons montré qu'il s'agissait, dans l'espèce, d'une loi générale et de l'expression concrète de l'un de ses cas particuliers et que, même pour un nombre limité de données, les résultats de tir permettent de vérifier l'exponentielle de probabilité avec un degré d'approximation très-satisfaisant.

Nous complétons aujourd'hui cette étude en donnant, d'après l'ouvrage de M. le capitaine Bréger, un aperçu de quelques problèmes de tir dont la théorie des erreurs fournit la solution par la substitution d'une formule empirique à l'expression typique des erreurs.

Les formules générales que nous avons eues à rappeler dans notre étude, posent les termes du problème de la probabilité d'atteindre un but quelconque dont on connait la forme, mais les difficultés de l'intégration ne permettent la solution numérique du problème que dans les deux cas suivants, savoir : 1° lorsqu'il s'agit d'un rectangle symétrique aux directions sur lesquelles se mesurent les écarts; 2° lorsqu'il s'agit d'un cercle ayant son centre au point d'impact moyen, à supposer que les écarts probables dans les deux sens soient égaux.

Cette impossibilité de plier l'expression typique des écarts à la résolution d'un nombre plus considérable de cas particuliers, a suggéré à un savant français, M. Hélie, l'idée de chercher une formule empirique qui rendît suffisamment compte des faits pour satisfaire à la pratique du tir et dont le maniement assurât la résolution de problèmes numériquement inabordables avec les formules exactes.

M. Hélie a énoncé sa méthode dans plusieurs écrits (entre autres dans son *Traité de balistique expérimentale*, et son *Mémoire sur la probabilité du tir*), et c'est des résultats obtenus avec cette méthode, telle qu'elle a été récemment reprise et développée par M. le capitaine Bréger, que nous voulons rendre compte ici.

Le procédé consiste à substituer à la courbe représentative

[1] *Sur la dispersion naturelle des projectiles et la loi des erreurs.* Revue militaire suisse, nov. 1875.

des écarts une ligne droite qui s'en écarte aussi peu que possible. L'erreur maximum résultant de la substitution proposée par M. Bréger est inférieure à 2 % pour la probabilité de ne pas dépasser un écart donné ; or cette approximation dépasse les besoins de la pratique du tir.

Dans l'hypothèse d'une ligne droite, M. Bréger appelle *m* l'écart extrême et lui donne pour valeur le triple de l'écart moyen.

Son équation de la droite de probabilité s'écrit :

$$Z = \frac{m - x}{m^2} \qquad (1)$$

De cette équation comme point de départ, l'auteur déduit les formules suivantes, qui supposent la surface à atteindre entièrement comprise dans le rectangle des écarts extrêmes :

$$P = \left(\frac{2a}{m} - \frac{a^2}{m^2}\right)\left(\frac{2b}{m'} - \frac{b^2}{m'^2}\right) \; : \qquad (2)$$

exprimant la probabilité d'atteindre un rectangle ayant son centre au point d'impact moyen et ses côtés parallèles aux axes[1] ; en appelant *a* et *b* les demi-côtés du rectangle total, les écarts dans les deux sens étant respectivement *m* et *m'*.

$$P = \frac{2ab}{mm'}\left(\frac{\pi}{2} - \frac{2a}{3m} - \frac{2b}{3m'} + \frac{ab}{4mm'}\right) \; : \qquad (3)$$

exprimant la probabilité d'atteindre une ellipse dont le centre est au point d'impact moyen et les demi-diamètres *a* et *b*.

$$P = \frac{\pi r^2}{mm'}(m - a)(m' - b) \; : \qquad (4)$$

exprimant la probabilité d'atteindre un cercle quelconque situé tout entier dans le premier angle droit du but, les coordonnées du centre étant *a* et *b*.

M. Bréger applique la même méthode à un certain nombre d'autres figures géométriques, triangles quelconques, trapèzes, etc, Cette première partie de son ouvrage est traitée avec des développements suffisants pour en rendre la lecture facilement accessible et donner une solution complète de la méthode. Dans une seconde partie, l'auteur traite d'un certain nombre d'applications numériques destinées à la fois à rendre ses démonstrations plus palpables et à faire ressortir les avantages de la méthode pour la discussion des questions de tir envisagées au point de vue pratique.

Nous citerons deux de ces applications.

I. Dans un chapitre intitulé : *Modification apportée à la probabilité de toucher, par des causes d'erreurs indépendantes de la pièce, exemple numérique*, l'auteur s'occupe de la responsabilité qui pèse sur l'officier qui dirige le feu, en insistant plus particu-

[1] Rappelons que la probabilité d'atteindre une aire quelconque s'obtient en recherchant le volume intercepté par la surface de probabilité dans un cylindre projetant normalement au but et dont la directrice forme le périmètre de l'aire à atteindre.

lièrement sur l'influence considérable que peut exercer sur le réglage de son tir une connaissance insuffisante des lois de la probabilité.

Il dégage, entre autres, avec beaucoup de clarté cette conséquence d'un principe de la théorie des erreurs, que, dans un tir difficile, une simple erreur sur des corrections qu'on serait tenté de négliger, diminue parfois la précision, de la presque certitude d'atteindre le but à la certitude de le manquer. Puis, que de deux pièces d'inégale justesse, la supériorité relative de la pièce précise est d'autant plus faible que les corrections des causes d'erreurs indépendantes de la pièce sont moins exactes ; en d'autres termes, que l'effet des bouches à feu n'augmente pas proportionnellement à leur justesse.

La loi des erreurs fournit en effet la relation :

$$E = \sqrt{r^2 + e^2 + e_{,}^2 + e_{,,}^2 + \text{etc.}}$$

en désignant par E, l'écart probable total en fonction des différents écarts probables partiels sur la portée (donné par les tables de tir) l'appréciation de la distance, vent, mobilité du but, durée du trajet, pointage, etc. C'est-à-dire que l'écart probable total est donné par la racine carrée de la somme des carrés des écarts probables que chacune des causes produirait en agissant isolément.

L'on en conclut que l'écart personnel r de la pièce a une importance relative très-amoindrie si les causes d'erreur fortuites, particulièrement celle de la distance, n'ont point été réglées. L'auteur compare, à ce propos, un tir de polygone, comportant l'élimination des principales causes d'écart, avec un tir, n'offrant que des méthodes correctives grossières, d'une batterie de côte contre le pont d'un navire en marche.

Dans le cas particulier de cette application numérique, qui suppose des données usuelles et deux pièces d'égale justesse, l'effet utile s'est trouvé être, malgré les corrections normales, cinq fois plus faible dans le second cas; c'est-à-dire qu'il faudrait cinq fois plus de projectiles et de temps pour arriver au même résultat.

II. Une application heureuse de la méthode est celle des formules (3) et (4) au tir contre une batterie de puits Moncrieff [1], formée de cinq puits de six mètres d'ouverture, disposés en quinconce, les centres des puits formant les angles et le centre d'un carré de dix mètres de côté.

Pour un écart moyen latéral de trois mètres et en portée de vingt mètres, le calcul donne une probabilité :

P = 4,8 % pour le puits central.

P = 4,1 % pour chacun des autres puits.

Les deux probabilités diffèrent peu, par suite de la grandeur

[1] On nomme « puits Moncrieff, » un système de défense proposé par le major anglais Moncrieff, consistant à remplacer des batteries casematées par des séries de puits coniques en maçonnerie, reliés souterrainement entre eux et armés d'un système d'affût proposé par le même inventeur.

de l'écart moyen, ce qui amène l'auteur à la conclusion très-instructive que : « dans ces conditions et, *a fortiori* si les écarts « étaient plus considérables, il faudrait diriger le tir sur le cen- « tre de l'ouvrage et non sur chaque puits isolément ; qu'en « outre, si le tir est exécuté par plusieurs pièces, il ne faudra « pas assigner à chacune un but particulier, qu'elles devront « toutes tirer sur le point central. De là encore cette conséquence « d'un autre ordre, c'est qu'il ne faudra pas beaucoup plus de « projectiles pour éteindre le feu de toute la batterie que pour « éteindre celui d'un puits construit isolément, attendu que le « cas le plus probable est que les projectiles heureux seront ré- « partis dans chaque puits proportionnellement à sa probabilité « respective. »

L'ouvrage traite encore quelques autres questions, ainsi : l'étude de la probabilité d'atteindre un navire marchant obliquement par rapport à la ligne de tir; énoncé d'une expression approchée de la surface et du solide de probabilité ; considérations sur l'erreur qui résulte de l'emploi d'une ligne droite dans les recherches de probabilité, etc., etc.

Le livre de M. Bréger vaut la peine d'être lu par les officiers d'artillerie qui s'intéressent aux questions de tir ; l'auteur s'est attaché à rendre facile à saisir un sujet très-abstrait en lui-même, et il a pensé qu'en développant la conception de la substitution de la ligne droite à la courbe représentative des écarts, « on pourrait « rendre l'étude de la probabilité du tir abordable à un plus « grand nombre d'individus, au moins dans ce qu'elle a d'es- « sentiel. »

Paris, le 24 décembre 1877.

A. v. M.

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS SUISSES.

Section vaudoise.

Le comité nous communique les sujets ci-après de concours qu'il a choisis pour l'année 1878 :

I. *Des retranchements et fortifications de campagne* ; leurs profils les plus pratiques et les plus usités, leur importance et leur emploi dans notre pays ; possibilité et nécessité d'y exercer pratiquemant nos troupes.

II. *Etude de l'emploi combiné des trois armes.* Conduite d'une reconnaissance composée d'un bataillon d'infanterie, d'un escadron de cavalerie et d'une section d'artillerie sur un terrain réel ou fictif au choix. But de la reconnaissance, organisation, dispositions pour la marche, rencontre avec l'ennemi, disposition de combat avec croquis à l'échelle minimum de $^1/_{10000}$, retraite.

Les travaux qui seront représentés avant le 30 avril 1878 seront soumis à un Jury à la disposition duquel le comité mettra une somme de 100 fr. pour prix.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Comité de la Section vaudoise :
Le Secrétaire, E. Dutoit, 1er lieutenant.

Société fédérale des carabiniers.

Des circulaires qui viennent d'être émises par le Comité de cette so-

ciété nous informent que l'assemblée générale qui a eu lieu le 4 novembre écoulé, à Olten, où le cinquième de tous les officiers de carabiniers étaient présents et toutes les sections de bataillons représentées, s'est occupée entr'autres longuement de la question importante du mode de recrutement des carabiniers.

On sait que ce mode, prescrit par l'ordonnance fédérale du 1er mars 1876, soulève des critiques à divers points de vue, et surtout à celui des économies à réaliser sur l'uniforme des carabiniers. Les uns voudraient revenir au recrutement des carabiniers comme des armes spéciales, en rejetant plus tard dans l'infanterie les recrues qui montreraient une inaptitude qui n'aurait pas été reconnue assez tôt. D'autres voudraient maintenir le système actuel, de choisir les carabiniers au milieu des écoles de recrues d'infanterie, parmi les meilleurs tireurs et les hommes les plus agiles, en leur donnant la même tenue bleue qu'à l'infanterie, avec quelques petites distinctions de plus, soit en passepoils à la tunique, soit à la coiffure ou aux boutons. D'autres enfin veulent maintenir l'uniforme vert traditionnel. C'est dans ce dernier sens que l'assemblée générale d'Olten s'est prononcée, en décidant aussi, pour tenir compte des exigences des économies, que le port de la tunique serait interdit à toutes les recrues d'infanterie avant le recrutement des carabiniers.

Cette assemblée a décidé encore de demander à l'autorité fédérale la participation de tous les sous-officiers aux cours de répétitions.

Les sujets de concours, décidés dans cette circonstance, ont déjà été publiés par la *Revue militaire suisse*, mais il est bon de les répéter d'après l'avis officiel ci-dessous du Comité :

Travaux de concours. — Dans l'assemblée générale du 4 novembre les deux sujets pour le concours primé ont été fixés pour 77/78 comme suit, et il est recommandé à chaque officier de s'en occuper :

1° Les dispositions prises par des règlements et des plans d'instruction pour les exercices de tir d'infanterie atteignent-elles leur but ?

Est-il désirable que le tir conditionnel soit encore continué, au moins pour les carabiniers, après les écoles des recrues et de quelle manière ?

2° Exposition des principes qui doivent diriger le combat actuel de l'infanterie.

Il sera délivré pour les meilleures solutions de chaque sujet un premier prix de fr. 150 et un second de fr. 75, dont en tout fr. 450. Le concours est libre pour MM. les officiers de toutes les armes. Le terme pour la présentation des travaux est fixé à fin mars 1878 ; ils doivent être scellés, munis d'une devise, et adressés au Président du comité central qui les remettra au jury.

Wangen, 6 novembre 1877. *(Signatures.)*

Section bernoise.

Cette section aura sa réunion générale annuelle à Berne le 20 courant. Elle s'occupera entr'autres des projets d'économies dans l'exécution de l'organisation militaire et de diverses affaires administratives. Elle entendra aussi un rapport de M. le lieutenant-colonel Walther sur les exercices de campagne du 14e corps d'armée allemand en automne 1877. Un banquet terminera la réunion, qui aura lieu en tenue de service avec la casquette.

Comité central.

La circulaire transmettant aux sections la proposition de la section de Genève, relative aux projets d'économies pendants devant les Chambres, a provoqué jusqu'à présent six réponses : St-Gall, Zurich, Bâle, Vaud,

Genève et Neuchâtel. St-Gall demande une réunion de délégués au plus tôt; mais cette demande n'a encore réuni que juste l'appui de 4 sections voulu par les statuts, tandis que 2 sections, Genève et Bâle, sont d'avis différent. Il est probable néanmoins que le Comité central se décidera à convoquer prochainement une réunion de délégués.

Section soleuroise.

Cette section, désignée par l'assemblée générale de Lausanne comme siége du futur comité central, vient de constituer ce dernier comme suit :

Président,	M. le lieutenant-colonel Vigier.
Vice-Président,	M. le major Kottmann.
Rapporteur,	M. le major Heutschi.
Caissier,	M. le capitaine Niggli.
Secrétaire,	M. le lieutenant Stämpfli.

BIBLIOGRAPHIE

Etude expérimentale sur la marche, par *V. Legros*, capitaine au 43e de ligne. Section II. Instruction sur l'emploi de l'abaque de marche perpétuel d'une colonne de troupe. — Paris, Tanera, 1877, broch in-8, avec une épure.

Dans les études antérieures dont la *Revue Militaire suisse* a parlé [1], l'auteur s'était occupé de la marche d'un homme isolé et, appliquant à ses recherches les méthodes générales modernes des sciences expérimentales, il avait en quelque sorte érigé en vraie et nouvelle science tout ce qui se rapporte à la marche des troupes.

Dans l'étude actuelle il ne s'agit plus de la marche individuelle, mais de celle des colonnes, que depuis quelques années on cherche à rendre à la fois scientifique et mécanique le plus possible. A cet effet on a imaginé, pour compléter les tableaux de marche ou de dislocation habituels, des tracés graphiques imités de ceux des chemins de fer, et en France on a donné à ces tracés le nom d'*abaques*, nom emprunté à de savants mémoires de MM. les ingénieurs Lalanne et Goulier.

Après avoir décrit, avec plus ou moins de détails, quelques abaques déjà essayés, l'auteur en propose un perfectionné qui parait en effet aussi simple que cette machinerie peut l'être Nous ne nous hasarderons d'ailleurs pas à en dire davantage, craignant de n'avoir pas suffisamment saisi, par le fait de notre seule ignorance sans doute, les mérites et les beautés de l'abaque de marche perpétuel.

Voici du reste quelques extraits de ladite brochure qui éclaireront le sujet mieux que nous ne pourrions le faire.

« Une première application de l'abaque a été faite à quelques marches de la 1re division d'infanterie, grâce à la bienveillance éclairée de son chef d'état-major, et de hautes approbations ont sanctionné cette tentative; mais l'emploi des tracés était resté borné à ce qui concerne les attributions de l'état-major, tandis que l'application complète du système implique, ainsi qu'on le verra plus loin, la participation de tous les corps de troupes ; dans l'état-major même, les explications n'ayant été données que verbalement, n'avaient pas été transmises à tous ceux par les mains desquels les abaques avaient passé ; certaines difficultés d'ailleurs n'ont été soulevées et résolues qu'au courant des applications, de sorte que, bien que depuis lors les tracés semblent avoir gagné un certain nombre de partisans, la connaissance des ressources qu'ils présentent est loin de s'être également généralisée ; nous croyons donc

[1] Voir No 18, de 1876.

être agréable à ceux de nos camarades qu'une exposition incomplète a déjà intéressés, en leur soumettant les considérations que l'expérience et la réflexion nous ont suggérées ...

» Il est aujourd'hui universellement admis qu'une colonne d'une profondeur considérable doit, au point de vue spécial de la facilité de la marche, et en dehors de son fractionnement en échelons tactiques, être partagée en groupes que nous appellerons *unités de marche*, dont l'étendue ne doit pas excéder certaines limites, et séparés par des distances suffisantes pour leur permettre de se mouvoir dans une certaine indépendance, sans que les fluctuations naturelles de l'un d'entre eux doivent fatalement se propager à toute l'étendue de la colonne. On obtiendra évidemment la représentation complète de la marche d'une colonne par la construction des tracés relatifs à chacune de ses unités de marche.

» La base essentielle de ces tracés, la seule dont il y ait lieu de tenir compte pour la direction de la marche, est la réprésentation de la marche du premier homme de chaque unité de marche; mais comme ces tracés doivent en outre constituer le premier élément de toute discussion relative aux différentes hypothèses et aux différentes propositions qui peuvent surgir relativement à l'organisation des colonnes, nous considérons comme indispensable la représentation, dans les hypothèses admises, de la marche du dernier homme de chaque unité, l'expérience de chaque jour nous démontrant que les projets en apparence les plus séduisants et en paroles les plus scrupuleusement étudiés tombent devant une épure soigneusement construite dans ces conditions.

» Avec ce mécanisme nous avons employé la composition et l'échelonnement prescrits par l'instruction sur les grandes manœuvres du 10 mai 1876, qui a, provisoirement au moins, un caractère officiel, mais nous ferons remarquer que les propriétés que nous étudions s'appliquent à peu près sans modifications à tout autre mécanisme comme à toute autre composition de colonne, pourvu que l'on admette, ainsi que le prescrivent les règlements, que les formations une fois arrêtées pour une colonne déterminée, s'appliqueront toutes les fois que les mêmes circonstances de marche se reproduiront.

» Nous supposons l'épure établie pour des conditions de marche et de viabilité des routes comportant une vitesse moyenne de 4 kilomètres par heure de marche effective, avec un allongement d'un tiers pour l'infanterie et les convois et d'un quart pour l'artillerie, et nous l'établissons avec soin, sans autre particularité notable que la représentation de la marche du dernier homme de chaque unité de marche, non, comme nous l'avons dit, au point de vue pratique de l'exécution de la marche, mais comme vérification constante de l'exactitude de la construction. Nous représentons complétement le détail théorique de la marche du premier homme de chaque unité de marche en figurant après chaque heure de marche un repos de dix minutes, dit *halte horaire*. On sait qu'à l'instant du repos, les têtes de colonne de toutes les unités de marche de la colonne s'arrêtent à la fois, tandis que la queue continue à marcher pour regagner les distances perdues par l'allongement, et que la durée de ce repos, la vitesse de marche et la longueur maxima à attribuer à une même unité de marche sont reliées entre elles par cette considération que le dernier homme du groupe, en continuant à marcher pendant la première moitié de la halte à l'allure qu'avait précédemment la colonne tout entière, doit pouvoir regagner la distance présumée perdue et jouir encore d'un repos minimum de cinq minutes. Nous avons jugé oiseux de compliquer le tracé en insistant sur le détail des deux temps qui se produisent à chaque temps d'arrêt dans le mouvement du dernier homme de chaque unité de marche : continuation,

suivant une loi inconnue et probablement assez complexe, du mouvement de progression de cet individu pour serrer à sa distance et repos définitif, ainsi que cela serait exprimé par exemple par le tracé ABKC. Ce mouvement n'a jamais été étudié, et nous pourrions nous imposer, en le figurant contrairement à la réalité, une peine plus qu'inutile ; nous ferons toutefois remarquer que, dans des simplifications de cette nature, il ne suffit pas de tenir compte de l'équivalence graphique des tracés, il faut encore ne pas perdre de vue l'hypothèse logistique qu'ils sont destinés à exprimer. Ainsi, un critique auquel nous avons déjà fait allusion, en substituant à l'aproximation représentée par le contour ABC, auquel nous nous bornons, une approximation AKC, supprime le point B correspondant à l'allongement maximun de l'unité de marche, point sur la détermination précise duquel repose toute l'économie du mécanisme considéré.

» Une autre particularité que les personnes ayant déjà manié les tracés publiés jusqu'ici rencontreront dans le nôtre, c'est que nous l'avons commencé par le bas de la page au lieu de le commencer par le haut ; nous n'avions fait tout d'abord que céder à une sorte de penchant qui porte à faire usage de préférence de l'angle ordinairement affecté aux coordonnées positives, mais nous avons aussitôt constaté dans cette disposition un avantage pratique beaucoup moins discutable : c'est que, de cette manière, l'officier qui, dans le courant de la marche, consulte l'abaque, se trouve naturellement orienté relativement à la route et relativement à la colonne, tandis que, dans la disposition contraire, il est obligé de le tenir à l'envers ou de tourner le dos à la direction de la marche. Ce serait assurément faire injure aux officiers d'élite auxquels nous confions le fonctionnement du système, que supposer qu'ils puissent éprouver le moindre embarras à effectuer mentalement une aussi simple opération, mais comme nous pourrons bien avoir à soumettre à d'autres épreuves leurs facultés de gymnastique intellectuelle, nous croyons fort superflu de leur en infliger une toute gratuite, que rien ne justifierait à part une tradition qui n'a pas encore eu le temps de se constituer.

» L'heure du repos devant être la même pour toutes les unités de marche de la colonne (ce que n'exprime pas l'épure annexée à la *Conférence sur la marche d'un corps d'armée* rectifiée d'ailleurs dans la *tactique de marche*), certaines fractions pourront avoir à faire leur première halte horaire quelques instants après leur entrée dans la colonne ; nous ne voyons pas, en effet, d'autre moyen d'éviter des désordres graves, dans le voisinage des fractions autorisées à venir s'intercaler par des routes transversales dans le corps d'une colonne dont le régime de marche est déjà établi, que de les astreindre, dès le premier instant, à la loi uniforme du mouvement commun ; nous supposerons donc que les divers corps de troupes auront eu le loisir d'observer individuellement, dans le trajet qu'ils ont à parcourir pour venir de leurs cantonnements, les prescriptions relatives aux premiers moments de la marche.

» L'heure du repos horaire étant réglée sur la marche de l'une des unités de marche de la colonne, la logique indiquerait d'attribuer ce rôle à la première unité de marche du gros de la colonne, mais la contexture des ordres et la forme des tracés conduisent presque inévitablement à l'assigner à des groupes bien moins importants de l'avant-garde, dont le mouvement est beaucoup plus aléatoire. Nous avons toutefois considéré les grandes distances qui séparent les échelons principaux de la colonne comme suffisamment élastiques pour permettre de n'introduire dans les prescriptions qui concernent ces grandes subdivisions,

aucune fraction portant le caractère d'une recherche puérile de précision chronométrique ; nous verrons d'ailleurs combien il est facile de modifier ces distances quand les exigences de la marche le comporteront.

» Enfin nous dirons encore que nous avons établi notre itinéraire à l'échelle du $^1/_{100000}$ Si nous n'avions en perspective d'avoir à opérer que sur des territoires compris dans le cadre de la carte d'état-major, et si l'on pouvait compter être toujours abondamment pourvu, au moment du besoin, des feuilles de cette carte, il serait peut-être avantageux d'en adopter l'échelle pour les abaques ; mais il faut espérer que le fléau de la guerre ne se déchaînera plus, une autre fois, sur le sol de notre patrie ; en France même, d'ailleurs, on serait encore le plus souvent réduit, dans les corps de troupes, à opérer sur des cartes d'une échelle fort différente ; nous croyons donc d'une utilité plus générale d'adopter l'échelle de $^1/_{100000}$, qui facilite les réductions et les subdivisions, et qui donne des tableaux un peu moins étendus et partant plus maniables, tout en conservant à tous les détails une clarté suffisante pour l'exécution. Il sera toujours loisible d'ailleurs de doubler l'échelle de l'abaque d'une échelle de réduction permettant d'effectuer à vue toutes les conversions ».

Aide-mémoire du partisan franc-tireur, par *Paul de Jouvencel*, ancien commandant de corps franc, et colonel d'infanterie auxiliaire. Paris, Dumaine, 1877. 1 vol. petit in-12 de 275 pages avec croquis dans le texte.

C'est presque exclusivement en prévision d'une nouvelle invasion de la France par l'Allemagne qu'a été écrit cet ouvrage qui renferme nombre de passages fort instructifs et pratiques. Sans partager complètement les idées de l'auteur sur l'utilité et l'emploi des francs-tireurs, nous pensons cependant que les Suisses peuvent trouver dans le livre de M. de Jouvencel des recommandations d'un grand intérêt et dont beaucoup de nos officiers tireraient certainement bon profit. L'*aide-mémoire du partisan* est écrit simplement, avec clarté et concision ; en certains points il a la précision d'un règlement militaire ; on voit à chaque page, pour ainsi dire, que l'auteur parle d'expérience et que ses opinions et ses assertions sont basées sur des faits connus de lui ou auxquels il a pris une part active.

Les chapitres qui nous ont paru les mieux traités dans l'*Aide-mémoire du partisan* sont : la mesure des distances, la topographie, exposée avec une remarquable lucidité, les moyens d'attaque et de défense des bois, des rivières, des montagnes. Ces différentes parties du livre qui nous occupe méritent d'être lues et peuvent être consultées avec fruit.

Nous ne pouvons que féliciter l'auteur de son travail qui est élaboré avec beaucoup de persévérance et dénote une grande expérience acquise; nous ne pouvons que recommander à nos camarades de l'armée cet ouvrage dans lequel chacun pourra trouver, en temps voulu, des renseignements pratiques d'un haut intérêt.

L'expédition de Kabylie Orientale et du Hodna. (Mars-novembre 1871). Notes et souvenirs d'un médecin militaire, par le Dr A Treille. Paris. Ch. Tanera. 1 vol, in-8° de 194 pages avec une carte.

Pendant que l'Europe et le monde entier suivaient avec anxiété les péripéties de la lutte entre la France et l'Allemagne et ensuite de celle entre la France et Paris insurgé, de brillants faits d'armes exécutés avec un dévouement et une abnégation admirables, mais pourtant restés obscurs, mettaient fin à une des plus formidables insurrections que

l'Algérie ait vue sur son sol depuis sa conquête par l'armée française. C'est de la répression de cette révolte de novembre 1870 en mai 1872 que M. le Dr Treille a fait l'objet d'un volume écrit avec une verve toute particulière et en même temps avec une science digne en tous points du corps dont il faisait partie. L'auteur a divisé son ouvrage en trois chapitres : l'histoire de l'expédition, un exposé sur les maladies observées pendant la marche de la colonne, enfin un aperçu sur le service médical pendant l'expédition.

La première partie est une relation fort intéressante des opérations de la colonne commandée par le général Saussier, opérations dans lesquelles les troupes françaises, outre des fatigues de toute espèce et des plus pénibles, eurent à livrer des combats meurtriers, mais brillants. La seconde partie se rapportant aux maladies observées pendant l'expédition est trop spéciale pour que nous en parlions ici ; nous laissons aux hommes de l'art le soin de la juger.

L'ouvrage de M. le Dr Treille, dans la 3e partie, expose toutes les vicissitudes par lesquelles a passé le corps médical de la colonne expéditionnaire malgré tout le dévouement qu'il mettait à remplir ses fonctions si nobles mais aussi si pénibles. Il démontre toute la défectuosité du système français rendant surtout le service sanitaire dépendant de l'Intendance comme le service des subsistances. A ce point de vue, on trouve dans l'ouvrage de M. Treille des pages fécondes en enseignements et d'un intérêt très réel.

L'escursione al Kinzig Kulm del battaglione reclute in Altorf. Bellinzona. Carlo Salvioni. 1 brochure in-12 de 19 pages.

Cette brochure, après quelques pages de considérations sur l'instruction de l'infanterie, est la relation de la course d'exercice faite en août 1877 par le bataillon de recrues d'infanterie en caserne à Altorf.

L'objectif de la marche du bataillon de recrues était identique à celui de Souwaroff combattant Masséna en septembre 1799. Il était supposé qu'un corps d'armée suisse, l'ennemi se faufilant dans la vallée de la Reuss, est informé à Altorf que les moyens de transport sur le lac des Quatre-Cantons sont au pouvoir de ce même ennemi qui occupe aussi les défilés de l'Axenberg sur la rive du lac. Le corps d'armée suisse est par là obligé de se frayer passage en gagnant le Kinzig Kulm pour opérer sa jonction avec une autre colonne descendant par Muotta et Schwyz.

Parti d'Altorf le 31 août à 4 heures du matin, le bataillon fit une halte à 11 heures au Kinzig Kulm et arrivait à 2 heures après midi à Muotta qui était choisi comme lieu de cantonnement. Le lendemain, 1er septembre, fut employé à un service d'avant-postes basé sur la supposition qu'un corps d'armée suisse établi sur la Muotta pourrait être attaqué par le Kinzig Kulm, le Pragel et Schwyz. Le 2 septembre le bataillon quitta Muotta à 11 heures et rentrait à 5 heures à Altorf en bel ordre et sans qu'un seul éclopé fut resté en arrière ou suivit la colonne en trainard.

Telle est, en peu de mots, l'analyse de cette brochure, dûe, croyons-nous, à M. le lieut.-colonel Pedevilla, et à laquelle le style imagé de la langue italienne prête une saveur toute particulière ; elle renferme quelques pages qui peuvent être lues avec intérêt et plaisir.

Cours d'allemand, notions élémentaires à l'usage des sous-officiers, par A. Neumann, capitaine au 68e de ligne. Paris, Belin, 1877. 1 vol. in-12 de 144 pages.

C'est pour combler une lacune existant dans les publications destinées à l'enseignement à donner aux sous-officiers de l'armée française,

que M. Neumann a publié ce cours élémentaire d'allemand. « Cet ouvrage est à la fois pratique et théorique : de petites histoires et des dialogues, arrangés de façon à donner dans un ordre normal les règles grammaticales placées dans la partie théorique correspondante, permettent d'augmenter progressivement les difficultés, de faire apprendre sans de trop grands efforts de mémoire de nombreux mots allemands et de rendre plus aisée aux élèves l'étude de la langue allemande. » (Extrait de la préface).

Le livre de M. Neumann renferme, en outre des nombreux termes militaires, des données sur les monnaies et les mesures allemandes, des thèmes et des dialogues et enfin un résumé succinct de la géographie de l'Allemagne.

Cet ouvrage nous paraît devoir être lu et consulté avec fruit par les officiers qui, sans vouloir faire de la langue allemande une étude approfondie, désirent cependant en connaître assez pour pouvoir se tirer facilement d'affaire en pays allemand.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

A teneur de l'art. 142 de l'organisation militaire, tout le matériel de guerre qui se trouvait en possession des cantons, en vertu des prescriptions fédérales antérieures, doit être inventorié exactement avec la coopération de la Confédération, et tout le matériel qui fera défaut devra être remplacé aux frais des cantons.

Afin d'en arriver à faire le compte définitif et l'inventaire complet du matériel de guerre suisse, d'après les prescriptions de la loi, le Conseil fédéral a adopté dans ce but les règles générales suivantes qui lui ont été proposées par son Département militaire :

1° D'après l'esprit de l'article sus-mentionné, tous les cantons sans exception sont tenus de mettre à la disposition de la Confédération tout le matériel de guerre qu'ils avaient l'obligation de posséder en conformité des dispositions de la législation fédérale précédente. Cela aura lieu sans considération aucune du fait que l'un ou l'autre canton aurait, en vertu de l'organisation nouvelle, moins de matériel à fournir que sous l'ancien ;

2° Le matériel tout entier doit être dans un état conforme aux règlements et à l'ordonnance et, en ce qui concerne la qualité, on n'acceptera que le matériel qui sera prêt à entrer en campagne;

3° Les cantons de Lucerne, de Schwyz, de Fribourg et de Bâle-Ville sont tenus de remplacer, par des chariots conformes à l'ordonnance, les vieux chars non d'ordonnance qu'ils possèdent et que l'on a tolérés jusqu'à présent, en remplacement des fourgons de bataillons et de batteries et des chars d'approvisionnement.

4° Le matériel manquant et celui qui ne serait pas conforme à l'ordonnance, devra être remplacé pendant le courant de l'année 1878. Toutefois, le Département militaire est autorisé à prolonger exceptionnellement ce terme.

En outre, le Conseil fédéral a adopté le projet d'ordonnance que lui a soumis son Département militaire, au sujet de l'organisation et de l'exploitation de la régie fédérale des chevaux, en conformité de l'art. 183 de l'organisation militaire.

— Sur les 26,000 recrues de l'année 1858 qui se sont présentées lors du dernier recrutement, 12,670, soit 48 % ont été déclarées aptes au service et incorporées comme suit dans les différentes armes : Infanterie, 8479 hommes, soit 1,059 dans la Ire division, 991 dans la IIe, 1139 dans la IIIe, 698 dans la IVe, 1090 dans la Ve, 1235 dans la VIe, 1279 dans la VIIe, 988 dans la VIIIe. Cavalerie, 459 hommes, soit : Ire division 60, IIe 80, IIIe 88, IVe 60, Ve 48, VIe 62, VIIe 53, VIIIe 8. Artillerie, 1942 hommes, soit : Ire division 303, IIe 180, IIIe 246, IVe 218, Ve 331, VI 247, VIIe 282, VIIIe 135. Génie, 833 hommes, soit : Ire division 140, IIe 99, IIIe 97, IVe 73, Ve 114, VIe 113, VIIe 104, VIIIe 93. Troupes sanitaires, 882 hommes, soit : Ire division 128, IIe 98, IIIe 119, IVe 111, Ve 116, VIe 108, VIIe 115, VIIIe 87. Troupes d'administration, 75 hommes, soit : Ire division 7, IIe 14, IIIe 12, IVe 8, Ve 9, VIe 9 VIIe 7, VIIIe 9. Ces chiffres sont inférieurs à ceux qui ont été inscrits au budget, qui prévoyait un total de 13,500 pour le recrutement de 1876.

— En date du 8 janvier, le Conseil fédéral a procédé aux nominations ci-après :

M. le colonel Jules Philippin, de Neuchâtel, en qualité de commandant de la 1re division d'armée, où il remplace le colonel Aubert, démissionnaire déjà depuis près d'une année.

P.S. M. le colonel Philippin n'a pas accepté sa nomination, par suite de ses nombreuses occupations comme membre du gouvernement neuchâtelois.

M. le colonel Georges Pauli, de Malans, a été appelé au double poste d'instructeur en chef des troupes d'administration et de commissaire des guerres à Thoune. Sont nommés encore comme instructeurs d'administration, M. Albrecht, major, de 1re classe, et Siegfried, lieutenant, de 2e classe.

M. le major Wieland, de Bâle, succède comme grand juge de la 4e division, à M. le lieutenant-colonel Stehlin, qui a donné sa démission.

— En suite des examens qui ont suivi l'école des officiers du génie, à Zurich, le Conseil fédéral, dans sa séance du 3 janvier, a nommé lieutenants du génie MM. Joseph Martinoli, Marolta ; Henri Metzger, Bottschwanden ; Alfred Æschlimann, Morat ; Paul Manuel, Lausanne ; Fridolin Becker, Linthal ; Paul Ulrich, Zurich ; Otto Zehnder, Zofingue ; Walther Wagner, Lörrach ; Jean Sauter, Riesbach ; Robert Rychner, Payerne ; Théodore Schäck, Genève ; Gottlieb Strickler, Lucerne ; Henri Schaffner, Aussersihl ; Samuel Brossy, Payerne ; Arnold Scharpier, Saint-Imier ; Hermann Schellenberg, Bâle ; Alexandre Sulser, Oberschau ; Martin Bächtold, Ragaz ; Franz Lusser, Airolo et Auguste Droz, Fluntern.

— MM. les lieutenants-colonels Martin, Louis, aux Verrières, et Deggeler, à Schaffhouse, commissaires des guerres de division, ayant demandé leur démission, elle leur a été accordée avec les remerciements d'usage.

— En date du 6 décembre 1877, M. le colonel P. Grand (Lausanne) a prié le Conseil fédéral de bien vouloir le relever du commandement de la 1re brigade d'infanterie et de lui accorder sa démission du service. La détermination que M. le colonel Grand a cru devoir prendre prive l'armée fédérale, et tout spécialement la 1re division, d'un officier dont nos troupes, officiers et soldats, ont apprécié maintes fois les services dévoués, notamment pendant l'occupation des frontières en 1870-71 et à l'occasion du cours de répétition de la 1re brigade d'infanterie qui a eu lieu cet automne au pied du Jura. M. le colonel Grand est entré dans l'état-major en 1855 ; il a reçu le brevet de colonel fédéral en 1868. (*Nouvelliste vaudois.*)

— On écrit de Fribourg à la *Gazette de Lausanne* en date du 12 janvier 1878.

Il y a environ un an, l'éminent sculpteur Marcello (Mme la duchesse Colona), notre compatriote, désirait faire une reproduction de son grand buste en bronze du général Jomini avant de l'expédier à l'empereur de Russie. Le général Jomini est une illustration européenne autant que suisse et vaudoise, et son buste offert au Conseil fédéral, au nom des officiers suisses, eût fait fort bonne figure au Palais fédéral. Il a été donné connaissance de cette proposition, par un tiers, à un officier supérieur fédéral à Berne ; mais celui-ci n'a jamais répondu à cette communication, quoiqu'il fût fort bien qualifié pour le faire.

Berne. — Le 28 décembre écoulé est mort à Clarens dans sa 52e année le lieutenant-colonel Ruef, de Burgdorf, précédemment chef de l'artillerie bernoise, officier énergique autant qu'expérimenté et bon camarade.

— Le Conseil Exécutif, vu les certificats de capacité produits, vient de procéder à la nomination d'une centaine de lieutenants d'infanterie dans les IIe, IIIe, IVe et Ve divisions. Voici ceux de la partie française du canton :

IIe division. MM. Béchire, François-Joseph, à Porrentruy. Gosteli, Paul, à St-Imier. Juillerat, César, de Châtelat, à Berne. Rossel, Jules-Adalbert, à Tramelan-dessus. Bourquin, Alfred, à Bienne. Gruet, Emile, à Renan. Wyss, Oscar, à Neuveville. Jeanneret, Albert, à St-Imier. Wuille, Edmond, à Bienne. Ryff, Frédéric-Louis, à Delémont. Suter, Edouard, à St-Imier. Rosselet, Edmond, à Bienne.

IIIe division. MM. Lienhard, Robert, à Bienne. Ritter, Oscar, à Delémont. Lanz, Emile, à Bienne. Hess, Charles-Ferdinand, à Bienne. Chopard, Paul, à Bienne. Leuenberger, Louis, à Moutier. Kessi, Arnold, à Corgémont. Niederhauser, Louis-Emile à Saicourt. Michel, Arnold, à Bienne.

Ve division. MM. Propst, Joseph-Gottfried, à Nidau. Herren, Johan, à Thörishaus.

TESSIN. — En date du 4 décembre, le Conseil d'Etat, vu les certificats de capacité produits, a nommé au grade de lieutenant d'infanterie les aspirants ci-après désignés :

Stoffel, Arturo, Bellinzona ; Bernasconi, Arnoldo, à Chiasso ; Boletti, Oradino, à Locarno ; Papa, Guiseppe-Aquilius, à Biasca ; Vassalli, Gerolamo, à Riva S. Vitale ; Bianchetti, Luigi, à Locarno ; Martignoni, Celeste, à Visa-Gambarogno ; Gagliardi, Pietro, à Biogno ; De Abbondio, Giuseppe, à Balerna ; Colombi, Elia, à Bellinzona ; Minetta, Francesco, à Lodrino ; Rossi, Valentino, à Arzo ; Rinaldi, Pietro, à Morbio-Superiore.

VALAIS. — Le Conseil d'Etat a précédé aux promotions et nominations ci-après pendant le 4e trimestre 1877 :

M. le major Guntern, Joseph-Antoine, de Munster (fusiliers). MM. les capitaines : Contat, Octave, de Monthey, (carabiniers) ; de Torrenté, Robert, de Sion, (fusiliers) ; de Torrenté, Henri, de Sion, (fusiliers) ; de Werra, François, de Loèche, (fusiliers) ; MM. les 1ers lieutenants : Bonvin, Alphonse, de Sion, (carabiniers) ; de Werra, Raphaël, de Loèche, (fusiliers) ; Carron, Maurice, de Bagnes, (fusiliers) ; Frossard, Alfred, d'Ardon, (fusiliers) ; Ribordy, Alexandre, de Monthey, (fusiliers) ; Ducrey, Adolphe, de Sion, (fusiliers) ; Defayoz, Alfred, de Val d'Illiez, (fusiliers) ; Turin, Cyrille, de Collombey, (fusiliers). MM les lieutenants : Robatel, Adolphe, de Martigny, (fusiliers) ; Buttet, Joseph, de Fully, (fusiliers) ; Roduit, Joseph, de Saillon, (fusiliers) ; Chappaz, Pierre, de Monthey, (fusiliers) ; Gillioz, Pierre, d'Isérables, (fusiliers) ; Guerraz, Gustave, de Martigny, (fusiliers) ; Rouiller, Joseph, de Mart Combe (fusiliers) ; Piota, Isaïe, de Martigny, (fusiliers) ; de Rivaz, Joseph, de Sion, (fusiliers) ; Broccard, Joseph, d'Ardon, (fusiliers) ; Burcher, Emile, de Brigue, (fusiliers).

GENÈVE· La société genevoise de Winkelried, publie son compte-rendu financier de 1877 comme suit :

Capital au 31 décembre 1876 :		Fr. 23,037 90.
Intérêts à 4 ½ % en 1877,	Fr. 1,038 40	
Cinq nouvelles contributions à 10 francs	» 50 —	1,088 40
		Fr. 24,126 30
Insertions et menus frais,		73 80
Capital au 31 décembre 1877,		Fr. 24,052 40

Le trésorier : *Auguste Bourdillon*, adjudant.

Les vérificateurs des écritures : *F. Demaurex*, lieut.-colonel ; *J. Büss*, capitaine.

NB. Les diplômes de *sociétaires à vie* se délivrent pendant le mois de janvier, chez le trésorier, Corraterie, 6, contre un *versement unique de* 10 *francs*.

— Ont été nommés comme lieutenants d'artillerie d'élite MM. Chauvet, Albert, et Charles Souvairan.

NEUCHATEL. — Sur présentation des certificats de capacité voulus, le Conseil d'Etat a nommé aux grades de lieutenants d'infanterie les sous-officiers et soldats ci après ;

Huguenin, Oscar, sergent, à Chaux-de-Fonds, rang du 18 courant ;
Fuhrer, Emile, sergent, à Neuchâtel, rang du 19 courant.
De Coulon, Robert, caporal, à Neuchâtel, rang du 20 courant ;
Prince, Alfred, caporal, à Neuchâtel, rang du 21 courant ;
Degoumois, H.-Victor, caporal, à Chaux-de-Fonds, rang du 22 courant ;
Carbonnier, Max, soldat, à Neuchâtel, rang du 23 courant ;
De Pury, Jean, soldat, à Neuchâtel, rang du 24 courant ;
Elskess, Albert, soldat, à Neuchâtel, rang du 26 courant ;
Berger, Jules, soldat, à Couvet, rang du 27 courant ;
De Rougemont, Alfred, soldat, à St-Aubin, rang du 28 courant ;
Favre, Fritz, soldat, au Locle, rang du 29 courant ;
D'Ivernois, François, soldat, à Boudry, rang du 30 courant ;
Lardy, Charles, soldat, à Neuchâtel, rang du 31 courant.

Au grade de lieutenant de carabiniers :

Kaufmann, Louis, soldat, à Fleurier, rang du 25 courant.

VAUD. — Le Conseil d'Etat a avancé M. le lieutenant de dragons *Nicod*, Emma-

nuel, à Echallens, au grade de capitaine de dragons de landwehr. M. Nicod prend le commandement de l'escadron n° 2 L.

— On écrit au *Nouvelliste vaudois :*

« Le Conseil communal de la commune de Bière, en vue de faciliter les autorités cantonales pour le choix de la place d'armes de la 1re division d'infanterie et répondre aux vœux et désirs manifestés par la généralité des personnes s'intéressant à l'instruction militaire de notre pays, a décidé, dans sa séance du 2 courant, d'offrir à l'Etat de Vaud, au cas que Bière soit désigné comme place d'armes pour l'infanterie ;

1° La jouissance gratuite d'environ 27 hectares, soit 30,000 perches carrées, de terrain attenant à la place d'armes actuelle et pouvant être utilisé pour les manœuvres d'infanterie, sans aucun inconvénient pour les manœuvres des autres troupes.

2° La jouissance également gratuite de deux carrières de pierres et sable situées à proximité des casernes et qui pourraient ainsi être mises à la disposition des entrepreneurs pour les constructions projetées.

Au moyen de la concession qui précède et de celles faites antérieurement, la place d'armes de Bière occuperait ainsi une superficie de plus de 140 hectares, soit 160,000 perches carrées, dont au moins 126 hectares cédés gratuitement par la commune de Bière à l'Etat de Vaud, qui en perçoit annuellement la location fédérale.

Il est aussi rappelé que la commune a participé pour une part à l'achat des terrains que l'Etat possède sur la place d'armes et sur lesquels sont élevées les casernes actuelles ».

— Sur le vu de certificats de capacité obtenus à l'école militaire fédérale pour élèves d'officiers d'artillerie, le Conseil d'Etat a promu au grade de lieutenant d'artillerie : MM. Daniel Monnay, à Aubonne ; Adrien Cart, à Lausanne ; Charles Kœlla, à Lausanne ; Henri Vullièmoz, à Payerne ; Etienne Meyer, à Lausanne, et Charles Maget, à Lausanne.

— Jeudi 17 janvier la colonie italienne à Lausanne s'est associée aux manifestations qui se sont faites un peu partout ce jour-là à l'occasion des funérailles du roi Victor-Emmanuel. Un modeste cortége d'une centaine de personnes précédé du drapeau national, avec cravate de deuil, et d'un corps de musique exécutant une marche funèbre se rendait ce matin, à 9 ½ h., à l'église catholique ; un catafalque très orné avait été disposé à l'entrée du chœur, il portait entr'autres des couronnes d'immortelles et de violettes.

Le service religieux, célébré par M. le curé Deruaz, a été accompagné de chants du plus bel effet. C'était en somme une cérémonie simple mais imposante à laquelle un nombreux public s'est sympathiquement associé. *(Nouvelliste Vaudois)*

France. — Le général de division Cousin-Montauban, comte de Palikao, ancien ministre de la guerre, est mort le 10 janvier à Paris, dans sa 82me année, d'une maladie de cœur.

Entré au service comme garde-du-corps de Monsieur, en 1814, il fut nommé sous-lieutenant de cavalerie en 1815, passa par l'école d'application et les stages d'état-major de 1820 à 1832, époque à laquelle il devient capitaine de chasseurs d'Afrique.

Dès ce moment, il figure soit aux chasseurs, soit aux spahis, toujours à l'armée d'Afrique à laquelle il demeure attaché comme général de brigade d'abord dans la province d'Oran, puis de division dans la province de Constantine. Pendant cette première partie de sa carrière, il prit part à la campagne d'Espagne et aux expéditions d'Afrique ; il avait reçu une blessure et obtenu dix citations à l'ordre de l'armée.

Rappelé en France vers 1837, il commanda successivement à Limoges, puis à Rouen, et commençait à se lasser de ce rôle peu actif quand la direction de l'expédition de Chine lui fut confiée. Cette guerre lointaine eut quelque chose d'épique qui rejaillit sur le général Cousin-Montauban, qui fut alors créé comte de Palikao, membre du Sénat impérial et grand-croix de la Légion d'honneur. Napoléon III voulut même lui faire conférer, à titre de récompense nationale, une dotation qu'il somma, en quelque sorte, le Corps législatif de voter, par une lettre où il était dit que « les nations dégénérées marchandaient seules la reconnaissance publique. » Mais le Corps législatif résista et le projet dut être retiré.

Le général n'obtint pas davantage la dignité de maréchal de France, tandis qu'on accordait celle d'amiral au vice-amiral Charner, qui avait figuré en Chine sous ses ordres, mais n'avait eu qu'une part beaucoup moins considérable aux succès de l'expédition. Il reçut seulement le commandement du corps d'armée de Lille, puis celui du corps d'armée de Lyon, après avoir sollicité en vain d'aller en Italie commander les troupes qui devaient en finir avec les garibaldiens à Mentana ; on lui objecta que la direction d'une simple division ne convenait pas à sa haute position.

Le général Cousin-Montauban ne fut pas employé davantage quand éclata la guerre de 1870, sur laquelle, d'ailleurs, ce qu'il savait des vices de l'organisation lui laissait peu d'illusion. On ne se souvint de lui que quand il fallut prendre le ministère de la guerre au lendemain des désastres de Forbach et de Reichshoffen, ministère qu'il garda jusqu'au 4 septembre.

Après la guerre, le général a vécu dans la retraite, toujours vigoureux et intelligent malgré son grand âge. C'était un militaire de race, un excellent organisateur, un vaillant troupier, un bon tacticien, mais un fort médiocre stratége, preuve en soit le concours qu'il donna aux plans qui conduisirent l'armée de Mac-Mahon dans la nasse de Sedan.

— Le 31 décembre 1877, l'Ecole d'Etat-major a cessé d'exister. L'*Avenir militaire* lui consacre une nécrologie intéressante dont voici quelques extraits :

« Les projets déposés sur le bureau du Sénat et la discussion déjà commencée sur la loi d'Etat-major, ont fait ressortir les causes de la fondation de l'École. Le maréchal Gouvion de Saint-Cyr fut conduit à demander un corps fermé par un sentiment de résistance à des abus, affirmant ainsi le principe que l'officier d'Etat-major, quelle que soit la nature de son service, appartient au commandement et non à la personne qui en est investie. Il eût même désiré, pour remplir le cadre d'organisation du corps, mettre tous les emplois au concours Cela fut jugé impraticable pour les grades supérieurs et ne fut appliqué que pour les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants. Mais pour subvenir au recrutement ultérieur, il créa l'école d'Etat-major.

Cette école donna de si bons résultats, les officiers qui en étaient sortis se montrèrent dans les corps de troupes où ils furent détachés si au-dessus de la moyenne de leurs camarades, que dès 1826, le comité d'Etat-major, à peine formé, demanda au Ministre l'augmentation du nombre des élèves pour verser dans les régiments d'infanterie et de cavalerie un bon nombre d'officiers instruits devant inspirer aux autres le goût des études militaires. Ce fait, dans les circonstances actuelles, ne saurait passer inaperçu, d'autant mieux que presque tous les officiers, ainsi versés dans les corps de troupes, ont eu de très belles carrières.

L'Ecole eut pour premier commandant le général Desprez, et le lieutenant-colonel de Salaignac fut alors son commandant en second, directeur des études.

La première installation de l'Ecole eut lieu rue de Verneuil, dans l'hôtel qui fut depuis occupé par l'Intendance. Dès le mois de mars 1823, le local fut jugé insuffisant et l'école se transporta dans l'hôtel Tessé, rue Varennes ; enfin, en mai 1826, elle fut installée dans les bâtiments de l'hôtel de Sens, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Au début, l'installation était bien imparfaite. Successivement améliorée, ce n'est qu'en 1846 que les officiers élèves de l'école eurent la possession exclusive d'un manége ; j'usqu'à cette époque, les leçons d'équitation leur étaient données par des professeurs civils, sous la surveillance, il est vrai, des officiers du cadre de l'Ecole.

En 1871, les fédérés firent sauter le manége qui servait de magasin de munitions : on le reconstruisit sur le même emplacement, et le nouveau batiment a sur l'ancien le grand avantage d'être fort clair le jour, et le soir, de pouvoir être éclairé au gaz.

L'école d'Etat-major fut régie par plusieurs règlements ; nous ne dirons quelques mots que du dernier, qui date du 20 janvier 1870.

Le nombre des élèves reçus était généralement de vingt-cinq : trois places étaient réservées pour les élèves de l'Ecole polytechnique. Les autres étaient données au concours aux élèves de l'Ecole spéciale militaire et aux sous-lieutenants de l'armée n'ayant pas vingt-cinq ans d'âge au 1er octobre de l'année du concours et ayant un an de grade à cette date.

Les officiers élèves passaient deux ans à l'Ecole et subissaient des examens à la la fin de chaque année ; de plus, à la fin de la seconde année, ils passaient encore une série d'examens devant une commission nommée par le ministre de la guerre.

Les élèves étaient casernés dans l'hôtel de Sens, travaillaient à leurs dessins dans des salles d'étude, sous la surveillance de capinaines, et étaient libres de cinq heures

à onze heures du soir ; des permissions de théâtre ou de soirée leur étaient très souvent accordées jusqu'à une ou deux heures du matin.

Tous les jours, les officiers montaient à cheval, soit au manége, soit à l'extérieur, et le carousel militaire de 1875 a mis en lumière les excellents résultats de ce genre d'équitation véritablement approprié au service d'Etat-major et qui a encore été poussé plus loin dans ces deux dernières années, l'Ecole ayant pu recevoir un assez grand nombre de chevaux pur sang.

Nous ne pouvons nous étendre ici sur les études faites à l'Ecole de l'Etat-major. Au début et pendant une longue période de temps, elles sont restées trop théoriques, et l'instruction des élèves n'était pas assez pratique Quelques efforts ont été faits dans ces dernières années pour diriger l'enseignement selon les exigences de la guerre moderne. Ils ont prouvé combien il était difficile de rompre avec des traditions depuis longtemps enracinées, et montré la nécessité d'une réforme à peu près complète. Aussi, cette Ecole va disparaître et faire place à l'Ecole de guerre : des officiers moins jeunes ayant déjà fait des études pratiques, vont venir y puiser une instruction plus élevée. En faisant nos adieux à l'ancienne Ecole d'Etat-major, souhaitons à la nouvelle Ecole de guerre de produire autant d'hommes de valeur que l'a fait son aînée. »

ITALIE. — Le général marquis Alphonse de La Marmora vient de mourir à Florence. L'Italie perd en lui un de ses généraux les plus distingués, qui fut en même temps un homme d'état remarquable Il était né en 1804, en Piémont.

Sa carrière militaire, d'abord assez difficile, changea de face tout à coup. La Marmora, qui n'était que major en 1848, quand éclata la guerre entre l'Italie et l'Autriche, conquit rapidement sur les champs de bataille les grades de colonel et de général de brigade. Ce fut alors qu'à deux reprises le roi l'appela au ministère de la guerre. Chargé de diriger les opérations militaires en Toscane, il n'assista pas à la bataille de Novare.

Promu général de division, puis nommé de nouveau ministre de la guerre, à l'avènement de Victor-Emmanuel, il s'occupa de la réorganisation de l'armée piémontaise. Il garda son poste jusqu'en 1855, où il prit le commandement du corps expéditionnaire sarde en Crimée.

Depuis lors, le général de La Marmora a été tour à tour ministre, ambassadeur en Prusse et en Russie, et gouverneur des provinces napolitaines. Il était président du conseil en 1866 quand il fut mis à la tête de l'armée italienne qui devait opérer dans le quadrilatère. Après la bataille de Custozza, le général fut chargé de diverses missions diplomatiques; mais il se retira peu à peu de la vie active. Il vivait à Florence quand la mort est venue l'atteindre, à la suite d'une longue maladie. Son livre *Un po piu di luce* avait fait grand bruit.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

ÉCOLES MILITAIRES

POUR

LE PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1878.

(Arrêté du Conseil fédéral du 18 janvier 1878.)

I. Etat-major général.

A. *Travaux de subdivision.*

Du 2 janvier au 31 décembre, à Berne.

B. *Ecole d'état-major général.*

Une section de l'état-major général, du 4 février au 17 mars, à Berne.

II. Infa[illegible]

(Reste à fixer.)

III. Cavalerie.

A. *Ecole de cadres.*

Du 6 mars au 11 avril, à Berne.

B. *Cours de remonte.*

Chevaux de recrues et de rechange.

I. Cours du 24 octobre 1877 au 8 février 1878, à Berne.
II. Cours du 27 décembre 1877 au 13 avril 1878, à Winterthour.

C. *Ecole de recrues.*

Ecole pour les recrues des escadrons nos 1—6, et recrues de dragons de langue française de Berne (Jura), du 11 février au 13 avril, à Berne.

IV. Artillerie.

Ecole de sous-officiers.

Pour toute l'artillerie de campagne (batteries et colonnes de parc), les artificiers et le train d'armée, du 13 mars au 16 avril, à Thoune.

V. Génie.

Cours préparatoire et école de recrues.

Ecole de recrues de pontonniers n° 1 pour les recrues des arrondissements de division I et II, du 26 mars au 22 mai, à Brugg.

VI. Service sanitaire.

Section médicale.

A. Ecole préparatoire d'officiers

Pour médecins et pharmaciens de langue allemande, du 30 mars au 26 avril, à Zurich.

B. Cours préparatoire et école de recrues.

Recrues des IIIe et VIe arrondissements de division, du 12 mars au 26 avril, à Zurich.

VII. Troupes d'administration.

A. *Ecole d'instructeurs.*

Du 10 au 24 janvier, à Thoune.

B. *Ecoles préparatoires d'officiers.*

I. Ecole, du 26 janvier au 1er mars, à Thoune.
II. Ecole, du 5 mars au 8 avril, à Thoune.

VIII. Ecole centrale.

Ecole centrale II, pour capitaines d'infanterie, du 7 mars au 17 avril, à Thoune.

Cours rangés dans l'ordre des places d'armes.

(Le jour d'entrée est le jour avant et celui du licenciement le jour après.)

Place d'armes de Berne.

1. Cours de remonte (I) pour chevaux de recrues et de rechange, du 24 octobre 1877 au 8 février 1878.
2. Etat-major général. Travaux de subdivision, du 2 janvier au 30 décembre.
3. Première école de l'état-major général, du 4 février au 17 mars :
   Une section du corps de l'état-major général.
4. Ecole de recrues de cavalerie, du 11 février au 13 avril :
   Recrues des escadrons nos 1 à 6 et recrues de langue française de Berne (Jura).
5. Ecole de cadres de cavalerie, du 6 mars au 11 avril :
   Un certain nombre de brigadiers de dragons et de maréchaux-des-logis de guides.

Place d'armes de Brugg.

6. Cours préparatoire et école de recrues pour troupes du génie (I), du 26 mars au 22 mai :
   Pontonniers des arrondissements de division I et II :
   Cadres, du 26 mars au 22 mai.
   Recrues, du 4 avril au 22 mai.

Place d'armes de Thoune.

7. École d'instructeurs des troupes d'administration, du 10 au 24 janvier.
8. Ecole préparatoire d'officiers (I) des troupes d'administration, du 26 janvier au 1er mars.
9. Ecole préparatoire d'officiers (II) des troupes d'administration, du 5 mars au 8 avril.
10. Ecole centrale (II), du 7 mars au 17 avril :
    Un certain nombre de capitaines d'infanterie.
11. Ecole de sous-officiers d'artillerie (I), du 13 mars au 16 avril :
    Sous-officiers de toute l'artillerie de campagne. (Batteries et colonnes de parc de toutes les divisions.)
    Sous-officiers des compagnies d'artificiers, sous-officiers du train d'armée. (Bataillons du train et train de ligne.)

Place d'armes de Winterthour.

12. Cours de remonte (II), pour chevaux de recrues et de rechange, du 27 décembre 1877 au 13 avril 1878.

Place d'armes de Zurich.

13. Cours préparatoire et école de recrues pour troupes sanitaires, du 12 mars au 26 avril :
    Recrues des IIIe et VIe arrondissements de division.
14. Ecole préparatoire d'officiers sanitaires, du 30 mars au 26 avril :
    Médecins et pharmaciens de langue allemande.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 3. Lausanne, le 1er Février 1878. XXIIIe Année

GUERRE D'ORIENT

Les événements militaires se précipitent. A peine sur les Balkans, les Russes, partie en combattant, partie en négociant, progressent à pas de géants vers Constantinople, la mer Egée et Gallipoli. Le 16 janvier ils ont occupé Philoppopoli, le 20 Andrinople, évacué par les Turcs pour faciliter les négociations d'armistice et de préliminaires de paix.

Le plus grave c'est que l'Angleterre ne paraît pas consentir à ce que les Russes, par leur arrivée à Gallipoli, mettent en poche la clef de la Péninsule ainsi que des détroits tant convoités par les uns et par les autres. Des ordres de débarquement à Gallipoli auraient été envoyés à la flotte britannique à Smyrne, puis révoqués et repris.

En attendant que la situation s'éclaircisse, ce qui ne peut tarder, nous donnerons ci-après, d'après les sources russes, quelques détails sur la marche des troupes russes à travers les Balkans et en Roumélie :

Les chroniques militaires hebdomadaires de l'*Invalide* résument comme suit les opérations du 26 décembre au 20 janvier :

La nouvelle année s'ouvre sous les meilleurs auspices pour notre armée de Bulgarie : après le passage épique des Balkans par le corps de l'Ouest, une série de brillants succès sur le front du sud de nos opérations a définitivemeut renversé toutes les barrières accumulées par la nature même et par l'ennemi et ouvert à nos héroïques soldats le libre accès de la Roumélie, au moment où nos ennemis pouvaient le moins s'y attendre. Les nouvelles officielles reçues cette semaine permettent de tracer un tableau assez détaillé des opérations qui ont mené une partie considérable de notre armée au sud de la chaine des Balkans.

Pour tourner les fortes positions turques d'Arabkonak et de Schandornik, dans le défilé d'Orkanie, deux colonnes furent envoyées, l'une d'Orkanie sur Tchouriak (à 18 verstes à l'ouest d'Arabkonak) et la seconde à l'ouest de Vratchesch, par Oumourgath (à 6 verstes à l'ouest de Tchouriak), sur Siliava. Il n'existait pas de routes sur les rochers couverts de glace et de neige que ces colonnes avaient à parcourir; le 9 décembre on commença à établir une route de nuit et à la dérobée, sous la protection d'un petit rideau de cavalerie stationné à Tchouriak.

En quatre nuits, nos sapeurs parvinrent à pratiquer dans la passe une route suffisamment large pour l'artillerie, et le 13 l'avant-garde de la colonne d'Orkhanie se mit en marche. Nous ne nous arrêterons pas à décrire les difficultés inouïes de ce mouvement, qui a été opéré en partie de nuit pour le dissimuler à l'ennemi ; pour surmonter ces difficultés, il fallait l'endurance, l'abnégation et la discipline du soldat russe.

Enfin, le 19 décembre, après six jours d'efforts, tous les échelons de la colonne d'Orkanie descendaient les pentes des montagnes. La colonne de l'Ouest, qui marchait sur Silava, eut à lutter contre des obstacles plus grands encore, mais elle sortit triomphante de cette lutte de géants, et le 18 elle arriva à Thouriak, où elle changea de direction par suite de la nouvelle que les Turcs s'étaient concentrés dans la position retranchée de Taschkissen.

Cette position, située sur la route de Sofia, ne fut occupée et fortifiée par l'ennemi qu'après que les avant-gardes de nos deux colonnes tournantes eurent descendu les Balkans et que les Turcs ne pouvaient plus nous empêcher de déboucher des montagnes. Le 19, de grand matin, la colonne d'Orkanie attaqua Taschkissen de front, en envoyant de l'infanterie et de la cavalerie tourner la gauche et les derrières de l'ennemi ; en même temps, le gros des forces du corps de l'Ouest, resté dans la passe d'Orkanie devant le front des positions turques d'Arabkonak et de Schandornik, opérait au nord une démonstration énergique, qui ne permit pas à l'ennemi d'envoyer des renforts à Taschkissen

Après une longue canonnade de front, une partie de notre infanterie tourna, à deux heures de l'après-midi, la position turque et pénétra à revers dans Taschkissen, que les Turcs, se voyant coupés d'Aarabkonak, commençaient à évacuer ; privé de sa ligne directe de retraite sur ses forces principales, l'ennemi s'enfuit dans le plus grand désordre par des sentiers de montagnes. La victoire de Taschkissen eut pour résultat l'évacuation par les Turcs du débouché de la passe d'Orkanie dans la vallée de Komartsi, où nos troupes descendirent le lendemain matin, à la poursuite de l'ennemi; cernée de toutes parts, une partie de l'armée turque, forte de 34 tabors, chercha à se dérober par la fuite, mais elle fut presque entièrement faite prisonnière. Le jour même où la colonne d'Orkanie s'emparait de Taschkissen, la seconde colonne, qui avait traversé les Balkans de Vratchesca sur Oumourgatch et s'était dirigée sur Tchouriak, se porta du côté de Sofia à Gorny-Bougarow, où attaquée par le corps turc de Sofia, elle le défit complètement, ainsi que nous l'avons rapporté dans notre dernière revue.

Nos pertes dans ces affaires sont heureusement restées inférieures aux premiers chiffres communiqués : elles sont de 550 sous-officiers et soldats hors de combat; les pertes en officiers ne sont pas encore exactement connues. Les Turcs ont eu un grand nombre de tués et de blessés, et ils ont abandonné dans leurs positions dix bouches à feu, une grande quantité de matériel de guerre, et tous leurs malades avec une ambulance anglaise et les médecins; parmi les officiers prisonniers se trouverait le colonel anglais Baker.

Après s'être rendu maître du débouché de la chaussée de Sophia dans la plaine, le général Gourko se porta avec une partie de ses troupes sur Sofia et, après une courte fusillade, à Kajdebna, il occupa le pont de l'Isker et effectua de sa personne une reconnaissance des environs de la ville. Cette reconnaissance montra que Sofia n'était fortifiée qu'à l'est ; en conséquence, la division Véliaminof fut dirigée le 22 au nord de la ville pour l'attaquer par son côté le plus faible, celui du nord-ouest ; mais les Turcs n'attendirent pas l'attaque et se retirèrent dans la direction du sud-ouest. Le lendemain, 23 décembre, nos troupes firent solennellement leur entrée à Sofia, au milieu d'une population enthousiaste, et envoyèrent immédiatement deux avant-gardes, l'une sur la route d'Ouskioub, à la suite de l'ennemi en retraite, et l'autre sur la route de Pirot, pour donner la main aux Serbes en marche sur Sofia.

Les débris de l'armée turque se retirant par différentes routes de Taschkissen et Arabkonak sur Tatar-Bazardjik et le long des Balkans dans

la direction de l'est, furent poursuivis par le général Dandeville, descendu du mont Baban, et par la 3e division d'infanterie de la garde, venant d'Arabkonak; le 21 décembre, le général Dandeville occupa Slatitsa et le même jour la 3e division d'infanterie de la garde attaqua l'arrière-garde ennemie à Mirskovo (entre Dolny-Komartsi et Slatitsa) et l'obligea à se retirer au sud sur Pétrichévo, qui fut également occupé par nos troupes le 23.

L'engagement peu important de Mirkovo a malheureusement coûté à nos troupes des pertes sensibles dans la personne du lieutenant-général Kataléï, commandant de la 3e division d'infanterie de la garde, qui a été tué, et du général-major Philosophof, commandant de brigade de la même division, qui a été mortellement blessé. En avant des troupes envoyées à la poursuite des Turcs, des corps de cavalerie furent dirigés sur la route de Slatitsa au débouché du col de Troyan, ainsi que sur les routes conduisant à Tatar-Bazardjik, c'est-à-dire à Otloukioï (sur la Loudoïan), Skhtimon à Samokow.

Le passage par nos troupes du Balkan d'Etropol au cœur de l'hiver et l'occupation de Sofia, grande ville bien peuplée, au nom de laquelle les Bulgares rattachent le souvenir de l'ancienne Srédets, devaient produire une forte impression morale tant sur la population chrétienne de la Roumélie que sur les Turcs Dans tous les cas, Sofia, qui forme le nœud des principales routes de la Bulgarie danubienne, de la Roumélie et de la Vieille-Serbie, offre les importants avantages d'un point bien défendu, dont la possession nous permet, dans les circonstances actuelles, de nous baser en partie sur la Serbie. Enfin, au point de vue du climat, Sofia et son rayon présentent pour nos troupes les conditions les plus favorables, surtout après les atroces privations que le soldat russe a eu si longtemps à supporter dans les neiges des Balkans.

Tandis que les Turcs défaits étaient poursuivis dans la direction de Tatar-Bazardjik et à l'est de Slatitsa, celles de nos troupes qui occupaient le col de Troyan et les sommets du col de Schipka se préparaient également à déboucher dans les vallées du Ghiebsou et de la Toundja.

Une reconnaissance opérée dans la nuit de Noël sur le versant méridional du col de Troyan constata qu'il était encore occupé par l'ennemi; la nuit suivante un faible détachement se mit en marche par un sentier à peine praticable pour tourner le flanc droit des positions turques, établies sur un rocher inaccessible de front. Ce mouvement, qui présentait d'extrêmes difficultés, fut brillamment exécuté; le 27, avant le lever du jour, le détachement descendit au village de Kornar, débusqua les Turcs de leurs retranchements et détruisit presque en entier un bataillon de nizams sorti de Karlovo, lui enleva son drapeau, lui fit plusieurs prisonniers et s'empara d'un convoi de vivres.

Le même jour vers midi, alors que notre détachement avait débouché sur les derrières de la position turque du col de Troyan, nos autres troupes attaquèrent l'ennemi de front et emportèrent son principal ouvrage, où elles prirent un canon et une grande quantité de munitions de guerre. Les Turcs, complétements défaits, s'enfuirent en désordre dans les montagnes, poursuivis par nos deux détachements, qui avaient opéré leur jonction au pied de la montagne, près de Teke et de Kornar, où ils trouvèrent de grands approvisionnements de vivres. Ainsi, cette marche avec de l'artillerie par le col de Troyan, qui était regardée comme impossible, même en été, à cause des difficultés extrêmes de la descente, a été exécutée par un hiver rigoureux, en combattant, et malgré cela le succès de nos troupes ne nous a coûté qu'un officier tué, un officier blessé et 74 hommes hors de combat.

Mais le succès le plus capital des armes russes dans la guerre ac-

tuelle, celui qui a brillamment clos l'année 1877, est sans contredit la victoire remportée par le général Radetzki sur l'armée de Shipka. Quelque sommaires que soient les premières informations reçues sur cet événement, sa gravité est incontestable. Le 28 décembre, dans un combat acharné, le général Radetsky a défait l'armée de Kassim-Pacha, forte de 41 bataillons, 10 batteries et un régiment de cavalerie, et l'a obligée de mettre bas les armes. Les héroïques défenseurs de Shipka, qui depuis cinq mois formaient une muraille vivante contre laquelle sont venus se briser les efforts des meilleures troupes du Sultan, ont prouvé au monde entier que sous la conduite de leur valeureux chef, ils étaient capables non-seulement de se faire tuer à leur poste et de supporter les plus grandes souffrances, mais d'infliger à l'ennemi une défaite telle qu'une armée entière n'a pu trouver de salut que dans sa reddition. Les conséquences de la victoire du 28 décembre ne sont pas encore connues, mais il n'est pas difficile de les prévoir : Kazanlyk et la vallée de la Toundja sont maintenant en notre pouvoir, et les corps russes qui descendent des Balkans sont en mesure de couper en plusieurs parties les troupes turques de Roumélie et de les battres avant qu'elles aient réussi à se réunir devant Andrinople. Le moment actuel indique la nécessité de vigoureuses opérations contre un ennemi démoralisé, et on peut être certain que nous saurons en profiter.

Sur le front de l'est, la lutte continue à se borner à d'insignifiantes escarmouches d'avant-postes ; les endroits où ont lieu ces engagements montrent que l'ennemi tient encore plusieurs points sur la rive gauche du Lom Noir. Par contre, nos détachements de Bebrovo et d'Elena, réglant leurs opérations sur celles de nos troupes, dans les autres passes des Balkans, s'avancent avec succès au sud-est et au sud, en se frayant un chemin à travers les montagnes et en cherchant à couper les communications de la droite de l'armée turque du Danube avec les cols de Slivno et de Kazan.

Un de ces détachements a emporté ainsi de vive force le village d'Akhmedli, a poussé jusqu'à la Stararéka, sur la route de Slivno, et a envoyé de là une colonne volante couper les communications d'Osman-Bazar avec Kazan (Kotel) ; un autre détachement, venant d'Elna, a atteint le versant méridional du col de Tvarditsa, qui conduit à la vallée de Toundja et à Yéni-Saghra. En même temps quelques colonnes mobiles ont balayé les bachi-bouzouks de l'espace compris au nord de la Stararéka, dans la vallée du Stévrek.

Les conséquence du fait d'armes de Schipka, certainement honorable pour l'armée russe, n'ont pas tardé à se produire. Considérablement réduite, dispersée sur plusieurs points d'une vaste province, l'armée turque de Roumélie n'a plus donné signe de vie. Au moment où nous écrivons, on ne sait pas exactement à Constantinople, à ce qu'il paraît, où se trouve Suleyman pacha, qui semble avoir essayé, mais inutilement, de concentrer ses troupes, d'abord à Iamboli, puis à Philippopoli et à Andrinople. Profitant de leur victoire, les Russes ont, aussitôt qu'ils ont eu des troupes suffisantes disponibles, couvert la Roumélie de leur cavalerie qu'a suivie bientôt l'infanterie et quelque artillerie de campagne. Le 10 janvier, le général Karzoff, descendant du col Trojan, occupait, dans la vallée du Giopsu, qui se jette dans la Maritza, en aval de Philippopoli, Sopot, Carlowo et Karatoprak, et donnait la main aux troupes du général Gourko, qui, venant de Sofia, s'emparaient successivement, dans la vallée de la Maritza, le 11, de la porte de Trojan ; le

12, de Vietreñovo; le 14, de Tatar-Bazardjik, et le 16 de Philippopoli, où entrait avec elles la cavalerie du général Skobélef.

Pendant ce temps, le corps Radetzki, s'assurant du cours supérieur de la Tundscha, qui se jette à Andrinople dans la Maritza, s'emparait le 10 de Kazanlyk, le 11 de Haïn-Keui et de Twarditza, le 12 d'Ieni-Sagra. Les Turcs ayant abandonné, le 13, le 14 et le 15, le défilé de Kotel ou de Kazan et Itara-Rieka au nord de Slivno, au sud des Balkans, les troupes russes occupaient ces deux positions, et, se sentant assurées contre une attaque sur leurs derrières, coupaient le chemin de fer d'Iamboli à Tirnova, occupaient Eski-Sagra, lançaient leur cavalerie sur la ligne ferrée entre Philippopoli et Andrinople, entraient à Tchirpan et s'emparaient, le 16, de Tirnowa, d'où se détache, montant vers le nord, le chemin de fer d'Iamboli, ainsi que d'Hermanly, situé à 25 kilomètres au sud-est, dont les habitant opposèrent une courte mais inutile résistance.

C'est à Hermanly, le 17, que Server et Namyk pacha, dont l'arrivée avait été annoncée par Réouf pacha au grand-duc Nicolas, se seraient présentés au général Skobélef pour traiter de l'armistice. Ils auraient été reçus avec les honneurs militaires et conduits au quartier-général du grand-duc, à Kasanlyk, où ils seraient arrivés le 19 janvier.

Ce jour même, le gouverneur d'Andrinople, Djemil pacha, ainsi que les autorités civiles, quittaient Andrinople pour s'établir en arrière de cette ville, à Tchorlu.

En même temps qu'eux se retiraient Mehemed-Ali et ses troupes, L'abandon de la ville ayant été résolu à Constantinople, les Turcs, en se retirant, ont brûlé les dépôts de provisions et l'ancien harem. Une force publique a été aussitôt organisée pour maintenir l'ordre, mais elle aura bientôt été aidée dans ses fonctions, car dès le lendemain, 20 janvier, l'avant-garde russe est entrée dans la grande cité, dont la plupart des habitants musulmans étaient partis dans la direction de Constantinople.

C'est dans la capitale et à Tchataldja, éloigné de 50 kilomètres environ vers l'ouest, et devant Gallipoli que se rencontreraient, à ce qu'il paraît, toutes les troupes dont la Porte ottomane dispose encore.

On pense que celles de Suleiman pacha, qu'on croit être sur le versant sud-ouest de Rhodope, à Drama, pourront s'embarquer à Kavala pour Gallipoli, où elles risqueraient d'arriver trop tard s'il est vrai que, descendant la vallée de la Maritza, les Russes soient déjà — ce qui est problable, d'après les dépêches d'hier — à Usun-Kœpru et à Karabounar, en marche vers Keschan, qui n'est qu'à une cinquantaine de kilomètres de Gallipoli, où sont attendues des troupes venant de Smyrne et où règne déjà la panique.

Toutes les forces turques qui se trouvent encore l'est de la Maritza et au sud des Balkans seront rappelées à Tchataldja pour disputer à l'ennemi les lignes fortifiées qui sont tracées de Boyük-Tchekmedje de la mer de Marmara à la mer Noire, et défendent les approches de Constantinople. C'est Mouktar pacha qui serait chargé de cette défense.

Mais la marche en avant des Russes et la retraite des Turcs laissent le champ libre au Circassiens et aux bachi-bouzouks, que les populations chétiennes et musulmanes redoutent au moins autant que les Russes. Aussi la Roumélie présente-t-elle en ce moment un bien triste spectacle. Dans la vallée de la Tundscha, les Bulgares ont exercé de nouvelles et sanglantes représailles A Slivno, à Tatar-Bazardjik, à Andrinople, les Turcs en se retirant, ont allumé l'incendie. De Iamboli à Bourgas, la contrée est dévastée par les bachi-bouzouks et les Circassiens, qui ont pillé puis incendié Aidos, Karnabad et Sisebolu. Bourgas

n'a été préservé jusqu'à présent que grâce à la présence d'une canonnière anglaise qui a donné un asile aux réfugiés tandis que l'équipage faisait la police de la ville On comprend l'impatience avec laquelle on attend à Constantinople des nouvelles de Server pacha et de Namyk pacha, auxquels Yzzet bey est allé porter des pleins-pouvoirs pour traiter.

LES ÉCONOMIES SUR L'ARMÉE.

Le texte des nouvelles propositions de la Commission du Conseil des Etats, relatives au rétablissement de l'équilibre financier, vient d'être distribué en regard des décisions du Conseil national. Voici un extrait des propositions militaires faites au Conseil des Etats :

..... 6. Le nombre des instructeurs est fixé comme suit :

	Instructeur en chef.	Instructeurs d'arrondissement.	Instructeur du tir.	Instructeurs de 1re classe.	Instructeurs de 2e classe.	Aides-Instructeurs.	Instructeurs-trompettes.	Instructeurs-tambours.
Infanterie . . .	1	8	1	9	65	12	8	8
Cavalerie . . .	1	—	—	3	10	2	—	—
Artillerie . . .	1	—	—	3	14	18	—	—
Génie	1	—	—	2	4	2	—	—
Troupes sanitaires .	1	—	—	3	4	—	—	—
Troupes d'administration . . .	1	—	—	1	1	—	—	—

7. Les écoles de recrues d'infanterie sont réduites à deux par division, lorsque l'effectif ne dépassera pas 400 recrues par école.

8. Le commandant de bataillon et l'adjudant ne seront, à l'avenir, appelés aux écoles de recrues que pour les 3 dernières semaines de l'école.

9. Le nombre des écoles de recrues d'artillerie de campagne est réduit de manière que chacune d'elles ait l'effectif en hommes nécessaire pour desservir deux batteries ; (se pratique déjà ainsi).

10. Le supplément de solde pour les sous-officiers sera fixé par le Conseil fédéral de telle sorte que le maximum de la solde d'école, en comprenant le supplément et la solde ordinaire, ne dépasse pas trois francs.

11. Le temps employé pour acclimater et dresser les chevaux de remonte de cavalerie ne doit pas dépasser 130 jours.

12. La révision habituelle de taxe des chevaux est supprimée ; le Département militaire peut ordonner une révision lorsqu'il aura des motifs particuliers de faire réviser la première taxe.

L'alinéa 2 de l'art. 149 de l'organisation militaire est interprété en ce sens que l'indemnité pour le renouvellement de l'habillement, de l'équipement ne s'étend pas aux objets qui, par leur nature, ne sont pas sujets à usure.

Postulats.

..... 15. Les indemnités de déplacement seront en général soumises à une révision en vue de leur réduction.

16. Le Conseil fédéral est invité à chercher à diminuer les frais d'impression de l'administration fédérale dans son ensemble.

. ... 18. Le Conseil fédéral examinera la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de faire choix pour l'habillement militaire d'étoffes plus solides et à meilleur marché, de manière à obtenir une réduction de dépenses.

19. Pour toutes les fournitures, on appliquera le principe des soumissions publiques, avec contrôle.

Projet de loi fédérale concernant la suspension de l'exécution de diverses dispositions de la loi sur l'organisation militaire fédérale, du 13 novembre 1874.

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, dans le but de rétablir l'équilibre dans les finances de la Confédération, *arrête :*

Art. 1. La durée des écoles de recrues est réduite des 2 jours du grand congé ; il ne sera accordé de congés qu'à des militaires isolés et dans des cas urgents, l'inspection se bornant au strict nécessaire.

Art. 2. Les cadres de cavalerie ne seront pas appelés avant la troupe pour les écoles de répétition (art. 108 de l'organisation militaire) ; en revanche, la durée des écoles de recrues de cette arme est fixée à 64 jours.

Art. 3. Les exercices de tir prévus par l'avant-dernier alinéa de l'art. 104 et par le 1er alinéa de l'art. 139 de l'organisation militaire, auront lieu dans les sociétés volontaires de tir, avec un nombre de coups déterminé.

Les militaires qui ne rempliront pas cette obligation seront retenus un jour de plus au service, lors du prochain cours de répétition, pour tirer le nombre de coups réglementaire, sans avoir droit à la solde et à la subsistance. Ce jour-là, on appellera aussi, aux mêmes conditions et sans droit à l'indemnité de route, les sous-officiers et soldats des 2 et des 4 années les plus anciennes de l'élite et de la landwehr, qui n'ont pas tiré dans une société le nombre de coups prescrit.

Art. 4. Il est fait abstraction de l'acquisition de voitures d'ordonnance pour le transport des approvisionnements et des bagages.

Art. 5. La solde prévue au tableau XXIX de l'organisation militaire pour les troupes fédérales, n'est payée que pendant le service de campagne, lors des occupations dans l'intérieur et pour porter secours dans le pays.

Pour le service d'instruction, la solde est fixée comme suit, sous réserve des dispositions des articles 217, alinéa 2, 218 et 219 :

Solde des troupes fédérales au service d'instruction :

	Fr.	C.
Colonel	17	—
Auditeur en chef	16	—
Lieutenant-colonel	13	—
» Grand-juge	12	—
Major	11	—
» Grand-juge	10	—
Capitaine, monté	9	—
» non monté	8	—
Premier lieutenant, monté	6	50
» non-monté	5	50
Lieutenant, monté	5	50
» non monté	4	50
Aumônier	8	—
Secrétaire d'état-major (adjudant sous-officier)	4	—

Adjudant sous-officier, monté	2 80
» » non monté	2 60
Sergent-major, monté	2 20
» non monté	2 —
Fourrier, monté	1 80
» non monté	1 60
Sergent, monté	1 60
» non monté	1 20
Caporal, monté	1 20
» non monté	– 80
Appointé, monté	1 —
» non-monté	— 70
Infirmier, monté	1 —
» non monté	— 80
Soldat, monté	— 80
» non monté	-- 60
Recrues de toutes les armes	— 60

a. La solde du chef de bataillon avec grade de commandant est de 12 fr. 50.

La solde du fourrier d'état-major est de 2 francs.

b. Les officiers, sous-officiers et soldats reçoivent sans distinction une ration de vivres.

c. Les guides qui, isolés ou en petits détachements, sont attachés aux états-majors, reçoivent une solde supplémentaire de 1 fr. 50 par jour. Dès que la compagnie est de nouveau réunie, le paiement de la solde supplémentaire cesse.

d. La même solde supplémentaire de 1 fr. 50 est attribuée aux trompettes montés des brigades et des régiments pour la durée de leur service effectif aux états-majors.

e. Les adjudants des états-majors des corps de troupes combinés (art. 66-68 de l'organisation militaire) reçoivent, pendant le temps pour lequel ils font le service avec les états-majors auxquels ils sont attachés, un supplément de solde de 2 fr. par jour.

Art. 2 *e*. Pour les chevaux de cavalerie à fournir à partir de 1879, les dispositions y relatives de l'organisation militaire (art. 191 à 204) sont modifiées comme suit :

L'art. 192 reçoit l'adjonction suivante :

Sans nuire aux exigences militaires, on peut mettre, entre plusieurs amateurs, un même cheval aux enchères. La différence entre le prix d'estimation et le prix d'adjudication doit être entièrement payée par le cavalier et n'est plus portée en ligne de compte plus tard.

A l'art. 194, supprimer la dernière phrase ; Dans ce cas, etc.

L'art. 195 est supprimé.

L'art. 197 est rédigé comme suit :

Si, lors de la sortie du service, l'homme est en possession d'un cheval qui n'a pas fait tout le temps de service, ou si cet homme en sort avant le temps réglementaire, ou s'il se présente un des cas prévus à l'art. 201, la Confédération a le droit de reprendre le cheval. La valeur qu'a le cheval à ce moment est estimée par une commission fédérale d'experts et bonifiée pour moitié à l'homme, toutefois sous déduction du dommage causé à la Confédération dans le cas mentionné à l'art. 201.

L'art. 198 est rédigé comme suit :

Si un cheval vient à périr au service fédéral, la Confédération rembourse la moitié du prix d'estimation payé par l'homme.

Si le cheval périt en dehors du service, la Confédération ne paie aucune indemnité ; sont toutefois réservées les dispositions de l'art. 201.

L'art. 199 est rédigé comme suit :

Si un cheval devient impropre au service pendant le service même, il est repris par la Confédération contre remboursement de la moitié du prix d'estimation.

Les chevaux qui deviennent impropres au service militaire en dehors du service peuvent également être repris par la Confédération, contre bonification du quart seulement du prix d'estimation.

L'art. 201 est rédigé comme suit :

Les cavaliers dont les chevaux ont été maltraités, gravement négligés dans leur nourriture ou leur entretien, qui ont été employés à des usages abusifs, sont responsables, vis-à-vis de la Confédération, pour le dommage subi.

L'état des chevaux est contrôlé à l'entrée au service et à la sortie.

On s'est ému dans certains cercles de ces réductions qui pourraient nuire fortement à l'instruction et à la valeur de notre armée.

Dans une réunion qui a eu lieu le 20 janvier dernier, la société cantonale bernoise des officiers s'est prononcée comme suit contre cette fâcheuse tendance :

En ce qui a trait à l'infanterie, la société estime :

1° Que la réunion des écoles d'officiers ne constituerait pas une économie réelle vu que les indemnités de route à payer seraient plus fortes ; que cette innovation, en outre, serait nuisible à l'instruction ; une école par division, comme cela a lieu maintenant, est préférable.

2° Que l'instruction des recrues souffrirait de la réduction des instructeurs de Ire et IIe classe, attendu que les expériences faites démontrent clairement qu'ils ne peuvent être, avec avantage, remplacés par des aides-instructeurs.

3° Que l'instruction individuelle souffre dans les écoles de recrues trop fortes ; les cadres surtout ne peuvent pas, étant appelés plus rarement, acquérir une instruction pratique et théorique suffisante ; qu'il faudrait augmenter l'effectif des cadres pour obvier aux inconvénients qui ne manqueraient pas de se produire, les économies à attendre de cette mesure seraient donc nulles ; il est préférable de conserver le nombre actuel des écoles.

4° Que la réduction de la durée des écoles serait contraire à la loi ; dans tous les cas, cette réduction ne devrait pas avoir lieu pour les cadres.

5° Qu'on ne peut absolument pas réduire le nombre des instructeurs-trompettes, si l'on veut réellement instruire les trompettes.

Sur la proposition de M. le colonel Kuhn, rapporteur, l'assemblée a décidé qu'il fallait encore attendre pour le recrutement normal des armes spéciales.

En ce qui concerne la cavalerie, la société trouve :

1° Que les cours de remonte et les écoles de recrues devant absolument être commandés par un instructeur de Ire classe, une réduction des instructeurs de Ire classe n'a pas sa raison d'être.

2° Que l'établissement des enchères pour la répartition des chevaux aux recrues est contraire à la loi ainsi que la réduction de l'amortissement ; ces mesures auront, du reste, pour effet d'augmenter les difficultés du recrutement déjà assez difficile.

3° Que les résultats satisfaisants obtenus dans les cours de répétition étant dûs à l'appel anticipé des cadres, il faut, en tout cas, maintenir les cours préparatoires pour les cadres.

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS SUISSES.

Comité central.

Le Comité central sortant (Vaud) a remis les affaires de la Société au nouveau comité (Soleure) dans une réunion commune qui a eu lieu à Berne le 23 janvier courant.

A cette occasion les deux comités réunis ont pris une décision indiquée dans la circulaire ci-après :

Lausanne, le 24 janvier 1878.

Chers frères d'armes,

Vu la demande de 5 sections tendant à la convocation de l'assemblée générale des délégués pour discuter la question pendante de la réduction du budget militaire de la Confédération ;

Vu l'urgence, les Chambres ayant leur réunion prochainement ;

Vu, enfin, l'article 7 des statuts de la Société ;

Les deux comités — (Comité central sortant (Vaud) et nouveau comité central (Soleure) — dans leur réunion commune du 23 janvier 1878, à Berne, ont pris les résolutions suivantes :

I. L'assemblée générale des délégués est convoquée à Berne, salle du Casino, pour le samedi 2 février prochain, à 2 heures après-midi, à l'effet de délibérer sur la question précitée.

II. La tenue sera celle de service, avec casquette.

III. M. le chef du Département militaire fédéral, MM. les colonels divisionnaires et chefs d'armes sont invités à assister à l'assemblée et à prendre part à ses délibérations.

IV. L'ancien Comité central (Vaud), est chargé des convocations.

Au nom des deux Comités :

Le Président, LECOMTE, col.-div. *Le Secrétaire*, NEY, capitaine.

Seciété bernoise.

Cette section s'est réunie le dimanche 20 janvier dans la salle du Grand Conseil, sous la présidence de M. le lieut.-col. Courant, à Berne, Environ 200 officiers y assistaient.

Après l'expédition des affaires courantes, M. le lieut.-col. Walter fit un rapport sur les manœuvres de campagne du 14e corps d'armée allemand, en automne 1877. Aussitôt après, l'assemblée aborda la question principale à l'ordre du jour, celle des restrictions projetées à l'applica-de la loi de 1874 sur l'organistion militaire.

Des rapporteurs avaient été désignés pour chaque arme : M. le major Yersin, pour l'infanterie ; M. le colonel Kuhn, pour l'artillerie ; M. le lieut.-col. Keller pour la cavalerie ; M. le médecin en chef, colonel Ziegler, pour le corps sanitaire ; et M. le major Hegg, pour les troupes d'administration.

A la suite de ces rapports s'engagea une discussion sérieuse à laquelle prirent part MM. Feiss, Meyer et dé Buren, colonels ; Walter, lieut.-col. ; Muller, Gassmann, Peter et Tritten, majors. Les réductions projetées par la commission du Conseil national ont été généralement considérées comme inopportunes. (Pour les décisions prises, voir plus haut, page 57.)

Section vaudoise.

Lausanne, 21 janvier 1878.

L'assemblée ordinaire des délégués est convoquée (conformément à l'art. 6 du règlement) à Lausanne, salle du Cercle de Beau-Séjour, pour le samedi 9 février 1878, à 3 heures, avec l'ordre du jour suivant :

1° Constitution de l'Assemblée, conformément à l'article 5 du Règlement;

2° Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale;

3° Rapport du Président sur la marche de la Section;

4° Dépôt et adoption des comptes de 1877;

5° Fixation du budget et de la contribution pour 1878;

6° Propositions et communications de MM. les délégués, relatives à l'activité des Sous-Sections et à la vie militaire dans les districts;

7° Communications au sujet de la loi suspendant certaines dispositions de l'organisation militaire;

8° Election du comité pour la période de 1878 à 1880;

9° Propositions individuelles.

A 1 $^1/_2$ heure, un dîner sera servi au Cercle de Beau-Séjour, à raison de 3 francs le couvert; ceux de MM. les Délégués qui désireraient y prendre part (et nous espérons qu'ils seront nombreux) seront priés de prévenir le secrétaire soussigné avant le 8 février.

Au nom du Comité de la Section vaudoise :

Le Président, MURET, major. *Le Secrétaire,* E DUTOIT, 1er lieut.

Société d'artillerie.

La société des officiers d'artillerie suisse de position aura lieu à Berne, le 17 février prochain à l'hôtel du Faucon. Voici l'ordre du jour pour cette séance :

I. Lecture du procès-verbal et vérification de la liste des membres

II. Rapport sur les travaux du comité pendant l'année dernière relativement au nouvel armement et propositions éventuelles pour la continuation de cette question.

III. Rapport du caissier et résolutions à prendre à propos du budget de l'année courante.

IV. Conférence de M. le lieut.-col. Fornerod :

a) sur les améliorations en partie faites, en partie à faire au matériel d'artillerie de position déjà existant;

b) sur le matériel demandé et sur les essais qui ont été faits avec.

V. Communication du capitaine Combe sur les études faites par la société sur l'organisation de l'artillerie de position.

VI. Rapport et proposition du lieut.-col. Fornerod sur le champ d'activité de l'année courante.

Tenue : tenue de service avec casquette (avec l'autorisation du département militaire fédéral.)

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES

Du commissariat des guerres central. 19 janvier 1878. — En application des prescriptions de l'ordonnance sur la mise à exécution de l'arrêté fédéral concernant l'indemnité pour rations de cheval en temps de paix, du 8 juin 1877, nous prenons les dispositions suivantes :

1° L'indemnité de ration est fixée au préalable à 2 fr. par ration (§ 1 de l'ordonnance d'exécution), le règlement de compte définitif à la fin de l'année étant réservé.

2° Dans la règle, l'indemnité de ration aux commandants des divisions d'armée et aux chefs d'arme se paie en espèces, moyennant quoi l'entretien des chevaux retombe à leur charge. Par contre, pour le temps où ils font du service militaire, ils touchent les rations en nature et ne peuvent prétendre à aucune indemnité de ration non plus que de pansage.

3° Aussi longtemps que les instructeurs se trouvent au service, ils sont tenus à faire nourrir leurs chevaux par l'administration militaire fédérale.

A partir du jour où un instructeur entre au service, le paiement de l'indemnité de ration est suspendu et n'est repris que lorsque le dit ins-

tructeur sort de service. En cas d'interruptions temporaires dans le service d'un instructeur (entre deux écoles, etc.) l'indemnité de fourrage ne sera perçue que lors du règlement définitif à moins que l'interruption ne soit de plus de 8 jours.

L'instructeur sortant du service devra adresser sa demande d'indemnité en argent, soit à l'instructeur en chef, soit à l'instructeur de la division, lequel de son côté en informera le Commissariat central dans son rapport mensuel.

Chaque instructeur doit établir lui-même les bons relatifs à la subsistance de son cheval.

4° Le Commissariat central ne paiera aucune indemnité de ration ou de pansage, avant que la pièce justifiant ces compétences et exigée par l'art. 2 de l'arrêté fédéral lui ait été remise par le vétérinaire en chef ou les chefs d'arme (§ 2 de l'ordonnance d'exécution).

Du Conseil fédéral, 10 décembre 1877. Ordonnance concernant l'organisation et l'exploitation de la régie fédérale des chevaux. Le but et la matière de cette ordonnance, comprenant 8 chapitres et 34 articles, sont résumés par les deux premiers articles comme suit :

Art. 1. La régie fédérale des chevaux doit remplir les buts suivants :

A. En temps de paix.

a) Louage de chevaux de selle dressés aux officiers montés et aux cours d'instruction.
b) Vente de chevaux de selle dressés aux officiers montés.
c) Dressage des chevaux de service des officiers montés.
d) Entretien des chevaux de service des officiers montés.
e) Encouragement des cours d'équitation volontaires.
f) Création d'une école centrale d'équitation.
g) Formation de palefreniers.

B. En temps de guerre.

h) Remise des chevaux de selle dressés à l'armée de campagne.
i) Création de dépôts de remonte et dressage de chevaux de selle de rechange pour l'armée de campagne.

Art. 2. La régie des chevaux sera créée à Thoune ; mais elle peut aussi, en cas de besoin, installer des succursales provisoires sur d'autres places.

Outre les locaux loués de la ville de Thoune, le Département militaire peut lui assigner aussi, en cas de besoin, les écuries, etc., de la Confédération.

La régie est administrée par un directeur, qui est sous les ordres immédiats du Département militaire.

Le directeur a sous ses ordres :
Un aide (fonctionnaire).
Un comptable,
Un vétérinaire, } employés.
Le nombre nécessaire d'écuyers et de palefreniers,

Le directeur et son aide sont nommés par le Conseil fédéral, le comptable et le vétérinaire par le Département militaire ; les écuyers et les palefreniers sont engagés par le directeur.

La fixation du traitement des employés dans les limites du budget est du ressort du Département militaire.

Du Département militaire fédéral, n° 66/9, 17 janvier 1878. Rappelant que les recrues doivent entrer au service avec deux paires de chaussures et que les cadres doivent être munis des règlements voulus.

Du Département militaire fédéral, nº 83/8, du 25 janvier 1878. Sur la non acceptation absolue des chevaux de cavalerie marqués de rebut et modification à la marque.

PLACE D'ARMES DE LA 1re DIVISION

En ce qui concerne l'établissement éventuel de cette place d'armes dans le canton de Vaud, le corps législatif vaudois vient d'être nanti du rapport ci-après du Conseil d'Etat en date du 29 janvier 1878 :

« Après divers travaux préliminaires d'études, afin de connaître d'une manière aussi rapprochée que possible de l'exactitude, les charges qu'entraîneraient pour l'Etat ou les communes l'établissement de la place d'armes de la 1re division dans le canton de Vaud, une convention fut conclue le 30 juillet dernier, entre l'autorité fédérale et le Conseil d'Etat, sous réserve des sanctions constitutionnelles.

» L'administration cantonale avait cru prendre assez de temps pour l'étude des plans, pour leur exécution et l'achèvement des travaux ; c'est ainsi que le terme pour le choix de la place avait été fixé au premier mars, la mise sous toit des bâtiments au 31 décembre 1878 et l'achèvement des travaux au 20 mars 1880. Elle pensait en particulier que pour ce qui concernait l'élaboration de plans, leur examen et le choix de la place sept mois suffiraient amplement, et cela d'autant plus qu'elle avait continué à faire établir éventuellement ces plans et devis avant même l'adoption définitive de la convention, et qu'il lui paraissait que toutes les opérations nécessaires se succéderaient sans intervalles et sans imprévus.

» Tel n'a cependant pas été le cas puisque nous avons vu se produire jusqu'à présent :

» 1° Divers retards nécessairement causés dans les approbations constitutionnelles de la convention tels que réunion prochaine du Grand conseil, qu'il aurait été regrettable de réunir tout exprès, pour l'examen de cette affaire ; convocation et votation des assemblées générales de communes pour se prononcer sur cette convention, et enfin, sanction fédérale, tout autant d'opérations indispensables pour donner corps exécutoire à la convention du 30 juillet.

» 2° De nouvelles offres des communes. En effet, le 13 décembre, la commune de Bex est venue s'ajouter à celles qui jusqu'alors avaient fait offrir un emplacement pour l'établissement de la place, ce qui a exigé pour ainsi dire au dernier moment la mise en œuvre de l'étude de cette place. — Postérieurement à la sanction définitive de la convention, c'est-à-dire le 24 décembre, la commune d'Yverdon avait fait prévoir de nouveaux sacrifices de sa part, entr'autres le rélargissement des lieux sur lesquels existaient actuellement les casernes de cette ville, ce qui a nécessité de nouvelles études pour cette place et en conséquence entravé dans une certaine mesure la marche du travail se rapportant aux autres emplacements.

» 3° Quelques retards causés par des circonstances inévitables dans le travail d'étude de l'ensemble de toute cette affaire, qui ne comprend pas moins de cinq places concurrentes à examiner.

» De tous ces imprévus il résulte que le Conseil d'Etat n'est pas encore nanti des plans des cinq places qu'il attend de M. l'architecte de l'Etat, ni des devis et mémoires qui doivent les accompagner, et cependant nous sommes à un mois de distance du premier mars, jour auquel l'Etat de Vaud devra avoir fait ses propositions. Il suffira de rappeler les travaux qui restent à faire pendant ce temps, pour qu'au premier coup-d'œil on juge de son incontestable insuffisance.

» Dès que le Conseil d'Etat sera nanti de tous les plans et documents qu'il a fait élaborer, il devra les examiner avec tous les soins que comporte une aussi importante affaire, afin de pouvoir soumettre au Grand Conseil des propositions sur le choix de la place. — Ce travail est à lui seul très considérable, mais il a été rendu plus laborieux encore, par l'amendement proposé par la commission et adopté par le Grand Conseil le 28 août 1877, en ces termes: « Inviter le Conseil d'Etat à ne sou-
» mettre à l'approbation du Grand Conseil le choix qu'il aura fait pour
» l'emplacement de la place d'armes dont il s'agit, qu'après qu'il se sera
» assuré que ce choix sera ratifié par le Conseil fédéral ».

» On ne peut en aucune façon présumer la longueur de toutes ces opérations, et surtout pas du temps que l'autorité fédérale mettra à se déterminer sur les propositions qui lui seront soumises. — Ce temps dépend du mode d'étude de nos places que le Conseil fédéral adoptera ; on peut cependant s'attendre à des expertises qui prendront nécessairement un certain temps.

» Pour ces opérations seulement le temps qui nous reste serait trop court déjà, et il l'est encore relativement à d'autres opérations qui doivent précéder les propositions de l'Etat à Berne : à savoir l'examen des projets par la commission de 9 membres nommée par le Grand Conseil. — On constate dans une correspondance échangée entre le Président de cette commission, M. le colonel Audemars, et le Chef du Département militaire, que ce Président considère le temps qui nous reste comme absolument insuffisant pour le travail qui incombe à cette commission.

» Il faudra enfin le vote du Grand Conseil sur ce choix.

» Tout cela peut-il se faire en un mois ? — Le Conseil d'Etat n'hésite pas un instant à dire non ! et c'est dans cette idée qu'il a autorisé dernièrement son Département militaire à demander au Département militaire fédéral une prolongation qui porterait au 10 avril prochain le terme fixé pour soumettre le choix de la place et des plans de l'établissement à créer.

» Le Conseil d'Etat pense que les délais pour la mise sous toit jusqu'au 31 décembre 1878 et pour l'achèvement jusqu'au 20 mars 1880, pourront être observés.

» En communiquant ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de de prier le Grand Conseil de bien vouloir donner son adhésion à cette prolongation de terme sollicitée comme modification à l'article de la convention du 30 juillet.

» Par suite de cette prorogation, qui est sollicitée aussi de l'autorité fédérale, les décisions à intervenir seront prises par la prochaine législature puisqu'elles ne sont pas assez avancées pour être soumises à la législature actuelle.

» Le Conseil d'Etat a fait connaître les offres qui ont été faites jusqu'à son dernier rapport par les diverses communes en concours. Il profitera de l'occasion du présent rapport pour les résumer telles qu'elles se présentent aujourd'hui.

» *Bière.* — Par sa dernière communication, sous date du 2 janvier courant, la commune de Bière offre de céder gratuitement en jouissance les 27 hectares qui se trouvent au sud-est et qui seraient ajoutés à la place actuellement utilisée, plus l'exploitation dans sa carrière et dans sa sablière de tous les matériaux nécessaires pour les constructions des nouveaux bâtiments.

» Sous réserve du droit de broutage comme sur la place actuellement concédée et du paiement par l'Etat de toutes les indemnités dues aux locataires actuels pour résiliation.

» *Lausanne.* — Dans le commencement de janvier courant, la commune de Lausanne a résumé les offres comme suit :

» *a)* Fournir la place de manœuvres d'environ 37 hectares ;

» *b)* Fournir la place de constructions d'environ 139 ares ;

» *c)* Fournir le stand ;

» *d)* De se mettre en lieu et place de l'Etat pour acquérir les terrains qui ont fait l'objet d'une expropriation éventuelle contre M. Larguier, si ces terrains conviennent pour la construction des casernes.

» Le tout sous diverses conditions contenues dans le délibéré du Conseil communal, entr'autres de percevoir les indemnités de la Confédération.

» *Yverdon.* — De l'ensemble des correspondances échangées jusqu'à ce jour il résulte en résumé que la Commune d'Yverdon offre les emplacements nécessaires pour champs de manœuvres et pour construction de bâtiments, alimentation d'eaux, plus une subvention en argent de fr. 100,000 sous la réserve qu'elle pourra, lorsqu'elle aura des troupes à loger et alors que les casernes ne seraient pas utilisées, s'en servir pour pareille prestation.

» *Payerne.* — Cette commune offre tous les terrains nécessaires pour manœuvres, ligne de tir et constructions, et pour autant qu'ils pourraient être utilisés les locaux qu'elle a actuellement disponibles.

» *Bex.* — La commune offre une place d'exercices et de constructions, alimentation d'eaux, chemins d'accès et une certaine quantité de bois de construction.

» Les plans d'établissement à créer sur ces cinq places, plans dont on nous assure le très prochain achèvement, sont dès à présent déposés à disposition de MM. les membres du Grand Conseil pendant la session qui va s'ouvrir, chaque jour de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures au Bureau de M. l'architecte de l'Etat, près la cathédrale. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a nommé, avec promotions au grade de lieutenant-colonel : commandant du 20e régiment d'infanterie de landwehr, M. Wilhelm Schwarz (Lenzburg), en remplacement de M. Hans de Hallwyl, démissionnaire ; — médecins divisionnaires dans la IIe division, M. Gustave Virchaux (Locle), dans la IIIe, M. Emmanuel Niehans (Berne), dans la IVe, M. Jacob Kummer (Aarwargen) et dans la VIe, M. Emile Rahm (Schaffhouse) ; — commissaires des guerres, divisionnaires : dans la IIe division, M. Edouard Cropt (Sion) et dans la VIe, M. Jacob Wirz (Zurich).

— Le Conseil fédéral a approuvé l'application provisoire d'un règlement pour l'instruction du cavalier à pied, et le règlement d'exercice pour la cavalerie.

— Le budget de 1878 étant subordonné à la décision qui sera prise dans la session de février par les Chambres fédérales, le Département militaire a été autorisé à différer la publication complète des écoles militaires pour cette année, et à ne faire publier que les écoles qui doivent se tenir avant le mois de mars. (*Voir supplément ci-joint.*)

— Le 7 décembre 1877 le Département militaire fédéral a reparti : M. de Reding-Biberegg, lieutenant-colonel, à Schwyz, comme instructeur de Ire classe au Ier arrondissement de division ; M. von Elgger, lieutenant-colonel, à Lucerne, comme instructeur de Ire classe au VIe arrondissement de division.

— Le Conseil fédéral a promu au grade de capitaine dans l'état-major un certain nombre d'officiers qui ont suivi avec succès la première école d'officiers d'état-major de 1877. Ce sont MM. Emile Pestalozzi, à Zurich ; Arnold de Graffenried, à Berne ; Alfred Boy de la Tour, à Courtelary (Berne) ; Curzio Curti, à Bellinzona ; Etienne Gutzwiller, à Berne ; Edouard Patry, à Genève ; Albert de Morlot, à Berne ; Edouard de Watteville, à Berne ; Alfred Nuscheler, à Zurich ; Othmar Frey, à Aarau ; Horace Hartman, à Saint-Gall ; Gottlieb Wassmer, à Aarau.

TESSIN. Le Conseil fédéral a ordonné la suspension de l'occupation de Lugano par la gendarmerie jusqu'à ce qu'il soit prononcé sur le recours adressé à ce sujet au Conseil fédéral et aux Chambres fédérales.

VAUD. — Le 17 janvier est mort à Lausanne le capitaine Samuel Bury, auditeur de la 3e brigade ; au civil juge cantonal, ancien juge d'instruction, précédemment avocat et directeur du chemin de fer Lausanne-Echallens dont il fut l'un des créateurs.

L'armée perd en lui un membre modeste, mais de mérite sous beaucoup de rapports, un officier distingué dans sa spécialité et aussi, quand il le fallait, dans divers services d'état-major, officier plein de zèle, d'intelligence, de dévouement, excellent camarade, aimé et estimé de tous.

D'abord secrétaire d'état-major à la division Charles Veillon, puis capitaine judiciaire dès 1866, il fut ordinairement employé à la 2e division. Pendant l'été 1870, il fit partie, à la brigade Favre, des premières troupes d'occupation du Jura bernois, et il rendit, dans ces circonstances comme souvent depuis lors, de bons services en dehors de ses fonctions réglementaires, c'est-à-dire comme adjudant ou chargé de missions parfois importantes et difficiles. C'est bien aussi en cette double qualité qu'il se réjouissait de faire le rassemblement de troupes de cet automne.

Malheureusement depuis quelques années une maladie du foie le minait sourdement, sans rien ôter à son activité et à son initiative habituelles ; elle vient de l'enlever à la fleur de l'âge, après quelques jours seulement d'aggravation.

Resté plus de onze ans capitaine, sans se plaindre de cet oubli relatif, ni déployer moins de zèle qu'au début de sa carrière, Bury peut encore être cité comme un modèle d'abnégation, d'esprit militaire, de ferme sentiment du devoir.

La littérature politique lui doit, outre quelques ouvrages de droit fort estimés, une piquante production. C'est « La prise de Berne » brochure anonyme qui fit sensation quand elle tomba au milieu des vives discussions révisionnistes de 1871-1872. On sait qu'elle pesa d'un poids considérable dans le scrutin du 12 mai 1872 qui rejeta le premier projet de constitution fédérale révisée.

De nombreux amis, venus de divers districts du canton, l'ont accompagné, le 19 janvier, à sa dernière demeure, au cimetière de la Sallaz ; nombreux aussi sont ceux qui lui garderont un bon et fidèle souvenir.

ERATUM. — Dans notre dernier numéro nous avons omis parmi les nominations au grade de lieutenant dans la seconde division, MM. Jacob Fehlmann, à Berne et Charles Engel, à Tavannes.

AVIS

Messieurs les actionnaires de la *Revue militaire* peuvent retirer dès ce jour, contre présentation de leur action, la seconde feuille de coupons à l'Union vaudoise du Crédit, Bureau de la comptabilité générale nº 2.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 4. Lausanne, le 18 Février 1878. XXIIIe Année

GUERRE D'ORIENT

Les Russes sont arrivés à la fin de leurs opérations pour le moment, c'est-à-dire jusque dans les défenses extérieures de Constantinople, puis sur la Mer-Noire à Bourgas, sur la mer de Marmara à Rodosto, sur la mer Egée à Enos et Dedeadag, ayant marché sans cesse pendant les négociations et conclu un armistice et des préliminaires de paix dont on ne connaît encore les termes que par la pièce suivante, remise par le commandant en chef russe aux délégués turcs à Kasanlik :

Si les Turcs demandaient aux avant-postes la paix ou un armistice, S. A. I. le commandant en chef devra leur notifier que les hostilités ne sauraient être suspendues que si les bases suivantes étaient préalablement adoptées :

1. La Bulgarie, dans les limites déterminées par la majorité de la population bulgare, et qui, en aucun cas, ne sauraient être moindres que celles indiquées par la conférence de Constantinople, serait érigée en principauté, autonome tributaire, avec un gouvernement national chrétien et une milice indigène. L'armée ottomane n'y séjournerait plus, sauf quelques points à déterminer d'un commun accord.

2. L'indépendance du Montenegro serait reconnue. Un accroissement de territoire équivalent à celui que le sort des armes a fait tomber entre ses mains lui serait assuré. La frontière définitive serait fixée ultérieurement.

3. L'indépendance de la Roumanie et de la Serbie serait reconnue. Un dédommagement territorial suffisant serait assuré à la première, et une rectification de frontière à la seconde.

4. La Bosnie et l'Herzégovine seraient dotées d'une administration autonome, avec des garanties suffisantes. Des réformes analogues seraient introduites dans les autres provinces chrétiennes de la Turquie d'Europe.

5. La Porte s'engagerait à dédommager la Russie des frais de la guerre et des pertes qu'elle a dû s'imposer. Le mode, soit pécuniaire, soit territorial *ou autre*, de cette indemnité, serait réglé ultérieurement. S. M. le sultan conviendrait de s'entendre avec l'empereur de Russie pour sauvegarder les droits et les intérêts de la Russie dans les détroits du Bosphore et des Dardanelles. En témoignage de l'acceptation de ces bases essentielles, des plénipotentiaires ottomans se rendront immédiatement à Odessa ou à Sébastopol, pour y négocier avec les plénipotentiaires russes des préliminaires de paix.

On apprend de plus que l'indemnité *ou autre* indiquée ci-dessus ne serait rien moins que la remise immédiate aux Russes de la flotte turque et des forts des détroits, avec divers engagements équivalant, dit-on, à la soumission complète de la Turquie au vainqueur sous le nom d'une alliance russo-turque. On assure que cette alliance serait surtout dirigée contre l'Angleterre pour la punir d'une part d'avoir excité la Turquie à la guerre et d'autre part de ne l'avoir pas soutenue efficacement une fois la guerre commencée.

Le fait est que les rapports semblent s'aigrir entre les cabinets de Londres et de St-Pétersbourg, si l'on en juge par les récentes délibérations du Parlement anglais ainsi que par la note télégraphique suivante adressée par le prince Gortschakoff, le 10 février aux ambassades russes à Berlin, Vienne, Londres, Paris et Rome :

Le gouvernement britannique a décidé, sur les rapports de son ambassadeur à Constantinople, de profiter d'un firman qui lui avait été antérieurement accordé par le sultan, pour diriger une partie de la flotte anglaise sur Constantinople, afin de protéger la vie et la sûreté des sujets anglais dans cette ville. D'autres puissances ont alors pris des mesures semblables eu égard à leurs propres ressortissants à Constantinople. L'ensemble de ces circonstances nous force de notre côté à aviser aux moyens de protéger aussi les chrétiens dont la vie serait menacée. Pour atteindre ce résultat, nous nous proposons de faire entrer à Constantinople une partie de nos troupes.

La flotte britannique, qui avait paru vouloir entrer dans les détroits, a repris son mouillage de Besilka, sur une protestation de la sublime porte. Anglais et Russes sont donc encore séparés par une distance respectable, d'autant plus que chacun d'eux, sur son élément respectif, a une prépondérance marquée qui impose à la partie adverse.

P.-S. Ensuite de nouvelles complications diplomatiques la flotte britannique a passé les détroits et pris position à l'île des Princes devant Constantinople. Les Russes ont occupé les abords de Péra.

—

Les derniers événements militaires soit ceux du 8/20 au 15/27 janvier, sont résumés comme suit, par les journaux russes :

Les télégrammes reçus cette semaine de S. A. I. le grand-duc commandant en chef permettent de se rendre compte de l'énergique marche en avant de nos troupes, dans son ensemble.

Après avoir franchi les Balkans en deux corps principaux, à Schipka et près de Kamarla, nos troupes ont immédiatement poursuivi l'ennemi dans deux directions : le général Gourko, dans les vallées de la Topolnitsa et de la Maritsa, sur Philippopoli, et le général Radetzky, en ligne droite, sur Andrinople.

Le général Gourko, après l'occupation de Sofia, a vigoureusement poursuivi l'armée en retraite de Soleyman pacha dans trois directions : le centre sur Skbtiman et par les portes de Troyan, la colonne de droite sur Samakovo, la colonne de gauche sur Pétritchévo et plus loin, dans la vallée de la Topolnitsa ; ces trois colonnes avaient pour objectif commun Tatar-Bazardjik et ensuite par la vallée de la Maritsa, Philippopoli, sur lequel marchait d'autre part le corps du général Kartsof, venant de Karlovo.

Les troupes dispersées de Soleyman pacha se retiraient sur Philippopoli en deux colonnes : l'une, sous le commandement de Soleyman pacha en personne, forte d'environ 40 bataillons, par une ligne directe, en suivant les vallées du Guiebsou et de la Topolnitsa ; l'autre, sous les ordres de Fuad pacha par une route détournée, sur Samakovo et Tatar-Bazardjik. Soleyman Pacha réussit, en se retirant précipitamment, à éviter une bataille et, après avoir dépassé Philippopoli, il s'arrêta pour attendre Fuad pacha et se replier avec lui sur Andrinople ; mais pendant ce temps Fuad pacha était atteint et attaqué par nos colonnes à Philippopoli, ce qui reteint Soleyman près de cette ville Un brillant combat de trois jours sous Philippopoli acheva de disperser l'armée turque.

Lorsque le général Véliaminof eut occupé Samakovo (30 décembre), aprè s une lutte opiniâtre, et que la colonne du centre eut franchi Skhtiman et les portes de Troyan, nos troupes occupèrent Bazardjik, s'avancèrent par la rive gauche de la Maritzsa sur Philippopoli et, à 20 verstes de cette ville, atteignit Fuad pacha, campé sur la rive droite ; Philippopoli était occupé à ce moment par l'arrière-garde de Soleyman pacha. Le 3 janvier, nos troupes se mirent en marche sur trois colonnes pour attaquer les positions turques ; les colonnes des généraux comte Schouvalot et Schilder-Schuldner, traversant à gué la Maritza, qui charriait des glaces, attaquèrent l'ennemi et le rejetèrent sur les montagnes (sur Dermendéré), tandis que la colonne du général baron de Krüdner s'avançait par la rive gauche et entrait à Philippopoli, que l'arrière-garde de Soleyman pacha, saisie de panique, abandonnait précipitamment.

Ce premier succès permettait de couper entièrement l'armée de Soleyman ; dans ce but, la 3ᵉ division d'infanterie, sous les ordres du général Dandeville, avec de la cavalerie, fut dirigée le lendemain 4/16 janvier sur Stanimaki pour barrer la retraite à l ennemi : les généraux comte Schouvalof, Schilder-Schuldner et Véliaminof furent chargés d'attaquer les Turcs à Demendéré ; ceux-ci, se maintenant à Dermendéré, gagnèrent par les montagnes Stanimaki ; mais là ils se heurtèrent au général Dandeville qui les dispersa et leur enleva presque toute leur artillerie. Le lendemain matin les colonnes de Dermendéré opérèrent leur jonction avec les troupes du général Dandeville et réunies à celles-ci attaquèrent les Turcs, qui, abandonnant leurs positions et leurs canons, s'enfuirent en désordre dans les profondeurs du Despoto-Dagh, sur Emikioï et Laskovo.

Pendant cette même nuit du 5 au 6, le reste de l'armée de Soleyman pacha fuyait par les montagnes dans la direction de Haskioï ; le 7, il fut atteint et attaqué par notre cavalerie, et les cosaques du colonel Grékof, chargeant avec impétuosité son arrière-garde, lui enlevaient de vive force presque tous ses canons (40 pièces) ; les débris de l'armée turque, en se réfugiant à Haskioï, devaient se heurter aux troupes du général Radetzki, qui s'avançait sur la route d'Andrinople. Ainsi arriva-t-il en effet, et ces débris furent dispersés le 7/19 par les troupes du général Skobélef II. Dans les combats du 2, du 4 et du 5, nous avons pris 110 bouches à feu et fait un grand nombre de prisonniers ; le chiffre de ceux-ci n'est pas encore connu.

Pendant qu'avaient lieu ces opérations, le général Radetzky, ayant en avant-garde le général Skobelef II, que précédait la cavalerie du général Strenkof, s'avançait rapidement par Andrinople. Dans la nuit du 2 au 3, la cavalerie avancée détruisit les chemins de fer de Philippopoli et de Yamboli ; le 3/15 elle s'empara de la station de Ternovo, lieu de jonction de ces voies ferrées, et le 8/20 elle entra à Andrinople, abandonné précipitamment par les troupes d'Eyoub pacha, qui avait préala-

blement détruit une partie du matériel de guerre qui se trouvait dans la ville ; néanmoins, le général Stroukof put s'emparer de 26 canons. Le 8/20 le général Skobelef arriva à Andrinople avec de l'infanterie et envoya immédiatement des corps de cavalerie, sous les ordres du général Dokhtourof, à l'est et au sud, sur Kirkilissa, Lulé-Bourgas et Démotica ; en même temps les troupes du général Radetzky se mettaient en communication avec le corps de l'ouest.

Pendant que l'avant-garde du général Skobelef s'avançait sur la route d'Andrinople, dans la nuit du 6/18 au 7/19, nos éclaireurs signalèrent la marche d'un immense convoi, qui, escorté par des troupes d'infanterie et des habitants armés, se dirigeait sur Hermanly, du côté de Haskioï; c'étaient les débris de l'armée de Soleyman pacha qui se retiraient sur Andrinople. Le colonel Panioutine, envoyé le matin du 7/19 dans la direction indiquée, attaqua et dispersa les Turcs et s'empara d'un convoi de 20,000 voitures.

Les résultats de la poursuite énergique de l'ennemi par notre armée sont immenses ; sans parler des pertes matérielles qu'elles ont éprouvées, les troupes turques sont entièrement abattues moralement et la panique qui s'est emparée d'elles a gagné Constantinople, où le gouvernement et la population sont dans la consternation. Malheureusement les habitants musulmans de la région occupée par nous ont commis un dernier acte de barbarie et de violence à l'égard des chrétiens, ont livré aux flammes en les saccageant les villes et les villages bulgares ; craignant le juste châtiment d'actes semblables, ils ont pris la fuite à la suite des troupes turques. En entrant dans les localités dévastées, nos troupes y rétablissent l'ordre et y organisent des administrations provisoires composées d'habitants ; néanmoins la fuite irréfléchie des musulmans entraîne quelquefois de déplorables scènes semblables à celles que décrit un télégramme de S. A. I. relatif au combat du 7/19

Dans l'énergique mouvement en avant, qui l'a conduite des Balkans à Andrinople, notre armée a brillamment prouvé qu'elle savait profiter de ses précédentes victoires. La poursuite de l'ennemi, qui a été effectuée par des neiges profondes, un vent violent, un froid de 10 degrés et en soutenant souvent des luttes opiniâtres, a duré dix jours sans interruption et le nombre des trainards a été tout à fait insignifiant.

En Asie-Mineure, les opérations pendant la semaine qui vient de s'écouler se sont bornées à un mouvement du général Khomarofdanoutch sur Artvine, mouvement dans lequel ce général s'est emparé de haute lutte d'une forte position ennemie sur les hauteurs de Gorkhotan et a infligé, dans la nuit du 9/21 au 10/22, une défaite complète à un corps turc près du village de Doliskhan.

D'après les informations des journaux étrangers, les troupes serbes ont repris Kourschoumlé et dispersé les mustafiz qui s'y trouvaient ; les Roumains, de leur côté se sont rendus maîtres de Florentin, au nord de Widdin, et ont complété ainsi l'investissement de cette dernière place. »

Télégrammes du grand quartier-général russe :

Andrinople, jeudi 19/31 janvier. — L'armistice avec la Turquie a été conclu et signé aujourd'hui ; en conséquence, les hostilités doivent être suspendues à la réception de la présente. D'après les conditions de l'armistice, la Turquie lève le blocus des ports et le commerce se fera de nouveau en toute liberté, ce qui sera l'objet d'une notification spéciale. En outre, si l'état de la glace le permet, la Turquie évacue Soulina ; elle évacue également Roustchouk, Silistrie et Widdin, et nous levons, de notre côté, les barrages du Danube, dont la navigation sera libre. Les

côtes maritimes sont mises à la dispositions des troupes russes dans la mer Noire : depuis notre frontière jusgu'à Baltchik inclusivement, puis de Misevra jusqu'à Derkioï exclusivement, et les troupes russes n'occupent que les ports de Bourgas et de Midia. Dans la mer de Marmara : de Biok-Tchekmendji jusqu'à Scharkioï inclusivement. Dans l'archipel : d'Ourcha à Makri. Le trafic commercial est libre sur les chemins de fer turcs, à l'exception des munitions de guerre. Le gouvernement ottoman a donné des ordres pour l'ouverture du télégraphe entre Constantinople et Odessa. Des ordres analogues sont donnés de notre côté.

Par suite d'une entente avec le gouvernement ottoman, des mesures ont été prises pour le rétablissement immédiat de l'entière liberté de commerce sur terre et sur mer.

Je viens de recevoir un rapport du général Zimmerman sur la chaude affaire du 14/26 janvier, près de Bazardjik.

L'ennemi, sortant de cette ville en forces supérieures, a attaqué notre flanc droit, c'est-à-dire la brigade Nilsson et les cosaques de Schamschef. Le général Zimmerman a immédiatement porté secours avec la brigade Dondourof, venant de Tchaïr-Orman, et les généraux Manzey et Joukof sont arrivés sur la gauche avec le reste des troupes. Après une lutte très-vive de quatre heures, l'ennemi a été rejeté dans les murs de Bazardjik, laissant sur le champ de bataille plus de 150 cadavres, parmi lesquels celui du général égyptien Zakharia pacha. Nos troupes ont poursuivi l'ennemi jusqu'à la ligne des fortifications.

Se sont le plus distingués : le général Nilsson et le colonel Elets, avec le régiment de Taroutino, qui a le plus souffert. L'enseigne Brodyinsky, de ce régiment, est tué. Blessés : le colonel Elets, commandant du régiment de Taroutino (à la jambe, dangereusement) ; l'enseigne Tserkof, aide de camp du général Nilsson ; le capitaine en second Pomansky, griévement, et le cornette Oultchnine, grièvement. Contusionnés : l'aide de camp général Manzey, légèrement, d'un éclat de bombe à l'épaule ; le lieutenant Popof et le lieutenant Pakhomof. Nous avons eu 30 hommes tués, 166 blessés et 20 contusionnés. Le général Nilsson a eu son cheval tué sous lui.

Le même jour, 14/26, le capitaine Rockafuchs, à la tête d'un escadron de hussards de la Russie-Blanche, a coupé le télégraphe entre Bazardjik et Varna et a attaqué un convoi de vivres turc escorté par une compagnie d'Egyptiens. Il a sabré 25 hommes, a fait 20 prisonniers et a dispersé le reste.

Télégramme du lieutenant-général Zimmermann.

Bazardjik, mardi 25 janvier/5 février — L'aide de camp général Mansey, que j'avais envoyé le 21 janvier/2 février avec les dragons de Kinburn, les hussards de la Russie Blanche, le 18e régiment de cosaques et de l'artillerie, a occupé avant hier Zozloudja et Pravody. Les habitants l'ont reçu avec le pain et le sel et lui ont présenté les clefs de la ville de Pravody.

Quatre ponts du chemin de fer à Pravody et à Ventchany ont été détruits, ainsi que deux stations, le télégraphe et les rails sur quatre points.

L'ennemi s'est enfui. Nous nous sommes emparés de 40 hommes, fantassins et cavaliers. Les magasins de l'Etat ont été incendiés à Pravody.

Ayant appris, dans la nuit du 22 au 23 janvier-3 au 4 février, par dépêche de S. A. I. le commandant en chef, la conclusion de l'armistice, j'en ai immédiatement informé le général Mansey, qui a reçu notification à Baladji, à quinze verstes de Bazardjik, alors qu'il venait me rejoindre.

Représentation graphique de la marche d'un corps de troupes combiné et de la marche de ses subdivisions, par J. von Scriba (avec planches).[1]

Nous nous proposons de donner à nos lecteurs deux indications importantes et très simples pour le service de campagne; quoique très faciles à comprendre, ces indications sont jusqu'ici peu connues dans l'armée fédérale et il nous semble, qu'en raison de leur emploi possible pour de grands comme de petits états-majors, elles mériteraient d'être soumises à une étude sérieuse de l'état-major général.

La première, *la représentation graphique des mouvements d'un corps* (division ou brigade) *et de son train, sur la ligne d'opération de la colonne prinicpale*, est en usage dans l'armée autrichienne. Elle présente, au premier regard, de si grands avantages sur le tableau des ordres de marche et de dislocation, qu'il est indispensable d'en faire un essai que MM. les officiers d'état-major pourraient faire avec des mouvements de troupes réels ou fictifs.

L'auteur a profité des grandes marches de la IX[e] division, entre Altorf et Bellinzone, sous le commandement de M. le colonel Wieland, pour essayer cette méthode graphique, et affirme que ce tableau facile à établir offre, pour chaque jour, et sous un espace restreint, une vue d'ensemble qui, eu égard aux distances et aux localités, ne peut être donnée par un autre système.

Les officiers de l'état-major de cette division, et d'autres auxquels le dit tableau fut soumis, ont paru convaincus de son utilité pratique.

La deuxième, *la représentation graphique des marches des subdivisions d'une division* (brigade ou corps combiné) *indiquant l'heure exacte des départs du cantonnement ou du bivouac pour entrer en ligne dans la colonne principale*. s'emploie actuellement dans l'armée française, et a été introduite dans plusieurs corps d'armée.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'importance qu'il y a pour chaque chef de donner toute son attention aux ordres fixant l'heure du départ. Celui qui assisté aux marches d'un corps de troupes quelque peu important sait combien souvent il arrive que le brigadier ou le commandant de bataillon, craignant d'arriver trop tard et de recevoir pour cela une observation de son supérieur, donne, avec une précipitation souvent inexplicable, ses ordres de départ trop tôt au lieu de les donner à l'heure exacte ainsi que l'exigerait son devoir. Il arrive alors que la troupe arrive trop tôt à la place de rendez-vous, qu'elle ne peut naturellement pas entrer immédiatement dans la colonne, qu'elle se trouve en collision avec d'autres troupes, et que le chef fait subir à ses subordonnés une fatigue inutile et par là nuisible.

[1] Traduit de la *Schw. Militar-Zeitung*.

Des cas semblables se présentent presque dans chaque concentration. Ce zèle intempestif empêche souvent les corps, même lorsqu'ils sont très fractionnés, de se mettre en mouvement sans-à-coup sur la ligne de marche.

Si un bataillon, une batterie ou un escadron est rassemblé trop tôt, que ce soit au cantonnement ou au bivouac, ou que ce soit au lieu du rendez-vous, il est obligé d'attendre debout, sur la route, que sa place se présente dans la colonne. La troupe se fatigue et son moral en souffre; le commandant doit en être rendu responsable. Qui n'a pas vu ces troupes dont la moitié est debout et l'autre couchée dans les fossés de la route; une partie a même, naturellement sans ordre, déposé le sac, et quant l'attente est trop longue parce que d'autres troupes en marche interceptent la route, chacun est de mauvaise humeur.

Verdy-Duvernois, dans son ouvrage sur la conduite des troupes, insiste beaucoup sur les heures de départ, car aucun commandant ne peut, dit-il, affirmer le matin quelles seront les marches que sa troupe devra supporter dans la journée et c'est pour cela qu'il doit veiller le plus consciencieusement possible à éviter toute fatigue inutile.

On peut dire qu'en campagne tout ce qui est inutile est nuisible.

Après avoir indiqué l'importance de ces deux méthodes, c'est-à-dire de représenter avec clarté les mouvements d'un corps de troupes et les marches des subdivsions isolées, nous allons essayer la pratique.

I. *Représentation graphique des mouvements d'un corps de troupes sur la ligne de marche de la colonne principale* (Voir planche I).

Préparation de la tabelle.

Dans la partie supérieure de la feuille de papier on tire une ligne horizontale et on divise cette ligne, à une échelle quelconque, à partir du point O, en lieues suisses (ou bien si l'on veut être plus exact, en kilomètres).

A gauche du point O, on indique sur cette ligne l'unité de distance (lieue ou kilomètre) et de la gauche à la droite les unités sont numérotées.

Sur une perpendiculaire abaissée du point O on indique le point de départ, et en avançant sur la droite, on fixe les lieux d'étape sur l'horizontale, indiquant les distances après les avoir mesuré sur une carte. De chaque endroit indiquant une étape, cantonnement ou bivouac, on abaisse une perpendiculaire et sur cette perpendiculaire on inscrit le nom correspondant.

Lorsque les localités sont situées en dehors de la route principale, on l'indique au moyen de couleurs ou en soulignant les noms (par exemple en rouge ou en soulignant une fois le nom des localités qui se trouvent à droite de la route, et en bleu ou deux fois souligné pour les localités à gauche de la route).

Une ligne horizontale ferme la colonne des étapes.

Les lignes horizontales qui suivent indiquent le jour de marche

et portent leur date; dans la marge on place les mots « arrivée le... ».

Aux points d'intersection des verticales indiquant les localités avec les horizontales indiquant les jours de route, on reporte d'un jour à l'autre les troupes qui doivent loger dans ces localités, si les troupes sont inscrites en couleurs ou soulignées elles logeront dans les localités correspondantes à ces signes particuliers.

Les lignes de marche pour les troupes qui devront se trouver à droite de la route sont indiquées dans le tableau au moyen de croix, et celles de gauche au moyen de pointillés.

Une colonne d'observations est ménagée à la droite du tableau, elle sert à mentionner des ordres spéciaux ou des renseignements.

Les corps de troupes sont indiqués par des circonférences renfermant des abréviations que nous fixerons pour l'armée fédérale comme suit :

E. M. Etat-major de division.
I. II. 1re et 2me brigade.
Dr. Dragons. 4 Dr. 1. — 4e régiment de dragons 1 escadron.
R. Régiment. 1 R. — 1 régiment.
B. Bataillon. 20 B. 4. — 20e bataillon, 4 compagnies.
C. Carabiniers. 1 C. 1. — 1er bataillon de carabiniers, 1re compagnie.
R. A. Régiment d'artillerie.
Br. Batterie d'artillerie. 10 Br. — 10e batterie d'artillerie.
G. Bataillon du génie. 1 G. P. — 1 bat. de génie, comp. pionniers.
1 G. Sp. » » » » sapeurs.
1 G. Pt. » » » » pontonniers.
L. Lazaret.
Ab. Ambulance.
Pc. Colonne de parc. Pc. 1. — Colonne de parc, 1re section.

Exemple pratique.

Un corps d'armée dit du Nord, composé de subdivisions de l'ancienne IXe division d'armée, sous les ordres de M. le colonel-divisionnaire H. Wieland doit franchir le Gothard depuis Altorf. Dans les environs de Faido, il rencontrera un corps d'armée dit du Sud, formé de subdivisions de la même division d'armée, sous le commandement de M. le colonel-brigadier Bernasconi, et repoussera ce dernier, après plusieurs combats, jusqu'à Bellinzone où les deux corps se réuniront pour des exercices ultérieurs.

Nous avons à représenter graphiquement les mouvements de ces deux corps sur une ligne d'opérations, la grande route d'Altorf à Bellinzone.

Dans les ordres de dislocation données dès le 20 Août au 8 Septembre, nous prenons les journées du 23 au 29 août. Les officiers, sous les yeux desquels peuvent encore se trouver les ordres de dislocation donnés à cette époque, pourront se convaincre facilement des avantages de la représentation graphique proposée.

Avec ce système il est possible de se rendre compte d'un seul coup d'œil de la position de toutes les troupes, des marches faites et de celles à faire, à un moment donné; et dans un cas grave il présentera surtout l'avantage de permettre à l'officier monté de donner des ordres immmédiats sans l'obliger à consulter les divers ordres de dislocation pour se rendre compte de la position des différents corps.

Dans l'exécution des marches que nous allons décrire nous avons changé quelques ordres de dislocation pour augmenter les exemples, ce qui n'a du reste aucune importance pour notre sujet.

Le corps du nord était composé de :

Dragons : compagnie 19		Dr.
» » 20		Dr.
» » 11		Dr.
Carabiniers : batail. nº 12	— 12 C.	
II. Brigade d'infanterie :		
Bataillon nº 74	— 74 B.	II.
½ Bataillon nº 75	— 75 B.	II.
III. Brigade d'infanterie :		
Bataillon nº 13	— 13 B.	III.
Bataillon nº 32	— 32 B.	III.
½ Bataillon nº 77	— 77 B.	III.
Artillerie	— A.	
Batterie nº 3	— 3 Br.	A.
Batterie nº 12	— 12 Br.	A.
Génie : train de pontons	— G. Pt. (n'a pas passé le Gothard)	
Etat-Major de division	— E. M.	
Chevaux de régie	— R. p. f.	

Le corps du sud était formé par :

Infanterie : Batail. nº 25	— 25 B.	
Carabiniers : Bat. nº 13	— 13 C.	
I. Brigade d'infanterie :		
Bataillon nº 2	— 2 B.	I.
Bataillon nº 8	— 8 B.	I.
Bataillon nº 12	— 12 B.	I.
Artillerie : Batter. nº 21.	— 21 Br.	
Génie : Compagnie de sapeurs nº 6	— 6 Sp.	

Le 23 août, l'état-major de la division, la IIe et IIIe brigade d'infanterie et le 12e bataillon de carabiniers se sont rencontrés à Altorf, la 3me batterie à Erstfeld et la 12e batterie à Amsteg, pendant que les 3 escadrons de dragons ainsi que les chevaux de régie s'avançaient le même jour jusqu'à Andermatt. Toutes ces subdivisions de troupes doivent être portées à l'intersection de la ligne horizontale du 23 août avec les verticales des étapes correspondantes.

On ne tient pas compte du corps pour le 23 août.

Le 24 août, les dragons et les chevaux de régie marchent d'Andermatt à Airolo; le gros du corps nord, de ses différents cantonnements, se rend à Andermatt, et la compagnie de pontonniers se trouve à Altorf.

Tous ces mouvements sont marqués sur le point d'intersection correspondant à la ligne du 24, et les nouvelles étapes sont reliées aux anciennes par des lignes qui représentent en lieues la longueur de la marche. Pour plus de clarté, le chemin parcouru pris à l'échelle sur la ligne supérieure (ligne des localités) est noté en chiffres sur la ligne tracée entre les étapes.

Le 24 août, le corps sud est réuni à Biasca et se trouve le 25 à Faido à l'exception du 13e bataillon de carabiniers et du 25e bataillon d'infanterie qui restent à Biasca.

Le 25 août, les dragons restent à Airolo et sont reportés en suivant la verticale sur la ligne horizontale du 25 août. Le gros du corps nord marche sur Airolo et la compagnie de pontonniers atteint Andermatt.

L'état-major de division et les chevaux de régie cantonnent ce jour-là, conformément aux ordres de dislocation, avec le gros du corps sud, à Faido. Pour rendre plus apparents les mouvements des deux corps opérant l'un contre l'autre la marche de l'état-major et des chevaux de régie n'est pas représentée par une ligne. L'inscription s'en fait dans la colonne des observations.

Le 26 août, le gros du corps nord auquel s'est jointe la compagnie de pontonniers reste, ainsi que le corps sud, dans ses positions (descendre d'une ligne dans les verticales correspondantes).

La IIe brigade est détachée sur Olivone, à l'est de la montagne, et cette marche ainsi que l'étape sont pointillées et soulignées deux fois. Cette dislocation à l'ouest se remarque du 1er coup-d'œil, la longueur de marche est indiquée par 14 lieues sur la ligne de marche pointillée. Cette distance est approximative puisqu'elle ne se trouve pas à l'échelle des distances.

Le 27 août, la IIe brigade continue sa marche à l'est de la route principale jusqu'à Malvaglia (ligne de marche pointillée, étape 2 fois soulignée.) Le corps nord est échelonné sur la route principale à Pollaggio, Bodio et Giornico, et il lui est attaché la demi-compagnie de sapeurs (Giornico) pendant que l'état-major de division et les chevaux de régie restent à Faido. (Voir colonne des observations.)

Le 12e bataillon de carabiniers est cantonné à Personico, à l'ouest de la route principale; sa ligne de route est indiquée au moyen de croix et l'étape soulignée une fois.

Le corps sud, après avoir reçu du corps nord une demi-compagnie de sapeurs, est concentré à Biasca. (Voir colonne des observations.)

Le 28 août, la colonne de flanc du corps nord (IIe brigade) est à Ossogna, sur la grande route, et le gros à Biasca, pendant que le bataillon de carabiniers n° 12, qui marche à l'ouest de la route,

avance jusqu'à Moleno. (Ligne de marche indiquée au moyen de croix, étape soulignée une fois.

Le corps sud se retire: le bataillon de carabiniers n° 13 à Arbedo et le gros à Bellinzone où se rendent directement, de Faido, l'état-major de la division et les chevaux de régie.

Enfin le 29 août toutes les subdivisions se réunissent à Bellinzone.

Le graphique de marche préparé comme nous l'avons vu donne une vue d'ensemble sur toutes les troupes en mouvement et offre le grand avantage pour le commandant de la troupe et ses officiers d'état-major d'avoir sous les yeux, en chiffres, les distances que doit parcourir chaque subdivision.

Pour les exercices de paix, la préparation de ce graphique peut se faire d'avance, en campagne, au contraire, il devra être établi chaque soir après l'arrivée des troupes au bivouac puisqu'on ne peut savoir, le matin, si les troupes auront réellement atteint le soir le but qui leur était assigné. *(A suivre.)*

Influence de la fatigue du tireur sur le tir au fusil.

(Reproduction du Bulletin de la Réunion des officiers.)

Le fusil, l'arme de l'infanterie, a été depuis vingt à trente ans l'objet de perfectionnements tels qu'il ne semble pas aux hommes compétents qu'il soit susceptible, de longtemps, de recevoir une de ces modifications qui apportent une révolution véritable dans la tactique. Mais si les résultats obtenus dans les polygones semblent démontrer qu'il n'y a pour ainsi dire pas de comparaison à établir entre l'ancien fusil à canon lisse et celui que nous avons aujourd'hui dans les mains, puisque, d'après les chiffres donnés par le colonel Capdevielle, la justesse du premier à 300 mètres, est à peine comparable à celle du dernier à 1000, il ne faut pas perdre de vue que l'arme actuelle, comme tous les instruments de précision, n'est susceptible de donner tout l'effet qu'on en peut attendre qu'en se mettant dans des conditions satisfaisantes.

C'est dans cet ordre d'idées que partout on redouble de soin aujourd'hui dans l'instruction individuelle du tireur, car un des éléments les plus importants de succès dans les guerres à venir, sera certainement le plus ou moins d'habileté des tireurs à se servir de leurs armes. Mais ce n'est pas sur les résultats qu'on aura obtenus au polygone qu'on peut compter à la guerre. Ces résultats seront diminués par des causes de deux natures: les unes morales, qui ne sont certes pas les moins importantes, mais dont nous ne nous occuperons pas pour le moment; les autres, purement physiques, et dont il est possible dès à présent de *mesurer* l'importance. Tel est le but des expériences faites au 10e de ligne, et sur lesquelles nous croyons devoir appeler l'attention de nos camarades. Par suite de diverses circonstances, les expériences n'ont pas assez duré pour que les chiffres qu'elles ont fournis puissent avoir une exactitude mathématique; néan-

moins le sérieux avec lequel on a procédé nous permet de considérer ces résultats comme suffisants pour la pratique.

Voici, du reste, comment ont été conduites ces expériences. Elles ont consisté en un certain nombre de feux de salve exécutés le même jour par les mêmes hommes, en tenue de route, d'abord frais, ensuite fatigués. Le but était dans les conditions fixées par le manuel de l'instructeur de tir pour le concours des compagnies, c'est-à-dire un panneau de 2 mètres sur 4, distant de 600 mètres. Un peloton des meilleurs tireurs, afin de diminuer les causes d'erreur accidentelles, était amené devant la cible; après s'être reposé, il exécutait trois salves debout, puis trois à genou. On lui faisait ensuite exécuter une marche de deux heures, correspondant à une fatigue modérée, après quoi on lui faisait exécuter trois salves debout, puis trois à genou. Dans ces nouvelles conditions, il fut trouvé que le pour cent des balles avait diminué d'un cinquième, et comme la durée du feu avait été aussi un peu plus grande, que l'effet utile était diminué d'un huitième pour le feu debout et d'un quart pour le feu à genou.

Pour connaître l'effet causé par une grande fatigue, les mêmes tireurs exécutèrent leurs salves, d'abord frais, ensuite après une marche de quatre heures, assez rapide et dans de mauvais chemins, ensorte qu'elle équivalait comme fatigue à une bonne étape moyenne. Dans ce dernier cas, le pour cent des balles était diminué des deux cinquièmes, et comme la vitesse du tir était aussi diminuée, l'effet utile était diminué de moitié.

Le feu à genou fut toujours un peu plus influencé par la fatigue que le feu debout, contrairement à ce qui semblait devoir se produire; peut-être parce que la position à genoux était moins familière aux hommes.

Pour connaître l'influence qui pouvait être exercée par le travail de la terre dans le cas des tranchées-abris, les mêmes tireurs exécutèrent des salves d'abord debout, puis à genou, puis dans des tranchées-abris, creusées par d'autres, enfin par eux-mêmes, et il fut trouvé que le résultat du tir dans la tranchée-abri, les hommes étant sur deux rangs, le premier rang appuyé contre le parapet, le fusil reposant sur la crête, était sensiblement égal à la moyenne entre les résultats obtenus dans les feux debout et les feux à genou, ces derniers étant toujours les meilleurs.

Tels sont les résultats sur lesquels nous croyons devoir appeler l'attention de nos camarades, afin que les idées de chacun puissent être bien fixées sur ces points, qui nous ont semblé avoir de l'importance, quand il s'agit, par exemple, des chances de succès, pour telle troupe, d'aller par de grands mouvements en attaquer une autre dès longtemps postée, et tels autres cas qui viendront facilement à l'esprit de nos lecteurs. Nous pourrons communiquer les chiffres exacts des résultats obtenus à ceux de nos caramades qui le désireraient.

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS SUISSES.

Les délégués de la Société fédérale des officiers, réunis le 2 février dernier, à Berne, se sont prononcés contre toute restriction de l'obligation générale du service, contre la réduction du temps de l'instruction, du nombre des instructeurs, ainsi que contre les économies qui pourraient être réalisées sur l'armement et le matériel de guerre. L'assemblée, qui comptait environ 70 membres, a décidé, en outre, d'envoyer aux Chambres une adresse rédigée dans ce sens, tout en exprimant le vœu que les principes de l'organisation militaire fussent maintenus.

Voici le texte de cette adresse :

Monsieur le Président et Messieurs,

La session de décembre de la haute Assemblée fédérale a fait de l'organisation militaire, à propos des décisions du Conseil national relatives au rétablissement de l'équilibre financier dans l'administration fédérale, un champ fertile pour des propositions introduisant de profondes économies.

Les effets produits par une grande crise économique, les frottements et les exigences croissantes que devait naturellement entraîner avec elle l'introduction subite de la nouvelle organisation militaire, nécessitée par les circonstances politiques, provoquent le désir d'apporter aux conquêtes toutes récentes de notre nouvelle organisation militaire des modifications qui pénétrent bien avant dans la moëlle de l'arbre nouvellement planté On voit se produire un courant qui, s'il était sanctionnné par la loi, amoindrirait la force défensive du pays, énerverait le zèle patriotique pour l'accomplissemeut du plus sacré des devoirs du citoyen et favoriserait l'influence délétère du manque de confiance dans nos propres forces, sentiment qui ne tend que trop à se faire jour.

Les officiers de l'armée suisse, et avec eux tous ceux des miliciens qui ont conscience de la grave responsabilité qui pèse sur eux, ressentent vivement le grand danger qui menace l'armée et avec elle la patrie. Ce sentiment les pénètre d'autant plus profondément qu'ils ne peuvent se dissimuler la possibilité que les deux Conseils adoptent définitivement les réductions projetées, contrairement aux vues du Conseil fédéral, aux objections très réfléchies de l'honorable chef du département militaire fédéral et aux représentations des officiers qui sont à la tête de notre armée.

Le milicien, et avant tout l'officier, doit reconnaître, il est vrai, que la sollicitude éclairée pour nos finances fédérales impose l'obligation de réaliser des économies partout où les circonstances le permettent Si les espérances favorables d'un développement prospère de la situation financière de notre pays avaient engagé, dans le temps, à introduire dans notre organisation militaire un luxe superflu, nous serions les premiers à demander qu'il y fût porté remède.

S'il s'agit d'obtenir des économies en n'appliquant que successivement certaines dispositions de l'organisation militaire qui, tout en étant d'importance secondaire, ont néanmoins une portée financière considérable, — nous sommes de cet avis.

Toutefois, nous voyons sous un tout autre jour les résultats des débats qui ont eu lieu dans le sein du Conseil national et de ceux de la Commission du Conseil des Etats qui sont en partie venus à la connaissance du peuple suisse.

Par ces motifs, la Société suisse des officiers a estimé qu'il ne lui était pas possible de garder le silence en face de cette situation. Elle se croit dans l'obligation, avant que le dernier mot soit dit dans cette affaire, de

s'adresser à vous, Monsieur le Président et Messieurs, par son organe, l'assemblée des délégués, pour vous faire observer respectueusement *que la sauvegarde des intérêts financiers ne doit en aucune façon avoir pour conséquence d'affaiblir les fondements de notre organisation militaire.*

Quelque avantageuse qu'elle puisse être au point de vue financier, *la réduction du nombre des recrues*, ou même seulement *la fixation* de ce nombre énerve notre force défensive et viole le principe de l'obligation générale du service. Le nombre de combattants de l'armée de notre petit pays ne peut jamais être trop grand. Le présent ne peut pas rester en arrière de notre glorieux passé.

Quant à *un armement satisfaisant et complet et à un matériel de guerre suffisant*, une armée de milices a encore besoin à un plus haut degré qu'une armée permanente. Un grand nombre de cantons ont toujours maintenu ce principe haut et ferme sous l'empire de l'ancienne organisation, et les Conseils de la Confédération ont prouvé, à diverses reprises, qu'ils savaient aussi l'apprécier. Le militaire ayant passé à la Confédération, voudrait-on marcher maintenant en arrière? Nous devrions, entre autres, considérer comme un recul *de l'espèce la plus dangereuse* le fait que l'acquisition de la réserve d'armes réglementaire, qui est du reste fort modeste, fut ajournée ou complétement supprimée.

Nous arrivons maintenant aux postulats relatifs à l'*instruction militaire*. Les défectuosités de l'instruction, surtout dans l'infanterie, telles qu'on a pu les observer dans la dernière grande mise sur pied de 1870-71, ont été l'élément principal qui a contribué à la réforme de notre armée. *Lors de l'élaboration de la nouvelle organisation militaire, le but principal* était d'avoir de meilleurs instructeurs, une durée plus grande du temps d'instruction et une *instruction aussi bonne que possible pour les cadres.* La preuve que cette tendance était justifiée se trouve incontestablement dans les résultats obtenus pendant le petit nombre d'années où il nous a été donné de voir fonctionner l'organisation incriminée. *La réduction du personnel d'instruction*, proposée par le Conseil des Etats et aussi par la Commission du Conseil national, tient, à notre avis, trop peu de compte de ces tendances bien réfléchies et bien justifiées, et en général des besoins d'une armée de milices.

La diminution du nombre des instructeurs, combinée avec celle de la durée de l'instruction, est incompatible avec une instruction fructueuse. Chacune de ces mesures, *à elle seule,* exercerait une influence pernicieuse sur le perfectionnement de notre armée.

Quant au fait que le développement complet de l'instruction militaire intellectuelle nécessite, pour être mené à un point satisfaisant, une section des sciences militaires à l'Ecole polytechnique, nous en sommes tout aussi convaincus qu'il y a quatre ans.

Monsieur le Président et Messieurs, il serait réellement nécessaire de soumettre à la discussion approfondie de personnes compétentes les nombreuses propositions de détail renfermées dans les postulats présentés. Toutefois, nous estimons que ce n'est pas à nous à préjuger de la décision des hauts Conseils législatifs de la Confédération. Comme citoyens et comme soldats, nous affirmons la nécessité absolue de maintenir les fondemements de la constitution militaire de notre patrie.

Ce qui en 1874 a été introduit dans la nouvelle oganisation militaire avait été alors reconnu comme strictement nécessaire par les Conseils et par le peuple, pour satisfaire à la défense du pays. Depuis cette époque, les exigences en cette matière *n'ont pas diminué.* Le besoin de développer continuellement notre organisation militaire se fait sentir plus

que jamais en face de la situation politique actuelle. Voudrions-nous ne pas tenir compte de cette circonstance et aller même jusqu'à prendre un mouvement rétrograde?

L'armée suisse ne se verra pas déçue dans son attente, et les hauts Conseils législatifs de la Confédération trouveront les voies et moyens pour rétablir l'équilibre financier sans nuire à la force défensive de notre pays.

Agréez, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 2 février 1878.

Au nom de l'assemblée des délégués de la Société suisse des officiers,

Le comité central :

Le Président, VIGIER, lieut.-colonel.

Le Secrétaire, STAMPFLI, lieutenant.

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES

Du Conseil fédéral. 8 janvier. Ordonnance concernant la nomination et la promotion des officiers et sous-officiers. Brochure de 25 pages, soit 33 articles, avec 5 tableaux-formulaires.

Du Département militaire suisse. — N° 25/3 du 1er février. Notifie que dans ses séances des 25 et 29 janvier écoulé, le Conseil fédéral a nommé au grade de capitaine dans le corps de l'état-major général 14 officiers (voir nominations déjà données).

— N° 26/33, 4 février. Informe que dans sa séance du 1er courant, le Conseil fédéral a confié le commandement de la Ire division de l'armée à M. le colonel d'artillerie Cérésole, Paul, à Lausanne, en remplacement de M. le colonel Philippin, qui n'a pas accepté sa nomination. (1)

— N° 60/3, 4 février. Huit questions soumises aux colonels divisionnaires concernant les inspections d'armes.

— N° 66/15, 5 février. Demande aux cantons jusqu'à fin février un rapport sur l'exécution de la défense faite par les circulaires des 13 novembre 1875 et 31 mars 1876 de délivrer des armes à répétition ou de petit calibre se chargeant par la culasse à d'autres personnes qu'à la troupe.

— N° 12/2, 7 février. En date du 1er février, l'artillerie de position est composée et numérotée à nouveau comme suit :

Ire	division :	Cie n° 8, 9 et 10.
IIe	»	» 2 et 3.
IIIe	»	» 4 et 7.
IVe	»	» 1, 5 et 6.

(1) A l'occasion de ces nominations, critiquées par divers journaux, ceux-ci ont avancé des faits erronés qu'il n'est pas inutile de rectifier.

On a dit que M. Philippin avait été nommé sans avoir été présenté par les divisionnaires. C'est une erreur.

On demande pourquoi M. Cérésole a passé sur le dos d'officiers plus anciens que lui, notamment de M. le colonel-brigadier Grand ?... Ces journaux oublient qu'ils ont annoncé eux-mêmes la démission de M. le colonel Grand comme donnée le 6 décembre 1877. Le fait est qu'après les démissions constatées, M. Cérésole se trouvait en tête, par l'ancienneté, des colonels disponibles de la Suisse romande, et qu'il n'y a eu, dans sa nomination, ni faveur ni passe-droit.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a libéré du service pour cause d'âge un certain nombre d'officiers, dont voici les noms :

Infanterie : MM. Paul Grand, colonel, à Lausanne ; Edmond Favre, colonel, à Genève, et Louis Chuard, colonel, à Corcelles ; H. de Roulet, lieut.-colonel, à Mur ; E. de Bumann, lieut.-colonel, à Fribourg ; F. Hofer, lieut.-colonel, à Berne ; E. Bærlocher, lieut.-colonel, à St-Gall ; Albert Luscher et H. Körber, lieut.-colonels à Berne.

Artillerie : MM. Edouard Burnand, colonel à Moudon ; David de Rham, colonel, à Giez ; H. Ryffel, lieut.-colonel, à Glattfelden et Ch. Doxat, major, à Yverdon.

Troupes sanitaires : M. Edouard Muret, capitaine, à Vevey.

Troupes d'administration : MM. Ch. Vuagniaux, capitaine, à Oron ; S. Jaunin, capitaine, à Fey.

Ont été transférés dans la landwehr :

Artillerie : MM. H. de Constant, capitaine, à Lausanne ; L. Moreillon, capitaine, à Nyon ; A. Mounoud, premier lieutenant, à Montreux.

Troupes sanitaires : MM. Samuel Trolliet, à Rolle ; Emile Dupont, à Lausanne ; Alfred Barnaud, à Vevey ; Auguste Fonjallaz, à Cully ; Aloïs Mandrin, à Aigle ; Henri Soutter, à Morges, et Henri Bertholet, à Montreux, capitaines ; E. Duboux, à Lausanne, premier lieutenant.

Troupes d'administration : MM. Ch. Bachelin, à Yverdon, et Ad. Jayet, à Moudon, capitaines.

— Le Département militaire fédéral a décidé que M. le lieutenant-colonel du génie Ott, de Berne, ira en Bulgarie et Roumélie pour des études militaires. Il est accompagné de M. le lieutenant du génie Brüstlein, de Bâle. La légation russe a assuré au Conseil fédéral que les commandants des différents corps d'armée échelonnés du Danube à Andrinople avaient reçu l'ordre de réserver le meilleur accueil à ces deux officiers suisses. Ceux-ci ont dû partir dimanche ; ils se proposent de rester, suivant les circonstances, un ou deux mois sur le théâtre de la guerre. Ces officiers, dit-on, ne sont pas défrayés par la caisse fédérale. La Confédération se borne à faciliter leur mission, du reste toute volontaire, au moyen de recommandations spéciales.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la REVUE MILITAIRE est convoquée pour vendredi 15 mars 1878, à 3 heures, à l'hôtel du Nord, à Lausanne.

Le Comité de surveillance est convoqué pour le même jour et au même local, à 2 heures.

ORDRE DU JOUR :

Rapport sur l'exercice de 1877 et examen des comptes.
Propositions individuelles.

Le Président du Comité de surveillance,
G. SARASIN, lieut.-colonel d'artillerie.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 4 (1878.)

L'ARTILLERIE DE LA MARINE AUX ÉTATS-UNIS

La guerre de la sécession, chacun le sait, fit prendre à l'artillerie américaine un essor prodigieux qui étonna à juste titre les militaires des différents pays. Cependant, depuis lors, peu de progrès ont été réalisés et il nous a paru intéressant de donner quelques détails sur l'artillerie par excellence des Américains : l'artillerie de la marine. Nous puisons ces renseignements dans une publication remarquable : *Le mémorial de l'artillerie de la marine*, paraissant à Paris.

L'artillerie de la marine américaine présente un contraste frappant avec celle des marines européennes. Tandis que l'emploi des canons rayés s'est généralisé en Europe, où leur supériorité sur les canons lisses est incontestée depuis quinze ans, les Etats-Unis ont persisté jusqu'à ce jour dans l'emploi des pièces à âme lisse.

Le problème posé à l'artillerie par l'adoption universelle des navires cuirassés a été envisagé en Amérique sous un point de vue différent de celui qu'avaient choisi la France et l'Angleterre, et il y a reçu une autre solution. Au lieu de chercher à perforer les plaques, on a voulu demander à l'effet d'écrasement produit par le choc d'une masse considérable la dislocation et la destruction du navire ennemi.

On s'est donc borné à l'accroissement des calibres pour obtenir l'augmentation de force vive dont les projectiles de l'artillerie moderne ont besoin pour lutter contre la cuirasse.

Il en résulte que les plus puissantes bouches à feu de la marine américaine sont aujourd'hui des pièces lisses : les canons rayés n'ont été admis en service que pour des pièces de calibre relativement faible.

Le contraste signalé entre les systèmes d'artillerie adoptés sur l'ancien et sur le nouveau continent se retrouve dans la nature du métal et dans le mode de construction des bouches à feu.

Ainsi, en Europe, tout en remplaçant les canons lisses par des canons rayés, on renonçait aussi à l'emploi exclusif de la fonte pour les gros canons de marine et de côte, et la résistance de ce métal était jugée insuffisante en considération des efforts exigés par le tir contre les cuirasses des navires.

Quelques puissances, comme l'Allemagne, adoptaient des canons entièrement construits en acier ; d'autres, comme la France, se bornaient à renforcer les canons en fonte par un frettage et un tubage méthodiques en acier ; d'autres enfin, comme l'Angleterre, faisaient intervenir à la fois l'acier et le fer forgé dans la construction des nouveaux canons. Mais, si les moyens employés variaient dans chaque pays suivant les productions de son industrie nationale et ses ressources budgétaires, la nécessité de sup-

pléer à l'insuffisance de la fonte comme métal à canons semblait s'imposer à toute l'Europe comme un fait incontesté.

En Amérique, au contraire, la fonte a été conservée comme métal à canons pour les gros calibres. Il est vrai que la fabrication de ces canons a atteint dans ce pays un haut degré de perfection, et que le procédé de coulage de Rodman, employé avec succès, permet de tirer du métal le meilleur parti possible.

La fonte employée pour les canons américains est, comme celle employée pour les canons français, un alliage de fontes de provenances et de nuances diverses.

Nous allons maintenant passer en revue les diverses bouches à feu employées dans la marine des Etats-Unis.

I. *Bouches à feu lisses.*

Les canons lisses de la marine américaine se divisent en canons-obusiers, *shell-guns*, et canons à boulets, ou canons proprement dits, *shot-guns*.

Les premiers sont désignés par leur calibre en pouces et les derniers par le poids en livres de leur boulet sphérique. Il y a des canons-obusiers de 8, 9, 10, 11 et 15 pouces et des canons de 32 et 64 livres.

On trouve encore en service, au moins pour certaines pièces lisses, deux modèles différents ; l'un désigné sous le nom d'ancien modèle, l'autre sous le nom de nouveau modèle ou modèle Dahlgreen, du nom de l'amiral auquel sont dues particulièrement les modifications qui le distinguent.

Ces modifications portaient principalement sur le tracé de la chambre, la configuration extérieure, et aussi sur le procédé de fabrication.

Les formes extérieures de ces canons ne présentent aucun ornement ; l'épaisseur décroît progressivement et sans ressaut de la culasse à la volée, comme les pressions intérieures qu'ont à supporter les parois. A l'arrière, un bouton de culasse plat est traversé par deux trous, l'un cylindrique, servant de trou de brague ; l'autre taraudé, servant d'écrou à la vis de pointage. Les tourillons ont en général un calibre de diamètre et un calibre de longueur. La prépondérance de culasse est variable.

La chambre conique, avec arrondissement au fond de l'âme, a juste la capacité nécessaire pour recevoir la charge de combat.

La lumière, qui part de la génératrice supérieure du canon, a 5^{mm}, 1 de diamètre. Elle est inclinée sur l'axe, son extrémité supérieure étant au-dessus du fond de la chambre, tandis que son extrémité inférieure débouche au milieu.

Avant d'énumérer les canons-obusiers aujourd'hui en service, il y a lieu de signaler d'abord, à titre d'exception, le canon-obusier de 20 pouces (508 mill.) de diamètre.

Il n'existe que deux canons de ce calibre, et l'emploi de ces pièces monstres ne paraît pas devoir se généraliser, quoique le tir d'essai ait bien réussi. On se bornera donc à indiquer ici les données suivantes relatives à cette énorme bouche à feu, dont la

masse dépasse celle des plus gros canons construits jusqu'à présent en Europe. [1]

Poids de la fonte coulée	90 tonnes.
Poids de la pièce finie	58 tonnes.
Longueur de la pièce	6m,80
Diamètre à la culasse	1m,62
— à la bouche	0m,87

Les documents officiels des Etats-Unis sur le service de l'artillerie navale ne comprennent pas le canon de 20 pouces parmi les pièces en service, ce qui démontre que les deux échantillons de ce calibre sont considérés comme des exceptions isolées.

Les canons-obusiers énumérés dans ces documents (pour l'année 1870) sont les suivants :

Canons-obusiers de 15 pouces, de 11 pouces, de 10 pouces, de 9 pouces, de 8 pouces et 63 quintaux, de 8 pouces et 56 quintaux.

Mais les canons-obusiers de 10 pouces, qui d'ailleurs ont toujours été très-rares, tendent à disparaître ; la suppression de ce calibre, qui simplifiera un peu la liste nombreuse des pièces en usage, peut être déjà considérée comme effectuée, car, dès l'année 1873, il n'entrait plus un seul canon de 10 pouces dans l'armement de la flotte américaine.

Les canons-obusiers de 9 et 11 pouces sont au contraire très-communs.

Les canons-obusiers de 15 pouces sont destinés à l'armement des tourelles des monitors cuirassés. Ils sont montés sur des affûts spéciaux et peuvent être manœuvrés par 6 hommes seulement, bien que leur équipe en comprenne 14.

Les canons-obusiers de 9 et 11 pouces sont montés sur des affûts à châssis avec pivot; les autres sont généralement montés sur affûts à roulettes ou à échantignolles.

Les projectiles lancés par ces canons-obusiers sont de diverses espèces : obus sphériques, shrapnels, grappes de raisin et boîtes à mitraille. Les canons-obusiers peuvent aussi, dans des circonstances exceptionnelles, tirer des boulets pleins sphériques qui figurent en petite proportion dans leur approvisionnement; mais on ne charge jamais ces canons à boulets pleins que sur l'ordre spécial du capitaine.

L'obus sphérique à parois d'épaisseur constante est rempli de poudre dite à mousquet et muni d'une fusée à temps. Il est ensaboté dans un sabot en bois auquel il est relié par des bandelettes en fer blanc.

La grappe de raisin (grape-Shot) est généralement formée de neuf petits boulets et d'un plateau en fer dont le poids total équivalent à celui du boulet plein sphérique de même calibre que le canon. Les balles sont groupées autour d'une tige portée par le plateau et enveloppées dans une poche en chanvre goudronné. L'emploi d'un valet en arrière de la grappe de raisin améliore les conditions de son tir.

[1] L'étude que nous publions date de 1876 ; depuis lors les canons de 100 tonnes ont fait leur apparition et prouvé que le dernier mot de l'artillerie de marine était loin d'être dit. *(Note de la rédaction).*

La boîte à mitraille est cylindrique, en fer blanc et disposée à peu près comme celles qu'emploient les puissances européennes.

Le shrapnel est un obus sphérique à parois très minces, rempli de balles en fonte ou en plomb reliées par du soufre et contenant une charge d'éclatement.

Les charges sont enfermées dans des gargousses en serge blanche de première qualité; les charges intérieures des obus sont enfermées dans des sachets en coton.

Le feu est mis à la pièce, à bord des navires, au moyen d'amorces en plume à percussion. On délivre aux navires quelques étoupilles à friction en cuivre pour le cas d'avaries du percuteur; mais l'emploi en est restreint à ce cas particulier, parce que les tubes en cuivre projetés pourraient blesser les pieds des hommes quand ceux-ci manœuvrent pieds nus.

Système de pointage.

Le système de pointage des canons lisses comprend un guidon métallique fixé sur une masse de mire disposée à cet effet entre les deux tourillons et une hausse analogue à celle des canons français. Cette hausse est une tige en bronze dont la tête porte un cran de mire; elle glisse dans une boîte de hausse à canal vertical placée à l'arrière de la culasse, et peut être fixée à la hauteur voulue au moyen d'une vis de pression.

Dans les canons de l'ancien modèle, la hausse est divisée en degrés, et, à côté de chaque division, est inscrite en yards[1] la portée correspondante. Dans les canons du nouveau modèle, la division en degrés est abandonnée, et les divisions de la hausse correspondent aux portées successives de 100 yards en 100 yards. Le zéro se trouve à la partie supérieure de la hausse, et celle-ci lorsqu'elle est à fond dans sa boîte, donne au canon un pointage horizontal

La ligne de mire naturelle, formée par les points les plus élevés de la plate-bande de culasse et de la tranche de la bouche, présente sur l'axe du canon une inclinaison qui varie avec chaque pièce. La disposition du système de pointage corrige cette inclinaison, la différence de hauteur entre le fond du cran de mire de la hausse rendue à fond dans sa boîte et le sommet du guidon étant précisément égale à la différence des rayons extérieurs.

Les canons sont, en outre, pourvus d'une seconde ligne de mire déterminée par le cran de mire de la hausse et par un fronteau de mire *(reinforce sight)* vissé sur la masse de mire entre les deux tourillons. La longueur de cette ligne de mire est à peu près égale au tiers de la longueur du canon.

Dans tous les nouveaux canons, la trace du plan vertical passant par l'axe est marquée par des encoches sur la plate-bande de culasse ou sur le grain de lumière, sur la masse de mire et à l'extrémité de la volée.

Le pointage en hauteur, qui se faisait autrefois avec un coussin et un coin de mire, s'effectue pour les nouveaux canons à l'aide d'une vis.

[1] Un yard équivaut à $0^{m}914$.

Les canons lisses à boulets (Shot guns) sont en fonte comme les canons-obusiers, et présentent les mêmes formes générales, mais l'épaisseur des parois, relativement plus considérable, leur permet le tir habituel du boulet plein.

Les pièces de ce genre en service comprennent cinq numéros de canons de 32 livres, au calibre de $162^{m},56$. Tous les canons de 32 livres tirent les mêmes projectiles, ils emploient seulement des charges différentes.

Il reste à signaler, pour compléter l'énumération des pièces lisses employées à bord, le mortier de XIII pouces, dont l'emploi sur les navires exige cependant une installation spéciale, susceptible de résister à l'ébranlement considérable produit par le tir de cette pièce dont le recul n'est pas permis.

Cette pièce est destinée aux bombardements des villes et des fortifications. Elle lance habituellement une bombe de $90^{k},720$ renfermant une charge intérieure de $3^{k},175$. On peut, en remplissant complétement la bombe, porter cette charge jusqu'à $4^{k},900$.

Indépendamment des bombes ordinaires, le mortier peut tirer accidentellement divers projectiles :

1° Des bombes incendiaires (*carcasses*) du poids de 88 kil. Elles sont remplies de compositions inflammables, et portent 3 évents de mêmes dimensions que l'œil de la fusée, Les ouvertures extérieures de ces évents sont équidistantes et tangentes au grand cercle de la bombe placé perpendiculairement à l'axe de l'âme;

2° Des grappes de raisin ordinaires, à la condition d'interposer un valet entre la charge de poudre et la grappe ;

3° Des sacs contenant des balles d'une livre, toujours avec interposition d'un valet.

Le tir de ces projectiles divers n'a lieu qu'aux petites distances et toujours à charge réduite.

La charge employée pour le tir des bombes est variable. Les tables de tir, pour l'angle de 45 degrés, comprennent des charges variant d'une manière continue de $3^{k},175$ à $9^{k},075$. Cette charge maximum est celle du dixième.

Les portées correspondantes varient en même temps de 2000 à 4000 mètres.

II. *Bouches à feu rayées.*

Les bouches à feu rayées actuellement en service dans la marine sont les canons *Parrott* de 100 livres, de 60 livres, de 30 livres et les canons *Dahlgreen* de 20 et de 12 livres.

Métal. — Les canons Dahlgreen rayés sont en bronze; les canons Parrot sont en fonte, renforcés au tonnerre par une large frette, ou manchon en fer forgé d'une fabrication analogue à celle des manchons des canons Armstrong. Le cylindre de fonte qui constitue le corps du canon était d'abord coulé plein, puis foré; mais depuis plusieurs années on a employé, pour couler les canons Parrott de gros calibre, le procédé à noyau refroidi de Rodman.

Rayures. — Les rayures des canons Dahlgreen sont à pas constant, c'est-à-dire héliçoïdales; celles des canons Parrott sont à pas croissant, c'est-à-dire paraboliques. Le fond de ces dernières

est concentrique à l'âme; il se raccorde au flanc par un petit arc de cercle; la direction du flanc est parallèle à celle du rayon passant par le milieu du fond de la rayure. La rayure tourne de gauche à droite dans la partie supérieure, en sorte que la dérivation a lieu à droite.

Poudre. — La poudre employée pour les canons rayés de 100 livres et de 60 livres est de la poudre *Rifle*; pour les calibres inférieurs, c'est de la poudre *Cannon*. Les gargousses sont faites comme pour les canons lisses. Les canons Parrott emploient les mêmes charges de poudre que les canons lisses à boulet du même calibre, et leur projectile allongé pèse dix fois cette charge.

Projectiles. — Les projectiles employés dans l'artillerie rayée des Etats-Unis sont tous à expansion, c'est-à-dire qu'ils se forcent dans les rayures par l'effet de l'explosion de la charge. Mais ils sont de différents modèles : outre les modèles spéciaux de Dahlgreen et de Parrott, qui se rapportent aux canons correspondants, on emploie indifféremment avec les uns et les autres des projectiles Schenkl et des projectiles Hotchkiss.

Le projectile *Schenkl*, formé à l'avant d'une tête ovoïde, présente un diamètre maximum, à une distance de son extrémité antérieure un peu supérieure au tiers de sa longueur totale; à partir de ce point, l'arrière présente la forme d'un cône tronqué portant des saillies longitudinales venues de fonte. Autour de ce cône se place un manchon cylindrique de *papier-mâché*, dont l'intérieur, conique et pourvu de rainures, s'emboîte sur le projectile sans permettre de gissement latéral. La surface extérieure de cet anneau est cylindrique et de diamètre un peu moindre que le calibre du canon, pour qu'on puisse l'introduire facilement dans l'âme. Les gaz produits par l'explosion repoussent violemment le papier-mâché qui s'avance sur le cône, et pénètre dans les rayures en donnant au projectile le mouvement de rotation. Le papier-mâché sort broyé et est projeté en petits fragments inoffensifs.

Le poids et les dimensions du manchon de papier mâché varient avec les calibres.

Dans les projectiles *Hotchkiss*, le corps en fonte du boulet ou de l'obus se termine à l'arrière par une partie cylindrique de diamètre réduit, sur laquelle on emboîte un culot indépendant en fonte. L'intervalle laissé libre entre le bord antérieur, taillé en biseau, de ce culot, et l'arrière du projectile est complétement rempli de plomb. L'explosion de la charge agissant d'abord sur le culot, le chasse en avant, refoule le plomb dans les rayures du canon, et produit ainsi le forcement. Le plomb est recouvert d'une toile graissée.

Le système Hotchkiss, comme le système Schenkl, s'applique d'ailleurs indifféremment à tous les projectiles de diverses natures, obus, shrapnels ou boulets.

Le système spécial de projectiles que le capitaine *Parrott* avait imaginé pour ses canons, et qui est employé concurremment

avec les deux précédents, réalise l'expansion par un moyen tout différent.

Le culot du projectile en fonte porte un évidement circulaire disposé de manière à recevoir un anneau en bronze de 25 à 38 mill. de large et de 25 mill. environ d'épaisseur maximum. L'évidement dans lequel est enchassé cet anneau en bronze est muni d'un grand nombre de saillies longitudinales disposées comme des dents d'engrenage qui empêchent l'anneau de tourner sur le projectile. C'est l'épanouissement de cet anneau qui produit le forcement. L'ensemble du système a son diamètre extérieur plus petit que le diamètre de l'âme pour qu'on puisse l'y introduire facilement. Si on remarque dans le tir que les projectiles Parrott ne mordent pas dans les rayures, on y remédie en écartant sur quelques points l'anneau de cuivre de la base de l'obus. Dans tous les cas, le culot doit être fortement graissé avant l'introduction du projectile dans l'âme.

Enduit intérieur. — Tous les projectiles creux pour canons rayés, avant d'être mis en service, sont enduits à l'intérieur d'une couche d'une composition formée en poids de :

16 parties de savon ordinaire.
7 parties de suif.
et 7 parties de résine.

Il faut d'abord fondre le suif, y incorporer la résine fondue et ajouter le savon en dernier lieu, en ayant soin de chauffer la masse jusqu'à ce qu'elle soit bien fluide. Les obus ayant été préalablement bien nettoyés sont remplis jusqu'au tiers environ avec le mélange ainsi obtenu; puis on les roule lentement pendant quelques instants, de manière à ce qu'ils soient bien enduits sur toute la surface intérieure, et on vide le résidu. Cet enduit, dont l'épaisseur atteint environ $1^{mm},2$, est destiné, comme la laque rouge des obus anglais, à empêcher les explosions prématurées de projectiles dans l'âme. Une série d'expériences spéciales en a démontré l'efficacité.

Grains de lumière. — La lumière des canons Parrott est verticale et débouche à l'avant de l'arrondissement hémisphérique qui forme le fond de l'âme. Elle porte un grain en cuivre rouge vissé dans le métal du canon. Dans les plus gros calibres, le débouché intérieur de ce grain de lumière porte une garniture en platine. Pour tous les calibres, le grain se termine à la partie supérieure par une pièce en acier de 19 mill. d'épaisseur pour remplacer le cuivre, qui serait un métal trop mou pour résister aux chocs répétés du percuteur.

On peut d'ailleurs enlever un grain de lumière usé et le remplacer par un autre sans détériorer le taraudage du canon.

Le bureau de l'artillerie de la marine s'occupe maintenant à des expériences destinées au choix de pièces se chargeant par la culasse. Nous ne connaissons pas encore leur résultat.

Fusées. — Les obus oblongs constituant l'approvisionnement des canons rayés sont munis, pour une moitié, de fusées à temps, et pour l'autre moitié, de fusées à percussion. Les fusées pour obus non chargés sont dans la même proportion.

Les obus sphériques pour canons lisses sont munis de fusées à temps de la durée de 5 secondes. Les fusées pour obus non chargés sont assorties par quart aux durées de 5, 10, 15 et 20 secondes. La durée de 5 secondes correspond à la distance de 1320 mètres environ.

Pour les obus destinés aux obusiers de 12 et de 24, on emploie la fusée Bormann, très différente de la fusée à temps ordinaire en usage pour tous les obus de calibre supérieur. Cette fusée se compose d'un disque circulaire formé d'un alliage de plomb et d'étain dont la surface extérieure porte un pas de vis qui s'ajuste dans l'écrou de l'œil du projectile. La composition fusante est tassée dans une rainure annulaire de ce disque et recouverte d'une plaque d'étain. La surface supérieure du disque porte une graduation circulaire en secondes et quart de secondes. L'origine de cette division correspond à une extrémité de la rainure, dont l'autre extrémité se réunit à une chambre centrale d'amorce. Pour amorcer la fusée, on coupe la plaque supérieure à la division voulue avec un couteau spécial. La composition s'emflamme à l'endroit ainsi exposé à l'action des gaz, et le feu se communique jusqu'à la chambre centrale, d'où il est transmis à la charge intérieure.

En coupant la plaque supérieure directement au-dessus du magasin ou chambre centrale, on détermine l'explosion du projectile à la bouche de la pièce. Les Américains admettent qu'on peut employer ce procédé dans le tir des shrapnels quand on manque de boîtes à balles ou qu'on veut produire à petite distance un effet de mitraille.

Quant aux fusées à percussion pour les obus de canons rayés, il n'en existe pas dont on soit satisfait; on est encore à la recherche de celle qui doit être adoptée. On emploie en attendant les modèles Hotchkiss, Shenkl et Parrott.

Pour terminer cette étude succeinte, nous croyons intéressant de donner quelques chiffres sur les vitesses initiales et les portées de certaines pièces de la marine américaine.

Canon de XV pouces,		
Vitesse initiale (boulet)	375	mètres.
Portée sous l'angle de 20°	4927	»
Canon de XI pouces.		
Vitesse initiale (boulet)	316	»
Portée sous l'angle de 20°	3991	»
Canon à boulet de 32 livres,		
Vitesse initiale (boulet)	392	»
Portée sous l'angle de 20°	3231	»
Canon rayé Parrott de 100 livres,		
Vitesse initiale	366	»
Portée sous l'angle de 20°	5627	»
Canon rayé Dahlgreen de 20 livres,		
Vitesse initiale	320	»
Portée sous l'angle de 20°	3224	»

Les voies ferrées et la défense de l'Etat.

(d'après l'*Italia militare*.)

Le travail extraordinaire de reconstitution, commencé en France avec une fébrile activité depuis les revers de 1870-71 et suivi constamment avec les moyens grandioses fournis au gouvernement par le patriotisme de la nation, ne se borne pas seulement à la réorganisation de l'armée, mais il s'étend aussi au théâtre sur lequel doivent agir les hommes et le matériel de guerre, et qui forme une partie essentielle de l'organisation militaire d'un état.

Chacun sait combien la France attache, depuis la guerre, d'importance à augmenter ses lignes ferrées et à donner à leur réseau un développement répondant aux exigences de la défense de l'Etat, sans nuire pour cela aux intérêts économiques.

Certains prétendent qu'on ne peut satisfaire au premier but sans nuire au second, comme si en matière de chemins de fer, il y avait un antagonisme entre les besoins militaires et ceux du commerce Cette supposition n'est pas fondée parce que les armées suivent les voies du trafic et portent la mort dans les mêmes lieux d'où la civilisation fait rayonner la vie.

Outre les travaux qui concernent directement l'amélioration de la viabilité au sujet de la translation des troupes d'un bout à l'autre du pays, le gouvernement français s'occupe de la création d'institutions capables de garantir le service sûr et régulier des transports militaires en temps de paix et en temps de guerre.

L'activité du gouvernement français se porte sur ces deux points :

1° Augmentation du réseau des voies ferrées.

2° Elaboration d'une organisation militaire pour les chemins de fer.

Nous dirons brièvement ce qui a été fait dans ces deux branches, nous rapportant pour la première au livre qui a été publié par M. Budde, à Berlin, en 1877.

Un regard jeté sur les deux cartes annexées à cet ouvrage et représentant l'une les chemins de fer français en 1870 et l'autre leur état en janvier 1877, fait ressortir le soin mis à joindre entre eux et avec l'intérieur par le moyen des voies ferrées les divers ports de mer. La France possède 77 principaux ports de mer; parmi ceux-ci, 58 sont à proximité de voies ferrées et 8 en auront bientôt Un égal intérêt est mis à etablir des communications rapides entre les places fortes et les villes de garnison de la République. En y comprenant les forteresses frontières, la France possède 112 places fortes dont 92 desservies par des chemins de fer et 167 garnisons dont 159 sur des lignes ferrées.

Les lignes françaises en 1870 convergeaient toutes vers Paris ; le système de *rayonnement* n'était nulle part plus développé qu'en France. Aujourd'hui, l'expérience a condamné ce système cemme nuisible au transport sûr et régulier des troupes qui, dans les mouvements d'urgence, se groupent autour des points de centralisation des lignes empêchant ainsi leur fonctionnement régulier, au moment où elles seraient peut-être le plus utiles.

Les Français qui, pendant la guerre, eurent plusieurs fois à subir les effets désastreux de ce système, ne tarderont pas à en changer. Dans la séance de l'Assemblée nationale du 23 mars 1874, on discuta un projet de loi pour la construction de nouvelies lignes ; on admit que pour les lignes stratégiques dont l'exécution ne devait pas être retardée, il fallait accorder des subventions spéciales. La plupart de ces lignes nouvelles durent servir à établir les communications entre les différents rayons et à rendre facile le passage de l'une à l'autre ligne radiale en évitant la capitale.

Par ce moyen, on arrive à former autour de Paris diverses lignes concentriques qui, au nombre de sept, parcourent la zône contiguë à la frontière allemande, se divisant à l'intérieur comme une toile d'araignée et touchant les points les plus importants des frontières nord, ouest et sud.

Ces sept lignes sont :

1° Mezières-Sedan-Montmédy par Thionville avec embranchements à l'intérieur sur Paris et le Nord de la France ;

2° Reims-Verdun sur Metz avec embranchements à l'intérieur sur Laon, Paris et le Nord ;

3° Paris-Châlons-Frouard par Vic et Château-Salins ;

4° Troyes-Chaumont-Neufchâteau-Epinal-St-Dié, avec embranchement à l'intérieur sur Orléans et Paris ;

5° Port-d'Atelier-Epinal-Granges, avec embranchements a l'intérieur sur Chalindrey el Vesoul.

6° Gray-Vesoul-Belfort sur Mulhouse avec embranchement à l'intérieur sur Châtillon, Dijon et Dôle.

7° Besançon-Belfort avec embranchements à l'intérieur sur Dôle et Lons-le-Saulnier.

Six de ces lignes sont achevées ; la ligne n° 4 sera finie en 1879.

Le reste des lignes décrétées, concédées ou en construction comprendra, une fois le reseau terminé, trois lignes indépendantes menant à la frontière italienne, savoir :

1° Chambéry-Esseillon-Modane sur Bardonnèche avec embranchements à l'intérieur par Culoz-Ambérieu, sur Mâcon ou Lyon et par le fort Barraux-Grenoble sur Valence.

2° Gap-Briançon-Modane avec direction intérieure sur Grenoble ; par Crest sur Livron, et par Sisteron-Aix sur Marseille.

3° Toulon-Antibes-Villefranche sur Vintimille avec embranchements intérieurs sur Avignon, Nîmes, Toulouse et Clermont.

Toutes les voies ferrées menant aux frontières italienne ou allemande sont barrées par des places fortes ou des ouvrages fortifiés.

Passons maintenant au second point qui doit nous occuper, c'est-à-dire à l'organisation du service des chemins de fer en temps de guerre, qui est, en grande partie, empruntée au système prussien.

La haute direction du service des transports militaires sur les chemins de fer français en temps de paix et de guerre (dans ce dernier cas seulement sur les voies ferrées situées en deçà de la ligne d'opérations), est confiée à une commission permanente jointe au ministère de la guerre et appelée : *Commission militaire supérieure des Chemins de fer.* Cette commission se compose de : 1 général de division, président ; 1 général de brigade, vice-président ; 1 employé supérieur du ministère des travaux publics ; 2 représentants des compagnies de chemins de fer ; 3 officiers supérieurs, 1 d'état-major, 1 d'artillerie, 1 du génie ; 1 officier de l'intendance ; 1 officier d'état-major, secrétaire ; enfin un employé comptable des chemins de fer et un officier supérieur de la marine.

(A suivre.)

Exercices de tir de l'infanterie.

Le Département militaire vient de publier le rapport sur les exercices de tir de l'infanterie pendant l'année 1876.

Comme en 1875, l'infanterie n'a tiré en 1876 que dans les écoles de recrues et dans les écoles de tir, attendu que les cours de répétition étaient de beaucoup de trop courte durée pour pouvoir procéder à des exercices de tir et qu'il n'avait pas encore été organisé d'exercices de tir d'un jour.

Le tir a de nouveau été subordonné à des conditions déterminées comme dans les exercices des écoles de recrues et des écoles de tir de l'année dernière, c'est-à-dire qu'aucun élève n'a été admis à un exercice suivant sans avoir rempli dans le précédent les conditions prescrites par le réglement.

Les exercices prescrits sont les suivants :

IIIe classe :

No. 1.	Distance 150m.	Cible I.	Debout, arme appuyée.	
» 2.	» 150m.	» I.	» à bras franc.	
» 3.	» 225m.	» I.	A genou, » »	
» 4.	» 300m.	» I.	A terre, » »	

IIe classe :

No. 1.	Distance 225m.	Cible I.	Debout, à bras franc.
» 2.	» 300m.	» I.	A genou, » »
» 3.	» 150m.	» III.	» » »
» 4.	» 225m.	» III.	A terre, » »
» 5.	» 400m.	» I.	» » »
» 6.	» 200m.	» V.	A genou, » »

Ire classe :

No. 1.	Distance 225m.	Cible V.	Debout, à bras franc.
» 2.	» 400m.	» I.	A genou, » »
» 3.	» 250m.	» V.	» » »
» 4.	» 200m.	» VI.	A terre, » »
» 5.	» 300m.	» VI.	A genou ou à terre, à bras franc.
» 6.	» 600m.	» II.	

Le tir doit commencer avec le 1er exercice de la IIIe classe et doit être continué par chacun, tant que le nombre des cartouches à tirer (recrues 100) le permet.

Les conditions à remplir pour passer à l'exercice suivant, consistent en séries de 5 coups et elles sont les mêmes pour toutes les distances et pour toutes les classes, savoir :

10 points (maximum 20) sur la cible I (1m80/1m80) et sur la cible III (1m/1m).

3 coups touchés dans les figures des cibles.

Pour les carabiniers armés de carabines les conditions sont rendues plus sévères en ce qu'ils doivent faire douze points sur les cibles I et III et avoir 4 coups touchés dans les figures des cibles. Si toutefois un carabinier obtient dans deux séries successives, le double des résultats fixés pour les fusiliers – soit en 10 coups 20 points ou 6 coups touchés, — il passe à l'exercice suivant.

Les résultats obtenus dans les écoles de recrues sont récapitulés dans le tableau ci-après :

DIVISIONS.	Restés dans la IIIe classe %.	Restés dans la IIe classe %.	Avancés dans la Ire classe %.
I	37	55	8
II	25	63	12
III	8	74	18
IV	9	71	20
V	19	69	12
VI	12	66	22
VII	13	75	12
VIII	43	40	17
En moyenne	21	64	15

Tandis que les résultats des écoles de tir, pour officiers et sous officiers, sont restés à peu près les mêmes en 1875 et 1876, on a constaté une marche rétrograde dans ceux des écoles de recrues, ce qui doit être attribué, en partie du moins, dit le rapport officiel, à la munition de qualité inférieure dont on s'est servi en 1876.

L'ARMÉE GRECQUE.

Voici, d'après l'*Italia militare*, quelles sont les forces militaires de la Grèce et l'organisation de son armée.

Le système militaire du Royaume Hellénique est fondé sur la loi sur le recrutement de 1867 et sur celle de l'organisation de l'armée promulguée le 18 juillet 1877.

Le service militaire est obligatoire pour tous les sujets du royaume aptes à porter les armes. La durée du service pour les hommes incorporés dans l'armée active et la réserve est de 10 ans, dont 3 sous les armes et 7 dans la réserve. Une fois son congé obtenu, le soldat passe dans la réserve. Une fois son congé obtenu, le soldat passe dans la *landwehr* où il reste dix autres années et enfin dans la réserve de landwehr, sorte de milice territoriale. De cette façon, le citoyen grec est obligé de servir pendant 30 ans, depuis l'âge de 20 ans à celui de 50.

En cas d'invasion du sol de la patrie, on fait une levée en masse comprenant tous les hommes de 18 à 50 ans. Le gouvernement a le droit de former des légions étrangères. Jusqu'à ces derniers temps la loi de 1867 n'a pas été appliquée dans toute sa plénitude, et tout récemment seulement, on a aboli le droit d'exonération du service par le moyen de paiements et celui du remplacement.

Avant et jusqu'en 1876, l'effectif de l'armée était compté de 14,300 hommes sur pied de paix et de 31,300 hommes sur pied de guerre.

L'ordonnance donnée avec le décret du 18 juillet 1877, modifie essentiellement l'effectif de l'armée dans le sens d'un plus grand développement.

L'exemple de la Serbie qui a presque la même population que la Grèce et qui, par son organisation militaire, peut compter sur une armée de 150,000 hommes, a probablement poussé la Grèce à établir sa propre organisation militaire sur des bases plus étendues.

Le décret du 18 juillet 1877 estime donc que l'armée entière devra se composer comme suit :

8 régiments d'infanterie de 2 bataillons à 4 compagnies chacun.
4 bataillons de chasseurs à 4 compagnies chacun.
1 régiment d'artillerie à 8 batteries de campagne et 4 de montagne.
1 régiment de cavalerie à 5 escadrons.
1 bataillon de troupes du génie à 6 compagnies.
2 compagnies de troupes sanitaires.

Ces troupes devront former 2 divisions de 2 brigades chacune, la brigade contenant 2 régiments d'infanterie.

Le ministre de la guerre émet l'avis que cette organisation doit donner à la Grèce une armée de 200,000 hommes dont 120,000 appartiendront à l'armée active et à la réserve, 50,000 à la landwehr et 30,000 à la réserve de la landwehr.

Le manque de cadres ne permet pas de donner pour le moment aux diverses armes le développement prévu par le dicastère de la guerre et il semble que, dans une mobilisation éventuelle, l'effectif de l'armée restera de beaucoup en dehors des chiffres prescrits. Les nouvelles qui arrivent de Grèce ne font que confirmer cette assertion. Il est par con-

séquent difficile de dire, même approximativement, combien d'hommes la Grèce peut mettre sur pied actuellement.

L'ARMÉE EGYPTIENNE.

Nous croyons intéressant de placer en regard des détails que nous avons donnés sur l'armée grecque les quelques renseignements suivants que donne la *Vedette* sur l'armée du Khédive. Selon le journal autrichien, l'Egypte peut disposer de 180 mille hommes, parmi lesquels les troupes régulières sont relativement dans de bonnes conditions et, en certains points, supérieures aux troupes turques. L'armée régulière se compose de 18 régiments d'infanterie, 4 bataillons de chasseurs, 4 régiments de cavalerie, 2 régiments d'artillerie de campagne et trois de place, 1 compagnie de pionniers, plus 10 compagnies de nègres et 2 de bédouins (ces dernières montées sur des dromadaires), un corps de gendarmerie et enfin des détachements de discipline et d'ouvriers. L'armée ne comprend pas de service du train ; en temps de guerre les transports se font par réquisitions. Les troupes irrégulières sont pour la plupart formées de régiments de cavalerie composés par les tribus du désert sous le commandement de leurs chefs ; elles peuvent, en temps de guerre, donner une force de 50 mille cavaliers. Ajoutons encore aux troupes irrégulières deux régiments d'infanterie recrutés dans le Soudan et comptant 5000 hommes.

La loi égyptienne établit l'obligation générale au service militaire. Les habitants d'Alexandrie et du Caire sont exempts ; la libération par paiement est admise. La durée du service est de 12 ans dont 5 sous les armes et 7 dans la réserve ; les hommes sont levés quand ils ont atteint leur seizième année.

L'équipement et l'armement des troupes égyptiennes ne laisse rien à désirer. L'infanterie a le fusil Remington, la cavalerie des sabres, des lances et des carabines ; toute l'artillerie est armée de canons Krupp en acier. Les hommes de troupe sont relativement bien payés et nourris. Les officiers, jusqu'au grade capitaine reçoivent, les lieutenants 2 et les capitaines 3 rations de la troupe.

L'avancement parmi les officiers jusqu'au grade de colonel se fait au choix ; pour cela il y a dans chaque régiment un comité composé d'officiers de tous grades qui fait les présentations au ministre de la guerre qui les soumet au Khédive.

Il y a en Egypte une bonne école militaire, c'est l'*Académie militaire* du Caire qui coûte environ à l'Etat un million de francs par an. Les professeurs sont pour la plupart américains, quelques-uns français. Cette académie se divise en cinq sections ; école d'état-major, école d'artillerie, et de génie, école d'infanterie, école de cavalerie et école d'administration militaire et de comptabilité.

BIBLIOGRAPHIE

L'armée française, journal de l'armée active, de la marine et de l'armée territoriale, paraissant trois fois par semaine. Rédacteur en chef : A. Wachter.

Nous saluons l'apparition de ce nouveau confrère dans la presse militaire française. Nous ne pouvons mieux faire connaître cette nouvelle publication qu'en donnant un extrait du premier article intitulé *Notre programme :*

« Pour éviter toute interprétation, nous avons résolu d'écarter les sujets ayant trait à la politique intérieure. Nous nous bornerons à donner un résumé succinct, sans reflexions ni commentaires, des nou-

velles intérieures les plus importantes que personne ne doit ignorer. Nous insisterons, au contraire, sur les événements extérieurs qui intéressent au plus haut point les militaires et nos mesures seront prises pour que nos lecteurs soient renseignés avec exactitude et rapidité.

» Nous nous efforcerons de mettre notre journal à la portée de tous et d'intéresser également des militaires de toute catégorie.

» Les idées de discipline et de patriotisme auront en nous un défenseur convaincu et de même qu'après la douloureuse guerre de 1870 nous n'avons cessé de prêcher la concorde entre les officiers favorisés ou maltraités par les circonstances que certaines gens cherchaient à diviser, nous ne cesserons de recommander aux militaires de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale de rester sourds aux suggestions de ceux qui veulent exciter parmi eux des sentiments d'envie et de jalousie.

» Nous croyons à peine utile de dire que nous suivrons avec une scrupuleuse attention les questions courantes, c'est-à-dire celles qui occupent le public et dont la solution paraît plus ou moins imminente. Le premier numéro de l'*Armée française* fera voir que sa rédaction est prête à discuter les projets de loi sur l'état-major, sur l'administration, sur la retraite des officiers, sur les pensions des veuves de militaires, sur les sous-officiers. Nos camarades de l'armée territoriale seront de notre part l'objet de soins tout particuliers; souvent éloignés des sources d'informations, ils ont besoin d'être renseignés d'une façon plus précise, peut-être, que les officiers de l'armée active. Ils trouveront en nous un défenseur vigilant de leurs intérêts, qui ne négligera rien pour faire adopter leurs diverses demandes.

» En résumé, l'*Armée française* bannit la politique de ses colonnes, et concentre ses efforts sur des questions purement militaires. Nous comptons fermement satisfaire tous nos lecteurs sans exception par la sûreté de nos informations, par la sincérité de nos appréciations et par la variété de nos articles. Nous serons heureux de recevoir les communications que l'on jugerait à propos de nous adresser et nous nous ferons un devoir d'éclairer les personnes qui nous consulteront sur l'application ou l'interprétation des lois ou règlements militaires. »

Galeria militar contemporanea, paraissant 2 fois par mois à Lisbonne.

Sous ce titre paraît à Lisbonne, depuis le 1er janvier dernier, une publication bi-hebdomadaire dont nous avons déjà reçu les deux premiers numéros. Comme on le dit dans le numéro du 1er janvier, le progamme de ce journal est : avant tout, de publier les portraits et les biographies des militaires portugais, sans distinction de catégories ou de classes qui se distingueront dans les armes, les sciences et les lettres ou dans toute autre sphère d'une manière digne d'être signalée ; d'offrir une revue qui embrasse l'armée et la marine, résumant tout ce qui arrive de plus notable dans le monde militaire pendant la quinzaine et de publier des articles de fond servant à l'instruction des officiers, sous-officiers et soldats. Le journal publiera aussi les actes officiels des ministères de la guerre et de la marine et les remarques pouvant s'y rapporter.

Selon ce programme, le 1er numéro du journal donne un portrait et une biographie du roi don Luis Ier de Portugal. Le second numéro publie le portrait et la biographie de D. Ferdinand II, maréchal général et consacre un supplément à la mémoire de Victor-Emmanuel qui était colonel honoraire du 1er régiment de cavalerie portugaise.

« L'armée portugaise, dit ce journal, s'associe au deuil de ses frères

italiens, car Victor-Emmanuel était non-seulement le héros de l'indépendance italienne, mais aussi notre camarade, notre frère d'armes. Le grand roi d'Italie était uni par les liens du sang à la maison royale de Portugal, de même que par les liens de la fraternité militaire, et à ce double titre son nom doit être inscrit dans le livre d'or de l'armée portugaise. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil des Etats, dans sa séance du 6 février, s'est occupé exclusivement de la question des économies à réaliser en matière militaire. La question de la réduction du nombre des instructeurs en particulier a donné lieu à une longue discussion entre MM. Vigier, Hold, Scherer, Schaller, Welti et Zoshokke. A la votation, les propositions de M. Scherer ont été adoptées et le nombre des instructeurs fixé comme suit :

Infanterie : 1 instructeur chef, 8 d'arrondissement, 1 de tir, 17 de 1re classe ; 65 de 2e classe ; 8 instructeurs-trompettes ; 4 instructeurs-tambours. Les 12 aides-instructeurs proposés par la commission sont supprimés.

Cavalerie : 1 instructeur-chef ; 3 de 1re classe ; 10 de 2me classe ; 2 aides-instructeurs.

Artillerie : 1 instructeur-chef ; 4 de 1re classe ; 14 de 2me classe ; 18 aides-instructeurs.

Génie : 2 instructeurs de 1re classe ; 4 de 2me ; 3 aides instructeurs.

Troupes sanitaires : 1 instructeur-chef ; 3 de 1re classe ; 4 de 2me classe.

Administration : 1 instructeur-chef ; 1 de 1re et 1 de 2me classe.

En ce qui concerne la réduction du nombre des écoles de recrues, le Conseil des Etats, comme le Conseil national, décide qu'il n'y en aura plus que deux par division lorsque l'effectif ne dépassera pas 500 recrues par école. En outre, le commandant de bataillon et l'adjudant ne seront plus appelés aux écoles de recrues que pour les trois dernières semaines.

Relativement aux chevaux de remonte de cavalerie, le Conseil des Etats fixe à 130 jours le temps qui devra être employé pour le dressage (le Conseil national avait mis 120 jours).

Enfin, le Conseil des Etats adhère aux résolutions suivantes du Conseil national :

1° La révision habituelle de la taxe des chevaux est supprimée ; le département militaire peut ordonner une révision en cas de recours, ou lorsqu'il aura des motifs particuliers de faire réviser la 1re taxe ;

2° Pour l'habillement, le Conseil fédéral fera choix d'étoffes plus solides et à meilleur marché, de manière à obtenir une économie.

3° Pour toutes les fournitures, on appliquera dans la règle le principe des soumissions publiques avec contrôle.

Berne. Le 26 janvier est mort à Berne M. le lieut.-col. Metzner, ancien instructeur en chef de l'infanterie du canton de Berne.

M. Metzner, qui était atteint depuis longtemps d'une affection cérébrale, a succombé à une inflammation de poumons. Il s'était, pendant de longues années, consacré à sa tâche avec un dévouement et une conscience qui lui avaient valu l'estime de tous ses concitoyens.

Bale. — *Tir fédéral.* — Le plan de tir, présenté par le Comité d'organisation de Bâle, pour le tir de 1879, mentionnant la réserve que pour les *bonnes cibles* on ne pourra tirer que dans la position « debout », il en résulte que les jeunes tireurs militaires, plutôt exercés à tirer « à genoux » ou «assis », se trouveront dans une position défavorable et ne tireront qu'à la cible *Progrès*.

Comme il est à désirer que le tir soit aussi fréquenté que possible, non-seulement par les anciens tireurs de profession, mais par par la généralité des tireurs, il conviendrait de faciliter le tir dans les diverses positions usitées dans l'armée.

Quelques tireurs confédérés attirent sur ce fait l'attention de l'assemblée des délégués de la société fédérale.

— M. le colonel Merian vient de publier un *Essai sur la théorie du tir* pour les officiers d'infanterie et de cavalerie. Cet ouvrage est particulièrement dédié aux officiers de la IVe division en souvenir de leur ancien commandant. Nous y reviendrons.

Genève. — Nous avons le regret d'apprendre que M. le colonel Edmond Favre vient de donner, pour motifs de santé, sa démission de commandant de la 2e brigade d'infanterie (1re division fédérale), fonctions qu'il remplissait depuis la nouvelle organisation militaire. M. le colonel Favre a toujours porté un vif intérêt à tout ce qui concerne notre armée, et d'une manière générale les études militaires tenaient une place importante dans ses préoccupations, comme l'ont prouvé plusieurs travaux spéciaux, en particulier ses belles études sur l'organisation militaire de l'Allemagne et de l'Autriche. L'armée fédérale perd en lui un chef instruit, plein de zèle et de dévouement; il savait apporter, dans l'exercice de son autorité, une courtoisie bienveillante qui lui valait l'affection de tous ses subordonnés, sans que la discipline et la rigueur du service eussent en rien à s'en ressentir. Les officiers, sous-officiers et soldats de la 2e brigade d'infanterie regretteront d'autant plus vivement leur ancien commandant qu'il avaient eu un instant l'espoir fondé de le voir placer à la tête de la 1re division.

Un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions de commandant intérimaire dont les suites ont été plus sérieuses qu'on ne le pensait tout d'abord, a seul empêché cet officier distingué d'occuper le poste auquel la confiance du Conseil fédéral se préparait à l'appeler. *(Journal de Genève*, du 15 février).

— Le Conseil d'Etat de Genève, dans sa séance du 11 janvier, a nommé M. Pictet, Aloïs, au grade de lieutenant dans l'artillerie de campagne d'élite (batteries attelées). Il a promu M. le lieutenant Frey, Alphonse, au grade de premier lieutenant dans l'infanterie d'élite.

Italie. — Les circonstances actuelles donnent un certain intérêt à la connaissance des forces militaires de terre et de mer des diverses puissances militaires. Voici, d'après l'*Italia militare*, quel était au 1er janvier 1878 l'état de la marine royale italienne :

1° 18 navires à vapeur (vaisseaux, frégates, corvettes, garde-côtes cuirassés), parmi lesquels : 3 en construction, 7 en service effectif, 2 désarmés, 6 en disponibilité. Dans ce nombre sont compris les deux vaisseaux *Duilio* et *Dandolo* qui doivent recevoir les fameux canons de 100 tonnes fabriqués en Angleterre.

2° 4 bateaux porte-torpilles à vapeur.

3° 2 frégates et 7 corvettes.

4° 10 avisos, 6 transports, 5 canonnières.

5° 19 navires à vapeur de différentes forces.

6° 5 bateaux citernes.

7° 6 canonnières destinées aux lagunes de Venise.

Soit en total 82 navires dont plusieurs sont de fort beaux types de construction navale et possèdent un armement puissant, les rendant capables de soutenir avantageusement la comparaison avec les vaisseaux des autres nations.

— On lit dans la *Militair Wochenblatt* le récit d'une expérience faite à Posen avec le téléphone, par le capitaine commandant de compagnie Kärner du 3e régiment d'infanterie Posen n° 58. Le téléphone devait mettre en communication deux postes de garde, distants de 400 pas environ. Pour concentrer aux deux extrémités du circuit les ondes sonores et pour qu'elles ne fussent pas emportées par le vent ou confondues avec les paroles prononcées par les assistants, chaque téléphone était abrité d'une capote. « Par ce moyen, dit le journal cité, les ondes sonores étaient parfaitement isolées et le vent violent qui soufflait n'empêchait pas du tout leur perception claire et nette. Pour aviser qu'on allait demander un renseignement par la voie téléphonique, on criait fortement dans l'appareil de transmission, un appel quelconque; la voix était entendue distinctement à l'autre extrémité même des hommes de la garde, éloignés de six pas de l'appareil. A cet appel, il était répondu par le mot : *prêt*, signifiant que l'on était préparé pour recevoir la dépêche, à laquelle il était fait réponse immédiatement ».

Nous ne doutons pas que le téléphone ne soit appelé quand il sera perfectionné à rendre de véritables services à l'art militaire. Nous serions curieux de le voir essayé pour relier, par exemple, une batterie d'artillerie et les observateurs de tir placés aux cibles. Cela permettrait de rectifier facilement et sûrement le tir. Des observations énoncées clairement, par des mots courts et précis, remplaceraient ainsi avantageusement les signaux de drapeaux souvent confus et souvent aussi causes d'erreurs dans la rectification du tir.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

I.
13 C
25 B
21 Br. 6 S

13 C.
25 B.

13 C
25 B.

12 C

19 Dr

11 Dr
III

2
1
1/2

Dr
III.
A. P.
1/2 S

A

l'

d
d'
it

pa
bil
ve

na
ge

av
me
po
du
ou
éta
éta
le
pa
ap
de
po
à l

re
po
au
tio
ta
re

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 5. Lausanne, le 4 Mars 1878. XXIIIe Année

GUERRE D'ORIENT

Le *Journal de St-Pétersbourg* publie comme ci-dessous le protocole sur l'acceptation des bases préalables de paix, et la convention de l'armistice signées à Andrinople, le 19/31 janvier, avec les commentaires préalables que nous reproduisons aussi.

C'est seulement vendredi 3/15 février que, par suite des difficultés des communications, ces pièces sont parvenues à S. M l'empereur.

Quelques dates ne seront pas inutiles pour éclaircir la marche de cette négociation, retardée par la nécessité du transfert du quartier-général et par les interruptions des lignes télégraphiques dans une contrée à peine évacuée par l'ennemi.

Le 16/28 janvier, les plénipotentiaires turcs n'ayant pas reçu la réponse de la Porte à la demande d'instructions définitives qu'ils avaient adressée à Kazanlyk, sollicitèrent la permission d'envoyer à Constantinople une lettre par un messager spécial, à travers nos lignes d'avant-postes. Cette permission leur fut accordée, mais en même temps on les invita à donner une réponse pour le 21 janvier/2 février. Le 18/30, ces plénipotentiaires ayant reçu un télégramme de Constantinople, daté du 12/24, demandèrent une entrevue à S. A. I. le grand-duc commandant en chef C'est alors qu'ils déclarèrent que la Turquie, n'ayant plus les moyens de résister, souscrivait à toutes nos conditions.

Ils témoignèrent en même temps le désir ardent d'une prompte conclusion qui permît d'arrêter les hostilités. S. A. I., le grand-duc, commandant en chef, désigna immédiatement des plénipotentiaires militaires chargés de régler avec les plénipotentiaires turcs les détails de la ligne de démarcation et des conditions d'armistice. Le jour même, les pourparlers commencèrent sur le protocole d'acceptation des bases préalables et sur la convention d'armistice, et le 19/31 janvier, à 6 heures du soir, ces deux actes furent revêtus des signatures qui les rendent définitifs. Les ordres furent immédiatement donnés de suspendre les opérations sur toute la ligne ; le général Skobelef, dont le détachement se trouvait le plus rapproché de Constantinople, reçut cet ordre le soir même.

Ce n'a pas été sans peine que les plénipotentiaires turcs ont apposé leur signature au bas de ces actes. Ils ont compris que, dans la situation que la guerre avait faite à la Turquie, la paix était son seul salut.

En prenant la plume pour tracer son nom, le vieux Namyk pacha ne put retenir ses larmes, et lorsque S. A. I. Mgr le grand-duc lui tendit la main en lui exprimant l'espoir que désormais la Russie et la Turquie resteraient amies, Namyk pacha pressa longtemps cette main loyale sans pouvoir articuler une parole.

L'avenir prouvera que la réalisation de cette espérance serait conforme aux vrais intérêts de la Turquie aussi bien qu'à ceux de la Russie et de l'Europe.

I

En vue d'un armistice à conclure entre les armées belligérentes russes et ottomanes, LL. Exc. Server pacha, ministre des affaires étrangères de la Sublime-Porte, et Namyk pacha, ministre de la liste civile de S. M. I. le sultan, se sont rendus au quartier impérial de S. A. I le grand-duc Nicolas, commandant en chef de l'armée russe, munis des pleins-pouvoirs de la Sublime-Porte; et les bases proposées par S. A. I. le grand-duc, au nom de S. M. l'empereur de Russie, ayant été acceptées par les plénipotentiaires ottomans, ont été établies d'un commun accord dans les termes suivants:

1° La Bulgarie, dans les limites déterminées par la majorité de la population bulgare, et qui, en aucun cas, ne sauraient être moindres que celles indiquées par la Conférence de Constantinople, sera érigée en principauté autonome tributaire, avec un gouvernement national chrétien et une milice indigène. L'armée ottomane n'y séjournera plus.

2° L'indépendance du Montenegro sera reconnue. Un accroissement de territoire équivalent à celui que le sort des armes a fait tomber entre ses mains lui sera assuré. La frontière définitive sera fixée ultérieurement.

3° L'indépendance de la Roumanie et de la Serbie sera reconnue. Un dédommagement territorial suffisant sera assuré à la première et une rectification de frontière à la seconde.

4° La Bosnie et l'Herzegovine seront dotées d'une administration autonome avec des garanties suffisantes. Des réformes analogues seront introduites dans les autres provinces chrétiennes de la Turquie d'Europe.

5° La Sublime-Porte s'engage à dédommager la Russie des frais de la guerre et des pertes qu'elle a dû s'imposer. Le mode, soit pécuniaire, soit territorial ou autre, de cette indemnité, sera réglé ultérieurement. S. M. I. le sultan s'entendra avec S. M. l'empereur de Russie pour sauvegarder les droits et les intérêts de la Russie dans les détroits du Bosphore et des Dardanelles.

Des négociations seront immédiatement ouvertes au quartier-général de S. A. I. le grand-duc, commandant en chef, entre les plénipotentiaires des deux gouvernements, pour arrêter les préliminaires de la paix.

Aussitôt que les présentes bases et une convention d'armistice auront été signées, les hostilités seront suspendues entre les armées belligérantes, y compris celles de la Roumanie, de la Serbie et du Montenegro, pour toute la durée des négociations de paix. Les commandants en chef des deux armées belligérantes en Asie en seront immédiatement avisés à l'effet de procéder entre eux à la conclusion d'un armistice qui mettra fin également aux opérations militaires.

Le gouvernement impérial ottoman donnera l'ordre aux troupes ottomanes d'évacuer, dès que l'armistice aura été signé, les forteresses de Widdin, de Roustchouk et de Silistrie en Europe, et celle d'Erzeroum en Asie. En outre, les troupes russes auront la faculté d'occuper militairement, pendant la durée des pourparlers, certains points stratégiques spécifiés dans les conventions d'armistice sur les deux théâtres de la guerre.

En foi de quoi le présent protocole a été dressé et signé en double exemplaire à Andrinople, le dix-neuf (trente-un) janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

(Signé): NICOLAS, SERVER, NAMYK.

D'autre part une correspondance spéciale de Constantinople,

le 13 février, donne au *Journal de Genève* d'intéressants détails sur les négociations :

Les deux plénipotentiaires turcs, les vieux Namyk et Server pacha, accompagnés d'une belle suite, arrivèrent le 19 janvier à Kasanlik, après une pénible course de deux jours en voitures découvertes par un froid de dix degrés. Le lendemain seulement, 20 février, ils furent reçus par le grand-duc Nicolas, qui les remit à son secrétaire, M. Nélidoff, pour leur communiquer les bases des préliminaires de l'armistice et de la paix. Grandes exclamations des délégués turcs qui déclarent devoir en référer à leur gouvernement.

Dans les entrefaites, les Russes avaient occupé Andrinople. Les négociateurs y entrèrent, au milieu des troupes, le 23, où ils attendirent jusqu'au 26 la réponse de la Sublime-Porte. Cette réponse confirmait les pleins pouvoirs déjà accordés.

Les 27 et 28 janvier les négociations furent reprises et passablement avancées. Enfin, le 31 janvier, après l'arrivée d'un nouveau firman de pleins-pouvoirs du Sultan à ses délégués, le protocole fut signé, et dès le lendemain le Grand-duc Nicolas venait exprimer sa satisfaction personnelle et traitait magnifiquement à sa table les délégués turcs, y compris les rédacteurs de l'acte, Nedjib pacha et M. Tarin, ancien avocat français, devenu conseiller de la Porte et rédacteur diplomatique au ministère des affaires étrangères.

Depuis le 12 février, ajoute la même correspondance, « l'ancien premier drogman de l'ambassade de Russie, M. Onou, se trouve à Constantinople avec le consentement de la Porte et chargé d'une mission secrète, qui excite au plus haut point la curiosité diplomatique de Péra Chacun songe au traité secret d'Unkiar Iskelessi et se demande si des clauses secrètes n'ont pas été signées à Andrinople, et si M. Onou n'est pas venu ici pour en presser ou en surveiller l'exécution.

» M. Onou, Valaque d'origine, est depuis quarante ans naturalisé sujet russe et il a épousé la fille adoptive du baron Jomini, ce qui lui a fait une situation exceptionnelle dans la diplomatie russe. Il était avant la guerre le confident du général Ignatieff, et le fait qu'il devance ici le corps diplomatique, qu'il arrive directement de St-Pétersbourg avec les dernières instructions de l'empereur et du prince Gortschakoff, fait naître toute espèce de conjectures sur la mission mystérieuse dont il paraît être chargé. »

Le commandant en chef de l'armée russe du Sud a adressé à ses troupes l'ordre du jour suivant, daté d'Andrinople, le 24 janvier (5 février), et qui clôt les opérations de la campagne :

Valeureux chefs et soldats de mon armée !

Au moment de passer les Balkans, j'ai réclamé de vous de nouveaux efforts, malgré votre fatigue, et depuis lors vous n'avez pas marché, vous avez volé : en moins d'un mois vous avez traversé pour ainsi dire toute la Turquie et vous êtes arrivés presque sous les murs de Tsargrad. Vous avez, comme en passant, taillé en pièces toute l'armée turque de Philippopoli, lui prenant toute son artillerie ; puis, par une marche rapide, vous vous êtes emparés d'Andrinople, la seconde capitale de l'ennemi, et vous avez fait votre apparition sur les rives de la mer Noire, de la mer de Marmara et de la mer Egée. L'ennemi n'a pu vous résister : il a courbé la tête et c'est lorsqu'il eut souscrit à toutes nos exigences que je vous ai fait faire halte.

Ces succès brillants et sans précédents ont été obtenus, non seulement par votre valeur et votre bravoure exemplaires, mais aussi par votre ab-

négation à supporter les fatigues et les privations, ni le temps affreux, ni la boue profonde, ni les passages de rivières où vous aviez de l'eau jusqu'à la ceinture par un froid glacial, ne vous ont arrêtés. Je ne trouve pas d'expressions suffisantes pour vous remercier, héros, depuis les chefs les plus anciens jusqu'au dernier conducteur du train des équipages. Vous avez tous saintement rempli votre devoir; vous avez tous supporté ce qui aurait été la de force des héros de l'antiquité. Reposez-vous donc maintenant et préparez-vous à rentrer avec gloire dans votre patrie, mais si l'ennemi essayait de ne pas signer la paix qu'on exige de lui, soyez prêts à de nouveaux combats pour l'obtenir.

Pendant que nous nous reposerons, prouvons que les héros russes, qui n'ont pas d'égaux dans un combat loyal, peuvent aussi servir d'exemple en dehors de la lutte et qu'ils sont les fermes défenseurs des habitants pacifiques, quelles que soient leur nationalité et leur religion, et les gardiens de leurs biens et de leur honneur; montrons enfin qu'il n'y aura même pas un seul cas pouvant faire la moindre tache à la nouvelle gloire acquise par les armes russes au prix de nos sueurs et de notre sang. NICOLAS.

Les trophées de la Russie, d'après les comptes-rendus officiels russes, seraient les suivants :

L'armée d'Asie a fait prisonniers, depuis le commencement de la guerre, 14 pachas et 50,200 officiers et soldats turcs; elle a pris 662 canons, 16,000 tentes et 42,000 fusils, ainsi qu'une énorme quantité de vivres et de munitions. Le nombre des chevaux que cette armée a enlevés à l'ennemi s'élève à 18,000. On n'a pas encore compté les yatagans, les pistolets et les fusils qui ont été pris aux troupes irrégulières, ni les armes qui étaient en mauvais état au moment où on s'en est emparé. L'armée d'Asie a trouvé sur son passage 12,000 soldats malades ou blessés.

L'armée du Danube a fait prisonniers, depuis le commencement des hostilités jusqu'à la signature de l'armistice : 15 pachas, 113,000 officiers et soldats; elle a pris 606 canons de différents calibres, 9600 tentes et 140,200 fusils système anglais. Cette armée a pris en outre 24,000 chevaux. Le nombre des fusils, yatagans et pistolets pris aux troupes irrégulières s'élève à 200,000; on a pris aux Circassiens 13,000 lances et poignards. Le nombre des drapeaux enlevés aux Turcs est aussi très grand. On constate enfin que les Russes ont trouvé partout, en Asie comme en Europe, de riches provisions de sel, de pain et de riz. Les Turcs avaient entassé sur tous les points d'énormes quantités de munitions, en particulier beaucoup de poudre en baril et de plus 500 millions de cartouches.

PS. Le grand-duc Nicolas a établi son quartier-général à San Stephano sur la mer de Marmara. La flotte anglaise croise aux environs de l'île des Princes. La paix n'est pas encore signée.

Représentation graphique de la marche d'un corps de troupes combiné et de ses subdivisions. *(Fin.)*

II. *Représentation graphique des marches des subdivisions d'un corps de troupe* (planche).

Préparation de la tabelle.

On tire dans la partie supérieure du papier une ligne horizon-

tale appelée *ligne des temps* (ordonnée) sur laquelle on porte les temps en unités de 5 minutes en 5 minutes, dès l'heure du départ jusqu'à l'heure à laquelle la marche doit se terminer.

Du point O de l'horizontale on abaisse une perpendiculaire *ligne des distances* (abcisse), sur laquelle est tracée une division kilométrique telle que la longueur du kilomètre soit égale à la mesure d'un quart d'heure sur la ligne des temps.

Après avoir tracé des parallèles passant par chaque quart-d'heure et par chaque kilomètre, on obtient un système de coordonnées, au moyen duquel on peut, sans peine et sans calcul, fixer la marche d'un corps par une ligne qui est la résultante du temps écoulé et du chemin parcouru.

L'espace à gauche de la ligne de distance sert à indiquer l'itinéraire : localités, ponts, passages difficiles, pentes, défilés, etc.

A droite se trouve la colonne pour les observations, comme : départ retardé, avec indication de motif, arrêt dans la marche, croisement de colonnes, etc. Il est difficile d'éviter ces rencontres des colonnes, mais elles causeront une perte de temps d'autant moins grande que ces rencontres seront prévues et que même le lieu où elles doivent se produire sera connu d'avance.

Après avoir reporté la marche de chaque subdivision de la place de rendez-vous à la place de halte, puis au bivouac ou au cantonnement suivant, la tabelle permet, non-seulement de désigner à chaque instant la position de la tête et de la queue de la colonne de chaque corps, mais donner encore bien des renseignements utiles, comme l'heure à laquelle il faut partir d'un point quelconque pour arriver à un autre point à heure fixe, les haltes nécessaires à la cavalerie pour ne pas gêner sa propre marche, et, cependant, rester en colonne en contact avec l'infanterie.

Il est évident que ces tabelles doivent être lithographiées à l'avance, à une échelle qui ne doit pas être trop petite, pour des distances d'environ 30 kilomètres et un espace de temps de 10 à 12 heures. La représentation de la marche des troupes a lieu une fois que la longueur des colonnes et la vitesse de marche sont connues; celà doit se faire promptement et, en tous cas, avant l'expédition des ordres qui se rédigent facilement avec l'aide du tableau et en tenant compte des circonstances afférentes à la troupe.

Nous reviendrons sur ce point par des exemples.

Pour l'exemple suivant nous avons admis comme suit la longueur des colonnes :

1 *bataillon* d'infanterie ou de carabiniers : 171 files doubles à 2 pas = 350 pas = 260 mètres, avec 40 mètres de distance = 300 mètres.

1 escadron : 50 files à 4 pas = 200 pas = 150 mètres, avec 40 mètres de distance = 190 mètres.

1 batterie : 18 voitures à 20 pas = 360 pas = 260 mètres, distance 20 mètres = 280 mètres.

Il va de soi que ces distances varient souvent et qu'elles doivent être fréquemment vérifiées par le chef d'état-major, il serait même

à désirer que les rapports journaliers indiquassent ces longueurs pour chaque subdivision.

On admet comme vitesse de marche :

Pour l'infanterie et l'artillerie : 4 kilomètres à l'heure ; 1 kilomètre = 15 minutes, 66 mètres à la minute (y compris les petites haltes et les difficultés de la marche).

Pour la cavalerie : 6 kilomètres à l'heure ; 1 kilomètre = 10 minutes, 100 mètres à la minute.

Ces données, basées sur l'expérience, tiennent compte, avec une forte marge, du mauvais état des routes et de la température ; pour de grandes marches, le graphique ne présentera que de très petites erreurs.

La représentation de la marche sur ce tableau se fait de la manière suivante :

Après avoir désigné un point de départ et une heure quelconque, (nous prendrons le kilomètre 8 et 6 heures), on marque à l'intersection *a* des deux lignes la tête d'un escadron de dragons, par exemple, marchant sur l'ordonnée 8 avec une longueur de colonne de 150 mètres, plus 40 mètres de distance, pendant 2 minutes.

A 6 heures 2 minutes, l'escadron tout entier aura dépassé le point de départ et aura, en outre, pris sa distance de 40 mètres.

La subdivision suivante, (nous supposons un bataillon d'infanterie), pourra franchir ce point *a* et l'aura dépassé en 5 minutes (longueur de colonne et distance 300 mètres). Cet espace de temps est de nouveau reporté sur l'ordonnée 8 et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les colonnes aient dépassé le point de départ. Il ne faudra cependant pas rechercher l'exactitude à une demi-minute près, parce que la colonne s'allonge presque toujours par suite de négligence dans le *serrage*.

Si la colonne consistait en deux escadrons, 2 brigades d'infanterie, 2 régiments d'artillerie et un bataillon du génie, sa longueur totale serait de 6000 mètres (5490 mètres d'après le *vade mecum* de l'officier et du sous-officier suisse, pages 21 et 26, 2e édition) et la queue de la colonne serait à 7 heures 30 minutes au point *a* sur l'ordonnée 8.

On voit immédiatement sur l'ordonnée quand la tête de colonne de chaque subdivision atteint le point *a* et quand la queue de la colonne l'a dépassé. Cette ordonnée donne également le temps que le corps en marche a employé pour dépasser ce point, ce qui évite tout calcul ennuyeux et souvent faux, fait sur l'arçon de la selle.

Comme l'escadron de cavalerie qui doit se mettre en mouvement à 6 heures, sur l'ordonnée 8, n'est pas cantonné dans cet endroit, mais à environ 5 kilomètres, on obtient ce point de départ au moyen d'une ligne qui est la résultante d'un kilomètre et du temps correspondant (10 minutes) et qui atteint le kilomètre 3 en *c*. L'escadron devra partir de son cantonnement à 5 heures 10 minutes.

Le bataillon d'infanterie qui suit, est cantonné à 3 kilomètres

du point de départ *a*. Sa ligne de marche est la résultante de 1 kilomètre et de 15 minutes, elle atteint l'abcisse sur l'ordonnée 5 en *d*. Ce bataillon devra partir du cantonnement à 5 h. 15 m. pour arriver au rendez-vous à 6 heures 3 minutes et entrer dans la colonne de marche.

Lorsqu'il s'agira de grandes distances, il faudra en tenir compte et ordonner sur la place du rendez-vous un repos de 5 à 10 minutes; en général, plus ces détails seront prévus, plus la troupe marchera facilement.

Lorsque les lignes de marche des colonnes se rendant à la place du rendez-vous se coupent, il en résulte de petits dérangements ou arrêts; mais, comme ces colonnes seront généralement de petites subdivisions cela en diminue l'importance. La cavalerie qni joindra de l'infanterie pendant sa marche au rendez-vons se trouvera en arrière, et il n'y aura pas d'inconvénient, s'il s'agit de petites subdivisions, à ce que la cavalerie dépasse au trot. Pour cela, l'infanterie fera halte pendant une minute ou deux, ou même continuera à marcher en laissant une partie de la route libre. S'il s'agit de deux subdivisions importantes, de chaque arme on fera partir la cavalerie assez tôt ou assez tard pour que l'infanterie arrive à la place du rendez-vous avant ou après la cavalerie.

Les ordres devront être donnés dans l'une ou l'autre de ces alternatives.

Par l'examen de tableau, on voit que les ordonnés (*ligne des temps*) qui passent par les chiffres kilométriques permettent de se rendre compte si chaque partie de la colonne se trouve sur un point donné de la route, ponts, bois, etc.; et que par contre on peut trouver sur les abcisses (*ligne des distances*) où se trouve chaque partie de la colonne a une heure quelconque.

Les avantages d'un tel tableau pour des officiers d'état-major et des adjudants sont indiscutables.

Que le lecteur nous pardonne d'avoir traité si longuement ce sujet dont l'exécution pratique a lieu bien plus facilement qu'il ne pourrait le croire en suite de cet exposé. Persuadé que nous sommes de l'utilité de ce tableau surtout pour des officiers de milices qui sont ainsi dispensés d'écrire et de calculer et qui ont pour ainsi dire toujours sous les yeux la marche de leur colonne, nous nous permettrons encore de développer quelques points.

Il va de soi que les tableaux quadrillés préparés pour 10 à 12 heures et des distances de 30 à 35 kilomètres doivent être distribués à tous les états majors, avant le commencement des exercices ou de la campagne; sans cela leur préparation prendrait du temps précieux outre qu'ils seraient souvent établis à des échelles différentes.

La marche devrait être vérifiée chaque jour par le chef d'état-major qui joindrait chaque tableau, au journal des opérations. Ces tableaux fournissent en outre, un moyen de contrôle facile pour le chef qui peut ainsi vérifier sans difficulté si les diverses colonnes exécutent ses ordres exactement. S'il se présentait

qu'au commencement de longs exercices ou au début d'une campagne le tableau ne fut pas en concordance avec la réalité, par suite de haltes imprévues, d'une dislocation dans les colonnes ou d'une marche trop précipitée, on devrait arriver à cet accord en faisant établir par chaque adjudant la marche de sa colonne; les observations devraient être faites montre en main, avec indication des motifs des grandes variations avec l'ordre de marche, et ces tableaux seraient remis aux états-majors immédiatement après l'arrivée au bivouac. On arriverait, par ce moyen, à voir de suite la faute commise, si c'est la troupe qui a mal marché ou si les suppositions admises comme vitesse de marche et longueur des colonnes ne répondent pas aux données pratiques.

Les résultats obtenus permettront alors de prendre des dispositions qui correspondront avec la réalité.

Les collections de ces tableaux de marche seront incontestablement d'une grande utilité pour les états-majors, et les jeunes officiers désireux de s'instruire trouveront là des bases pour l'étude de la question si difficile des marches; cette seule considération nous engagerait à demander l'adoption des tableaux graphiques pour les état-majors de l'armée fédérale. Aucun rapport de marche, aussi détaillé qu'il soit, ne pourra atteindre la clarté du tableau graphique, relativement au temps, aux distances et aux longueurs des colonnes.

Nous allons passer à un petit exemple pour lequel nous choisirons, vu la facilité du terrain, le départ d'Altorf du corps nord de la IXe division dont nous avons donné l'ordre de bataille plus haut. Nous supprimons le train de pontons et en évitation de frais de planches, nous ne donnerons pas la marche jusqu'à Andermatt.

Exemple : Dans les derniers jours du mois d'août 1874 et avant son départ pour le Gothard une partie de la IXe division d'armée étant cantonnée et bivouaquait près d'Altorf, comme suit (supposition) :

A Altorf : l'état-major de la division, les compagnies de dragons n°s 11, 19 et 20.

A Bürglen et dans les environs : la IIIe brigade composée de 2 1/2 bataillons d'infanterie.

A Schattdorf : la IIe brigade composée de 1 1/2 bataillon d'infanterie.

A Erstfeld et dans les environs : le 12e bataillon de carabiniers et les batteries n°s 3 et 12.

Le 23 août, le divisionnaire donne l'ordre de partir le lendemain. L'avant-garde formée du 11e escadron de dragons, du 12e bataillon de carabiniers et de la batterie n° 12 doit être prête à partir de Buchholz à 7 heures du matin, alors qu'à la même heure le gros quitte Erstfeld.

Ensuite de cet ordre verbal du commandant de la division, son chef d'état-major fait les tracés suivants sur son tableau :

A l'intersection de la ligne des temps VII et de la ligne des kilomètres 11, au point *e*, il reporte l'avant-garde sur l'ordonnée, en

plaçant les corps les uns à la suite des autres et ayant pour longueurs respectives : la cavalerie 2 minutes, distance 3 minutes ; le bataillon de carabiniers 4 minutes ; la batterie 4 minutes ; de cette façon la longueur totale de l'avant-garde représente 13 minutes.

Un train de ligne de marche de l'escadron ; cette résultante est obtenue par la vitesse de 6 kilomètres à l'heure ; elle atteint l'ordonnée d'Altorf à 5 h. 10 m. Les lignes de marche des carabiniers et de la batterie, donnés par la vitesse de 4 kilomètres par heure, rencontrent l'ordonnée VII (Erstfeld) à 6 heures 5 m. et 6 heures 9 minutes.

En examinant ces lignes de marche on voit que celle de l'escadron coupe les deux autres, ce qui n'est pas un grand inconvénient ici vu le peu d'étendue des colonnes, Lorsque l'escadron rencontrera la queue de l'artillerie, entre les kilomètres 8 et 9 en *g* en arrière d'Erstfeld, cette dernière, ainsi que le bataillon de carabiniers s'arrêteront un instant jusqu'à ce que l'escadron ait passé. Si la cavalerie était en force considérable elle partirait d'un peu meilleure heure et accellèrerait sa marche pour que la queue de sa colonne atteigne le kilomètre 8 à 6 h. 20. m.

Dans ce cas, si l'on faisait marcher la cavalerie avec une vitesse de 7 à 8 kilomètres à l'heure, elle pourrait partir à 5 heures d'Altorf passer à 6 h. à Erstfeld, et se trouver sur la place de rendez-vous à Buchholz à 6 h. 45 m. ; elle disposerait de 15 minutes à Buchholz pour se reposer. La ligne ponctuée *hi* indique cette marche.

A l'intersection de la ligne des temps VII et du kilomètre 7 (Erstfeld) on porte sur cette dernière les subdivisions du gros les unes à la suite des autres en *f*, comme suit :

Les escadrons de dragons n°s 19 et 20	4	minutes.
La IIe brigade, 1 1/2 bataillon	7	»
La 3e batterie	4	»
La IIIe brigade, 2 1/2 bataillons	10	»
Ainsi la longueur de colonne du gros, avec distances sera de	25	minutes,

donc la queue de la colonne du gros quittera Erstfeld à 7 h. 25 m.

Si ensuite, à partir des têtes de colonnes, on trace jusqu'aux cantonnements la ligne de marche des divers corps, on obtient pour les heures de départ :

5	heures	50	minutes	pour les deux escadrons.
5	»	46	»	pour la IIIe brigade.
5	»	50	»	pour la IIe brigade.

Les escadrons de dragons joindront la queue de la IIIe brigade entre les kilomètres 1 et 2, au point *K* ; cette dernière pourra s'arrêter ou faire place à l'escadron en continuant à marcher. La IIe brigade en fera autant à son tour. — Dans ce cas particulier, ce serait fatiguer inutilement la cavalerie que de la faire partir assez tôt pour qu'elle ait dépassé Schattdorf à 5 h. 50 m.

Le divisionnaire devra toujours donner un ordre précis pour que l'infanterie sache ce qu'elle a à faire lorsque la cavalerie

doit la rejoindre. La colonne des observations est destinée à ces indications (Voir l'observation entre les kil. 1 et 2).

Une fois que les lignes de marche des différentes subdivisions ont été ainsi tracées jusqu'au point de départ, l'ordre de division sera facilement établi. Pour le cas qui nous occupe, il serait à peu près ainsi :

Ordre de division pour le 24 août.

DIVISION D'ARMÉE N° IX. QUARTIER DIVISIONNAIRE D'ALTORF,
Section 1, journal n° . . . le 23 août 75, 4 h. s.

Le corps du Nord commencera à franchir le Gothard demain. L'avant-garde, composée du 11e escadron de dragons, du 12e bataillon de carabiniers et de la 12e batterie, sous le commandement du colonel N, se mettra en marche de Buchholz à 7 h. du matin. Pour cela, les dragons quitteront leur cantonnement à 5 h. 10 m., les carabiniers à 6 h. 5 m., et la batterie à 6 h. 10 m.

Le gros arrivera au rendez-vous, à Erstfeld, à 7 h. du matin dans l'ordre suivant :

Les escadrons de dragons nos 19 et 20;	départ,	5 h. 50 m.
La IIe brigade.	»	5 h. 50 m.
La 3e batterie.	»	5 h. 50 m.
La IIIe brigade.	»	5 h. 45 m.

A un demi-kilomètre de Schaltdorf, les dragons atteindront la queue de la IIIe brigade; cette dernière, ainsi que la IIe brigade, sera avertie à temps par la cavalerie; elles s'arrêteront et laisseront passer la cavalerie qui prendra le trot.

Chaque corps enverra à l'avance, auprès du chef d'état-major, à la place du rendez-vous, un adjudant, etc., etc.

En continuant le tracé de la marche de toute la division, on voit que la cavalerie qui est en tête s'éloigne de plus en plus des autres armes; le commandant devra indiquer jusqu'à quelle distance elle peut s'éloigner et la ligne de marche de la cavalerie sera modifiée dans ce sens :

Supposons que pour une raison ou pour une autre la cavalerie doive rester près de la colonne de gros. Il serait préjudiciable de vouloir régler son pas d'après celui des autres troupes. On laisse, au contraire marcher la cavalerie suivant ses habitudes (pas ou trot), puis l'on fait des haltes assez longues pour que le gros puisse regagner la distance perdue. Dans notre exemple, les dragons du gros ont atteint le kilomètre 10 à 7 h. 30 m., pendant que la tête de l'infanterie atteint les kilomètres 8 et 9 en *l* et que la queue vient à peine de quitter la place de rendez-vous en *m*. On arrête la cavalerie pendant 10 minutes et elle continue sa route à 7 h. 45 m., lorsque le gros a rejoint. Le peu d'étendue de notre tableau ne nous permet pas de prendre des distances plus grandes.

Le divisionnaire ou son officier d'état-major qui marche en tête de l'avant-garde peut, par un simple examen de la tabelle de marche, se rendre compte à chaque instant de la situation de toutes ses troupes; s'il se trouve par exemple au point *b*, à 7 h.

10 m. sur le kilomètre 12, il voit que les carabiniers de l'avant-garde viennent de quitter Buchholz, que la batterie nº 12 se met en mouvement, la tête des dragons du gros a atteint le kilomètre 8, la queue de la IIe brigade n'a pas encore quitté Erstfeld, la 3e batterie ne s'est pas encore ébranlée et la queue de la IIIe brigade est à 1 kilomètre au-delà d'Erstfeld.

Si les troupes doivent arriver au point *b*, on voit que les carabiniers y arriveront à 7 h. 20 m., la batterie à 7 h. 25 m., la tête du gros (dragons) n'atteindra ce point qu'à 8 h. 5 m. — La planche ne permet pas de se rendre compte de l'heure d'arrivée des autres troupes.

Par ce qui précède, on peut se convaincre que l'établissement d'un tableau graphique de marche sur des feuilles préparées à l'avance n'offre pas la plus petite difficulté, et que ce tableau peut présenter dans la pratique de grands avantages. Il vaudrait donc la peine d'en faire faire un essai par les états-majors de notre armée.

Les voies ferrées et la défense de l'Etat, *(Fin.)*

(d'après l'*Italia militare*.)

Suivant les cas, elle détache de son sein une *commission exécutive* pour la surveillance des transports des grandes masses.

La commission supérieure est aidée en temps ordinaire dans chacune des 18 régions dans lesquelles est divisé le territoire français, par un officier d'état-major qui dirige et surveille les transports dans sa région respective. Il existe en outre une *Commission d'études* composée d'un officier supérieur d'état-major et d'un fonctionnaire de la Compagnie auprès de chacunes des six grandes sociétés qui possèdent les lignes ferrées françaises. Les Commissions doivent, en temps de paix, prendre toutes les mesures nécessaires pour de grands transports de troupes, selon les instructions qui leur sont données par la commission supérieure. En temps de guerre, elle se transforme en *Commission de lignes*, comme nous le verrons par la suite.

Le règlement établi par la commission supérieure distingue les transports *ordinaires* et les transports *stratégiques*, et renferme des règles précises et complètes sur l'accord à établir entre les autorités militaires et les employés des chemins de fer, pour les mouvements de petits ou de grands corps de troupes, par l'exécution des transports, etc. Ces prescriptions se divisent en *techniques* et *militaires* et déterminent invariablement la position du gouvernement vis-à-vis des Compagnies et les obligations de celles-ci envers l'armée.

Les transports stratégiques, c'est-à-dire les grands mouvements de troupes et de matériel de guerre se distinguent en transports *en deça* et *au delà* de la ligne d'opérations. Dans le premier cas, la direction appartient à la commission supérieure et, par elle, à la commission exécutive. De celle-ci dépendent directement les *commissions de lignes* et, par leur intermédiaire, les *commissions d'étapes*, lesquelles ont presque les mêmes attributions que les commandants de lignes et de stations prussiens.

Une fois la mobilisation de l'armée ordonnée, les commissions d'études remplissent les fonctions de commissions de lignes. Cette sage mesure confie la direction des transports en temps de guerre, dans chacun des six groupes formant le réseau ferré français, à des personnes pleine-

ment versées dans la pratique du service et dans la connaissance des lignes et du matériel disponible dans la circonscription où elles doivent exercer leur activité ; de plus, ces agents savent sur quel personnel ils peuvent compter et connaissent les moyens de pourvoir à des remplacements éventuels.

Aux commissions de lignes, outre le personnel choisi par les commissions d'études, viennent se joindre des hommes pris dans l'armée territoriale et désignés par le département de la guerre.

Le rôle d'action de chaque commission de lignes est établi par la commission supérieure ; si les commissions d'études existantes ne suffisent pas on en crée de nouvelles. Les commissions d'études reçoivent leurs instructions de la commission supérieure, fonctionnent comme ses agents et doivent être toujours en correspondance avec elle. En cas de besoin, les commissions d'études peuvent prendre le concours de l'officier d'état-major de chaque région respective.

Les commissions d'étapes dans chaque groupe de lignes ont leur siége dans les localités choisies par la commission supérieure. Elles sont composées de : un capitaine ou officier supérieur, commissaire militaire ; un employé de la Compagnie du chemin de fer, commissaire technique ; dans les points de halte, un officier pour les subsistances.

Auprès de chaque commission d'étapes, est de service permanent un détachement de troupes, sous les ordres de l'autorité militaire locale.

Les commissions précitées disposent en outre du personel nécessaire qui est pris dans l'armée territoriale. Tout le personnnel des commissions d'étapes est déjà désigné en temps de paix pai le ministère de la guerre pour les militaires et par la commisssion supérieure pour les employés civils.

Pour les transports à faire au delà de ligne d'opérations, on crée des commandements spéciaux. La haute direction du service est confiée à un général ou un colonel et à un ingénieur des chemins de fer ; ces personnes forment la *direction des chemins de fer de campagne* qui est attachée au grand quartier général et reçoit des ordres directement du chef d'état-major.

En cas de divergence d'opinion, l'avis des militaires l'emporte.

Sous les ordres directs du général (ou du colonel) sont placés : un officier supérieur du génie, commandant les ouvriers de chemin de fer militaires ; un officier supérieur d'artillerie ; un officier de l'intendance. En outre, sont attachés a la direction : un payeur principal et le nombre nécessaire d'officiers de toutes armes, d'employés d'administration et des chemins de fer pour l'expédition des affaires. Ce personnel est nommé au moment de la mobilisation par le ministère de la guerre sur les propositions de la commission supérieure.

La direction des chemins de fer de campagne a sous sa dépendance :

a) *Les commissions militaires pour les chemins de fer de campagne.*

b) *Les commissions militaires d'étapes des chemins de fer de campagne.*

Les commissions militaires désignées par la lettre *a* dirigent les lignes ferrées au-delà de la base d'opérations dans la zône qui leur est assignée par la direction des chemins de fer de campagne. Elles sont composées de : un officier supérieur, président ; un officier du génie, commandant les ouvriers de chemin de fer militaires ; un employé d'intendance ; un ingénieur des chemins de fer, enfin un payeur. Le président est le chef responsable de la commision et tous les autres lui doivent obéissance. La nomination du personnel se fait comme celle pour la direction des chemins de fer de campagne.

En temps de paix, trois de ces commissions sont tenues au complet :

chacune d'elles se réunit chaque année pendant 15 jours au moins pour étudier les lignes d'une section du réseau français suivant un programme établi par la commisssion supérieure.

Sous les ordres immédiats du président de la commission pour les chemins de fer de campagne, sont placés les commandants militaires d'étapes qui fixent leur résidence dans les localités désignées par le président. Ces commandements comprennent : un officier, commandant militaire ; un chef de station pris soit dans le corps spécial du génie, soit dans le personnel de la compagnie ; un employé d'intendance et un comptable. Ce personnel, dans chaque corps d'armée, est déjà désigné en temps de paix par le ministre de la guerre sur les propositions du commandant du corps d'armée.

Les attributions des trois commandements dont nous venons de parler, auxquels incombe le service des voies ferrées dans la zône des opérations, sont les suivantes : les directions doivent régler tous les transports par chemins de fer entre les diverses garnisons ou dépôts de l'armée et les stations de transit, c'est-à-dire celles qui marquent le point de passage entre les lignes internes et celles situées dans la zône d'opérations. Elles se tiennent en correspondance suivie avec la commission supérieure résidant près du ministre de la guerre et les commissions d'étapes dans les stations de transit. Ces dernières dépendent réellement de la commission supérieure, mais doivent obtempérer aux ordres qui leur viennent de la direction des chemins de fer de campagne. Les commissions militaires des chemins de fer de campagne reçoivent leurs instructions de la direction qui se tient toujours en rapport avec leurs présidents. Elles sont chargées de la construction, de la démolition et des réparations des voies et ouvrages d'art dans leur circonscription ; elles pourvoient à tout ce qui se rattache à l'exploitation des lignes.

Le personnel d'exécution se compose : 1° d'un détachement d'ouvriers de chemins de fer du génie militaire ; 2° d'un détachement du personnel du mouvement et de l'exploitation des lignes, recrutés parmi les employés des compagnies, astreints au service militaire.

Le matériel mobile est fourni par les compagnies sur réquisition de la commission supérieure.

Les commandants militaires d'étapes sont chargés du service local et reçoivent les ordres de la Commission militaire dont ils dépendent. Les divers commandants exercent sur le personnel placé sous leurs ordres le même pouvoir que le président des commissions militaires sur les personnes qui les composent.

Telle est en peu de mots l'organisation militaire des chemins de fer français ; elle est complète, fort bien étudiée et nous ne doutons pas qu'elle ne rende, le cas échéant, les plus sérieux services pour la rapide mobilisation de l'armée et la défense du pays.

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS SUISSES.

Section vaudoise

L'assemblée annuelle des délégués s'est réunie à Lausanne, le 9 février, sous la présidence de M. le major Muret, son président.

34 délégués y assistaient, représentant les 6 sous-sections de Lausanne, Morges, Moudon, Sainte-Croix, Vevey et Yverdon, plus onze districts dans lesquels il n'y a pas de sous-sections.

Après avoir entendu les vœux des sous-sections pour des questions administratives, ainsi que les rapports des délégués de districts sur l'activité militaire dans leurs districts respectifs, M. le major Muret a donné connaissance de son rapport annuel de 1876-1877 duquel nous

extrayons quelques passages ayant trait à la marche des sous-sections durant cette période.

Extrait du rapport sur la marche de la Société, présenté par le président à l'assemblée des délégués, le 9 février 1878, à Lausanne

Voici le résumé des rapports des sous-sections, au comité cantonal, sur leur activité pendant l'hiver 1876-77.

Lausanne. — 12 séances très fréquentées, consacrées aux travaux suivants :

« Le manuel sur l'étude du terrain » commenté et expliqué par M. le lieutenant-colonel de Crousaz.

« L'école des chefs de régiments d'infanterie en 1876 » rapport de M. le lieutenant-colonel Gaulis.

« Tactique de l'infanterie » M. le major Bourgoz.

« L'utilisation des chemins de fer au point de vue militaire » par M. le major Meyer.

« Les travaux particuliers exécutés en 1876 par les officiers subalternes de la Ire division. » Rapport de M. le capitaine Guisan.

« Exposé des manœuvres de brigade et de régiment » par M. le lieutenant-colonel Gaulis.

« L'organisation du corps d'état-major et des états-majors de corps de troupes combinés » par M. le capitaine Favey.

M. Favey a, en outre, donné une séance « sur le service de sûreté. »

« Le projet de M. le major Hilty sur la révision du droit pénal militaire » a occupé la sous-section pendant 2 séances consécutives. Ce sujet fut recommandé au comité central pour les discussions de l'assemblée de la Société, à sa prochaine réunion à Lausanne.

La sous-section s'est occupée activement « du projet de la place d'armes pour l'infanterie de la Ire division, à établir à Lausanne » et elle a soumis aux autorités cantonales et municipales le résultat du travail de sa commission, dont M. le capitaine Colomb était rapporteur.

Il a été voté 100 francs pour le monument Dufour et 500 francs en faveur de la fête des officiers.

Morges. — 22 membres. — 10 séances moins suivies que les précédentes années. Voici les sujets traités :

« L'école de régiment et les formations principales de l'école de brigade » par M. le lieutenant-colonel Monod.

« Le service de sûreté en marche et en position » par M. le major Muret.

« Les chemins de fer en temps de guerre, leur destruction et leur rétablissement » par M. le capitaine Perret.

« Connaissance et entretien du cheval en campagne » par M. le vétérinaire Regamey.

« Le projet de code pénal militaire de M. le major Hilty » par M. le lieutenant Masson.

« Tactique de l'infanterie contre l'artillerie et vice-versa » travail de concours par une commission dont M. le capitaine Monod était rapporteur.

M. le lieutenant Mermoud a soumis un rapport « sur l'école préparatoire au grade d'officier en 1876. »

Moudon. — Cette sous-section s'est réunie plusieurs fois, mais le rapport ne mentionne pas les sujets étudiés. Elle a fourni chaque commune du district d'un tableau de cantonnement.

Ste-Croix. — 16 membres. — Onze séances dont voici le détail :

« Formations et manœuvres des régiments et des brigades » par M. le lieutenant-colonel de Guimps.

« La défense du Jura » étude de M. le capitaine Montandon.

« Ecole de compagnie et école de bataillon avec application du service des tirailleurs » traitées au moyen de questions et de problèmes tactiques à résoudre par chacun des officiers.

« Exemple tactique » travail de M. le lieutenant L. Jaccard.

« Entrée au service d'une compagnie » par M. le lieutenant A. Jaccard.

« Principes tactiques » par M. le lieutenant Mermod.

« Etude sur le fusil Vetterli » par M. le lieutenant Paillard.

« Tactique de l'infanterie contre l'artillerie et vice-versa » travail de concours par 2 commissions dont MM. Montandon, capitaine, et Mermod, lieutenant, étaient rapporteurs.

La sous-section a eu deux « tirs au fusil » à distances inconnues.

Vevey. — 18 membres. — Plusieurs soirées fréquentées et intéressantes.

M. le major Bourgoz a donné 3 séances « sur le service intérieur, — l'école de compagnie, — et le service de sûreté. »

M. le capitaine Mack a traité de la « Balistique » et M. le lieutenant Schulthess « du service des pontonniers. »

Une commission, dont M. le lieutenant de Vallière était rapporteur, a présenté un travail sur la « bataille de Morat » répondant au sujet du concours sur un récit d'histoire militaire.

Yverdon-Grandson. — Séances peu suivies. M. le lieutenant-colonel de Guimps a entretenu la sous-section, à deux reprises, des « manœuvres de régiment et de brigade. »

L'assemblée a ensuite voté une somme de 100 fr. pour les préparatifs d'une reconnaissance qui aura lieu cet automne, et mis à la disposition de son comité une somme égale pour être répartie occasionnellement entre les sous-sections à titre de subventions.

La cotisation pour l'année 1878 a été fixée à 3 fr.

Le nouveau comité élu par les délégués se compose de :

MM. Lieut.-col. de Guimps, commandant de régiment, président.
J. Guisan, capitaine, } vice-présidents.
E. Secretan, capitaine }
Pelet, capitaine, caissier.
Dumur, lieutenant, secrétaire.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Dans sa séance du 14 février, le Conseil fédéral a nommé M. Alfred Züricher, de Berne, major d'état-major général, comme membre du tribunal militaire de cassation en remplacement de M. le lieut.-colonel F. Hoser.

M. A. Schneider, capitaine, d'Hottingen, a été nommé auditeur près de la IIIe division à la place de M. Adolphe Wildbolz, capitaine, décédé.

Les officiers d'état-major appelés à suivre le cours que dirige M. le colonel Siegfried se trouvent en ce moment à Berne. Ces officiers, au nombre de vingt environ, depuis le grade de lieutenant-colonel à celui de lieutenant, étudient notamment la question de la mobilisation de l'armée fédérale. L'école durera jusqu'au 15 mars.

Berne, 20 février 1878.

Circulaire du chef de la Section administrative du matériel de guerre aux contrôleurs d'armes des divisions, aux intendances des arsenaux cantonaux et aux armuriers civils :

Nous avons l'honneur de vous informer que, par décision du Département militaire suisse, du 18 courant, le prix du repassage d'un canon de fusil à la lime (rafraîchir) et du repassage de la chambre à cartouches à l'émeri a été fixé à 3 *francs* à

partir de ce jour. Il va sans dire que dans ce prix sont compris, non seulement le repassage à l'émeri ou le polissage du canon, nécessités par le repassage à la lime (rafraîchir), mais encore tous les autres frais qui en résultent, tels que réception, démontage, nettoyage général de l'arme, graisse, remontage, renvoi de l'arme, frais de transport, etc.

Le prix du repassage du canon et de la chambre à cartouches à l'émeri reste fixé comme jusqu'ici à 1 fr. 30 c.

Vous voudrez bien en outre prendre note que la fabrique d'armes fédérale se charge de rafraîchir un canon ainsi que de le repasser à l'émeri avec la chambre à cartouches pour le prix de 1 fr. 70 à la condition qu'on ne lui expédie que *le canon seul* et que l'expéditeur se charge de tous les frais de transport pour l'aller et le retour.

D'après une circulaire adressée par le chef de l'arme de l'infanterie aux autorités militaires cantonales, la première des écoles de recrues d'infanterie pour la Ire et pour la IIme division commenceront à Genève et à Colombier le 28 mars pour les cadres de ces détachements (qui se composeront chacun du *tiers* des recrues de la division) ; l'entrée en service de la troupe elle-même aura lieu le 5 avril.

NEUCHATEL. — Dans sa séance du 4 janvier le Conseil d'Etat a nommé au grade de capitaine les premiers lieutenants d'infanterie :

Gœring, François-Louis, à la Chaux-de-Fonds, rang de ce jour. — Dessoulavy, Eugène, à Neuchâtel, rang du 5 janvier.

Au grade de premier lieutenant, les lieutenants d'infanterie :

Matile, Adalbert, à Travers, rang de ce jour. — Veuve, Paul, à la Chaux-de-Fonds, rang du 5 janvier. — Besançon, Louis-Marc, à la Chaux-de-Fonds, rang du 6 janvier. — De Rougemont, Philippe, à Neuchâtel, rang du 7 janvier.— Perrin, Edouard, à Cortaillod, rang du 8 janvier. — Belrichard, Henri, à la Chaux-de-Fonds, rang du 9 janvier.— Zellvegger, Albert, à St-Imier, rang du 10 janvier.— Guessaz, Edouard, à Fleurier, rang du 11 janvier. — Jacot, Jules, au Locle, rang du 12 janvier. — Courvoisier, Henri-Louis, à la Chaux-de-Fonds, rang du 13 courant. — Baillod, Paul, au Locle, rang du 14 courant.

GENÈVE. — Par arrêté du Conseil d'Etat, en date du 19 courant, M. le 1er lieutenant Léopold Favre a été promu au grade de capitaine dans l'infanterie d'élite.— MM. les lieutenants Emile Ubersax, Jacques Rutty, Etienne Oltramare et Gustave de Beaumont ont été promus au grade de 1er lieutenant, également dans l'infanterie d'élite.

— M. Alexandre de Budé, du Petit-Sacconnex, premier lieutenant de guides, a été nommé instructeur de seconde classe de cavalerie.

VAUD. — Le colonel fédéral A. Borgeaud, de Pully, domicilié au Sentier, vient de mourir, à Genève. M. Borgeaud, dont depuis plusieurs années la santé était profondément atteinte, dirigeait à La Vallée une importante fabrique d'horlogerie par le système des machines. Comme officier, il s'était fait remarquer par son zèle, son activité et son intelligence ; en 1859, il entrait à l'état-major et en 1871 il recevait le brevet de colonel fédéral. M. Borgeaud, d'un caractère aimable, bienveillant, généreux, sera regretté de ses nombreux amis. Il n'était âgé que de 47 ans.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la REVUE MILITAIRE est convoquée pour vendredi 15 mars 1878, à 3 heures, à l'hôtel du Nord, à Lausanne.

Le Comité de surveillance est convoqué pour le même jour et au même local, à 2 heures.

ORDRE DU JOUR :

Rapport sur l'exercice de 1877 et examen des comptes.
Propositions individuelles.

Le Président du Comité de surveillance,
G. SARASIN, lieut.-colonel d'artillerie.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.

Désignatio de la Route.	du corps 1875. –	Observations.
	35 40 45 50 55 VIII	
Altorf		
Bürglen		L'Infanterie fait halte et se laisse devancer par un escadron de cavalerie au trot.
Schattdo		

partir de
repassage
(rafraîchi
démontag
de transp
Le prix
comme ju
Vous
charge d
cartouch
seul et
retour.

D'apr
militaire
pour la
cadres d
division

Neuc
de capit
Gœrt
Eugène
Au g
Math
Fonds
6 janv
Edoua
rang d'
Edouar
vier. –
Bailloc

Gen
tenant
MM.
de Be
d'élite

—
été n

Va
de m
fondé
le sy
activ
le br
nére

L
RE
ma
I
jou

I
I

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 6. Lausanne, le 25 Mars 1878. XXIIIe Année

GUERRE D'ORIENT

Voici, d'après le texte officiel de St.-Petersbourg, une analyse exacte et complète des conditions de la paix préliminaire, conclue entre la Turquie et la Russie, le 3 mars à San-Stefano :

1. Le Montenegro devient indépendant; il obtient Gatzko, Niksich, Sputz, Podgoritza et la navigation sur la Boiana.

2 Les rapports avec la Porte seront réglés par une convention ultérieure. Les contestations seront réglées par l'Autriche et la Russie.

3. La Serbie devient indépendante; elle obtient Nisch, le thalweg de la Drina et le Petit-Zvornik.

4. Les Musulmans pourront conserver leurs propriétés immobilières. Une commission turco-serbe décidera, dans le délai de deux ans, sur les questions de propriété immobilière et dans un délai de trois ans sur l'expropriation des propriétés de l'Etat et de l'Eglise (vakouf)

5. La Roumanie devient indépendante ; la question de l'indemnité de guerre sera réglée par une convention entre la Roumanie et la Turquie. Les sujets roumains jouiront en Turquie des mêmes droits que les sujets des autres puissances.

6. La frontière définitive de la Bulgarie sera tracée par une commission turco-russe, avant l'évacuation de la Roumélie (le texte est accompagné d'une carte). La frontière passe par Vranja, traverse le Karadagh, la Karadrina, les monts Grammos, Kastoria, à partir du confluent de la Molgenitza et du Vardar (à l'ouest de Salonique) jusqu'au centre du Beschikhul, arrive par le Karasoul (la Strouma) à la côte de la mer Egée, comprend la baie de Kavala, Bourougoul et la chaîne de Tchaltepe, jusqu'aux monts Rhodope, traverse la rivière d'Arda et se dirige sur Tchirmen, laissant Andrinople en dehors, passe par Louleh-Burgas jusqu'à Hekim-Tabiassi, de là jusqu'à Mangalia le long des limites du sandjak de Toultcha jusqu'en aval de Rassova sur le Danube.

7. Le prince sera librement élu par la population et confirmé par la Porte avec le consentement des puissances. Aucun membre d'une des dynasties régnantes des grandes puissances ne pourra être élu. L'assemblée nationale sera convoquée à Tirnova ou à Philippopoli, pour procéder

à l'organisation future du pays, laquelle devra être analogue à celle des Principautés danubiennes en 1830 ; elle sera installée avant l'élection du prince, sous le contrôle d'un commissaire russe en présence d'un commissaire turc. L'introduction du nouveau gouvernement sera confiée, durant deux années, à un commissaire. Après la première année, des délégués d'autres gouvernements pourront prendre part à cette organisation, si cela est jugé nécessaire.

8. L'armée russe évacue la Bulgarie ; toutes les forteresses seront rasées aux frais des communes. Jusqu'à la formation d'une milice indigène, la Bulgarie restera occupée par des forces russes, à savoir, par 6 divisions d'infanterie et 2 divisions de cavalerie, en tout 50,000 hommes au maximum. Les frais d'entretien de ces troupes seront à la charge de la Bulgarie.

9. Le chiffre du tribut à payer par la Bulgarie sera arrêté par une convention entre la Turquie, la Russie et les autres puissances.

La Bulgarie reprend à son compte les obligations de la Turquie vis-à-vis de la compagnie du chemin de fer de Roustchouk-Varna, après qu'un accord sera intervenu entre la Porte, la Bulgarie et la Compagnie. En ce qui concerne les autres lignes, le règlement aura lieu ultérieurement.

10. La Porte a le droit de construire une route militaire pour le transport de ses troupes et du matériel de guerre en destination des provinces situées au-delà de la Bulgarie. Le règlement des communications postales et télégraphiques est réservé à une commission spéciale.

11. Pour ce qui concerne les droits des musulmans domiciliés en Bulgarie sur leurs propriétés immeubles dans ce pays, on appliquera les mêmes dispositions que pour la Serbie.

12. Les forteresses danubiennes seront rasées ; il sera interdit d'élever des travaux de défense sur le Danube et de faire naviguer des bâtiments de guerre sur le fleuve, à l'exception des bateaux de douane et de police. Les privilèges de la commission internationale du Danube restent en vigueur.

13. La Porte rétablira le canal de Sulina et indemnisera les particuliers de leurs pertes.

14. On introduira, sans délai, en Bosnie et en Herzégovine, les réformes qui avaient été arrêtées dans la première séance de la conférence de Constantinople, avec le consentement de l'Autriche et de la Russie.

Les impôts arriérés seront remis ; les impôts futurs seront appliqués jusqu'au 1er mars 1880 à indemniser les réfugiés.

15. En Crète, l'organisation de 1868 sera rétablie dans toute son étendue. Une organisation semblable sera créée pour l'Epire, la Thessalie et les autres parties de la Turquie d'Europe. Une commission spéciale sera chargée d'élaborer les détails de cette organisation. Ces détails seront soumis à l'examen de la Porte, laquelle, avant leur exécution, prendra l'avis de la Russie.

16. L'Arménie obtiendra des réformes suivant les besoins locaux, et l'on garantira la sécurité contre les Kurdes et les Tcherkesses.

17. Une amnistie complète et générale sera accordée.

18. La Porte prendra en sérieuse considération l'avis des commissaires des puissances médiatrices concernant la possession de la ville de Khatour, et elle exécutera les travaux pour la délimitation de la frontière turco-perse.

19. L'indemnité à payer est fixée à 1,410 millions de roubles, dont 900 millions pour les frais de la guerre, 400 millions pour dommages-intérêts au commerce, 100 millions pour l'insurrection du Caucase,

10 millions pour indemniser les sujets et les propriétés russes en Turquie.

20. En considération de la situation financière embarrassée de l'empire turc, et d'accord avec le désir du sultan, l'empereur de Russie consent à ce que le sandjak de Toultcha (qui pourra être échangé contre la Bessarabie), Ardahan, Kars, Batoum, Bayazid, jusqu'au Saghanly-dagh, pourront servir au payement de l'indemnité.

21. La Porte s'engage à faire droit amiablement aux réclamations russes encore pendantes.

22. Les priviléges russes des pélerins et des moines du mont Athos sont maintenus.

23. Les conventions et traités sont remis en vigueur.

24. Rien n'est innové par rapport aux détroits, et quant à la Mer-Noire la porte ne pourra plus y établir de blocus fictif.

25. Le retour des troupes russes du territoire turc sera accompli dans les trois mois. Une partie de ces troupes s'embarquera dans les ports de la mer Noire, de la mer de Marmara et à Trébizonde.

26. Les Russes administrent le territoire turc jusqu'à la retraite des troupes.

27. La Porte s'engage à ne pas poursuivre les sujets ottomans qui ont eu des rapports avec les troupes russes.

28. L'échange des prisonniers aura lieu après l'échange des ratifications.

29. Ces ratifications seront échangées dans quinze jours au plus tard. La conclusion du traité de paix formel est réservée; mais les préliminaires conservent une force obligatoire, dans tous les cas, pour la Russie et la Turquie, à partir de la ratification.

En attendant la réunion annoncée mais toujours douteuse du Congrès, l'Angleterre proteste contre la prétention de la Russie de résoudre à elle seule la question d'Orient. En même temps les forces anglaises et russes des alentours de Constantinople s'augmentent de plus en plus et se rapprochent. Un accident mettrait facilement le feu aux poudres.

Le cabinet de Vienne semble appuyer les dispositions de celui de Londres, qui aurait déjà rallié à lui la Grèce et la Roumanie justement mécontentes de la part léonine faite à l'élément russe et slave par l'acte de San-Stefano.

TACTIQUE DE L'ARTILLERIE CONTRE L'INFANTERIE

par M. E. Montandon, capitaine d'artillerie [1].

La question mise au concours pour l'anée 1877 ne saurait être traitée dans le sens exclusif de sa rédaction, pour satisfaire aux exigences de la pratique. Il n'y a pas de tactique spéciale de l'artillerie contre l'infanterie; nous résumerons donc la tactique de l'artillerie en général, puis nous étudierons l'emploi de l'artillerie combinée ou opposée à l'infanterie.

[1] Ce travail répond à une question mise au concours en 1877 par la Société des officiers et il a été primé.

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

Le but de l'artillerie de campagne est de :

1° Introduire le combat;

2° Forcer l'ennemi à se déployer, couvrir le déploiement de ses propres troupes;

3° Conduire les combats traînants;

4° Délivrer les autres troupes du feu de l'artillerie ennemie en l'attirant sur elle et en le réduisant au silence;

5° Préparer, par la supériorité de son tir, le moment décisif dans l'attaque, — le détourner dans la défense;

6° Poursuivre l'ennemi par des mouvements rapides et un feu à grandes portées;

7° Dans la retraite, recueillir les autres troupes en leur offrant un appui.

Le commandant de la brigade d'artillerie se tient en campagne auprès du divisionnaire, aussi longtemps qu'il n'a pas à intervenir directement. Son devoir est de se renseigner sur toutes les opérations et surtout sur les points suivants : Champ de bataille probable, engagement offensif ou défensif, tâche de l'artillerie, direction de la poursuite et éventuellement de la retraite, emplacement du parc.

Aussitôt que le combat s'engage sérieusement, il reprend son commandement pour imprimer aux batteries la plus grande unité d'action, tout en conservant, au moyen d'adjudants, les relations les plus suivies avec le commandement des troupes.

Préparatifs de combat : Une reconnaissance rapide du terrain situé en avant, faite par la cavalerie, accompagnée de quelques officiers d'artillerie, doit précéder autant que possible tout engagement important. Les batteries sont séparées en trois groupes : le premier composé de 6 pièces, le second de 3 caissons forme le 1er échelon de munitions, le 3me des trois autres caissons, soit du second échelon et des 6 voitures d'outils et d'approvisionnements. Ce dernier groupe est placé sous les ordres d'un officier très énergique, qui devra conserver des relations continuelles avec la batterie, en tenant sa réserve à couvert à 700 ou 800 mètres en arrière des diverses positions que prendront ses canons. Lorsque le terrain est facile, et qu'il présente de bons abris, que l'artillerie a beaucoup de place, les 6 caissons sont conduits ensemble au premier échelon.

Les surnuméraires sont envoyés à la réserve, des hommes sont désignés pour l'enlèvement des blessés, les canonniers bouclent leurs sacs aux coffrets, ils reçoivent leurs équipements ; le matériel, les munitions et les attelages sont vérifiés scrupuleusement.

Les batteries occupent leurs *positions de rendez-vous*, en dehors des routes, sur un terrain couvert, hors de la vue de l'ennemi et facilement accessible. Elles se forment en bataille à distances entières ou en colonne par section avec les pièces en tête, à 30 mètres derrière les troupes d'infanterie. S'il y a plusieurs batteries, elles se placent sur une ligne ou en colonne de

batteries à intervalles ouverts. Quand l'ennemi est rapproché, on fait charger une salve d'obus aux premières batteries. On chargerait des shrapnels avec une courte durée pour disperser des tirailleurs gênants. En tous cas il faut fixer une hausse approximative et donner aux pièces une élévation moyenne (pour 1500 m., par exemple).

La formation de marche à proximité de l'ennemi est, sur les routes, la colonne par voitures, avec les pièces en tête; elle occupe le côté droit de la route. Cette formation est la plus commode pour traverser les terrains coupés et accidentés. A travers champs et terrains découverts on emploiera les colonnes ouvertes par sections ou par batteries.

L'artillerie devant ouvrir le combat avec *supériorité d'effet* et *agir en masse*, il est de règle, depuis la guerre Franco-Allemande, de la tenir près des têtes de colonnes. Ainsi, dans une colonne de brigade appuyée de deux batteries, la première de celles-ci se placera en marche derrière le premier bataillon d'avant-garde; la seconde, derrière le premier bataillon du gros. Dans une colonne de division, un régiment d'artillerie (soit deux batteries) marchera derrière le premier bataillon d'avant-garde et les deux autres régiments réunis suivront le premier bataillon ou le premier régiment d'infanterie du gros de la division. Cependant cet ordre doit être modifié dans un terrain couvert et montagneux qui n'offre que des champs de tir courts et des emplacements de batteries rares et difficiles. *Le fractionnement* des batteries doit être évité; *plus on emploiera l'artillerie en masse réunie* et *plus elle produira d'effet matériel et moral.* L'emploi de la brigade et même de plusieurs brigades réunies formera la règle chaque fois que le terrain le permettra.

Marche au combat. Pendant que les batteries se préparent dans la position de rendez-vous, sous les ordres des plus anciens officiers, les capitaines, accompagnés de leurs adjudants et de deux hommes montés, se portent rapidement en avant pour reconnaître la position qui leur est assignée ou qu'ils se proposent d'occuper. Ils considèrent d'abord les voies d'accès, qui détermineront la formation pour la marche au combat, puis le meilleur emplacement pour les pièces, les distances qui les séparent des buts apparents et la tâche qui leur est dévolue. Des sous-officiers restent en place pour marquer la position. Le capitaine va chercher sa batterie qui s'avance au trot, avec les canonniers montés. Si le combat est déjà engagé, le capitaine enverra par l'adjudant l'ordre d'avancer à sa batterie, en désignant la formation et la hausse provisoire à prendre. Il reste lui-même en position, pour suivre les péripéties de la lutte et prescrire à l'arrivée de sa troupe la meilleure disposition et le genre de tir le plus efficace.

Aussitôt que les batteries approchent des positions, elles se déploient à couvert si le terrain s'y prête et elles se portent en avant au trot ou au galop. A la sortie d'un défilé le déploiement a lieu successivement, mais chaque fois que la chose est possible il faut entrer au feu simultanément. Quand le terrain est mou,

les pièces font un demi-tour avec les chevaux ; s'il est ferme, on met « en batterie ». Les pièces gardent entre elles un intervalle normal de 15 mètres qui, suivant les emplacements et le nombre des canons, peut varier de 7 à 30 mètres. Le front de la batterie doit être absolument perpendiculaire à la direction du but. Si la position présente une crête par dessus laquelle on peut faire feu, la batterie est arrêtée avant de l'atteindre et les pièces sont avancées à bras. Le terrain en arrière de la crête ne doit pas trop faciliter le recul. Les caissons restent à 50 ou 100 mètres en arrière, à l'endroit et à l'aile où ils sont le mieux couverts et où ils gênent le moins. S'il est impossible de les masquer, ils se placent derrière les pièces, en se défilant exactement sur elles ; les conducteurs mettent pied à terre. Les caissons et les réserves de voitures n'occupent jamais les routes, mais leurs abords.

L'artillerie ne prend position qu'au moment de faire feu, elle se déploie successivement à l'ouverture d'un combat tandis qu'elle doit entrer en ligne simultanément et avec la plus grande vigueur dans les moments décisifs. Son apparition à l'improviste doit surprendre l'ennemi. Dans des circonstances favorables, il est possible de conduire plusieurs batteries au feu sous un seul commandement. L'officier supérieur placera la première batterie, qui ouvrira immédiatement le feu pour trouver la hausse ; cette hausse est communiquée aux autres batteries qui dirigent leur déploiement sur la première.

Choix des positions. Le choix d'une bonne position dépend du but à atteindre. Une situation dominante, présentant du côté de l'ennemi une pente douce, uniforme et découverte, offrant une vue libre jusqu'à 3000 mètres serait la plus favorable. Les positions trop élevées sont mauvaises pour le tir, elles donnent des coups fichants, l'espace dangereux devient nul, les mouvements en avant et en arrière et le remplacement des munitions et des chevaux sont entravés par des difficultés de terrain. Les hauteurs permettent des feux étagés ; en revanche, elles présentent un but très profond. Quand elles forment des sommets arrondis, elles ne peuvent opposer qu'un feu divergent au feu convergent de l'adversaire sur un but restreint. Le terrain des batteries doit être assez étendu pour le déploiement, uni, dur et horizontal ; il doit permettre une marche facile en avant ou en retraite et avoir ses flancs protégés par des obstacles naturels ou artificiels. S'il se trouve sur une élévation, les pièces restent masquées derrière la crête ; en plaine, on utilisera les moindres plis de terrain pour dérober les pièces à la vue de l'ennemi et couvrir les avant-trains et les caissons. Il faut éviter complétement les gravières et le sol rocailleux devant la batterie, tandis que les marécages et les champs labourés forment devant le front une protection efficace. Les haies, les clôtures, les broussailles, les digues, les chaussées, les maisons, les bois et les cultures placées en avant du front, empêchent l'ennemi d'observer ses coups ; il faut y faire grande attention et se garder de lui fournir des points de repère marquants dans le voisinage de la batterie en se plaçant à côté

de murs, de maisons, de rochers et de terres fraichement remuées. L'arrière-plan entre aussi en considération; il favoriserait le pointage de l'adversaire si les pièces se détachaient nettement dessus; c'est le cas des lisières de forêts et des villages. On ne doit pas s'approcher de forêts occupées par l'ennemi à moins de 800 mètres. Les pentes raides en avant des batteries constituent des angles morts qui doivent être gardés par notre infanterie ou défendus par des pièces d'artillerie établies à mi-côte, sur les flancs, pour battre ces pentes en écharpe.

Le choix des positions varie suivant l'offensive ou la défensive. Dans le second cas, on se propose de contenir l'ennemi en prolongeant la lutte avec avantage. Pour cela on cherchera des positions couvertes, qui permettent de bien battre le terrain, à bonne portée. Dans l'offensive, on cherche le plus grand effet possible et la question de se protéger contre les coups ennemis reste secondaire. En tous cas, cherchons l'effet avant la couverture. « Erst Wirkung, dann Deckung », comme on dit en Allemagne.

Soutiens d'artillerie. Les expériences faites en 1870-71, et particulièrement celles de l'artillerie bavaroise ont démontré que les soutiens permanents d'infanterie n'étaient pas capables de suivre l'artillerie et que les soutiens de cavalerie étaient parfois sans valeur protectrice. L'artillerie doit être défendue par les troupes les plus voisines; celles-ci sont tenues de fournir des soutiens sur la réquisition du commandant de l'artillerie. Si l'artillerie est appuyée à des lignes d'infanterie, elle n'en a pas besoin, si elle en est éloignée il lui en faudra plus ou moins suivant les circonstances. L'escorte d'une batterie se compose habituellement d'un peloton et celle d'un régiment d'une compagnie. Il faut au moins un bataillon pour une brigade. Le commandant de l'escorte est subordonné au commandant de l'artillerie

La cavalerie employée comme escorte se place sur l'aile la plus menacée, à 200^{m} en arrière afin d'avoir du champ pour charger. L'infanterie se place au contraire à 200 ou 300^{m} en avant et de côté, dans un endroit couvert, dans les angles morts s'il s'en trouve. La troupe se cache en gardant ses chefs en observation permanente, elle ne prend part au combat que si la batterie est menacée ou s'il y a un beau coup à faire. La moitié de l'escorte se porte en avant en groupes de tirailleurs, à 300^{m} du soutien, soit à 500 ou 600^{m} de la batterie, du côté le plus menacé. Les tirailleurs se couchent à plat ventre, en dehors de la ligne de feu de l'artillerie, en se dissimulant dans les plis du terrain, contre la vue de l'ennemi et contre les éclats prématurés des schrapnels qui viendraient de la batterie gardée. Lorsque les tirailleurs ennemis parviennent à se glisser à proximité de la batterie, dans un endroit couvert, il est nécessaire de les déloger par un mouvement offensif du soutien. Si l'ennemi est en force pour attaquer, le soutien résiste jusqu'au dernier moment et se replie excentriquement, sur les ailes de la batterie, pour ne pas arrêter un instant le feu des pièces. Dans le cas d'une attaque

de cavalerie, les tirailleurs et le soutien forment des masses en échelons et accompagnent d'un feu de vitesse en flanc la charge destinée à l'artillerie.

Choix du but. — Conduite du feu. Il importe de tirer sur le but le plus gênant et le plus dangereux pour notre infanterie. Dans l'offensive, il faut attirer d'abord le feu de l'artillerie ennemie sur soi, puis s'abattre sur l'infanterie aussitôt qu'elle est à bonne portée et dans une formation favorable à nos coups. Dans la défensive, adresser ses coups, avant tout, à l'infanterie et à la cavalerie ennemies, sans prendre trop de souci de l'artillerie opposée. Dans de grands déploiements d'artillerie, une partie des batteries reçoit la mission d'occuper tout le front ennemi, l'autre a la charge de prendre successivement les différents buts gênants sous son feu concentrique, jusqu'à leur destruction. Le commandant désigne un but unique pour chaque batterie, par exemple un bataillon, un escadron, une ferme. Pour démonter l'artillerie ennemie, toutes les pièces d'une batterie tirent sur la même pièce, celle qui se voit le mieux et s'il fait du vent, celle qui est du côté du vent. C'est d'ailleurs une besogne peu productive, il est plus facile de détruire les attelages et les servants. Dans la guerre franco-allemande, l'artillerie allemande n'a eu que 5 pièces démontées, cependant elle a fait de grandes pertes en hommes et chevaux.

Les feux seront dirigés autant que possible pour prendre l'ennemi en écharpe et en enfilade; ainsi l'aile droite d'un front d'artillerie tire sur l'aile droite ennemie pour croiser son feu avec l'aile gauche. L'artillerie n'ouvre pas son feu à des distances supérieures à 3000^m; encore faut-il pour cela tirer sur des localités ou des défilés, ou que la vue de l'ennemi soit particulièrement nette. Les meilleures portées de l'artillerie se trouvent entre 900^m et 1600^m. En deça de 900^m on tombe dans la zône du tir d'infanterie, s'y placer serait exposer ses batteries à une rapide destruction.[1] Cependant les cas où l'artillerie doit combattre l'infanterie jusqu'à 400^m, dans la défensive, sont nombreux. Pour préparer une attaque, il ne faut pas se placer à plus de 1600^m.

La marche du combat et la possibilité d'observer les coups règlent la rapidité du feu, qui s'exécute à toutes distances au commandement. Le feu est ouvert lentement par des coups à obus. Les deux premiers coups sont calculés sur une estimation faite intentionnellement trop courte, pour obtenir des éclats devant le but. La correction se fait, pour commencer, par la manivelle de la vis de pointage (un tour = 8 p °/$_{00}$) en cherchant à obtenir de suite un coup derrière. Pour cela il convient, suivant les distances, de changer la portée en une fois de 150 à 200^m, soit de faire donner un tour de manivelle entier. On resserre ensuite les limites des premiers coups, jusqu'à ce que la même hausse donne alternativement un coup derrière et un coup devant. Il faut en-

[1] Des essais faits à Thoune en 1873 ont établi péremptoirement ce fait. A 800^m, 113 hommes d'infanterie ont logé en 20 minutes 2686 coups sur une batterie de 4 pièces. Ces hommes avaient tiré 10227 coups.

suite chercher à obtenir contre l'infanterie la moitié des éclats devant, la moitié derrière ; contre l'artillerie, le quart devant et trois quarts derrière. On néglige de compter les coups incertains, il convient de ne pas précipiter les coups d'essais. Des sous-officiers, possédant de bonnes vues, sont envoyés sur les flancs pour observer les écarts et les signaler. Si la fumée ou les coups d'autres batteries rendent l'observation impossible, on tire quelques salves de batterie pour obtenir des indications précises. Le tir régulier commence ensuite avec une vitesse moyenne d'un coup en 15″ ou 20″. Au moment décisif on accélère jusqu'à 8″. Il faut cesser le feu aussitôt qu'on perd la moitié des coups. On peut également commencer le feu par des shrapnels, surtout quand les fusées sont d'une fabrication régulière. Il faut alors s'appliquer à obtenir des éclats très-bas dans le début, afin de s'assurer si le projectile éclate devant ou derrière le but. Dans les grands déploiements d'artillerie, le feu commence par les deux ailes. Quand la hausse est trouvée sur le premier but à battre, le commandant désigne une section qui reçoit la mission spéciale de prendre, par son tir, la distance de tous les points qui pourront présenter une importance tactique, suivant les prévisions du combat. Les hausses trouvées sont notées et remises avec un croquis aux chefs de batteries.

Tous les coups sont dirigés sur la tête d'une colonne qui s'avance. L'ennemi se déplace-t-il rapidement en avant, on tire pièce après pièce devant son front jusqu'à ce que le résultat soit efficace, puis on commande le feu de vitesse pour les pièces encore chargées et après chaque salve on réduit la hausse de 200^{m}.

(Voir la suite au supplément.)

Projet d'incorporation de la gendarmerie dans l'armée fédérale.

Dans les écoles militaires de recrues, de répétitions et les rassemblements de troupes, le service de la prévôté ou de police s'exécute par des soldats ou des sous-officiers, chargés ainsi de remplir envers leurs concitoyens un service pénible auquel ils ne sont pas toujours aptes.

En campagne, le service de police de l'armée, soit service de gendarmerie de l'armée, doit se faire par le corps des guides, et de nouveau cette branche de service retombe sur une classe de militaires qui ont certainement une mission plus importante à remplir.

Le service de police étant d'une nature spéciale, il faut un corps spécial auquel il soit remis, et ce corps doit être naturellement la *gendarmerie*, dont chaque canton fournirait son contingent, pris parmi les hommes faisant partie des corps cantonaux.

Il y a quelques années, les gendarmes se recrutaient surtout de Suisses revenant des services étrangers de Naples, Rome, France ou d'ailleurs, fournissant un personnel instruit et fait à la routine du service militaire, ayant toutes les allures du troupier rompu et exercé à la discipline et à la tenue exigée par le service permanent.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui, ce qui, jusqu'à un certain point, est très heureux, car, à côté des allures et de l'éducation militaire d'une partie de ces hommes de retour du service étranger, il y avait aussi

les vices de paresse, d'ivrognerie, de brutalité, et quelquefois le manque d'intelligence.

Les cantons doivent aujourd'hui recruter leur personnel de gendarmerie parmi la population suisse, l'instruire, le former et en faire un corps apte à tous les services publics.

Ce personnel, dirigé militairement, pourrait rendre des services importants, devenir un corps spécial élevé dans les mœurs militaires de notre pays, si l'on voulait s'occuper de perfectionner son instruction dans les écoles militaires, l'occuper sérieusement en lui donnant le service de police des écoles, etc., et l'attacher aux divisions, suivant l'importance des cantons qui fournissent ces divisions.

Il y remplirait honorablement une tâche pénible, mais nécessaire, à laquelle ses fonctions habituelles le rendraient apte.

La gendarmerie, tout en remplissant ses fonctions de toute nature, sous la direction des commandants d'école, se formerait à notre élément militaire, deviendrait un des membres de notre milice, serait instruite et astreinte au service général de nos soldats.

Elle exonérerait du service de police la troupe appelée à l'instruction, et serait chargée de toutes les exécutions disciplinaires, en étant soumise à toutes les exigences de la vie militaire.

Prenant comme exemple la II[e] division de l'armée fédérale, formée des cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel, chacun de ces cantons fournirait aux écoles de cette division un détachement de 9 gendarmes, soit 3 par canton; ils seraient armés, habillés et équipés par ces derniers, mais recevraient par contre la solde, la subsistance, le logement et l'instruction aux frais de la Confédération.

Ce mode de procéder, établi dans toute la Suisse, procurerait aux cantons, pour leur service de gendarmerie, des hommes élevés et dressés à nos mœurs, instruits de notre vie militaire et pouvant être appelés dans toute circonstance au service fédéral, comme d'autres citoyens, des hommes pouvant se rendre utiles dans toutes les parties du service, comme police, plantons, gardes spéciaux, escortes, missions particulières, etc., etc. Ils reprendraient ensuite leur service ordinaire dans leurs cantons, mais avec plus de considération de la part des populations qui, les voyant à l'œuvre au service militaire, auraient appris à les respecter.

Les rapports sur leur compte, à la fin des écoles, pourraient avoir une heureuse influence sur leur position, de même que celle-ci dépendrait de leur conduite au service; ce serait une sérieuse garantie pour celui qui serait appelé à les commander.

L'organisation de ce service serait facile, et le Département militaire fédéral, en examinant la question, pourrait en faire l'essai sur quelques places d'armes, en demandant aux cantons fournissant des troupes d'y joindre un détachement de gendarmerie, armé et équipé suivant l'ordonnance du canton, dans la proportion de 1 gendarme par 100 hommes de milice.

Outre le service ordinaire, un ordre spécial fixerait les attributions des gendarmes d'une manière uniforme dans toute la Confédération, et le commandant de l'école n'aurait qu'à en surveiller l'exécution.

Au lieu d'exempter du service militaire des hommes forts et robustes, la Confédération aurait un effectif de plus, et les cantons, des hommes rompus à toute espèce de service et donnant dans tous leurs actes le bon exemple, soit dans le service proprement dit, soit dans leur tenue physique et morale.

Le mémoire qui précède ces lignes est l'œuvre d'un officier supérieur de gendarmerie, qui a bien voulu me le communiquer; il m'a paru d'un

intérêt majeur et digne d'être soumis à l'appréciation de l'autorité militaire fédérale, comme à celle des officiers de l'armée suisse.

Il est certain que la mise à exécution du projet de l'officier sus-mentionné ne présente que des avantages, soit au point de vue militaire, soit au point de vue administratif. Au premier, nous aurions un corps solide, capable de faire la police de l'armée. Car, qu'on ne s'y trompe pas, la classe de citoyens dans laquelle on prend les guides, et, de plus, l'instruction qu'on leur donne, feront, nous l'espérons, de bons ordonnances, mais jamais de bons soldats de police ; pour se flatter du contraire, il ne faut pas connaître le cœur humain.

Au point de vue administratif, les gendarmes ayant fait service avec les milices gagneraient certainement en considération auprès de nos populations, qui ne leur donnent pas, en général, la place que méritent leurs fonctions pénibles et difficiles. Les gendarmes se sentant relevés par le service fait avec les milices, se recruteraient mieux et plus facilement, et nous aurions en service un corps d'élite dans notre gendarmerie. Ce n'est pas toujours le cas chez nous, mais bien chez *tous* nos voisins, Allemands, Français et Italiens, et, qu'on ne s'y trompe pas, la gendarmerie une fois respectée en raison de sa composition, son service n'en sera que mieux fait. C'est d'une grande importance dans un pays qui n'a point d'armée permanente !

Ces considérations nous ont engagé à prendre sous notre responsabilité le mémoire en question, que je présente ainsi au haut Conseil fédéral, aux gouvernements cantonaux, de même qu'à mes camarades de l'armée fédérale.

Neuchâtel, en mars 1878. De Mandrot, colonel fédéral.

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES

Du Département militaire suisse, du 25 février nº 66/22.

Quelques autorités militaires cantonales ont, dans le courant de l'année dernière, exprimé l'opinion que l'on pourrait considérablement faciliter l'opération de l'habillement et prévenir un grand nombre de réclamations de la part des commandants des écoles par l'envoi d'experts fédéraux sur les places cantonales d'habillement.

Nous nous voyons en conséquence dans le cas d'ordonner, à titre d'essai pour l'année 1878, l'envoi d'un à deux officiers d'instruction pour assister si possible à l'habillement des recrues d'infanterie et cela en se conformant aux ordres plus spéciaux ci-après :

1. D'assister à l'habillement des recrues par les soins des fonctionnaires cantonaux et de demander l'échange des effets si les prescriptions relatives à l'habillement, de février 1877, n'étaient pas observées ;

2. De veiller à ce que l'armement remis aux recrues soit convenablement entretenu ;

3. De conduire le détachement de recrues que cela concerne sur la place d'armes fédérale et de le présenter au commandant de l'école pour l'inspection.

Nous faisons remarquer expressément qu'il n'appartient pas à l'officier commandé pour assister à l'habillement de se prononcer en connaissance de cause sur la qualité de l'étoffe et du travail des effets d'habillement qui seront remis. Suivant comment l'équipement se conservera pendant l'école, on décidera s'il y a lieu ou non de faire des réclamations sous ce rapport. Nous comptons aussi que dans le cas où quelques effets d'habillement n'iraient pas bien et auraient échappé au contrôle de l'officier d'habillement, les cantons ne feront aucune difficulté de les échanger après qu'ils en auront été avisés dans les premiers jours de l'école.

Les experts fédéraux sont chargés de refuser, pour les recrues que cela concerne, l'habillement qui pourrait leur être remis, dans le cas où les approvisionnements des cantons manqueraient des assortiments de grandeurs nécessaires pour assurer l'habillement régulier de tout le détachement. Dans ce cas, l'habillement ne sera que provisoire et les cantons pourvoiront au remplacement des effets. On procédera

de la même manière, si l'habillement n'était pas conforme au modèle normal adopté en août 1876. On remettra à l'expert un état nominatif de toutes les recrues du détachement avant de commencer son travail.

Nous renvoyons pour le reste à la circulaire du Conseil fédéral du 28 janvier 1876 et aux articles de l'ordre général pour les écoles de recrues, relatifs à l'habillement.

MM. les instructeurs d'arrondissement s'entendront directement avec vous sur l'époque de l'habillement.

Instruction pour les officiers d'instruction commandés pour assister à l'habillement des recrues d'infanterie.

Article premier. Les instructeurs d'arrondissement commanderont à temps un à deux officiers d'instruction pour se rendre sur les places cantonales d'habillement et leur donneront les ordres suivants :

Art. 2 Les officiers doivent assister personnellement à l'habillement des recrues d'infanterie et refuser tous les effets qui ne seraient pas conformes aux prescriptions relatives à l'essai des effets d'uniforme de février 1877.

Art. 3 Ils refuseront de même les effets d'habillement et d'équipement qui ne seraient pas conformes au règlement d'habillement du 24 mai 1875 et des prescriptions ci-après rendues pour compléter ce règlement :

a. Détails de confection des effets d'habillement militaire, approuvés par le Conseil fédéral le 25 août 1876, du 1er février 1877 ;

b. Description de la coiffure militaire du 6 août 1875 ;

c. Description du sac, du 30 septembre 1875, avec supplément du 18 mars 1877 ;

d. Description des effets de propreté de l'homme, du 30 septembre 1875.

Exceptionnellement, on pourra admettre des effets d'habillement transformés, provenant d'approvisionnements d'anciennes ordonnances, si les fonctionnaires cantonaux d'habillement produisent à cet effet une autorisation spéciale de la section technique de l'administration du matériel de guerre fédéral sur l'admission de ces effets.

Art. 4. Dans le cas où les approvisionnements des cantons ne permettraient pas d'habiller la troupe convenablement, on établira un état des effets d'habillement non acceptables avec le nom du porteur. Ces effets doivent être échangés sans autre par les cantons pendant les premiers jours des écoles.

Art. 5. Le contrôle de la qualité du travail et des étoffes employées n'est pas du ressort des officiers commandés pour assister à l'habillement.

Art. 6 L'officier commandé donnera les ordres nécessaires aux recrues au sujet de l'entretien de leurs effets d'habillement et d'armement. Il prend le commandement du détachement équipé, le conduit sur la place d'armes fédérale et le présente au commandant de l'école pour l'inspection. Il fait un rapport par écrit au commandant de l'école sur la marche de l'habillement, rapport qui doit être joint au premier rapport que le commandant de l'école adressera au chef de l'arme sur l'équipement des recrues.

Art. 7. Les frais des officiers commandés sont à la charge des écoles.

Art. 8. On remettra aux officiers d'instruction commandés pour assister à l'habillement, les prescriptions et règlements mentionnés à l'art. 3.

Art. 9. Sur la demande des officiers d'instruction envoyés pour assister à l'habillement, les cantons devront leur remettre les modèles-types qu'ils ont reçus de la Confédération.

BIBLIOGRAPHIE

Die Französischen Eisenbahnen im Kriege 1870-1871 *und ihre seitherige Entwickelung in militairischer Hinsicht*, von H. Budde. — (Les chemins de fer français pendant la guerre de 1870-1871 et leur développement actuel au point de vue militaire, par H. Budde, lieutenant au premier régiment d'infanterie hessois, n° 81.) — F Schneider, Berlin, 1877.

L'étude du lieutenant H. Budde sur *les chemins de fer français* a pour but de comparer l'état actuel des voies ferrées françaises, au point de vue militaire, à ce qu'il était pendant la guerre de 1870. La plupart des renseignements qu'il publie à ce sujet sont extraits des *Indicateurs des chemins de fer*, pour l'exploitation des nouvelles lignes, et des règle-

ments du 1er juillet 1874 et du 23 décembre 1876 pour l'organisation du service des transports en temps de guerre. Puisés à des sources tout à fait officielles, ils ne peuvent manquer de présenter le plus vif intérêt; ils montrent, en outre, les nombreuses lacunes que la France a encore à combler, malgré les immenses travaux exécutés dans ces six dernières années, aussi bien dans le réseau de ses voies ferrées que dans le système défensif qui doit protéger ses frontières.

L'ouvrage du lieutenant Budde contient 2 cartes de chemins de fer et 10 croquis dans le texte; il se divise en deux parties principales: 1° Utilisation militaire des chemins de fer français pendant la guerre de 1870-1871; 2° Développement actuel du réseau français au point de vue militaire.

La première partie, qui avait déjà été publiée dans les *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine*, comprend une introduction et 4 chapitres.

L'introduction donne un aperçu sommaire du réseau des chemins de fer français et de leur matériel en 1870, et montre comment, malgré les travaux de la *Commission centrale des chemins de fer*, instituée le 15 mars 1869, et par suite de la mort du maréchal Niel, aucun changement n'avait encore été apporté au service des transports militaires par voies ferrées, lors de la déclaration de guerre.

Les deux premiers chapitres traitent de la mobilisation et de la concentration de l'armée en 1870: par suite d'un système de centralisation exagérée, la période de la mobilisation fut absolument confondue avec celle de la concentration; cependant, malgré les graves désordres et les grandes difficultés qui en résultèrent, malgré l'absence complète d'organisation militaire, la compagnie de l'Est réussit à obtenir des résultats considérables, à cause de son nombreux personnel, de ses immenses ressources, et de l'unité de direction sur toute l'étendue du réseau.

Les deux chapitres suivants décrivent l'emploi des voies ferrées pendant les opérations de la guerre, d'abord depuis le 15 juillet 1870 jusqu'à l'armistice du 28 janvier 1871, puis pendant la période qui s'est écoulée depuis l'armistice jusqu'à l'évacuation du territoire français; ils font ressortir, d'une part, le manque de cohésion et de préparation dans les ordres de transports et d'approvisionnements de l'armée, et, d'autre part, la puissance de ressources que les cinq grandes compagnies de chemins de fer français déployèrent, malgré la perte d'une notable partie de leurs lignes et de leur matériel roulant.

La deuxième partie de l'ouvrage contient les renseignements les plus nouveaux sur les chemins de fer français et sur l'organisation militaire de ce service; elle se divise en trois chapitres:

Le premier chapitre indique le développement du réseau des voies ferrées en France; depuis l'année 1871 jusqu'au 1er janvier 1877, 5285 kilomètres de plus ont été livrés à la circulation; mais, d'après les décrets, il en reste encore plus à exécuter, et, sur un total de 22540 kilomètres, il n'y a que 7700 kilomètres environ de lignes à deux voies. Les principaux ports du littoral de la France ont été reliés entre eux et avec l'intérieur; sur 77, il n'y en a plus que 11 (3 sur la Manche, 6 sur l'Océan, 2 sur la Méditerranée) qui n'ont pas de chemin de fer. — 92 forts ou forteresses, sur 112, et 159 garnisons, sur 167, sont desservies par des voies ferrées. — A l'intérieur, on s'est efforcé de réunir les grandes lignes par de nombreuses ramifications, de manière que l'on ne soit plus obligé de passer par Paris; de là, la création des ceintures successives qui entourent la capitale. Telles sont la ceinture formée de l'ancienne ligne de Rouen à Châlons par Amiens, La Fère, Laon et Reims, et complétée par les lignes nouvelles de Rouen à Dreux, Orléans, Mon-

targis, Sens, Troyes et Châlons, et concentriquement à elle, la ligne qui part de Dreux, passe par Gisors, Beauvais, Soissons, Epernay, Nogent, Montereau, Malesherbes, pour revenir à Orléans, et relie tout le réseau nord-ouest avec le réseau nord-est. Orléans, carrefour important au point de vue stratégique, a été ainsi doté de quatre lignes nouvelles (Chartres, Malesherbes, Montargis et Gien) et possède actuellement 7 voies différentes ; de même, Tours, point stratégique de deuxième ligne, s'est aussi enrichi des deux nouvelles voies de Vendôme et des Sables-d'Olonne (celle de Châteauroux est encore à l'état de projet). — Le point capital de Châlons-sur-Marne se trouve parfaitement relié au sud-ouest, tandis qu'en 1870, il fallait faire un détour énorme pour y arriver sans passer par Paris. — Les lignes du Nord et de l'Est sont réunies par la ligne de Hirson, Sedan, Verdun, Lérouville, Pagny, Neufchâteau, Chaumont, Châtillon-sur-Seine et Nuits. — Dans l'Est, on a ouvert les lignes de Verdun à Metz, de Nancy à Château-Salins et Vic, de Saint-Dié à Saint-Léonard, Fraize et Laveline par Bruyères, et de Charmes à Rambervillers. Quant aux lignes de Gondrecourt-Neufchâteau-Épinal, de Remiremont à St-Maurice et de Longuyon à Pagny, dans la vallée de la Moselle, elles ne sont point encore terminées ; de même, ce n'est qu'en 1883 que sera ouverte, parallèment à la frontière allemande, la ligne directe d'Amiens à Dijon, passant par Compiègne dans la vallée de l'Ourcq, puis par Port-aux-Perches, Château-Thierry, Esterny, Romilly, Troyes, Châtillon, Recey et Is-sur-Tille, avec embranchement de Recey sur Langres et de Is sur Gray et Gy, et réunissant ainsi directement Belfort et Paris.

L'auteur note 7 lignes qui doivent traverser la frontière franco-allemande après l'achèvement du réseau ; sur ce nombre, 6 sont achevées ; mais la troisième seule est à deux voies sur tout son parcours :

1° Ligne de Mézières-Sedan-Montmédy et Thionville, se reliant par Hirson avec le nord de la France et avec Paris ;

2° Ligne de Reims-Verdun et Metz, se reliant par Laon avec le nord de la France et avec Paris ;

3° Ligne de Paris-Châlons-Frouard.

4° Ligne de Paris-Troyes-Chaumont-Neufchâteau-Épinal, se reliant avec Orléans (inachevée de Neufchâteau à Epinal) ;

5° Ligne de Port-d'Atelier-Epinal, se reliant à Chalindrey-Dijon ou à Vesoul-Besançon.

6° Ligne de Gray-Vesoul-Belfort, se reliant à Dôle ou Dijon ;

7° Ligne de Besançon-Belfort, se reliant à Dôle et Châlons ou Lons-le-Saulnier.

Quatre lignes principales relient Paris à la frontière :

1° Paris-Soissons-Sedan-Hayange ; distance, 378 kil. ; trajet de 17 heures et demie avec une vitesse moyenne de 21 k., 6 par heure ;

2° Paris-Avricourt ; distance, 410 kil. ; trajet de 18 h., avec une vitesse moyenne de 23 kil par heure ;

3° Paris-Troyes-Belfort ; distance, 443 kil. ; trajet de 21 h., avec une vitesse moyenne de 21 kil. par heure ;

4° Paris-Dijon-Besançon-Belfort ; distance 502 kil. ; trajet de 21 h., avec une vitesse moyenne de 24 kil. par heure.

Toutes ces lignes sont protégées par des forteresses ou des forts d'arrêt, qui constituent le système défensif actuel de la France sur la frontière allemande.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur décrit l'organisation actuelle du service militaire des chemins de fer en France, et donne une analyse détaillée du *Réglement général*, du 1er juillet 1874, pour les transports militaires par voie ferrée, qui comportent les transports ordinaires (mi-

litaires isolés, corps constitués, matériel) et les transports stratégiques en deçà et en delà de la base d'opération.

Le troisième chapitre est relatif à la création d'une troupe de chemins de fer : d'après la loi sur les cadres, du 13 mars 1875 et le règlement du 23 décembre 1876, le corps du génie a créé quatre compagnies d'ouvriers de chemins de fer, qui, en temps de mobilisation, peuvent former chacune un bataillon de 1000 hommes; en outre, les six grandes compagnies de chemins de fer ont formé huit sections d'ouvriers, formant un personnel de 8784 hommes, ce qui donne en tout un personnel de 12784 hommes pour le service des chemins de fer en temps de guerre.

L'auteur conclut en faisant ressortir que l'organisation de ce service était bien plus facile en France qu'en Allemagne; tandis que, dans l'empire allemand, le réseau des voies ferrées est morcelé et divisé entre de nombreuses compagnies, en France, il n'appartient qu'à six grandes compagnies, qui sont mieux habituées, par suite, aux grands mouvements de troupes et de matériel, et qui ont fourni à la commission supérieure des ressources presque inépuisables.

Enfin, on trouve, à la fin de l'ouvrage, 3 tableaux, donnant, à titre d'exemples : le premier, la préparation du mouvement du 1er corps d'armée dans sa concentration sur Mézières ; le deuxième, la marche des trains sur la ligne A pour le transport du 1er corps sur Mézières ; le troisième, le transport des troupes de Lille, etc., sur Mézières.

En résumé, l'ouvrage de M. le lieutenant Budde, ainsi que celui de M. l'ingénieur français Jacqmin, paru il y a quelques années, sont précieux à consulter pour cette partie spéciale du service des états-majors.

NOMINATIONS

Le Conseil fédéral a appelé au commandement de la première brigade d'infanterie (Ire division), M. le colonel de Guimps (d'Yverdon) ; de la seconde brigade (Ire division), M. le colonel de Cocatrix (de St-Maurice) ; de la sixième (IIIe division), M. le colonel Wynistorf (de Berne) ; de la huitième (IVe division) M. le colonel Troxler (de Bâle) ; de la treizième (VIIe division), M. le colonel Diethelm (de Lachen).

Dans la landwehr, il a nommé commandant de la première brigade d'infanterie, M. le colonel Fonjallaz (de Cully) ; de la troisième, M. le colonel Lambelet (de Neuchâtel), et de la quinzième, M. le colonel Hold (de Coire).

MM. de Guimps, Cocatrix, Wynistorf, Troxler et Lambelet, qui étaient lieut.-colonels, ont été en même temps promus au grade de colonel.

Il a désigné comme chef du onzième régiment L, M. le lieut.-colonel Marti (de Berne).

Dans l'arme du génie, il a promu au grade de colonel M. le lieut.-colonel Ott (de Berne) ; au grade de lieut.-colonels : MM. les majors Guillemin (de Lausanne); Pictet-Mallet (de Genève) ; Blaser (de Zurich) ; Schmidlin (de Bâle).

Il a nommé commandants du premier bataillon du train de landwehr, M. le major Ch. Mallet (de Chavannes-les-Bois), et du deuxième bataillon, M. le major de Constant (de Lausanne).

Ont été promus dans l'état-major général au grade de lieutenants-colonels, MM. Bühler (de Winterthour), Emile Baldinger (de Baden), Fahrlænder (d'Aarau), Zuricher (de Berne).

Ont été promus au grade de major, parmi les officiers appartenant à la Suisse romande, MM. Edmond De la Rive et Camille Favre (de Genève).

Dans la cavalerie, ont été promus au grade de lieut.-colonels, MM. de Sury (de Soleure) et Ch. Boiceau (de Lausanne). Dans l'artillerie, ont été promus au même grade : MM. Bovet (de Neuchâtel) ; E. Brocher (de Genève). Enfin M. Pictet-Mallet (de Genève), lieut.-colonel du génie, a été nommé ingénieur de la Ire division.

GENÈVE. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 5 mars courant, a nommé M. le premier lieutenant Ricou (Félix), au grade de capitaine dans l'infanterie d'élite.

Dans la même séance, il a nommé M. Tissot (Auguste), lieutenant dans le bataillon de sapeurs-pompiers de la ville de Genève.

VAUD. — En date du 26 février, le Conseil d'Etat a procédé à la nomination de 13 capitaines et de 67 premiers lieutenants de carabiniers et de fusiliers, dont voici les noms :

Capitaines de carabiniers. — Mermot, Philippe, à Ste-Croix. Gallandat, Emile, à Rovray.

Capitaines de fusiliers. — Stouky, Charles, à Lausanne. Clément, H., à Cuarnens. Ramuz, Emile, à Lausanne. Dutoit, Daniel, à Lausanne. Bosset, Alfred, à Avenches. Jaquiéry, Constant, à Cronay. Puenzieux, Maurice, à Clarens. Roy, Jules, à Lausanne. Bourgeois, Gustave, à Bex. Durand, Ch., à Lausanne. Lederrey, Eugène, à Grandvaux.

Premiers lieutenants de carabiniers. — Favre, L., à Provence. Vernet, H., à Duillier. Burnand, Eugène, à Moudon. Séchaud, Jules, à Paudex. Dumur, Henri, à Lausanne. Brun, Eugène, à La Sarraz. Boven, Ch., à Lausanne. Ramelet, Adrien, à Orbe.

Premiers lieutenants de fusiliers.

Paschoud, Louis, à Lausanne. Masson, Gustave, à Lausanne. Renaud, Louis, à Féchy. Gétaz, François à Aubonne. Kræmer, Georges, à Morges. Régis, Benjamin, à Lonay. Kräutler, Charles, à Bussigny. Nicole, Ch.-Jules, au Chenit. Chanson, J.-H.-Alb., à Moiry. Bolens, Alexis, à Cossonay. Croisier, Alexis, à Ballens. Mercier, Alfred, à Coppet. Demont, Louis, à Lausanne. Lecoultre, Paul-Alf., au Chenit. Cartier, Auguste, à Gilly. Bonzon, Adrien, à Pompaples. Audemars, F.-Benj., au Brassus. Bonard, Louis, à Nyon. Montandon, Edouard, à Ste-Croix. Benoit, Arthur, à Moudon. Cavin, Auguste, à Mézières. Besson, Constant, à Yvonand. Lamy, Ed., à Echallens. Rossat, Ulysse, à Granges. Gilliard, John, à Fiez. Jaccard, Louis, à Ste-Croix. Roguin, Ernest, à Yverdon. Léchaire, Héli, à Lovattens. Bourgeois, Frédéric, à Giez. Paschoud, Emile, à Yvonand. Bertholini, D.-E., à Moudon. Décoppet, Ulysse à Lausanne. Junod, Louis, à Ste-Croix. Jaques, John, id. Pache, Louis, à Servion. Rey, Constant, à Lausanne. Welti, Fr., id. Fornay, Ch.-F., à Ouchy. Lederrey, Louis, à Grandvaux. Grenier, William, à Lausanne. Nicollerat, Charles, à Bex. Duplan, Edmond, à Lausanne. Deramern, Louis, à Aigle. Milliquet, Jaques, à Pully. Rossier, Alexis, à Lausanne. de Vallière, H., id. Dulon, Henri, à la Tour. Dentan, Alfred, à Lutry. Meystre, Emile, à Vevey. Greyloz, Adolphe, à Ollon. Delaharpe, Améd., à Lausanne. Maget, Victor, id. Vincent, F.-L., à Blonay. Perret, Léon, à Rennaz. Gilliéron, Ch.-Alf., à Lausanne. Secrétan, Samuel, id. Ruffy Eug., id. Gonthier, François, à Vevey. de Meuron, Aloïs, à Lausanne.

Messieurs les Actionnaires de la REVUE MILITAIRE sont prévenus qu'ils peuvent retirer dès aujourd'hui, à l'Union vaudoise du Crédit, la seconde feuille de coupons qui leur sera remise contre présentation de leur action, et toucher en même temps le dividende de 1877.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 6 (1878.)

TACTIQUE DE L'ARTILLERIE CONTRE L'INEANTERIE

(Suite et fin.[1])

L'emploi des obus a lieu contre tous les buts résistants, immobiles, découverts ou abrités à battre de plein fouet, contre les localités, les retranchements, le matériel d'artillerie, les forêts et aux distances supérieures à 2000m. Les shrapnels sont préférables contre les buts animés, surtout contre des buts offrant un grand front et une certaine profondeur. Les shrapnels doivent être réglés pour produire leur éclat à 50m devant le but et, selon les distances de 1m,5 à 6m de hauteur. Pour obtenir des obus leur maximum d'effet, il faut concentrer les coups; les shrapnels, par leur gerbe élargie, permettent la dispersion des coups.

La mitraille ne s'emploie que dans la défensive, dans les combats de rues ou sur un terrain ferme et uni, jusqu'à 500m. Elle est utile pour repousser une attaque subite et très rapprochée de cavalerie ou d'infanterie.

Le tir de jet n'est pas d'un usage fréquent en campagne, il peut donner des services appréciables dans notre pays accidenté pour atteindre des troupes massées dans les petits vallons, les « combes » qui sillonnent notre plateau. Il ne se fait guère qu'avec des obus.

Dans la défensive, le tir indirect peut procurer de grands succès, sans sacrifices notoires, en masquant les pièces derrière des ondulations et en se servant du pointage sur des buts fictifs ou du quart de cercle. Enfin, les batteries de gros calibre seront destinées aux positions principales, où on attend un grand effet de feu et les batteries légères aux terrains accidentés, et aux ailes où il faut beaucoup manœuvrer.

L'artillerie change peu de positions pour ne pas perdre l'occasion d'utiliser ses feux et à cause de leur étendue. Elle se porte toujours en avant par échelons, sous la protection du tir des premiers échelons. Cependant une batterie ne se divise pas habituellement en échelons pour ces mouvements, les échelons sont formés par batterie. Aucun changement de position ne doit se faire pour moins de 400 à 500m. Lorsque de l'artillerie est déjà en position, les batteries qui viennent la renforcer ne se placent pas sur le même alignement, mais, si le terrain s'y prête, à 200 ou 300m en avant, pour obliger l'artillerie ennemie à chercher de nouvelles hausses et ainsi diminuer son effet. Les mouvements en avant se font au grand trot, en arrière, au pas, sauf danger imminent, pour conserver le moral des troupes voisines. A proximité de l'ennemi l'artillerie manœuvre le moins possible, en utilisant les formations les plus simples et toujours en ordre ouvert. Pour faire feu les pièces doivent être placées par le mouvement « En retraite, en batterie » c'est le moins dangereux et le

[1] Voir notre numéro de ce jour.

plus commode. Il arrive assez fréquemment que les marches de flanc, sous le feu ennemi, sont inévitables. Le meilleur moyen pour les exécuter est la colonne par sections à intervalles serrés et avec une allure accélérée.

Remplacement des munitions. Les munitions des avant-trains sont remplacées par celles des caissons du premier échelon. On profite de chaque moment de répit pour ce travail. Quand il n'y a pas d'arrêt et dès que les avant-trains ont livré la moitié de leur munition, un caisson s'approche des avant-trains et leur délivre ses munitions. Les caissons vides sont conduits au fur et à mesure à la réserve par un sous-officier et échangés contre des caissons du 2d échelon. Les caissons vides de la réserve sont envoyés par le commandant de cette dernière aux colonnes de parc, qui se sont rapprochées à un kilomètre du champ de bataille dès le début de l'affaire. Quand le tir s'exécute à de grandes distances, on charge les pièces avec des munitions prises au 1er échelon, pour réserver les munitions des avant-trains des pièces.

Une batterie, qui vient à manquer de munitions, doit rester au feu et y attendre son complément sans abandonner sa position.

Réparations. Les réparations de peu d'importance reçoivent leur exécution dans la ligne de feu; les pièces gravement endommagées sont envoyées à la réserve et, au besoin, aux colonnes de parc. Les canons démontés sont attachés et conduits sous des avant-trains, le matériel démonté, recueilli et attaché sur les caissons. Toutes les pauses qui se produisent dans le feu doivent être utilisées pour réparer le matériel, compléter les munitions, remplacer les hommes et les chevaux manquants. Les chevaux pris à la réserve sont remplacés par des chevaux tirés du parc.

Emploi de l'artillerie alliée ou opposée à l'infanterie.

Aux avant-postes, l'artillerie n'est employée qu'exceptionnellement, dans le cas où on attendrait l'ennemi sur une direction bien déterminée, par exemple par des passages de ponts et des défilés. Elle se place à côté des réserves d'avant-postes pour soutenir les grand'-gardes qui se retirent et renforcent la réserve. L'officier d'artillerie chargé de ce service doit reconnaître minutieusement le terrain, il maintiendra ses chevaux harnachés et même attelés s'il craint une surprise et divisera l'abreuvoir par petits groupes.

Offensive. Dans l'offensive, l'objectif est parfaitement déterminé: c'est à l'artillerie à préparer l'attaque des points qui forment les clefs de la position ennemie.

A l'avant-garde, l'artillerie a pour mission de protéger le déploiement de son infanterie et de forcer le déploiement des forces de l'adversaire en les menaçant avec succès. Dès que la cavalerie, qui doit servir d'*antennes* [1] à l'avant-garde, aura renseigné le commandant sur les dispositions de l'ennemi, il fera placer rapidement la ou les batteries dont il dispose sur un terrain dominant et convenable comme point d'appui pour donner aux troupes le

[1] Expression du général Schneegans.

temps nécessaire de passer de l'ordre de marche à l'ordre de combat. Au début de l'engagement, le commandant de l'avant-garde doit chercher à juger s'il doit se borner à contenir l'ennemi ou s'il faut essayer d'une attaque à fond. Dans la première alternative, il s'attachera à garder avec son artillerie une position qui lui permette de protéger les flancs de l'avant-garde contre des mouvements enveloppants et tournants et de tenir en échec les canons opposés par un tir lent, mais bien dirigé. Dans la seconde alternative, l'artillerie de l'avant-garde se portera aussi en avant que possible, sans perdre le contact de son infanterie, pour faire place au déploiement du gros et battre l'infanterie ennemie à bonne portée. L'artillerie du gros se porte immédiatement en avant. Elle choisira une position en ayant égard au cours futur de l'attaque générale qui se prépare afin de ne pas être masquée plus tard par l'infanterie amie. Dans ce but, l'artillerie se place de préférence sur les ailes des divisions, elle n'est débordée que par de la cavalerie, ou un faible détachement d'infanterie. Dans la probabilité d'un changement de front, elle a sa position au pivot, et seulement en petite quantité à l'aile marchante. Avant tout, il s'agira de détourner le feu de l'artillerie ennemie de notre avant-garde qui est déployée et du gros, qui est en train de le faire, de tâter l'adversaire sur toute sa ligne et d'ébranler sa force de résistance là où doivent porter les premiers efforts de notre infanterie. Pour amener un résultat sensible, il faut prendre des distances inférieures à 1800^{m}. A ce moment les tirailleurs ennemis qui seraient dangereux sont chassés par quelques coups de shrapnels.

Lorsque le gros de l'infanterie est déployé, il prononce son mouvement en avant. Aussitôt que l'attaque est suffisamment préparée par l'artillerie, il passera à l'attaque décisive. Comme le déploiement du gros d'une division prend, suivant le nombre des routes, de trois quarts d'heure à une heure et demie et qu'il faut compter, selon le terrain, un quart d'heure à demi heure pour franchir la distance qui la sépare de l'ennemi, l'artillerie, bien servie, aura le temps nécessaire pour obtenir de son feu un effet satisfaisant, sinon décisif.

L'infanterie s'avance généralement sur trois lignes. La première prend une formation de plus en plus ouverte, à mesure qu'elle pénètre sous le feu de l'ennemi. La seconde suit en colonnes de compagnie ou déployée en ligne à 250 — 300 mètres en arrière. La troisième ligne marche ensuite à une distance à peu près égale. Les meilleurs tireurs des groupes de tirailleurs ouvrent le feu à 800 ou 900 mètres ; à partir de ce moment les mouvements en avant ne se font plus que par bonds, en échelons et en profitant de tous les avantages que le terrain peut offrir. Quand les tirailleurs sont arrivés à 300 — 350 mètres de la position ennemie, les soutiens se portent en courant à la même hauteur, et s'arrêtent pour donner quelques salves pressées. La seconde ligne s'avance rapidement pour soutenir la première, laquelle s'élance à l'assaut aussitôt que son feu de salve est terminé.

Dans ces opérations, le rôle de l'artillerie sera le suivant :

L'artillerie battait d'abord de son feu les canons ennemis, à une distance de 1300 à 1800 mètres. Dès que le mouvement de l'infanterie amie s'est prononcé, une partie des batteries lance un feu rapide à obus sur les obstacles qui enrayeraient la marche des assaillants et sur les abris sur lesquels l'ennemi s'appuie, tandis que les autres batteries continuent un feu serré de shrapnels sur les pièces du défenseur. A mesure que l'infanterie progresse, les batteries les plus en arrière gagnent des emplacements à la hauteur des plus avancés de la première position. Ces mouvements sont déterminés par la nécessité de ne pas se laisser masquer par son infanterie qui prend alors la forme d'un coin dont le sommet est dirigé sur le point d'attaque. Le moment critique approche, il faut briser la résistance ; pour cela il devient indispensable de porter l'artillerie dans une seconde position principale plus rapprochée de la position ennemie à 700 ou 800 mètres. Ce mouvement est fait par échelons, à l'allure la plus vive, à l'instant où les soutiens de la 1re ligne arrivent à cette hauteur ou même un peu avant.

Elle ouvre, sur le champ, un feu de vitesse (à shrapnels) sur l'infanterie ennemie, sans plus s'inquiéter de l'artillerie. Ce feu ne dure que jusqu'au moment où l'infanterie de l'assaillant s'ébranle pour l'assaut. Il est alors arrêté net ou détourné sur les troupes de réserve ennemies.

Il est de la plus haute importance d'arrêter le feu de l'artillerie à temps, sinon les coups porteraient dans l'infanterie amie. La fumée intense qui règne alors rend l'observation des mouvements souvent très difficile ; dans le doute, il faut s'abstenir de tirer. Il est prudent de faire accompagner l'attaque d'infanterie par des officiers d'artillerie qui, au moyen de signaux ou de fusées, feront connaître le moment précis d'interrompre le tir des canons.

La seconde position principale sera parfois précédée d'une position intermédiaire, le terrain en décidera. En aucun cas l'artillerie ne doit dépasser la ligne des tirailleurs, et elle s'avancera toujours sous la protection du feu des échelons restés en arrière.

L'attaque réussit-elle, l'artillerie se porte alors au trot en avant, pour assurer la position conquise et poursuivre le vaincu. Si elle échoue, l'artillerie reste en place pour recueillir son infanterie, pour appuyer l'attaque de la seconde ligne et repousser vivement l'ennemi.

Par la description précédente, on remarquera qu'il importe que les batteries prennent des positions sur les flancs de l'attaque, en restant liées à leur infanterie, pour ne pas priver du feu longtemps le front d'attaque. Après s'être portées en avant et de côté, autant qu'elles le pourront, en dehors de la portée efficace du fusil, elles prendront le point décisif en écharpe, en suivant avec la plus grande attention le mouvement des troupes. Dans ces mouvements, où l'artillerie forme des crochets offensifs, elle devra être constamment protégée, car elle court le danger,

dans la lutte rapprochée d'être enlevée par la cavalerie ou décimée par les tirailleurs masqués derrière quelques couverts.

Le mouvement en avant de l'artillerie n'a pas seulement en vue le résultat matériel, il vise surtout l'effet moral qu'éprouve l'infanterie en voyant entrer en ligne, à ses côtés, au moment critique, son artillerie.

L'ennemi bat-il en retraite, les batteries l'accableront de projectiles, de manière à le démoraliser de plus en plus et à l'empêcher de se rallier. Les batteries les mieux montées à ce moment seront lancées en avant avec la cavalerie ou des troupes fraîches qui auront posé leurs sacs, pour accélérer la poursuite en cherchant à atteindre les flancs de la retraite.

Lorsqu'il s'agit d'une armée, le commandant supérieur de l'artillerie groupe quelques batteries enlevées aux divisions qui en ont l'emploi le moins utile, avec des batteries de landwehr en une *réserve d'artillerie* qu'il emploiera pour les cas imprévus et pour appuyer les grands chocs au moment décisif.

Ces réserves sont moins nécessaires dans l'offensive que dans la défensive. Il est prouvé qu'il n'est pas difficile de retirer de l'artillerie engagée au feu pour la reporter ailleurs, dans l'offensive. Ce serait mal interprété et le temps manquerait pour cela dans la défensive.

Défensive. — La défensive doit tenir un compte beaucoup plus important du terrain que l'offensive. On veut racheter, par des positions avantageuses son infériorité manœuvrière ou numérique, mais on se condamne à subir les projets et les plans de l'ennemi et à leur subordonner les siens propres.

La défense ignore le point que l'ennemi veut forcer ; il convient donc, après une étude approfondie de la position dans toutes ses faces, de ne pas l'occuper à l'avance, de ne tenir que les points faibles et exposés et de disposer ses troupes dans des positions de rendez-vous bien choisies. L'artillerie élèvera, si elle en a le temps, des épaulements en forme de croissant, autour des emplacements des pièces; on creusera des batteries enterrées aux points principaux. Ces travaux doivent être dissimulés aux yeux de l'ennemi par du feuillage ou du gazon, afin de n'en pas faire des buts apparents, facilitant le pointage et plus dangereux qu'utiles.

Exemple : Les batteries autrichiennes de Lipa à la bataille de Sadowa; les batteries françaises de 24 courts, à Sainte-Barbe, à la bataille de Noisseville (Borny).

A cet égard les batteries à demi enterrées derrière des ondulations, avec déblais rejetés en arrière, sont ce qu'il y a de mieux. L'artillerie se disposera de manière à battre tout le terrain environnant; elle réduira les angles morts par des batteries destinées à flanquer les pentes et répartira la tâche de chacune, pour ne pas laisser des secteurs privés de feux.

Contrairement à ce qui arrive dans l'offensive, l'infanterie se règle, pour ses positions, sur l'artillerie. Un bon nombre de batteries forment la réserve d'artillerie, pour faire face aux attaques

imprévues. Les batteries destinées aux ailes doivent occuper des positions flanquées d'obstacles naturels et assez découvertes pour un feu étendu. S'il se trouve des positions avancées, qui permettent de frapper l'ennemi avant son déploiement ou qui ont une importance majeure pour la sécurité des clefs de la position, elles sont occupées immédiatement.

L'artillerie reste dans des endroits couverts, à proximité de ses positions; tant que l'ennemi n'est pas dangereux, elle laisse sans réponse le feu des premiers détachements envoyés en reconnaissance et les abandonne aux soins de la cavalerie et de l'infanterie.

L'ouverture du feu commence dès que l'ennemi arrive à bonne portée et dès qu'il menace les points importants de la défense.

Les batteries s'avancent successivement dans leurs positions, où elles sont masquées autant que cela peut être; elles ouvrent un feu lent, précis, bien corrigé, pour gêner les déploiements, combattre les mises en batterie et entraver les opérations de l'adversaire en obligeant ses colonnes à faire de grands circuits pour gagner les postes qui leur sont assignés.

Il est de la plus haute importance que les batteries soient à l'abri des tirailleurs ennemis, les soutiens bien organisés seront poussés à 500 ou 600 mètres en avant et de côté dans des tranchées-abris, disposées de façon à être enfilées par les troupes amies, dans les angles morts et les plis de terrain, pour ne pas intercepter le tir des batteries pendant l'assaut.

Contre les groupes de tirailleurs gênants, l'artillerie ouvre un feu de shrapnels, en dirigeant ses coups de préférence sur les soutiens des chaînes, chaque fois qu'ils se présentent groupés ou à découvert. Le tir est dirigé également sur la seconde ligne de l'infanterie; si la troupe ennemie est déployée, on lui enverra des shrapnels; si elle est en colonne, des obus. Avec une artillerie nombreuse, on réserve des batteries pour prendre à l'improviste des positions de flanc, pour accabler en enfilade les essaims de tirailleurs. Pour débusquer l'ennemi des dépressions du terrain où il se cacherait, on lancera des obus avec le tir de jet. Le tir indirect, avec des pièces complètement masquées, trouve ici son emploi le plus favorable.

Il s'engagera ensuite un violent duel d'artillerie, pendant que l'infanterie ennemie se dispose à l'attaque. Si l'artillerie de la défense éprouve des pertes trop sérieuses, elle se retire pour reparaître au moment décisif. Quand l'infanterie ennemie passe franchement à l'attaque, l'artillerie entre au feu sur toute la ligne; pendant qu'une partie occupe l'artillerie ennemie, l'autre, plus considérable, s'abat sur l'infanterie. Cette dernière concentre ses feux sur les corps compacts et les têtes des colonnes d'attaque. Le feu augmente de rapidité en raison inverse de la distance; les tirailleurs qui s'approchent à moins de 500 mètres sont accueillis avec la mitraille. S'ils ne sont pas repoussés, l'infanterie amie doit faire un vigoureux effort pour dégager l'artillerie. Cet effort masquera un moment les pièces, mais le tir de vitesse

sera repris aussitôt après. Si l'infanterie de la défense est ramenée en désordre, l'artillerie se retirera sur des positions reconnues d'avance. La retraite s'exécute au pas et par échelon, si l'artillerie ne court pas le risque d'être enlevée. Sur un terrain uni, l'emploi de la prolonge facilite la continuation du feu. Les points d'appui des positions de retraite doivent être flanqués par de l'artillerie placée en arrière.

Lorsque la retraite doit s'effectuer, on cherche à contenir l'ennemi de front, à tenter des retours offensifs et à occuper des positions de ralliement. L'artillerie, qui couvre la retraite, reste à la hauteur de la dernière ligne d'infanterie. Elle profite de chaque avantage du terrain pour ouvrir un feu violent, en veillant à ne pas se laisser déborder sur le flanc. Elle devra même se sacrifier résolûment, si le salut de son armée l'exige. Ainsi l'a fait l'artillerie autrichienne à Sadowa.

La défense a-t-elle été victorieuse, l'artillerie concentre son feu sur tous les points où l'ennemi forme des agglomérations, sur les lignes de retraite; elle incendie les localités sur lesquelles il s'appuie, au moyen d'obus, et gagne des positions avancées pour semer au loin le désordre et la terreur. Dans la tactique actuelle, les attaques de flancs sont la règle de la plupart des combats. La réserve d'artillerie a pour but de répondre à ces attaques. Aussitôt qu'une aile est menacée il faut s'efforcer de distinguer entre une démonstration et une attaque sérieuse. Si le danger augmente, la réserve d'artillerie va prendre position à l'aile menacée en se couvrant de son mieux. Si on n'arrête pas le mouvement tournant on forcera au moins l'adversaire à faire un grand trajet. Il sera obligé de retirer son mouvement hors de portée d'artillerie, ce qui peut augmenter son parcours de près de 9 kilomètres. Il devra, en outre, déployer son front de défense et si le feu de la réserve est bien dirigé, celle-ci peut, par un combat traînant, donner le temps de modifier l'ordre de bataille, pour faire victorieusement face aux nouvelles éventualités. Ce fut le cas à la bataille de Mars-la-Tour.

Il arrive fréquemment que des masses d'artillerie sont employées à soutenir pendant longtemps le faix de la bataille, pour boucher les trouées qui se sont formées par l'anéantissement de certains corps ou par de fausses manœuvres. On en trouve des exemples dans les batailles de Wagram, Eylau, Lutzen, Waterloo et Gravelotte.

Malgré ces précautions, il est évident qu'une armée qui s'immobilise dans ses positions sera fatalement tournée, tôt ou tard, surtout si les ailes manquent de profondeur.

L'artillerie ne peut être employée de nuit, en campagne; dans les défilés, elle prend place en arrière et sur les flancs du défilé; dans les combats de localités, elle se place en dehors, de manière à pouvoir manœuvrer sans traverser la localité. Son tir peut s'effectuer à obus, sans danger par dessus les autres troupes; c'est différent avec les shrapnels, qui se brisent parfois dans les pièces ou qui éclatent prématurément.

CONCLUSIONS :

La tactique de l'artillerie repose sur des manœuvres simples, mais rapides et sur un tir savant et compliqué ; ces deux conditions ne seront obtenues que par une discipline de fer, une instruction minutieuse et un matériel de choix. Dans toutes les phases du combat, l'artillerie et l'infanterie se complètent mutuellement, leur union double leur puissance. L'emploi judicieux du terrain, l'ordre ouvert et le tir de précision sont pour l'une comme pour l'autre, les bases de leur tactique. L'artillerie ouvre la brèche, l'infanterie l'enlève; l'artillerie est l'appui mouvant de l'infanterie, l'infanterie dégage l'artillerie serrée de trop près. En campagne, ces armes ne peuvent réaliser de véritables succès séparément, elles doivent marcher la main dans la main. — C'est pour cela probablement que, chez nous, on choisit des places d'armes qui excluent leur réunion.

Sainte-Croix, avril 1877.

E. MONTANDON.

Société des officiers de l'artillerie de position suisse.

La Société des officiers de l'artillerie de position suisse a eu, le 19 février dernier, une assemblée générale à l'hôtel du Faucon, à Berne. Nous avons, dans un de nos précédents numéros, donné l'ordre du jour de cette séance, présidée par le major Hirzel, de Winterthur. Sur 40 membres que compte la Société, 30 assistaient à cette réunion; les cantons de Zurich, Berne, Fribourg, Soleure, Saint-Gall, Appenzell, Bâle-Ville, Argovie, Vaud et Genève étaient représentés. La séance a duré de 8 heures et demie à 5 heures, avec arrêt de deux à trois heures pour le dîner.

La séance commença par la lecture, par le secrétaire, du procès-verbal, fort bien rédigé et très complet, de la dernière assemblée générale, qui a eu lieu à Aarbourg en 1876. Il fut décidé que le procès-verbal des assemblées serait dorénavant traduit en français et communiqué aux officiers des cantons romands. Quelques questions d'administration intérieure de la Société furent ensuite traitées; entre autres celles de la cotisation à payer pour les années 1877 et 1878, relativement aux dépenses faites pour l'impression de brochures, circulaires, etc., pour lesquelles les Sociétés d'artillerie de Berne et de Zurich avaient donné des subsides qui ne furent pas suffisants.

L'ordre du jour appelle ensuite le travail de M. le lieutenant-colonel Fornerod sur les améliorations apportées et à faire au matériel de position et sur les essais qui ont eu lieu jusqu'à présent. Ce rapport, élaboré avec beaucoup de soin, témoigne d'une connaissance parfaite du sujet et d'une étude approfondie de cette question, qui intéresse à un haut degré l'armée fédérale.

Après quelques généralités sur les pièces de position, leurs munitions et, en somme, sur tout le matériel de l'arme, l'honorable conférencier insiste sur le fait que la construction de ce matériel doit, avant tout, être apte à remplir son but dans les différents emplois auxquels doit satisfaire l'artillerie de position. Ces emplois sont :

1° L'armement des forts ou batteries permanentes qui, comme points d'appui principaux des armées, doivent, autant que possible, dominer le terrain.

2° L'armement des batteries ou ouvrages intermédiaires ou flanquants

qui doivent, selon les besoins, être rapidement construits en dehors des points déjà fortifiés, pour augmenter la puissance de feux du front attaqué.

3° Participation aux opérations de l'armée qui tient la campagne en renforçant l'artillerie de campagne par des ouvrages passagers, des épaulements, etc.

4° Attaque et destruction des ouvrages en terre établis par l'ennemi.

Ces différents services demandés aux pièces de position nécessitent naturellement diverses espèces de pièces que l'on divise en deux catégories : *pièces légères* et *pièces lourdes*.

Généralement les armées ont plusieurs calibres répondant aux diverses exigences de la guerre ; pour simplifier, il serait désirable de n'avoir, pour l'artillerie de position, que des pièces de deux calibres : *petit* et *gros calibre*.

Nous allons successivement donner quelques renseignements sur ces deux bouches à feu.

I. Le *canon léger*, ou de *petit calibre*, doit être au moins aussi puissant que les canons de campagne ennemis et avoir un obus suffisamment fort pour permettre un tir efficace contre des épaulements et de légers ouvrages de campagne. Notre armée possède pour son artillerie de campagne un canon qui remplirait ce but avec certaines modifications ; outre qu'il n'est pas à sa place dans nos batteries attelées, il retarde l'adoption d'un calibre unique pour l'artillerie de campagne, désir exprimé depuis longtemps par nombre d'officiers de cette arme qui considèrent l'unité d'armement comme un point important. Nous voulons parler de la pièce de 10,5 cm., qui n'est pas suffisante comme pièce de campagne et qui, convenablement améliorée donnerait un canon léger de position, capable de lutter avantageusement avec les meilleures pièces de campagne des armées étrangères.

Ceci ressort clairement de la comparaison avec le nouveau canon fretté de campagne français de 9,5 cm., qui, quoique monté sur affût de campagne, peut déjà remplir le rôle de pièce légère de position. Cette bouche à feu lance un obus de 10k8, animé d'une vitesse initiale de 443 m. par seconde, avec une charge de 2k1. Sous un angle de tir de 26 degrés, la portée atteint 6600 mètres. Notre canon de 10,5 cm. lance un projectile de 8 k. avec une charge de 1060 gr. Sans lui faire dépasser la pression de sécurité, on peut atteindre celle de 600 k. par centimètre carré. Dans ces conditions, on tirerait, avec une charge de 1800 gr. un obus de 10k.7, d'une longueur de 2 3/4 calibre et contenant 800 gr. de poudre, et un shrapnel d'une longueur de 2 calibres renfermant 170 balles. La portée, sous un angle de 26 degrés, serait de 5800 à 6000 mètres. Les obus français de 9,5 cm. contiennent seulement 480 gr. de poudre et les shrapnels 80 balles. On obtiendrait, par ce perfectionnement du canon de 10,5 cm. un meilleur effet du projectile qui, grâce à sa forte charge d'éclatement, suffirait certainement à un tir de démolition.

Nous pensons en somme que cette pièce de 10,5 cm., modifiée convenablement, pourrait parfaitement suffire dans tous les cas où on aurait besoin de pièces de position de faible calibre.

II. Les *canons lourds* ou de *gros calibre* sont employés pour l'armement des forts, des grandes places fortifiées, des batteries d'attaque destinées à détruire de puissants ouvrages ennemis, pour la démolition d'abris ainsi que pour les bombardements. Pour remplir ces différents buts, on emploiera autant que possible des projectiles puissants,

avec une forte charge d'éclatement et, pour simplifier, du même calibre, mais de construction différente.

On a prévu, dans ces divers cas :

a) Le canon court, de 15 cm en bronze.

b) Le canon long fretté de 15 cm en acier fondu.

a) Canon court de 15 cm. en bronze. — Cette pièce sert à armer promptement les batteries et ouvrages destinés à recevoir des canons de gros calibre; on lui demande donc une certaine mobilité, et son poids ne doit pas dépasser 2750 Kg. La bouche à feu est coulée en coquille et comprimée. La pression intérieure moyenne ne doit pas dépasser 550 Kg. par centimètre carré; on obtient alors une vitesse initiale de 340 à 350 mètres, avec une charge de 3300 à 3500 gram.; la portée est alors de 6000 mètres pour les obus, et 2500 pour les shrapnels. L'obus a une longueur de 2 1/2 calibres, pèse 28 Kg. et contient une charge d'éclatement de 1880 gram. Le shrapnel a une longueur de 2 calibres, pèse 31 Kg. et contient 330 balles de 22 gram. Ce canon peut remplir parfaitement le but qu'on lui demande; ajoutons que l'industrie du pays peut fournir tous les éléments nécessaires à sa construction.

b) Canon long fretté de 15 cm. en acier fondu. — Ce canon est le plus puissant dont nous ayons besoin pour la défense du pays. Il ne serait employé que dans les positions les plus importantes dominant le terrain à de grandes distances.

L'obus pèse 31,5 Kg., avec une charge d'éclatement de 2330 gram.; il peut, avec une charge maximum de 6,1 Kg. et une vitesse initiale de 483 mètres, atteindre une portée de 8800 mètres. A cette distance, il y a même 50 0/0 de touchés dans un rectangle de 50 mètres de longueur; des maisons isolées peuvent encore être touchées à 6000 mètres. Le shrapnel peut être employé jusqu'à 4500 mètres. Il a un poids de 35 Kg. et contient 460 balles en plomb qui, au moment de l'éclatement, peuvent couvrir une zône de 100 mètres de large sur 500 à 600 mètres de profondeur. M. le lieutenant-colonel Fornerod résume son rapport comme suit :

Dans l'intérêt de la défense efficace du pays, la question du nouvel armement de l'artillerie de position devrait être étudiée par chacun, de manière à ce qu'elle puisse être résolue avant qu'il soit trop tard. Dans ce but, il faudrait examiner les points suivants :

1° Etablissement de deux espèces de canons pour la position, savoir : pièce de 10,5 cm. comme canon léger, et pièce de 15 cm. comme canon lourd.

2° Emploi de deux sortes de projectiles : obus et shrapnels.

2° Emploi de fusées à percussion simples pour les obus; fusées à double effet pour le shrapnel 10,5 cm., et de 15 cm. court; fusées à double effet et à étages pour le shrapnel de 15 cm. fretté.

4° Le nombre normal des pièces de position serait à peu près : 200 pièces de 10,5 cm.; 200 de 15 cm. court; 50 de 15 cm. fretté.

5° Pourvoir chaque pièce de 400 coups, savoir : pour les canons légers, moitié d'obus et moitié de shrapnels; pour les canons lourds, deux tiers d'obus et un tiers de shrapnels.

6° Emmagasinage des canons, munitions, matériel pour la construction de batteries, outils, etc., dans les arrondissements de division.

7° Etablissement par la Confédération d'une organisation territoriale du personnel de la position.

Ce rapport, très complet et étudié avec le plus grand soin, est suivi par la lecture d'un travail fort intéressant de M. le capitaine Combe, de

Berne, sur l'activité de la Société, relativement à la réorganisation de l'artillerie de position.

Les postulats suivants ont été votés par l'assemblée après une courte discussion :

1° La Société s'occupera des moyens de développer et de compléter l'organisation de l'artillerie de position en prenant pour bases les points ci-après désignés :

a) L'artillerie de position deviendra un corps de troupes fédéral.

b) Les compagnies de position de landwehr seront réparties dans les divisions d'artillerie de position.

c et *d)* Adjonction de train de landwehr et d'infanterie de landwehr aux troupes de position.

e) Répartition définitive des bouches à feu, matériel et munitions aux divisions de position et établissements de magasin et de dépôt pour ce matériel dans les arrondissements territoriaux de division.

2° La Société prendra l'initiative pour l'élaboration d'un projet d'organisation qui sera remis au département militaire fédéral et, par lui, au Conseil fédéral.

3° L'élaboration de ce projet et sa remise aux autorités ci-desssus désignées seront confiées à une commission dont feront partie :

a) Les commandants de division de position et les offfciers d'état-major qui y sont attachés.

b) Un officier de chaque compagnie d'élite.

4° Le Comité de la Société sera chargé de demander leur concours aux commandants des divisions et aux officiers d'état-major

5° Les officiers de troupes indiquées sous lettres 3 *b* seront désignés par le comité.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. le lieutenant-colonel Fornerod sur l'activité que la Société doit déployer dans l'année courante ; l'heure avancée oblige malheureusement l'honorable conférencier à abréger sa communication.

M. le colonel Fornerod estime que pour arriver à une certaine unité dans les études, la Société devrait donner à faire à ses membres des travaux prévus par la loi sur l'organisation militaire, en soumettant, bien entendu, cette manière d'agir à l'approbation du chef de l'arme. Il serait à désirer, dit l'orateur, vu le temps limité accordé à l'instruction pratique de l'officier, que la Société tînt compte de ce fait en provoquant, dans chaque arrondissement de division, des réunions annuelles d'officiers pour procéder à des reconnaissances et étudier l'emploi de l'artillerie de position sur un terrain donné.

Une entente à ce sujet serait nécessaire avec le bureau d'état-major ; le principal serait d'étudier maintenant les différents points faibles de la frontière occidentale de la Suisse dont la ligne d'invasion est indiquée avec de nombreux détails par M. lieutenant-colonel Fornerod. L'assemblée adopte les idées émises dans ce rapport ; le comité est chargé de prendre des mesures pour suivre à l'exécution.

Il est décidé que l'assemblée générale de l'année prochaine aura lieu à Berne et que le principal travail qui y sera présenté sera écrit, si possible, en français.

Tel est, en peu de mots, le résumé de ce qui s'est passé dans cette réunion qui a montré que la Société des officiers de l'artillerie de position suisse travaille avec entrain et émulation au perfectionnement de l'arme et à sa réorganisation sur des bases plus larges, plus pratiques et plus conformes à ce que l'on exige d'elle chez tous nos voisins.

SOCIÉTÉ DE WINKELRIED

La société de Winkelried nous prie de reproduire l'appel suivant qu'elle a adressé aux recrues de toutes armes :

Jeunes soldats, chers concitoyens !

Au moment où vous entrez dans la carrière militaire et où vous allez être incorporés dans l'armée suisse, nous nous adressons à vous pour vous rappeler les bases sur lesquelles a été constituée la Société de Winkelried et le but patriotique qu'elle poursuit.

Notre association repose sur la mutualité ; elle a en vue de fournir des secours, en dehors de ceux accordés par la Confédération, aux soldats blessés, aux veuves et aux orphelins de ceux morts au service ou par suite du service.

Les pensions et indemnités sont basées sur la loi fédérale du 7 août 1852. Moyennant une *contribution unique de dix francs*, payable en un ou deux versements, tout citoyen devient membre de la Société ; une contribution aussi minime donne droit, en cas d'accident, à une indemnité de 150 à 300 francs, et assure en cas de mort une pension dont les maxima sont fixés à 300 francs pour une veuve et 200 francs pour chaque enfant.

Nous ne doutons pas que, au moment où la durée des services est augmentée, où le soldat est en possession d'armes perfectionnées dont le maniement demande de grandes précautions, et surtout guidés par un esprit de sage prévoyance, vous compreniez l'utilité de notre association et les avantages qu'elle offre à ses membres.

Dans cet espoir, nous vous engageons vivement à vous faire recevoir membres de la Société de Winkelried.

Nous citons plus bas quelques exemples d'accidents survenus dans nos milices, aux victimes desquelles des secours auraient été accordés, si elles avaient fait partie de notre association,

Le comité de la Société de Winkelried :

Wurth, major, président ; *Bourdillon,* adjudant sous-officier, trésorier ; *Doret*, capitaine, secrétaire ; *Pilet*, commandant ; *Burkel,* major.

Au moment du départ d'une de nos batteries pour un rassemblement de troupes, un soldat du train reçut à la tête un coup de pied de cheval, dont il mourut quelques jours après à l'hôpital.

Pendant l'occupation des frontières dans l'hiver 1870-71, le caporal M. fut atteint d'une fluxion de poitrine, à laquelle il succomba quelques semaines après son retour, laissant une jeune femme et de petits enfants sans ressources.

Un artilleur commandé pour tirer les salves un 31 décembre, glissa sous une pièce dont la roue lui passa sur une jambe ; il fut empêché pendant assez longtemps de reprendre son travail.

Un soldat envoyé en patrouille pendant l'occupation des frontières, par suite d'une imprudence, a eu le bras traversé par la balle de son fusil, il est mort quelque temps après.

A un cours de répétition de la batterie 25 un soldat du train, seul soutien de sa famille, a eu la tête écrasée par une pièce pendant la manœuvre ; sa mort a été instantanée.

Enfin, il est rare qu'après un service quelques soldats ne soient pas empêchés de reprendre de suite leurs travaux.

S'adresser pour tous renseignements aux membres du comité.

Les statuts sont délivrés gratuitement chez le trésorier, M. A. Bourdillon, Corraterie, 6, de 9 à 4 heures, qui délivre également les diplômes de sociétaires.

BIBLIOGRAPHIE

Leitfaden zum Unterrichte in der Feldbefestigung, von *Moritz Ritter von Brunner*. 3e édition. Vienne 1878. 1 vol. in-8, avec 10 planches.

Cet excellent guide pour l'enseignement de la fortification de campagne, employé dans les écoles militaires autrichiennes, est bien connu des militaires de tous pays. La seconde édition, parue l'an dernier, a eu un succès réel et nous l'avons enregistré avec plaisir. Depuis lors, cette seconde édition a été publiée en français par les soins du capitaine du génie Dumaine, et voici qu'une troisième édition allemande est devenue nécessaire. Celle-ci ne diffère pas fondamentalement de la 2e, mais l'auteur s'est efforcé d'accentuer le caractère tactique plutôt que technique de la fortification passagère en rapport constant et direct avec l'emploi des troupes. Sont énumérés, dans une préface, les articles et chapitres traitant la matière à ce point de vue, ainsi que ceux renfermant les données techniques proprement dites, de sorte que l'ouvrage peut servir aussi d'aide-mémoire où l'on trouve aisément, au moment voulu, des renseignements divers et des chiffres indispensables.

Sous ce dernier rapport, les planches, très bien faites et donnant toutes les cotes désirables, sont à elles seules un précieux *vade-mecum* de tout officier en campagne.

La Frontière orientale de l'Italie, par Riccardo Fabris, un vol. in-8° de 85 pages, avec une carte de la Vénétie julienne. Rome, Alessandro Manzoni.

Cet ouvrage, au dire des hommes compétents qui l'ont examiné, a été reconnu supérieur à tous ceux qui ont été écrits sur la matière, d'autant plus que la partie géographique, qui n'est pas un des points les moins importants, est traitée avec une connaissance complète du sujet.

Les événements d'Orient, qui pourraient aussi faire sentir leur influence sur les relations entre l'Italie et l'Autriche, montrent que ce livre vient combler une lacune souvent regrettée. Ajoutons que l'auteur a toujours puisé ses renseignements aux sources les plus autorisées et qu'il s'appuie sur des faits incontestables.

Voici le sommaire du volume :

Motif de l'ouvrage. — Les deux extrémités des Alpes. — Aperçu sur la question de Nice. — Le Trentin et la Vénétie trentine. — Frontière du Brenner. — La vallée supérieure du Fella et le territoire du Malborghetto. — La Vénétie julienne. — La vallée de l'Isonzo. — Goritz et son territoire. — La chaîne des Alpes juliennes. — Les frontières naturelles de l'Italie. — Le passage de Nauporto. — Trieste ; sa population ; son *italianisme* ; son avenir. — L'Istrie. — Les montagnes. — Le territoire. — La population. — Les îles du Quarnero et leurs habitants. — Opinion de divers écrivains et hommes d'Etats sur les contrées italiennes soumises à l'Autriche. — Fiume. — La Dalmatie. — Le district de Cervignano et les frontières de 1866. — Conclusion.

Nous recommandons la lecture de cet ouvrage, qui peut offrir aux officiers des pages d'un véritable intérêt, et aux hommes d'Etat matière à méditation.

Cours d'art militaire, par H. Barthélemy, capitaine au 84e régiment d'infanterie, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Paris, Charles Delagrave ; fascicules 18 19 et 20 avec cartes.

Nous avons déjà, à diverses reprises, parlé de l'ouvrage de M. Barthélemy, dont la publication a été achevée en 1877. Le *Cours d'art militaire*, donné aux élèves de Saint-Cyr, par l'éminent professeur, est maintenant

terminé; cet ouvrage, d'un haut intérêt, résume en 2 volumes les connaissances tactiques et autres nécessaires à tout officier. Les quatre parties qui composent ce livre sont : Organisation des armées; petites opérations de la guerre; grandes opérations de la guerre; stratégie.

Le 18e fascicule traite, au point de vue exclusivement stratégique, les campagnes de 1805, 1806, 1807 et 1809 en Allemagne et en Italie, ces campagnes, immortalisées par la prise d'Ulm, les victoires d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, d'Essling et de Wagram.

Le 19e fascicule contient l'étude stratégique de la guerre de 1859 entre la France et l'Autriche; les premières pages sont consacrées à une notice très claire et précise sur les causes de la guerre et la composition des armées belligérantes; vient ensuite l'étude des opérations jusqu'à la bataille de Solférino et au traité de Villafranca.

Dans le 20e fascicule, l'auteur s'occupe de la guerre de 1866 en Allemagne et en Italie. Il expose d'abord l'antagonisme existant depuis longtemps déjà entre les Etats de l'Allemagne du Sud et ceux de l'Allemagne du Nord, les faits qui ont amené la guerre de 1866; il décrit l'organisation des armées en présence. Il examine ensuite les opérations en Saxe, en Bohême et en Moravie; celles dans l'Allemagne occidentale et celles Italie. Il termine par quelques lignes sur les différents traités de paix signés par les divers Etats en cause.

Tel est, en peu de mots, le sommaire des trois dernières livraisons de l'ouvrage de M. le capitaine Barthélemy; des cartes fort claires en facilitent la lecture, que nous recommandons aux officiers désireux d'étudier ces belles campagnes dans un livre dépourvu de tous ces détails qui, parfois, rendent malaisé l'examen des traités sur les opérations de la guerre.

Consideraciones sobre la administracion militar en campana. (Considérations sur l'administration militaire en campagne); par D. Antonio Porta de Solans, sous-intendant militaire, commissaire de 1re classe. Madrid, établissement typographique de Edouard Cuesta. 1 vol. In-8° de 367 pages.

Les ouvrages sur l'administration militaire sont peu nombreux; à part quelques auteurs français ou allemands, traitant ce point si important, les écrivains militaires se sont en général occupés d'ordres de choses tout autres, en négligeant un peu un champ d'étude vaste et fécond méritant à un haut degré l'attention et l'examen approfondi des hommes du métier, surtout à notre époque où l'administration d'une armée joue un rôle si prépondérant et indispensable; aussi devons-nous saluer avec reconnaissance toute publication nouvelle sur un sujet d'une telle importance.

L'auteur qualifie du simple titre de « considérations » son ouvrage qui a pour origine un travail devant répondre à un programme imposé l'an dernier à tous les fonctionnaires de l'intendance dans l'armée espagnole. Cependant, on peut à juste titre considérer ce volume comme un traité complet d'administration militaire en campagne, tant pour les nombreuses questions qu'il développe et résout que pour l'ordre suivi dans l'exposition et la rédaction.

Il se divise en onze chapitres qui contiennent :

1° Considérations générales.

2° Bases de l'organisation administrative.

3° Organisation et personnel de l'administration militaire.

4° Relations entre l'administration militaire et les autres commandements ou corps de l'armée.

5° Fonctions et devoirs généraux du personnel de l'administration militaire en campagne.
6° Service de la caisse.
7° Service des subsistances.
8° Matériel de campement et d'abris.
9° Service des transports.
10° Comptabilité des matériels (artillerie, génie et hôpitaux.)
11° Comptabilité générale.

Quoique les considérations développées dans chacun de ces chapitres méritent un sérieux examen, nous ne les suivrons pas en détail, car elles s'appliquent exclusivment à l'armée espagnole et n'ont pas, par conséquent, pour nous, toute l'actualité et l'importance que leur attribue l'auteur. De plus, M. Porta de Solans ne se base pas sur les principes d'administration consacrés maintenant par l'expérience, mais il se restreint aux traditions déjà abandonnées par les armées européennes et que la France même, qui leur a donné le jour, est à la veille de remplacer par des principes plus rationnels et pratiques.

Pour l'auteur, l'administration militaire en campagne est toujours représentée par l'antique intendance qui devait tout prévoir, pourvoir à tout, examiner tous les plus petits détails du *ménage* intérieur des corps, d'où des conflits d'attributions et de commandement, des susceptibilités froissées.

Nous regrettons aussi que M. Porta de Solans n'ait pas introduit une comparaison avec les institutions administratives des autres armées; son livre aurait certainement gagné en intérêt pour les officiers non espagnols. Cependant, nous sommes heureux de dire que pour ce qui a trait à l'ordre et à la méthode suivie dans une œuvre didactique aussi ardue, l'ouvrage dont nous parlons peut être utilement consulté et lu avec fruit par les officiers qu'intéresse l'étude si importante de l'administration militaire.

Die Marine, eine gemeinfassliche Darstellung des Gesammten Geewesens, von R. Brommy und *H. von Littrow*, 3e édition, revue et augmentée par *Ferdinand de Kronenfels*. Vienne, Hartleben, 1877, 21 livraisons in-8°.

Nous avons à enregistrer aujourd'hui, en complément de notre notice du n° 1 de 1878 (page 14), la fin, c'est-à-dire les livraisons nos 13-21 de cette intéressante et excellente publication. Ces cahiers sont bien à la hauteur des premiers. Non-seulement le texte renferme toutes les données statistiques, historiques et techniques désirables, mais les dessins sont des mieux choisis et exécutés avec grand soin. La plupart des livraisons donnent la reproduction exacte et élégante d'un des principaux types de la marine autrichienne ou étrangère.

La 21e livraison contient le tableau des pavillons de guerre des divers pays du monde et plusieurs plans de bâtiments, avec l'indication détaillée de leurs diverses pièces correspondant à une nomenclature dans le texte.

La publication étant maintenant terminée, on peut féliciter sincèrement de cette entreprise l'auteur précité de la 3e édition, ainsi que l'éditeur.

Curvimètre Sandoz pour les cartes suisses.

On nous communique obligeamment un spécimen de cet intéressant instrument destiné à mesurer les distances routières sur les cartes suisses. C'est un cadran en forme de montre ordinaire, avec un manche d'un côté pour le manier commodément, et, de l'autre côté du diamètre prolongeant le manche, une petite roulette s'engrenant, par deux roues

postérieures, avec l'aiguille du cadran. Celui-ci a deux graduations : une, en noir, à la circonférence, de 80 kilomètres, pour les cartes au 100 millième ; une, inscrite, en rouge, à 40 kilomètres, pour les cartes au 50 millième. L'une et l'autre sont divisées par kilomètre et par 5 kilomètres.

Pour mesurer une distance quelconque entre deux points, on fait simplement courir sa roulette sur le chemin entre ces points et on lit ensuite sur le cadran la distance parcourue. C'est plus prompt et plus sûr que le compas ordinaire et, en ayant soin de tenir compte des différences de niveau et de suivre fidèlement les sinuosités des routes, on arrive à des estimations d'une parfaite exactitude. Cet ingénieux appareil se fabrique à Besançon et coûte 10 francs. On peut s'en procurer par l'intermédiaire de M. Paul Ducommun, capitaine de la 2e compagnie de guides, à Travers.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Les dates des premières écoles de recrues d'infanterie pour l'année 1878 ont été fixées comme suit :

1re division	Cadres, 28 mars	Genève.
	Recrues, 5 avril	»
2e »	Cadres, 28 mars	Colombier.
	Recrues, 5 avril	»
3e »	Cadres, 16 mars	Berne.
	Recrues, 24 »	»
4e »	Cadres, 11 »	Lucerne.
	Recrues, 19 »	»
5e »	Cadres, 14 »	Liestal.
	Recrues, 22 »	»
6e »	Cadres, 15 »	Zurich.
	Recrues, 23 »	»
7e »	Cadres, 5 avril	Hérisau.
	Recrues, 13 avril	»
8e »	Cadres, 25 mars	Bellinzone.
	Recrues, 2 avril	»

On a pour toutes les divisions trois écoles en perspective, sauf pour la 2e et la 4e divisions qui ont cette année le plus petit chiffre de recrues. — Avec notre prochain No nous donnerons le tableau complet des écoles et cours de 1878.

Le bureau fédéral de statistique vient de publier, aux frais du budget militaire, le résultat des examens subis lors du recrutement pour l'année 1877. Les cantons sont placés d'après les succès de leurs ressortissants dans l'ordre suivant : 1. Bâle-Ville, 2. Genève, 3. Thurgovie, 4. Zurich, 5. Vaud, 6. Schaffhouse, 7. Soleure, 8. Zoug, 9. St-Gall, 10. Lucerne, 11. Unterwald-le-Haut, 12. Appenzell Rh.-Ext., 13. Neuchâtel, 14. Argovie, 15. Unterwald-le-bas, 16. Bâle-Campagne, 17. Grisons, 18. Berne, 19. Tessin, 20. Glaris, 21. Fribourg, 22. Schwytz, 23. Appenzell Rh.-Int., 24. Uri, 25. Valais.

Quant à la proportion des recrues renvoyées à l'école complémentaire, elle s'établit comme suit : Uri 54 %, Valais, 53 Appenzell Rh.-Int. 34, Schwytz 29, Fribourg 26, Soleure 15, Berne 15, Neuchâtel 13, Grisons 13, Lucerne 12, Glaris 12, Unterwald-le-bas 11, Tessin 9, Bâle-Campagne 9, Zoug 9, Appenzell Rh.-Ext. 8, Unterwald-le-Haut 7. Argovie 7, St-Gall 5, Zurich 5. Genève 5, Vaud 3. Schaffhouse 3, Bâle-Ville 2, Thurgovie 1 %.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 7. Lausanne, le 6 Avril 1878. XXIIIe Année

LA GUERRE EN ALGÉRIE[1].

L'Algérie, depuis sa conquête, a été pour les Français une école de guerre, où, tenu toujours en haleine, le conquérant devait pas à pas, pour ainsi dire, consolider l'œuvre faite et l'asseoir sur des bases solides et durables. La France a affaire à des ennemis aguerris, tenaces, infatigables, rusés et cruels ; aussi les campagnes à l'armée d'Algérie exigent-elles du soldat une grande persévérance, un courage et une vigilance de tous les instants. Mais en face d'adversaires tels que les Kabyles et les Arabes du Tell, il fallait une tactique à part, un mode de guerre en dehors des règles admises ; — c'est ce que nous nous proposons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, nous inspirant du remarquable article écrit par M. le major J. North Crealock sous le titre : *Algerian Warfare* dans le *Journal of the Royal United Service Institution.* L'auteur anglais a puisé ses renseignements dans l'ouvrage de M. Villot sur la guerre en Algérie.

Donnons d'abord, en quelques mots, une description du pays, des populations qui l'habitent, de leur armement et enfin de leur organisation pour la guerre.

L'Algérie se divise en trois régions distinctes :

Le *Tell* au nord ; le *Sahara* au Sud ; entre deux, les *Hauts-Plateaux* ou steppes.

Le *Tell* est une contrée montagneuse et tourmentée bordant la Méditerranée, ayant une largeur de 113 kilom. au centre et à l'ouest et de 257 kilom. à l'est ; la superficie est de 181,800,000 hectares. Il est généralement bien cultivé et est appelé le grenier de l'Algérie. Cette zone présente les aspects les plus divers, de vastes plaines alternant avec de larges vallées, et des montagnes variant de 912 à 2128 mètres d'élévation ; les pentes de ces dernières sont couvertes de forêts ou de buissons, elles sont tantôt stériles, tantôt cultivées ; elles possèdent de nombreux torrents. Les plaines présentent cette particularité que leur surface onduleuse est coupée par de longs et abruptes ravins, totalement invisibles sauf dans leur voisinage immédiat.

Le climat du Tell est variable comme son aspect ; sur les parties

[1] Nous avons cru devoir, dans la traduction de cet article, laisser de côté les divers rapprochements faits par l'auteur anglais entre la guerre en Algérie et celle dans les Indes ; ces considérations, en effet, uniquement applicables aux troupes britanniques, ne présenteraient pas grand intérêt pour nos lecteurs.
(Note du traducteur)

les plus élevées, la gelée et la neige durent pendant 5 mois de l'année; dans la saison chaude, de mars à octobre, la température moyenne varie de 20 à 22° centig. et 26°5 en août. La chaleur est tempérée par les brises de mer et les nuits fraiches pendant la fin de juillet. Depuis la fin de septembre cependant, on peut craindre le sirocco pendant lequel le thermomètre monte à 43°5C. M. Villot fait observer que l'isolement de certaines parties de la population, le système de petites fermes et la difficulté des communications par routes, résultent de la diversité du climat et de la nature du pays.

Entre le Tell et le Sahara est la région des steppes où *Hauts-Plateaux*, s'étendant de la frontière de Tunis à celle du Maroc; ce sont d'immenses plaines, d'une superficie de 117,160,000 hectares, couvertes de buissons rabougris et de l'herbe Alfa.

Dans cette contrée, les eaux ne coulent pas dans la Méditerranée, mais se jettent dans de grands lacs salés appelés « Chott » ou « Sebkhra ». La rivière « Chelif » est une exception, et traverse le pays plat de cette zône et la région montagneuse de la côte.

Le climat de ce pays ressemble à celui de France, sauf que les pluies ne sont ni si régulières ni si fréquentes. On y voit souvent la neige, mais elle ne tient pas; les chaleurs de l'été sont fortes, le thermomètre monte à 38°C., mais les nuits sont fraiches; des variations considérables de température ont lieu dans la même journée; cela explique l'usage que font les indigènes de vêtements en laine et leur répugnance pour l'habit européen. C'est au delà de cette zône de transition entre la richesse et la pauvreté du sol que se trouve le vrai Sahara, « la contrée de la stérilité » ou région des oasis couvrant 404,000,000 d'hectares.

La grande chaîne de l'Atlas s'étendant du cap Bon à l'Atlantique, sur une distance de 2413 kilom. sépare les steppes du Sahara.

Ces montagnes ressemblent aux sierras d'Espagne; elles sont brisées en une série de groupes formés de chainons parallèles, entre lesquels sont des plaines d'une grande fertilité, telles que le Hodna (région terminale des Hauts-Plateaux).

Dans les parties basses de ces plaines se réunissent les torrents de montagnes qui, ne trouvant pas d'issue, forment des lacs salés; dans ces bassins, à peine au-dessus du niveau de la mer, on trouve la sécheresse et la chaleur du Sahara combinées avec la végétation herbacée du Tell.

Le Sahara est l'ancien lit d'une mer, très varié dans son aspect dans la partie est, mais, à l'ouest, présentant de grands plateaux déserts, coupés par d'immenses étendues de sable.

La pluie est rare dans le Sahara; elle est même inconnue depuis plusieurs années dans certaines parties.

En hiver, cette région est couverte d'un gazon salé au goût, et très recherché des animaux.

Les races qui habitent l'Algérie sont les *Kabyles* et *Arabes du Tell* et des steppes et les tribus nomades ou sédentaires du Sahara.

Les *Kabyles* ou *Berbères* sont mahométans, d'un bel extérieur, les yeux bleus, les cheveux généralement roux, et d'une forte complexion. Le Kabyle aime sa patrie, est courageux, sobre, dûr à la fatique, mais au point de vue militaire, indiscipliné et incapable de mener à bien un plan d'ensemble; mais ce n'est pas un ennemi à dédaigner, quand on tient compte de la valeur du soldat et des difficultés de la contrée. Ils ne défendent une position que quand ils y sont forcés; dans ce cas, ils se retranchent avec beaucoup d'habileté. Leur tactique est de se retirer quand ils sont serrés de près, se séparant pour reparaître sur les flancs et harassant l'arrière-garde; ils font souvent des attaques de nuit.

Ils ne sont pas faits pour la vie errante; ceux des montagnes s'occupent dans les jardins de leurs villages ou à de petits négoces; dans la plaine, ils sont agriculteurs ou bergers; ceux des steppes font du commerce; quelques-uns gagnent leur vie en escortant les voyageurs, en pillant les caravanes, et en combattant contre leurs voisins arabes ou nègres. Leur costume de guerre consiste simplement en un tablier de cuir. Les Arabes du Tell sont les cavaliers de la contrée; leur tactique consiste à éviter les engagements directs et à attaquer les détachements isolés, les convois et arrière-gardes; leur mode d'attaque est l'ordre ouvert; leur costume est le *haïk* et le burnous. — Les tribus arabes nomades forment une excellente infanterie et leurs cavaliers sont également remarquables, audacieux et habiles; rien d'étonnant à cela, si *l'on* se souvient que l'Arabe nomade est depuis son enfance soumis à la discipline, et, qu'étant sans cesse en marche, il arrive par ce fait à une bonne organisation et une grande mobilité.

Ces tribus nomades forment la partie la plus dangereuse de la population indigène, — toujours prêtes à s'insurger et prêtes aussi à la rapine contre amis ou ennemis. — Les tribus sédentaires du Sahara habitent les oasis; ce sont des *citadins*, énervés par le climat et abrutis par la servitude et l'isolement; ils sont bons tireurs, mais redoutables seulement derrière les murs de leurs villages.

Les armes des Kabyles sont de longs fusils à pierre de petit calibre, des pistolets de même genre, des masses d'armes et des longs poignards.

Chez les Arabes, le fusil est plus court et plus léger et peut être facilement manié par un cavalier; ils emploient aussi un long pistolet et un petit yatagan à garde courte.

Les nomades ont comme armes un fusil médiocre et une massue; ils sont habiles à lancer les pierres.

Les armes à feu des habitants des oasis ressemblent à celles des Kabyles.

Tels sont, en peu de mots, la configuration du pays, les races qui l'habitent et l'armement des populations.

Dans la région des Kabyles, l'intendance d'une colonne d'invasion ne doit compter sur aucune ressource locale; à l'approche de l'ennemi, les indigènes font disparaître les troupeaux qu'ils

cachent dans les ravins tortueux du pays. Parfois, cependant, on peut, dans les villages, trouver des légumes et de l'huile. De même, dans les districts arabes, les troupeaux sont cachés et les grains enlevés. Dans de telles circonstances, et en tenant compte du fait que par le manque de routes les transports par voitures ne peuvent être employés, il est facile de comprendre que tous les soins d'un chef de colonne doivent se porter sur l'organisation de l'intendance pour son corps de troupes.

Organisation des colonnes. — L'expérience a prouvé que les colonnes destinées à opérer en Kabylie doivent être fortes et doivent pouvoir converger en un point. Une colonne aura au moins 4000 combattants, bien rompus aux fatigues ; car ce n'est souvent que loin de la base d'opérations, après avoir surmonté maints obstacles, que la colonne est attaquée, *constamment de nuit*. L'histoire des guerres algériennes mentionne plusieurs combats de ce genre, dans lesquels les troupes expéditionnaires ont été décimées cruellement ou anéanties.

L'auteur considère la marche d'une colonne, *agissant isolément*, comme inutile, à moins qu'elle n'ait un but tout à fait spécial, comme le ravitaillement d'un poste, (car l'ennemi disparaît devant elle). La seule méthode est l'emploi de colonnes convergentes, cernant et serrant l'ennemi; avec une race aussi intraitable, il faut pour la combattre efficacement détruire ses récoltes, brûler ses villages, en prenant des otages en prévision de l'avenir.

Chaque colonne, quoique faisant partie d'un ensemble convergent, *doit être assez forte pour être respectée;* car dans mainte occasion elle peut être isolée, avoir à repousser toutes les forces de l'ennemi, et enfin parfois à se faire jour à travers un cordon qui la cerne.

De telles expéditions ne doivent revenir sur leurs pas qu'après un plein succès; mais ce succès ne peut être obtenu que quand les chefs des divers corps exécutent les ordres reçus avec la plus complète exactitude et une entière abnégation. La guerre algérienne renferme de nombreux exemples de combinaisons stratégiques ayant été menées avec une grande précision et des succès dignes d'un plus grand théâtre.

Composition d'une colonne. — Chaque colonne doit être formée de tous les éléments d'un corps d'armée, puisqu'elle doit se suffire à elle-même en tout. Elle comprendra donc de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, des troupes du génie, les services administratifs annexés, une ambulance, des bagages, des approvisionnements, des munitions, du bétail, un fort détachement du train des équipages, et les éléments pour organiser des transports auxiliaires. Comme ailleurs, l'infanterie est l'arme principale : son organisation, son équipement, sa chaussure et son *moral* doivent faire l'objet des soins constants du chef depuis le moment où la colonne est formée.

En Kabylie, comme la contrée est peu propice à son action, la cavalerie sera en petits détachements; l'effet moral de cette

arme est cependant si grand qu'on lui donne seulement un effectif de 1/20e du corps total; elle sert seulement comme escorte et courriers; à une colonne de 4000 hommes d'infanterie, on attache seulement un escadron de chasseurs d'Afrique et un de Spahis.

Une section (3 pièces) d'artillerie de montagne suffit pour la colonne dont nous venons de parler; les pièces peuvent être chargées sur des mulets, mais cependant doivent pouvoir être attelées.

Le train d'artillerie transporte 100 projectiles par pièce, consistant en obus, mitraille et fusées, et 50 cartouches par fusil; le coffre à munitions d'artillerie contient 9 projectiles et celui d'infanterie 2000 cartouches. Un colonne exige donc 35 caissons d'artillerie et 100 d'infanterie. Comme un mulet porte 2 caisses, il en faut 70 pour le parc, plus ceux pour les pièces et la réserve, soit en tout 90 mulets.

Le génie est formé en général d'une section, commandée par un officier, plus un officier attaché à l'état-major; on compte un nombre de mulets suffisant pour porter les outils nécessaires à un bataillon entier employé à des ouvrages.

Marches. — Chaque marche en Algérie doit être conduite toujours comme en présence de l'ennemi, avec toutes les précautions contre l'attaque, et dans une formation telle que *toutes* les armes puissent prendre l'offensive, cas échéant.

L'ordre normal de marche est le suivant : une avant-garde d'infanterie sans bagages, un détachement de sapeurs, le gros, une arrière-garde (également sans bagages), avec un certain nombre de mulets portant des cacolets; ensuite le convoi protégé par des compagnies échelonnées sur ses flancs. Dans ce convoi, l'artillerie est suivie par la colonne d'ambulances, le personnel d'administration, les bagages des officiers, les chevaux de main et les mulets de rechange. La longueur d'une marche dans un pays montagneux et habité par des tribus hostiles ne doit pas dépasser 24 kilom., surtout dans les premiers jours de l'expédition. Le départ doit avoir lieu à une heure aussi matinale que possible, mais cependant pas avant qu'on ne puisse distinguer clairement les objets environnants.

Avant la *diane*, un signal de trompette avertit les hommes de cuisine de préparer le café, et les gardes d'écurie et les muletiers de fourrager leurs bêtes. Une demi-heure après la diane, le *boute-selle* et sonné et les mules sont chargées. C'est aussi le signal pour les quartier-maitres des régiments d'inspecter les hommes dont les sacs doivent être chargés et ceux qui sont incapables de marcher (Ces derniers ont déjà été notés dans une inspection médicale, la veille au soir). Après une seconde visite sanitaire, ils sont envoyés à l'ambulance.

Une demi-heure après, l'*assemblée* est sonnée, les troupes se forment, et les quartiers-maitres de régiment réunissent les colonnes de mulets qu'ils conduisent en silence et en ordre au convoi. Le convoi est formé sous les ordres du quartier-maître

général, qui a toujours avec lui un certain nombre de cavaliers choisis dans les escadrons de spahis et de chasseurs. Dans des cas spéciaux, un officier d'élite prend le commandement du convoi et de l'escorte.

L'ordre de route est établi de façon à ce que les fonctions de l'arrière-garde, de l'avant-garde et des gardes de flancs soient remplies à tour de rôle par les différents corps composant la colonne.

Aucun détachement ne quitte la colonne pour prendre une autre place sans être accompagné d'au moins deux cacolets

La règle est de sonner la halte après 40 minutes de marche la nuit et 50 le jour.

La disposition tactique la plus généralement employée par les troupes en marche dans la Kabylie s'explique facilement. Il a été jugé impraticable de flanquer une colonne par une ligne d'éclaireurs en ordre ouvert, en tenant compte des hauts-reliefs et des ravins profonds qu'il faut traverser. Il faut se souvenir que cette colonne de 4,000 hommes a une longueur de 2730 mètres et que 1200 mulets doivent généralement marcher sur une file simple.

L'auteur examine ensuite les divers cas qui se présentent dans la marche d'une colonne.

1er cas. — La ligne de marche suit une série de hauteurs (ou une ligne de partage des eaux). La route, en pareil cas, serpente autour des collines, laissant sur les flancs des positions qui la commandent et qui, si elles sont occupées par l'ennemi, ont été fortifiées d'avance. La colonne aura alors la formation suivante : avant-garde sans bagages, suivie de ses cacolets et un détachement de sapeurs, — quatre bataillons, — le convoi avec quatre demi-sections réparties de chaque côté sur toute sa longueur, — deux bataillons, — l'arrière-garde sans bagages, et suivie de ses cacolets. Quand la colonne atteint la partie de la route au droit de la première colline, le bataillon de tête passe de côté prendre position sur la hauteur pour protéger le flanc; le reste de la colonne continue à avancer. En approchant de la colline suivante, le second bataillon (ou la moitié) se sépare pour couvrir le flanc, tandis que l'autre demi-bataillon peut être, si le terrain l'exige, formé en avant sur la pente de la hauteur voisine.

Quand le convoi et l'arrière-garde ont passé, le premier bataillon rejoint la colonne.

2me cas. — Passer d'une vallée à une autre par dessus une montagne. On se forme simplement, sur la pente de la montagne, en un corps contenant *toute* la colonne, y compris l'arrière-garde, avant de descendre dans la seconde vallée.

3me cas. — Passer un défilé. Le gros de la colonne ne doit entrer dans le défilé que quand le terrain en avant et les hauteurs environnantes ont été occupés.

4me cas. — Traverser une plaine en passant d'une hauteur à une autre. Le plus souvent, dans ce cas, un cours d'eau sillonne le bas-fond, qui est en général boisé.

Plus d'un corps expéditionnaire dans une position semblable

a été attaqué en tête et en queue, et ce cas présente certainement un problème difficile à résoudre; car, lorsque l'arrière-garde quitte le sommet de la colline, l'ennemi l'occupe et tire sur cette arrière-garde qnand elle a descendu la pente. Si le désordre se produit, un ennemi frais apparaît sur la rive opposée du cours d'eau et dispute le passage pendant que d'autres indigènes dirigent leur feu sur le front de la colonne.

Le plus prudent est de former une forte arrière-garde (soit un bataillon), pour occuper les cimes en arrière et les positions sur chaque flanc. La colonne prend l'ordre suivant : avant-garde de cavalerie sans bagages, premier et second bataillons, convoi et artillerie, troisième bataillon en position à droite, quatrième à gauche, cinquième en arrière du convoi, sixième bataillon avec une compagnie sans bagages déployé face en arrière.

La cavalerie d'avant-garde passera le cours d'eau, reconnaîtra le terrain aux alentours et sur lequel l'ennemi se montre, le chassera à une distance telle que son feu ne puisse atteindre la colonne pendant que celle-ci descendra vers la rivière.

Le premier bataillon de la colonne ayant passé la rivière prendra position *en amont* du cours d'eau et couvrira le passage de ce flanc. Le second bataillon, après avoir passé, se placera de la même manière *en aval* du cours d'eau. Pendant ce temps, le convoi est assemblé au bord de la rivière et passe aussi régulièrement que possible. Une fois sur l'autre bord, on le reforme à nouveau, mais il ne se remet en marche que quand toutes les dispositions sont complétées et les mouvements terminés. — Si le courant est fort, il faut placer en amont du point de passage, et dans l'eau, des cavaliers bien montés pour rompre sa force et de même en aval pour recueillir les hommes qui perdraient pied.

Le bataillon formant l'arrière-garde commence à quitter le sommet qu'il occupe dès que le convoi approche du cours d'eau. La manière de conduire cette retraite dépend de la configuration du sol.

Si l'on emploie la méthode *par échelons*, le mouvement doit toujours commencer par l'échelon placé sur le *terrain le plus bas*. Les autres se retirent et se reforment successivement devant lui; l'échelon placé sur le *terrain le plus haut* se retirera le dernier. Les troupes placées sur les flancs rejoindront la queue de la colonne quand la ligne des échelons passe devant elle. Il est préférable dans ces combats d'arrière-garde, que les troupes soient formées en corps plutôt qu'éparpillées en ordre ouvert, car les hommes sont mieux tenus en main, et ils conservent mieux leur *moral*; mais cette formation serrée ne permet pas d'utiliser aussi bien les accidents du sol.

Comme les Kabyles déploient toujours la plus grande vigueur quand ils attaquent les arrière-gardes, il faut leur opposer les troupes les plus fermes, car, de leur discipline et de leur solidité dépend souvent le salut de la colonne.

Sans entrer dans tous les détails que donne l'auteur sur la tac-

tique de retraite, nous citerons, les points suivants, ressortant de son étude.

a) La force de résistance du corps couvrant la retraite doit être aussi considérable que possible.

b) Les unités tactiques composant ce corps doivent toujours se retirer sous la protection des troupes placées plus en avant.

c) Les troupes doivent obéir exactement aux ordres de leurs commandants qui seuls doivent être écoutés.

d) La configuration et les accidents du sol doivent servir de bases aux mouvements des troupes et modifier parfois complétement les instructions d'exercice.

La marche de l'arrière-garde sera d'abord lente. Quand le commandant de la colonne (qui est resté avec l'arrière-garde) voit que le convoi a passé le cours d'eau, il peut hâter la marche en retraite. — La marche de la colonne sera continuée avec l'avant-garde suivie par les troisième, quatrième et cinquième bataillons qui couvriront successivement le terrain environnant; ils seront suivis de près par le convoi et la cavalerie.

Les premier et second bataillons qui ont protégé le passage du convoi, rejoindront la colonne, le bataillon n° 2 relevant le n° 6 comme arrière-garde.

Pour les expéditions dans le Sud, la cavalerie (sauf en présence de l'ennemi), se tient sur les flancs à une certaine distance ; des cavaliers doivent toujours cependant faire l'office de voltigeurs autour de la colonne. La cavalerie a, dans les contrées découvertes du sud de l'Algérie, une importance beaucoup plus grande que dans les pays accidentés.

L'infanterie doit faire de fréquentes haltes pour permettre au convoi de la rejoindre ; car les chameaux qui sont employés presque exclusivement comme bêtes de somme dans les districts du sud, ne peuvent marcher aussi vite que les troupes.

Les premiers essais que l'on a faits de former des corps expéditionnaires uniquement composés de cavalerie n'ont pas eu de succès; l'auteur estime que les corps munis de chameaux sont ceux qui peuvent le mieux guerroyer avec avantage dans ces vastes plaines.

Bivouacs. — En Algérie, les bivouacs et les camps ont toujours une forme carrée et sont placés dans une position facile à défendre, et où l'on puisse se procurer facilement et à peu de distance de l'eau, du bois et du fourrage.

Une compagnie au moins sera de garde spéciale pour le chef du corps et bivouaquera auprès de lui; elle agit comme réserve sous ses ordres directs en cas d'attaque; une telle garde, dans des paniques ou des désordres, a plus d'une fois prouvé son incontestable utilité.

En Kabylie, la cavalerie est placée au centre du bivouac.

Dans le sud et dans les plaines cette disposition est impraticable, vu la forte proportion de la cavalerie ; celle-ci est alors placée sur le front le moins exposé.

Le général Yousouf recommande de poster l'infanterie comme

soutien sur chaque flanc. Dans le Tell, cette précaution est excellente ; mais dans le sud, où les attaques de nuit sont rares, elle perd de son importance.

Auprès d'un cours d'eau, le camp aura une face parallèle à la berge, l'infanterie en amont, la cavalerie en aval ; un peu plus bas, à un point déterminé, les hommes peuvent se baigner et laver leur linge ; il ne faut jamais négliger ces précautions et si le débit du cours d'eau est faible, on peut faire deux ou trois barrages pour obtenir une profondeur suffisante.

Quand on campe près d'une source, on s'arrangera de façon à ce qu'elle se trouve entre la garde de camp et le camp lui-même ; l'infanterie sera fournie d'eau la première.

Les puits sont assez nombreux en Algérie ; quand on bivouaque auprès d'un de ces puits, on ne laisse pas les soldats se servir eux-mêmes. Si le puits est artésien, on pratique de petits bassins autour de l'orifice du puits ; l'eau est puisée par les indigènes (sous la surveillance d'une garde) au moyen d'outres ; on remplit ensuite des barils ; la distribution se fait par les soins des troupes d'administration.

Les *redirs* sont de vastes bassins ou dépressions dans le roc, formant des réservoirs pleins d'eau de pluie ; ils ont quelquefois une étendue de 60 à 70 hectares et une profondeur de 30 centimètres. Tant que le limon déposé au fond du *redir* n'est pas remué, l'eau est parfaitement fraîche et bien aérée. L'eau trouble ou limoneuse peut être facilement clarifiée par divers moyens ; le plus simple est de faire dissoudre un morceau d'alun dans l'eau suspecte.

Le *fourrage* est rare dans le Sahara et les Plateaux. Il est souvent nécessaire de faire arrêter la cavalerie sur la ligne de marche pour la faire fourrager. La direction au point de vue stratégique, des corps expéditionnaires dépend de la nécessité de camper à proximité de l'eau, du fourrage et du combustible ; mais l'ennemi connaît aussi ces besoins, et souvent l'issue d'une campagne a été désastreuse par le fait que les sources, les puits et les *redirs* avaient été coupés ou épuisés préventivement.

Convois. — Le système usuel de faire parvenir des provisions à un corps qui avance et partant d'une base et en passant par tous les postes de la ligne de communication ne peut être suivi en Algérie, à cause de la faiblesse des forces employées et des besoins de sécurité sur les lignes de communication. On a trouvé indispensable de former, pour conduire les convois, de forts détachements d'infanterie avec un peu de cavalerie et quelques spahis. Dans la règle on forme deux détachements semblables, un partant du dépôt et un de la colonne expéditionnaire.

Avant-postes. — Une attaque des avant-postes faite par les Kabyles pendant le jour, est rarement redoutable, eu égard à la supériorité des armes à feu des troupes françaises ; le meilleur moyen à employer en pareil cas est d'attaquer soi-même avec deux ou trois bataillons ; on éloigne ainsi la chance d'être attaqué de nouveau pendant la nuit.

Les sentinelles ne doivent tirer que pour donner un signal, et les avant-postes attaqués de nuit ne doivent pas marcher en avant.

Pour protéger le camp d'un corps expéditionnaire, on répartit, pour le service des avant-postes, une compagnie sur chaque face du camp.

Les avant-postes ou *grand'gardes* sont placés de jour, dans les plaines, à environ 1 kilomètre du camp avec des sentinelles avancées de 90 à 100 mètres; souvent un cordon de vedettes placées à environ 1800 mètres du bivouac ou du camp remplit cet important office.

La nuit, les *grand'gardes* se replient de façon à être espacées entre elles de 180 mètres environ: des détachements de quatre hommes sont placés à 30 mètres en avant du front. Dans les régions montagneuses, on dispose les avant-postes de la façon suivante: ils sont suffisamment éloignés pour que les projectiles ennemis ne puissent atteindre le camp, et placés de manière à voir le camp derrière eux et à occuper des positions dominant le terrain environnant. *(A suivre.)*

AFFAIRES D'ORIENT

L'émotion causée en Europe et plus particulièrement en Angleterre, par le traité de paix de San Stefano, a eu pour premier résultat public d'amener quelques nouvelles mesures militaires prises par le gouvernement britannique, notamment la mobilisation de la réserve de l'armée active, environ 13 mille hommes, et de 26 mille hommes de la milice, ce qui, avec l'armée active, permettrait de former aussitôt deux corps d'armée d'environ 30 mille hommes chacun. Avec l'artillerie hors cadre et les garnisons de Gibraltar et Malte, renforcées et relevées par la milice, les troupes de débarquement qui seraient prochainement disponibles monteraient à environ 70 mille hommes. C'est assurément plus qu'il n'en faut, avec l'appui de la flotte, pour prendre position aux Dardanelles, sur le Bosphore et à Varna... si la flotte de l'amiral Hornby trouve le passage encore libre.

Ces préparatifs militaires ont provoqué la retraite du ministre des affaires étrangères, lord Derby, qui a été aussitôt remplacé par lord Salisbury. Le colonel Stanley, frère cadet de lord Derby, a été nommé ministre de la guerre, en remplacement du général Hardy, passé au ministère des Indes. L'état-major supérieur des troupes mobilisées a été constitué. Il compte, entr'autres, lord Napier de Magdala comme général en chef; le général Wolesley, le vainqueur des Aschantis, comme chef d'état-major, et le général John Adye comme grand-maître de l'artillerie. Malgré tout cela on ne croît pas encore à la guerre générale. Une circulaire du nouveau ministre des affaires étrangères, du 1er avril, accentue nettement les objections de l'Angleterre contre le traité de San Stefano au point de vue soit des intérêts britanniques soit des traités de 1856 et 1871 encore en vigueur, qui sera probablement l'occasion de concessions convenables de la part de la Russie.

Les préparatifs militaires susmentionnés ainsi que toutes les affaires actuelles de l'Orient et de la Grande-Bretagne ayant donné un certain relief à l'île de Malte, cette sentinelle avancée de l'Angleterre au milieu de la Méditerranée, les détails suivants ne manqueront donc pas d'intérêt pour nos lecteurs :

Parmi tous les ouvrages fortifiés de Malte, le plus important et le mieux construit est le fort Saint-Elme. En prenant la Valette, capitale

de l'île, comme centre, le fort Saint-Elme se trouve au nord-ouest, à droite de la Porte-Grande, le vrai passage des navires pour entrer dans le port. Il contient de grands magasins à poudre et est armé de 100 canons Armstrong et Krupp. Actuellement, de nombreux ouvriers sont occupés à réparer et exhausser ses murailles. Dans l'enceinte, se trouvent le phare de l'île et de vastes casernes où sont logés plusieurs régiments. Le fort Saint-Elme protége la Valette sur toute sa face nord-est et s'étend de la porte Marsumuscetto à la Porte-Grande. Sur le même front, et à gauche de l'entrée de la Porte-Grande, se trouve le fort Ricasoli, le second en importance et, comme le premier, armé de canons et complètement muni de matériel de guerre. Il a une garnison de plusieurs bataillons et ferme pour ainsi dire la pointe de l'île du sud-est au sud ; il est couronné de plusieurs ouvrages plus petits et s'avance un peu dans la mer. Plus haut se trouve le puissant fort St-Ange, qui forme une île dans l'île elle-même, étant entouré d'eau ; il se trouve au milieu de la distance entre le fort Ricasoli et le fort Lascaris qui couvre la Valette sur sa face méridionale. Le fort Saint-Ange a aussi une forte garnison ; il renferme des magasins à poudre, et ses gigantesques canons sont tous pointés sur la Porte-Grande. Le fort Lascaris, qui protége la ville au sud, est voisin de la Porte-Grande et a, avec le fort Saint-Ange, la mission de défendre cette passe. Il renferme deux grandes poudrières et un quantité considérable de projectiles. Les bouches à feu dont il est armé ne sont pas des derniers systèmes ; elles sont maintenant remplacées par des pièces en acier fondu que, chaque semaine, des transports amènent à Malte. Au-dessus de cet ouvrage existent de grandes galeries nommées *casemates supérieures*, tandis que d'autres analogues, appelées *casemates inférieures*, débouchent près de la Porte-Grande.

Le cinquième ouvrage méritant d'être cité est le fort Manoel qui, placé entre la Valette et Silema, se trouve au nord et nord-ouest de la ville, pour défendre la porte Marsumuscetto. Construit sur le faîte d'une colline, dans une position assez avantageuse, il braque ses nombreux et puissants canons dans toutes les directions et peut défendre à un moment donné toute la côte septentrionale de l'île. Il possède une place d'armes spacieuse, sur laquelle se remarquent de longues files de tentes, abritant les troupes qui arrivent sans cesse à Malte.

Au levant de ce fort, est l'ouvrage n° VI, appelé Fortin ; c'est le dernier qui se rencontre vers l'est ; il est derrière le fort Saint-Elme. Bien que peu étendu, il a par sa position dominante une place importante et avantageuse dans la défense ; il est bien pourvu d'hommes et de canons. A quelque distance de celui-ci est le fort n° VII, dit fort Neuf, qui forme l'extrême pointe septentrionale de Silema. Cet ouvrage, bien qu'il soit plus petit que ceux du midi, est abondamment muni de défenseurs, de munitions et de provisions ; il n'est armé cependant que de quatre canons. Tous ces forts, auxquels se joignent divers autres petits ouvrages du côté sud, sont réunis entre eux par le télégraphe.

On voit, par ces quelques renseignements, que le gouvernement anglais n'a négligé aucune précaution pour permettre à l'île de Malte une longue et sérieuse résistance contre toute attaque.

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES.

Du Département militaire fédéral, 10 mars. — *Prescriptions concernant le choix des carabiniers dans les écoles de recrues.*

1. Le choix des recrues de carabiniers aura lieu dans la quatrième semaine des écoles de recrues d'infanterie, après que chaque recrue aura tiré au moins 60

coups à la cible. Le jour à fixer pour procéder au choix dont il s'agit est du ressort des commandants des écoles.

2. Le choix devra commencer par l'établissement d'un état des recrues des cantons fournissant des carabiniers, et que l'on supposerait pouvoir être proposés comme *officiers ou comme sous-officiers*. Cet état ne contiendra pas plus de la cinquième partie des recrues que le canton que cela concerne a envoyées à l'école.

Ces hommes doivent être répartis dans les deux subdivisions de l'infanterie, dans la même proportion que celle où ces dernières sont fournies par le canton. Si cela est nécessaire, on pourra aussi dans le même canton avoir égard à ce que les cadres de quelques arrondissements de bataillon ne soient pas diminués par le recrutement des carabiniers.

Du reste, les prescriptions contenues au chiffre 4 ci-après s'appliquent à la séparation des intéressés entre les subdivisions.

La classification dans l'une ou l'autre subdivision ne doit préjuger en rien celle qui aura lieu plus tard des officiers sortis des écoles préparatoires d'officiers et répartis aux carabiniers ou aux fusiliers. Il va sans dire toutefois que l'on incorporera de nouveau et en premier lieu dans les carabiniers, les officiers qui sortent de cette arme et qui ont reçu de bonnes notes.

3. *Les recrues de carabiniers* seront choisies parmi les recrues restantes, dans la proportion des carabiniers fournis par le canton ou la partie du canton que cela concerne. Une exception sera prescrite spécialement par le chef de l'arme dans le cas où quelques unités de troupes auraient momentanément besoin d'être plus ou moins fortement complétées que d'autres unités du même canton.

Les carabiniers de Genève et du Valais, quoique appartenant à la IIe division, seront instruits avec les recrues fusiliers du Ier arrondissement.

4. On observera les prescriptions suivantes pour le choix des carabiniers :

On ne pourra choisir pour les carabiniers que des recrues intelligentes.

Ils doivent être dans la règle de taille moyenne, d'une constitution endurante, agiles et posséder une bonne vue.

On donnera la préférence aux recrues qui ont obtenu les meilleurs résultats dans le tir et dans les exercices gymnastiques et qui remplissent du reste les conditions ci-dessus.

Les hommes qui feront preuve de bonnes dispositions et d'aptitudes pour le tir seront particulièrement choisis et on tiendra compte en premier lieu des volontaires, s'ils remplissent du reste les conditions exigées.

Celui qui a été puni pour avoir négligé son arme, ne peut pas être recruté dans les carabiniers.

5. Pour choisir les carabiniers, le commandant de l'école consultera le commandant du bataillon de carabiniers ou un remplaçant désigné par lui, tous les instructeurs ainsi que les officiers et sous-officiers de carabiniers qui suivent l'école. La décision définitive est prise par le commandant de l'école. Le concours du major de carabiniers ou de son remplaçant est volontaire et sans rétribution.

6 Toutes les recrues d'infanterie portant le fusil entrent aux écoles de recrues avec l'habillement, l'armement et l'équipement des fusiliers. Les trompettes et armuriers de carabiniers sont désignés par le canton et équipés en conséquence avant de se rendre à l'école.

7. Après avoir désigné les recrues de carabiniers, on leur échangera les fusils contre des carabines, on leur remettra les garnitures de la coiffure contre celles reçues en premier lieu et on leur donnera la tunique et le bonnet de police des carabiniers en échange des mêmes effets d'infanterie qu'ils ont touchés à l'entrée au service. Les commmandants des écoles se mettront à temps en rapport avec l'autorité militaire cantonale que cela concerne, afin d'obtenir les armes, les effets d'habillement et les marques distinctives nécessaires. Ils pourvoient également à la réexpédition des effets d'infanterie après avoir été bien nettoyés aux frais de l'école. Les frais de transport sont à la charge des écoles. Les passepoils des pantalons et des capotes et les pattes et boutons de ces dernières seront transformés aux frais de l'école. Il n'est pas permis de se servir de cordons-passepoils.

8. On rectifiera dans le livret de service l'inscription des armes et des effets échangés. Les fusils repris seront remis aux classes d'âge plus anciennes des écoles suivantes. Afin que les tuniques puissent être échangées sans inconvénient et servir de nouveau plus tard à l'équipement des recrues, il est interdit de les porter avant que les carabiniers aient été choisis. Là où on dispose de capotes d'exercice, on

ne permettra aux recrues de porter les leurs, les dimanches exceptés, qu'après la séparation des carabiniers et l'échange des effets d'habillement.

9. Les cantons pourvoiront de leur chef à tout ce qui concerne l'armement, l'habillement et l'équipement. Le chef d'arme de l'infanterie est en outre chargé de pourvoir à l'exécution ultérieure des présentes prescriptions.

10. Les présentes prescriptions abrogent celles du 1er mars 1876.

Berne, le 10 mars 1878.

Département militaire suisse.

Du 16 mars. N° 26/52. Promotions, nominations, remises de charges, transferts décidés par le Conseil fédéral en date du 15 mars 1878, et par le dit Département. Nous en avons publié les principales dans notre dernier numéro.

En date du 25 février 1878, le Conseil fédéral a promulgué une ordonnance concernant la levée des hommes astreints au service militaire.

Les différents points traités dans cette ordonnance sont :

1° Organisation et direction de la levée des recrues ;
2° Epoque et lieu de cette levée ;
3° Indication des hommes qui doivent se présenter à la levée ;
4° Prescription pour la levée des armes spéciales ;
5° Appel à la levée ;
6° Prestation des cantons ;
7° Procédés à suivre pour la levée ;
8° Rapports sur la levée ;
9° Recrutement supplémentaire et transport ;
10° Indemnité à payer aux personnes qui participent à la levée.

Comme supplément, ordonnance sur l'admission des recrues dans les différentes armes.

Du chef d'arme d'infanterie. 19 mars, n° 21/5. Indiquant les cadres à envoyer aux cours de répétition des bataillons d'infanterie et diverses dispositions concernant ces cours, ainsi que ceux pour les retardataires.

19 mars, n° 27/1. Sur les écoles de tir de 1878. Les cantons sont priés d'envoyer leurs officiers et sous-officiers, comme suit, aux écoles de tir de Wallenstadt, prévus dans le tableau annuel :

1. *Ecole pour officiers et sous-officiers.*

Entrée au service des officiers le 2 avril.
» » sous-officiers le 16 »
Licenciement des officiers le 1 mai.
» des sous-officiers le 15 »

	Officiers	Sous-officiers
Vaud	18	45
Genève (carabiniers y comprls)	4	10
Valais (de langue française, des I et VIII divisions, carabiniers y compris)	5	9
Fribourg (de langue française)	5	—
Neuchâtel	7	—
Berne (de langue française)	4	—
	43	64

1 tambour de Vaud pour le 16 avril (sera licencié avec les sous-officiers).
Pour la I moitié : 1 armurier de Neuchâtel, entrée au service le 2 avril.
» II » 1 » de Vaud, » » le 23 »

2. *Ecole pour officiers.*

Entrée au service le 18 mai.
Licenciement le 16 juin.

	Officiers
Thurgovie	7
St-Gall.	16
Appenzell, Rh.-Ext.	7
» Rh.-Int.	—
Glaris.	1
Schwyz (VIII)	1
Uri	1
Grisons	2
Zurich	6
	41

Le canton des Grisons tachera de choisir les officiers pour cette école dans les bataillons qui n'ont pas en même temps le cours de répétition.

1 armurier de St-Gall pour toute la durée.

3. *Ecole pour officiers.*

Entrée au service le 19 juin.
Licenciement le 18 juillet.

	Officiers
Grisons (des officiers qui n'ont pas en même temps le cours de répétition)	2
Valais (de langue allemande)	2
Soleure	8
Bâle-Campagne	7
Bâle-Ville	2
Argovie	13
Schaffhouse	1
Zurich	7
Schwyz (VI)	1
	43

1 armurier de Soleure pour toute la durée.

4. *Ecole pour officiers et sous-officiers.*

Entrée au service des officiers le 2 août.
» » sous-officiers le 16 »
Licenciement des officiers le 31 »
» sous-officiers le 14 septembre.

	Officiers	Sous-officiers
Berne (III)	13	—
» (IV)	10	22
Lucerne	13	30
Unterwalden-le-Haut	1	4
» le-Bas	2	3
Zoug	3	5
	42	64

Pour le 16 août 1 tambour de Berne (sera licencié avec les sous-officiers).
Pour la I[e] moitié 1 armurier de Berne, entrée au service le 2 août.
» II » 1 » de Lucerne, » » le 24 »

5. *Ecole pour sous-officiers.*

Entrée au service le 17 septembre.
Licenciement le 16 octobre.

	Sous-officiers
Soleure	15
Bâle-Campagne	10
Bâle-Ville	5
Argovie	32
Thurgovie	18
St-Gall	32
Appenzell Rh.-Ext.	8
» Rh.-Int.	2
	122

1 armurier d'Argovie pour toute la durée.
1 tambour de St-Gall » » »

Pour ce qui concerne le choix des officiers je me réfère à ma circulaire C. n° 21/7 du 18 février dernier.

On ne doit envoyer aux écoles de tir que des sous-officiers nés en 1855 et depuis, qui n'ont pas encore assisté à l'école de tir.

Ceux des sous-officiers, qui sont aptes pour devenir officiers doivent y être envoyés en premier lieu.

La répartition des hommes entre les bataillons de carabiniers et de fusiliers est du ressort des cantons.

Les officiers et armuriers doivent être pourvus de fusils à répétition, resp. carabines et de gibernes.

Les munitions seront fournies par la Confédération.

Les détachements doivent arriver sur la place d'armes le jour d'entrée *à 3 heures de l'après-midi au plus tard* et doivent se présenter au commandant d'école, *M. le lieutenant-colonel de Mechel.*

Du 30 mars, n° 38/4. Les cibles n^{os} V, VI et VII mentionnées dans l'instruction sur le tir et l'estimation des distances du 7 avril 1876, le n° V représentant la figure entière d'un soldat complétement équipé, le n° VI la moitié supérieure (homme à genou) et le n° VII le tiers supérieur (homme à terre), ont été peintes jusqu'ici isolément, ensorte qu'elles étaient non seulement peu solides, mais encore peu élégantes.

On est enfin parvenu, en Suisse, à reproduire aussi ces cibles par le moyen de l'impression ; elles reviennent ainsi meilleur marché et elles résistent mieux aux intempéries que les anciennes cibles faites à la main.

Ces cibles-figures conviennent parfaitement pour s'exercer sur des buts réduits, comme ils se présentent en campagne; c'est pourquoi il est à désirer qu'elles soient bientôt introduites pour les exercices volontaires des sociétés de tir, et qu'elles y soient appréciées comme elles l'ont déjà été dans les exercices militaires.

L'ordonnance concernant l'encouragement du tir volontaire et la circulaire du Département militaire fédéral du 18 courant ne demandent, sur les 50 coups que chaque membre doit tirer pour avoir droit au subside fédéral, que 10 coups tirés sur les cibles de 1,8^m/1,8^m ou 1^m/1^m. Les sociétés volontaires de tir et leurs membres ont donc toute liberté de s'exercer aussi sur d'autres buts tels que ceux représentés par les cibles-figures qui, au point de vue militaire, peuvent en conséquence être spécialement recommandées.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous prier d'encourager les sociétés volontaires de tir de votre canton à s'exercer sur les cibles-figures dont il s'agit, et de leur transmettre à cet effet un exemplaire de la présente circulaire.

L'imprimerie Stæmpfli à Berne fournit ces cibles contre envoi franco des fonds aux prix suivants : figure entière à 30 cent. la pièce, demi-figure à 20 cent. la pièce, tiers de figure à 15 cent. la pièce.

Les figures sont déjà découpées et doivent en conséquence être collées sur des cartons de même forme pour pouvoir s'en servir comme cibles.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

D'après un arrêté du Conseil fédéral, les recrues de 1878 sont dispensées d'assister aux cours de répétition qui auront lieu dans le courant de l'année, et elles seront remplacées par une classe antérieure. Toutefois cette dispense ne s'applique pas aux recrues qui pourraient être nommées sous-officiers dans l'intervalle. D'un autre côté, il n'est pas fixé un effectif maximum pour les bataillons appelés aux cours de répétition ; de sorte qu'il ne sera pas licencié de surnuméraires comme cela avait eu lieu précédemment.

En cas de mobilisation de son armée, la Suisse peut être assurée de ne pas manquer de chevaux, ou du moins de chevaux de trait, puisque, d'après le recensement de 1876, elle en possède 100,935, soit 611 de plus qu'en 1866. Les cantons qui en

fournissent le plus sont : Berne 28,601 ; Vaud 16,801 ; Fribourg 8753 ; Zurich 5625 ; St-Gall 5217 ; Lucerne 5125. Argovie par contre n'en a que 3796, tandis que Genève en compte 2973, soit 321 de plus qu'en 1866.

VAUD. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de 1er lieutenant de carabiniers, MM. les lieutenants Favrod-Coune, Ch., à Château-d'OEx, et Busset, Eugène, à Ormont-dessous.

TESSIN. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 12 février, a fait les promotions suivantes dans l'infanterie : au grade de capitaine M. Taragnoli, Pietro, à Bellinzone. Au grade de 1er lieutenant, MM. Soldini, Adolfo, à Chiasso ; Donegana, Emilio, à Morbio inférieur ; Bossi, Innocente, à Balerna ; Poncini, Giacomo, à Agra ; Bernasconi, Leonardo, à Pedrinate ; Rezzonico, Guilio, à Lugano ; Galacchi, Oreste, à Breno ; Avanzini, Guiseppe, à Curio ; Brunoni, Giovanni, à Loco ; Anzani, Giacomo, à Lugano ; Brusa, Giovani, id. ; Calanca, Ernesto, Claro ; Rondi, Carlo, à Bellinzone ; Berra, Arcante, à Montagnola.

Dans sa séance du 22 février, il a promu au grade de major dans le bataillon n° 96, M. Rusconi, Filippo, à Bellinzone.

Et dans sa séance du 18 mars il a promu au grade de 1er lieutenant dans le bataillon n° 96, M. Colombi, Luigi, (de Bellinzone) à Lausanne.

VALAIS. — Le Conseil d'Etat a nommé : lieutenant d'artillerie de montagne, M. Victor Solioz, de Sion ; 1ers lieutenants d'infanterie, MM. Zumoffen, Henri, de Monthey ; Delacoste, Edmond, id.

FRANCE. — *L'Armée française* vient de publier sous le titre l'*Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr*, un travail fort intéressant dû à la plume connue de M. le capitaine Barthélemy, professeur à cette école et auteur de divers ouvrages militaires dont nous avons déjà, à diverses reprises, entretenu nos lecteurs. Nous pensons être agréables à ces derniers, en mettant sous leurs yeux les diverses propositions faites par cet écrivain militaire expert, pour la réorganisation de l'Ecole qui a été une pépinière d'officiers français distingués et de chefs célèbres :

Transformation de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr en Ecole spéciale d'infanterie ;

Droit ouvert à tous les aspirants-officiers de contracter un engagement volontaire à l'âge de dix-sept ans, après avoir subi avec succès les examens d'admission à l'Ecole spéciale d'infanterie ;

Obligation pour tout aspirant-officier de servir pendant une année dans un corps de troupe avant d'entrer à l'Ecole spéciale d'infanterie ;

Obligation pour tout sous-officier et tout aspirant-officier d'infanterie d'avoir subi avec succès les épreuves de sortie de l'Ecole spéciale d'infanterie pour obtenir le grade de sous-lieutenant, sauf en temps de guerre ;

Concession du rang et de la solde de sous-officier aux élèves de l'Ecole spéciale d'infanterie ;

Modification complète des matières et de la méthode d'enseignement dans cette Ecole ;

Récompenses d'avancement données au personnel d'instruction et d'enseignement ;

Création d'une Ecole d'application d'infanterie ;

Nomination immédiate au grade de lieutenant des sous-lieutenants ayant subi avec succès les examens de sortie de cette dernière Ecole ;

Organisation d'une inspection générale permanente, d'un jury militaire et permanent d'admission, des jurys permanents d'examens de passage et de sortie, constituant pour l'Ecole un ensemble que l'on pourrait désigner sous le nom de Conseil de perfectionnement.

Messieurs les Actionnaires de la REVUE MILITAIRE sont prévenus qu'ils peuvent retirer dès aujourd'hui, à l'Union vaudoise du Crédit, la seconde feuille de coupons qui leur sera remise contre présentation de leur action, et toucher en même temps le dividende de 1877.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 8. Lausanne, le 22 Avril 1878. XXIII° Année

LA GUERRE EN ALGÉRIE.

(Suite et fin.)

Jusqu'à présent on a admis que les indigènes, Arabes ou Kabyles, ignoraient l'art de manœuvrer régulièrement, ne pouvant se plier à l'obéissance même pendant quelques minutes, de plus, ils étaient mal armés; maintenant il ont prouvé qu'ils sont de redoutables ennemis.

Le Kabyle, particulièrement, est intelligent, robuste, agile, connaissant parfaitement la contrée dans laquelle il se bat, et possède une grande aptitude naturelle à se servir, pour la défense, de tous les accidents du sol. Les tribus Kabyles ne tolèrent pas les *impedimenta,* de façon à être sans préoccupations si leur ligne de retraite est menacée.

Une colonne qui attaque les Kabyles trouvera un tireur embusqué derrière chaque rocher, fort en avant de la position principale; il faudra donc qu'elle livre toute une série de petites escarmouches et qu'elle déploie ses forces avant de pouvoir atteindre le but réel qu'elle cherche.

Quoique les Kabyles se rencontrent rarement sur la ligne principale de la marche, ils attaquent souvent les troupes pendant leurs mouvements. Ils évitent d'assaillir de vive force une position pendant le jour, mais ils essaient, la nuit, de surprendre le camp. Ils apprécient beaucoup les attaques de flanc, surtout quand ils voient les troupes forcées de quitter la colonne pour se mettre à leur poursuite.

L'Arabe des plaines est encore plus difficile à attraper. Les troupes qui s'avancent ne trouvent que des *guerilleros* qui se replient devant elles; le gros des soldats arabes, caché et hors de portée, surveille cependant chaque mouvement de l'ennemi, et s'il voit apparaître chez lui des signes de découragement ou de fatigue, il fond sur les troupes comme un orage du haut des montagnes. Si l'ennemi continue à avancer, les tirailleurs arabes sont renforcés, quoique leur feu soit, en général, assez inoffensif.

L'Arabe, à l'encontre du Kabyle, a un point faible en commun avec ses ennemis civilisés, c'est un convoi ou *(smala)* comprenant ses tentes, son bétail, ses femmes, ses enfants et ses trésors. Il place ses combattants entre l'ennemi et cette *smala.* C'est pourquoi le corps expéditionnaire ne doit pas se diviser, sous le prétexte de combattre, mais doit se porter en avant directement sur ce point vulnérable et vital de l'ennemi.

On a souvent, dit l'auteur, posé en fait que les qualités militaires des officiers français avaient été amoindries par les campagnes en Algérie, et il combat cette assertion. Il prétend, au contraire, que ces campagnes ont développé chez les conquérants la science des marches, celle des formations pour l'attaque et la défense, et l'habitude de compter sur l'initiative des officiers commandant des corps relativement faibles; et que les conditions de la guerre moderne, dépendant beaucoup de l'effet meurtrier d'un tir rapide, ressemblent de plus en plus à celles des combats en Afrique.

On peut, en effet, admettre que cette école doit être fort utile en ce sens qu'elle développe l'esprit d'initiative et d'entreprise, et que l'application pratique, dans une contrée difficile, des théories sur la direction des colonnes d'attaque, doit être d'une grande valeur dans des opérations faites sur une plus vaste échelle. Disons cependant que ces succès obtenus sur des ennemis aussi mal armés peuvent être une source de déceptions pour des officiers appelés à combattre des adversaires mieux armés; ce fait a été pleinement démontré, et cela récemment, en Bulgarie et en Arménie.

La pratique des reconnaissances est fortement recommandée, dans le double but d'acquérir des renseignements et de distraire l'attention de l'ennemi sur le point réel de l'attaque; en outre, il a été prouvé que le service de reconnaissance détruit la folle confiance des troupes qui ne voient que rarement l'ennemi, et apprend aux hommes à se rendre compte de leurs propres qualités comme de celles de leurs adversaires; mais, il faut admettre que pour le point réel de l'attaque, les informations obtenues par de simples espions, ont plus de valeur que celles provenant des reconnaissances.

L'auteur passe en revue les opérations militaires qui se font en Kabylie et dans les plaines. Elles comprennent :

1° Marches en présence de l'ennemi.
2° Combat de rencontre. *(Chance engagement.)*
3° Attaque d'une position.
4° Abandon d'une position.
5° Incendie d'un village.

OPÉRATIONS EN KABYLIE.

1° *Marche en présence de l'ennemi.* — L'expérience de la guerre en Algérie a prouvé qu'il ne fallait jamais séparer le convoi de la colonne, même dans l'attaque d'une position. M. Villot cite l'exemple d'un officier jeune et énergique qui essaya d'entreprendre une opération sans prendre la précaution dont nous venons de parler, et qui essuya une défaite; il voulait, muni de rations pour peu de jours, surprendre l'ennemi par une marche rapide et, d'un seul coup, finir la révolte.

Comme on l'a dit précédemment, la nature du pays coupé de ravins profonds et tortueux, rend impossible de protéger le convoi par des flanqueurs en ordre ouvert; le seul moyen d'être en sécurité est celui recommandé par le maréchal Bugeaud : oc-

cuper les hauteurs en avant et les abandonner au fur et mesure du passage du convoi. L'arrière-garde ne doit, dans aucun cas, laisser les traînards en arrière. La colonne doit être à 4 heures du soir, au plus tard, au lieu de la halte.

2° *Combat de rencontre.* — Ce genre de combat est le plus fréquent en Algérie. Le maréchal Bugeaud dit :

« Quand vous vous trouverez subitement en présence de l'ennemi, attaquez-le; en pareil cas, l'assaillant a le plus souvent l'avantage, tandis que s'il hésite ou se retire il subira des pertes considérables. »

L'auteur, cependant, estime qu'on ne doit pas pousser cette manière de voir à l'extrême; avec une force supérieure, dit-il, il vaut mieux faire halte et prendre des dispositions pour la défense.

Une telle rencontre arrivera, généralement, aux troupes formant l'arrière-garde, l'avant-garde ou les gardes de flanc. Les chefs de ces détachements doivent connaître les intentions du commandant de la colonne. Ils ne doivent, par conséquent, manifester aucune hésitation tant dans l'attaque que dans la défense d'une position en attendant l'arrivée du reste de la colonne.

3° *Attaque d'une position.* — Aucune position ne doit être attaquée de front, si elle peut être tournée; mais, avec les Kabyles, ce mode ne peut pas toujours être employé; on combinera alors des attaques de flancs avec l'attaque directe. Les troupes assaillantes doivent s'avancer avec élan, se servant des inégalités du sol pour se couvrir, en faisant de courtes mais fréquentes haltes pour prendre un peu de repos et se reformer; quand elles sont arrivées au point où doit être faite l'attaque décisive le signal est donné par les clairons sonnant « la charge. » Si l'attaque a réussi, on poursuit l'ennemi, mais à une *courte distance*.

Les attaques de flancs seront conformes au mouvement général, et le corps qui attaque de cette façon ne doit pas être trop éloigné du gros de la colonne. L'auteur termine ce paragraphe par ces paroles du maréchal Bugeaud : « La meilleure manœuvre tant pour un corps considérable que pour un simple détachement est d'avoir un objectif bien défini. La marche en avant en sera beaucoup plus ferme et vigoureuse. Le succès dépendra de la résolution du commandant, de la bonne organisation et du courage des troupes plus que de tout autre cause. Le chef d'un détachement recevra des instructions *précises* sur son objectif, ainsi que le *temps* et les *moyens* pour l'exécution. Sans cela, quand il sera livré à lui-même, il sera seulement guidé par les intérêts immédiats de son corps de troupes bien plus que par ceux de la colonne dont il n'est qu'une faible partie. »

4° *Abandon d'une position.* — Ce mouvement n'a pas toujours le caractère d'une retraite proprement dite. Le poursuivant a, cependant, tout l'avantage tant tactique que moral; les Kabyles cherchent généralement à se retirer devant un ennemi qui attaque pour l'entraîner à occuper un terrain qu'ils savent devoir être bientôt abandonné.

Un pareil mouvement rétrograde montre les qualités des officiers commandant de compagnie, leur sang-froid, leur énergie et leur facilité à reconnaître la valeur du terrain. Le mouvement de repli aura lieu par échelons de demi-compagnies ou de sections; le commandement sera *unique*. L'auteur recommande vivement l'emploi de nombreux petits détachements, plutôt que de corps de troupes plus forts mais en moins grand nombre. L'auteur cite un exemple ou quatre-demi compagnies couvrent la retraite du gros : Le point le plus élevé du terrain est toujours occupé par le corps le plus fort et doit toujours être abandonné le dernier. Le corps qui est sur le point le plus bas se retirera le premier.

Le mouvement se fait successivement, chaque corps se formant sur le nouvel alignement et faisant feu dès que son front est dégagé. On s'occupera plutôt des accidents du sol que de la rectitude de l'alignement. Si un échelon est serré de près par l'ennemi, il fait halte et des renforts lui sont envoyés de l'arrière-garde, le commandant de celle-ci doit toujours être prêt à cette éventualité. Le chef d'un détachement, aussitôt qu'il a passé en avant, doit être soigneux mais rapide dans le choix des positions pour une défense subséquente. Il doit avoir ses hommes bien en main, surveiller leur feu, combattre toute tendance qu'ils pourraient manifester de prendre de l'initiative, et montrer surtout dans une retraite, une contenance fière et gaie, pour ainsi dire. Ces détails ne sont pas de trop si on se rappelle que c'est dans ce genre de rencontre que les Kabyles déploient tout leur courage et sont les plus redoutables.

Il est rarement possible de préparer une embuscade, à cause de la vigilance des vedettes indigènes; mais son effet, quand elle réussit, est considérable; car le Kabyle qui marche au combat sans aucune formation régulière ne peut résister à une attaque de flanc.

Il reste à dire que l'officier commandant une arrière-garde doit être choisi tout spécialement, il doit être vigilant, tenace, plein de sang-froid, rapide dans ses résolutions et dans leur exécution. Il se tiendra avec le dernier échelon; le chef de la colonne est généralement avec les troupes de soutien.

5° *Incendie d'un village*. — « Pour réduire les Kabyles, dit le maréchal Bugeaud, il faut attaquer leurs villages, couper leurs arbres et leurs moissons, disperser leurs troupeaux. »

Avec de telles idées sur la manière de traiter le pays, on comprend que l'incendie d'un village soit considéré comme une opération normale.

Si le village est en état de défense, l'attaque est une manœuvre délicate, si on tient compte des haies de cactus, des rues tortueuses, des maisons crénelées, des rochers, etc.

Les villages sont généralement sur des hauteurs, et la troupe assaillante doit les battre avec ses canons depuis une position dominante avant de les attaquer sur leurs flancs. Les attaques de front ont été éprouvées comme si désastreuses que le maréchal

Randon l'a signalé dans un ordre général. Au point de vue stratégique, les indigènes auraient agi sagement en plaçant leurs villages sur des emplacements qui ne peuvent être dominés, mais ils en ont été empêchés par les nécessités de la vie de chaque jour.

Quand on doit détruire un village inoccupé, les troupes sont divisées en deux corps, l'un destiné à garder et à couvrir la position, et l'autre composé de travailleurs ; ces derniers doivent cependant avoir les fusils chargés, car les habitants du village ne sont pas éloignés et veillent en attendant une occasion de vengeance. Les troupes destinées à ce travail de destruction doivent emporter leurs rations cuites et être sans bagages. Elles doivent quitter le camp d'aussi bonne heure que possible, afin de ne pas être prise par la nuit à leur retour. Le détachement désigné pour une pareille expédition doit comprendre au moins un bataillon, une demi-section d'artillerie, une réserve de munitions, des mulets avec cacolets, et quelques cavaliers et guides. Le retour doit se faire avec de grandes précautions.

L'auteur termine ce chapitre par la remarque que fait le maréchal Bugeaud sur le mauvais effet produit sur la discipline par de telles expéditions si elles sont mal menées. « Ne jamais faire jouer par des troupes régulières le rôle de partisans; vous ne manquerez pas de vous en repentir si cela vous arrive ; le moindre mal sera la prompte et complète désorganisation de vos forces. »

Opérations dans les plaines (Hauts-Plateaux et Sahara).

Les opérations dans les plaines diffèrent seulement de celles dans la Kabylie par l'extrême mobilité de l'ennemi et les longues distances à parcourir. De lourds convois retardent les mouvements des troupes, l'ennemi se retire toujours et sa soumission ne sera causée que par la capture de sa famille, de ses chevaux et de ses troupeaux. Les Arabes du Tell ou des Plateaux commencent une révolte en se réunissant et en cherchant de surs refuges. On peut les considérer comme nomades sur une surface restreinte du pays, car ils n'osent se retirer dans le sud par peur de leurs soi-disant alliés qui, comme les sauterelles qui dévorent tout (ainsi qu'ils le disent eux-mêmes), ne manqueraient pas de les piller. Les environs du refuge de leurs familles doivent être le premier objectif de toute campagne dirigée contre eux.

Après les nomades du Tell, viennent ceux du Sahara (1re zône). Ils courent sans cesse du nord au sud, sont extrêmement mobiles, connaissent parfaitement le désert et peuvent vivre partout pourvu qu'ils trouvent de l'eau. Mais ils ont aussi leurs points faibles : les oasis et les *K'sours*, et certaines lignes de puits qu'ils n'osent abandonner; en outre, ils sont forcés de retourner de temps en temps dans le Tell pour se procurer du grain. L'auteur fait remarquer que suivre ces Arabes dans le désert n'est pas toujours prudent et même praticable. Dans les premiers jours d'une révolte, un coup vigoureux et rapide peut être tenté; de pareilles

expéditons ont parfois réussi ; mais si plusieurs tribus sont en réelle insurrection, il est plus sage d'attendre l'automne ou l'hiver.

Enfin, il faut citer encore les nomades de la 2me zone, la plus éloignée dans le Sahara. Leur principale richesse consiste en leurs chameaux, et ils ne dépassent jamais Tuggurth dans la province de Constantine ou Laghouat dans celle d'Alger. Il serait, dit M. Villot, d'une insigne imprudence de tenter d'atteindre ces indigènes dans le vrai désert dont les solitudes doivent rester inconnues aux troupes régulières.

Les opérations sont divisées comme suit :

1° Marche en présence de l'ennemi.

2° Combat de rencontre pendant la marche.

3° Combat de cavalerie.

4° Fourrager.

5° Poursuite d'une tribu.

1° *Une marche en présence de l'ennemi* dans ces contrées est un événement peu probable, et nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit précédemment sur ce sujet.

2° *Combats de rencontre pendant la marche.* — La cavalerie, quand la présence de l'ennemi est signalée, prend place dans la colonne au centre du carré formé par l'infanterie. Si l'ennemi attaque, c'est seulement pour détourner la marche de la colonne. Les gardes de flanc suffiront pour le chasser en dehors de la ligne de marche; la cavalerie peut alors, soutenue par l'infanterie, charger avec un certain succès. Cependant, dans le cas où l'attaque des Arabes leur aurait permis d'entamer la colonne, l'infanterie se formera en petits carrés et la colonne prendra une forme en losange, avec le convoi au centre; la cavalerie, placée sur chaque flanc veillera et tentera l'occasion de passer entre les corps d'infanterie pour charger l'ennemi; les canons seront prêts à entrer en action au premier signal.

Comme ces attaques sont souvent des feintes, la marche sera de suite reprise. De tels combats ne sont jamais dangereux. Le fanatisme des Arabes est satisfait par la mort de quelques chrétiens; ils sont facilement découragés et leurs ressources sont restreintes; mais, d'autre part, si un accident survient dans la marche d'une colonne et si la retraite devient nécessaire, les Arabes, avant si timides, n'hésitent pas à s'engager dans des combats corps à corps. Les blessés, si on les laisse en arrière, sont mutilés, et la poursuite a lieu, jour et nuit, avec un acharnement qui harasse les meilleures troupes : souvent même, les puits sont empoisonnés par les cadavres qu'y jettent les indigènes. Dans une pareille retraite, l'artillerie est d'un grand secours.

3° *Combats de cavalerie.* — M. Villot dit franchement que, suivant son infériorité en nombre et sa distance de l'infanterie, la cavalerie livre rarement des combats heureux. Eloigné de 500 mètres de la colonne, un escadron peut attaquer mille cavaliers indigènes, mais, à une distance d'un kilomètre, il serait imprudent d'en attaquer 500. La tactique des Arabes est de fatiguer

les chevaux de leurs ennemis en provoquant ceux-ci à charger: ils se dispersent alors pour reparaître de nouveau sur les flancs ou la queue de la colonne.

« Le rôle de la cavalerie, dit le colonel Laure, n'est pas de préparer une action en causant du désordre dans le camp ennemi, mais bien d'affermir un succès, de poursuivre l'ennemi et de rétablir un combat. »

4° *Fourrager.* — « De telles expéditions sont dangereuses, elles donnent naissance à la maraude, et tendent à faire gaspiller les ressources, elles sont une cause de relâchement dans la discipline et on ne doit les permettre que quand la distribution régulière des provisions est compromise. » Telle est l'opinion du maréchal Bugeaud.

Dans cette zone de l'Algérie, le fourrage est très rare, et il est dans les habitudes des chefs de la cavalerie de profiter des haltes pour remplir les filets à fourrage; cela évite de la fatigue en arrivant au camp et la nécessité de détacher de l'infanterie pour garder les cavaliers qui fourragent. Il est, dans la règle, seulement nécessaire en Algérie d'avoir recours à ces expéditions quand on fait une halte prolongée avec un gros convoi. Un détachement (infanterie sans bagages) est désigné comme garde pendant que la cavalerie fait l'office de fourrageurs.

5° *Poursuite d'une tribu.* — On a déjà dit que les objectifs des expéditions françaises *(razzias)* doivent être dirigés sur le point où les Arabes ont caché leurs familles et leurs trésors; ce but ne peut être atteint que par des colonnes convergentes; une poursuite directe a rarement du succès.

Il peut arriver que le parti ennemi soit supérieur en nombre et à portée de nombreux renforts; le chef des troupes, en pareil cas, prendra de suite une position défensive; il arrêtera les progrès de l'ennemi en semant le désordre dans ses rangs, mais ne l'attaquera pas. Si les insurgés changent leur ligne de retraite et s'il est assez fort, il peut les suivre et les fatiguer.

D'un autre côté, si les colonnes convergentes sont à portée, le chef peut attaquer, gardant une partie de ses hommes en réserve; il fera tous ses efforts pour augmenter le désordre dans la *smala*, l'engageant à se rendre, plutôt que d'engager un combat de vive force : car, les indigènes, une fois aux abois, sont capables de faire une résistence redoutable.

Dans un autre cas on suppose que la combinaison des colonnes convergentes n'a pas réussi et qu'on veut atteindre l'ennemi par une poursuite directe.

Aucune colonne accompagnée par un convoi ne peut espérer d'atteindre les Arabes en fuite dont (quoique souvent embarrassée par leurs troupeaux) la marche est merveilleusement rapide. Une colonne, cependant, peut par chance, trouver leur ligne de retraite et les cerner dans leur asile dont on découvre les traces par les cadavres d'animaux semés sur le passage.

La colonne sera divisée et la partie désignée pour la poursuite marchera aussi rapidement que possible. La cavalerie laissera

son fourrage avec le convoi et les bataillons ne prendront pas leurs sacs. La cavalerie marchera en échelons distants de 300 mètres ; l'infanterie, en deux colonnes, les bataillons sans bagages en tête; elle pourra hâter le pas, mais il sera défendu de courir.

L'échelon de cavalerie foncera en avant et fera éclairer le terrain par ses vedettes. Arrivés à l'arrière de l'ennemi le feu des vedettes commencera; le gros de la cavalerie partira allant cinq minutes au trot et dix au pas.

De semblables détails peuvent paraître inutiles, mais ils sont cependant importants; car, quoiqu'il soit indispensable de garder les traces de l'ennemi, il faut cependant que les hommes et les chevaux arrivent au moment de l'attaque en bon ordre et sans être essouflés et que la troupe de soutien soie à portée.

A une distance de 1500 mètres environ, les Arabes font volte-face et essaient des assauts désespérés pour permettre à leur corps principal de s'échapper : la cavalerie doit éviter un engagement réel et seulement escarmoucher pour permettre à l'infanterie d'arriver. Le chef de la cavalerie aura soin que ses hommes ne perdent pas la trace du gros de l'ennemi qui fera certainement tous ses efforts pour les dissimuler; il accompagnera le second échelon et mettra tous ses soins à suivre la bonne piste. S'il a 400 ou 500 hommes il peut, quand il voit le corps principal des Arabes, s'avancer vers lui au trot, mais il doit attendre pour cela que son infanterie soit engagée. A 500 mètres de l'ennemi il couvrira son front avec des soldats en ordre ouvert qui tâcheront de capturer autant de bêtes de somme que possible. Quand l'infanterie est à 1400 ou 1500 mètres, un détachement de cavalerie se porte sur chaque flanc. On arrête généralement une tribu en fuite et on la force à se rendre; mais, en cas de résistance, la cavalerie fatiguera l'ennemi jusqu'à ce que l'infanterie arrive. La ligne à suivre dans ses razzias est qu'aucun homme ne peut faire de butin pour son propre compte; mais quand des indigènes accompagnent la colonne, ils est difficile d'obtenir cela, car ils ne suivent pas pour la gloire mais pour piller.

Le chef de l'infanterie doit se souvenir qu'il est la sauvegarde de l'expédition et qu'il doit seulement soutenir la cavalerie.

Les attaques de nuit contre le camp des indigènes ont été souvent essayées, mais elles sont périlleuses et la vigilance des Arabes est telle qu'elles n'ont presque jamais réussi. La cavalerie est généralement employée dans de telles expéditions; on évite autant que possible le bruit des armes; les hommes sont éveillés par les sous-officiers et prévenus seulement en quittant le camp. Arrivés à leur destination, ils cernent le *douar*, et par un tir rapide et visé bas y sèment la confusion. Peu à peu les troupes pénètrent dans l'enceinte, et quand la terreur et le désordre y règnent, saisissent les enfants et les femmes comme otages.

Une réserve sous les ordres directs du commandant en chef enlèvera les chameaux et le bétail; les femmes et les en-

fants sont gardés par une escorte, les hommes par une autre; à l'aube on les amène tous au camp.

L'auteur anglais termine cette intéressante étude par quelques applications du système de guerre suivi en Algérie aux campagnes dans l'Inde; nous nous dispenserons de les reproduire vu qu'elles concernent seulement les troupes britanniques.

G. P.

DE LA MOBILISATION EN SUISSE.

Sivis pacem, para bellum.

A. Personne n'ignore l'importance capitale d'une prompte et complète mobilisation.

De son succès dépend en bonne partie, non-seulement celui des opérations subséquentes, concentrations, marches stratégiques, etc., mais aussi, et surtout l'aptitude des troupes à faire campagne (Feldtüchtigkheit, comme disent fort bien les Allemands).

Cette nécessité, banale à force d'être vraie, est plus inexorable encore dans une armée de milices, sans longs services antérieurs, dépourvue de cadres permanents, où l'homme brusquement transformé en soldat a besoin de plus de temps pour se remettre, quel que soit son grade, au métier des armes.

Or, chaque heure, gagnée sur le début, pour être employée à donner de la cohésion et resserrer les rouages multiples qui forment un corps, augmente certainement sa valeur intrinsèque.

Avant d'entrer dans le détail de ce qui se pratique en Suisse à cet égard, il importe de rappeler rapidement les principaux moments d'une mobilisation.

Nous disions en commençant que cette opération doit être rapide et complète. Ce dernier point mérite plus d'attention qu'on ne lui en accorde généralement, témoin, quelques mises sur pied de 1870-71. — Le proverbe « Hâte-toi lentement » n'est jamais plus vrai que dans cette circonstance. — A quoi servent, en effet, — et nous en avons vus — des corps entrés en ligne avec une avance de quelques heures, mais à demi organisés, incomplétement approvisionnés, encombrés d'hommes et de chevaux malingres ou mal équipés, qu'il faudra laisser en arrière ou renvoyer dès la première étape? — Pense-t-on que, dans l'encombrement inévitable d'une entrée en campagne et une fois en marche, les dépôts parviendront à compléter ce qu'un peu moins de précipitation aurait permis de faire à sa source? Il faut donc une limite à la rapidité lorsqu'elle s'exerce aux dépens d'une bonne organisation.

Toute mise sur pied comprend deux périodes principales:

L'intervalle entre le départ, depuis l'autorité compétente, de l'ordre de convocation, et l'arrivée des hommes au point de rassemblement. — En second lieu, le temps nécessaire pour la formation et l'organisation jusqu'à l'entrée en ligne.

La dernière phase se décomposant forcément, à son tour, en un certain nombre d'opérations plus ou moins longues, suivant les armes, et presqu'indépendantes des autres circonstances, on ne peut songer à la réduire beaucoup.

Il n'en est pas de même de la première dans laquelle tout doit tendre à la plus prompte réunion des hommes au point fixé. — C'est de cette partie que nous nous occuperons surtout.

La loi militaire de 1874 et les développements qu'elle a reçus jusqu'ici ont fort sagement compris que, dans un pays morcellé politiquement et géographiquement comme la Suisse, avec la diversité de races et d'habitudes, la différence de densité des populations résultant de leur industrie et de la nature du sol, une règlementation minutieuse et absolument uniforme serait impraticable, voire même dangereuse.

Chacun sait que l'ordonnance du 31 mars 1875, a divisé la Confédération en arrondissements de recrutement, comprenant le territoire nécessaire à la formation de 1 à 3 bataillons d'infanterie d'élite et d'autant de landwehr. — A la tête de l'arrondissement se trouve un commandant chargé entr'autres de la tenue des contrôles pour les hommes de toute arme, du recrutement, convocations, surveillance des armes et effets, etc. — Chaque canton forme, suivant son étendue, un ou plusieurs arrondissements. — Ceux-ci se subdivisent en sections, d'étendue variable, dont le chef exerce, dans une sphère restreinte, les mêmes fonctions que le commandant d'arrondissement, son supérieur immédiat.

Tout ce système relève des directions militaires cantonales, sous la surveillance et le contrôle de la Confédération. En dehors de l'organisation que nous venons d'esquisser, — organisation un peu compliquée, il est vrai, mais dans laquelle il a fallu tenir compte d'autres facteurs que ceux purement techniques, — l'action de l'autorité fédérale s'est exercée par une dislocation plus conforme aux éventualités du matériel des corps et des réserves, jusqu'ici entassés dans trois ou quatre dépôts ; par la fixation de points de rassemblements pour les diverses unités ; et surtout par la remise à chaque homme, d'une manière permanente, de l'équipement et de l'armement complets. — Cette mesure, — meilleure peut être en théorie qu'en pratique, (le système de petits dépôts par sections ou districts, tel qu'il se pratique, sauf erreur, en Allemagne pour la landwehr, eût été préférable, à notre avis,) et dont le plus grave défaut est d'exiger la possession d'une réserve d'armes et d'équipements considérable, toutes choses impossibles à obtenir de longtemps dans l'état actuel des finances fédérales, — cette mesure, disons-nous, a cependant l'avantage de raccourcir considérablement les mises sur pied, puisqu'il ne s'agit plus alors que de remplacer ou compléter les effets confiés aux hommes et de toucher le matériel, munitions et équipement des corps. — Comme, de plus, l'autorité fédérale a encore un vaste champ d'activité dans les mesures à prendre pour la conscription des chevaux, les réquisitions de ma-

tériel de transport, etc., il est à croire qu'elle se bornera, comme jusqu'à ce jour, en ce qui concerne le personnel, à quelques règles générales assez élastiques pour pouvoir être appliquées aisément partout, ainsi qu'à un contrôle sévère de l'exécution, par les cantons, des prescriptions édictées.

Ceci prémis, passons à l'examen des différents modes de convocation actuellement en usage.

La plupart des cantons employent des « ordres de marche » personnels écrits, remis aux intéressés par les chefs de section. Ce mode est indispensable lorsqu'il s'agit de la convocation d'hommes isolés, appelés en dehors de leur corps à des services spéciaux. Il a l'avantage, outre la sécurité, de faciliter la tenue à jour des contrôles de corps et de communes. Il présente, en revanche, surtout lorsqu'il n'est pas convenablement organisé, l'inconvénient d'être assez lent.

Dans d'autres cantons les appels ont lieu par affiches et publications officielles.

Quoique plus rapide que le précédent, ce système est moins exact et ne peut s'appliquer que dans des contrées où la population est très condensée (pays industriels, villes, etc.) et d'une culture intellectuelle supérieure. Il deviendrait sinon impraticable, au moins très aléatoire, non seulement en montagne mais dans la plupart des contrées essentiellement agricoles, dont la population, répartie dans une infinité de hameaux et de fermes, devient même peu stable à certaines époques de l'année (par exemple, à l'alpage, à la fenaison, etc.)

D'autres cantons encore combinent, suivant le temps disponible et le motif de la convocation, les deux systèmes. Nous citerons entr'autres le canton de Fribourg, médiocrement doté au point de vue des communications, d'une étendue de 1670 kilomètres carrés, mixte quant à la langue, à population très disséminée, presque entièrement agricole ou montagnarde.

Ce canton est divisé en deux arrondissements, l'un fournissant trois bataillons à l'infanterie d'élite et autant à la landwehr ; l'autre deux dans chaque classe, plus ensemble une quantité d'hommes aux autres armes, dans la proportion de 1 à 5,6. Les appels au service y ont lieu, en général, au moyen de la remise *personnelle* aux hommes, par le chef de section, d'un ordre de marche à souche, du modèle ci-dessous.

Année	N°	Corps . . .	Cie. . .
NOM	PRÉNOMS	FILIATION	Grade
. . . . . .	. . . . . .	. . . . .	. . .

de . . . . domicilié à. . . . . . .
a reçu l'ordre d'entrer au service . . .
. . . le . . . 18 . . à . heure . . midi
(Signature :) . . . .
Observations . . . .
. . . .

Souche.

Année	N°	Noms.	Prénoms.	Filiation.	Grade.	Corps	Compagnie
. . . .	. .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . .	. . . .	. . . .

de . . . . domicilié à . . . . reçoit l'ordre de se présenter à . . . . le . . . . . . 18 . . à . . heure . . midi . . .

Tenue de route : Sac complet.

. . . arrondissement. . . . section. Le Chef de section,

. . . .

NB. *L'apport du livret de service est indispensable.*

Coupon.

La souche, munie de la signature de l'intéressé, est immédiatement retournée au commandant d'arrondissement, auquel elle sert à la fois d'accusé de réception et de moyen de contrôle. L'autre partie, restée en mains de l'homme, est produite à son entrée au service.

En cas d'absence le chef de section ou l'autorité communale mentionne le nouveau domicile présumé ou connu de l'homme, sur l'ordre de marche, lequel est renvoyé intact au commandant d'arrondissement. Celui-ci avise aux recherches ou transmission ultérieures.

Pour remédier aux longueurs inhérentes à ce système, dans un moment donné, le commandant d'arrondissement est tenu d'avoir constamment en réserve autant d'ordres de marche déjà remplis, — sauf la date et le lieu de rassemblement, — qu'il compte d'hommes dans ses contrôles.

Ces ordres, classés par unités et séries d'années, sont, pour chaque corps, répartis en paquets, portant le nom et l'adresse des chefs de section chargés de les distribuer. Il suffit d'une simple transposition ou rectification pour les tenir en concordance exacte avec les mutations survenues. Des expériences faites dans ces conditions, prouvent que le travail, pendant quatre heures, de quatre employés, suffit amplement pour compléter et expédier tous les ordres nécessaires à la convocation d'un bataillon de force règlementaire.

Ce système pouvant, en certain cas, devenir insuffisant, par exemple lors d'un appel simultané de plusieurs corps, ou de deux bans de la milice, on y ajoute l'emploi des autorités civiles de district et locales, ainsi que de la gendarmerie.

Quelques expériences, notamment en 1870-71 et 75, permettent de compter, avec ce système, sur une réunion, en moins de 24 heures, de corps entiers, sur un point quelconque du canton. *(A suivre.)*

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES.

Département militaire fédéral. **Du 27 mars.** ***Prescriptions sur la remise exceptionnelle de fusils.***

§ 1. Les sous-officiers d'armement et les armuriers actuellement dans l'élite, ainsi que les recrues armuriers recevront des fusils à répétition (dans les carabiniers des carabines à répétition et dans le génie des fusils Peabody), avec les accessoires et la buffleterie.

Les numéros des fusils et des effets d'équipement seront inscrits dans le livret de service des intéressés.

Les sous-officiers d'armement et les armuriers ont, quant à l'entretien et à l'inspection de leurs armes et de la buffleterie, les mêmes obligations que les hommes portant fusil. En conséquence, les fusils doivent être présentés aux inspections d'armes par communes et les intéressés doivent en outre les prendre avec eux, ainsi que les accessoires, dans tous les cours d'instruction auxquels ils seront appelés, à l'exception des cours de répétition des bataillons.

§ 2. Les sous-officiers d'armement et les armuriers conservent à leur passage dans la landwehr les fusils et les accessoires qu'ils ont reçus dans l'élite, de manière que les mêmes charges de la landwehr soient également pourvues successivement de fusils.

§ 3. Les officiers de toutes armes de l'élite et de la landwehr recevront des fu-

sils s'ils en font la demande à l'autorité militaire cantonale. On remettra en conséquence des fusils à répétition aux officiers d'infanterie et à ceux qui ne sont pas mentionnés ici, des carabines à répétition aux officiers de carabiniers, des mousquetons à répétition aux officiers de cavalerie et des fusils Peabody aux officiers d'artillerie et du génie.

Les numéros des fusils doivent être inscrits dans le livret de service des intéressés.

Quant à l'entretien des fusils, les officiers ont les mêmes obligations que les hommes portant fusil.

Ils doivent présenter leurs fusils aux inspections d'armes par communes. En revanche, ils ne les prendront avec eux au service d'instruction que dans le cas où l'ordre de marche le prescrirait.

§ 4. Les commandants des écoles dans lesquelles des officiers doivent se rendre avec leurs fusils, se procureront à l'arsenal le plus rapproché les fusils nécessaires pour les officiers qui n'en auraient pas reçu au préalable.

§ 5. Les sociétés de tir subventionnées par la Confédération ne peuvent recevoir que des fusils d'infanterie et des fusils de chasseurs transformés et cela à la condition que l'armement de l'armée n'en souffre pas et que l'on soit garanti que les armes seront restituées en bon état et à première réquisition aux magasins par les soins des autorités militaires fédérales ou cantonales et que ce qui serait défectueux soit réparé ou remplacé aux frais des sociétés.

§ 6. Les fusils ne sont remis qu'à titre de prêt. Les officiers, les sous-officiers d'armement, les armuriers et les sociétés de tir que cela concerne, n'acquièrent en conséquence aucun droit de propriété sur ces armes dont le Département militaire suisse peut ordonner en tout temps la restitution partielle ou générale.

§ 7. Les fusils avec équipement doivent être rendus à l'arsenal par les officiers, sous-officiers d'armement et armuriers et cela sans invitation spéciale :

a. Toutes les fois que le corps dont ils font partie est appelé à un service effectif ou qu'il a été mis de piquet ;

b. Lorsque le porteur sort du service ou qu'il est transféré dans une autre position que l'une de celles prévues par la présente ordonnance.

§ 8. En cas de changement de domicile à l'intérieur de la Suisse, les officiers, sous-officiers d'armement et les armuriers emportent avec eux les fusils avec équipement (§ 25 de l'ordonnance du 31 mars 1875) et dans les cas prévus aux §§ 6 et 7 ci-dessus, ils doivent les restituer à l'administration du canton dans lequel ils sont incorporés au moment où ils rendent leurs effets (§ 7 de l'ordonnance du 30 janvier 1877). Dans le cas où un fusil aurait été remis par un autre canton, l'administration qui reçoit les effets le renverra sans délai avec la brosse, le lavoir et le tourne-vis, au canton qui a fourni le fusil. Cet envoi sera accompagné des indications nécessaires concernant le porteur de l'arme (circulaire du Département militaire suisse du 14 novembre 1877).

§ 9. En ce qui concerne :

a. L'entretien défectueux des fusils,

b. L'état dans lequel ils se trouvent lors de la restitution,

c. La perte de l'arme par suite d'accident,

d. La perte de l'arme par la faute du porteur,

on observera à l'égard de ces fusils les mêmes prescriptions que celles applicables à ceux rendus par la troupe portant fusil.

§ 10. Les autorités militaires cantonales compétentes feront établir des contrôles des fusils remis aux officiers, aux sous-officiers d'armement, aux armuriers et aux sociétés de tir.

Sur leur demande, les divisionnaires, la section administrative du matériel de guerre et les contrôleurs d'armes pourront prendre connaissance en tout temps de ces contrôles.

§ 11. A l'exception des cas prévus par cette ordonnance, on ne pourra remettre aucun fusil pris sur les approvisionnements du matériel de guerre, à des militaires ne portant pas fusil ou à des hommes non astreints au service, sans une autorisation spéciale du Département militaire suisse.

Du Département militaire fédéral. 5 avril, n° 1/22. On a soulevé la question de savoir qui devait remplir les fonctions de remplaçant du commandant de bataillon,

en cas d'empêchement de ce dernier, si c'était l'adjudant de bataillon ou le plus ancien chef de compagnie.

A teneur du § 10 du règlement général de service, cette question doit être résolue en ce sens que dans toutes les armes réunies en bataillons et si le chef de bataillon est empêché de faire son service, c'est le plus ancien capitaine du bataillon qui doit en prendre provisoirement le commandement, qu'il soit adjudant de bataillon ou chef de compagnie.

Du 4 avril, n° 66/133. Afin de fournir aux officiers l'occasion de se procurer leur équipement au plus bas prix possible et exactement à l'ordonnance actuelle, la section administrative du matériel de guerre a, comme l'on sait, un dépôt des effets suivants qu'elle a reçu l'ordre de remettre aux officiers sur leur demande et aux prix de revient ci-après :

	Prix des effets pris à Berne. Ire qualité	IIe qualité
Equipement de selle complet pour officiers de cavalerie	fr. 285 —	fr. 270 —
» » » » autres officiers	» 275 —	» 260 —
Sabre d'officier monté		fr. 24 50
» » non monté		» 23 —
Brides de lieutenants de toutes armes, argent, la paire		» 15 80
» » » » or, »		» 17 90
Lunette de campagne avec étui en cuir et boussole		» 30 —

Les officiers qui, conformément aux prescriptions du 5 mars 1876, ont droit à une indemnité d'équipement, recevront les objets commandés, à valoir sur cette indemnité. Les autres officiers les recevront, dans la règle, contre remboursement, de la section administrative du matériel de guerre fédéral.

Conformément à leur destination, tous les effets d'équipement ci-dessus mentionnés, ne seront remis qu'aux officiers.

Il nous importe spécialement que les armes blanches des officiers ne soient pas seulement à l'ordonnance quant à leur forme, mais que leur solidité soit vérifiée et qu'elles soient revêtue d'un poinçon de contrôle.

Comme nous avons pu nous convaincre que la plupart des officiers n'ont jusqu'à présent fait aucun usage de cette faveur accordée par l'administration et qu'au contraire ils préfèrent se procurer quelques uns de ces objets, même à des prix trop élevés, auprès de fournisseurs particuliers qui se les procurent eux-mêmes aux prix de revient auprès de l'administration du matériel de guerre, nous croyons devoir attirer de nouveau votre attention sur cet état de choses et vous inviter par la même occasion à le porter à temps et de la manière qui vous paraîtra le plus convenable, à la connaissance des officiers et des élèves des écoles préparatoires d'officiers de votre arme.

Nous vous invitons en même temps à ne tolérer aucun sabre d'officier qui ne porterait pas le poinçon de contrôle. Si des fournisseurs particuliers se permettaient d'imiter ce poinçon, ce à quoi on veillera strictement, nous nous réservons de prendre des mesures ultérieures à leur égard.

Il serait opportun d'établir dans les écoles préparatoires d'officiers des listes que les intéressés revêtiraient de leur signature et au moyen desquelles ils commanderaient en quelques mots les objets dont ils ont besoin à l'administration du matériel de guerre. A la clôture de l'école, ces listes seraient adressées au chef de l'arme qui, à son tour, et après avoir constaté les droits des intéressés, les ferait parvenir au Commissariat des guerres central.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

D'après le rapport de gestion du Conseil fédéral pour 1877, l'élite de l'armée fédérale se compose de 120,077 hommes. La première division compte 17,079 hommes, la seconde 14,695, la troisième 12,439, la quatrième 11,915, la cinquième 15,843, la sixième 14,964, la septième 15,228 et la huitième 15,490.

Il y a, en outre, 2223 officiers et soldats, ainsi que 201 officiers et secrétaires d'état-major qui ne sont pas attachés aux divisions.

L'effectif des différentes armes est le suivant : Infanterie 94,235 hommes, artillerie 16,414, génie 3506, troupes sanitaires 2728, cavalerie 2504, troupes d'administration 409, état-major général 55, justice 37.

Quant à la landwehr, elle compte 91,919 hommes dont 78,226 dans l'infanterie, 8,075 dans l'artillerie, 2485 dans la cavalerie, 2235 dans le génie, 893 dans les troupes sanitaires et 5 dans les troupes d'administration.

L'effectif réglementaire est pour l'élite de 105,378 hommes et pour la landwehr de 97,019 hommes, de sorte que si la landwehr n'est pas au complet, en revanche l'élite a environ 15,000 hommes de trop.

MM. le colonel Ott et le lieutenant Brüstlein sont de retour de leur excursion militaire en Bulgarie. Bien que leur mission ait été désagréablement contrariée par les mauvais temps, ils sont, dit-on, fort satisfaits de leur voyage ; ils adresseront un rapport au Conseil fédéral sur les fortifications de campagne visitées par eux, et en feront probablement le sujet de conférences militaires.

FRIBOURG. — Ce canton aurait décidé de mettre à la disposition du Conseil fédéral les locaux dont il dispose, à condition qu'en échange des sacrifices que Fribourg est prêt à faire pour devenir place d'armes de second rang, on lui garantisse l'emploi de 60,000 journées en cours et écoles d'infanterie ou d'autres armes.

ANGLETERRE. — Le gouvernement des Indes a reçu l'ordre d'envoyer à Malte deux régiments de cavalerie européenne et deux de cavalerie indigène, deux régiments d'infanterie européenne et deux de fantassins indigènes, deux batteries d'artillerie et quatre compagnies de sapeurs et de mineurs. L'amirauté a expédié, le 16, à Malte, 40 embarcations à vapeur, pour protéger les cuirassés contre les torpilles.

FRANCE. — Le ministre de la guerre vient de nommer une commission chargée d'étudier, à l'exposition universelle de 1878, ce qui peut intéresser l'armée. En voici la composition :

Président : le général de division Arnaudéau, commandant de la 16e division d'infanterie ; membres : MM. Cholleton, colonel au 113e de ligne ; Humann, lieutenant-colonel au 12e régiment de dragons ; Galemard de Ginestoux, lieutenant-colonel d'artillerie ; Julliard, capitaine d'artillerie ; Hellot, lieutenant-colonel du 4e régiment d'artillerie territoriale ; Laussedat, colonel du génie ; Mencier, colonel du génie ; Prudent, capitaine du génie ; Bugnot, lieutenant-colonel d'état-major, chef du 5e bureau d'état-major général au ministère de la guerre ; Rouby, chef d'escadron d'état-major ; de Lorroin, chef d'escadron d'état-major ; Penel, capitaine d'état-major ; Mony, intendant militaire ; Keller, sous-intendant militaire ; Peruy, médecin principal ; Monnac, Desantis et Cabanon, officiers d'administration.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 9. Lausanne, le 4 Mai 1878. XXIII° Année

DE LA MOBILISATION EN SUISSE.

(Suite et fin.)

Une récente instruction du Directeur militaire, M. le major de Techtermann, que nous reproduisons intégralement, nous dispensera de plus amples détails. Elle précise les dispositions existantes et en prévoit l'usage répété, de façon à les rendre familières, soit à l'administration, soit aux milices elles-mêmes. Voici cette pièce :

Instruction aux Préfets concernant les convocations extraordinaires des troupes.

Monsieur le Préfet,

L'article 35 de la Loi cantonale du 18 décembre 1858 statue que :

« Les Conseils communaux et la gendarmerie peuvent également être » chargés de la transmission des avis, ordres du jour et convocations » adressées aux troupes.

» Ils sont, dans ce cas, responsables de l'exécution des ordres reçus. »

En conséquence, et jusqu'à mise en vigueur d'autres dispositions sur le service territorial dans le canton, vous voudrez bien, cas échéant, régulariser cette transmission comme suit :

Outre l'appel normal par les soins des commandants d'arrondissement et chefs de section, les convocations de troupes peuvent avoir lieu extraordinairement, de différentes manières :

1° Par avis verbal, aux intéressés ;

2° Par ordre de marche personnel, écrit :

3° Par affiches et publications.

Dans les trois cas, les hommes doivent se rendre à l'endroit désigné, complétement armés et équipés (et montés pour les corps et officiers que cela concerne.)

1° L'*avis verbal* se donne ensuite d'un ordre de la Direction militaire (par dépêche télégraphique ou autre) d'appeler au service tous les hommes appartenant à des corps déterminés, domiciliés dans le district.

Si le jour et l'heure ne sont pas formellement indiqués, il est toujours entendu que l'entrée au service doit avoir lieu immédiatement et toute affaire cessante.

Tout homme qui n'aurait pas rejoint dans les 24 heures, dès la convocation, serait puni. — Sont seuls exceptés les cas de force majeure résultant de la distance à parcourir, de la saison ou de l'état des chemins.

Aussitôt l'avis reçu, la Préfecture prend les mesures nécessaires pour que la gendarmerie, renforcée ou remplacée au besoin par un nombre suffisant d'auxiliaires civils, transmette, dans le plus bref délai, l'ordre de convocation aux autorités communales et chefs de section. Pour éviter toute confusion, chaque courrier sera pourvu d'un ordre écrit de la

Préfecture, dont il ne peut se dessaisir, contenant la désignation exacte du corps à convoquer et du point de réunion.

Les autorités locales, à leur tour, avisent verbalement et sur-le-champ les hommes que cela concerne du lieu et de l'urgence du rassemblement.

Dans les localités où cela est possible, l'avis est aussi donné par le crieur public.

Le télégraphe doit également être employé, mais sans que son usage dispense de l'envoi d'un exprès pour confirmation de l'ordre donné.

Lorsque le temps le permet, et qu'il s'agit d'une convocation à jour et heure déterminés, un avis écrit indiquant en outre ces dates doit être transmis, contre quittance, de la même manière que ci-dessus, à chaque commune en particulier.

Les journées de gendarmes et auxiliaires, frais de travail extraordinaire de la Préfecture, dépêches, etc., sont bonifiés par la direction militaire sur bordereau détaillé.

2° *Convocations par ordres de marche écrits.* — Dans ce cas la gendarmerie remet les ordres personnels déjà complétés par les commandants d'arondissement, aux autorités communales, lesquelles sont responsables du retour immédiat des souches signées à la Préfecture. — Elles lui retournent aussi, sans délai, les ordres concernant des hommes ayant quitté la commune avec indication de leur nouveau domicile. — La Préfecture les fait parvenir aux intéressés, soit directement, s'ils se trouvent encore dans le district, soit par l'entremise du Préfet dans le ressort duquel ils sont fixés.

Les communes ont droit à l'émolument réglementaire pour chaque souche rentrée, et les exprès à une indemnité convenable.

3° *Convocations par affiches et publications.* — Elles ont lieu, sous la responsabilité des autorités communales, non-seulement aux endroits et dans la forme accoutumés, mais encore dans tous les débits de vin, auberges, stations de chemins de fer et dépôts de poste du district.

S'il n'y a pas d'urgence, leur transmission s'effectuera comme celle des autres actes officiels. — En cas contraire elle aurait lieu par exprès rétribués ainsi qu'il est dit plus haut.

Ces modes de convocation devant probablement être employés lors du prochain rasssemblement de troupes et en tous cas, très fréquemment à l'avenir, il est urgent que vous en donniez connaissance au Lieutenant de Préfet et à tout le personnel placé sous vos ordres, par exemple, à l'occasion de l'assermentation des Conseils communaux ou de toute autre manière.

Un exemplaire de la présente instruction sera en outre affiché dans les Bureaux de Préfecture et déposé au Secrétariat de toutes les communes de votre ressort.

Croyez, M. le Préfet, etc.

Telles sont en résumé les dispositions qui, susceptibles encore de beaucoup de perfectionnements, nous paraissent, jusqu'ici, les plus appropriées aux éléments si disparates dont le groupement s'appelle la Confédération.

Si du personnel nous passons aux autres facteurs d'une mobilisation, nous voyons que la plus grande difficulté pour l'armée suisse gît actuellement dans la fourniture des chevaux nécessaires et des moyens de transport destinés à combler les lacunes du matériel existant.

Seule, la cavalerie d'élite, comprenant 24 escadrons de dra-

gons et 12 compagnies de guides, est pourvue de montures d'une manière permanente. La Confédération fournit aux hommes de cette arme un cheval dressé qu'ils emploient en dehors du service et qui devient leur propriété absolue au bout de 10 ans, soit à leur passage dans la landwehr.

Tout le reste, batteries, colonnes de parc, train d'armée et des corps, officiers, cavalerie de landwehr, etc., doit être remonté complétement à chaque mise sur pied. En dehors de la régie fédérale pouvant disposer d'une centaine de chevaux d'officiers et de cinq à six cents chevaux d'artillerie employés six mois de l'année à l'instruction des recrues de cette arme, il ne reste que la voie du louage ou celle de la réquisition pour faire face aux besoins de l'armée.

La première, bonne pour des mises sur pied partielles et dans des conditions normales, devient impossible en cas d'urgence, et la seconde demande une règlementation à laquelle on travaille sans doute actuellement. Sans compter les remplacements, l'élite absorbe 12,585 chevaux de trait et 7,022 de selle. La landwehr en exigerait 4,768 des premiers et 5326 des seconds. Total 29,701, ou 30,000 en nombre rond.

Les premiers travaux dans cette direction ont consisté dans le recensement général des chevaux. Cette opération, faite en automne 1877, a constaté la présence en Suisse de 83 132 chevaux et mulets âgés de plus de quatre ans, dont 55324, soit le 66,5 pour °/₀, ont été reconnus aptes aux différents services de l'armée.

Malheureusement, la plupart des chevaux plus ou moins qualifiés pour la selle, en dehors des montures fournies par la Confédération à la cavalerie d'élite, ne sont pas ou sont imparfaitement dressés. De plus, la production chevaline étant fort inégalement répartie, tel territoire de division manque de bons chevaux d'artillerie, tandis que tel autre en a en excès et qu'un troisième enfin n'en possède d'aucune catégorie, pour suffire à la moitié seulement de ses besoins, etc. Tout autant de nouvelles complications pour une période déjà si fertile en mécomptes, telle que l'est une mobilisation, même dans des circonstances favorables.

Nous n'avons pas la prétention de traiter ici la question sous toutes ses faces. A ceux qui tenteront de le faire nous conseillons l'étude préalable des procédés suivis dans les pays voisins, l'Italie notamment, aux prises avec des difficultés semblables aux nôtres.

A notre avis une loi sur ces prestations devrait contenir les règles suivantes :

1° Fixation d'une indemnité journalière équitable pour les chevaux réquisitionnés, indemnité calculée en raison des services auxquels ils sont jugés aptes.

Nous admettons en effet qu'il serait matériellement impossible à la Confédération d'acheter à beaux deniers comptants les trente mille chevaux nécessaires à l'armée.

2° Désignation des places de rassemblement pour les diffé-

rentes divisions et catégories, et, pour chaque place, d'une commission mixte chargée de l'estimation des chevaux à l'arrivée et au licenciement. Les dépréciations résultant du service seraient bonifiées sur le pied actuel.

3° Recensement et classement dans les communes, par le vétérinaire de cantonnement et un ou deux officiers de troupes montées, de tous les chevaux se trouvant au territoire des divisions qui n'ont point de cours de répétition, soit, alternativement, dans quatre divisions par an. Un tableau, certifié par le président de la commission, indiquant le signalement des animaux, leur classification et le nom de leurs propriétaires, serait adressé à la direction militaire cantonale.

Un double de ce tableau resterait déposé à la commune jusqu'au classement suivant ou à la prochaine mobilisation s'il y en avait une dans l'intervalle.

4° Sauf les cas de mise de piquet, liberté absolue pour les propriétaires de disposer des chevaux ainsi classés.

Les certificats de santé requis pour la vente de chaque animal, seraient simplement augmentés d'une rubrique portant sa classification militaire.

Les registres tenus par les inspecteurs du bétail seraient également pourvus des colonnes nécessaires à l'inscription des mutations survenues dans l'intervalle des recensements. Ces employés délivrant déjà d'office les certificats de santé au départ, et recevant ceux des animaux introduits dans la commune, il n'y aurait aucun surcroît de besogne pour eux dans cette adjonction.

En cas de mise de piquet ou de mobilisation, ils rectifieraient le tableau déposé à la commune et celle-ci l'enverrait, sans retard, à l'autorité militaire.

5° Le contingent des animaux à fournir dans chaque canton serait déterminé d'avance par l'autorité fédérale, sur la base du dernier recensement. Pour parer à toute éventualité, assurer un meilleur choix et au besoin créer une première réserve, ce contingent serait supérieur d'un tiers ou d'un quart aux chiffres règlementaires.

L'insuffisance des ressources d'une division serait comblée par l'excédant d'une autre.

6° La répartition du contingent entre les différentes communes du canton, ressortirait de l'autorité militaire cantonale, sauf recours au Conseil d'Etat. Elle serait basée sur la combinaison des ressources en chevaux avec l'ensemble de la fortune mobilière et immobilière contenue dans la commune. En cas d'insuffisance les chevaux dûs par une commune seraient remplacés par des réquisitions dans d'autres localités, moyennant bonification par la première d'un surcroît d'indemnité journalière à déterminer en faveur des propriétaires mis à contribution.

Sauf recours à l'autorité cantonale les communes répartiraient ces prestations entre leurs administrés, autant que possible à tour de rôle et en proportion de leurs ressources, d'un recensement à l'autre.

7° Lorsqu'une mobilisation est ordonnée, l'autorité communale, sur l'avis du préfet, et de la même manière qu'il a été dit plus haut pour le personnel, inviterait les propriétaires des animaux désignés, ou en l'absence de ces derniers les possesseurs d'autres animaux de même catégorie, à les conduire au jour et heure fixés, avec ferrure en bon état, au point de rassemblement indiqué.

En y ajoutant quelques autres détails concernant l'exécution, la faculté de remplacement, pénalités, etc., on obtiendrait ainsi une équitable répartition des charges, sans porter atteinte en temps normal à la liberté individuelle.

Il serait facile aussi de compenser le surcroît de prestations imposées dans ce cas aux contrées de production chevaline par des allégements sur d'autres points.

Un autre point noir, quoiqu'à un moindre degré, se trouve dans l'insuffisance des moyens de transport dont dispose l'administration.

Un message du Conseil fédéral du 2 juin 1877, en constatant qu'il manque 858 fourgons ou chars d'approvisionnement, sans compter le chiffre nécessaire à la formation des étapes de vivres, indiquait comme solution la fourniture par les communes au-dessus de deux mille âmes de population d'un nombre suffisant de charriots construits sur un modèle donné, mais pouvant s'employer aussi dans la vie civile.

L'Assemblée fédérale n'est pas entrée en matière sur cette proposition, admettant ainsi qu'il serait procédé, cas échéant, par voie de réquisition. Raison de plus, si l'on songe aux déboires causés dans les dernières campagnes par l'emploi de train auxiliaire tardivement organisé, pour fixer d'avance, en tenant compte des usages des différentes contrées, les types de véhicules à un ou plusieurs chevaux, pouvant être utilisés pour le service de l'armée.

Il importerait aussi de déterminer leur répartition entre les cantons ou communes, leur mode et le maximum de chargement, suivant les espèces, les points de réunion de ce matériel, etc. A cet égard encore les prescriptions italiennes, où l'on se souvient des expériences de 1866, mériteraient d'être étudiées.

Tels sont, en négligeant encore bien des points très importants, les plus grandes difficultés auxquelles se heurte ce moment de crise qui s'appelle « mobilisation, » difficulté qu'il importe de prévoir et d'aplanir en temps utile.

Nous pourrions nous étendre encore sur l'emploi rationnel de la période comprise entre l'arrivée de tous les éléments, hommes, chevaux, matériel, etc., au point de réunion et le moment où, l'organisation achevée, les corps sont prêts à entrer en ligne; période échappant aussi à une réglementation préventive pour laquelle les normes générales peuvent seules être indiquées, mais qui, par cela même, constitue la pierre de touche par excellence des commandants d'unités.

Nous nous contenterons, pour le moment, d'avoir engagé la

discussion sur cet important problème, auquel tout officier, quelque position qu'il occupe, est directement intéressé, et qui cependant, par une fatalité inexplicable, est resté jusqu'ici l'apanage exclusif d'un très petit nombre. A.

RASSEMBLEMENT DE LA IIe DIVISION EN 1878.

CIRCULAIRE AUX OFFICIERS DE LA IIe DIVISION.

Messieurs les Officiers,

Le tour de rôle fixé par Arrêté du Conseil fédéral du 11 décembre 1875, sur les manœuvres de corps de troupes combinés, attribuant à la IIe division d'armée le rassemblement de division de 1878, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous un résumé du programme de ce cours d'instruction et de vous engager à vous y préparer, à l'avance, de votre mieux. Vous le pourrez d'abord en relisant vos principaux règlements (Règlement de service, les trois parties, notamment le service de sûreté ; règlements d'exercices des diverses armes, surtout l'emploi des tirailleurs en fortes unités), lesquels, à moins de déviations spécialement autorisées, serviront de base au service; puis en étudiant le terrain au moyen de reconnaissances volontaires et de la feuille XII de la carte Dufour, dont un extrait sera envoyé plus tard à chaque officier avec l'ordre général.

Lausanne, avril 1878.

Le Divisionnaire,
LECOMTE.

RÉSUMÉ DU PROGRAMME.

Zone et durée.

Le Rassemblement aura lieu dans la zone de Fribourg-Payerne-Morat et environs, du 5 au 20 septembre pour la plupart des troupes, et avec le concours de la 5e brigade d'infanterie (IIIe division) pour les manœuvres de division des 16-20 septembre.

Dislocation.

Pour les cours de répétition préalables des corps de troupes, voir le Tableau des Ecoles militaires de 1878, d'où ressortent les indications ci-après :

Infanterie : 5e régiment, du 5 au 13 septembre, *Fribourg*-Hauterive.
» 6e régiment, du 5 au 13 septembre, *Payerne*-Avenches.
» 7e régiment, du 5 au 13 septembre, *Neuchâtel*-Colombier.
» 8e régiment, du 5 au 13 septembre, *Morat*-Ins.
» 2e bataillon de carabiniers, du 5 au 13 septembre, Bulle.

Cavalerie : 2e régiment de dragons, du 11 au 13 septembre, Berne.

Cavalerie : 2e compagnie de guides, du 11 au 13 septembre, Colombier.

Artillerie : 2e brigade, 1er et 2e régiment, du 3 au 13 septembre, Bière.

» 3e régiment, du 3 au 13 septembre, Thoune.

» Parc de division N° 2, colonnes 3 et 4, du 5 au 13 septembre, Fribourg.

» Bataillon du train N° 2, du 7 au 13 septembre, Fribourg.

Génie : 2e bataillon, du 5 au 13 septembre, Arberg.

Troupes sanitaires et ambulances nos 6, 8, 9, du 5 au 13 septembre, Fribourg.

Troupes d'administration, 2e compagnie, du 5 au 20 septembre, Fribourg.

Le 14 septembre, tous les corps entrent en ligne dans la zone sus-indiquée, d'après des ordres de marche émanant de la Division, qui préciseront les cantonnements du 14 au soir et les dispositions pour le 15.

NB. Les corps de la IIIe division, destinés à représenter l' « ennemi », ont leurs cours comme suit :

Le 3e bataillon de carabiniers et les six bataillons de fusiliers nos 25-30, formant la 5e brigade d'infanterie, cours de répétition de brigade du 5 au 20 septembre, à Berne et environs. Le 3e régiment de dragons et la 3e compagnie de guides, à Berne et environs, du 11 au 20 septembre. Le 3e régiment de la IIIe brigade d'artillerie, à Thoune, du 3 au 20 septembre.

Emploi du temps.

Pour les cours de répétition des armes spéciales, l'emploi du temps sera réglé d'après les instructions de MM. les chefs d'armes.

Pour l'infanterie et les états-majors, il sera fixé par le divisionnaire, après approbation du plan général d'instruction par le Département militaire suisse, et sur les bases suivantes :

Du 5 au 11 septembre. — Troupes : Exercices préparatoires gradués par unités tactiques, avec inspection par bataillon le dimanche 8 septembre.

Du 5 au 11 septembre. — Etats-majors : En partie, reconnaissance du terrain des manœuvres, en tant que la surveillance des corps, le service et la direction des troupes par leurs états-majors n'y mettent pas d'obstacles.

Les 12 et 13 septembre. — Exercices de régiments.

Le 14 septembre. — Exercices de brigades.

Le 15 septembre (Jeûne fédéral). — Inspection de la division près Fribourg-Grolley.

Les 16, 17, 18, 19 et 20 septembre. — Manœuvres de division, dans la zone Fribourg-Morat-Berne, limitée au nord par l'Aar, avec le concours de troupes de la IIIe division et sur les données ci-après :

Idée générale.

La IIe division, comme avant-garde d'une armée dite du Sud, marche sur Berne, dès la ligne Fribourg-Avenches, en une co-

lonne principale ou en plusieurs colonnes à portée les unes des autres, suivant itinéraire à dresser ultérieurement.

Un « ennemi, » représenté par des troupes de la IIIe division établies sur la ligne Bümplitz-Könitz, s'oppose à cette marche.

Idée spéciale.

L'Idée spéciale sera précisée plus tard; elle sera ordinairement donnée chaque jour pour le jour suivant.

Les 16, 17 et 18 septembre, l' « ennemi » sera simulé par le 3e bataillon de carabiniers, qui prendra son cantonnement de combat le 15 septembre et auquel seront adjoints les corps nécessaires de la IIe division.

Le 18 septembre la 5e brigade d'infanterie, IIIe division, se rendra dans ses cantonnements de combat pour prendre part, du côté « ennemi », aux opérations des 19 et 20 septembre.

L'administration actuelle de l'armée fédérale et le rassemblement de la Ve Division (1877.)

Depuis la nouvelle organisation militaire, l'administration de l'armée fédérale a été sensiblement modifiée en ce qui concerne son personnel et son système d'approvisionnement en campagne.

Précédemment les bataillons avaient un quartier-maître pris dans les officiers de troupe, lequel était chargé de tout le service d'administration du bataillon, comptabilité, logement et subsistance; tous les autres services administratifs de l'armée se faisaient soit par les officiers du commissariat fédéral (commissaires de place ou ancien état-major du commissariat) soit par les commissariats des guerres cantonaux.

Aujourd'hui il ne reste de ce personnel que quelques rares commissaires de place et les commissariats cantonaux dont le rôle est, à notre avis, devenu trop passif. Par contre est intervenue la création des troupes d'administration dont le corps d'officiers remplace l'ancien état-major du commissariat et fournit tous les quartier-maîtres, et dont les troupes proprement dites forment les compagnies d'administration, destinées à pourvoir, suivant les circonstances, aux services des subsistances et des distributions.

La différence saillante qui existe entre le nouveau système et l'ancien consiste dans ce fait que tout ce qui est administration de l'armée fédérale forme un tout organisé tendant à éliminer autant que possible l'élément civil, qui avait fourni jusqu'ici un contingent important, surtout dans le transport et la distribution des vivres.

Le rouage nouveau qui est à la base de la nouvelle organisation relative à la subsistance des troupes est la compagnie d'administration, qui a un service essentiellement technique, unité qui a été mise en œuvre pour la première fois lors du rassem-

blement de troupes de la Ve division. Cette compagnie est chargée non-seulement de l'organisation des magasins, mais aussi de pourvoir, par son propre travail, à la fourniture de la viande, en établissant des boucheries de campagne, et à la fabrication du pain, au moyen de fours militaires et civils. Par conséquent le travail que l'on demandait autrefois uniquement à des fournisseurs est entré dans le domaine militaire et il en résulte une large augmentation de responsabilité pour l'administration de l'armée.

Il n'est pas permis de dire que le système des fournisseurs n'ait plus sa raison d'être, car il sera toujours employé dans les écoles, les cours de répétition et certains services spéciaux; mais il est incontestable que la concurrence que viennent lui faire, pour le service de campagne, les troupes d'administration, ne produise un bon effet; on verra de plus près les lacunes à combler et les économies à réaliser.

Il serait prétentieux aussi de porter dès maintenant un jugement définitif sur le système qu'on vient de créer. L'expérience sera la meilleure conseillère à ce sujet et il faut attendre qu'elle puisse parler, pour se prononcer d'une façon équitable et utile.

Cependant il résulte des rapports sur le service de la subsistance des troupes pendant le rassemblement de la Ve division :

1° Que la compagnie d'administration a pu fournir pendant les opérations d'ensemble :

a) la viande à la division complète (soit à 9500 hommes);
b) le pain à la moitié de la division (soit à 4500 hommes.)

2° Que ces aliments ont été de bonne qualité.

3° Qu'il y a eu économie sur les fournisseurs.

4° Que la compagnie d'administration a su, par son zèle et ses aptitudes, prouver son utilité.

5° Que le personnel prévu par le règlement est tout à fait insuffisant et qu'il a fallu, pour obtenir les résultats ci-dessus, recourir à des aides pris dans la troupe, au nombre de 12 hommes pour la boucherie, et de 14 hommes pour la boulangerie. Or cette dernière ne fournissait que 4500 portions.

6° Que le matériel de transport et spécialement celui qui doit servir à former la colonne de vivres doit être absolument en rapport avec le nombre des hommes à nourrir.

7° Que le service entre les corps, la colonne de provision et les magasins doit pouvoir se faire régulièrement, avec le matériel qui leur est destiné par le règlement et conjointement avec le service même de la compagnie d'administration.

8° Que les ordres de dislocation et tous les ordres relatifs aux changements des corps doivent être donnés avec une régularité parfaite et si possible directement aux officiers responsables des divers services, de façon à éviter :

a) tout retard dans les distributions;
b) des fourvoiements;
c) des encombrements;
d) en un mot afin de ne pas paralyser ou amoindrir les opérations de la compagnie d'administration.

9° Enfin, que la compagnie d'administration doit, autant que faire se peut, être indépendante, en ce sens qu'elle doit posséder dans son personnel et dans son matériel tous les éléments nécessaires pour être à même d'établir elle-même toutes ses constructions, sans avoir recours pour cela à d'autres corps, comme cela a eu lieu à Brugg lors du service dont nous parlons.

Nous nous permettrons d'entrer dans quelques détails sur l'ensemble de la subsistance pendant le dernier rassemblement. La compagnie d'administration recevait, ensuite de contrats passés avec des fournisseurs :

a) le nécessaire en farine;
b) le nécessaire en bétail;
c) le pain pour la moitié de la division qu'elle ne pouvait pas servir directement;
d) le bois à brûler dont elle avait besoin.

Les légumes, le café, le sucre et le sel étaient supportés par l'ordinaire de chaque corps; mais ensuite d'un contrat conclu par le commissaire de la division avec un fournisseur unique, pour tous ces articles, celui-ci servait les troupes directement, ce qui, dans certains cas, a donné lieu à des complications vu les fréquentes dislocations.

Quant au foin, des fournisseurs spéciaux le livraient par l'intermédiaire de la compagnie d'administration aux corps et pourvoyaient aux colonnes de fourrage.

La boulangerie avait le caractère de boulangerie d'étape et est restée continuellement à Brugg. La boucherie a été d'abord à Brugg et dès le 3me jour transférée à Olten à proximité des troupes.

La section des magasins de la compagnie d'administration, qui faisait l'expédition et le chargement des rations pour les différents corps, a transféré successivement ses magasins, suivant la marche des opérations, de Brugg à Olten et à Läufelfingen.

Pendant ce rassemblement de troupes bien des lacunes ont été remarquées, lacunes qui, dans un service de campagne sérieux, auraient pu avoir des conséquences très fâcheuses. Sous l'influence de la situation financière critique du pays on a, évidemment dans un bon but, cherché à faire des économies partout. Mais hélas, aujourd'hui et non-seulement pour la Suisse, les exigences militaires sont forcément considérables ; les progrès dans l'art de la guerre ont amené aussi une progression de dépenses. Cela est triste à dire, et il est également pénible de reconnaître que les économies sont moins facile à introduire qu'on ne le suppose à première vue. Ce besoin d'économies eut d'abord pour effet de faire réduire la colonne de provision réglementaire de 36 voitures à 4 chevaux à 20 voitures à 2 chevaux; il est vrai que l'effectif de la division était lui-même réduit d'un quart, mais pour rester dans l'esprit de la loi, il aurait, dans tous les cas, fallu 27 voitures à 4 chevaux. Nous admettons que dans le cas particulier, où les opérations avaient lieu à proximité d'un beau réseau de

chemins de fer, on pouvait réduire les équipages de 4 à deux chevaux, mais cela à titre d'exception. Les 20 voitures accordées pour former la colonne de vivres de la division étant trouvées insuffisantes, on imagina un correctif assez ingénieux, celui de leur adjoindre les chars à approvisionnements des corps, ce qui formait un total d'environ 70 voitures, dont on fit trois groupes, A, B et C, correspondant chacun à un jour. On désignait alors, à tour de rôle, la subdivision qui devait aller toucher des vivres au magasin, celle qui était chargée de suivre la division pour la subsistance de la journée et enfin celle qui devait marquer la place de la colonne de vivres réglementaire. Mais ainsi les différents corps n'avaient plus leurs chars à leur disposition immédiate; aussi cette combinaison, admissible en temps de paix, aurait-elle dû être écartée en temps de guerre, étant prévus les cas d'isolement des sources d'approvisionnement.

On cite comme une des causes de retard dans les distributions l'arrivée tardive des ordres, ensorte que des chars de vivres, qui auraient pu être dirigés plus tôt sur les divers détachements, ne partaient que longtemps après la troupe, laquelle dans ce cas ne trouvait, en arrivant à destination, rien pour commencer à cuire la soupe.

Quant aux économies qui paraissent avoir été réalisées et qui se chiffrent par environ :

fr. 2000 pour la boucherie de campagne et par
» 900 pour la boulangerie » »

solde et entretien de la compagnie d'administration compris, il ne faut pas se faire d'illusion à ce sujet, car il y a eu des frais d'installation qui sont coûteux, surtout quand on ne peut les répartir que sur un petit nombre de jours de service. Mais nous nous empressons d'ajouter qu'il est incontestable que beaucoup de personnes ont été trompées en bien sur les résultats obtenus et que ceux-ci peuvent, surtout au premier essai, être considérés comme très favorables.

Nous avons lieu de croire qu'avec la persévérance la compagnie d'administration arrivera à rendre de bons services. Des hommes intelligents et dévoués vouent une sollicitude particulière à cette nouvelle institution et, s'ils sont utilement secondés, ils la développeront et la populariseront toujours davantage. En même temps, il ne faut pas perdre de vue que des fournisseurs seront toujours et par la force des choses appelés à rendre des services utiles.

Le service des quartier-maîtres s'est naturellement ressenti de tous les changements introduits par la nouvelle organisation militaire. Ils ont eu l'occasion de se rendre compte durant le dernier rassemblement de troupes du travail considérable et de l'initiative qui leur sont demandés s'ils veulent remplir convenablement leur mission.

A ce sujet nous croyons que, dans l'intérêt du service, les quartier-maîtres doivent être complétement en dehors de ce qui a trait à la fabrication elle-même des aliments, puisqu'il s'agit

d'un travail technique devant être dirigé par des gens du métier et qui devrait former une subdivision beaucoup plus tranchée que maintenant des troupes d'administration.

La *section technique, ou des subsistances*, de la compagnie d'administration, ayant pour mission spéciale de pourvoir à la fabrication et à la fourniture des subsistances, ce service est au fond une spécialité dans l'administration et son personnel doit être instruit en conséquence.

La *section des magasins* est chargée de recevoir les vivres de la section des subsistances et des fournisseurs, en un mot de préparer tout ce qu'il faut pour le ravitaillement de la troupe; elle est en liaison immédiate avec les quartier-maîtres dont elle doit faciliter la tâche.

Les *quartier-maîtres*, à leur tour, se trouvant en relation avec les magasins ou, dans certains cas, directement avec les fournisseurs désignés pour telles ou telles fournitures, et font le nécessaire pour subvenir à l'entretien de leurs hommes. Or comme, et surtout en campagne, les circonstances peuvent susciter de fréquentes difficultés et qu'il faut à tout prix nourrir la troupe, le quartier-maître doit connaître à fond le système des approvisionnements afin de pouvoir par son initiative et son énergie parer à toutes les éventualités. Nous insistons sur ce point et afin qu'il n'y ait aucun malentendu nous ajoutons que, si les quartier-maîtres ne peuvent pratiquement pas être appelés au service technique des subsistances, c'est-à-dire à diriger la fabrication, ils doivent cependant être absolument capables de profiter de toutes les circonstances favorables à l'entretien de la troupe lorsque les communications avec les magasins sont rompues.

En dehors de ce service-là et de celui du logement de la troupe, le quartier-maître a encore l'administration comptable du corps auquel il est attaché; ce service est devenu plus compliqué par le règlement des indemnités de route, qui, autrefois, se faisait le plus souvent par les soins des commissariats cantonaux et des commissaires de place.

Donc, si cet officier veut bien remplir ses devoirs, il est convenablement occupé dans les services ordinaires, écoles et cours de répétition; par contre il est débordé en campagne, surtout dans le bataillon du génie, le régiment de cavalerie et la brigade d'artillerie, qui ont, en outre de la troupe, un grand nombre de chevaux.

Pendant le rassemblement de la Ve division, on a dû donner un aide au quartier-maître de la brigade d'artillerie, qui se trouvait par trop chargé. Il y a dans la répartition des quartier-maîtres une lacune que des expériences subséquentes ne manqueront pas de démontrer d'une manière indiscutable. On sera forcé de mieux répartir le travail et de dédoubler là où il y a trop pour un seul officier, si l'on veut faciliter le bien-être de la troupe. Nous pensons entr'autres qu'on sentira bientôt la nécessité de renforcer les quartier-maîtres des régiments d'infanterie par un quartier-maître de brigade d'infanterie avec un adjudant, et d'adjoindre au quartier-maître de la brigade d'artillerie des quartier-maîtres de régiments d'artillerie.

La tâche de l'administration d'une armée est grande et tous les événements militaires auxquels nous assistons depuis 20 ans l'ont surabondamment prouvé. On a dû donner de plus en plus d'importance à cette branche de service, et cependant on a toujours à se plaindre d'une activité encore insuffisante ensuite de la rapidité actuelle des opérations.

Il est heureux qu'on rende aujourd'hui à l'administration les égards qui lui sont dus et qu'on reconnaisse la nécessité du contact constant qui doit exister entre celle-ci et les commandants des différents corps.

L'armée souffrira toutes les fois que l'administration ne fera pas son devoir, comme aussi lorsque les commandants de troupes et les commandants supérieurs négligeront de faire connaître à temps, les premiers, les besoins de leur troupe, les seconds, la direction qui doit être donnée aux colonnes de vivres.

Nous ne devons pas oublier la position géographique de notre pays et les caractères des opérations militaires auxquelles nous pouvons être appelés. On est frappé, lorsqu'on y réfléchit, de la diversité des situations dans lesquelles nous pouvons nous trouver. Pour tout ce qui touche aux approvisionnements, la plus ou moins grande facilité des communications, la saison, la température sont autant de facteurs dont il faut tenir compte; c'est pourquoi il nous paraît nécesaire de savoir combiner l'ancien système des fournitures par les entrepreneurs avec la nouvelle institution dont nous avons maintenant fait l'essai, la compagnie d'administration.

Essayons de nous reporter à la dernière occupation du Jura, dans les mois de janvier et de février 1871, et de nous rappeler combien les approvisionnements y étaient difficiles, tandis que, s'il s'était agi de ravitailler ces mêmes troupes sur le plateau suisse, à proximité des chemins de fer, que de difficultés levées, que d'économies réalisées sur plusieurs points, que de peines et de pertes évitées! Lorsque l'armée de Bourbaki arriva en Suisse, que seraient devenus les approvisionnements sans le concours généreux et patriotique de tous les citoyens? Ces faits nous montrent combien nous sommes peu prêts aux grands événements et combien il nous faut avoir de cordes à notre arc si nous voulons être à la hauteur de notre tâche et pouvoir parer à toutes les éventualités. Pour cela il faut des hommes, du matériel et du dévouement de la part de tous dans les moments difficiles. Il faut que l'administration soit rigoureuse dans ses choix, car elle a besoin d'hommes intelligents et d'initiative. Il faut que les écoles d'administration soient pratiques et bien dirigées. Il faut que les quartier-maîtres aient une très grande sollicitude pour la troupe et qu'ils ne se laissent pas décourager par la tâche pénible et très ingrate qui leur est dévolue. Il faut que les quartier-maîtres, tout en se souvenant qu'ils reçoivent des directions de leurs supérieurs hiérarchiques, n'oublient pas qu'ils sont à la disposition et sous les ordres de leur commandant de bataillon, de régiment ou de brigade et qu'il est de leur devoir de concilier tout

cela pour le bien du service et pour la convenance des rapports réciproques entre commandement et administration. Avec de la bonne volonté rien ne s'y oppose et de plus l'esprit militaire l'exige.

Il faut que tous les officiers de l'armée suisse se tendent une main solidaire et confiante et, comme le disait M. le colonel Rothpletz, dans un de ses remarquables ordres du jour de la Ve division, qu'ils poursuivent un but de travail commun et coordonné.

Il faut aussi que les autorités nous donnent ce qui nous est nécessaire pour marcher et avant tout un *règlement d'administration* en rapport avec les besoins actuels. Ce règlement que nous demandons depuis longtemps avec instance ne peut pas être attendu davantage sans qu'il en résulte une situation dangereuse pour le pays; aussi osons-nous espérer qu'en face de cette responsabilité nos réclamations seront enfin entendues.

A. D.-M.

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES.

Du Département militaire suisse. 24 avril, n° 60/31. Comme le repassage défectueux des canons de fusils à la lime et à l'émeri nuit considérablement à la précision de l'arme, nous nous sommes vus dans le cas de décider, le 13 juin 1876, que les réparations d'armes ne devaient être faites que par la fabrique d'armes et par les arsenaux des cantons installés à cet effet ou par des armuriers privés spécialement autorisés.

De cette manière, nous avions cru que les réparations seraient faites avec soin et que la Confédération et les cantons seraient préservés de tout dommage, qu'en outre le porteur de l'arme qui, à teneur de l'ordonnance du 2 juillet 1875, doit supporter les frais de réparation autres que ceux occasionnés par des défauts de matériel et de construction, ne seraient pas astreint à payer des frais exagérés sous ce rapport, attendu que les armuriers privés autorisés à faire ces réparations sont tenus de ne réclamer que les prix fixés par le tarif fédéral du 3 mai 1876.

Suivant les rapports qui nous sont parvenus à cet égard, il arrive toujours que des militaires remettent leurs armes à réparer à des serruriers, couteliers, etc., qui, manquant des connaissances techniques nécessaires, ne peuvent faire que des réparations défectueuses et risquent même souvent d'abîmer les armes.

Il est donc d'un intérêt général de combattre ces abus, ce qui pourrait avoir lieu avec efficacité si les autorités militaires cantonales portaient les noms des armuriers et des ateliers à la connaissance des militaires et si elles rendaient ces derniers responsables de l'endommagement des armes par suite de réparations défectueuses ou malentendues.

Il serait également urgent d'attirer l'attention des hommes portant fusil sur cet état de choses soit par le moyen des ordres journaliers dans les écoles de recrues et les cours de répétition, soit à l'occasion de l'enseignement théorique de la connaissance des armes ou dans les inspections.

L'importance de la chose nous porte à croire que les autorités militaires cantonales ainsi que les inspecteurs et instructeurs fédéraux chercheront par les voies indiquées à contribuer de tout leur pouvoir à un bon entretien des armes à feu.

Le Conseil fédéral a procédé le 18 courant aux promotions et nominations suivantes dans le corps des officiers :

I. Promotions.

Section des chemins de fer de l'état-major général.

Au grade de colonel, le lieut.-colonel Zschokke, Olivier, à Aarau.

Infanterie.

Au grade de lieutenant-colonel : les majors David, Constant, à Correvon ; Gygax, Jean, à Berne ; Indermuhle, Jean, à Interlaken ; Jakob, Jean, à St-Gall ; Vuille, Paul, à Chaux-de-Fonds ; Greisshusler, Aloïs, à Lucerne.

Cavalerie.

Au grade de major : le capitaine Blumer, Othmar, à Freyenstein.

Troupes d'administration.

Au grade de major : Veuve, Jules Henri, à Winterthour ; Schürpf, Robert, à St-Gall.

Au grade de capitaine. les 1ers lieutenants Cuony, Hippolyte, à Fribourg ; Ruffet, Octave, à Genève ; Luscher, Henri, à Oberentfelden ; Kunz, Théodore, à Berne ; Altwegg, Jean, à Frauenfeld ; Schupbach, Adolphe, à Berne ; Brunner, Rodolphe, à Uster ; Gonet, Alexis, à Lausanne.

Au grade de premier-lieutenant, les lieutenants Siegwart, Ferdinand, à Kussnacht ; Strikler, Charles, à Zurich ; Flury, Otto, à Soleure ; Bolliger, Jean, à Bâle ; La Roche, François, à Bâle ; Welti, Godefroy, à Liestal ; Siegfried, Benoni, à Zofingue ; Guinand, François, à Neuchâtel ; Bauler, Emmanuel, id ; Boéchat, Joseph, à Fribourg ; Bauert, Albert, à Aussersihl ; Ernst, Henri, à Hottingen ; Mœllinger, Oscar, à Fluntern ; Breithaupt, Marc. à Genève ; de Roguin, Louis, à Lausanne ; Zinggeler, Albert, à Wædensweil ; Leemann, Adolphe, à Zollikon (Zurich) ; Jenni, Jean, à Morat ; Barrelet, Paul, à Collombier ; Sahli, Frédéric, à Berne ; Gagg, Auguste, à Wald (Zurich) ; Moser, Charles, à Thoune ; Burri, Jules, à Bâle ; Schulthess, Emile, à Zurich ; Weibel, Frédéric, à Aarberg ; Kneubuhler, Emile, à Willisau ; Siegfried, Charles, à Zofingue ; Suter, Hermann, à Berne ; Tritten, Ernest, à Berne ; Leuenberg, J.-U., à Langnau ; Fleury, Albert, à Porrentruy ; Demiéville, Adrien, à Lausanne ; Dietschi, Charles, à Lenzbourg.

II. Remise de commandements.

Comme commandant du

Régiment d'infanterie	N° 2 :	Lieut.-colonel	David, à Correvon.
»	» 10 :	»	Wirth, à Interlaken, jusqu'ici commandant du 12e régiment.
»	» 11 :	»	Gygax, à Berne.
»	» 12 :	»	Indermuhle, à Interlaken.
»	» 15 :	»	Geisshusler, à Lucerne.
»	» 28 :	»	Jakob, à St-Gall.
Rég. d'infanterie de landwehr	» 6 :	»	Vuille, à Chaux-de-Fonds.
» »	» 13 :	»	Thalmann, J., à Lucerne.
Régiment des dragons	» 5 :	»	Major Blumer, Othmar, à

Freyenstein, en remplacement du lieut.-colonel Jb. Wegmann, mis à disposition à teneur de l'art. 58 de l'organisation militaire.

Les élèves ci-après qui ont pris part aux écoles préparatoires d'officiers des troupes d'administration I et II ont été nommés officiers des troupes d'administration.

Au grade de premier-lieutenant : les 1ers lieutenants d'infanterie Krebs, Paul, à Berne ; Biehli, Jean, à Aarau ; Bouchat, Jean, à Saignelégier ; Fahrländer, Arthur, à Laufenburg ; Weber, Xavier, à Munster (Lucerne) ; Liechti, Frédéric, à Berne ; Scherrer, Albert, à Neunkirch.

Au grade de lieutenant, les lieutenants d'infanterie Bach, Conrad, à St-Gall ; Burnier, Jules, à Bière ; Leutwyler, Jacob, à Menzikon ; Burkhard, Charles, à Zurich ; les sous-officiers ci-après : Saugy, Samuel, à Genève ; Meyer, Maurice, à Delémont ; Huber, Henri, à Zurich ; Lugon, Victor, à Martigny ; Ducrey, Alexis, à Martigny ; Töndury, Jean-Baptiste, à Zurich ; Ludi, Théophile, à Thoune ; Luchsinger, Rodolphe, à Glaris ; Kradolfer, Rodolphe, à Berne ; Jaques, Emile, à Echallens ; Conradi, Max, à Neukirch, Thurgovie ; Mottier, François, à Lausanne ; Giroud, Jules, à Morges ; Messerli, Frédéric, à Berne ; Simon, Jakob, à Berthoud ; Ringk, Emile, à Schaffhouse ; Burcher, Joseph, à Brigue ; Stampfli, Jakob, à Yverdon ; Ballmer ; Guillaume, à Liestal ; Muff, François-Jos., à Hohenrain ; Oswald, Pierre, à Bâle - Rochat, Lucien, à Lausanne ; Lerch, Godefroi, à Koniz ; Kunz, Charles, à Winterthur ; Jullien, Alexandre, à Genève ; Huguenin, Arnold, à Chaux-de-Fonds ; Steinegger, Albert, à Zofingue ; Henry, Oscar, à Lausanne ; Studli, Jean, à Flavyl, Ochsner, Conrad, à Winterthur ; Binder, Edouard, à Genève ; Monachon, François,

à Cossonay ; Bächler, Charles, à Berne ; Jans, Charles, à Neuchâtel ; Schmidt, Emile à Zoug ; Stähelin, Guillaume, à Wattwyl ; Isoz, François, à Lausanne ; Braunschweiler, Bernard, à Bubler.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Département militaire fédéral s'occupe en ce moment de la publication d'un manuel pour les sous-officiers. Ce manuel, dont le plan est déjà tracé et a été communiqué aux sociétés des sous-officiers, traiterait les points suivants : Constitution fédérale, géographie militaire, lecture des cartes et étude du terrain, théorie de tir et connaissance de l'arme, principes de la tactique élémentaire, rôle du sous-officier dans le combat, travaux des pionniers de campagne, le combat moderne pour les trois armes, la position de l'arme du génie, le service sanitaire et le service administratif dans leurs rapports avec les différentes armes, la position du sous-officier, sa compétence en matière pénale, etc. C'est M. le lieutenant-colonel d'Elgger qui serait chargé de la rédaction de ce manuel.

ZURICH. — La société de gymnastique d'hommes de Winterthur, vient de décider d'ouvrir, pour la durée de l'été, un cours libre et gratuit de gymnastique militaire, auquel pourront assister tous les jeunes gens de Winterthur et des communes avoisinantes, âgés de 16 à 20 ans.

ANGLETERRE. Un récent procès militaire a mis au grand jour une défectuosité du système de recrutement dans l'armée anglaise, provenant de la mauvaise tenue des registres constatant l'état civil ou militaire des personnes, ainsi que du respect exagéré de la liberté individuelle.

Il s'agissait du jugement d'un soldat du 14e régiment d'infanterie, James Morrisey, qui commença par être mousse à bord du navire de guerre « l'*Inflexible* » et fut congédié avec déshonneur du service en 1868. Pendant l'été de 1871, il s'engagea dans le 6e Lancashire militia, s'enròla de nouveau, au commencement de 1872, dans le Liverpool militia. Un an après, il s'engagea dans le 2e Lançashire militia. En janvier 1874, il rejoignit le Royal artillery ; au printemps de la même année, il entra dans la Durham militia ; dans le courant de septembre, il prit du service comme matelot à bord d'un navire marchand ; il se révolta en pleine mer et fut puni de 18 mois de prison. Aussitôt sorti de prison, il recommence ses engagements frauduleux, et pendant le mois de septembre 1876 il s'enrôle successivement dans le 2e Lancashire militia, le 5e West-York militia, puis dans le 20e régiment d'infanterie. Il déserte deux ou trois jours après pour prendre du service dans le 14e d'infanterie, et comme soldat de ce régiment il passe trois fois devant le conseil de guerre.

Il est probable qu'un grand nombre d'hommes sont dans le même cas, beaucoup doivent faire partie de plusieurs régiments de milice et appartenir en même temps à la réserve de l'armée.

Pour remédier à de telles fautes, on marquait jadis les déserteurs, mais cette peine a été supprimée et les abus vont en se multipliant.

LASUANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 10. Lausanne, le 18 Mai 1878. XXIII° Année

Rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1877.

La *Revue* a publié précédemment le texte complet de ces rapports annuels que le développement de notre organisation militaire du 13 novembre 1874 rend chaque année plus volumineux.

Nous nous bornerons pour cette année à en extraire quelques renseignements qui nous paraissent devoir spécialement intéresser nos lecteurs.

Effectif de l'armée fédérale au 1er janvier 1878.

A. ELITE

1. Par division:

	Effectif réglementaire	1878
Ire division	13,493	17,079
IIe »	12,717	14,695
IIIe »	12,717	12,439
IVe »	12,717	11,915
Ve »	13,493	15,843
VIe »	12,717	14,964
VIIe »	12,717	15,228
VIIIe »	11,717	15,490
Officiers et troupes ne faisant pas partie de divisions	2,090	2,223
Officiers et secrétaires de l'état-major, à teneur de l'art. 58 de l'organisation militaire	—	201
Total,	105,378	120,077

2. Par armes:

	Effectif réglementaire	1878
Etat-major général (*)	54	55
Officiers judiciaires	30	37
Infanterie	77,580	94,235
Cavalerie	3,412	2,064
Artillerie	14,500	16,413
Génie	4,898	3,596
Troupes sanitaires	4,528	2,728
Troupes d'administration	376	409
Total,	105,378	120,077

(*) Le chiffre des officiers de la section des chemins de fer de l'état-major général n'est pas fixé par la loi et ne figure dès lors pas ici.

B. Landwehr

Par armes :

	Effectif réglementaire	1878
Etat-major général	—	—
Infanterie	77,408	78,226
Cavalerie	3,369	2,485
Artillerie	7,208	8,075
Génie	4,882	2,235
Troupes sanitaires	3,776	893
Troupes d'administration	376	5
Total,	97,019	91,919

Le Département militaire signale à nouveau des lacunes importantes dans le corps des officiers de l'élite et de la landwehr, en les attribuant à l'insuffisance du budget qui ne permet pas d'appeler annuellement le nombre d'élèves voulu aux écoles préparatoires d'officiers.

Les états-majors des corps de troupes combinés de l'élite sont à peu près complets. En revanche, les état-majors des corps de troupes de la landwehr présentent de nombreuses lacunes, surtout en adjudants. En cas de besoin il y aurait lieu de recourir aux officiers mis à disposition du Conseil fédéral, en vertu de l'art. 58 de l'organisation militaire.

Recrutement.

Pour se conformer au désir exprimé par les Chambres fédérales, à l'occasion de la discussion sur le rétablissement de l'équilibre financier, le département à cherché à se tenir le plus près possible du chiffre de 13,000 recrues reconnu nécessaire pour maintenir au complet l'armée de campagne à l'effectif réglementaire. A cet effet, on a recommandé aux officiers chargés du recrutement, la plus stricte application des prescriptions sur l'aptitude des hommes pour le service, ces mesures strictement exécutées ont diminué le pour cent des recrues déclarées aptes au service, de 57 % en 1876 à 48,2 % en 1877, ainsi que l'indique par division le tableau suivant :

	1876	1877	Différence 1876-1877
Ire division	67,0	58,6	8,4
IIe »	48,5	44,8	3,7
IIIe »	52,0	49,1	2,9
IVe »	61,0	44,7	16,3
Ve »	56,6	44,9	11,7
VIe »	52,2	45,2	7,0
VIIe »	62,2	48,3	13,9
VIIIe »	58,9	49,3	9,6
Moyenne,	57,0 %	48,2 %	8,8 %

Le motif du chiffre surprenant d'hommes aptes au service dans le 1er arrondissement de division doit encore faire l'objet de nouvelles investigations, dit le rapport.

Sur 26,286 jeunes gens qui se sont présentés en automne 1877 pour le recrutement de 1878, 12,670 ont été reconnus aptes au service et répartis dans les unités de troupes, — 5,450 ont été dispensés pour plus ou moins de temps, et 8166 ont été déclarés impropres au service.

La répartition des recrues entre les corps se trouve en proportion de l'effectif réglementaire:

	Recrues	Sur l'effectif réglementaire de:	°/o
Infanterie	8,479	77,580	10,9
Cavalerie	459	3,412	13,4
Artillerie	1,942	14,622	13,3
Génie	833	4,898	17,4
Troupes sanitaires	882	4,406	20,0
Troupes d'administration	75	376	19,9

Personnel d'instruction.

L'effectif du personnel d'instruction était à la fin de l'année 1877 de :

Infanterie	118	hommes
Cavalerie	14	»
Artillerie	36	»
Génie	8	»
Troupes sanitaires	6	»
Troupes d'administration	3	»
	185	hommes

Le nombre des instructeurs d'infanterie, de cavalerie et des troupes sanitaires est inférieur à celui de l'année dernière, parce que les places devenues vacantes dans l'intervalle n'ont pas été repourvues en raison de ce que la plupart des cours et des écoles étaient terminés. L'artillerie seule compte 2 instructeurs de plus.

L'effectif général du personnel d'instruction s'est augmenté de trois places d'instructeurs, créées pour les troupes d'administration par la loi fédérale du 16 juin 1877.

Infanterie.

Dans chaque arrondissement de division il y a eu pour l'infanterie, 3 écoles de recrues de la durée règlementaire de 45 jours, avec 8 jours de service préparatoire pour les cadres.

On prétend que, depuis la centralisation de l'instruction, l'infanterie est arrivée à un degré de développement plus élevé, surtout en ce qui concerne la discipline, l'aptitude à la marche et au tir, ainsi qu'en général dans l'uniformité de l'instruction. Les rapports d'école et d'inspection relèvent spécialement une plus grande initiative des cadres et surtout des sous-officiers ; mais ces résultats sont encore insuffisants, parce que les écoles de recrues finissent précisément au moment où le succès de l'instruction commence à devenir un fait acquis et durable.

9,007 recrues de carabiniers et de fusiliers ont été instruites en 1877, et 291 sous-officiers et soldats ont été recommandés pour le brevet d'officier à la sortie de l'école d'aspirant-officier.

Les cours de répétition de l'infanterie ont eu lieu pour la première fois en 1877, dans l'ordre fixé, prévoyant l'appel sous les armes, successivement, de deux en deux ans, du bataillon, du régiment, de la brigade et de la division d'armée.

A ces cours ont été appelés :

La IVe division, pour des manœuvres de	bataillons,	13	bataillons.
La VIIe » »	régiment,	13	»
La Ie » »	brigade	14	»
La Ve » »	division	14	»
	Total	54	bataillons.

Le résultat de cet exercice a été généralement satisfaisant, les chefs d'unités de troupes, commandants de bataillons, de régiments et de brigades, ont fait des efforts pour être en mesure de commander les

troupes sous leurs ordres en temps de guerre. Les exercices combinés des différentes armes ont spécialement éveillé l'attention des officiers.

Conformément à l'arrêté du 27 décembre 1875, fixant le tour de rôle des cours de répétition, les corps de la Ve division de l'armée devaient assister à leur cours de répétition par division. Les manœuvres ont été organisées selon les prescriptions de l'art. 104 de la loi militaire, et elles ont eu lieu du 6/8 au 23 septembre, avec toutes les armes spéciales faisant partie de la divison, à l'exception de deux ambulances du lazaret de campagne. Les manœuvres de division ont été exécutées dans l'arrondissement même de la division.

Le Département militaire n'a donné au commandant de la division que des directions générales, et lui a spécialement recommandé de rester dans les limites des crédits alloués à cet effet par les Chambres fédérales. Du reste la direction des exercices a été laissée tout entière au commandant de la division, direction qui s'est étendue également, pour l'infanterie, aux cours préparatoires qui ont précédé les manœuvres de division.

L'effectif général des troupes qui ont pris part au cours de répétition dans l'arrondissement de division s'est élevé à 9397 hommes et 1572 chevaux.

Les états-majors sont entrés au service les 4 et 5 septembre, les troupes les 6 et 7 septembre, à l'exception de la cavalerie, dont la troupe n'a été rassemblée que le 13 et qui n'a pu ainsi recevoir d'instruction préparatoire. A l'exception du détachement marquant l'ennemi, toute la division a été concentrée près de Brugg le 15 septembre et inspectée par le chef du département militaire, après quoi elle a pris ses cantonnements de combat. Les manœuvres de divison ont ensuite eu lieu du 16 au 23 septembre. Le retour de la troupe dans ses foyers s'est effectué le 24 septembre.

La Ve division de l'armée était la première du tour de rôle fixé pour les manœuvres de division; c'est pourquoi elle s'est trouvée dans une situation exceptionnellement difficile. Elle était nouvellement formée, ensorte qu'il ne pouvait pas être question d'une parfaite homogénéité dans les états-majors et les unités de troupes. Elle manquait en outre des exercices préparatoires de régiment et de brigade, qui, à teneur de la loi, doivent précéder, pour les bataillons d'infanterie, les manœuvres de division, afin de préparer les chefs et les troupes à ces manœuvres importantes. Ces exercices préparatoires ont, en conséquence, dû se faire dans les cours qui ont précédé les manœuvres de division, et, quoique les exercices de tir en aient été éliminés, nombre de places d'armes manquant du reste des installations nécessaires, il n'a cependant pas pu y être consacré le temps absolument indispensable. Un autre inconvénient, qui ne devait pas non plus contribuer à obtenir un bon résultat, provenait de ce que sur les 5 à 6 classes d'âge appelées au cours de répétition, les trois plus jeunes seulement avaient reçu une instruction conforme, et de ce que par suite de l'absence de sous-officiers des plus anciennes classes d'âge, dispensés par la loi du service en temps de paix, les fonctions de sous-officiers de grades supérieurs se sont souvent trouvées entre les mains de novices, qui devaient exercer pour la première fois, dans le service de campagne, des fonctions qui ne leur étaient pas encore connues. Si, néanmoins, les résultats des manœuvres ont été meilleurs qu'on aurait pu s'y attendre, les cours dont il s'agit, et qu'on a reconnus comme une école préparatoire excellente pour les grandes manœuvres, n'y ont pas peu contribué. Les principaux avantages qui en sont résultés sont les suivants : plus grande aptitude de la troupe pour la marche, par suite de la continuité des exercices, bonne

tenue et tranquillité de la troupe sous les armes, une certaine facilité dans les mouvements en ordre serré et une meilleure discipline de feu.

Les manœuvres de division ont été basées sur une supposition du commandant, ensuite de laquelle la division devait dans son ensemble opérer contre un ennemi marqué qui recevait ses ordres directement des officiers chargés de remplir les fonctions de juges de camp. Quoique les opinions soient partagées sur la question de savoir si cette méthode d'opération est exacte ou s'il ne vaudrait pas mieux renoncer au système de faire marquer l'ennemi pour les grandes manœuvres et partager simplement la division, la première méthode a été adoptée pour fournir au commandant l'occasion de conduire la division, et aux états-majors de s'exercer dans le service pratique.

Les exercices de tir d'un jour, pour les troupes de l'élite portant fusil et ne faisant pas de service dans l'année, ont eu lieu pour la première fois en 1877.

Chaque homme était tenu de tirer 25 coups par exercice, à l'exception des militaires qui prouvaient par leurs livrets de tir avoir tiré les 25 coups dans une société de tir, lesquels étaient dispensés.

Cette faveur a été accueillie dans les proportions ci-après :

Divisions.	Ont pris part aux exercices de tir obligatoire :	Ont tiré dans les sociétés.
I.	4,235	502
II.	5,953	2,400
III.	3,395	3,351
IV.	1,277	1,050
V.	3,010	1,933
VI.	5,445	4,989
VII.	4,127	951
VIII.	6,704	3,009
	34,146 hommes.	18,190 hommes.

Le canton de Lucerne n'est pas compris dans ces chiffres, parce que les exercices n'ont pu y avoir lieu. On ne connait pas le nombre des hommes qui ont tiré dans les sociétés de tir du canton du Valais.

Les résultats obtenus dans les exercices obligatoires n'ont pas été brillants ; la discipline, en quelques endroits, a aussi laissé à désirer.

L'année 1877 a vu s'augmenter le nombre des sociétés de tir ; 1356 sociétés, avec 56982 membres, se sont annoncées pour obtenir la bonification de munition prévue par l'ordonnance du 29 novembre 1876, et 58 sociétés ont dû être exclues du subside fédéral pour avoir enfreint les prescriptions règlementaires.

La landwehr a été inspectée dans les IIe, IIIe, VIe et VIII arrondissements de division, et cela autant que possible de manière à ce que les hommes aient pu rentrer chez eux le même jour.

Sur 37,604 officiers, sous-officiers et soldats, inscrits sur les contrôles dans ces quatre arrondissements de division, 32,016 se sont présentés. L'armement a donné lieu à peu d'observations, d'autre part l'habillement est en général très usé. Les rapports s'expriment d'une manière favorable sur la tenue de la troupe.

Cavalerie.

Comme les années précédentes, les chevaux de cavalerie ont de nouveau été fournis cette année par les recrues, et achetés dans le pays auprès d'éleveurs et de marchands, ainsi qu'à l'étranger. Mais c'est toujours de l'étranger que nous devons en tirer la plus grande partie ; quoique les autorités militaires aient constamment encouragé les recrues à se procurer et à fournir des chevaux qualifiés pour leur service par-

ticulier et celui de la cavalerie, il y en a relativement peu qui aient fait usage de ce droit règlementaire.

Les éleveurs et les marchands de chevaux du pays ont eu l'occasion de présenter et de vendre leurs meilleurs produits à une Commission d'achat qui s'était rendue sur plusieurs marchés de remonte, organisés à cet effet dans diverses contrées de notre pays.

Pour les achats à l'étranger on a choisi les mêmes contrées que celles d'où le plus grand nombre des chevaux avait été tiré en 1875 et en 1876, savoir : le Hanovre, l'Oldenbourg et la Frise orientale. Les chevaux de ces pays sont ceux qui nous conviennent le mieux, et le public lui-même apprécie toujours de plus en plus les formes et les qualités de ces chevaux du nord de l'Allemagne, où depuis de longues années on s'occupe exclusivement et systématiquement de l'élevage de cette race de chevaux.

Le prix d'un cheval de remonte remplissant les conditions exigées pour notre cavalerie de milice, c'est-à-dire pouvant être utilisé aussi bien pour le service de cavalerie que pour le service privé, avait été fixé à 1300 fr., par une grande Commission nommée à l'occasion de l'élaboration du projet de la nouvelle organisation militaire. Dans ce chiffre tous les frais étaient compris jusqu'à l'arrivée des chevaux dans les dépôts.

Ce prix a été excédé de quelques francs lors des premiers achats. Il s'est élevé dès lors à fr. 1400, ce qui doit être attribué non-seulement à l'adoption d'un type de cheval un peu plus fort, mais encore aux nombreuses demandes du commerce et aux achats effectués pour le compte d'autres Etats. Il ne serait donc pas possible à la Commission de se procurer, au-dessous du prix actuel, les chevaux nécessaires à nos dépôts de remonte, à moins que l'on ne voulût se contenter d'une race plus légère et d'une qualité inférieure, ce qui ne remplirait pas le but que l'on se propose et ne tiendrait pas compte non plus des préférences de la population.

Il a été acheté en 1877, 67 chevaux dans le pays ;
» » 348 » à l'étranger.

Le prix moyen des achats faits à l'étranger pour 1878 s'élève à 1192 fr. 04 par cheval, auquel il y a à ajouter 25 fr. 83 pour prix moyen des frais de transport.

Le dressage des chevaux de recrues de cavalerie a eu lieu dans quatre cours de 110 jours chacun, et dans deux cours de 20 jours chacun pour les chevaux des cavaliers instruits avant 1875.

Dans les premiers cours de remonte, le travail consacré à chaque cheval a été en moyenne de 80 heures, et, dans les deux derniers cours, de 25 heures. Chaque cheval de recrue a en outre été attelé seul jusqu'à ce qu'il se soit soumis volontairement à cet usage.

Le résultat général du dressage a été plus favorable cette année que précédemment; l'état de santé des chevaux a de même été assez normal dans tous les cours. Les chevaux remis aux recrues étaient en mesure de satisfaire aux exigences du service de la cavalerie, à l'exception de quelques-uns achetés dans le pays.

Les recrues ont reçu leur instruction dans une école de guides et dans trois écoles de dragons. La première a été suivie par 13 hommes de cadres et par 67 recrues; les dernières, par 80 hommes de cadres et 283 recrues.

Les cours de répétition ont eu lieu conformément à l'art. 108 de la loi sur l'organisation militaire.

Afin de terminer l'armement uniforme de la troupe des 24 escadrons de dragons, au moyen de mousquetons, on a organisé des cours spé-

ciaux de 10 jours de durée, auxquels on a appelé les sous-officiers et les soldats qui n'avaient pas encore appris le maniement du mousqueton.

Artillerie.

On a instruit 2458 recrues, en totalité, dans les écoles de recrues de cette année; elle se répartissent comme suit entre les diverses parties de l'artillere et du train d'armée :

1549 recrues d'artillerie de campagne savoir :
- 369 recrues canonniers de batteries attelées,
- 544 » de train » » »
- 30 » d'artillerie de montagne,
- 124 » canonniers de colonnes de parc,
- 343 » de train de colonnes de parc,
- 139 » ouvriers et trompettes,

209 recrues d'artillerie de position, sur lesquelles 5 recrues ouvriers et trompettes,
78 recrues artificiers, sur lesquelles 2 recrues trompettes,
622 » de train d'armée, sur lesquelles 27 recrues ouvriers et trompettes.

En outre, 543 officiers de troupe, sous-officiers, appointés, ouvriers et trompettes ont pris part aux écoles de recrues.

24 batteries attelées, 8 colonnes de parc, 6 compagnies de position, 1 compagnie d'artificiers et 4 bataillons de train ont été appelés à des cours de répétition.

La commission d'artillerie a procédé à de nombreux essais auxquels ont été soumis les canons de montagne de 7,5cm et les canons frettés de 8,4cm pour l'artillerie de campagne, pièces livrées par la maison Frédéric Krupp, à Essen.

On a continué les essais avec les deux canons d'acier de 8,4cm, nos 363 et 364, et chargés de 1120 et 1200 grammes.

Une série d'essais a eu lieu, dans les écoles de l'artillerie de position, avec les canons courts, de 15cm rayés, pour constater les vitesses initiales avec diverses charges.

On a continué également les essais faits avec les mitrailleuses de Christophe et de Montigny, ainsi que de Hammann, de Silésie ; les deux premières ont spécialement été soumises à des essais approfondis à l'école des cadres.

Génie.

En 1877 il y a eu 5 écoles de recrues, auxquelles ont assisté :

33	officiers
128	sous-officiers et soldats
695	recrues
856	hommes.

La qualité des recrues laisse beaucoup plus à désirer que l'année précédente, où des officiers de l'arme avaient concouru au recrutement.

L'effectif total des troupes du génie qui ont pris part aux cours de répétition s'élève à 1185 hommes.

Les sapeurs du canton de Zurich, des bataillons nos 6 et 7, élite et landwehr, ont été appelés à un service extraordinaire par le gouvernement de leur canton pour reconstruire des ponts provisoires établis dans la vallée de la Töss, et qui avaient été enlevés par les hautes eaux du mois de février. Le gouvernement de Berne a également mis sur pied un détachement d'un officier et de 15 pionniers pour construire un pont de circonstance sur l'Aar, à Thoune. Enfin le Département militaire a appelé la compagnie de sapeurs n° 8 (Tessin) pour se rendre au secours du

village incendié d'Airolo; la troupe a été occupée au déblaiement des décombres et à l'établissement d'habitations provisoires.

Armement et munitions.

Etat des armes à feu portatives à la fin de 1877.	Armes à répétition.				Fusils Peabody.	Système Milbank-Amsler à un coup.			
	Fusils	Carabines	Mousquetons	Revolvers		Fusils d'infanterie	Fusils de chasseur.	Carabines.	Gros calibre.
1. Dans les cantons:									
Entre les mains de la troupe .	92749	9483	1872	581	7614	47208	6266		3041
Dans les magasins . . .	45502	1723	924	207	2465	10906	7051	4922	53211
2. Dans les dépôts fédéraux	312	848	248	110	4890	191	107		89
Total	138563	12054	3044	890	14969	58302	13424	4922	56341

L'unité de prix des armes à feu portatives, livrées aux admistıations fédérales par la fabrique d'armes, a été en 1877 de:

Fr. 79 par fusil à répétition
» 94 par carabine
» 55 par revolver.

L'inspection de l'armement de la troupe a été faite par les contrôleurs d'armes des divisions; on a constaté que l'entretien des armes laisse beaucoup à désirer, le nombre des armes retirées pour être réparées s'élève au 19,3 °/₀ des armes inspectées.

Quant aux munitions, le laboratoire fédéral a fabriqué:

12,018,765 cartouches pour armes à feu portatives.
35,781 projectiles d'artillerie.
60,650 charges d'artillerie.
7,905,030 cartouches d'infanterie ont été graissées à nouveau.

Travaux topographiques.

On a continué dans le canton de St-Gall, la nouvelle triangulation destinée à la révision des feuilles saint-galloises de l'atlas des minutes. La triangulation du canton de Thurgovie a été complétée pour les nouveaux levés de ce canton, ainsi que celle du canton de Zurich pour la révision de la carte cantonale.

Les calculs pour la triangulation cantonale d'Argovie ont de même été complétés.

On a renouvelé les observations sur les stations d'une chaîne de triangles qui rattache le réseau géodésique de la Suisse occidentale avec Tréloz-Collombier, côté commun aux triangulations des trois Etats de la Suisse, de la France et de l'Italie; il en a été de même dans le canton du Tessin pour rectifier quelques stations de la chaîne de triangles qui rattache le passage géodésique des Alpes avec le second côté commun aux triangulations de l'Italie, Ghiridone-Pizzo Minone; les mêmes observations ont été renouvelées sur quelques stations de la Suisse centrale.

Enfin les stations astronomiques de Genève, de Neuchâtel et du Simplon ont été rattachées au réseau géodésique.

L'année 1877 a vu se terminer un petit nombre de levés topographiques dans les cantons de Soleure, Argovie, Schaffhouse, Thurgovie et

Schwytz. On a procédé à la révision d'anciens levés dans les cantons de Berne, Zurich, St-Gall, Grisons et Valais.

Les X[e] et XII[e] livraisons de l'atlas des minutes, contenant chacune 24 feuilles ont paru en 1877, la XI[e] livraison était gravée, mais encore en correction au 31 décembre.

LES MARCHES EN CAMPAGNE.

Le 3[e] bureau de l'état-major général du ministre de la guerre, en France, vient de doter l'armée d'une *Instruction sur les marches en campagne*, à l'étude depuis longtemps, et dont l'*Armée française* donne le résumé ci-après :

« L'instruction sur les marches en campagne se subdivise en trois par-principales, savoir :

Principes généraux de l'organisation des colonnes en marche ;

Ordre normal de marche d'une division d'infanterie ;

Ordre normal de marche d'un corps d'armée, suivi d'un exemple de la formation d'une colonne de corps d'armée. »

Les tableaux contiennent l'évaluation des longueurs des divers éléments qui entrent dans la composition de la division d'infanterie, l'évaluation des longueurs des éléments spéciaux du corps d'armée, la longueur de l'avant-garde et du gros de la division d'infanterie en ordre normal de marche, la répartition des voitures du corps d'armée, la longueur de la brigade de cavalerie, de l'avant-garde, de la colonne de combat et de la colonne des trains régimentaires du corps d'armée en ordre normal de marche.

La première partie traite des principes généraux de l'organisation des colonnes en marche ; elle se subdivise en trois chapitres respectivement intitulés : principes généraux, dispositif de marche, longueur de l'étape.

Sous la rubrique de principes généraux, le premier chapitre de cette partie indique les règles relatives à l'ordre normal de marche, les éléments principaux des calculs de mouvement, puis entre dans des considérations sur la vitesse et l'allongement. La vitesse moyenne est fixée à 72 mètres à la minute, c'est-à-dire 3,600 mètres à l'heure en y comprenant une halte de 10 minutes ; on réduit donc à 96 par minute le nombre de pas qui devrait être de 130 d'après le règlement. Ne craint-on pas que l'introduction de cette nouvelle vitesse, beaucoup plus faible que celles qui sont prescrites par le règlement sur les exercices et par l'instruction pratique sur le service en campagne, n'ait pour inconvénient de jeter le trouble dans l'estimation générale des vitesses de marche et dans le calcul du temps nécessaire pour exécuter les marches ? Si l'expérience a démontré que l'évaluation des longueurs de pas ou des vitesses, faite antérieurement à l'instruction sur les marches en campagne, est exagérée, il nous paraît nécessaire de les diminuer afin de maintenir autant que possible l'uniformité entre les prescriptions contenues dans les divers documents officiels sur ces questions de la plus haute importance. Parmi les moyens de neutraliser ou de restreindre, tout au moins, les effets de l'allongement, l'instruction indique le fractionnement. Ce procédé est aujourd'hui reconnu indispensable. Toutefois, il nous semble qu'on est allé trop loin en adoptant le partage d'une longue colonne en autant d'échelons indépendants qu'il

y a de bataillons, d'escadrons et de batteries ; il eût été peut être préférable à tous égards de prendre comme types des échelons le régiment d'infanterie et de cavalerie ou le groupe de quatre batteries divisionnaires.

Le deuxième chapitre de la première partie est intitulé : dispositif de marche ; il règle l'ordre de marche des diverses armes, les distances à intercaler, les haltes horaires, la formation des colonnes, la préparation de la mise en route, les dispositions pour le départ, la surveillance et la police de la marche, les dispositions en cas d'alerte, le mode d'alimentation pendant les marches. On y trouve la règle suivante : « L'infanterie marche habituellement par le flanc. Selon l'état et la largeur de la route, les quatre rangs en occupent le côté droit, ou bien deux rangs suivent chacun des bas côtés. La moitié de la chaussée ou le milieu de celle-ci doit rester absolument libre. » Il nous semble qu'il eût mieux valu prescrire à l'infanterie de marcher toujours sur quatre files, du moment où le chemin a une largeur suffisante ; en outre, le principe aurait dû être énoncé plus clairement ; on y a d'abord confondu le rang et la file, puis on ne voit pas trop si l'infanterie devra marcher sur les accotements d'une route à chaussée ou sur le bord de cette chaussée même. La clarté dans les indications et un bon choix des termes techniques doivent être les premières qualités d'un document officiel. Nous regrettons, en outre, que l'on ait réduit la distance entre les groupes juste à l'étendue de l'allongement et qu'on ne l'ait pas faite égale à la longueur du chemin qu'un fantassin peut parcourir en cinq minutes. Enfin nous croyons que le système des haltes horaires indépendantes par groupes eût été de beaucoup supérieur à celui des haltes horaires simultanées. Il est vrai que pour donner à la distance entre les groupes la même étendue que celle du chemin parcouru par l'infanterie en cinq minutes et pour adopter le système des haltes indépendantes, il aurait fallu d'abord prescrire le partage des grandes colonnes comme nous le disons plus haut, tandis que l'on en a descendu le fractionnement jusqu'à l'extrême limite inférieure.

Le troisième et dernier chapitre de la première partie est consacré à la longueur de l'étape, à la durée du mouvement, à la comparaison entre la colonne de division et celle de corps d'armée, aux débouchés des colonnes, à la répartition des routes entre les corps d'armée, à la rencontre de deux colonnes, aux dispositions à prendre quand les obstacles arrêtent ou retardent la marche, aux grandes haltes, aux longues étapes, aux marches accélérées et forcées. En premier lieu, nous remarquons le mauvais emploi du mot étape qui, par son étymologie, indique un endroit où sont réunis les vivres nécessaires à une troupe qui vient de faire une marche et non à cette marche même. Il serait à souhaiter que l'on fit enfin un vocabulaire militaire déterminant la valeur précise des termes techniques. Au point de vue des principes, ce troisième chapitre nous paraît, du reste, supérieur aux deux précédents. Cependant, pourquoi dire d'une manière absolue « qu'on ne fait marcher deux corps d'armée sur la même route que quand le corps de queue est destiné à former une réserve », tandis qu'il en sera encore ainsi quand le corps de tête sera une avant-garde et enfin dans les circonstances où il sera impossible de faire autrement ? Quant aux considérations relatives aux marches accélérées et aux marches forcées, elles ont déjà donné lieu à trop de controverses pour que nous y insistions : les uns les trouvent impraticables, leur reprochent d'imposer aux soldats des fatigues qui ne sont pas en rapport avec les résultats obtenus, les autres les admettent comme des exceptions à même de rendre de grands ser-

vices à un moment donné. Nous estimons que l'instruction sur les marches a bien fait de les mentionner, d'en prévoir l'éventualité et d'en régler le mouvement. »

TROISIÈME LOI D'IMPOT MILITAIRE

On se rappelle que la loi fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire, adoptée pour la seconde fois par les Chambres fédérales, le 27 mars 1877, a été rejetée, aussi pour la seconde fois, lors de la votation populaire du 21 octobre 1877, par 181,383 voix contre 170,223.

Après cette double épreuve, on pouvait se demander s'il était bien légal de revenir à la charge et opportun de procéder immédiatement à l'élaboration d'une nouvelle loi satisfaisant aux prescriptions de l'art. 18 de la Constitution fédérale. Dans sa dernière séance de février, après avoir pris connaissance du message et du projet d'arrêté fédéral du 4 février 1878, concernant les taxes militaires arriérées, et de la demande dont le canton de Zurich avait pris l'initiative, les Chambres ont cru devoir faire rentrer cette question dans le cadre de leurs délibérations. Le Conseil des Etats a décidé, le 21 février, de continuer à exiger la moitié du produit brut de la taxe militaire perçue par les cantons, conformément aux lois cantonales, et il a invité le Conseil fédéral à présenter pour la session suivante un nouveau projet de loi sur la taxe d'exemption du service militaire.

La décision prise par le Conseil national reposant sur d'autres bases que celles de la décision du Conseil des Etats, la question de savoir si l'on doit réclamer aux cantons pour l'année 1877, et éventuellement pour 1878, la moitié du produit brut de la taxe militaire, perçu par eux, est encore pendante. On a conclu de la discussion au Conseil national, paraît-il, que cette autorité serait disposée à discuter un nouveau projet de loi. C'est dans ces circonstances que le Conseil fédéral soumet aujourd'hui un nouveau projet que nous allons résumer.

Le Conseil fédéral estime qu'il ne lui appartenait pas de réviser toutes les parties de la loi sortie des délibérations censées approfondies des Chambres, en mars 1877. Abstraction faite de quelques changements de rédaction et de quelques rares améliorations au point de vue administratif, il a, au contraire, cru devoir borner son examen à la question de savoir quelles sont les dispositions qui ont engagé la majorité du peuple à refuser deux fois sa sanction à la loi, et cherché à faire disparaître ces pierres d'achoppement, au risque même de voir diminuer considérablement les recettes prévues pour la caisse fédérale.

Quoique les informations du Conseil fédéral ne proviennent pas, dit-il, de sources absolument certaines, elles l'ont néanmoins fait arriver à cette conclusion que, dans le troisième projet de loi, on doit faire abstraction de toute progression pour la taxe à laquelle la fortune et les revenus du contribuable doivent être soumis, et qu'il faut renoncer également à faire contribuer la fortune des parents dans la fixation de la taxe supplémentaire ajoutée à la taxe personnelle. Il croit, d'autre part, qu'il est possible de descendre jusqu'à une taxe de 6 fr. pour les contribuables pauvres; en revanche, il n'a pas jugé à propos de changer les dispositions de la loi rejetée relative à la taxe des citoyens Suisses à l'étranger, et cela d'autant moins que les Chambres ont repoussé, à plusieurs reprises, les demandes de supprimer ou même de restreindre une taxe de ce genre.

Quant aux principes à observer pour évaluer la fortune et le revenu net des contribuables, il n'a pas cru devoir modifier les prescriptions des lois précédentes.

Après cet exposé général de la situation et de la mission qui en résulte pour le législateur, on lit dans le Message du Conseil fédéral, qu'il existe un certain nombre de contribuables qui ne possèdent que peu ou point de fortune ou de revenus personnels, mais qui, soit seuls, soit avec leur famille, vivent sur un pied laissant supposer qu'ils possèdent des moyens d'existence qui échappent à l'appréciation lors de la fixation de la taxe supplémentaire. Le nombre des contribuables de cette catégorie augmentera considérablement, si l'on renonce à mettre à contribution la fortune des parents pour le supplément à la taxe personnelle. Il ne paraît donc pas équitable que ces contribuables, qui, en cas de service personnel, seraient sans doute astreints à des sacrifices de temps et d'argent plus considérables, ne paient que la taxe minimum de 6 fr, (ou de 3 fr. s'il s'agit de la landwehr), comme ceux qui sont obligés de pourvoir, par leur travail seul, à leur entretien et à celui de leur famille. Il est à désirer, en un mot, qu'il soit possible de tenir équitablement compte de la manière de vivre des contribuables, abstraction faite de leur fortune et de leur revenu, dans la fixation de la taxe personnelle; c'est pourquoi l'art. 4 répartit les contribuables en 5 classes. Ce système serait appliqué en ce sens qu'un contribuable qui ne possède pas de fortune personnelle et qui ne gagne rien de son chef, mais qui, ayant des parents riches, mène un genre de vie en rapport avec sa position, serait tout naturellement inscrit dans la plus haute classe. Les différentes classes de taxes personnelles faciliteront aussi l'application de la loi aux contribuables habitant l'étranger, dont il doit être souvent difficile de fixer avec certitude la fortune et le revenu nets.

Tandis que, avec le système de la progression ascendante ou descendante, on peut à volonté alléger proportionnellement la taxe sur les petites fortunes et les faibles revenus, il n'en est plus de même avec le système proportionnel, et cependant ce principe ne devrait pas être complétement laissé de côté, en ce qui concerne du moins les ressources les plus indispensables à l'existence. On en a tenu compte à l'art. 5 du projet de loi, en éliminant les fortunes au-dessous de mille francs et en déduisant 600 fr. de revenu à chaque contribuable.

Le taux de 1 fr. 50 pour chaque mille francs de fortune correspond à la moyenne des chiffres de la loi de 1877 et figure du reste dans les lois d'impôt de divers cantons. Il ne paraît pas possible de descendre au-dessous de ce chiffre, l'art. 6 permettant de dégrever certaines parties de fortune dont la rente est faible ou nulle.

Quant à la mesure par laquelle le revenu doit être mis à contribution le Conseil fédéral croit devoir placer sur un pied d'égalité 100 fr. de revenu et 1000 fr. de fortune, parce que, dans la proportion de 1000 fr. de fortune équivalent de 80 fr. de revenu — déduction faite de 600 fr. — le gros revenu serait par trop dégrevé en regard de la loi de 1877.

Enfin, si le système proportionnel proposé est strictement appliqué, il va sans dire qu'un maximum de taxe supplémentaire n'est plus admissible avec la taxe personnelle.

Voici le texte du projet de loi présenté :

Art. 1er. Tout citoyen suisse en âge de servir, habitant le territoire ou hors du territoire de la Confédération et qui ne fait pas personnellement de service militaire, est soumis, par compensation, au paiement d'une taxe annuelle en espèces.

Les étrangers établis en Suisse sont également soumis à cette taxe, à moins qu'ils n'en soient exemptés en vertu de traités internationaux, ou qu'ils appartiennent à un Etat dans lequel les Suisses ne sont astreints ni au service militaire, ni au paiement d'une taxe équivalente en espèces.

Art. 2. Sont dispensés de la taxe militaire :

a. Les indigents secourus par l'assistance publique, ainsi que ceux qui, par suite

d'infirmités physiques ou intellectuelles, sont incapables de subvenir à leur existence par leur travail et ne possèdent pas une fortune suffisante pour leur entretien et celui de leur famille ;

b. Les militaires devenus impropres au service militaire par suite de ce service ;

c. Les citoyens suisses à l'étranger, s'ils sont astreints à un service personnel régulier ou au paiement d'une taxe d'exemption dans le lieu de leur domicile ;

d. Les employés des chemins de fer et des bateaux à vapeur, s'ils sont dispensés du service personnel, et dans les années où, à teneur de l'art. 2, lettre *f*, de la loi sur l'organisation militaire, ils font leur service militaire en qualité d'employés pour l'exploitation des chemins de fer et des bateaux à vapeur en temps de guerre ;

e. Les gendarmes et les agents de police, ainsi que les garde-frontière fédéraux (art. 2, lettre *c*, de la loi sur l'organisation militaire, Rec. off.. nouv. série, I. 218).

Art. 3. La taxe d'exemption du service militaire consiste en une *taxe personnelle* et en une *taxe supplémentaire* correspondant *à la fortune* et au *revenu*.

Art. 4. Il est établi les classes suivantes pour la *taxe personnelle :*

Classe	Taxe personnelle
1	fr. 6
2	» 9
3	» 15
4	» 25
5	» 50

En inscrivant le contribuable dans l'une de ces classes, on prendra notamment en considération, mais sans avoir égard à la fortune et au revenu personnel :

a. Les ressources et les conditions de famille du contribuable ;

b. Si le contribuable fait ménage commun avec ses parents ou ses grands-parents ou s'il est entretenu par eux ;

c. La fortune et les ressources des parents ou des grands parents.

Art. 5. Pour la taxe supplémentaire (art. 3), on appliquera le taux suivant :

a. Par fr. 1,000 de fortune nette. . . . . fr. 1 50
b. » » 100 de revenu net . . . . . . » 1 50

Si la fortune nette d'un contribuable s'élève à moins de fr. 1000, elle ne sera pas soumise à la taxe.

Du revenu net de chaque contribuable, on déduira la somme de fr. 600.

Art. 6. On déterminera la fortune et le revenu nets du contribuable, en se basant sur les principes suivants :

A. *Fortune*.

Par fortune nette, on comprend les biens meubles et immeubles, déduction faite des dettes. Toutefois, la fortune consistant en bâtiments agricoles et propriétés foncières ne sera estimée qu'aux $^{3}/_{4}$ de sa valeur vénale, déduction faite des dettes hypothécaires.

La valeur des objets mobiliers nécessaires au ménage, celle des outils servant à une industrie et celle des instruments aratoires ne sont pas portées en lignes de compte.

B. *Revenu*.

Est considéré comme revenu net :

a. Le gain que procure l'exercice d'un art, d'une profession, d'un commerce ou d'une industrie, d'une fonction ou d'un emploi.

Les dépenses faites en vue d'obtenir ce gain sont déduites, à l'exception toutefois des frais de ménage et du 5 % du capital engagé dans une industrie.

b. Le produit des rentes viagères, des pensions et des autres revenus analogues.

Art. 7. Les militaires qui ont fait au moins huit ans de service et qui deviennent impropres au service pour le reste du temps pendant lequel ils y seraient astreints, ou qui sont libérés temporairement en vertu de l'art. 2 de la loi sur l'organisation militaire, paient la moitié de la taxe qui leur est applicable selon les articles 4 et 5, à moins qu'elle ne doive leur être remise entièrement, à teneur des dispositions de l'art. 2.

Art. 8. Les militaires incorporés qui, dans le courant d'une année, manquent les cours d'instruction règlementaires prescrits ou les cours supplémentaires qui les remplaçent, ou qui ne donnent pas suite à un ordre de marche, ne sont tenus qu'au paiement de la moitié de la taxe qui leur est applicable selon les art. 4 et 5, pourvu que la durée du service manqué ne dépasse pas la moitié des jours de service que le contribuable aurait eu à faire dans la même année.

Art. 9. Dès l'âge de 32 ans révolus à celui de 44 ans révolus, le contribuable n'a plus à payer que la moitié de la taxe qui lui est applicable selon les art. 4 et 5.

Art. 10. L'Assemblée fédérale a le droit d'élever la taxe militaire jusqu'au double de son montant, pour les années dans lesquelles la plus grande partie des troupes de l'élite est appelée d'une manière extraordinaire à un service actif.

Art. 11. Les parents sont responsables du paiement de la taxe pour leurs fils mineurs et pour ceux de leurs fils majeurs qui font ménage commun avec eux.

Art. 12. La taxe d'exemption du service militaire doit être payée dans le canton où le contribuable est domicilié au moment de l'établissement des rôles de la taxe.

Les contribuables absents du pays sont soumis à la taxe dans leur canton d'origine.

Art. 13. Le délai de prescription est fixé :

a. A cinq ans pour les contribuables présents au pays ;

b. A dix ans pour les contribuables absents du pays.

Ce délai commence à courir dès la fin de l'année dans laquelle la taxe est échue.

Les cantons sont autorisés à accorder des délais équitables pour le paiement des taxes arriérées.

Art. 14. Les autorités cantonales sont chargées de l'établissement du rôle annuel de tous les contribuables, ainsi que de la perception des taxes.

Il est institué dans chaque canton une instance chargée de statuer sur les recours contre les décisions de l'autorité qui a établi les rôles.

Art. 15. Le montant de la taxe à faire payer aux Suisses domiciliés à l'étranger est également arrêté chaque année sur des contrôles séparés ; le canton d'origine en donne connaissance au contribuable dans la forme la plus propre à atteindre le but.

Le Conseil fédéral détermine dans quelle mesure les représentants de la Suisse à l'étranger ont à coopérer à la fixation et à la perception des taxes et à prêter à cet effet leur concours aux cantons.

Art. 16. L'année de taxe part du 1er janvier.

Les cantons remettent annuellement à la Confédération, au plus tard à la fin du mois de janvier qui suit l'année de taxe, la moitié du produit brut de la taxe perçue par eux, accompagnée des pièces justificatives.

L'Assemblée fédérale fixera la part de ce produit que la Caisse fédérale doit verser comme dotation au fonds des pensions militaires.

Art. 17. Dans le but d'assurer une application uniforme de la présente loi, la Confédération a le droit de haute surveillance et celui de prononcer en dernier ressort sur toutes les opérations concernant la taxe militaire, en particulier sur celles que prescrivent les art. 11, 14 et 15.

Art. 18. Les contestations entre les cantons sur des questions relatives à la taxe militaire sont tranchées par le Conseil fédéral.

Art. 19. Les ordonnances d'exécution rendues par les cantons sur la taxe militaire sont soumises à l'approbation du Conseil fédéral.

Art. 20. La première année de taxe commence le 1er janvier 1879 (art. 16). Les taxes que les cantons ont perçues au delà de ce terme doivent être remboursées aux contribuables qui les ont payées, et ces derniers sont dès lors soumis à la taxe, conformément aux dispositions de la présente loi.

Art. 21. Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874 (Rec. off., nouv. série, I. 97), concernant la votation populaire sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier la présente loi et de fixer l'époque où elle entrera en vigueur.

Note sur les mesures de longueur.

La lecture des cartes et des ouvrages étrangers est souvent rendue difficile par les calculs ou les recherches à faire, pour se rendre compte des distances, lorsque celles-ci sont exprimées autrement qu'en mesures métriques.

Voici les mesures employées dans quelques pays qui ne sont pas encore ralliés au système métrique :

Russie.

La verste = 500 sagènes	=	1066m, 780715
La sagène, unité	=	2m, 133561

Le pied = $^1/_7$ sagène	=	0m, 304794
Le pouce = $^1/_{84}$ sagène	=	0m, 025399
La ligne = $^1/_{840}$ sagène	=	0m, 0025399

Angleterre.

Le mille = 1760 yards	=	1609m, 3149
Le yard, unité	=	0m, 914383
Le pas = $^5/_6$ yard	=	0m, 761986
Le pied = $^1/_3$ yard	=	0m, 304794
Le pouce = $^1/_{36}$ yard	=	0m, 025399
La ligne, = $^1/_{432}$ yard	=	0m, 0021166

Autriche.

Le mille = 24000 pieds	=	7585m, 9272
La toise = 6 pieds	=	1m, 896484
Le pas = 2,4 pieds	=	0m, 758593
Le pied, unité	=	0m, 316080
Le pouce = $^1/_{12}$ pied	=	0m, 026340
La ligne = $^1/_{144}$ pied	=	0m, 0021950

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a confié à M. le col. div. Emile Rothplotz, à Aarau, l'enseignement des sciences militaires générales (tactique, stratégie, histoire de la guerre, etc.) qui doit être donné à l'école polytechnique de Zurich, en vertu de l'art. 94 de l'organisation militaire de la Confédération.

M. Wænker de Dankenschweil, capitaine d'état-major dans l'armée allemande, attaché militaire de l'empire à Berne, vient de mourir à la Waldau. Ce jeune homme, de 32 à 34 ans, est tombé malade tout récemment; ces jours derniers, le délire est survenu, on fit venir sa mère et sa sœur, qui arrivèrent samedi de Baden-Baden. Dimanche matin, on le faisait transporter à la Waldau, où il est mort mardi soir sans avoir repris connaissance. C'était un jeune officier, très intelligent, qui suivait avec beaucoup de zèle nos affaires militaires, écoles, rassemblements de troupes, manœuvres et débats parlementaires relatifs aux choses militaires.

Son corps a été transporté dans le grand-duché de Bade, patrie du défunt.

Le Dimanche 5 mai 85 recrues sont entrées en caserne à Lausanne, pour y suivre un cours préparatoire d'une école sanitaire, jusqu'au 17 courant. A cette époque, une moitié de ces recrues ira à l'école sanitaire qui s'ouvrira à Soleure et l'autre fera ici cette école jusqu'au 22 juin. Ce détachement appartient à la IIe division et les recrues sont des cantons de Fribourg, Neuchâtel et le Jura bernois. M. le docteur capitaine Pâquier commande le cours, assisté de M. le 1er lieutenant Witschi, comme instructeur.

Allemagne. — D'après les dernières dispositions arrêtées pour l'armement des principales places fortes, les nouvelles fortifications de Cologne, de Strasbourg et d'Ingolstadt seront renforcées, sur les points les plus exposés, par des tours blindées. A Metz, le fort Kameke (fort de Woippy) sera muni encore dans le courant de cette année de deux tours de ce genre. Ce nouveau système de défense est considéré comme particulièrement important pour le fort en question, parce que ce dernier ne s'élève pas, comme tous les autres forts autour de Metz, sur une hauteur dominant toute la contrée environnante.

L'achèvement du fort Woippy forme la conclusion de l'ensemble des travaux de fortification de la place de Metz. Il n'est pas encore décidé si les principales forteresses de la frontière est d'Allemagne seront également pourvues de tours blindées. Ces tours sont de deux espèces selon qu'elles servent à la défense des ouvrages de terre ferme ou à celle des côtes.

Les premières coûtent 200,000 marks les autres 300,000.

Les unes et les autres consistent en 6 ou 8 grandes places ou cuirasses, solidement réunies entre elles par l'agencement réciproque de leurs bords sans l'emploi de boulons ou d'autres intermédiaires; ces plaques résistent aux plus gros projectiles.

Les tours elles-mêmes sont armées de deux pièces de canon du plus fort calibre, qui, pour les tours de terre ferme, sont de 15 ou 17 centimètres, et pour les tours côtières, de 26 ou 28 centimètres.

FRANCE. — La Commission du budget s'est émue des bruits qui ont été répandus sur l'insuffisance du nouveau matériel de campagne, et dont un écho s'est fait entendre à la Chambre des députés. Elle a prié M. le ministre de la guerre de lui donner tous les renseignements qui pouvaient l'éclairer complètement sur la réalité et l'importance des faits publiés par quelques journaux.

Les explications fournies par le ministre ont porté successivement sur la charge de poudre du nouveau canon et sur les affûts en tôle d'acier, dont la construction s'achève en ce moment dans l'industrie.

La charge, qui avait d'abord été fixée à 2 kilogrammes, a été réduite à 1 kilog. 900 sur une proposition votée à l'unanimité par le comité d'artillerie. Cette diminution a l'inconvénient d'abaisser légèrement la vitesse initiale du projectile, mais celle-ci est encore supérieure à toutes celles adoptées par les puissances étrangères pour la bouche à feu similaire.

Cet avantage est d'autant plus grand que le projectile français pèse au moins 1 kilogramme de plus que les autres.

Au point de vue des effets balistiques, les deux charges de 2 kil. et 1 kil. 900 donnent des résultats presque identiques.

Sous le même angle, les portées diffèrent de moins de 108 mètres jusqu'à 4000 mètres, distance qui doit être considérée comme la limite maxima du tir de guerre, bien que les pièces puissent lancer leur projectile à plus de 7500 mètres. Du reste, pour obtenir les mêmes portées, il suffit, avec la charge inférieure, d'augmenter l'angle de tir de quelques minutes, et ce n'est qu'au delà de 6000 mètres que cette augmentation atteint un degré. Quant aux justesses, les différences sont pour ainsi dire inappréciables.

Les écarts probables en portées sont les mêmes à un mètre près, et avec la charge de 1 kil. 900 les écarts en direction sont généralement faibles. D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que le premier canon de 90 millimètres de M. le lieutenant-colonel de Bange a été tiré à Calais avec les charges de 1 kil. 900 et 1 kil. 940, et que c'est d'après les résultats obtenus dans ces conditions qu'on en a prononcé la mise en expérience sur une grande échelle.

La réduction de la charge, sans influence sensible sur la puissance de la bouche à feu, diminue dans une notable proportion les réactions sur l'affût, et c'est cette considération qui en a motivé l'adoption. Cet affût, établi par M. le lieutenant-colonel de Bange, d'après le type des affûts de campagne de 5 et de 7, généralement très appréciés, a été mis en commande dans neuf établissements différents. La plupart d'entre eux exécutaient pour la première fois un travail de cette nature; mais le Ministre de la guerre a toujours pensé qu'il fallait préparer, pendant la paix, des ateliers qui seraient alors bien plus aptes à le seconder en temps de guerre. Il n'est donc pas étonnant que les premiers essais aient donné lieu à quelques mécomptes. A la suite de ruptures qui se sont produites dans plusieurs écoles ou commissions, le Ministre a prescrit de faire subir à chaque affût avant sa mise en service un tir de 4 coups, dont 2 avec la charge règlementaire augmentée de 1/10, et l'on espère par ce moyen éliminer presque tous ceux dont la solidité ne serait pas suffisante, et ne donner aux troupes qu'un matériel digne de toute leur confiance.

Dans les nombreux tirs d'essai qui ont déjà eu lieu, la dégradation la plus fréquente consiste dans la rupture de boulons qui se remplacent très facilement, et qui, du reste, n'arrête pas la manœuvre.

Le nombre d'affûts mis jusqu'à présent hors de service n'a pas dépassé le chiffre de 4 0/0.

En résumé, la réduction de la charge, sans influence sur la puissance de la bouche à feu, a pour but de donner une sécurité plus grande au point de vue de la conservation de l'affût et de diminuer l'étendue du recul, cause de fatigue quelquefois excessive pour les hommes.

ERRATA. — *Administration fédérale de l'armée actuelle et le rassemblement de la Ve division.* Page 187, 18e ligne, il faut lire: « dirigés plus tôt sur les divers *cantonnements.* — Page 188, dernier alinéa; il faut lire: « Nous pensons entr'autres qu'on sentira bientôt la nécessité de *remplacer* les quartiers-maîtres » etc., au lieu de *renforcer.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, nº 10 (1878.)

EMPLOI DE L'ARTILLERIE DIVISIONNAIRE DANS LE COMBAT [1]

par A. Keller, major d'état-major général. — Traduit de l'allemand, par H. de Cérenville, capitaine d'artillerie.

La tactique actuelle de l'artillerie de campagne tire tout naturellement son origine des expériences faites dans la guerre franco-allemande de 1870-1871. Le rôle joué dans cette guerre par l'artillerie allemande et les services considérables qu'elle y a rendus ont été mis en relief dans un grand nombre d'excellents ouvrages, et notamment dans les monographies de Hoffbauer et de Léo. Il nous paraît intéressant en commençant cette étude de reproduire ici les passages les plus saillants de ces ouvrages.

« Placée en tête des colonnes de marche, l'artillerie est apparue » la plupart du temps la première sur le champ de bataille, com» mençant en général les grands combats. Demeurant d'une ma» nière inébranlable à son poste, elle formait en quelque sorte le » cadre de l'ordre de bataille, tandis qu'en général les batteries » françaises n'apparaissaient qu'en qualité d'auxiliaires faciles à rem» placer. » *(Rapport du grand état-major prussien sur la guerre franco-allemande.)*

« L'artillerie commençait le combat et préparait efficacement le » dénouement de la lutte; elle était employée en grande masse dès » l'ouverture du combat. — La bataille commence au moyen d'une » attaque par surprise de l'artillerie. » *(Hoffbauer. Les opérations de l'artillerie allemande dans les batailles livrées aux environs de Metz.)*

« L'artillerie était généralement employée en grandes masses se » soutenant mutuellement, sous un seul commandement; elle concentrait son feu contre les buts les plus importants. » *(Même auteur.)*

« En même temps, la nécessité de former de grandes batte» ries de 60 à 100 pièces pour former le *squelette* de la ba» taille a passé à l'état d'axiôme tactique.... Le feu de notre artillerie » a réussi dans bien des cas à faire échouer les mouvements des » troupes ennemies, même en ordre ouvert. — Son tir écrasant, » sa persistance héroïque sous le feu d'infanterie le plus violent ont » dans bien des cas compensé l'infériorité de nos armes et rendu » possible les mouvements offensifs de notre infanterie ou protégé la » retraite de nos bataillons décimés par le feu meurtrier des Fran» çais. » *(Wechmar. Le combat moderne.)*

« Les lignes de l'artillerie allemande se formaient avec facilité. » C'était un spectacle superbe autant qu'émouvant de voir les bat» teries allemandes surmonter les plus grands obstacles pour former » leurs lignes. » *(Boguslawski. Considérations tactiques.)*

[1] Ce travail a été lu à l'assemblée générale des officiers d'artillerie suisses à Chillon (fête fédérale des officiers), le 12 août 1877. — Dans le cours de la discussion qui a suivi cette lecture, l'assemblée a décidé que ce travail serait traduit et publié dans les deux langues *(Note du traducteur)*.

« Pour le tir, les distances de 2250 à 3000 m. ont été fréquemment » employées, lorsque des batteries placées aux deux ailes ont dû se » soutenir mutuellement. De 1880 à 2230 m., l'effet du tir a été consi- » dérable; mais les distances les plus fréquemment employées ont été » celles de 1125 à 1880 m. Dans les moments décisifs elles ont été ré- » duites de 1500 à 600 m.

» Dans l'offensive, l'artillerie s'approchait jusqu'à 500 ou 600 m, » de l'ennemi. A cette distance les pertes causées par le feu de l'in- » fanterie ennemie ont été en général considérables. Dans la défen- » sive, l'artillerie est restée dans ses positions aussi longtemps que » l'infanterie ennemie n'était pas arrivée à moins de 300 mètres. » *(Hoffbauer. Même ouvrage.)*

Tels sont quelques enseignements de ce grand professeur de l'art de la guerre, qui s'appelle l'Histoire militaire. Mais, si, d'un côté, on doit tenir compte dans une large mesure de ces enseignements pour développer la tactique, il est hors de doute d'un autre côté que l'on ne peut pas déduire, pour une guerre future, les principes absolus de la tactique de l'artillerie de campagne, uniquement des expériences faites pendant la campagne de 1870-1871. En effet, dans cette guerre l'artillerie allemande a joué son rôle dans des conditions qui ne se retrouveront pas à l'avenir; elle avait en face d'elle une artillerie qui ne lui était comparable sous aucun point de vue et à ses côtés une infanterie qui cherchait à paralyser l'infériorité inhérente à cette arme par un remarquable esprit d'initiative; enfin elle luttait contre une infanterie ennemie dont les formations et le mode de combat étaient d'une nature toute particulière et appartenaient complètement au passé. Depuis la guerre franco-allemande tous les états européens ont fait des progrès considérables au double point de vue de l'armement de leurs armées et des règlements tactiques. Les contrastes frappants qui existaient en 1870-1871 dans les domaines tactiques et techniques ne se retrouveront plus. Dans une guerre future des états européens les uns contre les autres, les adversaires entreront en ligne avec des armes et des formations tactiques qui seront à peu près de la même valeur, et bien des choses qu'il a été permis à l'artillerie allemande de faire dans la campagne de 1870-1871, ne pourront plus être accomplies par l'artillerie dans une guerre future.

La fixation de règles définitives sur l'emploi de l'artillerie de campagne est chose fort difficile dans l'état actuel d'armement et d'organisation des armées. La meilleure preuve de cette difficulté est le fait que nos deux grands voisins du nord et de l'ouest, eux-mêmes, n'ont pas encore pu établir des règles fixes en cette matière.

Les publications les plus récentes dans ce domaine sont :

En Allemagne : der Entwurf zu einem Exerzierreglemente für die Feldartillerie der königl. preussischen Armee. 1876.

En France : l'instruction provisoire sur le service de l'artillerie en campagne, 1877. [1]

[1] On peut citer, en outre, comme publication française l'ouvrage intitulé *L'artillerie dans la guerre de campagne*, par *E. Schneegans*, général de brigade d'artillerie, commandant l'école d'application de l'artillerie et du génie. Paris, librairie militaire de J. Dumaine et Ce, 1876. *(Note du trad.)*

Parmi les publications qui viennent de paraître sur la tactique de l'artillerie, il en est une qui mérite tout particulièrement d'être mentionnée, c'est l'ouvrage bien connu du major C. Hoffbauer intitulé : » Taktik der Feldartillerie unter eingehender Berücksichtigung der Erfahrungen der Kriege von 1866 und 1870-1871. » Toutefois des gens compétents ne donnent pas absolument force de loi aux principes de tactique contenus dans cet ouvrage. La continuation de ce dernier par Léo mérite aussi une mention spéciale.

L'artillerie suisse possède sur la tactique de l'artillerie le chapitre X de l'aide-mémoire à l'usage des officiers de l'artillerie. Cet opuscule, très bon en lui-même et pour le temps dans lequel il a été écrit, ne peut être considéré que dans une mesure très restreinte comme règlement de tactique pour l'artillerie de campagne actuelle car d'un côté, il a été écrit et publié avant 1870, et son auteur n'a pu, par conséquent, mettre à profit les expériences de la campagne de 1870-1871; et d'un autre côté, notre artillerie de campagne, elle aussi, a notablement changé depuis 1870, tant au point de vue technique, qu'à celui de l'instruction et de l'organisation. — L'artillerie suisse, de même que celle des autres états de l'Europe, a fait depuis la guerre franco-allemande des progrès considérables qui ne sont pas sans influence dans le domaine de la tactique.

Au nombre de ces progrès, on peut citer l'introduction, dans notre artillerie de campagne, de la pièce légère de 8 cent. se chargeant par la culasse, les modifications décidées et maintenant introduites dans les munitions, telles que la diminution de la chemise de plomb des obus, le perfectionnement des fusées à temps, l'adoption des obus à double paroi et enfin les travaux persistants de notre commission d'artillerie dans le sens d'une augmentation de la charge de poudre, etc.

Dans le domaine de l'instruction l'on peut constater des progrès importants, grâce à la manière excellente dont l'arme est dirigée. Citons en particulier l'introduction du système des sections dans les batteries, la promulgation d'une nouvelle instruction pour le service des bouches à feu de campagne, la publication annuelle d'instructions spéciales pour le tir, les projets de règlements pour la nouvelle école de batterie et pour la nouvelle école de conduite, etc.

La nouvelle organisation militaire n'est pas sans avoir exercé, elle aussi, une grande influence sur les progrès de l'arme au point de vue de la tactique. La répartition de l'artillerie en régiments de deux batteries est très importante. Le système d'après lequel le chef de batterie agissait dans le combat isolément et sous sa propre responsabilité, ainsi que cela se pratiquait de préférence chez nous comme ailleurs, ne produisait en somme, et surtout dans les grands combats, que des résultats assez médiocres, l'expérience l'a démontré. L'artillerie ne peut arriver à produire des effets considérables que si elle concentre son feu; ce but ne peut être atteint qu'en réunissant plusieurs batteries sous le commandement d'un officier supérieur de l'artillerie. En faisant abstraction de ce premier point de vue, l'on doit reconnaître que le commandant de batterie est trop distrait de sa tâche tactique par les soins qu'exigent les détails multiples de son

arme, personnel, matériel, munitions et chevaux. Il lui manque en outre dans bien des cas la vue d'ensemble des opérations qui se font sur le champ de bataille, vue que peut seul avoir le commandant supérieur de troupes et qui est indispensable pour diriger l'artillerie avec succès pendant le combat. Au point de vue tactique l'artillerie doit être commandée par un officier supérieur de l'arme, qui, délivré des mille soucis qu'entraînent les détails de la batterie, puisse se vouer à sa tâche avec toute liberté d'esprit: or personne n'est plus propre à remplir ce rôle que le chef de régiment, commandant deux batteries. Toute personne qui a suivi avec quelque attention les mouvements de l'artillerie allemande dans la dernière campagne, peut se convaincre, malgré les lignes immenses d'artillerie qui furent formées sur les champs de bataille[1], que ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'il a été possible de réunir plus de deux batteries pour une action commune et simultanée. Les immenses lignes dont nous venons de parler se formaient et se disloquaient la plupart du temps par l'arrivée ou le départ de deux batteries à la fois. Deux batteries forment en effet l'unité d'artillerie la plus forte dont les mouvements sur le champ de bataille puissent être directement et facilement commandés par une seule personne.

La Suisse rentre dans le petit nombre d'états qui ont tenu un compte suffisant de ce fait dans l'organisation de leur artillerie.

Une autre innovation importante dans le même domaine est la répartition des 48 batteries de l'élite en huit brigades attachées elles-mêmes aux huit divisions de notre armée. Le dualisme qui existait dans notre précédente organisation entre l'artillerie divisionnaire et l'artillerie de réserve a ainsi disparu; l'armée n'a plus de réserve d'artillerie. Cette suppression est très heureuse si l'on se place au point de vue de l'emploi le plus utile possible de notre artillerie en campagne. Ainsi que l'a démontré la dernière guerre, la nécessité d'une réserve se fait beaucoup moins sentir pour l'artillerie que pour l'infanterie et la cavalerie. Dans nombre de cas, la réserve d'artillerie arrive sur les lieux après coup, ou bien dans le cours de la bataille elle est complétement oubliée par le commandant de l'armée.

Si, après cette introduction, nous nous demandons maintenant quelles sont les règles tactiques de l'artillerie de campagne actuelle, nous voyons qu'elles sont au nombre de deux principales qui peuvent se résumer brièvement comme suit : L'artillerie doit combattre en relation continue avec l'infanterie, et dans la bataille elle doit être placée sous les ordres d'un officier supérieur de l'arme. A ces deux règles fondamentales viennent s'en ajouter un grand nombre d'autres moins essentielles.

Le but de ce travail est d'examiner de quelle manière ces deux grands principes et les règles qui en découlent doivent être compris et appliqués.

[1] Dans les journées des 14 et 16 août 1870, l'artillerie allemande forma entr'autres une ligne de 21 batteries, soit 126 pièces ; à Gravelotte une ligne de 28 batteries, 168 pièces ; enfin à la bataille de Saint-Privat, une ligne de 38 batteries, 228 pièces, qui se trouvaient serrées les unes contre les autres. (*Note du trad.*)

Nous nous permettrons, pour bien faire comprendre le système, de placer sous les yeux de nos lecteurs l'exemple d'une division de l'armée suisse au combat.

Nous nous représenterons un champ de bataille divisé en trois zones par rapport à la position de l'ennemi[1]. La première zone sera celle qui comprend la distance entre 2400 m. et 1500 m. de l'ennemi. C'est la zone dans laquelle le feu de l'artillerie est seul efficace. La 2e zone va de 1500 à 600 m.; c'est celle du feu le plus efficace de l'artillerie et celle où nos troupes commencent à essuyer le feu de l'infanterie ennemie; enfin la 3e zône est celle du tir très rapproché de l'artillerie et de la portée normale du tir de l'infanterie.

Nous étudierons d'abord le rôle de l'artillerie dans l'offensive.

Une division de l'armée suisse est en marche contre une position occupée par l'ennemi; les troupes les plus avancées s'approchent jusqu'à la limite extérieure de la 1re zone (2400 m. de l'ennemi). Ces troupes sont les têtes du régiment de cavalerie qui précède la division et fait le service d'éclaireurs; derrière le régiment de cavalerie, l'avant-garde proprement dite de la division s'avance sur la route. Elle est composée du 1er régiment d'infanterie et du 1er régiment d'artillerie, intercalé entre le 1er et le 2e bataillon du régiment d'infanterie. A la distance de 1500 m. derrière l'avant-garde s'avance le gros de la division dans l'ordre suivant : en tête l'état-major puis le 1er bataillon du 2e régiment d'infanterie, ensuite les 2e et 3e régiments d'artillerie; puis les autres bataillons du 2e régiment d'infanterie et enfin la 2e brigade d'infanterie.

Les têtes de colonne du régiment de cavalerie se heurtent contre des patrouilles de cavalerie ennemie, les repoussent mais essuient bientôt après le feu de l'infanterie ennemie. Notre cavalerie cherche à se renseigner sur la force et la position des troupes ennemies qui se trouvent en face d'elle : elle reconnaît bientôt qu'elle est en présence de troupes placées en avant de la ligne de défense proprement dite; elle cherche, en passant à travers ces troupes, à pénétrer jusqu'à la position de l'ennemi, observe cette position sur différents points et fait part ensuite au commandant de l'avant-garde de tous les renseignements qu'elle a pu obtenir sur la direction et l'étendue du front ennemi.

Le commandant de l'avant-garde se porte en avant avec les commandants de ses régiments d'infanterie et d'artillerie jusqu'à la hauteur des troupes les plus avancées de sa cavalerie; il reconnaît la position ennemie et donne ensuite au commandant du régiment d'artillerie l'ordre de faire avancer ses deux batteries. Le commandant du régiment d'infanterie reçoit l'ordre de développer son régiment et d'attaquer l'ennemi. Pendant que les ordres sont transmis par des guides à la colonne d'avant-garde, le commandant du régiment d'artillerie reconnaît avec son adjudant la position que devront occuper ses deux batteries. Il est avantageux, et dans bien

[1] Nous suivons en général les idées contenues dans l'ouvrage intitulé « *Studien über Taktik der Feldartillerie*, 1 heft, Berlin, 1877, von A. v. Schnell, major und Abtheilungskommandant, im I. hannoverschen Feld-Artillerie-Regiment.

des cas possible, de désigner à l'artillerie de l'avant-garde, une première position à proximité du chemin qu'elle doit suivre, d'où elle peut arriver facilement à tirer son premier coup, et où elle reste en relation intime avec l'infanterie de l'avant-garde. Une fois au clair sur la position à prendre, le commandant du régiment d'artillerie envoie son adjudant à la rencontre des deux batteries qui s'avancent au trot sur la route, afin qu'il les amène sur cette position. Les deux commandants de batteries s'avancent en tête de leurs batteries, l'adjudant leur montre la position choisie sur laquelle ils se rendent à l'allure la plus rapide possible; ils y reçoivent du chef de régiment des ordres précis sur l'emplacement de leurs batteries, le but, le projectile et la rapidité du tir. — Pendant ce temps, les deux batteries sont sorties de la colonne de marche de l'avant-garde sous le commandement du 1er lieutenant le plus ancien de la batterie qui se trouve en tête, et elles s'avancent sur la route en colonne par voitures, avec les pièces en tête de la colonne. Conduites par l'adjudant de régiment, elles tournent ensuite de côté, se mettent si possible en ligne et atteignent le plus rapidement possible, avec toutes les pièces en même temps et en se dirigeant perpendiculairement sur l'ennemi, la position qu'elles doivent occuper et sur laquelle elles sont reçues par leurs chefs. Elles ouvrent immédiatement leur feu. Il arrivera fréquemment qu'un chemin plus ou moins bon conduira à la position par derrière; dans ce cas il faudra l'utiliser et alors laisser les batteries en colonne par pièces.

L'infanterie d'avant-garde s'avance sur l'aile de la position d'artillerie et attaque les troupes ennemies avec son premier bataillon déployé en tirailleurs avec soutiens et réserve; le second bataillon se développe à côté du premier. Quant au 3e bataillon il se place dans une position de réserve derrière les deux premiers. Le régiment de cavalerie qui s'est rassemblé et qui s'est retiré en arrière de sa première position, lorsque l'infanterie d'avant-garde est arrivée, protége l'autre flanc de la position de l'artillerie.

Si l'artillerie de l'avant-garde réussit à arriver dans sa position à couvert et avec rapidité, elle ne trouvera probablement pas d'artillerie ennemie en face d'elle et elle pourra dans ce cas consacrer son feu à l'infanterie ennemie. Mais, aussitôt que l'artillerie ennemie aura ouvert son feu, la nôtre devra s'en occuper exclusivement afin de protéger notre infanterie dans ses mouvements en avant et dans ses développements. Si la distance est supérieure à 2400 m. environ, le commandant de notre régiment d'artillerie cherchera à s'avancer avec ses batteries au moins jusqu'à cette dernière distance; un combat d'artillerie à des distances plus considérables que 2400 m. n'est qu'une canonnade inutile[1].

[1] On peut cependant citer, contrairement à cette opinion, plusieurs tirs exécutés par l'artillerie allemande : A Gravelotte, l'artillerie de la garde a tiré jusqu'à 4000 pas et l'artillerie saxonne jusqu'au delà de cette distance. A la bataille de Noiseville, 31 août et 1er septembre 1870, le tir de l'artillerie de campagne a été exécuté à presque toutes les distances comprises entre 3000 et 5000 pas. En plusieurs endroits du champ de bataille, les batteries allemandes ont ouvert le feu jusqu'à 4000-5000 pas dans le but de poursuivre les colonnes ennemies. La 6e batterie de 8 cent. du

Au premier coup de canon, le divisionnaire, accompagné du brigadier d'artillerie, s'avance jusqu'à hauteur de l'avant-garde ; il se rend compte d'après le maintien général de l'ennemi que celui-ci est décidé à opposer une sérieuse résistance. D'après le nombre des batteries amenées au combat, il calcule la force approximative des troupes qu'il a en présence et combine avec cet élément la direction et l'étendue du front ennemi. — Il se décide à conduire toute sa division au combat. Il s'agit maintenant d'avoir un aperçu exact des circonstances dans lesquelles se trouve l'ennemi. Dans ce but, il faut en premier lieu l'obliger à déployer toute son artillerie, afin que l'on puisse voir ce que l'on a devant soi. En même temps, il faut veiller à ce que la colonne de marche du gros puisse se mettre en formation de combat et s'avancer avec le moins de pertes possible jusqu'à portée du feu utile de l'infanterie à travers la 1re et la 2me zone du champ de bataille, On ne peut arriver à ce résultat qu'en mettant en action l'artillerie réunie du gros. Le divisionnaire donne donc au brigadier qui se trouve à ses côtés l'ordre de faire avancer les deux régiments d'artillerie du gros et d'engager avec eux le combat contre l'artillerie ennemie. Le divisionnaire décide en même temps le côté de la position de l'infanterie d'avant-garde sur lequel l'artillerie du gros doit se placer. Il est en général très avantageux de placer l'artillerie du gros à l'aile de l'infanterie d'avant-garde sur laquelle se trouve déjà le régiment d'artillerie de l'avant-garde. De cette manière, en effet, on tient compte du principe que l'artillerie doit être concentrée pour une action en masse et que le feu de la brigade doit être placé sous une direction unique.

Par rapport aux mouvements en avant de l'infanterie du gros qui va avoir lieu, la position de l'artillerie dans l'ordre de bataille de la division sera ou une position centrale ou une position sur les ailes. Dans le premier cas l'artillerie aura sa place, dans la disposition générale des troupes, entre l'infanterie d'avant-garde et celle du gros qui marche en avant pour une action décisive contre le point faible de la position ennemie; dans le second cas l'artillerie se trouvera placée sur une des ailes de la division.

Dans la campagne de 1870-1871, l'artillerie divisionnaire a été placée en général au milieu du front de la division; des raisons théoriques fort importantes militent en faveur de ce système. D'un côté, l'artillerie est plus rapidement en place et peut se diriger plus ou moins perpendiculairement contre l'ennemi : elle n'a pour arriver à sa position aucun mouvement de flanc un peu important à exécuter, chose que l'on évitera difficilement, si l'artillerie doit être placée sur une des ailes de la division. D'un autre côté, placée au centre, l'artillerie est reliée des deux côtés à l'infanterie ; elle n'a donc pas besoin d'un soutien spécial qui est indispensable si elle se trouve sur des ailes. Non-seulement elle est mieux protégée par les troupes d'infanterie qui sont à ses côtés, mais elle peut aussi soutenir ces dernières mieux qu'il ne lui serait possible de le faire depuis une position sur les flancs.

1er régiment entr'autres, observa que son tir exécuté à 3000 pas, et contre de grandes masses réunies aux environs de Colombey, produisait le meilleur effet. *Hoffbauer.* (*Note du trad.*)

Enfin l'artillerie placée au centre peut agir également des deux côtés; le point contre lequel doit avoir lieu l'attaque principale n'est donc pas trahi à l'ennemi dès le commencement du combat. Celui-ci verra ainsi moins facilement d'avance le point sur lequel peut se faire, cas échéant, une diversion de l'artillerie.

La question de la première position à faire prendre à l'artillerie du gros est en tous cas très difficile à résoudre. Sa réponse dépendra en général des circonstances particulières à chaque cas. Elle est doublement difficile à résoudre parce qu'elle doit être tranchée dans une période de la bataille dans laquelle le divisionnaire n'est en général pas encore suffisamment au clair sur les conditions dans lesquelles se trouve l'ennemi pour pouvoir déterminer déjà en pleine sécurité quel est le point contre lequel il doit marcher pour le coup décisif avec le gros de son infanterie. — Il est cependant d'une haute importance que déjà la première position de l'artillerie du gros ne soit pas trop éloignée de ce point, sans cela l'artillerie devra, dans les phases ultérieures de la bataille, faire des changements de direction qui généralement ne s'exécutent pas sans danger et, en tous cas, prennent du temps et des marches de flanc. Le divisionnaire devra toujours consulter le brigadier sur la position à faire prendre à l'artillerie du gros et aura ainsi mieux en vue le rôle que devra remplir l'artillerie dans l'exécution du plan général de bataille; le brigadier d'artillerie donnera son opinion sur le choix d'une bonne position pour son artillerie. Dans le choix de cette position, en se plaçant au point de vue de l'artillerie, il faut observer dans cette première phase de la bataille le principe que l'artillerie doit occuper, dans les limites indiquées par le divisionnaire, les points dominants du champ de bataille et que l'infanterie doit se régler sur ces positions pour ses mouvements en avant.

Lorsque l'on est d'accord sur la position, le brigadier d'artillerie donne à son adjudant l'ordre de faire sortir de la colonne de marche du gros, les deux régiments d'artillerie et de les faire avancer. L'adjudant se porte en arrière pour transmettre cet ordre; le brigadier se rend aussitôt sur la position choisie pour prendre le commandement de sa brigade, mais il laisse son chef d'état-major auprès du divisionnaire.

Les deux régiments d'artillerie dépassent au trot le premier bataillon sur la route; devant eux, galopent leurs deux commandants qui sont reçus sur la position par le brigadier et s'orientent rapidement au sujet de l'emplacement que doivent occuper leurs régiments, du but, de la distance, etc.. Les commandants de batteries précèdent celles-ci et une fois arrivés sur la position, ils reçoivent de leurs commandants de régiments les ordres relatifs à l'endroit que doivent occuper leurs batteries, et vont s'y placer. Les batteries arrivent dans la position, à l'allure la plus rapide, si possible en ligne et souvent aussi, s'il existe un chemin, en colonne par pièces. Le trompette qui se trouve à côté du capitaine de chaque batterie sonne le signal « halte et commencez le feu » chaque batterie ôte les avant-trains; le capitaine se rapproche de la batterie, indique le but, le projectile et la hausse, et le feu commence sur une des ailes par quel-

ques coups d'essai, pour être ensuite continué lentement et tranquillement. Dans la règle la première position de l'artillerie du gros ne doit pas se trouver à une distance de l'ennemi supérieure à 2400 m. — Le feu doit être dirigé exclusivement contre l'artillerie ennemie; le projectile sera toujours l'obus et le but à atteindre sera d'écraser l'artillerie ennemie, afin de détourner son attention de notre infanterie qui marche en avant.

Pendant que toute l'artillerie de la division soutient la lutte, l'infanterie du gros s'avance et se prépare au combat. La situation de la division est alors à peu près la suivante : en avant, et sur l'un des côtés de la ligne d'artillerie se trouve le régiment d'infanterie de l'avant-garde ; deux bataillons déployés en tirailleurs sont aux prises avec les troupes avancées de l'infanterie ennemie, et sont justement entrés dans la 2ᵉ zone. Le 3ᵉ bataillon, laissé comme réserve, et formé en colonne de compagnie, se trouve à peu près à la même hauteur que l'artillerie. Sur l'autre côté de celle-ci et à sa hauteur, se trouvent les premiers bataillons du gros de l'infanterie, soit les 2ᵉ et 3ᵉ régiments d'infanterie qui attendent d'être employés pour l'action décisive. Le 4ᵉ régiment marche comme réserve derrière la ligne d'artillerie. — Du premier coup de canon du régiment d'artillerie de l'avant-garde à celui de l'artillerie du gros, il faut compter au minimum $^1/_2$ heure. Jusqu'à ce que la division soit entièrement en formation de combat, il faut environ 1 $^1/_2$ heure.

Sur ces entrefaites, le régiment d'avant-garde a pu repousser sur la position principale les troupes ennemies avancées, et le divisionnaire a décidé sur quel point du front ennemi il veut marcher avec le gros de son infanterie pour une action décisive. Il donne à l'infanterie du gros les ordres nécessaires pour qu'elle avance. Un mouvement en avant de l'artillerie est rendu nécessaire pour protéger cette marche de l'infanterie, et le divisionnaire donne au brigadier d'artillerie l'ordre de s'avancer jusqu'à 1800 m. environ de la position ennemie pour battre plus activement l'artillerie ennemie; en même temps il indique la direction dans laquelle doit marcher le gros de l'infanterie.

Le brigadier d'artillerie prend immédiatement ses dispositions pour faire avancer ses batteries et leur faire occuper des positions plus rapprochées de l'ennemi ; il discute ces dernières avec ses commandants de régiments réunis autour de lui et donne à ceux-ci les ordres nécessaires. Le mouvement en avant de l'artillerie a lieu par échelons de régiments, chaque échelon étant formé si possible en ligne, sinon en colonne par section; en cas d'absolue nécessité seulement, en colonne par pièces, toujours à intervalles ouverts; le mouvement doit être exécuté à l'allure la plus rapide possible. Si l'on voit que la première position a été défectueuse par suite d'une connaissance imparfaite de l'étendue et de la direction du front ennemi, il faut utiliser ces mouvements en avant pour corriger les défauts et prendre un front plus correct. Il faut tout particulièrement profiter de ce mouvement pour rapprocher l'artillerie du point du front ou des flancs ennemis contre lequel l'attaque est définitivement résolue.

Le brigadier d'artillerie se porte de rechef en avant pour reconnaître la nouvelle position; les commandants de régiments précèdent toujours leur échelon respectif. Le but demeure, comme dans les premières positions, exclusivement l'artillerie ennemie. Il est bon de diviser en un certain nombre de sections la ligne de l'artillerie ennemie et d'indiquer ces différentes sections comme but à chaque régiment; chaque régiment cherche alors à réduire son adversaire au silence en concentrant son feu soit d'une aile à l'autre, soit du centre sur chaque aile. Suivant les circonstances, au lieu de tirer en même temps contre toutes les batteries ennemies, il peut être bon de concentrer le feu de deux régiments contre la même section ennemie et de n'attaquer celle qui se trouve à côté qu'après l'écrasement de la première. — Le projectile à employer à cette distance demeure de préférence l'obus, parce que d'un côté, en lui-même ce projectile est le plus efficace contre l'artillerie, et que, d'un autre côté, avec le shrapnel on ne peut obtenir de bons résultats à une distance aussi grande. L'instruction sur le tir pour l'année 1877 indique 1800 m. comme la distance la plus grande à laquelle doivent se faire les exercices de tir à shrapnels de l'artillerie suisse. Comme dans le moment actuel de la bataille, nous nous trouvons précisément à cette distance de l'artillerie ennemie, on peut commencer à côté du tir à obus un feu à shrapnels tranquille, bien dirigé et bien observé.

Le rôle de l'artillerie offensive dans la première zone du champ de bataille, de 2400 m. à 1800 m. se résume comme suit :

Ouverture du combat par l'artilllerie de l'avant-garde; mouvement en avant de toutes les batteries du gros jusqu'à environ 2400 m. de l'ennemi ; ouverture d'un feu bien nourri contre l'artillerie ennemie, sous le commandement personnel du brigadier; mouvement en avant et par échelons pour atteindre une position plus rapprochée, à 1800 m. de l'ennemi; feu plus intense ici encore de préférence à obus, contre l'artillerie ennemie; en avançant feu lent et bien dirigé.

L'effet du feu de notre artillerie à la distance de 1800 m. se manifestera chez l'ennemi par l'affaiblissement de son feu qui sur certains points cessera même tout à fait. Des mouvements dans la ligne ennemie montreront que quelques pièces ou caissons ont dû être envoyés en arrière pour des réparations. Sur ces entrefaites les premiers bataillons du gros ont avancé aussi jusqu'à 1800 m. Le divisionnaire ne peut dissimuler plus longtemps à l'ennemi ses intentions relatives au point d'attaque; il donne au brigadier d'artillerie l'ordre d'employer une partie de sa brigade à préparer l'attaque du front ennemi au point où elle doit avoir lieu. Ce point se trouvera toujours ou bien sur le front ennemi, ou bien, ce qui est le cas le plus ordinaire sur un des flancs de la position ennemie. Pendant que l'artillerie obéit à l'ordre du divisionnaire, les têtes de colonnes du gros de l'infanterie pénètrent dans la seconde zone qui commence, ainsi que nous l'avons dit, à 1500 m. pour finir à 600 m. de l'ennemi. Cette seconde zone est la zone de transition entre le tir à grande distance et celui à petite distance. Notre infanterie doit la traverser le plus rapidement possible puisqu'elle ne peut encore commencer le combat. L'infanterie du gros, le premier échelon développé en tirailleurs,

suivi des soutiens en colonnes serrées, les échelons suivant en colonnes de compagnie en ligne ou en doubles colonnes, s'avance le plus rapidement possible et sans tirer, en utilisant le plus qu'elle peut les accidents du terrain. En commençant elle essuie surtout le feu de l'artillerie ennemie; mais, à mesure que les distances deviennent plus petites, elle commence à se trouver sous le feu éloigné de l'infanterie ennemie. Dès que l'infanterie quitte les plis de terrain qui la couvrent, la musique et les tambours se font entendre: toute la ligne se trouve en mouvement. A mesure que notre infanterie s'avance, le brigadier d'artillerie concentre de plus en plus le feu de ses trois régiments contre le point d'attaque. Bientôt ses 36 pièces dirigent leur feu contre le même but. Un mouvement en avant de l'artillerie pour occuper des positions plus rapprochées de l'ennemi accompagne la concentration du feu contre le point d'attaque; ce mouvement s'exécute par échelons. L'artillerie doit accompagner le mouvement de l'infanterie. Tel est un principe en faveur duquel parlent impérieusement les raisons théoriques suivantes: ce mouvement facilite une plus grande précision du tir; il rend l'espace dangereux plus considérable et enfin il permet d'obtenir un plus grand effet des projectiles et surtout des shrapnels; dans le cas où ce mouvement ne s'exécuterait pas, l'infanterie du gros en s'avançant masquerait facilement l'artillerie, ou si ce n'était pas le cas d'une manière absolue, elle se trouverait pourtant en une certaine mesure dans la ligne de tir; l'artillerie se trouverait ainsi dans l'obligation de tirer par dessus l'infanterie; or c'est là une chose que l'on doit éviter autant que possible par suite de raisons bien connues. — Enfin le principal motif de ce mouvement réside dans le fait qu'une action combinée et efficace de l'artillerie et de l'infanterie vers un seul but ne peut avoir lieu que si ces deux armes restent sur le terrain en relation étroite l'une avec l'autre.

Sans attendre un ordre spécial du divisionnaire, le brigadier d'artillerie fait avancer ses trois régiments dans des positions distantes de l'ennemi de 1500 à 1300 m. — Ce n'est que dans les cas où la position de 1800 m. domine tout le terrain qui est entre elle et l'ennemi, et où il n'est pas possible de trouver plus en avant une bonne position de l'artillerie qu'il est exceptionnellement permis de laisser un régiment dans la 1re position. De nouveau le brigadier et ses commandants de régiment vont reconnaitre la nouvelle position à occuper; ils discutent rapidement la distance et la hausse, et ensuite les régiments arrivent dans les nouvelles positions à l'allure la plus rapide, et en échelons, si possible en lignes.

Le but est la troupe ennemie au point d'attaque; ici il faudra de préférence employer le shrapnel; ordinairement ces troupes seront couvertes par des abris, il s'agit donc en même temps de détruire ces derniers, résultat qui naturellement ne pourra être atteint que par un tir à obus.

Le rôle de l'artillerie dans la 2e zone est sensiblement différent de celui qu'elle a dans la 1re zone: il en est même en quelque sorte la contre-partie: Là, occupation des plus belles positions offertes par le champ de bataille, sans avoir à s'inquiéter de l'infanterie qui

suit; ici mouvement en avant vers de nouvelles positions, où qu'elles se trouvent, à hauteur de l'infanterie qui s'avance; auparavant, feu lent, maintenant feu plus rapide; auparavant but exclusif l'artillerie ennemie, maintenant de préférence l'infanterie; auparavant feu à obus presque exclusivement, maintenant de préférence feu à shrapnels; auparavant tir de l'artillerie contre toute la ligne d'artillerie de l'ennemi, maintenant concentration du feu contre les troupes qui se trouvent au point d'attaque.

Dans son mouvement contre le point d'attaque, le gros de notre infanterie parcourt le plus rapidement possible la 2e zone du champ de bataille; son premier échelon pénètre dans la 3e zone qui commence à 600 m. de l'ennemi. La ligne des tirailleurs ouvre son feu par groupes, et se rapproche toujours plus par sections et par saccades de la position ennemie. Les soutiens marchent après elle, la renforcent et en même temps l'allongent. Le 2d échelon se rapproche de la ligne de feu et y pénètre peu à peu comme l'ont fait les soutiens. Le 3e échelon et le 4e régiment restés en arrière comme réserve sont dirigés plus près de l'infanterie qui attaque. A environ 50 m. de l'ennemi, la ligne des tirailleurs a été renforcée par tout ce qui restait des soutiens; à ce moment les commandants de chaque subdivision d'infanterie réunissent leurs hommes, se placent à leur tête, et sur toute la ligne résonne le signal « à l'assaut »; toute la ligne se précipite sur l'ennemi en poussant des hourras.

Même pendant cette 3e période l'artillerie a une tâche très importante à remplir. Elle doit briser la résistance de l'ennemi au point où l'assaut doit avoir lieu et écraser ses troupes; sans cela l'attaque de notre infanterie ne peut réussir. Dans cette 3e période, l'artillerie continue donc à jouer le rôle qui lui incombe déjà pendant la 2e période; mais elle augmente ses effets par un tir toujours plus vif; de même que l'infanterie, elle augmente son feu jusqu'à son maximum d'intensité et elle doit couvrir les troupes ennemies au point d'attaque d'une grêle d'obus et de shrapnels. Aux distances de 1500 à 1200 m., l'artillerie est souvent dérangée par les mouvements de l'infanterie; des subdivisions isolées de celles-ci viennent en effet se placer dans son champ de tir, ou s'approchent tellement des tirailleurs ennemis, que, dans la fumée toujours plus épaisse provenant des armes à feu à tir rapide employées de nos jours, il est difficile parfois de distinguer les amis des ennemis. Si le cas se présente, l'artillerie ne doit pas hésiter un instant à suivre l'infanterie jusqu'à des positions plus rapprochées de l'ennemi; elle ne doit pas craindre de s'avancer jusque sous le feu de l'infanterie ennemie, à 700 m. environ. Dans la mêlée sanglante du combat, chaque arme ne doit avoir en vue que l'intérêt général et elle doit rejeter au second plan toute préoccupation de conservation personnelle. Il sera toujours bon cependant de laisser en arrière dans les positions de 1500 m. à 1200 m., au moins un régiment d'artillerie qui servira de réserve dans le cas où nos troupes seront repoussées, si l'assaut ne réussit pas.

Si l'assaut réussit, tout se résume à se maintenir avec de l'artillerie dans la position conquise. Dans le premier moment après l'assaut,

notre infanterie sera en général tellement débandée que l'on n'aura pas immédiatement sous la main une réserve organisée pour résister à un retour offensif de l'ennemi. L'infanterie a donc nécessairement besoin de l'artillerie dans ce moment-là afin de pouvoir se réorganiser sous sa protection et se maintenir dans la position enlevée. Le brigadier d'artillerie se rend de suite sur la position et y fait arriver, suivant les circonstances, une ou plusieurs batteries. Si pendant le mouvement de ces dernières, un retour offensif de l'ennemi survient, elles devront s'arrêter à l'endroit où elles se trouveront et ouvrir un feu à shrapnels et à mitraille contre les troupes ennemies.

Nous pouvons parler plus brièvement du rôle de l'artillerie dans la défensive. Ici encore nous prenons l'exemple d'une division de l'armée suisse au combat.

Le choix de la position à défendre est l'affaire du divisionnaire; il prend aussi bien les dispositions pour le groupement des deux brigages d'infanterie sur et derrière la position que celles nécessaires à un emploi efficace de l'artillerie; toutefois, ces dernières ne doivent être prises qu'après conférence et accord avec le brigadier d'artillerie.

Vu l'importance considérable que l'attaque sur les flancs, en opposition à l'attaque sur le front, a prise dans la tactique actuelle, une partie de l'artillerie devra toujours être placée sur les ailes de la position, à moins que celles-ci ne soient protégées par un terrain *impraticable*. Le reste de l'artillerie se placera au centre de la position. En tenant compte de notre organisation militaire, on ne fera pas mal de placer un régiment sur chaque aile et le 3e au milieu de la position. La nécessité de laisser une partie de l'artillerie comme réserve derrière la ligne de bataille ne se fait pas plus sentir que dans l'offensive; en revanche, pour le commencement du combat, il peut être bon, dans certain cas, de tenir une partie des batteries derrière la position proprement dite, afin qu'elle ne soit pas trahie prématurément à l'ennemi. Comparée à l'artillerie dans l'offensive, l'artillerie dans la défensive offre cette particularité qu'il ne sera en général pas possible de réunir tous les régiments exactement dans la même position; il s'ensuit que la direction immédiate du feu appartiendra dans la règle aux commandants de régiments. Le brigadier d'artillerie aura le plus souvent sa place non pas auprès de sa brigade mais auprès du divisionnaire.

Le mot « l'artillerie forme le cadre et le squelette de l'ordre de bataille » est particulièrement vrai, appliqué à l'artillerie dans la défensive.

Les opinions sont partagées sur le rôle que doit remplir cette artillerie pendant que l'ennemi pénètre dans la 1re zone du champ de bataille : les uns estiment qu'elle ne doit pas entrer en lutte avec l'artillerie ennemie; d'autres croient, avec plus de raison, semble-t-il, qu'il est mauvais de construire à l'ennemi un pont d'or pour traverser la 1re zone, et de lui laisser commencer le combat proprement dit au commencement de la 2e zone avec son artillerie absolu-

ment intacte. Ces points de vue contradictoires résultent du dilemme suivant dans lequel le défenseur se trouve avec son artillerie : ou bien il veut laisser son adversaire le plus longtemps possible dans l'incertitude au sujet des forces qu'il a devant lui, de la direction et de l'étendue du front défendu : or rien ne trahirait mieux la position à défendre qu'un feu d'artillerie ouvert prématurément : ou bien il a un grand intérêt à profiter de la perfection de l'artillerie actuelle, qui le rend capable d'ébranler l'ennemi déjà à une grande distance et de le rendre moins redoutable pour le combat décisif.

Le juste milieu entre ces deux extrêmes serait peut-être qu'une partie seulement de notre artillerie répondit au feu de celle de l'avant-garde ennemie. Quoi qu'il en soit, toutes nos batteries doivent ouvrir leur feu et le diriger exclusivement sur le gros de l'artillerie ennemie, dès qu'il entrera en ligne, et tant qu'il n'y aura en vue aucun but d'infanterie, car l'issue de l'attaque dépendra dans une large mesure du plus ou moins grand affaiblissement de cette artillerie pendant toute la durée de la bataille. De même la principale chose à laquelle on devra tendre dans la direction de notre feu sera sa concentration : en choisissant les positions pour notre artillerie on devra faire ensorte qu'un effet en masse contre un seul but soit possible, même lorsque nos régiments seront séparés sur le terrain.

Pendant le combat d'artillerie aux distances de 2400 mètres à 1800 mètres, le divisionnaire ennemi a fait définitivement son plan d'attaque. Ce plan se manifestera à nous par une concentration graduelle du feu de son artillerie contre un point déterminé de notre front ou de nos ailes, par la suspension momentanée du feu, qui précède le mouvement en avant de batteries isolées ou de régiments, et enfin par l'apparition de troupes plus considérables d'infanterie. Notre divisionnaire pourra facilement déduire de tous ces éléments, et en particulier de la direction prise par l'infanterie ennemie, le point probable où aura lieu l'attaque de la position. Il prendra donc sans retard ses dispositions, qui consisteront en général à faire approcher sa réserve d'infanterie vers le point menacé, et, dans le cas où il présume que l'attaque aura lieu contre une des ailes de la position, à faire arriver près de cette aile le régiment d'artillerie placé sur l'aile opposée. Il n'est en général pas très difficile, ceci est démontré par l'expérience, de retirer de la ligne du feu une section qui s'y trouve; et il n'est pas aussi dangereux qu'on se le figure généralement, de la faire parvenir dans sa nouvelle position, même par une marche de flanc[1]. Dans notre cas il vaudra cependant mieux que notre régiment d'artillerie effectue son changement de position par derrière la crête de la ligne de défense proprement dite.

Aussitôt que les commandants de régiments de notre artillerie s'apercevront du mouvement en avant de l'ennemi, ils détourneront le feu de leurs batteries de l'artillerie ennemie et le dirigeront ex-

[1] Dans la bataille de Mars-la-Tour et Vionville, 16 août 1870, comme dans celle de Borny, l'artillerie allemande a fréquemment exécuté, sous le feu de l'artillerie française, des marches de flanc et des marches obliques, sans éprouver des pertes sérieuses, ces marches peuvent donc se faire en cas de nécessité. *(Note du trad.)*

clusivement contre l'infanterie. Plus les sections ennemies s'avanceront, plus la ligne des tirailleurs deviendra épaisse, plus les sections en colonnes serrées qui se trouvent en arrière se démasqueront et serreront sur la ligne des tirailleurs, plus le feu de notre artillerie devra devenir intense. Déjà pendant que l'infanterie ennemie traversera la 2e zone, le feu de l'artillerie devra augmenter d'intensité. Nos troupes ont en effet le plus grand intérêt à écraser l'infanterie ennemie pendant qu'elle traverse la 2e zone, car, une fois entrée dans la 3e zone, celle-ci quitte le rôle passif qu'elle a été forcée de jouer jusque là vu la distance, et elle jette dans la balance du combat toute la puissance de son feu. Si elle réussit à entrer dans la 3e zone sans être ébranlée, l'issue de la bataille dépendra du combat de l'infanterie dans lequel les facteurs moraux qui de tous temps ont donné à l'attaque une si grande supériorité sur la défense, pèseront de tout leur poids. Le projectile que nous aurons à employer contre l'infanterie pendant qu'elle traverse les 2e et 3e zones, sera exclusivement le shrapnel; pour repousser le dernier choc, nous pourrons aussi utiliser la boîte à mitraille.

Si l'attaque réussit et si nos troupes doivent évacuer leur position, notre artillerie placée au centre se retirera sans cesser son feu, avec les prolonges déployées, à une allure lente et en demeurant à la même hauteur que l'infanterie, et elle repoussera les troupes ennemies qui serreront de trop près. Les batteries ou les régiments placés sur les ailes se retireront au contraire à une allure rapide, pour prendre en arrière des positions d'où ils pourront protéger la retraite de la division battue, mettre une limite à la poursuite de l'ennemi ou même, dans certain cas, former le centre d'une nouvelle résitance.

Tels sont, sous une forme plus ou moins concrète, les principes les plus importants qui régissent l'emploi de l'artillerie de campagne actuelle. Plusieurs de ces principes sont discutables, d'autres ne paraissent justes, comme règles générales, que dans une mesure restreinte. Mais il en est un qui est incontestable, c'est qu'il n'y a qu'une seule tactique, savoir celle des armes combinées. Maintenant plus que jamais, l'officier d'artillerie ne doit pas se contenter de connaître son arme seule, il doit se familiariser aussi avec l'emploi tactique de l'infanterie puisqu'il est appelé à la soutenir et à la protéger[1]. Sur le champ de bataille, l'infanterie et l'artillerie doivent se compléter mutuellement en se prêtant un fidèle concours; or la nécessité du moment ne doit pas les unir seulement pour un instant,

[1] Dans ce but, il est vivement à désirer que les différentes armes aient plus souvent l'occasion de manœuvrer ensemble en dehors des rassemblements de division qui ne reviennent que de loin en loin. Beaucoup d'officiers d'artillerie n'ont *jamais* eu l'occasion de participer à des manœuvres avec l'infanterie; nous connaissons plusieur chefs de batterie qui sont dans ce cas, et qui, par conséquent, en cas d'action sérieuse, seraient fort embarrassés de remplir convenablement leur rôle. Il semble qu'il y aurait un moyen bien simple de parer à cet inconvénient, qui consisterait à avoir plus souvent des cours de répétition simultanés d'infanterie et d'artillerie, sur la même place d'armes, comme cela a eu lieu entr'autres à Bière l'automne dernier, ou à avoir des manœuvres combinées à la fin des écoles de recrues. (*Note du trad.*)

et nous ne pouvons faire d'autre souhait en terminant que celui de voir se resserrer entre les deux armes les liens de la camaraderie qui ont à leur base l'estime réciproque jointe pour chacune au désir de pouvoir et de vouloir le plus possible dans sa sphère d'activité et dans la limite de ses forces.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

ORIENT. — Il ressort de comptes-rendus officiels que le nombre des Russes tués ou blessés pendant la guerre qui vient de se terminer, s'élève à 89,304 officiers et soldats.

Le nombre des généraux qui figurent dans ce chiffre est de 21 dont 10 tués et 11 blessés. Un prince de la famille impériale et 34 membres de la noblesse russe sont morts sur les champs de bataille.

Parmi les blessés, 36,824 sont déjà complétement rétablis, et 10,000 autres seront en état de quitter les hôpitaux d'ici à quelques semaines.

121 hommes étaient prisonniers des Turcs au moment où l'armistice a été conclu.

Le nombre des Russes tués ou blessés est très considérable relativement au nombre total des combattants; le sixième des hommes qui ont combattu a été tué ou blessé. Dans les grandes batailles de la guerre franco-allemande, la proportion a été à peu près la même; elle a été d'un sixième dans les batailles de Wœrth et de Spicheren, et d'un huitième dans celle de Thionville et de Mars-la-Tour. A Gravelotte, elle n'a été que d'un onzième et à Wissembourg d'un douzième. Dans quelques-unes des grandes batailles du commencement de ce siècle, les pertes ont été beaucoup plus considérables relativement au nombre des combattants; la proportion a été d'un tiers à Salamanque, à Borodino et à Eylau, d'un quart à Marengo et d'un cinquième à Friedland.

Les comptes-rendus officiels russes montrent aussi que, parmi les blessés admis dans les hôpitaux, un sur onze est mort de ses blessures.

Pendant toute la campagne, deux soldats seulement ont été punis de mort, un pour désertion, l'autre pour vol accompagné de violence. Ce dernier avait, comme on sait, attaqué sur le pont de Simnitza à Sistova, M. Pognon, correspondant de l'Agence Havas au quartier-général russe.

On a constaté, en outre, que 20,000 récompenses, consistant en décorations, promotions et gratifications, ont été décernées aux troupes, et que le plus grand nombre a été accordé au 8e corps qui a défendu longtemps le défilé de Chipka.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 11. Lausanne, le 4 Juin 1878. XXIIIe Année

Marche de montagne de la 15e brigade d'infanterie autrichienne dans la vallée de l'Inn inférieur.

(Traduit de l'*Organ der Militär-Wissenschaftlichen Vereine.)*

Le passage du Hundskehljoch, à 8149 pieds d'élévation, entre la vallee de l'Aren et celle de la Ziller, que la 15e brigade d'infanterie a fait l'année dernière peut être considéré comme l'un des exercices les plus saillants de l'armée autrichienne en 1877.

Cette brigade, commandée par M. le major-général von Némethy, se composait du 4e bataillon de chasseurs, d'un autre bataillon de chasseurs formé avec 7 compagnies de réserve, et de 3 bataillons d'infanterie formant le régiment n° 7 (Baron Maroicié) ; ces troupes recrutées exclusivement dans le Tyrol et dans la Karainthie.

Le lendemain de la clôture des grandes manœuvres, la brigade fut rassemblée à Bruneck et se mit en marche immédiatement après, le 8 septembre, à 6 h. du matin. La vallée dans laquelle elle s'engageait, quoique portant dans son ensemble le nom de vallée de l'Aren qui y coule, se divise en trois tronçons portant des dénominations spéciales ; de Bruneck à Luttach elle s'appelle Taufern ; de Luttach à St-Péters, Arenthal ; et de St-Peters au Krimmler Tauern, le Plettau.

La première journée fut employée à remonter le Taufern et l'Arenthal jusqu'à St-Jacob et St-Peters, ce dernier endroit déjà situé à 3798 pieds au-dessus de la mer. Jusqu'à 10 heures du matin le temps fut mauvais, il pleuvait continuellement, les nuages rampaient à terre, on ne pouvait rien distinguer autour de soi; plus tard on put voir dans le lointain les imposants glaciers du Schwartzenstein et la Löffelspitze.

De Bruneck à St-Peters il y a quatre lieues, franchies de 6 heures du matin à 1 $^1/_2$ heures après-midi, en 7 $^1/_2$ heures y compris une heure de repos. Déduction faite des petites haltes nécessaires, on peut dire que la troupe fit ce trajet en 6 heures de marche. Jusqu'à St-Péters le chemin permettait de marcher en colonne simple, c'est-à-dire par deux, ce chemin est ouvert jusqu'à Kasern dans le Prettau supérieur.

Le 9 septembre fut consacré au repos. Quelques hommes épuisés par les fatigues précédentes furent renvoyés à Bruneck pour être de là dirigés par chemin de fer sur leurs garnisons, Innsbruck et Hall. En même temps tous les chevaux étaient renvoyés pour être transportés par chemin de fer à Jenbach, dans l'Unterinnthal, puis ensuite dirigés sur Zell, dans la vallée de la Ziller, de l'autre côté de la montagne, où la colonne devait les retrouver. Seul le petit cheval du général

resta, ainsi que deux mulets accompagnant le détachement sanitaire.

Le 10 septembre, à 6 heures du matin, la brigade se réunissait à St-Péters pour commencer l'ascension. En peu de temps la colonne s'allongea tellement que son effectif de 1689 hommes s'étendait sur une bonne demi lieue de chemin. Pendant les deux premières heures, comme cela arrive généralement dans la région des forêts, la pente se trouvait être très rapide et la marche conséquemment fort lente, la pente diminuait en arrivant à la région des Alpes, ainsi que sur les roches complétement nues qu'il fallut traverser avant d'arriver au col, plus tard et dans la dernière partie du chemin la montée s'accentuait de nouveau.

Une petite anéroïde-baromètre de poche nous permettait de mesurer les élévations au fur et à mesure qu'on atteignait les hauteurs, et cet instrument était si sensible qu'on distinguait exactement des différences de 10 mètres.

Le temps était douteux et faisait craindre autant qu'il laissait espérer, des nuages flottaient horizontalement à 6500 pieds et empêchaient toute vue d'ensemble; de temps en temps on remarquait quelques ramifications de glaciers et particulièrement celles du Riesenferner dans la Hochgallgrouppe, les sommets étaient enveloppés par d'épais nuages, c'est ainsi qu'on n'apercevait pas la Dreiherrnspitze, tout près de nous, ainsi que quelques autres sommets entre 10000 et 11000 pieds et le Grossglockner, de 12000 pieds, avec ses glaciers.

Pour le touriste qui monte au Hundskehljoch par le beau temps, la peine est bien compensée par la splendide vue dont on y jouit.

Notre colonne montait toujours avec entrain, et arriva sans débandade au sommet du col, que les premières files atteignirent à 9 ½ heures. Les 4351 pieds d'élévation qui nous séparaient de St-Peters avaient été franchis en 3 heures et demie, on peut dire que c'était bien marcher puisque dans les hautes montagnes on compte en général une heure pour mille pieds. La musique du régiment ayant passé par Jenbach, le général von Némethy, qui se trouvait en tête de la colonne avec son état-major, organisa en arrivant la « Gletscherbanda » consistant en 12 musiciens de l'orchestre volontaire du régiment n° 7, des hourras accueillirent cette démonstration et toute la colonne défila devant lui sur le col. Après le défilé il y eût une demi-heure de repos pendant laquelle le général offrit une collation à ses officiers réunis sur le Joch, où des toast à l'Empereur et à la patrie furent acclamés par les troupes.

A 10 ½ heures on sonnait l'assemblée pour le départ, la descente commença par un pierrier, la Hundskehlbach, formé par des chûtes de rochers et les avalanches. Pendant 3 heures la marche se poursuivit sans chemin, de gros cailloux sur lesquels on marchait s'étaient amoncelés en certains endroits de façon à nécessiter, quoique à la descente, de petites ascensions ; ce qui fatiguait le plus, c'était de ne pouvoir quitter le sol des yeux sans risquer une mauvaise chute, ainsi un officier du commissariat, qui eut le malheur de tomber, dut se faire transporter jusqu'à la plaine par un montagnard. Quant au cheval du général et aux mulets ce ne fut qu'avec des difficultés inouïes qu'on les fit avancer.

L'après-midi, à 2 ½ heures, les derniers soldats atteignaient le Bärenboden (sol de l'Ours), première Alpe qu'on traverse en quittant les rochers, le temps se gâtait, un vent violent du nord-ouest descendait du col, entraînant après lui d'épais nuages qui se changeaient en neige ou en pluie fine vous fouettant le visage. Plus on descendait plus le temps devenait mauvais, c'est dans cette situation que l'on fit, sans abri, une halte de trois quarts d'heure. Malgré le temps, la gaîté régnait partout, les hommes mangèrent leur ration de viande froide délivrée la veille et ceux qui avaient conservé quelque peu du demi-litre de vin rouge du Tyrol, délivré le matin, vidèrent leur gourde. Au surplus chaque homme avait encore dans son sac une boîte de viande conservée, destinée au repas du soir; ces viandes en conserve sont aimées par la troupe qui les mange même volontiers sans cuisson avec un peu d'huile et de vinaigre, malheureusement il arrive de temps en temps que l'air pénètre dans les boîtes mal fermées, ce qui rend la viande immangeable.

A 3 ½ heures la brigade se mit en mouvement pour Hausling situé à 2623 pieds au-dessus de la mer, ce village étant désigné pour la halte du soir. Au lieu de s'améliorer, en quittant le Bärenboden pour suivre les bords escarpés de la Ziller, le chemin devenait plus impraticable, d'immenses roches de granit bordent la rivière et des fentes de ces rochers couverts de mousses s'élèvent des pins et des sapins séculaires. Tantôt il faut passer dans le bord de l'eau, tantôt escalader des blocs énormes pour éviter des terrains rendus marécageux par les cascades des affluents de la Ziller. La Ziller elle-même, dans son cours supérieur, forme de superbes cascades, des tourbillons bruyants, toute cette vallée offre du reste à chaque pas des tableaux pittoresques et sauvages, qui seraient certainement réputés s'ils étaient plus connus.

Ce n'est qu'à la nuit tombante que la colonne atteignit Hausling, petit village avec une église, où elle devait bivouaquer. La pluie qui tombait à torrents empêcha de donner suite à ce projet et il fut décidé que les troupes seraient cantonnées, des granges furent préparées pour recevoir des compagnies ou des demi-compagnies, les officiers restant avec leurs détachements en raison du petit nombre de maisons qui suffisait à peine pour loger l'état-major.

Entre 7 et 8 heures du soir, le cantonnement, rendu difficile par une nuit complétement obscure et une pluie battante, s'opérait; après une marche de 13 heures chacun fut heureux de quitter les prés mouillés pour se mettre à couvert et dormir. A la cure où se trouvait l'état-major, la soirée se passa gaîment en attendant le détachement sanitaire qui n'arriva avec ses mulets qu'après 10 heures du soir, et non sans peine.

Le lendemain matin, à 6 heures, la brigade était sous les armes, prête à continuer sa route, et sans un malade. La précaution habituelle de retirer les armes à deux hommes par compagnie pour assister cas échéant les soldats épuisés fut jugée inutile et on se demanda s'il en eût été de même en cas de beau temps.

Zell, dans le fond de la vallée principale, était le lieu fixé pour la halte du soir. En partant de Hausling le chemin conserve le carac-

tère de la veille, c'est-à-dire que pendant trois heures ont dut marcher à volonté par petits groupes, jusqu'à Mayerhofen, joli petit village, déjà dans le fond de la vallée et qu'on atteint par un long chemin en lacets.

En arrivant dans la vallée on trouve des routes bien entretenues, et toutes les difficultés de la montagne cessent. C'est jusque là que les touristes et les chasseurs venant par Jenbach pour visiter la vallée de la Ziller arrivent en voiture; tous, qu'ils soient attirés par les beautés de la nature ou par les plaisirs que procure la chasse du chamois atteignent leur but et s'en retournent satisfaits.

C'est à Mayerhofen que S. E. le général comte Thun, commandant du Tyrol, empêché par un accident de suivre la brigade dans cette course, attendait la colonne. Il tenait à se rendre personnellement compte de l'état des troupes après le passage du Hundskehljoch par un temps si mauvais et eût à constater les excellentes dispositions et la bonne tenue de la brigade qui opéra devant lui un défilé remarquable.

Le 12 septembre fut un jour de repos; le 13 la brigade continua sa marche, dès Zell sur la Ziller jusqu'à Schwatz dans l'Unterinnthal, et le 14 septembre la troupe rentrait dans ses garnisons à Innsbruck et Hall.

Ainsi finit le rassemblement de troupes de 1877, dans le Tyrol.

Le récit que l'on vient de lire a pour la troupe une importance morale, physique et militaire. Sa valeur morale consiste à délivrer le soldat de la crainte des montagnes; — en lui faisant apprécier et en développant en lui la conscience de sa force lorsqu'il arrive à surmonter des difficultés qu'il croyait hors de sa portée.

La valeur physique, c'est qu'on obtient ainsi des données positives sur la valeur des troupes tout en développant en même temps cette valeur par l'exercice.

Au point de vue militaire, l'avantage des courses de montagne consiste en ce que les officiers apprennent à connaître les difficultés de ces opérations, ainsi que les vitesses de marche sur différents terrains à la montée et à la descente; ils apprennent en outre à mieux conduire leur troupe tout en augmentant leurs connaissances géographiques, surtout lorsqu'il s'agit de lignes de communication aussi importantes que celle dont nous venons de parler.

En temps de guerre cette communication pourrait être d'une très grande importance puisqu'elle permet de passer de la vallée de l'Inn dans celle de la Puster.

LES TRAVAUX DE CAMPAGNE

Sous l'empire de la loi de 1851, le Département militaire fédéral appelait chaque année à l'école des sapeurs un certain nombre de jeunes officiers et des sous-officiers des bataillons d'infanterie d'élite, que leur profession civile recommandait pour diriger, cas échéant, les travaux de campagne que les unités de troupes auxquelles ils appartenaient pouvaient être appelés à exécuter.

Chaque bataillon possédait au moins un officier à même de profiler

des ouvrages simples et pouvant diriger ses subordonnés dans l'exécution des travaux.

Depuis l'organisation militaire de 1874 qui place dans l'état-major de chaque régiment un officier de pionniers, et attache à chaque compagnie d'infanterie 4 pionniers instruits dans l'arme du génie et portant son uniforme, les officiers d'infanterie ne reçoivent plus d'instruction spéciale sur les travaux de campagne.

Il y a là une lacune que nous ne pouvons nous empêcher de signaler.

L'infanterie devrait pouvoir sur ce point se suffire à elle-même. Est-il logique, en effet, que l'infanterie qui exécute les travaux de campagne par les bras de ses soldats dépende pour la direction de ces travaux des officiers et sous-officiers de pionniers. Il ne le semble pas, et c'est avec satisfaction que nous verrions l'autorité militaire appeler chaque année aux écoles de pionniers quelques jeunes officiers d'infanterie.

Depuis quelques années la France a fait, pour le développement de son infanterie dans ce sens, d'énormes progrès. Nous ne pouvons mieux faire pour les signaler que de reproduire le texte d'une récente *instruction pour les travaux de campagne à exécuter dans les corps de l'armée française.*

« Les travaux de campagne ont eu, de tout temps, une importance considérable ; depuis l'adoption des armes à tir rapide, ils sont devenus sur les champs de bataille une force et un moyen auxiliaires toujours utiles et souvent indispensables.

Si, dans la défensive, ils permettent de compenser l'infériorité numérique des troupes sur un point donné, dans l'offensive ils donnent à l'assaillant les moyens de détruire les défenses de l'ennemi ou de les retourner contre lui, et permettent de se cramponner au terrain conquis, pour en assurer la possession.

Dans l'attaque et la défense des positions importantes, dans les marches, les troupes du génie feront le plus souvent partie des colonnes de travailleurs, mais ces troupes ne peuvent se subdiviser à l'infini, et, dans beaucoup de cas, ce sera l'infanterie seule qui devra pouvoir détruire les obstacles accumulés par la défense, élever des ouvrages simples, préparer avec rapidité des abatis, réparer des routes, jeter des passerelles sur de petits cours d'eau, faire sauter un mur, etc.

Il est donc indispensables que les corps d'infanterie se familiarisent avec la pratique de ces travaux, ou du moins avec la pratique de ceux qu'il est possible d'exécuter en temps ordinaire dans les lieux de garnison ; on assurera ainsi en même temps la mise à exécution des prescriptions contenues dans le règlement du 12 juin 1875 sur les manœuvres, dans l'instruction du 4 octobre 1875 sur le service de l'infanterie en campagne, et dans celle du 15 décembre 1876 sur les exercices pratiques des cadres.

C'est dans ce but qu'ont été préparés les programmes et les règles générales qui vont suivre ; on devra s'y conformer dans la mesure du possible, pour l'instruction théorique et pratique des cadres et de la troupe.

Organisation de l'enseignement.

Le lieutenant-colonel est, comme pour toutes les branches de l'instruction, chargé de la surveillance de l'enseignement des travaux de campagne ; il règle tous les détails de cette instruction et s'assure que les officiers et les sous-officiers possèdent les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour diriger l'exécution des travaux.

Un capitaine, pris autant que possible parmi les officiers ayant suivi les cours de travaux de campagne, à l'Ecole du génie de Versailles, est

désigné pour exercer les fonctions d'instructeur ; il est spécialement chargé de l'instruction des officiers et des sapeurs ouvriers d'art.

Un lieutenant ou sous-lieutenant dans chaque bataillon lui est adjoint pour ce service. Ces officiers sont chargés d'instruire leur bataillon et d'exercer les sous-officiers et les sapeurs porteurs d'outils de leur bataillon, de manière à les mettre à même de remplir les fonctions de moniteurs ou de chefs d'ateliers pendant l'instruction des compagnies.

Lors des exercices des compagnies, le capitaine instructeur peut être employé sur les chantiers à titre d'adjoint du lieutenant-colonel, pour s'assurer que les travaux s'exécutent conformément aux prescriptions réglementaires.

Instruction des officiers.

L'instruction des officiers est à la fois théorique et pratique ; mais c'est surtout sur le côté pratique de l'enseignement qu'il y a lieu de diriger leurs études ; ils doivent connaître toutes les parties du programme annexé à la présente instruction, et être mis en mesure de pouvoir tracer les ouvrages les plus simples et diriger leurs subordonnés dans l'exécution des travaux.

Les leçons sont expliquées, avec tous les développements qu'elles comportent, par le capitaine instructeur aux capitaines, lieutenants et sous-lieutenants.

Instruction des sous-officiers.

Les officiers adjoints font aux sous-officiers un cours réduit, en rapport avec leurs aptitudes et les besoins de leurs services ; le capitaine instructeur en établit le programme et le soumet à l'approbation du lieutenant-colonel.

Quelques exercices pratiques doivent les mettre à même de pouvoir profiler *grosso modo* les ouvrages tracés par leurs officiers et de répartir le travail entre les ateliers.

Instruction des sapeurs ouvriers d'art et des sapeurs porteurs d'outils.

Les sapeurs ouvriers d'art et les sapeurs porteurs d'outils des compagnies sont employés aux travaux manuels de profilement et de terrassement.

Ils sont exercés à se servir de leurs outils dans toutes les circonstances prévues, et dressés au rôle de chefs d'ateliers et de moniteurs pour les autres soldats.

Lorsqu'on ne peut leur faire exécuter effectivement les travaux, on se rapproche le plus possible de la pratique en les conduisant au pied de l'obstacle, qu'on leur fait ainsi toucher du doigt, et en leur indiquant la manière de le renverser ou de le disposer avec les outils qu'ils possèdent.

Instruction des compagnies.

Les compagnies sont exercées aux travaux de campagne en ce qui concerne l'exécution des terrassements.

Cette instruction est menée progressivement. Le soldat apprend d'abord à creuser des trous de tirailleurs, à organiser une haie, à créneler un mur ; puis il est exercé à construire des tranchées-abri et ainsi de suite.

Il est nécessaire que les corps d'infanterie exécutent, toutes les fois que l'occasion s'en présente, des exercices d'attaque et de défense d'ouvrages de campagne, et qu'ils s'habituent à tenir compte des obstacles qui peuvent gêner ou favoriser ces opérations ; à défaut de polygones sur lesquels on puisse exécuter des travaux, on pourra se contenter de les profiler, soit sur les terrains d'exercices ou les champs de tir, soit

sur des propriétés privées après l'enlèvement des moissons, et d'indiquer, par des piquets ou d'autres signes, les défenses accessoires qui pourraient être placées en avant des ouvrages.

L'enseignement des travaux de campagne doit être terminé avant l'époque des grandes manœuvres, afin que les corps de troupe puissent y utiliser, au cours des opérations, l'instruction qu'ils auront acquise.

Matériel et dépenses.

Les commissions de casernement font, par la voie hiérarchique, des propositions concernant les terrains qu'il conviendrait d'affecter aux exercices de travaux de campagne, en choisissant de préférence, les champs de manœuvres appartenant à l'Etat ou les glacis de la fortification.

Les outils à mettre en œuvre sont les outils portatifs et ceux des voitures régimentaires. On se conforme pour leur emploi, leur entretien et leur renouvellement, aux prescriptions de l'instruction ministérielle du 31 juillet 1876.

Les corps se procurent eux-mêmes le matériel nécessaire, lattes, pointes, piquets, jalons, cordes à tracer, mètres, etc. Il leur est alloué, à cet effet, sur les fonds du budget des écoles, un crédit de 150 francs pour la première année, et de 100 francs pour les années suivantes.

Examen de l'instruction.

Les généraux inspecteurs examinent les résultats de l'instruction concernant les travaux de campagne. Ils proposent au ministre toutes les modifications qui leur paraissent nécessaires en vue d'améliorer cette instruction, soit au point de vue du mode employé, soit au point de vue du matériel à affecter.

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT.

Ire Partie.

Instruction théorique des officiers.

Chapitre 1er (fortification). — Nomenclature sommaire et usage des outils de campagne.

Nomenclature des divers retranchements passagers employés en campagne (coupure, redan, lunette, redoute).

Emploi, avantages et inconvénients des uns et des autres.

Etude du profil des divers retranchements (retranchement ordinaire, retranchements rapides, tranchées-abris, trous de tirailleurs.

Construction des retranchements de campagne. Organisation des ateliers.

Revêtements, abris intérieurs. Défenses accessoires (abatis, réseaux de fils de fer, palissades, obstacles improvisés).

Instruction technique sur la mise à exécution des prescriptions contenues dans le règlement du 12 juin 1875 sur les manœuvres, et dans l'instruction du 4 octobre 1875 sur le service de l'infanterie en campagne, relativement à l'organisation défensive des berges, fossés, clôtures, chaussées, bois, lieux habités.

Destruction des obstacles accumulés par la défense.

Emploi de la poudre ou de la dynamite pour renverser un mur, un arbre, des palissades, une porte.

Chapitre 2e (voies de communication). — Passage des cours d'eau, des fossés secs ou à fond marécageux.

Construction des petits ponts, ponceaux et passerelles.

Destruction et réparation des routes et des ponts. Obstruction des gués.

Eléments d'une voie ferrée ; accessoires de la voie. Notions sommaires sur le matériel mobile.

Destruction d'une voie ferrée, des ponts, des tunnels et du matériel.

Interruption d'une ligne télégraphique.

IIe Partie.

Instruction théorique des sous-officiers.

Cours réduit, d'après un programme établi par le capitaine instructeur.

IIIe Partie.

Instruction pratique.

Chargement et déchargement des voitures d'outils.

Tracé, piquetage et profilement d'un retranchement ordinaire.

Exécution des retranchements rapides, des tranchées-abris, des trous de tirailleurs, des traverses.

Organisation et placement des ateliers.

Créneler et écréter un mur.

Construire une barricade.

Abattre un arbre avec la hache ou la scie articulée.

Confectionner des abris pour bivouacs, des cuisines de campagne. »

CIRCULAIRES ET PIECES OFFICIELLES.

Du Chef d'arme de l'artillerie. No 6. Aarau, le 20 avril 1878. — J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que quant aux cours de répétition de l'artillerie de cette année les prescriptions suivantes sont à observer.

I. *Personnel.*

Aux cours de répétition sont à commander : tous les officiers des unités tactiques, les sous-officiers des dix et les soldats des huit premières années de service et enfin les sous-officiers et les soldats qui n'ont pas encore suivi les services militaires prescrits par la loi pendant les dix ou huit premières années dans l'élite ; c'est-à-dire, qui n'ont pas déjà suivi cinq ou quatre cours de répétition.

Les recrues de cette année doivent être commandés pour les cours de répétition autant qu'ils auront passé l'école de recrues à l'époque du cours de répétition de leur corps.

Les ordres de marche pour les officiers, sous-officiers et soldats, tant pour les corps cantonaux que fédéraux, sont à expédier par les autorités militaires des cantons sans ordre ultérieur.

II. *Matériel.*

a) *Batterie de campagne.*

Les batteries de campagne à l'exception de la batterie no 48 (Tessin) sont à pourvoir dans les cantons de leur propre matériel à savoir de 6 pièces ; 6 caissons ; 1 chariot de batterie ; 1 forge de campagne ; 1 fourgon ; 1 caisse pour médecin ; 1 caisse pour vétérinaire ; les équipements pour 20 chevaux de selle et pour 70 chevaux de trait, les ustensiles de cuisine.

La batterie No 48 (Tessin) recevra le matériel et les équipements des chevaux à la place d'armes fédérale. (Zurich.)

b) *Batteries de montagne.*

Les batteries de montagne sont à pourvoir dans les cantons de tout leur matériel de corps (équipements de chevaux, caisses à munitions, caisses pour médecin, caisses pour vétérinaire, ustensiles de cuisine) à l'exception des pièces et des affûts avec équipements ; les batteries recevront à la place d'armes fédérale les pièces, les affûts et les caisses à munition de nouvelle ordonnance.

c) *Colonnes de parc.*

Les colonnes de parc à l'exception des colonnes de parc No 5 et 6 (Berne) recevront leur matériel et les équipements des chevaux à la place d'armes fédérale. Les

ustensiles de cuisine doivent être fournis par les cantons. Les colonnes de parc N° 5 et 6 recevront leur matériel à Berne.

d) *Bataillons du train et train de ligne.*

Les bataillons du train de toutes les divisions et le train de ligne des divisions VI et VIII, à l'exception de la 2me subdivision du bataillon du train N° VI, recevront leur matériel et les équipements des chevaux à la place d'armes fédérale; les ustensiles de cuisine doivent être fournis par les cantons. Le train de ligne de la II et III division doit être muni du matériel et des équipements des chevaux par les cantons; la 2me subdivision du bataillon du train N° VI reçoit le matériel à Zurich.

e) *Compagnies de position.*

Les compagnies de position recevront leur matériel à la place d'armes fédérale; les ustensiles de cuisine doivent être fournis par les cantons.

f) *Compagnies d'artificiers*

La compagnie d'artificiers recevra le matériel nécessaire ainsi que les ustensiles de cuisine à la place d'armes fédérale.

III. *Munition.*

Les batteries de campagne, à l'exception de la batterie N° 48 (Tessin), doivent amener les munitions suivantes des magasins de munition des cantons respectifs.

MUNITION	BATTERIES DE 10 cm.		BATTERIES DE 8 cm.		
	N° 13 et 14	N° 33 et 34	N° 15, 16, 45-48	N° 17, 18, 31, 32, 35, 36, 43, 44.	N° 7-12
Obus chargés . .	180	150	162	132	90
Shrapnels . . .	126	96	150	126	84
Boîtes à mitrailles .	24	24	18	12	12
Cartouches de gram. 840	—	—	432	360	252
Cartouches de gram. 1060.	402	336	—	—	—
Cartouches de gram. 250	30	24	—	—	—

En sus: 5 étoupilles pour 3 coups et 6 vis porte-feu (et le même nombre de goupilles de sûreté, s'il y a des fusées à l'ancienne ordonnance) pour 5 obus chargés.

Tous les obus lestés, les cartouches d'exercice et les cartouches pour revolvers seront livrés aux batteries à la place d'armes fédérale.

Toutes les munitions doivent être prises des provisions les plus anciennes et chaque batterie ne doit amener autant que possible que des munitions (fusées) de la même ordonnance et de la même époque de fabrication.

La batterie N° 48 (Tessin), les batteries de montagne, les colonnes de parc, les compagies de position, la compagnie d'artificiers et les bataillons du train recevront toutes leurs munitions à la place d'armes fédérale.

IV. *Chevaux.*

Les chevaux seront fournis par la Confédération pour tous les cours de répétition de l'artillerie à l'exception de ceux pour le train de ligne de la II et de la IIIme division qui doivent être fournis par les cantons.

En général les unités tactiques recevront leurs chevaux le jour de l'entrée à la place d'armes fédérale, avec les modifications suivantes:

Les batteries 8 *cm. N°* 7 *et* 8 (Vaud) recevront leurs chevaux à *Moudon* le 31 août au soir en partie de l'école de recrues d'artillerie de campagne N° II (Bière), en partie de fournisseurs. Ils rendront les chevaux à la fin du cours de répétition en partie à l'école de recrues du train d'armée à Bière, en partie aux fournisseurs.

La batterie de 8 cm. N° 9 (Fribourg) recevra ses chevaux à *Fribourg* le 1er septembre au matin de fournisseurs et les rendra à la fin du cours aux fournisseurs.

La batterie de 8 cm. N° 10 (Neuchâtel) recevra ses chevaux à *Cossonay* le 1er septembre de l'école de recrues d'artillerie de campagne N° II (Bière) et les rendra à la fin du cours en partie à l'école de recrues du train d'armée à Bière, en partie aux fournisseurs.

Les batteries de 8 *cm. N°* 11 (Neuchâtel) *et N°* 12 (Berne) recevront leurs chevaux à *Berne* le 1er septembre du IIe régiment de la IIIe brigade (batteries 15 et 16) et les rendront à la fin du cours en partie au régiment d'artillerie de montagne à Thoune, en partie aux fournisseurs.

Les batteries de 10 *cm. N°* 13 *et* 14 *et les batteries de* 8 *cm. N°* 15 *et* 16 (Berne) recevront leurs chevaux à *Berne*, le 12 août et les rendront le 1er septembre à *Berne* au IIIme régiment de la IIme brigade, et au IIIme régiment de la IIIme brigade.

Les batteries de 8 *cm. N°* 17 *et* 18 (Berne) recevront leurs chevaux à *Berne* le 1er septembre du Ier régiment de la IIIme brigade et les rendront le 22 septembre à *Berne* au Ier régiment de la VIe brigade.

Les batteries N° 35 *et* 36 (Zurich) recevront leurs chevaux à *Zurich* le 24 septembre du IIe régiment de la VIe brigade et les rendront à Zurich le 15 octobre en partie au IIIe régiment de la VIIIebrigade, en partie à l'école de recrues du train d'armée à Frauenfeld.

La batterie N° 62 (Valais) recevra un nombre encore à fixer de bêtes de somme à *Sion* et les rendra à la fin du cours à *Sion.*

Les colonnes de parc N° 5 *et* 6 Berne recevront les chevaux à *Berne* le 15 août du IIe régiment de la VIIIe brigade et de fournisseurs et les rendront à*Berne* au parc de division N° II à Fribourg.

La IIe subdivision du bataillon du train N°VI recevra les chevaux à *Zurich* le 20 août du train de ligne de la VIe division et les rendra le 6 septembre à *Zurich* en partie à l'école de recrues du train d'armée à Aarau, en partie aux fournisseurs.

Tous les corps de l'artillerie qui entrent au cours de répétition doivent être équipés complétement à l'ordonnance.

Il est fort à désirer que les batteries, ainsi que les détachements des colonnes de parc et des bataillons du train arrivent le jour de l'entrée au service en temps opportun sur la place d'armes fédérale pour pouvoir y terminer leur organisation le même jour. Partout où les batteries seront transportées directement par le chemin de fer, sur la place d'armes fédérale, il faut le jour précédent du départ tout préparer convenablement sur les places d'armes cantonales pour que le départ puisse avoir lieu le matin de bonne heure.

Les autorités militaires des cantons sont invitées à prendre leurs dispositions pour les cours de répétitions des troupes de l'artillerie de façon à répondre aux prescriptions susmentionnés.

Du Departement militaire fédéral 8/14 *mai n°* 32/7. — L'art. 93 de l'organisation militaire prescrit que les officiers de troupes de l'élite peuvent être chargés de travaux particuliers en dehors du temps de service règlementaire.

En exécution de cette disposition, nous avions ordonné par circulaire du 2 février 1876 que les officiers de troupes fussent chargés de travaux particuliers pendant l'année 1876 et nous avions invité les divisionnaires et les chefs d'armes et de divisions à nous faire à la fin de l'année des propositions sur l'organisation définitive de ces travaux.

Quant aux travaux eux-mêmes nous avions prescrit les règles générales suivantes :

1. Le concours des sociétés ne peut pas tenir lieu des travaux particuliers prescrits.

2. En répartissant les tâches à résoudre, on procédera d'une manière systématique en commençant par des travaux faciles pour continuer ensuite peu à peu par des travaux difficiles.

3. Les travaux doivent pour le moment être ordonnés par armes séparées et l'on s'abstiendra de donner des tâches qui rentreraient dans le domaine des armes combinées.

Des rapports qui nous ont été faits par MM. les divisionnaires, et les chefs d'armes, il résulte qu'on ne paraît pas encore avoir fait les expériences nécessaires pour que l'on puisse rendre aujourd'hui des prescriptions définitives sur l'organisation de ces travaux.

En conséquence, nous nous voyons dans la nécessité de confirmer jusqu'à nouvel ordre les dispositions rendues le 2 février 1876, au sujet des travaux particuliers des officiers et de prescrire entre autres ce qui suit :

1. Les travaux particuliers des officiers seront ordonnés encore une fois selon les directions générales mentionnées ci-dessus et contenues dans notre circulaire du 2 février 1876. A cette occasion, on évitera d'obliger les officiers à assister à des excursions militaires.

2. On n'astreindra à des travaux particuliers que les officiers qui, dans la même année, ne seront appelés ni à un cours de répétition, ni à une école de recrues ou à une école centrale.

3. Le commandant de la division appelée l'année suivante au rassemblement de troupes combinera les tâches avec ces manœuvres et dans ce but il procédera si possible à des reconnaissances volontaires.

4. A la fin de l'année, les divisionnaires, les chefs d'armes et de divisions feront au Département un rapport sur l'exécution de la présente circulaire.

13/25 *mai, n°* 60/20. — Après avoir examiné les réponses faites par MM. les colonels-divisionnaires à notre circulaire du 4 février 1878 concernant les inspections d'armes, nous avons cru devoir prendre les dispositions générales ci-après à cet égard :

I. *Appel séparé de l'élite et de la landwehr.* — L'élite et la landwehr seront, dans la règle, appelées séparément, savoir la première avant midi et la dernière à midi ou après midi. S'il s'agit de petits détachements, les deux classes d'âge pourront exceptionnellement être réunies en même temps.

II. *Aides des contrôleurs d'armes.* — Le contrôle sera effectué par le contrôleur d'armes lui-même. Dans l'intérêt d'un contrôle uniforme et en évitation de frais, on renoncera en principe à adjoindre des aides aux contrôleurs. Dans les cas extraordinaires, le Département décidera.

III. *Emploi d'armuriers.* — Les armuriers de bataillon assisteront aux inspections d'armes avec les hommes de leur bataillon. Les armuriers sont tenus de concourir à l'inspection dans la mesure qui sera fixée par le contrôleur d'armes et de pourvoir immédiatement sur place aux petites réparations (§ 7, chiffre 3 de l'instruction du 2 juillet 1875). Si l'on prévoyait qu'aucun armurier ne se présentera avec un détachement et si le contrôleur d'armes estimait toutefois que la présence d'un armurier est absolument nécessaire, il pourra proposer à l'autorité militaire cantonale d'en appeler un à l'inspection.

Il ne sera pas nommé d'armurier en permanence. Les travaux qui peuvent être exécutés sur place sont, dans la règle, de nature secondaire. Les réparations qui se présentent le plus fréquemment ne peuvent être faites que dans des ateliers bien outillés et exigent constamment beaucoup de temps.

La *perception des frais de réparation*, mis à la charge du porteur de l'arme est du ressort du chef de section et non du contrôleur d'armes ou de l'armurier, (§ 16 de l'instruction du 2 juillet 1875).

IV. *Nombre d'hommes à appeler.* — Le nombre des fusils qu'un contrôleur d'armes peut inspecter en un jour a été fixé par les contrôleurs d'armes à 150-250. En conséquence, et dans l'intérêt d'un contrôle approfondi, nous croyons devoir fixer à 170 et au plus à 180 le nombre d'hommes à appeler en un jour.

V. *Locaux.* — Les armes ne pourront être inspectées dans les chambres d'auberges que là où on ne pourrait pas obtenir d'autres locaux appropriés. En revanche, on ne pourra consommer ni vivres, ni boissons dans les locaux où le contrôle a lieu avant que celui-ci soit terminé.

VI. *Dispositions disciplinaires.* — Le commandant d'arrondissement est chargé de l'appel et de la répartition de la troupe, de fixer le tour de rôle des communes et de pourvoir au maintien de la discipline (§ 7, chiffre 1 de l'instruction du 2 juillet 1875).

Les officiers qui sont en possesion d'une arme d'ordonnance appartenant à l'Etat, doivent également se présenter aux inspections d'armes (§ 3 des prescriptions du 27

mars 1878). Les commandants d'arrondissement peuvent leur confier une partie des obligations qui leur incombent et qui sont mentionnées ci-dessus.

Il ne sera pas appelé d'autres officiers aux inspections d'armes.

VII. *Instruction de la troupe.* — La troupe qui n'est pas occupée à l'inspection d'armes, sera instruite par les officiers et sous-officiers présents sur la connaissance du fusil (entretien, démontage et nettoyage de l'arme).

VIII. *Rapport des contrôleurs d'armes.* — Dans le but d'obtenir des rapports uniformes, les contrôleurs d'armes doivent se servir du formulaire ci-joint :

IX. *Tenue.* — La troupe se présentera en tenue de service aux inspections d'armes, toutefois sans le flacon, le sac à pain et le sac.

Les contrôleurs d'armes se présenteront également en uniforme aux inspections. Ils ne sont pas tenus de se mettre en uniforme pour les inspections qui ont lieu dans les arsenaux et dans les dépôts; en dehors du service le port de l'uniforme leur est interdit.

X. *Pénalités.* — Quant aux punitions à infliger, il est renvoyé à la circulaire du 29 mai 1877 (Feuille militaire fédérale, III, 62.)

Le Département militaire féderal a ratifié les nominations et incorporations qui suivent dans le corps d'officiers des troupes d'administration:

I. *Suppléants des Commissaires de division.*

Ire division: Major Challandes, Aimé, à la Chaux-de-Fonds, auparavant chef de la compagnie d'administration nº 1.

IIe division: Capitaine Favre, Adrien, à Montreux, auparavant quartier-maître du régiment de cavalerie nº 1.

II. *Chefs de compagnies d'administration.*

Compagnie d'administration nº 6: Major Olbrecht, Jacob, d'Egelshofen, auparavant à disposition.

» » nº 7: Major Schürpf, Robert, à St-Gall, auparavant quartier-maître du régiment d'infanterie nº 27.

III. *Quartier-maîtres de régiments d'infanterie.*

Régiment d'infanterie nº 1: Capitaine Gonet, Alexandre, à Lausanne, auparavant quartier-maître du bataillon de fusiliers nº 2.

» » nº 6: 1er lieutenant Prince, Georges, à Neuchâtel, auparavant quartier-maître du bataillon de fusiliers nº 19.

» » nº 10: Capitaine Brodtbek, Albert, à Liestal, auparavant quartier-maître du régiment d'infanterie nº 18.

» » nº 13: Capitaine Gerster, Gustave, à Berne, auparavant quartier-maître du régiment d'infanterie nº 15.

» » nº 22: Capitaine Brunner, Rudolf, à Küssnacht (Zurich), auparavant quartier-maître du bataillon de fusiliers nº 71.

» » nº 26: Capitaine Altwegg, Jean, à Frauenfeld, auparavant quartier-maître du bataillon de fusiliers nº 73.

» » nº 28: 1er lieutenant Grutter, Jean-Baptiste, à St-Gall, auparavant quartier-maître du bataillon de fusiliers nº 82.

IV. *Quartier-maître de brigade d'artillerie.*

Brigade d'artillerie nº 8: Major Simona, Giorgio, à Locarno, auparavant à disposition.

V. *Adjudants des commissaires de division.*

Ire division. 3e adjudant: Lieutenant Bourgoz, Isaac, de St-Sulpice, à Berthoud, quartier-maître du bataillon de fusiliers nº 3.

IIe division. 1er adjudant: 1er lieutenant Barrelet, Paul, à Colombier, auparavant quartier-maître du bataillon de carabiniers nº 2.

» » 2e » Lieutenant Odier, Jacques, à Genève auparavant à disposition.

» » 3e » Lieutenant Roux, Paul, à Lausanne, auparavant à disposition.

IIIe division. 2e adjudant: 1er lieutenant, Weibel, Friederich, à Aarberg, quartier-maître du bataillon de fusiliers nº 29.

» » 3e » Lieutenant Lindt, Rudolf, à Berne, quartier-maître du bataillon de fusiliers nº 27.

VI. *Quartier-maîtres de bataillons d'infanterie.*

Iᵉ division. Bataillon de fusiliers nº 3: Lieutenant Monachon, François, à Cossonay, en remplacement du lieutenant Bourgoz, à Berthoud, appelé aux fonctions de 3ᵉ adjudant du commissaire de la Iʳᵉ division.

» » » » nº 6: Lieutenant Jeanmonod, Henri, à Lausanne, auparavant à disposition, en remplacement du lieutenant Amiguet, à Lausanne, mis à disposition.

IIᵉ division. Bataillon de carabiniers nº 2: Lieutenant Girard, Eugène, à Genève, auparavant à disposition.

» » » fusiliers nº 19: Lieutenant Piccard, Edmond, à la Chaux-de-Fonds, auparavant à disposition.

» » » » nº 21: Capitaine Bouchat, Jean, à Saignelégier.

IIIᵉ division. Bataillon de carabiniers nº 3: Lieutenant Rieder, Fritz, à Interlaken, auparavant quartier-maître de l'ambulance nº 12.

» » » fusiliers nº 25: Lieutenant Æbi, Frédéric, à Madretch, auparavant quartier-maître du bataillon de fusiliers nº 88, en remplacement du 1ᵉʳ lieutenant Jenny, à Morat, appelé aux fonctions de chef de la section de subsistance dans la compagnie d'administration nº 2.

» » » » nº 27: 1ᵉʳ lieutenant Krebs, Paul, à Berne, en remplacement du lieutenant Lindt, Rudolf, à Berne, appelé aux fonctions de 3ᵉ adjudant du commissaire de la IIIᵉ division.

» » » » nº 29: Lieutenant Bächler, Carl, à Berne, en remplacement du 1ᵉʳ lieutenant Weibel, Frédéric, à Aarberg, appelé aux fonctions de 2ᵉ adjudant du commissaire de la IIIᵉ division.

Vᵉ division. Bataillon de carabiniers nº 5: 1ᵉʳ lieutenant Bielhi, Hans, à Olten, en remplacement du lieutenant Lochmann, Auguste, à Zollikon, transféré au bataillon de fusiliers nº 71.

» » » fusiliers nº 56: Lieutenant Leutwyler, Jacob, à Menziken.

» » » » nº 58: 1ᵉʳ lieutenant Fahrländer, Arthur, à Laufenbourg, en remplacement du 1ᵉʳ lieutenant Städeli, à Lucerne, mis à disposition.

VIᵉ division. Bataillon de carabiniers nº 6: Lieutenant Burkhardt, Charles, à Zurich.

» » » fusiliers nº 61: Lieutenant Erzinger, Robert, à Schaffouse, auparavant quartier-maître du bataillon de fusiliers nº 62.

» » » » nº 62: Lieutenant Töndury, Jean-Baptiste, à Zurich.

» » » » nº 63: Lieutenant Ochsner, Conrad, à Winterthour.

» » » » nº 71: Lieutenant Lochmann, Auguste, à Zollikon, auparavant quartier-maître du bataillon de carabiniers nº 5.

VIIᵉ division. Bataillon de fusiliers nº 73: Lieutenant Bach, Conrad, à St-Gall.

» » » » nº 75: Lieutenant Conradi, Max, à Neukirch.

» » » » nº 77: Lieutenant Zellweger, Ernst, à Gais,

auparavant officier de la compagnie d'administration n° 7.

VII[e] division. Bataillon de fusiliers n° 79: Lieutenant Stähelin, Wilhelm, à Wattwyl.

» » » » n° 82: Lieutenant Studle, Jean, à Flawyl.

VIII[e] divison. Bataillon de carabiniers n° 8: Lieutenant Deflorin, Michæl, à Coire, auparavant quartier-maître du bataillon de fusiliers n° 95.

» » » fusiliers n° 88: Lieutenant Burcher, Joseph, à Brieg, en remplacement du lieutenant Æbi, Frédéric, à Madretsch, transféré au bataillon de fusiliers n° 25.

VIII[e] division. Bataillon de fusiliers n° 95: Lieutenant Salvioni, Attilio, à Bellinzona, auparavant officier de la compagnie d'administration n° 8, en remplacement du lieutenant Deflorin, Michel, à Coire. transféré au bataillon de carabiniers n° 8.

» » » » » n° 96: Lieutenant Ruttishauser, Antonio, à Lugano, auparavant officier de la compagnie d'administration n° 8.

VII. *Quartier-maîtres de bataillons du génie.*

Bataillon du génie n° 3: I[er] lieutenant Liechti, Frédéric, à Berne.
» » » n° 6: Lieutenant Ringk, Emile, à Schaffhouse.

VIII. *Quartier-maîtres des lazarets de campagne.*

Lazareth de campagne n° 5: I[er] lieutenant Siegfried, Benoni, à Zofingue, auparavant quartier-maître de l'ambulance n° 22, en remplacement du capitaine Meyer, Rudolf, mis à disposition.

» » » n° 8: I[er] lieutenant Bolliger, Jean, à Bâle, auparavant quartier-maître de l'ambulance n° 36.

IX. *Quartier-maîtres d'ambulance.*

Ambulance n° 1: Lieutenant Vuy, Alphonse, à Genève, auparavant officier de la compagnie d'administration n° 1.
» n° 2: Lieutenant Saugy, Samuel, à Genève.
» n° 6: Lieutenant Huguenin, Arnold, à Chaux-de-Fonds.
» n° 8: Lieutenant Meyer, Maurice, à Delémont.
» n° 11: Lieutenant Messerli, Frédéric, à Berne.
» n° 12: Lieutenant Lerch, Gottfried, à Herzogenbuchsee, en remplacement du lieutenant Rieder, à Interlaken, transféré comme quartier-maître au bataillon de carabiniers n° 3.
» n° 13: Lieutenant Simon, Jacob, à Berthoud.
» n° 16: Lieutenant Muff, François-Joseph, à Hohenrain.
» n° 18: Lieutenant Jans, Charles, à Neuchâtel.
» n° 19: Lieutenant Schmidt, Emile, à Zoug.
» n° 21: Lieutenant Stampfli, Jacob, à Yverdon.
» n° 22: Lieutenant Balmer, Wilhelm, à Liestal, en remplacement du I[er] lieutenant Siegfried, Benoni, à Zofingue, appelé aux fonctions de quartier-maître du lazaret de campagne n° 5.
» n° 24: Lieutenant Oswald, Pierre, à Bâle,
» n° 25: Lieutenant Marti, Aloïs, à Reinach, auparavant officier de la compagnie d'administration n° 5 en remplacement du I[er] lieutenant Zinggeler, Albert, à Wädenschweil, transféré à l'ambulance n° 30.
» n° 27: Lieutenant Kradolfer, Rudolf, à Berne.
» n° 28: Lieutenant Kunz, Charles, à Winterthour.
» n° 30: I[er] lieutenant Zinggler, Albert, à Wädenschweil, auparavant quartier-maître de l'ambulance n° 25.
» n° 36: Lieutenant Luchsinger, Rudolf, à Glaris, en remplacement du I[er] lieutenant Bolliger, Jean, à Bâle, appelé aux fonctions de quartier-maître du lazaret de campagne n° 8.

X. *Officiers de compagnies d'administration.*

Compagnie d'administration nº 1 : Lieutenant Isoz, François, à Lausanne, à la section de subsistance.
» » nº 2 : Ier lieutenant Jenny, Jean, à Morat, auparavant quartier-maître du bataillon de fusiliers nº 25. — Chef de la section de subsistance.
» » nº 3 : Lieutenant Ludi, Gottfried, à Thoune, à la section de subsistance.
» » nº 3 : Lieutenant Tomi, Ulrich, à Berne, auparavant officier de la section de subsistance de cette compagnie aux fonctions de chef de la section de magasin.
» » nº 4 : Ier lieutenant Weber, Xavier, à Munster, à la section de subsistance.
» » nº 4 : Lieutenant Huber, Henri, à Zurich, à la section de magasin.
» » nº 5 : Ier lieutenant Dietschi, Charles, à Lenzbourg, à la section de subsistance.
» » nº 5 : Lieutenant Rohr, Edouard, à Staufen, de la section de subsistance à la section de magasin.
» » nº 6 : Ier lieutenant Bauert, Albert, à Aussersihl, officier de la section de magasin, aux fonctions de chef de cette section.
» » nº 6 : Lieutenant Notzli, Gustave, à Unterstrass, quartier-maître de cette compagnie.
» » nº 6 : Ier lieutenant Scherrer, Albert, à Neuenkirch, à la section de subsistance.
» » nº 6 : Ier lieutenant Steinegger, Albert, à Zofingue, à la section de subsistance.
» » nº 6 : Lieutenant Diener, Oscar, à Winterthour, à la section de magasin.
» » nº 8 : lieutenant Braunschweiler, Bernhard, à Buhler, à la section de magasin.

XI. *Officiers mis à disposition* (d'après l'art. 58 de l'organisation militaire).

Major Veuve, Jules-Henri, à Winterthour.
Capitaine Meyer, Rudolf, à Lenzbourg, auparavant quartier-maître du lazaret de campagne nº 5.
Ier lieutenant David, Paul, à Aarau, auparavant quartier-maître du bataillon du génie nº 5.
» Städeli, Edouard, à Lucerne, auparavant quartier-maître du bataillon de fusilliers nº 58.

Lieutenants : Amiguet, Justin, à Lausanne, auparavant quartier-maître du bataillon de fusiliers nº 6.— Zust, Jean, à Heiden, auparavant quartier-maître du bataillon de fusiliers nº 77. — Burnier, Jules, à Bière, — Jacques, Emile, à Echallens. — Mottier, François, à Lausanne. — Giroud, Jules, à Morges. — Henry, Oscar, à Lausanne. — Jullien, Alexandre, à Genève. — Binder, Edouard, à Genève. — Lugon, Victor, à Martigny. — Ducrey, Alexis, à Martigny. — Rochat, Lucien, à Lausanne.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le bureau fédéral de statistique vient de faire paraître une carte fort intéressante sur laquelle se trouve représenté, en couleurs, le degré d'instruction des différents cantons, d'après les données recueillies lors des examens de recrues. Les cantons où l'instruction est avancée sont indiqués par une teinte claire qui se fonce peu à peu pour ceux qui sont arriérés. Chaque canton ou demi-canton y figure, en outre, avec son numéro d'ordre. Les teintes les plus claires se trouvent dans le sud-ouest et nord-est de la Suisse. C'est ainsi que Genève, avec une teinte très-claire, se trouve marqué au 2e rang, Vaud 5e, Thurgovie 3e, Schaffhouse 6e, Zurich 4e. Zoug 8e, et Saint-Gall 9e, Appenzell (Rh.-Ext.) 12e, est un peu plus foncé, tandis que les Rhodes-Intérieures (23e), sont marquées d'une teinte sombre, avec les Rhodes-Intérieures

viennent les cantons de Fribourg (21e), Schwitz (22e), Uri (24e), et Valais (25e), qui sont marqués des teintes les plus sombres.

M. le lieutenant-colonel Weymann, à Erlenbach, et M. le major Rikli à Berne, sont tous les deux, sur demande motivée par l'état de leur santé, relevés, le premier de son poste de commandant du Ve régiment de cavalerie, et le second de ses fonctions d'instructeur d'infanterie de 1re classe, avec les remercîments d'usage. M. Weymann a de plus obtenu sa sortie du service militaire.

M. le major Jean Schneider, à Berthoud, à été nommé commandant du bataillon de carabiniers n° 3, en remplacement de M. Rosselet, transféré dans la landwehr.

M. le capitaine Vouga, à Cortaillod, adjudant du 2e bataillon de carabiniers a été promu au grade de major, et commandant du bataillon n° 2.

Obwald. — Le gouvernement a décidé qu'une taxe de 2 à 5 francs par an serait perçue de tout citoyen qui est appelé à rendre ses armes ou équipement militaire aux magasins de l'Etat.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a fait les nominations et promotions suivantes dans les corps d'officiers de l'infanterie.

Majors. — Le 28 février 1878 : Zurich, Ernest, à Barberèche. — Le 29 mars : Æby, Stanislas, à Fribourg.

Capitaines. — Le 9 février 1878 : Remy, Maurice, à Bulle. — Wuilleret, Alexandre, Fribourg. — Diesbach, Max, Romont,

Iers lieutenants. — Le 9 février 1878 : Beaud, Aimé, à Macconnens. — Coquoz, Florentin, à Lifferens. — Glasson, Alois, à Fribourg. — Reynold, Fernand, à Fribourg. — Le 9 mars : Wissaula, Oscar, à Morat. — Haymoz, Joseph, à Fribourg. — Wattelet, Gustave, à Morat. — Le 29 mars : Zehntner, Jean, à Fribourg. — Repond, Jules, à Fribourg. — Le 5 avril 1878 : Michaud, Eugène, à Fribourg. — Le 9 janvier : Verdier, Frédéric, à Genève (carabiniers). — Le 24 mai 1878 : Buclin, Léon, à Fribourg. — Benninger, Jean, à Jentes.

Lieutenants. — Le 15 décembre 1877 : Perrier, Charles, à Estavayer. — Weck, Romain, à Fribourg. — Thorin, Albert, à Lausanne. — Thurler, Louis, à Fribourg. — Bourgknecht, Alphonse, à Fribourg. — Le 30 janvier 1878 : Ræmy, Charles, à Fribourg (carabiniers).

Vaud. — Donnant suite à la convention intervenue l'année dernière entre la Confédération et l'Etat de Vaud, le Grand Conseil de ce canton, après 20 scrutins, a désigné Lausanne comme place d'armes fédérale pour l'infanterie de la 1re division.

Tête de ligne d'une dixaine de voies ferrées, centre politique et administratif du pays, cette place avait été acceptée d'avance par le Conseil fédéral qui y trouvait toutes les conditions nécessaires à une bonne place d'armes d'infanterie; ce choix s'imposait en outre comme centre géographique de la Ire division.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 12. Lausanne, le 26 Juin 1878. XXIIIe Année

LA GUERRE RUSSO-TURQUE EN 1877-1878.

Considérations stratégiques sur les lignes d'opérations qui du Danube convergent à travers le Balkan vers Andrinople.

Soit qu'on ait à diriger une guerre, soit qu'on veuille seulement en suivre les opérations, pour simplifier le travail, pour bien classer le théâtre de la guerre dans sa tête, on en trace tout d'abord une esquisse très simple indiquant ses grandes lignes stratégiques et ses principaux points.

A l'aide de ce tracé on peut, sans fatiguer l'esprit, apprécier d'un coup d'œil les avantages et les inconvénients que présentent les différentes directions de la contrée sur laquelle vont s'accomplir les opérations de la guerre.

Le croquis ci-joint peut servir de plan d'orientation pour les grandes opérations de la guerre russo-turque de 1877-1878, en Europe.

Avant d'analyser ce théâtre de guerre, indiquons d'abord la force et l'emplacement des armées des belligérants au 24 avril, date à laquelle la Russie a déclaré la guerre à la Turquie.

Vers le milieu d'avril, les Turcs avaient 200,000 hommes répartis dans les places situées entre le Danube et le Balkan. D'armée en campagne, ils n'en avaient pas. Leur organisation et leur administration militaires ne permettent pas d'entreprendre en rase campagne des opérations sur une vaste échelle.

Comme jadis, ils pratiquent encore la guerre de position. Elle consiste à s'enfermer dans des postes, à les entourer de retranchements et à les défendre à outrance. Ils sortent aussi de ces retranchements et attaquent, surtout quand ils espèrent pouvoir surprendre leurs adversaires, mais jamais ils ne prennent franchement l'offensive avec de grosses masses de troupes.

Quoi qu'il en soit de leur tactique, les Turcs avaient en outre comme forces militaires une escadre prépondérante dans la Mer-Noire et, sur le Danube, ils avaient une flotille de monitors et de vapeurs, sur laquelle les pachas fondaient les plus sérieuses espérances pour empêcher les Russes d'établir des ponts sur le fleuve et surtout pour leur en interdire le passage.

La Russie, de son côté, décidée depuis longtemps à faire la guerre à la Turquie, si la Porte n'adhérait pas aux propositions de l'Europe, avait eu le loisir de réunir sur sa frontière sud-ouest des

forces militaires considérables : elle avait entre le Prouth et le Dnièstre, sous les ordres du grand-duc Nicolas, une armée d'opération de 110,000 hommes; derrière le Dnièstre, une armée de réserve de 100,000 hommes, et sur le littoral de Kerson et derrière le Dnièpre, plus de 90,000 hommes destinés à remplacer, en cas de guerre, les pertes que subiraient ses deux armées.

Comme nous venons de le dire, les Turcs n'ayant pas d'armée en campagne, toutes leurs forces étant réparties dans les forteresses de la Bulgarie, de la Mer-Noire à Widdin, c'est-à-dire sur une zone de plus de 600 kilomètres de longueur et de 100 de largeur, les Russes pouvaient en toute sécurité entrer en Moldavie, occupée par leurs alliés les Roumains, passer le Danube, prendre l'offensive à travers le Balkan, par la direction qui semblait le mieux leur convenir, sans crainte d'être prévenus dans leurs opérations.

Pour envahir la Bulgarie, les Russes avaient d'abord à rapprocher leurs trois armées de la rive gauche du Danube, c'est-à-dire à porter celle du Prouth sur la rive gauche du fleuve, à hauteur de Galatz, à faire avancer celle du Dnièstre sur le Prouth et celle du Dnièpre sur le Dnièster. Dans ces emplacements, les chemins de fer pouvaient efficacement contribuer au ravitaillement des trois armées et par suite celles-ci pouvaient promptement se concentrer.

Pour les Russes, Andrinople étant le premier objectif; pour traverser le Balkan et atteindre cette ville, ils avaient à choisir entre trois *plans*, c'est-à-dire entre trois lignes d'opérations.

1° En passant le Danube entre Galatz et Braïla et en se rendant par Rassova et Pravadi droit sur Andrinople (voir le plan);

2° En se dirigeant vers l'amont du Danube, pour le passer près de Sistova, et se porter ensuite par le col de Schipka sur Andrinople;

3° En partant du même point et en passant le fleuve à Nicopoli, pour se rendre ensuite par la route de Sophia à Andrinople.

Le choix entre ces trois lignes constitue ce qu'on appelle le plan d'opération; parce que l'entrée en campagne exerce une action presque décisive sur les événements ultérieurs de la guerre. C'est de ce choix que dépend en grande partie le succès ou l'insuccès d'une guerre.

Si les Russes avaient adopté le premier plan, en se rendant de Galatz par Rassova et Pravadi droit sur Andrinople, leur ligne d'invasion n'aurait eu que vingt-quatre marches de profondeur, et par le chemin de fer Kichenef-Galatz d'abord et le Danube ensuite, ils auraient pu ravitailler leurs armées jusqu'à Rassova, à l'aide de la vapeur.

Il est vrai qu'en suivant cette direction ils auraient eu sur leur droite les forteresses du Danube et du Balkan, et sur leur gauche la mer et la place de Varna. Mais en laissant leur armée de réserve dans ce qu'on appelle le quadrilatère, c'est-à-dire dans l'espace compris entre le mur de Trajan, Silistrie, Varna et Choumla, cette armée, dis-je, aurait pu assurer les communications avec la base de celle en marche au-delà du Balkan.

Si les pachas s'avisaient d'improviser une armée avec les garni-

sons des places de la Bulgarie, pour attaquer celle des Russes restée dans le quadrilatère, celle-ci aurait pu appeler à elle, avec la vitesse de la vapeur, les troupes restées dans la Bessarabie, et ces forces réunies auraient eu d'autant plus de chances de battre l'armée improvisée, que les événements ont démontré que les troupes turques réunies en grande masse ne peuvent ni tenir la campagne, ni se présenter dans un ordre de combat, plus ou moins convenable, sur le champ de bataille. Il est vrai qu'elles se battent bien dans des retranchements ou derrière des murailles, et qu'elles font des sorties de ces postes et attaquent avec impétuosité, surtout quand elles espèrent pouvoir surprendre leur ennemi.

Quoi qu'il en soit des troupes turques, les Russes en suivant le premier plan seraient arrivés en quelques semaines devant Andrinople, alors que son enceinte n'aurait été ni relevée, ni armée pour résister à une attaque sérieuse et inattendue.

Les Russes avaient d'autant plus de motifs de se hâter d'arriver devant Andrinople que la campagne de 1829 leur avait démontré que la prise de cette ancienne capitale des Besses avait amené le désarroi dans l'empire des Osmanlis, et que, comme alors, la panique ne manquerait pas d'amener de nouveau la Porte à solliciter la paix à tout prix. — Les événements sont venus confirmer cette opinion.

On objectera que ce plan pouvait offrir de graves dangers. Mais trouve-t-on un plan qui n'en recèle pas? Celui qui en présente le moins est le meilleur, et nous verrons par la suite que celui-ci en offrait infiniment moins que les deux autres.

Sans doute, si l'armée d'opération s'était aventurée au-delà du Balkan sans avoir ses communications assurées avec sa base, elle se serait fourvoyée; mais en laissant les deux armées de réserve dans le quadrilatère, celle en marche au-delà du Balkan n'aurait pas eu à redouter d'être prise à dos par une armée formée avec les garnisons des forteresses de la Bulgarie.

Quant aux places fortes elles-mêmes, puisque les réserves russes neutralisaient leurs garnisons, et que l'armée d'opération, dans sa marche offensive, les évitait, elles seraient restées sans effet pour arrêter l'invasion.

En ce qui concerne la prépondérance maritime que les Turcs avaient dans la Mer-Noire et sur le Danube, les guerres antérieures, comme les événements de la présente guerre, ont démontré que la marine en général est si peu utile, que les réserves russes, restées dans le quadrilatère, n'auraient eu rien à craindre de sa coopération. Il en eût été de même des navires cuirassés, à l'aide desquels Hobart pacha devait empêcher les Russes d'établir des ponts sur le Danube et de leur en interdire le passage.

Ces formidables citadelles flottantes, comme on les appelle, loin de pouvoir interdire le passage du fleuve, ont éprouvé désastre sur désastre, et on a pu s'assurer une fois de plus, que, sur les fleuves comme en pleine mer, elles n'ont joué qu'un rôle ridicule.

En adoptant le second plan d'invasion, en partant de Galatz vers l'amont du Danube, pour passer le fleuve à Sistova et marcher par

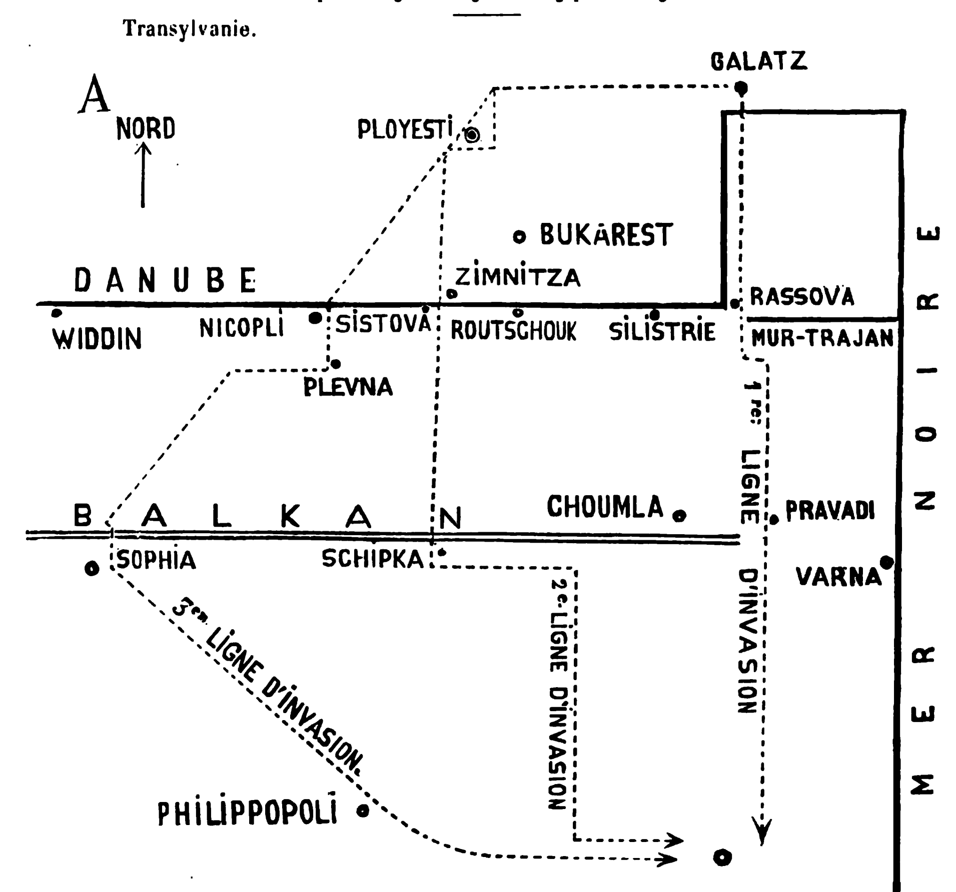
le col de Schipka sur Andrinople, on allongeait la ligne d'opération de douze marches, et on se privait bénévolement de la vapeur pour alimenter les armées.

En opérant par cette direction, avant de franchir le Balkan, on aurait dû également laisser les réserves russes dans l'espace limité par le Danube au nord, le Balkan au sud, la Jantra à l'est et le Vid à l'ouest, et, en outre, on aurait dû garder une plus grande partie du cours du fleuve qu'avec le premier plan.

Ainsi donc, la première ligne d'opérations offrait plus d'avantages et moins d'inconvénients que la seconde ; et celle-ci, en ralentissant l'invasion, retardait l'action militaire et par suite éloignait la solution politique que les Russes avaient le plus grand intérêt d'atteindre au plus vite.

En adoptant le troisième plan d'invasion, en menant l'armée de Galatz par Nicopoli et Sophia sur Andrinople, on y rencontrait toutes les difficultés signalées dans le second plan, et la ligne d'opérations, en s'allongeant encore d'une douzaine de marches, augmentait aussi les difficultés dans les mêmes proportions.

Plan d'orientation indiquant les grandes lignes stratégiques de la guerre de 1877-1878.



LÉGENDE

——— A l'est de ce trait, la mer Noire.

——— Le trait fort le Danube.

═══ Le double trait, le Balkan.

→ Les trois lignes d'opérations partant de Galatz vers Andrinople: la 1re par Pravadi a 24 marches ; la 2e par Sistova et Schipka a 36 marches; la 3e par Nicopoli et Sophia a 48 marches.

De ce que nous venons de voir, il résulte donc que la première ligne d'invasion par Galatz-Pravadi sur Andrinople était la meilleure, et que la troisième, par Galatz, Nicopoli et Sophia sur Andrinople, était la plus défectueuse. La seconde ligne, sans être la pire des trois, les événements l'ont prouvé, laissait également beaucoup à désirer.

Maintenant que nous sommes orientés sur la contrée qui va servir de théâtre de guerre, et que nous avons une assez juste idée des avantages et des inconvénients que présentent les différentes lignes d'opérations, examinons les directions que les armées russes ont suivies pour arriver à Andrinople, et nous apprécierons facilement si leur plan d'entrée en campagne a été bien ou mal conçu.

PREMIÈRE CAMPAGNE DANS LA VALLÉE DU DANUBE

(De mai à décembre 1878.)

Nous avons vu qu'à l'ouverture des hostilités les Turcs avaient 200,000 hommes répartis dans les places de la Bulgarie, et que les Russes en avaient 300,000 échelonnés derrière le Prouth, le Dniéster et le Dniépre.

Dans le courant de mai, les Russes ont porté le gros de leurs forces de la Bessarabie dans la Moldavie, sur la rive gauche du Danube, au nord de Galatz. En juin, ils ont passé le fleuve sur deux points et avec deux armées : celle de gauche a passé à Braïla, celle de droite à Zimnitza, près de Sistova. En prenant l'offensive, en partant de ces deux points, elles ont laissé entre elles un intervalle de 100 lieues. — Il ne faut être ni un Frédéric, ni un Napoléon, ni un Jomini pour apprécier cette entrée en campagne !

D'abord leur gauche, en opérant de Galatz-Braïla à travers la Dobrudscha, a dû laisser des troupes dans les places du littoral et dans celles des deux rives du Danube, jusqu'en amont d'Hirsova ; or cette aile en arrivant à hauteur du mur de Trajan, par suite des nombreux détachements laissés en arrière, s'est trouvée trop réduite pour continuer sa marche en avant et s'est vue obligée de s'arrêter derrière ce vieux retranchement.

Première conséquence fâcheuse, résultant d'une double ligne d'opérations, partant des deux extrémités d'une base de 100 lieues d'étendue.

Puis leur droite, en se portant de Zimnitza par Tirnova et le col de Schipka, sur le versant méridional du Balkan, a dû faire front de deux côtés à la fois : à droite, pour faire face à Osman pacha, retranché dans le camp de Plevna ; à gauche, le long de la Jantra,

pour contenir les garnisons sorties de Roustchouk et de Silistrie, que Méhémet-Ali avait réunies derrière le Lom.

Ce double front formait un triangle très aigu, qui, de sa base sur le Danube à son sommet dans le col de Schipka, avait des côtés de 30 lieues d'étendue.

Or comme sur chaque aile, dans la Dobrudscha comme en avant de Zimnitza, les Russes ont dû faire face de deux côtés, ils ont été obligés de se disséminer sur quatre fronts de 30 lieues d'étendue, ce qui a fait qu'ils ne se sont trouvés en force nulle part : ni derrière le mur de Trajan, pour continuer l'offensive contre les Turcs sortis de Varna et de Choumla ; ni sur le Lom, pour battre les garnisons sorties de Roustchouk et de Silistrie ; ni du côté de Plevna, pour écraser Osman-pacha ; ni dans le Balkan, pour continuer leur marche par Schipka sur Andrinople.

La déplorable entrée en campagne des Russes, avec deux masses et sur deux lignes, distantes de 100 lieues l'une de l'autre, sans cependant compromettre le résultat final de la guerre, a fait traîner les opérations en longueur, a amené de fâcheuses conséquences pour eux, les a obligés de suspendre momentanément l'offensive, et les a en quelque sorte obligés de suivre une méthode de guerre qui n'était pas la leur, c'est-à-dire attaquer et défendre des postes et des positions, système suranné, qui, sans pouvoir produire des résultats décisifs, exige de grands sacrifices en hommes et en munitions.

En effet, la gauche des Russes, le corps de Zimmermann qui opérait dans la Dobrutscha, après avoir laissé des détachements dans les places du littoral et dans celles de la vallée du Danube, se trouvant trop affaiblie pour continuer sa marche en avant, a dû s'arrêter derrière le mur de Trajan. Nous verrons plus loin que ce n'est que vers la mi-janvier que ce corps a quitté la Dobrutscha pour se diriger sur Pravadi.

Les 50,000 hommes de Zimmermann sont donc restés dans l'expectative pendant plus de sept mois. Nous ne pensons pas que cette inaction puisse être attribuée à celui qui commandait ces troupes. Elle a été la conséquence toute naturelle du vicieux plan d'entrée en campagne : en passant le Danube sur deux points, situés à 100 lieues l'un de l'autre, et en opérant d'abord par deux directions divergentes, pour converger ensuite vers un même point, ils ne se sont trouvés en forces ni sur leur droite, ni sur leur gauche pour continuer leur marche de concentration sur Andrinople.

La droite des Russes, comme leur gauche, après avoir passé le fleuve à Zimnitza et avoir dirigé un corps par Schipka au delà du Balkan, a également subi un temps d'arrêt dans sa marche offensive, provenant toujours de la même cause : de la division des forces.

En présence d'une partie de l'armée russe, qui venait de passer le Danube et d'enlever d'assaut Nicopoli, Osman était parvenu (on ne s'explique pas comment) à élever un camp retranché autour de Plevna. Là, comme sur leur gauche, les Russes ne se sentant pas en force pour continuer leur marche en avant sur Andrinople, atta-

quer Osman dans son camp et battre Suleiman sur le Lom, ont dû s'arrêter avec le gros de leur armée entre l'Osma et la Jantra.

Ce temps d'arrêt de la droite des Russes devant Plevna oblige le corps de Radetzky, dont l'avant-garde, sous Gourko, descendait déjà le versant méridional du Balkan, de suspendre d'abord sa marche offensive et de se replier ensuite sur le col de Schipka, où il a soutenu les attaques des Turcs pendant des mois.

Les Russes, décidés à pousser l'invasion avec vigueur, aprés avoir laissé à Osman le loisir de rendre son camp quasi invulnérable, dirigent une suite d'assauts contre cette position : les 20 et 30 juillet, ils se ruent violemment sur ce camp et y pénètrent; mais arrivés devant la seconde ligne, ils sont arrêtés et ensuite repoussés avec de grandes pertes. Le 30 août, après un combat acharné et sanglant, ils parviennent à enlever une redoute aux Turcs, que ceux-ci reprennent le lendemain. Le 3 septembre, le général Skobelef prend Lovatz, qui fait partie du camp de Plevna, et, le 11, les Russes et les Roumains chassent les Turcs de la redoute de Grivitza, située au nord de Plevna. Le même jour, Skobélef enlève au sud du camp trois forts, que les Turcs reprennent le lendemain. Les 17 et 18, ces derniers cherchent à reprendre Grivitza, mais ils sont repoussés avec pertes. Le 22, une division turque, qui escortait un convoi, perce la ligne de cavalerie russe et entre dans Plevna. Quelques jours plus tard, le général Krylof, qui commande cette cavalerie, est remplacé par Gourko, qui, plus heureux que celui qu'il vient de remplacer, parvient à cerner Osman pacha dans son camp.

C'est vers cette même date que le général Totleben arrive devant Plevna. Il ouvre devant ce camp un siége pied à pied qui ne devait pas aboutir bien que cependant une formidable artillerie bombardât déjà cette position depuis le 7 septembre.

Vers le milieu d'octobre deux divisionsde la garde étant arrivées sur le Vid, Gourko bloque hermétiquement Plevna, et vers la fin du mois, sur la route de Sophia, il enlève une série de postes ennemis dans lesquels il fait un grand nombre de prisonniers.

Dès lors Osman devait comprendre qu'il ne lui restait plus d'autre alternative que de déposer les armes ou de se faire jour à travers les lignes ennemies. Les Russes, de leur côté, devaient être convaincus aussi que le blocus allait avoir promptement raison de Plevna; néanmoins ils continuent activement le bombardement et l'attaque pied à pied, et le 13 novembre Skobelew fait encore de grands sacrifices pour enlever d'assaut le Mont-Vert, qui, quelques jours plus tard, devait tomber par capitulation avec l'ensemble de la position.

En effet, à partir du 15 novembre, Osman ne pouvait plus compter que sur un acte de vigueur de sa part pour sauver son armée; mais comptant toujours sur l'arrivée d'un secours du dehors qui ne pouvait lui être porté, il resta dans sa position jusqu'à ce que l'ennemi eut pris toutes ses dispositions pour l'empêcher d'en sortir. Toutefois, réduit à la dernière extrémité, le 10 décembre de grand matin, il fait des démonstrations sur tout le front des Russes et dirige sa principale attaque contre les grenadiers campés sur la rive gauche du

Vid. Cette attaque, entreprise avec l'énergie du désespoir, et conduite par Osman en personne, arrive jusque sur la ligne de contrevallation. Là, des deux côtés, on se bat avec acharnement. Les Turcs repoussent la brigade de grenadiers qui se trouve devant eux et lui enlèvent 8 canons. Pendant un instant ils croient la trouée faite et voient approcher le moment où ils vont échapper à l'étreinte des Russes. Fatale erreur! Deux autres brigades de grenadiers, venues au secours de la première, barrent le passage aux Turcs. Osman voyant le danger qui le menace se décide à tenter un suprême et dernier effort: à la tête des plus braves il se jette audacieusement sur les grenadiers. Ceux-ci résistent comme une muraille de granit au choc de cette charge impétueuse, repoussent les Turcs et les refoulent dans leur camp. Osman étant blessé au pied et l'ennemi envahissant son camp de tous les côtés, persuadé qu'il ne peut plus opposer une résistance efficace, fait cesser cet horrible carnage et se rend avec les 44,000 Turcs qui n'avaient pas mordu la poussière pendant cette sanglante et stérile défense.

Osman, en élevant autour de Plevna un camp retranché en présence de l'ennemi et en le défendant du 20 juillet au 10 décembre, on doit le reconnaître, a déployé une grande activité et fait preuve d'une force de caractère peu commune. Certes, ce sont là de brillantes qualités pour un homme de guerre, mais elles ne suffisent pas pour un général en chef. Celui-ci doit avoir des vues qui s'étendent de beaucoup au delà de la défense d'une place ou d'une position. Avant de se décider à défendre une position il doit examiner si cette défense sera utile aux exigences de l'ensemble des opérations stratégiques; si le résultat qu'on est en droit d'en attendre sera en rapport avec les sacrifices qu'elle demandera en hommes et en munitions, et surtout avec le nombre de troupes qu'elle immobilisera et enlèvera à l'armée d'opération.

Si Osman avait élucidé cette question il aurait pu s'apercevoir qu'il n'y avait aucun intérêt politique ni stratégique qui militait en faveur de l'occupation de Plevna; qu'un corps de 20,000 Russes établi sur l'Osma, pouvait neutraliser 40,000 Turcs établis dans le camp retranché de Plevna, et que le pacha en s'y enfermant courait grand risque d'y être investi et d'y perdre son armée.

Il est vrai que, contrairement aux prévisions, les Russes, par suite de leur fallacieuse entrée en campagne ne se sont pas trouvés en force pour contenir Osman dans Plevna, Suleiman derrière le Lom, et continuer en même temps leur marche en avant sur Andrinople, et que par conséquent la défense de Plevna a retardé les opérations offensives des Russes pendant plus de cinq mois. Mais admettons qu'Osman eût pu prévoir cette improbabilité; pour retarder momentanément l'offensive des Russes, convenait-il d'immobiliser la meilleure armée turque et de courir les risques de la perdre? Il faut croire que non puisque pour un fait d'arme semblable un maréchal de France à été traduit devant un conseil de guerre et condamné à la peine capitale.

Quoiqu'il en soit, dans cette longue période de luttes sanglantes autour de Plevna, les Turcs n'ont fait que suivre la méthode de guerre usitée chez eux depuis longtemps.

En effet, voici comment à propos des campagnes de 1809 à 1810, le général prussien Valentini définit la tactique des pachas d'alors: « Les Turcs, dit-il, suivent dans leurs opérations un système très circonspect. Ils choisissent d'abord sur la route par laquelle ils veulent s'avancer, une position avantageuse et s'y retranchent; puis ils attirent à eux des renforts et attendent qu'on les attaque. Ne les attaque-t-on pas, ils avancent de nouveau jusqu'à une seconde position avantageuse qu'ils ne manquent jamais de fortifier, ne dussent-ils y rester qu'une nuit. Ils passent des journées entières, des semaines même à délibérer avant de faire une nouvelle marche en avant. Mais si on leur en laisse le temps, il arrivent si près et se placent de telle façon qu'ils deviennent incommodes et qu'on se voit obligé à la fin de les attaquer dans leurs retranchements. »

C'est ce système de guerre ancien qu'on a mis en pratique à Plevna, et dont on a grandement surfait le mérite.

On le voit, Osman pacha, dont toute l'Europe a exalté les hautes capacités militaires, n'a fait qu'imiter ses devanciers, et en se renfermant dans une position dépourvue de ressources de toute nature, sans importance politique, où du jour au lendemain il pouvait être bloqué et où, tôt ou tard, il devait selon toutes les probabilités être investi et perdre son armée, serait coupable s'il avait eu sous ses ordres des troupes européennes.

On peut l'excuser d'avoir pris ce parti parce qu'il avait la conviction qu'avec ses troupes il ne pouvait pas tenir en rase campagne devant ses adversaires, et que se retirer sans engager la lutte eût été taxé de trahison ou de lâcheté. En se conformant aux préceptes de guerre usités parmi ses nationaux, on n'avait pas de reproches à lui faire; s'il a perdu son armée, il n'a pas moins acquis le titre de victorieux.

Quoi qu'on en dise, et malgré tous les éloges qu'on a prodigués à Osman, la défense de Plevna a néanmoins sur plusieurs points des rapports avec celle de Metz: dans les deux places, le résultat final a été le même : les deux maréchaux ont été obligés de se constituer prisonniers avec leurs armées.

Si Osman s'est défendu plus longtemps que Bazaine, c'est parce que Plevna est resté ouvert et a pu communiquer librement pendant des mois avec le dehors; tandis que Metz a été immédiatement investi.

Tous les deux, Osman comme Bazaine, s'ils s'y étaient pris à temps, auraient pu sortir de leur position respective et sauver leurs armées. Jusqu'à l'arrivée de Gourko, Osman aurait pu ramener en toute sécurité ses 40,000 Turcs à Sophia; tout comme vers la fin d'août, alors que l'armée du prince de Saxe avait quitté le corps de siége de Metz, Bazaine, avec ses 195,000 [1] soldats d'élite, aurait pu rompre le mince cordon de troupes qui l'enveloppait, battre l'armée d'investissement et regagner ensuite le centre de la France.

Si nous examinons maintenant les dispositions tactiques prises par les Russes autour de Plevna, nous trouvons d'abord que, dans

[1] Une des situations du général Coffignières accuse ce chiffre.

les différentes attaques dirigées contre ce camp, ils avouent avoir perdu 50,000 hommes, ce qui tend à prouver qu'ils ont fait abus des assauts, ou bien que leurs assauts ont été mal dirigés.

En effet, quand ils ont vu que la première attaque avait été si vigoureusement repoussée, ils auraient pu se dispenser de les renouveler si souvent et se borner à contenir la garnison de Plevna, jusqu'à ce que l'arrivée des réserves leur permit de l'investir.

Pour faire tomber ce camp médiocrement approvisionné, le blocus, au début surtout, eût été le moyen le plus prompt, le plus sûr et le moins dispendieux en hommes et en munitions.

Ils ont aussi inutilement ouvert la tranchée devant une position dans laquelle les Turcs pouvaient continuellement élever de nouveaux ouvrages derrière ceux que les assiégeants seraient parvenus à leur enlever par des attaques pied à pied.

Il est avéré que le siége en règle devant un camp retranché bien défendu n'a guère de chance d'aboutir. Mais, chose étrange, dans l'éducation de l'officier, bien que les mathématiques priment toutes les autres sciences, à la guerre c'est bien plus souvent le défaut de calcul que le faux calcul qui fait faire fausse route aux chefs d'armées. En effet, si le général russe qui a dirigé le siége devant Plevna s'était souvenu comment il avait retardé pendant plus de onze mois la prise de Sébastopol, devant les efforts réunis de quatre puissances, il est probable qu'il se serait abstenu d'ouvrir un siége en règle devant une position que l'investissement devait faire tomber en quelques jours.

En résumé, si les troupes russes, *soldats et généraux*, ont vaillamment combattu, ont fait preuve de grande vigueur et d'un dévouement sans bornes, on doit reconnaître que leur grand état-major a été rarement bien inspiré; que le plan d'opération suivi à l'ouverture des hostilités a été mal conçu; que la campagne de 1877, entre le Danube et le Balkan, a traîné en longueur outre mesure, tandis que, si ce plan eût été bien combiné, selon toutes les probabilités, comme nous l'avons mentionné dans un opuscule publié le 9 avril 1877, les Russes auraient promptement obtenu un résultat décisif: ils seraient arrivés en quelques semaines à Andrinople, auraient ainsi obligé la Sublime-Porte à reconnaître son impuissance et l'auraient ainsi soudainement amenée à solliciter la paix.

La prise de Plevna, le fait d'armes saillant de cette campagne, qui la résume en quelque sorte, a été tout aussi désastreuse pour les vainqueurs que pour les vaincus. Si les Turcs y ont perdu 44,000 hommes, par contre, pour prendre cette armée, les Russes ont dû en sacrifier 50,000 en morts et blessés.

Un succès aussi chèrement acheté, avec des troupes supérieures en nombre et en qualité sous tous les rapports à celles des Turcs, ne milite certes pas en faveur de la direction imprimée aux opérations stratégiques et tactiques des armées russes dans cette campagne de huit mois.

De cette première campagne, on peut déduire: quant aux Turcs, dont le système de guerre se réduit à une défensive essentiellement

passive, que leurs armées devaient nécessairement succomber devant les opérations vigoureusement offensives des armées de leurs adversaires.

(A suivre).

LES ÉCONOMIES SUR L'ARMÉE.

Notre numéro du 1er février mentionnait les propositions de la commission du Conseil des Etats, relatives au rétablissement de l'équilibre financier. A la suite des débats auxquels ces propositions ont donné lieu, l'Assemblée fédérale, dans sa session de février dernier, a adopté une loi suspendant l'exécution de diverses dispositions de la Loi sur l'organisation militaire. Cette loi a été publiée le 2 mars, et le délai d'opposition expirait le 31 mai. Elle entre en vigueur le 15 juin. Voici quelles sont les modifications introduites dans la loi :

1° Il ne sera pas confectionné de voitures d'ordonnance pour le transport des approvisionnements et des bagages.

2° L'application des dispositions de l'article 147 et du 2e alinéa de l'art. 149, relatives au remplacement des effets d'habillement et d'équipement et à une indemnité aux officiers après un certain nombre de jours de service effectif, est suspendue.

3° La durée des écoles des recrues d'infanterie est réduite de 45 à 43 jours ; les jours ouvrables, il ne sera accordé que des congés isolés, et cela seulement dans des cas urgents ; les inspections se borneront au strict nécessaire.

4° Pour les cours de répétition de cavalerie, les cadres n'entreront pas au service avant la troupe ; en revanche des cours de cadres de quatre jours seront organisés avant le commencement des écoles de recrues.

5° La solde règlementaire prévue pour les troupes fédérales ne sera payée que pendant le service actif, lors d'occupations dans l'intérieur et pour porter secours dans le pays.

Pour le service d'instruction, la solde est modifiée comme suit :

Colonel, solde unique au lieu des trois catégories fixées par la loi organique, soit :

Colonel-divisionnaire	fr.	17	au lieu de	30
Colonel-brigadier	»	17	»	25
Colonel	»	17	»	[1] 20
Auditeur en chef	»	16	»	20
Lieutenant-colonel	»	13	»	15
Id. grand-juge	»	12	»	15
Major	»	11	»	12
Major grand-juge	»	10	»	12
Capitaine monté	»	9	»	10
Capitaine non-monté	»	8	»	10

[1] Cette égalisation de la solde entre tous les colonels n'est au reste que la sanction de mesures administratives antérieures du même genre et tendant en outre à supprimer toute distinction de rang et de compétence entre les colonels. Quant à la question de savoir jusqu'à quel point cela s'harmonise avec le texte de la loi, avec les principes fondamentaux de la hiérarchie et de la discipline et avec les données du simple bon sens, ce n'est pas aux militaires à s'en occuper du moment que l'autorité supérieure fédérale trouve que tout va bien sur ce pied-là. A elle la responsabilité comme à l'armée l'obéissance. (*Réd.*)

Premier lieutenant monté.	fr.	7	au lieu de	8
Premier lieutenant non-monté	»	6	»	8
Lieutenant monté	»	6	»	8
Lieutenant non-monté	»	5	»	7
Aumônier	»	8	»	10
Secrétaire d'état-major (adjud. sous-officier)	»	4	»	6

La solde des sous-officiers et des soldats reste la même, savoir :

Adjudant sous-officier, 3 fr.

Sergent-major, 2 fr. 50 c.

Fourrier, sergent monté, fr. 2.

Sergent non-monté, caporal monté, 1 fr. 50 c.

Appointé monté, 1 fr. 20 c.

Caporal non-monté, infirmier, soldat du train, guide, dragon, fr. 1.

Appointé, non-monté, 90 cent.

Brancardier et soldat non-monté, 80 cent.

Recrues, 50 cent.

Toutefois, en ce qui concerne le n° 5, la réduction de solde pour le service d'instruction ne s'appliquera pas aux officiers qui seront entrés au service avant le 15 juin et leur solde sera payée sur l'ancien pied jusqu'à la fin du cours.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

A l'occasion de la démarche faite par la section d'Argovie de la Société fédérale des officiers auprès du comité central en faveur de l'acquisition de matériel de pionniers pour les troupes d'infanterie, l'autorité militaire fédérale s'est occupée de cette question et s'est prononcée pour l'introduction dans notre armée de la pelle dite « pelle Linnemann. »

Cette pelle, dont le manche a une longueur de 33 cm., se porte sur le sac avec une courroie et un fourreau de cuir ; elle est tranchante d'un côté et peut servir à fendre du bois. On compte qu'il est nécessaire d'en avoir 10 par sections, soit 160 pour un bataillon ou 2,080 par division. Le prix de l'instrument avec fourreau et courroie de charge est de 6 fr. 20.

Le Département militaire a fait l'acquisition de 1,000 de ces pelles, qui seront employées dans le rassemblement de division de cette année. On espère pouvoir en acquérir un nombre suffisant pour que, l'année prochaine, toute l'infanterie de la 1re division puisse en être munie pour le rassemblement de 1879. En procédant ainsi par acquisitions successives, on compte en fournir peu à peu toute l'armée sans trop charger le budget.

Les officiers chargés de diriger le recrutement dans les 8 arrondissements fédéraux ont été désignés. Ce sont, pour la Ire division : M. le colonel de Cocatrix, à St-Maurice, ayant comme remplaçant M. le lieut.-col. Gaulis, à Lausanne.

Pour la IIme division : M. le major Techtermann, à Fribourg ; remplaçant, M. le lieut.-col. Sacc, à Colombier.

Le Conseil fédéral demande aux Chambres des crédits au chiffre de 1,694,311 francs, dont 25,000 pour habillement, 1,000,000 pour armement et équipement, 200,000 pour indemnités d'équipement aux officiers et 467,000 pour acquisition de matériel de guerre. Plusieurs journaux ont donné à ces crédits le noms de supplémentaires, c'est une erreur, chaque année le Département militaire fait cette demande qui appartient au budget de l'année qui suit, afin de pouvoir, le crédit voté, adjuger les fournitures aux soumissionnaires.

Les armes à longue portée nécessitent l'agrandissement continuel des places d'armes. C'est du moins le cas pour la place de Thoune, pour laquelle les 420,000 francs votés en 1875 ne suffisent pas. Afin d'éviter un procès avec un propriétaire qui appuyait sa réclamation d'une quarantaine de projectiles tombés sur sa pro-

priété, le Conseil fédéral a décidé de demander un crédit de 80,045 fr. pour en faire l'acquisition.

On craint du reste que la Confédération ne soit obligée d'acquérir d'autres terrains encore, et cela malgré les nombreux contrats de servitude passés avec les particuliers.

Le Conseil fédéral a promu MM. les capitaines adjudants de carabiniers Thélin, à La Sarraz, et Vouga, à Cortaillod, au grade de major et au commandement de leurs bataillons, Nos 1 et 2, en remplacement de MM. David et Vuillo, promus lieutenants-colonels.

Berne. — Le 6 juin est mort, dans cette ville, M. l'ancien colonel Liebi, de Thoune, qui a été, de 1864 à 1868, commissaire fédéral en chef des guerres. Il avait abandonné ses importantes fonctions à M. le colonel Denzler et s'était dès lors retiré dans la vie privée.

Vaud. — MM. Pingoud, capitaine-adjudant de bataillon et Guisan, Julien, capitaine-adjudant de régiment, ont été promus major et commandant des bataillons Nos 7 et 8, en remplacement de MM. Dupraz, commandant, passé à la landwehr, et Carrard, major, passé à la retraite.

MM. les commandants Brecht et Massy, commandants des bataillons d'élite Nos 5 et 1, passent à la landwehr comme commandants des bataillons L, Nos 4 et 3.
M. le commandant et conseiller d'Etat Viquerat, chef du Département militaire et commandant du 4e bataillon L., reste attaché comme surnuméraire à ce bataillon.

France. — Le maréchal Baraguey-d'Hilliers vient de mourir à Amélie-les-Bains, dans sa 83e année. Avec lui disparaît le dernier des maréchaux de France ayant servi sous Napoléon Ier et un des plus brillants et illustres représentants de ces officiers de l'Empire et de la Restauration que les militaires de la génération qui s'en va considéraient comme des types accomplis du serviteur dévoué à son drapeau et rigide observateur de la discipline.

Ses débuts dans la carrière ne faisaient pas présager un avenir aussi brillant. Né en 1795, il était nommé sous-lieutenant de chasseurs à cheval en 1812, au moment où l'étoile du grand empereur commençait à pâlir. L'année suivante, à la sanglante et désastreuse bataille de Leipzig, il avait le poignet gauche emporté par un boulet.

Promptement remis de ses blessures, il était capitaine en 1814, et se ralliait aussitôt à Louis XVIII, qui le fit entrer dans sa garde et le nomma chef de bataillon à vingt-trois ans. Colonel en 1830, pendant l'expédition d'Alger, il devint successivement commandant en second et commandant de l'école de Saint-Cyr. Il y fut redouté pour son inflexible sévérité ; ses *charges* dans les salles d'étude étaient restées légendaires; des révoltes eurent lieu parmi les élèves, ce qui décida le roi à le remplacer, en 1840, par l'excellent général Caminade.

Lieutenant-général en 1843, Baraguey fut un instant commandant de la province de Constantine. Rentré en France en 1844, il devint député à l'Assemblée constituante en 1848, après avoir rempli pendant quatre années, avec une grande distinction, les fonctions d'inspecteur général d'infanterie, arme qu'il avait adoptée après la perte de son poignet. Ce qui ne l'empêchait pas d'être un cavalier superbe et d'avoir partout et toujours grand air, dans toute l'acception du mot.

L'invasion des *Africains*, qui suivit la révolution de février, eut le don de l'agacer singulièrement ; aussi ne put-il se décider à servir sous les ordres des généraux Cavaignac et Lamoricière. En 1851, il remplaçait, à la tête de l'armée de Paris, le général Changarnier, et se montra dans ce commandement ce qu'il était, c'est-à-dire, ferme, intelligent et affable. Ce fut à cette époque qu'il perdit, comme par enchantement, la réputation de dureté que lui avaient faite ses anciens élèves de Saint-Cyr.

Il mena rondement l'expédition de Bomarsund qui lui valut le bâton de maréchal, digne couronnement d'une carrière laborieuse pendant laquelle Baraguey-d'Hilliers avait souvent payé de sa personne avec un courage et un entrain parfois un peu téméraires, mais exempts de cette ostentation que les officiers de l'intérieur, les *roumis*, reprochaient parfois aux Africains.

A la nouvelle de la guerre d'Italie, le maréchal, qui commandait alors la région de Tours, quitta son lit où le retenaient de violentes douleurs, se fit entourer de ban-

delettes par son médecin et personne, en le voyant passer au galop, au milieu de ses troupes, calme, souriant, toujours affable, ne se serait douté qu'il avait dû faire appel à toute son énergie pour enfourcher son cheval. A Mélégnano et à Solferino il s'exposa comme un simple soldat ; sa nature ardente ne supportait pas les lenteurs des mouvements tournants auxquels il préférait les attaques de front.

Son grand âge ne lui permettait plus de prendre une part active à la campagne de 1870 ; mais les militaires n'oublieront jamais avec quelle fermeté patriotique, quelle abnégation et quel dévouement aux intérêts de l'armée, le vieux maréchal présida le conseil d'enquête auquel incomba la pénible mission d'apprécier la conduite des officiers qui avaient perdu les places dont ils avaient le commandement. Les avis de ce conseil ont été publiés au *Journal officiel*, à l'exception d'un seul ; leur rédaction claire, nette, sans circonlocutions, allant droit au fait, décernant beaucoup de blâmes et peu d'éloges avec une impartialité à laquelle tous ont rendu hommage, fait grand honneur à son président, qui y a développé avec sagacité les règles auxquelles doivent se conformer les commandants d'une place assiégée et les principes dont ils ne sauraient s'écarter sans manquer à leur devoir

La dernière pensée de ce digne soldat a été pour ses compagnons d'armes, pour ces dignes serviteurs qui ont contribué à lui faire obtenir la plus haute dignité de l'armée. Il laisse par testament 20,000 francs aux sous-officiers et a institué son aide-de-camp, le lieutenant-colonel Hepp, pour exécuteur de ses dernières volontés.

(L'Armée française.)

— M. le général *Chareton* a succombé à la maladie de cœur dont il souffrait depuis quelque temps.

Jean-Joseph Veye, dit Chareton, était né à Montélimar, le 8 juillet 1813.

Entré à l'école polytechnique en 1832, il en sortit comme sous-lieutenant du génie en 1834.

Il fut successivement promu aux divers grades de la hiérarchie militaire et de la Légion d'honneur, aux dates suivantes :

Lieutenant, 1er octobre 1836 ;
Capitaine, 23 janvier 1840 ;
Chevalier de la Légion d'honneur, 25 décembre 1846 ;
Chef de bataillon, 20 décembre 1853 ;
Officier de la Légion d'honneur, 16 juin 1855 ;
Lieutenant-colonel, 8 octobre 1856 ;
Colonel, 10 août 1856 ;
Commandeur de la Légion d'honneur, 6 mars 1867 ;
Général de brigade, 27 octobre 1870 ;
Général de division, 3 mai 1875 ;

Comme capitaine, il resta pendant plusieurs années en Algérie.

Il fut désigné, en qualité de chef de bataillon, pour faire partie de l'armée de siège de Sébastopol ; il y fut blessé deux fois et il se fit remarquer par son calme, son intrépidité et son talent.

Lorsqu'éclata la guerre avec l'Allemagne, il fut nommé chef du génie du Ve corps d'armée, avec lequel il fut fait prisonnier à la bataille de Sedan.

Pendant sa captivité en Allemagne, il prépara un livre sur la réorganisation de l'armée, qu'il fit paraître à son retour en France et dans lequel, à côté d'excellentes propositions, se trouvent des idées de particularisme inhérentes aux officiers de son arme.

Il se présenta aux élections législatives de février 1871 et fut envoyé à l'Assemblée nationale comme député par le département de la Drôme.

Son intelligence supérieure et les études consciencieuses qu'il avait faites récemment sur nos forces nationales le désignèrent au choix de ses collègues, lors de la formation de la commission des quarante-cinq à laquelle fut confié le soin de préparer les bases de nos nouvelles institutions militaires. Bientôt même, il succéda au regretté marquis de Chasseloup-Laubat en qualité de rapporteur de cette commission.

Le général Chareton a donc eu une influence prépondérante sur la réorganisation de l'armée. Si nous louons volontiers son action sur la loi du recrutement et sur celle de l'organisation des commandements de corps d'armée, nous sommes obligés de reconnaître que son rôle à laissé a désirer relativement à la loi des cadres. C'est à lui que nous devons en grande partie cette loi qui soulève aujourd'hui des critiques si nombreuses et si justes.

Comme membre, puis comme président du comité des fortifications, le général Chareton a également contribué au développement excessif qu'a pris le système des camps retranchés, des places fortes et des forts d'arrêt. L'expérience nous dira s'il a fait là une bonne œuvre ou s'il a commis une erreur.

Ce que l'on peut dire de lui en tout cas, c'est que, s'il s'est trompé dans la loi des cadres ou dans l'organisation de notre réseau de forteresses, il a toujours été néanmoins guidé par le plus ardent patriotisme. A cet égard, il peut être cité comme modèle à tous les officiers.

Il laisse en mourant la réputation d'un brave soldat, d'un homme de bien et d'une intelligence supérieure. Il jouissait de l'affection de tous ceux qui avaient eu l'honneur de l'approcher. Aussi ils étaient nombreux ceux qui, lundi, assistaient à ses obsèques pour lui donner une dernière marque de sympathie et de respect.

Le général Chareton était sénateur inamovible et sa présence eût encore été bien nécessaire à la Chambre haute lorsque serait venue devant elle la discussion des lois sur l'avancement et sur l'administration de l'armée. *(Idem.)*

ANGLETERRE. — L'armée anglaise se divise en armée permanente et en troupes de réserve, et présente un effectif de 557,711 hommes.

L'armée permanente se compose de 223,872 hommes de différentes armes, cavalerie, artillerie, génie, infanterie, corps coloniaux, services administratifs.

Cavalerie. — Elle est formée de trois régiments de la garde et de vingt-huit régiments de la ligne; soit 17,247 hommes.

Artillerie. — Cette arme se compose de trois brigades à cheval, d'une école d'équitation, de six brigades d'artillerie de campagne, six brigades d'artillerie de garnison, d'un état-major de district de remonte, soit : 35,375 hommes.

Génie. — Quarante compagnies et trois compagnies de train, soit: 5,711 hommes forment l'effectif de ce corps.

Infanterie. — Il faut compter pour l'infanterie sept bataillons de garde à pied et cent quarante et un bataillons de ligne, soit : 128,757 hommes.

Corps coloniaux. — Ils sont composés des deux régiments des Antilles, de l'artillerie de Malte et des lascars de Hong-Kong, soit : 3,481 hommes.

Services administratifs. — Ces services comprennent les hommes attachés à l'administration, à l'état-major général, les payeurs, les aumôniers, les chirurgiens, le contrôle, le service du train, des hôpitaux et établissements divers, soit : 6,801 hommes.

A cet effectif, il faut ajouter la réserve de l'armée permanente et les officiers en demi-solde, soit : 37,500 hommes.

Répartition territoriale. — Cette armée permanente est répartie dans la Grande-Bretagne, dans les Colonies et dans les Indes, et sur ces 233,872 hommes, 146,135 sont effectés à la Grande-Bretagne, 25,085 aux Colonies et 62,652 aux Indes.

Colonies. — Le contingent consacré aux Colonies se subdivise ainsi : Gibraltar, 5,026. h. ; Malte, 5.165 h. ; Bermudes, 2,083 h. ; Halifax, 1,856 h. ; Antilles, 2,414 h. ; Cap Natal et Transvaal, 3,400 h. ; Sainte-Hélène, 216 h. ; Maurice, 595 h. ; Chine, 1,244 h. ; Ceylan, 1,208 h. ; Singapore, 1,065 h. ; Sierra-Léone, 436 h. ; Côte-d'Or et Lagos, 205 h. ; Australie, 2,000 h. ; Fidji, 98 h.

Troupes de réserves. —Elles se montent au chiffre de 323,839 hommes et se décomposent ainsi : cavalerie 14,830 h., milice : 134,500 h. ; dont 17,190 h. d'artillerie, 1,060 h. de génie, 113.011 d'infanterie. Volontaires : 174,509 h. : dont 32,393 pour l'artillerie, 550 pour la cavalerie, et 6,850 pour le génie ; infanterie 132,070 h. ; et l'état-major permanent, 1,740 hommes.

Ainsi l'armée permanente et les troupes de réserve présentent un effectif de 567,711 hommes. A cet effectif. il faut ajouter en Irlande un corps de police organisé militairement fort de 13,000 hommes ; une milice dans les îles normandes qui compte 1,100 hommes; une armée indigène aux Indes de 140.000 hommes commandés par des officiers anglais, et une police militaire de 190,000 hommes également commandée par des Anglais ; une milice et des corps de volontaires dans les colonies, soit 334.100 hommes ; ces 334,100 hommes joints aux 557,711 hommes font une armée de 891,811 hommes.

La flotte. — La flotte anglaise se compose de soixante navires blindés, environ trois cents navires à vapeur et cent vingt-cinq navires à voiles, soit cinq cent quarante-cinq navires. Sur ce nombre, il y en a toujours deux cent vingt-cinq en activité.

Navires de service. — Sur les 225 navires de service, 60 sont toujours prêts à

appareiller ; 15 font le service des ports ; 13 font partie de l'escadre de la Manche ; 31 sont garde-côtes; soit 118 pour tout le Royaume-Uni. Dans la Méditerranée, il y en a 30 ; en Amérique, 13 ; dans le Pacifique, 9 ; en Afrique, 10 ; aux Indes, 12 ; en Chine, 23 ; en Australie, 9 ; en transports, 12, et consacrés au service hydrographique, 4 ; soit 127 à l'étranger.

Navires blindés. — Ils sont au nombre de trente-quatre, dont trois de 10,000 à 12,000 tonnes ; sept de 6,000 à 8,000 tonnes , deux de 4,000 à 6,000 tonnes ; deux de 2,000 à 3,000 tonnes et cinq de 1,000 à 2,000 tonnes.

Navires à tourelles. — Il y en a quinze dont deux de 10,000 à 12,000 tonnes ; quatre de 8,000 à 10,000 tonnes ; un de 6,000 à 8,000 tonnes ; sept de 2,000 à 3,000.

Béliers. — Ces navires spéciaux, dont les services n'ont pu encore être bien appréciés et qui sont de 4,000 à 6,000 tonnes ne sont que deux.

Monitors. — Le nombre de ces navires affectés au service des ports s'élève à dix, dont six de 6,000 à 8,000 tonnes ; un de 4,000 à 6,000 tonnes, et trois de 1,000 à 2,000 tonnes.

Le prix de la flotte. — On pourra se faire une idée approximative de ce qu'a pu coûter l'établissement de la flotte anglaise et son armement, quand on saura que *l'Achilles,* frégate anglaise de 26 canons, a exigé onze millions et demi pour frais d'établissement et que les 34 canons de la *Gloire* coûtèrent chacun 176,500 fr., soit six millions pour l'armement d'une simple frégate. On ne serait pas loin de compte en estimant le prix de la flotte anglaise à 7 milliards 800 millions.

Personnel de la flotte. — Ce personnel, composé de marins, de troupes de marine, de la réserve navale, des employés de chantiers, se monte à 81,400 hommes.

Marins. — Il y a 46,560 marins, dont officiers employés, 4,729 ; officiers en demi-solde, 560 ; sous-officiers, 16,499 ; marins et chauffeurs, 18,467 ; mousses, 6,305.

Troupes de marine. — Ces soldats, dont la moitié seulement est à flot, sont au nombre de 14,000 hommes, dont 8 sont affectés à l'état-major ; 2,901 appartenant à la première division d'artillerie de marine et 11,091 à la troisième division d'infanterie. La réserve navale comprend 20,840 hommes.

Employés. — Les chantiers de construction et établissements de la marine comptent environ 500 employés, 17.500 artificiers et laboureurs, 450 agents de police ; total, 18,450 hommes.

Résumé. — En cas de guerre, l'Angleterre peut donc mettre en activité tant sur les champs de batailles, places fortes et chantiers de construction affectés à la marine, 891,811 soldats, 81,400 marins et 18,450 ouvriers, soit en tout 991,661 hommes et cinq cent vingt-cinq navires

---

LAUSANNE. — IMPRIMERIE AD. BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 12 (1878.)

NOUVELLES FUSÉES A DOUBLE EFFET (avec planches).

Système Rubin et Fornerod.

Les perfectionnements apportés à la construction des canons et des projectiles ont eu pour conséquence une augmentation considérable des portées, de la justesse du tir, de la tension des trajectoires et de l'efficacité des obus et des shrapnels. Cependant, pour pouvoir utiliser dans chaque cas toute l'efficacité que ces éléments sont susceptibles de prêter au feu de l'artillerie contre les troupes, il faut nécessairement disposer de fusées qui permettent de produire l'effet d'éclatement au point voulu jusqu'à la limite des portées efficaces. Ces conditions nécessitent l'emploi simultané des systèmes fusant et percutant conjointement à un plus grand développement du cercle fusant. Quoique la solution du problème des fusées à double effet ne semble pas, au premier abord, devoir présenter de grandes difficultés, les nombreuses conditions qui s'y rattachent, la simplicité et la solidité de l'ensemble, la sécurité dans les transports pour l'emmagasinage et la manutention, la simplicité de l'ajustage et de la fabrication, le fonctionnement assuré tant pour l'emploi des charges réduites que pour les plus fortes charges, rendent ce problème plus complexe et expliquent pourquoi, malgré les nombreuses recherches faites depuis bien des années déjà, ce genre de fusées n'a pas encore été introduit dans l'artillerie.

Nous présentons ici la solution obtenue par MM. Fornerod-Stadler, lieutenant-colonel d'artillerie, à Zurich, et Rubin, adjoint du laboratoire fédéral, à Thoune. Elle est le résultat d'une série de recherches et de constructions diverses faites depuis 1872, et d'essais exécutés à Thoune plus particulièrement dans le cours de l'année 1877. Ces expériences firent reconnaître l'insuffisance du corps de fusée actuellement en usage dans la plupart des artilleries et composé de trois parties:

1° La partie inférieure, vissée dansl'œil du projectile et contenant la chambre de percussion.

2° Le plateau, qui sert d'assiette au régulateur.

3° La partie supérieure, qui renferme la chambre de concussion et sert en même temps de boulon à l'écrou de serrage.

Cet assemblage ne présente pas des conditions de solidité suffisantes pour résister aux chocs de départ avec fortes charges en usage dans l'artillerie moderne. L'alliage n'est pas assez résistant; l'emploi du bronze, de l'acier, du laiton, est très coûteux; l'ajustage est plus difficile; les chocs au départ provoquent dans les parties évidées des étranglements qui gênent ou arrêtent le fonctionnement de diverses pièces. — Les observations conduisirent à la construction que nous décrivons ici.

La planche 2 représente les fusées à *double effet* pour shrapnels et les planches 3 et 4 la fusée à *double effet et à étages* pour *obus à*

double paroi ou à anneaux, fusées dans lesquelles les inconvénients énoncés ci-dessus sont éliminés tout en satisfaisant aux conditions imposées.

Les parties constitutives de ces fusées sont :

1° L'appareil à percussion;
2° Le plateau de fusée avec écrou au centre;
3° Le ou les régulateurs avec cercle fusant;
4° Le boulon de serrage renfermant l'appareil à concussion.

L'APPAREIL A PERCUSSION se compose du *percuteur*, du *godet de suspension en acier* avec bras de ressort, enchassé sur la tête du percuteur; de la *masselotte* assise sur les bras de ressort du godet; d'une *amorce de fulminate* fixée à la base du boulon de serrage; d'une *rondelle en laiton* interposée entre le boulon et la tête de la *douille*; enfin de la *douille* et du *support*. Celui-ci sert en même temps à fixer l'appareil de percussion dans l'œil de l'obus; il est percé de trois canaux qui transmettent l'inflammation du système fusant à la charge intérieure. Entre le support et le plateau se trouve un évidement annulaire rempli de poudre, qui fait l'office de chambre à poudre et dans lequel débouche le canal de communication du plateau.

Le *plateau* de fusée formé d'un alliage trés résistant de zinc, cuivre et étain.

Il affecte la forme d'un disque fileté sur son pourtour et muni d'un écrou au centre. La surface présente un évidement circulaire dans lequel s'engage la base du régulateur et où débouche le canal de communication. Le rebord du plateau des fusées à étages porte une subdivision en cinquièmes de seconde, correspondant au second régulateur.

Les *régulateurs* portent les cercles fusants et la chambre à amorces, l'un et l'autre sont préservés de l'humidité: le premier par une mince feuille d'étain et le second par une couche de paraffine; le pourtour porte l'échelle des durées en cinquièmes de seconde. Le développement et la durée de combustion d'un cercle fusant varient avec le calibre. Le régulateur des petits calibres a 50 subdivisions, soit 10 secondes de durée; celui des projectiles de 12^{cm} et 15^{cm} a 15 secondes; en conséquence les deux cercles fusants des fusées à étages ont un développement de 20 à 30 secondes, durée amplement suffisante pour permettre de tirer parti des pièces jusqu'à la limite extrême de leur portée efficace.

Le boulon de serrage en laiton sert à l'assemblage du plateau et des régulateurs; il porte une amorce de fulminate à son extrémité inférieure et le système de concussion dans un évidement pratiqué dans la tête. Celle-ci contient le *tampon porte-amorce* suspendu dans un *godet en acier avec bras de ressort* et un *rugueux* fixé au fond de la chambre. Des évents percés à la hauteur du rugueux donnent accès à une *gorge circulaire* pratiquée sur le pourtour du boulon en regard de la *chambre à amorce du régulateur*.

Par l'effet du choc des gaz contre le culot, au départ, le système percutant s'arme et le système de concussion met feu au cercle fusant. La masselotte glisse et comprime les ressorts du godet et fait

corps avec le percuteur, le tampon porte-feu suspendu dans son godet vient frapper sur le rugueux avec l'amorce; le jet de flamme s'échappe par les évents et s'engage dans la gorge circulaire jusqu'à sa rencontre avec la chambre à amorce du cercle fusant auquel il communique le feu; celui-ci brûle sur un développement correspondant à la durée donnée, c'est-à-dire jusqu'à ce que la tranche en combustion soit arrivée à l'orifice du canal de communication qui sert à transmettre le feu à la chambre à poudre et à la charge explosive. Si la durée est trop longue, le système percutant enflamme directement la charge au point de chute.

Ce système présente les avantages suivants: l'assemblage du boulon des régulateurs et du plateau peut supporter les chocs les plus violents sans qu'aucune de ses parties subisse des déformations; l'ensemble est constitué par un petit nombre de pièces simples, solides, d'une fabrication aisée et peu coûteuse et qui permet d'employer pour les diverses pièces les métaux et alliages les mieux appropriés.

Chaque pièce peut être très facilement révisée et ajustée à tout instant. Pour plus de sécurité dans les transports et l'emmagasinage des projectiles, il suffit d'enlever et de paqueter séparément le boulon porteur des amorces de fulminate. L'ajustage, le montage et le démontage de l'ensemble sont simples et rapides.

Le mode de suspension du tampon porte-feu et de la masselotte à l'aide du godet en acier à bras de ressort procure toute la sécurité désirable pour le transport et le maniement des projectiles, tout en laissant à la fusée une sensibilité encore suffisante pour les tirs plongeants avec charge réduite. Les ressorts amortissent les chocs et les cahots; leur résistance est déterminée de façon que la fusée ne s'arme pas lorsqu'on laisse tomber le projectile sur le culot et sur le pavé d'une hauteur d'au moins $4{,}5^{m}$. La force nécessaire pour vaincre la résistance des ressorts est de 15 kilogrammes.

Le maniement est des plus simples pour graduer la fusée: il suffit de desserrer le boulon et de tourner le régulateur de façon que la subdivision ordonnée arrive en regard du repère pratiqué sur le bord du plateau, puis de resserrer le boulon. Pour cette opération, il convient de se servir d'une clef. Pour les fusées à étages, si la durée du premier régulateur suffit, on amène sa division au-dessus de l'amorce du second régulateur; celui-ci est alors tourné de façon que son amorce arrive en regard du repère indiquant la position de l'orifice du canal de communication; si la durée doit être plus grande, on amène la dernière subdivision du premier régulateur sur l'amorce du second, puis on tourne l'ensemble jusqu'à ce que cette amorce avec son repère arrive à hauteur de la subdivision ordonnée, qui se trouve sur le rebord du plateau.

Du reste, l'échelle des durées, au lieu de comporter des cinquièmes de seconde, correspondant à 3 millièmes de la hausse, peut aussi être graduée en distances pour les canons dont la hausse n'est pas divisée en millièmes de la ligne de mire.

L'emploi des fusées à double effet pour les shrapnels permet d'utiliser toute l'efficacité de ce projectile pour le combat rapproché. Son action en profondeur est bien supérieure à celle des obus à

double parois ou à anneaux, son effet est aussi plus indépendant de la nature et de la configuration du sol ; mais cependant, le réglage du tir à l'aide de la fusée à temps seule, sans l'emploi préalable du tir à obus, est toujours plus difficile qu'avec l'emploi de fusées percutantes. Au moment décisif d'un combat et surtout dans le tir contre l'infanterie et les buts mobiles, l'usage de coups d'essai à obus entraîne des tâtonnements, des pertes de temps, un changement de projectiles et une série d'inconvénients qui, quoique moins sensibles dans les tirs d'exercice ordinaires, n'en sont pas moins autant d'objections très sérieuses pour le tir de guerre dans un moment critique.

L'usage d'une fusée à double effet rend au shrapnel toute sa valeur ; il permet de régler le tir avec la même facilité que pour les obus et fait du shrapnel le projectile le plus efficace pour le combat rapproché. En raison de la tension des trajectoires des nouvelles pièces, les shrapnels qui éclatent par percussion au point de chute produisent encore un effet pour le moins égal à celui des obus à doubles parois ; l'effet du projectile n'est pas complètement perdu comme cela arrive fréquemment avec les fusées fusantes à simple effet.

La fusée à double effet avec un seul régulateur peut suffire pour le tir à shrapnels jusqu'à la limite de leur portée efficace.

Pour de plus grandes distances ou pour les tirs plongeants contre des troupes abritées dans les ouvrages ou les plis de terrain, il peut être avantageux, surtout pour les canons de plus gros calibre, de remplacer l'effet des shrapnels par des obus à doubles parois ou à anneaux segmentés munis de fusées à double effet et à étages qui permettent de fouiller le terrain sous de grands angles de chûte jusqu'aux plus grandes portées. La gerbe des éclats sous l'effet de la charge explosive couvre encore une surface considérable et produit un effet analogue à celui des shrapnels, malgré l'amplitude des angles de chûte, pourvu que le nombre et le poids des éclats soient en rapport avec la charge intérieure.

Section militaire de l'Exposition universelle de 1878.

La *Revue d'artillerie*, de Paris, vient de commencer la publication d'une étude détaillée sur l'artillerie à l'exposition de Paris, par un résumé général permettant au visiteur du Champ-de-Mars de s'orienter aisément, résumé dont les extraits ci-après intéresseront plus d'un de nos lecteurs :

« En entrant au Champ-de-Mars du côté de la Seine, on pénètre dans le palais par la galerie d'honneur, et l'on trouve, à droite, les sections étrangères, à gauche, la section française.

Les diverses sections occupent trois travées, une grande galerie, dite galerie des machines, et une travée extérieure.

La galerie des machines, entre les deux pavillons d'angle, a 645 mètres de longueur ; elle est divisée en 43 intervalles par 42 fermes à supports verticaux.

Les 15 premiers intervalles correspondent aux expositions de l'Angleterre, des Etats-Unis, de la Suède et de la Norwège.

Une grande avenue, qui va de la porte Rapp à la porte Desaix, sépare cette dernière section de celle de l'Italie.

Après cette avenue, 11 intervalles forment le centre de la galerie, et comprennent l'Italie, le Japon, la Chine, l'Espagne et l'Autriche-Hongrie. Puis vient une seconde avenue après laquelle est une série de 15 intervalles, terminant la galerie et composée des sections de Russie, Suisse, Belgique, Grèce, Danemark, Amérique centrale et méridionale, gouvernements asiatiques, petites principautés, Portugal et Pays-Bas.

En se reportant aux positions des deux avenues transversales et des fermes, il sera très facile de retrouver les objets dont l'emplacement est désigné sur le plan joint à la description de la *Revue d'artillerie.*

Ils sont preque toujours disposés dans la galerie des machines et dans la travée n° 3.

L'exposition militaire proprement dite est des plus restreintes. Peu de matériel et des machines spéciales en petit nombre.

Il n'entre pas dans le cadre de la *Revue d'artillerie* de décrire tout ce qui intéresse l'armée en général. Les instruments de précision, les appareils de géographie et de topographie, cartes et plans-relief, les appareils médicaux, etc., offrent, à coup sûr, un grand intérêt, ils sont nombreux, mais, comme ils n'ont pas directement trait au service de l'artillerie, on se bornera simplement à mentionner les classes qui les renferment.

Ces classes sont :

Classes 7 *et* 8. — Enseignement secondaire et enseignement supérieur.

Classe 14. — Médecine, hygiène et assistance publique.

Classe 15. — Instruments de précision.

Classe 16. — Cartes et appareils de géographie et de cosmographie.

Classe 38. — Habillement.

Classe 41. — Objets de voyage et de campement.

Classe 47. — Produits chimiques.

Classe 49. — Cuirs et peaux.

Classe 62. — Carrosserie et charronnage.

Classe 63. — Bourrellerie et sellerie.

Classe 65 (1). — Télégraphie.

Classe 67 (2). — Matériel de la navigation et du sauvetage.

Les classes offrant un intérêt plus spécial à l'artillerie, sont les suivantes :

Classe 40. — Armes portatives.

Classe 43. — Produits de l'exploitation de la métallurgie.

Classe 50. — Matériel et procédés de la métallurgie.

(1) Annexe de l'avenue la Bourdonnaye, près du bâtiment de l'administration (porte Rapp).

(2) Berge de la Seine, rive gauche.

Classe 54. — Mécanique générale.
Classe 55. — Machines-outils.
Classe 68. — Matériel et procédés de l'art militaire.

Dans la nomenclature ci-dessous, on ne pourra pas suivre l'ordre des classes, mais bien celui dans lequel sont placés les objets, en partant de la galerie d'honneur, dans laquelle on remarquera la collection d'armes indiennes offerte au prince de Galles; puis, visitant les sections étrangères, depuis la Grande-Bretagne jusqu'aux Pays-Bas, et revenant dans la section française, depuis la galerie du travail jusqu'au point de départ.

Grande-Bretagne et Irlande.

Dans la travée n° 3, à partir de l'exposition des Indes :

Hadfields Steel Foundry Company, acier fondu au creuset, projectiles, obus vides.

Parsons, bronze au manganèse.

Jessop et Sons, acier fondu, acier de cémentation.

Brown, Bayley et Dixon, acier pour cuirasses.

Bedford et Sons, aciers.

A la troisième ferme, galerie des machines, exposition Whitworth : canon de 9 livres se chargeant par la culasse, sur son affût ; projectiles, cuirasse perforée, avec les projectiles qui l'ont traversée; coupe d'un canon rayé; doublures de cylindre en acier; photographies de matériel, etc.

Tweddell, machines à river portatives.

A la même hauteur, dans la travée n° 4, plaques d'acier de West Cumberland Iron and Steel Company.

Travée n° 3 : The Phosphor Bronze Company, échantillons de bronze phosphoreux, revolvers, fusil Comblain.

Barff, enduit d'oxyde noir magnétique destiné à préserver le fer de la rouille.

Currie, objets de campement, vêtements imperméables.

Travée n° 2 : coiffures militaires.

Travées n°s 2 et 3, classe 40 (armes portatives et articles de chasse), comprenant :

Munitions de guerre de Eley Brothers, cartouches, capsules, bourres en feutre et en drap ;

Carabines Metford; fusils Gibbs et Pitt's, de la maison Gibbs;

Fusils sans batterie de Greener; carabines express de Henry;

Kinoch, cartouches, capsules, balles et étoupilles pour canons ;

Carabines et fusils Martiny-Henry et Snider, de la maison Levis;

Poudres de mine, de chasse et à canon de Pigou, Wilks et Lawrence;

Fusils à percussion centrale et express-rifles de Reilly et Comp,; fusil Scott, et fusil Soper.

Galerie des machines, près de la 8e ferme : Clark, nouvel appareil pour enseigner les mouvements militaires.

Travée n° 4 : The Hale-Macdonald-War-Rocket and Torpedo Company, fusées, torpilles de propulsion automatique, torpilles de halage, torpilles fixes électriques et à contact.

Derrière la travée n° 4, sous l'auvent qui entoure le palais, Brown et Comp., cuirasses et boulets d'acier.

Cammel, plaques en acier.

Enfin, dans les travées n°s 1, 2 et 3, à l'extrémité de l'exposition anglaise, on trouve un certain nombre d'armes de guerre en usage chez les peuples sauvages des colonies anglaises.

États-Unis d'Amérique.

Dans la travée n° 3, contre le mur de la galerie des machines, on a placé des mitrailleuses Gatling de différents modèles, un petit canon, système Gardner, de la maison Pratt et Whitney;

Dans la classe 40 (travées 2 et 3), des armes à feu de Lowel, Remington, Sharp, Tatham et autres;

Derrière cette classe, les fusils de United States Regulation fire arms Company, ainsi que les cartouches de l'Union metallic cartridge Company;

Enfin, dans la travée 3, le petit modèle d'une tour portative pour signaux, inventée par Davis et permettant d'établir un poste d'observation à 35 mètres au-dessus du sol.

Norvège.

Cette puissance expose le fusil de marine Krag-Peterson, et un fusil, en expériences, du système Jarmann.

Suède.

Dans la galerie des machines sont placés des projectiles massifs et des obus, entiers et fendus, de Ekmann et de Maré à Finspong;

Des torpilles en tôle d'acier Bessemer de Gundberg;

Des modèles de matériel de ponts militaires de Norrman,

Et une mitrailleuse du système de Palmcrantz.

Dans la travée n° 1, des armes à feu de la Compagnie de Husqvarna, à Jöcköping, et des armes blanches de Norrströin et Svengren.

Italie.

L'exposition militaire, sauf quelques fusils dans la travée n° 3, se trouve dans la galerie des machines. On rencontre d'abord des spécimens d'habillement, d'équipement et de harnachement, un petit affût avec avant-train, l'affût automatique Albini, avec une pièce se chargeant par la culasse, et un beau plan-relief du champ de tir de la Spezia, indiquant les dispositifs adoptés pour les expériences du canon de 100 tonnes; ce plan est accompagné de nombreuses photographies. A côté de ce relief est une mitrailleuse sur affût à chandelier.

Japon et Chine.

Armes blanches.

Espagne.

L'exposition du ministère de la guerre est assez complète; elle occupe la travée n° 3 et comprend une belle collection des costumes militaires du pays, les produits de la fabrique d'armes d'Oviedo, un canon en bronze comprimé de 9^c, et des projectiles de la fonderie de Séville, des armes de Tolède, un canon de 15^c de siége, se char-

geant par la culasse, sur affût du système Krupp modifié; un affût de casemate pour le canon de 15c, un affût de campagne, le tout provenant de la fabrique de la Trubia.

Le musée d'artillerie a envoyé des spécimens d'armes portatives anciennes et de petites bouches à feu; quelques petits modèles d'inventions modernes, en particulier, une chèvre de place, un canon de 28c système Barrios, sur affût de place, un obusier de 21c avec son affût de place, et le matériel des pontonniers.

Enfin, on remarque, près de la travée no 2, la collection des hausses des canons de marine.

Autriche-Hongrie.

Dans la galerie des machines sont placés, à droite, les spécimens de la maison Ganz et Tarsa, plus loin des échantillons de dynamite et amorces de Mahler et Eschenbacher, ainsi qu'une forge portative; enfin, près de la grande avenue transversale, des blindages en acier pour visières, cuirasses, caissons, portes de forts, etc.

Russie.

Le musée pédagogique militaire est dans la travée no 1, contre l'avenue transversale; les armes blanches et les projectiles de la fabrique de Zlatooust se trouvent dans la travée no 3.

Suisse.

Cette nation a exposé des types de coiffures militaires dans la travée no 2.

(La *Revue d'artillerie* veut bien ne pas dire que notre exhibition de coiffure unique a un immense succès..... de rire.)

Belgique.

Les armes portatives sont placées dans la travée no 3, qui contient aussi des mitrailleuses Christophe-Montigny et des chevalets pour le tir.

Dans la galerie des machines, une carabine Comblain est disposée sur un banc de tir d'expériences du système Jaspar.

A soixante mètres plus loin, à droite, le major Le Boulengé a exposé ses télémètres.

Pays-Bas.

Dans la galerie des machines, on trouve:

Un canon de 12c rayé, en bronze, se chargeant par la culasse, sur affût en fer (proposition du major Huiter et du capitaine von Kerbwyk);

Un avant-train d'affût de rechange de 8c pour l'artillerie montée, un affût de rechange, un caisson à munition pour canon de 8c (chargement par la culasse), un caisson à munitions d'infanterie, et différents modèles d'obus pour canon de 12c, se chargeant par la culasse, avec leurs fusées;

Puis, dans la travée no 3, des photographies de matériel, et, dans la travée no 2, des armes portatives.

Enfin, deux petits affûts de montagne, des modèles de harnachement et des modèles d'armes portatives, dans la section des colonies des Pays-Bas, à l'entrée du grand pavillon d'angle.

Après avoir terminé l'examen de la section des Pays-Bas, on atteindra la section française en parcourant la galerie du travail, à l'extrémité de laquelle est assemblée la carte de l'état-major français au $^1/_{80000}$.

France.

Un plan joint à l'article de la *Revue d'artillerie* et que nous ne pouvons malheureusement pas reproduire, donne les noms des classes dans lesquelles on peut trouver quelques sujets d'étude.

On citera seulement, dans cette nomenclature, les objets sur lesquels il convient d'appeler principalement l'attention.

Le visiteur, allant de la galerie du travail à la galerie d'honneur, trouvera presque tous ces objets dans la galerie des machines.

Galerie. des machines, classe 50 : petits modèles de four Martin-Siemens, convertisseur Pernot et convertisseur Ponsard pour la fabrication de l'acier, Leclerc, petit modèle de fonderie pour projectiles. — Voruz (Nantes), machines pour le moulage des obus de divers calibres. — Enfer, soufflets et forges portatives de campagne. — Ruggieri, artifices. — Davey, Bickford et Comp., fusées de sûreté pour mines, modèle de cartouches pour mines. — Société générale pour la fabrication de la dynamite; cartouches, plans et vues de travaux.

Classe 55 : Colas, embattage mécanique des roues de voitures. — Varrall, Elwell et Middleton, machines-outils diverses. — Œschger et Mesdach, machine à sertir les ceintures en cuivre sur les projectiles.

Classe 43 : tout ce qui, dans cette classe, peut intéresser l'artillerie se trouve réuni, soit dans la salle n° 1 de la travée n° 3, près de la galerie d'honneur, soit dans une annexe située à l'autre extrémité du Champ-de-Mars, en face l'Ecole militaire.

Salle n° 1 : Société anonyme des aciéries et forges de Firminy, tubes à canons, frettes tourillons. — Société anonyme des forges de Franche-Comté, projectiles. — Jacob, Holzer et Comp., aciers en barres, canons. — Compagnie des fonderies, forges et aciéries de Saint-Etienne, tôles, blindages, canons, tubes à canons. — Société des hauts-fourneaux, fonderies et ateliers de construction de Marquise, fontes brutes et moulées. — Société anonyme des hauts-fourneaux de Maubeuge, fontes et fers marchands,

Annexe de la classe 43 : Marrel frères, plaques de blindage.

Classe 68, travée n° 2 : Mathieu-Castay, modèles de fusils de guerre. — Le Mat, carabines-revolvers et revolvers à mitraille. — Hotchkiss, canon de campagne avec affût, quatre canons-revolvers, mitrailleuse sur affût. — Biny, modèle d'affût à éclipse. — Gastine-Renette, arme de guerre se chargeant par la culasse ; tube à tir. — Perreaux, modèle de canon théorique à longue portée. — Gronnier, machine à tarauder les obus ; obus à couronne de balles ; couronnes de refroidissement pour protéger les ceintures pendant la coulée des obus.

Classe 40, travée n° 2 : Gevelot, cartouches et amorces. — Goupillot, douilles et amorces. — Marion, fusil à tir rapide. — Gastine-Renette, fusils, carabines, pistolets.

Après avoir étudié cette dernière classe, qui touche à la grande galerie d'honneur, on pourra visiter dans le parc, près de la porte de Seine, les trois pavillons du Creusot, de Terre-Noire et de Saint-Chamond.

Ces pavillons, installés d'une façon remarquable, contiennent de très beaux spécimens métallurgiques.

Le Creusot a exposé des tubes à canon, des plaques de blindage et un modèle en bois du canon de 100 tonnes, grandeur naturelle, sur un wagon porte-corps.

Saint-Chamond a exposé des tubes, des plaques de blindage, de nombreux projectiles et un petit canon se chargeant par la culasse.

Terre-Noire a aussi des projectiles et des plaques.

Enfin, on trouvera, dans le palais du Trocadéro, la collection des armes anciennes qui fait partie de l'exposition rétrospective.

En résumé, l'exposition de 1878 offre des sujets d'étude très restreints au point de vue spécial de l'artillerie, car presque toutes les puissances se sont abstenues d'exposer les produits de leurs meilleurs spécialistes.

Il est possible que de nouvelles installations viennent augmenter la liste des objets qu'on vient de citer. » En ce cas, la *Revue d'artillerie* annonce que, dans un prochain numéro, elle tiendra compte de ces modifications et commencera l'étude détaillée des expositions les plus importantes.

DÉFENSE DE PLEWNA.

Le *Journal des Ingénieurs*, revue mensuelle russe, paraissant à St-Pétersbourg, a publié, dans son numéro de février dernier, l'intéressante correspondance ci-après, échangée entre le général belge Brialmont et le général Todleben :

Bruxelles, le 21 décembre 1877.

Cher et illustre général,

Je viens en mon nom et au nom des officiers du génie, dont je suis le chef, vous adresser de chaleureuses félicitations sur la prise de Plewna et sur l'influence salutaire que vous avez exercée depuis votre arrivée sur le théâtre de la guerre. L'avenir vous réserve encore d'autres triomphes, car la guerre d'Orient n'est pas près de finir. Je n'ai pas besoin de vous dire que nos sympathies, dans cette guerre, ne sont pas pour les barbares asiatiques qui admettent encore l'esclavage et la polygamie. Vous irez donc à Constantinople, parce que l'intérêt de la civilisation l'exige.

. . . .

Le temps n'est plus où un poëte pouvait dire :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

Les ingénieurs belges sont très curieux de savoir si les Turcs ont fait faire des progrès à la fortification du champ de bataille, et si vous, mon cher général, vous avez appliqué des idées nouvelles à la défense des positions et à la construction des lignes d'investissement.

Les journaux ont publié des croquis sur Plewna et des dessins de redoutes turques, que j'ai tout lieu de croire fort inexacts. Nous espérons que bientôt il nous arrivera d'une source russe des renseignements plus précis et plus dignes de confiance.

A plusieurs reprises les journaux anglais et français nous ont annoncé que votre santé a beaucoup souffert du climat de la Bulgarie et des fatigues que vous avez dû vous imposer. J'espère qu'il y a beaucoup d'exagération dans ces renseignements, et que vous pourrez continuer à rendre à votre pays et à l'art de l'ingénieur les signalés services qui ont placé si haut votre nom et votre réputation.

Soyez certain que vos amis et admirateurs les ingénieurs belges suivent vos travaux avec le plus vif intérêt et désirent autant que vos compatriotes les voir couronner d'un plein succès.

Je ne vous parlerai pas de mon pays ni de mes travaux, jugeant votre temps trop précieux pour vous occuper de si peu, et espérant qu'après la guerre vous viendrez vous reposer quelque temps sur les bords du Rhin ou de la Meuse.

Recevez en attendant, mon cher général, l'assurance de mes sentiments de haute estime et de sincère attachement.

Le lieutenant-général, inspecteur général du génie,
(Signé) A. BRIALMONT.

Le généralissime russe a répondu comme suit:

Brestovec, 6 (18) janvier 1878.

Mon cher général,

J'ai été très touché de votre aimable lettre du 21 décembre et viens vous remercier sincèrement de vos félicitations ainsi que de celles des officiers du génie belges à l'occasion de la prise de Plewna.

. . . .

Je vous envoie ci-joint la traduction de mon rapport à Mgr. le grand-duc Nicolas, commandant en chef de l'armée, quelques plans normaux de nos fortifications et de celles de l'ennemi, un plan général de la situation de Plewna, avec le camp retranché des Turcs et les positions fortifiées de notre ligne d'investissement. Comme c'est le seul plan que je possède pour le moment et dont je me suis servi pendant le blocus, je vous prie de me le renvoyer à Saint-Pétersbourg, après en avoir pris connaissance.

Vous n'ignorez pas que nos troupes se sont, dès le début, approchées de Plewna en même temps que les Turcs le 8 (20) juillet, mais qu'elles ont été repoussées par des forces supérieures; qu'après cela nos adversaires ont commencé à fortifier les positions autour de Plewna en les renforçant constamment avec la plus grande activité et énergie pendant plusieurs mois. Enfin, que de notre part on a voulu prendre Plewna coûte que côute, de vive force, mais que les attaques du 18 (30) juillet et du 30 août (11 septembre), ont été victorieusement repoussées par l'ennemi et nous ont valu une perte de 30,000 hommes[1].

Les positions turques étaient très fortes et bien soutenues par de nombreuses réserves placées an centre de la ligne de défense. — Le feu de l'infanterie projetait une grêle de balles à une distance de plus de deux kilomètres. Les efforts les plus héroïques de nos troupes restaient sans résultat, et des divisions de plus de 10,000 hommes se trouvaient réduites à un effectif de 4 à 5,000. Cela tenait à ce que les Turcs ne se donnent pas la peine de viser, mais cachés dans leurs tranchées, ils chargent sans s'arrêtor. Chaque Turc a 100 cartouches sur lui, et à côté, une caisse de 500 cartouches. Seuls, quelques tirailleurs habiles pointent sur les officiers.

Les tranchées étaient établies à plusieurs étages, les redoutes avaient sur les points les plus importants trois lignes de feu :

[1] Le chiffre de 30,000 hommes comprend aussi les pertes du 8 (20) juillet.

1° Celle du rempart; 2° du chemin couvert; et 3° de l'escarpe où les hommes cachés dans le fossé montaient sur une marche.

Le feu de l'infanterie turque produit ainsi l'effet d'une machine roulante qui jette incessamment des masses de plomb à grandes distances.

C'est donc un facteur avec lequel il nous a fallu compter.

A mon arrivée sous Plewna, au mois de septembre, nos troupes et les troupes roumaines[1] occupaient à l'est et au nord-est de Plewna, des positions fortifiées par quelques tranchées et batteries; l'infanterie assiégeante occupait à peine un tiers de la ligne de circonvallation de Plewna, et la plus grande partie des environs ne pouvait être observée que par la cavalerie. Les Turcs conservaient leurs communications avec Sophia et Rachowo, sur la rive gauche du Vid, et dans la direction de Loftcha, sur la rive droite. Après avoir procédé aux reconnaissances nécessaires, j'ai trouvé les positions turques imprenables de vive force. Cependant, en me mettant dans la position du défenseur j'aurais été à sa place très inquiet pour la gorge de Plewna et pour les communications.

Je demandai alors pour l'investissement de la place des renforts (trois divisions de la garde impériale.) Toutes les positions de la rive droite du Vid furent immédiatement occupées par l'infanterie, et fortifiées; les batteries reçurent un champ de 100 à 120 degrés, pour pouvoir concentrer et envoyer dans les redoutes ennemies des salves de 60 coups de canon. Les tranchées furent renforcées par des lunettes et des redoutes, et sur toute la ligne on commença à s'approcher des retranchements turcs, au moyen d'approches et de logements. Notre artillerie de 300 pièces, dont 40 pièces de siége, contre 100 pièces turques, avait démonté quelques canons. L'ennemi fut obligé d'employer son artillerie avec la plus grande circonspection, soit en la cachant, soit en lui faisant souvent changer de position. Bien que l'artillerie turque tirât à des distances de cinq kilomètres, son effet était pour nous tout à fait insignifiant, les obus crevant rarement. Les pertes causées par notre artillerie à la garnison n'étaient également que de 50 à 60 hommes par jour. Les salves de nos batteries, concentrées à l'improviste, tantôt sur une redoute, tantôt sur une autre, paraissaient dans les premiers temps produire une grande impression morale sur l'ennemi, mais bientôt elles ne parvenaient qu'à arrêter les travaux pendant le jour.

L'ennemi ne tarda pas à prendre ses mesures; les garnisons des redoutes furent retirées et placées dans des tranchées, à une certaine distance de ces ouvrages; les fossés profonds et étroits furent seuls occupés par les Turcs. Il va sans dire que contre les tranchées et les fossés notre artillerie se trouvait impuissante. — Quant aux réserves, elles étaient cachées dans les plis du terrain, ou éloignées à des distances hors de la portée de notre artillerie. En conséquence, l'artillerie n'a joué à Plewna qu'un rôle assez secondaire.

Les avantages essentiels du camp retranché turc consistaient :

1° L'étendue de la position turque autour de Plewna était à peu près de 36 kilomètres.

2° La configuration des hauteurs, qui toutes partent de la ville présentent un éventail dont Plewna est le centre. Les réserves placées dans ce centre, à une distance de 4 à 5 kilomètres, pouvaient facilement soutenir toutes les positions menacées, pendant que des ravins qui devenaient plus

[1] 9e corps du général Krudner	12,000	hommes.
4e corps du général Zotoff	18,000	»
Roumains	25,000	»
Total . . .	55,000	hommes à 60,000 hom.

La garnison turque de Plewna comptait alors 60,000 à 70,000 hommes.

profonds à mesure qu'ils se rapprochaient de la ligne d'investissement, interceptaient les communications entre nos positions.

3° Les fortifications présentaient plusieurs rangées de lignes défensives pratiquement appropriées au terrain.

4° Les réserves pouvaient être placées hors de la portée de notre artillerie.

5° Le feu foudroyant et ravageant de l'infanterie turque, qui n'avait jamais été produit jusqu'ici par aucune armée européenne.

Après avoir fait avec la cavalerie des reconnaissances sur la rive gauche du Vid, vers Télisch et Gorni-Doubniak, j'ai donné l'ordre au général Gourko d'occuper la chaussée de Sophia, et aux Roumains de passer la rivière en avant de Plewna pour couper les communications de l'ennemi avec Rachowa.

Le 12 (24) octobre, le général Gourko traversa le Vid et attaqua Télisch et Gorni-Doubniak avec deux divisions et une brigade de tirailleurs de la garde.

En même temps, sur la rive droite du Vid, toutes nos batteries ouvrirent le feu et l'entretinrent pendant toute la journée contre le camp retranché de Plewna. — Trois divisions, la 3e de la garde et les 2e et 16e de la ligne, concentrées près de la chaussée de Loftcha simulèrent une attaque des positions turques, pour empêcher Osman-pacha de soutenir les garnisons isolées de Télisch et Gorni-Doubniak par les réserves de Plewna.

Les villages de Télisch et Gorni-Doubniak étaient fortifiés par des redoutes et des tranchées armées de quelques pièces d'artillerie.

Le bombardement commença à neuf heures du matin; l'infanterie se lança sur Gorni-Doubniak de trois côtés, les assauts furent renouvelés plusieurs fois; à huit heures du soir seulement, on réussit à s'emparer des redoutes et du village; la garnison de 4,000 hommes se rendit aux vainqueurs.

Télisch résista le premier jour; la garnison de 3,000 homme capitula le 16 (28), après un bombardement de quelques heures.

La résistance opiniâtre de Gorni-Doubniak est très remarquable; toute la garnison en était exposée au feu de 80 pièces de canon, qui entouraient le village. La garde attaqua avec un élan, une impétuosité admirables; elle perdit 4,000 hommes; presque chaque défenseur avait donc mis hors de combat un des nombreux assaillants.

Depuis le 12 (24), l'investissement était devenu complet. Les Roumains avaient occupé sans résistance les villages de Gorni et Dolni-Nétropole, situés sur la route de Rachova. La cavalerie s'était emparée de tous les passages sur la rivière Isker. Toutes les communications de l'ennemi avec le dehors et surtout avec Sophia et Rachova avaient été interrompues.

Jusqu'au 12 (24) octobre, les Turcs recevaient constamment des secours, des approvisionnements de guerre et des vivres, et évacuaient à Sophia leurs malades et leurs blessés. A partir de ce jour la chûte de Plewna dépendait de la quantité d'approvisionnements qui s'y trouvaient. Restait à prendre toutes les mesures possibles pour empêcher Osman de percer notre ligne d'investissement, car il ne s'agissait pas seulement de s'emparer de Plewna, mais de faire prisonniers Osman-pacha et son armée de 50,000 hommes, composée de nizams, c'est-à-dire de troupes d'élite qui pouvaient servir de cadre pour la formation d'une nouvelle armée.

Cependant, la ligne d'investissement avait une étendue de 70 kilomètres. Dès lors il était très urgent d'avoir des réserves mobiles, prêtes à se déplacer, et de bonnes routes pour pouvoir concentrer en peu de temps des forces suffisantes sur les points menacés.

D'après l'ordre de son S. A. I. le commandant en chef, le 4 (16) novembre deux divisions et la brigade de chasseurs de la garde se dirigèrent par la chaussée sur Sophia pour occuper les passages des Balkans et faire face contre les secours qu'Osman-pacha attendait de Sophia. Ces troupes furent remplacées par les 2e et 3e divisions de grenadiers qui venaient d'arriver.

La rive gauche du Vid présentant une plaine ouverte assez unie, très avantageuse pour l'effet des feux rasants à grande distance, il a fallu établir ces positions fortifiées des grenadiers à une distance de trois à quatre kilomètres du Vid, tandis que sur la rive droite du Vid, sur un terrain montagneux et accidenté, nos logements s'étaient approchés des positions de l'adversaire à quelques centaines de pas.

A toutes nos entreprises et approches, les Turcs opposèrent une résistance très opiniâtre. Il était impossible de les prendre à l'improviste; à toutes les attaques partielles, ils répondaient immédiatement par un feu roulant d'une extrême violence. Rien n'annonçait la moindre démoralisation chez l'ennemi. Les déserteurs étaient peu nombreux. Néanmoins, d'après tous les renseignements qui m'étaient parvenus, les approvisionnements turcs ne pouvaient suffire que jusqu'à la mi-décembre. L'hiver approchait, l'impatience gagnait les esprits, excités d'ailleurs par la nouvelle de la prise de Kars de vive force. On proposa l'assaut comme le seul moyen d'en finir avec Plewna. Moi je m'y opposai avec toute l'énergie inspirée par mes convictions.

Nos divisions d'infanterie, qui après l'assaut du 30 août (11 septembre) ne comptaient que 4,000 à 5,000 hommes, avaient, au mois de novembre, après l'arrivée des réserves, atteint le chiffre normal de 10,000 hommes.

L'armée d'investissement de Plewna était composée comme suit :

Quatrième corps : 2e division; 16e division ; 30e division. — *Neuvième corps :* 5e division ; 31e division. — *Corps des grenadiers :* 2e division de grenadiers; 3e division de grenadiers. — *Garde impériale :* 3e division de la garde.

		Hommes.	Pièces.
Soit :	8 divisions à 10,000 hommes. . . .	80,000	
En outre :	3e brigade de tirailleurs	4,000	
	2 bataillons de sapeurs	1,000	
	4 divisions de Roumains	22,000	
Chaque division russe avait 6 batteries à 8 pièces .			384
Artillerie roumaine : 16 batteries à 6 pièces . .			96
2 divisions de cavalerie		5,000	
5 batteries à cheval à 6 pièces			30
	Total[1]. . . .	112,000	510

En comptant les servants d'artillerie, l'armée comprenait à peu près 120,000 combattants.

J'avais en vue deux buts :

1° Empêcher Osman pacha de sortir et l'obliger par la famine à se rendre prisonnier avec toute la garnison.

2° Soigner, conserver et renforcer notre armée de Plewna, afin de pouvoir, après la chute de cette place, l'employer à soutenir les autres armées qui manquaient de réserves et, profitant de nos succès, de prendre l'offensive avec vigueur.

En effet, dans toutes nos guerres avec la Turquie, les Osmanlis nous causèrent, au début, des retards et même des désastres par la résistance

[1] Ne sont pas comprises dans ce total les 40 pièces de siége mentionnées plus haut.

opiniâtre de leurs places fortes et de leurs camps retranchés, occupant les points stratégiques, résistance qui n'a jamais suffisamment été prévue à l'avance.

En 1828-1829, Varna, Silistrie et le camp retranché de Choumla ont arrêté tous les efforts de notre brave armée pendant plus d'une année. Après la prise de Varna, de Silistrie et l'isolement de Choumla et la première bataille gagnée à Kouleftcha en rase campagne, la panique s'était emparée des Turcs ; ils ne se défendirent plus ; le général Diebitch, nonobstant les forces supérieures de l'ennemi, passa les Balkans et occupa Andrinople, sans rencontrer de résistance sérieuse. Il fit cela rien qu'avec 16,000 hommes, seuls restes de quatre corps d'armée, décimés par l'épidémie, abstraction faite des troupes laissées sur nos communications.

Mon rapport officiel au grand-duc Nicolas vous apprendra les détails de la prise de Plewna le 28 novembre (9 décembre).

Quatre jours après la chute de cette place, les troupes de l'armée d'investissement, parfaitement conservées et au grand complet, quittèrent Plewna pour soutenir les opérations du général Gourko sur la route de Sophia et celles du général Radetzky vers Schipka et Kasanlyk.

Vous aurez appris par les journaux que l'armée de Suleiman a été dispersée et presque anéantie dans les environs de Philipopol, 32,000 hommes de l'armée turque de Schipka faits prisonniers et Andrinople occupé par nos troupes le 8 (20) janvier.

Après la capitulation du 28 novembre (9 décembre), l'armée d'Osman, jetant ses fusils, est venue se ranger sous la garde de nos troupes en groupes silencieux et pleins de dignité. On reconnaissait avec peine dans ces hommes les mêmes soldats qui naguère encore nous opposaient une résistance si opiniâtre. Calmes et résignés, ils semblaient reconnaissants pour la moindre attention dont ils étaient l'objet de notre part. Les officiers turcs étaient unanimes à assurer que l'armée de Plewna était une troupe d'élite et que, du moment où elle avait été obligée à mettre bas les armes, les autres armées du sultan seraient incapables de prolonger la résistance.

Arrivé sur les lieux, j'ai trouvé Osman pacha légèrement blessé à la jambe assis dans sa voiture et ayant son médecin en face de lui. Il répondit à mon compliment qu'il avait fait son possible pour remplir son devoir, mais que tous les jours n'étaient pas des jours heureux. Il ajouta que c'était pour lui une consolation d'avoir été au moins blessé lui-même.

Osman est un homme d'environ quarante-cinq ans, d'une taille moyenne, au regard intelligent, voire même sympathique. Son attitude a été pleine de calme et de dignité, tout en ne cessant d'être courtoise.

J'eus l'occasion depuis de m'entretenir avec lui plus à mon aise. Je lui demandai s'il avait su au commencement d'octobre que nous avions reçu des renforts, menaçant ses communications, avant même que nous eussions passé le Vid. — Il me répondit affirmativement. — Je lui fis observer alors que je m'attendais à le voir utiliser ce moment pour quitter Plewna et se retirer avec son armée, par la chaussée de Sophia, dans la direction des passages des Balkans. Il aurait pu ainsi, non-seulement sauver son armée, mais arrêter une nouvelle fois la marche de la nôtre sur des positions qui ne l'auraient certes pas cédé en force à celles de Plewna.

Osman répliqua qu'à cette époque il avait encore des vivres en abondance, qu'une retraite prématurée eût été contraire à son honneur militaire et que, d'ailleurs, elle l'aurait fait condamner à Constantinople. De plus, il s'attendait sans faute à un assaut décisif de notre part, qu'il ap-

pelait de tous ses vœux, sûr de pouvoir le repousser en nous infligeant, grâce au développement donné à ses fortifications, des pertes encore plus considérables que celles subies par nous les 30 et 31 août (11 et 12 septembre). A la faveur de cette victoire, il ne doutait pas de la possibilité pour lui de quitter Plewna avant l'épuisement de ses approvisionnements.

C'est au chef d'état-major d'Osman, Tevfik pacha, qu'il faut attribuer la construction des fortifications de Plewna. Interrogé sur la manière dont il y avait procédé, il répliqua qu'il ne s'est laissé guider que par l'expérience.

Il me reste à faire un rapprochement que vous ne trouverez pas dépourvu d'intérêt.

Deux camps retranchés sont tombés en notre pouvoir dans le cours de cette guerre : Kars pris d'assaut et Plewna par voie d'investissement. Dans ces deux cas, le même but a donc été atteint par des moyens essentiellement différents.

Je vous envoie ci-joint un plan de Kars, très incomplet, publié par l'*Invalide russe ;* vous en relèverez que cette place est entourée de douze forts, dont sept sur la rive gauche du Kars-Tchaï, sur un terrain très élevé, et cinq sur la rive droite. Trois de ceux-ci se trouvaient dans la plaine et deux (nos 1 et 2) sur des hauteurs assez escarpées. Les forts sont éloignés de la citadelle de 2 à 3 kilomètres, ce qui permet à l'assiégeant de bombarder la ville même et les réserves y disposées. La circonférence totale est de 18 kilomètres. La plupart des forts présentent le type de fortifications permanentes, bien que dépourvues d'escarpes et contrescarpes, mais d'un profil très fort, avec des magasins de poudre, à l'épreuve des bombes, et des casernes casematées, dans la gorge.

On ne supposait dans la place qu'une garnison de 8000 hommes, qui, vu l'étendue des fortifications, n'auraient certes pas été suffisants pour les défendre. L'assaut a commencé à neuf heures du soir au clair d'une pleine lune. 23 bataillons russes attaquèrent les forts de la rive droite, 9 autres faisaient de sérieuses démonstrations contre ceux de la rive gauche. A l'aube du jour, tous les forts de la rive droite étaient en notre pouvoir, ainsi que la ville. Une partie de la garnison, principalement sur la rive gauche, essaya de se frayer un passage dans la direction d'Erzeroum, mais fut arrêtée, refoulée et forcée à mettre bas les armes. On prit 17,000 prisonniers, plus du double que le chiffre supposé de la garnison, 303 canons et une grande quantité d'approvisionnements. On enterra près de 2800 cadavres ennemis. 4500 Turcs malades et blessés furent trouvés dans les hôpitaux. Nos pertes ont été seulement de 487 tués et de 1784 blessés.

On ne peut s'expliquer ce succès extraordinaire que par l'effet moral produit sur l'esprit, tant des assiégeants que des assiégés, par le fait que l'armée de Mouktar pacha avait été peu auparavant complètement battue en rase campagne et en partie faite prisonnière. Je suppose cependant que si le premier assaut avait été repoussé, le second n'aurait eu aucune probabilité de succès.

. . . .

Les journaux ont beaucoup exagéré la portée du petit accident qui m'était arrivé sous Plewna, et je n'ai pas à me plaindre en général de l'état de ma santé.

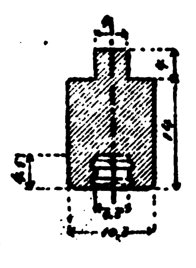
. . . .

En attendant croyez, mon cher général, aux sentiments inaltérables de ma haute estime et de ma sincère amitié. *Signé :* Ed. Todleben.

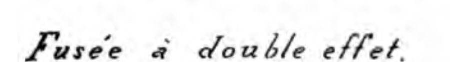
LAUSANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.

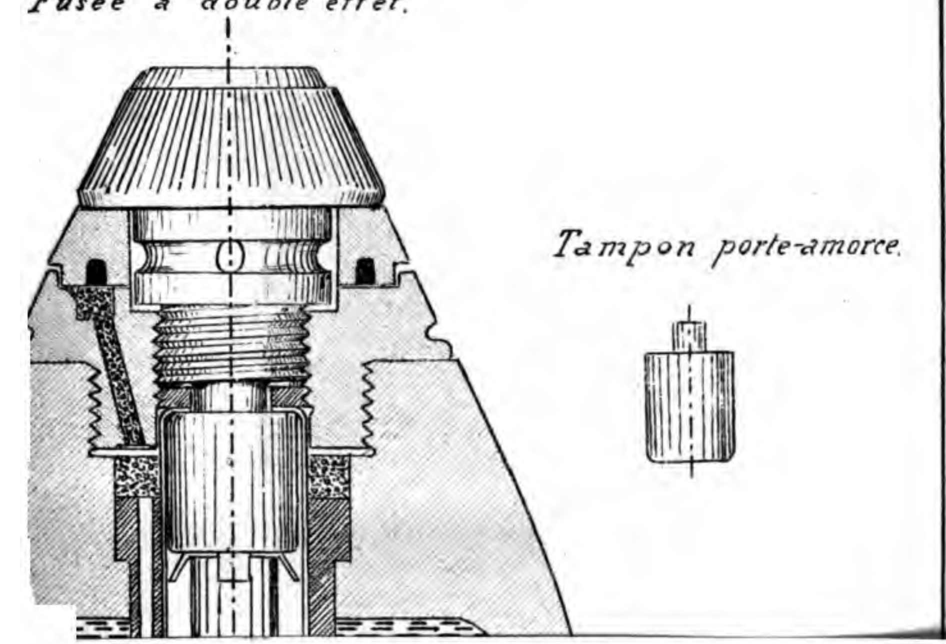
Fus

Tampon porte-amorce.



s Rubin et Fornerod.

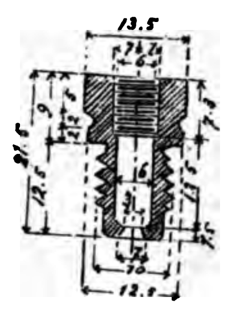




Annexé au N° 12 de la Re

Fi

Vis porte-feu.



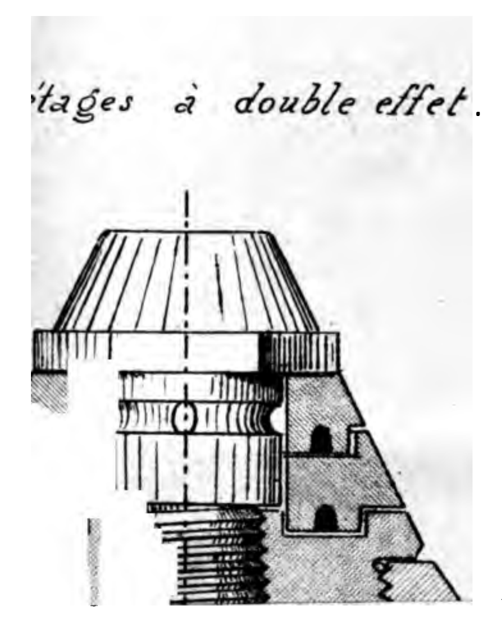
12

Annexé au N° 12 de la Revue

Fus

Fusée

...Rubin et Fornerod.



Annexé au N° 12 d…

Régulat…

10

2.95

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 13. Lausanne, le 6 Juillet 1878. XXIIIe Année

LA GUERRE RUSSO-TURQUE EN 1877-1878.

(Suite.)

Et en ce qui concerne les Russes, si avec des forces supérieures en nombre et en qualité à celles de leurs adversaires, ils n'ont pas obtenu des résultats aussi prompts et aussi décisifs qu'ils étaient en droit de l'espérer, nous l'avons déjà dit, c'est à leur défectueux plan d'entrée en campagne qu'ils doivent l'attribuer.

L'entrée en campagne des Russes nous a d'autant plus étonné que cette opération se trouve en contradiction flagrante avec les préceptes professés par Jomini qui, de son vivant, a été très écouté par les officiers russes et dont les livres sont encore lus, commentés et à juste titre très appréciés dans les sphères élevées de l'empire des Tzars.

Un communiqué, daté des rives du Danube, 4 septembre, dont nous croyons reconnaître le style et publié dans le *Nord*, du 11, reconnaît implicitement les fautes commises à l'ouverture des hostilités par les Russes et, comme nous, les attribue à une trop grande division des forces, amenée par des considérations politiques qui, dit-il, contrairement à la logique ont primé les exigences stratégiques.

Voici du reste un extrait de ce communiqué qui, tout en reconnaissant les fautes commises, cherche à les excuser.

« On ne doit pas se le dissimuler, la position, momentanée sans doute, de l'armée russe en Bulgarie a été entourée de difficultés.

» On la voit privée d'initiative, se maintenir sur la défensive et combattre l'ennemi dans une infériorité numérique fâcheuse qui rend tout succès chanceux et ne permet pas, le cas échéant, d'en profiter.

» Quelle est la cause de ce phénomène inattendu ? Nous n'hésitons pas à le dire, ce phénomène, transitoire sans doute, est la conséquence naturelle d'une cause primordiale que voici:

» On a subordonné l'objectif *stratégique* à l'objectif *politique*. C'est ce dernier qui a primé et a déterminé la conduite de la guerre.

» Quel était l'objectif politique? il était puisé dans une pensée noble et généreuse. Il consistait dans l'occupation aussi intégrale que possible de la Bulgarie.

» Beaucoup de motifs militaient en faveur de cette entreprise. Le plus impérieux était de soustraire au plus tôt la nation bulgare à l'oppression intolérable des Osmanlis et d'affirmer par un fait accompli, l'émancipation de cette nation et ses droits imprescriptibles à l'autonomie.

» Cette idée, préconçue de longue date, devint, quand la guerre fut déclarée, le pivot autour duquel gravitèrent les opérations.

» Certainement on n'ignorait pas que l'occupation d'une province aussi étendue et la nécessité de la défendre deviendraient une charge fort lourde qui amènerait nécessairement une dissémination de forces, en absorberait une grande partie, et nous priverait de moyens suffisants pour nous livrer, à l'occasion, à une offensive décisive. Ceci admis, la question bulgare devait, dès que la parole était aux canons, rester secondaire.

» L'occupation de la Bulgarie devait être le résultat des opérations stratégiques et non le mobile de notre action militaire... »

Le général Jomini n'aurait pas mieux dit: en effet, ce sont les résultats heureux ou malheureux des opérations stratégiques qui amènent une bonne ou une funeste solution politique; donc à la guerre les exigences stratégiques doivent prévaloir sur les considérations politiques, parce que ces dernières sont subordonnées aux conséquences des premières, c'est-à-dire aux résultats militaires.

DEUXIÈME CAMPAGNE, PASSE DU BALKAN.

Janvier 1878.

La fin de 1877 a marqué le terme de la première campagne et le commencement de 1878, l'ouverture de la seconde campagne.

La reddition du camp de Plevna ayant rendu disponibles les nombreuses troupes, environ 120,000 hommes, qui jusqu'alors avaient été employées à son investissement, a permis aux Russes de reprendre une vigoureuse offensive sur tout leur immense front, qui s'étendait des bouches du Danube à la passe d'Orchani, située sur la route de Sophia.

Pendant les derniers jours de décembre, à l'est, la gauche des Russes, le corps Zimmermann, se porte de la Dobrudscha au-delà du mur de Trajan, pour refouler les troupes sorties de Varna; leur centre, le corps du grand duc héritier, marche de la Jantra vers le Lom, refoule les arrière-gardes qui couvrent la retraite des Turcs, et obsever les places de Routschouk et de Silistrie; à l'ouest, la droite des Russes, le corps de Gourko, qui, tout en cernant Plevna, de ce côté, observe aussi depuis la fin de novembre les passes d'Orchani et de Troyan, renforcé à la fin de décembre du IXe corps et d'une division de la garde, prend l'offensive et, par 15 degrés de froid se fraye un passage à travers les neiges et les glaces.

Le 1er janvier, Gourko refoule les Turcs du versant nord du Balkan sur son versant sud; le 2, après un rude combat, il les accule à Sophia; le 3, les Turcs abandonnent cette place, et le 4, Gourko y entre à la tête de ses troupes.

Le 8 janvier, Radetzky, qui depuis cinq mois défendait le col de Schipka, renforcé de la division Skobelew et d'une multitude d'autres troupes, fait attaquer par ses deux ailes le corps de Rassim pacha qui observait ce col. Les généraux Mirski et Skobelew qui conduisent ces attaques enveloppent les Turcs, les serrent de près, et le

9, après un combat sanglant, obligent Rassim pacha qui les commande à déposer les armes avec plus de 30,000 hommes.

Dès que les troupes russes avaient atteint le versant méridional du Balkan, les grands obstacles de la nature étaient vaincus.

Le passage des Balkans par les armées russes, effectué au plus fort de l'hiver par 15 degrés de froid, en présence d'un ennemi qui en défendait tous les cols, est une opération qui en fait d'obstacles à surmonter, de souffrances à endurer et de privations à supporter n'a pas sa pareille dans les annales de la guerre.

Sans doute le passage du Grand-St-Bernard a, comme celui du Balkan, présenté de grandes difficultés ; on a dû démonter les canons de leurs affûts et les traîner à bras d'hommes à travers la neige; mais le passage des Alpes, entrepris en mai, n'a pas eu comme celui effectué dans le Balkan, à braver les rigueurs de l'hiver et à surmonter les souffrances qui en sont résultées pour la troupe.

Si dans le Balkan les Russes ont eu à vaincre les rigueurs de l'hiver, l'armée qu'ils avaient à combattre était inférieure en nombre à la leur, sans consistance et démoralisée par une suite de revers; tandis que le premier consul qui, avec une armée de 60,000 hommes effectuait le passage des Alpes, pouvait rencontrer à la sortie de la vallée d'Aoste, à Ivrée, l'armée victorieuse de Mélas, forte de 120,000 hommes, qui aurait pu refouler le premier Consul dans les montagnes où il aurait infailliblement perdu son armée.

Quoiqu'il en soit des difficultés que les armées ont eu à surmonter dans l'un et dans l'autre de ces deux passages, pour nous faire une idée des souffrances que les troupes russes ont éprouvées dans le passage du Balkan, rapportons quelques fragments du rapport officiel de Gourko: « Les chefs de l'armée turque, dit le général russe, étaient parfaitement persuadés que le passage du Balkan à cette époque rigoureuse de l'année était complètement impossible. Le 25 décembre, la colonne qui s'était mise en marche vers Etropol eut à surmonter les plus grandes dificultés; la montée vers cet endroit étant très raide, et par suite de la proximité de l'ennemi, n'ayant pas pu tracer de route dans la neige, nous devions démonter les canons de leurs affûts, les mettre sur des traînaux et traîner canons et affûts à bras d'hommes à travers la neige. Les autres colonnes eurent également à soutenir de terribles luttes contre les éléments ; néanmoins le 27, les avant-gardes de ces colonnes atteignirent les hauteurs, et le 28, l'apparition de nos troupes sur le flanc droit des Turcs produisit une profonde impression dans le camp ennemi établi près de Schandornick. Les Turcs ouvrirent le feu de leurs ouvrages et la colonne du général Dandeville attira sur elle l'attention de l'ennemi.

» On se proposait de procéder le lendemain au déblaiement de la descente dans la direction de Mirkovo; mais vers six heures du soir commença une tempête; en moins d'une demi-heure toutes les communications entre le bivouac et les postes qui le couvraient furent interrompues; les ordres envoyés pour faire rentrer ces postes au bivouac ne parvinrent pas et les troupes restèrent dans les défilés. La tempête ne faisant qu'augmenter, les canons furent ense-

velis dans la neige et l'infanterie descendit dans un ravin au bord d'une forêt, et ce fut en vain qu'elle s'efforça d'entretenir les feux de bivouac, le chasse-neige les éteignit et elle dut passer cette nuit affreuse, par un froid de 15 degrés, sans pouvoir se réchauffer.

» Le 29, les chasse-neige continuant, les hommes gelaient par centaine sans abandonner leur poste jusqu'au moment où ils reçurent l'ordre de le quitter. Les troupes du bivouac allèrent à la rencontre de celles rappelées, et pour ne pas se perdre on dut planter des pêles et des fusils en guise de poteaux indicateurs.

» La colonne se concentra le 30 à Etropol; 13 officiers et 810 soldats durent sortir des rangs, ayant des membres gelés; 53 soldats étaient morts de froid ; malgré les malheurs de cette colonne, les troupes supportèrent la furie des éléments sans perdre pendant un seul instant le sentiment du devoir sacré pour tout soldat. Le 31, la colonne traversa les Balkans en passant par le défilé de Zlatitza, et deux jours après, le 2 janvier, son passage était terminé.

» C'est ainsi que s'est effectué ce passage extraordinairement difficile des Balkans, lutte de géant contre la nature et de laquelle le soldat russe est sorti complètement victorieux. »

Quoi qu'il en soit des souffrances que les troupes russes ont éprouvées dans ce passage des montagnes, maîtres des cols de Schipka, de Troyan, de Zlatitza et de la route de Sophia, les colonnes russes se précipèrent du haut des Balkans, par des vallées tortueuses vers la plaine d'Andrinople.

Gourko, avec les troupes qui ont passé par Troyan et Sophia, descend la vallée de la Maritza à la poursuite de Suleiman-pacha, le rejoint en deçà de Philippopolis, l'attaque le 17, coupe son armée en deux tronçons, lui enlève 110 canons, le met en déroute, et le 18 il entre dans cette ville.

Entre temps, Radetzky est descendu de Schipka par la vallée de la Tondja. Skobélef, qui commande son avant-garde, refoule devant lui tous ceux qui font mine de lui résister, accélère sa marche, et, le 20, il fait son entrée dans Andrinople, que les Turcs ont évacué conventionnellement, afin de laisser le champ libre aux négociateurs des deux partis qui devaient s'y réunir pour signer les préliminaires de paix.

Pendant que les troupes russes avaient forcé Plevna à se rendre et qu'elles s'étaient précipitées à travers les montagnes dans la plaine d'Andrinople, les Monténégrins avaient marché de succès en succès; leur dernière victoire, la prise d'Antivari, où ils sont entrés le 10 janvier, était défendue par une garnison turque et protégée par une escadre de navires cuirassés.

La prise de cette place a d'autant plus affecté les Turcs qu'ils ont pu constater combien la protection de la marine cuirassée est peu efficace pour soutenir ou couvrir une ville maritime attaquée du côté de la terre.

Les Serbes décidés, comme les Monténégrins, à secouer le joug du Sultan, n'avaient attendu que la chute de Plevna pour déclarer la guerre à la Porte. Dans les premiers jours de janvier, leur armée

s'était portée vers la frontière; un faible corps, de concert avec des troupes roumaines, était allé mettre le blocus devant Widdin, tandis que le gros de leur armée marchait sur Nisch. Le 10 janvier, les Serbes arrivèrent devant cette place; le 11, ils l'attaquèrent et elle se rendit sans opposer une sérieuse résistance.

Les défaites successives que les armées turques avaient éprouvées pendant la première quinzaine de janvier avait notablement altéré le moral des pachas et amené le désarroi dans la population comme dans l'armée turque. Néanmoins le divan, se berçant de l'espoir d'une intervention de la part de l'Angleterre, recule de jour en jour la conclusion d'un armistice.

Ce n'est que le 31 janvier, alors que les armées russes se trouvent à une marche de Stamboul, *et en mesure d'intercepter le canal des Dardanelles*, c'est-à-dire quand l'intervention immédiate par les armes de la Grande-Bretagne n'est plus guère possible, que la Porte se décide à signer les préliminaires de paix.

A l'heure où nous écrivons ce récit, les préliminaires ne sont pas encore officiellement publiés; toutefois nous savons que, conformément aux conventions signées à Andrinople, la ligne de défense établie à hauteur de Tchekmedje, située à 30 kilomètres à l'ouest de Constantinople, a été remise aux Russes, et que l'espace compris entre cette ligne et le mur d'enceinte de la ville constitue une zone neutre pour les deux belligérants [1].

Les troupes russes se trouvent ainsi à une petite journée de Stamboul, et quoique l'escadre anglaise soit entrée dans la mer de Marmara, les Russes n'ont pas pris possession de cette capitale. Cependant ils ont occupé Samidié, situé dans la zone neutre; mais dès que les vaisseaux anglais se sont éloignés de Constantinople, pour prendre le mouillage d'Ismid, les Russes ont quitté Samidié, et sont rentrés dans les limites prescrites par la convention [2].

Il est donc probable que l'éloignement de l'escadre anglaise est le résultat d'une transaction, par laquelle les Russes de leur côté s'engagent à ne pas entrer à Constantinople.

Cette transaction, si elle existe, est de bon augure; elle témoigne en faveur d'une entente entre les puissances intéressées dans la solution de la question d'Orient.

Du reste, les quelques navires anglais qui sont entrés dans la mer de Marmara ne sauraient avoir d'autre but que celui que la reine de la Grande-Bretagne leur a assigné: la protection de leurs nationaux.

En effet, dans une guerre continentale, une expédition maritime sans troupes de débarquement ne saurait y prendre une part active,

[1] On trouve la description de la ligne de Tchekmedje, et des commentaires sur la valeur défensive qu'elle pourrait acquérir, dans une brochure que nous avons publiée lors de la guerre de Crimée, en 1854, et qui a pour titre : *Revue des événements militaires*. Il paraît que cette ligne, loin d'avoir la valeur défensive inexpugnable qu'on aurait pu lui donner, est si mal construite, qu'elle n'aurait pu résister à une attaque sérieuse. D'après le dire des journaux, l'entrepreneur chargé d'exécuter ces travaux de défense était un ânier.

[2] Cette première convention n'a pas été maintenue; depuis les Russes occupent San-Stefano, situé dans la zone d'abord déclarée neutre.

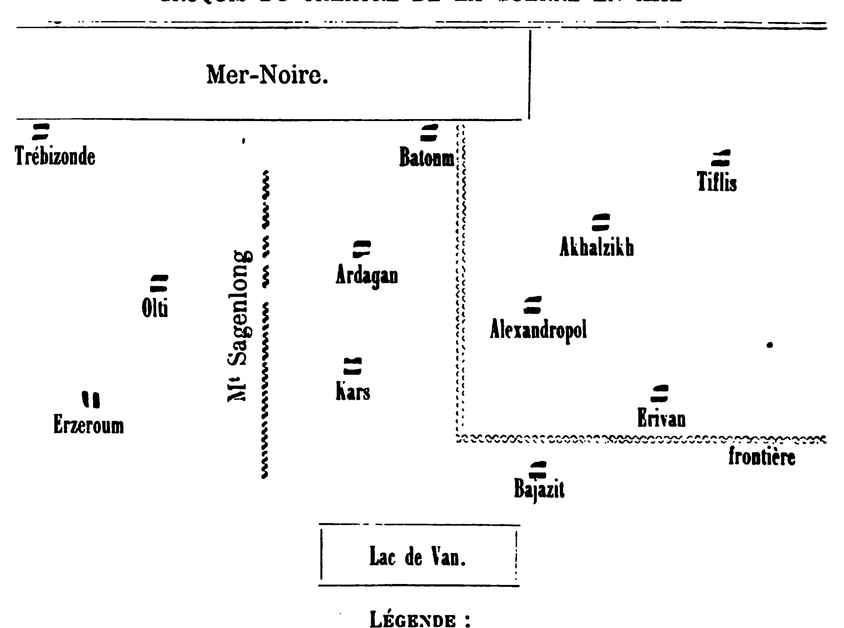
et les navires anglais ne peuvent pas avoir pour mission de brûler des villes turques et encore moins de combattre des flottes russes, cette puissance n'ayant pas de navire de guerre dans ces parages.

Nous observerons même que, dans la situation où se trouve l'escadre anglaise par rapport à l'emplacement des troupes russes, il serait imprudent de la part de l'Angleterre de provoquer la Russie : celle-ci, en moins de deux fois vingt-quatre heures, pourrait occuper à la fois Constantinople et Galipoli, ou un autre point du canal des Dardanelles ; fermer ce canal et tenir les vaisseaux anglais bloqués dans la mer de Marmara.

Il n'y a pas à en douter, si le foreign-office prévoyait un conflit, il rappellerait immédiatement son escadre de la mer de Marmara dans le mouillage de Besika. Donc, tant que les navires anglais resteront dans les eaux de Constantinople, c'est signe que la guerre entre la Russie et la Grande-Bretagne n'est pas imminente.

Campagne en Asie.

CROQUIS DU THÉATRE DE LA GUERRE EN ASIE



LÉGENDE :

Du lac de Van à la mer Noire 100 lieues ; de Tiflis à Erzeroum 100 lieues. La ligne pointillée partant de Batoum, indique la frontière qui sépare le Caucase de l'Arménie. Les montagnes de Saganlong représentées par une ligne brisée, se trouvent à 20 lieues à l'ouest de Kars, et s'étendent du nord au sud, de la mer Noire vers le lac de Van. C'est une barrière qui sépare Kars d'Erzeroum. Au début de la guerre Mouktar Pacha occupait les passages de ces montagnes avec le gros de ses forces.

En 1829, Paskievitch, après avoir pris Kars, assez mal fortifié alors, a forcé les défilés de Saganlong, et a ensuite marché sur Erzeroum qui s'est rendu sans opposer de résistance.

En 1855, le général Mouravief, avant d'établir le siége devant Kars, a poussé le gros de son armée jusque dans les défilés du Saganlong, n'y trouvant pas l'ennemi en nombre, il est revenu sur ses pas pour faire le siége de Kars qui a capitulé après une longue résistance.

L'armée russe du Caucase avait plus de 120,000 hommes de troupes régulières et environ 50,000 Cosaques et irréguliers. Cette armée était commandée par le grand-duc Michel, aidé par le lieutenant-général Loris-Mélikof et par le major-général Duchowisky, comme chef d'état-major. Les généraux Devel et Tergoukassof étaient les principaux lieutenants du grand-duc.

Il serait difficile de fixer même approximativement les forces turques, leur armée étant en grande partie composée d'irréguliers, tels que Kurdes, etc., sans organisation aucune. Moukhtar pacha commandait les forces turques et avait Ismaïl pacha pour principal lieutenant.

Au commencement d'avril 1877, les corps russes s'étaient rapprochés de l'Arménie, prêts à passer la frontière dès qu'ils en recevraient l'ordre. La guerre ayant été déclarée le 24, le 25 les Russes envahissent l'Arménie par plusieurs points à la fois : leur droite marche d'Akhalzikh sur Batoum, situé sur le littoral de la Mer-Noire ; leur centre se porte d'Alexandropol vers Kars et vers Ardagan ; leur gauche se dirige par la route d'Erivan sur Baiazit, situé dans la direction du lac de Van. (voir le croquis.)

En Asie, comme en Europe, les Russes commettent la faute d'opérer sur un front beaucoup trop large. Néanmoins leurs adversaires se retirent partout où les Russes se présentent. Le 30, Tergoukassof, avec la gauche, parti d'Erivan, enlève Baiazit. Le centre, sorti d'Alexandropol, se divise en deux colonnes ; la plus forte se porte sur Kars pour mettre le siége devant cette forteresse ; l'autre marche sur Ardahan. Le 4 mai, celle-ci arrive devant les forts avancés de cette place, les canonne et les enlève d'assaut. Le lendemain 5, les Turcs, voyant leurs principales défenses au pouvoir de l'ennemi, abandonnent la place. Les Russes, trouvant Ardahan sans défenseurs, s'en emparent sans combat et y trouvent une centaine de bouches à feu, des arsenaux et des magasins bien approvisionnés. Leur droite, sortie d'Akhalzikh, marche sur Batoum ; chemin faisant, elle enlève plusieurs forts, où elle laisse des garnisons. Arrivée sur le littoral, elle livre une suite de combats avec des chances diverses, mais sans résultats utiles.

Pendant le mois de mai, les Russes continuent leur marche offensive. Leur gauche laisse une garnison dans Baiazit et se porte en avant. Vers la fin de mai, elle arrive à deux marches d'Erzeroum. Leur centre, après avoir mis le siége devant Kars, se porte également en avant, traverse les montagnes du Saganlong et, au commencement de juin, arrive non loin d'Erzeroum. La colonne d'Ardahan avait dirigé un détachement sur Olti. La droite continuait à s'escarmoucher avec des chances diverses le long du littoral.

Entre temps Mouktar avait battu en retraite vers Erzeroum et s'était arrêté dans une bonne position à quelques milles de cette capitale. Là le pacha avait appelé à lui tous ses détachements et le 20 juin il avait reçu de Trébizonde des renforts considérables.

Les Russes ayant laissé le gros de leurs forces pour investir Kars et disséminé le restant de leur armée sur un immense front, les corps qui étaient courus vers Erzeroum, se sentant trop faibles pour attaquer Mouktar dans sa position, dans les premiers jours de juillet, se décident à retourner sur leurs pas et à repasser le Saganlong. Mouktar les poursuit et le 9, il sont obligés de lever le siége de Kars.

Loris-Mélikoff se retire avec le centre sur Alexandropol, et Tergoukassof ramène la gauche vers Erivan.

En Asie comme en Europe, le plan d'entrée en campagne des Russes, nous l'avons déjà dit, laissait beaucoup à désirer; il paraît du reste que pour l'adoption de ce plan il y avait eu deux tendances très marquées: les uns voulaient avant tout investir Kars, ouvrir le siége et le prendre; les autres, Loris-Mélikoff, entre autres, dit-on, voulaient d'abord courir sus à Mouktar, défaire son armée et ensuite prendre Kars.

Cette dernière tendance était la bonne; en la suivant on se serait conformé au vrai principe de la stratégie, mise en pratique par Moltke, avant d'investir Paris, en 1870. — Ce principe consiste: « à aller d'abord à la recherche de l'armée en campagne, à manœuvrer » de manière à la couper de sa base, à la détruire, et à enlever ensuite la position par un blocus, par un siége en règle ou par une attaque brusque, selon les occurences. »

Si les Russes s'étaient conformés à ce précepte, il est peu probaqu'après trois mois de luttes sanglantes, ils se fussent trouvés au point où ils en étaient à l'ouverture des hostilités.

Quoiqu'il en soit, on était alors vers la mi-juillet; pour les Russes la campagne était à recommencer, et pour reprendre l'offensive ils devaient attendre des renforts qui ne pouvaient leur arriver que lentement.

Entre temps, Tergoukassof, qui avait laissé des troupes dans la citadelle de Baiazit bloquée par une division d'Ismaïl et des nuées de Kurdes, se décide à les délivrer. Le 10 juillet le général ayant reçu un renfort qui porte son corps à 16 bataillons, 7 régiments de cavalerie et 30 canons, fait un retour offensif et le 13 de grand matin il arrive devant Baiazit. Une brigade d'Ismaïl en position au nord de la place veut d'abord barrer le passage à Tergoukassof, mais bientôt se sentant trop faible pour arrêter les Russes, elle se replie sur une autre brigade qui venait à son secours. Ces deux troupes sont à peine réunies que les Russes les assaillent et leur enlèvent un millier de prisonniers et trois canons. Tergoukassof dégage alors la garnison de la citadelle, et bien qu'il emmène un grand nombre de malades, Ismaïl le laisse rentrer paisiblement dans sa position sans l'inquiéter dans sa marche en retraite.

Pendant que Mouktar avait refoulé les Russes au-delà de la frontière de l'Arménie, les Turcs avaient débarqué des troupes à Soukhom-Kalé, dans le but d'insurger le Caucase sur le derrière de l'armée russe. Cette expédition, qui au premier abord semblait avoir des chances de succès, ne tarda pas d'échouer. Vers la fin d'août les troupes turques étant rappelées ramenèrent avec elles trois mille émi-

grants dont on n'a pu tirer aucun parti, et qu'on a même été obligé de rapatrier en grande partie.

Vers cette même date la vallée du Térek et le Daghestan s'étaient en partie soulevés; mais ce n'était que des soulèvements partiels qui ont été promptement réprimés, et qui n'ont eu d'autres conséquences que de retarder de quelques jours l'arrivée des secours à l'armée du grand duc Michel.

Depuis la fin de juillet jusqu'au commencement d'octobre les Turcs et les Russes se sont tenus sur la défensive, en s'observant réciproquement. Pendant ce laps de temps les troupes des deux partis se sont livrés de rudes et de sanglants combats, mais sans resultats.

Au nord sur le littoral de la mer Noire, les Russes ne se sont maintenus autour de Batoum qu'en luttant constamment avec l'ennemi; au centre pour conserver Ardahan, il ont eu à repousser plusieurs attaques, et leur armée campée à l'est d'Alexandropol, a pu s'y maintenir sans peine non loin des collines sur lesquelles dans la poursuite Moukhtar avait arrêté son armée; au sud entre Baiazit et Erivan, Tergoukassof et Ismaïl se sont livrés des combats acharnés, pour rentrer ensuite chacun dans sa position respective.

A la suite de cette longue période de luttes aussi sanglantes que stériles, dans les premiers jours d'octobre, les Russes ayant reçu les derniers renforts, leur centre sous les ordres du grand duc Michel, prend l'offensive, attaque les avant-postes des Turcs. Ceux-ci étant trop faibles pour soutenir des attaques sérieuses, Moukhtar les retire sur le gros de ses forces, campées à 20 kilomètres à l'est de Kars, sur trois collines couvertes de retranchements, mais trop éloignées les unes des autres pour offrir une bonne position défensive.

Après ce premier succès les Russes s'arrêtent pendant quelques jours, et ce n'est qu'après avoir bien reconnu l'emplacement de l'ennemi qu'ils l'attaquent dans sa position.

Le 14, le général Lazaref tourne le mont Orloch, la colline la plus avancée et la plus accessible, l'escalade en la prenant à revers, en chasse les défenseurs et aborde ensuite le mont Avliar, le centre de la position turque.

Le lendemain, 15, le général Heymann attaque de front ce centre que les Turcs avaient solidement fortifié, dans la prévision d'assurer leur ligne de retraite sur Kars. Les défenseurs du mont Avliar, assaillis de front par Heymann et menacés sur leurs derrières depuis la veille par Lazaref, perdent confiance, lâchent pied, se sauvent avec Moukhtar dans Kars en abandonnant aux coups de l'ennemi trois de leurs divisons campées à leur droite sur le mont Aladja.

Les Russes débarrassés de la gauche et du centre de l'armée de Moukhtar, enveloppent les trois divisions restées sur le mont Aladja, et celles-ci, après avoir repoussé plusieurs attaques, éprouvé de grandes pertes en morts et blessés, sont obligées de déposer les armes et de se constituer prisionnières.

Dans cette journée l'armée de Moukhtar est entièrement défaite: sept pachas, une vingtaine de mille hommes, 30 canons, ses munitions et son matériel de guerre sont tombés au pouvoir des Russes.

Dès qu'Ismaïl pacha apprend le désastre éprouvé par Mouhktar il se décide à quitter la position qu'il occupe du côté d'Erivan, en face de Tergoukassof pour se retirer sur Erzeroum.

Après la défaite de Moukhtar sur le mont Aladja, le corps d'Ismaïl étant la seule force sérieuse dont les Turcs disposaient encore en Arménie, le grand duc voulant la défaire aussi, détache de son centre un corps vers sa gauche avec mission de prévenir Ismaïl sur sa ligne de retraite, et enjoint à Tergoukassof de le talonner de près. Le pacha, harcelé en queue par Tergoukassof et menacé sur sa gauche par les troupes détachées pour le prévenir sur sa ligne de retraite, se rabat par sa droite vers le sud, échappe aux poursuites des Russes, et va rejoindre Moukhtar sur les hauteurs de Deveboyoun, en avant d'Erzeroum.

Si la manœuvre tournante du grand-duc n'a pas amené le résultat auquel elle semblait devoir aboutir, c'est parce que dans de vastes contrées l'armée en retraite trouve toujours de grands espaces libres pour s'échapper du côté opposé d'où elle est débordée, et aussi par la raison que dans de telles contrées il est très difficile d'acculer une armée à un obstacle naturel, à une mer ou à un Etat neutre. Ce sont ces mêmes causes qui, en 1812, ont amené Napoléon à Moscou. Voici comment : En partant de Paris, il n'avait nullement l'intention de poursuivre les Russes jusque dans leur ancienne capitale. Il comptait sur l'efficacité de ses judicieuses conceptions stratégiques pour terminer la guerre en une seule campagne et sans dépasser Smolensk. Pour réaliser son projet, dès qu'il avait passé le Niémen, le grand capitaine pénétra comme un coin entre l'armée de Barclay, qui avait son quartier-général à Vilna, et celle de Bagration, qui se trouvait à Minsk. Par cette manœuvre, il comptait couper au moins l'une de ces deux armées de sa ligne de retraite et l'obliger à déposer les armes, et il espérait qu'un tel succès ne manquerait pas de décider l'empereur Alexandre à solliciter la paix.

Mais dans cette vaste contrée les manœuvres stratégiques sur lesquelles Napoléon fondait toutes ses espérances ne produisirent pas les résultats qu'elles eussent amenés dans l'occident de l'Europe, en Italie, en France, en Belgique et en Allemagne. Quand il parvenait même à déborder des corps russes, alors qu'il les croyait sûrement en son pouvoir, ceux-ci trouvaient toujours le moyen d'échapper latéralement dans l'espace qui semblait n'avoir point de limites. Ces continuelles déceptions ne le déconcertent pas ; confiant dans ses conceptions stratégiques, que le vulgaire appelait son heureuse étoile, l'idée d'acculer l'une ou l'autre des deux armées russes soit à la Dvina, soit au Dnièpre ne l'abandonne pas et l'amène d'abord à Vitebsk, puis à Smolensk, qu'il n'avait pas l'intention de dépasser. Mais là il obtient un demi succès qui le fait changer d'avis, et il continue à poursuivre l'armée russe jusque sur la Moskowa, où pour son malheur il gagne une bataille qui le décide à poursuivre l'armée du vieux Koutousof dans Moscou.

Là il espère vainement trouver la paix. Alexandre refuse de traiter avec un ennemi qui occupe sa capitale, et le grand capitaine est obligé d'effectuer une retraite, qui dégénère bientôt en un désastre.

Quoi qu'il en soit des manœuvres stratégiques dans ces vastes contrées, pendant que Moukhtar et Ismaïl opéraient leur retraite vers Erzeroum, Loris-Mélikof avait de nouveau investi Kars, et Heymann et Tergoukassof poursuivaient les débris des armées des deux pachas, qui firent leur jonction en avant d'Erzeroum, sur la hauteur de Deveboyoun, où ils s'arrêtèrent pour tenter de nouveau le sort des armes.

Le 3 octobre, les deux généraux russes étant arrivés devant les hauteurs sur lesquelles sont campés les Turcs, se concertent et prennent des dispositions pour attaquer les pachas le lendemain.

Le 4, de grand matin, Heymann fait tourner par une de ses divisions la gauche des hauteurs de Deveboyoun. Dès que le canon de cette division l'avertit qu'elle est engagée, le gros de ses forces et celles de Tergoukassof attaquent les Turcs de front, rompent leur centre, s'emparent de leurs canons, et refoulent les pachas avec les débris de leurs armées en désordre dans la forteresse d'Erzeroum.

A la suite du combat du 4, les Russes commencèrent à investir Erzeroum et tentèrent d'enlever les forts avancés de la place, afin de la cerner de près. Le 9, ils pénétrèrent dans un de ces forts, élevés sur le mont Assizié, mais ce fort se trouvant sous le feu de la forteresse, après avoir encloué ses canons et fait 500 prisonniers, ils durent l'abandonner avec perte de 400 hommes hors de combat.

Pendant que Heymann et Tergoukassof commencent à investir Erzeroum, Loris-Mélikof repousse plusieurs sorties de Kars, se rapproche des forts avancés de la place et prend des dispositions pour les enlever par une attaque brusque.

Kars et sa citadelle sont bâtis sur un rocher, enveloppé au nord et à l'ouest par une petite rivière, la Karschia, qui coule dans un vallon étroit, à berges rocheuses, qui rendent la ville et la citadelle inaccessibles sur ses deux faces. La forteresse, la ville, forment un carré de 600 mètres de côtés. Elle est entourée d'une vieille muraille flanquée de tours et précédée, au sud et à l'est, sur ses deux faces vulnérables, par deux fronts bastionnés. La forteresse même n'a qu'une bien médiocre valeur défensive ; mais en 1854, des ingénieurs anglais ont élevé, sur un rayon de deux à trois kilomètres autour de la place, une ceinture d'ouvrages formant camp retranché et c'est derrière cette ceinture de forts, modifiée en 1877, que les Turcs ont établi la défense de Kars. D'après le plan des ouvrages élevés en 1854, plan que nous avons sous les yeux, le fort des Arabes et celui de Chaitak, tous les deux situés sur le Kara-Dagh, à l'est de la ville, sont les points d'attaque du camp retranché, parce que la prise de ces forts doit entraîner la chute de Kars, le noyau et le réduit du camp retranché.

Loris-Mélikof décidé à enlever cette position, mais jugeant sans doute que devant un camp retranché une attaque pied à pied n'a pas de chance d'aboutir, et qu'en outre elle fait perdre un temps précieux, exige de grands sacrifices en hommes, en matériel et en munitions, au lieu d'ouvrir un siége régulier, se borne à investir la position et à élever, le plus près possible du camp retranché,

des masques en terre, derrière lesquels il se propose de réunir ses colonnes d'attaque et d'où celles-ci partiraient pour livrer des assauts.

Ces travaux étant terminés vers la mi-novembre, dans la journée du 17, les colonnes d'assaut sont désignées, et dans la soirée chacune d'elles va prendre l'emplacement qui lui est assigné. Leurs instructions portent que pendant la nuit elles feront des démonstrations sur tout le périmètre du camp, sauf contre les forts du Kara-Dagh, qu'on ne doit assaillir qu'alors que les démonstrations auront attiré l'attention des défenseurs sur les autres points.

Ces démonstrations, conduites avec beaucoup d'ordre et d'entrain, ne s'en tiennent pas seulement à des menaces, elles attaquent sérieusement et parviennent à enlever plusieurs redoutes au sud de Kars, qui distraient ainsi l'attention des Turcs du Kara-Dagh, la clef de la position, pour l'attirer presque exclusivement vers les ouvrages qu'on venait de leur enlever.

Loris-Mélikof, qui se trouvait avec les troupes chargées d'enlever les forts du Kara-Dagh, jugeant alors le moment venu de les attaquer, ordonne que les troupes s'ébranlent : le jour commençait à poindre, les colonnes sortent de leurs abris, gravissent l'escarpement du Kara-Dagh, se lancent à travers la plaine qui les sépare des forts, arrivent en quelques minutes sur la contrescarpe, sautent dans les fossés dépourvus d'eau, abattent les palissades à coups de hache, escaladent l'escarpe, arrivées sur la berge, font une décharge générale et sans recharger leurs armes, sautent sur les parapets, envahissent le terre-plein et assaillissent à la baïonnette tous ceux qui font mine de leur opposer de la résistance. En un instant les Turcs sont refoulés hors des forts du Kara-Dagh et, le 18, entre 7 et 8 heures du matin, le drapeau russe flotte sur tous les ouvrages de la montagne qui domine la ville.

La garnison, forte de 20,000 à 25,000 hommes, ébranlée par la lutte et par la perte de Kara-Dagh, abandonne la place et le camp retranché et cherche son salut dans la fuite ; mais la cavalerie russe, qui occupe la ligne de retraite des Turcs vers Erzeroum, barre le passage aux fuyards, et 7 pachas, 800 officiers, et 17,000 hommes sont obligés de déposer les armes. Les Russes trouvent en outre dans Kars plus de 300 bouches à feu et un matériel considérable. Cette brillante journée leur a coûté 74 officiers, dont un général, et 2260 hommes tués et blessés.

C'est la troisième fois dans ce siècle que Kars est tombé au pouvoir des Russes ; Paskievitch a pris cette place en 1829, et Muravief, après l'avoir bloquée pendant plusieurs mois, y est entré par capitulation en 1855.

La nouvelle de la prise de Kars, qui a en quelque sorte marqué le terme des opérations militaires en Arménie, a produit une vive impression en Europe. En Angleterre, les journaux s'accordèrent à proclamer que cette nouvelle victoire des armées russes devait être considérée comme un coup funeste porté à la sécurité de leur empire des Indes ; et à cette occasion les plus ardents de la presse

exprimèrent l'idée que l'occupation de cette importante forteresse par les troupes moscovites devait infailliblement mettre plus que [illegible] du jour la question de voir jusqu'où cette occupa-
ts de la Grande-Bretagne.
es d'Etat de l'Angleterre sont loin
même, il y a une grande diver-
lu cabinet, le ministre des affaires
nies, se sont retirés, et les libéraux
ience que l'occupation de Kars par
ire des Indes anglaises.
est exprimé M. Forster : « Je suis
olonies et à préserver notre empire
e royaume. Il y a eu beaucoup de
nps au sujet des responsabilités de
os colonies. J'accepte ces responsa-
sition, je combattrai pour la route
Suez, mais non pas, ainsi qu'on l'a
nt par dessus les montagnes de l'Ar-
lus grave que celui de plonger son
e faut la faire que pour les intérêts
plir un devoir. »
, sir Harcourt et d'autres hommes
M. Forster sur le même sujet.
le Crimée, Cobden disait dans une
et publiée récemment par le *Daily-*
un pays pourrait gagner de rapides
Constantinople. Son importance dans
t fort exagérée. Elle est située dans
e la route des grands empires com-
en que ce fut un emplacement très
impc monde, il y a 1500 ans, alors que le monde civilisé était dans les pays méditerranéens, elle doit à jamais jouer un rôle insignifiant en comparaison de Londres, Liverpool, New-York, Marseille et une dizaine d'autres villes que je pourrais citer. Si nous laissons les demi-barbares des rives du Danube et des côtes de la mer Noire livrer leurs propres batailles, peu d'effet sera produit sur le monde civilisé ; mais si un coup de canon hostile est échangé entre de grandes puissances chrétiennes, la lutte prendra des proportions très différentes, toute l'Europe sera en commotion et cela sera entrepris dans le but sans espoir et ingrat de conserver les Turcs en Europe, tandis qu'il n'y a probablement pas un homme d'Etat parmi nous qui croie consciencieusement qu'en l'an de grâce 1900 il restera un seul Turc en Europe, si ce n'est quelques résidents temporaires dans un Etat chrétien. »

Du reste, la forteresse de Kars, nous l'avons déjà dit, est loin d'avoir l'importance politique ou stratégique qu'on veut bien lui attribuer ; si elle jouit encore d'un certain prestige, c'est parce que dans l'antiquité, ce nid d'aigle a souvent résisté à des attaques furibondes de peuplades à demi-sauvages. Kars est même sans importance au point de vue du commerce, C'est Erzeroum qui est le lieu de tran-

sactions, l'entrepôt de l'Arménie. Les caravanes partant de la mer Noire, de Trébisonde, passent par cette capitale, soit pour y entreposer leurs chargements, soit pour continuer leur route vers le golfe Persique, ou par la Perse vers l'extrême Orient.

Quoi qu'il en soit de l'importance de cette place, la prise de cette forteresse et les désastres que Moukhtar venait d'éprouver successivement sur les hauteurs d'Aladja et de Deveboyoun avaient démoralisé le peu de troupes qui lui restaient et l'auraient mis dans l'impossibilité de garder Erzeroum plus longtemps, si l'armistice n'était pas venu arrêter les hostilités

Nos prévisions sur la guerre russo-turque, publiées avant l'ouverture des hostilités, en avril 1877, dans un fascicule qui a pour titre : *Considérations sur la guerre future*, ont été très mal appréciées ; on les a crues empreintes d'un russophilisme outré.

Erreur. C'est le calcul basé sur la logique des faits qui a guidé notre raisonnement : nous avons examiné la situation politique et militaire des grands Etats de l'Europe ; les ressources de la Turquie, comparées à celles de la Russie, c'est-à-dire les forces morales et matérielles des deux puissances qui allaient entrer en guerre, et nous en avons déduit les conséquences qui, selon les probabilités, devaient en résulter. *(A suivre.)*

Société des officiers de la Confédération suisse

Section valaisanne.

La fête cantonale de la société du Valais a eu lieu à St-Maurice, les samedi et dimanche 29 et 30 juin écoulé, en même temps que la réunion annuelle de la société de tir *la Cible*.

La combinaison d'une partie du programme entre les deux sociétés, en faisant de ces deux jours une fête générale pour la localité, a donné à cette réunion un cachet tout particulier ; le programme lui-même, des mieux préparés, alliait le travail, le devoir et le plaisir ; la cordiale réception de la population de St-Maurice donnait à l'ensemble un caractère particulièrement joyeux.

A 3 heures après-midi, le samedi, les officiers accourus des diverses parties du pays se réunissaient à la gare pour recevoir le drapeau de la société, apporté de Brigue par M. le conseiller national Clausen, ancien président. Le cortège se forme, et traversant la ville, entièrement pavoisée, se rend à la place du Parvis où a lieu la réception officielle par M. le colonel de Cocatrix, président en charge.

Après la reconnaissance des logements, le cortège se forme de nouveau pour se rendre à la grotte des Fées, dont les souterrains illuminés retentissent longtemps des échos des tambours. Une excellente collation attend la société à la sortie de la grotte.

Le soir, cortège aux flambeanx pour se rendre au stand, situé à quelques minutes de la ville, et où a lieu une soirée familière que l'excellente musique de St-Maurice transforme bientôt en bal champêtre.

Dimanche matin, à 7 $^1/_2$ heures, réunion des officiers pour se rendre à la messe qui se célèbre *ad-hoc* à l'église abbatiale, puis ensuite assemblée générale au théâtre. Dans cette assemblée, en outre des affaires administratives courantes, se traite la question des mesures disciplinaires à prendre lors de la rentrée des troupes dans leurs foyers dès le

moment du licenciement, — la question des économies sur l'armée, concluant à demander l'appel pour les cours de répétition de toutes les classes de sous-officiers. — Il est ensuite donné lecture d'un mémoire, de M. le 1er lieut. Pelissier, sur les modifications à apporter au service de sûreté. Nous reviendrons sur ce sujet.

La séance se termine par la désignation de la localité ou se tiendra la prochaine réunion, et la nomination du nouveau comité.

C'est Louèche qui est choisi, et le nouveau Comité se compose de :

MM. Allet, Maurice, commandant, à Louèche, *président.*
Zenruffinen, Léon cap.-adj. à Louèche, *vice-président.*
de Werra, Raphaël, lieutenant, à Louèche, *caissier.*
Bayard, cap.-méd., à Louèche, *assistant.*
Willa, Guillaume, lieutenant, à Louèche, *assistant.*

Pendant l'assemblée, dès 10 heures du matin, ouverture du tir pour MM. les officiers; des cibles spéciales, à 300 mètres leur sont réservées au stand, avec prix d'honneur offerts par les dames de St-Maurice.

A midi, banquet officiel où sont réunis, en outre des officiers, des représentants de l'autorité civile, ecclésiastique et militaire cantonale, les toasts les plus chaleureux y sont prononcés et ne prennent fin que pour la reprise du tir qui se continue jusqu'à 6 heures. — Dans l'après-midi, une série de voitures et d'omnibus transportent aux bains de Lavey les officiers dont le tir est terminé, et où les attend, sous les ombrages, la plus charmante collation.

Le soir, rentrée à St-Maurice pour la distribution des prix, puis la journée se termine par un bal officiel organisé par les officiers de la localité.

Par les premiers trains du lendemain, chacun quittait à regret St-Maurice, en emportant de cette réunion les meilleurs souvenirs.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

BELGIQUE. — La lettre du général Brialmont au général Totleben félicitant ce dernier de la prise de Plevna, lettre que nous avons publiée dans notre dernier No, ne paraît pas avoir l'assentiment de toute la presse belge. *Le courrier de Bruxelles*, par exemple, fait à ce sujet les réflexions ci-après :

« Nous n'ajouterons pas de longues réflexions à la lettre que l'on vient de lire.

» Nous nous croyons cependant autorisés à demander de quel droit M. le général Brialmont écrit à un général russe, au nom de tout un corps d'officiers belges, une lettre qui nous paraît compromettante pour la neutralité de la Belgique.

» L'Angleterre est certes l'une des puissances, pour ne pas dire la puissance qui, dans toutes les circonstances, et en 1870 en particulier, nous a témoigné le plus de sympathies. Nos rois et nos compatriotes ont toujours reçu de la nation anglaise le plus affectueux accueil; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, notre indépendance se trouvait un jour menacée, c'est le peuple anglais encore — la chose ne saurait être mise en doute — qui le premier volerait à notre secours. Or, lorsqu'on voit l'attitude du vainqueur des Turcs en présence du veto britannique on comprend quel puissant intérêt nous avons à ne pas déplaire à la Reine des mers, qui tient en ses mains vigoureuses le *trident de Neptune*.

» Une appréciation publique, comme celle qui figure dans la lettre au général Totleben, serait déjà une grande maladresse, alors qu'elle émanerait simplement de M. Brialmont, lieutenant-général belge; mais lorsque c'est au nom du corps du génie belge, au nom des ingénieurs militaires belges que cette opinion est émise, nous sommes d'avis qu'il y avait là un danger auquel il était du devoir du gouvernement de parer sans retard. »

BERNE. — M. de Renthe-Fink, capitaine du 4e régiment de gardes à pied, a été nommé par son gouvernement attaché militaire de la légation allemande à Berne, où il remplacera le capitaine de Wänker, décédé récemment.

THOUNE. — Il y a quelques jours, la « Küherhüte » de l'Allmend, à Thoune, a brûlé jusqu'à sa base. Ce chalet qui appartenait à la Confédération était occupé par le bétail qui paît sur l'Allmend. Il s'y trouvait aussi de grandes provisions de fourrage.

On a pu sauver le bétail, sauf deux veaux qui ont péri dans les flammes.

A 9 ½ heures, la garde de la caserne a signalé le feu, et à 11 heures, tout était fini.

Le chalet était assuré.

Tir fédéral. — Le comité d'organisation de Bâle annonce au comité central qu'il accepte la fête pour 1879 et qu'il s'est constitué comme suit : MM. le colonel et conseiller d'Etat Falkner, président ; le colonel et conseiller national Emile Frei, vice-président ; le chancelier Dr F. Göttisheim, premier secrétaire ; E. Raillard, président de la Société des sous-officiers, second secrétaire.

Comité des finances : MM. Emile Paravicini, président ; Charles Von-der-Mühl, vice-président.

Comité de construction : MM. Vicarino, ingénieur, président ; Gustave Kelterborn architecte, vice-président.

Comité de tir ; MM. Hermann, président ; H. Ludin, vice-président.

Comité des vivres et liquides : MM. le conseiller d'Etat Lr G. Bischoff, président ; R. Preiswerk.

Comité de réception : M. Klein, conseiller national, président.

Comité de police : M. le colonel S. Bachofen, président.

Comité des logements : M. le lieut.-colonel Trueb, président.

Les travaux du comité commenceront incessamment.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 14. Lausanne, le 18 Juillet 1878. XXIII° Année

LA GUERRE RUSSO-TURQUE EN 1877-1878.

(Suite.)

Maintenant que les belligérants viennent de mettre l'épée dans le fourreau et que les diplomates vont se ranger autour du tapis vert, pour régler leurs différends et arrêter le bilan de la guerre, voyons jusqu'à quel point nos prophéties se sont, ou ne se sont pas réalisées.

Sans le temps d'arrêt des Russes devant Plevna, occasionné par leur vicieux plan d'entrée en campagne, considération stratégique qui n'était pas à prévoir et que par conséquent nous ne pouvions pas faire entrer dans nos calculs, à part ce temps d'arrêt, jusqu'ici, nos prévisions se sont réalisées de A à Z.

Au point de vue politique, nous avons dit que l'empereur Alexandre n'entreprendrait cette guerre qu'avec l'assentiment de Frédéric-Guillaume et de François-Joseph, et que dès lors la guerre resterait localisée dans la presqu'île du Balkan; que les armées russes ne passeraient le moderne Rubicon qu'avec la permission de l'Autriche; que pour beaucoup de raisons les Moscovites n'essayeraient pas d'établir leur domination sur le Bosphore; qu'ils ne songeaient même pas à faire une conquête sur la rive droite du Danube; que vainqueurs, ils exigeraient naturellement la rétrocession de la partie de la Bessarabie qu'une guerre malheureuse leur a enlevée et qu'une guerre heureuse pourrait leur rendre; que si les vaincus se trouvaient réduits au point de ne pas pouvoir payer une indemnité de guerre, le vainqueur pourrait bien exiger une compensation territoriale en Asie; et enfin que pour le moment ce que les Russes avaient le plus à cœur, c'était la protection qu'ils veulent exercer en faveur des chrétiens orthodoxes en Turquie, ingérence que l'article 7 du traité de paix de Kainardji, en 1774, leur a octroyée et que la Porte et les puissances de l'Occident leur ont contestée, contestation qui a amené la guerre de 1853-1856, et dont le traité de Paris a fixé la solution politique.

Et, au point de vue militaire, voici comment nous avons envisagé la guerre, alors qu'elle n'était que probable : Si, disions-nous, dans la presqu'île du Balkan, les Turcs n'ont pas su vaincre les Serbes ou maîtriser la microscopique population du Monténégro, comment croire que la Porte veuille se mesurer avec la Russie, qui peut mettre deux millions de soldats sur pied.

Si les Turcs se présentent seuls devant les Russes, c'est qu'une influence occulte les y pousse; si la guerre a lieu et si l'Europe laisse les deux belligérants se débrouiller, elle ne sera du moins ni de longue durée, ni bien sérieuse, car les armées turques sont, sous tous les rapports, trop faibles pour tenir tête aux Russes : leur administration, leur organisation et leur tactique ne permettent pas qu'ils entreprennent des opérations stratégiques sur une vaste échelle; ils ne se battent que sur place, dans des positions retranchées, et cette défense passive échouera infailliblement devant les opérations actives des Russes.

Et enfin, pour terminer, nous avons ajouté: Si les Russes sont commandés par un général vigoureux, il prendra immédiatement l'offensive, passera le Danube, franchira le Balkan, et pendant qu'avec son armée d'opération il marchera sur Andrinople, son armée de réserve observera les forteresses du Danube et du Balkan. Si l'armée turque s'avise d'accepter la bataille en deçà des montagnes, elle sera culbutée dans les défilés ou bien refoulée dans une place forte, où elle éprouvera le sort que celle de Bazaine a subi à Metz.

Si les armées russes en entrant en campagne, au lieu de suivre deux directions divergentes, avaient opéré, comme nous avions tout lieu de le supposer, par une seule zone, de Galatz par Sistova et Pravadi sur Andrinople, elles auraient eu à observer Silistrie, Choumla et Varna, mais dans ce cas les réserves russes, au lieu de se trouver éparpillées sur plusieurs fronts, sur plus de 100 lieues, se seraient trouvées réunies dans le quadrilatère, parfaitement en mesure d'assurer les communications de leur armée opérant dans le Balkan, et celle-ci, en continuant sa marche sur Andrinople, y serait entrée dans le courant du mois d'août 1877, au lieu d'y arriver seulement le 20 janvier 1878.

Le passage du Balkan au plus fort de l'hiver, à travers les glaces et les neiges, par les Russes, battant et dispersant les Turcs partout où ils les ont rencontrés, prouve bien, comme nous venons de le dire, qu'en campagne ceux-ci ne peuvent pas tenir devant les Russes, et démontre en outre que si le plan d'entrée en campagne de ces derniers avait été bien conçu, leur armée d'opération dans sa marche offensive n'aurait pas éprouvé de temps d'arrêt, et alors nos prévisions se seraient complètement réalisées, c'est-à-dire « que la guerre n'aurait été ni sérieuse, ni de longue durée. »

Il ressort des comptes-rendus officiels que le nombre des Russes tués ou blessés pendant la guerre qui vient de se terminer s'élève à 89,304 officiers et soldats; parmi ce nombre se trouvent 21 généraux, dont 10 tués et 11 blessés. Un prince de la famille impériale et 34 membres de la haute noblesse russe sont morts sur le champ de bataille. 121 Russes seulement étaient prisonniers des Turcs. Les pertes de ceux-ci sont inconnues; leur organisation ne permet pas de les constater très approximativement.

A propos du passage du Balkan, faisons ici une remarque sur la conduite de la guerre dans les montagnes :

Les Russes, en débouchant des gorges du Balkan par trois directions éloignées l'une de l'autre, par Schipka, Troyan et Sophia, pour se réunir vers Andrinople, ont obtenu un succès complet; tandis qu'en 1797, les Autrichiens, en débouchant de la même manière des montagnes du Tyrol, pour se réunir dans la direction de Vérone, ont éprouvé un désastre à Rivoli.

De ce que deux opérations effectuées dans les mêmes conditions aboutissent à des résultats diamétralement opposés, s'en suit-il que, comme le soutiennent des esprits faux, *à la guerre, le succès est généralement le fait du hasard?* Evidemment non.

A la guerre comme à tous les jeux la partie se joue à deux, et on peut considérer comme un axiome que la veine heureuse se range généralement du côté du bon joueur ou du moins mauvais joueur des deux.

Dès lors il n'y a rien d'étonnant qu'une opération offensive mal conçue réussisse contre une défense très mal disposée. C'est ce qui est arrivé dans le passage du Balkan ; là la défense étant encore plus mal conçue que l'attaque, c'est celle-ci qui a réussi.

Dans les montagnes du Tyrol, la défense a été bien conçue et l'attaque a été mal dirigée ; là il y avait donc deux raisons pour que l'attaque échouât, et elle a échoué.

Quand nous disons que dans le Balkan l'offensive a été mal conçue, nous faisons allusion à la conception stratégique de ce passage, qu'on ne doit pas confondre avec les dispositions tactiques, qui ont été très bien et très vigoureusement conduites. Nous l'avons déjà dit, les généraux qui ont dirigé ces dispositions et les troupes qui les ont exécutées ont fait preuve d'un courage et d'une abnégation sans bornes, et méritent les plus grands éloges.

Quoi qu'il en soit, dans la défense du Balkan, Andrinople aurait pu rendre le service que Vérone a rendu dans les montagnes du Tyrol ; et Vérone comme pivot de manœuvres a servi : En 1796 et en 1797, au général Bonaparte, pour battre les Autrichiens à Arcole et à Rivoli ; en 1848, à Radetzky, d'abord pour arrêter les révolutionnaires italiens et ensuite pour anéantir l'armée du roi Charles-Albert; en 1859, à l'armée de l'empereur François-Joseph, pour arrêter les armées victorieuses de Napoléon III et de Victor-Emmanuel ; en 1866, à l'archiduc Albert, pour battre l'armée italienne, numériquement double de la sienne.

Cette comparaison démontre une fois de plus que ce n'était ni dans la vallée du Danube, ni dans les cols du Balkan, ni sur son versant septentrional que les Turcs devaient combattre les Russes, mais, comme nous l'avons dit avant la guerre, sur le versant méridional de cette chaîne, aux débouchés des montagnes, dans la plaine d'Andrinople, avec cette ville pour pivot de manœuvres.

Depuis que nous avons écrit les quelques pages ci-dessus, la publication du traité de San-Stefano a fait surgir un différend entre la Russie et l'Angleterre, différend qui pourrait amener une guerre entre ces deux puissances.

Que par ce traité les intérêts de la Grande-Bretagne soient ou ne soient pas compromis, les ministres de la reine ont fait fausse route. Ils ne pouvaient pas ignorer qu'une guerre entre la Russie et la Turquie devait infailliblement aboutir à un désastre pour cette dernière et que le traité de paix qui en découlerait serait évidemment plus onéreux pour l'empire du Padichah que les conditions que le congrès de Constantinople voulait lui imposer.

Or, si le ministère tory avait intérêt à protéger la Turquie, pourquoi n'a-t-il pas évité cette guerre ? Il le pouvait : Pendant le congrès de Constantinople, au lieu de soutenir la Porte, il n'avait qu'à l'abandonner. Elle aurait cédé aux injonctions des grandes puissances ; on aurait ainsi évité la guerre, et les *tendances* russes, que l'Angleterre redoute tant, eussent été éludées.

Si, comme d'anciens ministres et des hommes d'Etat éminents de la Grande-Bretagne le prétendent, leurs intérêts ne sont pas compromis, si ce n'est qu'une question d'amour-propre national, excité par la presse européenne, qui ne cesse de répéter sur tous les tons que l'Angleterre a perdu toute sa renommée, tout son prestige, elle aurait tort d'avoir recours à la guerre pour rétablir cette renommée, qui n'est nullement altérée par ce qui vient de se passer en Orient.

La presse, qui s'évertue ainsi à provoquer une guerre sans issue entre la Russie et la Grande-Bretagne, n'ignore cependant pas que cette dernière ne peut s'engager sur le continent qu'avec le concours d'un ou de plusieurs alliés; mais aussi qu'on ne perde pas de vue que la marine de l'Angleterre pourrait écraser celles de tous les autres Etats de l'Europe, que c'est cette suprématie sur les mers, qui fait sa *force*, qu'on qualifie de *prestige*, et que cette force ou ce prestige, comme on veut l'appeler, est aujourd'hui ce qu'il était au commencement de ce siècle, alors que dans le congrès de Châtillon, en 1814, les conseils de lord Castlereagh étaient très écoutés et prévalaient dans toutes les solutions politiques, bien que cependant l'Angleterre n'eut pas un soldat dans la grande armée des souverains alliés.

Depuis lors l'Angleterre, ayant fait du principe de non-intervention sa règle de conduite, s'était presque complètement désintéressée des grandes questions internationales. Les torys, croyant sans doute que cette politique d'isolement pourrait diminuer la renommée de la puissance de leur pays, or, pour maintenir son prestige, à tort ou à raison, ils se sont crus obligés de faire des préparatifs de guerre, afin de prouver au monde que la Grande-Bretagne n'est pas déchue de sa grandeur passée.

Il est donc probable que le ministère Beaconsfield s'en tiendra à de simples menaces: d'abord, par la raison que la Russie semble disposée à vouloir éviter la guerre et à faire de larges concessions; ensuite, parce que dans une guerre entre ces deux puissances on ne découvre pas de point où l'une pourrait porter un coup bien sensible à l'autre; et, enfin, parce qu'un Etat constitutionnel ne s'engage que difficilement dans une guerre quand ses intérêts ne sont ni directement compromis, ni même menacés.

Toutefois, si ce différend faisait surgir un conflit entre l'Angleterre et la Russie, où et comment les forces militaires de ces deux

puissances pourraient-elles se rencontrer ? La Grande-Bretagne n'a pas à craindre un débarquement sur ses côtes de la part de la Russie, et celle-ci n'a guère à redouter les attaques des navires anglais dans la mer Noire ou dans la Baltique. Les expéditions des escadres combinées des flottes anglaises et françaises, en 1854 et 1855, ont démontré que la marine seule ne peut rien entreprendre de sérieux contre les grands ports militaires de ces deux mers, que la marine ne peut obtenir de résultats qu'à l'aide d'une armée de débarquement. Or, il serait fort difficile, dangereux même pour les armées de terre de la Grande-Bretagne, d'aller combattre celle des Russes en Crimée, sur les côtes de la mer Noire ou sur celles de la Baltique. Les forces de terre de ces deux puissances sont trop disproportionnées et les expéditions maritimes sur une aussi vaste échelle offrent de trop grandes difficultés et présentent de trop graves dangers pour admettre que l'Angleterre seule entreprendra des opérations de cette nature contre la Russie.

On croit que l'Angleterre pourrait tirer des Indes une armée indigène, et que, la débarquant dans le golfe Persique elle pourrait, en remontant les vallées de l'Euphrate ou du Tigre, gagner promptement le théâtre de la guerre en Arménie. Admettons qu'il soit possible de recruter et de débarquer une armée d'Indiens à l'embouchure de l'Euphrate, mais, arrivée là, il faudrait encore la conduire sur le théâtre de la guerre. Or, les 400 lieues qu'elle aurait à parcourir pour atteindre les sources de ce fleuve, qui descendent de l'Arménie, la réduiraient absolument à rien. Ce projet est d'une application impossible, c'est une utopie,

Pour le moment on s'occupe beaucoup des troupes indiennes que les ministres de la reine se proposent d'amener en Europe. On dit que sous peu les navires anglais débarqueront 7000 cipayes à Malte.

Pour deux raisons, il n'est pas à présumer qu'on veuille se servir de ces troupes sur les champs de bataille de l'Europe : d'abord par la raison que les Indiens ne sont pas organisés pour effectuer des marches et ensuite se présenter dans un ordre convenable devant des soldats européens : et puis parce que, s'ils se battaient bien et s'ils rentraient victorieux dans leur pays, ce serait un fâcheux précédent, dangereux pour l'Angleterre.

Ce petit paquet d'Indiens doit avoir une autre destination que celle de combattre en Europe; il est probable qu'il sera débarqué en route, avant d'avoir atteint Malte,

La Grande-Bretagne pourrait envoyer une armée d'Anglais au secours de la Turquie; mais, si on se rappelle ce qui s'est passé en Crimée en 1854 et 1855, le succès d'une telle expédition n'inspirera qu'une médiocre confiance. D'abord, dès que les Anglais feraient mine d'embarquer une armée, il est probable que les Russes entreraient à Constantinople et occuperaient le long du Bosphore et des Dardanelles des points d'où ils pourraient interdire le passage de ces détroits aux navires anglais et turcs.

Dans cette éventualité, pour peu que les Russes aient dans la mer Noire quelques paquebots armés en guerre, comme la *Vesta* [1], con-

[1] La *Vesta* était un paquebot armé en guerre, son commandant, le capitaine Bara-

duits par des Baranof, à leur tour ils pourraient acquérir la suprématie dans cette mer, ce qui serait très utile pour eux et fort gênant pour leurs adversaires. L'action de la marine de ceux-ci serait alors quasi neutralisée, tandis que les Russes pourraient tirer un bon parti de la leur.

Nous l'avons déjà dit, l'entrée de l'escadre d'Hornby dans la mer de Marmara est une faute stratégique. Si elle était restée dans l'Archipel, il est probable que l'armée russe aurait évacué, sinon en totalité, du moins en partie, l'isthme de Constantinople.

Or, en cas de conflit, l'escadre d'Hornby serait tout aussi à portée du théâtre de la guerre à Besika que mouillée dans la mer de Marmara et à l'entrée des Dardanelles. Elle ne serait pas exposée à être bloquée entre les deux détroits.

Il est même probable que si elle était restée à Besika, les Russes auraient déjà rapatrié une partie de leurs troupes, et qu'alors ils ne se seraient plus trouvés en forces autour de Stamboul, pour occuper cette capitale, fermer les détroits et conserver une armée mobile assez forte pour agir en campagne.

On craint que l'Angleterre avec ses finances inépuisables n'amène la Russie vers une banqueroute par une paix armée *très prolongée*. Il est vrai qu'une menace de guerre est plus nuisible au commerce et à l'industrie que ne l'est la guerre même. Or la guerre ou une menace de guerre est infiniment plus à redouter pour les ouvriers d'un pays essentiellement industriel que pour la population d'un pays presque exclusivement agricole. Une paix armée prolongée serait donc tout aussi calamiteuse pour la Grande-Bretagne que pour l'empire des Tzars. Il est donc à présumer que si l'Angleterre ne trouve pas d'autre allié que la Turquie, sa menace de guerre ne tardera pas à céder le pas à une intervention diplomatique, afin d'adoucir les conditions que le traité de San-Stefano voudrait imposer à la Sublime-Porte.

Si l'Autriche-Hongrie se liguait avec l'Angleterre et la Turquie contre la Russie, la situation militaire de cette dernière en Bulgarie deviendrait très précaire. Une menace de guerre de la part de l'Autriche-Hongrie, une concentration de troupes dans la Transylvanie, suffiraient pour inquiéter fortement les diplomates et les militaires russes.

Une telle mesure serait une seconde édition du rôle que l'Autriche a rempli en 1854, lors de la levée du siége dè Silistrie et pendant la guerre de Crimée.

La Russie ne doit donc jamais perdre de vue que pour elle il est dangereux de laisser ses armées franchir le Danube, si elle n'est pas

nof, apercevant un bâtiment au sud, courut à sa rencontre. C'était un cuirassé turc. Au lieu de virer de bord et de s'échapper, il engage le combat. Le cuirassé avait une formidable artillerie. La *Vesta* fut fort maltraitée, elle allait peut-être succomber lorsqu'un coup heureux fit pencher la victoire de son côté! un obus tomba à travers le pont du cuirassé, une épaissé colonne de fumée ou de vapeur s'éleva de son bord. C'était un commencement d'incendie ou une avarie dans la chaudière qui obligea le cuirassé de quitter le combat. Ce paquebot légèrement armé a eu raison du cuirassé qui portait des pièces de 29 centimètres.

tout à fait sûre de l'Autriche-Hongrie ; et, en outre, elle ne doit pas oublier qu'aussi longtemps que ces armées se trouveront à droite de ce fleuve, l'Autriche-Hongrie, étant maîtresse de la situation militaire, le cabinet de Saint-Pétersbourg doit agir avec la plus grande circonspection, afin de ne pas froisser celui de Vienne.

Quant à l'entente entre ces deux cabinets sur la solution de la question d'Orient, si elle a pu différer sur quelques points, leur différend, paraît-il, n'a jamais été assez sérieux pour amener une rupture entre la Russie et l'Autriche-Hongrie, et les bons offices de l'Allemagne ont grande chance d'aplanir le désaccord que le traité de San-Stefano a soulevé entre la Russie et la Grande-Bretagne.

APPENDICE

La campagne en Bulgarie, en ce qui concerne l'effet produit par les différentes armes à feu, ramène à la vérité les idées erronées qui se sont fait jour sur ce sujet lors de la guerre de 1870—1871.

Bien qu'à la suite de la guerre franco-allemande, les médecins aient constaté dans leurs rapports que les blessures faites par le fusil étaient infiniment plus nombreuses que celles occasionnées par le canon, il a suffi que les vaincus, pour pallier leurs revers, eussent attribué les succès des vainqueurs à la supériorité de leur artillerie pour faire écrire à toute la presse européenne et faire dire à l'immense majorité des militaires « qu'à l'avenir le canon primerait le fusil sur le champ de bataille, comme dans l'attaque et la » défense des places, que désormais le succès appartiendrait à celui » des belligérants qui saurait amener le plus grand nombre de » bouches à feu sur le terrain du combat. »

Or, ce qui vient de se passer en Bulgarie, dans la vallée du Danube, dans les cols du Balkan et autour de Plevna, est la négation de tout ce qui a été écrit et dit sur l'effet produit par les armes à feu pendant la guerre franco-allemande.

L'analyse des actions de guerre dans la Bulgarie démontre que le fusil a acquis sur le canon un ascendant plus grand que celui dont il jouissait déjà avant la transformation de ces deux armes. A en juger par l'effet produit dans la dernière guerre, on est porté à croire que la nouvelle artillerie, avec sa trajectoire élevée et son petit espace dangereux, est moins efficace que l'ancienne. Voici du reste ce qui le prouve : Pendant plus de sept mois, les batteries russes de la rive gauche du Danube ont, sans discontinuer, bombardé Routschouk. D'après les prévisions des officiers des armes savantes, cette place aurait dû être écrasée sous le poids du fer de l'ennemi, tandis qu'il paraît qu'elle n'a que très peu souffert. Dans tous les cas les batteries russes n'en n'ont pas eu raison, puisqu'elle a tenu jusqu'après la signature des préliminaires de paix, ce qui tend à prouver que le bombardement à grande distance, avec la nouvelle artillerie, n'est pas plus efficace qu'avec l'ancienne.

Si on faisait le bilan de ce bombardement à grande distance, on trouverait que les dégats causés à la place sont bien minimes, comparés aux dépenses, en matériel et en munitions, qu'il a occasionnées aux Russes, et cela sans avoir amené d'autre résultat que d'avoir tué et blessé quelques hommes des deux côtés.

Pendant des mois Suleiman pacha a canonné Radetsky dans le col de Schipka, avec le même succès et le même résultat que les Russes ont obtenu en bombardant Routschouk.

Il est généralement admis qu'à Plevna, du côté de la défense comme du côté de l'attaque, le rôle de l'artillerie a été très effacé.

Pour la défense, les Turcs ont délaissé le canon pour donner la préférence au fusil, et certes l'histoire mentionne peu de places ou de positions qui ont soutenu une plus longue et une plus sérieuse résistance.

Pour l'attaque, les Russes avaient 320 bouches à feu en batterie sur un rayon de 4 à 5 kilomètres du centre de la position ; or selon les prévisions, un bombardement ouvert à une telle distance devait en quelques jours réduire une position à merci. Contrairement à ces prévisions, Plevna n'est tombé ni sous l'action de cette formidable artillerie, ni devant le siége pied à pied. C'est le blocus qui a décidé du sort de Plevna : Osman pacha, se voyant dépourvu de ressources, a tenté de rompre le cordon d'investissement ; cette entreprise ayant échoué, il a été refoulé dans son camp où il a été obligé de capituler.

On a reconuu que Plevna n'a pas souffert en raison de la durée du bombardement et du nombre de projectiles qu'on a lancés dans cette position, ce qui confirme une fois de plus que les canonnades à grande distance manquent complètement d'efficacité.

Nous nous permettrons de poser ici une question qui sort du cadre de notre sujet, mais qui intéresse autant les ministres des finances que les militaires.

Si la pratique a démontré qu'à des distances de 4 à 5 kilomètres *du centre d'une position*, les bombardements restent sans effet, est-il raisonnable qu'on porte les défenses avancées à 20 et à 25 kilomètres en avant de ces positions ? A Paris, où les défenses avancées ne se trouvaient qu'à 1000 mètres du corps de place, il convenait de les porter plus avant dans la campagne. Mais il est ridicule, très dangereux même, de les porter à 20 et à 25 kilomètres en avant de celles qui existent actuellement. A d'aussi grandes distances, les ouvrages avancés de la défense ne sauraient plus se soutenir réciproquement ; dès lors chaque ouvrage, pouvant être attaqué isolément, entrera dans la catégorie des petites places, qui résistent rarement à des attaques sérieuses.

Quoi qu'il en soit des défenses éloignées, en ce qui concerne l'efficacité du fusil comparée à celle du canon, rapportons, sur ce sujet, l'opinion émise par le général Skobélew, homme d'action qui a expérimenté à plusieurs reprises devant Plevna les deux engins. (L'opinion du général, que nous rapportons ci-dessous, a été publiée dans le *Times*.)

« Le 9 novembre, la division Skobélew était sous les armes pour » attaquer la hauteur en avant de la droite de la redoute n° 13. » Profitant de l'expérience du 11 septembre, ses batteries de cam- » pagne devaient essayer cette fois de prendre en enfilade les fossés » de la redoute, car, disait-il, c'est des fossés où chaque Turc est » abrité dans un trou séparé, qu'il s'est creusé dans la contre-es- » carpe, avec son sac de cartouches à côté de lui, que le feu prin- » cipal arrive. »

» Skobélew déclarait de la manière la plus formelle que, le 11 » septembre, il a essayé de faire la même manœuvre; que, sui- » vant l'exemple des Allemands, il ordonna à 3 batteries, ou 24 » pièces, de se porter à 600 mètres des ouvrages pour seconder les » attaques de l'infanterie. Le ravin de Tutchenitza, à sa droite, en- » trava ce mouvement, mais il fut partiellement exécuté. En une » minute, dit-il, des 24 canons il n'y en eut plus que 8 qui ne » fussent pas réduits au silence ; les batteries n'étaient plus qu'une » masse confuse d'hommes et de chevaux tués, et les canons durent » être retirés par l'infanterie avec des cordes de prolonges.

» Ceci, ajouta-t-il, est une ère nouvelle dans l'art de la guerre, » et nous faisons des expériences pour le profit d'autrui. La bêche » et la carabine à tir rapide ont tout changé. L'artillerie ne compte » plus pour rien ; l'assaut par l'infanterie est le seul moyen de » succès, quoique ce soit le plus précaire. »

Ce dernier alinéa nous semble renfermer des idées trop exclusives; que le fusil à tir rapide et à grande portée ait limité la tactique de l'artillerie, c'est-à-dire que, depuis le perfectionnement des armes à feu, le fusil ait notablement réduit l'action du canon sur le terrain du combat, cela n'est pas à contester : le fantassin avec son fusil, dont le projectile blesse et tue tout comme le boulet de 8 ou de 12, se soustrait facilement à l'action du feu de l'artillerie, tandis que les 8 servants du canon, ses 3 conducteurs, son chef de pièce et ses 7 chevaux, se couvrent difficilement et offrent au feu de l'infanterie une surface telle que désormais il est fort dangereux, sinon impossible, de maintenir une batterie dans le rayon d'action du feu de l'infanterie.

On objectera que le canon ayant une portée plus grande que celle du fusil, en mettant en batterie hors du rayon d'action de son feu, le canon frappera l'infanterie à une distance d'où le feu de celle-ci ne pourra pas atteindre la batterie.

En effet, les projectiles de l'artillerie peuvent atteindre l'infanterie à des distances d'où le feu de celle-ci ne saurait atteindre les batteries. Mais voyons jusqu'à quel point le feu de n'importe quelle arme, ouvert en dehors du champ de tir, c'est-à-dire d'un point d'où on ne voit pas l'objet à battre, est pratique et utile.

Dans la Belgique, qui passe pour un pays de plaines, on trouve rarement un champ de tir de 600 mètres, qui est la portée du fusil. Or, une batterie qui ouvrirait son feu en dehors du champ de tir, c'est-à dire à une distance plus éloignée de l'objet à battre que celle de la portée du fusil, ne voyant pas ce but, son tir n'aura pas de justesse, son feu restera sans efficacité, elle consommera ses mu-

nitions en pure perte, et, comme l'a dit Skobelef, l'artillerie qui agirait ainsi serait plus embarrassante qu'utile.

Nous ne croyons pas, comme le dit Skobelef: « que, dans le combat, l'artillerie ne compte pour rien. » Sur ce point, il pourrait avoir raison si on se battait toujours dans des plaines où il n'y aurait pas d'obstacles à enlever ou à renverser; mais un champ de bataille étant généralement parsemé de localités, fermes, châteaux, villages, etc., le canon est indispensable pour les battre en brêche ou pour les renverser. « Que l'assaut par l'infanterie soit le seul moyen de succès, » comme dit Skobelef, cette opinion nous semble trop exclusive. Plus haut nous avons émis l'avis qu'à Plewna les Russes ont fait abus de l'assaut. Si, dans le combat, c'est généralement l'action de l'infanterie qui décide le succès, on doit reconnaître que dans les attaques des localités, souvent l'assaut ne peut réussir que lorsqu'il a été préparé par l'artillerie : en 1859, huit régiments d'infanterie battent contre le cimetière de Solferino, le canon renverse le mur qui couvre les défenseurs du cimetière et un seul bataillon enlève ce poste qui avait arrêté deux divisions. En 1870, au début de la campagne, les attaques de l'infanterie dirigées contre le château du Geisberg ont échoué parce qu'elles n'avaient pas été préparées par l'artillerie. Après avoir sacrifié un millier d'hommes devant cette cassine, une batterie entre en action, bat la cassine en brêche, et ses défenseurs sont immédiatement obligés de se rendre.

On le voit, en campagne, pour enlever les localités, comme pour l'attaque et la défense des places, l'artillerie est très utile, même indispensable. Seulement la pratique a démontré que sur le champ de bataille on ne sait pas toujours en faire un judicieux emploi. S'en servir à propos est un grand point : souvent elle se présente trop tardivement sur le lieu de l'action, et il arrive aussi qu'on la retire trop tôt de la ligne de feu.

Quoiqu'il en soit, de ce qui précède il ressort, contrairement aux prévisions de la majorité des militaires, que le perfectionnement des armes à feu a augmenté la suprématie du fusil sur le canon, et a, sur le terrain du combat, notablement augmenté l'action de l'infanterie et restreint celle de l'artillerie.

Au reste, c'est le tir rapide et la grande portée du fusil qui ont forcé les artilleurs à chercher des améliorations dans leur armement. Les ont-ils trouvées ? La pratique a démontré que non. Si à l'aide de la rayure ils ont obtenu une portée plus grande, par contre, cette portée a considérablement diminué l'espace dangereux de leurs projectiles, ce qui constate que le perfectionnement du canon est plus factice que réel.

Si dans la guerre russo-turque l'artillerie n'a pas fait merveille, un autre engin de guerre, le navire cuirassé, dont le prestige, qui en est le seul mérite, avait déjà été fortement ébranlé dans l'Adriatique, en 1859, et dans la Baltique, en 1870, a dévoilé complétement son impuissance en 1877-1878.

Pour cette guerre, la Turquie avait sur la Russie une prépondérance maritime écrasante et les pachas comptaient bien obtenir de

notables avantages par leur grande supériorité en navires cuirassés.

Or, en fait de services à rendre, ces navires n'ont pas pu seulement maintenir un blocus effectif dans la mer Noire. Plus bas nous trouverons l'opinion d'un marin qui étonnera les militaires partisans des coupoles pour la défense des cours d'eau : ils verront qu'Hobart pacha a reconnu lui-même que c'eût été folie d'attaquer des villes fortifiées telles que Sébastopol, Odessa, etc., avec des navires cuirassés. Aussi la marine turque a-t-elle soigneusement évité d'entrer en lice avec les forteresses russes; elle a préféré s'en prendre aux villes ouvertes, qui, du reste, n'ont même guère souffert de ces canonnades tant redoutées. Eupatoria a été bombardé le 11 janvier, Théodosi le 13, Anopa le 14. Ce sont là les exploits de cette marine qui a ruiné les finances de la Turquie. Beau résultat!

Sur le Danube, les opérations que les monitors y ont tentées, loin de réussir, ont toutes échoué, et même plusieurs de ces navires y ont été coulés ou pris par l'ennemi.

Or, se présentera-t-il jamais ailleurs une occasion où les navires cuirassés auront autant de chances pour témoigner de leur puissance? Si ces citadelles flottantes, avec leur carapace invulnérable, n'ont pas pu empêcher les Russes d'établir des ponts sur le Danube, ni n'ont pas su se jeter à toute vapeur à travers ces ponts pour les rompre, je me demande en quelles circonstances on sera en droit d'attendre des services de la marine cuirassée?

Voici, du reste, sur ce sujet, comment Hobart pacha s'est exprimé, dans une lettre publiée dans le *Levant Herald*, concernant l'emploi de la marine ottomane dans la mer Noire.

Après avoir énuméré les services que la marine turque a rendus en transportant des troupes d'une côte à l'autre et en contribuant au ravitaillement des armées « voyons, dit Hobart, ce que la flotte n'a pas fait, mais pouvait faire, dans l'opinion de quelques personnes. Quant à nuire à l'ennemi en détruisant des villages et des propriétés le long de la côte, je suis d'opinion que la flotte turque, en agissant ainsi, *eût plutôt gagné de la honte que de l'honneur*. C'eût été pure folie que d'attaquer les villes fortifiées telles qu'Odessa, Sébastopol, etc., avec le peu de navires qui restaient disponibles après la protection efficace donnée à Soulina, Batoum, la Crète et Antivari, et même avec la flotte entière.

« A chacune des places en question il y a des torpilles placées en grand nombre jusqu'à 3 ou 4 milles (7 kilomètres) du rivage, et des canons de 35 tonnes et plus, protégés par des ouvrages de terre à l'épreuve des obus, sont placés dans des batteries dix fois plus nombreuses que celles que la marine turque pourrait transporter pour lutter avec elles. La portée des canons russes des batteries est presque deux fois plus grande que celle des canons de navire, principalement par suite de la hauteur à laquelle ils sont placés et qui leur donne un feu plongeant.

» Une escadre qui les attaquerait pourrait tirer tout le jour sans faire autre chose que quelques dégâts insignifiants à ces travaux de terre imprenables et ce serait là tout le profit, à moins qu'on ne puisse débarquer des troupes pour tirer parti des avantages que le

bombardement pourrait avoir rapportés; la plus grande escadre turque qui a été libre pour bloquer les ports de l'ennemi et bombarder ses fortifications consistait en quatre navires, dont la force en artillerie montait en tout à 20 canons. Je demande à tout homme de la profession ce qu'ils pouvaient faire contre les batteries modernes. La réponse serait « rien » hautement « rien. »Il eût fallu un commandant complétement insensé pour tenter une pareille folie.

» Quel est l'exemple qui a été donné aux officiers navals turcs sous ce rapport dans les temps modernes? J'ai eu l'honneur de servir dans la flotte anglaise de la Baltique pendant la guerre de Crimée, et j'ai vu 30 vaisseaux de ligne anglais et français, portant 2500 canons, ancrer hors de portée de Cronstadt et ne pas oser faire une seule attaque, même contre les plus petites forteresses russes, jusqu'au jour où sont arrivés de petits vaisseaux portant des mortiers expressément envoyés d'Angleterre, et même alors les grands vaisseaux ne sont jamais venus à portée des grandes forteresses, dans ces jours où il n'y avait pas encore de torpilles, et où il n'avait jamais été question de canons de 18 tonnes. Et même, pour prendre la petite forteresse de Bomarsund, 10,000 hommes ont été envoyés d'Europe.

» Ayant suivi un des yachts russes jusqu'à Sébastopol, dans mon vaisseau-amiral, j'ai eu le plaisir d'être quelques minutes sous le feu des nouvelles batteries de terre de cette place, et ce que je puis dire, c'est que je fus satisfait de m'en éloigner, bien que moi et mes hommes ayons supporté le danger avec le plus grand sang-froid. Quel exemple nous a donné encore la flotte française pendant la guerre entre l'Allemagne et la France? Pourquoi croisait-elle à respectable distance des batteries et des torpilles allemandes, et je crois même sans échanger avec elles un seul coup?

Un mot du blocus.

» Nous n'avons jamais eu assez de navires à soustraire aux autres importants devoirs pour admettre que nous ayons gardé un blocus strict.

» Il faut une grande flotte pour défendre un pays dont les côtes comprennent des milliers de milles sur lesquelles malheureusement habite une population portée à la rébellion et ayant besoin d'une surveillance incesssante. Occasionnellement, des vaisseaux russes marchant à grande vitesse ou des yachts armés en guerre ont profité d'un beau temps pour s'élancer sur un bâtiment de commerce. C'est là la simple répétition d'une vieille histoire. Des vaisseaux peuvent être préparés à cette intention; leur coque sera parfaitement nette, leurs machines, leurs chaudières en bon état. Leur charbon sera de première qualité. Ce n'est pas un grand espoir que des bâtiments de ce genre puissent faire une course à grande vitesse, alors que nous considérerons qu'ils ont affaire avec des croiseurs qui tiennent la mer peut-être depuis des semaines, dont les tubes ont besoin de nettoyage, dont le charbon est d'une qualité douteuse, dont l'équipage est excédé de fatigue et qui, dans leur meilleur état, n'ont pas la vitesse des yachts rapides de l'empereur de toutes les Russies.

» Lorsqu'on voit l'ennemi, il est presque impossible de le poursuivre, comme nous avons eu occasion de le voir en plus d'une occasion. »

Ainsi, de l'aveu d'Hobart pacha, qui n'est certes pas intéressé à amoindrir le mérite de la marine, il ressort clairement : que les navires cuirassés ne peuvent pas lutter avec les forteresses, que le feu des navires n'offre guère de danger pour les batteries placées derrière des parapets en terre, tandis que le feu de celles-ci offre de grands dangers pour les navires cuirassés ; que, sans troupes de débarquement, les bombardements des navires restent sans résultat utile ; que l'emploi des torpilles empêche les navires d'approcher à portée de canon des forteresses ; que les cuirassés courant moins vite que les vapeurs ordinaires, ceux-ci peuvent à volonté accepter ou refuser le combat ; que déjà pendant la guerre de Crimée, dans la Baltique, 30 vaisseaux de ligne anglais et français, portant 2500 canons, n'ont pas osé approcher des plus petites forteresses ; que Bomarsund a été pris par des troupes de débarquement ; et, enfin, qu'une marine ne peut que se déshonorer en brûlant des villes ouvertes et les propriétés des particuliers.

On le voit, dans les guerres continentales, le rôle de la marine est généralement très limité. Il peut se présenter des cas, comme nous venons de le voir, où elle peut rendre des services pour aider à alimenter des armées ou pour transporter à grande vitesse des masses de troupes d'un point à un autre, mais c'est là à peu près tout ce qu'on est en droit d'exiger d'elle.

Du reste, il y a longtemps que ces idées sur la marine se sont fait jour ; on trouve, dans les 47 volumes du *Journal de l'armée belge*, une multitude d'articles consacrés à ce sujet. Tout ce qu'Hobart pacha relate, concernant ce qui s'est passé dans la Baltique, en 1854-1855, a été prévu par nous et publié dans une brochure, avec carte et plans, deux mois avant l'entrée des escadres combinées dans cette mer. — Cette brochure a pour titre : *Expédition maritime dans la Baltique*, mars 1854.

Mai 1878. L. VANDEVELDE,
lieut.-colonel belge en retraite.

CIRCULAIRES ET PIECES OFFICIELLES.

L'administration du matériel de guerre a adressé aux armuriers et ateliers autorisés aux réparations d'armes par l'administration militaire fédérale, la circulaire ci-après :

Berne, le 17 juillet 1878.

Le Département militaire fédéral nous charge de vous rendre attentifs aux points suivants :

1° Les armuriers et ateliers autorisés à réparer les armes d'ordonnance n'ont pas le droit d'inscrire sur leurs enseignes « Atelier fédéral de réparations. » S'il est d'intérêt général, spécialement pour les militaires détenteurs d'armes, que les armuriers et ateliers qui ont fait preuve de capacités suffisantes en matière de réparations d'armes, soient connus comme tels autant que possible, l'administration militaire fédérale, d'autre part, n'a jamais entendu fonder des ateliers de réparations fédéraux dans le sens propre du mot ; par conséquent elle ne peut admettre que la qualification de fédéral puisse être appliquée à des entreprises privées, cette expression étant du reste employée d'une manière abusive en maintes autres occasions. Par contre il est facultatif aux armuriers et ateliers autorisés de s'appeler de

tel nom qu'ils jugeront convenable, pourvu que le mot « fédéral » n'y paraisse pas par ex. : « Atelier de réparations pour armes d'ordonnance ».

2° Lors des inspections d'armes de cette année, des hommes astreints au service se sont présentés sans leur arme, en déclarant que celle-ci était en réparation et ont fourni à ce propos une attestation de l'atelier allégué. Une pareille manière de faire est inadmissible et est désormais sévèrement interdite. Les ateliers sont tenus à procéder sans délai aux réparations qui leurs sont confiées et à délivrer ces armes à leurs détenteurs respectifs pour le jour de l'inspection. Toute infraction à ces deux dispositions entraînera la résiliation du contrat.

Le chef de la section administrative, Steiger.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Pendant l'année 1876, il est parvenu au Conseil fédéral un certain nombre de pétitions provenant d'officiers ou de sociétés d'officiers, demandant :

a) Que la Confédération se charge de procurer, pour le service, des chevaux aux officiers montés qui n'en possèdent pas, contre renonciation des indemnités qui leur reviennent de ce chef; l'autorité pourrait faire face à ces nouvelles obligations en donnant plus d'extension aux établissements de la régie et aux moyens de contrats de louage

b) Que la Confédération, aussi longtemps qu'il y a nécessité, achète de bons chevaux à l'étranger pour les céder, une fois dressés, aux officiers à des prix équitables. Toutefois, les officiers montés qui sont en situation de le faire, continueront à fournir et à garder leurs propres chevaux contre l'indemnité spéciale.

Statuant dernièrement sur ces demandes, le Conseil fédéral a décidé de ne pas entrer en matière pour le moment. La résolution négative se base sur les considérations suivantes :

D'après l'art. 182 de l'organisation militaire, les officiers fournissent eux-mêmes leurs chevaux moyennant une indemnité spéciale. Or il paraît impossible que la Confédération assume dès maintenant l'obligation de livrer aux officiers, qui n'en possèdent pas, des chevaux pour le besoin de leur service et, à cet effet, de conclure des contrats de louage en leur lieu et place. D'ailleurs en vertu d'une ordonnance du 10 décembre dernier, la régie a reçu l'extension désirée par les pétitionnaires.

Société fédérale des carabiniers. — Lundi 8 juillet, s'est réuni à Zurich, sous la présidence de M. le landamman Heutschi, de Soleure, le Comité central de la Société fédérale des carabiniers.

Le Comité a pris connaissance de la déclaration des tireurs saint-gallois, qui se retirent de la Société. La cause de cette regrettable détermination est la mise en vigueur du nouveau règlement pour les tirs fédéraux.

Le bureau a été chargé de reprendre encore cette semaine la caisse, les archives et l'inventaire de la Société, et d'envoyer à cet effet une délégation à Lausanne.

Le Comité central a de plus décidé de renoncer à une participation officielle au Tir fédéral allemand qui aura lieu à Düsseldorf, mais en revanche d'envoyer un don d'honneur. Un don semblable est destiné à la fête de tir suisse de New-York.

La question de la révision des statuts a été renvoyée à plus tard.

M. le major Alfred Scherz, instructeur d'infanterie de 1re classe, a été promu au grade de lieutenant-colonel.

Le Conseil fédéral a nommé M. le caitaine H. Jaquiéry, à Cronay, adjudant du 1er bataillon de carabiniers.

Fribourg. — *Le Journal de Fribourg* donne les renseignements suivants sur la convention signée entre la direction militaire de Fribourg et le Département militaire fédéral en vue de l'utilisation par ce dernier des bâtiments de la fabrique de vagons et des champs de manœuvre d'Hauterive.

L'ancienne fabrique de vagons serait transformée en caserne, et celle-ci louée à

la Confédération ; à Hauterive serait construit un bâtiment servant de cantine et ayant des écuries, bureau, etc.

La caserne de Péraules et les champs de manœuvres sont destinés à des cours de répétition des troupes d'infanterie de la IIe division.

La convention sera soumise à la ratification du Grand Conseil dans sa prochaine session extraordinaire, qui aura lieu le 22 courant, et les travaux d'aménagement commenceront aussitôt la ratification intervenue.

GENÈVE. — Le Conseil de guerre de la Ire division s'est réuni la semaine dernière dans le manége de la caserne, à Genève, pour juger une recrue d'infanterie, accusé d'avoir volé 22 fr. à un camarade de chambre.

Le tribunal était présidé par M. le grand juge Bippert.

Le prévenu B., de la commune de Bagno, déclaré coupable à l'unanimité, a été condamné à 10 mois d'emprisonnement et à cinq ans de privation des droits civiques.

AUTRICHE-HONGRIE. — L'armée d'occupation préparée par le gouvernement de Vienne pour l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine ne laisse pas de comprendre un effectif respectable. En effet, la *Vedette* annonce que les quatre divisions déjà mobilisées, savoir les 16e, 18e, 20e et 34e, vont être renforcées par la 2e division de Vienne, feld-maréchal lieutenant Bauer ; la 6e division de Gratz, feld-maréchal lieutenant Tegetthoff; la 23e division de Laibach, feld-maréchal lieutenant Littrow ; enfin, les Honveds de Croatie. La force de chaque division dépassant 15,000 hommes, on voit que les Autrichiens enverront plus de cent mille hommes dans les provinces *protectorées*, en y comprenant les Honveds.

Le feld-zeugmeister baron Josef Philippovic (véritable ortographe du nom) a été nommé commandant en chef des troupes d'occupation et vient de quitter Prague, où se trouvait son quartier général de commandant de la Bohême, Le baron descend d'une famille comtale des confins militaires et son père était capitaine dans le régiment frontière, n° 1. Il sort de l'arme du génie, après avoir longtemps servi dans l'état-major. Pendant la campagne de Hongrie, en 1848-1849, il remplissait les fonctions d'aide-de-camp auprès du célèbre Jellajick, ban de Croatie. A Solferino, il commandait une brigade du 8e corps Benedek; à Sadowa, il était commandant en second du 2e corps Thun-Hohenstein. Plus tard, il remplit successivement les emplois de commandant de division à Vienne et à Innsbruck, de commandant général en Moravie et en Bohême.

A ces renseignements donnés par la *Vedette*, nous ajouterons quelques réflexions tantôt sérieuses, tantôt humoristiques, de la *Wehr-Zeitung* sur la mobilisation. Ce journal se loue du concours que les autorités civiles ont apporté aux opérations, concours dont l'énergie inspirait des doutes d'autant plus justifiés que ces mêmes autorités avaient fait preuve d'une grande mollesse lors des appels pour les manœuvres.

Par exemple, le même journal blâme vivement l'organisation vicieuse du service des transports et cite un escadron d'animaux de bât (*ein tragthier-escadron*) de plus de 300 hommes avec 500 bêtes qui aurait dû avoir règlementairement 6 officiers et il en a à peine la moitié, tandis que les effectifs en hommes et en chevaux sont largement dépassés. Un infortuné lieutenant de la réserve a été chargé de l'organisation d'une section de transport de plus de cent hommes et autant d'animaux. L'officier ne parle que l'Allemand, ses sous-officiers et soldats ne savent guère que le polonais, la plupart venant de Gallicie. Le lieutenant n'a jamais vu bâter et charger une bête de somme, ses soldats sortent presque tous de l'infanterie, ce qui a lieu d'étonner puisque la cavalerie n'a pas besoin de tous ses réservistes. Dans de pareilles conjectures, l'organisation de la section n'avance guère et se trouve dans les plus mauvaises conditions. Pour comble de malheur. notre lieutenant. en voulant enseigner à son ordonnance la manière de nettoyer un révolver, s'est déchargé son arme dans la main, qui a été traversée de part en part. Cet accident a permis de le remplacer par un officier au courant de son métier ; d'où l'on peut conclure qu'à quelque chose malheur est bon.

Il est de fait, dit notre confrère, que l'on doit s'attendre à de graves mécomptes quand on a la prétention de porter un corps de 1270 soldats du train à 22,500 hommes sur le pied de guerre. Heureusement pour l'Autriche, ajouterons-nous, que l'occupation des provinces protectorées n'offre aucun danger immédiat et que le

ministre de la guerre pourra remédier à l'insuffisance de l'organisation actuelle de l'armée austro-hongroise. Sous ce rapport, la mobilisation partielle, conséquence des décisions du Congrès, sera pour elle une excellente école.

(L'armée française).

— Le port autrichien de Fiume possède une importante fabrique de torpilles Whitehead, de création anglaise, sur laquelle on lit dans la *Yachta* les détails suivants:

Il n'y a pas moins de 70 machines à vapeur dans l'usine de Fiume, et cependant cet établissement suffit à peine à toutes les commandes. Dans les deux derniers mois de l'année passée, on s'est exclusivement occupé de la fabrication des torpilles de petites dimensions, pourvues de deux hélices et destinées à l'Angleterre.

D'octobre à décembre 1877, on en a expédié 99 à Malte ; le reste de la commande, consistant en 101 pièces, a été envoyé à la même destination en février dernier. L'Angleterre est, de toutes les puissances maritimes, celle qui possède le plus grand nombre de torpilles Whitehead. Douze cuirassés de la marine britannique sont munis d'appareils perfectionnés pour le lancement de ces engins de guerre. En décembre, la fabrique de Fiume a commencé la confection d'une centaine de torpilles pour le compte du Portugal, de l'Allemagne et de la Russie.

Tous les projectiles Whitehead fabriqués à Fiume sont munis de deux hélices ; ils sont construits de trois grandeurs différentes, 14, 19 et 22 pieds, avec des vitesses de 21, 23 et 26 nœuds à l'heure, qu'ils peuvent conserver jusqu'à 200 et 270 mètres. Ces formidables engins ressemblent extérieurement à un gigantesque cigare d'acier poli, très effilé aux deux bouts. La surface est tout à fait lisse, sans inégalités. on aperçoit à l'une des extrémités deux hélices placées sur un seul axe, et derrière sont adaptés les gouvernails horizontal et vertical, semblables à des nageoires de poisson.

A l'intérieur, outre la charge de matière explosive, se trouve l'air comprimé qui met en mouvement une série de mécanismes extrêmement ingénieux dont chacun a son rôle spécial. L'un fait avancer la torpille sous l'eau à une profondeur déterminée; l'autre dans une certaine direction et empêche qu'elle ne s'en écarte ; le troisième agit de telle façon que la torpille ne peut faire explosion qu'après avoir quitté le bâtiment torpilleur et parcouru un espace déterminé ; un quatrième produit l'explosion de la charge à la rencontre d'un corps résistant ; le cinquième arrête la machine quand la torpille a parcouru un certain trajet; le sixième est destiné à faire remonter la torpille à la surface ou à la faire couler à fond une fois qu'elle est arrêtée ; car, dans le cas où elle n'a pas éclaté, il peut être utile qu'elle ne tombe pas aux mains de l'ennemi.

Les appareils employés pour lancer la torpille Whitehead sont de trois sortes : les appareils au-dessus de l'eau qui ont la forme d'un canon d'où les torpilles sont projetées au moyen de l'air comprimé, et qui portent le nom de canons-torpilles ; les appareils au-dessous de l'eau, consistant en un long tube placé au-dessous de l'eau, d'où la torpille est lancée également par la pression de l'air ; enfin le troisième appareil est une sorte de tube à jour qui sert seulement à supporter et à diriger la torpille au départ, celle-ci se mettant d'elle-même en mouvement. C'est avec ce dernier système, sorti de la fabrique de Fiume, qu'a été lancée la première torpille Whitehead sur la rade de Batoum, en Turquie d'Asie.

LAUSANNE. - IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

// REVUE DES ARMES SPÉCIALES
Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 14 (1878.)

LES CAMPS RETRANCHÉS EN PRUSSE.

Sous ce titre, la *Rivista militare Italiana* publie quelques pages remarquables d'où nous extrayons les détails suivants qui intéresseront certainement nos lecteurs :

Depuis 1871, l'Allemagne n'a pas entrepris de construire de nouvelles places, mais elle a mis tous ses soins à approprier les forteresses existantes aux principes de l'art militaire moderne.

Les camps retranchés ont, par suite, une étendue correspondante au nombre des troupes qu'ils doivent renfermer d'après le système adopté par les organisateurs de la défense du pays. Il est admis que les forts détachés de première ligne doivent être assez en avant pour empêcher tout bombardement de la ville qu'ils protègent ou de quelque partie de celle-ci. Les limites maxima ou minima de la distance entre l'enceinte du corps de place et l'extrême ligne des forts détachés varient de 4 à 7 kilomètres.

Dans les divers camps retranchés qui garnissent les frontières allemandes et spécialement la frontière occidentale, les intervalles des forts sont de 3 à 4 kilomètres.

Les forts détachés sont considérés comme devant jouer un rôle prépondérant dans les siéges, vu que, en Allemagne, il est admis comme principe que dans la guerre de campagne comme dans la défense des places, la principale résistance doit être faite par la première ligne ; on a, pour cette raison, cherché à doter ces ouvrages de tous les moyens fournis par l'art moderne pour augmenter leur puissance offensive en même temps que leur force de résistance passive.

Cette dernière n'est pas basée uniquement sur le fossé, qui constitue le véritable obstacle, ni sur la force du parapet derrière lequel se tient le défenseur, mais aussi sur une bonne disposition des remparts pour atténuer les effets du feu de l'ennemi sur les hommes, le matériel et les munitions et offrir des abris sûrs pendant toute la durée de la défense.

Voici les détails principaux du système adopté :

Relief, 8 mètres.

Le rempart, divisé en deux plans se raccordant par une rampe douce, a une largeur totale de 13 à 14 mètres.

L'épaisseur du parapet varie de 7 à 8 mètres ; la hauteur de la ligne de feu au-dessus du plan supérieur du rempart est de 2m40.

Fossé : profondeur de 6 mètres mesurée de l'arête de la contrescarpe en maçonnerie ; largeur au fond, 12 mètres environ, y compris l'épaisseur du mur d'escarpe détaché et le chemin de ronde derrière ce mur.

L'escarpe est en terre avec talus naturel.

La hauteur du mur détaché placé devant l'escarpe est déterminée par un plan passant sur l'arête du glacis et formant un angle de 15 degrés avec l'horizon.

Dans la plupart des forts, il n'y a pas de chemin couvert. L'arête du glacis a une hauteur variant de 2 à 3 mètres. Il n'existe de galeries de contrescarpe que dans les forts pourvus de contremines ; encore ne sont-elles disposées qu'en face des saillants et des angles de la contrescarpe.

Le fossé est défendu par des caponnières placées sur le front en avant du saillant et adossées, sur les flancs, à l'angle d'épaule. Pour le flanquement du fossé sur le front on emploie des canons lisses de 8 à 9 centimètres, deux pièces par ligne à battre. Les fossés des flancs sont ordinairement battus par de la mousqueterie. — Les mitrailleuses ne sont pas encore et ne seront peut-être jamais adoptées en Allemagne.

On arrive à la caponnière du front par une galerie couverte de terre directement depuis le fossé de gorge. Cette galerie traverse l'intérieur du fort suivant la capitale et passe sous le rempart du front. Des ouvertures pratiquées près de ce dernier et du retranchement de gorge mettent la galerie en communication avec le sol de l'ouvrage. On arrive aux batteries des flancs par des poternes ordinaires.

Le fort contient, outre des traverses casematées sur le terreplein et des magasins à munitions pour la consommation journalière, de nombreux locaux à l'épreuve de la bombe pour les hommes et des magasins pour les munitions du fort et des batteries annexes. On a pris soin de donner au fort les formes les moins apparentes et d'éviter toutes les constructions faciles à apercevoir de loin et qui pourraient offrir à l'ennemi des buts distincts ou des points de repère sur l'emplacement des pièces derrière le parapet. En conséquence, les traverses dépassent la ligne de feu seulement de la quantité nécessaire pour protéger les pièces dont la hauteur de genouillère est tenue aussi forte que possible afin d'éviter les embrasures profondes.

Le nombre et l'écartement des traverses varient suivant la plus ou moins grande probabilité des feux prenant d'enfilade les lignes du fort. Dans la plupart des cas, on établit une traverse par deux pièces.

Les traverses sont casematées et chacune sert d'abri aux servants de deux pièces. Il n'existe pas, sur le rempart, de couvert pour les bouches à feu, les pièces de position devant, si le feu de l'ennemi prend la supériorité sur celui du fort, être transportées dans les batteries annexes.

Pour deux pièces, il y a dans le parapet un dépôt à projectiles.

Les magasins renfermant les munitions pour la consommation journalière sont pratiqués dans la masse couvrante. Ils comprennent :

1° Les magasins à poudre.

2° Les dépôts pour projectiles pleins.

3° Les locaux pour charger les projectiles creux.

4° Un petit local pour les artifices de nature explosive.

Les magasins nos 1, 2 et 3 se font de deux grandeurs ; les plus petits doivent contenir la munition pour 24 heures de feu pour 5 à 10 pièces ; les plus grands, pour 10 à 14 pièces.

1° *Magasins à poudre pour la consommation journalière.* — Les magasins à poudre sont adossés au talus intérieur du terre-plein ; on y pénètre directement par un vestibule. La superficie intérieure de ce vestibule est de 1m 40 $\times$ 2m 50 (direction de la ligne de feu) ; celle des grands magasins est de 2m 50 $\times$ 3m 92 ; celle des petits 2m 50 $\times$ 2m 50. La hauteur sous clef est de 2m 82 et celle des piédroits 2m 20. Si l'on fait de ces magasins sous les faces de l'ouvrage, le vide intérieur est couvert par une voûte en plein ceintre dont la naissance est placée au niveau des fondations ; ils sont alors entourés par un fort mur dans lequel est ménagée une galerie de ventilation. L'entrée est défilée par une traverse servant aussi de parados aux batteries des flancs ; on arrive à celles-ci par une poterne spéciale.

Les magasins pour 10 à 14 bouches à feu ont leur grand-axe parallèle à la ligne de feu ; l'entrée est placée dans un mur de soutènement. Les magasins à poudre construits sous le terre-plein communiquent directement avec une traverse casematée.

2° *Dépôts pour projectiles creux chargés.* — Ces locaux sont destinés à recevoir les projectiles creux de toute espèce, les boites à mitraille ainsi qu'un second approvisionnement de mitraille pour les pièces destinées à combattre une attaque de vive force; de plus, il y a une provision de grenades à main, de projectiles éclairants et d'artifices divers.

Les petits dépôts pour projectiles creux chargés ont 3ᵐ 75 de longueur sur 2ᵐ 80 de large; les grands ont 4ᵐ 50 sur 3ᵐ 75. La hauteur sous clef est de 2ᵐ 50 et de 1ᵐ 57 aux naissances; ils sont construits tout près des locaux où se fait le chargement des projectiles creux et communiquent avec le rempart par un escalier débouchant dans l'abri d'une traverse casematée.

3° *Locaux pour le chargement des projectiles creux.* — Ils doivent être bien éclairés et sont adossés au talus intérieur du terre-plein avec deux fenêtres dans le mur non enterré; ils ont les mêmes dimensions que les dépôts de projectiles auxquels ils sont contigus; le mur de séparation a une ouverture large de 0ᵐ 75 et haute de 0ᵐ 65 pour le passage des projectiles.

Les projectiles creux chargés sont transportés au niveau des batteries par des élévateurs mécaniques placés dans des puits communiquant avec le rempart. Ces puits partent du vestibule ou de l'intérieur du magasin à projectiles chargés et débouchent dans une traverse casematée. Le puits, long de 1ᵐ 26 et large de 0ᵐ 63, est divisé par une cloison de planches en deux canaux égaux et de section presque carrée.

Dans l'axe de chaque canal et au-dessus sont deux poulies sur lesquelles passe une corde; aux bouts de celle-ci sont deux caisses en tôle dont l'une s'abaisse quand l'autre s'élève et dans lesquelles se placent les projectiles. Le mouvement des caisses est réglé par 8 galets qu'elles portent à l'extérieur et 4 guides verticaux placés dans les canaux.

4° *Dépôt pour artifices de guerre.* — Ces locaux sont spécialement destinés à contenir les artifices explosifs, tels que : étoupilles à friction, fusées à temps et à percussion, etc. — On les construit isolés des autres magasins; on en compte un par fort; leurs dimensions sont; 1m.90 sur 1m.25.

Magasins à poudre blindés. Dans les ouvrages détachés qui ne peuvent pas facilement recourir aux grands magasins de la place, il existe, outre les dépôts pour la munition de consommation journalière, des magasins à poudre blindés contenant la munition pour 14 jours et de la capacité de 10 à 25 tonnes.

Leur position dépend de la configuration du sol. Ordinairement on le place derrière la gorge du fort dans l'enceinte d'une espèce de dent qui se trouve en avant de la courtine de gorge. Leur construction est très forte. Dans le massif de la muraille est réservée une galerie de ventilation. Extérieurement, la maçonnerie est recouverte d'une épaisse couche de terre.

Abris pour les hommes et autres locaux. Dans les forts, il existe des abris pour la garnison entière. Ceux qui sont destinés à la garde des remparts et aux servants des pièces sont placés sous les traverses.

Les abris pour les hommes qui ne sont pas de service soit dans le fort ou dans les batteries annexes, sont placés ordinairement sur le front de gorge. Ils sont à deux étages, s'étendent sur presque toute la longueur de la courtine et forment des chambres assez commodes disposées de façon que leur grand axe soit perpendiculaire à la ligne de feu de la courtine. Les fenêtres regardent du côté du fossé ou de la cour de gorge.

Outre les locaux que nous venons d'énumérer, certains forts détachés sont aussi pourvus de dépôts spéciaux pour le matériel de l'artil-

lerie et du génie, de magasins à approvisionnements, de locaux pour infirmerie, de logements pour officiers, d'écuries, etc.

Tous les forts indistinctement sont pourvus d'eau potable, de cuisines, de cantines et de latrines.

Batteries annexes. — Les batteries annexes font partie intégrante du fort et se construisent déjà en temps de paix.

Les abris sous les traverses, les dépôts de projectiles et les magasins à poudre se font généralement en charpente : leur construction se termine lorsqu'on met une place en état de défense.

Les batteries annexes sont placées sur les flancs des forts avec leur fossé en correspondance avec celui de la gorge du fort ; leur ligne de feu fait un angle droit avec la capitale du fort et a, dans chaque batterie, le développement nécessaire pour un armement de 6 pièces.

Leur relief est limité et répond dans une certaine mesure au besoin de soustraire les pièces à l'effet des projectiles ennemis et à la vue de l'assaillant, tout en gardant un tir rasant.

Il y a, pour deux pièces, une traverse recouvrant un dépôt de projectiles creusé dans le parapet et formant abri pour les servants. Chaque batterie a en outre un dépôt spécial pour projectiles chargés et un magasin à poudre. Ce dernier est placé dans l'aile opposée au fort. Ces batteries sont fermées à la gorge par une palissade. Les pièces placées sur les flancs du fort battent efficacement le terrain en avant et défendent l'ouvrage contre une attaque de vive force.

Batteries intermédiaires. — Tandis que les forts et les batteries annexes ont pour but spécial de contrebattre les batteries de première position que l'adversaire construit à deux ou trois kilomètres de la ligne des forts, les batteries intermédiaires sont destinées à s'opposer à la construction des batteries de seconde position que l'ennemi cherche à établir à 800 mètres environ de la ligne précitée et à empêcher l'ouverture de la première parallèle.

Les batteries intermédiaires ont le caractère d'ouvrages de campagne et se construisent pendant le siège ; leur nombre varie avec le terrain et la force des combattants. Elles ressemblent aux batteries annexes et sont, dans la règle, armées de 6 pièces. La hauteur de l'épaulement ne dépasse pas 2m.40 dont 1m.40 seulement en dehors du sol, le reste s'obtient en enterrant la batterie. Pour défendre ces batteries, on établit des retranchements rapides pour l'infanterie.

Batteries de position. — On appelle ainsi de petits forts fermés à la gorge, qui se construisent déjà en temps de paix pour battre certaines positions que les forts ne commandent qu'incomplètement. Ces ouvrages doivent pouvoir résister à une attaque de vive force ; leurs remparts diffèrent peu de ceux des forts que nous avons décrits.

Corps de place. — Depuis 1815, les ingénieurs allemands ont adopté les idées de Montalembert et de Carnot, c'est-à-dire le système polygonal plus ou moins modifié. Depuis la campagne de 1870-71, aucune enceinte continue nouvelle n'a été construite en Allemagne ; dans les places de Metz, Strasbourg, Mayence et Coblentz on s'est borné à quelques rectifications ou modifications de détail aux enceintes déjà existantes. Les fortifications de Cologne offriront un exemple de la manière dont les ingénieurs prussiens entendent l'organisation du corps de place d'un grand camp retranché.

La nouvelle enceinte de Magdebourg, commencée avant la guerre franco-allemande, présente une grande simplicité de tracé. Les caponnières sont placées aux saillants, de deux en deux, de façon qu'une caponnière puisse battre deux flancs.

Les caponnières organisées pour le flanquement par l'artillerie auront

deux étages de feux; chaque étage comprend 3 pièces, dont deux battent le fossé proprement dit et une le chemin de ronde. La contrescarpe est en maçonnerie avec des galeries à feux de revers organisées pour la guerre souterraine.

L'escarpe est en terre avec mur détaché en avant.

Le relief du corps de place est modéré; les remparts sont établis d'après les mêmes règles que ceux des grands forts détachés en ce qui concerne la distribution des traverses, la construction des magasins à poudre pour la consommation journalière, les locaux pour le chargement des projectiles, les dépôts à projectiles et les abris blindés pour la garnison.

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1878.

Le commissaire des guerres de la IIe division d'armée, a adressé aux autorités des communes situées dans la zone des manœuvres la circulaire ci-après :

Tit. — Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 11 décembre 1875, la IIe division d'armée, forte d'environ 9,500 hommes et 1700 chevaux, fera ses manœuvres du 5 au 20 septembre sous le commandement de M. le colonel-divisionnaire Lecomte, dans la zone Fribourg-Payerne-Morat-Berne et environs, pour les manœuvres de campagne (15-20 septembre), et pour les cours préparatoires, dans les localités fixées par le tableau des écoles militaires de 1878.

Sauf quelques bivouacs, s'il y a lieu, pendant les manœuvres de division, les troupes ainsi que les officiers de compagnie seront logés dans des cantonnements, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils pourraient être logés chez les particuliers.

Par *cantonnements* on comprend tous les locaux spacieux, tels que salles, magasins, granges, etc., à l'abri du courant d'air et de l'humidité.

Outre les écuries, on pourra se servir pour abriter les chevaux des locaux couverts, à l'abri du courant d'air, dans desquels on fera l'installation nécessaire pour qu'on puisse les attacher et pour qu'ils soient séparés au moyen d'une barrière (lattes ou planches).

L'espace pour le logement des hommes et des chevaux est calculé à raison de 0,75 m. de large sur 1,80 m. de long pour l'homme, et 1,50 m. de large sur 2,70 de long pour le cheval, les allées non comprises.

Outre les cantonnements et les écuries, ainsi que leur éclairage, vous aurez à fournir les bureaux et les logements des états-majors, les locaux pour corps de garde, salles d'arrêt, salles pour les malades, ateliers pour les ouvriers, cuisines (dans le cas où les troupes n'établiraient pas de cuisines de campagne), places de parc et de tir, latrines, ainsi que la paille pour les cantonnements et la litière pour les chevaux.

Les frais éventuels nécessités par l'établissement de porte-manteaux, rateliers d'armes, séparation entre les chevaux, construction des latrines seront à la charge de l'administration fédérale ; toutefois on devra veiller à la plus stricte économie.

La subsistance tant pour les hommes que pour les chevaux sera fournie par les magasins fédéraux.

Si toutefois, pendant les manœuvres de division, vous étiez appelé à fournir la subsistance à certains corps de troupes, vous auriez droit à l'indemnité réglementaire (1 fr. la ration de vivres et 1 fr. 80 c. la ration de fourrage).

La paille et le bois pour les bivouacs sont à la charge de l'administra-

tion ; vous voudrez bien toutefois prendre des dispositions pour que nous puissions nous les procurer à des prix raisonnables, de même que le bois pour les cuisines.

Dans les cantonnements il sera livré :

1° 10 kilog. de paille par homme pour les cinq premiers jours ; en cas d'un plus long séjour 2 1/2 kilog. de plus par homme chaque cinq jours.

Dans le cas ou un local ne serait utilisé qu'un jour ou deux, on devra se contenter de 6 à 8 kilog. par homme.

2° 4 kilog. de paille par cheval et par jour.

La paille fournie par les communes pour les cantonnements des troupes, demeure leur propriété contre une indemnité à fixer pour sa moins value.

La litière est fournie gratuitement par les communes contre l'abandon du fumier.

Les communes veilleront également à ce que l'eau ne fasse pas défaut.

Afin de faciliter la marche du service, je vous transmets ci-dessous l'effectif des hommes et chevaux que vous aurez à recevoir dans votre commune, ainsi que l'indication des prestations que vous aurez à faire.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que tous ces locaux soient désignés pour la fin juillet courant, afin que je puisse en prendre le détail au commencement d'août.

J'ose espérer, ainsi que cela a eu lieu dans les rassemblements antérieurs, que les communes rivaliseront de zèle pour recevoir les troupes fédérales de leur mieux possible.

Agréez, Tit, l'assurance de ma parfaite considération.

Sion, 10 juillet 1878.

Le Commissaire des guerres de la division,
Ed. CROPT, lieut.-colonel.

Organisation de l'artillerie anglaise.

(Extrait de la *Revue d'artillerie*.)

L'artillerie anglaise, dont l'ensemble forme un seul corps, le *Régiment royal d'artillerie*, indépendant des autres armes en temps de paix, se compose de :

3 brigades d'artillerie à cheval (A, B, C), qui comprennent chacune 10 batteries actives et 1 batterie de dépôt, numérotées de A à K ;

6 brigades d'artillerie de campagne (1 à 6), qui comprennent chacune 14 batteries actives et 1 batterie de dépôt (A-O), sauf la 3e brigade qui a 15 batteries actives ;

5 brigades d'artillerie de place (7-11), qui comprennent chacune 18 batteries actives et 1 batterie de dépôt (1-19), sauf la 8e brigade qui a 19 batteries actives ;

1 brigade d'artillerie de côte, qui comprend 10 batteries.

Chaque brigade d'artillerie à cheval envoie 5 batteries actives aux Indes.

Chaque brigade d'artillerie de campagne a 7 batteries et la batterie de dépôt dans la mère patrie ; le reste est aux Indes.

Chaque brigade d'artillerie de place envoie 11 batteries actives aux Indes ou dans les colonies, sauf la 8e brigade qui en envoie 12.

La brigade d'artillerie de côte est fractionnée en petits détachements dans les différents forts du littoral de l'Angleterre.

En temps de paix, la seule unité de l'artillerie est la batterie ; le groupement en brigades ne sert que pour l'administration et pour la mobilisation.

Le royaume de la Grande-Bretagne est partagé en 12 districts ; dans chacun d'eux, il y a l'état-major d'une brigade d'artillerie ; dans le district de Woolwich, il y en a trois.

Toutes les batteries, sans distinction de brigade, qui résident sur le territoire d'un district, sont sous les ordres d'un *commandant d'artillerie de district;* ce dernier est chargé en même temps de l'administration de la brigade d'artillerie dont l'état-major se trouve dans son district et il est le chef supérieur de toutes les batteries de l'armée auxiliaire[1] formées sur son territoire.

Chacun des trois états-majors de Woolwich exerce les pouvoirs d'un commandement de district sur les batteries de sa brigade, placées sur le territoire de Woolwich ; les autres batteries, en résidence à Woolwich, qui appartiennent à des brigades dont l'état-major ne se trouve pas dans le district de Woolwich, dépendent d'un état-major particulier de district.

Répartition de l'artillerie en Angleterre. — Par suite, les batteries sont ainsi réparties :

Dans le district du Nord, sous les ordres de l'état-major de la 2e brigade : 2 batteries à cheval, 8 batteries de campagne, dont une de dépôt ;

Dans le district de l'Est, sous les ordres de l'état-major de la 6e brigade : 3 batteries de campagne, dont une de dépôt, et 2 batteries de place ;

Dans le district de l'Ouest, sous les ordres de l'état-major de la 8e brigade : 2 batteries à cheval, 2 batteries de campagne et 7 batteries de place, dont une de dépôt;

Dans le district du Sud, sous les ordres de l'état-major de la 7e brigade : 2 batteries à cheval, 4 batteries de campagne et 12 batteries de place, dont une de dépôt ;

Dans le district du Sud-Est, sous les ordres de l'état-major de la 9e brigade : 2 batteries à cheval, 2 batteries de campagne et 4 batteries de place, dont une de dépôt ;

Dans le district de Chatam, sous les ordres de l'état-major de la 11e brigade : 1 batterie de campagne et 5 batteries de place ;

Dans le district de Woolwich, sous les ordres des états-majors des brigades A, 1 et 5 et du commandement de district : 3 batteries à cheval, 10 batteries de campagne, 2 batteries de place et 3 batteries de dépôt diverses ;

Dans le district d'Aldershot, sous les ordres de l'état-major de la brigade C : 3 batteries à cheval, dont une de dépôt, et 5 batteries de campagne ;

Dans le *Nordbritish* district, sous les ordres de l'état-major de la 4e brigade : 2 batteries de campagne, dont une de dépôt, 1 batterie de place.

Toute l'artillerie de l'Irlande est réunie sous un même commandement supérieur ; elle est répartie en 3 districts :

Dans le district de Dublin, sous les ordres de l'état-major de la brigade B : 2 batteries à cheval, dont une de dépôt, 2 batteries de campagne ;

[1] L'armée anglaise se divise en *armée active* et en *armée auxiliaire ;* l'armée active se compose de l'armée permanente, des troupes indigènes et de la 1re classe de la réserve ; l'armée auxiliaire comprend la 2e classe de la réserve, la milice et les volontaires.

Dans le district de Curagh, sous les ordres de l'état-major de la 3e brigade : 2 batteries à cheval, 2 batteries de campagne, dont une de dépôt ;

Dans le district de Cork, sous les ordres de l'état-major de la 10e brigade : 1 batterie à cheval, 4 batteries de campagne et 3 batteries de place.

Il y a en outre une batterie de place dans chacune des îles de Guernesey, Jersey et Alderney.

L'artillerie se recrute sur tout le territoire du royaume et non par brigades ; l'achat et le dressage des chevaux pour l'artillerie sont faits par l'établissement de remonte de Woolwich ; l'équitation et la conduite des voitures sont enseignées pour toute l'artillerie à l'Ecole d'équitation de Woolwich.

D'après le plan de mobilisation, l'armée anglaise doit former 8 corps d'armée avec les troupes de l'armée active et de la milice stationnées à l'intérieur. Chaque corps d'armée comprend :

1 état-major ;

1 brigade de cavalerie à 3 régiments, avec 1 batterie à cheval ;

3 divisions d'infanterie, composées chacune de 3 brigades d'infanterie à 3 bataillons, de 1 bataillon de *rifles*, 1 régiment de cavalerie et de 3 batteries de campagne ;

L'artillerie de corps, composée de 3 batteries à cheval et de 2 de campagne ;

1 compagnie du génie, avec équipage de ponts et parc télégraphique ;

Les divers services accessoires.

Forces disponibles. — Les forces anglaises disponibles sont pour l'artillerie : 15 batteries à cheval, comprenant 5 officiers, 11 sous-officiers et trompettes, 147 hommes, 108 chevaux, 6 pièces, 2 caissons de munitions et 4 voitures ;

42[1] batteries de campagne, comprenant 5 officiers, 11 sous-officiers et trompettes, 142 hommes, 84 chevaux, 6 pièces, 6 caissons de munitions et 4 voitures ;

45 batteries de place, comprenant 4 officiers, 8 sous-officiers et 130 hommes, qui doivent servir, non-seulement à former le parc de siége et les colonnes de munitions, mais encore à compléter les batteries de campagne.

Les batteries de dépôt, non-seulement servent de dépôt pour les fractions mobilisées dans les brigades respectives, mais encore peuvent être augmentées et mobilisées à leur tour ; leur effectif est, pour les 5 batteries à cheval, de 5 officiers, 17 sous-officiers, 122 hommes et 66 chevaux ; pour les 6 batteries de campagne, de 5 officiers, 18 sous-officiers, 164 hommes et 72 chevaux ; et pour les 5 batteries de place, de 4 officiers, 17 sous-officiers et 208 hommes.

Répartition de l'artillerie aux Indes. — Les 15 batteries à cheval sont à l'effectif de 5 officiers, 157 hommes, 178 chevaux, 66 bœufs, 6 pièces de 9 livres, 18 voitures et une suite de 364 indigènes : les pièces et les caissons de 1re ligne sont attelés à 6 chevaux ; les voitures de 2e ligne sont traînées par des bœufs ; il y a 11 batteries au Bengale, 2 à Madras et 2 à Bombay.

Les 43 batteries de campagne sont à l'effectif de 5 officiers, 157 hommes, 110 chevaux, 76 bœufs, 6 pièces de 9 livres, 18 voitures et une suite de 267 indigènes ; il y a 22 batteries au Bengale, 11 à Madras et 10 à Bombay.

[1] 41, si l'on en déduit une batterie qui doit être envoyée au Cap.

Les 28 batteries de place sont à l'effectif de 5 officiers et 87 hommes ; il y en a 15 au Bengale ; 2 d'entre elles sont des batteries de montagne, attelées avec des mulets et armées de 6 canons rayés de 7 livres se chargeant par la bouche ; 2 autres sont des batteries lourdes transportées par des éléphants et armées de 3 canons de 40 livres Armstrong et de 4 mortiers, 2 de 8 pouces et 2 de 5,5 ;

7 à Madras, dont une batterie de montagne armée de 4 canons de 7 livres transportés par des éléphants et une batterie lourde traînée par des bœufs et armée de 3 canons Armstrong et de 4 mortiers ;

6 à Bombay, dont une batterie lourde, armée de 3 canons Armstrong et de 4 mortiers, traînée par des bœufs.

Il y a en outre l'artillerie indigène, qui se compose de 4 batteries de montagne et 1 batterie de place fournies par le Punjad et de 2 batteries de montagne de Bombay ; l'effectif total et de 519 canonniers et de 28 canons.

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire militaire suisse 1878. Deuxième année. Traduction du *capitaine Salquin*, secrétaire du Département militaire suisse. Berne, Wyss, éditeur, 1878. 1 vol. in-18.

Ce petit volume contient une foule de renseignements très utiles, entr'autres des extraits de la Constitution fédérale, la répartition de l'armée suisse et diverses notes militaires, statistiques, historiques.

En 1877, une première édition en avait été publiée et nous en avions fait une appréciation dont la nouvelle édition parle en ces termes dans une note de l'éditeur :

» La *Revue militaire suisse*, n° 15, du 21 août 1877, a eu raison de soumettre à une critique un peu sévère l'Annuaire militaire suisse qui paraissait *pour la première fois* en 1877.

» Nous reconnaissons avec la *Revue* que cette première édition laissait, en effet, considérablement à désirer, soit au point de vue des lacunes, soit au point de vue de l'impression.

» Mais la *Revue* a bien voulu admettre que cette publication avait l'intention sincère d'être utile aux officiers, sous-officiers et soldats de l'armée et elle a bien voulu aussi ne pas mettre en doute qu'en émondant, complétant et rectifiant convenablement la matière, on pourrait arriver, par une nouvelle édition de cet annuaire, à une publication réellement utile.

» Nous avons suivi ces conseils bienveillants et nous avons fait tout notre possible pour prévenir le retour d'une critique que cette première édition ne pouvait en effet pas manquer de provoquer.

» Mais nous remercions aussi la *Revue* d'avoir bien voulu nous signaler les lacunes que cet annuaire renfermait. Non-seulement elles ont été comblées dans la seconde édition, mais encore celle-ci a été notablement complétée et améliorée et nous espérons qu'après l'avoir parcourue, la *Revue militaire suisse* voudra bien nous juger impartialement et reconnaître que nous avons mis à profit ses utiles observations.

Berne, le 15 avril 1878. K.-J. Wyss, éditeur.

Aujourd'hui nous ne pouvons que féliciter l'éditeur et l'auteur, M. le capitaine Salquin, des améliorations très réelles qui ont été apportées à l'édition de 1878. Telle qu'elle est, elle peut être d'un grand secours à nos officiers comme aide-mémoire. Quelques améliorations pourraient néanmoins y être apportées encore et nous prendrons la liberté d'en citer quelques-unes ci-après :

1° Ce volume, pour avoir toute son utilité, doit être aussi portatif que possible. Il serait donc avantageux d'en retrancher les pages d'annonces et peut-être aussi quelques chapitres qui ne sont pas d'usage journalier.

2° A la page 19 on fait figurer en tête des alpes secondaires le *Jorat*, ce qui est une classification douteuse. Mieux aurait valu, en tous cas, mettre ce *Jorat* à la fin de l'article.

3° Dans la liste des 33 stations météorologiques, pag 28, celle de Lausanne a été omise.

4° Les notices chronologiques des pages 38-43 pourraient avoir quelques dates plus précises que l'année seulement, surtout dans les années contemporaines.

5° Le chapitre de la Constitution fédérale est trop long; il devrait se borner aux choses militaires.

6° L'effectif d'une division d'armée, pag. 60-61, pourrait être complété par un 13e n° pour le parc de dépôt.

7° Le tableau de la répartition de l'armée des pages 66-73 gagnerait à avoir le nom des chefs de corps sous le n°. L'*Annuaire* devant paraître chaque année, il n'y aurait là aucune difficulté.

8° La liste des fonctionnaires militaires et officiers supérieurs, pages 110-115, n'a pas toujours les dénominations exactes; en quoi, il est vrai, l'annuaire Wyss a été fourvoyé sans doute par l'annuaire officiel lui-même, qui, depuis quelques années, est un cahos inextricable. Il aurait fallu, après les chefs d'armes, indiquer, non sous un titre subséquent, les « chefs de divisions, » mais en sous-titre, les « chefs de divisions *administratives*. » Aux grades d'instructeurs en chef et d'instructeurs d'arrondissement, il eût été bon d'indiquer les officiers qui sont de l'état-major général, puisque ce corps n'est pas porté à ce chapitre. Aux divisions d'armée les titulatures auraient été plus exactes en mettant : « commandant de division : X..., colonel-divisionnaire, etc. » au lieu du gachis : « colonel-divisionnaire » et « colonel » qui se trouve condensé sur la même ligne. Même remarque concernant les colonels-brigadiers. Il faut dire à la vérité qu'ici c'est surtout l'annuaire officiel qui est coupable.

9° Quelques pages de formulaires ou blanches pourraient être éliminées sans inconvénient.

Malgré ces observations, ce petit livre est tout-à-fait recommandable et le sera sans doute de plus en plus à chaque nouvelle édition.

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS.

Section neuchateloise.

Le Comité central cantonal adresse aux officiers neuchâtelois l'appel suivant :

Chers frères d'armes,

La fête bisannuelle des officiers neuchâtelois a été dévolue cette année à la Chaux-de-Fonds, où elle n'a pas eu lieu depuis 16 ans. Ainsi que cela vous a déjà été annoncé, cette fête a été fixée aux dimanche et lundi 28 et 29 juillet prochain.

En vous communiquant aujourd'hui le programme de la fête, nous tenons à vous faire remarquer le but de ces réunions d'officiers, dans lesquelles le travail est joint à l'agrément.

Quoi de plus utile, en effet, que d'entendre le rapport du jury et les critiques qu'il renferme, sur les travaux de concours soumis à son examen.

On y trouve, outre un stimulent au travail, un grand enseignement pour la défense de notre patrie et de notre canton en particulier, les suppositions du concours ayant toujours comme objectif soit la défense d'un de nos défilés, soit la combinaison et la défense d'une ligne de retraite en cas de revers.

On discute ensuite les idées émises, on apprécie les critiques. et tout cela développe les connaissances militaires de ceux qui y prennent part.

Cette année surtout, la fête aura un attrait particulier, en raison du rassemblement de troupes du mois de septembre auquel toutes les troupes neuchâteloises de l'élite prendront part.

Tous les officiers tiendront à profiter de cette occasion, les aînés pour se revoir, les jeunes pour faire connaissance, tous pour causer de leurs compagnies et prendre peut-être quelques mesures d'organisation.

C'est donc avec la certitude que vous répondrez nombreux à notre appel que nous disons : *Au revoir, à dimanche !*

Vive la Confédération suisse !
Vive la République neuchâteloise !
Vive l'armée fédérale !

Au nom du Comité central :
Le Président, Ch. Dubois, capitaine-adjudant.
Le Secrétaire, Louis Bourquin, lieutenant.
Le Caissier, J. Thorens, Ier lieutenant.

NB. — Il ne sera pas adressé d'invitations personnelles, la présente en tenant lieu.

Les sections sont invitées à nous adresser jusqu'à vendredi 26 courant, au plus tard, le nombre approximatif de leurs membres qui participeront à la fête.

PROGRAMME DE LA FÊTE.

Dimanche 28 juillet.

9 heures du matin. — Réunion du Comité central, invités, officiers de la Chaux-de-Fonds et musique des Armes-Réunies devant l'Hôtel-de-Ville.

9 1/4 heures. — Départ pour la gare.

9 h. 33 — 9 h. 39. — Arrivées des Sections Locle, Neuchâtel, Val-de-Ruz, Vignoble et Val-de-Travers.

Collation à la gare.

11 heures. — Entrée en ville et assemblée générale au Collége industriel, salle de la Commission d'éducation. Après la séance, visite aux musées.

3 heures après-midi. Départ pour Bel-Air et banquet.

Lundi 29 juillet.

7 1/2 heures du matin. — Réunion à Bel-Air. Organisation de trois colonnes.

Colonne n° 1. Reconnaissance, Valanvron, Pélard, roche Guillaume.

Colonne n° 2. — Route du Doubs.

Colonne n° 3. — Joux-Derrières et chez Cattin.

11 heures. — Rapport à la Maison Monsieur.

Midi. — Banquet.

3 heures après-midi. — Retour ; les trois colonnes réunies par la route du Doubs.

Rendez-vous à la gare de Chaux-de-Fonds et clôture de la fête.

Marques distinctives des Comités.

Comité central : Rosace rouge, blanche et verte.

Comité des finances : Rosace jaune.

Comité des logements : Rosace bleue.

Jury : Rosace blanche.

Tenue de service, en casquette.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

France. — *Programme pour l'admission à l'Ecole militaire supérieure en 1878.*

En vue du concours qui doit s'ouvrir cette année pour l'admission à l'Ecole militaire supérieure, le ministre de la guerre prévient les officiers désirant s'y préparer que ce concours comprendra :

1° Des épreuves écrites déterminant l'admissibilité ; 2° Des épreuves orales ; 3° Une épreuve d'équitation.

Epreuves écrites.

Les épreuves écrites, au nombre de quatre, auront lieu aux chefs-lieux de corps d'armée ; elles porteront sur les matières ci-après :

5 heures — 1er jour. — 1° Rapport sur une question militaire traitée d'après la carte et se rattachant à une des opérations les plus simples mentionnées dans l'Instruction sur les manœuvres de brigade avec cadres du 26 février 1877.

3 heures — 2e jour. — 2° Analyse ou étude sommaire d'une question d'organisation, d'administration, de législation ou d'histoire militaire, dans les limites du programme de l'examen oral correspondant.

2 heures — 2e jour. — 3° Traduction en allemand d'un morceau de prose française. (Avec dictionnaire).

4 heures — 3e jour. — 4° Croquis topographique à l'échelle de 1,40000 d'après la carte.

Les sujets de ces quatre épreuves seront expédiés du ministère aux commandants des corps d'armée sous des enveloppes cachetées destinées à être ouvertes en présence des candidats.

Les travaux seront corrigés à Paris par la commission supérieure, sans que les noms de leurs auteurs soient connus des correcteurs.

Pour être admissible aux épreuves orales, un candidat devra avoir obtenu la moyenne générale 8 pour les épreuves écrites.

Epreuves orales.

Les candidats reconnus admissibles subiront à Paris, devant la commission, quatre examens oraux portant sur les matières ci-après :

1er examen. — Organisation et histoire militaire. Tactique d'infanterie.
2e examen. — Tactique de cavalerie. Législation. Administration.
3e examen. — Artillerie. Fortification.
4e examen. — Géographie. Topographie. Allemand.

Ils seront autorisés à présenter à la commission les travaux militaires qu'ils auraient antérieurement exécutés.

Epreuves d'équitation.

Cette épreuve aura également lieu à Paris, devant la commission.

PROGRAMME DES EXAMENS ORAUX

Organisation et histoire militaires,

1° Traits principaux de l'organisation des armées françaises pendant les guerres de 1792 à 1815.

Principe divisionnaire. Son origine. Constitution de la division, unité complète en toutes armes.

Nécessité de composer des unités plus considérables.

Réunion accidentelle de plusieurs divisions sous un seul commandement. Armée du Rhin, de 1800.

Composition des corps d'armée à l'origine. Camp de Boulogne.

Organisation des corps d'armée permanents.

Composition de l'armée allemande dans la guerre de 1870-1871.

Organisation du corps d'armée en France.

2° Campagnes de 1792, 1796, 1798, 1800, 1805, 1806, 1807, 1809, 1812, 1813, 1814, 1815.

Campagne de 1854-1855 en Crimée.

Campagne de 1859 en Italie.

Campagne de 1866 en Italie et en Bohême.

Campagne de 1870-1871.

Tactique d'infanterie.

Tactique de l'infanterie française dans les guerres de la Révolution.

Tirailleurs en grandes bandes.
Retour progressif aux formations régulières.
Tactique des guerres du premier Empire.
Observations du maréchal Bugeaud, relatives à la manière de combattre de l'infanterie dans les guerres de 1805 à 1815.
Principes posés par lui. Rejet des colonnes profondes.
Formations habituelles dans la campagne de 1859, en Italie.
Tactique actuelle de l'infanterie.
Considérations développées dans le rapport au ministre qui précède le règlement du 12 juin 1875.
Règlement du 12 juin 1875 sur les manœuvres de l'infanterie (1).
Manuel du tir de l'infanterie.
Instruction sur le service de l'infanterie en campagne (4 octobre 1875).
Instruction sur les manœuvres de brigade avec cadres (26 février 1877).

Tactique de cavalerie.

Rapport présenté au ministre de la guerre par la commission chargée de réviser l'ordonnance du 6 décembre 1829 et le règlement provisoire du 10 août 1871.
Règlement du 17 juillet 1826 sur les exercices de la cavalerie (2).
Instruction sur le service de la cavalerie en campagne (17 février 1875).
Instruction sur le service de la cavalerie éclairant une armée (27 juin 1876).
Instruction sur les manœuvres de brigades avec cadres (24 juin 1877).
Emploi de la cavalerie dans les campagnes de 1805, 1806, 1807, 1808, 1812, 1866, 1870 et pendant la guerre de la sécession.

ARTILLERIE

1° Partie technique.

Notions générales de balistique. — Loi du mouvement et trajectoire des projectiles dans le vide.
Lois de la résistance de l'air.
Lois du mouvement et trajectoire dans l'air.
1° Des projectiles sphériques ;
2° Des projectiles oblongs.
Comparaison des trajectoires dans le vide et des trajectoires dans l'air.
Rayures des armes à feu.
Etablissement des tables de tir ; détermination des hausses.
Etude de l'explosion d'une charge :
1° Dans un projectile creux ;
2° Dans un canon.
Propriété des charges vives, des charges lentes et progressives.
Application au chargement des projectiles creux et des armes.
Corps explosifs. — Fabrication de la poudre de guerre. Epreuves de réception. Conservation. Transport.
Dynamite. Son emploi.
Armes à feu portatives. — Historique des transformations des armes à feu portatives.
Etudes des fusils modèles 1866 et 1874 ; balle et cartouche.
Descriptions des fusils en usage dans les armées étrangères : Allemagne, Russie, Hollande, Suisse et Italie, Autriche, Suède et Norwége, Belgique, Bavière et Angleterre.
Description du revolver modèle 1873.
Armes blanches. — Divers modèles d'armes blanches en service dans l'armée française.
Bouches à feu. — Généralités sur les bouches à feu.

---

(1) Chaque candidat, quelle que soit son arme, aura à répondre à une question sur le règlement du 12 juin 1875 sur les manœuvres de l'infanterie.

(2) Chaque candidat, quelle que soit son arme, aura à répondre à une question sur le règlement du 17 juillet 1876 sur les exercices de la cavalerie.

Etudes des bouches à feu actuellement en service dans l'armée française : pour la guerre de campagne, de montagne, de siége ; pour la défense des places et des côtes.

Projectiles. — Projectiles en usage dans l'armée française : pour la guerre de campagne, pour la guerre de siége, pour la défense des places et côtes.

Effets des projectiles contre les divers obstacles.

Munitions des bouches à feu.

Artifices de guerre. Fusées percutantes et fusées fusantes. Fusées de guerre. Artifices incendiaires.

Affûts. — Généralités sur les affûts.

Etude des affûts en service dans l'armée française : affûts de campagne, de siége, de place, de côtes.

Voitures d'artillerie. — Généralités sur les voitures d'artillerie.

Voitures de campagne. Transport des munitions : aménagement des coffres pour munitions d'artillerie et pour munitions d'infanterie.

Voitures en usage dans les parcs de siége et dans les places.

Equipages de ponts de bateaux de l'armée française. — Généralités sur les ponts à supports flottants.

Matériel des équipages de ponts.

Etablissements des ponts de bateaux.

Ponts sur bateaux du commerce et sur flotteurs quelconques improvisés.

Mesures à prendre pour la conservation des ponts.

Destruction des ponts de l'ennemi.

Construction des batteries. — Construction des batteries de siége et de place.

Epaulements de campagne.

2° *Partie tactique.*

Notions sommaires sur le service des bouches à feu de campagne. (Règlement du 19 février 1875.)

Notions sommaires sur le service des bouches à feu de siége et de place. (Règlement du 17 avril 1869.)

De la batterie, unité tactique de l'artillerie de campagne. (Règlement du 12 juin 1863 sur les manœuvres de batteries attelées, modifié par la décision ministérielle du 22 avril 1873 (1).

Fortification.

1° *Fortification passagères.* — Discussion du profil d'un retranchement.

Etudes des formes d'ouvrages les plus généralement employés :

1° Ouvrages ouverts à la gorge ;

2° Ouvrages fermés.

Organisation intérieure des ouvrages. Traverses contre le tir plongeant de l'artillerie, Magasins et abris. Réduits : réduits en terre, réduits en palanque, blockhaus.

Objets des défenses accessoires : principales de ces défenses.

Défilement des ouvrages.

Construction d'un ouvrage sur le terrain, son défilement, son profilement. Disposition des ateliers. Mode d'exécution du travail. Revêtement des talus.

Lignes continues ; leur tracé, leurs avantages et leurs inconvénients. Réduits en arrière des lignes continues. Lignes à intervalles ; leur tracé.

Fortification improvisée ou de combat. Divers profils d'ouvrages improvisés. Retranchements expéditifs, tranchées-abris.

Têtes de pont ; leur tracé. Réduit de la tête de pont.

Emploi des eaux pour la défense.

Mise en état de défense des lieux habités. Organisation défensive d'une forêt, d'un bouquet de bois, d'un mur de clôture, d'une maison isolée, d'une ferme, d'un château, d'un village.

Attaque et défense des retranchements.

2° *Fortification permanente* — Objet de la fortification permanente, et conditions qu'elle doit remplir.

---

(1) Chaque candidat, quelle que soit son arme, aura à répondre à une question sur le règlement du 12 juin 1863 sur les manœuvres de batteries attelées, modifié par décision ministérielle du 22 avril 1873.

Description raisonnée de l'ancien profil.

Étude du tracé bastionné. Tracé de l'enceinte. Des dehors. Des retranchements intérieurs. Des ouvrages avancés. Des ouvrages détachés.

Tracés de Vauban et de Cormontaigne.

Des abris voûtés : casemates, magasins de batterie, abris sous les parapets.

Des communications.

Défenses accessoires des places. Parti qu'on peut tirer de la présence des eaux pour augmenter la résistance des places fortes. Inondations. Manœuvres d'eau dans les fossés.

De l'emploi des mines comme moyen défensif.

Question de législation militaire.

Loi de recrutement, du 27 juillet 1872.

Loi d'organisation générale de l'armée, du 24 juillet 1873.

Loi du 13 mars 1875 relative à la constitution des cadres et des effectifs.

Loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires et décret du 2 août 1877 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la dite loi.

Loi sur l'avancement.

Loi sur l'état des officiers.

Administration militaire.

Administration et comptabilité des corps de troupes. — Organisation des conseils d'administration dans les corps de troupes. Agents des conseils : leur responsabilité.

Immatriculation des hommes et des chevaux. Registres matricules.

Recettes et dépenses faites par les corps de troupes. Fonds du conseil. Fonds du trésorier. Registre de la comptabilité en deniers ; comptes à produire.

De l'habillement dans les corps de troupes. Effets de 1re et de 2e catégorie ; grand et petit équipement. Distributions, réparations, reintégrations. Registres de la comptabilité de l'habillement ; comptes à produire.

De l'armement dans les corps de troupes. Distributions. Réparations et entretien. Effets de campement.

Administration des compagnies, escadrons et batteries.

Livret matricule et livret individuel. Registres de comptabilité trimestrielle. Payement de la solde ; feuille de prêt, Perception des prestations en nature, vivres, fourrages, chauffage.

Des ordinaires. Recettes et dépenses de l'ordinaire. Du livret d'ordinaire. Commission des ordinaires ; ses opérations.

Service de la solde. — Positions ouvrant des droits divers à la solde. Accessoires de la solde ; hautes-payes, indemnités.

Des masses. Masse individuelle ; ses recettes et ses dépenses, feuille de décompte. Masse générale d'entretien. Masse d'entretien du harnachement et ferrage. Masse d'entretien des équipages régimentaires.

Constatation des droits à la solde. Contrôles ; revues d'effectif.

Règlement des comptes du service de la solde. Feuilles de journées. Revues générales de liquidation.

Service des subsistances militaires. — Composition de la ration journalière du soldat. Des distributions ; bons de distribution ; contestations en cas de distribution.

Des vivres remboursables.

Service du logement. — Casernement ; locaux, mobilier.

Dégradations au casernement.

Lits militaires. Distributions, reintégrations, dégradations.

Blanchissage du linge de la troupe.

Du logement chez l'habitant, en marche.

Service hospitalier. — Infirmiers, régimentaires ; leur fonctionnement.

Personnel du service des hopitaux.

Opérations auxquelles donnent lieu l'entrée d'un homme à l'hôpital et sa sortie de l'hôpital.

Service de marche. — Frais de route des militaires isolés.
Feuilles de route. Mandats d'indemnité.
Service des convois.

Géographie.

1° *France.* Géographie physique. Limites. Orographie. Hydrographie. Description des côtes.

Voies de communication. Route des Vosges, du Jura, des Alpes et des Pyrénées. Rivières navigables. Canaux. Principaux chemins de fer.

Statistique militaire : régions de corps d'armée; principaux établissements militaires, écoles, camps d'instruction, arsenaux, fonderies, manufactures d'armes, poudreries, dépôts de remonte, magasins généraux, etc.

Description générale des colonies françaises, et plus particulièrement de l'Algérie.

2° *Europe.* Géographie générale de l'Allemagne, de la Russie (frontière occidentale), de l'Autriche-Hongrie, de l'Italie, de la Hollande, de la Belgique, de la Suisse, de la Turquie, de l'Espagne (bassin de l'Ebre).

Topographie.

Lecture des cartes. Echelles. Signes conventionnels. Représentention des formes du terrain par la méthode des courbes horizontales et par celles des lignes de plus grande pente.

Emploi de la carte.

Levés réguliers. Planimétrie, instruments en usage.

Levés réguliers. Nivellement, instruments en usage.

Levés irréguliers. Levés expédiés. Levés à vue. Itinéraires. Instruments à employer pour la planimétrie et le nivellement.

Reconnaissances.

Allemand.

Les candidats auront à traduire, à la lecture, de l'allemand en français, à traduire, au tableau, du français en allemand. Ils devront pouvoir lire correctement l'allemand et échanger avec le professeur quelques phrases simples de conversation.

Il leur sera tenu compte dans la note d'aptitude générale des autres langues étrangères qu'ils possèderont.

Les officiers candidats devront réunir les conditions d'âge, de grade et d'ancienneté de grade spécifiées dans l'article 2, dans les 1er et 2e paragraphes de l'article 3 et dans l'article 4 du décret du 18 février 1876, portant institution de cours militaires spéciaux, articles et paragraphes ainsi conçus :

« Art. 2. — Seront admis, par voie de concours a suivre cet enseignement, des lieutenants et capitaines de toutes armes, dans les proportions qui seront déterminées par le ministre de la guerre.

» Art. 3. — Les conditions d'admission sont les suivantes :

» 1° Pour les lieutenants : avoir au 31 décembre de l'année du concours, moins de vingt-huit ans d'âge et au moins quatre ans de grade d'officier, dont deux dans les troupes ;

» 2° Pour les capitaines, avoir moins de trente-deux ans d'âge à la même date.

» Art. 4. — Des lieutenants et capitaines de l'armée de mer, désignés par le ministre de la marine, pourront être admis à ces cours dans les mêmes conditions que les officiers de l'armée de terre, et après avoir justifié de leur capacité en prenant part aux épreuves. »

Les conditions dans lesquelles les demandes des officiers candidats devront être produites, examinées, puis transmises au ministre de la guerre, ainsi que la date fixée pour l'ouverture du concours, seront notifiées ultérieurement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 15. Lausanne, le 6 Août 1878. XXIIIe Année

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1878.

Ordre général, soit ordre de division N° 2[1].

En m'en référant au Tableau des Ecoles militaires de 1878 et aux ordres spéciaux du Département militaire fédéral et de MM. les chefs d'armes, ainsi qu'à ma circulaire du mois d'avril écoulé, j'invite MM. les officiers de la IIe division d'armée à prendre note des prescriptions ci-après et à se mettre dors et déjà en mesure de pourvoir à leur exécution en temps et lieu, chacun en ce qui le concerne :

I. *Programme général.*

1° L'entrée au service des états-majors aura lieu comme suit :

Etat-major de division, le 1er septembre à midi, à Fribourg.

Etats-majors des deux brigades d'infanterie Nos 3 et 4, le 2 septembre à midi, à Fribourg.

Etats-majors des quatre régiments d'infanterie Nos 5, 6, 7 et 8, le 3 septembre à midi, à Fribourg.

Autres états-majors et troupes, conformément au Tableau des Ecoles et aux ordres spéciaux à ce sujet.

Les quartiers généraux seront fixés jusqu'au 14 septembre ou jusqu'à nouvel ordre comme suit :

Division à Fribourg.
3e brigade d'infanterie à Groley.
4e » » Morat.
2e » d'artillerie à Bière.

2° Les exercices préparatoires dureront jusqu'au 14 septembre et serviront de préparation graduelle aux manœuvres de campagne de la division réunie.

Pour chaque période de l'instruction, c'est-à-dire par bataillon ou unité tactique, par régiment, par brigade, il importe que le commandement soit pleinement exercé par le chef du corps correspondant, et cela sous le contrôle de son supérieur immédiat.

3° Pour les cours de répétition des armes spéciales, le plan d'instruction détaillé et l'emploi du temps seront réglés par MM. les chefs d'armes.

Pour l'infanterie, un ordre ultérieur (voir ordre de division N° 3) sera émis à ce sujet.

[1] L'ordre de division n° 1, adressé aux troupes, sera émis à l'entrée au service.

4° Le 14 septembre toutes les troupes entrent en ligne, conformément aux ordres de marche de la Division, lesquels préciseront les cantonnements du 14 au soir et les dispositions pour le 15 au matin.

5° Le dimanche 15 septembre, jour du Jeûne fédéral, la division sera concentrée près Groley pour les services divins et pour l'inspection.

L'inspection aura lieu après le service divin. Elle sera faite par M. le conseiller fédéral Scherer, chef du Département militaire suisse, ancien commandant de division, désigné par le Haut Conseil fédéral.

L'inspection se terminera par le défilé avec départ immédiat pour les cantonnements de combat.

6° Du 16 au 20 septembre inclusivement, manœuvres de division dans la zone Fribourg-Morat-Berne, limitée au nord par l'Aar, avec le concours de troupes de la IIIe division.

7° Les 20 et 21 septembre, aussitôt après les manœuvres, inspection, par corps, de l'armement et de l'équipement.

8° Le licencement des troupes s'effectuera le 20 septembre au soir et le 21 septembre, suivant des ordres ultérieurs.

Les états-majors seront licenciés comme suit :

Etat-major de division, le 23 septembre.

Etats-majors de brigades, de régiments et autres, le 21 septembre.

II. *Effectifs.*

Les effectifs des corps de troupes et des états-majors en hommes, chevaux et voitures de guerre seront les effectifs réglementaires, sauf les dispenses ou réductions spécialement autorisées ou ordonnées par le Département militaire fédéral.

Chaque chef de corps joindra à son état d'entrée au service une copie des ordres de dispense ou de réduction concernant son corps, ainsi qu'un tableau comparatif de l'effectif réel, de l'effectif réglementaire et de l'effectif réduit, comprenant le personnel, les chevaux et les voitures.

Il est dors et déjà fixé que les corps de troupes ne prendront leurs chars d'approvisionnement que pour l'entrée en ligne le 14 septembre. Ces chars devront être numérotés et pourvus d'une bâche.

Pour ce qui concerne l'ordre de bataille et l'état normal de la IIe division, voir la répartition de l'armée en 1878, brochure imprimée et distribuée par les soins de l'autorité militaire supérieure. Un tableau de l'effectif du Rassemblement sera dressé par le commissariat des guerres comme annexe à un ordre de division ultérieur sur les subsistances.

III. *Tenue.*

La tenue sera la tenue réglementaire au complet, y compris deux paires de bonnes chaussures et tous les effets du havre-sac ou porte-manteau.

L'ordre-journalier indiquera les différentes tenues prescrites ou autorisées pendant et entre les heures de service.

Pour le jour de l'inspection (15 septembre) et pour les manœuvres de campagne des 16-21 septembre toutes les troupes porteront le brassard fédéral.

IV. *Solde et indemnités.*

La solde sera payée tous les 5 jours, soit les 5, 10, 15, 20 ou 21 septembre.

Une retenue de 15 centimes par homme et par jour aura lieu comme première mise individuelle à l'ordinaire ; les comptes de l'ordinaire seront balancés au 10, au 15 et au 20/21 septembre.

Les officiers montés recevront, à teneur de l'article 2 de l'arrêté fédéral du 23 février 1876 et d'une circulaire du chef d'arme d'infanterie du 15 juillet 1878, l'indemnité de cheval pour chacun des chevaux autorisés par la loi et réellement fournis.

V. *Subsistances.*

Un ordre de division ultérieur, sur les bases des propositions du commissariat central, avec tableau de l'effectif réduit, sera émis à ce sujet.

Il est dors et déjà fixé que pendant les cours préparatoires la troupe d'infanterie, outre la ration ordinaire, cuira le chocolat pour le déjeûner, et que les officiers auront au moins un repas par jour en commun, au quartier ou à proximité.

Pendant les manœuvres de campagne, les officiers toucheront les rations en nature et feront l'ordinaire. La troupe aura chaque matin une ration de fromage, en remplacement du chocolat.

VI. *Manœuvres de campagne.*

L'*idée générale* qui servira de base à ces manœuvres est la suivante pour les premiers jours :

La IIe division est censée l'avant-garde d'une armée dite du sud en marche offensive contre Berne par les cantons de Vaud et de Fribourg.

La IIe division se met en marche le 16 au matin, dès la ligne Fribourg-Avenches, en une colonne principale ou en plusieurs colonnes à portée les unes des autres, suivant itinéraires à dresser ultérieurement.

Un « ennemi » représenté par des troupes de la IIIe division et par des détachements de la IIe division, établies sur la ligne Bümplitz-Könitz, s'oppose à cette marche offensive.

L'*idée spéciale* et les dispositions pour le 16 septembre seront données le 15, et ordinairement chaque soir pour le jour suivant.

Les modifications à l'idée générale seront indiquées en temps opportun.

VII. *Prescriptions générales pour les manœuvres.*

1° Les hostilités commenceront chaque matin à 8 heures. Cela n'empêche pas qu'avant et après la manœuvre, le service de sûreté et d'éclaireurs devra être fait par les troupes désignées pour cela. Les travaux du génie pourront être exécutés avant et après la manœuvre.

2° La fin de l'exercice sera fixée chaque jour par le colonel divisionnaire commandant le rassemblement. Elle s'effectuera sur ordre spécial ou au signal « IIe division d'armée, ralliement! »

On occupe alors les positions d'avant-postes. Les autres troupes se réunissent et marchent vers les places de cantonnements et les bivouacs désignés comme tels par la division.

Si les manœuvres continuent le jour suivant, les troupes se rendent à temps dans leurs positions de réunion fixées.

3° Au signal : « IIe division, halte ! » tous les combattants aux prises cesseront tout mouvement.

Le signal sera répété par les trompettes et tambours des corps. Toutes les troupes cesseront le feu, feront halte à l'endroit où elles se trouveront et resteront au repos. La cavalerie et l'artillerie mettront pied à terre. L'infanterie, si elle est en rangs serrés, formera les faisceaux.

Au signal : « IIe division d'armée, officiers, au rapport ! » les juges de camp, les officiers de l'état-major de division, les chefs de service, les commandants de brigade, de régiment et de bataillon avec leurs adjudants, se rendent auprès du commandant de division.

Le colonel divisionnaire ou le juge de camp délégué par lui fait la critique et décide quels mouvements sont encore à exécuter pour passer du combat au repos, conformément aux règles de la guerre et sans trop fatiguer les troupes. Il fixe aussi bien dans la retraite que dans la poursuite le repos pour les deux parties et désigne également les positions respectives des adversaires et l'éloignement des avant-postes.

Le signal « IIe division d'armée, à l'attaque ! » désigne la reprise des hostilités, et l'exercice de campagne continue jusqu'à nouvel ordre ou signal de ralliement ou de halte.

Les dispositions correspondantes concernant les troupes qui représentent « l'ennemi » sont réservées.

VIII. *Juges de camp.*

Il est porté à la connaissance des officiers et des troupes de la IIe division que le Département militaire fédéral a désigné comme juges de camp :

MM. de Sinner, colonel à l'état-major général, à Berne, président.
Pfyffer, col. divis., command. la VIIIe div., à Lucerne.
Bleuler, colonel d'artillerie, à Zurich.

Suppléant : M. Vögeli, col. divis., command. la VIIe division, à Zurich.

Les attributions et les fonctions des juges de camp, en ce qui concerne leurs rapports avec les troupes et les états-majors du rassemblement, seront déterminées par un ordre de division ultérieur.

Lausanne, le 22 juillet 1878.

Le divisionnaire : Lecomte.

Ordre de division n° 3.

Plan d'instruction pour les cours préparatoires de l'infanterie de la IIe division.

Durée.

Etat-major de division, 1-14 septembre, 14 jours.
Etats-majors de brigades, 2-14, septembre, 13 jours.
Etats-majors de régiments, 3-14 septembre, 12 jours.

Il y aura huit heures de travaux au minimum par jour, dont à déduire 4 heures le dimanche 8 septembre.

Organisation des bureaux et du service; réception et remise des rapports et états d'entrée; formation des listes de jurés et des tribunaux militaires; surveillance et inspection des corps subordonnés; commandement des corps de troupes combinés à teneur du plan ci-dessous; reconnaissance du terrain des manœuvres pour autant que les exigences du service le permettront.

Entrée au service.

Pour les préparatifs nécessaires à la réception des bataillons et pour le commencement immédiat des exercices, les divers états-majors se rencontreront aux places suivantes :

Etats-majors de brigade n° 3, à Groley, le 3 septembre.
» » » n° 4, à Morat, le 3 septembre.
Etats-majors de régiment n° 5 à Fribourg, le 4 septembre.
» » n° 6 à Payerne, le 4 septembre.
» » n° 7 à Neuchâtel, le 4 septembre.
» » n° 8 à Morat, le 4 septembre.

MM. les commandants de brigade et de régiment pourront ensuite établir leur quartier-général à leur gré dans la limite des cantonnements du corps sous leurs ordres. Dans la règle, tout changement devra être annoncé à l'état-major de division au moins 12 heures à l'avance.

Cadres et troupes des bataillons, conformément aux indications du Tableau des Ecoles, complétées, pour les dislocations de détail, par les instructions des commandants de régiment.

Les bataillons se trouveront le 5 septembre sur leurs places d'armes respectives, complétement équipés, avec les voitures de guerre réglementaires (sauf les chars d'approvisionnement qui n'entreront en ligne que le 14).

Organisation du bataillon. Inspection détaillée de l'état du personnel et du matériel. Lecture des articles de guerre et des ordres de division nos 1, 2 et 3. Distribution des ordres. Organisation du service intérieur et de la garde. Prise de possession des casernes et locaux de cantonnement. Confection des états et tableaux d'entrée, des rapports et listes prescrits par les règlements et par les ordres. Rapport au commandant du régiment.

Ordre journalier.

Diane à 5 $^1/_2$ heures du matin. Retraite à 9 heures du soir.
Emploi de la journée : au moins 8 heures de travaux par jour.

Matin : 6 $^1/_4$ à 7 h. Théorie sur les exercices qui suivront.
7-7 $^3/_4$ Déjeûner.
7 $^3/_4$ Appel et sortie pour les travaux.
11 heures. Rentrée ; soupe ; garde-montante ; rapport.
12 $^1/_4$ Dîner des officiers.

Soir : 2 $^1/_2$ heures. Appel et sortie pour les travaux.
De 5 $^1/_2$ à 6 heures. Rentrée aux cantonnements. Nettoyage ; service intérieur ; rapport et critique.
7 heures. Soupe.

MM. les commandants de régiment et de brigade pourront apporter à l'ordre journalier les changements que des circonstances imprévues ou particulières rendraient nécessaires. Toutefois le minimum des heures de travaux, et les heures de la diane et de la retraite, ne pourront être changés que sur autorisation spéciale du commandant de la division.

Pour les exercices de campagne pendant les cours préparatoires, on ne fera ordinairement qu'une sortie avec 6 à 7 heures de travaux consécutifs et un repos sur place. On pourra, en ce cas, changer l'heure et le mode des repas. Par exemple, le matin, au lieu de chocolat, on donnera une ration de fromage et la soupe, cuite avec la moitié de la ration de viande. Les hommes emporteront cette demi-ration de viande cuite et leur pain pour les manger au repos, et en rentrant ils auront la soupe cuite avec l'autre moitié de la viande. C'est ainsi que toutes les troupes seront nourries pendant les manœuvres de division.

Instruction.

Pour les exercices par bataillon, du 5 au 11 septembre, l'instruction se donnera d'après la répartition journalière ci-après, basée, sauf les réductions nécessaires, sur le plan général d'instruction pour les cours de répétition des bataillons des autres divisions, et approuvée par le Département militaire fédéral.

Tir à balles ; 30 cartouches par hommes. Le tir commencera dès le 5 septembre au matin. Les compagnies s'y rendront à tour de rôle et devront terminer leurs exercices en un jour.

Les 30 cartouches seront utilisées comme suit, tout en laissant aux commandants la latitude de modifier ces indications suivant le temps réellement disponible et les autres circonstances imprévues.

1er	exercice :	225	mètres,	cible	I, debout,	5 cartouches.
2e	»	225	»	»	I, à genoux,	5 »
3e	»	300	»	»	I, couché,	5 »
4e	»	300	»	»	IV, à genoux, salve.	5 »
5e	»	Feux de tirailleurs, avec feux de salve et de vitesse (méthode de combat de la compagnie)				10 »
						30 cartouches.

Les compagnies au tir feront la cuisine sur place.

Pendant ces exercices les hommes qui ne tirent pas seront occupés à l'école du soldat, aux exercices de position de tir, à la connaissance de l'arme.

Un instructeur sera attaché spécialement aux exercices de tir. Il lui sera donné des instructions par M. l'instructeur d'arrondissement pour tous les arrangements techniques et pour toutes les mesures d'ordre et de précautions nécessaires. Il veillera particulièrement à la bonne exécution des feux de salves par sections, lesquels pourront être combinés avec les feux de tirailleurs par l'entrée en ligne des soutiens et même des réserves pour les salves à donner. Si des cibles IV ne sont pas disponibles, on pourra les remplacer par des cibles I jointes deux à deux et par sections. Dans ce dernier cas, la distance sera réduite à 225 mètres.

RÉPARTITION JOURNALIÈRE

Instruction.

	Jeudi 5 septemb.	Vendredi 6	Samedi 7	Dimanche 8	Lundi 9	Mardi 10	Mercredi 11	TOTAL
1. Service intérieur, connaissance du livret de service, ordre dans les cantonnem^ts	1	1	1	1	—	—	—	4
2. Connaissance de l'arme; entretien; théorie du tir; moyen de remédier aux divers accidents	2	1	—	1	—	—	—	4
3. Ecole du soldat, 1re et 2me partie	2	2	1	—	1	1	1	8
4. Ecole de compagnie et de tirailleurs, y compris la méthode de combat de la compagnie	2	2	2	—	2	1	—	9
5. Ecole de bataillon (les formes)	—	—	—	1	—	2	2	5
6. Méthode de combat du bataillon	—	—	—	—	—	—	4	4
7. Service de sûreté; devoirs des patrouilles, sentinelles, etc., dans le service en marche et en position . .	1	2	3	—	4	4	—	14
8. Etablissement d'un bivouac et des cuisines de campagne	—	—	—	—	1	—	—	1
9. Travaux de propreté . .	1/2	1/2	1/2	1	1/2	1/2	1/2	4
10. Tir: une compagnie par jour, les 5, 6, 7, 9 septemb.	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Hygiène	—	—	—	1/2	—	—	—	1/2
12. Inspection du bataillon .	—	—	—	3	—	—	—	3
Nombre d'heures	8 1/2	8 1/2	7 1/2	7 1/2	8 1/2	8 1/2	7 1/2	56 1/2

Remarque. — On passera rapidement sur les exercices préliminaires de tir.

Le dimanche 8 septembre, on instruira les 1re et 2e section de l'école de bataillon. Le mardi 10, on continuera l'enseignement des autres sections, de manière à pouvoir affecter la journée du mercredi 11 à une répétition des sections 6 et 7 et à la méthode de combat.

On joindra aux exercices élémentaires, dès le début, le service de campagne et surtout de sûreté, ainsi que des manœuvres sur le terrain d'après une supposition simple et en divisant le bataillon en deux corps opposés.

Les 10 et 11 septembre, des inspections minutieuses des cartouchières et des havresacs auront lieu, afin de s'assurer que toutes les cartouches à balle ont été consommées ou retirées. Après cela seulement il sera distribué, dès le 11, à chaque homme portant fusil, 10 cartouches d'exercice, pour servir aux exercices des 12 et 13 septembre.

Les pionniers d'infanterie seront réunis par régiment sous le commandement de l'officier de pionniers et pourvus de chariots de pionniers du parc de division. Des instructions spéciales seront données à cet égard par l'ingénieur de division, après entente avec les chefs de corps respectifs.

Les *exercices de régiment* auront lieu les 12 et 13 septembre sur les places choisies par MM. les colonels-brigadiers conformément aux indications du Tableau des Ecoles ; ils consisteront dans une étude rapide (deux heures au plus) des formations de marche, de rassemblement et de combat, puis passage de l'une à l'autre de ces différentes formations, tout en répétant les écoles de bataillon et de compagnie. Aussitôt que possible, en tout cas dès le premier jour, les exercices seront combinés avec le service de campagne et de sûreté et avec des marches, d'après des suppositions simples. Pour les exercices du 12 septembre, les régiments se diviseront chacun en deux corps opposés, manœuvrant l'un contre l'autre, d'après une supposition donnée par le commandant de brigade. Dix cartouches d'exercice pour les deux jours. Le 7e régiment combinera ses exercices du 13 septembre avec une marche de concentration préparatoire dès Neuchâtel à Constantine et environs, où il cantonnera le 13 au soir.

Les *exercices de brigade* auront lieu le 14 septembre et seront effectués sur les mêmes dispositions que ceux de régiment. Ils auront lieu près Groley pour la 3e brigade et près Morat pour la 4e, avec cantonnements de concentration le 14 au soir, en vue de l'inspection du 15 près Groley. Les exercices devront donc être combinés avec des marches sur les nouveaux cantonnements qui seront pris par quelques corps, suivant des ordres spéciaux ultérieurs.

On emploiera 5 cartouches d'exercice par homme, sur 10 qui pourront être touchées le matin du 14, suivant les ordres de MM. les commandants de brigade.

Des ordres spéciaux seront donnés au 2e bataillon de carabiniers de la part de l'état-major de division pour l'emploi des journées des 12-14 septembre par un surplus de service de campagne, d'école de tirailleurs et de marche militaire de Bulle à Groley en deux journées, avec service de sûreté et inspection pendant la marche.

Pendant toutes les marches, les voitures de guerre suivront leurs corps.

Tous les exercices de marche et de combat devront être calculés de manière à ce que les hommes s'habituent graduellement à la fatigue et à ce qu'ils arrivent ainsi à supporter sans préjudice les 6 à 8 heures de travaux journaliers des manœuvres de division.

Fonctionneront comme juges de camp pour les exercices de régiment et de brigade : M. le colonel de Salis, instructeur d'arrondissement, pour la 3e brigade et le 2e bataillon de carabiniers; et M. le major Kern, instructeur de 1re classe, pour la 4e brigade.

Munitions.

Les 30 cartouches à balle pour tir à la cible seront touchées, dès le 5 septembre au matin, sur les places d'armes indiquées au Tableau des Ecoles ou par les commandants de régiment. MM. les chefs de bataillon, et instructeurs de tir attachés à chaque bataillon, veilleront, chacun en ce qui le concerne, à ce que cette distribution ne subisse aucun retard. A cet effet, ils prendront d'avance les informations nécessaires et en feront rapport au divisionnaire (les chefs de bataillon par la voie du service) pour le 2 septembre à Fribourg.

Le nombre des cartouches d'exercice qui sera touché pendant les cours préparatoires est fixé à 20, dont 15 seront employées comme il est dit ci-dessus et le reste gardé pour les manœuvres de division.

La distribution des 20 cartouches aux hommes aura lieu en deux fois, par moitié ; la première moitié sera distribuée le 11 ou le 12 au matin, après l'inspection susmentionnée ; la seconde moitié suivra dans les demi-caissons jusqu'à l'ordre de distribution par le commandant de brigade pour les exercices du 14 septembre.

La 2e brigade d'artillerie est chargée d'établir un dépôt central de cartouches d'exercice à Fribourg, et un secondaire à Colombier pour le 7e régiment. Ces dépôts devront fournir les cartouches d'exercice aux corps, à raison de 120 par homme d'infanterie portant fusil.

Le dépôt central fournira en outre 50 cartouches par carabine de dragons; 40 cartouches par sapeur, pontonnier et pionnier du génie et par canonnier du parc; 10 cartouches de revolver par sous-officier de guides et dragons; 60 gargousses par pièce de campagne.

Les dépôts auront une réserve suffisante (jusqu'au 20 °/₀) pour les distributions imprévues et supplémentaires.

Tenue.

Dès la sortie du matin jusqu'à la clôture des travaux de la journée, tenue de service.

Les officiers, qu'ils soient de service ou pas, porteront le sabre jusqu'à la retraite.

Rapports.

Outre les états et les rapports réglementaires, compris dans l'organisation du service, les rapports suivants seront fournis après chaque exercice de marche et de combat :

1° Une brève relation par les commandants des divers corps ou détachements, portant indication de l'idée générale et spéciale, des ordres reçus et des rapports parvenus ; relation à transmettre par la voie du service avec les observations des supérieurs des divers grades.

2° Une critique par le juge de camp, à transmettre directement au divisionnaire.

Situation des instructeurs pendant les exercices.

Les instructeurs d'infanterie de la IIe division seront répartis aux bataillons par M. le colonel instructeur d'arrondissement. Ils s'occuperont spécialement du tir et pourront aussi conseiller et aider le commandant quand il requerra leur office. Tout en veillant à l'instruction, ils s'abstiendront de toute intervention qui pourrait paralyser l'initiative et la responsabilité des chefs des corps et des subdivisions.

A moins d'ordres spéciaux, leur service au rassemblement se terminera avec les cours préparatoires des bataillons. Leur rapport écrit sur les observations faites sera remis à l'instructeur d'arrondissement.

Lausanne, 25 juillet 1878.

Le Divisionnaire :
LECOMTE.

Note sur les voitures de guerre et les chevaux de trait qui prendront part au rassemblement.

Outre les voitures de guerre règlementaires des corps qu'ils prendront avec eux dès leur entrée aux cours préparatoires, sauf les chars d'approvisionnement qui n'entreront en ligne que le 14 septembre, et sauf quelques dispenses de voitures spécialement autorisées, les divers parcs seront réduits aux voitures de guerre suivantes :

Génie. — Matériel nécessaire aux sapeurs et pionniers :

2 chariots de sapeurs avec	8 chevaux.
4 chars de télégraphe dont 1 de station avec . . .	14 »
1 char à bagages avec	2 »
2 chars à approvisionnement avec	4 »
Réserve	2 »
9 voitures avec	30 chev. de trait.

NB. Les pionniers d'infanterie seront pourvus de 4 chariots de pionniers faisant partie du parc de la division et qui seront attelés par les chevaux des colonnes de parc.

Les pontonniers ne devant participer aux manœuvres de division que par une excursion de 2 à 3 jours d'Aarberg vers Laupen, avec construction d'un pont sur la Sarine, entre Laupen et Guminen, l'organisation des attelages du train des pontons et des voitures de guerre de la compagnie de pontonniers est du ressort du chef de l'arme du génie.

Troupes sanitaires. — Les voitures du lazaret, réduit de 5 à 3 ambulances, compteront :

3 fourgons avec	12 chevaux.
3 chars à blessés avec	6 »
3 chars à approvisionnement avec	6 »
3 chars à bagages avec	6 »
12 voitures.	30 chevaux.

Compagnie d'administration.

4 voitures règlementaires avec	10 chevaux.
46 chars à approvisionnement avec	92 »
50 voitures.	102 chevaux.

Les réductions porteraient, en cas de nécessité, sur les chars à approvisionnement.

Parc de division. — Réduit de 73 voitures et 230 chevaux à 35 voitures et 108 chevaux qui seront :

Demi-caissons d'infanterie	13	avec	26	chevaux.
Fourgon	1	»	4	»
Chars à aprovisionnement	2	»	4	»
Forge de campagne	1	»	4	»
Canons de rechange	2	»	8	»
Caissons d'artillerie	8	»	32	»
Chariots de parc	2	»	8	»
» à outils de pionniers	1	»	4	»
» d'artificiers	—	»	—	»
» de pionniers	4	»	16	»
Demi-caisson de cavalerie	1	»	2	»
Total	35	voit.	108	chevaux.

Total général (non compris les voitures des corps de troupes) 106 voitures avec 270 chevaux de trait.

Réunion de la société des officiers neuchâtelois à la Chaux-de-Fonds.

Les 28 et 29 juillet a eu lieu à la Chaux-de-Fonds la réunion bisannuelle de la société cantonale des officiers neuchâtelois. Environ 75 officiers, parmi lesquels 4 ou 5 du vallon de St-Imier, avaient répondu à l'appel du Comité cantonal.

Après une collation à la gare, le dimanche matin, les officiers se sont rendus en cortége au Collége Industriel, où la salle de la commission d'éducation avait été gracieusement mise à leur disposition. La séance s'est ouverte après 11 heures par la lecture des procès-verbaux et des rapports de 3 des sections qui composent la société cantonale, soit des sections de Neuchâtel, Locle et Chaux-de-Fonds. Les sections du Val-de-Ruz, district de Boudry et du Val-de-Travers n'existent que de nom; la dispersion des divers éléments qui les composent est sans doute la cause principale de leur inactivité. M. le lieut.-colonel Sacc, de Colombier, annonce cependant à l'assemblée qu'il espère que la section du district de Boudry se reconstituera sous peu, maintenant qu'elle a reçu de nouveaux renforts en jeunes officiers, et il pense que dans quatre ans, elle sera à même de recevoir la réunion cantonale.

En attendant, Neuchâtel est désigné comme siége du comité pendant les années 1879 et 1880 et le lieu de la fête en 1880.

Le rapport de la section de Neuchâtel prouve qu'elle a bien travaillé. Outre de nombreuses séances employées à diverses études et particulièrement au jeu de la guerre, cette section a fait plusieurs reconnaissances et en hiver un cours d'équitation au moyen de chevaux de la régie et du manége. Ce cours a été très fréquenté. Au reste, cette section, qui possède plusieurs officiers supérieurs et un bon noyau de membres, est celle qui se trouve la mieux placée pour avoir tous les éléments indispensables à une marche pleine d'activité et de travail.

La section du Locle, quoique moins favorisée, a eu cependant une vie active, comprenant des réunions en hiver et quelques reconnaissances. Le rapport indique avec plaisir le fait que deux ou trois jeunes officiers de cette section n'ont pas craint de devenir eux-mêmes conférenciers pour suppléer aux officiers du dehors que l'état précaire de la caisse empêchait de faire appeler.

La section de Chaux-de-Fonds a bien travaillé en 1877, mais elle n'a pu avoir, par suite de circonstances exceptionnelles, que quelques séances en 1878, consacrées au jeu de la guerre que la section de Neuchâtel lui avait prêté. Cette section se propose de continuer cette étude en 1879.

Le comité ne peut qu'encourager toutes les sections à rivaliser de zèle pour le travail et espère que le rassemblement de troupes du mois de septembre donnera un regain d'activité à ceux qu'a laissés jusqu'à présent indifférents notre nouvelle organisation militaire.

Le rapport du jury sur les deux seuls travaux présentés au concours mentionne la pénurie regrettable de concurrents, alors que beaucoup de jeunes officiers eussent pu travailler. Il félicite les deux auteurs de n'avoir pas craint d'affronter la critique et loue leur zèle.[1] Ce rapport, quoique constatant la supériorité marquée d'un des travaux sur l'autre, accorde cependant un prix à chacun d'eux, le premier, au travail ayant pour devise « *Pro patriâ* » *de M. Louis-Henri Courvoisier de Chaux-de-Fonds I*^er^ *lieut. au bataillon d'infanterie n*° 19; le second au travail « *Casus*

[1] Le sujet du travail était la défense avec 1 bataillon d'infanterie et 1 batterie, contre un ennemi venant de France, des gorges du Seyon à Valangin et Tenin.

belli, de *M. Numa Calame également de Chaux-de-Fonds Ier lieut. au bataillon d'infanterie n° 18.*

Ensuite, sur la proposition de M. le lieut.-col. Perrochet, l'assemblée unanime décide qu'à l'avenir, et pour empêcher la progression décroissante des travaux (9 en 1874, et 3 en 1876) toute section constituée sera tenue de présenter chacune deux travaux faits par deux de ses membres.

L'idée de la formation d'une société d'officiers de la IIe division déjà formulée il y a deux ans, est de nouveau vivement recommandée à l'examen du comité qui entre en charge avec le prochain exercice.

M. le Président donne quelques détails sur la société fédérale des officiers et annonce que le comité central de celle-ci alloue à chaque section qui voudra faire une ou plusieurs reconnaissances une somme à déterminer au prorata de ses membres qui y ont pris part, moyennant un rapport écrit que cette section aura à envoyer au comité. Il espère que plusieurs sections voudront profiter de cette faveur.

Après une visite aux Musées du Collége et à l'arsenal des Cadets, les membres de la société se sont rendus chez M. le colonel Grandjean, où une collation leur fut offerte, puis au restaurant de Bel-Air, où un banquet égayé par la musique militaire des Armes réunies et divers toasts les réunit jusqu'au soir.

Le lendemain une course organisée sur le Doubs réussit à merveille.

Il est à souhaiter que cette fête, outre les liens d'amitié qu'elle aura pu faire naître en vue du rassemblement de troupes de la IIe division, sera un stimulant au travail et que nombre de jeunes officiers voudront coopérer effectivement à la prospérité croissante de la section cantonale des officiers neuchâtelois.

X.

L'ILE DE CHYPRE.

L'occupation de cette île par les Anglais, ensuite des stipulations du traité de Berlin signé le 13 juillet entre les plénipotentiaires des grandes puissances, crée pour l'Angleterre une nouvelle station navale dans la Méditerranée.

L'île de Chypre est la quatrième île de la Méditerranée par rang d'importance. Elle vient immédiatement après la Sicile, la Sardaigne et la Corse; elle a une superficie d'environ un million d'hectares.

La situation géographique de Chypre est admirable; elle commande les côtes de Syrie, de Caramanie, l'entrée de l'Archipel et par-dessus tout l'entrée du canal de Suez. Il est facile de juger de l'importance qu'elle peut avoir pour l'Angleterre puisqu'elle assure la domination de toute la partie orientale de la Méditerranée.

Située à l'extrémité orientale de cette mer, l'île de Chypre, longue de 320 kilomètres, large de 120, et d'une superficie de 9537 kilomètres carrés, ne compte plus guère que 180,000 habitants dont plus des deux tiers de race grecque. Le régime détestable de la domination turque l'a appauvrie, ruinée presque; les fertiles plaines de la Messora ne portent plus les belles moissons, les récoltes cotonnières qui en ont fait jadis la richesse.

Le nom de l'île lui vient des riches mines de cuivre qu'elle contient. Elle a été conquise par les Turcs de 1570 à 1571, sous le règne du sultan Sélim II, et possédait alors 400,000 habitants.

Les localités les plus importantes après la capitale, Nicosie, sont Famagusta, sur la côte orientale, avec un excellent port dont on peut faire une place de guerre importante; Larnaca, dont la rade, assez fréquentée, se trouve sur la côte méridionale, Kérinia et Limasso, ports fortifiés.

On sait que, conquise par Richard Cœur-de-Lion en 1191, l'île de Chypre fut donnée par lui d'abord aux Templiers, puis à Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, dont les descendants régnèrent jusqu'en 1485, époque à laquelle l'île passa aux mains des Vénitiens, par suite de l'abdication de Catherine Cornaro. Sélim II la leur enleva en 1591 ; mais les princes de la maison de Savoie, qui se prétendaient héritiers des Lusignan, n'en ont pas moins porté longtemps le titre, qu'on retrouvait sur les monnaies, de rois de Chypre et de Jérulalem. Victor-Emmanuel, devenu roi d'Italie, a renoncé à ce titre, désormais illusoire.

Quelques réserves que l'on puisse faire au point de vue de la politique générale, l'occupatiou anglaise sera un immense bienfait pour cette contrée dont elle changera certainement la face.

Si la possession de ce poste avancé peut faciliter à l'Angleterre la défense de l'Anatolie, elle lui donne action directe sur la Syrie, par où passe une des routes projetées de l'Europe aux Indes.

Le nouveau gouverneur de Chypre, sir Garnet Wolseley, âgé de 45 ans et Irlandais, est parti le 13 la voie de Douvres à Calais, avec un état-major de dix officiers, se rendant directement à Brindisi. Il compte arriver à Chypre le 21 ou le 22 juillet.

Entré dans l'armée en 1852 ; il a été nommé lieutenant-colonel en 1859 ; il a pris part aux expéditions de Birma, de Crimée, au siége de Lucknow, à la campagne de Chine et aux combats contre les Aschantis. Il a été ensuite promu au grade de major-général, et le Parlement lui a décerné les remerciements du pays et une dotation de 25,000 livres sterling.

Sir Garnet Wolseley est citoyen honoraire de Londres. Il a été, pendant quelque temps, gouverneur de la colonie de Port-Natal.

On lui doit un ouvrage très répandu dans les cercles militaires, le *Manuel du soldat pour le service de campagne.*

NOUVELLES ET CHRONIQUE

FRANCE. — L'annuaire militaire pour l'année 1878, lequel vient de paraître, fait ressortir les progrès réalisés dans l'organisation des cadres de l'armée française.

La France compte en ce moment dans le *cadre d'activité :*

3 maréchaux. 10 généraux de division ayant commandé en chef. 102 généraux de division. 204 généraux de brigade. 433 officiers d'état-major. 11752 officiers d'infanterie. 3298 officiers de cavalerie. 2676 officiers d'artillerie. 822 officiers du génie. 1147 médecins. 159 pharmaciens. 419 vétérinaires. 4529 officiers d'administration, et divers. En tout 25754 officiers.

Le *cadre de réserve* se compose de 80 généraux de division. 188 généraux de brigade. 6841 officiers des diverses armes, soit ensemble 7109 officiers.

L'armée territoriale comprend :

10580 officiers répartis entre les différents corps.

L'armée française a ainsi un cadre d'officiers comprenant :

Armée active	25754	officiers.
Réserve.	7109	»
Armée territoriale . .	10580	»
Total	43443	officiers

non compris 777 officiers, des bataillons, des douanes et des compagnies de chasseurs-forestiers.

ALLEMAGNE. — Les douze compagnies de pionniers des 11e, 12e, 13e, 14e et 15e corps d'armée, réunies à Mayence par ordre du cabinet en date du 15 avril dernier,

ont commencé cette semaine les exercices de pontonniers pour lesquels on les a spécialement placées sous le commandement du général major de la Chevallerie, chef de la 3e inspection du génie. Pour commencer, les pionniers-pontonniers ont jeté deux ponts sur le bras droit du Rhin entre Castel et Biebrich : Chaque pont avait environ 180 mètres de longueur avec des travées de 4 mètres 50 comptés de milieu à milieu des pontons.

Le temps étant très favorable et la vitesse du fleuve réduite à 1 mètre 30 par seconde, l'opération s'est accomplie sans difficulté. En ce moment, les troupes sont exercées à des manœuvres de nuit sur des parties du Rhin resserrées par des îles, mais la semaine prochaine commenceront les grandes manœuvres de pont sur le grand Rhin. Les premières auront lieu avec le matériel de campagne qui devra suffire à jeter un pont de 670 mètres de longueur à l'aval de Walluf. L'opération du 26 juillet sera particulièrement intéressante. Ce jour-là, on remplacera le matériel de campagne par un matériel plus résistant mis en réserve dans la forteresse. Le pont sera jeté tout à fait à l'aval de Mayence et les pontons seront placés au moyen de bâteaux à vapeur.

On sait que le Conseil fédéral a désigné MM. Hotz, capitaine de pontonniers, et Pfund, lieutenant-instructeur du génie, pour assister à ces exercices.

Russie. — Voici d'après l'*Invalide russe*, les consommations de munitions qui ont été faites par l'armée russe dans la Guerre d'Orient

L'artillerie a brûlé 204,923 charges et l'infanterie 10,057,764 cartouches.

Les 204,923 charges de l'artillerie se répartissent de la façon suivante :

Artillerie de campagne.

(Pièces de 10,67.)

77,727 obus ordinaires	122,21	par pièce.
24,301 obus à balles	38,25	id.
417 boîtes à mitraille	0,4	id.
102,445 coups	161	par pièce.

(Pièces de 8,64.)

36,798 obus ordinaires	58,46	par pièce.
18,104 obus à balles	28,72	id.
614 boîtes à mitraille	0,97	id.
55,516 coups	88,15	par pièce.

(Pièces de montagne.)

354 obus ordinaires.	25,29	par pièce
624 obus à balles	48,81	id.
60 boîtes à mitraille	4,29	id.
1,098 coups	78,39	par pièce.

Artillerie de siége.

(Pièces de 10,67.)

900 obus ordinaires	56,25	par pièce.
104 boîtes à mitraille.	6,5	»
1,004 coups	62,75	par pièce.

(Pièces de 15.)

19,600 obus ordinaires	272,80	par pièce.
3,670 boîtes à mitraille	60,16	id.
23,270 coups	332,42	par pièce.

(Pièces de 15 léger.)

3,433 obus ordinaires. . . . . . 180 par pièce.

(Pièce de 20.)

62 obus ordinaires. . . . . 7,74 par pièce.

(Mortiers de 15.)

15,989 bombes. . . . . , 571,03 par pièce.

(Mortiers de 20.)

2,106 bombes. . . . . 210,6 par pièce.

Armes à feu portatives.

Les 10,057,764 cartouches consommées se répartissent ainsi qu'il suit :

Fusils Berdan.	3,025,364	— 45,75	par arme.
Fusils de cavalerie	1,251,764	— 33,72	id.
Fusils Krinck transformés . .	5,692,120	— 26,22	id.
Revolvers	88,516	— 5,42	id.
Total. .	10,057,764		

D'après les proportions du nombre de coups par pièce et par arme, nous voyons qu'il y aurait donc eu dans l'armée russe pour cette campagne :

636 pièces de 10,67 . . . . 628 pièces de 8,64 . . . . 14 pièces de montagne. . .	1288 pièces de campagne.
16 pièces de 10,67 . . . . 70 pièces de 15 . . . . . 19 pièces de 15 léger . . . 8 pièces de 20 . . . . . 28 mortiers de 15 . . . . 10 mortiers de 20	151 pièces de siége.
65,000 fusils Berdan . . . . . 37,000 fusils de cavalerie . . . 217,000 fusils Krink transformés . 16,000 revolvers	335,000 armes à feu portatives.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 16. Lausanne, le 24 Août 1878. XXIIIe Année

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1878.

Ordre de division n° 4.

Prescriptions sur le service sanitaire.

1. Conformément au tableau des écoles, le lazaret de la IIe division est réduit aux ambulances 6, 8 et 9. Les ambulances 7 et 10 ne sont pas mises sur pied.

Pendant les cours préparatoires une de ces ambulances (n° 9) sera établie à Fribourg, comme hôpital de réception pour les troupes à sa portée.

2. Seront appelés au cours préparatoire à Fribourg, outre le personnel du lazaret de campagne n° 2 (moins le pharmacien) :

a) Le médecin de bataillon, les sous-officiers sanitaires, les infirmiers, (excepté les deux plus jeunes) et tous les brancardiers des bataillons de fusiliers et de carabiniers.

b) Les brancardiers des colonnes de parc n° 3 et 4.

c) Le médecin et les brancardiers du bataillon du génie n° 2.

Jour et heure d'entrée au service :

Etat-major du lazaret : le 4 septembre à 8 heures du matin.

Personnel des ambulances : le 4 septembre à 4 heures du soir.

Personnel des corps : Régiment d'infanterie n° 5 et colonne de parc, le 5 septembre, à 10 heures du matin.

Bataillon de carabiniers n° 2, le 5 septembre à 1 heure après-midi, en chemin de fer.

Régiments d'infanterie n° 6-8 et génie : réunion à la gare de Morat, le 5 septembre à 9 ½ heures du matin, de là à Fribourg, à pied, pour y arriver à 1 ½ heure de l'après-midi.

Chaque médecin de bataillon prendra avec lui une sacoche de médecin et un havre-sac sanitaire de son bataillon.

Le médecin de division fera l'inspection du cours préparatoire.

3. Le 14 septembre, jour d'entrée en ligne, les ambulances se rendront mobiles en évacuant tous leurs malades. Pendant les manœuvres elles suivront les troupes en continuant à recevoir les malades des corps qui, une fois les manœuvres commencées, devront évacuer aux ambulances tous leurs malades. De leur côté les ambulances évacueront aussitôt que possible

aux hôpitaux sanitaires, désignés ci-dessous, tous les malades qu'elles ne pourront garder.

Le médecin de division désignera au chef du lazaret, après avoir pris les ordres du divisionnaire, les lieux de cantonnement ou d'établissement de chaque ambulance du lazaret.

4. Le matériel, réduit selon décision du Département militaire fédéral du 11-13 juillet écoulé, comprend en tout cas le fourgon avec équipement complet (sauf une partie des médicaments) la voiture pour les blessés et un char à approvisionnements. On ne mettra pas sur pied le pharmacien de lazaret; les ambulances auront leur personnel au complet, en officiers, sous-officiers et troupe, en tant qu'il existe et qu'il est astreint aux cours de répétition.

5. En fait d'hôpitaux stationnaires on disposera d'une soixantaine de lits pour soldats et d'une quinzaine pour officiers :

A Fribourg, Hôpital des Bourgeois.

A Morat, Hospice Bon-Vouloir.

Si un hôpital militaire spécial devenait nécessaire, on pourrait réserver à cet usage un des bâtiments d'école de Fribourg.

Pendant les cours préparatoires le 2e bataillon de carabiniers et les bataillons de fusiliers nos 16-24 pourront évacuer directement leurs malades aux hôpitaux civils de Bulle, Payerne, Neuchâtel et Morat.

Le service des hôpitaux stationnaires reste sous la direction du médecin en chef, à teneur de l'art. 6 du règlement sur le service sanitaire.

6. Les corps de troupes et les officiers de toutes armes devront seconder de leur mieux le service sanitaire quand ils en seront requis, tout en s'abstenant d'intervenir dans les détails techniques et dans les attributions spéciales qui ne concernent que le corps sanitaire. Pour assurer la transmission régulière des ordres, deux guides seront attachés au médecin de division, conformément au règlement sur le service sanitaire, § 35, II, et un planton monté au chef du lazaret.

7. Les soins hygiéniques, à prendre pendant le service, feront l'objet d'instructions spéciales du médecin de division, lieut.-colonel Virchaux, qui donne dors et déjà les recommandations ci-après :

Les médecins sont tenus d'examiner, lors de l'entrée au service, si le soldat est bien chaussé ; dans le cas contraire en aviser le commandant, qui réclamera au canton que cela concerne la chaussure réglementaire.

Les hommes qui ont des chemises de flanelle les conserveront pour les jours de campement ou de bivouac. En tout cas ils ne les mettront que la nuit ou à la rentrée dans les cantonnements.

Les hommes qui transpirent facilement des pieds, doivent porter des bas de laine ; ils sont meilleurs que le fil et le coton et blessent moins les pieds. Le médecin distribuera à tout homme qui en fera la demande, le mélange de poudre pour les pieds, prévu par l'ordonnance du médecin en chef.

La sobriété donne la santé ; il faut donc éviter les excès en tout.

La ration fédérale suffit à l'alimentation habituelle de chaque homme ; les jours où la troupe aura des marches forcées à faire, on délivrera la ration de vin prévue par le règlement.

Les officiers sanitaires prendront les mesures nécessaires pour que les hommes ne boivent pas à jeun de l'eau-de-vie ou toute autre boisson alcoolique. Les cantiniers seront soumis à la discipline militaire ; ils sont ainsi sous la surveillance immédiate des officiers sanitaires, qui veilleront à ce qu'il ne soit pas vendu de marchandises frelatées. On empêchera aussi les soldats de manger des fruits acides et mal mûrs.

La meilleure boisson, en marche, se compose d'un mélange à parties égales de café noir et d'eau ; cette boisson désaltère et fait les fonctions d'un tonique.

Pendant la marche, les officiers sanitaires doivent insister avec la plus grande fermeté sur l'observation stricte des règles d'hygyène prescrites au § 114 du règlement sur le service sanitaire.

En rentrant au quartier les soldats doivent se laver les pieds, et aussi souvent que possible les jambes et le bassin, puis changer de linge.

Pendant la marche et les exercices, la capote est d'ordonnance, afin de conserver la tunique intacte au cantonnement et pour la garde.

Pour rentrer au logis les commandants sont invités à faire marcher souvent la gauche en tête, afin d'éviter l'encombrement des trainards à l'arrière-garde.

Pour le traitement des malades et les exemptions de service, les officiers sanitaires sont tenus de suivre le règlement sanitaire, chap. IV et V, du 13 avril 1876 et du 7 octobre 1875, ainsi que les prescriptions du médecin en chef.

En cas d'épidémie les officiers sanitaires sont requis d'avertir immédiatement le médecin de division.

Il est prouvé par la statistique militaire que l'absence de toute précaution hygiénique enlève plus de combattants à l'armée que le feu de l'ennemi ; c'est pourquoi les officiers de tous les corps sont invités à prêter leur concours assidu à l'observation des règles énoncées ci-dessus.

Lausanne, août 1878.

Le Divisionnaire.

Ordre de division n° 5.

PRESCRIPTIONS ADMINISTRATIVES[1].

A. *Communication de l'effectif des corps.*

La revue du commissariat se fera, pour toutes les troupes, le jour d'entrée, (soit le 4 septembre pour l'infanterie) par les

[1] Rédigées par M. le lieut.-colonel Cropt, commissaire des guerres de division.

quartiers-maîtres respectifs; les commandants désigneront les lieux et heures auxquels elle devra avoir lieu.

Les quartiers-maîtres feront en sorte que l'état sommaire de l'effectif parvienne sans faute, le 5 septembre au matin, au Commissaire des guerres de la division. (Exception est faite des troupes de cavalerie et du train qui entrent plus tard). Il sera accompagné du tableau d'effectifs prescrit par l'ordre général et dont les formulaires seront transmis en temps opportun aux quartiers-maîtres.

B. *Estimation des chevaux.*

L'estimation des chevaux, comme aussi leur dépréciation, aura lieu conformément aux §§ 61-66 du règlement d'administration.

Elle se fera par les membres de la commission de taxe, nommés par le vétérinaire en chef, et sera dirigée par le vétérinaire de division. Dans les localités où il n'y a pas de commission de taxe, le vétérinaire de division nommera d'autres experts.

Lors de la dépréciation, les officiers d'administration devront remplir à l'avance les formulaires, en y mentionnant tous les défauts indiqués dans le procès-verbal d'estimation, ainsi que le signalement et la taxe, ceci afin que la dépréciation puisse se faire dans le plus bref délai.

C. *Logements.*

Les troupes et les chevaux sont logés :

a) Dans les cantonnements;

b) Dans les bivouacs ou camps;

c) Chez les habitants.

Par *cantonnements,* on comprend tous les locaux spacieux, tels que salles, magasins, granges, églises, etc., à l'abri du courant d'air et de l'humidité.

La troupe et les officiers de compagnie devront y être cantonnés, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils pourraient être logés chez les bourgeois.

Sauf autorisation spéciale du divisionnaire et du commissariat central, aucune indemnité ne sera accordée aux bourgeois pour logement des troupes et des officiers pendant les cours préparatoires.

Les communes ont à fournir gratuitement :

1. Les logements pour les officiers.
2. Les bureaux, les locaux pour les cuisines, salles de garde, salles d'arrêts, salles pour les malades ainsi que pour les ouvriers.
3. Les locaux nécessaires au cantonnement, ainsi que les écuries.
4. Les places de parc.
5. Les places d'exercice pour les cours préparatoires, y compris les cours de régiments.
6. L'éclairage de tous les locaux.

7. La paille dans les écuries, à raison de 4 kilos par cheval et par jour, contre l'abandon du fumier.

Il n'y a aucun bon à établir pour toutes ces prestations.

Les communes ont en outre à fournir la paille pour les cantonnements à raison de 10 kilos par homme pour les 5 premiers jours, et, en cas de séjour plus long, chaque 5 jours, 2 $^{1}/_{2}$ kilos par homme.

Il y a lieu, pour cette livraison, d'établir des bons indiquant exactement le poids de la paille fournie.

La paille demeure la propriété des communes, une indemnité, à fixer ultérieurement, leur sera payée pour la moins-value. Les officiers de troupes veilleront, sous leur responsabilité personnelle, en quittant les cantonnements, à ce que la paille et le fumier ne soient ni brûlés, ni vendus.

Pour les bivouacs, l'administration fournira la paille à raison de 10 kilos par homme, ainsi que le bois pour les feux de bivouacs s'il y a lieu, à raison d'une bûche d'un mètre de long par 2 hommes.

Le commissaire des guerres de la division indiquera aux quartiers-maîtres les lieux de livraison.

Pour les avant-postes, les quartiers-maîtres prendront les mesures pour se procurer à temps le nécessaire.

D. *Solde.*

La solde sera payée conformément à la loi du 21 février 1878, en suivant les prescriptions de l'ordre de division n° 2, § 4.

Le supplément de solde de 1 fr. n'est alloué qu'aux officiers qui remplissent les fonctions d'adjudants près des états-majors, conformément aux articles 66-68 de la loi sur l'organisation militaire; les adjudants de bataillon n'ont pas droit à cette bonification.

Le droit à la solde, pour les officiers des corps de troupes combinés, commence le jour où ils se rendent sur la place de rassemblement, conformément aux ordres qu'ils ont reçus des autorités militaires.

Ce jour compte pour le jour d'entrée prévu dans l'ordonnance sur les indemnités de transport, du 27 mars 1876.

Le jour de sortie est celui où l'état-major est licencié.

Pour la troupe, le droit à la solde commence le jour où elle arrive sur la place d'armes, conformément aux ordres de marche du Département militaire fédéral, et cesse le jour du licenciement.

Les ordres de marche, que les quartiers-maîtres devront se faire exhiber, contiennent les indications nécessaires quant aux lieux et époques du rassemblement et du licenciement.

Les indemnités de route seront payées conformément à l'ordonnance du 27 mars 1876, et à l'indicateur des distances, du 13 avril 1877.

E. *Subsistance.*

La subsistance pour la troupe et les chevaux est livrée en na-

La ration journalière de la troupe, tant lors des cours préparatoires que lors des grandes manœuvres, consiste en :

750 grammes de pain.

312 $^1/_2$ » de viande.

Il sera en outre accordé une bonification de 10 centimes par homme et par jour, pour supplément de sel et légume et bois de cuisine.

La ration de fourrage est de :

5 kilos d'avoine.

6 » de foin.

4 » de paille.

Dans les cours préparatoires, le pain, la viande et le foin sont livrés sur la place d'armes par des fournisseurs dont le nom sera indiqué ultérieurement. Les quartiers-maîtres prendront leurs dispositions pour que les troupes sachent où elles peuvent se procurer le chocolat, le sel, les légumes et le bois pour la cuisine. Comme il est à peu près impossible d'établir des prescriptions uniformes pour le jour d'entrée aux cours préparatoires, en ce qui concerne la subsistance, les commandants des corps prendront les dispositions qu'ils jugeront convenables.

S'il n'est point fait d'ordinaire, il sera bonifié 1 fr. par ration de vivres.

Pendant les manœuvres de la division d'armée, la fourniture de la subsistance se fera par un mode mixte, c'est-à-dire que la compagnie de l'administration se chargera, sinon complétement, au moins en partie, de l'abattage du bétail et de la boulangerie.

L'avoine sera livrée par le magasin fédéral, et le foin par des fournisseurs.

Les bons de viande, pain, avoine et foin, seront faits en faveur du magasin fédéral.

Les troupes ayant touché leurs rations dans leurs quartiers respectifs pour le jour de leur entrée en ligne, soit le 14, le premier jour des livraisons pour la division concentrée sera le 15.

Des ordres spéciaux détermineront l'heure des repas, les places et heures des distributions ordinaires ainsi que les distributions extraordinaires pendant les manœuvres de division (une ration de fromage chaque matin et $^1/_2$ litre de vin tous les deux jours).

Toutes les livraisons seront faites contre des bons réglementaires.

F. *Transport*

Conformément à la loi sur l'organisation militaire, il est accordé à chaque unité tactique des chars d'approvisionnements, qui doivent transporter les vivres sur les places de distribution désignées, ainsi que dans les cantonnements et les bivouacs (sauf ce qui est prescrit par l'ordre de division n° 3).

On veillera à ce que les approvisionnements soient rendus en temps utile et en quantité suffisante, sur les places de distribution, afin d'éviter tout retard et des plaintes à cet égard.

Il est à présumer que le matériel de transport sera suffisant et ne nécessitera pas la réquisition de voitures ; si cependant les voitures d'approvisionnements ne suffisaient pas, les communes auraient à fournir les chars nécessaires (§ 216 du réglement d'administration).

Les administrations de chemins de fer devront être avisées à temps du transport des troupes, qui devra avoir lieu conformément aux ordres de la Division. Les bons de transport seront établis séparément pour chaque corps et l'on aura soin d'y mentionner exactement le nombre d'hommes, de chevaux et de voitures.

G. *Frais des chevaux de service.*

Les officiers montés reçoivent une indemnité journalière de 4 fr. par cheval effectivement tenu.

Quant à la monture des médecins, vétérinaires et quartiers-maîtres, voir la circulaire du 31 juillet 1877 du Commissariat central.

Il n'est point accordé d'indemnité de ferrage. Ces frais seront payés par l'administration, si l'état de ferrage du cheval a été reconnu en bon état lors de l'entrée au service, ce dont les quartiers-maîtres devront s'assurer.

En ce qui concerne les frais d'estimation, les médicaments et le traitement des chevaux malades, l'on devra se conformer à l'ordonnance du Commissariat des guerres central du 7 mai 1877.

Il y aura une seule infirmerie vétérinaire, établie à Fribourg, sous la direction d'un vétérinaire nommé par M. le vétérinaire en chef. Tous les chevaux malades et transportables y seront conduits. Il n'y aura pas d'infirmeries secondaires ; les chevaux trop malades pour être amenés à Fribourg seront soignés par des vétérinaires civils, sous le contrôle du vétérinaire de division.

Des instructions spéciales ont été données par circulaire du vétérinaire en chef, M. le colonel Zangger, aux officiers vétérinaires de la IIe division.

H. *Frais d'équipement des chevaux. Armes. Voitures de guerre. Munitions.*

Les indemnités prévues aux §§ 131-136 du réglement d'administration ne seront pas payées. Les réparations seront portées sur le compte de l'administration.

I. *Service de la poste militaire.*

Pendant les cours préparatoires le service postal se fera par les soins des officiers de l'administration et des bureaux de poste civils.

Pendant les manœuvres de division un service de poste de campagne sera organisé ; il fera l'objet d'un ordre ultérieur.

K. *Caisse et comptabilité.*

Les officiers comptables reçoivent directement du commissariat central les avances de fonds pour les cours préparatoires ; les demandes de fonds ultérieures devront être faites au Commissariat des guerres de la division.

Après la clôture du Rassemblement, les soldes de caisse seront adressés immédiatement au commissaire des guerres de la division.

La comptabilité sera remise par les quartiers-maîtres de bataillon aux quartiers-maîtres de régiments, par les quartiers-maîtres d'ambulance au quartier - maître du Lazaret, qui l'adresseront à leur tour au commissaire de la Division avant le 5 octobre.

Il ne sera tenu qu'une seule comptabilité pour les cours préparatoires et le temps de manœuvres concentrées; on ne remettra donc au commissaire des guerres de la division qu'un seul état nominatif, établi à l'entrée au service et sur lequel seront portées toutes les mutations.

Dans le cas où la troupe n'entrerait au service qu'après les cadres, elle devra être portée en augmentation sur les rapports.

En ce qui concerne l'indication du lieu de domicile sur les états nominatifs, il devra coïncider avec celui qui est inscrit sur le livret de service.

Les hommes et détachements isolés qui sont de service dans les états-majors ou dans d'autres corps tels que : ordonnances, gardes de parc et d'état-major, conducteurs de convois, ou appelés à renforcer la Compagnie d'administration, etc., ne doivent pas être portés en diminution dans leur corps, ni en augmentation dans ceux auxquels ils ont été adjoints; il faut les considérer comme *détachés*.

Cette observation s'applique égalemént au bataillon du train, ainsi qu'aux hommes et aux chevaux qui seraient détachés du parc de division pour conduire les chariots de guerre d'autres corps.

Pour l'établissement de la comptabilité, il est alloué :

a) Aux quartiers-maîtres de bataillon, du régiment de cavalerie, du bataillon du génie, de la compagnie d'administration et de la colonne de parc, trois jours de solde et de subsistance;

b) Au quartier-maître de la brigade d'artillerie, cinq jours;

c) Aux quartiers-maîtres de régiments d'infanterie, du lazaret de campagne, des ambulances, et aux officiers comptables des états-majors auxquels il n'a pas été adjoint d'officier d'administration, deux jours à chacun.

Cette indemnité se porte à la fin du contrôle de solde.

L. *Dispositions générales.*

Les officiers comptables auront soin de veiller à ce que les bons de chaque corps, de chaque subdivision de l'état-major, etc., soient établis séparément.

Ils sont responsables de ce qui aurait été touché en trop.

Dans les cas douteux et dans ceux qui ne seraient pas prévus par les présentes prescriptions, on devra s'adresser au commissaire des guerres de division.

Lausanne, août 1878. *Le divisionnaire.*

Ordre de division n° 6.

Instructions pour les manœuvres de division.

I. *Marques distinctives des corps et de la troupe.*

1. La IIe division, soit corps du Sud, aura pour marque distinctive le brassard fédéral et l'absence de toute branche de sapin ou de verdure au képi.

Le corps « ennemi » ou du Nord, aux ordres de M. le colonel-brigadier Steinhäuslin, commandant de la Ve brigade d'infanterie, aura pour marque distinctive une branche de sapin au képi et l'absence du brassard fédéral.

2. Le corps « ennemi » comprend, outre la Ve brigade d'infanterie, le 3e bataillon de carabiniers, le 3e régiment de dragons, les batteries 17 et 18, de la IIIe division, entrant en ligne graduellement.

Il sera renforcé, le 15 septembre, par un bataillon d'infanterie, un escadron réduit de dragons, une batterie de la IIe division; ces troupes prendront les signes distinctifs de « l'ennemi » le 16 au matin, et formeront les avant-postes du corps « ennemi » suivant les ordres ultérieurs.

3. Le corps « ennemi » est censé à peu près de même force que la IIe division. A cet effet il aura 12 guidons blanc et bleu-clair, qui représenteront autant de bataillons, 3 guidons de même couleur et plus grands représentant autant d'escadrons, 6 guidons rouge et blanc représentant autant de batteries.

4. Les Juges de camp porteront un brassard blanc.

Le commissaire de campagne et son adjoint, le chef de la poste de campagne et ses aides porteront un brassard blanc avec un nœud rouge et blanc.

Les commissaires civils porteront un brassard blanc avec nœud aux couleurs de leur canton.

Les domestiques d'officiers porteront un brassard rouge.

II. *Précautions contre les accidents, les dommages et les désordres.*

1. Pour éviter de grands dommages dans la campagne, il est interdit de pénétrer, pendant les manœuvres, dans les vignes, jardins, parcs, champs de tabac, pépinières, aménagements de jeunes forêts, récoltes sur pied, et autres cultures de valeur. En général on devra éviter de causer des dommages à la campagne et l'on s'entendra au préalable avec les propriétaires pour l'usage momentané de leurs terrains.

Pour les dommages qui seraient causés pendant les cours préparatoires des bataillons, il ne sera accordé, dans la règle, aucune indemnité par la caisse fédérale; les dommages seront à la charge des corps qui les auront commis ou des officiers qui les auront laissé commettre.

Les dommages causés par les manœuvres de régiment, de brigade et de division pourront être, suivant les cas, mis aussi à la

charge des corps de troupes et spécialement des officiers responsables, ou indemnisés par la caisse fédérale. A cet effet un commissaire de campagne et un adjoint nommés par le Département milit. féd. et secondés de commissaires civils désignés par les cantons intéressés, fonctionneront comme taxateurs et arbitres pour tous les différends. Ils estimeront la quotité des dommages et prononceront sur les indemnités à allouer. Ils relèveront du commissaire des guerres de la division, qui leur donnera les instructions nécessaires pour leurs tractations et leur comptabilité, et qui fera publier dans les feuilles officielles des cantons un avis aux habitants sur le mode et le délai des réclamations.

2. La destruction des ponts sera indiquée au moyen de lattes placées dessus, en travers, avec une inscription, le tout gardé par un planton neutre.

3. Les voies ferrées ne pourront être traversées qu'aux passages permis au public, ou spécialement autorisés par le personnel des chemins de fer. Les infractions aux avertissements et aux ordres des préposés à la police des voies ferrées seront sévèrement punies.

4. Les manœuvres de nuit, sauf le service d'éclaireurs et de sûreté par les patrouilles, ne pourront avoir lieu que sur l'autorisation du divisionnaire.

5. Dans les combats à feu les adversaires garderont une distance d'au moins 100 pas. Si cette distance n'est plus observée, les chefs devront commander « Halte! cessez le feu! »

Dans les charges à la bayonnette on s'arrêtera à 50 pas de distance; alors les chefs commandent : « Halte! » et le juge de camp intervient, s'il y a lieu, pour donner sa décision.

La cavalerie arrêtera ses charges à 200 pas de l'adversaire qu'elle attaque.

Il est interdit de tirer dans le voisinage des villages, des fermes, des granges, etc. La défense sera marquée par le feu des tirailleurs sur la lisière des maisons éloignées ou par l'attaque de la réserve.

Les détachements qui, dans un cas réel de guerre, auraient pris possession de bâtiments considérés comme réduits (églises, châteaux, tours, cimetières, etc.), seront rangés calmement par leurs chefs, dans ou près de ces locaux, après permission des propriétaires ou préposés compétents, et l'on donnera une explication à la troupe sur ce qu'elle aurait à faire en réalité.

6. On ne fera pas de prisonniers. Si des détachements entiers de troupes sont en danger d'être faits prisonniers, le juge de camp décidera du moment où ils seront considérés comme incapables de résister plus longtemps.

7. Les ambulances et les colonnes d'approvisionnement ne doivent pas être attaquées.

8. Pourront circuler librement partout : l'Inspecteur fédéral et son escorte, le commandant de la IIe division et son escorte, le commandant de la Ve brigade et son escorte (escortes avec guidon blanc); les juges de camp, les officiers étrangers accrédités, les commissaires taxateurs, le chef de la poste de campagne.

III. *Activité et attributions des juges de camp.*

1. Toutes les troupes qui prendront part au rassemblement de 1878 doivent se sentir honorées du choix, fait par le Département militaire fédéral, d'officiers des plus élevés en grade et en considération comme juges de camp pour les manœuvres de division (voir ordre nº 2). Aussi je compte qu'elles montreront la plus grande déférence pour leurs recommandations et qu'elles exécuteront immédiatement et ponctuellement tous leurs ordres, lesquels doivent être considérés comme des ordres de service donnés au nom du divisionnaire.

Un détachement de guides sera à la disposition du tribunal de camp pendant la durée des manœuvres.

2. Les juges de camp recevront de l'état-major de division, aussi à l'avance que possible, l'*idée générale* et ses modifications, l'*idée spéciale* et les dislocations pour chaque jour, ainsi que tous les renseignements propres à les seconder dans leur tâche.

3. Les juges de camp se répartiront sur le champ de manœuvres comme ils le jugeront à propos et d'après les besoins prévus. On ne peut déterminer d'une manière exacte le cercle d'activité de chaque juge de camp pour toutes les manœuvres. Si les juges se rencontrent, ils s'entendront rapidement sur le rôle que jouera chacun d'eux, dans les travaux séparés ou en commun.

En cas de divergence, l'opinion de l'officier le plus ancien prévaudra.

4. Les juges de camp se guideront sur le principe qu'ils doivent intervenir le moins possible dans le cours des manœuvres et laisser à chaque chef la responsabilité de ses décisions.

Aussi bien en guerre que dans les exercices en temps de paix, il peut se produire dans toutes les armées des fautes nombreuses, mais dont les fâcheuses conséquences peuvent être palliées en partie par des fautes analogues commises par l'ennemi, en partie par des succès obtenus sur d'autres points de l'ordre de bataille ou par la bonne exécution des manœuvres générales.

Si les juges de camp intervenaient chaque fois qu'une faute serait commise, comme cela se fait dans l'instruction des écoles, la manœuvre serait bientôt interrompue et la combinaison d'ensemble manquée.

L'intervention du juge de camp aura parfaitement sa raison d'être chaque fois qu'il faudra empêcher de grossières fautes de tactique ou mettre fin à une situation anormale et maintenir la marche du mouvement d'ensemble.

5. Dans une affaire sérieuse le résultat dépendra, qu'on ait fait des fautes ou non, du succès des armes et de la bravoure du combattant. Dans des exercices de paix, l'élément des pertes, c'est-à-dire le côté matériel du sort des armes, fait défaut complétement et les facteurs moraux paraissent sous une image peu naturelle : les troupes se précipitent souvent les unes sur les autres sans avoir à songer à l'effet des armes, ou bien elles exécutent des mouvements en formation vicieuse, sans penser que dans un

feu à projectiles une telle manière d'agir aurait pour résultat leur anéantissement complet ou leur dispersion.

Il est de la compétence des chefs d'empêcher de telles impossibilités, de juger eux-mêmes de la situation du combat et de prendre ensuite des dispositions éventuelles.

Mais les chefs ne voyant avant tout que leur propre situation et non celle de l'adversaire, il en résultera souvent une divergence de jugement. Aucun des combattants ne voudra céder; chacun, dans un cas sérieux, prétendra être vainqueur. Ces deux prétentions auront leur fondement surtout dans le fait que l'on n'aura pas tenu compte de l'effet du feu ennemi.

L'effet des armes manquant, le juge de camp peut seul décider de l'ensemble, après avoir considéré impartialement le pour et le contre.

Il faudra veiller à ce que les situations non naturelles, que l'on ne peut jamais éviter complétement dans les exercices de paix, ne durent cependant pas trop longtemps.

6. Le résultat est souvent difficile à déterminer, surtout si les forces et la position de l'ennemi sont, comme dans nos exercices, marquées seulement par de faibles subdivisions.

Les juges de camp auront spécialement à tenir compte, lors de leurs décisions, de l'effet du feu de l'artillerie, car souvent les troupes remarquent si peu celui-ci qu'il leur est impossible de savoir quel est le but de l'artillerie. Pour indiquer ce but, les batteries pourront marquer leur ligne de tir par deux guidons rouges, l'un en arrière, l'autre en avant du front dans la direction du but.

Le juge de camp doit examiner si l'artillerie elle-même a été tenue en échec par l'artillerie de l'adversaire, si l'artillerie peut diriger son feu concentré sur l'ennemi ou si elle doit se défendre de différents côtés. De plus, si l'infanterie passe dans le feu d'artillerie en formation régulière de manière à diminuer ses pertes.

7. Les juges de camp devront s'assurer que les différentes actions auront été préparées avec autant de soin par les chefs que le temps et les circonstances le permettent.

Contre une position il n'y a qu'une attaque bien préparée qui ait chance de succès; et de même ce n'est que dans une position bien préparée que la défense pourra tenir contre des forces supérieures.

8. Ce que l'on appelle les combats locaux de l'infanterie rendront nécessaire une décision du juge de camp, à savoir :

a) Le combat autour des villages et des fermes, qui en réalité dure des heures, ne peut, en exercices de paix, qu'être esquissé par ses préparatifs et doit être abrégé.

Si l'attaque a été bien préparée par l'artillerie, si l'infanterie suffisamment forte s'est avancée à une courte distance en profitant judicieusement du terrain et en tiraillant, si elle est sur le point de prendre d'assaut le village ou d'y pénétrer de différents côtés, alors le moment est venu pour le juge de camp de comman-

der « halte » et de décider si oui ou non le village doit être évacué par l'ennemi.

Cette décision termine le combat du village. Des combats dans l'intérieur du village ne doivent pas avoir lieu ; ils seront marqués par une pause pendant laquelle les deux parties se rallieront, reformeront leurs rangs; l'ennemi quittera le village tandis que l'agresseur se portera en avant à la sortie du village où un nouveau combat recommencera.

Si la décision est favorable à l'adversaire en défensive, l'agresseur devra songer à de nouveaux moyens d'atteindre son but ou agir selon les circonstances.

b) Dans les combats autour de petits bois on devra observer les mêmes règles que près des villages. Dans ces deux cas le juge de camp devra, dans sa décision, prendre en considération les forces et l'effet des réserves et les contre-dispositions de l'agresseur.

c) Les combats dans de grandes forêts présentent des difficultés sérieuses pour la décision du juge de camp.

Là il faudra considérer encore en première ligne la préparation pour l'attaque de la lisière de la forêt ainsi que les mesures prises par l'ennemi.

Si l'attaque contre la lisière a été préparée selon les règles de la tactique et si l'on a sous la main des forces pour exécuter une irruption avec chance de succès, le combat sera alors momentanément interrompu et l'ennemi, s'il veut conserver plus longtemps la forêt, se retirera sans être inquiété jusqu'à la première coupure dans la forêt. L'agresseur garde la lisière et prend les dispositions pour la continuation du combat, qui ne peut recommencer qu'après une pause fixée par le juge de camp.

L'adversaire est naturellement toujours libre, après la perte de la lisière, d'abandonner complétement la forêt si, par exemple, de fortes colonnes ennemies s'avancent de ce côté et auxquelles il n'aurait à opposer que de faibles forces. En pareil cas, la pause doit être un peu prolongée, car, dans une campagne réelle, la retraite n'aurait pas lieu sans un combat opiniâtre accompagné de petits retours offensifs.

Si la forêt est évacuée, les juges de camp ont à veiller à ce que l'attaque ne dépasse pas la lisière tant que l'ennemi a des détachements prêts à la recevoir, car, dans un cas sérieux, ces réserves donneraient à l'adversaire le temps de se ranger vis-à-vis des débouchés de la forêt et de prendre ses dispositions.

d) Lors d'une attaque de hauteurs ou de toute autre position qui, même avec des forces supérieures, ne peuvent être prises de front que difficilement, les juges de camp doivent spécialement veiller à ce que les mesures sur le front soient convenablement reliées avec la direction et l'arrivée des colonnes tournantes.

9. Les exercices de paix donneront une image claire des diverses phases de combat si l'action a été, avant tout, préparée avec la plus grande prévoyance et le plus grand calme et conduite avec

toute l'énergie possible ; puis ensuite les différents moments de l'engagement seront marqués par des pauses dans lesquelles on aura de nouveau des troupes sous la main et auxquelles on donnera de nouveaux ordres.

C'est du devoir des juges de camp de seconder les efforts des chefs supérieurs dans cette occasion, afin de rendre possible et de conserver le sérieux voulu dans ce travail qui peut facilement dégénérer en futilités.

10. Lorsque la troupe devra se former en colonne pour épargner les récoltes et les cultures précieuses, ou pour passer des terrains difficiles qui, comme les voies ferrées, par exemple, ne doivent être franchis qu'à des endroits désignés, les juges de camp devront admettre que la marche dans un cas sérieux a été exécutée suivant les règles de la tactique.

Ils interviendront si l'adversaire veut exploiter à son profit des formations non régulières ou le temps perdu à les exécuter.

11. Lorsque des ponts auront été marqués comme ayant été détruits, le juge de camp devra juger si le temps et les circonstances auraient réellement permis la destruction. Le juge de camp donnera à l'adversaire le temps nécessaire à la reconstruction du pont; après cette pause seulement le pont pourra être traversé.

12. Le juge de camp qui a pris une décision en fait part à l'officier ou aux officiers des subdivisions respectives, ainsi qu'à leur supérieur immédiat.

Dans la plupart des cas il importera de débrouiller les troupes mélangées les unes dans les autres et de rétablir l'ordre.

Le juge de camp ordonne à une partie ou aux deux de se retirer. Il fixe la distance et le moment où l'on pourra recommencer l'action. Il veille à l'exécution de l'ordre.

Aussitôt la situation de l'ennemi fixée et un nouveau point de départ gagné, les chefs de troupes rentrent dans leur entière liberté et agissent suivant leur propre jugement.

Une subdivision de troupe qui se trouve dans une situation de combat tout-à-fait défavorable peut être déclarée par le juge de camp incapable de combattre pendant un certain temps ou même pour tout le jour de manœuvre. Dans ce dernier cas, cette subdivision doit se rendre vers la réserve et peut être ramenée au combat par le divisionnaire comme nouveau renfort.

Mais de telles mesures ne doivent être prises par le juge de camp que lorsqu'il y est forcé. Les décisions importantes du juge de camp qui influent sur la conduite de l'ensemble doivent être aussitôt portées, sur l'ordre du juge de camp, à la connaissance du commandant de la subdivision que cela concerne, car la prise de dispositions subséquentes dépend de l'arrivée de la décision.

Le divisionnaire a connaissance des changements survenus dans la situation du combat par le rapport de l'officier supérieur commandant sur les lieux, avec l'indication des mesures qui ont été prises par lui à titre de compensation.

13. Le juge de camp ne peut empiéter sur la compétence du divisionnaire commandant l'ensemble.

Si, à la suite de la décision du juge de camp, le combat prend, dans l'ordre de bataille, une tournure inattendue, le divisionnaire possède deux moyens pour le retenir dans la direction principale : par l'idée spéciale pour le jour suivant, ou par des suppositions sur lesquelles il se base pendant la manœuvre et dont il fait part au président du tribunal de camp, qui, de son côté, communique au commandant de la subdivision « ennemie » les ordres nécessaires.

14. Le divisionnaire seul fixe les pauses générales qui lui paraissent utiles, l'interruption du combat et la fin de la manœuvre. Il est donc seul compétent pour faire donner les signaux suivants : « II[e] Division d'armée, halte, » « Officiers au rapport, » « Assemblée, » « II[e] division d'armée, tout le monde au combat. »

15. Le tribunal de camp fixera d'une manière générale les dispositions du corps « ennemi » d'après l'*Idée générale*, fournie par le divisionnaire. Le tribunal de camp connaîtra ainsi les dispositions des deux parties, et il pourra, s'il le juge nécessaire, faire connaître plus ou moins complétement ces dispositions aux officiers supérieurs d'un et d'autre camp que cela concerne. Mais cela ne doit pas l'engager à faire prendre d'autres arrangements que ceux qui auraient été pris sans cette connaissance ou à changer des dispositions déjà ordonnées, avant que la nécessité du changement se soit fait sentir par le cours de la manœuvre. Le tribunal de camp doit communiquer au divisionnaire les ordres qu'il aura donnés à l'ennemi.

16. Le divisionnaire ou un juge de camp désigné par lui fait la critique des exercices, d'après les rapports que les juges de camp lui font sur les événements observés.

IV. *Commencement des manœuvres de division.*

1. Une partie de l'après-midi du 15 septembre sera employée à des marches préparatoires. Le soir les troupes prendront des cantonnements de combat, sous la protection d'une avant-garde portée dans la direction de Laupen, et composée de deux bataillons d'infanterie, d'un escadron de dragons et d'une batterie.

Aucun coup de feu ne sera tiré le 15 septembre.

Les feux commenceront le 16 septembre à deux heures après midi, par les tirailleurs seulement de cavalerie et d'infanterie, qui brûleront 5 cartouches par homme, et par la batterie d'avant-garde qui brûlera 2 gargousses par pièce; après quoi ces troupes feront halte en attendant de nouveaux ordres.

Ceux qui arriveront en face de l'adversaire avant deux heures après midi ne répondront pas au feu qu'ils essuieraient; ils se défileront ou se retireront hors de portée jusqu'à l'heure fixée pour ouvrir les feux.

3. A ce moment, 16 septembre, 2 heures après midi, le front des deux parties sera le suivant :

Corps du Nord ou « ennemi » : le long de la rive droite de la Sarine et de la Singine, dès Gumminen à Thörishaus; un bataillon, un escadron, une section d'artillerie (représentés par guidons *ad-hoc*), sur chacun des quatre points : Gumminen, Laupen, Neuneck, Thörishaus ; soutiens et réserves en dispositions défensives s'appuyant sur la ligne Bümplitz-Könitz.

IIe division : le long de la rive gauche de la Singine et de la Sarine dès le pont de Thörishaus à Gumminen, les soutiens et les colonnes en marche pour franchir la ligne de défense « ennemie » le 17 au matin sur un ou plusieurs points, qui seront indiqués dans les ordres du 16 septembre au soir.

Tous les ponts dès Thörishaus à Gumminen, inclusivement, sont censés impraticables.

Lausanne, août 1878. *Le Divisionnaire :* LECOMTE.

CHARS DE RÉQUISITION. [1]

Pour le rassemblement de troupes de la IIe division qui aura lieu cette année, les cantons intéressés auront à fournir les chars à bagages et approvisionnements prévus par les tableaux II, III et IV de l'organisation militaire, à savoir :

Pour chaque bataillon d'infanterie 1 char à bagages et 2 à approvisionnements ;

Chaque escadron 2 chars à approvisionnements ;

Chaque batterie de campagne 2 chars à approvisionnements.

Les chars pour le bataillon de carabiniers seront fournis par le canton du Valais.

A cet effet, on prendra de solides chars à échelles pourvus de bons freins ; largeur de la jante des roues 7,5 centimètres (2 ½″), poids : de 750 à 900 kilogrammes (15 à 18 quintaux). Ils devront en outre être pourvus d'un siége pour le conducteur sur le devant, de planches sur les côtés et au fonds ainsi que d'une bâche.

Pour ne pas donner lieu à des confusions, on les marquera d'une façon distincte du no de l'unité de troupes.

Nous vous prions de fournir les voitures ci-dessus mentionnées aux troupes de votre canton qui prendront part au rassemblement de division et de les mettre à leur disposition pour le 14 septembre sur les places respectives désignées pour les cours préparatoires.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

ZURICH. — Le colonel Rüstow, qui vient de se suicider, était né en 1821, dans la province de Brandebourg. Il entra en 1838 au service militaire, et fut nommé en 1840 lieutenant du corps d'ingénieurs. En 1848, il publia une brochure militaire au sujet de laquelle il fut traduit devant un conseil de guerre ; il crut alors prudent de prendre le chemin de la Suisse. Il entra dans l'armée fédérale où il fut nommé instructeur. En 1860, il prit part à l'expédition de Garibaldi et se distingua en maintes circonstances. Le colonel Rüstow était un écrivain militaire distingué.

On cite parmi ses œuvres les plus importantes : *La guerre de 1805* ; *La guerre contre la Russie* ; *La guerre d'Italie de 1859* ; *La guerre de 1866* ; *La guerre de 1870-1871* ; *L'Histoire de l'infanterie*. La première livraison de son dernier ouvrage : *L'Histoire de la guerre russo-turque*, vient de paraître. *(National suisse.)*

[1] Circulaire du commissariat des guerres central aux autorités militaires des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, du 9 août 1878.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE AD. BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 16 (1878.)

L'ARTILLERIE DE POSITION EN SUISSE

Rôle de l'artillerie de position. — L'artillerie de position est appelée à armer et à défendre les fortifications et les retranchements établis, soit en temps de paix en prévision d'une guerre, soit en temps de guerre même pendant le cours des opérations.

Dans tout pays, il y a, tant à la frontière qu'à l'intérieur, un certain nombre de points qui ont une importance permanente ; à la frontière, les grandes voies de communication, chemins de fer, routes, trouées d'invasion, permettant à un ennemi de concentrer rapidement ses forces pour faire à un moment donné irruption dans le pays ; à l'intérieur, les capitales, les grands centres industriels et commerciaux, les contrées riches et fertiles, de la possession desquels dépendra presque toujours le sort d'un Etat. — En Suisse la contrée qu'il s'agirait surtout de conserver est le plateau, c'est-à-dire la partie comprise entre les Alpes et le Jura. Une fois ce plateau, avec ses grands centres de communications et d'approvisionnement tombé au pouvoir de l'ennemi, notre armée, refoulée dans les montagnes, n'y trouverait aucune des ressources indispensables à une résistance sérieuse et prolongée. Ces points importants devraient donc être protégés par des ouvrages dont la défense incomberait nécessairement à l'artillerie de position de concert avec certains corps de notre infanterie de landwehr.

Deux armées en présence occupent à chaque instant des positions nouvelles pour la possession desquelles se livrent les combats et les batailles. Ces positions acquièrent donc momentanément une importance majeure. On devra chercher à les renforcer par des ouvrages de fortification rapide formant des lignes de défense dont les clefs et les points d'appui seront occupés par des batteries de position. Ces dernières, disposant d'un matériel plus puissant, d'une efficacité de tir plus grande et protégés par des épaulements solides, viendront ainsi en aide à l'artillerie de campagne et aux troupes engagées. C'est là un nouveau point de vue sur lequel on doit envisager le rôle de l'artillerie de position.

Ces deux emplois de l'arme qui nous occupe ne s'excluent pas l'un l'autre ; ils seront presque toujours simultanés.

En effet, les ouvrages permanents ne seront créés que sur quelques-uns des points d'appui les plus indispensables reliés plus tard par des lignes de défense formées d'une série d'ouvrages rapides parmi lesquels les batteries de position tiendront une place importante. Ainsi seront réunis les deux rôles de l'artillerie de position, défense d'ouvrages permanents et emploi de *batteries à pied* — pour ainsi dire — destinées à prêter un concours efficace à l'artillerie de campagne.

Il est hors de doute que la précision, l'étendue et la puissance de feu de l'artillerie de position de concert avec l'emploi des retranche-

ments ne lui assurent dans les guerres futures une place importante. — Plus l'efficacité des armes augmente, plus on voit les troupes chercher à se couvrir, et la fortification se plier à ces exigences tactiques. Il devient donc nécessaire de disposer d'un matériel capable de détruire ces couverts ou de les rendre intenables.

Organisation. — Les considérations qui précèdent amènent forcément à conclure que l'organisation de l'artillerie de position doit être basée sur la tâche qui lui incombera dans la défense du pays.

Une partie de ce corps sera donc organisé de manière à renforcer l'armée et à la suivre dans ses opérations. Elle devra à cet effet être pourvue d'un matériel et d'équipages qui lui permettent de se déplacer rapidement, d'établir et d'armer en peu de temps des ouvrages assez solides pour résister au feu de l'artillerie de campagne.

L'autre partie, ayant pour mission de défendre des ouvrages permanents, devra être pourvue d'un matériel plus puissant, mais moins mobile, et cependant en rapport avec les conditions de mobilisation de l'armée, la configuration du pays et les exigences actuelles de la guerre. En outre le personnel devra être assez nombreux pour remplir le double but qui lui est assigné et posséder surtout une instruction suffisante pour être à la hauteur de sa tâche.

Dans l'organisation de l'artillerie de position il faut distinguer le *Personnel* et le *Matériel, l'effectif en temps de paix* et *l'effectif en temps de guerre.*

Lors de l'élaboration de la loi militaire du 13 novembre 1874 on ne prévoyait pas encore le rôle de l'artillerie de position tel qu'il est compris maintenant; on pressentait seulement qu'il y aurait lieu de renforcer ce corps en temps de guerre.

L'organisation à donner à la position découlant, ainsi que nous l'avons dit plus haut, du système à adopter pour la défense du pays, on ne peut, tant que cette question de défense ne sera pas résolue, que se borner à émettre des idées générales sur cette organisation qui devra être forcément complétée ou modifiée en temps voulu suivant la particularité de chaque cas. Il faudra en premier lieu tenir compte des territoires à défendre; recruter et organiser les unités en vue des ouvrages qui pourront être situés sur ces parties du pays. Il est évident que l'effectif et la répartition de ces unités varieront avec les arrondisements territoriaux. Nous ne pouvons en conséquence donner à ce sujet que des chiffres approximatifs.

La loi prévoit la formation de 10 compagnies d'élite et 15 de landwehr, ces dernières formées surtout d'artilleurs sortis des batteries de campagne. Ces hommes auront, sans doute, déjà vu des canons à chargement par la culasse, mais, pour le matériel spécial de la position, un certain temps d'instruction sera nécessaire pour les mettre au courant de la manœuvre des pièces lourdes, des diverses méthodes de pointage indirect et de la construction des batteries, d'autant plus que la plupart d'entre eux n'auront plus fait de service depuis bien des années. En conséquence on ne pourra guère songer à mettre en ligne dès l'abord que les 10 compagnies d'élite. Les unités de landwehr ne pourront pas servir comme compagnies isolées, mais elles seront plutôt destinées à renforcer les corps de l'élite

et à les porter à leur effectif de guerre calculé pour environ 200 hommes. C'est en prévision de cette augmentation de personnel qu'on a donné aux compagnies des cadres qui, au premier moment, semblent hors de proportion avec le nombre d'hommes qu'elles renferment, puisqu'il y a 15 sergents et 15 appointés, soit 30 gradés pour 74 canonniers. — Ce chiffre assez considérable de gradés et cependant indispensable à l'effectif de guerre d'une compagnie d'élite portée à 200 hommes, permettra aussi d'en distraire un certain nombre auprès des compagnies de landwehr et des troupes auxiliaires pour les mettre au courant du service qui leur incombe ; ils auront alors à remplir les fonctions de chefs de sections, de chefs de pièces, chefs d'ateliers, etc. — Ceci démontre la nécessité d'apporter beaucoup de soins dans le recrutement des artilleurs de position puisque, à un moment donné, les sous-officiers et même les simples soldats pourront être appelés à diriger certains travaux et à assumer quelque responsabitité.

La compagnie de position d'élite comptera en temps de guerre 200 hommes ; l'effectif de paix étant de 122 hommes, le complément sera fourni, en premier lieu, par les canonniers de landwehr sortis des compagnies de position d'élite et en second lieu par les plus jeunes classes des canonniers de landwehr provenant des batteries de campagne. — Le chiffre de 200 hommes n'est pas exagéré si l'on tient compte des emplois multiples auxquels l'artillerie de position aura à satisfaire et du nombre des bouches à feu à desservir.

Le service de l'artillerie de position en temps de guerre sera fort souvent continu ; le tir une fois ouvert pourra durer pendant un temps quelquefois considérable ainsi que les travaux de constructions et de réparations qu'il nécessite ; de là découle forcément l'obligation d'organiser la troupe en subdivisions destinées à se relayer entre elles. Ainsi sur 3 jours la troupe aura 24 heures de service dans les batteries, 24 heures de travaux au parc ou au dépôt (confection de fascinages et de matériaux, préparation de munitions, etc.) et 24 heures de repos. Il en sera de même des troupes auxiliaires qui auraient pour le même temps 24 h. de service d'avant-poste et 24 h. de travaux divers.

On répartira donc le personnel d'une compagnie en 3 *pelotons* d'égale force et d'égale valeur ; cette répartition devra être très soignée et définitive. Elle est basée :

1° *sur l'âge*. Les différentes classes devront être réparties uniformément dans les pelotons afin que les mutations (passage en landwehr) se fassent sans dégarnir inégalement l'une ou l'autre des subdivisions.

2° *sur les aptitudes*. On choisira d'abord les meilleurs pointeurs, les chefs de pièce et les garde-munitions qui doivent être des hommes sûrs et bien au fait de leur service ; les autres éléments seront divisés en 3 et versés dans les pelotons. On agira de même pour les cadres ; les sous-officiers une fois répartis devront, autant que possible, rester attachés au même peloton.

En ce qui coucerne la subsistance et le logement, le petit état-major et les ouvriers seront répartis dans les pelotons.

Le *petit état-major* comprend:

1° Le sergent-major, secrétaire du capitaine, chargé de tout le service des rapports; il établit, d'après les rapports des pelotons, les rapports généraux et doit être à même à chaque instant de renseigner le capitaine sur l'état de la compagnie en hommes, matériel et munitions. En qualité d'adjudant du chef de compagnie, il aura dans ses attributions toute la police et le service intérieur et servira d'intermédiaire entre la troupe et le capitaine.

2° Le fourrier chargé de la comptabilité, des achats, paiements de toute nature; il s'occupe, sous la surveillance du capitaine et du sergent-major, de l'entretien et du logement de la troupe et des chevaux.

3° Le chef d'ordinaire (appointé) est nommé pour toute la durée du service: il est placé sous la surveillance du fourrier.

4° Un ou deux sergents, relevant directement du capitaine, sont chargés de la surveillance: l'un du matériel, l'autre des munitions. Ceci n'aura guère lieu que lorsque la compagnie sera isolée. Quand la division est réunie et a des dépôts communs, chaque compagnie détache des sergents qui sont alors attachés à l'état-major de la division.

5° Un infirmier et deux brancardiers sous la surveillance du médecin.

6° Les ouvriers sont répartis: un serrurier dans le 1er et le 3e peloton; un charron dans le 2e peloton.

7° Les trompettes, un par peleton; la basse comme surnuméraire.

Il y a enfin le 4e officier de la compagnie qui est à la disposition du capitaine. Le plus souvent, cet officier sera détaché auprès d'autres troupes pour diriger des travaux. S'il reste à la compagnie, il sera chef de bureau et s'occupera de rapports, de services, etc.

Telle est, en peu de mots, l'organisation d'une compagnie de position en rapport avec les exigences et les idées actuelles; il y aurait lieu cependant de la compléter en conservant dans les compagnies d'élite un quatrième peloton dit « peloton de landwehr » formé des hommes sortant de l'élite et qu'on a l'habitude de répartir dans diverses unités de landwehr où ils sont alors difficiles à retrouver. Dans l'intérêt de l'arme, au point de vue du recrutement et de la bonne composition des unités tactiques, il serait à désirer que les compagnies de position devinssent des troupes fédérales.

Numérotation des compagnies de position.

Elite : 1. Zurich.
2. Berne.
3. Fribourg.
4. Bâle-Ville.
5. Appenzell.
6. St-Gall.
7. Argovie.
8-9. Vaud.
10. Genève.

Au point de vue de la répartition en divisions:

Compagnies	8-9-10.	Ire Division.	
»	2-3	IIe	»
»	4-7	IIIe	»
»	1-5-6	IVe	»

Comme on le voit, la numérotation se fait suivant l'ordre des cantons.

Landwehr :	1-2.	Zurich.
	3-4-5.	Berne.
	6.	Fribourg.
	7.	Bâle-Ville.
	8.	Appenzell.
	9.	St-Gall.
	10-11.	Argovie.
	12.	Tessin.
	13-14.	Vaud.
	15.	Genève.

Ces 15 compagnies de landwehr ont été réparties en cinq divisions, mais, plutôt au point de vue administratif; voici cette répartition :

Compagnies	13-14-15.	Ire division de landwehr.	
»	3-4-5-6.	IIe	»
»	7-10-11.	IIIe	»
»	1-2.	IVe	»
»	8-9.	V^e	»

Ces compagnies auront de 175 à 180 hommes; elles comprennent, outre les hommes sortant des compagnies de position d'élite, les canonniers sortant des batteries de campagne d'élite.

La répartition des artilleurs de position d'élite dans les compagnies de landwehr se fait de la manière suivante :

La comp. n°	1	d'élite est versée	dans la comp. n°	1	de landwehr.
»	2	»	»	3	»
»	3	»	»	6	»
»	4	»	»	7	»
»	5	»	»	8	»
»	6	»	»	9	»
»	7	»	»	10	»
»	8	»	»	13	»
»	9	»	»	14	»
»	10	»	»	15	»

(A suivre.)

L'avancement des officiers dans les armées étrangères.[1]

I. Prusse

Recrutement des officiers.

Nul ne peut arriver au grade d'officier dans l'armée prussienne, s'il n'a, au préalable, servi six mois au moins dans le grade de *portépée fœhnrich* (sauf une exception qui sera signalée plus loin). Ce grade étant

[1] Extrait du *Bulletin de la Réunion des officiers.*

la source presque commune du recrutement de tous les officiers de l'armée, il convient de voir d'abord comme on y accède.

On arrive à ce grade par deux voies, soit comme *avantageur*, par la voie directe du régiment, soit comme élève sortant d'une école des cadets.

Un jeune homme qui aspire au grade d'officier sans passer par l'école des cadets se présente au colonel d'un régiment; s'il est admis par ce dernier, il entre au corps comme *avantageur*, y passe six mois au moins comme soldat, à la suite desquels il est susceptible d'être élevé au grade de *portépée fœhnrich*, s'il est muni d'un certificat de fin d'études émanant d'un gymnase (école de l'enseignement secondaire) ou d'une école pratique de première classe (enseignement professionnel), ou bien s'il a subi avec succès, soit avant d'entrer au corps, soit depuis, l'examen dont il va être parlé. L'avantageur ne peut d'ailleurs être nommé *portépée fœhnrich* qu'autant qu'une vacance se présente dans le régiment (il y en a un par compagnie ou par escadron); on obtient rarement ce grade avant un an de service.

Les écoles de cadets sont des établissements d'instruction secondaire dans lesquels les fils d'officiers ou de personnes civiles reçoivent l'instruction des écoles pratiques de première classe, et peuvent faire toutes les classes, depuis la sixième jusqu'aux classes supérieures. Elles sont au nombre de sept. Six d'entre elles donnent l'instruction de sixième, cinquième, quatrième et troisième. La septième école, dite *Ecole supérieure des cadets*, à Berlin, reçoit les élèves sortant des six premières, et leur donne l'instruction de la seconde et de la première. Quelques élèves même y font une classe supérieure dite *selecta*.

Le but principal mais non exclusif de ces écoles est de préparer des candidats au grade d'officier ; elles en fournissent environ le tiers. L'instruction qu'on y reçoit n'est pas exclusivement militaire, excepté à l'école supérieure de Berlin.

Les cadets qui ont achevé le cours de première à cette dernière école sont admis à subir le même examen que les avantageurs, en vue de concourir pour le grade de portépée. Ceux qui y ont satisfait sont *qualifiés* portépée et entrent dans un régiment où ils servent six mois avant de pouvoir obtenir le grade réel de *portépée fœhnrich*.

Les examens qu'ont à subir soit les avantageurs, soit les cadets de Berlin, pour justifier de leur aptitude au grade de portépée sont passés chaque année à Berlin devant la *Commission militaire supérieure d'examen* (2e section). L'examen roule sur les matières de l'enseignement secondaire. La moitié ou les deux tiers des candidats sont généralement jugés bons; les autres sont ajournés à un deuxième examen, après lequel, s'ils échouent, ils doivent faire leur trois ans de service, sans pouvoir être admis au volontariat.

Nous devons signaler une exception aux règles qui précèdent : les jeunes gens qui ont suivi les cours d'une université (enseignement supérieur) pendant un an au moins, peuvent être nommés portépée après six mois de service, *sans examen* et même sans qu'il y ait de vacances; ils comptent alors à la suite.

Tout *portépée fœhnrich* ne peut arriver au grade d'officier que sous les conditions suivantes : 1° être admis par le corps d'officiers ; 2° avoir obtenu le *certificat de capacité d'officier* à la sortie d'une école de guerre (sauf les exceptions dont il sera parlé ci-après).

Les écoles de guerre sont au nombre de sept ; la durée de l'instruction, toute militaire, y est de dix mois. Accèdent à ces écoles : 1° les portépées ou qualifiés portépée sortant des écoles de cadets ; 2° les avantageurs même non encore nommés portépée, si toutefois ils ont subi l'examen.

Pour y être admis, il faut avoir servi au moins cinq ou six mois (en réalité de dix à douze mois).

A la fin du cours, les élèves des écoles de guerre passent l'examen d'officier devant la *Commission militaire supérieure d'examen* (1re section), et rentrent immédiatement à leurs corps.

Ceux qui ont subi l'examen et qui, en outre, ont été jugés dignes de devenir officiers, sont, de la part de leur colonel, l'objet d'une demande adressée à la Commission supérieure d'examen, à l'effet d'obtenir le *certificat de capacité d'officier*. Les autres attendent au régiment que leurs chefs les jugent dignes d'être proposés pour officiers.

Les candidats sont dès lors susceptibles d'être nommés officiers. Lorsqu'une vacance se présente *dans le régiment*, le plus ancien portépée est proposé, après avoir toutefois subi le choix des officiers du corps. Le candidat admis reçoit sa nomination du souverain et fait partie du corps d'officiers.

Sont dispensés de passer par une école de guerre et peuvent être nommés directement, mais à la condition cependant de subir l'examen d'officier : 1° les élèves qui ont suivi, à l'école supérieure des cadets de Berlin, la classe de *selecta;* 2° les élèves qui ont suivi pendant un an au moins les cours d'une université. Les élèves qui sortent de la classe selecta jouissent même, seuls de toute l'armée, du privilége d'être admis à l'épaulette sans subir le choix du corps d'officiers.

Les conditions de recrutement que nous venons d'indiquer sont communes aux officiers de toute l'armée, y compris ceux de l'artillerie et du génie. Les jeunes gens qui veulent servir dans ces armes doivent avoir subi, selon la règle commune, l'examen d'officier, et sont nommés *officiers de l'armée.* Mais ils passent, en outre, les premiers, onze mois, les seconds vingt-deux mois, à l'école spéciale d'artillerie et du génie, à Berlin ; au sortir de cette école, ils sont définitivement nommés au titre de leur arme spéciale.

De ce qui précède on peut conclure que non-seulement les officiers, en Prusse, ont tous une origine commune, mais encore que leur degré d'instruction générale est très sensiblement uniforme.

Avancement aux différents grades d'officiers.

En Prusse on distingue quatre classe d'officiers : les officiers généraux, les officiers supérieurs, les capitaines, qui constituent une catégorie spéciale intermédiaire, les officiers subalternes (lieutenants en premier et en second).

L'un des principes fondamentaux de la législation française veut qu'il n'y ait pas de grades sans emploi ni de grades honoraires. Il en est tout autrement en Prusse, et c'est ce qui nous oblige à distinguer l'avancement dans le grade et l'avancement dans la fonction.

1° *Avancement dans le grade.*

Le droit de conférer l'avancement est considéré en Prusse comme l'une des attributions exclusives du chef de l'armée, et aucune loi ne vient restreindre l'autorité de l'empereur dans l'exercice de ce droit. Il faut donc, tout en indiquant les usages habituels, se garder d'ériger en préceptes absolus les règles qui n'ont d'autre consécration que celle de l'usage.

En recevant de l'avancement, les officiers peuvent, *a)* être nommés avec brevet, *b*) être nommé provisoirement, *c*) ne recevoir que le *caractère* de ce grade : on nomme ces derniers *caractérisés.*

a) *Nominations avec brevets.* — L'avancement pour tous les grades a lieu presque exclusivement à l'ancienneté : c'est en Prusse un principe

traditionnel que l'on tient à conserver, mais dont on a su, dans la pratique, éluder les inconvénients.

L'officier proposé pour l'avancement à l'ancienneté n'a cependant pas à justifier de son aptitude par un examen, à l'exception des officiers d'artillerie qui doivent être promus capitaines, et des officiers du génie susceptibles d'être promus capitaines de 1re classe.

Néanmoins on ne nomme pas forcément aux grades supérieurs tous les officiers d'un grade déterminé, mesure dont l'application exclusive serait trop grave, surtout aux degrés élevés de la hiérarchie. On peut sauter le tour d'un officier, mais l'usage veut que celui qui reçoit ainsi publiquement une sorte de brevet d'incapacité rentre dans la vie civile. C'est pour éviter cette mesure rigoureuse et pour se ménager la possibilité de conserver des officiers utiles dans certains emplois que l'on a imaginé de donner à ces derniers le *caractère* du grade dont on confère le *brevet* à d'autres moins anciens, mais plus aptes.

Dans les grades inférieurs, jusqu'à celui de major inclus, on trouve quelques exemples d'avancement au choix ; mais, sauf peut-être pour le grade de lieutenant en premier, ils sont rares. L'avancement au choix n'est d'ailleurs soumis à aucune règle : il n'y a ni examen, ni tableau, ni proportion fixe.

Mais cependant l'empereur parvient à favoriser l'avancement de certains officiers, tout en respectant d'une manière apparente le principe de l'ancienneté, d'une part au moyen des *changements de corps;* d'autre part, au moyen des *antidatations* de brevets, accompagnées le plus souvent d'un changement de corps.

Enfin le droit de l'empereur va plus loin encore : il n'est pas obligé d'attendre une vacance, il peut nommer des officiers *surnuméraires.*

Au dessus du grade de major, le mode de roulement de l'avancement ne rend plus possible l'emploi des mêmes moyens. L'avancement est à l'ancienneté, mais l'empereur a toujours le droit de modifier cette ancienneté.

Pour les grades de lieutenant en premier et de capitaine l'avancement roule en principe sur *chaque corps*. Cependant, dans le génie, il roule sur l'arme : il en est de même des officiers *agrégés et à la suite* (officiers hors cadres et soit détachés, soit en sus du nombre réglementaire).

Pour le grade de major, l'avancement a lieu, dans l'infanterie, *par régiment* (mais cependant avec de nombreuses exceptions). Dans les autres armes, il roule sur toute l'arme.

Pour les grades de lieutenant-colonel et colonel, l'avancement roule sur toute l'arme, et sur toutes les armes réunies pour les grades d'officiers généraux.

Dans les grades sur lesquels l'avancement roule sur chaque corps, il y a encore certaines exceptions. Ainsi l'empereur se réserve la disposition des vacances produites pour toute autre cause que décès *naturel*, démission ou avancement.

En Prusse d'ailleurs on remédie aux inconvénients de l'avancement par corps en nommant, pour remplir les vacances réservées dans les corps les plus favorisés, des officiers appartenant aux corps dont l'avancement est en retard.

b) *Nominations provisoires.* — L'officier ne reçoit pas de brevet ; il exerce les fonctions du grade, mais continue à toucher la solde du grade inférieur. dont il a le brevet. Ces officiers sont sur la *liste d'ancienneté* (annuaire) sont portés immédiatement après ceux du même grade qui sont brevetés. Ces sortes de nominations sont assez rares,

c) *Officiers caractérisés.* — La caractérisation a pour but essentiel de donner une satisfaction aux officiers qui ne sont pas promus à leur tour

d'ancienneté, dans le but de les retenir au service dans des fonctions ou emplois en rapport avec leurs aptitudes.

Les officiers *caractérisés* portent l'uniforme du grade sans en avoir le brevet. Ils sont inscrits sur la *liste d'ancienneté* à la suite des officiers brevetés et provisoires. Leurs fonctions ne sont pas forcément celles du grade dont ils ont le caractère. Autant que possible ils sont employés dans des services spéciaux.

Dans quelques cas, la caractérisation est une distinction honorifique accordée par l'empereur : 1° à d'anciens officiers en disponibilité ou même rentrés dans la vie civile ; 2° à des officiers appartenant à des services spéciaux, dont les cadres ne comportent pas tous les grades (officier des arsenaux et du train); 3° et même à des officiers de corps de troupes ou états-majors, mais par faveur spéciale ; ces officiers continuent alors leurs anciennes fonctions.

2° Avancement dans les fonctions.

Du moment où le grade peut être donné sans avoir égard à l'emploi, il devenait nécessaire de régler l'avancement dans les fonctions, et cette nécessité résulte en outre de l'obligation imposée aux officiers d'état-major de reprendre un commandement dans le service des troupes. Sans entrer dans les détails de ces règles, nous dirons que tout capitaine d'infanterie ou de chasseurs, promu major est d'abord nommé *cinquième officier supérieur* ; il ne reçoit le commandement d'un bataillon que lorsqu'il y a une vacance ; il devient alors seulement *commandant de bataillon.*

Pour terminer ce sujet, nous dirons comme nouveau témoignage de l'absence de toute garantie légale relativement à la distribution des grades et des emplois, que dans un grand nombre de cas, les nominations aux *emplois* supérieurs ne se font pas de suite d'une manière définitive et ne le deviennent qu'au bout d'un certain temps.

En résumé les officiers en Prusse n'ont pas d'état légal. L'avancement est entièrement à la discrétion du chef de l'armée. La règle de l'ancienneté est en usage. Le choix s'applique dans des cas assez rares, excepté pour les officiers d'état-major, tous sortis de l'Académie de guerre et destinés pour la plupart à une brillante carrière. L'empereur favorise ces officiers en les faisant passer dans un corps dont l'avancement est rapide, ou bien en antidatant leurs brevets, ou bien en les nommant surnuméraires, ou d'autre part il offre quelque compensation aux déshérités qui subissent des choix en leur donnant la caractérisation.

En présence d'une législation qui est plus une coutume qu'une règle écrite, mais dans laquelle l'arbitraire a une place aussi considérable, on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, ou bien des chefs d'Etat qui ont su faire un usage si modéré et si intelligent d'un instrument si dangereux, ou bien de ce corps d'officiers comprenant que l'empereur n'exerce son pouvoir que pour le bien de l'Etat, et qui par son esprit de discipline se montre plus soucieux de pratiquer ses devoirs que de réclamer des droits.

II. Autriche-Hongrie.

Du recrutement des officiers.

Les officiers de l'armée austro-hongroise se recrutent dans toutes les armes : 1° par les élèves des écoles militaires, après la constatation à leur examen de sortie, des aptitudes requises ; 2° par les cadets ayant au moins un an de présence sous les armes et joignant à la pratique du service les qualités et l'éducation sociale qui conviennent au rang d'officier.

Les académies militaires qui ont pour objet de former des officiers pour les différentes armes sont au nombre de deux : 1° l'*Académie mili-*

taire de Wiener-Neustadt pour l'infanterie, les chasseurs, la cavalerie, les pionniers ; 2° l'*Académie militaire technique* de Vienne pour l'artillerie et le génie. A chacune de ces académies correspond une école préparatoire, qui, en réalité, fournit à l'académie correspondante, sinon la totalité, du moins la majorité de ses élèves.

Le titre de cadet (car il faut entendre par cette dénomination un titre et non un grade) est conféré par le ministre de la guerre à tous les *sous-officiers* et *hommes de troupe* qui ont passé avec succès un examen réglementaire : tous ceux qui l'ont obtenu sont susceptibles de devenir officiers et, avec les élèves des écoles militaires, peuvent seuls le devenir en temps de paix ; leur nombre est illimité. Dans leurs corps, les cadets peuvent être nommés aux différents grades ; ils peuvent aussi recevoir du ministre l'emploi de *suppléant-officier*, qui leur est spécialement réservé. Mais il importe de remarquer que les grades ou emplois ainsi conférés n'exercent aucune influence sur les nominations comme officiers.

L'examen dit du 1er degré qu'ont à subir les cadets comporte une épreuve théorique et une épreuve pratique : il est subi annuellement au chef-lieu du commandement territorial, devant une commission composée de telle sorte que son président et l'un de ses membres soient les mêmes pour toutes les commissions. Des commissions fonctionnent dans les mêmes conditions pour les élèves des écoles militaires, et le programme d'examen de ces derniers est identique à celui des cadets, de façon à égaliser, autant que possible, le niveau général de l'instruction des officiers.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA LOI DU 23 DÉCEMBRE 1875.

Avancement aux différents grades d'officiers.

L'avancement à tous les grades d'officier subalterne ou supérieur est accordé par l'empereur et a lieu, en principe, à l'ancienneté. Toutefois l'empereur se réserve de faire avancer au choix, en paix comme en guerre, les officiers de tous grades qui se font remarquer par leurs services.

Pour obtenir de l'avancement, même à l'ancienneté, il faut réunir les aptitudes nécessaires sous le rapport physique, moral et intellectuel ; aptitudes qui sont jugées d'après les *listes de qualification* (notes du personnel). En outre, pour arriver d'une part au grade de lieutenant[1], d'autre part à celui de major, il faut avoir subi avec succès les examens dits n° 1 pour les premiers, n° 2 pour les seconds. Ceux qui ne satisfont pas aux conditions exigées sont *passés* sur la liste, en cas de promotion, et *ne conservent pas leur rang*.

L'avancement se fait en principe, et sous réserve de quelques exceptions de détail, par arme, jusqu'au grade de colonel.

Tous les colonels et tous les généraux concourent ensemble pour l'avancement.

Sauf en cas de guerre, l'avancement à tous les grades d'officiers a lieu régulièrement le 1er *mai* et le 1er *novembre*.

Sur la totalité des vacances existant à cette époque, les cinq sixièmes *au moins* sont donnés à l'ancienneté pour les grades subalternes, jusqu'à celui de capitaine inclus ; les trois quarts *au moins* également à l'ancienneté pour le grade d'officier supérieur.

Les places ainsi réservées sont attribuées à l'avancement au choix dans l'arme, ou bien elles servent à équilibrer l'ancienneté dans les gra-

[1] Dans l'armée austro-hongroise, le premier grade d'officier est celui de lieutenant, après lequel vient celui de lieutenant en premier.

des supérieurs du corps d'état-major, afin de niveler l'avancement dans ce corps.

Si les promotions aux grades d'officier supérieur établissent entre les diverses armes des différences trop considérables au point de vue de l'ancienneté, on peut retarder momentanément l'avancement dans une arme, tout en faisant remplir les emplois par les officiers destinés à être ultérieurement promus ; ceux-ci touchent alors la solde et les prestations du grade supérieur.

Le choix, de préférence à l'ancienneté, préside à l'avancement aux divers grades d'officier général.

Enfin les officiers subalternes et supérieurs qui obtiennent de l'avancement doivent, autant que possible, être maintenus à leurs corps.

Règles d'avancement en temps de paix.

Pour être promus au grade de lieutenant, les cadets doivent avoir un an au moins de présence sous les armes et en outre être agréés du corps d'officiers. Les cadets concourent entre eux d'après leur ancienneté. La loi ne fixe pas la proportion dans laquelle les cadets ou les élèves des écoles doivent accéder au grade de lieutenant.

L'ancienne législation autrichienne fixait une ancienneté de grade minima pour passer d'un grade à l'autre. La loi de 1875 ne stipule rien à cet égard. On conçoit en effet que ses limites inférieures soient à peu près sans objet dans une législation qui consacre comme règles fondamentales l'avancement à l'ancienneté et le nivellement de l'avancement dans les diverses armes.

C'est seulement à l'égard des officiers proposés pour le choix que la loi stipule une limite. Les lieutenants, lieutenants en 1er et capitaines ne peuvent être proposés au choix que lorsqu'ils se trouvent dans la première moitié du cadre règlementaire de leur grade ; et du grade de capitaine à celui de colonel il faut, pour être promu au choix, avoir exercé pendant deux ans au moins. Aucune condition d'ancienneté n'est imposée pour les promotions aux grades supérieurs à celui de général-major.

Les listes de qualification, qui sont la base de l'examen de l'aptitude de l'officier à obtenir de l'avancement, même à l'ancienneté, sont établies tous les ans dans les différents corps ou services, par une commission *ad hoc*, ou par des autorités désignées. L'examen général des listes de qualification des officiers proposés au choix est fait tous les ans par une commission que préside le ministre de la guerre : les décisions ne sont pas publiées.

Nous avons dit que tout capitaine, pour parvenir au grade de major, devait subir avec succès l'examen du 2e degré, comportant des épreuves pratiques et théoriques. Toutefois les officiers qui ont suivi avec fruit soit les cours de l'école de guerre, soit ceux du cours supérieur de l'artillerie et du génie, sont dispensés de l'examen théorique.

En temps de guerre sont supprimées toutes les conditions de temps, ainsi que les examens, sauf ceux de cadets.

En résumé, les signes caractéristiques de la loi autrichienne sont les suivants : avancement en principe à l'ancienneté, exceptionnellement au choix. Exclusion de l'avancement, même à l'ancienneté, des officiers qui n'ont plus l'aptitude nécessaire. Constatation par un examen sévère de la capacité à l'accession au grade d'officier supérieur. Avancement par arme. Recrutement des officiers parmi des jeunes gens ayant une double origine, mais astreints à des épreuves identiques.

III. Italie

Recrutement des officiers.

En Italie, comme en France, le premier grade d'officier, aux termes de la loi du 13 novembre 1853, se recrute : d'une part, parmi les élèves des écoles militaires ; d'autre part, parmi les sous-officiers.

L'Académie royale militaire (à Turin) est destinée à former des officiers pour l'artillerie et le génie ; l'Ecole militaire d'infanterie et de cavalerie (à Modène) forme les officiers de ces deux armes. Un collége militaire préparatoire (à Naples) reçoit les jeunes gens qui veulent se préparer à l'une ou à l'autre des écoles militaires.

Dans chacune de ces deux écoles, les jeunes gens sont admis directement et au concours. Les études sont réparties en trois années ; à la fin de la troisième année, les élèves sont nommés sous-lieutenants dans l'artillerie et le génie pour l'Académie, dans l'infanterie ou la cavalerie pour l'Ecole militaire.

Quant aux sous-officiers, il a été institué, en 1869, auprès de l'Ecole d'infanterie et de cavalerie de Modène, et comme annexe à cette école, une *école spéciale de sous-officiers* reconnus susceptibles d'aspirer au grade d'officier. Cette école a donc le même but que notre école du camp d'Avord et ne doit pas être confondue avec les écoles de sous-officiers existantes en Prusse, lesquelles sont destinées à recruter les *sous-officiers* et non les officiers.

Les sous-officiers élèves de Modène sont admis au concours ; ils suivent les cours de l'école spéciale pendant deux années, mais pour chacune d'elles le cours n'est que de sept mois, les sous-officiers rentrant à leur corps dans l'intervalle des deux cours. Les professeurs sont ceux de l'école militaire d'infanterie et de cavalerie, mais les matières professées ne sont pas identiques. Le classement de sortie des sous-officiers reconnus aptes sert de base pour la nomination au grade de sous-lieutenant, qu'ils viennent attendre à leur corps.

Il devait être créé deux écoles spéciales analogues pour les sous-officiers de l'artillerie et du génie ; mais jusqu'à présent elles n'ont pas encore été ouvertes.

Pour être nommé sous-lieutenant, il faut avoir dix-huit ans d'âge et avoir servi *deux ans* comme sous-officier, si le candidat n'est pas sorti de l'une des deux écoles militaires. Un tiers des places vacantes, en temps de paix comme en temps de guerre, est dévolu aux sous-officiers de l'armée, et les deux tiers aux écoles. Mais quand il y a des officiers en expectative (non activité) immédiatement réadmissibles, ce n'est que le troisième tiers qui se trouve partagé en trois tours (le premier aux sous-officiers, les deux autres aux écoles), les deux autres tiers revenant aux officiers en expectative.

Les nominations sont faites par décret royal.

Avancement aux différents grades d'officier.

Le temps exigé dans chaque grade pour passer au grade supérieur est identique à celui qui est imposé par notre législation française, soit en temps de paix, soit en temps de guerre.

Depuis la loi du 5 avril 1855, l'avancement aux grades d'officiers subalternes ou supérieurs roule sur chaque *arme* en temps de paix comme en temps de guerre. Les nominations d'officiers généraux se font sur toute l'armée.

La part dévolue à l'ancienneté et au choix dans les nominations aux divers grades est la suivante :

			Ancienneté.	Choix.
Le grade de lieutenant est donné	temps de paix	Infanterie et cavalerie	4/5	1/5
		Autres armes	Tout.	0
	temps de guerre	Toutes armes	2/3	1/3
Le grade de capitaine est donné		Temps de paix	2/3	1/3
		Temps de guerre	1/2	1/2
Le grade de major est donné		Temps de paix	1/2	1/2
		Temps de guerre	0	Tout.
Au-dessus du grade de major			0	Tout.

Jusqu'ici la législation italienne paraît calquée à peu près sur la législation française, et cependant elle en diffère essentiellement d'une part par le sens qu'il convient d'attribuer au *droit à l'ancienneté,* d'autre part par les séries des garanties particulières qui entourent les propositions d'avancement.

En effet, la loi de 1853 porte à son article 1er que la condition essentielle à tout avancement est l'aptitude au grade supérieur, d'où il suit que la constatation préalable de la *capacité* est une condition nécessaire de l'avancement, même à l'ancienneté.

Dans chaque corps, une commission présidée par le chef de corps et composée de tous les officiers des grades supérieurs [1] à celui de l'officier dont il s'agit, est appelée à établir des *feuilles individuelles* faisant connaître si l'officier est apte à avancer extraordinairement, apte à avancer à l'ancienneté, ou inapte à tout avancement. Ces mêmes commissions sont chargées d'établir des listes de proposition tant à *l'ancienneté qu'au choix,* avec cette réserve qu'aussitôt entrés dans le premier tiers des officiers de leur grade dans leur arme, les candidats au choix, dans un grade quelconque, sont rangés entre eux d'après leur ancienneté.

Ainsi, d'une part, on exclut formellement de l'avancement les incapables; d'autre part, on ne laisse pas à un seul homme le soin d'exprimer un jugement pouvant influer sur la carrière de l'officier, et enfin on restreint considérablement les rivalités, les jalousies ou les intrigues.

Mais il y a mieux encore. Pour compléter les garanties qui précèdent, les lieutenants et capitaines d'infanterie et de cavalerie reconnus par les commissions susceptibles d'un avancement *ordinaire* sont appelés, au fur et à mesure que leur ancienneté les fait approcher de la tête de liste, à subir à Rome un examen de capacité devant une commission spéciale.

N'est-ce pas dans le sens des institutions italiennes que l'on pourrait retoucher *avec prudence* notre législation française.

IV. Angleterre.

Recrutement des officiers.

L'ordonnance royale du 20 juillet 1871, qui a supprimé le système de l'achat des grades, a fait une révolution radicale dans les institutions militaires anglaises. Cette ordonnance fondamentale a été un peu modifiée par celle du 2 avril 1874 et complétée par l'ordre général du commandant en chef en date du 25 mai 1872.

Actuellement les commissions de sous-lieutenant sont données : 1° à diverses catégories de jeunes gens justifiant, par des examens de leur instruction générale et de leur capacité, et âgés (suivant les catégories) de

[1] Elle ne comprend comme capitaines que ceux du bataillon de l'officier et ils n'ont que voix consultative.

dix-sept à vingt et un ans ; 2° parmi les sous-officiers proposés pour l'avancement.

A la suite du concours ouvert aux jeunes gens du premier groupe, les candidats sont nommés sous-lieutenants au fur et à mesure des vacances. Mais ils ne sont pas de suite affectés à un régiment ; ils rejoignent l'école militaire de Sandhurst pour y suivre, pendant un an, un cours d'études militaires en qualité d'élèves. Ce cours terminé, ils sont attachés au régiment où il y a des vacances de leur grade.

Les candidats qui, faute de vacances, ne peuvent pas être immédiatement promus sous-lieutenants, rejoignent l'école militaire de Sandhurst en qualité d'élève et peuvent être nommés pendant la durée des cours.

Quant aux sous-officiers qui aspirent au grade de sous-lieutenant, ils doivent être pourvus d'un certificat d'études de première classe, et d'un autre certificat délivré par une commission militaire, après un examen professionnel.

La loi ne précise pas la part qui revient à l'un et à l'autre des deux groupes dans le recrutement du grade de sous-lieutenant.

Il est à remarquer d'ailleurs qu'en Angleterre, les services pour l'avancement et la retraite comptent de la *date de la commission de lieutenant.* C'est pour ce motif que l'on antidate, dans certains cas, cette nomination de six mois (pour quelques-uns même de deux ans), suivant la conduite ou le mérite de l'officier. *(A suivre.)*

Société des officiers de la Confédération suisse

SECTION VAUDOISE

Conformément à l'article 4 du règlement, le Comité a fixé au dimanche 25 août prochain l'assemblée générale annuelle de la section vaudoise. Elle se réunira à Aigle, dans la salle du Collége, à 9 heures du matin.

L'assemblée générale sera précédée d'une reconnaissance des passages de montagne qui mettent en communication la vallée de la Sarine et les Ormonts avec le littoral du lac Léman et la vallée du Rhône inférieur. Cette reconnaissance aura lieu le samedi 24 août.

Voici comment elle a été organisée :

Les colonnes chargées chacune de l'étude d'un passage, sont au nombre de six. Elles se sont réparti ces études comme suit :

Première colonne. — Sous-section de Moudon. — Président : M. le major *Jordan.*

a) De Bulle, par Semsales, à Châtel-St-Denis, puis, par Blonay, à Clarens.

b) De Bulle, par Albeuve, à Châtel-St-Denis et Vevey.

Rendez-vous à Bulle le vendredi soir. Organisation des deux groupes chargés de la reconnaissance des deux passages. Coucher à Bulle et Albeuve. Le trajet de Bulle à Albeuve peut être fait en voiture. Le 24, dîner à Châtel-St-Denis.

Deuxième colonne. — Sous-section de Sainte-Croix. — Président : M. le 1er lieutenant Ernest *Paillard.*

De Montbovon à Montreux, par Allière et le col de Jaman.

Les officiers de cette colonne se réuniront le vendredi soir à Bulle d'où ils pourront se faire transporter en voiture à Montbovon. Dîner le 24 aux Avants.

Dès les Avants, la colonne se scindera en deux groupes : l'un descendra par Sonzier et Chernex, le second par le Pont-de-Pierre et Glion, sur Montreux.

Troisième colonne. — Sous-section d'Yverdon-Grandson et officiers du Pays-d'Enhaut. — Président : M. le colonel *de Guimps.*

De Château-d'Œx à Villeneuve et à Aigle par les cols de Chaude et d'Ayerne et par le passage dit Pierre du Mouette et le Sépey.

Rendez-vous aux Moulins, le samedi de grand matin. La colonne se munira de vivres et prendra, si besoin est, des guides civils lesquels seront payés par la section.

Il sera tenu compte dans le règlement de la marche des colonnes de la nécessité de se trouver à Aigle le samedi dans la soirée ou, au plus tard, le dimanche, à 8 heures du matin.

Les lieux de rendez-vous indiqués plus bas ne sont pas obligatoires pour les colonnes et ne sont indiqués qu'à titre de renseignement.

Les présidents des sous-sections informeront aussitôt que possible, et en tout cas avant le 17 août, le président du Comité cantonal des mesures qui auront été prises par elles en exécution de la présente circulaire. Ils lui communiqueront notamment les noms du chef de la colonne, des sous-chefs et rapporteurs, ainsi que le nombre approximatif des officiers qui composent la colonne.

Les chefs de colonne communiqueront le vendredi 23 août au soir, par dépêche télégraphique, à M. le capitaine *Pelet,* à Château-d'Œx, l'effectif de leurs colonnes.

A la Jointe, sur l'Hongrin, la colonne se divisera en trois groupes. Le groupe de droite passera le col de Chaude et descendra par la vallée de la Tinière sur Villeneuve. Le groupe du centre passera le col d'Ayerne et descendra sur Aigle par Corbeyrier et Yvorne. Le groupe de gauche passera par Pierre du Mouette, à Orient de Famelon, pour se rendre à Sépey et de là à Aigle.

Quatrième colonne. — Sous-section de Morges. — Président : M. le capitaine G. *Monod*, à Mont de Vaux s. Morges.

De Château-d'Œx à Aigle par les Mosses.

Réunion aux Moulins, dîner à la Comballaz ou au Sépey.

Cinquième colonne. — Sous-section de Lausanne. — Président : M. le lieutenant-colonel *Paquier.*

De Gsteig (Châtelet) à Aigle, par le col du Pillon.

Départ de Lausanne le 23 par l'express de 1 h. 27 minutes pour Bulle. Poste de Bulle à Gessenay. Coucher à Gsteig. Dîner le 24 à Plan les Iles. Du Sépey, descente en char sur Aigle. Reconnaissance de la Route du Pillon et des Ormonts-dessus au Sépey.

Sixième colonne. — Sous-section de Vevey. Officiers d'Aigle et de Vevey. — Président : M. le 1er lieutenant *de Vallière.*

Des Ormonts-dessus à Ollon et Bex par la Croix d'Arpille.

Réunion à Plan les Iles. A Arveyes la colonne se divise en deux groupes, celui de droite étudiera la route qui conduit à Ollon par Chesières, celle de gauche la route de Gryon à Bex.

Rapports. — Cartes. — Tenue.

Les rapports de reconnaissance seront remis par les chefs de colonne au Président du comité cantonal, le dimanche matin, à Aigle, à l'ouverture de l'assemblée générale.

Les rapports porteront spécialement sur la nature, l'état et les conditions des voies de communications parcourues, la reconnaissance ayant un caractère plutôt topographique que tactique.

Les rapports seront rédigés dans un style militaire et concis. Ils contiendront tous les renseignements qu'il aura été possible de recueillir sur les points suivants : routes, chemins, sentiers, leur direction, largeur, pente, nature de la chaussée, viabilité pour les différentes armes,

ponts, voies de communication parallèles ou transversales, nature du terrain parcouru, lieux habités, ressources, écuries, logements, emplacement de halte et de bivouac. Principales positions, défilés, cours d'eau, points où les routes peuvent être détruites facilement. Temps nécessaire aux différentes armes et unités d'infanterie pour parcourir la route reconnue.

Les rapports seront rédigés suivant le formulaire ci-joint.

Le comité recommande aux officiers l'emploi des cartes suivantes :

1° Feuille XVII de la carte Dufour à $^1/_{100000}$

2° Feuille III de la carte réduite à $^1/_{250000}$

3° Pour la colonne N° 1, carte des Alpes fribourgeoises publiée par le Club alpin.

4° Pour la colonne N° 6, carte du massif du Muveran, publiée par la même société.

Tenue pour la reconnaissance : casquette et vareuse.

Assemblée générale à Aigle, le dimanche 25 août.

A 9 heures précises du matin : Assemblée générale de la section au collège d'Aigle.

ORDRE DU JOUR : 1° Inscription des nouveaux membres.
2° Rapport du Comité sur l'activité de la section.
3° Rapport du Jury sur les travaux de concours.
4° Lecture des rapports sur la reconnaissance de la veille.
5° Propositions individuelles.

A 12 $^1/_2$ heures : dîner à l'hôtel des Bains.

La tenue pour l'assemblée générale d'Aigle est la tenue de service avec casquette.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 17. Lausanne, le 2 Septembre 1878. XXIIIe Année

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1878.

Ordre de division n° 1.

OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS !

Vous êtes appelés à faire, sous mon commandement, le rassemblement de troupes de 1878, avec service de campagne pendant plusieurs jours et avec le concours de troupes de la IIIe division pour ce service.

Nous continuons ainsi la série des exercices ouverte l'an dernier par la Ve division et auxquels chaque année une des huit divisions de l'armée fédérale doit prendre part, en vertu de l'Organisation militaire de 1874.

Par suite de notre état encore transitoire, ce rassemblement aura lieu sans que la IIe division ait passé par la série régulière des exercices préparatoires de régiments et de brigades. Cette circonstance rend plus difficile la tâche qui nous est dévolue, mais elle est aussi une preuve de la haute confiance du Conseil fédéral dans nos aptitudes et dans notre zèle.

J'ai l'espoir que tous nous nous montrerons dignes de cette confiance et que nous redoublerons d'efforts pour la justifier d'une manière complète, et mettre utilement à profit tous les instants de ce temps d'instruction en commun, relativement si court.

Je n'ai pas besoin de vous recommander la discipline et la bonne camaraderie entre tous les militaires des deux divisions d'armée, sûr que ces qualités, qui sont de tradition nationale, ne peuvent faire défaut à aucun de nos soldats, une fois en service de campagne.

Préparez-vous à supporter avec patience et courage les fatigues, les privations, les contretemps des journées de grandes manœuvres, qui seront des manœuvres non de parade, mais d'instruction et d'essais pour tous, exigeant peut-être de quelques-uns de durs sacrifices.

Préparez-vous à ces sacrifices et à ces fatigues par la sobriété, par l'observation des ordres et des règles d'hygiène, par la ferme volonté de bien faire et par la pensée que ce n'est qu'à ce prix que vous vous mettrez à la hauteur des grands devoirs que la patrie pourrait être, un jour, obligée de vous imposer.

Persuadé que ces recommandations ne resteront pas sans

écho, je vous souhaite à tous la bienvenue sous le drapeau fédéral.

Fribourg, septembre 1878.

Le Divisionnaire.

Ordre de division n° 7.

Prescriptions diverses. Supplément à l'ordre général, soit n° 2.

A. *Rapports.*

1. Les rapports réglementaires s'établissent d'après les rubriques: Hommes et chevaux; matériel et munitions; solde et subsistances. On les distingue en rapports effectifs, qui sont la base de l'administration, et en rapports sommaires, qui se rattachent à l'emploi des troupes sur le terrain.

2. L'*état d'entrée au service* est la base des rapports effectifs. Il doit comprendre l'entrée au service :

Des hommes (état nominatif) ;

Des chevaux (contrôle complet et procès-verbal de taxe, selon les prescriptions de l'ordre de division n° 5) ;

Du matériel, avec déclaration de livraison signée par l'arsenal et par le représentant du corps. (Huit tableaux imprimés avec une annexe aux Tableaux V et VI, contenant l'indication détaillée du matériel et de l'équipement des divers corps, ont été adressés, à cet effet, aux directions d'arsenaux d'une part et d'autre part aux chefs de corps) ;

Des munitions, avec reçu signé de la partie livrante et du représentant du corps. (Un tableau imprimé contenant les dispositions et instructions au sujet des munitions a aussi été adressé aux directions d'arsenaux ou de dépôts et aux chefs de corps).

L'état d'entrée au service sera dressé à double, pour chaque corps de troupe, par l'officier ou le sous-officier que cela concerne. Un double reste au corps, l'autre double va à la Division et au Département militaire fédéral par la voie du service. Il est rappelé que l'état d'entrée doit être accompagné d'un état ou Tableau comparatif de l'effectif normal, de l'effectif au 1er janvier 1878, de l'effectif réduit pour le rassemblement, prescrit par l'ordre général, avec indication des ordres de réductions ou de dispenses. A cet effet, le présent ordre n° 7 sera envoyé aux corps avec un formulaire spécial (T) du Tableau comparatif en blanc et avec un Tableau comparatif contenant, à titre de renseignements :

L'effectif normal en hommes, chevaux et voitures.

L'effectif au 1er janvier en hommes.

L'effectif du Rassemblement en voitures, ces derniers chiffres, donnés seulement en partie et sous réserve de modifications encore possibles, devant être rectifiés ou justifiés par ceux de l'état d'entrée.

Sur les états d'entrée et Tableaux comparatifs des divers corps,

l'état-major de division dressera le Tableau comparatif complet des hommes, chevaux et voitures du Rassemblement, et il en dressera un chaque jour avec les mutations produites par l'entrée en service successive des divers corps et de leur matériel, ou par le licenciement de voitures de guerres devenues inutiles, chars et attelages de réquisition, etc., ou autres licenciements anticipés.

3. Les *rapports effectifs* sur l'état des troupes en hommes, chevaux et leurs dislocations seront dressés lors de l'entrée au service, basés sur l'état d'entrée, et pour chaque jour de solde, soit pour les 5, 10, 15 et 20/21 septembre, ce dernier comme état de sortie.

Aux rapports effectifs du 15 sera joint un état détaillé des voitures, avec les mutations survenues (en augmentation les chars à approvisionnements ou de réquisition permanente, etc. ; en diminution les voitures qui seraient rendues aux arsenaux au moment de l'entrée en ligne).

L'établissement et l'envoi des rapports effectifs se font réglementairement et par la voie du service.

Pour le matériel et les munitions il y aura un rapport d'entrée, un rapport au 15 septembre, un rapport de sortie.

La remise du matériel à la sortie, soit aux arsenaux cantonaux, soit au dépôt fédéral de Fribourg ou à la section administrative du matériel de guerre fédéral, se fera contre récépissé réciproque, comme la perception à l'entrée.

La date, l'heure et l'emplacement de ces remises, ainsi que de la remise des chevaux, seront indiqués par ordre spécial.

4. Les *rapports sommaires* sur l'état des hommes et chevaux présents, avec l'état sommaire des absents, seront dressés chaque jour, après appel du matin, par l'officier ou sous-officier que cela concerne ; ils seront signés par les mêmes officiers que les rapports effectifs et transmis, comme ceux-ci, à la Division par la voie du service et aussi promptement que possible.

Pendant les manœuvres de division, les corps détachés (avant-gardes, soutiens, jalons, flanqueurs, etc.) établiront ces rapports à double ou à triple pour être transmis à la fois à leurs supérieurs momentanés et à leurs supérieurs de la répartition permanente.

5. Les *rapports d'opérations*, les *relations*, *communications* ou *demandes diverses* se feront de la manière la plus sommaire et la plus claire, d'après les indications données dans les diverses écoles d'instruction des deux dernières années.

6. Le *rapport journalier chez le divisionnaire* aura lieu dans la règle à 6 heures du soir.

7. Pendant les cours préparatoires, soit jusqu'au 14 septembre inclusivement, s'y présenteront les officiers ci-après désignés :

Le chef d'état-major, l'ingénieur de division, le commissaire des guerres de division, le médecin de division, le vétérinaire de division, un représentant (ou un rapport écrit) de chaque

brigade d'infanterie, de la brigade d'artillerie (parc de division), du régiment de dragons, du bataillon de carabiniers et du bataillon du train.

8. Pendant les manœuvres de division, assisteront au rapport, outre les officiers susmentionnés, un représentant de chaque corps détaché (avant-garde, arrière-garde, etc.).

Autant que possible les brigades d'infanterie et d'artillerie et le régiment de dragons seront représentés par leur chef ou par un premier adjudant.

9. Par exception aux dispositions ci-dessus, les rapports des 1, 2, 3, 4 et 5 septembre auront lieu à une heure après-midi, au domicile du divisionnaire (Hôtel de Fribourg) à Fribourg. Y assisteront :

Le 1er septembre : tous les officiers et sous-officiers de l'état-major de division, présentés par le chef d'état-major, M. le lieutenant colonel de Crousaz.

Le 2 septembre : l'état-major de division, plus les officiers et sous-officiers des états-majors des brigades d'infanterie, présentés par M. le colonel-brigadier Bonnard, commandant de la 3e brigade.

Le 3 septembre : l'état-major de division, les états-majors des brigades d'infanterie, plus les officiers et sous-officiers des états-majors des régiments d'infanterie, présentés par M. le colonel-brigadier Bonnard.

Les 4 et 5 septembre : l'état-major de division et les états-majors des corps entrés au service à Fribourg, présentés par M. le major Techtermann, commandant du parc de division.

10. Pour le rapport au divisionnaire : tenue de service et képi.

B. *Bagage d'officiers.*

11. Pour l'entrée en ligne, MM. les officiers réduiront leur bagage au strict nécessaire.

Les malles d'officiers ne doivent pas dépasser, comme dimension, 70-35-35 centimètres, ou 60-40-40 centimètres.

Les officiers supérieurs ont droit à une dimension plus forte d'un quart à un tiers.

12. Chaque malle doit être pourvue d'une adresse solide et bien lisible, contenant le nom et le grade du propriétaire avec l'indication du corps.

13. MM. les officiers doivent s'arranger de manière à avoir, dans leur sac, sacoches ou porte-manteau, du linge de rechange pour deux ou trois jours, au cas où ils se trouveraient séparés des chars à bagages de leur corps par le mauvais état des chemins ou par d'autres circonstances imprévues.

C. *Domestiques militaires et ordonnances d'officiers.*

14. La répartition des domestiques militaires, soit ordonnances, aux officiers se règlera comme suit :

Pour deux lieutenants ou premiers lieutenants et pour un ca-

pitaine non montés, un simple soldat, lequel sera exempté du service de corvée et de garde, mais pas des exercices.

Pour les lieutenants et capitaines montés de l'infanterie, de l'artillerie, du génie, des services d'administration et sanitaire, un simple soldat pour chaque officier.

Les officiers de cavalerie doivent avoir leurs domestiques civils particuliers, qui pourront être secondés par des simples soldats surnuméraires.

Les officiers supérieurs de toutes armes, les officiers de l'état-major général, les adjudants auront droit, à côté d'un domestique civil particulier, à un simple soldat comme ordonnance.

15. Dans la règle, les ordonnances d'officiers seront pris dans le corps dont les officiers font partie et préférablement parmi les surnuméraires.

16. Un état des ordonnances d'officiers, ainsi que des domestiques particuliers, sera établi par l'adjudance de chaque corps. L'adjudance distribuera des cartes nominatives à chaque domestique particulier et exercera sur ce personnel un contrôle convenable.

D. *Cantiniers, marchands, brosseurs.*

17. Divers cantiniers, marchands, brosseurs ou domestiques de place ayant demandé l'autorisation de suivre les troupes, le divisionnaire, après dûs renseignements, l'a accordée à la plupart d'entr'eux, moyennant qu'ils se conforment en tous points aux lois et règlements des cantons où ils exerceront leur profession et qu'ils obéissent à tous les ordres militaires qui leur seront donnés.

18. Une carte nominative, rappelant ces prescriptions, sera remise par la Division à chaque titulaire, carte qui poura lui être retirée en tout temps s'il donne lieu à des plaintes fondées.

19. L'adjudance est aussi chargée d'établir un état de ce personnel et d'exercer sur lui le contrôle convenable.

E. *Mutations et nominations dans les états-majors.*

1. M. le colonel-brigadier Froté, commandant de la 4e brigade d'infanterie, étant démissionnaire pour raison de santé, les affaires courantes de la 4e brigade seront, jusqu'à son remplacement, expédiées par M. le major Favre, Camille, attaché à l'état-major de cette brigade. MM. les chefs de régiments pourront correspondre directement avec le divisionnaire.

2. M. le lieut.-colonel Paccaud, chef d'état-major de la 2e brigade d'artillerie, dispensé pour raison de santé, ne sera pas remplacé pendant le Rassemblement ; ses fonctions seront remplies en partie par M. le capitaine Puenzieux, adjudant de brigade.

3. M. le major Rapin, V., 1er adjudant de division, dispensé pour raison de santé, est remplacé par M. le capitaine G. Monod, précédemment 2e adjudant de division. M. le 1er lieut. d'infanterie de la Harpe, Amédée, à Lausanne, est commandé comme 2e adjudant de division, et M. le 1er lieut. de carabiniers de Wes-

terweller, à Genève, comme officier d'ordonnance à l'état-major de la division.

4. Jusqu'à ce que la présence du grand-juge soit nécessaire, les fonctions de cet office seront remplies intérimairement par M. le capitaine-auditeur Rambert, qui restera à l'état-major de la division.

5. M. le capitaine Favey, officier d'état-major de la IIIe brigade, dispensé, est remplacé par M. le capitaine Ed. de Wattenwyl.

Lausanne, août 1878.

Le Divisionnaire :
LECOMTE.

Plan d'instruction du cours préparatoire de la 2e compagnie d'administration[1].

I. *But du cours préparatoire.*

Le cours préparatoire de la compagnie d'administration a pour but d'exercer les connaissances militaires de la troupe, lui rappeler les choses qu'elle a apprises et qu'elle aurait oubliées et la préparer spécialement au service qui lui incombera pendant les manœuvres du rassemblement de la IIe division.

La compagnie doit en outre être mise en rapport intime avec la 2e section du bataillon du train qui lui est attachée. Elles se rendront compte ainsi de la tâche qui incombe à chacune d'elles et des devoirs qu'elles ont à remplir vis-à-vis l'une de l'autre.

II. *Instruction.*

L'instruction qui doit être donnée pendant le cours préparatoire se divise en deux parties, savoir :

A. Instruction militaire;

B. Instruction spéciale des troupes d'administration.

La première partie comprend :

1° École du soldat, 1re et 2e section, maniement du sabre;

2° Service de garde, service de place et de police;

3° Service intérieur, 1re et 2e section, jusqu'au § 172;

4° Organisation militaire, répétition sur la répartition de l'armée, la durée du service, les différentes espèces d'armes, les unités tactiques, etc.

5° Connaissance de l'arme, démontage et remontage du Wetterli, connaissance des différentes parties du fusil.

L'instruction spéciale des troupes d'administration comprend les branches suivantes :

1° Connaissance des ustensiles et des chars à ustensiles; nomenclature, déballage et emballage de ces derniers.

2° Exercice de profil pour l'établissement de baraques;

3° Théorie sur la construction des baraques et des fours ainsi que connaissance des matériaux de construction;

[1] Du 4 au 14 septembre, à Fribourg.

4° Poids et mesures métriques; étude des mesures de longueur, de surface, de volume et des poids;

5° Instruction sur les obligations de la compagnie d'administration et ses rapports avec le bataillon du train.

6° Préparation au service de campagne. (Le dernier jour, soit le 13 septembre, sera exclusivement consacré à cela).

Pour officiers et sous-officiers :

Magasins : Division et disposition des magasins; contrôle des provisions; tenue de livres.

III. *Emploi du temps et répartition des branches d'instruction.*

Le cours préparatoire dure du 5 au 13 septembre inclusivement, soit 9 jours de service. De cela il faut déduire un dimanche et le dernier jour consacré aux travaux préparatoires pour le service de campagne; il ne reste donc pour l'instruction que 7 jours, à 8 heures de travail par jour, soit 56 heures en tout.

Les branches d'instruction seront réparties comme suit :

1° Ecole de soldat, 4 heures par jour, (savoir 2 h. avant et 2 h. après-midi)	28 heures.
2° Service de garde	4 »
3° Service intérieur	4 »
4° Organisation militaire	2 »
5° Connaissance de l'arme	4 »
6° Connaissance des ustensiles et des chars à ustensiles	4 »
7° Exercices de profil	2 »
8° Théorie sur la construction des baraques et des fours; connaissance du matériel	4 »
9° Poids et mesures métriques	2 »
10° Obligations de la compagnie d'administration et ses rapports avec le bataillon du train . .	2 »
Total . . .	56 heures.

IV. *Organisation de la compagnie.*

La IIe section du bataillon du train qui est jointe à la compagnie d'administration demeure attachée au bataillon du train en ce qui concerne son administration, cependant elle pourra faire un ordinaire avec la compagnie d'administration si des circonstances particulières rendaient la chose désirable.

Le Commissariat central.

SERVICE DE CAMPAGNE

L'instructeur en chef de l'infanterie a adressé aux instructeurs d'arrondissements des IIIe et VIe divisions la circulaire suivante qui doit aussi avoir sa valeur pour la IIe division :

Lucerne, le 13 août 1878.

On a soulevé la question de savoir si dans les prochains cours de ré-

pétition de grands corps de troupes, le service de campagne devait être pratiqué comme il a été enseigné et appliqué cette année dans les écoles centrales III (écoles de majors) et cela avec l'assentiment de l'autorité supérieure compétente, sur la base du projet existant, ou si dans toutes les parties de l'ancien règlement doit être maintenu.

Cette question est résolue en ce sens, qu'il faut distinguer entre la *méthode* et la *forme*. En ce qui concerne la méthode de donner les ordres et celle de l'exécution entière du service de campagne, spécialement quant au service d'avant-postes et de sûreté en marche, le nouveau projet doit faire règle et on doit laisser toute latitude aux officiers qui ont pris part à l'école centrale III d'appliquer cette méthode dans la pratique. Toutefois quant à la forme, l'ancien règlement doit d'autant plus continuer de servir de guide, que les officiers subalternes ne connaissent généralement pas les formes du projet ainsi que la nomenclature de ces formes, qui, du reste, ne peuvent pas être considérées comme étant adoptées. On doit par exemple maintenir la formation des petits postes à 3 hommes tandis que le projet les prévoit à 2 hommes seulement ; on peut aussi former des grand'gardes plus fortes tandis que le projet préfère davantage les petites grand'gardes ; la division des troupes du service de sûreté en marche doit continuer d'être faite d'après l'ancien règlement, mais l'emploi de ces troupes doit être réglé suivant les principes du projet.

Je vous prie de pourvoir pour autant que vous le pourrez, à ce qu'il soit procédé selon ces principes dans les prochains exercices et de mentionner en temps et lieu dans votre rapport sur les exercices les expériences que vous serez dans le cas de faire à cette occasion.

L'Instructeur en chef de l'infanterie.

INSTRUCTIONS CONCERNANT LE SERVICE VÉTÉRINAIRE [1]

Pendant les manœuvres de la II[e] division d'armée, le service vétérinaire aura pour base, en dehors des instructions règlementaires générales, l'instruction spéciale suivante :

I. *Estimations.*

Pour les estimations et les dépréciations, les §§ 61-66 du règlement de l'intendance militaire fédérale du 14 août 1845 restent en vigueur avec les modifications et éclaircissements suivants :

Les estimations et dépréciations sont dirigées sous l'autorité du vétérinaire en chef par le vétérinaire de la II[e] division, major Potterat.

Les experts sont ceux qui ont été désignés par le vétérinaire en chef comme membre des commissions de taxe pour 1878. Si le besoin le demande, le vétérinaire de division nomme d'autres experts dans les localités où il ne se trouve pas de commission de taxe. L'original de tous les états, procès-verbaux et notes de frais des experts doivent être transmis au vétérinaire de division qui les arrangera et les enverra au vétérinaire en chef immédiatement après la fin du service.

A. *Taxe d'entrée.*

1. Le maximum de taxe a été fixé, d'après l'arrêté fédéral du 7 juillet 1866, à 1000 fr. pour les chevaux du train et à 1500 fr. pour un cheval de selle et d'officier.

Dans les taxes, les experts doivent observer soigneusement si un cheval possède une entaille au bord externe de l'oreille gauche. Nous mar-

[1] Circulaire adressée par le vétérinaire en chef aux officiers vétérinaires de la II[e] division d'armée.

quons de cette manière les chevaux militaires rebutés, lesquels, ainsi désignés, ne doivent sous aucun prétexte être admis à une estimation pour le service militaire.

3. Les tares et défauts doivent être notés soigneusement et, si possible, entièrement lors de l'estimation. Pour chaque corps il sera fait un état particulier.

4. Les chevaux de cavalerie fournis par la Confédération étant régis par l'organisation militaire de 1874, ne seront ni estimés ni dépréciés. Les instructions du règlement d'administration énoncé ci-avant ne s'appliquent qu'aux chevaux qui ont été présentés par les hommes faisant le service antérieurement à 1875. Les chevaux des escadrons de dragons et compagnies de guides devront tous être inspectés par le vétérinaire de division ou son adjudant. La taxe sera faite au lieu de réunion ; l'inspection des chevaux se fera au lieu de réunion et en cas d'empêchement sur la place d'armes.

Avec l'inspection on fera la révision de la taxe des chevaux remontés avant 1875. Les observations concernant cette révision s'inscrivent sur le procès-verbal d'estimation avec de l'encre rouge.

Lors de l'estimation, les experts apporteront beaucoup d'attention aux indices des maladies contagieuses, surtout de la morve ; en cas de nécessité les chevaux suspects seront mis à l'écart et il en sera fait un rapport spécial au vétérinaire en chef. Pour les chevaux de cavalerie fournis par la Confédération, *il sera fait un rapport à part* pour chaque escadron et compagnie de guides, et dans ce rapport les tares et défauts qui, après comparaison avec le livret de service, auront été reconnus comme ayant pris naissance en dehors du service, doivent être spécifiés. A la fin du cours, les tares et défauts nouveaux, contractés au service, doivent être notés sur le même état avec de l'encre rouge ; en même temps le numéro et l'année de chaque cheval sera indiqué exactement et séparément.

Le vétérinaire de division doit veiller à ce qu'il soit pris une copie exacte de cet état pour les chevaux fournis par la Confédération dans le livret de service du cavalier avec cette remarque que, pour les tares et défauts ayant pris naissance pendant ou en dehors du service, il sera mis avant l'annotation : « Entré au service le . . . . . ; Sorti du service le . . . . . » Ces annotations seront signées par l'officier d'administration, par le chef de l'escadron ou de la compagnie de guides, ou par le vétérinaire expert.

Ces états doivent être expédiés au vétérinaire en chef qui les transmettra, après examen, au chef de l'arme de la cavalerie pour compléter le matricule du contrôle des chevaux.

5. L'estimation des chevaux d'artillerie devra être conforme au règlement concernant le louage des chevaux d'artillerie du 12 15 février 1877. Les prescriptions de celui-ci restent en vigueur dans tout leur contenu.

6. Les taxes des chevaux des états-majors et de l'infanterie doivent se faire de manière à ce que les officiers appelés à un lieu de réunion présentent, si possible, tous les chevaux de service en même temps. Ces taxes doivent être révisées par le vétérinaire de division s'il n'a pas lui-même, ou un autre vétérinaire de division, assisté à l'estimation.

B. *Dépréciation.*

1. A la dépréciation tous les chevaux doivent être examinés. Dans le procès-verbal de dépréciation, le résultat de l'examen de chaque cheval doit être noté ; s'il est rendu en santé, cela doit être noté positivement dans le procès-verbal.

2. Dans le procès-verbal de dépréciation tous les défauts et tares dé-

signés dans le procès-verbal d'estimation doivent être indiqués, ainsi que le signalement et le prix de taxe. Les commissaires des guerres cantonaux, respectivement officiers d'administration, auront à remplir à l'avance les formulaires de dépréciation, à côté des états d'estimation, afin que pendant la dépréciation le résultat de l'examen puisse être indiqué tout de suite pour chaque cheval.

3. Les dépréciations seront faites, autant que possible, d'une manière définitive, les cas pour lesquels il sera accordé droit à des réclamations ultérieures, doivent être expressément inscrits dans le procès-verbal de dépréciation.

4. En ce qui concerne les dépréciations, le vétérinaire de division ou son adjudant doivent, autant que les circonstances le permettent, s'en occuper personnellement, surtout là où lors de l'estimation il a été commis des erreurs qui ont été reconnues et où des cas importants viennent à être traités.

5. Les chevaux remontés avant 1875 seront dépréciés au lieu du licenciement, dans les cantons, par les commissaires de taxe locales, dans la forme usitée jusqu'à maintenant.

6. Les chevaux de la Confédération seront inspectés par le vétérinaire de division au moment du licenciement, sur la place d'arme, si le vétérinaire de division ne pouvait pas le faire, son remplaçant se chargera de cette tâche. Les chevaux qui ont un traitement médical à subir seront envoyés sans exception à l'infirmerie vétérinaire.

II. *Service militaire.*

Le service vétérinaire sera dirigé par le vétérinaire de division sous l'autorité du vétérinaire en chef; il se fera conformément au règlement vétérinaire du 16 juillet 1846.

Le vétérinaire de division inspectera à temps l'armement personnel des vétérinaires, en même temps que les caisses vétérinaires et apportera les changements nécessaires.

Les vétérinaires des colonnes de parc et du bataillon du train qui ne sont pas en possession de caisses vétérinaires, devront recevoir le nécessaire, les médicamments, des pharmacies publiques, ou en cas de besoin, des médecins de la contrée. Si l'usage d'instruments, contenus dans les caisses vétérinaires devenait nécessaire, les vétérinaires des colonnes de parc et du bataillon du train s'adresseront au vétérinaire le plus rapproché d'une batterie ou d'un escadron de dragons. Le vétérinaire de division veillera à ce que les chevaux des corps qui n'ont pas de vétérinaire, soient également traités par un vétérinaire militaire.

III. *Infirmerie vétérinaire.*

Il sera établi une infirmerie vétérinaire à Fribourg. On y conduira les chevaux qui sont impropres au service pour longtemps, mais cependant transportables. Pour chaque cheval amené à l'établissement de cure il devra être délivré une carte d'entrée réglementaire (vide formulaire F, page 83 du réglement vétérinaire.

IV. *Hygiène.*

Les vétérinaires doivent porter leur attention sur les livraisons des fourrages, avoine, foin, paille, etc., s'ils sont mauvais, en faire un rapport immédiat auprès de leurs supérieurs pour remédier à cet inconvénient et en faire mention dans leurs rapports de semaine. L'usage du foin de cette année, ayant fermenté, est permis.

V. *Examen de la viande.*

Le bétail de boucherie servant à l'approvisionnement des troupes ainsi que la viande doivent être inspectés régulièrement. Si le personnel des vétérinaires militaires ne suffisait pas, des personnes compétentes pourraient être appelées à ces fonctions.

VI. *Rapport.*

Il faut observer soigneusement que tous les vétérinaires doivent tenir un livre de jour d'après les indications du § 110 du règlement vétérinaire.

Les rapports de semaine doivent être envoyés chaque samedi au vétérinaire de division ; ils doivent aussi contenir des renseignements sur l'examen de la viande, des fourrages, ainsi que les observations hygiéniques. Le vétérinaire de division enverra son rapport général chaque dimanche, au vétérinaire en chef et joindra à celui-ci tous les rapports de semaine des vétérinaires des corps et des vétérinaires civils.

Dans les cas prévus aux §§ 69-70 du règlement vétérinaire, comme dans l'apparition de maladies contagieuses, il devra être envoyé à temps des rapports spéciaux au vétérinaire en chef, et dans les cas importants on l'avertira par dépêche télégraphique.

La remise des rapports sommaires des malades du jour se règle d'après les instructions générales du service.

CAUSERIE MILITAIRE

Monsieur le rédacteur,

Lorsque vous aurez une place inoccupée dans la *Revue*, peut-être consentirez-vous à donner l'hospitalité aux quelques observations *de détail* que j'ai faites pendant le cours de la première brigade à Bière. — Ces détails paraissent de bien peu d'importance mais ils pourraient être de quelque utilté lors de la révision de nos règlements de service.

Ils sont bien rares les militaires isolés armés d'un fusil qui rencontrant une troupe ou un officier portent l'arme et attendent qu'ils aient passé pour reprendre l'arme à volonté. — Ne vaudrait-il pas mieux exiger que l'arme fut régulièrement suspendue et que l'homme en passant devant le commandant de la troupe ou l'officier qu'il rencontre, s'arrête, fasse front et porte la main à sa coiffure comme le fait l'artilleur et l'homme monté.

L'article 17 du Règlement dit que celui qui conduit une troupe commande seulement « garde à vous » lorsqu'il passe devant des officiers supérieurs en grade. — Ce garde-à-vous qui peut être suffisant lorsqu'il s'agit d'un peloton, cesse de l'être lorsqu'il s'agit d'un bataillon ou même d'une compagnie un peu forte. L'esprit du Règlement fait comprendre que ce « garde à vous » est destiné à obtenir le silence dans les rangs tout en même temps qu'à attirer l'attention du soldat. — En sera-t-il ainsi lorsque un commandant placé en tête de sa colonne aura seul donné cet avertissement ? Evidemment non.

Il y aurait lieu de distinguer et d'ordonner les manœuvres militaires suivant le grade, ainsi depuis le lieutenant-colonel, et pour

autant qu'on ne serait pas en service de campagne la troupe en marche devrait successivement porter l'arme.

Le Règlement est muet sur la conduite à tenir par une troupe en marche qui rencontre une troupe au repos. — Cette prescription du « garde à vous » doit elle s'appliquer aux troupes qui sont au service d'instruction surtout lorsque ces troupes sont assez nombreuses et d'armes différentes? Le salut doit-il être répété chaque fois que les officiers se rencontrent dans le courant de la journée ? — L'ordre du jour d'entrée au service ne devrait-il pas fixer une règle qui mit chacun à l'aise pour tout ce qui concerne les honneurs; on éviterait ainsi des indécisions regrettables. Détails, dira-t-on, qui doivent être laissés à la perspicacité de l'officier; je l'admets, quoique dans certains cas cette absence de règlementation ait des suites quelque peu désagréables pour les officiers dont la perspicacité n'est pas assez grande.

En un mot toute cette partie aurait besoin d'un remaniement avec des règles plus complètes et plus précises.

Le capitaine qui remplace le commandant de bataillon devrait toujours être monté; avec la division en colonnes de compagnie et le disséminement de la troupe, il est impossible que la marche du bataillon puisse avoir lieu avec quelque ensemble si l'officier qui le commande ne peut pas être en communication rapide avec ses chefs de compagnie. — Et ceux-ci doivent de même facilement reconnaître leur chef immédiat pour avoir recours à lui au besoin. On devrait donc désigner officiellement à l'avance les remplaçants des commandants, leur faciliter des cours d'équitation ou les appeler à une école spéciale. Puis, une ou deux fois pendant les cours de répétition, ils s'exerceraient au commandement du bataillon et remplaceraient leur chef immédiat pour les rapports, etc.

L'arme suspendue est sans contredit le moyen le plus facile et le moins fatiguant de porter le fusil; c'est le mode qui est employé chaque fois que la troupe a une marche un peu forte ou des manœuvres à exécuter. On devrait donc changer le règlement et ordonner qu'au commandement de « En avant » la troupe suspende l'arme sur l'épaule droite. — Le port d'armes ne s'exécuterait plus qu'au commandement et on pourrait le réserver exclusivement pour les inspections, les rencontres de troupes ou d'officiers, etc.

Depuis le nouveau règlement, les fonctions du sergent-major ont beaucoup diminué d'importance; autrefois, son autorité s'exerçait non-seulement pendant le service intérieur, mais aussi à la manœuvre, puisqu'il était chef de la 4e section. — Maintenant il est placé en serre-file et son rôle est bien effacé. N'y aurait-il pas avantage de relever son autorité en lui donnant le commandement de la compagnie toutes les fois qu'elle est sans armes, sous la surveillance générale de l'officier de jour.

La tenue de la troupe devrait être aussi peu modifiée que possible et seulement lorsque les circonstances l'exigent impérieusement; à l'entrée au service cette tenue serait fixée et on devrait tenir fermement la main à ce que tous les officiers et sous-officiers,

y compris les fourriers et leurs aides, les domestiques, les cuisiniers, et surtout le vaillant petit état-major s'y conforme strictement.

La tunique des officiers, parfaitement incommode, devrait être remplacée par un vêtement ample, avec col rabattu et grandes poches permettant d'y placer les cartes et le nécessaire pour écrire, et galons sur les manches indiquant le grade.

Nos sabres d'officiers avec leur fourreau blanc *poli* sont beaucoup trop visibles à de grandes distances et peuvent servir de point de mire; il faudrait que le fourreau fut noir ou mieux encore bleui ainsi que la poignée, ce qui serait plus pratique et d'un entretien facile.

Les galons des sous-officiers sont trop larges et trop voyants; ils seraient avantageusement remplacés par des galons placés au col de la tunique.

La patelette d'épaule de la tunique ne peut facilement être placée au-dessus des courroies du sac, gourde, sac à pain; le soldat doit, pour la porter de cette manière, avoir recours à ses voisins, ce qui est incommode et peu pratique. On devrait donc renoncer à cette patelette dont l'utilité est contestable ou de la laisser en dessous des courroies; le numéro de l'unité serait placé un peu plus bas, de manière à être bien visible.

L'ancienne guêtre spongieuse et difficile à boutonner devrait être tout à fait abolie et remplacée facultativement ou par la botte que la troupe porte en général avec plaisir, ou par une guêtre en cuir avec courroie, boucle et ardillon.

La gamelle blanche serait avantageusement remplacée par une gamelle de couleur sombre, plus large et moins profonde. Les longues lignes de gamelles blanches se détachant sur fond noir peuvent servir de point de direction à l'artillerie ennemie, ce qui dans une retraite ou des évolutions de flanc présente un réel danger.

Si l'office des brancardiers est des plus utiles, on ne saurait dire que leur vue soit bien réjouissante pour la troupe; ils devraient donc invariablement être placés à la queue du bataillon. Un système de brancard qui se replierait et diminuerait de moitié la longueur actuelle devrait être étudié.

Il me resterait à dire quelques mots de la position un peu difficile du capitaine d'infanterie depuis l'introduction de la nouvelle tactique du bataillon; mais j'ai suffisamment abusé de votre hospitalité pour passer sur ce sujet sans m'y arrêter.

Agréez, etc. *Un capitaine du 2e bataillon de fusiliers.*

Lausanne, 20 juillet 1878.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel théorique et pratique pour l'étude de la topographie, par F. V., capitaine d'infanterie, avec 52 figures en couleur et un type, également en couleur, de dessin topographique; format portatif. — Bellinzone. Carlo Solvioni, libraire-éditeur. Environ 160 pages; prix, relié, 3 fr.

(L'ouvrage paraîtra en italien si le montant des souscriptions suffit à couvrir une partie des frais.)

A midi, l'ordre du jour épuisé, l'assistance se transporta dans une autre salle du bâtiment du Collége où l'attendait une collation, offerte par la municipalité d'Aigle. Un verre d'excellent vin blanc et un petit pain frais furent dégustés là de bon appétit. Les remerciements qui, après le dîner ont été adressés à la municipalité, lui auront montré que ses aimables procédés ont été appréciés de ses hôtes comme ils méritaient de l'être.

A 1 heure, MM. les officiers prenaient place autour des tables hospitalières de l'Hôtel des Bains, au nombre d'une centaine. Comme on le voit, un grand nombre d'officiers qui n'avaient pas participé à la course de la veille, avaient cependant tenu à assister à l'assemblée générale d'Aigle.

Le repas fut excellent, le dessert joyeux et plein d'entrain. M. le colonel de Guimps porte le toast à la patrie, après quoi M. le colonel de Loës entonne d'une voix entraînante le beau chant : « Séjour de mes aïeux, ô Suisse bien aimée ! » Toast et chant furent applaudis avec des élans d'enthousiasme, de même que la voix éloquente de M. le colonel-divisionnaire Cérésole parlant de la Suisse et de sa petite armée et montrant à ses auditeurs le drapeau fédéral comme un signe de ralliement, un symbole d'honneur et de patriotisme pour tout soldat suisse.

D'autres discours furent prononcés, d'autres chants retentirent. Mentionnons le toast de M. le lieutenant-colonel Couteau à la santé du commandant de la Ire division ; celui de M. le lieutenant-colonel Gaulis aux officiers du Valais et de Genève, représentés au dîner par MM. les colonels de Cocatrix, Couteau, Ed. Pictet et M. le major Rigaud. M de Cocatrix porta à son tour la santé du gouvernement vaudois et de son Département militaire, ce qui amena M. le conseiller d'Etat Viquerat, qui honorait le dîner de sa présence, à boire à la bonne marche de la Section vaudoise de la Société des officiers.

On a pensé aux absents. A la suite d'un discours de M. le lieutenant-colonel Pictet, qui avait rendu hommage aux efforts faits par M. le colonel Dumur chef de l'arme du génie, pour arriver à organiser une compagnie de pontonniers de la Ire division, il fut décidé de transmettre, par dépêche, les salutations des officiers vaudois aux chefs d'armes, ainsi qu'à M le colonel Stocker, instructeur en chef de l'infanterie, qui avait annoncé vouloir assister à la course de la veille, mais en avait été empêché.

A quatre heures et demie, on se levait de table et on se dirigeait vers la gare. Tous ceux qui ont assisté à cette utile et agréable réunion de la Section vaudoise de la Société des officiers en garderont sans doute le meilleur souvenir. *(Gazette.)*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE AD. BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 18. Lausanne, le 29 Septembre 1878. XXIIIe Année

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1878.

Ordre de division n° 8.

Comme suite à l'ordre de division n° 7, article E. *Mutations et nominations dans les états-majors*, les nominations et mutations ci-après sont portées à la connaissance des troupes prenant part au rassemblement :

1° M. le lieut.-colonel Sacc, commandant du 7me régiment d'infanterie, à Colombier, est chargé du commandement provisoire de la 4me brigade d'infanterie; le 7me régiment sera commandé provisoirement par le plus ancien de ses commandants de bataillon, M. le major Agassiz, à St-Imier.

2° M. le 1er lieutenant de carabiniers Bovy, Arnold, à Genève, a été promu au grade de capitaine et nommé en même temps adjudant du bataillon de carabiniers n° 2.

3° M. le 1er lieutenant Théophile van Muyden, à Lausanne, a été commandé en qualité de 2me adjudant de la IIme brigade d'artillerie,

4° M. le capitaine Colomb, Emile, à Lausanne, a été nommé adjudant de l'ingénieur de division, en remplacement du 1er lieutenant van Muyden, Edouard, dispensé. M. le lieutenant Ræmy à été nommé lieutenant de pionniers du 5me régiment.

5° M. le capitaine Favre, à Montreux, adjoint du commissaire des guerres de division, a été promu au grade de major.

6. M. l'adjudant Junod, Edouard, secrétaire d'état-major, a été attaché au médecin de division, en remplacement de M. Octave Dubuis, libéré.

7. M. Schaffroth, adjoint de la Direction de l'arrondissement postal à Lausanne, a été nommé directeur de la poste de campagne, qui fonctionnera à dater du 15 septembre, conformément à un ordre ultérieur.

8. M. Schneuwly, chanoine de St-Nicolas, à Fribourg, a été désigné comme aumônier catholique pour le service divin qui aura lieu le 15 septembre à Groley.

Le service divin réformé pour les troupes de cette confession parlant français sera célébré par M. le pasteur Jämes Cornu, à St-Martin, et le culte réformé allemand pour les troupes protestantes allemandes, par M. le pasteur Paul Epprecht, à Morat.

9. M. Siegfried Spychiger, major d'infanterie à Langenthal, a été désigné comme commissaire de campagne et arbitre de tous les différends concernant l'estimation et l'indemnisation des dommages causés par les manœuvres. M. Adolphe Jordan, major d'infanterie, à Moudon, a été nommé adjoint du commissaire de campagne et fonctionnera également comme deuxième commissaire civil.

On été désignés comme commissaires civils : M. Buchschacher, à Laupen, commandant d'arrondissement, par le canton de Berne; et M. Buman, à Cormanon, près Fribourg, capitaine d'artillerie, par le canton de Fribourg.

Il est rappelé à cette occasion que, sauf les cas exceptionnels, aucune indemnité ne sera donnée par la caisse fédérale pour dommages pendant les cours préparatoires.

Fribourg, le 2 septembre 1878. *(Signature.)*

Ordre de division n° 9.

Service de la poste de campagne.

I. A partir du 14 septembre, un service de poste de campagne sera organisé et fonctionnera comme ci-après, sous la direction de M. Schaffroth, adjoint de la Direction de l'arrondissement postal à Lausanne, accompagné de 4 aides et du matériel nécessaire.

II. Le service postal, son personnel et son materiel relèveront, en ce qui concerne l'administration militaire, du Commissariat de division.

III. Au quartier-général de la division, jusqu'à nouvel avis à Fribourg, se trouvera un bureau de poste de campagne.

IV. Tous les envois destinés aux troupes seront réunis à Fribourg, d'où le bureau principal les expédiera aux divers états-majors et corps de troupes.

V. A cet effet, il sera confectionné 52 sacs, à savoir 2 sacs à chaque état-major ou corps ci-après :

1. Etat-major de division, comprenant la 2me compagnie de guides, l'état-major du 2me régiment de dragons, l'état-major de la 2me brigade d'artillerie et du 2me bataillon du train et les divers militaires en service non compris dans les classifications ci-dessous.

2. Etat-major de la 3me brigade d'infanterie, comprenant aussi les états-majors des 5me et 6me régiments d'infanterie.

3. Etat-major de la 4me brigade d'infanterie, comprenant aussi les états-majors des 7me et 8me régiments d'infanterie.

4.	Bataillon d'infanterie	N°	13	(Fribourg).
5.	» »	»	14	»
6.	» »	»	15	»
7.	» »	»	16	»
8.	» »	»	17	»
9.	» »	»	18	(Neuchâtel).
10.	» »	»	19	»
11.	» »	»	20	»

12. Bataillon d'infanterie N° 21 (Berne).
13. » » » 22 »
14. » » » 23 »
15. » » » 24 »
16. » de carabiniers » 2 (Mixte).
17. Escadron de dragons » 4 (Vaud).
18. » » » 5 (Fribourg).
19. » » » 6 »
20. Régiment d'artillerie » 1 comprenant état-major et batteries N°s 7 et 8 (Vaud).
21. » » » 2 comprenant état-major et batteries N°s 9 et 10 (Fribourg et Neuchâtel).
22. » » » 3 comprenant état-major et batteries N°s 11 et 12 (Neuchâtel et Berne).
23. Parc de division avec colonnes de parc 3 et 4 (mixte).
24. 2^{d} Bataillon du génie. (Mixte).
25. Lazaret de campagne » 2 comprenant les trois ambulances N°s 6, 8, 9.
26. Compagnie d'administration N° 2.

VI. Les lettres et objets pour les corps détachés marquant l'ennemi seront envoyés à l'état-major de la Division.

VII. Les lettres et objets pour les militaires devront être adressés par leurs familles et correspondants civils à *Fribourg*, avec indication du corps aussi complète que possible et conformément aux prescriptions ci-après de l'administration postale civile :

« En raison des rassemblements de troupes qui auront lieu prochainement, et eu égard aux cas analogues qui se présenteront plus tard, nous croyons utile d'attirer tout particulièrement l'attention du public sur les dispositions suivantes :

» 1. Il est absolument nécessaire, si l'on veut assurer l'expédition et la distribution régulières des envois adressés à des militaires, que l'adresse de ces envois soit claire et complète, c'est-à-dire qu'elle indique expressément les nom et prénoms du destinataire, son grade ou ses fonctions militaires et le corps auquel il appartient (régiment, bataillon, compagnie, etc.)

» 2. L'adresse des paquets doit être solide ; ainsi, par exemple, il ne suffit pas de la cacheter ou de la coller légèrement sur les colis.

» 3. La franchise de port pour les envois adressés à des militaires s'applique :

» *a)* Aux envois d'espèces ; ces sortes d'expéditions se font le plus commodément au moyen de mandats d'office, qui doivent être préférés aux groups (il est absolument interdit d'insérer des espèces dans des paquets renfermant des marchandises, des vêtements ou d'autres objets ; dans les cas de ce genre, l'administration des postes décline toute responsabilité) ;

» *b)* Aux lettres et autres correspondances ordinaires, c'est-à-dire

» non recommandées, de même qu'aux paquets sans valeur déclarée » qui n'excèdent pas 2 kilogrammes.

» Les correspondances recommandées et les paquets avec valeur » déclarée sont passibles de la taxe postale ordinaire.

» Les offices de poste auront soin de coller le présent avis à » proximité de leur guichet et de manière que le public puisse » facilement en prendre connaissance. »

VIII. La distribution aux états-majors et corps de troupes, ainsi qu'à leurs subdivisions, aura lieu par les soins d'un officier ou secrétaire d'état-major, d'un quartier-maître, d'un officier ou sous-officier désigné à cet effet et donnant quittance à l'administration postale des objets reçus.

Les fourriers feront les distributions à la troupe.

IX. Tout militaire ou fonctionnaire préposé à cet effet qui délivre un envoi postal a le droit d'en demander quittance.

Des instructions spéciales seront données quant aux formalités à remplir pour le retrait des envois d'argent.

Fribourg, le 7 Septembre 1878. *(Sign.)*

Ordre de division n° 10.

Inspection fédérale du 15 septembre.

Les divers corps de la IIme division ayant reçu l'ordre d'entrer en ligne le 14 septembre pour être inspectés le 15 à Groley-Cuterwyl et commencer aussitôt les manœuvres de division, les prescriptions ci-après concernant l'emploi du temps et l'inspection dans la journée du 15 septembre sont portées à leur connaissance avec invitation de s'y conformer en tous points, tant que des ordres contraires n'auront pas été donnés par le divisionnaire ou par M. l'inspecteur fédéral.

I. Les troupes partiront des cantonnements du 14 au soir et de leurs places de rassemblement à l'heure fixée par MM. les chefs de corps, après avoir mangé la soupe, cuite avec la demi ration de viande, touché la ration de fromage, et en emportant dans la gamelle la demi-ration de viande cuite.

II. 9 *heures du matin :* Toutes les troupes doivent être rendues à 9 heures du matin sur leurs places d'inspection, en suivant les routes et chemins qui leur seront indiqués, pour l'aller et pour le retour, par l'état-major de division.

Chaque colonne se fera annoncer une heure à l'avance à M. le colonel-brigadier Bonnard, commandant de place à Groley, par un sous officier avec deux plantons qui seront employés comme guides de colonnes.

9 ¼ *heures du matin :* Départ pour le culte divin.

Culte catholique : au sud-est de Maison-Neuve, vers la lisière de la forêt.

Culte réformé français : à la Nabrella, au coin de la forêt.

Culte réformé allemand : au sud de Cuterwyl, à la lisière du Bois de Fossé.

Il est rappelé que la fréquentation du culte est facultative; les

hommes n'assistant à aucun culte sont consignés au quartier (place d'inspection) ou commandés de garde.

10 *heures du matin :* Commencement du culte.

11 *heures du matin :* Rentrée aux places d'inspection.

11 $^{1}/_{2}$ *heures du matin :* Repos; déjeûner par corps dans le rayon de la place d'inspection; collation des officiers d'état-major et des invités (2 fr. 50 par tête, y compris le vin) au Verger de Cuterwyl.

1 $^{1}/_{2}$ *heure du soir :* Inspection par M. le Conseiller fédéral Scherer, Chef du Département militaire suisse.

Défilé et départ pour les cantonnements de service de campagne. Formation de l'avant-garde.

III. La place d'inspection de la troupe est vers Cuterwyl, à Maison Neuve, marquée par des jalons et plantons pour chaque corps.

La place d'inspection des voitures est vers la Chaudallaz, au Nord de Rosière, front contre Rosière, pour défiler vers Fribourg.

VI. Des emplacements spéciaux sont réservés au public et aux officiers spectateurs. Ceux-ci devront être en casquette et sans brassard.

V. La circulation des voitures et chevaux des personnes civiles est interdite dans la zone de la place d'inspection.

VI. M. le colonel-brigadier Bonnard, commandant de place, est chargé des mesures de police nécessaires. A cet effet un détachement de 15 guides et un officier et la 3[e] compagnie de carabiniers (Genève) sont mis à sa disposition.

Fribourg, le 11 septembre 1878. *(Sign.)*

Ordre de Division n° 11.

Officiers, sous-officiers et soldats,

Le rassemblement de la II[e] division allant se terminer, je tiens à vous exprimer ma satisfation pour le zèle, l'entrain, la bonne tenue, et le bon esprit militaire que vous avez montrés, soit pendant les cours préparatoires, soit à l'inspection, soit pendant les manœuvres de campagne,

Je ne vous dirai point que je suis parfaitement content de ces manœuvres; elles ont laissé désirer à beaucoup d'égards; en quoi je dois prendre aussi ma part de responsabilité; mais, en moyenne, elles ont satisfait aux principales exigences, et la troupe, bien que souvent très fatiguée, s'y est comportée d'une manière digne d'éloges. En tous cas ces manœuvres ont été instructives pour tous, tant par les fautes qui ont été faites et notées, et qui ne se feraient probablement plus une autre fois, que par celles qui ont pu être évitées ou réparées à temps.

J'espère donc que vous mettrez à profit ce cours d'instruction et que, si vous continuez à vouer quelques soins à l'étude de vos règlements et manuels, comme à garder en général le sentiment précieux

de vos devoirs militaires, le rassemblement de troupes de 1878 pourra donner de bons fruits.

Je vous souhaite à tous un heureux retour dans vos familles.

Schmitten, 20 septembre 1878.

Le Divisionnaire :
LECOMTE.

Manœuvres de Division (15-21 septembre.)

Instruction sur le service des subsistances.

1. Pendant les manœuvres concentrées, du 15 au 20/21 septembre inclusivement, les troupes seront nourries par les soins de la Compagnie d'administration; les subsistances et les fourrages seront touchés aux magasins de la dite compagnie qui, jusqu'à nouvel avis, seront à Fribourg, Groley et Guin.

2. La ration journalière pour chaque homme consiste en :
750 grammes de pain,
312 $^{1}/_{2}$ » de viande.

3. Outre la ration ordinaire, les troupes recevront, pendant les grandes manœuvres, des subsistances extraordinaires qui consisteront en :
1 ration de fromage (100 grammes) chaque matin,
$^{1}/_{2}$ litre de vin par homme, les 17, 18 et 19 septembre.

4. La ration journalière de fourrage se compose de :
5 kilos d'avoine,
6 kilos de foin.

La paille est fournie par les communes contre l'abandon du fumier.

5. Le chargement des vivres et fourrages se fera tous les jours de la manière suivante:

Le 14 septembre, à 4 heures du soir, pour le 15, à Fribourg et Groley.

Le 15, à la même heure, pour le 16, également à Fribourg et Groley, et ainsi de suite.

Les magasins principaux se trouvent, pour Fribourg, aux endroits suivants :

Pour le pain : Derrière l'hôtel des Bains et rue de Morat.
» la viande : Aux abattoirs, rue de Morat;
» le foin : Derrière l'hôtel des Bains;
» l'avoine : A la Grenette.

6. Pour le transport des subsistances il sera établi deux colonnes d'approvisionnement.

La colonne A sera formée de 36 chars d'approvisionnement de la compagnie d'administration, et 5 chars de réserve.

La colonne B sera formée de 36 chars d'approvisionnement des bataillons, et 5 chars de réserve.

Tous les chars porteront le n° de leur unité tactique.

7. Chaque unité tactique enverra pour toucher les vivres et fourrages le quartier-maître, accompagné de quelques soldats.

Dans les unités où il n'y a pas de quartier-maître, c'est le fourrier qui remplira cette mission.

Les états-majors de division, de brigade et de régiment feront toucher leurs vivres et fourrages par des subdivisions de leurs corps.

8. A chaque distribution, les quartiers-maîtres et fourriers devront présenter des bons réglementaires à la compagnie d'administration pour chaque catégorie de fournitures.

Pour l'établissement de ces bons, on devra se servir des carnets à talons qui ont été envoyés à qui de droit.

9. Chaque unité tactique recevra les ustensiles nécessaires pour le transport de ses vivres (sacs et paniers, etc.)

Le chargement des fournitures touchées par les corps de troupes concerne les hommes commandés à cet effet. (Voir § 7, 1er et 2me alinéa.)

Les livraisons seront faites dans l'ordre d'arrivée des chars d'approvisionnement.

10. Les chargements de vivres et fourrages auront lieu sous la surveillance des officiers d'administration de la section des magasins. savoir :

Pour le pain et le vin, M. le lieutenant E. Bouvier.

Pour les fourrages (avoine et foin) M. le lieutenant A Ferrier.

Pour la viande et le fromage, M. le lieutenant Villard.

La qualité et la quantité de chaque livraison seront vérifiées et aucune réclamation ne sera admise après la réception.

Dans le cas où une fourniture serait refusée, il sera procédé à une expertise par le commissaire de la division ou son remplaçant qui décidera en dernier ressort.

11. Depuis la place de distribution, les quartiers-maîtres et les fourriers sont responsables de l'arrivée prompte et régulière des vivres et fourrages dans les cantonnements.

12. Pour éviter les encombrements, il sera placé des écriteaux indiquant aux convois le chemin à suivre pour arriver aux différents magasins et en ressortir après les distributions.

Ces prescriptions devront être observées rigoureusement.

Toute voiture, une fois chargée, devra immédiatement quitter le magasin et se rendre au local qui lui sera désigné pour y attendre les autres voitures.

Lorsque toutes les voitures de la colonne seront approvisionnées le chef de la section des subsistances donnera l'ordre du départ.

La colonne marchera sous la surveillance d'un officier d'administration jusqu'à la division. Ce dernier alors remettra en mains des quartiers-maîtres et fourriers leurs vivres et fourrages et retirera les bons nécessaires.

13. Pour le maintien de l'ordre pendant les chargements, il sera fourni à la section des magasins une garde commandée par un sous-officier.

Fribourg, le 10 septembre 1878.

Au nom du Commandant de la IIe Division :

Le Commissaire des guerres, Cropt, lieut.-colonel.

Dispositions pour le 16 septembre après-midi.

Les dispositions pour le 15 et pour la première partie de la journée du 16 ont été données par l'ordre de division N° 6.

Pour la seconde partie de la journée du 16, l'avant-garde de la IIe division, sous les ordres du lieut.-colonel Bovet, une fois arrivée en face des postes ennemis, en avant de Gurmels, fera des reconnaissances et attaques partielles sur tout le front, pour reconnaître les points faibles de la ligne de défense Singine-Sarine et le meilleur emplacement de passage pour nos troupes.

A cet effet, l'avant-garde sera secondée, en réserve par le 22e bataillon d'infanterie, à gauche par le 4e escadron de dragons, à droite par le 13e bataillon d'infanterie et par le 6e escadron de dragons.

Les autres troupes se tiendront prêtes jusqu'à 4 heures du soir, à porter assistance sur un point quelconque du front. Depuis 4 heures, elles prendront les cantonnements indiqués dans le tableau de dislocation du 16 au soir, avec service de sûreté contre le front ennemi de Laupen, etc. Le dit tableau contenant les dislocations du 16 au soir, avec des prescriptions sur les routes à suivre, servira d'ordre de marche pour le 16 septembre.

Les rapports de reconnaissance seront transmis aussitôt que possible au divisionnaire à *Gurmels* et en tout cas au rapport de division, à six heures du soir, à *Wallenried.*

Magasins de vivres et fourrages à Fribourg et Groley. Nouveau magasin à Guin (gare) pour les corps de la rive droite de la Sarine et pour ceux de la rive gauche à proximité du pont de Schiffenen,

Groley, le 15 septembre 1878.

Le Divisionnaire : LECOMTE.

Dispositions pour le 17 septembre.

L'ennemi paraissant en forces supérieures et vigilant aux environs de Laupen, ce qui, joint à divers contre-temps, menace d'entraver ou de trop retarder l'utilisation d'un pont de pontonniers projeté sur la Sarine, près du pont de Gammen, la IIe division fera, le 17, un mouvement à droite pour tenter de surprendre un point de passage près et contre Thörishaus, à l'extrême droite du front.

A cet effet l'avant-garde du 16 septembre (lieut. col. Bovet) deviendra notre arrière-garde. Elle restera en action devant Laupen, soit pour y entretenir les forces supérieures de l'ennemi pendant le mouvement général à droite, soit pour donner suite au projet du pont de pontonniers et de passage à Laupen, si les circonstances le permettent. Le 4e escadron de dragons la secondera par des démonstrations à l'extrême gauche, dans la direction de Gumminen, puis se rabattra à droite sur Gurmels et le pont de Schiffenen avec la réserve (bataillon 22 et bataillon de carabiniers) du mouvement général à droite.

Une compagnie du bataillon N° 13 et une section du 1er régiment d'artillerie resteront en observation en avant de Bösingen pour agir, sur la rive droite de la Sarine, contre Laupen et le pont de la Sin-

gine de la même manière que le corps du lieut.-colonel Bovet sur la rive gauche de la Sarine.

Le reste du 13e bataillon et du 1er régiment d'artillerie, le 6e escadron de dragons, la compagnie de pionniers et les pionniers du 5e régiment d'infanterie et des carabiniers, plus un détachement de sapeurs, formera une nouvelle avant garde aux ordres du lieut.-colonel Lochmann, ingénieur de division, ayant pour suppléant le lieut.-colonel Delarageaz, commandant du 1er régiment d'artillerie. L'avant-garde se portera rapidement (les corps de la rive gauche de la Sarine par le pont de Schiffenen et si possible par le bac de Bösingen) sur Flamatt, et franchira la Singine à gué, en amont et en aval du pont de la voie ferrée, et, si possible, au pont de Flamatt pour s'emparer ensuite de Thörishaus.

Aussitôt le passage à gué effectué, un détachement sera lancé contre l'ennemi qui garderait encore le pont de Flamatt.

Les autres bataillons du 5e régiment d'infanterie (15e et 14e) suivront rapidement en réserve d'avant-garde par le pont de Schiffenen et Flamatt, aussi contre Thörishaus.

Le 6e régiment d'infanterie marchera d'abord derrière le 5e, puis obliquera à gauche pour attaquer le pont de Flamatt et ensuite s'emparer des hauteurs de Schorren, à la gauche de Thörishaus. Les tirailleurs tenteront aussi de passer la Singine à gué. Une réserve sera laissée en-deçà de la rivière. Au-delà, un détachement sera lancé à gauche, contre l'ennemi qui occuperait encore Neuenek.

Le 7e régiment d'infanterie et le 2e régiment d'artillerie attaqueront Neuenek par Wünnewyl et Baggewyl, pour enlever le pont de Neuenek de vive force, avec l'appui de la réserve générale s'il y a lieu, ou quand l'effet des mouvements tournants se produira.

La réserve générale sera composée du 2e bataillon de carabiniers, du 22e bataillon de fusiliers, de l'escadron N° 4, qui pourront être renforcés dans la soirée, suivant les circonstances, par la batterie N° 11. La réserve s'avancera par le pont de Schiffenen à Wünnewyl, où elle se tiendra à la disposition du divisionnaire.

Le détachement du lieut.-colonel Bovet, avec le génie, franchira, quand cela se pourra, les ponts de Gammen, occupera Laupen, sur les deux rives, et, si le combat était encore engagé à Neuenek, y lancera un détachement pour agir sur le flanc droit des défenseurs de ce point. Si le passage à Laupen n'est pas possible, par suite de forces ennemies supérieures, le détachement du lieut. colonel Bovet restera, jusqu'à nouvel ordre, en observation devant ces forces, qui auraient alors laissé passer d'autant plus facilement nos troupes sur les autres points.

L'artillerie du 1er régiment ne passera les ponts que sur ordre spécial.

Magasin de distribution à Flamatt.

Rapport de division à 7 heures du soir, à Flamatt.

Cantonnements du 17 au soir conformément au tableau de dislocation distribué le 16 au soir en même temps que les présentes Dispositions.

Wallenried, le 16 septembre 1878. *(Sign.)*

Dispositions pour le 18 septembre.

La ligne de la Singine-Sarine ayant été franchie aujourd'hui par nos troupes conformément aux dispositions données hier, la marche en avant sera continuée contre Berne tout en combattant, et cela comme suit :

Aile droite (colonnel-brigadier Bonnard) 3e brigade d'infanterie, 6e escadron dragons, 1er régiment d'artillerie, sur Gasel et Könitz, en deux colonnes à peu près égales, à droite par Schlieren, à gauche par la grande route de Könitz. Engagements d'ensemble vers midi devant Könitz-Wangen (NB : pas pousser à fond, la 5e brigade ayant besoin de Könitz pour relever notre détachement Gaillet.)

Aile gauche (colonel-brigadier de Saussure) 4e brigade, 2e et 3e régiments d'artillerie (batterie 12 reste détachée), 4e escadron, aussi en deux colonnes par Neuenek et par Thörishaus sur Wangen. Le 22e bataillon marchera avec le 7e régiment sous le commandement du chef de la 4e brigade. Engagements d'ensemble vers midi devant Wangen-Könitz.

Chaque aile formera son avant-garde et s'efforcera de communiquer avec l'aile voisine. — Départ des colonnes des places de rassemblement à 8 h. du matin.

Le bataillon du génie disponible sera réparti aux deux avant-gardes, moins un détachement de sapeurs qui esquissera quelques ouvrages pour garder les ponts de Flamatt et de Neuenek sur les lignes de retraite et qui se rendront ensuite à la réserve.

Réserve (lieutenant-colonel Boiceau), bataillon 23 et 2e bataillon de carabiniers, un peloton du 5e escadron, de Thörishaus à Wangen, à disposition du divisionnaire.

Le parc de Division s'avancera une colonne derrière chaque aile, l'état-major avec la colonne de Wangen.

Les bagages seront divisés également en deux colonnes qui se rassembleront en raison de la formation des deux ailes, à Thörishaus et à Flamatt; la colonne de gauche, sous les ordres du major Kramer, celle de droite (sur Könitz), sous le lieutenant Girardet. Ces colonnes ne se mettront en marche que sur un ordre spécial.

Les ambulances s'avanceront : no 6 à Gasel, no 8 à Thörishaus.

Rapport des chefs de colonne et de celui de la réserve auprès du divisionnaire à 10 h. du matin à Liebenwyl.

Rapport de Division à 6 h. du soir dans une localité qui sera indiquée plus tard.

Cantonnements du 18 au soir suivant le tableau ci-joint, lequel pourra subir quelques modifications dans la journée.

Flamatt, le 17 septembre 1878. *(Sign.)*

Dislocation pour le 18 septembre au soir.

Etat-major de division : Ober-Wangen [1].

Aile droite : Mêmes cantonnements que le 17, moins Thörishaus, Grafenried et les localités de la gauche de la Singine; plus : Gasel, Schlieren, Herzwyl, Liebenwyl, Mengistorf.

[1] Modifié en partie pendant la journée : un détachement cantonne à Ober-Wangen ; le gros de l'état-major de division retourne à Flamatt.

Aile gauche : Mêmes cantonnements que le 17, moins Neuenek, Schorren et Landgarben; plus : Nieder et Ober-Wangen, Wangenhubel.

Réserve : Thörishaus, Schorren, Landgarben, Grafenried, Stuki; à Flamatt, cavalerie.

Parc de division : Neuenek.

Lazareth : Gasel, Thörishaus.

Compagnie d'administration : Fribourg, Thörishaus.

Dispositions pour le 19 septembre matin.

Le mouvement en avant contre Berne se continuera, le 19, par l'attaque des lignes Könitz-Bumplitz.

A cet effet, la 3e brigade d'infanterie, avec le 1er régiment d'artillerie (colonel-brigadier Bonnard) attaquera Könitz du côté des routes de Schlieren et de Gasel, en se reliant sur sa gauche à l'attaque de Bümplitz et en ayant un détachement sur sa droite.

La 4e brigade d'infanterie, avec le 3e régiment d'artillerie, (lieut.-colonel Sacc) attaquera Bümplitz (Rehhag) par les routes de Wangen et Bottingen, en se reliant à droite avec l'attaque de Könitz.

Le reste de la brigade d'artillerie se tiendra en réserve, vers Ried et Niedervangen, sous les ordres du colonel-brigadier de Saussure, avec les bataillons 18 et 19 détachés des 3e et 4e brigades d'infanterie.

Le 2e régiment de dragons se tiendra en arrière de Nieder-Wangen, près la route de Neuenek par Wangenhubel.

Le bataillon de carabiniers sera momentanément attaché à la 4e brigade, où se trouve déjà sa 1re compagnie en avant-postes.

Le génie continue ses ouvrages sur la rive gauche de la Singine.

Le détachement « ennnemi » étant rentré, le lieut.-colonel Gaillet reprendra le commandement de son régiment en entier.

Le corps « ennemi » sera formé par la 5e brigade d'infanterie, renforcée du 3e bataillon de carabiniers, du 3e régiment de dragons, du 3e régiment d'artillerie de la IIIe division et d'une ambulance.

Le 3e bataillon de carabiniers représentera, par ses guidons de compagnie, une brigade de 4 bataillons. Le 3e régiment d'artillerie représentera, par des guidons de section, 6 batteries.

Ambulances No 6 à Gasel, No 8 à Oberwangen.

Compagnie d'administration : Fribourg.

La place de rassemblement de l'aile gauche sera à Oberwangen, à couvert du feu de la position de Rehbag.

La place de rassemblement de l'aile droite sera vers Mengistorf.

Celle de la réserve générale et du 2e dragons entre Thörishaus et Oberwangen.

Les bagages seront dirigés sur Thörishaus et y resteront jusqu'à nouvel ordre.

Toutes les troupes se trouveront à 8 heures sur leurs places de rassemblement et entreront immédiatement en action.

L'état-major du divisionnaire se trouvera à Nieder-Wangen, à 10 heures du matin.

Les dispositions pour le 19 après-midi et la dislocation du 19 au soir, ainsi que l'heure et le lieu du rapport de division, seront donnés par un ordre ultérieur.

Flamatt, 18 septembre 1878. *(Sign.)*

Dispositions pour le 19 septembre après midi.

L'attaque des lignes Könitz-Bumplitz n'a pu être terminée ce matin, et le licenciement à commencer dès demain à Fribourg, Morat, Avenches, ne permet pas de la reprendre cette après-midi. En conséquence toutes les troupes se mettront en retraite dès 1 heure du soir par les routes de Thörishaus, de Neuenek, de Laupen, pour prendre les cantonnements indiqués dans le tableau de dislocation ci-joint. (Voir plus bas.)

La retraite se fera comme suit :

Aile droite (colonel-brigadier Bonnard), 3e brigade d'infanterie avec 1er régiment d'artillerie, par Thörishaus et le pont de Flamatt sur Wünnewyl, Blumisberg et environs. Un double détachement de flanqueurs par Gasel sur Riederen et par les hauteurs de Herzwyl, Liebenwyl, Grafenried, Ueberstorf.

Aile gauche (lieutenant-colonel Sacc), 4e brigade d'infanterie, avec 19e bataillon de fusiliers, 1re compagnie de carabiniers (Neuchâtel), génie, 12e batterie, sur Laupen, moitié par la route de Heitern, moitié par la route de Neuenek. Ces colonnes organiseront elles-mêmes leurs arrière-gardes.

Arrière-garde (colonel-brigadier de Saussure), 2e bataillon de carabiniers (moins compagnie de Neuchâtel), 2e régiment de dragons, 2e brigade d'artillerie (moins la 12e batterie), plus un bataillon de fusiliers (15e) détaché de l'aile droite, par Thörishaus et Flamatt. Elle prendra de bonnes positions de repli sur la route et ensuite sur les hauteurs de Riederen, Grossried, Baggenwyl, pour couvrir le passage des ponts et gués de la Singine à Thörishaus, Flamatt, Neuenek.

Les bagages se porteront dès maintenant sur les lieux de cantonnement.

Aussitôt arrivés aux cantonnements du 19, les divers corps et états-majors s'occuperont du licenciement et de la marche du 20 septembre en se guidant d'après l'ordre de licenciement joint au Tableau de dislocation et aux présentes Dispositions. (Voir ci-dessous).

Il est rappelé que les chariots de pionniers d'infanterie et 4 chevaux par batterie doivent rejoindre le parc de division à Fribourg le 20 septembre et que les bataillons, états-majors de troupes combinés, etc., doivent faire rendre leur matériel par un détachement de la même manière qu'ils l'ont perçu.

Ober-Wangen, 19 septembre 1878 (11 heures matin.) *(Sign.)*

Dislocation de la IIe division le 19 septembre au soir et ordres de licenciement.

Etat-major de division : Schmitten ou Flamatt.
» de la 3e brigade et du 5e régiment d'infanterie : Wunnewyl.
5e régiment, Wunnewyl et environs.
6e » Grand-Bösingen et environs, sauf le 18e bataillon à Gurmels.

Les bataillons fribourgeois à licencier le 20 au soir, à Fribourg; le 18e bataillon (Neuchâtel) marche le 20 sur Payerne pour y cantonner et s'embarquer en chemin de fer le 21, à 9 heures du matin, pour Colombier, par Yverdon.

L'état-major de la IVe brigade et 8e régiment d'infanterie, à Laupen ; 7e régiment, à Ulmitz, Lurtingen, Wallenbuch, Gempenach et environs.

Le 20 au matin les bataillons 19 et 20 marchent sur Avenches pour y prendre le chemin de fer, à 2 h. 10 et à 3 h. 5, le 20 septembre, pour Colombier, par Yverdon.

Les bataillons 21, 22, 23, 24, marchent sur Morat, où ils prennent le chemin de fer pour le Jura bernois, à 10 h. 30; 11 h. 40; 1 h. 55; 3 h. 15.

Le bataillon de carabiniers: à Balsingen et Baggenwyl; cantonne le 20 à Fribourg ; la compagnie fribourgeoise licenciée le 20 au soir ; les compagnies de Genève et Valais partiront le 21 au matin, par chemin de fer, de Fribourg; la compagnie de Neuchâtel prend le train avec le bataillon 18, à Payerne.

2e régiment de dragons : à Fribourg, Belfaux et environs, pour être licencié le 21 au matin, les deux escadrons fribourgeois à Fribourg, l'escadron vaudois à Corcelles (Payerne).

2e brigade d'artillerie : état-major à Flamatt.

1er régiment, à Guin et environs, pour marcher le 20 sur Granges et le 21 sur Moudon, où licencié.

2e régiment et 11e batterie : Lanthen, Berg et environs, pour rentrer en ligne le 20 au matin et licencier la batterie N° 9 le 20 au soir, à Fribourg, sauf un détachement qui accompagnera les chevaux le 21, à Moudon, par un train partant de Fribourg à 11 h. du matin.

Les batteries 10 et 11 (Neuchâtel) partent de Fribourg le 21 par un train spécial, après avoir laissé leurs chevaux pour être conduits à Moudon et à Berne.

La batterie N° 12 (Berne) à Kriechenwyl et environs. Après le combat du 20 au matin, elle part à pied pour Berne pour être licenciée le 20 au soir.

Parc de division : à Blumisberg et environs, pour marcher le 20 sur Fribourg, où licencié le 21.

Bataillon du génie : à Guminen, pour marcher le 20 sur Arberg, où licencié.

Lazareth et administration : Schmitten et Fribourg.

Dispositions pour le 20 septembre au matin.

La retraite se continuera sur les diverses places de licenciement, la 3e brigade sur Fribourg, la 4e brigade sur Morat et Avenches. Les bataillons 24, 23, 22 et 21 (Berne) se rendront de bon matin à Morat pour y arriver avant 9 heures et prendre le chemin de fer conformément au tableau de licenciement. Avant de partir de Laupen ils placeront en ligne de combat sur les hauteurs de Bösingen leur matériel retournant à Berne et les détachements chargés de l'y reconduire.

Les bataillons 20 et 19 se rendront de bon matin à Avenches pour y prendre le chemin de fer conformément au tableau de licenciement. Le bataillon 18 et la 1re compagnie du bataillon de carabiniers se rendront à Payerne, y prendront leurs cantonnements et en partiront par chemin de fer le lendemain 21 septembre à 9 heures du matin, à destination de Colombier.

Le 1er régiment d'artillerie partira de bon matin pour Granges où il couchera le 20 au soir et en repartira le 21 de manière à arriver avant 11 h. à Moudon. La batterie n° 12 se mettra en batterie sur les hauteurs de Bösingen et fera feu contre le corps ennemi jusqu'à 11 h. du matin. A ce moment, elle sonnera « Cessez le feu » et marchera par Laupen et Neuenek sur Berne pour y arriver avant 5 h. du soir. Le reste de la brigade d'artillerie se mettra en position aux retranchements qui battent le pont de Neuenek et la rive droite de la Singine. Il sera soutenu par les bataillons n° 15 et 2e carabiniers qui seront placés, l'un au passage de Neuenek, l'autre vers Flamatt, le tout sous les ordres du colonel-brigadier de Saussure.

La 3e brigade prendra position sur le plateau de Wünnewyl, le 5e régiment en 1re ligne, le 6e en deuxième. Le 2e régiment de dragons se placera à la gauche de la 3e brigade. Après avoir bien marqué la défense des diverses positions jusqu'à Wünnewyl, ces troupes se mettront en retraite sur Pfaffenholz, Schmitten, Berg, Angstorf et Fribourg. — Le corps du colonel-brigadier de Saussure formera l'arrière-garde renforcée par le 2e régiment de dragons.

Toutes les troupes doivent être placées dans les positions sus-indiquées à 8 h. du matin prêtes à commencer le feu; la marche en retraite sur Fribourg commencera au plus tard à 11 h. du matin.

Schmitten, le 19 septembre 1878. *(Sign.)*

Dispositions générales pour le corps « ennemi » [1].

16 *septembre*. Etre à Laupen, avant midi; y recevoir les guidons par l'état-major du 3e bataillon de carabiniers et faire la répartition conformément à l'ordre de division n° 6 (1re ligne du corps ennemi). Placer des consignes et plantons neutres aux ponts.

Le 3e bataillon de carabiniers devra aussi avoir pour lui 4 gui-

[1] Instructions remises au lieut.-col. Gaillet, commandant du détachement ennemi, avec avis de les laisser au commandant de la 5e brigade quand il le relèverait; instructions complétées et modifiées, en quelques détails, par des directions subséquentes au lieut.-colonel Gaillet et à la 5e brigade.

dons d'infanterie, 1 à chaque compagnie, représentant en tout 4 bataillons.

Le 16 au soir, le 3e bataillon de carabiniers aura : 2 compagnies en réserve générale à Bottingen, soit 3e ligne du corps « ennemi », avec 2 pièces de la batterie n° 12 représentant 2 batteries ;

1 compagnie à Hausmatt, en réserve d'aile droite (Gumminen-Laupen) ;

1 compagnie à Wangenhubel, en réserve d'aile gauche (Neueneck-Thörishaus) ; formant la 2e ligne du corps « ennemi ».

17 *septembre*. Le lieutenant-colonel Gaillet, attaqué par la IIe division, emploiera ses troupes (guidons) de 1re ligne en défensive, en les renforçant de ses deux bataillons (guidons) de seconde ligne et de 1 bataillon et 1 batterie (guidons) de la 3e ligne. Il sera refoulé et emploiera son bataillon et sa batterie (guidons) de réserve à recevoir ses troupes de 1re et 2e ligne sur le front Frauenkappeln-Riedbach-Bottingen-Wangen-Könitz, en étendant des flanqueurs à gauche par la vallée de Könitz vers Kehrsatz.

(Cette position semble un peu étendue, mais elle est censée avoir en réserve à Berne toute la Ve brigade et ses armes spéciales).

18 *septembre*. Le 18 au matin, le corps « ennemi » du lieutenant-colonel Gaillet sera de nouveau attaqué sur le front sus-indiqué et il se repliera sur la ligne Brünnen-Bümplitz-Liebefeld-Spiegel, avec un détachement de flanqueurs de gauche vers Kehrsatz.

Le front de la IIe division s'établira sur la ligne Frauenkappeln-Bottingen-Wangen-Könitz.

Entre midi et 3 heures, les troupes du lieut.-colonel Gaillet seront relevées par la Ve brigade et elles se replieront sur Frauenkappeln et Mühleberg, où elles passeront la nuit du 18 septembre en aile gauche de la IIe division.

Après le relevé, les avant-postes de la Ve brigade prendront l'offensive jusqu'à ce qu'ils soient en face du front sus-indiqué.

19 *septembre*. Le 19 au matin, la Ve brigade ayant une aile représentée par le 3e bataillon de carabiniers avec guidons et une aile en effectifs réels, prendra l'offensive et la continuera jusqu'à la rive droite de la Sarine et de la Singine. [1] La IIe division se repliera sur la rive gauche.

20 *septembre*. Le 20 septembre, la Ve brigade continuera son offensive, passera la ligne de la Sarine et Singine et prendra position sur la ligne Schönenbühl-Kriechenwyl-Bösingen-Wünnewyl-Uebersdorf, où elle fera halte, puis rétrogradera dès une heure après-midi sur Berne.

La IIe division continuera la retraite, l'aile droite sur Fribourg, le centre sur Groley et Avenches, la gauche sur Morat, où commencera le licenciement dès le 20 septembre avant et après-midi.

Fribourg, 9 septembre 1878. *Le Divisionnaire*, LECOMTE.

[1] Modifié, le 18, en ce sens que la IIe division continuerait l'offensive le 19 au matin et se mettrait en retraite l'après-midi.

Quelques officiers étrangers ont assisté aux manœuvres : de France, MM. le lieutenant-colonel de l'état-major général Laveuve, et le commandant d'infanterie Muzac, attaché au ministère de la guerre à Paris, auxquels s'est joint l'attaché militaire de France à Berne, M. le capitaine d'Aiguy, du 9e chasseurs à pied.

L'Allemagne était représentée par son attaché militaire à Berne, capitaine de Renthe-Finck, du 4e régiment de la garde à pied, et par M. le major bavarois Xilander; l'Angleterre par M. le major Russel.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

GENÈVE. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance de mardi 17 courant, a avancé au grade de capitaine dans l'état-major cantonal, MM. les premiers-lieutenants Raisin, Jean-Daniel, et Penard, Jean-Louis.

Dans la même séance, il a nommé au grade de lieutenant dans le dit état-major MM. Albrecht, Louis-Victor, et Anklen, Charles, adjudants sous-officiers.

— M. le major Charles Rigaud, à Genève, promu au grade de lieutenant-colonel, est nommé commandant du 1er régiment d'infanterie.

ITALIE. — Durant les grandes manœuvres de l'armée italienne se sont produits divers incidents plus ou moins graves, inévitables, pour ainsi dire, dans le service en campagne d'un corps d'armée; ainsi le 1er corps a vu, le même jour, un artilleur blessé par l'inflammation d'une cartouche au moment de la charge, deux hommes morts et une cinquantaine malades d'insolation et enfin, un autre incident plus sérieux tant par son effet que par les faits qu'il démontre.

L'Italia militare rend compte comme suit de ce malheur arrivé le 31 août dernier à la 2e batterie du 6e régiment d'artillerie attaché à la Ie division.

« L'action allait finir ; la division, repoussée par l'adversaire, se repliait sur Volta et la batterie se portait rapidement en arrière pour occuper de nouvelles positions. Pendant ce mouvement un avant-train sauta, blessant plus ou moins grièvement quatre servants, deux étaient assis sur l'avant-train et deux sur les sièges ; l'un d'eux est mort deux heures après. »

L'explosion a été produite par l'éclatement d'un shrapnel de 7 centimètres. — On procéda à l'examen des shrapnels contenus dans le coffre et dans les autres avant-trains de la batterie et on trouva des éléments certains pour expliquer la cause de l'explosion et comment celle-ci s'est produite. Les shrapnels de 7 centimètres ont la fusée à temps modèle 1873. Dans ces fusées l'inflammation est produite par un percuteur (tampon porte amorce) qui tombant sur un rugueux, communique le feu à la mèche de la galerie (cercle fusant) de la fusée et, de là, à la charge d'éclatement du projectile. Ce percuteur ou *masse libre amorcée*, formé d'un alliage de plomb et d'étain, est suspendu par deux ailettes qui se rompent sous la force d'impulsion produite par l'inflammation de la charge dans la bouche à feu ; pour plus de sécurité dans les transports le percuteur est maintenu par une broche en laiton qui s'enlève au moment de la charge. Voici ce qui est arrivé : par suite des secousses continues et répétées subies pendant les marches et exercices auxquelles a pris part la batterie dans les camps d'instruction et ensuite aux grandes manœuvres, le canal dans lequel passe la broche en laiton s'est peu à peu usé et élargi jusqu'à atteindre la base supérieure du percuteur (tampon porte amorce), restant ainsi ouvert; en conséquence le percuteur n'était plus supporté que par les ailettes, qui, de même, se sont usées par l'effet des chocs jusqu'à se briser et à laisser tomber le percuteur sur le rugueux.

Ce fait ne s'est pas produit pour les shrapnels de la pièce de 9 centimètres à chargement par la culasse ; ces projectiles sont munis de la fusée à temps modèle 1876, dans laquelle le percuteur est soutenu par un ressort à boudin interposé entre lui et le rugueux.

Pour éviter tout accident à l'avenir, on a décidé d'enlever le percuteur porte amorce aux shrapnels dans les batteries en service de campagne et de les transporter à part.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 18 (1878.)

L'ARTILLERIE DE POSITION EN SUISSE *(Suite.)*

Dans un précédent numéro, nous avons parlé de l'organisation de notre artillerie de position au point de vue plutôt administratif et en temps de paix ; nous dirons maintenant quelques mots sur la manière dont cette arme importante pour nous à un si haut degré devrait être organisée en temps de guerre. Nous avons dit déjà à quelles obligations multiples devait faire face l'artillerie de position; et c'est là-dessus que doit être basée l'organisation qui nous occupe afin que l'arme obtienne son maximum d'effet et rende les services qu'on exigerait d'elle au moment du danger.

I. Personnel. — Comme on le sait, les compagnies de position sont réunies par deux ou par trois et forment alors des *divisions* [1]. A première vue il peut sembler que l'on aurait pu former des divisions à 4 ou 5 compagnies. Mais, si l'on tient compte de tous les services auxiliaires qui doivent forcément être sous les ordres du chef de la division, on verra aisément qu'on ne pourra pas placer sous un même commandement plus de deux ou trois compagnies de position avec les services qui leur sont adjoints.

Une division de position, sur pied de guerre, devra comprendre : 1° les compagnies de canonniers de position destinés au service des bouches à feu, et à la direction ou surveillance des travaux de construction, de fascinage, de paquetage des munitions, etc. ; 2° des troupes auxiliaires prises dans l'infanterie de landwehr appartenant aux arrondissements territoriaux dans lesquels l'artillerie de position aura vraisemblablement à exercer son action; ainsi que nous l'avons dit déjà, ces troupes seront destinées au service de sûreté, d'avant-postes, d'escorte et fourniront en même temps des aides à l'artillerie de position pour les travaux de construction et de fascinage ; 3° des détachements du train qui auront pour mission, non-seulement d'amener les bouches à feu sur les emplacements où elles devront être employées, mais encore à amener à pied d'œuvre les matériaux de construction, branchages, bois pour charpentes et plates-formes et à approvisionner constamment les parcs et les dépôts des munitions nécessaires.

Ces trois corps de troupes réunis formeraient ce que nous appellerons un *équipage de position*. — La loi ne prévoit rien de semblable ; et cependant, il est hors de doute pour nous que, dans un moment donné, l'artillerie de position ne soit appelée à jour un rôle prépondérant, ainsi que l'a démontré clairement l'expérience des dernières guerres. Il serait donc utile que l'on s'occupât de cette question d'une haute importance afin de ne pas être pris au dépourvu quand

[1] Nous ne savons guère pourquoi cette dénomination de *division* à été choisie. Pourquoi pas régiment, comme dans l'artillerie de campagne ?

les destinées du pays seraient en jeu. Les attelages, les harnachements, les voitures à affecter à ce service devraient être prévus pour l'artillerie de position comme pour les autres corps de troupes. — Le train pour les équipages de position peut être pris dans les bataillons de train de landwehr; les canonniers de parc destinés aux travaux de paquetage, de confection et d'entretien des munitions seraient puisés dans les plus anciennes classes d'âge des soldats de parc de landwehr.

Quelques mots encore sur les attelages nécessaires à l'artillerie de position.

Pour les pièces de 8 cm. et 10 cm. et toutes les autres voitures, 4 chevaux suffisent, si les routes sont dans des conditions normales de profil et d'entretien ; on doit compter 6 chevaux pour les pièces de 12 cm. et 15 cm léger ; 8 chevaux pour les canons lourds de 15 cm. — Les mêmes chevaux, après avoir transporté les pièces, peuvent faire en quelque sorte la navette et transporter les autres voitures, munitions, etc. Nous pouvons donc admettre, en moyenne, 2 paires de chevaux par pièce, ce qui, pour 400 bouches à feu, donnerait un total de 1600 chevaux, sur 300 à 400 chevaux par *équipage de position.*

Ce nombre d'attelages une fois fixé, il est facile de déterminer ce qui reste à faire pour l'organisation du train par les équipages de position.

II. Matériel. — Il en est du matériel de l'artillerie de position comme de l'organisation de cette arme; il reste beaucoup à faire avant d'arriver à un résultat satisfaisant permettant de soutenir la comparaison avec telle ou telle armée voisine. En effet, le matériel affecté aujourd'hui au service de la position se compose, en presque totalité, de matériel d'artillerie de campagne hors d'usage. Voici quel est actuellement l'état de l'armement de l'artillerie de position :

43 Pièces de 8,4 cm. en bronze. (Ces pièces ont été remises à l'artillerie de campagne en remplacement du matériel d'école usé.)
45 Pièces de 10,5 cm. en bronze (anciens canons de 8 livres refondus).
118 Pièces de 12 cm. (anciens canons de 12 livres de campagne).
46 Obusiers de 16 cm. (obusiers de 16 livres).
10 Mortiers de 22 cm.
Il existe en plus, à titre d'essai :
6 Canons courts de 15 cm. en bronze.
1 Pièce de 12 cm. en acier fretté Krupp (Modèle).
1 » 15 cm. » « »

270 Soit un total de 270 bouches à feu.

Il y a en outre, à l'étude et en construction, une bouche à feu légère de 15 cm. en bronze acier. Dans les 118 pièces de 12 cm., on distingue quatre espèces différentes.

46	en bronze	refondues
6	en acier	
60	en bronze	transformées
6	en acier	

Les pièces refondues sont les seules dont on puisse se servir avec

une efficacité suffisante à une certaine distance ; mais pour cela il sera nécessaire de remplacer le coin double système Kreiner sujet à se gripper par le coin simple Broadwell, et en même temps d'augmenter la charge en la portant de 1060 grammes à 1500 et 1750 grammes. On aurait alors, avec ces modifications et l'emploi d'un nouvel emplombage pour les projectiles, à accroître la précision, la portée et l'effet utile de la pièce dans une proportion considérable. — Pour les pièces de 12 cm. transformées, la charge ne pourrait pas, sans inconvénients majeurs, être portée à plus de 1250 grammes.

N'oublions pas de mentionner que nous possédons, pour les pièces de 8 et 10 cm. 60 affûts exhaussés, dits affûts de position.

Les pièces de 12 cm. sont montées sur affûts de campagne.

On voit aisément par la lecture des chiffres ci-dessus que l'armement actuel de notre artillerie de position est bien loin de satisfaire aux besoins de la défense du pays.

Si nous examinons maintenant l'effet des shrapnels de nos divers calibres en remarquant que la limite de cet effet utile est atteinte quand la vitesse restante du projectile est de 240 mètres, l'action du shrapnel est encore efficace :

à 2400 mètres pour le canon de 8 cm.
2000 » » 10 cm.
1400 » » 12 cm.
1000 » » 16 cm.
1500 » pour le canon court de 15 cm. en bronze.
4000 » pour le canon de 12 cm. fretté Krupp.
4700 » » 15 cm. »
2800 » pour le canon de 15 cm. léger.

A la simple inspection de ce tableau, on se rend compte du degré d'infériorité de la pièce de 12 cm. qui forme cependant chez nous l'armement normal de l'artillerie de position.

Les nouvelles pièces de l'artillerie de campagne dans les armées étrangères ont un effet utile de shrapnel jusqu'à 2800 à 3000 mètres au moins ; ce qui fait que, en cas de lutte, nos pièces de position de 12 cm. ne pourraient pas même répondre coup pour coup à cette distance, mais encore seraient promptement mises hors de combat par l'effet écrasant de simples pièces légères de campagne Ce fait seul, si l'on tient compte de la place toujours plus importante que prend l'artillerie de position dans les guerres de notre époque, doit faire réfléchir et mérite un sérieux examen.

La question dont nous nous occupons succinctement ici peut se poser de la manière suivante : Faut-il, pour l'artillerie de position, adopter une seule espèce de bouche à feu, un calibre unique, ou doit-on admettre des pièces de calibre différent ?

Au point de vue de la facilité dans l'instruction de la troupe, de l'approvisionnement en munitions, du remplacement des affûts, pièces d'équipement, etc., il est évident que l'adoption d'un calibre unique est la meilleure mesure à prendre ; mais, si l'on tient compte des exigences de la tactique et des nécessités de la guerre, on est obligé de reconnaître qu'un seul calibre ne remplit pas les conditions voulues.

En effet, dans tous les cas qui pourront se présenter en campagne, l'artillerie de position aura à exercer son action :

1° contre des buts animés ;

2° contre des buts résistants.

Dans la première de ces alternatives, les petits calibres sont les meilleurs ; ils sont beaucoup plus mobiles, plus faciles à approvisionner en munitions, à transporter, à dissimuler ; mais il faut aussi que la portée et la précision de la pièce, l'effet des projectiles soient en rapport avec les exigences du service.

Remarquons en passant que, contre des troupes, le shrapnel, au delà d'une certaine limite, agit non-seulement par les pertes qu'il peut faire subir à l'ennemi, mais aussi par l'*effet moral* en couvrant de ses gerbes de balles et en avant des troupes une zone qu'il est difficile de franchir.

Les pièces destinées à battre des buts animés devront être assez mobiles pour être amenés dans n'importe quelle position ; mais, cependant, elles devront avoir une puissance plus grande que les pièces de campagne et, enfin, leurs projectiles devront contenir une charge telle que l'effet de mine soit suffisant pour bouleverser des fortifications rapides et démonter les bouches à feu ennemies derrière des retranchements de campagne ; car c'est là un des emplois les plus fréquents et les plus importants de l'artillerie de position.

Dans le second cas, les bouches à feu produisent leur effet par le poids des projectiles et leur charge d'éclatement ; il faut donc, eu égard à ces deux facteurs, employer les gros calibres, qui ont cependant leur limite en tenant compte du poids des pièces et des nécessités de transport ; (nous ne parlons pas ici des canons de côtes et de marine, qui, en général, une fois mis en batterie y restent fort longtemps et qui exigent pour les faire mouvoir des appareils mécaniques d'une grande puissance).

L'artillerie allemande a adopté comme plus gros calibre la bouche à feu courte de 21 cm. frettée pour remplacer les mortiers rayés de 22 cm ; cette bouche à feu lance un projectile de 80 kilogrammes contenant une charge d'éclatement de 5 à 6 kilogrammes. Il est clair qu'une telle pièce n'a pas sa raison d'être en Suisse. Le canon le plus lourd que nous puissions admettre chez nous c'est le canon fretté de 15 cm., pesant 4700 à 4800 kilogr. avec l'affût, et encore suffisamment transportable. (Quelques essais faits cet été à Thoune avec 8 chevaux ont montré que la traction de cette pièce a lieu sans de grandes difficultés sur des chemins même médiocres). La limite du tir à obus est de 9000 mètres, on atteint cette portée en tirant sous un angle de 35 degrés et en admettant 760 m/m comme hauteur barométrique ; en Suisse, la portée serait un peu augmentée, vu la différence dans la pression atmosphérique. — La charge est de 6 k. 5 ; le poids de l'obus 32 kil., celui du shrapnel 36 kil. ; la vitesse initiale, 475 mètres. — Le shrapnel garde son effet utile jusqu'à 4700 à 4800 mètres, et les éclats d'obus sont projetés jusqu'à 4 ou 500 mètres. On peut juger par ces quelques détails de la puissance d'une pareille bouche à feu.

Les pièces de gros calibres sont destinées à remplir des buts di-

vers. Vu l'extension toujours plus grande que prend l'emploi de la fortification en campagne, il y aura lieu constamment à *démonter* des pièces cachées derrière des épaulements. Ce sera là un des services que l'on demandera principalement aux pièces de gros calibre ; il leur faudra donc une précision considérable, et un grand effet de mine pour bouleverser les parapets ; le tir à démonter doit commencer à 3000 mètres de la position attaquée ; il faut aussi pour que l'effet de pénétration soit suffisant que le projectile ait une forte vitesse restante ; cela conduit à un cœficient de charge élevé.

Un autre emploi des pièces de gros calibre est le bombardement des localités à grande distance qui a pris une grande importance depuis l'introduction de la nouvelle artillerie. On cherche à détruire les établissements militaires, arsenaux, laboratoires, fabriques, les monuments publics, à empêcher l'armement et la réparation des ouvrages.

Pour d'autres buts tels que la destruction des blindages, défilés, abris, magasins, réduits, casemates, la démolition des coffres et caponnières placés dans les fossés, et en général partout où on se sert du tir indirect, on a besoin de pièces de gros calibre lançant suivant une trajectoire très courbée des projectiles lourds et puissants. La pièce peut alors avoir une longueur plus faible puisqu'on tire à charge réduite.

De là l'introduction des pièces courtes de 15 cm. et en Allemagne, des pièces de 21 cm. ; ces dernières sont fort lourdes et ne peuvent servir utilement que dans des siéges en règle.

Cependant, en tenant compte du sol si mouvementé de nôtre pays, il faut convenir que nous avons avantage à posséder des bouches à feu à trajectoire très courbée pouvant tirer par dessus des collines élevées ; mais il faut aussi que leur portée ne soit pas trop faible. — En pesant ces conditions multiples, nous arrivons à un terme moyen soit à une pièce de 15 *cm. légère* tirant à charge moyenne et permettant encore certaines portées. Nous réunissons ainsi les *desiderata* relatifs au calibre, à la portée, à l'effet du projectile et à la mobilité. En effet, la limite du poids facilement transportable sur notre terrain coupé est de 2750 kil. environ ; en prenant 1080 kil. pour poids de l'affût d'après ceux que nous possédons, nous aurons pour la bouche à feu un poids limite de 1700 kilog. Ce poids admis, il reste à chercher s'il nous permet de construire une pièce de 15 cm. pouvant supporter des charges suffisamment fortes. Ici se pose tout naturellement la question du métal à choisir.

Dès l'abord, on voit que le bronze ordinaire ne pourrait, en tenant compte du poids limite admis, supporter des charges suffisantes ; nous l'éliminons donc et restons en présence de l'acier et du *bronze-acier* ou bronze comprimé.

C'est à ce dernier que l'on doit s'arrêter et cela pour les raisons suivantes : la matière première se trouve déjà en Suisse et à ce titre nous ne sommes pas tributaires de l'étranger, ce qui est un grand point ; la fabrication de la bouche à feu peut se faire en Suisse par les soins de l'industrie du pays ; puis, les pièces mises hors de service conservent une valeur intrinsèque considérable, ce qui n'est pas

le cas pour l'acier ; et enfin, l'économie de premier établissement est considérable par rapport aux pièces d'acier.

Nous avons essayé de démontrer, dans les pages qui précèdent, de quelle utilité incontestable est pour notre pays la possession d'un matériel de position en rapport avec les exigences militaires actuelles ; nous nous proposons de revenir dans un article ultérieur sur quelques points relatifs aux bouches à feu à construire.

Exercice d'attaque et de défense d'un ouvrage de campagne.

Sous ce titre, l'*Avenir militaire* publie quelques colonnes d'un grand intérêt sur une manœuvre qui a eu lieu au polygone de Satory près de Versailles :

« Un exercice fort intéressant a été dernièrement exécuté par le premier régiment du génie au polygone de Satory, en présence des officiers de l'Ecole supérieure de guerre, des capitaines d'infanterie détachés à l'Ecole du génie, des officiers de réserve du génie, élèves de l'école des ponts-et-chaussées et d'un grand nombre d'officiers de la garnison de Versailles. Il s'agissait d'appliquer sur le terrain l'un des cas particuliers d'attaque qui présentent à la guerre les plus grandes difificultés.

» On sait combien d'efforts, d'énergie et de sang ont coûté aux Russes et aux Turcs pendant la dernière guerre, les attaques entreprises contre des ouvrages de campagne. Et cependant ces ouvrages étaient rarement précédés de défenses accessoires sérieuses et pouvaient être enlevés de vive force. A Plewna, à Lowatz, à Gorni-Dubniak, les ouvrages turcs avaient certainement des reliefs assez forts, mais leurs fossés et leurs escarpes ne constituaient pas de véritables obstacles, puisqu'on les pouvait franchir d'emblée. Aussi leurs abords avaient-ils été très habilement organisés en vue de suppléer à l'insuffisance de l'obstacle par un développement de feu très considérable. En certains points le feu de la défense était étagé sur 3, 4 ou 5 lignes. Les ouvrages et tranchées des contre-approches, construits par l'armée turque ont certainement contribué par leur disposition, plutôt que par leur force, aux succès de cette armée dans les combats qui ont précédé l'investissement du camp retranché de Plewna. En réalité, le rôle principal de la défense a été joué par les tranchées qui enveloppaient, bordaient ou commandaient les ouvrages et l'on pourrait même citer tels ouvrages de la ligne de défense qui ont été plus nuisibles qu'utiles aux défenseurs,

» Dans de semblables circonstances, l'attaque de la position peut s'exécuter d'après les principes généraux indiqués dans le règlement de 1875. Il faut que la marche des échelons soit convenablement préparée et soutenue par l'artillerie et que ces échelons sachent mettre successivement à profit les plus faibles accidents du sol, pour s'y abriter en nombre suffisant et contre-battre efficacement les crêtes des ouvrages de l'adversaire. La position est abordée d'emblée dans un dernier élan sous l'impulsion des réserves.

» C'est déjà une opération très difficile à exécuter dans la pratique, en terrain découvert, lorsque les ouvrages et tranchées du défenseur échappent aux coups d'enfilade et ne peuvent être attaqués que de front; mais la difficulté augmente encore dans de grandes proportions lorsque les ouvrages sont enveloppés de sérieuses défenses accessoires et surtout de forts abattis, bien enchevêtrés et solidement fixés au sol.

» Il faut alors exécuter, à bout portant de l'ennemi, les travaux de destruction nécessaires pour frayer des passages à travers les obstacles. Ces passages forment des défilés plus ou moins étroits, par lesquels l'assaillant devra s'écouler en rompant ainsi son ordre tactique de combat. Il est donc de toute nécessité d'adopter en pareil cas une formation particulière dans laquelle un nouvel échelon, celui des travailleurs, devra occuper une place déterminée et qui permette d'arriver avec ordre et méthode jusque dans l'intérieur de la position.

» Dans l'exemple qui nous occupe, la position défensive était constituée par l'ouvrage des Docks, composé de deux demi-bastions et d'une demi-lune à forts profils. Cet ouvrage couronne les escarpements de la rive gauche de la Bièvre, en face du fort du Haut-Buc, établi sur la rive opposée. Son front a une longueur d'environ 200 mètres et il est situé à environ 200 mètres de la lisière des bois de Satory, supposée infranchissable pour les deux partis. Le rentrant formé par cet intervalle libre est occupé par deux petits ouvrages de campagne et quelques tranchées. Enfin la limite du polygone de l'autre côté de l'ouvrage est également infranchissable. L'attaque se fera donc forcément de front.

» Pour arrêter l'assaillant, le défenseur a enveloppé tout le front de l'ouvrage d'une ceinture de forts abatis de transport, composés de têtes d'arbres de 0^m25 à 0^m30 de diamètre, bien enchevêtrés, bien consolidés et placés sur deux rangs d'épaisseur.

» Entre cette ceinture d'abatis et la contrescarpe, le terrain a été couvert de trous de loup, fils de fer, petits piquets, fougasses, etc. Enfin le fond du fossé est barré dans toute sa longueur par un palissadement continu, formé, tantôt avec des palissades ordinaires, tantôt avec des palanques composées de doubles rangées de corps d'arbres dont l'épaissseur atteint jusqu'à 0^m50.

» Le terrain extérieur est beaucoup moins favorable au défenseur. L'ouvrage ne bat pas l'escarpement de la Bièvre; le terrain des attaques est bombé et échappe aux vues de l'ouvrage; en outre, ce terrain est un peu raviné, couvert par des haies, des travaux de sapes, des dépôts de matériaux, etc.

» Les points d'attaque sont nettement définis : ce sont le saillant de la demi-lune et celui du bastion le plus voisin du bois ou bastion de gauche. L'assaillant n'en devra pas moins contenir les défenseurs des crêtes du bastion de droite, qui ont des vues sur le terrain des attaques principales.

» A droite des attaques, en face du rentrant compris entre l'ouvrage des Docks et le bois, il faut aussi préparer une colonne destinée à soutenir le mouvement des deux attaques principales, enlever

les petits ouvrages intermédiaires, menacer la gorge de l'ouvrage et prévenir les contre-attaques de la défense. Les troupes qui composent cette colonne sont les grandes réserves de l'attaque et ne doivent s'engager à fond qu'au moment critique de l'assaut.

» Hormis la colonne d'attaque d'extrême gauche, chargée de la fausse attaque contre le bastion de droite, les colonnes sont composées de la manière suivante :

» 1° Tête de colonne ;

» 2° Travailleurs ;

» 3° Colonne d'assaut ;

» 4° Réserve de la colonne d'assaut. (Ce 4ᵉ échelon n'est pas représenté faute de place.)

» La tête de colonne doit avoir l'effectif nécessaire pour fournir un essaim de tirailleurs de 1,5 hommes environ par mètre courant, sur la ligne des défenses accessoires. Elle se décompose en échelons réglementaires.

» L'effectif des travailleurs et leur outillage est réglé suivant le travail à exécuter. Une réserve de travailleurs et d'outils les suit à distance.

» L'effectif total de chaque colonne, travailleurs non compris, et de sa réserve doit être calculé à raison de deux à trois fois l'effectif supposé des défenseurs.

» Les distances entre ces divers échelons, au moment où s'ébranle la tête de colonne, sont évidemment variables suivant la forme du terrain. A Satory, il n'y avait aucun inconvénient à les tenir très rapprochés les uns des autres sur les pentes de la Bièvre, que ne peuvent atteindre les coups de l'ouvrage.

» Les troupes de la défense, dont l'effectif devait être calculé à raison de 2 hommes par mètre courant de front, non compris les réserves extérieures, étaient représentées par 3 compagnies de 70 hommes.

» Quelques pièces, à l'attaque et à la défense, marquaient la période de préparation par l'artillerie et les divers moments de la lutte.

» Au signal donné, les premiers échelons des têtes de colonne s'ébranlent jusqu'aux premiers couverts et engagent la fusillade. Ils gagnent du terrain et sont renforcés progressivement par les échelons suivants jusqu'au moment où ils obtiennent la prépondérance du feu. Les crêtes sont balayées par un feu rapide à la faveur duquel les têtes de colonnes atteignent les abattis.

» Les travailleurs qui ont suivi les mouvements des soutiens attaquent les abattis et y placent des charges de poudre et de dynamite. Ils pénètrent dans la première trouée faite, avec quelques hommes de la chaîne, et déblaient la 2ᵉ série des défenses accessoires. Le feu rapide continue toujours et une partie de la tête de colonne aborde le chemin couvert.

» Quelques hommes descendent dans le fossé, posent des charges de dynamite au pied des palissades, y mettent le feu et se retirent derrière les soutiens. Le feu rapide continue.

» Le signal de l'assaut est donné et les colonnes s'avancent au pas

de charge. Les tirailleurs de la tête de colonne se resserrent pour éviter les effets des explosions à faire au milieu des abatis. On donne le feu aux poudres et les passages sont ouverts sur 3 ou 4 mètres de largeur. Le restant de la tête de colonne les franchit successivement pour couronner la contrescarpe et continuer son feu rapide. Les colonnes d'assaut y pénètrent à leur tour, se jettent dans le fossé et s'y répandent, après avoir franchi les brèches pratiquées dans les palissades, et se préparent à escalader ensemble le parapet.

» Au moment où ces colonnes d'assaut gravissent le talus extérieur et arrivent sur la plongée, les têtes de colonne cessent leur feu et franchissent à leur tour le fossé et l'escarpe. Les réserves des colonnes les remplacent sur la contrescarpe pour soutenir la retraite en cas de besoin.

» Les grandes réserves se sont ébranlées en même temps que les colonnes d'assaut et elles ont exécuté une attaque sur le flanc gauche et la gorge de l'ouvrage. N'ayant pas de défenses accessoires à franchir. elles ont pris la formation réglementaire ; leurs travailleurs marchant derrière les soutiens, n'ont eu qu'à aplanir les obstacles qui auraient entravé la marche de la colonne.

» Quelques minutes suffisent pour exécuter tous ces travaux de destruction quand on a pris toutes les mesures nécessaires.

» Mais il est facile de concevoir que, si courte qu'elle puisse être, cette opération ne peut s'exécuter sans trop grandes pertes qu'à la condition d'obtenir une prépondérance de feu vraiment efficace. On ne doit donc pas marchander les cartouches aux hommes qui composent les têtes de colonnes et qui en auront rapidement brûlé trente à quarante dans les derniers moments de la crise. Il faut que le sifflement des balles, au-dessus ou à ras de la crête, soit incessamment strident, violent, démoralisateur pour une troupe couverte et que le défenseur, comme à Plewna, en soit réduit à tirer par-dessus la crête, les bras en l'air, et sans rien voir de ce qui se passe sur les glacis.

» Il faut, en temps de paix, éviter à tout prix les moindres accidents, et l'on ne saurait par conséquent suivre strictement la marche qui vient d'être indiquée. Aussi a-t-on dû, pendant la manœuvre et au moment où les explosions allaient être exécutées, faire intervenir une contre-attaque devant laquelle les troupes des deux colonnes d'attaque principales et, par suite, celles de la fausse attaque d'extrême gauche durent battre en retraite. Les défenseurs, à leur tour, furent refoulés par le gros des grandes réserves. Le terrain fut ainsi rationnellement évacué et l'on put mettre le feu aux charges sans aucun danger.

» Les brèches étant faites, on peut reprendre l'attaque avec tout l'ensemble désirable et donner l'assaut à la position.

» Les formidables explosions de poudre et de dynamite qui ont été produites ont fourni peu de projections dangereuses dans les abatis, surtout sur les points où ces abatis étaient les plus puissants. Quant aux palanques et aux palissades, elles ont été coupées comme avec la hache, au ras du sol, sans projections du côté de l'attaque. Il en résulte que les assaillants peuvent, sans danger sérieux, rester

sur place et continuer leur feu en se resserrant un peu et en dégageant la brèche à faire et ses abords, jusqu'à une dizaine de mètres. A cette distance, même pour les palanques, on n'aura pas non plus à craindre le choc des gaz de la dynamite.

» Les défenseurs ont, de leur côté, fait jouer des fougasses; mais il est évident que le terrain des attaques dut être préalablement évacué. Les fougasses ordinaires ont lancé de magnifiques gerbes de pierres jusqu'à 100 ou 150 mètres de distance, et l'on conçoit facilement que de pareilles explosions aient pu arrêter les bataillons turcs de Suleyman pacha, lancés à l'attaque des ouvrages russes de Schipka.

» Indépendamment des fougasses préparées à l'avance, une fougasse a été improvisée, sous les yeux des officiers, avec une extrême rapidité. A l'extrémité d'un forage de 2 m. à 2 m. 50 de profondeur, creusé en quelques minutes, on a fait détoner une cartouche de dynamite. Il s'est produit une chambre dans laquelle on a immédiatement versé de la poudre et introduit une amorce. On a donné le feu, et il s'est produit une violente détonation, et une forte projection de pierrailles et de mottes de terre. Toute l'opération a duré dix minutes.

» En résumé, la manœuvre qui a été exécutée à Satory, avec autant d'entrain que de méthode, à élucidé une question très importante et montré comment, dans certaines circonstances, il convient de régler l'attaque d'une position et de modifier l'emploi normal des divers échelons d'une colonne d'attaque. »

Il nous semble que de semblables exercices, profitables à tous égards aux troupes, pourraient être exécuté chez nous, sur une plus petite échelle, sans doute, mais de façon à donner à nos soldats, fantassins, artilleurs et sapeurs, une idée forte et utile de l'attaque d'une position un peu fortement retranchée et défendue.

REMPLACEMENT DES MUNITIONS [1]

Le remplacement des munitions se fait :

En première ligne par les approvisionnements des corps (pour l'infanterie par les demi-caissons de chaque bataillon), lesquels, d'après le tableau N° 2, comptent 60 cartouches par homme portant fusil et 40 charges par pièce ;

En seconde ligne, par le parc de division comptant 438,180 cartouches et 720 charges d'artillerie ;

En troisième ligne enfin par le dépôt de réserve de Fribourg, fort de 440 charges d'artillerie et 180,570 cartouches d'infanterie.

Le procédé à suivre pour ce remplacement est le suivant :

A. — Infanterie.

En règle générale, lorsque le régiment est réuni, la moitié des demicaissons de ligne suit la troupe le plus près possible de sa ligne de feu,

[1] Instruction émise, pour le Rassemblement de troupes de 1878, par le commandant du parc de la II[e] Division.

l'autre moitié forme le premier échelon de munitions. Des relais de un ou plusieurs caissons du parc, placés, à un ou deux kilomètres en arrière du champ d'action, près de croisées de routes composent le second échelon, et la colonne restant au parc le troisième. Les caissons d'infanterie sont sous la direction du sous-officier d'armement pour le bataillon ; de l'adjudant chef de caissons pour le régiment et du lieutenant du train pour la brigade.

Dans le but de rapprocher autant que possible le service de munitions pendant le rassemblement de celui de guerre, il sera délivré chaque matin aux hommes, avant le départ du cantonnement par les soins de leurs commandants respectifs, un nombre restreint de cartouches (un ou deux paquets par homme) comme munition de poche. Les commandants des bataillons désigneront au moins deux hommes par compagnie pour le transport pendant le combat des caissettes de cartouches dans la ligne même du feu.

Aussitôt le signal donné pour la cessation du combat (IIe division « halte, » voir ordre de division N° 2, page 4), les régiments complèteront les vides des caissons qui suivent les bataillons par la munition restante et enverront les voitures régimentaires vides ou entamées ensuite de ce complément se ravitailler à la colonne de parc la plus rapprocdée. Cette opération terminée, les caissons retourneront rejoindre leurs corps dans les cantonnements qu'ils ont pris dans l'intervalle.

Sauf les cas tout à fait exceptionnels, le parc ou les subdivisions du parc ne délivreront des munititions que sur un *bon* signé du commandant du régiment, ou de l'officier qu'il désignera à cet effet. Ces bons serviront de décharge à l'officier ou sous-officier du parc, lequel les enverra comme pièce justificative de son rapport de section, chaque soir, par la voie du service, au commandant du parc. *Les demandes de munitions faites directement* par les chefs des bataillons ou compagnies, ne sont admises qu'en cas de force majeure (par exemple lorsqu'il s'agit de corps détachés ou lorsque l'emploi de la voie du service occasionnerait des retards préjudiciables à l'idée générale. Elles doivent toujours être accompagnées d'un reçu dûment signé de ces offioiers).

B. — Artillerie

L'artillerie complète sa dépense de munition au moins chaque jour, comme il est dit plus haut pour l'infanterie et cela sur l'ordre écrit du commandant du régiment. Autant que possible, cet officier n'enverra au parc qu'un seul caisson pour le régiment.

C. — Colonnes de parc

Le parc de division marche en deux colonnes alternant chaque jour. La première formant l'intermédiaire entre les voitures des corps et la colonne servant de réserve générale se subdivise en plusieurs fractions ou relais dont l'emplacement dans les différentes phases de la journée est laissé à l'initiative des commandants de sections. Ceux-ci font immédiatement rapport sur tous leurs changements de position au commandant du parc par la voie du service.

Aussitôt les positions principales du parc prises, il en est donné connaissance par des sous-officiers montés :

1° *Au Divisionnaire ;*
2° *Au Commandant de la brigade d'artillerie ;*
3° *Aux Commandants des brigades d'infanterie.*

Ceux-ci à leur tour, les indiqueront aux différentes unités placées sous leurs ordres.

Les ordonnances détachés vers les Commandants de la Division et des

Brigades resteront auprès d'eux pour transmettre leurs ordres et avis aux Commandants du parc, qu'ils rejoindront en tout cas le soir, à la cessation des manœuvres.

Le bataillon N° 24, les deux pelotons de l'escadron N° 5, et la batterie N° 12, marquant l'ennemi pendant les journées des 16, 17 et 18 Septembre, compléteront leurs munitions le 18 au soir, à leur rentrée à la division.

Fribourg, le 14 Septembre 1878.

Par ordre du colonel divisionnaire :

Le Commandant du parc, TECHTERMANN, major.

L'avancement des officiers dans les armées étrangères.

(Suite.)

Avancement aux divers grades d'officiers.

Pour être nommés lieutenants, les sous-lieutenants doivent servir d'une manière satisfaisante dans un régiment pendant un temps à la disposition du ministre, et en outre subir un examen professionnel.

Tout lieutenant ayant deux ans de service peut être promu capitaine s'il subit avec succès un nouvel examen professionnel.

Tout capitaine ayant six ans de service peut être promu major s'il subit avec succès un dernier examen professionnel très sérieux.

Au-dessus de ce grade, les limites de temps de service ne sont plus indiquées par la loi et il n'est plus exigé d'examen professionnel. Cependant il est spécifié, en principe, que les nominatiens aux grades de major et de lieutenant-colonel ne pourront tout d'abord être faites que pour cinq ans, au bout desquels ces officiers seront ou placés en demi-solde ou maintenus selon qu'il importera aux intérêts de l'armée. Cette mesure, qui atteint l'état de l'officier, ne semble devoir être que le résultat d'un état de transition, car elle ne s'applique ni à l'artillerie ni au génie, parce que « dans ces armes, le système de l'achat des grades a été supprimé depuis » longtemps, et que l'avancement s'y trouve déjà entouré de garanties sérieuses. »

Toutes les vacances provenant de la promotion d'un officier au grade de major général, du décès d'un officier, de sa mise hors cadre, ou de la promotion d'un officier appelé à remplir une vacance dans un autre corps, sont remplies *dans le régiment* par les officiers les plus *anciens* dans chaque charge, mais seulement jusqu'au grade de major inclus. A partir de celui de lieutenant-colonel, l'avancement a lieu uniquement au choix.

Toute vacance provenant d'une cause autre que celles ci-dessus est remplie *au choix* par un officier de l'armée, que propose le commandant en chef.

On peut dire que les vacances *naturelles* sont, jusqu'au grade de major, dévolues à l'ancienneté (mais sous réserve de la capacité), et que les vacances exceptionnelles sont dévolues au choix.

Toute promotion est faite sur la proposition du commandant en chef de l'armée avec l'approbation du ministre.

V. RUSSIE.

Du recrutement des officiers.

Pour être nommé officier en Russie, il faut soit sortir d'une école spéciale militaire, soit avoir passé par une école dite des *Jounkers*, ou enfin,

si l'on ne sort pas d'un corps de troupes, avoir satisfait à un examen identique à celui que subissent à leur sortie, les élèves de ces dernières écoles.

Après avoir satisfait aux examens de sortie des unes ou des autres des écoles ci-dessus, les élèves sont nommés *porte-épées Jounkers*, titre qui leur confère des droits spéciaux en attendant leur nomination d'officier.

Les écoles spéciales militaires sont de diverses natures :

1° Trois écoles d'infanterie. — Durée des cours : deux ans.

2° Une école de cavalerie. — Id. Id.

3° Une école d'artillerie et une autre pour le génie. Durée des cours : trois ans. (Les élèves sortant des écoles d'infanterie ou de cavalerie peuvent être admis directement au cours de troisième année.)

4° L'école des pages de l'empereur, recevant les enfants dont les parents ont rendu des services signalés à l'Etat. Les élèves en sortent généralement pour passer dans la garde. — Durée des cours : sept ans, dont cinq d'enseignement secondaire et deux d'enseignement militaire.

5° L'école des cadets de Finlande, spéciale à la noblesse de ce grand-duché. — Durée des cours : huit ans, dont trois d'études militaires.

Les élèves de ces écoles sont nommés officiers à leur sortie, même quand il n'y a pas de vacances ; mais ils sont classés dans des emplois différents, suivant le nombre de points obtenus à l'examen de sortie. Ceux de la première catégorie ont le grade de sous-lieutenant dans la ligne ou de cornette dans la garde[1] ; ceux de la seconde sont nommés enseignes dans la ligne ; ceux de la troisième, avant d'être nommés enseignes (ou cornettes) dans la ligne, doivent encore faire six mois de service dans un corps de troupe comme *porte-épée Jounker*.

Dans les écoles de Jounkers le niveau des études est notablement moins élevé que dans les écoles spéciales militaires. Elles reçoivent des sous-officiers provenant soit des appelés, soit des volontaires et sortant des rangs. La durée des cours y est de deux ans. On compte douze de ces écoles pour l'infanterie, deux pour la cavalerie et deux pour les cosaques. Avant d'y entrer les candidats doivent avoir avec succès subi un examen déterminé.

A leur sortie, les jounkers acquièrent les droits nécessaires pour être promus officiers du grade d'enseigne ou de cornette dans la ligne. Cependant, ils sont formés en trois catégories d'après leur classement ; les premiers peuvent être nommés sans vacances, les seconds ne sont nommés que sur vacances, les troisièmes ne reçoivent que des attestations et n'ont pas de droits acquis.

Les écoles spéciales militaires donnent environ 560 officiers par an ; les écoles de Jounkers, fournissant moyennement 1420 *porte-épée Jounkers*, il convient de remarquer cependant, comme atténuation de ce dernier chiffre, que la grande majorité des sous-officiers qui entrent aux écoles de jounkers appartient à la catégorie des volontaires ayant achevé les cours de l'enseignement supérieur ou secondaire.

Avancement aux différents grades d'officier.

Jusqu'au grade de capitaine, c'est-à-dire pour les officiers subalternes, l'avancement a lieu par corps de troupes.

L'avancement au grade de major se donne en général *par division* d'infanterie ou de cavalerie. Il y a cependant exception pour les bataillons

[1] En Russie, le premier grade d'officier est celui d'enseigne pour l'infanterie ou de cornette dans la cavalerie. On observe en outre que dans la garde les officiers ont en réalité le grade immédiatement supérieur à celui qui correspond à leur dénomination. Ainsi le cornette de la garde équivaut au sous-lieutenant de la ligne, etc.

de chasseurs, pour lesquels l'avancement se donne sur tous les bataillons. Dans l'infanterie de la garde, c'est le grade de capitaine (lequel correspond à celui de major dans la ligne) qui est donné par division ; au contraire, il est donné par corps pour la cavalerie de la garde.

L'avancement aux grades supérieurs à celui de major a lieu par arme comme chez toutes les puissances, puis sur toute l'armée pour les officiers généraux.

Jusqu'au grade de capitaine inclus, la règle absolue de l'avancement est l'*ancienneté*. Il n'y a d'exception soit en temps de paix, soit en temps de guerre, que pour les officiers qui se sont signalés d'une manière exceptionnelle. Les officiers qui ont été en congé pendant un an, ceux qui se sont fait renvoyer de la garde, ou ceux qui ont commis des fautes graves, perdent le droit de l'ancienneté. Il n'y a d'ailleurs pas d'exclusions motivées par l'inaptitude professionnelle, exclusions qui seules cependant semblent justifier le principe très absolu de l'ancienneté.

On avance au grade de major tant au choix qu'à l'ancienneté, mais le choix domine, sans toutefois qu'il existe une proportion légale entre les deux modes; d'où il suit que l'ancienneté n'est pas un droit formel, quoiqu'en principe il en soit tenu compte.

Enfin, on avance exclusivement au choix aux grades supérieurs à celui de major sans qu'une durée de service effectif dans chaque grade soit légalement imposée. *(A suivre.)*

BIBLIOGRAPHIE

L'Année militaire, revue annuelle des faits relatifs aux armées française et étrangères. — Première année 1877. — In-16. 542 pages. — Paris. — Berger-Levrault. 1878.

Cet ouvrage est destiné à combler une lacune dans la littérature militaire en permettant à chacun de trouver condensés en un volume une foule de renseignements que, sans cela, on serait obligé de rechercher dans des nombreuses publications traitant des sciences militaires. Nous sommes heureux de pouvoir féliciter les auteurs de l'*Année militaire* de ce qu'ils ont parfaitement rempli le but qu'ils s'étaient proposé.

Le sommaire de l'ouvrage suffira pour montrer à nos lecteurs que la lecture de l'ouvrage qui nous occupe est pleine d'intérêt et d'utilité.

L'ouvrage est divisé en quatre parties :

La 1re partie traite de l'organisation de l'armée française dans tous ses détails.

La 2e partie renferme la même étude pour les armées étrangères.

La 3e partie contient une étude sur la Guerre d'Orient.

La 4e partie contient un *mémorial politique et militaire* pour l'année 1877 et une série d'articles nécrologiques.

L'*Année militaire* paraitra tous les ans vers le mois d'avril ; et chaque partie de l'ouvrage sera modifiée en raison de changements survenus. Nous ne pouvons que recommander aux personnes qui tiennent à être au courant des faits militaires de toute nature à lire cet ouvrage qui, nous en sommes certain, sera consulté par tous avec fruit et intérêt.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance suivante au sujet des revolvers des officiers, des guides et des sous-officiers portant revolvers, ainsi que pour les dragons et soldats d'artillerie :

I. Le revolver présenté au Conseil fédéral et marqué du n° 8 et de trois croix, avec le calibre actuel d'ordonnance de 10,4mm et à inflammation centrale, est

désigné comme revolver d'ordonnance, modèle de 1878, avec les modifications suivantes:

1° Le guidon devra être transformé conformément au revolver, ordonnance 1872.

2° Le cylindre devra être munis d'agencements spéciaux et correspondre du reste au modèle 8 +++.

3° Les rayures du chien doivent être plates sur le côté inférieur ; du reste, elles doivent être assez profondes pour qu'il soit facile d'armer avec le pouce de la main droite. La pointe du chien doit avoir les bords à angle aigu.

II. Le Département militaire est autorisé à faire examiner s'il est opportun de faire établir, pour les officiers non-montés, un second modèle un peu plus léger, mais de même ordonnance, et, si cet essai réussit, à tenir ces revolvers à la disposition des officiers, à la sanction administrative du matériel de guerre.

III. Le Département militaire prendra les mesures nécessaires pour que, au moment de la distribution des revolvers d'ordonnance, modèle 1878, les revolvers modèle 1872 soient aussi transformés de façon à ce que la nouvelle munition puisse servir. Les frais en résultant seraient pris sur les crédits pour achat de revolvers.

— Le Conseil fédéral a nommé : secrétaire de la section administrative de l'intendance du matériel de guerre fédéral, en remplacement de M. de Herrenschwand démissionnaire, M. Gotlieb Bleuler, lieutenant d'artillerie, de Hirslanden (Zurich), actuellement employé à la section technique de cette intendance ; secrétaire d'état-major, M. Victor Duboux, à Nyon.

Pays-Bas. — L'armée hollandaise vient d'exécuter ses manœuvres d'automne, qui, quoique n'ayant pas eu lieu sur une aussi grande échelle que dans les autres états, n'en ont pas moins présenté un intérêt particulier.

Il s'agissait en effet d'opérations combinées avec celles de la flotte. Une division à l'effectif réduit de 5000 hommes (8 bataillons, 2 escadrons, 4 batteries, un détachement de sapeurs et des télégraphes) échelonnée depuis l'embouchure de la Meuse, jusqu'à une dizaine de kilomètres au nord de Leyde, devait s'opposer au débarquement de troupes ennemies, sur les côtes de la mer du Nord. Après quelques jours de croisière et d'essais de débarquement, la flotte fut censée avoir débarqué, au « Hoek van Holland, » les troupes de la 2me brigade de la division qui figurèrent depuis lors l'ennemi. Deux jours de manœuvres, brigade contre brigade, et un défilé terminèrent ces exercices qui ont duré du 7 au 11 septembre.

L'Armée montenegrine. — Une des premières suites de l'agrandissement territorial accordé au Montenegro par le Congrès de Berlin, sera une augmentation notable de sa puissance militaire. On assure que le prince Nikita étudie les mesures à prendre pour amener l'effectif de ses troupes à un chiffre de 60,000 hommes et cela en peu d'années. 30,000 hommes formeront le premier ban, 11,444 le second, 18,240 le troisième. D'après ce projet, chaque bataillon d'infanterie sera formé de 8 compagnies au lieu de 6 comme actuellement. L'effectif de chaque compagnie sera de 114 hommes; celui d'un bataillon de 912 hommes. Le premier ban se composera de :

1° 32 bataillons d'infanterie à 8 compagnies de 114 hommes, ensemble 29,184.

2° 1 escadron de cavalerie à 100 hommes armés de sabres.

3° 3 escadrons de cavalerie à 100 hommes armés de carabines.

4° 6 batteries d'artillerie de montagne, canons Krupp de 6 cm., à 4 canons et 40 hommes, ensemble 24 canons et 240 hommes.

5° 9 batteries de canons en acier fondu à 4 canons et 40 hommes ; ensemble 36 canons et 360 hommes.

6° 5 batteries de canons de siége de 25 cm., système Krupp, la batterie à 4 canons et 25 hommes, ensemble 20 canons et 125 hommes.

7° 1 compagnie de pionniers de 100 hommes.

D'après cela le premier ban se composera de 32 bataillons d'infanterie, 4 escadrons de cavalerie, 20 batteries d'artillerie, avec un effectif de 30,400 hommes d'infanterie, cavalerie et artillerie et 80 canons.

Le second contingent se composera de 32 bataillons, 1 escadron, 12 batteries de campagne et 1 batterie de montagne.

Enfin le troisième ban se composera exclusivement d'infanterie, et comprendra 20 bataillons. Le premier contingent et la moitié du second, environ 36,000 hommes et 100 canons devront toujours être prêts pour les opérations offensives. Enfin on compte que 5000 chevaux et 10,000 bêtes de somme pourront toujours être réquisitionnés pour le service militaire.

MISE AU CONCOURS

La place d'aide technique de la section technique de l'administration du matériel de guerre fédéral est mise au concours. Traitement annuel: Fr. 3,200. au maximum.

Les présentations pour cette place doivent être adressées franco au Département soussigné d'ici au 3 octobre prochain au plus tard.

Les attributions de ce poste sont principalement les suivantes :

1. Projeter et élaborer les ordonnances sur le matériel de guerre de tout genre (Texte et planches).
2. Diriger et corriger l'impression des ordonnances et en soigner la traduction.
3. Contrôler le matériel livré : (Constructions en bois et en fer, articles en cuir et étoffes).
4. Correspondance de nature technique en allemand et en français.

Les mécaniciens techniques qui connaissent déjà les ordonnances actuelles sur le matériel de guerre et qui possèdent en outre des connaissances militaires générales obtiendront en premier lieu la préférence.

Berne, le 13 septembre 1878

Département militaire fédéral.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE AD. BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 19. Lausanne, le 14 Octobre 1878. XXIIIe Année

L'AFGHANISTAN

Les événements qui semblent se préparer en Asie donnent un grand intérêt aux détails géographiques et topographiques sur les contrées qui seront peut-être le théâtre d'une lutte importante ; aussi nous donnerons les indications suivantes d'après divers journaux étrangers :

A travers les chaînes de montagnes qui constituent actuellement la frontière nord-ouest de l'Inde, existent d'innombrables passes praticables à divers degrés. La moins élevée de ces chaînes de montagnes, connue sous le nom de monts Brahuik, se trouve immédiatement au-delà de la frontière du Scinde, et sépare le district de Kachi, dans le Béloutchistan, de l'Etat vassal de Khélat. Kachi fut conquis sur les nababs du Scinde par Abdoulla, khan de Khélat, en 1730, et a toujours fait partie depuis du Béloutchistan.

A travers ces montagnes, il y a plusieurs passes, notamment celles de Bolan et de Mula (ou Mulo), mais il y en a neuf autres dont les indigènes se servent pour se rendre du district de Kachi à Sarawan et à Jhalawan, et il faut sept jours pour effectuer leur passage. Les passes de Nagau et de Bhore conduisent directement à la ville de Khélat, et sont, si elles permettent le passage des chameaux, le plus avantageusement situées de toutes les passes des monts Brahuik. Celles de Mula et de Bolan sont formées par l'action des rivières, ou plutôt des torrents de ce nom, et marquent respectivement les limites au nord et au sud de cette chaîne de montagnes. La passe de Mula, ou de Gandava, commence en un endroit nommé le Pir-Chatta, à neuf milles de distance de la ville de Kotri, qui est elle-même située à dix milles au sud-ouest de Gandava. Entre Pir-Chatta et le relais suivant, la rivière Mula doit être traversée neuf fois. Durant les étapes suivantes du passage, le même cours d'eau doit être franchi à maintes reprises, tant son cours est tortueux.

La passe continue dans la direction du sud jusqu'à Narr, où le sol est cultivé et où des vivres pourraient par conséquent être obtenus. A Narr une route de traverse conduit, en passant par le village de Gaz, à la ville de Khozdar, dans le Béloutchistan, mais la passe de Mula tourne au nord-ouest dans la direction de Khélat. Le sommet de la passe est atteint au village d'Angira, où l'altitude est de 5,250 pieds, mais ce n'est que sur une courte distance que la hauteur dépasse 4,000 pieds. La grande objection à la passe de Mula pour les opérations actuelles est sa longueur — 102 milles — et le

fait qu'elle ne conduit qu'à Khélat, à 103 milles au sud de Quetta; sans cela elle serait préférable, au point de vue militaire, à celle de Bolan. La pente moyenne sur toute la longueur de la passe est de 45 pieds par mille. Le général Willshire l'a suivie à son retour après la prise de Khélat, et M. Masson l'a également traversée. Elle est accessible en ce moment, et continue à l'être durant toute l'année; ce n'est que pendant les mois de juillet et d'août qu'elle est dangereuse par suite des crues d'eau qui se produisent durant la saison des pluies.

La passe de Bolan, dont nous sommes pratiquement en possession par la garnison de Quetta et son soutien à Dadar, commence à cinq milles au nord-ouest de ce dernier poste. Son grand avantage sur celle de Mula est qu'elle n'a que 60 milles de longueur et conduit directement à Quetta, sur la frontière de l'Afghanistan. Sa crète est á une altitude de 5,800 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le grand obstacle à son passage est le torrent Sir-i-Bolan, mais il n'est actif que pendant quelques semaines dans la saison des pluies. Autrefois cette passe était investie par les Marris et les Khakas, tribus du Béloutchistan, mais depuis notre occupation de Quetta, la tranquillité y a été complète.

En 1839 il fallut six jours à l'armée de sir John Krane pour la traverser, et cette marche doit être considérée comme rapide à cause du grand nombre de non combattants à la suite des troupes et la difficulté de transporter un train de siége. Une colonne légère pourrait franchir la distance en trois jours. Il est nécessaire, en computant ces distances, de ne pas perdre de vue que cette passe conduit à une grande distance à l'intérieur du territoire afghan, et non, comme celle du Nord, sur ses confins seulement. Quetta est à très peu de chose près à la même longitude que Khélat, et considérablement à l'ouest de Caboul et de Ghizni.

Au nord des monts Brahuik, mais à 150 milles à l'est de cette chaîne, est située celle de Soleyman. Dans l'intervalle s'étend le territoire qui constitue la frontière mal définie entre le district de Kachi et la province afghane de Siwistan, et qui est habité par les Marris, les Bougtis et autres tribus. Les Loucharis et les Lougaris sont leurs voisins, et reconnaissent dans un sens très vague leur nationalité afghane. A travers la chaîne de Soleyman proprement dite, il y a de nombreuses passes qui, sauf par leur nom, sont à peu près complètement inconnues, et dont le principal défaut pour nous est qu'elles sont derrière l'Indus et hors de la route de nos deux véritables points de passage, à Attock et à Gukhur. Notre connaissance de la passe de Gomul vient principalement de l'expédition que le général Chamberlain fit en 1860 contre les Muchouds; dans cette expédition, nos troupes luttèrent contre ces maraudeurs au cœur même de leur pays montagneux. La partie la plus remarquable de cette campagne fut la bravoure avec laquelle le plan primitivement conçu fut exécuté.

Notre petite armée, forte de 5,000 hommes, partit de sa base d'opération à Tâk au mois d'avril 1860, et s'avança hardiment et avec fermeté vers la place forte des Muchouds. La colonne

était accompagnée non seulement de canons de montagne, mais aussi de pièces de campagne ordinaires. Elle occupa le village de Kot-Chingi, et une surprise de son camp à Pulosin fut repoussée après un combat acharné, dans lequel les Muchouds laissèrent 130 morts sur le terrain. De Pulosin le corps expéditionnaire marcha sur la capitale des montagnards, nommée Kanighorum, qui fut occupée après un violent combat sur les rives de la Zam. Le pays des Murchouds entoure le pic élevé de Pirghul, et est inaccessible à l'attaque. La leçon que leur donna le général actuel Chamberlain fut sévère, mais elle nous coûta beaucoup d'hommes et d'argent et depuis lors les Muchouds ont renoncé à des incursions sur une grande échelle, mais ils continuent à se livrer au maraudage.

La passe de Gomul conduit directement à Ghizni, et c'est celle que suivit principalement Mahmoud dans ses nombreuses invasions de l'Hindoustan; mais en présence de l'hostilité des Muchouds et autres Waziris, elle peut être considérée comme inutile pour nous dans la campagne actuelle. Dans notre opinion, la passe de Draband, qui commence à Dera-Ismaïl-Khan et traverse le territoire de Chevrani, est celle qui aura probablement le plus d'importance pour nous dans toute campagne. Elle est traversée par une route plus ou moins praticable qui entre dans l'Afghanistan en se dirigeant vers l'ouest et rencontre probablement la route de Caboul à Mukur, à mi-chemin en Khélat-i-Ghiljie et Ghizni.

Au nord de la passe de Dawar à Bunnou le territoire des Waziris forme dans la frontière de l'Inde un promontoire analogue à celui qui est formé plus au nord encore par la langue de terre des Afridis entre Kohat et Peshawur, et à 25 milles au nord de Bunnou, au delà du territoire des Waziris, est située la petite ville de Thull, sur les rives de la rivière Khourum. Son importance est qu'elle se trouve à l'entrée d'une passe qui, en suivant cette rivière, conduit à Caboul et à Ghizni. La mission à la tête de laquelle se trouvait sir H. Lumsden se rendit à Caboul par cette route. Jusqu'au fort de Mahomed-Azim, à 50 milles de distance, la route est directe et assez praticable. De là jusqu'au fort Habib, et puis à travers la passe de Paiwar, la mission s'avança avec difficulté par une route tortueuse jusqu'à Haidarkhel, un village sur la route de Caboul, un peu au sud de Chaiklabad.

Mais il y a une route plus courte vers Caboul que celle-ci, et qui est accessible, durant les mois d'été tout au moins: c'est celle qui suit la passe de Chaturgardan, au nord-ouest de Paiwar, et qui débouche, aux villages nommés Dobandi et Zurgoncha, dans le voisinage immédiat de la capitale. Par cette route la distance de Thull à Caboul est inférieure à 150 milles (275 kilomètres); mais afin d'atteindre Ghuzni, la route suivie par la mission de Lumsden doit être adoptée, en s'en écartant près du village de Kuchi.

Il n'est pas nécessaire de beaucoup parler de la passe de Khyber, qui a été souvent décrite, et qui est celle de ces passes qui est située le plus au nord. Il y a plusieurs petites passes au nord et au sud de celle de Khyber, qui rejoignent celle-ci en arrière du fort d'Ali-Musjid, et qui, si elles étaient utilisées, isoleraient la garnison de

ce fort de tout soutien. Mais pour les rendre accessibles à nos troupes, nous devons nous rendre propices les Momunds et les Afridis. Les voyages du Mollah ont jeté un jour considérable sur le district de Bajour, au nord de la rivière de Caboul, et il ressort de ses récits qu'il serait très possible de s'emparer de Lalpura par une marche de notre fort Abazaie, en suivant la passe d'Inzan. Lalpura est à l'entrée afghane de la passe de Khyber, et forme une place forte des Momunds. On ne pourrait s'en emparer qu'avec leur approbation, mais il est à propos de rappeler qu'en 1839 nous y avons installé un nouveau chef, Torabaz-Khan, qui nous est resté fidèle dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Ce précédent pourrait avoir une importance pratique.

Ayant décrit les principales passes qui traversent les chaînes de montagnes de Soleyman et de Safeid-Kho, nous pouvons jeter brièvement un coup d'œil sur celles qui sont situées plus loin à l'Ouest dans le territoire de Caboul même. Entre Quetta et Candahar il y deux chaînes de montagnes, et le pays est loin d'être aussi facile à traverser que certains se l'imaginent. Il fallut dix-huit jours de marche à une armée anglaise pour franchir cette distance de 150 milles, bien qu'elle ne rencontrât pas de résistance. Le pays est admirablement adapté à la défense, et à Haidarsye à Hykulsye et dans la passe de Kojuck, un soldat déterminé pourrait aisément retarder la marche d'une armée d'invasion. La passe de Kojuck qui traverse la chaîne d'Amram est a une altitude de plus de 7,000 pieds.

Il serait très imprudent d'essayer de dissimuler les difficultés d'une invasion de l'Afghanistan en ne tenant pas compte des difficultés naturelles que les chaînes de montagnes nous opposent. Une fois que nous sommes à Candahar, toute la partie de l'Afghanistan au sud de l'Hindou-Kouch est à notre merci, car entre cette ville et Caboul il n'y a pas de passes dignes de ce nom, bien que la position sur les monts Maidan soit très forte. Dans la direction d'Hérat il y en a plusieurs, mais nous n'avons pas besoin de prendre celles-ci en considération, attendu que Ghirichk et l'Helmund sont les limites des mesures que nous proposons, à moins qu'il ne se développe des événements en Perse et dans le pays turcoman.

Des passes septentrionales à travers l'Hindou-Kouch, la mieux connue est celle de Bamian ou de Sighan. L'altitude de celle-ci, qui se trouve sur la route de Khulm et de Balck, est de 8,500 pieds et la passe d'Harakotal, à l'entrée septentrionale de la vallée de Sighan, est à la même hauteur. De Bamian une autre route se détache dans la direction de l'ouest vers la rivière de Balkh et Siborgan, et l'altitude des passes qui se trouvent ici varie de 5,000 à 8,000 pieds. Il y a dans cette direction une assez bonne route qui, partant de Bamian, s'étend de Kilai-Jahudi à Chiborgan et d'Andchui à Kerkhi, le poste russo-boukharien sur l'Oxus. La distance de Kerkhi à Bamian par cette route n'est que de 350 milles (650 kilomètres), et de Khoja-Salih et de Kilif la distance est un peu moindre.

A l'est de Bamian il y a les passes suivantes qui conduisent dans la fertile vallée de Panjkir: — celles de Kouchan, de Salalang, de Girdchak et de Khawak. Leur altitude varie de 10,000 à 12,000

pieds. La passe de Girdchak, entre Kundus, Inderaub et Caboul, est la plus importante et la plus fréquentée. Au nord-est de la passe de Khawak sont celles d'Ichkasm et de Nuksan, à 12,000 pieds d'élévation, conduisant de Badakchan et de Wakhan à la vallée de Chitral ; puis, continuant le long de l'Hindou-Kouch, nous arrivons à la passe de Baroghil, qui est à 12,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, et conduit à Kachgar.

Mais quoique ces noms soient ceux de toutes les passes que nous connaissons, il est évident par la chronique de notre campagne de 1839-40, que dans ces montagnes il y en a beaucoup plus qu'entre les vallées du nord de l'Afghanistan ; ce n'est en réalité pas autre chose qu'une succession de vallées et de montagnes, et il y a des communications constantes au moyen de passes à tous les degrés de praticabilité. Mais on peut s'aventurer à exprimer une opinion qui est que toutes les passes extérieures — celles qui conduisent de l'Hindou-Kouch à Balk, à Kulm, à Kundus et à Badakchan, — sont susceptibles d'être rendues inexpugnables, et que les redoutes, qui sont la forme que devraient prendre nos fortifications, pourraient être abandonnées pendant les mois d'hiver, lorsque le froid chasserait nos soldats dans les plaines et vallées plus chaudes de Caboul.

Dans la partie occidentale de l'Hindou-Kouch — c'est-à-dire, les districts de Koh-Siah et de Koh-i-Baba — il y a, à de fréquents intervalles, des passes creusées par l'Helmund ou les torrents de montagnes qui se précipitent vers l'Héri. Dans cette petite partie peu connue de l'Afghanistan, occupée par les montagnards Heinacks et Hazaras, et autrefois le séjour du grand clan d'Abdali, il y a plusieurs routes de caravanes employées par les habitants. Elles se dirigent vers l'Hérat et dans la direction du sud vers Girichk et Candahar, ou dans celle du nord vers Maimène et Balkh, Boukhara et Samarcande, les villes de l'opulence et du luxe aux yeux des habitants de l'Asie centrale. Et dans les plaines qui confinent au désert turcoman et sont situées au nord des montagnes de Ghor, il y a la grand'route qui conduit d'Hérat à Maimène, traverse le Murghab au village de ce nom, et passe partout les khanats septentrionaux jusqu'à ce qu'elle rencontre la route de caravanes de Petit-Panier qui se dirige en passant par Wakhan et Sirikol vers le Turkestan oriental et les villes occidentales de la Chine.

Cette heureuse grand'route se trouve au-delà des passes tant de la chaîne de Soleyman que de l'Hindou-Kouch, mais celui-ci étant le rempart de l'Inde, ce serait au pied de nos murailles que les richesses de l'Asie occidentale et la prospérité de l'Asie orientale passeraient pour s'associer dans le développement du bien-être de l'Asie centrale moins favorisée, et ce serait sous nos auspices que la régénération de la partie méridionale de l'Asie aurait lieu.

Et cette sèche énumération de passes de montagnes de divers degrés d'altitude, et de capacités différentes dans la marche des nations, servira quelque aride et dénuée qu'elle puisse paraître, à nous rappeler la double fonction qui est commune à toutes les passes. Une passe n'est, après tout, qu'une porte, un moyen par lequel les armées et les marchands peuvent être admis ou exclus. La barrière

qu'oppose une chaîne de montagnes est presque infranchissable, si les gardiens de sa crête refusent de l'ouvrir, comme le témoigne la longue chaîne de l'Himalaya, où la suspicion et l'exclusivisme des Chinois ferment le chemin vers les intéressants secrets du Thibet et des parties occidentales de la Chine.

La barrière qu'oppose une rivière n'empêchera jamais les populations de ses deux rives de se connaître mutuellement, et de manifester leur amitié ou leur haine ; et c'est parce que la lumière que jette l'expérience du passé sur ce point est si claire que les hommes d'Etat et les penseurs anglais en sont venus à reconnaître dans l'Hindou-Kouch la vraie frontière — vraie dans un sens historique aussi — de notre Empire d'Orient. Au temps actuel les passes de la chaîne de montagne de Soleyman sont de l'importance la plus immédiate ; mais dans un sens politique, et comme question de fait dans un jour futur, celles à travers l'Hindou-Kouch sont d'une importance beaucoup plus grande et plus durable pour nous. Et c'est à elles et à leur sort que nous devons consacrer une attention spéciale pendant que nous concentrons nos troupes.

Les relations qui existent entre les Anglais et les tribus qui habitent les chaînes de montagnes s'étendant depuis le Punjaub jusqu'à l'Afghanistan constituent un élément important dans toute tentative d'envahir le territoire de Shere-Ali.

Toutes ou presque toutes ces tribus, dit le *Times*, doivent nominalement allégeance à l'Emir, et ses émissaires et fonctionnaires sont en libres relations avec elles. Aucune n'a jamais reconnu notre autorité en aucune façon. et, à l'exception des tribus du Béloutchistan habitant le territoire adjacent à la partie méridionale de la frontière, aucune d'elles n'a jamais admis de bon gré un Anglais sur son territoire.

Notre connaissance du pays a été obtenue par des officiers du génie attachés aux nombreuses expéditions que nous avons faites contre ces tribus, et par les notes d'officiers qui, sans la sanction du gouvernement, ont réussi de temps en temps à pénétrer à travers le premier rideau de montagnes au-delà de notre frontière. La jalouse réserve que ces tribus maintiennent contre nous est d'autant moins explicable, qu'il leur est permis d'aller et de venir librement entre notre territoire et le leur ; qu'elles peuvent faire le commerce sans entraves dans nos bazars, s'enrôler dans nos régiments, et que beaucoup de leurs membres occupent des positions responsables au service du gouvernement de l'Inde, qui leur paie de gros émoluments. On peut affirmer sans crainte de se tromper qu'il n'y a pas un régiment du Punjaub qui n'ait sur son contrôle au moins un officier appartenant aux tribus d'au delà de la frontière. On les trouve à Bombay, à Hyderabad et à Madras : et pourtant, malgré tous ces stimulants pour rester en relations et cultiver la plus étroite alliance

avec nous, nous ne sommes pas en meilleurs rapports avec ces tribus qu'aux premiers jours de notre annexion du Punjaub.

Il est vrai que leurs incursions sont plus rares, et que, par conséquent, nos expéditions sur leur territoire sont moins fréquentes que durant la première période de l'ocupation des provinces au delà de l'Indus; mais cela simplement parce qu'elles savent que des incursions en force sont promptement vengées, et qu'elles ne se sentent pas assez fortes pour résister à une armée expéditionnaire.

La grande difficulté qu'il y a à se mettre en relation avec les tribus de Pathans de la frontière du Punjaub, est qu'elles ne doivent allégeance à personne. Chaque tribu est divisée en nombreuses fractions; celles-ci sont à leur tour subdivisées en clans non moins nombreux. Entre ces clans, il y a des haines sanguinaires de longue date, de manière que non-seulement il y a inimitié de village à village, mais de famille à famille. Il y avait un homme, il est vrai, qui possédait beaucoup d'influence sur les tribus des montagnes de la partie septentrionale de la frontière, — l'Akhound de Swat, — mais il est mort, et son pouvoir n'a été légué à aucune autre personne.

Chez les tribus du Béloutchistan, qui habitent en face de la partie méridionale de Derajat et du Scinde, règne une organisation différente. Elles reconnaissent implicitement l'autorité de leurs chefs, et il est, par conséquent, beaucoup plus facile de traiter avec elles. Pour cette raison, l'administration a été moins harcelée par des agitations guerrières que celle de Punjaub.

Entre la montagne de Mahabun, au nord de Peshawur, et les monts Bozdar, au sud-ouest de Dera-Ismaïl-Khan, les chaînes immédiatement contiguës à notre frontière sont habitées par 15 tribus différentes de Pathans, parmi lesquelles non moins de 13 ont senti la force de nos armes, et contre ces 13 tribus nous avons entrepris au delà de 30 expéditions séparées. A l'ouest de ces tribus il y en a d'autres dont nous avons comparativement peu de connaissance, et dont nous avons eu peu de cause de nous plaindre. Au sud des monts Bozdar on peut dire que l'élément béloutchistan commence.

En commençant par la tribu la plus au nord, — les Jadouns, qui habitent les versants méridionaux du Mahaban, — nous trouvons que leur force de combat est estimée à 5,000 hommes. Leurs relations avec nous ont été une longue série de petites incursions de leur part, et d'un rigoureux blocus de la nôtre En 1863, une brigade, commandée par feu sir A. Wilde, envahit leurs territoires et ils se soumirent, mais seulement pour se livrer à de nouveaux débordements dès que les troupes se furent retirées.

A côté des Jadouns sont les Bonairwals, qui se sont peut-être montrés les plus braves de nos ennemis dans l'expédition d'Umbeyla de 1863, lorsque plus de 900 hommes mis hors de combat témoignèrent de l'acharnement de la lutte. Avec eux on peut caser les Swatis, contre lesquels nous avons envoyé une colonne commandée par le colonel Bradshaw en 1849. La force de ces deux clans peut être estimée à 25,000 combattants.

Contre les Ranizars, nous avons été forcés d'envoyer deux expé-

ditions commandées par le colonel Bradshaw en 1849. Leur force peut être évaluée à 3,000 guerriers.

La conduite des Utmankhail, dont le nombre de combattants est d'environ 10,000, nous a obligés d'entreprendre trois petites campagnes contre eux : en 1849, sous les ordres du colonel Bradshaw ; en 1852, sous ceux de sir Colin Campbell ; en 1866, sous ceux du général Dunsford.

En continuant vers le sud, nous trouvons à côté de ces derniers les Momunds, une puissante tribu qui s'est toujours montrée hostile envers nous. Elle peut appeler 20,000 hommes sous les armes. En 1850 et en 1852, sir Colin Campbell fut obligé de les châtier ; deux ans plus tard, sir Sidney Cotton fut engagé contre eux, et en 1864 le colonel A. Macdonall eut une violente rencontre avec eux dans la plaine de Schubkudder.

Toutes ces tribus habitent au nord de la passe de Khyber, dans les montagnes bordant immédiatement notre frontière ; mais à l'ouest d'elles se trouvent de nouveau des races également puissantes, également fanatiques, telles que les Bajaories, les Schinwarris et autres.

Entre les passes de Khyber et de Khouroum habitent les Afridis, le clan le plus puissant peut-être qui se trouve sur la frontière. Ils comptent environ 25,000 hommes. Contre eux nous avons été obligés d'opérer maintes fois, notamment en 1850, en 1853, en 1855 et en 1877.

Contre les tribus du district de Miranzae, le colonel Coke fut forcé d'agir en 1851, sir Neville Chamberlain en 1855, et le général Keyn en 1859. Elles peuvent réunir environ 5000 hommes. Les Turis qui sont réellement des sujets de l'Emir, peuvent mettre un nombre à peu près égal d'hommes en campagne. Sir Neville Chamberlain a dirigé une expédition contre eux en 1856.

Plus au sud, nous arrivons aux Orakzars, qui comptent de 15,000 à 20,000 combattants, et contre lesquels nous avons dirigé des opérations en 1855, en 1868 et 1869.

Entre les passes de Kourum et de Goumul résident les Dawaris, que le général Keyes a réprimés en 1872, et les Vaziris, une nombreuse tribu qui occupe une très grande étendue de territoire. En 1852 Nicholson, en 1859 et 1860 sir Neville Chamberlain, et en 1869 Keyes pénétrèrent sur leur territoire à la tête d'expéditions chargées de les punir.

Des deux côtés de la passe de Goumul habitent les Mahsoud Vasiris. Ils nous ont toujours causé des tracas, tandis qu'au sud de ceux-ci, les Bozdars, les Kasranis et les Sheoranis ont tous senti la force de nos armes.

Plus au sud encore, sont les Khetrans, les Kosahs, les Lagharis, les Gurchanis, les Maris et les Bougtis, avec lesquels nons avons été en assez bonnes relations, leur facilité à se laisser soudoyer étant peut-être la principale raison de leur bonne conduite.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, derrière toutes ces tribus il y en a d'autres également puissantes ; mais comme leurs territoires ne sont pas contigus au nôtre, nos relations avec elles ont été plus amicales ; toutefois la conduite des Ghulzaes envers nos troupes durant

la dernière guerre, celle des Jajis envers la Mission de Lumsden et des diverses tribus voisines de la passe de Khyber envers les troupes de Pollock, ne justifient certainement pas l'espoir qu'une promenade militaire nous sera permise à travers aucune passe sur le territoire des Pathans.

L'esquisse qui précède prouve amplement que quelque opportun qu'il puisse être, pour des raisons politiques et autres, de marcher immédiatement sur Caboul, ce serait un acte de folie de le faire avant que nous soyons complétement préparés à dominer les tribus qui nous séparent de l'Afghanistan, si elles s'aventuraient à s'opposer à notre passage ; et non-seulement nous devons être préparés à forcer notre chemin à travers les défilés, mais nous devons aussi avoir des forces suffisantes pour tenir nos communications ouvertes par deux routes au moins. Cela nécessitera l'emploi d'au moins 5000 hommes en sus des troupes nécessaires pour les opérations actives dans l'Afghanistan, et nous forcera d'établir des postes défensifs sur les points les plus favorables, tant dans la passe de Khourum que dans celle de Khyber.

La race afghane est notoirement infidèle à ses engagements publics. Dans toutes les occasions où nous avons eu à faire à elle nous avons constaté que tel était le cas. Non-seulement dans la dernière guerre notre désastre a été considérablement augmenté parce que nous avions ajouté foi à la parole d'un Pathan, mais dans chaque expédition que nous avons entreprise le long de nôtre frontière, nos troupes victorieuses, après avoir humilié l'ennemi et l'avoir forcé à se soumettre à nos conditions, ont été invariablement attaquées, en évacuant le territoire, par les mêmes hommes qui avaient été forcés de céder à nos demandes.

Les divers auteurs qui ont écrit sur l'Afghanistan ont insisté sur cette perfidie. Elphinstone, Bellew, Masson, Ferrier, ont tous été frappés par ce trait caractéristique. Il y a des hommes inconnus en Angleterre, mais dont le nom est familier sur notre frontière du Punjaub, dont la connaissance du caractère afghan est supérieure à celle possédée par aucun de ceux qui ont écrit sur ce sujet, — à l'exception peut-être de Bellew. Quelques-uns de ces hommes accompagnent l'expédition. Nous pouvons donc être assurés qu'ils ne se laisseront tromper par aucune promesse spécieuse de la part des Afghans, qu'ils appartiennent aux tribus indépendantes ou qu'ils soient sujets de l'Emir. Les leçons enseignées par Burnes, Elphinstone et Mac-Naghten ne seront pas perdues pour Chamberlain ou Roberts.

Par suite de leur jalousie extrême, il est très improbable, dit le *Times*, que plus d'une ou deux tribus se coalisent contre nous, mais il est douteux toutefois, quelque forts que puissent être les subsides que nous leur avons payés, que les montagnards pathans ne s'opposent pas à leur passage à travers les diverses passes. Jusqu'à ce que le gouvernement de l'Inde soit donc en position de masser sur la frontière des troupes en force suffisante pour surmonter toute résistance que ces clans pourront nous opposer, il serait très imprudent de faire un mouvement en avant; et il est évident pour

tous ceux qui connaissent l'état actuel des routes dans le Punjaub qu'un certain temps doit s'écouler avant que ces troupes puissent être réunies.

Il est vrai que le chemin de fer s'étend de Calcutta et de Bombay jusqu'à Jhelum, à 170 milles de distance de Peshawur; mais les fortes inondations qui ont eu lieu récemment ont détruit une section de la ligne aux environs de Phillour; plusieurs ponts ont été enlevés par les eaux, et les communications sont très incertaines. Puis encore, entre Jhelum et Peshawur, il y a de nombreux petits cours d'eau et deux rivières; la plupart ne sont pas pontés, et tous opposent des entraves à la rapide mobilisation de troupes sur la frontière. De Rawul-Pindi à Kohat la route est un simple sentier presque infranchissable pour les troupes après la pluie. Plus loin, au sud dans le district de Dera-Ghazi-Khan, les routes sont aussi dans le plus mauvais état. Cette station militaire a été presque entièrement détruite par le débordement de l'Indus le mois dernier. Des inondations d'une intensité sans exemple ont eu lieu alors; au moment actuel nous apprenons que tout le Scindre supérieur est sous l'eau, et que la marche de troupes par voie de Rajanpore vers Dadur est hors de question.

La route directe allant par Bougsi-Derah jusqu'à Quetta est un simple sentier de montagne, impropre au passage de l'artillerie montée sur ses roues, et pourtant elle doit être employée ; la garnison de ce poste avancé est forte de 1,200 hommes à peine, et se trouve dans une situation extrêmement exposée et dangereuse. Avec un couple de batteries de campagne, un régiment complet de cavalerie et un bataillon d'infanterie — anglais si c'est possible — de renfort, le major Sandeman devra être capable de tenir Quetta jusqu'au printemps. Il est presque hors de doute que le général Biddulph, enverra rapidement ces renforts.

L'opinion règne généralement qu'aucun mouvement ne sera fait par la passe de Khyber, mais que les troupes réunies dans la vallée de Peshawur seront simplement employées à menacer l'Emir, tandis que l'attaque réelle sera dirigée par Quetta et par la route de Khourum contre Candahar. Il se peut qu'il en soit ainsi, quoiqu'il ressorte des rapports publiés sur la mission de Lumden que les difficultés physiques de la route par Khourum sont beaucoup plus grandes que par celle de Khyber. Le Paiwar Khotul est à présent complétement impraticable pour les canons, et la passe au-dessus du Shoutur Gardan, ou « Col du chameau », qui se trouve plus loin, est a plus de 13,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le froid y est si intense que, même au mois d'avril, la petite escorte de Lumden, composée de 19 cavaliers seulement, y perdit en une nuit deux chevaux tués par la gelée. Une campagne entreprise avant le commencement de l'hiver signifie l'occupation des points saillants dans les chaînes de montagnes pendant toutes les rigueurs de la saison froide.

Il n'existe aucun général qui ait une plus grande expérience de la guerre de montagnes que sir Neville Chamberlain ; il est en ce moment à Simla, conférant avec le vice-Roi, et sa connaissance du

caractère des Afghans est aussi complète que sa science de la topographie des districts situés des deux côtés de la chaîne de Soleyman. Il est par conséquent probable qu'aucune opération active ne sera entreprise avant le printemps, et qu'on se bornera à renforcer la garnison de Quetta et à masser les diverses colonnes du corps expéditionnaire à Peshawur, à Thull, à Dera, à Ghazi-Khan et à Sukkur. L'étendue de nos préparatifs montrera au peuple de l'Inde aussi bien qu'à l'Emir quelles sont nos intentions réelles, et que nous ne sommes pas disposés à accepter tranquillement l'insulte qui nous a été faite. Nonobstant les nombreux arguments qui militent en faveur d'une prompte punition, il semble qu'un délai dans ce cas est non seulement prudent, mais absolument nécessaire. »

Quant à la force militaire de l'Afghanistan, les Archives du bureau central russe d'état-major à St-Pétersbourg, qui s'y connaissent, en parlent comme suit :

L'Afghanistan est divisé en plusieurs tribus semi-indépendantes ayant chacune un gouvernement spécial et une armée permanente.

Le Caboul et le Candahar ont une force régulière considérable composée d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. La plus grande partie de ces troupes est répartie dans les garnisons provinciales sous les ordres des gouverneurs de provinces. La force régulière du Caboul, qui ne paraît pas avoir augmenté dans les 30 ans écoulés de 1838 à 1868, est composée de la manière suivante :

Infanterie (Djasaltchi), 2500 hommes; cavalerie régulière, 3000; cavalerie irrégulière 10,000; artillerie, 45 bouches à feu. En outre, il y avait, en temps de paix, un régiment d'infanterie à Candahar, un régiment à Ghuzner, un régiment avec 5 canons à Kalé-i-Gilsai, 1 régiment d'infanterie et un de carabiniers, avec 5 canons à Kuram et une force totale de 10,000 hommes avec 3 batteries à Balkh. Les troupes régulières ont leur effectif maintenu complet au moyen de la conscription, les irrégulières sont appelées sous les armes au fur et à mesure des circonstances et des besoins. Dans le Caboul, les troupes reçoivent solde et vivres, système qui n'est pas appliqué pratiquement avec quelque régularité dans les autres provinces. L'infanterie est armée en partie de fusils à piston (matchlocks) et en partie d'excellents fusils rayés modernes, présent du gouvernement anglais. Les soldats portent en outre des épées et des *Kindjals*.

Les Djasaltchi ou carabiniers sont armés de longs et solides mousquets qui se posent sur une fourchette au moment du tir, tandis que la cavalerie présente une grande variété dans l'armement. Dans l'infanterie beaucoup de soldats sont vêtus de vieux uniformes anglais par des agents spéciaux du gouvernement de Caboul à Peshawur et à Scinde. Plusieurs régiments portent des vêtements de coupe européenne en étoffe afghane; l'habit est brun et le pantalon blanc. Les troupes cantonnées dans les villes de province vivent généralement aux dépens des habitants. Toutes les troupes afghanes cherchent à imiter l'armée anglo-indienne dans sa tactique, ses exercices

et son intendance; mais à ce point de vue, le soldat de Caboul n'est pas arrivé à un aussi bon résultat que celui du Hérat.

La force régulière du Hérat fut dans l'origine organisée par le sultan Djan et consiste en cinq régiments d'infanterie de 500 hommes chacun, 5 détachements de cavalerie (un par district) de 450 hommes chacun, et 8 canons; le tout forme un total de 5000 hommes environ. Les jeunes gens de la classe des paysans sont sujets à la conscription à un âge auquel on peut les regarder comme enfants. La cavalerie étant l'arme plus nationale, ses recrues sont fournies par l'autorité du district. Il existe un commandant en chef soumis aux ordres personnels du souverain. L'artillerie est sous la direction d'un chef spécial, le *Toptchi Bashi*. Les régiments sont divisés en compagnies. Les titres des officiers sont tirés de l'armée anglaise, *Djernal*, *Koronel* et *Midjir* correspondent à général, colonel et major. Le souverain a un adjudant spécial appelé *Adjudant Bashi*; ce poste était occupé peu de temps de sultan Djan par un enseigne russe, le prince Vatchnadse. La discipline est excessivement stricte. Les commandants ont un pouvoir illimité et peuvent impunément faire périr leurs subordonnés. Les soldats vivent dans des bâtiments spéciaux avec leurs familles; ils reçoivent du gouvernement : solde, vivres, armes et vêtements. Les cavaliers reçoivent de l'Etat seulement la solde ; ils doivent se procurer les chevaux et les armes. L'infanterie est munie de fusils à piston, de fusils rayés modernes, de sabres courbes afghans et de Kindjals de 1 pied à 1 pied et demi. L'uniforme est fait d'un tissu léger de coton bleu de ciel, de coupe anglaise, avec d'amples plis, col droit et boutons de métal. Les pantalons sont de coton blanc, très étroits et courts. Les soldats portent une espèce de pantoufle à leurs pieds nus; bonnets persans noirs pendant le service et des chapeaux plats rouges, hors du service. Pour les recrues ces chapeaux sont jaunes. Tous les régiments portent le même uniforme. La cavalerie se distingue par l'habit national afghan; elle est armée de piques, de fusils à piston, de kindjals et de sabres courbes. Les exercices sont dirigés ordinairement par des déserteurs anglo-indiens et exécutés selon les règlements anglais. — Les commandements se donnent en anglais. *(A suivre.)*

CIRCULAIRES ET PIECES OFFICIELLES.

Ordonnance sur la répartition, au parc de dépôt, des demi-caissons d'infanterie des bataillons de carabiniers et des bataillons de fusiliers combinés. (Du 27 août 1878.)

Le Conseil fédéral suisse, vu le tableau XIX, ainsi que les articles 32 et 33, de l'organisation militaire, arrête :

Art. 1er. Les demi-caissons que les bataillons de carabiniers et les bataillons d'infanterie combinés ont à fournir aux parcs de dépôt, sont répartis entre les cantons comme suit :

		Cantons.	Elite.	Landwehr.
Bataillon de carabiniers	1	Vaud	1	1
» » »	2	Genève	1	—
		Valais	—	1
» » »	3	Berne	1	1

		Cantons.	Elite.	Landwehr.
Bataillon de carabiniers	4	Berne	1	—
		Lucerne	—	1
» » »	5	Argovie	—	1
		Soleure	1	—
» » »	6	Zurich	1	1
» » »	7	Thurgovie	1	—
		St-Gall	—	1
» » »	8	Grisons	—	1
		Tessin	1	—
Bataillon de fusiliers	47	Unterwalden-le-Haut	—	1
		Unterwalden-le-Bas	1	—
» » »	84	Appenzell-Rh. ext.	1	—
		Appenzell-Rh. int.	—	1

Art. 2. Le Département militaire fédéral est chargé, etc.

Du Département militaire fédéral, 27 *août*, N° 66/109. — Les divers rapports qui nous ont été faits sur les écoles de recrues, les cours de répétition et les cours spéciaux qui ont eu lieu cette année, constatent de nouveau que l'entretien de l'habillement, de l'armement et de l'équipement n'est pas toujours l'objet des soins nécessaires de la part du porteur et que la surveillance a cet égard laisse beaucoup à désirer.

Dans l'intérêt de la conservation des effets en bon état pour le service de campagne, ainsi que pour sauvegarder les intérêts économiques de la Confédération, vous êtes instamment invités, pour autant que cela dépendra de vous, à donner les ordres nécessaires pour que l'on voue une meilleure attention à cette branche du service. Les porteurs des effets doivent être sévèrement tenus de les maintenir en parfait état, et la désobéissance qui pourrait se produire à cet égard doit être punie sans exception de personne, abstraction faite l'obligation de remplacer les effets qui seraient venus hors d'usage par la négligence des intéressés.

Les commandants des corps et des cours veilleront à l'exécution de ces ordres en procédant ou en ordonnant des inspections spéciales de l'habillement, de l'équipement et de l'armement, à l'entrée et au licenciement des divers cours d'instruction.

A l'occasion des inspections d'armes dans les communes, on veillera de même au bon état de l'habillement et les négligences qui seront constatées seront signalées, pour être punies, aux fonctionnaires militaires compétents des cantons.

Il va de soi que lors d'inspections particulières, telles par exemple que celles de la landwehr, on doit veiller tout spécialement à l'entretien de l'habillement, de l'armement et de l'équipement et réprimer sévèrement toutes les négligences qui se produiraient à cette occasion.

---

5 *septembre*, n° 3/32. — Ensuite des exigences formulées par quelques administrations de chemins de fer au sujet de l'exemption du service militaire en faveur de leurs fonctionnaires et employés, exigences qui, dans un grand nombre de cas, dépassaient les limites de ce qui avait été accordé jusqu'alors, le Département s'est vu dans l'obligation de faire décider par le Conseil fédéral quelle était la portée de l'art. 2, lettre F, de l'organisation militaire.

Dans sa séance du 27 août dernier, le Conseil fédéral a décidé à cet égard ce qui suit :

Dans le personnel des administrations de chemins de fer suisses mentionné à l'art. 2, lettre F, de l'organisation militaire, sont exemptés du service militaire pendant la durée de leur emploi, sous réserve des prescriptions des articles 3, 29 et 207 de la même loi :

1. *Les employés des lignes de chemins de fer chargés de l'entretien et de la surveillance de la voie.*

Ingénieurs de section de la voie, chefs de districts-piqueurs, surveillants de la voie; gardes-voie, gardes-barrières, chefs-d'équipe, hommes d'équipe.

2. *Les employés du service d'exploitation* : chefs d'exploitation, inspecteur de l'exploitation, inspecteurs des télégraphes, chefs de la traction, machinistes, chauf-

feurs, surveillants et visiteurs des voitures, chefs de train, conducteurs gardes-freins, aiguilleurs, chefs d'ateliers et de dépôts, ouvriers des dépôts.

3. *Le personnel des gares et des stations* : chefs de gares et leurs remplaçants, surveillants de gares, receveurs, expéditeurs de bagages et de marchandises à grande et à petite vitesse, portiers, pointeurs du matériel roulant, visiteurs des voitures, surveillants des voitures, hommes d'équipe, veilleurs de nuit, télégraphistes.

En portant ce qui précède à votre connaissance, nous ajoutons que les administrations des chemins de fer ont été invitées à faire établir, dès le 1er novembre prochain, leurs états de mutations conformément aux prescriptions de l'arrêté ci-dessus.

---

5 *octobre*, *n°* 93/86. Afin de prévenir le retour des inconvénients qui se sont produits jusqu'ici dans les cas de *punitions à subir après le service*, le Département a décidé ce qui suit : 1. Les punitions infligées pendant le service d'instruction ne devront être subies après le service que dans les cas où l'aggravation de la peine serait considérée comme nécessaire ou lorsque l'exécution de la peine pendant le service même rencontrerait des difficultés particulières.

2. Si la peine doit être subie après le service, les militaires punis seront mis aux arrêts immédiatement après le licenciement du corps dans le canton. Les commandants de corps feront à cet effet les communications nécessaires à temps aux autorités militaires cantonales.

Les militaires qui ont à subir une peine après le service peuvent, exceptionnellement, et sur leur demande motivée, ou dans le cas où il s'agirait de reconduire leurs chevaux, être licenciés avec leur corps et appelés plus tard pour subir la peine qui leur a été infligée.

3. Les militaires subissant une peine après le service, n'ont droit ni à la solde, ni aux indemnités de route, ce dont il devra être tenu compte en infligeant une punition.

4. Quant à la subsistance des hommes aux arrêts après le service, les commissariats des guerres des cantons la porteront en compte au commissariat des guerres central.

5. Une disposition, conforme à celle qui précède, sera insérée dans l'ordre général des cours d'instruction.

En date du 5 octobre, le département militaire vaudois a adressé la circulaire ci-après (N° 16) à Messieurs les Commandants d'arrondissement, Préfets et Receveurs du canton :

Messieurs. — L'article 2 lettre *e* de la loi militaire fédérale astreint les instituteurs à suivre une école d'instruction et laisse en quelque sorte aux cantons la faculté de les dispenser de tout service ultérieur si les devoirs de leur charge rendent la chose nécessaire. Mais la cirulaire du Conseil fédéral du 7 janvier 1876 fixant la portée pratique de cet article, en modifie le sens en ce qu'elle divise le corps des instituteurs en deux classes distinctes, soit :

a) Les instituteurs reconnus aptes au service qui sont répartis dans les corps et qui continuent à faire le service comme les autres militaires.

b) Les instituteurs reconnus aptes à l'enseignement de la gymnastique seulement. Ceux-là rendent leur armement et leur équipement à l'Etat à l'issue de l'école de recrues.

Faisant application des dispositions qui précèdent, l'autorité militaire a appelé au service les instituteurs de la première catégorie. Cette mesure a apporté de la perturbation dans la marche des écoles et a donné lieu à de nombreuses réclamations, soit de la part des autorités scolaires, soit de la part des instituteurs eux-mêmes. A la suite de ces réclamations, le Conseil d'Etat, à la date du 5 juin 1876, autorisa notre Département à accorder des dispenses de service aux instituteurs qui en feraient la demande par l'intermédiaire de l'autorité scolaire dont ils dépendent. Bon nombre d'instituteurs se sont mis au bénéfice de cette disposition en 1876 et en 1877, mais plusieurs furent dispensés sur une demande de la Commission des écoles sans qu'ils en eussent manifesté le désir.

La question du payement de la taxe donna lieu dès lors à de nombreuses réclamations. Les uns ont allégué qu'ils n'auraient pas demandé leur exemption si l'époque du service avait coïncidé avec celle des vacances, d'autres ont déclaré n'a-

voir jamais demandé d'exemption et refusent par conséquent de payer la taxe. Enfin, les instituteurs enseignant la gymnastique seulement, croient remplir leurs prestations militaires en professant une des branches d'instruction prévues par l'organisation de 1874 et demandent à être exonérés du payement de la taxe.

Le Conseil d'Etat, considérant qu'il y a urgence à résoudre cette question avant la mise à exécution des dispositions de la nouvelle loi sur la taxe ;

Considérant que c'est ensuite d'une autorisation de sa part que les instituteurs ont été dispensés en 1876 et 1877 ;

Considérant enfin que les fonctionnaires dont il s'agit sont placés dans une position exceptionnelle au point de vue militaire, *a décidé d'accorder la remise de la taxe militaire réclamée pour* 1876 *et* 1877 *à tous les instituteurs incorporés.*

Quant aux instituteurs non incorporés, chargés de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires, le Conseil d'Etat n'a pu prendre en considération leur réclamation. Ils devront en conséquence payer la taxe.

Nous vous prions de faire le nécessaire chacun en ce qui vous concerne.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Chef du Département militaire : J.-F. Viquerat.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Vaud. — Dans sa séance du 4 octobre courant, le Conseil d'Etat a composé comme suit les commissions d'arrondissement pour le service de 1878, savoir :

Ier arrondissement. MM. Muret, major, à Morges ; Delure, capitaine, à Orbe.

IIe arrondissement. MM. Brecht, commandant, à Grandson ; Pelet, capitaine, à Echallens.

IIIe arrondissement. MM. Dupraz, commandant, à Vevey ; Mandrin, capitaine, à Aigle.

Ces commissions sont présidées par le commandant d'arrondissement. Elles seront appelées à se prononcer sur les punitions à infliger, cas échéant, aux militaires absents aux divers service de l'année.

Conformément à la décision du Conseil d'Etat en date du 25 mars 1871, les commissions d'arrondissement se transporteront dans les lieux habituels ou elles siégeaient.

France. — On lit dans la *République Française :*

« Si les grandes manœuvres exécutées cette année nous permettent d'espérer que bientôt notre armée sera à la hauteur de toutes les autres en ce qui concerne l'instruction et le commandement des petites unités tactiques, nous sommes obligés de reconnaître qu'il en est autrement pour les services administratifs.....

» ..... Le soldat, particulièrement le fantassin, qui constitue la force principale d'une armée et qui souffre le plus en campagne, a-t-il aujourd'hui le vêtement, l'équipement, la chaussure et la coiffure qui conviennent le mieux à son service ! Telles sont les seules questions que nous nous proposons d'examiner aujourd'hui.

» Le fantassin a comme effet d'habillement, la veste, la tunique, la capote et le pantalon. La veste et la tunique font en quelque sorte double emploi, sans pouvoir cependant se substituer l'une à l'autre : on réaliserait une économie notable en les remplaçant par une vareuse ou un dolmans, quant à la capote, qui est un pardessus, on s'en sert comme d'une veste ou d'une tunique, ce qui est une cause d'usure prématurée, et par conséquent de dépense inutile. En adoptant la vareuse, assez large pour permettre à l'homme de mettre un gilet en-dessous, on arriverait à ne plus faire porter la capote que par les temps pluvieux ou froids. Les pans de la vareuse ou du dolman préserveraient le ventre en tout temps, ce que ne peut faire la veste ; la capote garantirait les épaules et

les genoux quand il pleut; la poitrine serait couverte par le gilet de tricot, la veste et la capote, lorsque la saison serait très rigoureuse. Il y aurait par conséquent moins de malades, moins d'absents dans les rangs des combattants, moins d'hommes à l'hôpital, c'est-à-dire une notable diminution des dépenses et des décès, double considération qu'il faut toujours avoir en vue quand on s'occupe du matériel des troupes. Au sujet du pantalon, nous ne ferons qu'une seule observation. Ne serait-il pas temps enfin de supprimer la couleur rouge qui forme une cible très visible à des distances relativement considérables? Poser une semblable question, c'est presque la résoudre, surtout quand une grande partie de l'armée porte déjà des pantalons d'une couleur moins éclatante.

L'équipement laisse à désirer : la forme du sac est telle que le tirailleur passe difficilement au milieu des broussailles et des taillis. On vient d'en expérimenter un d'un nouveau modèle, mais il paraît que les résultats n'ont pas été satisfaisants.

» La suppression de la tente-abri a naturellemeut amené la mise en essai de plusieurs couvertures destinées à la remplacer. Parmi celles-ci, il en est une qui a été très appréciée. Elle est caoutchoutée à l'extérieur, en laine à l'intérieur. Une couverture analogue à celle d'une chemise permet de s'en servir comme d'un puncho. L'homme peut donc l'employer pour se préserver de l'humidité au bivouac et de la pluie en marche. Il nous semble que cette couverture répond parfaitement aux conditions techniques qui étaient indiquées, et il est à souhaiter qu'elle soit adoptée le plus tôt possible.

» Nous ne pouvons que nous associer à toutes les critiques qui ont déjà été si souvent formulées contre le soulier avec guêtres. Voilà une chaussure qui, dans une longue campagne, enverrait presque autant d'hommes à l'hôpital que les blessures provenant des armes à feu. Il y a plusieurs années que l'on a essayé d'autres modèles destinés à la remplacer, et il en est un que l'on trouve excellent. C'est un brodequin à laçage instantané, tenant bien la cheville du pied, et d'autant mieux approprié aujourd'hui au service de l'infanterie que la plupart des réservistes et des territoriaux ne savent ou ne peuvent se servir des guêtres. Nous ne comprenons pas que l'on ne se soit pas encore décidé à prendre une détermination à ce sujet, car cette question a une extrême importance pour les troupes.

» Nous en dirons autant de la coiffure. Le schako, qui est laid, incommode et dispendieux, ne peut être porté en campagne, et les soldats se servent alors du képi qui se déforme rapidement et ne les préserve ni de la pluie ni du soleil. Ne serait-il pas préférable de modifier le képi et de remplacer le schako par un casque léger en liége et en drap avec visière, couvre-nuque et surmonté d'un petit cimier?

» Il nous resterait encore bien d'autres observations à présenter dans le même ordre d'idées, et particulièrement sur le harnachement des chevaux de selle. Mais nous nous arrêterons ici; notre intention était seulement de signaler les points capitaux de la réforme de l'habillement et de l'équipement des troupes : nous terminons en insistant sur la nécessité de l'opérer le plus tôt possible au double point de vue budgétaire et humanitaire, c'est à dire en réalisant des économies, tout en agissant d'après les principes de l'hygiène. »

LAUSANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 20. Lausanne, le 29 Octobre 1878. XXIIIe Année

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1878.

Les pièces officielles que nous avons publiées sur ce Rassemblement devaient, dans notre pensée, être suivies du récit plus ou moins détaillé et critique des manœuvres de campagne du 14 au 21 septembre. L'exécution de ce projet s'est trouvée traversée par des difficultés de plusieurs sortes, tenant surtout à la part officielle que notre collaborateur M. le colonel Lecomte a eue dans ces manœuvres, faites sous ses ordres, et à la discrétion que cette officialité nous impose. Dans ces conditions il nous a paru préférable de laisser la parole à d'autres et de nous borner à reproduire, en les coordonnant et parfois annotant, des extraits d'articles des principaux organes de la presse suisse. Par les mêmes motifs on nous pardonnera de laisser de côté soit quelques éloges par trop aimables, soit les critiques de pure médisance ou rancune, comme il s'en produit toujours dans des occasions de ce genre de la part de gens ayant eu maille à partir avec le service et mettant leurs griefs personnels au-dessus de la vérité et de l'équité.

Parmi les critiques les plus instructives, d'ailleurs bienveillantes et sérieuses dans le fond autant que courtoises dans leur forme humoristique, nous remarquons en premier lieu les « Impressions d'un amateur » sur les journées des 15-19 septembre, publiées dans la *Gazette de Lausanne*, dues, dit-on, à la plume d'un ancien officier général au service de France et de Rome; nous utiliserons aussi diverses correspondances de quelques autres journaux qui se sont occupés avec plus ou moins d'intérêt de cette réunion de troupes.

Commençons par les « Impressions » :

Ayant passé, dit l'auteur, la plus grande partie de mon temps à l'étranger, je ne connaissais de l'armée fédérale que quelques corps isolés. Eh bien, ce que j'ai vu pendant ces derniers jours a dépassé de beaucoup mon attente.

Et c'est parce que j'ai bonne opinion de cette armée qui commence à devenir sérieuse, que je me permettrai de relever, sans ménagement, les côtés défectueux et les fautes que j'ai remarquées. Il n'y a que de vrais amis qui disent la vérité toute nue. et je suis de ce nombre pour ce qui concerne les intérêts de la Suisse. Du reste, en campagne, *on vit* de fautes. Ceux-là seuls qui ne font rien ne se trompent pas. Ceux-là seuls qui ne se battent pas ne sont jamais vaincus.

15 *septembre. — La revue de Cutterwyl.* — Depuis quelques jours, la ville de Fribourg retentissait de bruits guerriers. La place d'armes était convertie en un camp; le roulement des lourds chariots du convoi, le

piétinement des chevaux, montés assez correctement par les officiers, la variété de tous les uniformes de l'armée, le pas cadencé des bataillons allant à la manœuvre, ou en revenant, au son de joyeuses fanfares ; surtout cette incomparable marche de la retraite qui entraînait chaque soir la foule, tout cela était comme le prélude des combats et faisait vibrer la corde du patriotisme. C'était la période de l'entrée en campagne...

Pendant la journée du 14 septembre, l'animation guerrière redouble dans les rues de Fribourg. Le son métallique et imposant des canons, cahotant sur les pavés, invitait la foule à se ranger avec respect...

Mais voici venir le grand jour, le 15. Si le ciel est calme et serein, la terre s'agite. Fribourg se vide et se répand en flots de voitures, de cavaliers et de piétons. Les chemins de fer se mettent de la partie et nous amènent, par d'interminables trains de plaisir, les contingents de curieux de Vaud, Genève, Neuchâtel, Berne, etc.

J'arrive à midi et demie sur le plateau de Cuttervyl qui présente le coup d'œil le plus animé et le plus pittoresque. Le terrain légèrement incliné s'élève par étages bien distincts, du nord-ouest au sud-est. Au nord, la jolie forêt de Coudrez : dans la pénombre de sa lisière éclatent, comme en un parterre mobile, les mille couleurs des toilettes féminines. La troupe est rangée sur les trois premiers étages ; en avant s'étend l'émeraude de la prairie sur laquelle doit avoir lieu le défilé. Tout autour, se promenant ou assise, la foule joyeuse et sympathique. Le signal de l'immobilité n'est pas encore donné ; l'infanterie a formé les faisceaux ; les cavaliers ont mis pied à terre ; les soldats, la plupart assis, *sub tegmine fagi*, devisent de guerre ou d'amour. Tout cela a très bon air. Les armes sont luisantes, le fourniment est bien *putzé*. L'uniformité de la troupe est correcte, à part quelques pantalons rentrés dans les bottes, ce qui devrait être sévèrement interdit un jour de revue. La toilette des canons a été faite soigneusement : artillerie, train, ambulances, toutes ces voitures sont bien attelées et outillées. Trois petits escadrons de cavalerie, dont l'uniforme n'est pas un chef-d'œuvre de bon goût, sont rangés devant l'aile gauche de l'infanterie. Il n'y a vraiment de joli, comme uniforme, que celui des officiers dont la plupart ont véritablement du cachet et de l'élégance, surtout avec la casquette ; car mon œil n'a pu encore se faire à la coiffure de service dont je ne conteste d'ailleurs pas la commodité contre la pluie et le soleil. J'aperçois çà et là de fort jolis chevaux dont les formes revèlent à distance l'origine étrangère.

Tout à coup, un son de trompette retentit. C'est le *garde à vous !* Les faisceaux se rompent, les rangs se forment et s'alignent : l'inspection va commencer.

Par exemple, je n'ai pas compris l'ordre de bataille de la petite armée que j'avais sous les yeux. L'infanterie, par bataillon en colonne double, était appuyée à la forêt de Coudrez, faisant front du côté de Maison-Neuve ; sa droite devait donc être appuyée à la forêt. Or, il n'en était rien : l'ordre de bataille était interverti. Les corps d'élite, c'est-à-dire les carabiniers et le génie se trouvaient à gauche, tandis que les bataillons d'infanterie étaient placés correctement.[1] Ce n'est pas tout : la cavalerie avait pris place, ainsi que je l'ai dit, devant l'infanterie.[2] Le défilé a eu lieu dans cet ordre, c'est-à-dire la cavalerie en tête, puis l'infanterie.

J'ai trouvé la simplicité helvétique dont on parlait dans un ordre du jour précédent, poussée un peu trop loin. L'effet de cette revue eût pu

[1] L'auteur ignore que notre organisation actuelle a donné le pas à l'infanterie sur toutes les autres armes. Par conséquent, même à son point de vue, la ligne des bataillons n'était point intervertie. *G.*

[2] Pour être précis il faut dire que la cavalerie était placée devant la *gauche* du front d'infanterie. *G.*

être très beau ; il a été, à mon avis, amoindri par les dispositions dont il s'agit. Il y avait pourtant une chose bien simple à faire pour rester dans l'ordre direct, en plaçant le génie et les carabiniers à la droite, près de la forêt. L'inspection passée, on faisait faire demi-tour aux bataillons, puis une conversion de pied ferme à droite ; ensuite on dirigeait la colonne droit en avant, dans la direction du hameau de Cutterwyl ; on la massait ; après avoir dépassé le terrain du défilé, on la remettait face en tête et moyennant une légère rectification d'alignement à droite, puisque l'état-major était à droite, elle se trouvait prête à prendre ses distances pour entrer dans la ligne du défilé. C'est une manœuvre qui aurait pris très peu de temps et que le terrain permettait de faire facilement.[3]

On m'objectera peut-être que l'ordonnance fédérale autorise ce sans-gêne. C'est possible. A cette objection j'ai à répondre ce qui suit : Que l'on manœuvre indistinctement par la droite ou par la gauche ou par inversion devant l'ennemi, peu importe. Mais une revue est une solennité militaire pour le succès complet de laquelle on ne doit rien négliger. C'est donc le cas de dire qu'il ne coûtait pas plus de faire bien que de faire mal. Si l'ordonnance fédérale permet de ranger les troupes par inversion et de défiler la cavalerie en tête, elle n'interdit pas non plus le contraire.

Je ne sache pas qu'aucun principe de tactique autorise à placer la cavalerie devant le front de l'infanterie ; dans tout ordre de bataille, sa place est en troisième ligne ou sur les ailes, en arrière. A défaut de prescription formelle du règlement, l'usage et le bon sens veulent que, pour une revue, la troupe soit rangée la droite en tête et que l'on défile de même.[4] Lorsqu'on est trop gêné par le terrain, eh bien, on en cherche un autre, quand on a le temps. Ce n'est pas le terrain qui manque autour de Fribourg pour recevoir 10,000 hommes.[5]

Arrivons à l'inspection et au défilé. Le colonel-inspecteur a naturellement commencé son inspection par inversion, c'est-à-dire en passant devant le front des bataillons de gauche à droite, tandis que c'est le contraire qui aurait dû avoir lieu.

Enfin, le moment solennel du défilé arrive. On l'a vu. La cavalerie ouvre

[3] Il n'est pas certain que nos bataillons, dont quelques-uns sont un peu lourds, reconnaît l'auteur, eussent fait toutes ces manœuvres préalables aussi prestement qu'il le croit. Le plus sûr et le plus simple était de les éviter, et de ne pas risquer d'y perdre peut-être une heure, ce qui eût retardé d'autant la rentrée aux cantonnements, dont quelques-uns à plus de deux lieues de Groley. *G.*

[4] Il ne faut pas oublier que le départ pour les cantonnements de combat et la formation de l'avant-garde (détachement « ennemi ») devaient suivre immédiatement la revue. Or on économisait du temps et des marches en faisant partir en premier lieu la cavalerie et les bataillons d'avant-garde Nos 23 et 24, ainsi que le génie et les carabiniers qui allaient aussi aux cantonnements en avant, et en les plaçant à la gauche pour l'inspection et pour le défilé. — On aurait pu, dira-t-on, désigner d'autres corps pour l'avant garde et l'ennemi. — Pas si aisément, car il fallait, alors déjà, disposer les troupes en vue des licenciements des 20 et 21 septembre, sous peine de devoir bouleverser l'ordre de bataille pendant les manœuvres mêmes des 19 et 20. Si pour le défilé et en partie pour l'inspection la division fut inversée, elle se trouvait à peu près en ordre normal pour les manœuvres et pour le licenciement, qui purent ainsi s'effectuer jusqu'à la fin sans croisement. D'ailleurs si, d'après nos nouveaux réglements, on doit manœuvrer indifféremment par la droite ou par la gauche, il est bon de s'y accoutumer aussi dans les revues, surtout quand le service même en est facilité. *G.*

[5] Si le terrain ne manquait pas, ce dont nous ne voudrions pas répondre, le temps et surtout le beau temps manqua en effet, pendant l'été, pour reconnaître le meilleur emplacement, libre de portions marécageuses, à égale proximité des trois places d'armes de Morat, Fribourg, Payerne et satisfaisant aux autres conditions d'entrée en ligne pour des manœuvres contre Berne de 3 à 4 journées. A ces divers égards la localité de Groley était le point géographique tout naturellement indiqué. *G.*

la marche ; suivent le génie, les carabiniers, puis les bataillons d'infanterie, le bataillon n° 24 le premier, le n° 13 le dernier. A plusieurs reprises, des officiers à cheval ou des guides viennent caracoler à travers le terrain du défilé. C'est une faute, cela distrait les hommes et si l'un de ces chevaux venaient à prendre la main ou à s'abattre, le défilé en serait gravement compromis. Le terrain du défilé doit rester absolument libre.

Les guides de droite des diverses brigades ne marchaient pas sur la même ligne. J'ai cru remarquer, et cela m'a été confirmé par un officier supérieur, qu'il n'y avait pas de jalons aux points de repère pour fixer la direction des guides, ainsi que cela se pratique ordinairement. C'est une lacune grave.

Une autre faute colossale que j'ai vu commettre à je ne sais quel bataillon d'infanterie, et qui a failli tout gâter. Cette troupe venait à peine de dépasser l'état-major que son chef le fit marcher par le flanc. De là un retard et un allongement de la colonne, qui forcèrent le régiment qui venait après à raccourcir le pas. De là encore une perte de distance pour les pelotons et les bataillons qui suivaient. Heureusement que l'on fit prendre le pas gymnastique au malencontreux bataillon pour dégager le terrain et l'ordre se rétablit assez promptement.

La police du camp a laissé à désirer. On aurait dû tracer à l'avance les limites imposées au public qui envahissait tout et qui résistait aux dragons, chargés du service d'ordre.

Autre observation à l'adresse des deux chefs de musique qui ont fait commencer la marche du défilé avant que la musique qui précédait eût terminé. Ce mélange de deux musiques rapprochées, donnant chacune une cadence différente, fait perdre le pas aux soldats et agace horriblement le tympan des spectateurs.

Mais les derniers pelotons de l'infanterie ont passé. L'artillerie se masse à l'entrée du terrain : un commandement retentit suivi d'un roulement de tonnerre. C'est l'artillerie qui s'avance comme un ouragan, en colonne par batterie, au grand trot. C'est magnifique. Hourra pour l'artillerie ! Je vois bien un canon de l'aile gauche qui, embourbé quelque part, reste en arrière, mais il a bientôt repris adroitement sa place au moyen d'un vigoureux temps de galop.

Maintenant, me disais-je, en voyant fuir devant moi, comme une vision, cette avalanche de bronze, ce n'est pas le tout ; que vont devenir ces six batteries ? où vont-elles s'arrêter ? A cent mètres plus loin, le terrain se dérobe par une pente trop inégale et trop raide pour que cette masse ainsi lancée puisse s'y risquer sans danger grave.

J'étais inquiet. A peine avais-je formulé cette pensée qu'un mouvement de conversion à gauche fut ordonné, et je vis, chose prodigieuse, les batteries faire dans le même ordre et à la même allure, deux conversions successives pour venir se masser sur un terrain labouré à 300 mètres en face de l'état-major. Tout cela a été exécuté avec une exactitude et une vigueur qui me stupéfiaient. J'étais haletant ; car je m'attendais à voir quelque cheval s'abattre ou des artilleurs tomber sous les roues. Il n'en fut heureusement rien. Je courus, tout ému, serrer la main au brave et savant brigadier d'artillerie.

Touvez-moi en Europe une artillerie qui fasse mieux que ce que je viens de raconter. Et quand je pense que ces hommes et chevaux qui manœuvraient ainsi étaient encore il y a quelques jours, à leur charrue !

Je retournai prendre ma place pour voir défiler, en très bon ordre, nos magnifiques ambulances et les équipages.

La fête était terminée. Le défilé a été beau dans son ensemble ; la tenue des hommes martiale et l'alignement bien observé, à part deux ou trois bataillons dont les pelotons flottaient un peu. Cette incorrection d'alignement pourrait être facilement évitée, si les officiers de compagnie s'occu-

paient moins de leur personne et davantage de la marche de leurs subdivisions en répétant aux hommes, au moment psychologique, les principes de la marche en bataille.

J'ai cru pouvoir attribuer aussi la lourdeur de quelques bataillons à la fatigue des jours précédents. Tous les soldats que j'ai interrogés m'ont, en effet, avoué être éreintés.

Il me semble que l'on surmène trop la troupe dans les cours de répétition ; on lui laisserait une heure ou deux de liberté de plus, par jour, qu'officiers et soldats n'en sauraient ni plus ni moins. Il faut faire aimer aux militaires l'occasion de porter l'uniforme ; tandis qu'on finira, en les chargeant trop de travail, par les en dégoûter. Lorsqu'on veut trop verser à la fois dans un entonnoir, l'eau tombe à côté. L'expérience a démontré qu'au bout d'un certain nombre d'heures d'exercice, le soldat ne fait plus rien de bon. De deux choses l'une : ou vous avez à faire à des hommes intelligents ou à des pauvres d'esprit. L'homme intelligent apprendra autant de théorie et d'exercices militaires en six heures qu'en neuf heures ; le pauvre d'esprit n'en apprendra pas plus en neuf heures qu'en une heure. [6]

16 *septembre*. — La journée du 16 septembre a été employée en mouvements de concentration, auxquels il n'y a rien à redire.

17 *septembre*. — Le matin du 17, vers les 8 heures, je trouvai le gros de la division au petit Gurmels, sur la rive gauche de la Sarine.

Pour plus de facilité, je donnerai des appellations de convention aux deux corps qui vont en venir aux mains ; les troupes d'attaque seront les *Burgondes* et les troupes qui s'opposent à leur marche en avant, les *Suisses*.

L'hypothèse me semble être la suivante : L'armée burgonde a envahi la Suisse par le côté faible de notre frontière de l'ouest, Genève et Vaud, et s'avance sur Berne après avoir forcé notre première ligne de défense sérieuse, c'est-à-dire l'isthme compris entre les lacs Léman et Neuchâtel. La position de cette armée, si rapprochée de son objectif, fait supposer naturellement qu'elle a refoulé dans les défilés des Alpes suisses de la Haute-Gruyère, la vallée de Charmey et la vallée de Planfayon, les troupes qui auraient pu inquiéter son flanc droit, qu'elle est maîtresse des hauteurs du Gibloux, des Combert, et de Prazboud (entre La Roche et la Sarine) et qu'enfin elle occupe Fribourg et ses approches. Le général burgonde sait que le nombre restreint des routes qu'il a en son pouvoir et qui convergent vers Berne, aboutissent, les unes, à un premier obstacle, la Sarine et la Singine, dont les rives droites sont flanquées par des hauteurs boisées, d'un accès difficile et que la seule voie qui puisse servir à couvrir son flanc droit par Ueberstorf et Könitz est peu sûre et court à travers un pays fort accidenté. Il y a plus : les Suisses refoulés dans les Alpes ont dû se diriger à marches forcées au secours de Berne par les routes de Boltigen et du Guggisberg, en laissant une garde abritée par des travaux de défense, à l'entrée des défilés sus-indiqués. Un de leurs corps peut même, d'un moment à l'autre, apparaître sur l'aile droite burgonde.

Le général doit donc se hâter. A cette fin, il se portera sur la rive gauche de la Sarine, par la route de Fribourg à Laupen ; il simulera une attaque contre cette dernière ville pour y attirer l'ennemi, et pendant ce temps dirigera ses principaux efforts sur Neuenegg, après avoir passé la

[6] La remarque est fondée. Toutefois on sait que c'est notre lot de miliciens de devoir mettre à profit le plus possible le temps d'activité de service, afin de compenser sa courte durée. Les hommes n'ont pas fait, le 14 et le 15, plus de 7 lieues au maximum ; ils ne pouvaient donc pas être tous « éreintés ». En tout cas ils l'eussent été davantage si l'on eût fait d'autres marches et contremarches pour avoir la droite en tête ou de plus beaux alignements. *G.*

Sarine sur un pont de bateaux ou sur le pont de Schiffenen, si celui-ci est libre. Pendant sa marche de Schiffenen à Neuenegg, il détachera un corps d'infanterie qui passera la Singine en-dessous de Grenchen, avec mission de couronner les hauteurs ennemies de l'autre rive, pour se porter par un mouvement tournant sur l'aile droite des défenseurs de Neuenegg, lesquels, attaqués de flanc et de front, seront forcés de se retirer vers Thörishaus.

Ce plan est bon ; je ne vois pas trop ce qu'on pouvait concevoir de mieux, étant donnée la situation de l'armée burgonde. C'est à peu de chose près le plan suivi par le général Brune en 1798. Les principales données stratégiques qui dictent les mouvements d'une armée dans un pays, restent toujours les mêmes par la raison bien simple que la configuration du terrain ne change pas.

Voyons maintenant l'exécution.

La cavalerie burgonde avait, de bon matin, passé la Sarine afin de pousser une reconnaissance et d'établir avec l'aide du génie, si besoin était, une tête de pont à Schiffenen, mais nul indice de la présence de l'ennemi n'ayant été signalé, le général burgonde fit passer son armée sur le pont de Schiffenen. C'était une bonne fortune pour lui. Ce fut aussi une grande négligence de la part des Suisses de n'avoir pas envoyé de la cavalerie et des tirailleurs pour surveiller la rivière et en retarder autant que possible le passage par l'ennemi qu'ils n'auraient pas dû perdre de vue, car leurs espions avaient dû leur apprendre que celui-ci se trouvait au-delà de la Sarine.

Je quittai les Burgondes au Petit Gurmels et je pris ma course vers Laupen. Arrivé à Kriechenwyl, j'aperçus une section de l'artillerie bourguignonne qui faisait feu depuis les hauteurs de Gammen sur un ennemi invisible, sans doute pour donner le change, pendant qu'on travaillait à jeter un pont à Laupen.

Enfin, me voici au grand pont couvert de Laupen. A cinquante mètres en aval est rangé un équipage de pont. Une compagnie d'infanterie qui a été jetée par des bateaux sur la rive ennemie, s'est déployée en tirailleurs, abritée par un petit bois de bouleaux, afin de protéger les travailleurs. L'échancrure de la berge est pratiquée. Les pontonniers sont à leur poste. Tout est prêt.

Cela est bien ; mais ce pont qui va être jeté est, comme on dit, à la gueule du loup, et le passage sur ce point n'est pas vraisemblable. Le passage d'une rivière est une opération si grave en guerre qu'on ne saurait l'entourer d'assez de précautions, On doit surtout éviter de la faire à portée de l'ennemi ou à portée de son feu. Or, au-delà de la rivière, à environ 400 mètres, s'élève une haute falaise à pic, dont la crête est boisée. Au milieu, je vois une solution de continuité qui semble faite exprès pour recevoir une batterie. Or, de ces sommets on voit les ponts.

A l'objection qui pourrait m'être faite que le pont de Laupen n'était qu'une feinte, je répondrai qu'une feinte, même réputée telle, doit toujours avoir le caractère de la vraisemblance, ne fût-ce que pour pouvoir être utilisée en cas de besoin. L'attaque de Neuenegg pouvait échouer, celle de Laupen aurait dû alors être reprise et poussée à fond.

Pendant que je faisais ces réflexions, un combat s'engagea. Une batterie burgonde vint sur les hauteurs, en arrière du pont, répondre lentement au feu plus lent encore d'une batterie suisse, assez mal placée, mais qui finit par aller s'établir au-dessus de la falaise.

Un compagnie suisse ouvrit aussi son feu, sans les voir, sur les tirailleurs burgondes, chargés de protéger l'établissement du pont. Ceux-ci auraient été, sans contredit, jetés à la rivière, si leurs adversaires l'avaient voulu ; mais je vois les tirailleurs burgondes déboucher de leurs taillis et repousser les Suisses. Ceux-ci battent en retraite très régulière-

ment, en échelons et par groupes. Les Burgondes les poursuivent et se couchent dans la prairie ; les Suisses en font autant. Tout le monde se couche. Pendant que les deux lignes de tirailleurs couchés se regardent comme des chiens de faïence, les pontonniers commencent leur besogne et établissent, dans l'espace d'une heure, un assez joli pont, très solide, moitié bateau, moitié chevalets.

Ayant vu tout ce qui m'intéressait sur ce point, je me dirigeai vers Neuenegg. En suivant la route qui longe la Sarine, depuis le grand pont couvert à Laupen, je remarquai à environ 200 mètres en amont de ce pont un endroit fort propice pour le passage de la rivière. Le talus de la chaussée aurait offert un excellent abri aux tirailleurs chargés de protéger les pontonniers. Pourquoi n'a-t-on pas choisi cet endroit là pour y jeter le pont. Je l'ignore.

A moitié chemin de Laupen à Neuenegg, je vois sortir des taillis, de l'autre côté de la Singine, un bataillon qui cherche évidemment un gué pour traverser la rivière ; je lance mon cheval à l'eau pour faciliter ces recherches. Le bataillon passe, mais je vois avec peine qu'il le fait d'une manière fort imprudente, c'est-à-dire sans se faire précéder d'aucun éclaireur pour reconnaître le terrain. Or, il a droit devant lui, sur la rive opposée, une colline élevée, escarpée, se terminant par une crête des plus favorables à la défense. Un seul peloton suisse, caché derrière cette crête aurait presque détruit ce bataillon. Je me permets d'en faire humblement l'observation au commandant du bataillon qui me toise sans me répondre, d'un air qui veut dire : « De quoi se mêle-t-il donc ce pékin-là ? » Après tout, le commandant a raison.

Les Suisses devaient bien s'attendre à ce que l'ennemi tenterait quelque attaque de flanc par là et ils ont commis une faute en n'échelonnant pas une ligne de vedettes à cheval, de Laupen à Neuenegg.

J'arrive à ce village au moment où commence l'attaque.

L'armée burgonde a pris position sur les hauteurs de Zähn ; tous ses tirailleurs sont répandus sur les pentes boisées qui descendent jusqu'au lit de la Singine. L'artillerie, admirablement placée, foudroie, à petite distance, les maisons et tous les plis de terrain de cette haute colline qui s'élève en amphithéâtre sur la rive droite de la Singine.

Ainsi que je l'ai dit, le simulacre d'attaque à Laupen, était confié à l'aile gauche de l'armée burgonde pendant que sa droite tenait les hauteurs de Flamatt et engageait le feu avec la gauche ennemie. Or, il me semble qu'il eût été plus correct d'attendre pour commencer l'attaque de front, que le bataillon dont j'ai parlé et qui avait passé la Singine à gué, au-dessous de Grenchen, eût accompli son mouvement tournant.

Du premier coup-d'œil, je vis que l'armée suisse, d'aillleurs très faible, n'avait pas l'intention de résister sérieusement. Elle se sentait mal à l'aise dans ce terrain labouré par les feux plongeants de l'ennemi, sans abri naturel, sans tranchées, ni redoutes. Le pont aurait dû être miné par elle ou obstrué par une barricade qui pouvait être défendue pendant quelque temps depuis les maisons voisines, placées trop bas pour recevoir les obus. Les tirailleurs suisses qui, au début, garnissaient les berges de la rivière, se retirèrent bientôt jusqu'à la hauteur du monument de 1798.

Alors le combat éclata dans toute sa fureur.

Une avant-garde burgonde passe le pont et est aussitôt suivie de plusieurs bataillons lancés au pas de course qui occupent lestement et avec intelligence les maisons et les fourrés, pour faire tête de pont. D'autres bataillons burgondes dégringolent de la montagne, passent la rivière à gué et marchent droit à l'ennemi. Deux des batteries de Cutterwyl exécutent encore un tour de force : elles descendent par un ravin abrupt jusqu'à la rivière qu'elles passent également à gué.

Cette période de la bataille est très intéressante, mais malheureusement la fin ne correspond pas au début.

Les Burgondes s'étant rendus maîtres du monument, les Suisses continuent leur mouvement de retraite jusqu'à une distance de 500 mètres environ plus haut. Ils s'appuient à la forêt qui couronne la colline, et s'apprêtent de là à écraser de leurs feux leurs adversaires. C'est à ce moment que l'on donna le signal de cesser le feu. Invraisemblance fâcheuse, due sans doute à l'heure avancée de la journée, laquelle avait été du reste fructueusement employée.[7]

Une heure environ après la cessation du feu, une fusillade éclata tout à coup sur la droite de la faible ligne suisse. C'était le bataillon burgonde chargé du mouvement tournant, qui, après un retard incroyable et ignorant ce qui se passait autour de Neuenegg, entrait en contact avec l'ennemi. La troupe se dirigea vers ses cantonnements.

Pour compléter la journée du 17 parlons plus en détail, d'après le *Journal de Genève*, des travaux des pontonniers :

Flamatt, 17 septembre. — Le matin à la pointe du jour, tout le monde était debout. Aux avant-postes, du côté de Gammen et Kriechenwyl, c'est-à-dire aux abords de Laupen, la vallée de la Sarine était particulièrement animée par la présence des soldats du génie et des pontonniers de la IIe division ; il paraissait évident que c'était sur ce point que devait s'opérer le passage de la Sarine.

A 7 h. 1/2, le premier coup de canon partit des hauteurs qui dominent la rive droite et apprit que les avant-postes du corps ennemi étaient sur leurs gardes. Peu après, une fusillade qui s'engageait de proche en proche et s'étendait au loin en amont de la rivière, indiquait que les avant-postes des deux corps étaient en contact sur toute la ligne. Vers 8 heures, deux compagnies d'infanterie arrivaient au parc des pontonniers, dont les pontons étaient disposés en ligne, masqués par les buissons qui bordent la berge ; près de chacun des pontons se trouvaient quatre bateliers et le nombre d'hommes nécessaires pour le lancer à l'eau ; à quelques pas en arrière, douze hommes d'infanterie avec armes et bagages, que chaque ponton, conduit à la rame, devait débarquer sur l'autre rive. Cette infanterie avait pour mission de déloger les tirailleurs qui pouvaient se trouver embusqués sur la rive opposée. Tous ces préparatifs s'étaient exécutés au milieu du silence le plus absolu. Au commandement de « garde à vous! à l'eau! » quatre pontons maniés par des bras vigoureux courbaient sur leur passage les arbrisseaux qui les avaient abrités jusque-là, et entraient dans les eaux de la Sarine dont le courant est rapide en cet endroit, quoi qu'elle ait peu de profondeur.

Les bateliers sautèrent vivement à bord, saisissant leurs rames et leurs gaffes ; en un instant les fantassins étaient établis dans les bateaux, et quelques minute après ils descendaient sur la rive droite qui, par une négligence singulière de la part de l'ennemi, n'était point gardée par un poste d'observation. En vingt-cinq minutes et au moyen de treize traversées consécutives, une compagnie de 73 hommes avait opéré son passage: pendant ce temps, les sapeurs du génie exécutaient en arrière, sur la

[7] Cette invraisemblance n'existait pas en réalité. C'était aux mouvements tournants dès Thörishaus et dès Laupen, et à l'artillerie restée sur la rive droite à décider de la position de la forêt du monument, trop forte pour être attaquée de front et qui ne devait être qu'entretenue depuis Neuenek et les alentours du monument. Il est vrai que sans l'heure avancée on eût attendu, avant de cesser le feu, que ces mouvements tournants eussent été plus accentués. Mais une fois dessinés, il n'était plus nécessaire de fatiguer davantage la troupe, qui avait eu, ce jour là, une forte marche et qui devait encore, pour éviter les bivouacs, prendre des cantonnements éparpillés. *G.*

hauteur de la rive gauche, un fossé où vint se loger une chaîne de tirailleurs qui, avec une batterie installée à proximité, devaient protéger la construction du pont et le passage de la rivière par un corps de troupes.

En effet, à 9 h. 1/2, les pontonniers, qui s'étaient tenus constamment prêts à ramener l'infanterie transportée sur l'autre rive, dans le cas où elle aurait dû se retirer devant des forces supérieures, reçurent l'ordre de jeter un pont. Les pontons furent rapidement équipés dans ce but et placés en amont par les bateliers, tandis que leurs camarades, aidés par les sapeurs et les pionniers, préparaient la culée du pont et la rampe qui devait y donner accès. Chaque ponton vint successivement se mettre en ligne avec une grande précision, malgré la force du courant ; les poutrelles du tablier furent promptement placées et couvertes de fortes planches. La profondeur de la rivière a permis de placer trois pontons, et le reste du passage a été achevé au moyen de chevalets, pour l'établissement desquels les hommes travaillèrent dans l'eau jusqu'aux hanches. Le pont terminé mesurait 45 mètres de longueur et il a été construit en cinq quarts d'heure. La dernière planche était à peine posée que les sapeurs et les pionniers, restés pendant l'opération cachés derrière les buissons, se sont élancés au pas gymnastique, le fusil en bandoulière, la pelle et la pioche en mains, pour déblayer et niveler les pentes d'accès, jusqu'à la grande route qui conduit du Barfischenhaus à Berne par Bumplitz. Ensuite l'infanterie a passé le pont par sections et au pas gymnastique ; l'artillerie et les voitures devaient effectuer leur passage plus tard.

Tous les spectateurs de cette opération ont admiré la discipline, l'ordre parfait et le silence absolu qui ont régné pendant toute sa durée ; le travail a été exécuté sans cri, sans un commandement même prononcé à haute voix ; les ordres étaient donnés par le capitaine des pontonniers, par signaux faits au moyen d'un petit drapeau.

MM. les officiers français et M. le colonel de Sinner, juge de camp, présents sur les lieux, ont dû garder de cette manœuvre une impression très-favorable. Du reste, la berge voisine ainsi que toutes les hauteurs qui la dominent, étaient couvertes d'une foule de curieux et aussi de curieuses dans le costume des paysannes bernoises, qui, d'ici à peu de temps, aura peut-être disparu.

Mais tandis que le gros de la IIe division feignait ainsi de vouloir forcer le passage entre Laupen et Guminen et que, par la vivacité de son attaque sur ce point, il attirait l'ennemi hors de ses positions dans cette direction, la plus grande partie des troupes a exécuté un mouvement de flanc sur la droite ; elle a traversé la Sarine au pont de Schiffenen et a occupé en masse les bois et les hauteurs situés sur la rive gauche de la Singine, de Neuenegg à Flamatt.

Le 5e régiment d'infanterie (dont un bataillon, appuyé par le 1er régiment d'artillerie, par la compagnie des pionniers et un détachement de sapeurs du génie, formait la nouvelle avant-garde) devait franchir la Singine à gué, en amont et en aval du chemin de fer, et enlever les hauteurs de Thörishaus. L'avant-garde était sous les ordres du lieutenant-colonel Lochmann, ingénieur de la division.

Le 6e régiment d'infanterie poussait également jusqu'à Flamatt pour passer la Singine un peu plus bas, et attaquer les hauteurs de Schorren, tandis que le 7e régiment avec le 2e régiment d'artillerie, forcerait le passage de la rivière entre Wunnenwyl et Neueneck. Le bataillon d'infanterie n° 22, qui était la veille à Wallenried, et le bataillon de carabiniers formaient la réserve.

Cette opération, favorisée par un temps magnifique, a très bien réussi et a offert un coup d'œil très animé et très pittoresque ; mais elle a exigé des marches considérables, et c'est avec plaisir que les troupes ont entendu sonner par les fanfares, vers 3 heures après-midi, le refrain de la

division suivi du signal de halte, donné au moment où les tirailleurs de la division étaient maîtres de la colline sur laquelle s'élève l'obélisque érigé en mémoire de la résistance victorieuse opposée en 1798 par les milices bernoises, commandées par Graffenried, aux troupes du général Brune, en marche de Fribourg sur Berne.

M. le colonel Lecomte a établi son quartier-général à Flamatt. Les troupes se sont cantonnées sur place, et comme elles sont fort nombreuses, chaque maison, chaque chalet, chaque écurie a dû recevoir un contingent d'hommes et de chevaux. Sur la route de Neuenegg à Flamatt circulaient au grand trot tous les chars d'approvisionnement qui allaient chercher auprès du commissariat de la division, vivres et fourrages amenés par le chemin de fer jusqu'à la gare de Flamatt.

Jusqu'ici le corps qui marche sur Berne n'a eu affaire qu'à un adversaire peu nombreux ; ce dernier va probablement se replier sur Bümplitz et Könitz, fortes positions couvrant la ville de Berne, d'où des renforts importants lui arrivent. On apprend, en effet, que le gros du corps ennemi, avec le matériel des équipages, va quitter la ville fédérale, marchant vers la Singine. La IIe division doit, de son côté, poursuivre sa route vers le Nord.

En somme, on a pu constater dans ces deux journées que la discipline a régné dans les rangs de tous les corps de la division, qui est animée d'ailleurs d'un excellent esprit. Il y a pourtant encore des points faibles dans les manœuvres ; ainsi l'on fait quelque fois avec trop de lenteur les mouvements sous le feu de l'ennemi, et les tirailleurs ne profitent pas assez des nombreux accidents de terrain qui leur permettraient presque partout de se couvrir avec avantage. En outre beaucoup de soldats ne paraissent pas suffisamment exercés à la marche.

18 *septembre*. — Dès le matin du 18 septembre, l'armée burgonde se dirigea, dans les conditions de marche voulues, vers Thörishaus, faisant éclairer la route par la cavalerie et des tirailleurs. L'aile droite marchait parallèlement vers Könitz, par la route de Schwartzenbourg ; l'aile gauche suivait l'ancienne route qui passe près du monument de 1798, et le gros de l'armée couvrait la route de la plaine.

Dans l'éventualité d'une retraite — qu'il faut toujours prévoir — quelques précautions furent prises. On n'est jamais sûr de pouvoir aller en avant ; il faut donc toujours être certain de pouvoir marcher en arrière. Le parc de division, qui avait d'abord suivi la colonne du centre, fut porté en arrière ; le quartier-général des ambulances fut établi dans une auberge au bout de la route, également en arrière ; enfin une batterie, avec un fort soutien, fut placé au sommet d'un mamelon dominant toute la vallée depuis Ober à Niederwangen, à droite de la gare de Thörishaus. D'ailleurs les mouvements de terrain qui bordent les routes servant de lignes d'opérations à l'armée burgonde, offrent de nombreuses positions de repli, propres à la défensive et qui excluaient toute crainte d'une déroute en cas d'insuccès.

L'armée continua ainsi sa marche en avant sans rencontrer de résistance, si ce n'est sur la gauche quelques tirailleurs qui, fidèles à leur tactique de la veille, cédèrent facilement le terrain.

Le général burgonde était-il bien renseigné par ses espions ? Ses lieutenants lui rendaient-ils fidèlement compte de tout ce qui se passait ? Les hésitations que j'ai cru remarquer me font pencher pour la négative.[8] Tant

[8] La conjecture de l'auteur serait complétement erronée, nous assure-t-on. Les rapports avaient été soigneusement faits. L'hésitation remarquée tenait à une autre cause : l'ennemi s'étant retiré plus tôt et plus loin qu'on ne l'avait prévu, fallait-il le suivre vivement ou lentement ? Vivement, on manquait à l'ordre de s'engager en masses à Niederwangen vers midi seulement et l'on risquait d'empiéter sur la tâche

pis. La première chose en guerre c'est l'espionnage ; il faut avant tout savoir où se trouve l'ennemi et ce qu'il fait. Napoléon disait : « Il vaut « mieux avoir à faire à 20,000 hommes dont on connaît les mouvements, « qu'à 10,000 dont les mouvements nous sont inconnus. »

Sur ces entrefaites la brigade formant l'aile droite s'empara de Könitz par une bonne manœuvre et engagea avantageusement le feu, tenant l'ennemi à distance. La gauche, après avoir chassé devant elle les tirailleurs ennemis, avait donné la main au centre à Oberwangen, tout en se gardant du côté de Matzenried.

Enfin, à Niederwangen, l'armée burgonde se heurte sérieusement à l'ennemi et prend aussitôt ses dispositions de combat. Quelques bataillons sont lancés sur les hauteurs boisées, à droite de la route. L'artillerie gravit lestement les hauteurs en face pour se mettre en batterie, avec une remarquable précision, sur un plateau à gauche du village. C'est une excellente position d'où l'on domine tout le pays devant soi, à droite et à gauche. Les artilleurs ont bien soin de placer leurs pièces de manière à être masqués en partie par la crête de la colline, ne donnant de cette façon que très peu de prise au feu de l'ennemi.

La ligne burgonde se trouvait donc ainsi formée : Le centre à Niederwangen, la droite à Könitz et la gauche, comme nous l'avons dit, surveillant la route de Matzenried.

C'était élémentaire au point de vue stratégique, car le général burgonde ne pouvait laisser à découvert les deux routes latérales, conduisant sur ses flancs, sous peine d'être fait prisonnier. Mais c'était un front trop étendu au point de vue tactique et à celui de l'unité d'action, eu égard à la faiblesse numérique de ses troupes. Le général préféra la première alternative et je crois qu'il a agi prudemment. C'eût été le cas de relier ces corps placés à de si larges intervalles, par un fil télégraphique. Le fourgon des engins télégraphiques de campagne était là, mais je ne sache pas qu'on l'ait utilisé.

Maintenant revenons aux Suisses. Il suffit d'ouvrir les yeux pour comprendre le motif de leur prompte retraite de la veille. Ils avaient attiré l'ennemi en attendant leurs renforts, jusque devant une forte position qu'ils paraissaient bien décidés cette fois à ne pas se laisser enlever, car du sort de cette position dépendait celui de Berne.

Avant de s'ouvrir sur la riante plaine de Bümplitz, la vallée au fond de laquelle courent parallèlement la voie ferrée et la grande route de Berne à Fribourg, se trouve resserrée, un instant, entre deux collines, l'une à droite, recouverte d'une belle et vaste forêt et l'autre à gauche, le Rehhag, dont une partie seulement est boisée. Sur les flancs nus de cette dernière, regardant Niederwangen, les Suisses avaient fortement établi le centre de leur ligne de bataille. Des tranchées-abri garnissaient la crête militaire de la position. Une nombreuse artillerie y était établie, protégée par des épaulements. Une petite redoute s'élevait au milieu. Enfin, un bois touffu, de haute futaie, situé à trente mètres environ en arrière, servait de réduit et cachait les réserves. L'escarpement du flanc gauche de cette position couvert d'épais taillis, le rendait presque inaccessible à une attaque ; mais le côté opposé, qui descendait en pente douce jusqu'à un hameau et à quelques fermes isolées remplies de tirailleurs formant l'aile droite, était loin d'offrir les mêmes difficultés d'accès. A première vue on saisissait ce côté faible de la ligne suisse dont l'extrême gauche était devant Könitz. Ajoutons que les ouvrages construits par les Suisses laissaient à désirer comme forme et solidité : les tranchées trop peu profondes abritaient imparfaitement les hommes, et les parapets étaient incapa-

du lendemain ; lentement, on perdait le contact avec l'ennemi. Finalement une moyenne fut prise, qui mena encore la IIe division un peu plus loin qu'elle ne voulait aller. *G.*

bles de résister aux obus. Sauf meilleur avis, l'armée burgonde n'avait qu'une manière d'attaquer.

D'abord à titre de précaution préliminaire, fortifier un point favorable à la défense sur la route de Könitz et un autre point intermédiaire entre l'extrême droite et le centre, afin d'être en état de repousser, avec peu de monde, toute tentative de l'ennemi de ce côté. Puis, porter vers la gauche toutes les troupes disponibles, lesquelles pouvaient en cheminant par les forêts, se masser vers Boltingen hors de vue de l'artillerie ennemie. Ces troupes se mettaient aussitôt en mesure de prendre à revers les fermes isolées de l'extrême droite suisse. L'artillerie, en même temps, faisait évacuer ces fermes par une volée d'obus, puis déblayait le terrain uni et découvert au fur et à mesure que les bataillons partis de Boltingen poursuivaient leur attaque de flanc. Enfin, cette même artillerie terminait son œuvre en fouillant au moyen d'une pluie de projectiles la droite du bois de Rehbag, pour en faciliter l'accès aux assaillants.

Il est fort probable que l'attaque ainsi conduite aurait abouti.

En tous cas, que devait faire le général burgonde dans les conjectures où il se :rouvait. c'est-à-dire, touchant presque de la main son objectif et très éloigné de sa base d'opération, ayant, en outre, en perspective des éventualités désastreuses s'il était obligé de revenir sur ses pas à travers un pays ennemi ? La réponse à cette question n'est pas douteuse : attaquer sur le champ et vigoureusement, ou bien prendre ses dispositions de retraite sans hésiter une minute.

Cette prompte détermination n'a pas été prise. Peut-être la réservait-on pour le lendemain[9]; mais, comme on le verra, le lendemain ce fut trop tard.

Il y a, en guerre, des minutes décisives qui, par les résultats qu'elles peuvent donner à celui qui sait bien les employer, valent des siècles. Dans ces moments-là le général doit mettre en jeu toute l'énergie dont un être humain est capable.

Les bois à droite de la route de Berne avaient été brillamment enlevés par l'infanterie burgonde pendant que l'artillerie se contentait de canonner le Rehbag. Les trompettes donnèrent le signal de la cessation des hostilités pour ce jour-là.

19 *septembre*. — J'étais allé hier soir chercher un gîte à Oberwangen, où j'eus l'occasion d'assister à l'installation des cuisines de campagne d'un bataillon neuchâtelois. Cette installation fut faite très lestement. Je demandai à goûter la soupe que je trouvai excellente. En somme, je constatai que ces milices savent se *débrouiller* comme de vieilles troupes.

Plus tard, le hasard me fit entendre les ordres donnés pour la police du commandement : nomination d'un commandant de place, grand'garde, consigne, mot d'ordre, heure pour la retraite, rapport, rien ne fut oublié. Dans la soirée, j'assistai à une scène de chants et de déclamations, du plus haut comique, que n'eussent pas désavoués les acteurs du Palais-Royal.

J'avais su par les cuisiniers du bataillon que les vivres étaient commandés pour l'aube, le lendemain. La troupe allait donc prendre les armes de très bonne heure ; la journée devait être décisive.

En effet, de graves événements s'accomplirent. L'armée burgonde réoccupa ses positions de la veille et prit ses dispositions pour l'attaque du

[9] En effet les dispositions pour le 18 portaient d'arrêter l'offensive à Niederwangen et *devant* Könitz; cela afin de laisser à la 5e brigade le terrain nécessaire à son entrée en ligne le soir du 18, tandis qu'en bonne guerre il eût fallu faire justement le contraire. S'il n'avait pas dû être tenu compte de ces exigences d'exercices de paix, le 18 août eût probablement été la journée décisive de l'attaque contre Berne.
G.

Rehhag, mais pendant que son artillerie canonnait avec violence cette position, l'aile gauche des Suisses qui avait été renforcée, s'empara de Könitz, puis, par un mouvement hardi et vigoureusement exécuté, elle parvint à couronner le plateau de Herzwyl, pénétrant ainsi comme un coin entre le centre et la droite ennemie. Celle-ci eût été infailliblement coupée, sans l'habileté de son chef qui la tira de ce mauvais pas. Suisses et Burgondes manœuvrèrent parfaitement dans cette circonstance.

La situation du centre burgonde était devenue sur ces entrefaites très grave Les Suisses avaient repris les bois à droite de la grande route, occupés la veille et le matin par leurs adversaires ; leurs tirailleurs, opérant une demi-conversion à gauche, prenaient d'enfilade l'artillerie burgonde et son soutien placés, comme il a été dit, au-dessus de Niederwangen.

Dès lors une prompte retraite s'imposait, sous peine d'une catastrophe. A cet effet, et dans le but de protéger le départ de l'artillerie, l'infanterie aurait dû s'établir dans les maisons du village et dans les tranchées-abris qui avaient été prudemment creusées, la veille, sur les hauteurs. Cette précaution élémentaire n'a pas été prise. Le mouvement de retraite fut ordonné trop tard, mais exécuté selon toutes les règles de l'art. Il fut continué, ainsi que l'exigeait la prudence, jusque sur la rive gauche de la Singine, par les mêmes hauteurs que cette armée occupait, deux jours auparavant, pour l'attaque de Neuenegg.

La poursuite des vainqueurs fut molle ; si elle eût été vigoureuse, le centre de l'armée en retraite se serait trouvé fort compromis. L'aile gauche de celle-ci se retirait en bon ordre, au travers de la fôret du Forst, par les routes de Heitern et de Wangelhübel, sur Laupen et Neuenegg.

La retraite de l'aile droite était plus compliquée ; elle n'avait que le seul pont de Flamatt pour traverser la rivière, laquelle fait, en cet endroit, une brusque inflexion. Or ce pont est dominé en flanc par une série d'escarpements. Le centre détacha de l'infanterie et de l'artillerie sur ces escarpements, pour tenir à distance l'ennemi et protéger le passage du pont. Cette troupe arriva sans encombre à Wunnewyl.

Le général burgonde établit son quartier-général à Schmitten. Il devait considérer la campagne terminée et songer aux difficultés du retour vers sa base d'opération. La fortune qui lui avait d'abord souri, s'était tout à coup tournée contre lui. Les Suisses avaient retrouvé leur antique valeur de Sempach, de Grandson et de Morat.

Ici se terminent aussi les « impressions d'un amateur » qui n'a pu assister *de visu* à la jolie bataille livrée le lendemain à Wunnewyl.

J'ajouterai cependant à mon récit, écrit au courant de la plume, au point de vue réaliste, quelques réflexions. Elles me sont suggérées par les critiques amères et parfois injustes qui se sont fait jour, soit par la voie de certains journaux, soit par la bouche de ceux qui n'ont vu qu'un côté de la chose ou qui critiquent tout, toujours et quand même.

Notre armée est jeune, elle se forme, elle apprend. Elle a fait d'immenses progrès, depuis quatre ans, sous le rapport de la tenue, de la discipline et de l'instruction. Le nombre des officiers et des soldats qui ont fait campagne est assez restreint. Beaucoup d'entr'eux faisaient même, pour la première fois, une guerre simulée.

Enfin, cette armée qui s'annonce si bien, dont les officiers, pour la plupart, cherchent à s'instruire et savent déjà joliment « se débrouiller » sur le terrain, dont les soldats se montrent subordonnés, pleins d'entrain et de bonne volonté, cette armée, dis-je, est la seule sauvegarde de l'indépendance de notre patrie. Car il ne faut pas compter sur autre chose en cas d'aggression étrangère. Convient-il donc de la dénigrer ? Ne vaut-il pas mieux l'encourager et retremper la foi des soldats en leurs chefs, au lieu de l'ébranler par des blâmes intempérants !

Sans doute il y a eu des fautes commises et beaucoup d'invraisemblances se sont produites. Mais où n'y en a-t-il pas, même dans les armées régulières les mieux organisées ?

J'ai entendu blâmer la transmission des ordres du quartier-général aux chefs de service pour avoir été faite à des heures qui forçaient ceux-ci à rester debout toute la nuit et à se priver de repos. C'est certainement un inconvénient, car, en campagne, le chef doit saisir toutes les occasions de donner aux combattants la plus grande somme de repos possible, mais c'est surtout sur ce point que l'on peut dire : la critique est aisée et l'art est difficile.

On a surtout pris à parti le commissariat. L'intendance militaire est le grand *hicnodus* de la plupart des armées. On accuse souvent l'intendance, alors que le chef d'état-major qui n'a pas transmis à celle-ci les ordres de dislocation, est seul coupable. Favoriser l'accomplissement de la mission ardue des commissaires de guerre et se montrer impitoyable envers ceux qui, par leur faute (lorsque cette faute est bien constatée), laissent manquer de vivres la troupe ; mais aussi récompenser largement ceux qui se montrent zélés et honnêtes, voilà, sauf erreur, la plus sage ligne de conduite à tenir de la part des chefs en cette délicate matière.

En campagne, ceux-ci sont généralement portés à l'indulgence pour les intendants militaires qui ont toujours quelques bons morceaux de réserve pour les gros galons et qui ne sont jamais à court d'arguments pour excuser leurs négligences ou leurs tours de bâton. Je suis, pour mon compte, partisan de l'organisation russe qui place les intendants sous les ordres directs des chefs militaires et partisan aussi du système de fusiller sans pitié, pour l'exemple, tout intendant qui, par négligence démontrée, aurait compromis l'existence d'une brigade, d'une division, d'une armée et de la patrie.

Une dernière observation, touchant un détail qui a bien son importance en guerre. Les trompettes qui servent à la fois pour les fanfares et pour les signaux, sont insuffisantes. Leur son est absolument perdu au milieu du crépitement de la fusillade et du brouhaha de la bataille. Il faut, pour les signaux de commandement, un instrument à vibrations éclatantes, comme les clairons espagnols, les meilleurs que j'aie entendus. Ne pourrait-on pas donner à quelques musiciens, outre leur instrument, un petit clairon suspendu en sautoir, lequel ne les gênerait nullement ? A ce même point de vue, je suis aussi de ceux qui regrettent qu'on ait substitué le sifflet à l'ancien cornet des officiers d'infanterie.

On nous écrit de Fribourg, 20 septembre :

Un officier me dit que vous comptez reproduire, au moins en partie, dans la *Revue militaire suisse*, les « Impressions d'un amateur » publiées dans la *Gazette de Lausanne* par M. le général de C...... Je crois en effet que cette reproduction intéressera vos lecteurs, fribourgeois et autres. Seulement permettez-moi, en regrettant que cet auteur si compétent n'ait pas assisté à ce qu'il appelle avec raison la jolie bataille de Wünnewyl, le 20 septembre, d'essayer de combler la lacune en vous narrant brièvement cette action finale.

Le 20 septembre était, il me semble, une journée trop chargée et bien difficile pour la II[e] division. Elle devait à la fois combattre et licencier, c'est-à-dire défendre la rive gauche de la Singine en retraite sur Fribourg, et embarquer en même temps, par chemins de fer, 4 bataillons (n[os] 21-24) à Morat pour le Jura bernois et 2 bataillons (n[os] 19 et 20) à Avenches pour Collombier. A cet effet ces six bataillons avaient été répartis, déjà le 19, en aile gauche de la II[e] division, pour se replier, le 19 au soir, sur Laupen et environs, avec la batterie bernoise n° 12, qui devait être licenciée

le 20 à Berne, et le bataillon du génie, qui devait être à Aarberg le 20 au soir pour y être licencié le 21.

Mais de cet éparpillement, commandé par les horaires des chemins de fer, nul ne se serait douté à Wünnewyl le 20 au matin. Un noyau de troupes de sept bataillons, y compris les carabiniers, 3 escadrons, 3 batteries et le parc de division, avait été concentré sur le plateau de Baggenwyl-Wünnewyl, et si bien disposé qu'on y aurait cru toute la division réunie. La présence, sur ce terrain, de l'état-major de la 4ᵉ brigade et des spectateurs militaires les plus distingués, dont tous les officiers étrangers, complétait l'illusion.

De la hauteur de Wünnewyl, d'où l'on embrassait tout le champ de bataille, ce brillant état-major put voir au loin, au-delà du ravin de Neuenek, commencer les hostilités dès 8 heures du matin. Des bouffées de fumée émergeaient des verdoyants coteaux de la rive droite de la Singine, indiquant l'emplacement des premières pièces en action.

Peu à peu celles-ci se rapprochèrent, sans cesser d'être bien masquées dans le feuillage et derrière diverses maisons, surtout derrière celles de Brouggenbach. Des tirailleries de fantassins s'y joignent dans les vergers environnants, tandis que les dragons du 3ᵉ régiment s'avancent de Laupen sur Neueneck, par la grande route, en se garant plus ou moins bien derrière bois et ravins.

La IIᵉ division a deux batteries et deux bataillons, carabiniers et nº 15, en première ligne, au bord du ravin, garnissant quelques épaulements et fossés d'avant-postes. Elle envoie des coups bien ajustés et mesurés sur la fumée ennemie, sur les dragons chevauchant au fond de la vallée, sur les groupes d'infanterie quand ils daignent se découvrir. Mais ces derniers savent se défiler sans cesser de marcher. Bientôt ils gagnent la rivière, la traversent à gué sur plusieurs points et escaladent les berges escarpées de la rive droite. A 9 heures ils apparaissent sur le plateau de Baggenwyl, ce qui donne le signal d'une recrudescence de tous les feux gros et petits.

Pendant quelques minutes le vacarme est complet. Puis l'artillerie et le gros de l'infanterie de la IIᵉ division font retraite en échelons très-bien ordonnés. La marche est charmante à travers les beaux prés fraîchement fauchés. Elle se dirige lentement, protégée par un fort rideau de tirailleurs et par un escadron de dragons, sur la hauteur de Wünnewyl dans une position fort heureusement choisie, jalonnée par l'état-major lui-même. Une batterie prend place à droite et un peu au-dessous du village, prolongée par les canonniers du parc tout fiers d'être au feu, et par un bataillon de fusiliers ; un batterie s'allonge à gauche et en dessus du village avec deux bataillons. Les autres bataillons de la brigade Bonnard viennent se grouper autour de ceux-ci, avec leurs tirailleurs étagés sur le flanc de la colline. Une autre batterie, plus en arrière sur la route de Fribourg, simule un repli, tout en s'approchant de son point de licenciement, en compagnie des parcs, des ambulances et des bagages. En avant de la ligne, parmi les tirailleurs, circulent les dragons, joyeux d'être enfin tous réunis, cherchant sur la vaste pelouse un bataillon à charger. C'est en vain qu'ils la sillonnent ; ils ne trouvent que menu fretin, tant les tirailleurs de la 5ᵉ brigade savent profiter des moindres abris du terrain.

Enfin l'on voit poindre des lignes ennemies, des vraies lignes, cette fois, puis de l'artillerie sur le plateau de Baggenwyl. Les pièces, les soutiens des tirailleurs, quelques lignes d'infanterie de la IIᵉ division font un feu redoublé. Des officiers d'état-major courent autour des compagnies pour recommander de ménager les munitions, le moment psychologique n'étant pas encore tout-à-fait arrivé. Le feux de bataillons ne devront commencer que quand l'ennemi gravira les côtes de Wünnewyl ; après quoi on le culbutera dans la plaine par la méthode de Wellington à Torrès-Ve-

dras. Malgré ces recommandations quelques salves partent d'elles-mêmes ; elles commencent décidément à s'échanger. Le coup d'œil est des plus pittoresques depuis la hauteur de Wünnewyl. Les deux camps se dessinent correctement par des fronts de fumée à 200 ou 300 pas de distance. Le crépitement de la fusillade est incessant, tandis que la canonnade semble battre la mesure dans ce retentissant concert. La cavalerie s'ébranle et va se mettre de la fête...... A ce moment, 10 heures, un officier d'état-major, avec drapeau parlementaire, arrive à l'état-major de Wünnewyl. C'est le 1er adjudant de la 5e brigade ; il vient demander la cessation du combat, les troupes n'ayant plus de munitions. — Nous vous en prêterons, répond en riant le divisionnaire ; nous les ménagions depuis 10 minutes pour vous mieux servir. — Un bon rire, puis le signal « cessez le feu » donné à 10 $^1/_4$ (au lieu de 11 heures), enfin de cordiales poignées de main entre les chefs « ennemis » terminent courtoisement ce parlementage.

Un quart d'heure plus tard, après un court rapport de division sur la colline même du combat, toutes les troupes se remettaient en marche pour leurs cantonnements de licenciement donnés la veille. Le grand état-major se séparait, quelques officiers sur Berne, d'autres sur Fribourg. Les officiers français accompagnèrent la division jusqu'à la gare de Schmitten, où eut lieu un frugal *Abschied*.

En somme l'impression de cette dernière journée a été excellente. La division réduite a manœuvré très-correctement, presque à la voix et sous le commandement direct de son chef. La retraite en échelons de la brigade Bonnard, soutenue des dragons Boiceau, vers les positions de l'artillerie du col. de Saussure offrait un attrayant coup d'œil, tout en étant de la meilleure tactique.

Pendant ce temps les six bataillons de la 4e brigade prenaient les trains de chemins de fer aux heures fixées et arrivaient en bon état dans leurs foyers.

Le 20 au soir les divers corps fribourgeois étaient, à leur tour, remis à l'autorité cantonale à Fribourg, et le licenciement se continuait le 21 sans incident marquant ni accident, en ne laissant en arrière que 17 malades, sur près de 9000 hommes mis en action. Ce résultat est assez caractéristique pour que, malgré des fautes justement signalées dans quelques opérations, on puisse, sans flatterie, complimenter les chefs du Rassemblement et l'autorité supérieure, de la manière dont ce cours d'instruction a été organisé et dirigé. On peut aussi féliciter l'armée des progrès qu'elle a su accomplir, quoi qu'en puissent dire quelques mécontents, des exemptés cela va sans dire, toujours prêts à dénigrer toutes choses militaires, dont ils ne savent pas le premier mot, plutôt qu'à faire leur service ou même à payer leur taxe ; ceci soit dit surtout à l'adresse du personnage qui orne de sa prose l'organe de nos *avancés* des bords de la Sarine.

††

LAUSANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 20 (1878.)

Baïonnette ou sabre dans la guerre Turco-russe.

A plusieurs reprises, dans l'armée des Etats-Unis, des voix se sont élevées en faveur de la suppression complète de la baïonnette dans l'infanterie, et du remplacement du sabre par le revolver dans la cavalerie; cette question a de nouveau été discutée très-vivement ces derniers temps. A la suite de ces discussions, le général Sherman, commandant en chef de l'armée, a chargé le 1er lieutenant F.-W. Greene, du corps des Ingénieurs, attaché au quartier-général russe dans la Turquie d'Europe, de lui rédiger un rapport relatif aux expériences faites sur l'emploi du sabre et de la baïonnette pendant la campagne de Bulgarie et de Roumélie. Le 1er lieutenant Greene a expédié son rapport au quartier-général de San Stefano le 13 mai dernier, et le général Sherman a considéré ce document comme si important que le 10 juin il a donné l'ordre d'en envoyer une copie au *Army and Navy Journal* qui l'a reproduite dans son numéro 45, du 15 juin dernier.

Ce rapport est si intéressant qu'il nous paraît utile d'en donner une traduction à nos lecteurs. — Voici en quels termes il est conçu:

J'ai l'honneur de vous accuser réception de l'écrit du colonel Poë, du 25 mars 1878, accompagné de la copie d'une lettre du général Benet, dans laquelle ce dernier se prononce en faveur de la suppression de la baïonnette et du sabre et témoigne le désir que je profite de ma position actuelle pour étudier cette question d'une manière spéciale, et que je rédige un rapport sur mes observations à ce sujet. Ensuite de ce désir, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant:

Avant, comme après, la réception de votre lettre, je me suis entretenu avec beaucoup d'officiers supérieurs ou subalternes, de la valeur de la baïonnette; mais je n'ai trouvé que de zélés partisans de cette arme, et je crois pouvoir dire que la proposition du général Benet ne rallierait peut-être pas sur elle un seul suffrage dans toute l'armée russe. Sans doute ceci provient en partie des traditions des guerres précédentes, qui se transmettent dans ces régiments de génération en génération; mais il faut aussi reconnaître que ces expériences faites dans la dernière campagne tendant à fortifier plutôt qu'à affaiblir l'opinion qui domine dans l'armée russe.

Dans la lettre du général Benet, il est dit que « les combats à la baïonnette ne paraissent presque plus possible par le motif que 10 ou 20 coups peuvent être tirés avec les armes actuelles sur l'assaillant pendant qu'il parcourt la distance de 150 yards ». L'expression « combat à la baïonnette » présente à l'idée le tableau d'une ligne qui se meut régulièrement, épaule contre épaule, avec l'arme croisée, ainsi que l'enseignent, les règlements d'exercice et les règles tactiques d'un passé qui n'est guère éloigné de nous. Un tel combat ne s'est jamais présenté pendant la dernière guerre, si tant est qu'il

eût jamais pu se présenter. — Mais si l'on entend cette expression de « combat à la baïonnette » dans le sens d'une lutte corps à corps, les événements de la dernière guerre n'ont point donné raison à ceux qui prétendent qu'avec les armes modernes à chargement par la culasse et les fossés de tirailleurs, il ne peut plus y avoir de pareils combats.

Les combats et les batailles de la campagne turco-russe ont consisté en général dans l'attaque ou la défense d'ouvrages en terre plus ou moins rapidement construits et l'on a utilité au plus haut degré la combinaison des armes se chargeant par la culasse avec les fossés de tirailleurs. Malgré cela, on en est arrivé bien des fois à des combats corps à corps; bien plus, c'est en général ce combat qui a décidé de l'issue de la lutte.

La seule méthode à employer pour l'assaut des positions contre lesquelles on a chance d'opérer avec quelque succès, consiste à avoir des lignes successives de tirailleurs, qui avancent les unes derrière les autres et utilisent tous les mouvements du terrain pour se couvrir. Les premières lignes subissent sans doute de grandes pertes; mais les lignes suivantes marchent en avant; et, si elles sont en forces suffisantes et sous un bon commandement, elles s'approchent peu à peu des fossés de tirailleurs et y pénètrent à la fin. A ce moment là trois alternatives peuvent se présenter, ou bien les défenseurs se retirent plus ou moins rapidement; ou bien, ils mettent bas leurs armes et se rendent, ou bien enfin ils opposent de la résistance. Dans ce dernier cas il y aura un combat corps à corps qui durera peut-être une demi minute, mais qui n'en sera pas moins décisif.

La plupart du temps, dans la dernière campagne, ces deux premières alternatives se sont présentées; cependant il y a eu aussi des exceptions :

1° Dans la bataille de Loutscha, le 3 septembre, la dernière redoute turque fut cernée; les Turcs refusèrent de se rendre et furent presque tous, au nombre de 200 environ, massacrés avec la baïonnette.

2° Lorsque le 11 septembre, Skobeleff s'empara des deux redoutes et des fossés de tirailleurs qui se trouvaient derrière la route de Loutscha, au sud de Plewna, ses troupes se battirent à la baïonnette. Le matin suivant elles furent attaquées cinq fois et deux fois les Turcs arrivèrent si près des positions russes, qu'un combat corps en corps, dans lesquelles ils succombèrent, s'ensuivit. La 6e attaque eut lieu avec des forces si supérieures que Skobeleff dut se retirer en bon ordre, avant que les troupes se soient rapprochés d'aussi près.

3° Le 24 octobre, à Gorny Dubniak, les Turcs avaient plusieurs fossés de tirailleurs dans un bois, sur leur flanc droit, en avant de l'ouvrage principal. Ces fossés furent tous emportés à la baïonnette. Lors de l'attaque finale contre la redoute, il y eut une courte mêlée, avant que la garnison turque se rendit.

4° A Gorny Bugaroff, le 1er janvier 1878, les Russes se trouvant dans des fossés de tirailleurs rapidement établis laissèrent les Turcs s'approcher jusqu'à la distance de 40 yards avant d'ouvrir leur feu. Beaucoup de Turcs firent demi tour sous le feu meurtrier qui les ac-

cueillit : d'autres, au contraire, se précipitèrent en avant ; lorsque l'on examina leurs corps, on en trouva beaucoup qui avaient les crânes enfoncés à coups de crosses. Les Russes expliquent ce fait en disant que ce régiment, (le 123e) comparativement jeune, puisqu'il n'a été formé que depuis 1864, manquait aussi des traditions, et qu'il se composait en grande partie de recrues, vu les pertes considérables qu'il avait subies dans ce premier combat autour de Plewna, le 20 juillet. Si, disent les Russes, ce régiment avait été composé d'anciens soldats, il se serait servi de la baïonnette comme de la crosse de fusil.

5° A Cenovo, le 9 janvier, Skobeleff s'empara d'une ligne de fossés de tirailleurs, sans être soutenu par l'artillerie. Je n'étais pas présent au combat, mais le général Skobeleff m'a raconté que lorsque les troupes russes attaquèrent les fossés de tirailleurs, le feu cessa complètement et qu'il y eût une mêlée de trois bonnes minutes avant que les Turcs se rendissent.

6° A Philippopoli, le 17 janvier, une partie de la 2e division de la garde s'empara de 24 pièces de canon ; à cette occasion eut lieu un combat corps à corps, dans lequel 150 officiers et soldats environ furent tués ou blessés par la baïonnette.

J'ai cité ces exemples pour démontrer que, malgré le tir rapide des meilleures armes à chargement par la culasse (Henry-Martini), depuis des redoutes et des fossés de tirailleurs, malgré une grande abondance de munitions, les combats corps à corps sont toujours possibles. Dans ces moments très-courts, mais décisifs, dans lesquels on a plus même le temps de recharger les armes, celui des deux adversaires qui est armé de la baïonnette l'emportera sur celui qui ne l'est pas, quand bien même un petit nombre d'hommes seront blessés par cette arme. L'effet moral des blessures qu'elle produit est suffisant pour entraîner une issue favorable du combat.

Dans cette dernière campagne, il a été impossible d'obtenir des données statistiques chirurgicales d'une certaine exactitude, contrairement à ce qui a eu lieu dans la guerre civile d'Amérique et dans la campagne franco-allemande. Du côté des Turcs, le personnel médical se composait de médecins de toutes nations, dont quelques-uns étaient à la solde du gouvernement et d'autres envoyés par des sociétés philanthropiques anglaises ; il n'y aura jamais rien à en attendre sous le rapport des données statistiques. Du côté des Russes on obtiendra avec le temps des renseignements précis, mais pour le moment les rapports ne sont ni rassemblés, ni examinés. Les milliers de morts et blessés russes qui sont restés sur le champ de bataille de Plewna le 11 septembre n'ont pas été visités : la nature de leurs blessures ne pourra donc jamais être connue. D'après une appréciation, sur les 90,000 soldats morts ou blessés dans la campagne, 700 à 1000 (?) peuvent avoir des blessures de baïonnette.

Mais les Russes ont conservé les positions conquises, et il me semble que le nombre d'hommes tués ou blessés par la baïonnette ne constitue point un cricère exact de la valeur de cette arme. Il n'en subsiste pas moins ce fait que, malgré les armes à chargement par la culasse et les fossés de tirailleurs, les combats corps à corps n'ap-

partiennent point au passé et que, pour ce genre de combat, aucune arme supérieure à la baïonnette n'a été trouvée jusqu'à ce jour pour l'infanterie. Le maniement de la crosse comme massue peut entraîner la rupture du fût de fusil et demande en outre plus de temps que celui de la baïonnette.

La dernière campagne ne donne guère d'éléments d'appréciation sur la valeur du sabre comme arme de la cavalerie. Les Turcs possédaient une cavalerie si peu régulière que des rencontres entre troupes de cette arme ont rarement eu lieu. A Lom, des officiers de cosaques m'ont parlé de quelques combats de cavalerie, dans lesquels, à leur dire, la longue lance s'est bien maintenue. Lorsque Gourko traversa les Balkans, quelques escadrons de Cosaques du Caucase s'emparèrent d'un convoi sur la route de Sofia et sabrèrent l'infanterie qui servait d'escorte. Deux jours après, je vis 40 ou 50 hommes étendus le long de la route. Plus tard, à Tschorlu, le général Strakoff, avec quelques escadrons, engagea un petit combat dans lequel le sabre seul fût employé. Environ 25 hommes de chaque côté furent tués ou blessés avec cette arme. Sauf ces quelques exceptions la cavalerie n'en est jamais arrivée à des combats sérieux.

En terminant, je vous demande la permission de rappeler encore ce fait que la campagne turco-russe a prouvé, c'est que les combats corps à corps sont encore possibles maintenant et qu'il y a dans ces combats un moment court, mais très-critique dans lequel la baïonnette a sa valeur, et je me permettrai d'ajouter que si le succès d'une bataille peut dépendre de l'emploi de cette arme, on doit faire abstraction du coût d'un $^1/_2$ million de ces armes et de la charge très-faible qu'elle entraîne pour le soldat.

Le reproche qui consiste à dire que la baïonnette est souvent employée contre des ennemis désarmés et en déroute, n'a rien de sérieux; les armes à feu sont employées d'une manière tout aussi cruelle. La discipline et le degré de civilisation des troupes contribueront, bien plus que leur armement, à faire disparaître des crimes de cette nature.

Il me sera peut-être permis d'ajouter que le major de Liegnitz, attaché militaire allemand, m'a dit que les expériences faites pendant la guerre de 1870/1871 concordaient tout-à-fait avec celles faites dans la campagne actuelle, et que si les blessures de baïonnette avaient été rares, si, dans bien des rencontres, on n'avait pas employé cette arme, en revanche il y en avait eu d'autres dont l'issue avait dépendu d'une courte lutte à la baïonnette, surtout dans les fréquents combats de rue qui eurent lieu dans les villages français, qu'enfin la proposition de supprimer la baïonnette trouverait aussi peu d'écho actuellement dans l'armée allemande que dans l'armée russe. Ce même officier m'a dit avoir inventé, il y a quelques années, une légère pelle pour les ouvrages en terre, dont le manche était formé par le sabre-baïonnette dans son fourreau, et dont il proposa l'adoption dans l'armée allemande. Cette proposition fut repoussée par le motif que son adoption aurait pour effet d'endommager ou

d'abimer complétement la baïonnette. En revanche l'infanterie allemande a été dotée d'une pelle légère avec manche en bois.

San Stefano, au quartier général russe.

13 mai 1878.

F.-W. Greene,
1[er] lieutenant dans le corps des Ingénieurs, attaché militaire.

L'AFGHANISTAN *(Suite)*.

Les petits Khanats Usbecks dans le Caboulistan septentrional ont aussi des armées permanentes dont la force est indiquée dans le tableau suivant:

	Infanterie Hommes	Cavalerie Chevaux	Artillerie Canons
Maimene . . .	100	1500	—
Shibbergan . .	1500	2000	—
Aktcha . . .	—	200	—
Balkh	10000	2500	—
Kylm	—	—	10
Kundus . . .	—	—	6
Caboulistan :			
Navasai . . .	500	200	—
Lendai-Sind . .	—	—	13
Dyar	400	50	—
Babusi . . .	500	200	—

Toutes ces troupes peuvent être appelées à prendre les armes par ordre de l'Emir de Caboul, leur féal seigneur et souverain. Outre ces troupes régulières, il y a une milice, une force nombreuse dans une contrée dont tous les habitants mâles sont prêts à s'armer au premier signal. Comme cela a été prouvé en 1839, la huitième partie de la population peut se trouver réunie, équipée et armée et prête avec la plus grande rapidité. La force et la répartition de la milice sont expliqués dans le tableau suivant:

	Chevaux	Infanterie
Caboul	21000	10000
Candahar . . .	12000	6000
Herat	8000	10000
Lash (Sistan) . .	500	5000
Khulm	8000	3000
Balkh.	2500	1000
Ser Pul	2000	2000
Kundus	2000	—
Aktche	200	—
Andkul	1800	600
Shibbergan . . .	2000	500
Maimene. . . .	1500	1000
Gesaraiz :		
Leidnat	4000	—
Pusht Kug . . .	5000	3000

	Chevaux.	Infanterie.
Yekikholin . . .	1000	300
Desandji. . . .	400	1200
Sur Djingeli . .	500	800
Firus Kugi . . .	3750	6400
Kiptchalk . . .	—	400
Taimun	1200	10000
Total . .	95350	61200
	156550	

Presque toutes les villes et les villages de l'Afghanistan sont entourés d'un mur de briques et peuvent facilement être mis en état de défense. En outre il y a un grand nombre de petites tours éparses dans le pays pour protéger les passages, les ravins, et les terrains des villages.

Plusieurs de ces tours vu leur situation avantageuse sont assez fortes pour arrêter la marche des troupes européennes quoique aucune ne puisse soutenir un siége régulier.

La forteresse la plus importante dans la partie occidentale du pays est Hérat enfermée par un mur formant un carré dont le côté a 4200 pieds de long. Le mur est en briques, haut de 35 pieds, il est établi sur un terrain surélevé artificiellement. Il est protégé tout autour par un fossé et, sur deux côtés par un glacis construit par les anglais en 1838. Six portes défendues par des tours en briques mènent à la ville. Il y a aussi une citadelle, *Tchagar Beg*, dans la partie sud-est de la ville et aussi construite en briques. La ville est munie d'eau par la rivière *Cheri Rud. Farrah*, autre forteresse sur la frontière persane, est bâtie sur le même plan que Hérat mais avec seulement la moitié de sa grandeur. Les murs de cette place sont en briques d'une excessive solidité. Farrah défend la route de la Perse mériodionale à l'Afghanistan.

L'Afghanistan septentrional est défendu par le fort de *Maimene* situé sur une petite rivière dans une région montagneuse. Les murailles ont une épaisseur de 5 pieds et une hauteur de 12; le fossé a peu de profondeur.

Sur la frontière orientale de Jellalabad, place d'une force respectable, mais aujourd'hui abandonnée. La citadelle de Caboul est aussi une place forte accessible seulement par un chemin tortueux: elle peut soutenir un siége prolongé et domine la ville qui est privée de murs.

Dans l'intérieur de l'Afghanistan, dit le *Times*, le fort le plus important est Ghuznee dont la citadelle était réputée imprenable avant sa capture par les anglais. Candahar a une grande mais faible forteresse, étant dominée par les hauteurs avoisinantes. La place n'a pas de glacis et un fossé insignifiant ; il est facile de lui couper l'eau. La citadelle occupe la partie nord de la ville.

Toutes les principales routes de l'Afghanistan ont leur direction de l'est à l'ouest et sont simplement tracées sans qu'on ait seulement tenté d'aider la nature. Cependant, dans les parties les plus découvertes elles sont accessibles aux voitures et à l'artillerie de

campagne. Prenant Hérat comme centre, nous trouvons un réseau conduisant respectivement à Meshed, Merv, Maimene, Candahar et Sistan. La route de Hérat à Meshed traverse la vallée ouverte du Cheri Rud. L'eau, les vivres et les fourrages peuvent s'y trouver en abondance. Au-delà de Kussan la route, qui a été souvent parcourue par de grandes armées et par des voitures de l'artillerie de siége, traverse la frontière persane. Itinéraire de Hérat à Kussan : 1. Herat ; 2. Shechivan Mimisack, 36 verstes ; 3, Rause Nack, 24 verstes ; 4. Kussan, 30 verstes. Total, 90 verstes.

La route de Hérat à Merv, assez bien tracée, mène à travers un passage praticable à la vallée du Murgab et plus loin, aux confins de la steppe turcomane. Itinéraire : 1, Herat ; 2, Pervane ; 3, Kokh-Robat (passe) ; 4, Kush-Assiab ; 5, Tchal-Dekhter ; 6, Kara-Tube ; 7, Kale-Tchommeni-Beg (fort) ; 8, Kale-Khousa-Khan (frontière du territoire turcoman) ; 9, Merv. Les distances sont inconnues.

De Hérat à Maimene il y a deux routes aussi loin que la rivière Murgab. La route occidentale qui est la plus courte et la plus praticable des deux abandonne celle de Hérat à Merv à Kukh-Assiab et traverse une contrée bien cultivée et irriguée. On y trouve en abondance les vivres et les fourrages. La passe est étroite; mais la difficulté est facilement surmontée. Itinéraire : 1, Herat ; 2, Pervane, 18 verstes ; 3, Kokh-Robat, 18 verstes (passe) ; Kuskh-Assiab, 42 verstes ; 5, Tchungursh, 42 verstes ; 6, Turshik, 42 verstes ; 7, Mingal, 24 verstes ((220 tentes) ; 8, Murgab, 24 verstes (250 maisons) ; 9, Kole-Vali, 42 verstes (230 maisons, place forte) ; 10, Tcharshembe, 18 verstes (380 maisons) ; 11, Kaiser, 18 verstes ; 12, Maimene, 48 verstes ; en tout, 337 verstes ([1]).

L'autre route, tendant à l'est, traverse les montagnes par un passage difficile enfermé dans une ligne de neige. La route, un peu plus loin, passe deux ravins (Derbend), sur la rivière Murgab et ensuite les hauteurs escarpées de Telkgezar. A cheval, ce chemin se parcourt en quatre jours et en huit avec des chameaux. La voie est réputée comme sûre. De Hérat à Candahar, on passe le long des contreforts des montagnes à travers une contrée stérile où l'eau est rare et de mauvaise qualité. La voie est à faible pente et est facilement praticable aux voitures et à l'artillerie. Itinéraire suivant Conolly : 1, Hérat (passage du fleuve Cheri-Rud) ; 2, Mir Dand-Khan ; 3, Mir Ullackh ; 4, Djamburan ; 5, Klutch ; 6, Larabur Kerise ; 7, Gunni-Murg ; 8, Vashir ; 9, Lur ; 10, Girishk (passage du fleuve Gilmend) ; 11, Khous-Mydat-Khan ; 12, Candahar ; distance totale, 499 verstes. — Itinéraire suivant Blaramberg : 1, Hérat ; 2, Mir-Dand ; 3, Shabid ; 4, Ruines d'Idriskent ; 5, Sabsevar ; 6, Caravanserail-Imoret ; 7, Djedje ; 8, Risk ; 9, ville de Farrah ; 10, village de Khurmalik ; 11, village Bekra ; 12, village Dilarem ; 13, Caravanserail Shurub ; 14, forteresse de Girishk ; 15, forteresse de Kischki-Nochud ; 16, Candahar ; distance totale, 678 verstes. Itinéraire suivant Ferrier : 1, Hérat ; 2, Shabig ; 3, Ardreskian ; 4, Kash-Dshabaran ; 5, Ab Khurme ; 6, Shah-Ges ; 7, Hadshi Ibahim ; 8, Vashir ; 9, Mahmud Abad ; 10,

([1]) La verste, mesure russe, équivaut à 1065 mètres.

Girishk; 11, Hap Tchagan; 12, Kishk-Nuthud; 13, Candahar; distance totale, 684 verstes.

De ces routes, la seconde qui part de Hérat quoique un peu plus longue que la première est celle qu'il vaut le mieux suivre, vu la plus grande quantité d'eau que l'on rencontre. Les deux autres sont presque parallèles. A Girishk, les trois routes se rencontrent. La route de Hérat à Sistan quitte celle de Candahar-Farrah à la ville de Last près du lac de Khamun. Elle joint Hérat à la Perse méridionale; on y rencontre peu de sources. A Lash, à 84 verstes de Farrah, il y a une route sur chaque rive du lac. Près de la source du fleuve Gilmend, les deux routes rejoignent le sentier qui mène à Girishk le long du fleuve. La route occidentale rejoint aussi la voie de Kirman à la Perse.

Dans l'Afghanistan oriental, Candahar est le point de départ des principales routes, étant relié avec Caboul, Sistan et l'Inde. La route de Candahar à Caboul, une des meilleures du pays, est facilement praticable en été. En hiver, la gorge de Sher-Degan, dans les terrains humides, entre les fleuves Caboul et Gilmend, est fermée pendant quatre mois par la neige et ne peut être traversée que par les piétons. Le défilé a deux verstes de long et, par endroits, large de 170 pieds seulement. Ce passage a été suivi par les Anglais en 1838 et 1841. Itinéraire: 1, Candahar; 2, Mechmedi-Kale; 3, Heil-i-Akchun; 4, Shekhar-i-Sofa; 5, Djaldak; 6, Kale-Gilsai; 7 Mamin-Kale; 8, Goldjan; 9, Mukker; (après deux marches intermédiaires); 10, Yargatti; 11, Ghuznee (passe); 12, Svara; 13, Hyder Heil; 14, Sheih Abad; 15, Caboul; distance totale, 490 verstes.

Une grande route traverse tout l'Afghanistan de l'ouest à l'est, allant de Hérat à Badakshan par Maimene, Balkh et Kundus avec embranchement sur Caboul. La section Maimene-Khulm mène à un district assez populeux et bien irrigué et est praticable à l'artillerie de fort calibre. Itinéraire: 1, Maimene; 2, Kafir-Kale, 3, Chair-Abad; 4, Robat-Abdullah-Khan; 5, ville Shibbergan; 6, ville d'Aktche; 7, ville de Meilik; 8, ville de Balkh; 9, ville de Masar; 10, ville de Khulm; distance totale, 288 verstes. A Khulm, la route se bifurque, lançant un embranchement au midi sur Caboul et un à l'est vers Badakshan. Itinéraire de Khulm à Caboul: 1, Khulm; 2, Hasreti Sultan (défilé); 3, Geibak; 4, Hurrem; 5, Rui; 6, Duab; 7, Bagdja; 8, Kegmerd; 9, Sigan; 10, Barnian; 11, Kalu (Passe des Hadshihaks); 12, Guldjatni; 13, Gerden-Divar; 14, Ser Tchesme; 15, Rustem-Heil; 16, Kalei-Kasi; 17, Caboul; dis.ance totale, 412 verstes.

Quoique servant de passage à la caravane principale entre l'Asie centrale et l'Inde, cette route n'est pas sans difficulté et elle est obstruée par les neiges en hiver dans la gorge des Hadshihaks. Cependant des pièces lourdes de 18 livres ont été transportées sur cette route; le transport de celles de 6 livres se fait facilement. Près de ce passage important, le Hindo-Kush est traversé par deux autres passes, l'Irak et le Pushti-Hadshihaks. Une autre voie de Kundus à Caboul traverse le Hindo-Kush et se dirige le long du Pendjir.

Les communications entre l'Afghanistan et l'Inde ne font pas

défaut. Partant de Caboul, de Ghuznee et de Candahar, ces routes passent les montagnes où se rencontrent des cols plus ou moins praticables et rejoignent la vallée de l'Indus après avoir traversé une grande étendue d'un pays âpre et sévère. Des cinq routes de Caboul à Peshawur sur les deux rives du Caboul-Darya, la suivante est la plus fréquentée. Itinéraire : 1, Caboul; 2, Butchak; 3, Kurd-Caboul; 4, Tesip ; 5, Asarent; 6, rivière de Kata-Seng; 7, Djigdelin ; 8, rivière Surchab (pont); 9, rivière Sefid-Seng (pont); 10, ville de Fechtabad; 11, ville de Sultanpur; 12, ville de Djellalabad; 13, Ali-Bohan; 14, Tchar-Dig, 15, Gasernou; 16, Dakka (commencement du défilé de Khyber); 17, Lendi-Hane; 18, Ali-Meedjid (fin du défilé); 19, Kadan; 20 Kalser; 21, Peshawur; distance totale, 291 verstes.

La route de Caboul à Kogat ne présente aucun obstacle particulier à la marche des caravanes, mais étant infestée de brigands, elle est peu fréquentée. C'est le chemin le plus court entre le district indien de Kogat et Caboul et Ghuznee. Itinéraire : 1, Caboul; 2, Sheih-Abad; 3, Tantchi-Vardak; 4 Gisarek ; 5, Hushi ; 6, Hasre (Utcha Murga; passage à travers le Sefid Kug); 7, Rokian; 8, Ali-Heil (défilé de Pivar) ; 9, Chebib-Kale; 10, Kale-i-Kuram; 11, Sadde; 12, Bogsai; 13, Tal Biland Heil; 14 Kogat; distance totale, 434 $^{1}/_{2}$ verstes. La distance à Calabag sur l'Indus est environ la même. La route de Ghuznee à Dere-Ismaïl-Khan, longue de 485 verstes, est une des principales voies commerciales entre l'Inde et l'Afghanistan. De Ghuznee, elle suit le fleuve Gomul jusqu'au défilé de Guaïler et rejoint là la plaine indienne. La route court à travers des montagnes formidables et est parfois si étroite que les chameaux chargés passent difficilement ; en hiver, elle est couverte de neige. Une autre route, venant de Dere-Ismaïl-Khan passe le défllé de Tchiri ; un troisième chemin arrive à la vallée du Gomul par la gorge Derbend ; elle est rejointe par la route de Dere-Gazi-Khan.

La route de Candahar à Shikarpur, une des trois principales voies pour le commerce de l'Inde, a servi de passage aux Anglais en 1839. Elle est suffisamment praticable, mais offre peu de fourrages dans la passe de Bolan, longue de 90 milles ; de plus, les caravanes sont en butte aux attaques des tribus voisines. Ce chemin coupe le Beloutchistan. Itinéraire : 1 Candahar ; 2, fleuve Argestan ; 3, Fort Futtelah ; 4, Klutct : 5, Fort Hodscha; 6, Shadisic; 7, Techa Oba; 8, ville de Quetta (source de la rivière Cori, passe Devengi); 9, Kurkleki (passe de Bolan); 10, Kitra-Verst; 11, ville de Dader; 12, Bakh; 13, Shikarpur; distance totale, 520 verstes.

On ne peut guère en Afghanistan employer les communications par eau. Les rivières sont torrentielles et souvent à sec en été ; peu d'entre elles peuvent supporter des radeaux. Seul, le fleuve Gilmend est navigable pour les bateaux, de Girishk à son embouchure dans le lac Khamun. La profondeur varie de 7 à 10 pieds et sa largeur atteint quelquefois 14,000 pieds.

Nous terminons ici cet exposé géographique un peu aride; mais qui, nous l'espérons, facilitera à nos lecteurs l'étude des opérations dont l'Afghanistan ne tardera peut-être pas à devenir le théâtre.

ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE.

En exécution de la loi sur l'organisation militaire du 13 novembre 1874, article 81 portant : « Les cantons pourvoient à ce que les jeunes gens, dès l'âge de dix ans jusqu'à l'époque de leur sortie de l'école primaire, qu'ils la fréquentent ou non, reçoivent des cours de gymnastique préparatoire au service militaire.

Dans la règle, ces cours sont donnés par les régents. Ceux-ci reçoivent, dans les écoles de recrues de la Confédération (art. 2) et dans les écoles normales (séminaires) des cantons, l'instruction nécessaire pour donner cet enseignement.

Les cantons pourvoient, en outre, à ce que les exercices de gymnastique préparatoires au service militaire soient suivis par tous les jeunes gens, depuis l'époque de leur sortie de l'école primaire jusqu'à l'âge de vingt ans.

Dans les deux dernières années, la Confédération pourra y joindre des exercices de tir.

La Confération donnera à cet effet les directions nécessaires aux cantons. »

Le Conseil fédéral vient d'émettre trois ordonnances en date du 13 septembre écoulé ayant pour titres :

1° Ordonnance sur l'introduction de l'enseignement de la gymnastique pour la jeunesse masculine dès l'âge de 10 à 15 ans.

2° Ordonnance sur la formation des instituteurs pour l'enseignement de la gymnastique.

3° Prescriptions concernant les dispenses de l'instruction de la gymastique ;

Le tout accompagné d'une circulaire applicative du Conseil fédéral, de même date, dont nous détachons les extraits suivants :

I. *Délai d'introduction et d'exécution (jusqu'au* 1er *mai* 1879*) de l'enseignement de la gymnastique* (art. 1).

Dans tous les cantons où l'instruction des exercices corporels a déjà été déclarée obligatoire, il n'y aura aucune difficulté d'observer le délai dans lequel l'enseignement de la gymnastique devra être introduit.

Depuis un certain nombre d'années, l'enseignement de la gymnastique a été introduit comme branche d'instruction obligatoire dans les établissements pédagogiques cantonaux ; en outre, dans plusieurs écoles de recrues-instituteurs, on a formé un grand nombre d'instituteurs à l'enseignement de la gymnastique préparatoire au service militaire qui sera demandée par la Confédération, en sorte que les premières conditions peuvent être considérées comme remplies pour ne pas retarder l'introduction de la gymnastique, même dans les écoles où il n'en a pas encore été tenu compte jusqu'à présent.

L'introduction de la gymnastique aura néanmoins des obstacles importants à surmonter, notamment en ce qui concerne le personnel enseignant, sa profession, son âge, son sexe, ses aptitndes, etc., ainsi qu'en ce qui concerne l'acquisition de tout ce qui appartient à l'enseignement de la gymnastique ; c'est pourquoi nous avons cru devoir fixer un délai de 3 ans pour sa mise à exécution. Ce délai servira de règle, et nous avons l'espoir qu'il ne devra être prolongé que dans des cas particuliers et peu nombreux.

2. *Etablissements scolaires dans lesquels l'enseignement de la gymnastique doit être introduit et mis à exécution* (art. 1 et 3, 2e alinéa).

L'école primaire obligatoire est instituée dans tous les cantons. A cette école se rattachent presque partout d'autres d'établissements d'Etat, ou bien ces derniers sont en partie parallèles avec les classes supérieures de l'école primaire dont la fréquentation est facultative. Ces établissements sont les écoles publiques supérieures, telles qu'écoles réales ou secondaires, écoles de districts, en outre les écoles industrielles, les gymnases, les colléges, etc. L'école primaire obligatoire est, en outre, souvent remplacée, quant à sa durée partielle ou entière, par des établissements particuliers, soit qu'on y poursuive un but spécial d'éducation, comme dans les établissements industriels, soit que des intérêts divergents, spécialement au point de vue religieux, aient amené une séparation de l'école d'avec l'Etat. On ne peut pas conclure du texte même de l'art. 81 que l'enseignement de la gymnastique doive être limité à l'école primaire obligatoire, puisqu'il résulte au contraire du passage « qu'ils la fréquentent ou non » qu'aucun établissement scolaire, qu'il soit institué par l'Etat ou qu'il ait un caractère privé, ne peut en être excepté, dès qu'il s'agit de la défense du pays. On ne peut, en outre, pas admettre que les cantons ou les communes doivent se charger des frais de l'enseignement de la gymnastique pour les enfants qui, pour un motif quelconque, préfèrent suivre une école privée plutôt que les écoles publiques.

3. *Durée de l'instruction de la gymnastique à l'école primaire* (art. 2).

En présence du peu de précision de l'art. 81 sur ce point et de l'organisation scolaire si différente qui règne dans les cantons, il y avait tout d'abord lieu de résoudre la question de savoir combien d'années devait comprendre l'enseignement de la gymnastique à donner dans l'école primaire ou, en d'autres termes, de fixer la limite de la durée de l'instruction militaire dans cette école. La durée de la fréquentation obligatoire de l'école est très différente ; tandis que, dans un canton, elle reste stationnaire avec une moyenne d'âge de 12 à 13 $^1/_2$ ans, elle s'étend dans d'autres jusqu'à l'âge de 17 à 18 ans. Ces deux extrêmes n'ont pas pu être pris en considération. En revanche, l'âge moyen de 15 ans est une époque où il serait le plus opportun et le plus conforme à la plupart des organisations scolaires, de séparer l'instruction préparatoire que l'école doit donner, de celle qu'il y aura lieu de donner depuis la sortie de l'école jusqu'à l'âge de 20 ans.

Il n'y a pas moins de 18 cantons, avec une population de 2,322,790 âmes, ou 87 % de la population totale de la Suisse, où l'obligation de fréquenter l'école s'étend jusqu'à l'âge moyen de 15 ans et au-dessus, tandis que dans 8 cantons, avec 346,296 habitants, ou 13 % de la population totale, l'obligation de fréquenter l'école n'existe pour cet âge qu'à 1, 2 et 3 ans près.

L'ordonnance prescrit, en conséquence, que l'enseignement de la gymnastique à donner à l'école primaire doit être de 6 ans et comprendre ainsi l'âge de 10 à 15 ans. Abstraction faite de l'institution uniforme que l'on se propose de créer, cette disposition se justifie non seulement par des motifs physiologiques, pédagogiques et économiques, mais surtout par le fait que l'enseignement de la gymnastique, préparatoire au service militaire, est indépendant de la sortie de l'école et doit continuer d'être donné partout, pendant un temps plus ou moins long, quoique la sortie de l'école soit déjà un fait accompli.

Que des mesures spéciales soient prises au sujet de l'enseignement de la gymnastique, là ou la fréquentation de l'école n'est plus obligatoire à partir d'un certain âge, c'est ce qu'il est facile de comprendre. Les moyens

d'y pourvoir doivent, pour le moment, être laissés à l'appréciation des autorités cantonales. Dans le nombre de ces moyens, on peut recommander : réunion à des classes scolaires, formation de classes de gymnastique proprement dites, fixation de jours et d'heures spéciaux pour l'enseignement de la gymnastique.

4. *Division de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles* (art. 2, alinéa 2).

L'instruction de la gymnastique dans les écoles se divise en 2 degrés. Le premier degré, comprenant l'âge de 10, 11 et 12 ans, coïncide, dans tous les cantons, avec l'école journalière obligatoire. Le second degré coïncide dans 7 cantons avec les limites de la même école : dans 6 cantons, il est parallèle avec cette école pendant 2 à 2 $^1/_2$ ans et dans 8 cantons pendant 1 an, tandis que dans 7 cantons il s'étend complètement au-delà de l'école journalière.

Le second degré est parallèle avec les écoles complémentaires, de répétition, etc., obligatoires, pendant 3 ans dans 3 cantons et pendant la dernière année, seulement dans un canton.

Il s'étend au-delà de la fréquentation obligatoire des écoles pendant 1 année dans 5 cantons, pendant 2 ans dans 2 cantons, et pendant 3 ans ou totalement, dans 2 cantons également.

Conjointement avec l'école journalière ou à côté d'elle ou parallèlement avec les écoles complémentaires obligatoires, il existe presque partout des institutions facultatives, où le second degré marche de front pendant 2 ans au minimum.

L'introduction de l'enseignement de la gymnastique ne rencontre ainsi nulle part d'obstacles insurmontables. Rien ne s'oppose non plus à l'introduction du second degré dans les écoles publiques supérieures, dans les classes inférieures des établissemeets supérieurs d'éducation et dans les écoles journalières obligatoires jusqu'à l'âge de 15 ans. Là où l'obligation de fréquenter l'école ne s'étend pas jusqu'à cet âge, il y aura lieu de prendre les mesures spéciales dont nous avons déjà parlé, et là où les heures d'enseignement sont insuffisantes, comme dans les écoles complémentaires, de répétition, etc., il s'agira de chercher à gagner le nombre d'heures nécessaire par semaine, ce qui — soit dit en passant — pourrait être facilité dans plusieurs endroits par la loi fédérale sur les fabriques.

Là où l'organisation scolaire ne fait aucune différence après l'âge de 12 ans révolus, c'est-à-dire où l'âge de 13 ans rentre dans l'école journalière obligatoire, il est naturel que le premier degré doit empiéter sur le second.

5. *Classification de la gymnastique vis-à-vis des autres branches d'enseignement* (art. 3).

Dès que l'enseignement de la gymnastique sera déclaré obligatoire dans les écoles, une situation exceptionnelle ne pourra lui être faite, dans la vie intérieure de l'école, qu'autant qu'elle serait justifiée par le caractère qui lui est propre. La gymnastique a, en effet, un caractère qui lui est propre dans la question de dispenses, de promotions et d'horaires. La question des dispenses sera encore discutée, celle des promotions n'est pas abordée autrement ; quant aux horaires, un ordre strict est, il est vrai, expressément prévu, mais il serait toutefois laissé toute latitude aux autorités scolaires, quant au mode d'exécution.

6. *Dispenses* (art. 4),

Des prescriptions sont nécessaires pour dispenser certains élèves de de l'enseignement de la gymnastique, moins toutefois dans les écoles primaires que dans les établissements supérieurs d'éducation.

Quant aux motifs qui dispensent de l'enseignement de la gymnastique, le service militaire que l'homme doit faire plus tard n'est pas le seul qui doive décider, c'est-à-dire que les mêmes maladies et infirmités qui rendent un homme impropre au service peuvent également le dispenser de l'enseignement de la gymnastique. Il faut se garder de restreindre le caractère obligatoire de l'instruction préparatoire.

La prescription à teneur de laquelle les élèves de 10 à 15 ans sont tenus de suivre l'enseignement obligatoire de la gymnastique, doit aussi avoir pour effet d'empêcher les jeunes gens qui reçoivent leur instruction privée chez leurs parents d'esquiver celle de la gymnastique sans motifs urgents de dispense. Il ne doit pas être difficile de réunir ces jeunes gens à ceux de leur âge, pour les leçons de gymnastique aux heures où elles seront fixées et connues.

La lettre *b* de l'art. 4 a été introduite pour les villes frontières où il se trouve beaucoup d'étrangers. S'ils veulent fréquenter les écoles publiques, ils devront se soumettre à leur organisation, à défaut de quoi ils pourraient aussi ne pas être atteints par l'art. 81 de l'organisation miliaire.

(*A suivre.*)

Revue de la presse militaire étrangère.

Bulletin de la réunion des officiers. — Sommaire de la livraison du 28 septembre : Histoire du siège de Strasbourg en 1870 (suite). — Etude historique sur la fortification improvisée (suite). — Esquisse historique de la Kachgarie (suite). — Une promenade à l'exposition (suite et fin). — Du service de la gendarmerie aux armées. — Chronique étrangère. — Correspondance. — Travaux remis par les officiers. — Bibliographie. — Avis et renseignements. — Publication.

Nous croyons devoir attirer l'attention de nos lecteurs sur la remarquable étude de M. le capitaine Bornèque dont le *Bulletin de la Réunion des officiers* publie la huitième partie. La réputation de l'auteur n'est plus à faire et nous sommes sûrs que tous ceux qu'intéressent les questions de fortification liront ces pages avec plaisir et en retireront les meilleurs fruits.

Journal des sciences militaires. — Sommaire de la livraison de septembre : Le tir réel du fusil modèle 1874, par M. le commandant Ortus. — Les locomotives routières considérées au point de vue militaire, par M. le capitaine Bornèque. — De la résistance de l'air au mouvement des projectiles (fin), par M. le capitaine Grouard. — L'armée en France depuis Charles VII jusqu'à la Révolution (1439-1789) (suite), par M. le capitaine Quarré de Verneuil. — Les livres militaires. — Revue bibliographique militaire.

Le spectateur militaire. — Sommaire de la livraison d'octobre 1878. — Réflexions sur les manœuvres d'automne de 1878. — Histoire de la guerre d'Orient (avec plans dans le texte) (suite). — Le fonctionnement des services logistiques dans l'armée italienne (suite et fin). — N. Patorni : les télémètres (suite). — Chronique mensuelle. — Revue bibliographique, livres et journaux.

Revue d'artillerie. — Sommaire de la livraison de septembre : Historique des études faites à Calais sur les canons rayés de campagne (fin de l'introduction). — Sur le mouvement des projectiles oblongs dans l'air par le commandant E. Muzeau. — Matériel autrichien de campagne et de montagne, modèle 1875, par le commandant A. Jouart. — L'artillerie à l'exposition de 1878 : Métallurgie française. — Résumé des principales

expériences exécutées par l'artillerie autrichienne en 1877. — Renseignements divers. — Notice bibliographique. — Partie officielle.

Nous engageons vivement ceux de nos lecteurs qui prennent intérêt tant aux questions métallurgiques proprement dites qu'à la construction des bouches à feu, à lire le travail fort remarquable sur l'artillerie à l'Exposition de 1878 dont la *Revue* donne dans sa livraison de septembre le premier article.

Deutsche Heeres-Zeitung. — Sommaire du numéro du 4 octobre. — Généralités: extraits choisis de la dernière livraison de l'ouvrage de Scherff sur l'emploi des troupes. — L'artillerie comme troisième arme. — Correspondance et nouvelles militaires : Pays-Bas, en septembre. — Londres, 28 septembre. — Revue de la Presse : communication sur l'artillerie et le génie. — Revue d'artillerie. — Militært Tidsskrift. — Brod Arrow. — Variétés militaires : accidents dans une manœuvre de torpilles en Angleterre. — Ordres et arrêtés. — Personnel. — Nouvelles publications militaires. — Annonces.

Organ der Militær-wissenschaftlichen Vereine. 17e vol. 1re livraison. — Attaque de la cavalerie contre l'infanterie, étude tactique par le major Frédéric Freiherrn Muhlwerth Gärtner. — La tactique turque dans la guerre du Montenegro, par Spiridion Gopcieric. — Le tir de l'infanterie et son influence sur l'emploi de l'artillerie par le 1er lieutenant Charles Grossmann. — Conclusion du cours fait aux officiers d'état-major sur l'art des fortifications par le capitaine Maurice chevalier de Brunner. — Les petites manœuvres avec armes combinées, par le capitaine Charles Winker von Lorschteim. Essais de divers abris de tirailleurs, traduit du russe par le lieutenant Stephan Dragos. — Les forces danoises de terre et de mer. — Documents pour servir à l'étude de la guerre russo-turque en 1877 : la bataille de Plevna, le 8 juillet. — Bibliographie. — Trois planches.

Jahrbücher fur die deutsche Armee und Marine. — Sommaire de la livraison de septembre 1878. — La politique militaire et la stratégie de Frédéric-le-Grand pendant les deux premières guerres de Silésie ; étude militaire et historique par A. von Crousaz, major à disposition (fin). — Le corps de cavalerie saxon-polonais à la solde l'Autriche de 1756 à 1763 (fin). — Le projet de descente en Angleterre en 1805, par Napoléon Ier. — Les bases du service de l'artillerie française dans les sièges d'après « l'Instruction sur le service de l'artillerie dans un siège du 17 mai 1876 » par Gunther, Ier lieutenant au 15e régiment d'artillerie à pied. — Bibliographie. — Revue de la Presse militaire.

Mittheilungen uber gegenstænde des Artillerie und Genie-Wesens. — Sommaire de la livraison n° 9 de 1878. — La question du tir à grande distance dans l'armée russse ; d'après une étude du général Zeddaler. — La perforatrice à main (Système Könyver-Toth), par Emmanuel Wanra, capitaine de l'état-major du génie. — Etude sur le calcul des supports par Albin Juda, capitaine de l'état-major du génie. — Notices : quelques essais et exercices exécutés par les troupes I. et R. du génie en 1877 ; tirées des pièces officielles, par Emmanuel Wanra, capitaine de l'état-major du génie. — Essais de nouvelles cuisines militaires ; communiqué par Josef Turnau, Edl. von Dobzyce, colonel à l'état-major du génie. — Frein de Hardy. — Consommation de munitions par l'armée russe sur le théâtre de la guerre en Europe. — Bibliographie.

Journal of the Royal United Service Institution. Vol. XXII, n° XCVI. — Cette livraison contient les articles suivants :

Progrès sur les signaux lumineux et d'autres questions militaires et maritimes, par A.-M. Silbar, Esq. — La force de la vapeur contre la

force des voiles pour les vaisseaux de guerre, par le capitaine P.-H. Colomb. R. N. — Les meilleures formations de détail pour l'attaque par l'infanterie, par le lieutenant-colonel J.-H.-A. Macdonald, Queen's City of Edimbourg Rifle Volunteer Brigade. — La population, les aspects et le futur gouvernement du Transvaal, par G. Pigot Moodie, Esq., F. R. G. S. — Faits relatifs aux opérations navales dans la guerre civile aux Etats-Unis, par le contre-amiral R.-V. Hamilton, C. B. — Une force navale de volontaires dans les colonies, par Thomas Bressey, Esq. M. P. — Les Etats indigènes de l'Inde dans une alliance avec le Gouvernement anglais, par le colonel G.-B. Malleton, C. S. I. anciennement du corps d'état-major du Bengale. — Communication avec l'Inde anglaise dans des circonstances possibles, par le major-général sir Frédéric J. Goldsmid. C. B. K. C. S. I. — Liste des membres entrés dans l'Institution du 1er avril au 30 juin 1878. — L'organisation et la force de la marine allemande. — La marine russe en 1877. — Le service médical en campagne. — Les torpilles russes à Sulina sur le Danube et à Batoum, traduit de la *Revue maritime et coloniale*, par le lieutenant J. Maryon, R. N. — Le combat devant Plevna ; d'après la traduction de l'ouvrage de von Trotha intitulé « Le combat autour de Plevna « par le capitaine G. Macdonald R. E.— Revue des livres, militaires et maritimes.

Rivista militare italiana. — Sommaire du numéro de septembre : La nouvelle instruction de tir pour l'infanterie allemande. — Etude sur la mobilisation de l'armée italienne (suite et fin) par MM. Moreno et Tarditi, capitaines d'état-major. — Les enseignements à tirer du siége de Plewna (suite et fin) par M. Donesana, capitaine du génie. — Enquête statistique sur l'excès de la mortalité dans l'armée italienne, par le médecin-major C. Fiori. — Livres et publications périodiques : César Borgia duc de Romagne, par Edouard Alvisi ; la fortification du champ de bataille, par Brialmont ; manuel d'hygiène des troupes en campagne, par Timmerhans et Delaps ; sur l'emploi de la pelle d'infanterie pour la construction des fortifications passagères, par le chevalier Maurice von Brunner ; nouveautés sur la géographie, la cartographie et la statistique de l'Europe et de ses colonies ; (archives de la section de géographie et de la statistique du grand état-major général). — Revue étrangère : l'occupation autrichienne dans la Bosnie et l'Herzégovine ; organisation et force actuelle de l'armée russe. — Bulletin bibliographique.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

La compagnie des bateaux à vapeur du lac de Thoune refusait, sous prétexte que cette mesure aurait pour conséquence de provoquer une affluence de promeneurs, d'accorder aux militaires le bénéfice de la demi-taxe de transport. Des officiers ont réclamé auprès du département militaire, et le Conseil fédérai vient de leur donner raison, en statuant que tous les militaires bénéficient de la demi-taxe, soit qu'ils voyagent pour le service, ou que ce ne soit qu'en promenade.

Les dommages causés aux cultures, dans les cantons de Fribourg et de Berne, par les manœuvres de la IIe division et du corps ennemi, figuré par la Ve brigade, ont été relativement peu considérables, grâce au beau temps qu'il a fait pendant le rassemblement, ainsi qu'à la pluie qui est tombée immédiatement après le licenciement de ces troupes.

Les réclamations se sont élevées dans les deux cantons au chiffre de 28,914 fr. 90 c., et il a été payé 7964 fr. 70 c., soit 2059 fr. 35 dans le canton de Fribourg et 5905 fr. 35 dans le canton de Berne.

Il a été pris pour base des estimations les prix suivants : herbe naturelle (recordon) de 8 à 15 fr.; esparçette de 15 à 30 fr. et les herbes artificielles, telles que trèfle, luzerne, spergule et mélanges divers, de 30 à 50 fr. la pose, suivant leur beauté et leur qualité. Les dommages causés aux pommes de terre, choux, carottes, raves, etc., ont été insignifiants. Les arbres fruitiers et les bois divers n'ont pas souffert.

JAPON. — La *Revue militaire de l'étranger* donne les renseignements suivants sur les institutions militaires que le Japon vient d'adopter et qui sont calquées sur l'organisation des armées européennes.

L'armée de terre du Japon se compose de trois éléments principaux : l'armée active, la réserve de l'armée active et l'armée nationale.

L'armée active comprend :

Infanterie : 2 régiments de la garde à 3 bataillons de 4 compagnies. 14 régiments de ligne à 3 bataillons de 4 compagnies.

Cavalerie : 1 escadron de la garde à 4 pelotons. 2 escadrons de ligne à 4 pelotons.

Artillerie : Un état-major, 1 batterie de campagne et une de montagne de la garde, formant une division. 6 batteries de campagne de ligne formant trois divisions et 6 batteries de montagne formant aussi trois divisions.

Génie : Un état-major, 1 compagnie de génie de la garde. 6 compagnies de génie de ligne.

Gendarmerie : N'est pas encore organisée.

Train : 1 compagnie de la garde. 6 compagnies de ligne.

Intendance ; 1 intendant général ; 1 intendant militaire ; 4 sous-intendants de 1re classe ; 6 de 2e classe ; 6 ordonnateurs de 1re classe ; 9 de 2e classe ; 3 commis principaux ; 35 commissaires ; 56 sous-commissaires ; 35 commissaires adjoints.

Service sanitaire ; Un personnel de 284 hommes depuis le médecin-inspecteur général jusqu'aux pharmaciens-adjoints.

Pour le service vétérinaire : 1 vétérinaire-inspecteur, 2 vétérinaires-majors, 13 aides-majors, 6 adjoints. Puis des sous-aides dont le nombre varie avec les besoins.

Quant à l'uniforme, les troupes du mikado ont trois tenues : la grande, la petite et celle d'été.

L'infanterie est armée du fusil Snider ; la cavalerie, l'artillerie et le train ont le sabre et la carabine Spencer ; le seul escadron de cavalerie de la garde porte la lance au lieu de la carabine. Le matériel d'artillerie se compose de pièces rayées de 4 et de 12 de campagne et de 4 rayées de montagne. Tout cet armement sera bientôt remplacé par un nouveau plus perfectionné.

L'effectif de l'armée en temps de paix est de 37,000 hommes, en temps de guerre, il pourra s'élever à 52 ou 53,000 hommes, toutes armes comprises.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 21. Lausanne, le 9 Novembre 1878. XXIII° Année

L'Autriche en Bosnie et en Herzégovine.

Le congrès de Berlin, en décidant l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche, a donné à cette puissance une tâche délicate dont nous essayerons, dans les pages qui suivent, de retracer à nos lecteurs les points principaux ; nous ne parlerons pas des conséquences politiques de la décision du congrès et nous nous bornerons à une simple exposition des faits militaires qui se sont produits dans le cours de cette campagne.

Sans attendre la ratification du traité, le 6 juin 1878, l'ordre de mobilisation était donné, pour parer aux éventualités, à la 18° division d'infanterie du commandement militaire de Zara, à la 20° du commandement général de Budapest et à la 13° brigade de cavalerie ; le premier jour fixé pour la mobilisation était le 15 du même mois. Simultanément, les places fortes maritimes, le port militaire de Cattaro et les forteresses des confins étaient mis en état de défense ; de plus, la 25° division d'infanterie (Vienne) recevait des renforts et l'on préparait la mise sur pied de quelques troupes du génie et d'artillerie ainsi que d'une partie de la landwehr dalmate.

L'occupation des deux provinces turques fut décidée le 2 juillet. Les mesures suivantes furent ordonnées : mobilisation des 6° et 7° divisions d'infanterie ; formation du XIII° corps d'armée avec les 6°, 7° et 20° divisions d'infanterie et la 13° brigade de cavalerie ; augmentation de l'effectif de la 36° division d'infanterie ; formation en trois brigades de montagne de la 18° division en Dalmatie et de la 8° dans le Tyrol ; répartition de l'artillerie et des moyens de transport aux 6° et 7° divisions pour assurer la formation complète de 3 brigades de montagne.

L'Empereur, en date du 25 juillet décrète que, vu les circonstances, la landwehr pouvait être employée au delà des frontières de l'empire sous les ordres du commandant en chef des troupes d'occupation.

Le feld-maréchal Philippovich fut nommé commandant en chef et le XIII° corps d'armée, placé sous son autorité, eut la composition suivante :

6° DIVISION D'INFANTERIE. — Commandant : le maréchal lieutenant Tegetthoff. — 5 régiments d'infanterie ; 2 bataillons de chasseurs ; 4 batteries de montagne ; 1 parc à munitions de montagne ; 1 compagnie du génie ; 1 compagnie de réserve du régiment des pionniers ; 2 escadrons de bêtes de somme ; 1 section de troupes sanitaires ; 1 colonne de vivres.

7e DIVISION D'INFANTERIE. — Commandant: le duc Guillaume de Wurtemberg. — 4 régiments d'infanterie ; 1 bataillon de chasseurs et 1 d'infanterie ; 4 batteries de montagne ; 1 parc de munitions de montagne ; 1 compagnie du génie et 1 de pionniers ; 3 escadrons de bêtes de somme ; 1 section de troupes sanitaires et 1 colonne de vivres.

20e DIVISION D'INFANTERIE. — Commandant : le lieutenant-général Szapary. — 5 régiments d'infanterie dont deux de réserve ; 1 bataillon de chasseurs; 3 batteries lourdes comme artillerie divisionnaire; 1 compagnie d'infanterie de réserve et 1 peloton de hussards comme troupes d'état-major ; 1 parc de munitions ; 1 compagnie du génie ; 1 section de troupes sanitaires; 1 colonne de vivres et 1 escadron du train.

13e BRIGADE DE CAVALERIE. — Commandant : colonel Scotti. — 1 régiment de hussards et 1 de uhlans; l'artillerie du corps d'armée et son parc de munitions ; 1 bataillon d'infanterie de réserve comme troupe d'état-major. En outre, les services du corps d'armée composés de : 2 compagnies du génie ; 1 colonne d'outils de sapeurs ; 2 compagnies de pionniers avec 4 équipages de pont ; 6 sections de chemins de fer de campagne ; 1 escadron du train ; le dépôt des chevaux malades ; 3 lazarets ou hôpitaux de campagne ; 2 colonnes de transports des blessés par chemin de fer ; 4 ambulances *fluviales* ; 1 colonne de vivres ; 1 magasin de vivres de campagne ; 1 réserve de boulangers.

18e DIVISION D'INFANTERIE. — Commandant : le maréchal lieutenant Jovanovich. — 3 régiments d'infanterie ; 4 bataillons de chasseurs; 3 batteries de montagne comme réserve et service divisionnaire ; un demi escadron de la défense nationale ; 2 compagnies du génie ; 1 compagnie de pionniers; 1 batterie de montagne et 1 d'artillerie légère ; 1 section sanitaire de montagne ; 1 parc divisionnaire pour munitions de montagne ; 1 escadron du train de réserve ; 1 escadron de bêtes de somme ; 1 compagnie de réserve du 80e bataillon de cavaliers dalmates ; 1 peloton de chasseurs à cheval dalmates.

Le corps d'occupation comptait donc avec la 18e division d'infanterie formant 3 brigades de montagne : 55 bataillons, 12 $^3/_4$ escadrons, 128 bouches à feu, 82,053 hommes et 31,268 chevaux.

Pendant que l'Autriche faisait ces préparatifs de campagne, le peuple Bosniaque s'apprêtait, lui, à défendre sa propre indépendance et se soulevait dans ce but.

Dans les premiers jours de juillet, le gouverneur de la province, Mazhar Pacha reçut du consulat austro-hongrois de Serajewo, communication de la décision prise par le gouvernement autrichien d'occper militairement la Bosnie. Mazhar Pacha répondit qu'il n'avait pas d'instructions et qu'il croyait de son devoir d'opposer la force aux armes de l'empire d'Autriche. A la nouvelle de l'occupation, le peuple musulman s'émeut et place à sa tête un derviche fanatique et populaire, Hadschi-Loja, qui convoque des assemblées et excite les passions des Bosniaques. Le 7 juillet, un nouveau gouverneur, Hafiz Pacha, est nommé et réussit à ramener un peu de calme dans les esprits ; il se montre cependant bientôt hésitant et défiant, car il

déclare au consul austro-hongrois que sur 23 bataillons dont il dispose pour maintenir l'ordre, 19 sont composés de Bosniaques et ne lui présentent aucune garantie.

Bientôt, l'insurrection populaire va grandissant; Hadschi-Loja appelle les citoyens aux armes contre l'occupation autrichienne, lève des impôts, distribue des armes et des munitions enfermées à Serajewo ; des délégués vont dans les districts soulever le peuple, des comités insurrectionnels se constituent à Livno, à Travnik, à Zvornik, à Novibazar, Mostar, Trébinje, la population prend les armes et des bataillons de troupes régulières passent aux insurgés.

Les représentants de la Turquie au congrès de Berlin avaient assuré que la Porte était assez forte pour rétablir et maintenir l'ordre dans la Bosnie et l'Herzégovine; les faits que nous venons de citer démontrent le contraire ; d'un autre côté, ces faits servaient au gouvernement turc pour faire constater l'inopportunité de l'occupation, et c'était un argument pour protester contre cette mesure prise avant qu'une convention fut conclue et sans attendre que l'échange des ratifications du traité de Berlin eût eu lieu.

Après ces considérations générales, nous devons dire quelques mots du théâtre des opérations.

Les insurgés Bosniaques devaient avoir pour plus sûr allié le sol même de leur pays, qui se prête peu aux grandes opérations militaires, mais qui est, par contre, très favorable à la petite guerre défensive. On remarque comme traits distinctifs du terrain, dans la Bosnie et l'Herzégovine, des collines et des montagnes coupées de vallées n'offrant de passages qu'aux affluents des principaux tributaires de la Save; des gorges étroites, profondes, abruptes, faciles à défendre; manque total de voies de communication et pauvreté en ressources de toute espèce.

Quelques renseignements topographiques ne seront pas de trop dans ce récit. — Les deux provinces réunies présentent la figure d'un triangle; au nord, la basse Unna et la Save jusqu'au confluent de la Drina; au sud-ouest, les Alpes Dinariennes; à l'est une ligne partant de la frontière occidentale du Montenegro et allant jusqu'à la partie basse du cours de la Drina. — Quant au système orographique de la Bosnie et de l'Herzégovine, il se groupe autour du Nissara-Gora; cette chaîne se détache des Alpes Dinariennes près de Livno et envoie ses eaux au nord à la Save par l'Unna, la Verbas, la Bosna, la Drina, et au midi à l'Adriatique par le bassin de la Narenta. Le pays est ainsi divisé en deux parties : au nord, la Bosnie, dans laquelle le bassin de l'Unna forme, à l'ouest, la Croatie turque; au sud, l'Herzégovine, qui forme en grande partie le bassin de la Narenta, moins la bande étroite de la côte Dalmate.

Le réseau des voies de communication se relie à une route longitudinale traversant la Bosnie dans sa plus grande longueur. Cette voie part d'Agram, elle touche l'Unna à Kostainicza et la passe à Novi dans la Croatie turque, descend dans la vallée de la Verbas à Banyaluka, traverse Sitnicza et Varcar-Vakuf, et à Jaicza passe sur la droite de la Verbas, de là, par des gorges nombreuses et étroites elle entre dans le bassin de la Bosnie à Travnik et gagne

Serajewo en touchant Bussowacz; elle rejoint Novibasar par Wisegrad et Sienicza, entre en Roumélie se dirigeant sur Salonique.

De cette grande voie de communication longitudinale, se détachent quatre routes transversales, deux allant vers la Save et deux vers l'Adriatique. De celles se dirigeant vers le nord, une va de Banyaluka à Berbir; l'autre se détache à Serajewo et aboutit à Brod, passant par Vranduk, Maglaj, Doboj et Kotorsko. — Quant aux routes tendant vers l'Adriatique, l'une quitte la voie longitudinale à Blazuj, passe la chaîne des montagnes au col de Ivan-Gora, touche Mostar capitale de l'Herzégovine, et aboutit à la place dalmate de Metkovich. — L'autre laisse la voie principale près de Travnik, passe à Kupris, Livno, Sinj, et arrive à Spalatro, sur l'Adriatique.

Tenant compte des conditions imposées par la nature même du pays à envahir, le général Philippovich dut diviser ses troupes en plusieurs colonnes pour pouvoir se servir de toutes les voies de communication plus ou moins praticables.

Le 29 juillet, la 6e division d'infanterie, la 13e division de cavalerie et une partie de la réserve du corps d'armée commencèrent à passer la Save à Brod. On passa d'abord le 27e bataillon de chasseurs. Un pont fut jeté en trois heures environ, et la brigade d'avant-garde opéra son passage. Le petit détachement turc qui se trouvait à Brod se retira devant les troupes autrichiennes.

Dès que ce premier passage eut été effectué, on se mit à établir un second pont et deux chemins d'accès en troncs d'arbres, vu la nature sablonneuse du sol. Le lendemain, 30 juillet, l'avant-garde arriva à Derbent, où fut établi le quartier-général du commandant en chef. Le reste de la colonne passa la Save le même jour et ne rejoignit Derbent que le 31 après-midi.

Quoique la distance de Brod à Derbent soit faible (20 kilomètres), la route est si mauvaise, le manque d'eau si grand que par une température torride les troupes autrichiennes eurent quelques hommes morts ou gravement malades et 800 éclopés semés le long du chemin. Un ouragan survint qui acheva de défoncer les routes et coupa les communications; le génie fut employé à les rétablir.

Pendant ce temps, un escadron du 7e régiment de hussards (capitaine Millinkovicz) fut envoyé dans la direction de Doboj et de Maglaj pour reconnaître l'état des routes, se renseigner sur la possibilité de trouver des approvisionnements et préparer les habitants à l'arrivée des troupes autrichiennes au moyen d'une proclamation du commandant en chef.

Le 29 juillet, pendant que la colonne principale passait la Save à Brod, la 7e division d'infanterie la passait à Alt-Gradiska et occupait le fort de Berbir, dont la petite garnison se retirait sur Banyaluka. Le 31, la division arrivait à Banyaluka et s'y arrêtait.

Une troisième colonne, formée de la 2me division d'infanterie, passa la Save le 31 juillet à Samac et arriva le 2 août à Gradaczacz, se dirigeant sur Graczanicza.

En même temps, la 18e division d'infanterie se réunissait à Raguse.

et le 1er août franchissait la frontière de l'Herzégovine près de Vergoracz et campait le 2 à Ljubuski.

Enfin, d'autres troupes des garnisons de Dalmatie se concentraient à Sinj pour protéger la route de Livno et garder la frontière. Les troupes autrichiennes n'avaient rencontré aucune résistance, partout les autorités avaient fait leur soumission; on pouvait croire que l'occupation se réduirait à une marche triomphale, avec toutefois de grandes fatigues provenant du mauvais état des routes, des intempéries et de la pauvreté du pays.

L'illusion cessa bientôt. Le 5me escadron du 7me hussards parti, comme on l'a vu, le 1er août de Derbent, arriva le même soir à Doboj et le lendemain à Maglaj où il fut reçu avec une joie apparente.

(A suivre.)

ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE.

(Suite et fin.)

7. *Manuel d'enseignement. Exercices* (art. 5).

« L'Ecole de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse, dès l'âge de 10 à 20 ans », ainsi que les principes qui y ont été introduits, n'ont rencontré d'opposition que dans deux cantons, qui désirent que les exercices libres soient limités. Si, dans ces exercices, on y comprend aussi les exercices d'ordre et si l'on y ajoute les exercices de cannes, qui ne sont qu'une aggravation des premiers, plus les exercices de saut et les jeux, il ne reste plus grand chose à éliminer, et l'on pourra toujours maintenir, comme exigence minimum, les exercices de « l'école de gymnastique ». Il n'est pas interdit, cela va sans dire, d'aller au delà de ce minimum, partout où les circonstances le permettront, comme dans les écoles publiques supérieures, dans les établissements supérieurs d'éducation, dans les villes et dans les villages bien peuplés, ou là où l'enseignement de la gymnastique existe déjà dans les classes inférieures de l'école journalière. Cela pourra se faire soit en cultivant d'autres branches de la gymnastique ou en introduisant d'autres engins, soit enfin en pratiquant les exercices de cadets. Le principal est que l' « Ecole de gymnastique » soit prise pour base de l'instruction. Elle constitue un règlement auquel on ne peut pas déroger si l'on veut obtenir les mêmes résultats partout, comme cela est nécessaire pour l'instruction militaire préparatoire en dehors de l'école, ainsi que plus tard pour l'instruction militaire elle-même ; en tout cas, les ordres doivent être strictement maintenus et exécutés dans la forme qui leur a été donnée.

8. *Instruction et réunion des classes* (art. 6).

Le plus grand nombre des écoles publiques suisses (71 °/₀) sont des écoles mixtes quant au sexe et aux classes d'âge des élèves. Dans les écoles de garçons et dans les écoles mixtes qui ne comprennent qu'une classe d'âge, l'introduction de l'enseignement de la gymnastique ne rencontrera aucune difficulté si l'instituteur est capable de donner cette instruction. Ce sera une tâche plus compliquée dans les écoles à plusieurs classes et surtout dans les écoles mixtes, si les cantons exigent également que cette instruction de la gymnastique soit enseignée aux filles et aux jeunes garçons. Une grande partie des exercices prescrits pour le premier degré peut également servir à l'instruction des filles, et il n'y aurait

rien à objecter si l'on cherchait çà et là à simplifier l'instruction à donner simultanément aux deux sexes, ce qui ne peut naturellement se faire que pendant la durée de l'école journalière.

Pour faciliter la tâche aux instituteurs chargés de deux, trois classes ou plus, il est permis de réunir les classes, comme cela se fait pour d'autres branches, quoique dans la règle l'instruction de la gymnastique doive se donner par classe. Il devrait être possible à un instituteur quelque peu expérimenté en gymnastique de combiner un programme d'enseignement, de telle sorte qu'en trois ans il puisse le parcourir entièrement sans que la méthode en souffre et même lorsque, à l'ouverture d'un nouveau cours, une classe sortante devrait être remplacée par une nouvelle qui n'aurait pas encore reçu d'instruction gymnastique. Mais, pour ne pas rendre illusoire la possibilité de tenir compte de toutes les circonstances, le nombre des classes d'élèves à instruire en même temps doit être limité. De là la restriction contenue au second alinéa de l'art. 6, qui sera toujours une concession faite aux écoles surchargées d'élèves.

9. *Répartition de l'enseignement de la gymnastique pendant l'année scolaire. Nombre d'heures* (art. 7).

Comme le nombre d'heures est fixé par semaine et non par année, il n'a pas été fait spécialement mention des écoles semestrielles. Comme les écoles annuelles leur sont de beaucoup supérieures en nombre, elles doivent nécessairement faire règle. En outre, on cherche plutôt à agrandir les écoles semestrielles qu'à réduire le nombre des semaines d'étude des écoles annuelles. La place qu'une saine pédagogie doit assigner aux exercices gymnastiques, vis-à-vis d'autres branches d'enseignement, ne serait pas admissible si l'on se bornait à ne pratiquer les exercices corporels que pendant le semestre d'été, soit depuis Pâques jusqu'au 1er novembre. L'instruction est partout plus intense pendant le semestre d'hiver, comme les écoles semestrielles sont aussi presque sans exception des écoles d'hiver. Si l'on voulait ainsi limiter l'enseignement de la gymnastique au semestre d'été, on serait obligé, dans beaucoup de contrées, d'y appeler les garçons tout exprès, tandis qu'ils seraient là en hiver pour les autres branches d'instruction.

Il ne faut pas méconnaître que, dans les cantons de montagnes, il existe des circonstances locales et industrielles qui rendront difficile la transformation des écoles limitées, quant à leur durée, en écoles annuelles. Aussi longtemps que l'existence d'écoles semestrielles aura sa raison d'être, on devrait autant que possible chercher à compenser, par d'autres moyens, la diminution des heures de gymnastique, calculée par année, qui se produira vis-à-vis des écoles annuelles. (Heures en dehors des semaines d'étude, augmentation du nombre des heures pendant la durée des écoles, etc.)

10. *Mode à suivre à l'égard des garçons qui ne sont plus astreints à fréquenter l'école.*

Nous avons déjà parlé des mesures exceptionnelles qui devront être prises à l'égard des enfants qui ne sont plus astreints à fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 15 ans révolus. Quoique l'on doive reconnaître qu'une heure de gymnastique sérieuse pendant l'école est plus que suffisante, l'exception faite à l'égard des garçons qui doivent y être appelés tout exprès devrait cependant être justifiée. Cette exception ne concerne d'ailleurs que les jeunes gens vigoureux et de l'âge du second degré. On peut en outre alterner de telle sorte, dans cette participation, qu'il ne peut plus être question d'efforts excessifs. Il faut en outre tenir compte des

circonstances locales et industrielles. Quelques élèves auront une grande distance à parcourir, d'autres doivent quitter leur travail habituel, en sorte qu'il pourrait facilement en résulter du mécontentement, si cela se reproduit deux fois par semaine.

Dans ces circonstances, il sera bien permis de donner de 1 $^1/_2$ à 2 heures consécutives d'instruction, à la condition que l'on veille strictement à alterner fréquemment d'exercice entre les élèves.

11. *Méthode* (art. 8).

L'instruction de la gymnastique à introduire dans les écoles doit être considérée en ce sens, comme instruction militaire préparatoire, que tous les exercices corporels, systématiquement pratiqués dans la jeunesse, soient utiles aux soldats en service actif. On demande une gymnastique d'école qui, à l'exclusion de tout dressage, et avec les moyens les plus simples et les moins nombreux possibles, tiennent justement compte des principes du développement harmonique de chaque garçon bien doué et bien portant, soit donc ainsi une méthode appropriée à l'éducation de la jeunesse. Les intentions de la loi sur l'organisation militaire sont donc ici identiques à celles d'une série importante de législations cantonales.

L' « Ecole de gymnastique » comprend, il est vrai, l'enseignement systématique des exercices d'ordre, de cannes, des exercices libres et aux engins et des jeux. Mais cela ne veut point dire qu'un exercice doive être achevé avant de pouvoir en recommencer un autre, puisque, au contraire, il faut recourir à une série de combinaisons pour alterner. d'heure en heure et même pendant l'heure elle-même, dans le travail et les jeux des élèves, suivant leurs forces et suivant leur âge.

Un certain nombre d'exercices peuvent être exécutés en commun et au commandement, soit par 4 élèves ou plus, soit par des classes entières. Si l'enseignement est lent et approfondi, une division de gymnastique pourra, dans la règle, assez bien être maintenue au même niveau, et il ne sera pas nécessaire de faire exercer des subdivisions par un autre élève ou par un moniteur.

Nombre d'exercices peuvent être rendus plus difficiles et appropriés à la force croissante des élèves, soit principalement les marches, la course, le saut, qui, pour le dire en passant, censtituent une gymnastique favorable aux organes de la respiration ; il en est de même des exercices bien pratiqués et qui se renouvellent régulièrement ; ils maintiennent un bon équilibre entre le travail exagéré de l'esprit et l'épuisement des forces physiques dans les exercices corporels poussés jusqu'à l'extrême.

L'école de gymnastique contient elle-même des indications et des observations méthodiques quant aux exagérations et aux efforts dont les maîtres doivent se garder.

12. *Place et local de gymnastique.*

Pour que l'enseignement de la gymnastique soit régulièrement organisé, il faut, avant tout, à proximité de la maison d'école, une place d'exercice convenable et assez spacieuse pour que chaque classe puisse y exécuter, sans être gênée dans ses mouvements, tous les exercices de marche, de course, d'ordre et les jeux. Les dimensions prescrites sont basées sur ces conditions. Si une place, où les élèves puissent jouer et prendre leurs ébats en liberté, ne devrait manquer auprès d'aucune maison d'école, une place semblable est absolument indispensable pour l'enseignement de la gymnastique, à moins qu'il n'y soit pourvu par des halles spacieuses de gymnastique, comme il en existe déjà dans la plupart des villes.

Mais si l'enseignement de la gymnastique ne doit dépendre ni du temps,

ni de la saison, et s'il doit autant que possible s'étendre et se répartir sur l'année entière, conformément à sa destination, une place de gymnastique en plein air ne suffit pas, et l'on doit s'efforcer de se procurer ou de créer un local suffisamment vaste et spacieux. Il est dans l'intérêt d'une branche d'enseignement qu'elle se reproduise régulièrement et aussi fréquemment que possible et qu'elle ne soit pas poussée à fond dans un cours, puis, de nouveau abandonnée. L'enseignement de la gymnastique serait ramené à un minimum d'heures absolument insuffisant, si les exercices devaient se borner au travail en plein air, car non-seulement le semestre d'hiver ne serait pas ou presque pas utilisé, mais il se produirait encore une lacune regrettable pendant les vacances du semestre d'été sans parler des jours où le travail en plein air ne serait pas possible. Si les exercices de gymnastique doivent être considérés comme une branche importante de l'éducation scolaire, les écoles doivent avoir à leur disposition des moyens d'assurer sans interruption la bonne marche de cette branche d'enseignement. Des exceptions ne devraient tout au plus être faites qu'en faveur des petites écoles qui se réunissent à d'autres écoles voisines pour exécuter en commun les exercices obligatoires pour tous. En tout cas, aucun plan de maison d'école nouvelle ne devrait plus être approuvé, s'il ne tenait pas suffisammment compte de la place et des locaux nécessaires pour l'ensignement de la gymnastique.

Le fait qu'un grand nombre de communes se sont déjà occcupées de la création de halles de gymnastique nous permet d'espérer que l'importance et la nécessité des exercices corporels, dont on continue de plus en plus à se convaincre, pour l'éducation d'une jeunesse saine et vigoureuse, suffiront aussi pour l'acquisition de tout le matériel nécessaire là où il y a de grandes difficultés à surmonter.

13. *Des engins accessoires* (art. 10).

Dans l'exigence générale des moyens servant à l'instruction, « l'Ecole de gymnastique » se borne aux engins absolument nécessaires pour le développement complet du corps, ainsi qu'à ceux spécialement appropriés aux exercices généraux qui ont un rapport quelconque avec la vie du soldat dans le service actif. Ainsi, on laisse de côté les engins coûteux, tels que le reck, les parallèles, le cheval, l'appareil du saut, etc. Mais en ce sens toutefois que là où l'enseignement de la gymnastique peut être plus complet, on ne peut que recommander l'emploi de ces engins. Tous les engins, à l'exception du jeu de perches, sont mobiles et peuvent ainsi servir à l'instruction en plein air comme dans un local fermé.

La canne en fer figure, il est vrai, comme engin individuel. Elle sert principalement à rendre plus difficiles, à mesure que les forces des élèves augmentent, les exercices libres qui constituent la base fondamentale de toute gymnastique d'école, et elle sert de même à apprendre en partie le maniement du fusil.

Des instructions seront transmises aux cantons quant à la construction et aux dimensions des engins.

14. *Du personnel d'instruction* (art. 11).

La plus grande difficulté que l'exécution prochaine de l'enseignement de la gymnastique rencontrera, sera toujours le personnel d'instruction actuel de l'école primaire.

En 1871, sur les 5750 instituteurs que toute la Suisse comptait, 5652 étaient laïques, 74 de l'ordre séculier et 24 du clergé régulier. La proportion entre les laïques et les religieux était ainsi de 98,2 : 1,8.

Sur 5750 instituteurs, il y avait 1724 institutrices laïques et religieuses, soit une proportion de 76,9 : 21,1.

Sur 5469 instituteurs, il s'en trouvait 3423, ou 62,5 % jusqu'à l'âge de 40 ans, et 4540, ou 83 %, jusqu'à l'âge de 50 ans (le Valais non compris).

Il est probable que les instituteurs religieux, et notamment ceux du clergé régulier seront à peine capables d'enseigner la nouvelle branche. Quant aux institutrices, on ne peut pas, en général, les déclarer incapables d'enseigner la gymnastique, si elles ont été préparées à donner cette instruction ; en revanche, elles seront à peine qualifiées pour se charger de la gymnastique que « l'Ecole de gymnastique » réclame également du premier degré. Il est vrai que, sur ces 1724 institutrices, 864 enseignent dans les écoles de filles, ensorte qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte ici. Sur les 860 autres institutrices, il est possible que la majeure partie n'enseigne que dans des classes tout à fait jeunes, ensorte qu'il n'y a pas davantage lieu de s'en occuper.

Un instituteur, capable d'enseigner la gymnastique, pourra la diriger aussi longtemps qu'il aura la force et la faculté de continuer ses fonctions ; mais l'instituteur de plus de 45 ou 50 ans, qui voudra enseigner avec succès cette branche qui lui était jusqu'alors inconnue, aura besoin d'une ferme résolution. Les difficultés proprement dites que l'instituteur aura à surmonter pour apprendre à enseigner la gymnastique, pourront être notablement diminuées, moins par l'étude d'ouvrages littéraires sur la matière qu'en examinant et en essayant lui-même les exercices ; c'est pourquoi il paraît de toute équité de n'astreindre que les instituteurs qui n'ont pas dépassé l'âge de 45 à 50 ans, à acquérir les connaissances nécessaires pour l'enseignement de la gymnastique.

Outre les cantons qui n'ont pas d'ecclésiastiques comme instituteurs, il y en a d'autres où les ecclésiatiques sont en majorité, et d'autres où ils forment une fraction importante du personnel enseignant. Outre les cantons qui n'ont pas une seule institutrice dans leurs écoles, il y en a d'autres où les institutrices laïques et religieuses forment les $^2/_3$ et même les $^3/_4$ de tout le personnel. L'inconvénient qui résulte de l'âge des instituteurs pour l'enseignement de la gymnastique est à peu près équivalent partout.

Si, à l'exception des instituteurs fonctionnant dans les écoles et dans les établissements où l'enseignement régulier de la gymnastique est confié à des maîtres spécialement qualifiés, tous les instituteurs qui ont acquis les capacités nécessaires dans les établissements scolaires des cantons, dans les écoles de recrues ou dans des cours de gymnastique spécialement organisés par les cantons, doivent être astreints à enseigner la gymnastique, le commencement ne peut être que favorable, même là où il n'aurait encore rien été fait. En tout cas, l'instruction militaire préparatoire, répandue sur tout le pays, paraîtra très différente et très insuffisante au premier abord, et cet état de choses continuerait trop longtemps d'exister ainsi si l'on ne prenait pas un peu partout des mesures particulières et extraordinaires pour se maintenir, si possible, à la hauteur des cantons plus favorisés sous ce rapport.

Les moyens que nous recommandons comme les plus urgents à employer dans l'introduction rapide, dans l'exécution et dans l'uniformité de l'instruction préparatoire peuvent être désignés comme suit :

a) Confier plusieurs écoles, soit plusieurs classes à un instituteur expérimenté en gymnastique ;

b) Remplacer les instituteurs incompétents en gymnastique par ceux qui sont à la hauteur de cette branche (échange de branche) ;

c) Employer des instituteurs ambulants qui seraient, par exemple, en mesure de se charger de cet enseignement dans toute une contrée ;
d) Réunir de petites écoles pour l'instruction en commun.

15. *Honoraires pour l'enseignement de la gymnastique.*

Comme la question des frais d'établissement des locaux nécessaires et d'acquisition des engins doit être laissée à l'appréciation des cantons, il en est de même quant au paiement des maîtres de gymnastique. Il paraît toutefois de toute équité et dans l'intérêt même de la chose que le surcroît d'obligations et de travail des instituteurs soit convenablement indemnisé.

16. *Inspections et rapports* (art. 12 et 13).

L'enseignement de la gymnastique ne sera réellement un moyen de défense pour le pays que lorsqu'il sera le plus possible uniforme. Il en est ainsi pour l'instruction militaire, et c'est pourquoi l'instruction préparatoire doit avoir une même base partout et qui puisse être développée dans les ecoles de recrues. Ces résultats uniformes ne pourront être obtenus que par des voies et moyens uniformes également.

La Confédération doit en conséquence veiller à l'exécution de ses ordonnances, et ses autorités rester constamment au courant de l'état, de la marche et du développement successif de l'instrucuion préparatoire, comme partie intégrante de la défense nationale, ainsi que dans chaque cas particulier l'autorité puisse prendre les mesures qui lui paraîtront utiles et nécessaires.

Lorsque l'instruction militaire préparatoire projetée sera en bonne voie d'exécution dans tous les degrés, le contrôle le plus efficace sera peut-être celui qui consistera à faire examiner les résultats de l'instruction préparatoire, lors du recrutement ; en attendant, les autorités fédérales doivent se réserver les moyens de faire pourvoir partout à l'exécution des ordonnances fédérales, après qu'elles se seront fait renseigner directement par les autorités cantonales et, dans des cas urgents, par des inspections ordonnées directement sur place.

Quant à la formation des instituteurs pour l'enseignement de la gymnastique, la circulaire du Conseil fédéral donne les explications ci-après :

A teneur du 2e alinéa de l'art. 81 de la loi sur l'organisation militaire, les instituteurs reçoivent l'instruction nécessaire pour enseigner la gymnastique dans les écoles primaires, d'un côté, par les soins de la Confédération, dans les écoles de recrues, et de l'autre, par les soins des cantons, dans les établissements pédagogiques cantonaux. Ensuite de cette prescription de la loi, les cantons ont ainsi l'obligation d'introduire l'enseignement de la gymnastique comme branche obligatoire dans leurs établissements pédagogiques.

Suivant les données statistiques et les renseignements fournis à cet égard par les cantons, il est satisfait à cette obligation en ce que la gymnastique figure comme branche obligatoire dans le programme d'enseignement de toutes les écoles normales d'Etat de la Suisse. Mais treize cantons n'ont aucun établissement pédagogique ; si un certain nombre d'entre eux font étudier leurs aspirants au brevet de capacité dans les écoles normales des autres cantons, ce sont cependant ceux qui ne connaissent aucune prescription à cet égard. Il existe d'autre part une série d'écoles particulières d'où il sort chaque année un grand nombre d'instituteurs pour se livrer à la pratique de l'enseignement, et cela même dans des écoles qui en partie ne sont pas celles de l'Etat. Si la Confédération *fait complètement* usage de son droit d'exiger l'introduction de l'enseigne-

ment de la gymnastique dans les établissements pédagogiques des cantons, c'est à ces derniers à pourvoir à ce que les instituteurs primaires qui n'ont pas fréquenté les établissements pédagogiques de l'Etat possèdent les connaissances nécessaires pour l'enseignement de la gymnastique. Il est ainsi absolument nécessaire d'exiger, de chaque aspirant au brevet de capacité, la preuve qu'il possède les connaissances dont il s'agit.

Quant aux instituteurs des écoles primaires supérieures, une exception pourra être faite à leur égard en ce sens qu'on suit davantage dans ces écoles le système des branches spéciales d'enseignement et qu'en conséquence les preuves de capacité pourront être limitées quant au nombre des branches d'enseignement.

Quoique les exercices gymnastiques figurent dans le programme d'enseignement des établissements pédagogiques, on a cependant constaté, dans un examen qui a eu lieu à l'école des instituteurs à Lucerne en 1876, des résultats si divers et en grande partie si insuffisants, que cet état de choses nous a obligés à y vouer toute notre attention. Il est évident que la gymnastique n'est souvent considérée et pratiquée que comme branche accessoire dans les établissements pédagogiques. Tantôt il en est trop peu tenu compte dans le programme d'enseignement, tantôt cette instruction est transférée à des heures auxquelles le personnel des autres branches y renonce volontiers, tantôt la gymnastique paraît être remplacée par des travaux agricoles plus lucratifs, tantôt enfin c'est l'instruction par classe qui fait défaut, en ce sens que tous les élèves assistent en même temps à l'heure de gymnastique ; mais, au lieu d'un travail méthodique, ils s'exercent de préférence par subdivisions. Il n'y a que peu d'établissements où la gymnastique soit confiée à un maître qualifié ; souvent enfin l'enseignement de la gymnastique n'est considéré que comme un accessoire pour l'instituteur chargé d'une autre branche spéciale quelconque. Ça et là, la place, le local ou les engins sont insuffisants ou font défaut, ensorte que la gymnastique ne peut pas être pratiquée régulièrement. De leur côté, les élèves n'apportent pas non plus à l'instruction les bonnes dispositions et le sérieux dont ils devraient faire preuve, soit parce que la gymnastique n'a aucune influence sur la censure, les promotions et l'obtention du brevet de capacité, soit parce qu'elle est considérée comme peu importante et inférieure à une autre branche d'enseignement.

En présence de ces inconvénients, dont l'existence a été constatée, on se demande s'il ne devrait pas y être remédié au moyen d'un plan d'instruction catégorique. Mais, comme on peut supposer de la bonne volonté partout, le but sera atteint en exigeant que, sous réserve des dispenses, les exercices corporels soient placés, sous tous les autres rapports, sur le même pied que les autres branches obligatoires.

On doit en outre exiger des établissements pédagogiques qu'ils soient en possession, en nombre suffisant et en modèles de première qualité, de tous les engins accessoires nécessaires à un enseignement, rationnel de la gymnastique, car il n'est pas indifférent à ceux qui, plus tard, devront se charger de cet enseignement, de savoir exactement à quelles exigences de l'instruction les engins accessoires doivent suffire. Si l'on est çà et là de l'avis que l'école de gymnastique n'offre qu'un minimum d'instruction pour la jeunesse, il en résulte que les établissements destinés à former les instituteurs ne peuvent pas s'en tenir à ce minimum, pas plus que, dans quelque autre branche que ce soit, on se bornerait à n'apprendre et à n'enseigner que ce qu'on aurait appris à l'école primaire. C'est parce que l' « Ecole de gymnastique », en sa qualité de règlement, ne contient que ce que l'on *doit* absolument exiger, qu'elle n'entre pas dans le domaine et dans le détail des engins de gymnastique ; mais l'im-

portance en est suffisamment reconnue partout pour que les établissements qui doivent former des maîtres de gymnastique ne puissent cependant pas les laisser de côté. En outre, dans peu d'années, il entrera, dans toutes les écoles normales, des jeunes gens qui auront déjà parcouru les deux premiers degrés de l' « Ecole de gymnastique ». Un maître capable pourra aller loin avec ses élèves, non-seulement dans ce qu'ils savent déjà, mais en y ajoutant de nouveaux tours et notamment ceux que, dans leur surabondance de forces, les jeunes gens de cet âge font avec le plus de plaisir. Avec un procédé de ce genre, l'instruction sera très-variée, les répétitions nécessaires abonderont en nouveaux exercices, et l'on pourra ainsi pousser toujours plus loin les élèves dans le vaste domaine de la gymnastique. Plus tard, dans la vie pratique, ils pourront également entrer dans les sociétés de gymnastique, qui seront de plus en plus nombreux à l'avenir, et les diriger.

Si l'on voulait se borner à n'astreindre à enseigner la gymnastique que les instituteurs qui ont assisté à une école de recrues ou qui ont prouvé être en possession des capacités nécessaires à cet effet, lors des examens subis pour l'obtention du brevet de capacité, on devrait renoncer pendant une longue série d'années à l'exécution générale de l'art 81 de la loi sur l'organisation militaire. Il est en conséquence du devoir des autorités compétentes de généraliser par tous les moyens utiles les connaissances dont les anciens instituteurs auront besoin pour l'enseignement de la gymnastique.

Un de ces moyens consiste à organiser des cours spéciaux de gymnastique pour les instituteurs dispensés par leur âge des écoles de recrues, mais qui seraient cependant qualifiés pour se familiariser avec la nouvelle branche.

Il serait utile également de réunir d'autres branches à ce cours, comme on pourrait aussi introduire avec succès la nouvelle branche dans les écoles d'application et de répétition. Nombre de cantons ont déjà procédé de la sorte, les uns avant que la loi sur l'organisation militaire ait exigé l'introduction de la gymnastique, les autres pour tenir compte de ce que l'art. 81 exigeait sous ce rapport. Si, malgré l'empressement du personnel enseignant, cette affaire est restée plus tard en suspens, il faut en chercher le motif dans ce fait que la tâche était trop ardue pour la première fois, que les cours pour les mêmes instituteurs ne se sont pas renouvelés pour consolider et augmenter ce que l'on avait appris antérieurement, et que d'autres prestations se sont fait attendre de la part de nombreuses communes ou ont même totalement fait défaut.

CIRCULAIRES ET PIECES OFFICIELLES.

La troisième loi fédérale sur la taxe militaire, du 28 juin 1878, a enfin traversé sans encombre le délai de veto du peuple. En conséquence le Conseil fédéral l'a déclarée exécutoire à dater du 15 octobre 1878, et il a émis, en date du 16 octobre, un règlement d'exécution dont voici les dispositions principales:

Art. 1er. Les personnes soumises à la taxe d'exemption du service militaire en vertu de l'art. 1er de la loi précitée sont tenus de payer cette taxe comme suit, dans les cantons respectifs :

a) Les personnes libérées totalement ou partiellement du service militaire, ainsi que les militaires incorporés qui ont manqué leur service pendant une année, paient la taxe dans le canton où elles demeurent au moment de l'établissement des rôles de la taxe.

b) Les citoyens suisses domiciliés à l'étranger sont soumis à la taxe dans le canton dont ils sont ressortissants ; dans le cas où ils ont droit de cité dans plusieurs cantons, ils la paient dans celui où ils ont eu leur dernier domicile.

Art. 2. Le 1er février est fixé comme date uniforme de l'établissement des rôles (art. 12 de la loi).

C'est à partir de ce jour que commence le droit des cantons de percevoir la taxe (art. 10 de la loi).

Art. 3. Pour l'établissement des rôles de la taxe, les autorités des divers cantons doivent se donner réciproquement et gratuitement les renseignements nécessaires au sujet du domicile, des conditions personnelles, de la fortune et du revenu des contribuables ; elles doivent aussi, cas échéant, procéder aux interrogatoires et aux dénonciations nécessaires.

De même, les cantons doivent se prêter mutuellement assistance pour la perception de la taxe.

Art. 4. Les rôles de la taxe doivent être établis séparément :

a) Pour les individus exemptés du service et absents du pays ;

b) Pour les individus absents du pays ;

c) Pour les militaires astreints à la taxe pour avoir manqué leur service.

Art. 5. Les rôles de la taxe des individus exemptés du service doivent être établis, par les autorités qui seront désignées par les cantons, sur la base des contrôles matricules dressés d'après l'ordonnance du Conseil fédéral sur la tenue des contrôles militaires.

Les rôles pour les militaires astreints au paiement de la taxe pour avoir manqué leur service sont établis dans l'année de taxe qui suit celle où le service a été manqué, sur une liste dressée spécialement et qui est transmise, à la fin de l'année d'instruction, par le commandant d'arrondissement aux autorités chargées de la perception.

Art. 6. Les cantons édictent les ordonnances d'exécution nécessaires sur le mode de procéder à l'établissement des rôles et à la perception de la taxe, ainsi que sur les autorités qui en sont chargées. Ces ordonnances sont soumises à la sanction du Conseil fédéral.

Ces dispositions pourvoiront :

a) A ce que les rôles originaux soient terminés au plus tard à la fin de mai et soient à la disposition des intéressés pendant un délai convenable ;

b) A ce que la décision en première instance au sujet de tous les éléments de la taxe soit communiquée à chaque contribuable, sous la forme d'un bordereau de taxe, qui doit renfermer aussi l'indication des instances de recours et des délais de réclamation, et qui sert de formulaire de quittance lors du paiement ;

c) A ce que la procédure devant l'instance cantonale de recours soit terminée au plus tard le 15 août de chaque année ;

d) A ce que la perception de la taxe soit terminée le 1er décembre ;

e) A ce que les comptes de la taxe soient clôturés le 31 décembre.

Art. 7. Les réclamations au Conseil fédéral contre l'instance cantonale de recours doivent être adressées au plus tard dans le délai de 10 jours à partir de la signification de la décision de cet instance ; en cas contraire, cette décision est définitive.

Art. 8. Tout homme exempté du service, qu'il soit ou non astreint à payer la taxe, reçoit un livret de service dans lequel sont officiellement consignés les paiements de la taxe militaire ou la libération de la taxe.

Les prescriptions et dispositions pénales de l'ordonnance sur l'emploi du livret de service sont aussi valables pour les hommes exemptés du service.

Art. 9. Les cantons doivent ordonner les poursuites juridiques prévues par les lois contre les contribuables qui ne donneraient pas suite à la sommation de paiement de la taxe.

Il est interdit de prononcer des peines contre les contribuables récalcitrants, ainsi que de transformer la taxe d'exemption en emprisonnement ou en corvées.

Art. 10. Les cantons doivent faire parvenir à la caisse d'Etat fédérale, au plus tard le 31 janvier qui suit l'année de perception, la moitié du produit net de la taxe d'exemption du service militaire, en envoyant au Département fédéral des finances les pièces justificatives et, sur la demande de celui-ci, les registres de la taxe.

Art. 11. L'examen des pièces justificatives relatives à la perception de la taxe, et éventuellement la révision des registres de la taxe ont lieu par les soins du bureau du contrôle du Département fédéral des finances, qui peut, à cet effet, s'adjoindre le nombre nécessaire de réviseurs extraordinaires.

Le Conseil fédéral prononce sur les contestations relatives aux résultats de cet examen.

Art. 12. Il reste d'ailleurs réservé au Département militaire et à celui des finances de se procurer sur place — par eux-mêmes ou par des délégués — des informations sur l'exécution de la loi fédérale concernant la taxe d'exemption du service militaire. Le Département des finances est chargé d'établir des formulaires uniformes pour l'exécution des art. 4, 6 et 10 du présent règlement.

La *publication* ci-après concernant le passage d'une classe dans la landwehr et la sortie d'une classe du service, vient d'être émise par le Département militaire fédéral, à la date du 31 octobre 1878. Vu son intérêt général, nous les publions intégralement.

Conformément aux articles 1, 10, 12, 16, 17 et 161 de la loi sur l'organisation militaire, du 13 novembre 1874, et aux ordonnances du Conseil fédéral concernant le passage de l'élite dans la landwehr et la sortie de celle-ci, du 2 février et du 15 septembre 1876, il est ordonné ce qui suit :

I. Passage dans la landwehr.

A. *Officiers.*

§ 1. Passeront à la landwehr, au 31 décembre 1878.

a. Les capitaines de toutes les armes, nés en 1843.

b. Les premiers-lieutenants et lieutenants, nés en 1846.

§ 2. Les commandants des corps de troupes combinés qui désireraient conserver leurs adjudants et secrétaires d'état-major ayant le droit de passer à la landwehr, sont invités à en aviser immédiatement l'autorité chargée de leur nomination.

§ 3. Le transfert des officiers dans la landwehr devra être porté spécialement à leur connaissance, dans une forme convenable, par les autorités chargées de leur nomination.

§ 4. Les cantons pourvoiront à ce que les commandants d'arrondissement inscrivent le transfert à page 7 du livret de service des intéressés et à ce que la nouvelle incorporation soit mentionnée à page 6 du même livret.

Il est du ressort des cantons de se faire adresser dans ce but les livrets de service des intéressés et de les leur renvoyer.

B. *Sous-officiers et soldats.*

§ 5. Passeront à la landwehr, au 31 décembre 1878 :

a. Les sous-officiers et soldats de tout grade de l'infanterie, de l'artillerie, du génie, des troupes sanitaires et des troupes d'administration, nés en 1846.

b. Les sous-officiers et soldats de cavalerie qui ont été incorporés à l'âge de 20 ans et qui, avec l'année 1878, ont 10 ans de service dans l'élite ; plus ceux nés en 1846, alors même qu'ils n'auraient pas encore 10 ans de service, si, en entrant

plus tard dans cette arme, ils ne se sont pas engagés, auprès du chef de l'arme, à servir plus longtemps dans l'élite.

Le personnel des détachements d'ouvriers de chemins de fer à fournir par les administrations des chemins de fer, à teneur de l'art. 29 de la loi sur l'organisation militaire, sera incorporé, sans distinction de classes d'âge, dans les bataillons du génie de l'élite ou de la landwehr, pendant la durée de ses fonctions auprès des compagnies de chemins de fer.

§ 6. Le transfert dans la landwehr sera inscrit par les commandants d'arrondissement respectifs, à page 7 du livret de service, et la nouvelle incorporation, à page 6 du même livret.

Il est du ressort des cantons de se faire adresser dans ce but les livrets de service des intéressés et de les leur renvoyer.

C. *Restitution des effets d'armement et d'équipement.*

§ 7. Les hommes passant à la landwehr conservent leur armement, leur habillement et leur équipement, à l'exception des dragons et des guides.

§ 8. Les dragons et les guides rendront à l'Etat leur équipement de cheval (à l'exception du porte-manteau) et leur arme à feu. Les armes et les équipements de chevaux restitués seront tenus à la disposition de la section administrative du matériel de guerre fédéral ; dans le but d'en effectuer le contrôle, on lui transmettra un état des hommes qui ont passé à la landwehr.

§ 9. Les cavaliers qui passent à la landwehr sans avoir fait 10 ans de service dans l'élite seront traités selon les prescriptions de l'art. 197 de la loi sur l'organisation militaire, quant aux chevaux de service qu'ils ont reçus de la Confédération.

II. Sortie de la landwehr.

A. *Officiers.*

§ 10. Sortent de la landwehr et par conséquent du service, le 31 décembre 1878 :

Les officiers de tout grade de toutes les armes nés en 1834, si, avant la fin de l'année, ils n'ont pas été priés de continuer à servir par les autorités chargées de leur nomination. (§ 4 de l'ordonnance du 2 février 1876).

§ 11. Les commandants des corps de troupes combinés qui désireraient conserver leurs adjudants et secrétaires d'état-major ayant le droit de sortir du service, sont invités à en aviser immédiatement l'autorité chargée de leur nomination.

Le Département militaire fédéral se réserve, dans les cas exceptionnels, de libérer ces officiers du service.

§ 12. La sortie des officiers de la landwehr, soit leur libération du service, devra être portée spécialement à leur connaissance, dans une forme convenable, par les autorités chargées de leur nomination.

B. *Sous-officiers et soldats.*

§ 13. Sortent de la landwehr et par conséquent du service, le 31 décembre 1878 :

Les sous-officiers et soldats de toutes les armes et de tout grade, nés en 1834.

C. *Restitution des effets d'armement et d'équipement.*

§ 14. Les sous-officiers et soldats sortant du service doivent restituer :

a. Le fusil avec la baïonnette ;

sur les autres effets, pour autant qu'ils ont été fournis aux frais de l'Etat.

b. Les armes blanches et la buffleterie faisant partie de l'armement, la giberne y comprise ;

c. Le brassard, le flacon, le sac à pain, la gamelle, le tambour, les instruments de musique et la hache des pionniers d'infanterie.

§ 15. Les sous-officiers et soldats de l'année sortant du service, qui ont touché leurs effets d'habillement et d'équipement lors des revues d'organisation, doivent les rendre complètement.

§ 16. Les armes et les effets d'habillement et d'équipement restitués, seront tenus à la disposition de la section administrative du matériel de guerre fédéral ; dans le but d'en effectuer le contrôle, on lui transmettra un état, par ordre d'armes, des hommes sortis du service.

III. Dispositions générales.

§ 17. Les cantons pourvoiront à ce que les commandants d'arrondissement communiquent immédiatement aux teneurs de contrôles les mutations provenant du passage dans la landwehr et de la sortie de celle-ci. Pour les corps de troupes fédéraux, ces communications seront faites par l'entremise du chef de l'arme.

§ 18. Les travaux préliminaires d'épuration des contrôles et des livrets de service pourront être commencés immédiatement.

§ 19. Les cantons porteront la présente publication à la connaissance des intéressés et mentionneront spécialement dans leurs publications, pour ceux qui passeront à la landwehr, les corps dans lesquels ils seront transférés à teneur des lois et des ordonnances sur la matière.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

France. — Nous lisons avec un grand plaisir la nouvelle suivante dans le *Bulletin de la Réunion des officiers* :

« Le jury des récompenses de l'Exposition universelle vient de décerner une de ses médailles d'or au *Bulletin de la Réunion des officiers*.

» Nos camarades de terre et de mer qui ont fondé l'œuvre et qui l'ont soutenue depuis ses débuts, nos camarades de l'armée territoriale qui s'y sont associés et lui ont prêté leur appui, nos collaborateurs de toute arme et de tout grade qui depuis sept ans apportent à nos publications le concours zélé de leurs études et de leurs travaux, apprendront, avec un légitime orgueil, la distinction flatteuse qui nous est accordée. Ils y verront à la fois une récompense au passé et un encouragement pour l'avenir, ils y verront aussi une propriété commune, dont une part revient à chacun d'eux et qui restera pour la Réunion tout entière un souvenir précieux de son succès dans la lutte pacifique de 1878. »

Nous sommes heureux de cette décision du jury des récompenses qui en donnant une médaille au *Bulletin* a accompli un acte de bonne justice que cette feuille remarquable à tous égards méritait hautement.

Allemagne. — L'état-major allemand voulut récemment se rendre compte du temps que mettrait le régiment des chemins de fer à établir une voie pendant la nuit, dans des conditions topographiques exceptionnellement difficiles.

L'expérience a été faite entre Klausdorf, près de Berlin, et le sommet des hauteurs avoisinantes ;les deux points extrêmes étaient distants de 600 mètres et présentaient une différence d'altitude d'environ 18 mètres, qui nécessitait en certains points des rampes de 50 millimètres,

Un premier détachement commença les travaux à sept heures du matin et à midi la voie était terminée dans la partie basse de la vallée. Le soir, d'autres compagnies relevèrent les premières et le travail fut conduit sans interruption par une nuit profonde.

Les travailleurs occupés aux terrassements étaient éclairés au moyen de torches, tandis qu'un appareil électrique installé sur la hauteur projetait sa lumière sur les ouvriers chargés de la pose et de la fixation des rails

A minuit les travaux de terrassement étaient achevés et quelques heures plus tard la pose de la voie était terminée.

Le régiment put rentrer à Berlin à la pointe du jour.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 22. Lausanne, le 27 Novembre 1878. XXIIIe Année

L'Autriche en Bosnie et en Herzégovine.

(Suite.)

Maglaj est une petite ville de 3000 habitants mahométans et quelques chrétiens grecs. Un vieux château abandonné domine la gorge et les rues sur les deux rives de la Bosna.

A l'arrivée de l'escadron autrichien, le kaimakan, les autorités et les notables firent au capitaine Millinkovicz leur entière soumission, lui garantissant la tranquillité du peuple et lui promettant des approvisionnements.

Le 3 août, l'officier autrichien apprit qu'à Zepce, sur la Bosna, à 15 kilomètres en amont de Maglaj, il s'organisait une insurrection pour couper la route aux troupes impériales; il se décida à partir pour Zepce, où il arriva dans la matinée du 4.

Les hussards furent reçus à coups de fusil et mirent pied à terre, croyant avoir simplement affaire à un petit groupe de rebelles; mais bientôt le capitaine Millinkovicz reconnut l'impossibilité d'avancer et ordonna la retraite. Pendant ce temps les habitants de de Maglaj, naguère si bienveillants, avaient barricadé la route sur la rive gauche du fleuve pour obliger les Autrichiens à passer dans l'intérieur de la ville, sous le vieux château. L'escadron fut accueilli par des feux croisés partant du château et de toutes les maisons; il dut passer au grand galop pour diminuer ses pertes; néanmoins celles-ci furent sérieuses: 1 officier et 53 hommes morts, les autres blessés et dispersés, 84 chevaux tués et 6 blessés. — Les débris de l'escadron rejoignirent les premières troupes autrichiennes sur l'Usora.

Le gros de la 6e division était arrivé le 3 à Doboj, il fut rejoint par la brigade Kaiffel de la 20me division et le 38me régiment (brigade Déery). Par suite des difficultés rencontrées dans le passage de la Bosna et de l'Usora et des pluies diluviennes, le gros de la colonne ne put partir qu'à midi, et vers 5 heures l'avant-garde, à mi-distance entre Dobloj et Maglaj, rencontra l'ennemi placé sur la position de Kosna, formée par un contrefort du mont Trebacko; cinq cents insurgés étaient postés là pour barrer la route aux Autrichiens. L'extrême avant-garde prit aussitôt l'ordre de combat et se lança sur la hauteur suivie du 27e bataillon de chasseurs et d'un bataillon du 52me régiment d'infanterie; les troupes ne pouvaient avancer que lentement à cause du terrain détrempé par les pluies. Sur la

rive droite, également, quelques groupes d'insurgés résistaient à la marche de la colonne.

Malgré la supériorité considérable des forces autrichiennes, les insurgés ne furent chassés de leur position que vers 7 heures du soir. Les pertes furent légères des deux côtés.

Le lendemain, 5 août, la 6e division quitta le campement de Kosna et se dirigea vers Maglaj; la marche fut pénible, les routes étant défoncées et l'attention constamment éveillée par les coups de feu partant sans cesse des buissons et des rochers sur les hauteurs environnantes.

A 4 heures et demie, l'avant-garde arriva devant Maglaj; elle était précédée de la colonne Pittel, qui avait ouvert un feu d'artillerie contre les positions des insurgés, sur la rive opposée de la Bosna. Après un combat court et vif, les insurgés se replièrent, abandonnant la ville; à 3 kilomètres en avant de Maglaj, ils furent attaqués par la colonne Kinnart qui avait passé par les hauteurs pour leur couper la retraite; les Bosniaques repoussèrent l'attaque et marchèrent sur Zepce. L'heure tardive et la fatigue des troupes empêchèrent de les poursuivre.

Les pertes dans ce combat furent sérieuses; les Autrichiens recueillirent 25 hussards dispersés à la suite de l'échec du jour précédent.

Maglaj fut occupé par les Autrichiens qui n'y trouvèrent que quelques familles chrétiennes. Les habitants pris les armes à la main furent immédiatement fusillés. Dans la soirée, le général Philippovich proclama la justice sommaire sur tout le territoire occupé par les troupes impériales. Les gens convaincus d'attentat contre l'armée, d'espionnage ou d'intelligences avec l'ennemi, de sédition, devaient être jugés sans pitié ni indulgence. Le commandant en chef imposa en outre à la ville de Maglaj une contribution de guerre de 30,000 florins; le lendemain matin, 7 août, les troupes quittaient Maglaj ; l'avant-garde (col. Polz) et le gros prirent la route principale Maglaj-Zepce; la colonne flanquante de droite (col. Kinnart) suivit le sentier Maglaj-Lubatovich-Novischer-Zepce et la colonne flanquante de gauche (col. Pittel), le sentier Maglaj-Brankovich-Vinistje-Lupoglavo-Zepce.

La colonne Kinnart rencontra l'ennemi près de Novischer, position défendant le versant septentrional du Velja-planina, et combattit jusqu'au milieu du jour; de même, la colonne Pittel fut arrêtée près de Brankovich; l'avant-garde entra bientôt aussi en action. A 2 heures et demie, l'issue du combat était encore indécise, bien que les Autrichiens eussent des forces supérieures, quand éclata un violent orage. Les Bosniaques se retirèrent alors sur la hauteur de Zepacko. L'attaque de cette seconde position fut faite par l'avant-garde autrichienne, et vers trois heures et demie le centre ennemi fut rompu, un blockhaus enlevé et de nombreux prisonniers recueillis. Ce succès permit à la colonne Pittel, quoique assez maltraitée, de marcher en avant et de forcer les insurgés à la retraite; ceux-ci, du reste, ne quittèrent complètement leur position que vers six heures et gagnèrent, sans être poursuivis, la

direction de Vranduk. Les forces des insurgés sont évaluées à 6000 hommes avec 4 canons; leurs pertes furent considérables, entre autres 700 prisonniers, parmi lesquels 7 officiers et 360 soldats réguliers turcs. Les pertes avouées par les Autrichiens sont de seulement 58 hommes morts ou blessés. A 7 heures du soir, les troupes entrèrent à Zepce, qui, comme Maglaj, était abandonnée.

De Zepce à Vranduk, la route suit la rive gauche de la Bosna; la vallée est étroite, tortueuse et protégée par de bonnes positions défensives. Immédiatement avant Vranduk, un contrefort se détachant du Gorcevica-planina s'avance sur la Bosna l'obligeant à faire une sinuosité qui couvre admirablement la ville et tellement forte que, même médiocrement occupée, il serait presque impossible de l'enlever de front; mais de la hauteur de Gorcevica-planina, depuis le village de Doglod descend un sentier aboutissant derrière Vranduk.

Le général Philippovich, s'attendant à une sérieuse résistance à la gorge de Vranduk, donna l'ordre à une colonne commandée par le major-général Müller et formée des 9e et 27e bataillons de chasseurs, des 47e et 38e régiments d'infanterie et de 2 batteries de montagne de partir de Zepce le 10 août, à 5 heures du matin; cette colonne devait suivre le chemin de montagne passant à Propadinca. Golubinje et Bistrica, se trouver le lendemain de bonne heure à Doglod et concourir à l'attaque de Vrandruk, en tournant par les hauteurs le flanc gauche de l'ennemi. Le gros de la division quitta Zepce à 8 heures et demie du matin, suivant la route principale. Une colonne flanquante (Col. Pittel) composée d'un bataillon d'infanterie d'un régiment d'infanterie de réserve et d'une batterie de montagne maintenait des communications avec la colonne tournante du général Müller.

Le soir le gros campa à Orahovica; on apprit là que les insurgés qui avaient combattu le 7 à Zepce avaient abandonné Vranduk et Zenica pour se retirer sur Serajewo. Le lendemain, 11 août, on occupa Vranduk ou la brigade Kaiffel de la 20e division fut laissée en garnison; le 12, la 6e division fut cantonnée à Zenica.

Pendant ce temps, les brigades de la 7e division venant par la route de Berbir, le 2 août, quittèrent Banyaluka pour marcher sur Serajewo.

Le 5, elles eurent un léger engagement à Varcar-Vakuf, mais à Jaicza, le 7, il fallut lutter contre un fort parti d'insurgés; on a peu de détails sur ce combat; on sait seulement que les Bosniaques se battirent avec acharnement et que leurs pertes furent sensibles; celles des Autrichiens furent estimées à 1 officier et quelques soldats tués, 6 officiers et 140 soldats blessés. Jaicza fut occupé par le 53e régiment d'infanterie qui y laissa une garnison.

Une résistance plus sérieuse attendait la 7e division à Travnik. Cette ville, anciennement siège du gouvernement civil de la Bosnie est située dans une gorge étroite sur la rive gauche de la Lasva (affluent de gauche de la Bosna), où passe la route Jaicza à Serajewo; elle est bâtie partie en amphithéâtre sur les pentes du Vlasic-planina et partie dans la vallée; une citadalle flanquée de tours

défend le défilé. Travnik fut occupé le 11 août après un vif combat dans lequel l'armée autrichienne perdit 7 officiers et 160 soldats. Une garnison fut laissée à Travnik et la marche continua par Vitez où la division arriva le 13, se mettant ainsi, par la route Vitez-Zenicza en contact avec le gros de la 6ᵉ division qui arrivait aussi dans Zenicza le même jour avec le grand quartier-général.

La fonction des deux divisions fut considérée par les autrichiens comme un résultat capital. A partir de ce moment, il y eut un fort noyau de troupes opérant sur deux routes voisines presque parallèles, et tendant toutes deux à Sarajewo où devaient se concentrer les principales forces des insurgés

En Herzégovine aussi l'occupation s'opérait avec une facilité relative. — Le général Jovanovich, chef de la 18ᵉ division, étant encore à Ljubuski, apprit que l'insurrection avait éclaté à Mostar. Il se mit en marche et le 4 août rencontra à Citluk un corps de 500 rebelles qui, après une courte escarmouche, se replièrent sur Mostar. — Ce même jour la fureur de la population de Mostar se déchaîna ; plusieurs fonctionnaires furent massacrés, trois bataillons de troupes régulières s'unirent aux insurgés, trois autres, au contraire, avec le commandant militaire Ali Pacha, sortirent de la ville par la route principale de Metkovich pour gagner le territoire autrichien.

Le lendemain, le général Jovanovich, accélérant la marche sur Mostar, y entra sans rencontre, de résistance. Les insurgés et une partie de la population se retirèrent vers la frontière de Montenégro, établissant à Trebinje le centre de leurs opérations. Le général autrichien fit rétrograder la brigade Schulderer pour garder les communications avec la Dalmatie et observer aussi les troupes d'Ali Pacha auxquelles il n'était pas prudent de s'y fier ; on dut, paraît-il, employer des menaces pour les faire embarquer sur des navires autrichiens qui devaient les reconduire à Constantinople.

Les opérations de la 20ᵉ division (Szapàry) ne réussirent pas aussi heureusement. — Rappelons que cette division ne prit pas la formation *de montagne,* mais resta formée normalement en deux brigades avec l'artillerie de campagne et les voitures ; mentionnons aussi qu'à Graczanicza elle détacha le général Kaiffel avec une partie de sa brigade et le 38ᵉ régiment d'infanterie pour le joindre à la 6ᵉ division. La division Szapàry ne comptait donc que 7000 combattants environ.

L'insurrection grandissant dans les districts nord-est de la Bosnie, le général Szapàry fut chargé d'occuper Zvornik sur la Drina ; il rencontra dans l'accomplissement de cette tâche des difficultés très considérables. Un rapport du général en chef Philippovich, en date du 15 août, dit à ce propos « le lieutenant-maréchal Szapàry n'a pas pu encore exécuter entièrement l'ordre donné de s'avancer jusqu'à Zvornik. La 20ᵉ division a eu à soutenir des combats d'avant postes le 4 août près de Graczanicza, le 8 près de Han-Pirkovac, le 9 et le 10 une bataille devant Tuzla. Vu les difficultés insurmontables que présente l'approvisionnnment, vu que presque toutes les bêtes de

trait étaient mortes, à tel point que les voitures devaient être traînées par les troupes, le lieutenant-maréchal Szapàry, sans y être forcé par l'ennemi, a cru opportun de faire retraite sur Graczanicza pour assurer ses communications. Les rapports sur les pertes de la 20e division dans ces combats ne sont pas encore arrivés ». En sorte que le 12 août, la 20e division était de nouveau à Graczanicza ayant été fort maltraitée par les attaques incessantes subies pendant la retraite. Le lendemain elle fut de nouveau attaquée à Graczanicza et ne put repousser les insurgés qu'après un long et sanglant combat. Les pertes furent, paraît-il, si graves et la position si précaire, que le général Szapàry crut devoir se retirer jusqu'à Doboj.

La marche eut lieu le 14 au matin ; elle fut presque désastreuse. Arrivée à Doboj, la division prit position sur la droite de la Bosnie et sur les deux rives de la Spreca.

La retraite de la 20e division et sa position incertaine à Doboj devaient préoccuper le général Philippovich, car si le général Szapàry avait fini par être battu, les principales communications de l'Autriche en Bosnie étaient gravement compromises, non seulement dans la vallée de la Bosna, mais encore dans les autres directions.

Sur la ligne Novi-Banyaluka, les troupes qui avaient passé la frontière de l'Unna avaient laissé des détachements à Kostajnica, à Novi et à Priedor ; mais les deux premiers durent repasser la frontière, chassés par les insurgés, et le troisième fut contraint de rejoindre la garnison de Banyaluka. Dans cette même ville, les Bosniaques tentèrent plusieurs fois de chasser la garnison qui dut se tenir dans le château étant ainsi isolée, et laissant incertaines les communications avec Gradiska et la 7e division.

Sur la ligne Livno-Travnik, l'insurrection avait concentré ses forces dans la vallée de la Verbas, à Skopja, menaçant directement Travnik. Pour détourner les insurgés de Skopja, le général Czikos avec un régiment, deux bataillons et deux compagnies réunis à Sinj se porta sur Livno, livra combat le 16 près de Guber et se retira de nouveau sur la frontière, sans avoir obtenu aucun résultat important. Les voies de retraite de la 18e division n'étaient pas plus sûres. La brigade Schulderer chargée de garder le pays vers la frontière dalmate surtout du côté du Montenégro, s'empara, le 8 août, de la petite forteresse de Stolacz après un court engagement ; les forces autrichiennes se composaient de 2 bataillons. Une compagnie chargée de pousser une reconnaissanée vers Gliubinje fut attaquée par des forces supérieures et presque détruite.

Par le rapide aperçu que nous venons de donner, on voit que, vers le milieu d'août, la situation de l'armée d'occupation était inquiétante. Il était urgent de renforcer la 20e division à Doboj ; des troupes de la 36e division (Agram) furent envoyées dans ce but. On ne se borna pas à cette précaution et le gouvernement Austro-Hongrois donna l'ordre de mobiliser immédiatement sept autres divisions ; la 1re (Vienne), 2e (Brünn), 13e (Budapest), 14e (Presbourg), 28e (Laybach), 31e (Budapest), 33e (Comorn), plus la 10e brigade de cavalerie (Brünn).

On décida aussi que tout le corps d'occupation formerait la 2e

armée sous les ordres du général Philippovich et serait composé de quatre corps d'armée et d'une division détachée.

Les forces autrichiennes mobilisées étaient donc en total :

32 régiments actifs d'infanterie.
23 » de réserve »
13 bataillons de chasseurs.
4 régiments de cavalerie.

Soit 155 bataillons, 24 escadrons, 180 à 200 mille hommes.

Pendant que se prenaient ses dispositions, les opérations ne s'arrêtaient pas en Bosnie, car il fallait agir énergiquement au centre pour essayer de dégager la périphérie menacée.

Le 16 août, le corps Szapàry soutenait une forte attaque des insurgés qu'il ne pouvait repousser qu'au prix de grandes pertes. Pendant ce temps le corps principal, sous les ordres du commandant en chef, se mettait en marche sur Serajewo ; le corps principal (duc de Wurtemberg) par la route Bussowacs-Serajewo ; le corps secondaire (Tegetthoff) par la route Zenicza-Serajewo.

Le corps du duc de Wurtemberg quitta Bussowacs à 6 heures du matin, la colonne principale et la réserve sur la route, les colonnes de droite et de gauche sur les hauteurs voisines.

L'ennemi fut rencontré à Han-Orciluka. Les troupes suivant la voie principale durent marcher lentement pour attendre les mouvements des colonnes latérales avançant sur les hauteurs privées de routes. Vers midi, on fit l'attaque avec les trois colonnes de Han-Belalovacs où les insurgés avaient concentré leurs principales forces. Ceux-ci furent contraints de se retirer; ils sauvèrent leur artillerie.

La colonne principale et la colonne de droite campèrent le soir près de Foinicka-Cupria ; la colonne de gauche campa sur le Kraljnevacs-brdo.

Le corps Tegetthoff parti de Zenicza le jour avant, avait fait étape à Kakani et le 16 était à Makronoj à 10 kilomètres de Visoka. Le lendemain il s'avança vers Visoka, rencontra l'ennemi qu'il battit et s'empara de Visoka.

Le 18, le corps de Wurtemberg s'avança jusqu'à Blazuj, tandis que le corps Tegetthoff arrivait à Han-Seminovacs ; les deux corps se rejoignirent dans la vallée de la Bosna au sud-ouest de Serajewo. Serajewo est située dans une sorte de conque formée de trois côtés par les pentes des montagnes d'où sortent les sources donnant naissance à la Bosna. Elle compte 50,000 habitants, cent mosquées et est défendue par un château qui domine toute la ville; mais le château et la cité sont dominés aussi par les hauteurs environnantes.

Le drapeau autrichien avait déjà flotté sous les murs de Serajewo. En 1697, le prince Eugène de Savoie, général des troupes de Léopold Ier d'Autriche, descendit de la Theiss sur la Bosna, apportant, disait-il, la paix et la civilisation. Les habitants ne voulurent pas se soumettre, se battirent avec enthousiasme et le général autrichien trouva Serajewo abandonnée : il la mit à sac et l'incendia.

Le 19 août, la colonne Tegetthoff occupa le Pasan-brdo qui domine la ville au nord ; le général Kaiffel avec deux régiments et une batterie de montagne opéra sur la rive gauche de la Bosna pour prendre

position sur le Debelo-brdo au sud de la ville; le colonel Villecz, avec 4 bataillons et deux batteries de montagne, se plaça sur les hauteurs au sud-ouest de Serajewo; le lieutenant-colonel Schellenberg avec un régiment et 2 batteries de campagne devait battre la ville à son entrée occidentale près de Buffalick sur la rive droite de la Bosna. Par ces mouvements des troupes autrichiennes, Serajewo était cerné de trois côtés, au midi, à l'occident et au nord; la seule route de Rogatika à l'est demeurait libre.

L'attaque commença à 6 heures et demie du matin par l'ouverture du feu de l'artillerie du général Tegetthoff contre le château. A 7 heures et demie, les batteries de campagne ouvraient aussi leur feu contre la citadelle de Buffalik et le colonel Villecz attaquait les positions retranchées de Fratinselo. Ce ne fut qu'après 10 heures que le général Kaiffel, ayant à grand peine repoussé l'ennemi, apparut sur les hauteurs de Debelo-brdo ; l'artillerie bosniaque fut réduite au silence et l'infanterie autrichienne commença l'assaut.

La lutte eut, dans la ville, un caractère marqué de férocité et de désespoir; les Bosniaques tiraient sur les soldats autrichiens de chaque maison, de chaque porte, de chaque fenêtre; les femmes, les blessés, les malades prirent part à la défense qui finit à 1 heure et demie. Ce ne fut, disaient les rapports autrichiens, qu'à la discipline des troupes qu'on a du de ne constater que peu de représailles. Cependant, nombre de maisons furent incendiées.

Les pertes furent grandes des deux côtés; toutefois, les insurgés purent se retirer sans être poursuivis sur Goradza et Rogatika.

La prise de Serajewo était certainement un fait de haute importance pour le corps d'occupation; cependant, il n'était pas décisif pour une guerre dans laquelle l'un des adversaires doit songer d'abord à vivre puis à combattre, et l'autre ayant pour unique but de harasser l'ennemi, se divise à l'infini et trouve toujours des moyens de subsister.

Serajewo emporté, l'armée autrichienne prit une attitude défensive et expectative pour recueillir de nouveaux moyens d'action.

A Doboj, le général Szapàry eut à soutenir des combats plus ou moins sanglants les 19, 24, 26 et 30 août: ce chef s'était du reste borné à la plus stricte défensive, laissant l'offensive aux insurgés.— En Herzégovine les troupes de la 18e division avaient rétabli leurs communications avec la petite garnison de Stolacz et une brigade avait, le 28, occupé Nevesinje, sans rencontrer de résistance.

Au début de septembre, comme nous l'avons vu, les opérations prenaient la tournure d'une grande guerre. La valeur des troupes impériales, l'indomptable courage des insurgés bosniaques donnaient à la lutte un caractère particulier: nous verrons plus loin la suite des faits.

Les troupes du général Philippovich étaient, au commencement de septembre, disloquées de la manière suivante :

A Serajewo, 25 à 30,000 combattants: la 6e division d'infanterie, une partie de la 7e, quelques détachements de la 20e, la 13e brigade de cavalerie et l'artillerie du corps d'armée.

A Banyaluka, — 4 ou 5 mille combattants, la 3e brigade (Sametz) de la 7e division.

A Doboj — 10 à 12 mille combattants: une partie de la 20e division et une brigade de la 36e division.

En Herzégovine, — 10 à 12 mille combattants; la 18e division.

Soit, au total, 49 à 59 mille combattants.

A Serajewo, le corps principal faisait tous ses efforts pour assurer et maintenir ses communications; pour cela il envoie de nombreuses et fortes reconnaissances qui dispersent les insurgés et explorent la région. Le corps principal était ainsi à l'abri de l'offensive immédiate des Bosniaques, mais les corps d'armée stationnés à Doboj, à Banyaluka et sur les confins Dalmates avaient à souffrir. En outre, le corps du général Szapàry se trouvait sérieusement menacé par de nombreuses bandes de rebelles concentrés dans la vallée de la Spreca et était dans une position vraiment critique. Il devenait urgent pour se maintenir, autant que pour mener à bonne fin son entreprise, que l'Autriche jetât de nouvelles forces dans la balance.

Nous avons dit plus haut que le gouvernement austro-hongrois avait pris des mesures pour renforcer promptement les troupes d'occupation, formant la IIe armée autrichienne. — La *Rivista militare Italiana* donne le tableau suivant des forces impériales en ajoutant ces mots: « Depuis les obstacles inattendus rencontrés dans l'occupation militaire de la Bosnie et de l'Herzégovine, le gouvernement Austro-Hongrois a cru nécessaire de ne laisser publier les nouvelles qu'avec une grande prudence. Il en résulte que la relation des opérations exécutées dans le mois de septembre devra être forcément moins précise que les précédentes et cela d'autant plus que toutes les nouvelles sont de source autrichienne ».

Voici quelle a été la formation du corps d'occupation renforcé, soit la IIe armée. Commandant en chef le feld-maréchal Philippovich.

IIIe corps d'armée (Szapàry), 4e, 20e, 19e divisions d'infanterie. — IVe corps d'armée (Bienerth), 13e, 31e, 34e divisions d'infanterie. Ve corps d'armée (Ramberg) 1er, 14e, 33e divisions d'infanterie. — XIIIe corps d'armée (Duc de Würtemberg) 6e, 7e, 36e divisions d'infanterie, les 2 premières formant chacune 3 brigades de montagne et la 3e une brigade de montagne et 2 brigades ordinaires.

18e division d'infanterie (détachée) (Jovanovich) 3 brigades de montagne. — Enfin la 20e brigade d'infanterie (détachée) commandée par le major-général Nagy.

Il est très difficile d'évaluer les forces insurgées auxquelles les Autrichiens ont eu affaire. Cependant on peut dire que, sauf le gros des Bosniaques qui se trouvait dans la vallée de la Spreca en face du général Szapàry, les habitants seuls des localités parcourues et de leurs environs attaquaient les troupes impériales.

Une dernière observation sur les routes en Bosnie. Mauvaises par elles-mêmes, leur état était encore rendu pire par les pluies diluviennes tombée en août, par les crues rapides des torrents et des rivières et surtout par la circulation énorme des voitures destinées à approvisionner l'armée, dans un pays où tout devrait être envoyé de la base d'opérations. Aussi, en employant tous les moyens dont

elle disposait, l'armée autrichienne n'a-t-elle pu maintenir en état pour le passage des grosses voitures, que la route Brod-Serajewo ; ces travaux se sont faits par un service spécial des troupes du génie, chargées de réparer les ponts, d'élargir certains passages ou d'en ouvrir de nouveaux, de combler les ornières et de creuser des fossés. Si les relations sont exactes, dans le parcours de 222 kilomètres entre Brod et Serajewo, les troupes du génie avaient jusqu'au commencement de septembre, construit 18 ponts nouveaux, 130 ponceaux et réparé 31 autres ouvrages, sans compter des travaux de moindre importance.

Il est inutile d'ajouter que toutes les autres routes sont dans les plus mauvaises conditions ; ce fait seul peut expliquer la difficulté des mouvements et leur lenteur relative.

Les premières troupes impériales venant renforcer le XIIIe corps d'armée arrivèrent successivement à partir du 5 août au fur et à mesure de leur mobilisation. Le 16 août, la 71e brigade d'infanterie était à Doboj et se joignait à la 20e division (Szapàry). On forma ensuite avec trois régiments une brigade de montagne qui fut envoyée à Banyaluka au général Sametz.

Dans les premiers jours de septembre les 4e et 1re division passèrent la Save à Brod. La 4e division s'arrêta à Doboj et le 1re marcha sur Serajewo où elle arriva après une marche de onze jours, augmentée de la 71e brigade retirée au général Szapàry. Enfin la 33e division destinée au Ve corps d'armée se rendit à Serajewo.

Des faits d'armes importants changèrent bien vite la situation périlleuse du IIIe corps d'armée à Doboj. Le général Szapàry, aussitôt des renforts arrivés (il disposait de 28,000 hommes), résolut de changer son attitude expectative en une offensive vigoureuse pour se rétablir sur la droite de la Bosna et protéger ses communications sur Serajewo par Maglaj, constamment menacées par les insurgés fortement postés dans le bas de la vallée de la Spreca.

Le 4 septembre au matin, le général Pistory avec quatre bataillons et une section de montagne marcha vers Tresanj pour désarmer les populations de la vallée de l'Usora et fit passer cinq compagnies sur l'autre rive de la Bosna pour reconnaître le front de la position ennemie.

L'action commença sur la rive droite de la Bosna et, les forces des insurgés augmentant sans cesse, il fallut faire passer un régiment à Lipac et peu après toute la brigade Waldstätten. Le combat fut vif, il dura sept heures et les insurgés se retirèrent laissant les Autrichiens maîtres de la rive droite de la Bosna. Les pertes des Autrichiens furent de 130 hommes.

Ce résultat heureux engagea le général Szapàry a pousser vigoureusement l'offensive. Le 5 septembre, l'attaque fut entreprise avec toutes les forces. On ne connaît pas les détails de ce combat, cependant il paraît que la résistance des Bosniaques fut sérieuse. Les pertes autrichiennes furent de 5 officiers tués et 12 blessés, 60 soldats morts, 330 blessés et 34 disparus.

Le lendemain, de nouveau, le général Szapàry reprit l'attaque et réussit à forcer les insurgés à abandonner leurs postes fortifiés et à

laisser aux Autrichiens libre possession des routes de Maglaj et de Graczanicza. Les pertes dans ces combats furent, dit-on, considérables.

Après ces faits d'armes, le IIIe corps d'armée pouvait attendre, dans une sécurité relative, l'arrivée des autres troupes pour procéder à une action combinée vers la région nord-est de la Bosnie où de forts partis insurgés devaient être concentrés à Dolnje-Tuzla, à Bielina et à Zvornik.

La brigade Sametz fractionnée entre Banyaluka et Travnick, dit la *Rivista militare Italiana*, était chargée de garder les communications de Gradiska et de Novi à Serajewo ; elle devait, de plus, contenir les provinces de la Bosnie occidentale, et formait ainsi comme un poste avancé du corps principal. Sa tâche était évidemment trop grande pour ses forces et sa situation un peu risquée. Aussi, on manda à Banyaluka un détachement composé de 3 régiments qui y arrivèrent le 4 septembre. En outre, en vue de la prochaine arrivée à Serajewo de la 1re division, le reste de la 7e division fut envoyé à Travnik, point central entre Banyaluka, Doboj et Serajewo.

Un des lieux principaux de concentration des insurgés de la Croatie turque était l'antique fort de Kljuc, petite ville située sur la rive gauche de la haute Sana, au confluent du torrent Iznica. On dirigea sur ce point, dès la fin d'août, toutes les troupes du général Sametz au fur et à mesure qu'elles devenaient disponibles par l'arrivée des renforts à Travnik et à Banyaluka ; mais, tant que la brigade entière ne put pas être réunie sous les murs de Kljuc, ses tentatives échouèrent contre la résistance des défenseurs.

Le 6 septembre, cependant, l'assaut fut décidé.

La ville est située sur les deux rives de l'Iznica au fond de la gorge abrupte que forment les hauteurs au confluent de la Sana et du torrent Iznica. Les vieilles fortifications remises en état de défense par les insurgés dominaient la route de Kljuc à Petrovacz et défendaient la ville au nord sur la gauche de la Sana.

L'attaque par la brigade Sametz partit de la droite de la Sana, un peu au dessous de Kljuc et, après un combat qui dura jusqu'à la nuit, les Autrichiens purent repousser les défenseurs sur la rive gauche, et passer ensuite la Sana en occupant les groupes de maisons situés au pied des coteaux fortifiés. L'armée impériale perdit 150 hommes.

Le lendemain, on donna un peu de repos aux troupes, en attendant des renforts qui arrivèrent dans la journée. Le 8, le château fut attaqué et pris : les insurgés gagnèrent presque tous Petrovacz. Les pertes furent de 260 hommes du côté des Autrichiens et de 600 de celui des Bosniaques. La prise de Kljuc, outre qu'elle garantissait la possession de Banyaluka, fut un coup sérieux porté à l'insurrection dans la Croatie turque. On procéda au désarmement des populations des environs.

Les troupes autrichiennes occupaient Brouzeni-Majdan et Kozaracs, le 6 septembre, Priedor le 7, Sankimost le 8, Strari-Madjan et Kamengrad à l'ouest de Banyaluka le 9 et enfin le 12, Kotov et Skender-Vakuf au sud-est.

A cette même époque, un autre fait d'armes important avait lieu sur la frontière occidentale de la Croatie turque.

Lors du début de l'occupation, les troupes autrichiennes pénétraient en Bosnie et en Herzégovine par plusieurs points, pour profiter de toutes les routes. L'unique route par laquelle les Autrichiens n'avaient pas passé est celle qui, venant de la Croatie autrichienne, touche Zavalje, Bihacs, Petrovacs, Kljuc, Sitnicza et va rejoindre la route de Banyaluka à Travnik.

Sur cette route, au commencement de septembre, on expédia la 72e brigade d'infanterie(Zach), composée de deux régiments et d'une batterie de montagne.

Bihacs est une petite forteresse qui barre la route à 5 kilomètres de la frontière; elle compte 4500 habitants dont presque 4200 musulmans. La forteresse proprement dite se trouve du côté sud de la ville dans une île de l'Unna; elle est assez grande mais est en partie ruinée; cependant, les insurgés l'avaient occupée et renforcée par quelques retranchements sur la rive gauche du fleuve.

La brigade Zach passa la frontière près de Zavalje et le 6 arrivait à Bihacs où elle rencontra une sérieuse résistance. Après un combat acharné, les Autrichiens s'emparèrent de deux retranchements, mais en somme, ils n'obtinrent aucun avantage décisif; les pertes sont inconnues. Le lendemain, l'attaque fut renouvelée, mais encore inutilement. Les insurgés se firent alors assaillants et les Autrichiens durent, après une lutte obstinée, repasser la frontière. Les pertes de la brigade Zach furent considérables: 2 officiers morts, 2 disparus, 14 blessés parmi lesquels les deux chefs de régiments; 98 soldats morts, 35 disparus, 400 blessés; au total, le septième des troupes. — Après un tel échec, le général Zach dut attendre de nouveaux renforts avant de recommencer l'attaque.

Près de Livno, les avant-postes de la brigade Csikos eurent à soutenir un léger combat contre des insurgés venant de cette dernière ville.

En Herzégovine, les conditions étaient aussi bien changées au commencement de septembre. Le gros de la division Jovanovich était toujours à Mostar, la brigade Schulderer à Stolac et aux environs. La plus grande partie des insurgés des districts sud-est était concentrés entre Bilek et Trebinje.

Le 30 août, les troupes autrichiennes avaient occupé Zarina, faisant prisonnière la garnison composée de 80 soldats turcs. Zarina est un petit fort placé au point où la route de Raguse à Trébinje passe la frontière dalmate.

Plus tard, le 2 septembre, Drieno fut occupé et sa garnison de 150 soldats turcs fut prise. Drieno a aussi un petit fort situé sur la route Raguse-Trébinje, à 4 ou 5 kilomètres de Zarina.

Enfin, le 8 septembre, dit la *Rivista militare Italiana*, les troupes autrichiennes entrèrent à Trébinje sans rencontrer de résistance; la garnision forte de 50 officiers et 1570 soldats turcs se rendit à discretion. Il paraît que le commandant de la place, Suleiman Pacha, moitié par la persuasion, moitié par la menace, avait amené la po-

pulation à déposer les armes et à ne pas s'opposer aux troupes impériales commandées par le major-général Nagy (20e brigade).

Si nous résumons la situation de l'armée impériale à la fin de septembre, nous voyons qu'elle n'a pas beaucoup changé depuis le mois d'août ; cependant le corps d'occupation va entrer dans une phase de nouvelle et plus grande activité. Les forces étaient augmentées de presque 48 mille hommes et de nouveaux renforts allaient arriver. Si, dans la Bosnie occidentale, le corps d'occupation était relativement dans de meilleures conditions, il y avait à réparer l'échec subi à Bihacs par la brigade Zach. Le résultat des combats des 4, 5 et 6 septembre près de Doboj avait non seulement assuré pour le moment la position du IIIe corps d'armée sur la ligne principale d'opérations, mais ce corps était assez fort pour pouvoir sortir de la défensive gardée jusqu'alors. Enfin, en Herzégovine, si les troupes autrichiennes étaient constamment tenues en éveil et ne pouvaient servir qu'à l'occupation locale, elles ne cédaient pas cependant aux nombreuses forces ennemies.

En somme, on pouvait prévoir que les nouveaux renforts pourraient être employés immédiatement à une action décisive.

Les renforts commencèrent à entrer en Bosnie le 14 septembre.

On avait réuni à Samac, sur la Save, un certain nombre de steamers, tandis que s'effectuait rapidement la réunion du IVe corps d'armée (Bienerth) sur la rive gauche. Pour protéger ce passage, on construisit sur cette rive quelques épaulements pour l'artillerie et un *monitor* autrichien vint s'embosser sur le flanc de Samac turc, près du confluent de la Bosna et de la Save.

A 6 heures du matin, le 14 septembre, le passage commença. Un corps d'insurgés qui était sur la rive droite avec quelques canons, prit l'attitude de s'opposer résolument à cette opération. Les batteries de la rive gauche et le *monitor* ouvrirent leur feu. Quelques moments après, le drapeau blanc fut arboré à Samac, et les insurgés se dispersaient. Un parlementaire vint au quartier-général du lieutenant-maréchal Bienerth pour traiter de la reddition de la ville et s'offrit comme otage.

Malgré cela, quelques coups de feu furent tirés des maisons sur les Autrichiens entrant à Samac. Le général Bienerth fit alors retirer ses troupes et bombarder la ville. L'occupation de Samac en ruines eut lieu après midi. Les insurgés et une grande partie de la population turque s'étaient réfugiés dans les villages voisins.

Le lendemain, 15 septembre, la troupe de la 13e division (Frölich) occupèrent Gradaczacz sans résistance et arrivèrent à Graczanicza dans la vallée de la Spreca.

Le même jour, le lieut.-maréchal Szapàry poussa, de Doboj, une forte reconnaissance pour atteindre les Bosniaques. Il les rencontra sur les monts Tribova-Betajn qui forment le versant droit de la Spreca vers son confluent, et livra un court combat dans lequel il perdit 1 officier et 21 soldats.

Le gros du corps vint de Doboj et campa le soir dans la vallée de la Spreca, probablement pour attaquer le lendemain les positions des insurgés ; mais les Bosniaques se sentant menacés par les troupes

autrichiennes venant de Samac, filèrent à la faveur du brouillard et se retirèrent dans la direction de Dolnje-Tuzla. Le 16, quand la brume eut disparu, trois bataillons de la brigade Waldstätten, furent dirigés par Lipac et Han-Seraiski sur Graczanicza où ils arrivèrent le soir vers 9 heures et demie sans rencontrer l'ennemi.

Dans la matinée du 17, tandis que ces bataillons continuaient leur exploration jusqu'au torrent Lozna(un peu en amont de Graczanicza), où eurent lieu de légères escarmouches, le gros du III[e] corps marchait en trois colonnes dans la direction de Graczanicza. La colonne de gauche, composée de 5 bataillons de la brigade Brückner, suivait la crête du Tribova-Betajn planina; la colonne de droite, formée du reste de la brigade Waldstätten, suivait la route principale Lipac-Han-Seraiski; le gros avec les voitures marchait sur la route secondaire sur la rive droite de la Spreca par Stanicz et Brisnicza. En outre, les deux bataillons du régiment de réserve n° 70 furent dirigés par Doboj sur Maglaj, chargés de suivre un sentier qui de Maglaj remonte la vallée de Jablanica, et, après avoir passé à Lukave le Kzalicza-planina, redescend dans la haute vallée de la Spreca par Melinoselo et la vallée de la Turia.

Le soir du 17, le III[e] corps d'armée était à Graczanicza; mais les voitures et toute l'artillerie de campagne étaient restées près de Doboj. Un violent orage, dans la nuit du 16 au 17, avait rendu les routes, déjà difficiles par le fait même de leur nature, impraticables aux voitures qui, pour monter de la vallée à Stanic, s'enfonçaient dans la boue jusqu'aux moyeux. On réquisitionna tous les animaux de trait que l'on put trouver, attelant jusqu'à 16 chevaux aux lourds véhicules; cependant cela ne suffit pas, et il fallut employer le régiment n° 49 pour traîner à bras les voitures. Pour faire la montée de Stanic, qui n'a pas 3 kilomètres de long, il fallut, dit la *Rivista Militare*, deux jours entiers. Depuis Stanic, la circulation des voitures fut plus facile.

D'après le plan concerté, le III[e] corps aurait du rejoindre le IV[e] à Gradacar; mais, soit par la retraite des insurgés sur Dolnje-Tuzla, soit par les retards provenant des voitures, ce but ne fut pas rempli. La journée du 18 septembre fut employée à désarmer les population de Graczanicza.

Le 19, le corps d'armée reprit sa marche, remontant la vallée de la Spreca et arriva le lendemain à Dubosnicza.

Pendant ce temps, la 13[e] division quittait Gradacar le 16 et marchait vers l'est; la 26[e] brigade avait quitté sans obstacles Dubrave sur la Tinja. La 25[e] brigade avait, elle, à combattre des insurgés fortifiés dans le village de Covicpolje, près de Loncare et n'arrivait à occuper ce dernier village et Krespicz qu'après une résistance acharnée.

Le 17 au matin, les deux brigades de la 13[e] division marchaient vers Brcka, la 25[e] par la route qui suit la rive droite de la Save, la 26[e] par celle d'Ulovicz. La marche fut cachée à la vue de l'ennemi, réuni à Novi-Brcka, par les grands bois qui couvrent les rives de la Save; mais ce fait même ne permit pas d'employer assez tôt l'artillerie qui ne put entrer en action que lorsque l'infanterie fut fortement engagée vers la ville.

Sur la droite du torrent Brcka, flanquant la route que suivait la 25e brigade autrichienne, les insurgés avaient construit des épaulements armés d'artillerie battant les troupes de l'attaque sur leurs flancs. La 25e brigade fut dirigée contre ces retranchements et ne put les enlever que vers le soir, après avoir essuyé des pertes sérieuses. La 25e brigade, de son côté, avait vigoureusement poussé l'attaque contre la ville; le soir, vers 8 heures, les insurgés furent forcés de se retirer dans la direction de Bielina, laissant Novi-Brcka aux mains des troupes impériales. Les pertes des deux partis sont inconnues.

Pendant les jours suivants, la 13e division fut occupée au désarmement des habitants de Novi-Brcka et des environs.

Le 20 septembre au matin, la 13e division partit dans la direction de Dolnje-Tuzla, pour, de concert avec le IIIe corps d'armée, chasser de leurs positions les importantes colonnes insurgées des districts orientaux de la Bosnie. Le soir, le gros de la division arriva à Lukarica, tandis que le général Budich, chef de la 26e brigade, s'avançait, avec une partie de ses troupes, jusqu'à Dolnje Dragoljevac, sur la route de Bielina, pour garantir le flanc gauche de la colonne de tout retour offensif des insurgés réfugiés vers la Drina.

Le lendemain, la colonne principale devait passer la crête du Majevica pour se porter à Dukanij. Elle partit en plusieurs colonnes, car on prévoyait que les insurgés seraient prêts à défendre les passages de la montagne. A 9 heures du matin, toutes les colonnes rencontrèrent l'ennemi embusqué dans les ravins et les bois du Majevica planina. L'infanterie autrichienne dut gravir la hauteur sous un feu meurtrier et la lutte fut longue et obstinée. Les insurgés durent cependant se retirer, mais le firent lentement et en combattant toujours. Les Autrichiens arrivèrent seulement le soir à Dukanij où ils campèrent.

Ce même jour, 21 septembre, le IIIe corps d'armée réunit toutes ses troupes à Han Pirkovacz, à 10 kilomètres en-dessous de Dolnje-Tuzla; les avant-postes furent placés sur la ligne Usina-Linbacz-Modricz.

Les insurgés dès lors ne pouvaient guère continuer leur résistance à Dolnje-Tuzla; en effet, ils étaient menacés de front par le IIIe corps d'armée et de flanc par la 13e division; aussi, pendant la nuit, ils abandonnèrent la ville et se retirèrent vers la Drina.

Le 22, le matin, les avants-postes du IIIe corps, à Linbacz, signalèrent que les hauteurs environnantes étaient couvertes d'ennemis. Peu après, vers 9 heures, une députation de Dolnje-Tuzla se présenta au lieutenant-maréchal Szapàry, lui annonçant la reddition de la ville qui fut de suite occupée par les troupes austro-hongroises.

Simultanément avec la reddition de Dolnje-Tuzla, Bielina était occupée sans combat. La colonne Budich entra dans cette ville et désarma la population.

Enfin, le 24 septembre la ville de Zvornik se soumit aussi et le lendemain le IIIe corps marcha vers la Drina; ce mouvement, cependant, ne fut pas continué. La 31e division fut chargée d'occuper *Zvornik;* un régiment d'avant garde y entra le 27, et le 28, le quar-

tier-général du corps d'armée et le gros de la 31e division y pénétrèrent; ils furent reçus par une députation des notables et le Kaimakan. La population fut désarmée; on trouva 44 bouches a feu dans le château.

Pendant ce temps, s'effectuait une autre opération importante ayant pour but l'occupation des dictricts orientaux de la Bosnie.

La 1re division d'infanterie (Vecsey) et la brigade Pistory arrivées, nous l'avons vu, le 17 septembre à Serajewo, quittèrent cette ville le 19. Le gros des troupes touchait Mokro le même jour et arrivait le lendemain à Han Pod Romanja; un détachement composé d'un régiment et d'une batterie de montagne fut dirigé contre Olovo sur la haute Krivaja (affluent important de la Bosna), où il arriva le 21 sans avoir rencontré l'ennemi; il trouva Olovo inhabitée.

Le gros des troupes, en quittant Han Pod Romanja, savait que la ligne Senkovicz-Bandin-Ogiak était tenue par les insurgés. Le lieutenant-maréchal Vecsey forma ses soldats en trois colonnes; celle de droite, forte de 5 bataillons avec une batterie de montagne, marcha vers Senkovicz par Mrvic et Crevina; celle du centre avec 3 bataillons et une batterie de montagne suivit la route; à gauche, le gros se dirigea sur Bandin-Ogiak. Les insurgés occupaient des positions naturellement fortes, mais armées de trois canons seulement.

Le combat dura de 7 heures du matin à 1 heure et fut favorable aux Autrichiens. Ceux-ci perdirent cependant 400 à 500 hommes parmi lesquels 4 officiers tués et 8 blessés. On prit aux insurgés deux canons, quelques drapeaux et de nombreux objets de campement. Les Autrichiens évaluent à 5 ou 6 mille le nombre des Bosniaques qu'ils eurent à combattre.

La 1re division reprit sa marche le 23 septembre et le lendemain elle entrait à Rogatica; le 4 octobre, la 1re brigade d'infanterie occupait Visegrad sans combat. — Entre Rogatica et Visegrad, fut dit-on, arrêté Hadschi-Loja, le fameux fauteur de l'insurrection de Serajewo.

Le 3 octobre, la 8e brigade de la 4e division d'infanterie pénétrait sans obstacle à Gorazda et le lendemain expédiait deux bataillons pour prendre possession de Cajnica.

Dans les provinces occidentales, les faits d'armes furent également décisifs. — La 14e division qui devait passer la Save à Brod pour rejoindre à Serajewo les 1re et 33e divisions fut, après l'échec de Bihacz dirigée vers la Croatie turque pour renforcer la brigade Zach. Dès que la 28e brigade de cette division fut arrivée à Zavalje, les opérations contre Bihacz furent reprises sous la direction du lieutenant-maréchal Pielstiker.

Dans la nouvelle attaque, on devait tendre avant tout à repasser la frontière défendue par de grandes bandes d'insurgés. Le 15 septembre, les troupes autrichiennes furent divisées en deux colonnes et partirent de Zavalje et de Zeljava; la colonne de droite rencontra une sérieuse résistance à Zegar, village à moitié chemin entre Zavalje et Bihacs et ne put l'occuper qu'après un vif combat et une perte de 150 hommes; la colonne de gauche attaqua un groupe de villages (Vikiaz, Jzain et Musinovacz) près de la frontière, en chassa

les défenseurs et brûla les maisons. Le 17 septembre, la colonne de droite commença le bombardement de Bihacs. Pendant ce temps, la colonne de gauche continua l'action contre la gauche de l'Unna où les insurgés s'étaient fortifiés sur les hauteurs de Zlopaljac. Après un combat qui dura jusqu'au soir, les troupes impériales réussirent à occuper les postes avancés des hauteurs, mais ne purent emporter la position principale de Zlopaljac; aussi, peu s'en fallût qu'un retour offensif des insurgés, à 6 heures du soir, combiné avec une sortie des défenseurs de la place contre la colonne de droite, ne fit repasser la frontière aux Autrichens. Les pertes nous sont inconnues.

Enfin arrive sous les murs de Bibacs la 27ᵉ brigade (Gammel) ; la ville fut entourée et dut capituler le 19. Les Autrichiens entrèrent dans Bihacs ce même jour à 4 heures après midi, et y trouvèrent cinq canons, des armes et beaucoup de munitions; quelques soldats réguliers turcs étaient dans la place.

Par suite de la prise de Kljuc et de Bihacs, toute la partie sud du district de l'Unna était en possession des Autrichiens; du 19 au 20, les villes de Petrovacs, Kulen-Vakuf et Bjelaj firent leur soumission.

Livno fut pris dans cette même expédition sur laquelle on a peu de détails. On sait seulement que la 7ᵉ division y prit part, et que le 27 la place dut capituler après un combat terrible On trouva à Livno un butin considérable : les pertes des Autrichiens furent insignifiantes

Dans l'Herzégovine après la prise de Trébinje par la 20ᵉ brigade, les insurgés furent réduits à la guerre de petits partis.

Une de ces bandes avait défoncé la route de Bilek à Trébinje, évidemment pour empêcher la marche des troupes austro-hongroises vers cette ville. Le général Nagy envoya de Trébinje un bataillon pour protéger les tirailleurs chargés de réparer la route. Les travaux finis, une compagnie restée en arrière fut si vivement attaquée qu'elle perdit 3 officiers et 80 hommes.

Le 16, le général Nagy se porta avec le gros de sa brigade sur Gozicza et l'occupa. Mais pendant ce temps, le lieutenant-maréchal Jovanovich pour mieux assurer la possession de l'Herzégovine était parti le 11 de Mostar avec une bonne partie de sa division et passait dans les districts orientaux, où il établit l'administration politique, arrivait le 16 à Bilek et le 18 rejoignait la 20ᵉ brigade.

Dans la marche sur Trébinje, la 18ᵉ division fut attaquée près de Jasen par 1200 insurgés. — Repoussés, ceux-ci, toujours combattant, se retirèrent vers les montagnes de la frontière monténégrine.

Dans la poursuite de ce petit corps de rebelles, la 18ᵉ division dut lutter cinq jours durant. Réfugiés d'abord à Grancorewo, les insurgés ne purent tenir tête à l'artillerie autrichienne; mais réunis en petit nombre à Klobuk, sur un rocher qui domine le vallon du Zasla sur la frontière du Montenegro, ils surent résister au plus fort bombardement. Ils ne cédèrent que quand la petite forteresse ne fut plus qu'un monceau de ruines et ils se retirèrent dans les montagnes. A Klobuk, les troupes ne trouvèrent que deux canons.

Après ce fait d'armes, le lieutenant-maréchal Jovanovich annonçait que le dernier boulevard de l'insurrection en Herzégovine était tombé.

(A suivre.)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 22 (1878.)

L'ARTILLERIE DE POSITION EN SUISSE *(Suite.)*

Avant d'entamer la question de l'armement proprement dit et de parler plus en détail des pièces dont doit être armée notre artillerie de position, nous avons encore quelques mots à dire sur l'organisation de nos divisions de position au point de vue de la répartition du personnel et du matériel.

Nous avons dit qu'une certaine fraction de l'artillerie de position pourrait être appelée à former des *batteries à pied ;* il est clair que ces batteries destinées à appuyer l'artillerie de campagne et à augmenter son effet, seront armées avec le 10 c/m. — Quant à l'armement général des divisions de position, il est évident qu'il variera suivant les services auxquelles sont destinées les compagnies, les ouvrages à défendre, le terrain à battre, le but enfin que se proposera le chef de l'armée.

Une compagnie de position de 200 hommes sur pied de guerre et prête au service de campagne sera composée de la manière suivante :

Officiers (y compris un médecin) . . .	6	hommes
Sous-officiers supérieurs	3	»
Sergents en ligne	12	»
» en réserve	5	»
Appointés, chefs de pièces.	24	»
» en réserve	4	»
Canonniers.	144	»
Soit un total de . . .	198	hommes,

Il faudra, bien entendu, pour atteindre ce chiffre compléter la compagnie d'élite par des hommes sortant des dernières classes d'âge de la landwehr. Avec cet effectif, une compagnie de position peut servir 24 ou 25 pièces, soit 50 pièces pour une division de position à 2 compagnies. On voit par ces chiffres que nos 10 compagnies d'élite ne pourraient servir en tout que 250 bouches à feu. Chiffre faible pour la défense d'une frontière aussi importante que la nôtre. — On serait évidemment forcé, en cas de danger, de prendre les 15 compagnies de landwehr pour les mettre en ligne; ces compagnies qui renferment des canonniers sortant des batteries attelées demanderaient un certain temps pour être instruites dans le service spécial de l'artillerie de position, ce qui constituerait une perte de temps sensible et un manque d'unité dans les opérations de l'arme.

Nous avons dans un article antérieur dit quelques mots de l'*équipage de position*. Voyons de quoi se composerait la colonne de voitures afférente à une compagnie de position.

24 pièces de canon (ou 25).
50 voitures ou caissons de munitions (2 par pièce).
2 chariots d'outils de pionniers.
1 chariot de batterie.

2 voitures d'approvisionnements.
1 fourgon.

80 soit un total de 80 voitures

Ces voitures ne seront pas amenées toutes à la fois sur la place où elles devront être employées; il est clair qu'on se servira des chemins de fer pour les faire arriver le plus près possible de leur destination définitive. De plus, il n'y aura pas nécessité que chacun de véhicules ait son attelage particulier, un nombre restreint d'attelages pouvant amener les voitures successivement et ensuite faire un service de navette pour les approvisionnements, les munitions, les matériaux, etc.

Nous compterons donc 100 chevaux de trait par compagnie de position, soit 4 chevaux par pièce : ces attelages feront alors tout le service des transports nécessaires à la compagnie ; il faudra en outre 2 chevaux de selle par compagnie et 4 pour les officiers et sous-officiers du train chargés du commandement de la colonne de voitures et de la direction des transports.

Récapitulant, nous trouvons pour la colonne d'un *équipage de position* à 2 compagnies :

Voitures.

Pièces	50	voitures.
Voitures à munitions	100	»
Chariots d'outils de pionniers . .	4	»
Chariots de batterie	2	»
Chariots d'approvisionnements. .	4	»
Fourgon	2	»
Total . . .	162	voitures.

Chevaux.

Chevaux de trait.			200	chev.
Chevaux de selle	pour officiers de compagnie	4		
	officiers et sous-officiers du train	8	17	id.
	Etat-major de la division	5		
		Soit	217	chev.

Avant de passer à la description du matériel projeté pour l'artillerie de position, nous croyons utile de dire quelques mots sur l'adaptation de celui que nous possédons aux exigences actuelles et de son perfectionnement. Tel qu'il est maintenant, ce matériel est dans un état notoire d'infériorité vis-à-vis de celui des puissances voisines ; cependant, certaines modifications heureuses à apporter soit aux bouches à feu soit aux projectiles proposées, par des officiers de haute capacité permettent de le rendre à peu près d'égale force tout au moins avec les pièces de campagne étrangères. C'est de ces modifications, de ces perfectionnements que nous proposons de parler en quelques mots.

Pour le 10,5 c/m, nous devons d'abord nous occuper de la pression maxima que peut supporter une pièce d'acier d'un bloc (c'est-à-dire ni frettée ni tubée). Pour le 8,4 c/m en acier d'un bloc, la pression moyenne est de 630 kil., avec une charge de 1400 grammes. Avec le 10,5 c/m, en ayant égard à la limite de sécurité, il fau-

dra prendre seulement 600 kilog. La pression initiale ne doit pas dépasser 2500 kil. pour l'acier et 1600 pour le bronze; nous devons prendre 2000 kilog.; il est clair que ces pressions varieront sensiblement avec la nature de la poudre employée.

Nous déduirons de ces données la vitesse initiale qui sera de 415 mètres au lieu de 388. Le poids du projectile, (le même pour l'obus et le shrapnel) sera de 10,7 kil. à 10,8 soit 10,75 kil. au lieu de 7,84 et 9,23 kil. Avec ce poids de 10,75 kil., on pourra avoir un obus de 2,7 calibres de longueur contenant 800 grammes de poudre au lieu de 580. On voit combien l'effet de mine sera augmenté. Le shrapnel aura deux calibres de longueur et contiendra 170 balles en plomb durci pesant 22 grammes. En employant des fusées à temps perfectionnées, la limite de l'effet du shrapnel serait reculée jusqu'à 2800 et 3000 mètres. Les boites à balles doivent être supprimées, le shrapnel gradué court les remplaçant avantageusement et produisant des effets terribles.

Le nombre des coups affectés aux pièces de position doit être augmenté. Anciennement on comptait 150 coups par pièce, maintenant 200. L'expérience des dernières guerres a prouvé que l'artillerie de position consomme 10 fois plus de munitions que l'artillerie de campagne; il faudrait donc donner 400 coups par pièce à l'artillerie de position.

Pièces de 12 cm. Nous devons autant que possible tirer parti du matériel de guerre que nous possédons; voyons donc comment on peut arriver à un résultat suffisamment satisfaisant à ce point de vue.

On sait que nos pièces de 12 cm. sont de deux sortes: les *transformées* et les *refondues*. Les *transformées* ne peuvent guère maintenant servir que dans des cas très particuliers et pour des tirs à distance réduite. — En effet, les doubles coins (système Kreiner) dont elles sont munies ne peuvent pas supporter des charges dépassant 1250 grammes, car ils se gondolent, se grippent, et ne produisent plus une obturation complète; de plus, la mortaise pratiquée pour le logement du coin affaiblit d'autant la culasse et empêche l'emploi d'une charge plus forte. — Vu la valeur de ces pièces, telles qu'elles sont, il n'y a pas grand intérêt à changer les coins; il suffira donc de se borner à tirer avec des charges de 1250 grammes ce qui permettra de porter à 1500 mètres la portée utile du shrapnel.

Les pièces *refondues* peuvent, avec quelques modifications simples apportées au bouches à feu et aux projectiles, rendre encore de bons services et lutter dans une certaine mesure avec les pièces des artilleries de campagne des armées étrangères. — Pour les pièces refondues en bronze, on peut admettre une tension moyenne de 480 kilog.; on obtient alors nne vitesse de 400 mètres avec une charge *maxima* de 1750 grammes. Les pièces en acier pourraient supporter 2250 grammes de charge *maxima*. Il nous semble que, pour le tir ordinaire, le poids à adopter pour la charge serait de 1500 grammes, limite de ce que peuvent supporter les coins doubles, système Kreiner; on ménagerait ainsi les pièces.

Avec les charges *maxima* dont nous venons de parler, il est de

toute nécessité d'adopter, pour les pièces refondues, des coins Broadwell dont la supériorité est entièrement acquise.

Ces changements aux bouches à feu ne sont pas les seuls à introduire ; pour rendre, sans de trop grands frais, notre matériel actuel capable de donner son maximum de rendement, il faut aussi chercher à perfectionner autant que faire se peut les projectiles, et leur demander le plus grand effet possible.

D'abord, on simplifiera le tir en adoptant, comme nous l'avons vu plus haut pour le 10 cm., le même poids pour l'obus et le shrapnel ; soit 15,35 kilog. au lieu de 14,2 kilog. et 13,15 kilog. — Puis, on diminuera le frottement du projectile contre les parois de l'âme en réduisant la largeur des bourrelets de la chemise de plomb ; on adoptera deux bourrelets ; l'un vers la base de l'ogive servira pour le *centrage ;* l'autre, vers le culot, sera un bourrelet de *forcement* qui servira à imprimer au projectile le mouvement de rotation ; ajoutons que le bourrelet de l'ogive sera muni d'un cône de raccordement allongé qui permettra d'enfoncer davantage le projectile dans l'âme en produisant un léger forcement. Cette disposition permet d'augmenter la charge sans modifier les dimensions de la chambre. Le frottement sera donc diminué puisque il n'y aura plus qu'un seul bourrelet coupé par les rayures au lieu de deux, et la charge pourra être, sans inconvénient et sans pertes, augmentée, la chambre ayant un volume plus grand.

L'obus aura 2 calibres et demi de longueur et contiendra 950 grammes de poudre au lieu de 610. Dans le shrapnel, comme pour le 10 cm., on remplacera les balles en zinc par les balles en plomb ; avec une charge de 1500 grammes, des fusées à double effet, et le manteau en plomb du nouveau système, le tir utile du shrapnel sera porté à 2600 mètres au lieu de 1400.

Nous avons parlé, dans un article précédent, du bronze-acier comme de la matière remplissant le mieux les conditions multiples qui sont imposées par les exigences actuelles au métal à employer pour la construction de nos bouches à feu de position. Nous ne dirons rien, pour le moment du moins, de la fabrication proprement dite des canons en bronze-acier. Disons seulement que le canon est coulé en coquille et à noyau, avec refroidissement rapide. On force ensuite dans l'âme des mandrins en acier trempé d'un diamètre plus grand ; ce forcement s'obtient au moyen de presses hydrauliques d'une grande puissance ; on arrive ainsi, par cette compression à froid, à donner aux couches intérieures de la bouche à feu les qualités de l'acier, tandis que les couches extérieures conservent les qualités spéciales et excellentes du bronze, c'est-à-dire dans l'élasticité et surtout une ténacité à toute épreuve. Il est évident que ce mandrinage doit être proportionné à l'épaisseur de métal que doit présenter la pièce ; car, s'il était poussé trop loin, la combinaison dans une même matière des qualités, se complétant les unes par les autres, du bronze et de l'acier, perdrait son équilibre et produirait des effets tout opposés aux prévisions et même désastreux.

Ainsi, par exemple, si l'on cherche à obtenir par le mandrinage une pièce de bronze-acier de 84 m/m, le massif primitif de métal

devra présenter un canal de 79 m/m de vide ; soit 5 m/m de moins que le calibre. On arrive alors, par le travail, à comprimer le métal de 2,5^{mm} de chaque côté de l'axe. Nous nous proposons, dans un prochain numéro, de dire quelques mots de la marche à suivre pour l'établissement d'un système de bouche à feu.

(A suivre.)

La Croix Rouge à l'exposition universelle.

Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux les lignes que l'*Armée Française* consacre à la société française de secours aux militaires blessés :

« Avant d'entrer dans l'examen détaillé de cette exposition spéciale, disons d'abord ce qu'est la Société qui en a fourni les éléments. Nous nous abstiendrons de faire ici l'historique des ordres hospitaliers qui ont existé en France ou à l'étranger et qui existent même encore dans certains pays, mais qui ont disparu du nôtre et de la plupart des autres Etats. Nous n'irons pas au delà de la convention de Genève. On sait dans quelles circonstances elle naquit. Justement émus de la mortalité considérable qui frappait les blessés du champ de bataille, faute de secours prompts et suffisants, certains esprits philanthropiques conçurent le plan d'une vaste organisation de secours ayant un caractère international, portant aide aux amis comme aux ennemis et jouissant, en revanche, de sauvegardes tutélaires. Ils y intéressèrent la plupart des gouvernements européens qui envoyèrent des délégués à Genève pour y arrêter de concert les bases d'une convention qui fut signée dans cette ville le 22 août 1864. Il est évident pour nous que l'adoption de mesures analogues, si elle n'avait été réalisée il y a quatorze ans, l'eût été très peu de temps après, du moins en France, c'est-à-dire depuis que nous avons le principe du service militaire obligatoire et personnel ; seulement ces mesures n'auraient pas eu le caractère international qui les caractérise aujourd'hui, et peut-être cela n'en eut-il valu que mieux, car on sait les plaintes nombreuses qu'ont suscitées les abus auxquels a donné lieu le fonctionnement des sociétés de secours étrangères dans toutes les guerres qui ont eu lieu depuis leur création.

» C'est à la suite de cette convention que s'instituaient les sociétés privées de secours aux militaires blessés. Par décret du 23 juin 1866, la société française qui venait d'être créée fut reconnue comme établissement d'utilité publique. Cette société et celles qui furent formées dans les autres Etats ayant adhéré à l'acte international de Genève, distinguèrent, conformément à cet acte, leur personnel et leur matériel d'un brassard ou d'un drapeau blanc portant croix rouge, et elles furent dès lors désignées vulgairement sous le nom de sociétés de la croix rouge. On remarquera que la Turquie, comprise au nombre des puissances ayant accepté les clauses de la convention, ne pouvait faire usage de cet emblême : il en résulta quelques difficultés au commencement de la guerre entre la Russie et la Turquie pour le fonctionnement des sociétés musulmanes, mais on y remédia en autorisant celles-ci à remplacer la croix par le croissant.

» Les ratifications ayant été échangées, à Berne, le 22 juin 1865, la convention a été promulguée en France par un décret du 14 juillet suivant.

» Les prescriptions en furent rendues obligatoires, au moins dans les rapports avec les puissances qui en avaient également accepté les obligations. Ce sont :

» L'Autriche, le grand-duché de Bade, la Bavière, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la Grèce, la Hesse grand-ducale, l'Italie, le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, le Montenegro, les Pays-Bas, le Portugal, la Prusse, la Roumanie, la Russie, la Saxe, les Etats de Suède et Norwége, la Suisse, la Turquie, le Wurtemberg.

» La convention de 1864, a été complétée par une série d'articles additionnels, arrêtés dans une nouvelle conférence qui a réuni à Genève, le 20 octobre 1868, les commissaires des principaux états européens. Mais pour des causes diverses, ces articles n'ont pas été ratifiés par les puissances signataires : ils n'ont donc pas force obligatoire. Cependant, au début de la guerre de 1870, les deux belligérants s'étaient engagés à en observer les stipulations durant la campagne ; de plus, les règles qu'ils consacrent sont si bien entrées dans les usages, et l'utilité pratique en a été si nettement éprouvée que l'application en devrait être faite à défaut d'une convention spéciale. Il importe par conséquent, d'en connaître le texte :

» Art. 1er. — Le personnel désigné dans l'art. 2 de la convention continuera, après l'occupation par l'ennemi, à donner, dans la mesure des besoins, ses soins aux malades et aux blessés de l'ambulance ou de l'hôpital qu'il dessert.

» Lorsqu'il demandera à se retirer, le commandant des troupes occupantes fixera le moment de ce départ, qu'il ne pourra toutefois différer que pour une courte durée en cas de nécessités militaires.

» Art. 2. — Des dispositions devront être prises par les puissances belligérantes pour assurer au personnel neutralisé, tombé entre les mains de l'armée ennemie, la jouissance intégrale de son traitement.

» Art. 3. — Dans les conditions prévues par les articles 1 et 4 de *la* convention, la dénomination d'*ambulance* s'applique aux hôpitaux de campagne et autres établissements temporaires qui suivent les troupes sur les champs de bataille pour y recevoir des malades et des blessés.

» Art. 4. — Conformément à l'esprit de l'art. 5 de la convention et aux réserves mentionnées au protocole de 1864, il est expliqué que, pour la répartition des charges relatives au logement des troupes et aux contributions de guerre, il ne sera tenu compte que dans la mesure de l'équité du zèle charitable déployé par les habitants.

» Art. 5. — Par extension de l'art. 6 de la convention, il est stipulé que, sous la réserve des officiers dont la possession importerait au sort des armes et dans les limites fixées par le 2e paragraphe de cet article, les blessés tombés entre les mains de l'ennemi, lors même qu'ils ne seraient pas reconnus incapables de servir, devront être renvoyés dans leur pays après leur guérison ou plus tôt si faire se peut, à la condition toutefois de ne pas reprendre les armes pendant la durée de la guerre.

» Art. 15. — Le présent acte sera dressé en un seul exemplaire original qui sera déposé aux archives de la Confédération suisse.

» Une copie authentique de cet acte sera délivrée à chacune des puissances signataires de la convention du 22 août 1864, ainsi qu'à celles qui y ont successivement accédé.

» En foi de quoi les commissaires soussignés ont dressé le présent projet d'articles additionnels et y ont apposé le cachet de leurs armes.

» Fait à Genève le 20e jour du mois d'octobre 1868.

» C'est dans ces conditions que fonctionnèrent les sociétés de secours aux militaires blessés pendant la guerre de 1870. On se souvient des nombreuses réclamations auxquelles elles donnèrent lieu. Nous ne les rappellerons pas ici.

» *La société* française a pour objet de concourir, par tous les moyens

en son pouvoir, au soulagement des blessés et des malades sur les champs de bataille, dans les ambulances et dans les hôpitaux.

» Elle emploie ses ressources annuelles : à préparer et organiser le personnel et le matériel des ambulances auxiliaires ; à secourir les blessés de la guerre, les veuves et les ascendants des soldats tués.

» La société se compose de membres fondateurs et de membres souscripteurs. Les membres fondateurs versent une cotisation annuelle de 30 francs : ils font partie des assemblées générales et reçoivent les publications de la société. Ils sont élus par le conseil et sur la présentation de deux de ses membres. Ce conseil se compose aujourd'hui de quarante et une personnes dont un président, qui est le général de division duc de Nemours, deux vice-présidents, un secrétaire-général, deux secrétaires, un trésorier et un trésorier-adjoint. Les membres souscripteurs versent une cotisation annuelle de 6 francs et reçoivent simplement les publications de la société : ils sont admis sur demande adressée au président. Les dames sont admises en qualité de membres fondateurs ou souscripteurs.

» Un décret, en date du 2 mars dernier, a définitivement réglé le fonctionnement de cette société.

» Elle est autorisée, en temps de guerre :

» 1° A créer sur les derrières des armées, dans les régions qui lui sont désignées par le ministre de la guerre ou les généraux commandant en chef, suivant le cas, des établissements hospitaliers destinés à recevoir des blessés et des malades appartenant aux armées ;

» 2° A prêter son concours au service des ambulances d'évacuation et des ambulances de gares.

» En temps de paix, la société adresse, tous les six mois, au ministre de la guerre, un rapport destiné à lui faire connaître les moyens dont elle dispose.

» Toutes les associations, qui pourraient se former dans le même but et qui ne seraient pas reconnues comme établissements d'utilité publique, devront être rattachées à la société de secours et seront, dès lors, assujetties aux mêmes règles que celle-ci, sauf les ambulances locales dont l'action ne s'étend pas hors de la commune où elles sont établies.

» Nul ne peut-être employé par la société de secours, s'il n'est Français ou naturalisé Français et s'il n'est dégagé de toutes les obligations imposées par les lois sur le recrutement ou sur l'insrciption maritime. Cependant, des hommes appartenant à la réserve de l'armée territoriale peuvent, exceptionnellement, sur des autorisations nominatives données par le ministre de la guerre, être admis à faire partie du personnel employé par cette société.

» La Société est représentée, en temps de paix et de guerre, près des autorités militaires, par des délégués qui sont absolument subordonnés aux chefs près desquels ils sont accrédités. Aucun établissement hospitalier de la société ne peut être ouvert ou fermé en campagne sans une entente préalable avec l'autorité militaire. Les hôpitaux qu'elle établit ne doivent pas avoir plus de deux cents ni moins de vingt lits. En principe, elle doit se procurer elle-même le matériel nécessaire pour chaque établissement qu'elle crée : cependant l'administration de la guerre peut lui prêter une partie ou la totalité de ce matériel. De même, elle est tenue de fournir, avec ses propres ressources, les denrées et objets de consommation nécessaires au traitement des malades ; mais, en cas de besoin, l'intendance peut les lui donner contre remboursement par la société, dans la limite de ses ressources financières.

» Le personnel de la société est soumis aux lois et règlements militaires

et est justiciable des conseils de guerre, lorsqu'il est employé aux armées en campagne.

» Ce personnel est autorisé à porter le brassard institué par la convention de Genève. Chaque brassard est délivré par l'intendant militaire et revêtu de son cachet. Il est donné une carte nominative portant le même numéro que le brassard, signée par l'intendant et dont tout porteur de brassard doit être constamment muni.

» Enfin les sociétés de secours étrangères ne pourront être admises à fonctionner, concurremment avec la société française, que sur une autorisation formelle du ministre de la guerre et sous la condition de se placer sous la direction de la société française, de se conformer à son règlement et de n'opérer que dans les régions qui leur seront assignées par le ministre de la guerre.

» Maintenant que nous connaissons bien l'organisation de cette société, examinons le matériel qu'elle a exbibé à l'Exposition universelle.

» Ce matériel comprend :

» Une ambulance de gare.

» Un train sanitaire.

» Un hangar à voitures.

» Une baraque d'ambulance.

» Une tente d'ambulance.

» L'ambulance de gare est une petite baraque qui contient deux salles et quelques petits cabinets à accessoires. L'une des deux salles est meublée de quelques chaises et tables. Elle est destinée aux blessés pouvant se tenir debout et une bibliothèque est mise à la disposition de ceux-ci ; les murs de cette salle sont couverts de plans du matériel roulant de la société et de projets d'ambulances ainsi que de spécimens de diplômes et certificats délivrés par la société. La seconde salle est destinée aux blessés qui ne peuvent se tenir debout : il y a place pour huit lits. Cette installation est très simple et n'attire guère l'attention.

» Il en est tout autrement du train sanitaire qui se compose de huit wagons sur rail, savoir :

» 3 wagons pour les blessés et malades.

» 1 wagon pour les médecins.

» 1 wagon pour le réfectoire,

» 1 wagon pour la cuisine.

» 1 wagon servant de magasin.

» 1 wagon pour les approvisionnements.

» Chacun de ces wagons a une porte par devant et une par derrière, en sorte qu'en rabattant les plaques marche-pied, on peut établir la communication entre toutes les voitures d'un même convoi. Il en résulte une grande facilité pour le service et pour les soins. Nous signalerons toutefois l'exiguïté des marches aboutissant à chaque porte des wagons de blessés et le trop grand écartement de ces marches : il en résulte que l'entrée dans les wagons et la sortie sont loin d'être commodes pour les blessés qui peuvent marcher : quant à ceux qui sont sur des brancards, l'élévation du seuil des portes latérales au-dessus de la voie doit aussi être gênante pour les introduire sans trop de secousses dans les voitures.

» Le premier wagon de blessés contient huit lits fixés dans des cadres et placés aux quatre coins, quatre en dessous et quatre en dessus. Le deuxième wagon renferme 12 brancards, réunis trois par trois, à chaque coin ; les trois brancards qui sont dans le même coin sont superposés ; ils sont liés entre eux et munis de ressorts à boudins qui donnent de l'élasticité aux brancards : mais ils ne sont pas fixés aux parois de la voiture, en sorte qu'à chaque secousse les brancards vont frapper contre les *parois*. Le troisième wagon est garni de bancs avec appui pouvant donner

place à 30 hommes assis. Dans chacun de ces wagons se trouve un poêle et un cabinet d'aisance. Les voitures prennent jour par le haut, ce qui les fait quelque peu ressembler à des prisons. Il nous semble que des fenêtres latérales seraient bien préférables, la vue de la campagne que traversent les trains étant une heureuse distraction pour les malades.

» Le wagon des médecins est divisé en quatre cabines : deux de ces cabines contiennent chacune un lit : les deux autres sont des cabines de travail : il y a donc place pour deux médecins ayant chacun deux cabines à sa disposition.

» Le wagon réfectoire est très-simplement aménagé : il n'y a que des bancs et des tables en bois.

» Le wagon cuisine est certainement le mieux réussi : l'âtre en fonte occupe toute une paroi : le reste de la voiture forme des placards dans lesquels sont la vaisselle, la verrerie, les ustensiles, les couverts et les garnitures de table.

» Le wagon-magasin est divisé en une série d'armoires qui contiennent les pansements, les matelas, le linge, les draps, les couvertures, les appareils, etc.

» Enfin le wagon à approvisionnements contient des placards ou garde-mangers pour le pain, les pommes de terre, les légumes, les conserves, l'épicerie, etc., ainsi qu'un cellier et une soute à charbon pour la cuisine.

» Sous le hangar se trouvent les voitures suivantes :

» 1 voiture couverte à 2 roues, munie de 4 brancards pour 4 blessés couchés.

» 1 charrette non couverte à 2 roues, appropriée au transport d'un blessé couché.

» 1 chariot-fourragère non couvert à 4 roues, approprié au transport de 2 blessés couchés.

» 1 voiture-cuisine.

» 1 fourgon d'ambulance pouvant se transformer pour le transport de 4 blessés couchés.

» 1 fourgon d'ambulance portant les ustensiles de chirurgie et le matériel de pharmacie.

» 2 voitures pour 6 blessés couchés.

» 1 voiture-cadre pouvant être démontée.

» Ces voitures paraissent être presque toutes à la fois solides et légères. La plupart peuvent servir successivement et même simultanément au transport des blessés assis ou couchés, car elles sont organisées de manière à n'avoir que des brancards, ou à n'avoir que des bancs, ou à avoir à la fois des bancs et des brancards. Quelques-unes ont un rail intérieur pour faire glisser les brancards. En général, les brancards ne sont pas bien suspendus et les hommes qui y seraient étendus seraient violemment secoués sur les mauvais chemins. De même, il conviendrait d'abandonner le système d'œillets qu'ont certaines de ces voitures pour fermer la toile qui les recouvre et d'adopter les boucles et les courroies. Enfin, l'accès des voitures est difficile pour presque toutes, soit qu'il s'agisse de blessés pouvant marcher ou de blessés couchés sur des brancards et devant être introduits.

» Ces observations générales étant fort justes, entrons dans quelques détails sur certaines de ces voitures.

» Nous n'avons indiqué plus haut qu'une voiture-cadre, mais il y en a deux, l'une montée et l'autre démontée. Cette dernière forme un pavillon ou une tente d'ambulance de 7 pas de largeur sur 14 de longueur. Cette tente contient de 22 à 24 blessés couchés : elle peut être montée et démontée en une heure. Un des cadres muni de roues et de timons, sert à transporter les trois autres, ainsi que la tente et ses accessoires : il peut

servir encore de moyen de transport pour 4 blessés couchés. Tous ces cadres se ferment et n'occupent pas plus de 0 m. 30 de hauteur. Ils peuvent, du reste, être tout installés sur les wagons couverts ou non-couverts des chemins de fer et servir à l'évacuation des blessés. Ce système est, sans contredit, l'un des plus ingénieux qui aient été inventés jusqu'ici.

» Mentionnons encore une voiture destinée au transport des blessés couchés, et que le constructeur a munie d'un treuil pour l'élévation des brancards supérieurs.

» Enfin, signalons le fourgon d'ambulance portant le matériel nécessaire à la pharmacie et à la chirurgie, et qui est construit de telle façon que les cantines et les paniers contenant ce matériel peuvent être atteints et ouverts sur les quatre faces de la voiture sans les décharger.

» Cette exposition des voitures est complétée par le modèle de chargement de deux mulets de bât, l'un portant deux cantines, l'autre deux cacolets articulés et munis de tringles qui peuvent être couvertes d'une toile pour préserver la figure du blessé.

» La baraque d'ambulance est très belle, mais elle exige un mois pour sa construction, et nous n'avons pu en savoir le prix. Sa longueur est de 56 pas, et sa largeur de 12. Elle contient 14 lits. L'aération y est parfaite et l'aménagement très bien entendu. La salle principale est entourée d'annexes, telles qu'une salle d'opération, dans laquelle est exposé tout le matériel spécial, une lingerie, des chambres d'infirmiers, une salle de bains, etc... On y voit divers modèles de brancards, lesquels laissent encore beaucoup à désirer, un lit articulé aérifère pour blessé, des panneaux aérifères en brique, etc.

» Mais nous préférons la tente d'ambulance pour 10 lits qui se trouve à côté de la baraque. Elle peut être montée et démontée en un jour, en sorte qu'on la transporte facilement et qu'on la déplace de même. En outre, son installation est certainement beaucoup moins coûteuse que celle de la baraque. Cette tente a un double toit formé de deux toiles parallèles, des parois doubles sur les quatre côtés et dans toute leur étendue ; la paroi intérieure est en coton ; l'autre est en toile. Les appareils de ventilation y sont simples et suffisants, même par les fortes chaleurs ; un calorifère y entretient une chaleur convenable ; l'atmosphère y est donc pure et toujours renouvelée ; le cubage est de 204 mètres cubes, soit 20 par malade. Les dimensions sont de 12 pas de largeur sur 17 de longueur. Le couloir qui existe entre les deux parois latérales a une largeur d'un pas environ sur chacun des côtés de la tente.

» Tel est l'ensemble de l'exposition du matériel de la Société française de secours aux blessés militaires. L'expérience de la guerre de 1870 lui a donné un vigoureux essor et, somme toute, il y a lieu d'être satisfait de son état actuel. »

Société des officiers de la Confédération suisse

Section vaudoise.

Le Comité de cette section de la Société fédérale des Officiers vient de fixer les sujets des travaux de concours qu'il a choisis pour l'année 1878-1879, et qui sont les suivants :

1° Faire le récit, au point de vue historique et militaire, de la campagne des Français contre Berne en 1798.

2° Etude des avantages du maintien ou de la suppression des carabiniers dans l'armée fédérale.

3° L'artillerie suisse ; comparaison de son matériel avec celui des armées étrangères.

4° Le fusil Wetterli et sa comparaison avec les armes de guerre étrangères.

5° Etude de l'organisation des sociétés volontaires de tir en Suisse; améliorations à y introduire au point de vue militaire.

6° Un commandant de bataillon (de compagnie, d'escadron ou de batterie) reçoit inopinément, de l'autorité militaire, pour toutes autres instructions, l'ordre de prendre immédiatement le commandement de son corps qui se réunit le lendemain à Lausanne, et de rejoindre par le chemin le plus direct, sans utiliser les voies ferrées et à marches forcées son régiment (ou son bataillon) qui se trouve à Délémont, pour un service d'occupation des frontières en temps de guerre.

Décrire avec tous les détails comment cet officier s'y prendra pour l'exécution de l'ordre qu'il a reçu: (entrée au service, établissement des contrôles, service des rapports, solde, munitions, voitures de guerre, étapes, réquisitions de vivres et de logements, discipline et hygiène de la marche, cantonnements ou bivouacs, entrée en ligne etc).

La troupe marche sans service de sûreté.

Les mémoires doivent être remis au Président du Comité pour le 30 avril 1879. Une somme de 100 francs est mise à la disposition du Jury d'examen pour former un ou plusieurs prix.

Revue de la presse militaire étrangère.

Bulletin de la réunion des officiers. — Sommaire du numéro du 9 novembre. — Cours et conférences. — Variétés : Sur la tactique de l'artillerie (suite). — Le siège de Strasbourg en 1870 (suite). — Attaque souterraine de la redoute de Grivitza à Plewna (avec figures). — Des aptitudes du cheval, son rôle dans la civilisation. — Les accessoires d'un terrain de manœuvres pour la cavalerie. — Chronique française. — Correspondance. — Bibliographie, etc.

Le spectateur militaire. — Sommaire de la livraison de novembre. — Les Anglais et les Russes dans l'Asie centrale, par Léon d'Issac. — Histoire de la guerre d'Orient (suite). — Essai d'un abrégé de la philosophie de la guerre (suite), par R. Henry. — D'Oran à l'oasis de l'Oued-Guir, par un officier supérieur. — Le *Spectateur militaire* à l'Exposition universelle. — Les armes à feu et leurs munitions à l'Exposition universelle, par Thomas Anquetil. — Chronique mensuelle.

Revue d'artillerie. — Sommaire de la livraison d'octobre. — Historique des études faites à Calais sur les canons rayés de campagne (canons du système Olry). — Sur le mouvement des projectiles oblongs dans l'air, par le commandant Muzeau (fin). — Nouvelles expériences sur les canons Krupp de gros calibre, traduit et résumé par le capitaine A. Lucas. — Les mitrailleuses à l'exposition, par le capitaine Julliard. — Machines à monter les ceintures des projectiles (système Vavasseur), par M. G. Canet. — Machines à monter les ceintures des projectiles (système Œschger et Mesdach). — Renseignements divers. — Nécrologie. — Partie officielle.

Mittheilungen uber Gegenstænde des Artillerie- und Geniewesens. — Sommaire de la Xe livraison de 1878. Etude sur le calcul des supports, par Albin Juda, capitaine de l'Etat-major du génie. — Exercices de construction des batteries et de tir exécutés par l'artillerie I. et R. dans l'année 1878, (fin). — Essais de tir de la fabrique d'acier fondu de Frédéric Krupp sur sa place de tir de Meppen. — Essais de tir avec le canon cuirassé n° 2 Krupp de 15,5 cm. le 28 juin 1878. — Essais de canons Armstrong. — Moyen pratique pour l'évaluation de charges de dynamite. — Le vaisseau cuirassé italien le « Duilio ». — Bibliographie.

JAHRBÜCHER FUR DIE DEUTSCHE ARMEE UND MARINE. — Sommaire du numéro de novembre 1878. — Application de l'instruction sur le tir aux exercices de grands corps de troupes. — Exigences tactiques dans l'établissement des moyens de défense en campagne. — La situation militaire de l'Europe occidentale à l'époque du passage du système féodal au système des mercenaires. — L'esprit de l'instruction militaire en Allemagne, traduit d'un article de Lowdale A. Kale, lieutenant-colonel dans le corps royal des ingénieurs de la Grande-Bretagne. — L'armée turque de Mehemet-Ali Pacha dans les combats du Lom, du 21 juillet au 2 octobre 1877, par W. v. Tysczka. — La vie du soldat dans l'ancienne armée confédérée, par J. Scheibert, major z. d. — Les dernières dispositions concernant la formation de corps de troupes de réserve en Russie. — Bibliographie. — Revue de la Presse militaire.

MEMORIAL DE INGENIEROS Y REVISTA, CIENTIFICO-MILITAR. — Sommaire d u numéro du 1er novembre. — Notes sur la mécanique des constructions, avec une planche (suite). — Note sur l'approvisionnement en eau de la Havane et sur les causes de l'introduction de l'eau du Vent dans l'aqueduc de Ferdinand VII (fin). — Concours de pigeons-voyageurs en Allemagne, (suite). — Le Pulsomètre. — Chronique. — Nouvelles du corps.

GALERIE MILITAR CONTAMPORANEA. — Sommaire du n° du 1er novembre. — Jacques Philippe. Nogueira Minoso, général de brigade ; biographie par Gomès Percheiro. — La poudre noire (fin), par Antonio Jozè de Aranjo. — Conférences militaires (suite), par le capitaine Célestino de Souza. — Officiers inférieurs du corps des marins, par C. K. — Armée Italienne, par Abel Botelho. — Le revolver Abadie, par la direction générale de l'artillerie. — Chronique. — Expédition.

BOLETIN DE ADMINISTRACION MILITAR. — Sommaire du n° du 6 novembre. — Nouvelles générales. — Notes sur le service des transports militaires. — Belgique : renseignements sur l'armée belge. — Chronique. — Ordres et circulaires. — Loi de remplacement dans l'armée. — Statistique. — Etat du corps de l'administration militaire.

JOURNAL OF THE ROYAL UNITED SERVICE INSTITUTION. Sommaire du n° XCVII. Discussion sur les études navales en 1878. — L'influence des armes à chargement par la culasse sur la tactique et l'approvisionnement des munitions en campagne, par le colonel Edward Clive, des grenadiers gardes. Discussion sur ce sujet. — La meilleure méthode pour le transport des appareils de sauvetage à bord de nos vaisseaux de guerre. Discussion sur ce sujet. — Noms des membres entrés dans l'association entre le 1er juillet et le 20 septembre 1878. — Supplément : Instruction sur le tir et le tir à longue portée en Autriche, en France et en Prusse, par le lieutenant Walter H. James, R. E.

CIRCULAIRES ET PIECES OFFICIELLES.

Du Département militaire fédéral N° 13/73, 7 novembre 1878. — Sur la réclamation de l'autorité militaire d'un canton, que les rapports militaires ne lui sont pas communiqués pour toutes les armes, nous venons vous rappeler le mode à suivre à cet égard, adopté dans la conférence des chefs d'armes et de divisions, du 15/17 novembre 1877 et à teneur duquel ces derniers doivent indiquer au Département, en lui adressant les rapports, à qui ces rapports ou une partie de leur contenu, doivent être communiqués. C'est au Département qu'il appartient ensuite de les communiquer aux cantons, et non aux chefs d'armes et de divisions.

Afin de compléter cette mesure qui devra être strictement observée à l'avenir par tous les chefs d'armes et par tous les chefs de divisions, nous vous invitons à *prendre* les points ci-après comme bases de vos propositions :

1° *Les rapports en original*, avec les rapports d'inspection, ne doivent dans la règle être communiqués aux *Cantons* que pour les cours de répétition auxquels des corps de troupes cantonales ont assisté. Abstraction faite des listes qualificatives qui sont transmises directement aux cantons (§ 30 et suivants de l'ordonnance du 8 janvier 1878), les rapports sur les écoles de recrues de corps cantonaux peuvent être communiqués en extraits aux cantons, dans les cas où des demandes ou des observations spéciales les concerneraient.

2. Les rapports sur les cours de répétition et sur les écoles de recrues *des corps exclusivement fédéraux*, ainsi que ceux sur les écoles d'officiers et sur les cours spéciaux en général, ne doivent, dans la règle, pas être communiqués *en original aux cantons*, à l'exception des listes qualificatives (§ 30 et suivants de l'ordonnance du 8 janvier 1878); en revanche, les chefs d'armes et de divisions, indiqueront dans leurs propositions les parties de ces rapports qui doivent être portées à la connaissance des cantons.

3. Les chefs d'armes et de divisions indiqueront en outre spécialement si et quelle catégorie de rapports il y a lieu de communiquer en original ou en extrait, à *d'autres fonctionnaires militaires fédéraux* et éventuellement lesquels.

Les chefs d'armes et de divisions continueront de se communiquer directement les extraits concernant la qualification des militaires en particulier.

4. Les chefs d'armes et de divisions proposeront en outre séparément, les *mesures spéciales* qu'il y aurait à prendre, suivant le contenu des rapports, et abstraction faite des communications ci-dessus mentionnées.

5. Lorsque les communications nécessaires auront été faites aux cantons et le cas échéant, aux fonctionnaires militaires fédéraux, les rapports seront renvoyés au chef de l'arme respective.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Jeudi et vendredi de la semaine passée a siégé à Berne, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Scherer, la commission chargée d'examiner le projet de code pénal militaire élaboré par M. le professeur Hilty. Cette commission, composée outre de ces deux messieurs, de MM. les colonels Butzberger, Rothpletz, Lecomte, Feiss, et professeur Schneider, a apporté diverses modifications au projet, tout en en maintenant les principales bases, c'est-à-dire l'abolition du rouage compliqué du jury et le remplacement des compétences disciplinaires actuelles par un système les restreignant à quelques catégories de grades, par exemple aux capitaines pour punitions à la troupe, aux officiers supérieurs pour punitions aux officiers, etc.

Une troisième édition de cet important travail sera soumise a une commission de juristes et de militaires, agrandie jusqu'à une quinzaine de membres, qui se réunira dans le courant de l'hiver.

La sous-section de Lausanne de la société des officiers a eu hier sa première séance sous la présidence de M. le colonel Pâquier. Après que les comptes de 1878 eurent été vérifiés et approuvés, il fut procédé à la nomination d'un nouveau comité qui a été composé de MM. Guisan, major, président; Dumur, 1er lieutenant de carabiniers; Dutoit, capitaine d'infanterie; Guiguer de Prangins, 1er lieutenant d'artillerie et Rossier, 1er lieutenant d'infanterie.

La sous-section, ayant appris que le Conseil d'Etat n'avait pas maintenu dans le projet de budget du département militaire, le crédit de 1500 francs alloué en 1878 aux officiers pour leur faciliter l'accès du manége, a décidé de demander au Grand Conseil, par voie de pétition, le maintien de ce poste. On a fait remarquer que cette suppression, à la veille du rassemblement de division, serait des plus regrettables. On a fait ressortir en outre combien les charges militaires sont déjà lourdes, surtout pour les

officiers montés, et combien l'Etat a intérêt à encourager chez eux le goût de l'équitation, soit au point de vue de l'armée soit à celui de l'élevage des chevaux de selle dans le canton.

En réponse à l'argument qui consiste à dire que le crédit doit être supprimé parce qu'il ne profite pas à tous les officiers du canton, mais seulement à ceux de Lausanne, il a été constaté que sur 178 officiers montés, appartenant aux premières divisions, Lausanne en compte 73 et le reste du canton 105. Le crédit profite par conséquent à un très grand nombre d'officiers et à la disposition de tous. Il a donc une utilité incontestable et ne crée aucune inégalité de droit ni autre que celle résultant de la nature même des choses. *(Gazette.)*

Nous ne pouvons qu'approuver et appuyer énergiquement l'opinion ci-dessus énoncée et nous espérons que le Grand Conseil maintiendra au budget le poste menacé.

BALE. — Les divers comités du tir fédéral qui aura lieu dans le courant de l'été prochain sont en pleine activité. L'époque du tir a été fixée au mois de juillet. Le comité central a contracté un emprunt de 200,000 fr. en actions de 100 fr. Cette somme est nécessaire pour l'acquisition des vins et les constructions. Bâle veut ramener les tirs fédéraux à leur simplicité primitive, et du reste la ville est exceptionnellement favorisée pour l'installation. En 1863, au tir de la Chaux-de-Fonds, les actions ont été remboursées à 110 %, 1865 (Schaffouse) 81 %, 1867 (Schwytz) 81 %, 1869 (Zoug) 98 %, 1872, (Zurich) 110 %, 1874 (St-Gall) 104 %, 1876 (Lausanne) 35 %.

BERNE. — Le 10 novembre, la société de cavalerie de la Suisse centrale était réunie à l'Hôtel du Cerf, à Moutiers, sous la présidence de M. le commandant Feller. Après l'examen des comptes, on s'occupa de la réduction du nombre des escadrons bernois; cette question fut renvoyée aux soins du comité. Ensuite de propositions du comité, il fut décidé que pour les prochaines courses suisses qui auront lieu à Berne, la société donnerait un subside de 400 fr.; le vœu fut émis que cette somme soit affectée à des prix pour l'équitation militaire. (Ajoutons que la société des officiers de cavalerie bernois a aussi décidé de participer à ces courses par un subside de 200 fr. pour prix au *steeple-chase* d'officiers.) Le président fit ensuite une proposition au sujet des cuisines de campagne qui ont bien fonctionné dans l'artillerie et l'infanterie; il serait possible, au moyen de ces cuisines, de nourrir les troupes mieux et plus rapidement qu'avec les cuisines organisées comme elles le sont actuellement; on peut encore ajouter l'économie de combustible, ce qui n'est pas à dédaigner. Ensuite de cette communication, il fut décidé de charger le comité central de la société des officiers de cavalerie suisse de faire une demande au département militaire pour obtenir que les cuisines de campagne soient, l'année prochaine, soumises à des essais dans quelques escadrons. Après le rapport de M. Feller, qui fut vivement remercié par l'assemblée, on discuta de la formation d'une société d'équitation. Le but de cette société est de perfectionner l'art de l'équitation en dehors du service. A l'unanimité, il fut décidé que les officiers et sous-officiers doivent prendre en mains l'organisation de semblables sociétés et de les former avant le printemps de 1879. La séance fut dignement terminée par le vote d'une somme de 100 fr., destinée moitié à la famille du colonel Metzener, moitié comme participation aux frais de l'érection d'un monument à la mémoire de cet officier qui a rendu de si grands services dans les affaires militaires du canton de Berne. La même somme a été accordée pour le même objet par la société des officiers de cavalerie bernois. Un banquet animé termina la journée.

Schw. Handels Courier.

FRANCE. — On signale la publication d'une carte du Département du Doubs qui est recommandée à l'attention des cantons suisses frontières. Elle est portative e contient le répertoire exact et complet de toutes les localités. Son auteur, M. Fournier, a exécuté la carte de l'Est à l'Ouest, de manière à donner sous une forme gra-

cieuse toute l'étendue territoriale comprise dans une ligne périmétrique qui part de Lons-le-Saulnier, contourne les villes de Dôle, Gray, Vesoul, Porrentruy, Neuchâtel, Yverdon, Lausanne et arrive en pointe à Genève par les rives du Léman; les lignes ferrées, voies de terre sont complétement indiquées.

Russie. — Nous lisons dans l'*Armée Française:* L'armée russe ayant pris part à la dernière guerre et entrée par la Roumanie se composait de 594,000 hommes.

Sur ce chiffre total on compte :

Blessés rapatriés par chemins de fer : Officiers, 800; soldats, 58,000.

Malades rapatriés par chemins de fer : Officiers, 150; soldats, 62,000.

Morts en Roumanie, 31,000 : Fratesti, 16,000; Giurgewo, 4,500; Jassy, 2000; Braïla, 3500; Galatz, 1,100; autres localités, 4000.

Morts en Bulgarie, 99,000 : 1° Blessés et malades, 80,000; 2° Gelés, 19,000.

Malades rapatriés par mer de San-Stefano à Odessa, sur 42 bâtiments, 31,000. Actuellement dans les hôpitaux, 29,000.

Retournant valides en Russie, environ 80,000, dont une faible partie est encore en Roumanie.

Ainsi donc il est mort 130,000 hommes en dix mois et, dans le même laps de temps, 181,050 hommes sont retournés dans la mère-patrie si gravement malades où si grièvement blessés qu'on n'a pu les garder sur le théâtre des opérations.

Si l'on ajoute à ce total de 311,050 hommes morts, malades ou blessés, les 80,000 valides qui ont été évacués après la conclusion de la paix, nous voyons que l'armée russe compte encore 202,950 hommes dans la Turquie d'Europe.

Espagne. — *Fabrication de canons en bronze-acier.* — En présence des bons résultats obtenus en Autriche avec les canons en bronze-acier, le ministre de la guerre d'Espagne avait chargé le colonel Plasencia d'aller recueillir le plus grand nombre de renseignements possible sur les procédés employés par le général d'Uchatius. A la suite d'un assez long séjour à Vienne, le colonel Plasencia réussit à se procurer par divers moyens les éléments nécessaires pour commencer, dès son retour en Espagne, des essais suivis sur la fabrication du bronze-acier, à la fonderie de Séville. Après bien des tâtonnements il est arrivé à faire des canons de 9c en bronze-acier, qui paraissent devoir remplacer avec avantage les canons en acier du même calibre fournis par l'usine Krupp au gouvernement espagnol. Ces canons se chargent par la culasse et pèsent 522 kil.; le poids du projectile est de 6 k.145; celui de la charge, 1,500 grammes. La vitesse à 35 mètres de la bouche à feu est de 484 mètres, et la pression intérieure des gaz, mesurée avec un appareil Rodman, est de 2,200 k. par centimètre carré. Un de ces canons a subi un tir d'épreuve de 1000 coups, sans laisser voir aucune trace de fatigue.

Canon de montagne démontable. — On vient d'essayer à Madrid un canon Armstrong de 7 livres (3 k.,175) destiné au service de montagne et construit de manière à pouvoir être porté à dos de cheval ou de mulet, ou même à dos d'homme en cas de nécessité absolue. Ce canon devant avoir une puissance comparable à celle de la pièce de 9 livres de l'artillerie à cheval, se compose de deux parties de poids égal qui peuvent être réunies ou séparées à volonté. Le poids total est de 380 livres (172 kil.); son calibre est de 2,5 pouces (63mm,5); la charge pèse 1 livre 5 onces (0 k.,594) et lance un projectile de 7 livres (3 k.,175) avec une vitesse de 1,400 pieds (427 mètres) par seconde.

Les essais ont été faits avec deux pièces, l'une se chargeant par la bouche, l'autre par la culasse, mais identiques pour toutes les autres dispositions. Les résultats obtenus ont été excellents; ainsi, pour une portée moyenne de 1165 yards (1064 mètres), la pièce se chargeant par la bouche tirait sous un angle de 2°10' et les écarts moyens étaient, en hauteur de 0,58 yard (0m,53), en direction de 0,54 yard (0m,49), et en portée de 13 yards (11m,88); la pièce se chargeant par la culasse tirait à 2187 yards (2000 mètres) de portée moyenne sous un angle de 5°5' et donnait des écarts moyens, en hauteur de 1,79 yard (1m,63), en direction de 1,2 yard (1m,37), et en portée de 18 yards (16m,45).

Le tir à shrapnels a été très satisfaisant : 5 coups à 1095 yards (1001 mètres) ont donné une moyenne de 97,6 atteintes. La moyenne était de 65 atteintes à 2190 yards (2002 mètres).

La cible était carrée et de 12 pieds (3m,66) de côté.

Ces essais ont été précédés d'un tir comparatif de deux pièces de campagne Armstrong identiques entre elles, mais se chargeant, l'une par la culasse, l'autre par la bouche : poids de la pièce, 896 livres (406 kil.); calibre, 3 pouces (76mm),

poids du projectile, 13 livres (5 k ,900) charge, 3,5 livres (1 k,587). Vitesse moyenne à la sortie de l'âme, 1600 pieds (488 mètres). Les différences entre le tir de ces deux pièces ont été si légères qu'on ne peut en tirer aucune conclusion.

ITALIE. — *Création d'un régiment d'artillerie de montagne.* Comme complément à l'organisation des compagnies alpines, le ministère de la guerre italien s'occupe de créer un régiment d'artillerie de montagne avec les six compagnies de forteresse de Turin et de Palerme, qui sont déjà armées de canons de montagne, et avec trois autres compagnies de forteresse qui seraient transformées en batteries de montagne. Ainsi le nouveau régiment d'artillerie de montagne se composera de 9 batteries réparties en trois brigades; provisoirement on n'en formerait que 7, y compris la batterie qui doit rester en Sicile. *Revue d'Artillerie.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 23. Lausanne, le 10 Décembre 1878. XXIII° Année

LA GUERRE EN AFGHANISTAN

Nous avons donné dans deux numéros précédents quelques détails géographiques et statistiques sur la contrée qui est en train de devenir le théâtre d'une guerre dont les effets peuvent être considérables pour deux des principales et plus puissantes nations de l'Europe[1]. Nous avons cité les principales voies de communication qui relient les principales villes de l'Afghanistan, Herat, Caboul et Kandahar, entre elles et avec les pays limitrophes, et énuméré les forces dont peuvent disposer l'émir Shere-Ali et ses partisans.

L'Angleterre maîtresse de l'Indoustan, sa plus grande source de richesse, et la Russie dont les progrès dans le centre de l'Asie ont fait des pas de géants depuis une dizaine d'années, devaient tôt ou tard se rencontrer sur le sol asiatique et se disputer la prépondérance dans le cœur de ce pays. Nous n'entrerons pas dans de longs détails sur les causes politiques de la guerre qui commence entre l'Afghanistan et ses puissants voisins. Disons seulement qu'une diversion, cherchée par la Russie pour détourner l'attention des Anglais de ses agissements en Turquie, paraît le point de départ de la conduite de l'émir qui a reçu un ultimatum de l'Angleterre. C'est conformément à cet ultimatum que les troupes anglo-indiennes ont ouvert les hostilités le 20 novembre.

La base d'opération de l'armée anglo-indienne est formée par le cours de l'Indus, depuis Attock jusqu'à Kurrachee : à Attock aboutit la voie ferrée de Calcutta qui doit être prolongée jusqu'à Peschawur; à Kurrachee, celle de Bombay; de Kurrachee, par la ligne de l'Indus qui remonte la rive gauche de ce fleuve jusqu'au confluent du Sutledjee et qui va, par Mooltan, rejoindre à Lahore le chemin de fer de Calcutta à Attock. Attock, Mooltan et Kurrachee sont donc les points principaux de la base d'opérations de seconde ligne: en première ligne se trouve Peschawur, Dera-Ismaïl-Khan et Quettah.

De son côté, l'émir de Caboul a, comme première ligne de défense, les fortins échelonnés sur les chemins qui conduisent de l'Hindoustan dans l'Afghanistan, et, comme seconde ligne de défense, les places fortes de Kandahar, Khalat-i-Ghilzai, Ghazni et Caboul.

Voici la composition et la répartition des troupes anglo-indiennes chargées d'envahir l'Afghanistan.

[1] Nous recommandons à nos lecteurs, pour suivre les opérations, la carte anglaise Joston. War Map of Afghanistan. Prix 1 fr. 50.

Ces troupes se subdivisent en trois groupes principaux :

L'armée de la vallée de Peschawur.

La colonne de Kouroum.

L'armée de Quettah.

Chacun de ces groupes a l'ordre de bataille suivant ;

Ordre de bataille de l'armée de la vallée de Peschawur. (Général Browne.)

1° COLONNE MOBILE DE PESCHAWUR. (Général Ross).

Infanterie. — 4e bataillon de rifles anglais, 700; le bataillon du 87e régiment anglais, 700; le bataillon du 17e régiment anglais, 700; le bataillon du 27e régiment indigène, 500; le bataillon du 14e régiment indigène, 500; le bataillon du 20e régiment indigène, 500; le bataillon du 4e régiment de Goorkhas, 500. — Total, 4,100 hommes.

Artillerie. — Batterie lourde I de la brigade anglaise C., 150; batterie E. de la 3e brigade anglaise, 150; batterie lourde J de la brigade anglaise A. 150; batterie de montagne H de la 9e brigade anglaise, 80; batterie C de la 3e brigade anglaise, 150. — Total, 680 hommes.

Cavalerie. — 3 escadrons du régiment des lanciers du Bengale, 350; 3 escadrons du 14e régiment de lanciers du Bengale, 350. — Total, 700 hommes.

Génie. — 2 compagnies de sapeurs-mineurs indigènes. — 200 hommes.

Total de la colonne mobile de Peschawur, 5,680 hommes.

2° GARNISON DES AVANT-POSTES DE MURDAN ET NOWSHERA.

Infanterie. — 2e bataillon du 9e régiment anglais, 700 ; le bataillon du 7e régiment indigène, 500; le bataillon du 22e régiment indigène, 500. — Total, 1,700 hommes.

Artillerie. — 9e batterie lourde de la 3e brigade anglaise, 80; 4e batterie indigène du Punjab, 80. — Total, 160 hommes.

Cavalerie. — 3 escadrons du 17e régiment indigène, 350.

Total des avant-postes de Murdan et de Nowshera, 2,210 hommes.

3° RÉSERVES. (Général Maude). *(a)* A HASSAN-ABDUL.

Infanterie. — Le bataillon du 51e régiment anglais, 700; le 1er bataillon du 5e régiment anglais, 700; le bataillon du 2e régiment de Goorkhas, 500; le bataillon du 21e régiment indigène, 500; le bataillon du 28e régiment indigène, 500; le bataillon du 45e régiment indigène, 500; le bataillon indigène de Mairwarra, 500. — Total, 3,900 hommes.

Artillerie. — Batterie lourde D de la brigade anglaise A., 150; batterie lourde H de la brigade anglaise C., 150; batterie C de la 4e brigade anglaise, 150. — Total, 450 hommes.

Cavalerie. — 3 escadrons du 9e régiment de lanciers anglais, 350, 3 escadrons du 10e régiment de lanciers du Bengale, 350. — Total, 700 hommes.

Génie. — 3 compagnies de sapeurs-mineurs indigènes, 300 hommes.

Total de la réserve d'Hassan-Abdul, 5,350 hommes.

(b) A RAWUL-PINDI.

Infanterie. — 1er bataillon du 12e régiment anglais, 700; 1er bataillon du 25e régiment anglais, 700; le bataillon du 6e régiment indigène, 500; Le bataillon du 11e régiment indigène, 500. — Total, 2,400 hommes.

Artillerie. — Batterie D de la 4e brigade anglaise, 150 hommes.

Cavalerie. — 2 escadrons du 10e régiment de hussards anglais, 234; 3 escadrons du 13e régiment du Bengale, 350. — Total, 584 hommes.

Total de la réserve de Rawul-Pindi, 3,134 hommes.

Total des réserves, 8,484 hommes.

Total de l'armée de la vallée de Peschawur, 16,374.

Ordre de bataille de la colonne de Kouroum (Général ROBERTS.)

1° COLONNE MOBILE.

Infanterie. — 2e bataillon du 8e régiment anglais, 700; le bataillon du 21e régiment indigène, 500; le bataillon du 23e régiment indigène, 500; le bataillon du 29e régiment indigène, 500; le bataillon du 5e régiment de Goorkhas, 500; le bataillon du 20e régiment du Punjab, 500. — Total, 3200 hommes.

Artillerie. — Batterie lourde F. de la brigade A., 150; 1re batterie de montagne indigène, 80. — Total, 230 hommes.

Cavalerie. — 1 escadron du 10e régiment de hussards anglais, 116; 2 escadrons du 12e régiment de cavalerie du Bengale, 350. — Total, 466 hommes.

Génie. — 1 compagnie de sapeurs-mineurs indigènes, 100 hommes.

Total du détachement mobile, 3996 hommes.

2e RÉSERVE A KOHAT.

Infanterie. — Le bataillon du 72e régiment anglais, 700 hommes.

Artillerie. — Batterie E. de la 3e brigade, 150 hommes.

Total de la réserve du Kohat, 850 hommes.

3e GARNISON DE KOHAT.

Infanterie. — Le bataillon du 5e régiment indigène, 500 hommes.

Artillerie. — 5e batterie de garnison indigène, 80 hommes.

Cavalerie. — 3 escadrons du 5e régiment de cavalerie du Punjab, 350 hommes.

Total de la garnison de Kohat, 930 hommes.

Total de la colonne de Kouroum, 5776 hommes.

Ordre de bataille de l'armée de Quettach (Général STEWART.)

1° COLONNE DE QUETTAH (Général BIDDULPH).

Infanterie. — Le bataillon du 70e régiment anglais, 700; le bataillon du 1er régiment du Punjab, 500; le bataillon du 19e régiment indigène, 500; le bataillon du 20e régiment indigène, 500; le bataillon du 32e régiment indigène, 500; 2e bataillon du 29e régiment de Bombay, 500; le bataillon du 30e régiment de Bombay, 500. — Total, 3700 hommes.

Artillerie. — Batterie E de la 4e brigade anglaise, 150; 3e batterie de montagne de Peschawur, 80; 2e batterie de montagne de Bombay, 80. — Total, 340 hommes.

Cavalerie. — 3 escadrons du 1er régiment du Punjab, 350; 3 escadrons du 2e régiment du Punjab, 350; 3 escadrons du 3e régiment de Scinde, 350. — Total, 1050 hommes.

Génie. — 1 compagnie de sapeurs-mineurs indigènes, 100; soldats indigènes du parc de campagne, 100. — Total 200 hommes.

Total de la colonne à ou en marche vers Quettah, 5260 hommes.

2° COLONNE EN VOIE DE FORMATION A MOOLTAN, AVANT DE MARCHER VERS QUETTAH. (Général STEWART.)

Infanterie. — Le bataillon du 50e régiment anglais, 700; 2e bataillon du 60e régiment anglais, 700; le bataillon du 12e régiment indigène, 500; le bataillon du 15e régiment indigène, 500; le bataillon du 25e régiment indigène, 500; le bataillon du 1er régiment de Goorkhas, 500; le bataillon de 3e régiment de Goorkhas, 500. — Total 3900 hommes.

Artillerie. — Batterie lourde A. de la brigade anglaise B., 150; batterie G. de la 4e brigade anglaise, 150; 5e batterie lourde de la 11e brigade anglaise, 80; 6e batterie lourde de la 11e brigade anglaise, 80; 11e batterie de montagne de la 11e brigade anglaise, 80; 13e batterie de la 8e brigade anglaise, avec train de siège, 80; 16e batterie de la 8e brigade anglaise avec train de siège, 80; 8e batterie de la 11e brigade anglaise, avec train de siège, 80. — Total, 780 hommes.

Cavalerie. — 3 escadrons du 15e régiment de hussards anglais, 350; 8 escadrons du 8e régiment du Bengale, 350; 3 escadrons du 19e régiment de lanciers du Bengale, 350. — Total, 1050 hommes.

Génie. — 3 compagnies de sapeurs-mineurs indigènes avec train, 300; soldats indigènes du front de campagne, 300. — Total 600 hommes.

Total de la colonne en voie de formation à Mooltan, avant de marcher vers Quettah, 6,330 hommes.

Total de l'armée de Quettah, 11,590 hommes.

Total général : 43 bataillons d'infanterie; 26 batteries d'artillerie; 45 escadrons de cavalerie et 10 compagnies de sapeurs équivalant à 33,740 hommes, dont 13,090 anglais.

Le commandement de l'armée de Quettah est réservé au général Stewart qui doit amener sa division dans cette ville, venant de Mooltan. Le corps d'armée placé sous ses ordres sera composé de deux divisions à deux brigades de trois bataillons d'infanterie et d'une division à deux brigades de neuf escadrons de cavalerie; le général Stewart aura donc en réserve deux bataillons. La division qui est en train de se concentrer à Mooltan aura comme chefs des deux brigades d'infanterie et de celle de cavalerie, les colonels Barter, Hugues et Fane.

Quant à l'artillerie de l'armée de Quettah, on a tenu compte dans sa composition du fait qu'elle trouvera sur la route de Quettah à Caboul des forteresses telles que Kandahar, Khalat-i-Ghilzai et Ghuzni. Deux des batteries ont chacune trois pièces de 40 Armstrong (à chargement par la culasse), trois mortiers de 8 pouces et éventuellement un obusier de 6,3 pouces; ces batteries ont chacune neuf éléphants pour le transport des bouches à feu; de plus, chaque

batterie aura 300 bœufs pour amener les pièces sur le terrain, vu que les éléphants ne supportent pas le feu d'artillerie. Les canons que nous venons de citer peuvent servir comme pièces de campagne ou comme pièces de position. Néanmoins, l'armée de Quettah sera pourvue d'un parc de siège de 14 bouches à feu, soit six obusiers rayés de 6,3 pouces; quatre canons de 40 et quatre de 25 Armstrong (à chargement par la bouche).

D'après la répartition de l'armée anglaise d'opérations contre les Afghans, on peut établir quels seront les points ou passages par lesquels le pays sera envahi ; ce sont, au sud, les passes de Kodjack, route de Quettah à Kandahar; au N., les passes de Khouroum, route de Thal à Caboul, et celles de Khyber, route de Peshawur à Caboul. La passe de Gomul ne paraît pas devoir être pratiquée, pour le moment du moins.

Le 20 novembre, les hostilités ont commencé. Le général Biddulph s'est avancé sur la route de Candahar, de Quettah à Pishin avec une partie de sa division pour attendre l'arrivée du général Stewart qui devait lui amener une division de Mooltan. Le général Roberts est entré dans la passe de Khouroum, venant de Thal,

Le fort d'Ali-Musdjid a été pris par le général Browne; nous empruntons au *Globe* la relation de ce fait d'armes :

« A la pointe du jour, jeudi, le général Browne se trouvait dans la petite plaine derrière Jamrood, surveillant la marche de l'armée. L'avant-garde, sous les ordres du général Appleyard, défila d'abord ; puis vint l'aîle formée par le quatorzième des Sikhs, un régiment magnifique, suivi du 81[e] régiment de la Reine, des deux compagnies de sapeurs natifs, d'une batterie de montagne et des batteries montées d'artillerie Manderson. Aussitôt ce défilé terminé, l'état-major se porta en tête de la colonne. La route est très dure jusqu'à Shadi-Bughiar-Glen; à partir de ce point, elle est plus facile, surtout celle du général Mackeson.

Un piquet de cavalerie était visible au sommet des hauteurs de Shagaï, tout à fait hors de portée. L'avant-garde marcha bravement contre lui et eut promptement escaladé une hauteur d'où, vers dix heures, elle ouvrit le feu sur la cavalerie ennemie. Celle-ci, après avoir riposté pour la forme, battit en retraite ; la colonne anglaise, marchant en avant et faisant feu de temps à autre, atteignit la hauteur de Shagaï, d'où on apercevait Ali-Musjid à une portée de 2,500 mètres, la position fut dégagée par le feu de notre artillerie, et les Sikhs marchèrent sur la droite des ouvrages qui entourent Musdjid, tandis que d'autres détachements attaquaient à gauche et occupaient sans résistance le village de Lalla-Chena et la tour qui s'élève sur la colline qui est derrière.

A midi, Ali-Musjid lança le premier projectile qui éclata en l'air. Un second, mieux dirigé, tomba sur l'emplacement qu'occupait l'état-major, un peu en arrière, mais il n'éclata pas. Un certain temps était nécessaire à notre grosse artillerie pour gravir la hauteur, et, en attendant, les batteries montées allèrent installer sur nôtre droite des pièces de campagne. Le fort d'Ali-Musdjid répondait à notre feu, et la canonnade devint un instant assez vive. En même

temps on entendait sur la gauche d'Ali-Musdjid une fusillade nourrie. On comprit que c'était le mouvement tournant que Mapcherson opérait sur notre droite; mais les Afghans autour d'Ali-Musdjid tinrent bon, malgré qu'ils fussent ainsi menacés de flanc aussi bien que de front. Le feu de notre artillerie était bien dirigé et nourri; les Afghans ripostèrent d'abord avec une certaine énergie, mais ils furent ensuite réduits au silence.

Vers une heure, les canons de 40, ainsi que les pièces de 9 de Magennis arrivèrent et prirent la place des batteries montées. Les batteries de 40 ouvrirent le feu contre la droite de la position afghane. Les canons afghans ripostaient lentement et avec un tir assez juste, principalement du bastion central. Mais, à deux heures, deux obus de 40 frappèrent en plein cet ouvrage, qu'ils démolirent en partie et dont ils démontèrent la meilleure pièce. L'infanterie, protégée par le feu de l'artillerie, se mit alors en marche et les tirailleurs commencèrent à gravir alors le versant du Kohtas. On entendait toujours à droite le feu de la brigade opérant le mouvement tournant.

Peu après, l'infanterie accentua son mouvement. La quatrième brigade prit à gauche, escaladant les rochers dans la direction d'Ali-Musdjid, tandis que la troisième brigade opérait par la droite. Lorsque le dernir mamelon à gauche fut franchi, les tirailleurs se déployèrent sur le plateau qui s'étend presque jusqu'au pied d'Ali-Musdjid, entretenant un feu très vif, auquel l'ennemi ripostait avec entrain. En même temps la batterie de Manderson, qui avait suivi le lit du torrent, prenait part à l'action. Quatre pièces se mirent à tonner, et l'ennemi, de son côté, démasqua une nouvelle batterie. Dans cette situation, afin de faciliter l'action simultanée des deux brigades envoyées pour effectuer le mouvement tournant, et en raison, d'autre part, de l'heure avancée, car le soleil commençait à disparaître derrière les montagnes, les opérations furent suspendues jusqu'au lendemain, et, toutes les dispositions prises, les troupes campèrent sur leurs positions. La troisième brigade était installée presque au pied du flanc droit de la position d'Ali-Musdjid et à portée de son feu.

Le fort d'Ali-Musdjid fut abandonné par les Afghans à la faveur de l'obscurité, pendant la nuit, si bien que le lendemain, à l'aube, les troupes anglaises purent l'occuper sans obstacle. Les canons et les tentes de l'ennemi tombèrent en leur pouvoir. Les pertes des Anglais dans cette journée ont été insignifiantes. *(A suivre.)*

L'Autriche en Bosnie et en Herzégovine.

(Suite.)

Nous avons, dans notre dernier numéro, exposé la situation de l'armée Austro-hongroise en Bosnie et en Herzégovine, à la fin de septembre; il est certain qu'elle était bien meilleure que celle du XIIIe corps d'armée à la fin d'août.

L'occupation pouvait être considérée comme complète, la formati

de fortes bandes d'insurgés étant devenue, en fait, impossible. Mais les difficultés de toute nature n'étaient pas encore vaincues ni la guerre proprement dite terminée. En effet, à la fin de septembre, les dépêches annonçaient que les orages et les grandes pluies des derniers jours avaient causé de grands dégâts aux voies de communication dans la Bosnie; les routes devenaient impraticables et des milliers de voitures étaient condamnées à l'immobilité.

La Bosna, dans une crue, le 28 septembre, emporta les ponts formant la seule liaison entre Maglaj et Doboj; des mesures énergiques furent prises pour les rétablir le plus solidement possible. Le général Szapàry qui était, avec son état-major, sur la rive gauche de la Bosna, dut attendre que les ponts fussent rétablis pour continuer sa marche sur Maglaj et Serajewo.

La question des communications, dit la *Rivista Militàre*, sera fort importante en Bosnie, car l'Autriche devra tenir sur pied des troupes nombreuses pendant la prochaine saison d'hiver, puisque du maintien de ces communications dépend tout le service d'alimentation de l'armée.

Le *Wiener Tagblatt*, dit, à ce propos, que, entre Maglaj et Doboj, on vit de nombreux véhicules et un train entier avec 270 chars portant des fours de campagne, complétement enfoncés dans la fange; de là, grande difficulté à fabriquer du pain pour l'armée. Près de Brod, étaient mouillés 60 navires légers (schlipper) avec 5000 quintaux de matériel de guerre qu'on ne pouvait décharger, vu le manque de place et d'abris. L'avoine en sacs, amoncelée en tas énormes, commença à germer.

Du reste, la question du sandjakat de Novi-Bazar n'était pas encore décidée. Les relations autrichiennes assurent que le général Philippovich avait l'intention d'en faire l'objectif d'une campagne au printemps; mais, il fallait d'abord, pendant l'hiver, tenir de nombreuses troupes sur la ligne de la Drina, ce qui compliquait encore le problème déjà ardu de l'alimentation. Enfin, le corps d'occupation était sur tous les points harcelé par des *guérillas*. Des nouvelles récentes parlent de l'apparition de bandes d'insurgés près de Doboj, à Tesanj, à Zenicza, à Maglaj; là est peut-être la cause du retour imprévu du général Szapàry vers la Bosna, retour sur lequel les détails manquent.

L'existence de ces petites bandes tenant les troupes constamment en éveil, menaçant les escortes et les détachements, rendant peu sûres les communications et la marche régulière des convois, oblige évidemment l'Autriche à tenir sur pied une force beaucoup plus grande que celle qui serait nécessaire pous combattre un corps d'insurgés nombreux et déterminés.

Avec la possession de Banyaluka et depuis la prise de Kljuc, de Bihacs et de Livno, l'occupation des districts sud et est de la Croatie turque était assurée. Les districts de Cazin, de Buzim et de Vernogracz qui forment, sur la gauche de l'Unna, la pointe nord-ouest de la Bosnie, séparés du reste du pays et serrés entre les frontières autrichiennes, ne pouvaient offrir d'autre résistance que celle tenant à la nature d'une contrée montueuse, coupée, âpre et presque sans voies de communication.

La 14e division (Pielsticker) et la brigade Zach (de la 36e) qui étaient entrés à Bihacs le 19 septembre, avaient, les jours suivants, procédé au désarmement des villages voisins. Ce ne fut qu'à la fin du mois que la 14e division, sous les ordres du général de brigade Reinländer, se dirigea vers les districts qui n'avaient pas encore été occupés.

Ce fut dans les gorges de Pecko-Gora, où étaient réunis les insurgés de Cazin, de Buzim et de Vernogracz, qu'eut lieu le premier choc, le 6 octobre. Les Autrichiens comptaient treize bataillons, et les insurgés quelques milliers d'hommes; la lutte fut longue et acharnée. Les insurgés, après plusieurs heures d'une résistance désespérée, durent céder au nombre et se retirèrent en subissant de grandes pertes; les Autrichiens laissèrent sur le terrain 47 morts et 184 blessés.

Le lendemain, 7 octobre, le général Reinländer se dirigea vers la Glina. Les insurgés voulurent encore s'opposer à la marche des troupes impériales, mais après un court combat ils se dispersèrent. Pozdwidz, Vernogracz et Buzim furent occupés sans autre résistance et les habitants désarmés.

Le dernier refuge des insurgés dans la Croatie turque a été le petit fort de Kladus, près de la frontière occidentale ; mais, cernés dans ce réduit par le 12e bataillon de chasseurs, les rebelles durent se rendre le 10 octobre.

En même temps, l'occupation autrichienne se terminait dans l'Herzégovine et dans les districts orientaux de la Bosnie; la grande guerre, vers le milieu d'octobre, était finie ; il ne restait plus à combattre que çà et là quelques petits partis d'insurgés.

Quant à l'occupation du Sandjakat, de Novi-Bazar, il semble qu'on ne dut pas l'exécuter pour le moment, le gouvernement Austro-Hongrois ayant déclaré sa tâche remplie en Bosnie et en Herzégovine.

On doit croire, dit la *Rivista Militare*, que des raisons politiques, parmi lesquelles la crise ministérielle hongroise, ont décidé le gouvernement impérial à rappeler dans les confins de l'empire et à mettre sur le pied de paix une partie des forces de la IIe armée. Du reste, cette mesure était rendue presque indispensable par l'immense difficulté des approvisionnements.

En exécution de cette décision, le ministère de la guerre a pris les dispositions suivantes :

Tous les quartiers-généraux de corps d'armée doivent regagner le territoire de l'empire pour passer, le 20 octobre, au pied de paix ; les généraux Ramberg, Szapàry et Bienerth retourneront au siége de leurs commandements territoriaux ; le duc de Wurtemberg reste à Serajewo.

Les divisions d'infanterie Nos 6, 14, 31 et 33 seront, à dater du 1er novembre, mises sur le pied de paix et rentreront dans les cercles militaires de Gratz, Agram, Buda-Pest et Presbourg.

La 40e brigade d'infanterie (20e division), la batterie 21, XII et les services auxiliaires divisionnaires seront disloqués dans l'Esclavonie. La 39e brigade d'infanterie de la même division fera le service *d'étapes* dans la vallée de la Bosna.

La 10e brigade d'infanterie est adjointe à la 18e division et les régiments Nos 27 et 32 de cette dernière, sans cesser d'en faire partie, gagneront la Dalmatie avec le 5e bataillon du 22e régiment. La 18e division sera ainsi composée de quatre brigades de montagne, parmi lesquelles la 2e établira son siége à Zara et dépendra du commandement territorial de la Dalmatie septentrionale.

Les régiments de cavalerie, dragons No 14, hussards Nos 7, 8 et 10, seront mis sur pied de paix et regagneront de suite les garnisons qu'il occupaient avant la guerre. Il restera en Bosnie seulement les régiments de uhlans 5 et 12.

Toutes les batteries de gros calibre seront renvoyées aux siéges de leurs régiments respectifs et réduites à l'effectif de paix.

En général, les compagnies d'infanterie auront leur effectif fixé à 162 hommes et celles du génie et des pionniers à 180 hommes.

Cette réduction des forces porte à 70,000 hommes environ l'effetif du corps d'occupation en Bosnie et en Herzégovine, et diminue d'autant les difficultés d'approvisionnement.

Les 7e et 36e divisions restant dans la Croatie turque et la Bosnie occidentale peuvent tirer leurs ressources de la Croatie autrichienne et de la Dalmatie septentrionale, usant pour cela des routes venant de Gradisca, Novi, Bihacs et Livno. La 13e division, qui occupe le nord-est de la Bosnie et une partie de la 4e division, qui se trouve dans la haute vallée de la Spreca, ont leurs lignes d'étapes par Samacs, Brcka et Raca.

La route dans la vallée de la Bosna, gardée par la 39e brigade, servira uniquement aux troupes réunies autour de Serajewo, c'est-à-dire la 1re division, le gros de la 4e et la réserve. Enfin, la 18e division, demeurant en Herzégovine, trouvera dans la vallée de la Narenta sa ligne naturelle d'étapes.

Malgré toutes les précautions prises et le plus grand ordre dans les mouvements des troupes et des convois, chaque jour rendait plus pénible, tant la rentrée en Autriche des corps démobilisés, que l'approvisionnement de ceux restant en Bosnie; les troupes souffraient beaucoup du mauvais état des routes; des voitures, quoique attelées de 8 chevaux, mirent onze jours pour aller de Brod à Serajewo, ne faisant que 20 kilomètres par jour. Si l'on en croit les journaux viennois, le service des subsistances, au début de novembre, était si difficile que, à Serajewo, on dut mettre les troupes à la demi-ration.

L'Autriche qui avait, dit la *Rivista Militare*, commencé l'occupation militaire de la Bosnie et de l'Herzégovine avec peu de troupes, ne tenant pas compte du légitime sentiment des populations désireuses d'avoir un gouvernement fort et ferme, mais ennemies de toute domination étrangère, dut bientôt reconnaître la nécessité d'augmenter puissamment ses moyens d'action, afin d'arriver à vaincre l'héroïque résistance des habitants des pays occupés. C'est seulement cet énergique effort, qui de prime abord a pu paraître excessif, qui permet aujourd'hui de diminuer de nouveau les troupes d'occupation et rend possible de faire vivre les corps qui restent dans un pays naturellement pauvre et de plus épuisé par une

Si l'on doit admirer sans réserve la discipline, la valeur et la persévérance des troupes impériales, il est de toute justice de témoigner un sentiment de respect pour ce peuple qui, dans la défense de son indépendance menacée, combat tant que le dernier homme peut tenir une arme.

Pour terminer cet exposé de la guerre en Bosnie et en Herzégovine, donnons quelques renseignements sur les pertes des troupes austro-hongroises.

Pertes d'après les listes ministérielles	3795
Pertes portées dans les dépêches officielles mais non encore publiées sur les listes ministérielles.	2500
Total,	6295 morts,

blessés ou disparus.

Le corps qui a le plus souffert est le 22e régiment d'infanterie (Trieste) qui a eu 352 hommes morts, blessés ou disparus dans les combats de Banyaluka et de Kljuc.

D'après les listes ministérielles, on trouve par le rapport entre les pertes en officiers et en soldats : Morts ou disparus : 1 officier sur 3 sous-officiers ou caporaux et 12 soldats. Blessés : 1 officier sur 5 sous-officiers ou caporaux et 21 soldats. Si le rapport entre l'effectif des officiers et celui de la troupe est admis à 1 : 45, ou 50, les officiers ont eu des pertes triples de celles de la troupe.

Les chemins de fer français et allemands.

Le correspondant allemand de l'*Avenir Militaire* adresse à ce journal les lignes suivantes, qui, nous en sommes persuadés, intéresseront nos lecteurs :

En France, comme en Italie, un développement considérable du réseau ferré est à l'étude. Le développement projeté est de 13,000 kilomètres en France et de 6,000 en Italie. Au commencement de la guerre de 1870, les chemins de fer avaient, en Allemagne et en France, un développement à peu près égal. En effet, au 1er janvier 1870, il y avait, en fait de voie ferrées :

17,322 kilomètres en Allemagne,
16,954 » France.

Mais de 1870 à 1878, les deux réseaux ont subi un développement fort inégal, savoir :

12,981 kilomètres en Allemagne,
6,424 » France.

De sorte qu'au 1er janvier 1878, le réseau exploité se monte, dans les deux pays, à :

30,303 kilomètres en Allemagne,
23,384 » France.

Dans ces chiffres sont comprises les petites lignes locales, dont il existe 2,500 kilomètres en France et 600 en Allemagne. Mais les lignes locales, comme on sait, n'ont aucune valeur au point de vue stratégique, ce qui augmente encore l'infériorité de la France qui, finalement, a un tiers de parcours ferré de moins que l'Allemagne.

Au point de vue de la longueur du réseau, comme à celui de l'importance des lignes, l'Allemagne a donc sur la France une avance considérable.

Un autre avantage du réseau allemand sur les lignes françaises se trouve dans la direction des grandes voies ferrées. En France, l'ensemble du réseau a la forme d'une série de rayons convergeant vers Paris. En Allemagne, les grandes lignes vont presque toutes parallèlement du cœur de l'empire vers la frontière. En 1870, les armées allemandes se servirent pour effectuer leur rapide concentration de neuf de ces voies ferrées courant vers le Rhin. Depuis ce temps, deux nouvelles lignes ont été créées dans cette direction, de sorte que le nombre des voies ferrées pouvant servir à une concentration de l'armée allemande sur la frontière française s'élève à onze, tandis que la France ne possède pour cela que six lignes ferrées.

Un nouvel avantage du réseau allemand consiste en ce fait qu'à part le royaume de Saxe, la partie de beaucoup la plus dense du réseau se trouve du côté de la frontière et surtout en Alsace-Lorraine. J'ai eu, en effet, souvent à signaler, dans le *Reischland,* la construction de nombreuses *Erbswurstbahnen (lignes de saucisses aux pois)*; c'est le nom que le malin paysan alsacien donne à ces chemins de fer purement militaires dont M. de Moltke a sillonné le pays, en l'absence ou en dépit de tous les intérêts locaux ou généraux de la contrée. Dans les provinces rhénanes, dans le Palatinat bavarois, dans la Hesse, dans le pays de Bade, le réseau n'est pas moins serré. En France, la richesse de votre frontière de l'est en bonnes lignes militaires est à cent piques d'atteindre le même degré.

Ce n'est pas tout : la proportion des lignes à double voies, dont le rendement est si notable, est bien plus forte dans le nouvel empire que dans la nouvelle république. Vous n'avez qu'une ligne, entre le cœur du pays et la frontière, qui soit dans toute sa longueur à deux voies. L'Allemagne en avait quatre dès 1870.

Enfin le matériel roulant en Allemagne est bien supérieur à celui de la France au point de vue du service militaire des voies ferrées. L'Allemagne possède, en matériel, de quoi transporter quarante corps d'armée en un seul voyage, à supposer qu'il fallut par corps d'armée 100 trains de 50 voitures. De plus, les wagons allemands se prêtent beaucoup mieux au transport des troupes que les voitures françaises, si basses et si exiguës, que les chevaux n'y peuvent pas être transportés tout sellés.

Le seul point faible du réseau allemand, au point de vue militaire, c'est que tandis qu'en France, à la réserve des petites lignes d'intérêt local, tout le réseau appartient presque exclusivement à sept grandes compagnies, en Allemagne, l'administration de la guerre est obligée de compter avec 59 directions, dont 19 seulement relèvent de l'Etat. Mais, même à cet égard, l'empire allemand est en progrès, puisque dès aujourd'hui, 19,000 kilomètres, presque l'équivalent de tout le réseau français, sont sous la direction de l'Etat, et vous pouvez être certain qu'on ne s'en tiendra pas là.

Déjà, en effet, les journaux annoncent que 4500 kilomètres de nouvelles voies sont à l'étude et ne tarderont certainement pas à être mis en construction, car en Allemagne, — il faut leur rendre cette justice — étudier une question n'est pas synonyme de l'enterrer.

D'un autre côté, l'acquisition des chemins de fer privés par l'Etat recommence aussi à occuper la presse allemande. Ce sont, d'après les journaux prussiens, les grandes lignes partant de Berlin qui seraient rachetées les premières. Déjà des pourparlers ont été entamés entre le gouvernement prussien et la ligne de Berlin-Potsdam-Magdebourg. Aujourd'hui, le bruit court que la ligne de Berlin-Anhalt suivrait de près sa rivale. Ces deux lignes qui relient Berlin au midi de l'Allemagne, l'une par Halle, la vallée de la Saale et la Thuringe, l'autre par Magdebourg et le Hanovre se font une concurrence qui prend souvent, parait-il, un caractère assez

aigu. Berlin-Anhalt aurait vu, avec appréhension, les avances faites à l'Etat, par Berlin-Magdebourg. L'Etat, de son côté, aurait jeté son dévolu sur Berlin-Anhalt. De là, ces négociations.

De tous ces faits, il me semble que la France doit pouvoir tirer des conclusions qu'il serait bon pour elle de mettre à profit à l'occasion des travaux de longue haleine qu'elle va entreprendre pour l'amélioration de son réseau ferré. Au point de vue militaire les lignes françaises se trouvent, en effet, vis-à-vis des lignes allemandes dans un état d'infériorité dont la révélation me semble être un devoir pour la presse française. De même, le premier devoir du gouvernement, avant même de voir si les chemins de fer projetés satisfont au point de vue commercial et industriel, est de s'assurer s'ils concourent à remédier à cette infériorité qui est, pour la France, dans l'éventualité toujours à prévoir d'une guerre avec l'Allemagne, la source des plus graves dangers.

L'importance de cette question des chemins de fer, considérée au point de vue militaire, est d'ailleurs si grande qu'en Allemagne on n'a négligé l'étude d'aucune des faces sous lesquelles elle peut être envisagée. Témoin le *Militär Wochenblatt*, qui consacre, dans un numéro du mois dernier, son article de tête à la *tactique des lignes ferrées*.

Vos lecteurs me sauront certainement gré de leur donner dans cette lettre une idée de cet important travail.

L'auteur commence par établir quels sont les éléments qui dans une ligne ferrée doivent être l'objet de l'attaque ou de la défense. Ces éléments sont :

La voie elle-même,
Les gares avec leur matériel,
La ligne télégraphique et les appareils à signaux,
Le matériel roulant.

En ce qui concerne la voie, il est clair que le simple arrachement des rails, même sur une assez grande longueur, ne constitue qu'une dégradation insignifiante, quand la partie adverse dispose des moyens de réparation nécessaire. La destruction d'un pont important et d'un grand tunnel mettent au contraire la voie hors de service pour des semaines. La destruction d'une bifurcation a aussi une grande portée.

Dans les gares, ce qu'il importe le plus de détruire, ce sont les réservoirs à eau et les dépôts ou ateliers de réparation du matériel. La destruction de ces réservoirs et de ces dépôts ne tarderait pas à compromettre gravement la circulation.

La destruction du télégraphe (celle des appareils est plus efficace que celle des conducteurs) compromet aussi très sérieusement la marche régulière, sûre et rapide des trains.

En ce qui concerne le matériel roulant on le détruit plus sûrement par l'incendie ou par la rupture des roues, des essieux.

La tactique de l'attaque doit consister à détruire les lignes ferrées de l'ennemi aussi complétement que possible. Pour cela l'on sera conduit à attaquer de préférence les gares, les tunnels, les ponts. Mais, comme ces points sont en général solidement gardés, les moyens de l'attaque doivent être proportionnés à ceux de la défense. Quand le but à atteindre est d'interrompre le service d'une manière passagère, il vaut mieux s'en prendre à la voie. Quelques hommes, avec les moyens dont on dispose aujourd'hui, suffisent pour cela. Tenir l'expédition secrète et s'arranger de manière que le défenseur s'aperçoive de la destruction le plus tard possible.

Quant à la défense, voici les mesures à prendre :

1. Les points importants (gares importantes, bifurcations, tunnels, ponts) reçoivent une forte garnison et seront fortifiés.

2. Les points d'importance secondaire (petites gares, ponceaux, talus, tranchées) sont militairement occupés, avec un blockhaus ou deux ou des maisons organisées pour la défense comme appui.

3. Tous ces points sont reliés par des patrouilles d'infanterie et de cavalerie.

4. Toute la longueur de la ligne est surveillée au moyen de groupes installés dans des observatoires (maisons, arbres élevés, clochers), qui correspondent entre eux au moyen de patrouilles et de signaux optiques.

5. Le matériel roulant disponible, des approvisionnements de houille, de rails, de traverses, de ponceaux, d'outils de toute espèce, des équipes d'ouvriers, un train de réparation constamment tenu prêt à partir, sont réunis dans l'enceinte fortifiée qu'on aura élevée autour des points les plus importants de la voie. Une colonne d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie est constamment tenue prête à être portée sur un point menacé.

6. Les mesures militaires ont d'autant plus d'importance que le terrain est plus accidenté.

Telles sont, à grands traits, les règles de l'attaque et de la défense des voies ferrées, d'après l'étude du *Militär Wochenblatt*. L'objectivité de cette étude montre combien il est important de ne pas négliger ce côté de la question des chemins de fer, qui semble un peu secondaire en France, ce qui m'a déterminé à consacrer toute cette lettre à l'important sujet que je viens de traiter.

BIBLIOGRAPHIE

Note sull' ordinamento défensivo della regione alpina, del tenente G. Zavattari, une brochure in-8 de 23 pages. Voghera Carlo. Rome, 1878.

Sous ce titre ont paru quelques pages fort intéressantes sur la question si importante pour l'Italie de la défense des Alpes. Nous donnerons un aperçu de cette brochure en en citant les traits principaux.

Au début, l'auteur pose les traits suivants :

« Les Alpes forment une *région transitoire de mouvement* dans les théâtres de guerre compris entre le Pô, le Rhône, le Rhin et le Danube ».

« Les Alpes forment un *échiquier tactico-logistique* spécial ».

« Le passage simultané, à travers la ligne des Alpes, de plusieurs colonnes réunies derrière les montagnes et leur arrivée simultanée dans la plaine, constituent l'idéal d'une opération militaire bien conduite ».

Ceci établi, l'auteur pose ainsi sa tâche : « Trouver une organisation défensive de la frontière alpine qui réponde à l'importance militaire de cette ligne d'obtacle et qui soit en harmonie avec la situation militaire générale du pays ». La ligne de plus grande importance de la frontière militaire terrestre de l'Italie n'est pas en tous ses points un obstacle militaire uniformément distribué. Il s'en suit donc :

« Que la ligne des Alpes, au point de vue militaire, se décompose en plusieurs échiquiers, puisque les grandes lignes d'obstacle fixent le nombre et la direction des grandes lignes de mouvements militaires.

» Que ces échiquiers, ayant chacun leur caractère militaire propre, réclament chacun aussi une organisation défensive spéciale.

» Qu'il est nécessaire, dans les conditions où se trouve la défense générale de la frontière terrestre, de répartir les moyens de défense de cette ligne pour amener les forces principales de l'attaque à se heurter contre des défenses également fortes. »

L'auteur étudie ensuite les échiquiers de l'ouest, du nord et de l'est. Voici ce qu'il dit de notre pays en parlant de l'échiquier du Nord. « Les traités de 1815, en faisant de la Suisse un état neutre ont séparé l'Italie de l'Allemagne et la France de l'Autriche. Aujourd'hui, si, comme puissance militaire, la Suisse n'a pas de grands éléments offensifs, elle a cependant créé un système militaire suffisant pour protéger sa neutralité et défendre son indépendance, favorisée en cela par la topographie même de son sol. »

M. Zavattari fait ensuite un intéressant historique de la défense alpine en Piémont et donne quelques renseignements sur l'organisation militaire dans les Alpes du Tyrol ; il termine sa brochure par cette phrase : « Le but que nous nous proposons est de rappeler une fois de plus que l'organisation de la milice alpine et le système général de défense des Alpes ont été dans le passé et doivent être dans l'avenir, basés sur l'emploi utile de tous les moyens d'action que cette contrée possède en elle et pour elle. »

Telle est, en peu de mots, l'esquisse de cette brochure qui ne peut manquer d'être lue par tous avec intérêt.

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS SUISSES.

La Société Vaudoise des Armes Spéciales (ancienne Société des officiers du génie, de l'artillerie et de l'Etat major) a eu, le 7 courant, son assemblée annuelle à l'Hôtel Beau-Site, à Lausanne, sous la présidence de M. le colonel Burnand. Une trentaine d'officiers étaient présents. L'approbation des comptes et l'exposé du bibliothécaire sur la marche et l'état de la bibliothèque pendant l'année ouvrirent la séance ; un crédit de 350 francs fut voté comme budget de la bibliothèque pour 1879. Faisons remarquer en passant que cette bibliothèque est bien pourvue d'ouvrages militaires les plus récents et les mieux choisis ; il est regrettable que bien peu d'officiers en fassent usage.

Vint ensuite, suivant l'ordre du jour, la série des communications sur les manœuvres de la IIe division. M. le colonel brigadier de Saussure fait un intéressant exposé sur le rôle de l'artillerie au rassemblement ; il parle d'abord des cours de répétition et de préparation qui ont précédé les manœuvres proprement dites, dit quelques mots du défilé de Cutterwyl et suit l'artillerie dans chacune des journées de combat. M. le colonel Bonnard lui succède et parle brièvement des engagements qui ont eu lieu le 19 septembre autour de Herzwyl, le Rehhag et Könitz. — Enfin M. le lieutenant-colonel Lochmann, ingénieur de la IIe division, clôt la série des communications par quelques renseignements sur le service du génie pendant les manœuvres.

Le Comité est ensuite réélu intégralement.

La journée se termina, suivant la coutume, par un banquet gai et animé.

L'assemblée générale de la Société de cavalerie de la Suisse Occidentale est convoquée à Lausanne, dans la salle du Musée industriel, le dimanche 15 décembre 1878, à 1 heure.

L'ordre du jour est le suivant :

1° Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ; 2° Comptes de 1877 ; 3° Rapport sur la marche de la Société pendant l'année 1878 ; 4° Etude de M. d'Albis, capitaine de dragons, sur les remontes de la cavalerie suisse ; 5° Propositions du Comité central de cavalerie : *a*)

sur les mesures à prendre pour perfectionner l'équitation, *b*) sur l'introduction des cuisines mobiles dans quelques escadrons, à titre d'essai ; 6° Motion de M. Testuz, capitaine de dragons, relative à l'époque des écoles de recrues de cavalerie de la Suisse romande ; 7° Renouvellement du Comité pour les années 1879-1880 ; 8° Propositions individuelles.

Le Comité

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Département militaire fédéral a institué la grande commission chargée de discuter en second débat le projet de révision du Code pénal militaire, élaboré par M. Hilty ; cette commission a été composée comme suit :

MM. Boiceau, conseiller national, à Lausanne ; Bützberg, conseiller national, à Langenthal ; Cornaz, conseiller aux Etats, à Neuchâtel ; Estoppey conseiller aux Etats, à Lausanne ; Feiss, colonel, à Berne ; Frey conseiller national, à Bâle ; Haberstich, conseiller national, à Aarau ; Hitly, professeur à Berne ; Hoffmann, conseiller aux Etats, à St-Gall ; colonel divisionnaire Lecomte, à Lausanne ; Philippin, conseiller national, à Neuchâtel ; colonel divisionnaire Rothpletz, à Zurich ; Ryf, conseiller national, à Zurich ; Schneider, professeur, à Zurich ; colonel Stadler, à Aarau ; Stehlin, conseiller national, à Bâle, et Weber, juge fédéral, à Lausanne.

Le Conseil fédéral a accepté la démission de M. le lieutenant-colonel Stahel (de Zurich), directeur du laboratoire fédéral de Thoune, qui a résigné ses fonctions pour cause de santé.

En vue de l'exécution de l'organisation de la section des télégraphes des compagnies de pionniers, le Conseil fédéral a décidé ce qui suit, en date du 3 courant.

1. Il ne faut considérer comme fonctionnaires et employés de l'administration des postes et des télégraphes qui sont exemptés du service militaire pendant la durée de leurs fonctions ou de leur emploi, que les fonctionnaires et employés de cette administration nommés à poste fixe inscrits dans les registres pour lesquels l'annuaire de la Confédération suisse sert de base.

Les employés des bureaux télégraphiques privés ne doivent pas être exemptés du service militaire.

2. Les employés de poste et de télégraphe qui sont chargés du service télégraphique doivent dans la règle être recrutés pour les pionniers du génie.

3. Les fonctionnaires et employés de l'administration des postes et des télégraphes qui, en conformité de l'art. 2, lettre *b*, de la loi fédérale sur l'organisation militaire, sont exemptés du service militaire pendant la durée de leurs fonctions ou de leur emploi peuvent être autorisés par l'administration centrale des postes et des télégraphes, à la demande du Département militaire, à faire du service militaire volontaire, pour autant que celui-ci est en rapport avec leurs fonctions civiles.

4. Les frais de remplacement qui peuvent résulter de ce service militaire volontaire seront remboursés par le Département militaire à l'administration des postes et des télégraphes.

5. Les fonctionnaires et employés de l'administration des postes et des télégraphes qui auront été appelés à un service militaire volontaire seront libérés du paiement de la taxe militaire pendant l'année où ils auront fait ce service et pendant l'année suivante.

6. Les manœuvres de division doivent être considérées comme un service actif de campagne, et les fonctionnaires et employés de l'administration des postes et des télégraphes qui sont répartis parmi les divers corps de troupes peuvent être tenus d'y prendre part.

Par circulaire du 2 courant, le Département militaire fédéral recommande aux cantons la création de dépôts volontaires d'armes dans les communes, afin que les hommes qui ne peuvent conserver chez eux leurs fusils en bon état sachent où les déposer en lieu sûr et qu'ils soient bien entretenus.

VAUD. — Dans sa séance du 7 courant le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant d'infanterie les onze élèves ci-après de l'école préparatoire tenue récemment à Genève et d'où ils sont sortis munis du certificat de capacité voulu : M. Blanc Louis, à Lausanne ; Blanc Aloïs, à Corsier sur Vevey ; Cauderay François à Allaman ; Chenuz Villiam, à Montricher ; Dind Louis, à St-Cierges ; Junod Charles, à Morges ; Marquis François, à Nyon ; Milliquet Emile, à Pully ; Nicole Emile, au Chenit ; Paillard Charles, à Yverdon ; Viret Jules, à Aigle.

GENÈVE. — La section genevoise de la Société des officiers suisses vient, conformément à ses statuts, de renouveler son comité. Il est composé comme suit :

Président, M. le lieut.-colonel Rigaud. — Vice-Président, M. le lieut.-colonel Diodati. — Trésorier, M. le 1er lieut. Nicolet. — Secrétaire, M. le capitaine A. Sarasin. — Vice-Secrétaire, M. le capitaine Galopin. — Bibliothécaire, M. le capitaine Redard. — Vice-bibliothécaire, M. le lieut. Pagan. — Econome, M. le capitaine Melly. — Vice-économe, M. le major C. Favre.

— Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 3 courant, a nommé au grade de lieutenant, dans les carabiniers d'élite, M. Piachaud, Georges-Maurice

NEUCHATEL. — Dans sa séance du 29 novembre 1878, le Conseil d'Etat a nommé :

a) Au grade de lieutenant d'infanterie : Perret, Paul, caporal, à Chaux-de-Fonds, rang du 29 courant. — Robert-Tissot, Léon, caporal, à Chaux-de-Fonds, rang du 30 courant. — Soguel, Auguste, caporal, à Cernier, rang du 1er décembre. — Kœhli, Arnold, caporal, au Locle, rang du 2 décembre. — Kestner, Charles-Edouard, caporal, à Neuchâtel, rang du 3 décembre. — Schorpp, Edmond, caporal, à Neuchâtel, rang du 5 décembre. — Paris, Georges, caporal à Chaux-de-Fonds, rang du 6 décembre.

b) Au grade de lieutenant de carabiniers : Bourquin, Charles-Alfred, caporal, à Neuchâtel, rang du 4 décembre. — Humbert-Droz, Auguste, caporal, à Chaux-de Fonds, rang du 7 décembre.

TESSIN. — Le Conseil d'Etat du Tessin, dans sa séance du 24 octobre dernier, a promu M. le lieutenant Enrico Pedrazzini de Campo Vallemagia, domicilié à Locarno, au grade de premier lieutenant dans le bataillon n° 95 d'élite.

Et dans sa séance du 21 novembre, il a nommé au grade de lieutenant dans l'infanterie d'élite, Messieurs : Croci, Cesare, de Mendrisio. — Bianchi, Luigi, de Lugano. — Riva, Stefano, de Lugano. — Chezzi, Stefano, de Lamone. — Pedrazzini, Attilio, de Campo Vallemaggia, à Bellinzona. — Meletta, Ercole, de Loco. — Nizzola, Emilio, de Loco, à Lugano. — Pedroja, Cesare, de Brione s/m. — Lussi, Antonio, de Bellinzona. — Metzger, Cristiano, de St-Gallo, à Locarno.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 24. Lausanne, le 23 Décembre 1878. XXIIIe Année

LA GUERRE EN AFGHANISTAN *(Suite.)*

Nous avons vu que l'Afghanistan a été envahi dès le 20 novembre par trois colonnes anglo-indiennes s'avançant par la vallée de Peshawur et les passes de Khyber, les passes de Kouroum et la passe de Kodjack. La colonne de Peshawur commandée par le général Browne a, le 21, emporté le fort d'Ali-Musdjid. Cette entreprise ne manquait pas d'une certaine témérité et eut pu échouer devant tout autre adversaire que les soldats Afghans.

La colonne de Kouroum, le même jour, commença ses opérations en partant du poste avancé de Thull et se mettait en marche sur Caboul sous les ordres du général Roberts. La route de Thull à Caboul a environ 300 kilomètres de long ; elle est en général peu praticable et les opérations militaires ne s'y feront certainement qu'avec grandes difficultés ; de plus, il ne faut pas tenir pour bien sérieuses les promesses de neutralité faites par des tribus montagnardes qui finissent toujours par attaquer amis et ennemis.

Il est à présumer que la colonne de Kouroum ne s'avancera que jusqu'à l'entrée des passes de Peiwar ; en tout cas, il paraît avéré que deux des brigades de la colonne de Kouroum ont opéré leur jonction au fort de ce nom qui n'a pas été défendu ; on a constaté dans des reconnaissances faites le 26 et 27 que des ennemis se concentraient près de Peïwar.

L'*Evening-Standard* relate que les Afghans ont été complétement démoralisés par la prise d'Ali-Musdjid ; des retranchements élevés à Lendi-Khan auraient été abandonnés avant même que les Anglais eussent fait leur apparition ; on dit même que Djellalabad est en proie à la terreur et à la confusion ; en outre les petites tribus remuantes profitent de l'occasion pour se révolter contre l'autorité de l'Emir.

Le général Browne a reçu la visite amicale du chef de Lalpoura, ville située en face de Dakka sur l'autre rive de la rivière ; ce chef a promis au général anglais de faire son possible pour procurer des vivres à l'armée royale. La panique servira ainsi au général Browne qui pourra, à ce que l'on espère, prendre possession de la passe Kurde de Khyber qui est très difficile et que les Afghans pourraient fortifier avant le printemps s'ils la gardaient en leur pouvoir. Une nouvelle qui mérite encore confirmation est celle de l'abandon de Djellalabad par les Afghans qui se retirent sur Caboul : si cela est, il est probable que le général Browne prendra ses quartiers d'hi-

ver à Djellalabad. Une dépêche du *Times*, annonce que l'Emir se fortifie à Caboul où il concentre son armée sans cependant vouloir laisser l'armée anglaise s'avancer tranquillement jusque là. En effet, dans une reconnaissance, le général Roberts avait remarqué que les Afghans n'avaient pas encore réussi a reporter en arrière de Peïwar les canons qu'ils s'efforçaient de retirer de leurs lignes abandonnées dans la vallée. Si le général Roberts avait eu avec lui des forces suffisantes, il aurait certainement attaqué les indigènes pour leur enlever leurs pièces mais, avec son seul régiment de cavalerie (le 12e du Bengale) il ne crût pas prudent d'attaquer 3 régiments ennemis. Les Afghans avaient 12 canons et tâchaient d'engager des indigènes à leur prêter secours pour conduire dans le défilé leurs bouches à feu et leurs approvisionnements. Il n'est pas probable qu'ils y réussissent si les natifs Jagaïs et Turis sont fidèles aux engagements pris vis-à-vis de l'Angleterre. En tout cas une colonne volante a été envoyée dans cette direction le 29 novembre. La colonne de Quettah (général Biddulph) est arrêtée pour le moment à Pisheen dans la vallée du même nom.

Cette bourgade est à 2 marches de Quettah et à 13 de Kandahar ; la colonne a franchi environ quarante milles dans un pays très élevé, couvert de neige et excessivement montagneux. Le climat de Pisheen est, paraît-il plus doux que celui de Quettah; le grain est rare et les troupes souffrent beaucoup du froid, vu le manque de combustible. Il est probable que le général Biddulph attendra pour reprendre sa marche l'arrivée du général Stewart.

La colonne Stewart ne peut avancer à cause du manque de moyens de transport ; en effet elle était pourvue de 30 mille chameaux pour porter les approvisionnements ; mais il est mort une telle quantité de ces animaux que, pour le moment, on a du renoncer à toute expédition de ce côté. Il parait cependant que ce corps d'armée est aujourd'hui en pleine marche sur Bolan.

De l'ensemble des nouvelles, il résulterait que la situation des troupes anglo-indiennes ne laisse pas d'être légèrement critique dans le Beloutchistan et dans l'Afghanistan, car les troupes régulières de Shere-Ali opposent leur résistance sur le front des Anglais, tandis que ceux-ci sont harcelés sur leurs derrières par les tribus qui leur avaient livré passage.

En effet, la *Gazette militaire et civile* de Lahore annonce que les Afridis ont attaqué le 29 novembre sur le plateau qui fait face au défilé de Khyber un détachement placé sous les ordres du major Pearsons; le journal ajoute que le défilé est bloqué et que les convois, ne pouvant le traverser, doivent revenir en arrière.

On a du envoyer des troupes sur le théâtre de la lutte ; les Afridis sont, paraît-il, la seule tribu qui jusqu'à présent se soit montrée hostile.

Le *Daily-News* attribue à ce mouvement offensif une certaine gravité : il assure que le général Browne a ses communications pour le moment coupées par 4,000 Afghans qui ont occupé les hauteurs environnant Ali-Musdjid. Dans la passe de Peïwar, dit le « *Standard* », les Afghans ont subitement démasqué une batterie que l'artillerie

anglaise n'a pu demonter ; le général Roberts a dû lever le camp et battre en retraite sur Kouroum. Le journal anglais que nous venons de citer annonce que les troupes anglo-indiennes devaient renouveler leur attaque le lendemain.

Les communications dans le défilé de Khyber ne sont pas sûres, car il est question d'envoyer à Ali-Musdjid le général Maude avec sa division de réserve pour dégager le passage. La tribu qui avait attaqué un convoi a été mise à la raison par le major Cavagnari ; elle a fait en partie sa soumission et ses fortifications ont été détruites.

Ainsi que nous l'avons fait pressentir plus haut, un combat a eu lieu le 30 novembre au pied des monts Peïwar, dans la vallée de Kouroum. Nous laissons la parole à l'*Armée française* qui donne de la guerre qui nous occupe des relations du plus haut intérêt :

« On avait reconnu que l'ennemi commandait toutes les principales positions au sommet de la passe, et, que pour le repousser sur Shutargardan, on devait s'attendre à une forte résistance.

Le 30, à quatre heures du matin, les deux brigades se sont avancées dans la direction de l'ouest de la vallée de Kouroum ; à la droite était le Sefid-Kho ; à la gauche, la rivière Kouroum et de hautes montagnes. Le Peïwar était leur objectif. La passe même est à plus de 7000 pieds de hauteur et est formée par les déclivités nord et sud de la chaîne de Sefid-Kho.

Le général de brigade Cobbe commandait la brigade de gauche, et le général de brigade Thelwall celle de droite. Chaque colonne était précédée d'un escadron du 12e régiment de cavalerie du Bengale, suivi de 2 canons de montagne, de la brigade d'infanterie et de 2 canons de l'artillerie royale.

La colonne du général Cobbe suivit une route détournée à la gauche, tandis que le général Thelwall marchait droit sur Hubis-Killa, où étaient situés les cantonnements des troupes afghanes. Ces cantonnements sont à une distance d'environ 20 kilomètres du fort Kouroum. La route est entrecoupée de nombreux cours d'eau d'une grande profondeur, et dont le courant est très rapide.

L'ennemi avait fui les cantonnements dans la nuit de mercredi. Cependant les renseignements reçus des villageois turis concernant ses mouvements étaient des plus contradictoires. Beaucoup d'Anglais croyaient que les villageois agissaient traîtreusement et essayaient de nous induire en erreur par de fausses nouvelles. Les événements de la veille avaient prouvé combien il est dangereux de baser des plans d'opérations sur la parole des Afghans.

En conséquence de la nature douteuse des nouvelles qui nous avaient été fournies, — tandis que les unes prétendaient qu'une partie des troupes de l'émir, avec 6 canons, était sur la route au pied de la passe, les autres affirmaient que toutes les troupes afghanes avec leurs canons s'étaient échappées par l'autre extrémité de la passe, le général Cobbe envoya le 5e régiment d'infanterie du Punjab, sous les ordres des majors Macquern et Pratt et du capitaine Hall, dans les défilés à gauche de la passe, afin de la tourner et de découvrir la position et la force réelles de l'ennemi.

Le 29ᵉ régiment d'infanterie du Punjab et 2 canons de montagne accompagnèrent ces troupes envoyées en reconnaissance.

Peu après, le 8ᵉ régiment royal, déployé en tirailleurs, gravit les montagnes commandant l'entrée de la passe. Comsbi, avec le reste de la colonne, s'avança lentement au centre de la passe. Au bout de peu de temps, la colonne du général Thelwall, atteignit le même point.

Les troupes prirent position sur un plateau assez uni, formant une sorte d'amphithéâtre limité au milieu des montagnes. Des centaines de villageois turis s'étaient assemblés sur les rochers qui l'entouraient. Chacun d'eux paraissait armé de deux au moins et parfois d'une demi-douzaine d'armes.

Tandis que le 72ᵉ highlanders, le 5ᵉ goorkhas et le 2ᵉ régiment d'infanterie du Punjab, avec le général et l'état-major, bivouaquaient, on entendait le feu dans les vallées aux alentours et on voyait la fumée des obus s'élever en ondoyant lorsqu'ils éclataient au sommet de la passe.

Vers quatre heures, les éléphants arrivèrent portant les canons de l'artillerie royale sur leur dos. Chacun enviait la bonne fortune du 5ᵉ et du 29ᵉ, qui repoussaient évidemment l'ennemi, lorsque soudainement un boulet rond bondit à travers le camp, plongea sous quelques-uns des chevaux de l'état-major et disparut dans la vallée sans avoir atteint ni homme, ni cheval dans sa course.

On fit alors la désagréable découverte que l'ennemi, au sommet de la passe, avait trouvé la portée exacte du groupe formé par l'état-major et avait établi une batterie au milieu d'un bouquet de sapins sur la crête du Mont-Peïwar. Un boulet après l'autre descendit en sifflant des montagnes, et l'ordre fut donné à chacun de se mettre à couvert sous les rochers à droite.

Tandis qu'ils traversaient le terrain découvert, un autre boulet rond passa à travers les rangs des Goorkhas, mais de nouveau sans toucher personne. Comme il était évident que les éléphants attiraient le feu de l'ennemi, l'ordre fut ordonné de les éloigner. L'ennemi ouvrit alors le feu contre les Anglais avec des obus qui arrivaient en sifflant de la passe.

La batterie de l'artillerie royale commandée par Stirling fut mise en position aussitôt que possible sur le plateau qui venait d'être évacué par l'infanterie, et un feu bien nourri d'obus commença immédiatement contre les positions de l'ennemi. Le second obus démonta un des canons de la passe et passa droit à travers les rangs de l'ennemi. Après qu'une douzaine d'obus eurent été lancés par l'artillerie royale, ainsi que par un canon de montagne, mis en position sur un monticule voisin, on s'aperçut que les projectiles de l'ennemi étaient si bien dirigés qu'on jugea utile de retirer les pièces

Une retraite générale des troupes anglaises vers une autre campement, à l'entrée de la passe, fut alors ordonnée, et plusieurs compagnies de highlanders et du 2ᵉ régiment d'infanterie du Punjab furent déployées pour protéger ce mouvement. La nuit était venue avant que les troupes du major Macquern et du colonel Gordon arrivassent à ce campement.

Ils rapportèrent que le 5e régiment du Punjab et le 29e d'infanterie s'étaient avancés dans des directions différentes à travers les montagnes à la gauche de la passe. Ces régiments avaient tous deux rencontré l'ennemi qui fourmillait sur les rochers escarpés au sommet de la passe.

Il y avait un feu bien nourri des deux côtés, mais ce détachement avait été dans l'impossibilité de tourner la position et, ayant découvert la force de l'ennemi, il s'était retiré.

Le capitaine Reid, du 29e, a été frappé d'une balle dans le dos et est grièvement blessé. Un conducteur de batterie de montagne a été tué ; cinq soldats du 29e et six du 5e ont été plus ou moins grièvement blessés.

Dans la nuit, les feux de l'ennemi étaient visibles tout autour de l'hémicycle formé par les montagnes de la passe, montrant qu'il était actif et en force considérable. Comme la position du nouveau camp anglais était commandée par l'ennemi, le général ordonna de le transférer immédiatement plus loin en arrière vers Kouroum.

Les troupes étaient complétement épuisées, ayant fait une marche de 40 kilomètrés sans prendre de nourriture, dans leur impatience de recontrer l'ennemi. La seconde brigade n'était, en outre, arrivée que la nuit précédente après une longue marche. Le général a, par conséquent décidé que l'ennemi ne pouvait être poursuivi le lendemain. On leva le camp tout en faisant des reconnaissances vers les sommets des hauteurs adjacentes.

On voyait les ennemis en grand nombre sur les rochers.

C'est donc un échec réel qu'a subi la colonne commandée par le général Roberts. Cet échec est d'autant plus grave, qu'il semble avoir rappelé à lui la réserve qui était à Kohat. La dernière dépêche venue de Lahore nous apprend, au reste, qu'on n'a aucune nouvelle de cette colonne. Nous avons déjà signalé, dans notre première étude générale sur le plan de campagne de l'armée anglo-indienne, combien il était dangereux d'opérer dans les passes de Khyber et de Kouroum, séparées par le Sefid-Koh. L'événement prouve, malheureusement, que nous avions raison.

Les opérations dans la vallée du Caboul-Daria ne sont, d'ailleurs, pas plus favorables aux Anglo-Indiens.

Le 21 novembre, le lieutenant-général sir Samuel Browne, commandant du corps de Peshawur, pénétra dans le district de Khyber avec son état-major et la troisième brigade de la première division.

Le fort d'Ali-Musdjid, théâtre du refus opposé à la mission de de sir Neville Chamberlain, était le premier objectif. On s'attendait à un vif engagement sous ses murs.

Le général ne négligea donc aucune des précautions nécessaires. S'étant avancé lui-même pour attaquer l'ouvrage de front, il envoya la première et la seconde brigade, sous les ordres du brigadier-général Macpherson, par un circuit, pour occuper les hauteurs du Rhotas qui domine le fort, voulant ainsi couper la retraite de la garnison.

A cause des difficultés de la route, il n'arriva devant le fort que vers midi et occupa la crête montagneuse de Chagaï, en face

d'Ali-Musdjid, sans rencontrer d'opposition. Une canonnade nourrie commença à midi ; elle dura environ quatre heures. L'artillerie ennemie, fait à noter, était bien servie et causa quelque mal aux Anglais. Toutefois elle fut bientôt réduite au silence par les pièces de 40. Le général Appleyard, avec la troisième brigade, avait été placé dans le voisinage immédiat du fort, mais on dut différer l'attaque en attendant que le général Macpherson eût pris position.

Dans la nuit du 21 au 22, les troupes anglaises bivouaquèrent devant le fort, et tout était prêt pour donner l'assaut à l'aube. Mais au point du jour, on s'aperçut que l'ennemi avait évacué la place à la faveur de la nuit, abandonnant ses canons de position, des tentes et des mules. D'après le dernier rapport du général, 10 pièces ont été prises. Les pertes des Anglais ont été de 30 à 40 tués et blessés. Une partie de la garnison a été coupée et faite prisonnière par la seconde brigade, sous le général Tytler, et un rapport du major Cavagnari annonce que les Afridis ont pris 500 hommes, qu'ils ont dépouillés de leurs vêtements et de leurs armes. On ne sait toutefois si ces prisonniers, qui appartenaient à l'armée de l'émir, provenaient de la garnison d'Ali-Musdjid.

Etant resté sur les lieux la nuit de vendredi sans être inquiété, le général Browne s'est mis en marche, le 23, vers le col de Lendi-Khan. Il s'est alors trouvé en contact avec la tribu des Momunds. Cette tribu passe pour être hostile à Shere-Ali

Les Anglais supposaient qu'ils pourraient marcher sans difficulté jusqu'à Djellalabad, mais il en fut autrement.

Les montagnards continuent à être très-embarrassants autour et au-delà d'Ali-Musdjid.

Les attaques de nuit contre les camps y augmentent en violence. Les combattants des tribus voisines et lointaines convergent vers les lignes de communication des Anglais.

Un convoi qui revenait, le 30, a dû combattre pour se frayer le passage et a subi des pertes.

Le général Appleyard est fortement engagé au-delà d'Ali-Musdjid ; des renforts sont nécessaires. Le général Appleyard avait sans doute reçu l'ordre de son chef de revenir sur ses pas pour écarter les obstacles aux communications, et se dirigeant vers Jamrood lorsqu'il a été ainsi attaqué. Un détachement de troupes est parti de Jamrood pour créer une diversion et ouvrir la passe.

Le bataillon de Mairwarra est parti pour Jamrood la nuit dernière, mais les soldats étaient accablés de fatigue par les alertes et l'escorte des convois.

Peschawur est a peu près dénué de garnison.

La division Maude a été mise en marche, afin de diminuer la tension imposée au général Browne pour le maintien de ses communications.

On ressent beaucoup d'inquiétude au sujet de l'envoi d'approvisionnements de réserve en face des entraves opposées aux convois.

Enfin, du côté de Quettah, les opérations languissent, ou plutôt sont momentanément arrêtées.

Toutes les troupes et l'artillerie ont été envoyées en avant, à

l'exception des Goorkhas, qui ont été retenus pour escorter le train de siége dont l'arrivée n'est pas attendue avant quelques jours. Un demi-bataillon de Sikhs est à Sukkur pour escorter le matériel d'artillerie.

Les nouvelles du front sont décourageantes. Les pertes de chameaux sont déjà très-graves, et on croit universellement que le mouvement en avant sur Kandahar, sera remis au printemps, si l'on ne tient compte que des considérations militaires.

Si cependant des considérations politiques rendent un mouvement en avant impérativement nécessaire, on croit qu'il pourra être accompli, mais au prix d'un immense sacrifice de bêtes de somme.

Les travaux du chemin de Rukh par voie de Jacobabad à Dadar, dont la construction a été décidée, ne peuvent être poursuivis durant les innondations ; toutes les plaines autour de Jacobabad sont sous l'eau.

Tel est le résumé de la situation actuelle des belligérants. On voit que les Anglais se sont sans doute trop pressés de commencer les opérations. Il n'y avait pas péril en la demeure, et ils pouvaient sans inconvénient attendre le retour de la belle saison. »

Des renforts furent envoyés de Kohat au général Roberts qui reprit l'offensive dans la nuit du 1 au 2 décembre. Il fit surprendre les Afghans par quelques troupes chargées de tourner par la gauche la position occupée par l'ennemi dans la passe de Peïwar ; cette opération fut menée à bonne fin et le général lança alors deux bataillons pour donner de front l'assaut à la position afghane. Cette manœuvre ne réussit pas ; un nouveau mouvemement tournant fut exécuté sur la crête du Peïwar-Khotal ; ce ne fut qu'à quatre heures du soir que les Anglais purent s'en emparer. La lutte fut, paraît-il, très-vive, les Afghans ayant reçu quatre bataillons de renfort pendant la nuit ; ils abandonnèrent, dit-on, 18 canons et beaucoup de munitions. Les pertes des Anglais ne sont pas connues. Les troupes Anglo-indiennes ont eu deux jours de repos, le 4 et 5 décembre, et se sont avancées jusqu'à Ali-Kheil, devant l'extrémité Est de la passe de Shutargardan.

Quant au général Browne, il a lancé ses avant-postes à peu près à mi-distance entre Dakka et Jellalabad, à Bosewal. Le général Maude, dit l'*Armée française* est arrivé à Jamrood et a pris le commandement supérieur de tous les détachements d'étapes et du service des convois et de leurs escortes. — Vu la difficulté toujours croissante des transports dans la passe de Bolan, on a suspendu les opérations entre Kandahar.

Du côté du Khorassan, les opérations du général Lowachine continuent. Les nouvelles les plus récentes annoncent que sa colonne, comptant six mille hommes et 24 bouches à feu, a soumis et réduit les tribus turcomanes qui habitent le désert entre Tedjent et Merv. Le général russe se trouve sur la route de Hérat [1] ; des renforts de 8000 hommes doivent lui arriver par la mer Caspienne.

[1] Dans le n° 20 de la *Revue* nous avons donné l'itinéraire de Herat à Merv, par la passe de Kokh-Robat, Kush-Assiab, Tchal Dekhter et Kale-Khousa-Khan, point frontière entre les territoires Afghan et Turcoman.

Le *Standard* donne les indications suivantes sur la frontière stratégique que les Anglais désireraient établir dans l'Afghanistan :

En fortifiant Hazarnao dans le Khyber kourde et Dakka, au débouché du Khyber, nous érigerions une formidable ligne d'obstacles sur la route d'un ennemi avançant de Jellalabad. En améliorant la route qui traverse le Khyber et en fortifiant Lendi-Khan, Salabeg et Ali-Musdjid, nous aurions, pour la première fois dans l'histoire, rendu la passe sûre pour les voyageurs et commode pour les troupes, et en même temps nous nous serions rendu les Mohmunds et les Afridis favorables, en temps que cela se peut faire, en leur accordant les subsides d'autrefois. En occupant Dakka et Hazarnao, nous rendrions le Khyber imprenable et nous aurions enlevé cette barrière de notre route si nous devions un jour marcher sur Caboul.

L'occupation de Jellalabad présenterait, à quelques points de vue, des désavantages positifs dans un sens stratégique, quoiqu'on ne puisse estimer trop haut la valeur de cette ville, située a la jonction des routes de Chitral et du Kunar. Bref en possession du Khyber et du petit Khyber, nous occuperions une position défensive répondant à toutes les exigences de la science militaire et aux lois de la stratégie.

On peut en dire autant de Peïwar, au-delà duquel nous n'irions cependant pas. Gardant notre frontière de Bunnou, au midi, vers le Béloutchistan, il serait désirable d'occuper la passe de Gomul, dont se servent les Pevindahs, qui constituent la clan marchand des Afghans. Aller plus loin que Quettah, dans la vallée de Pischin, serait le prélude d'une occupation de Kandahar ; et alors, malgré la fertilité de cette vallée, notre frontière ne serait ni sure ni scientifique. Avec des agents anglais à Kandahar, à Hérat et à Caboul, nous pourrions attendre les événements, sachant fort bien qu'en occupant les passes nous aurions dans nos mains le seul obstacle réel sur la route de Caboul.

Les troupes anglo-indiennes aprés leur succés dans les passes de Peïwar, ne semblent pas devoir pousser plus loin leurs avantages ; il est probable qu'elles se verront forcées de prendre leurs quartiers d'hiver, eu égard à la saison rigoureuse et aux difficultés de la route. — Le *Times* donne la passe de Shutargardan comme la limite fixée à la campagne des Anglais dans le Kouroum..

Le 30 novembre est arrivé à Dakka, où se trouvait le général Browne avec sa colonne, la réponse de l'Emir Shere-ali à l'ultimatum de lord Lytton, le vice-roi des Indes; par cette lettre, l'Emir afghan annonce qu'il est disposé à recevoir une mission anglaise provisoire et peu nombreuse. Les journaux du Royaume-Uni s'accordent à regarder cette réponse de l'Emir comme peu satisfaisante ; ils conseillent tous la poursuite des opérations militaires; on annonce que le vice-roi des Indes a ordonné au général Browne d'avancer jusqu'à Jellalabad. Il paraîtrait que l'Emir aurait abandonné Caboul, se dirigeant vers le Turkestan.

Le général Roberts fortifie la passe de Peïwar où il a fait établir des baraquements pour une partie de ses troupes. La colonne s'est mise en marche vers Ali-Kheil, laissant à Peïwar-Khotal et dans le

Kouroum un peu plus d'un bataillon d'infanterie et trois canons, Le général Stewart arrivé à Quettah, a pris le commandement des deux divisions destinées à opérer contre Kandahar. Une reconnaissance poussée vers le défilé de Rhojani, dans les monts Khoja-Amram ayant constaté l'absence des troupes Afghanes, le général Biddulph a du occuper cette passe avec une partie de la colonne de Quettah.

L'Emir Shere-ali, dit l'*Armée française*, attachait, parait-il, une grande importance à la conservation du défilé de Peïwar, et aurait été fort frappé de l'attaque soudaine du 2 décembre ; jusqu'à présent le bruit de sa fuite en Turkestan ne s'est pas confirmé.

Le *Standard* donne sur les opérations de la colonne de Kouroum les détails intéressants qui suivent et qu'il reçoit de son correspondant à l'armée :

« La plus grande partie des troupes s'est avancée maintenant jusqu'à Zabourdast-Kila, un village afghan situé au-delà de la côte de la passe de Peïwar, et immédiatement au-dessous du sommet noir et dénudé du Sika-Ram, le second des pics les plus élevés du Séfid-Koh.

La vue est superbe. D'un côté s'étend la vallée de Kouroum, tandis qu'à l'est les pics de Séfid-Koh sont couverts de neige ; la neige couvre déjà tous les ravins. Devant nous s'étend la vallée à travers laquelle nous devons marcher pour monter à la passe de Shaturgardan, qui est couverte de bois s'étendant en certains endroits jusqu'à une grande hauteur sur les montagnes. En somme, nous paraissons avoir passé d'un bond de l'Inde en Suisse.

Il n'a pas encore commencé à neiger ici, mais de gros nuages chargés de neige passent au-dessus de nous; l'air est d'une froideur glaciale, et il est évident que l'hiver est proche.

Nonobstant le grand et soudain changement de température, les troupes supportent admirablement le froid.

Hier le général et l'état-major, avec une escorte de cavalerie, se sont avancés pour reconnaître le terrain et examiner la route par laquelle l'ennemi a fui lundi. Ils ont suivi la route sur une distance de dix milles à travers le village d'Ali-Kheil. Partout la vallée était semée de débris, des cartouchières, des carabines, des paquets de munitions, des parties de vêtements, en un mot tout ce que les Afghans portaient semble avoir été jeté dans leur fuite. Cela a été pleinement confirmé par les villageois, qui sont sortis et ont causé librement. Ils ont dit que les Afghans étaient arrivés en une masse confuse, courant de toute leur vitesse et croyant évidemment qu'ils étaient poursuivis. Il n'y avait pas apparence d'ordre ; les plus rapides coureurs arrivèrent d'abord par deux et par trois, puis ils devinrent plus nombreux, jusqu'à ce qu'une masse de quelques milliers d'hommes passât par le village. Quelques-uns crièrent aux habitants de fuir; mais ceux-ci, enhardis par la nouvelle que leurs avaient apportée des trafiquants du bon traitement que les habitans de la vallée avaient reçu, préférèrent rester dans leurs demeures, plutôt que de courir le risque de perdre tout ce qu'ils possédaient au monde.

Il y a plusieurs villages près d'Ali-Kheil, et les habitants, afin de gagner les bonnes graces de nos troupes, ont révélé l'existence de nombreux dépôts cachés contenant d'énormes quantités de provisions, ainsi que de grands magasins de munitions pour les carabines Enfield.

Il est évident, par la grande quantité de vivres et de munitions qui a été découverte, que les Afghans avaient compté sur la possibilité de garder leurs positions, et que ces grands approvisionnements étaient destinés à les soutenir durant l'hiver, même lorsque la passe de Shaturgardan aurait été fermée par la neige derrière eux.

Ce fait augmente de beaucoup l'importance de la victoire que nos troupes ont remportée, parce que les plans de défense des Afghans seront complétement renversés par la prise de la position qu'ils considéraient comme inexpugnable. L'importance que les Afghans attachaient à la position est aussi prouvé par le fait, que nous ont raconté les villageois, qu'un grand nombre de troupes afghanes étaient en route pour renforcer les défenseurs de Peïwar. On les attendait deux jours après que nous avons livré l'attaque.

Les fugitifs se rallièrent probablement à ces troupes fraîches, et le général Roberts prévoit que la prochaine résistance sera faite à Rokian, à vingt milles au-delà d'Ali-Kheil. Les villageois nous disent que des fortifications ont été élevées en cet endroit. On ne s'attend pas à y rencontrer la même résistance qu'à Peïwar, parce que la démoralisation complète des fugitifs, et la prise des positions sur lesquelles ils comptaient avec tant de confiance ne peuvent manquer de démoraliser les nouveaux venants, tandis que ceux qui ont combattu déjà n'auront plus aucune confiance.

On n'a pas encore recueilli de renseignements exats au sujet de nos pertes dans l'engagement de lundi. Ce matin, des relevés approximatifs portent nos pertes à 20 tués, 72 blessés et 2 manquants.

Les pertes de l'ennemi sont inconnues, mais on croit qu'elles sont grandes. Ses morts sont étendus en grand nombre au sommet du ravin où le 72e et les Ghoorkas l'ont attaqué d'abord, et ils se sont éparpillés dans tous les bois de pins au sommet de la crête entourant le Khotal (sommet de la passe), un grand nombre y étant tombés dans le retranchement. La plupart des cadavres ont été dépouillés et brutalement mutilés par nos alliés les Turis, qui, ayant eu grand soin de se tenir hors de portée du feu durant l'engagement, se sont conduits après la fin du combat avec une soif de sang révoltante.

La crête du Kotal est occupée maintenant par le 8e royal, qui travaille laborieusement à améliorer la principale route vers la passe. Les soldats sont révoltés de ce qu'il a été permis au Turis de piller le Khotal après qu'ils s'étaient tenus complétement à l'abri du feu, tandis qu'eux, qui ont combattu et livré l'assaut, ont été forcés de rester spectateurs et de voir tout emporter par de lâches indigènes. Il est à espérer qu'à l'avenir les troupes ne seront pas entravées par le colonel Waterfield, et que cet officier se renfermera

dans son travail politique consistant à avoir des entrevues avec les chefs et à nous rendre propices les notables des villages. Il ne s'agit pas de la valeur des objets a prendre, mais le soldat anglais déteste l'injustice, quelque petite que puisse être la valeur de l'objet dont il est privé.

La plupart des malades et des blessés ont été renvoyés au fort de Kouroum. Le général Roberts s'est de nouveau avancé aujourd'hui pour faire des reconnaissances, et il est probable que les troupes se mettront en marche demain.

Les énormes quantités de vivres qui ont été découvertes soulageront beaucoup l'intendance, et Ali-Kheil, au lieu de Kouroum, servira de base immédiate d'observations. Un détachement y sera laissé pour réunir, emmagasiner et garder les approvisionnements dont nous nous sommes emparés. On ne sait pas encore quelle seront la force et la composition de ce détachement.

Le colonel Barry-Drew, du 8e royal, fait le service de général de brigade en remplacement du général Cobbe. »

(A suivre.)

Mission de M. le colonel Ott, sur le théâtre de la guerre russo-turque[1].

Le conférencier fait remarquer en commençant qu'il ne lui sera pas possible de traiter un sujet aussi étendu dans une seule séance, il commencera donc par donner un court aperçu des phases de sa mission et de son voyage, après quoi il passera aux observations que lui a suggérées la vue de Plewna.

A la fin du mois de janvier de cette année, le Département militaire fédéral fit demander à M. le colonel Ott, par l'intermédiaire du chef de l'arme du génie, s'il serait disposé à entreprendre une mission sur le théâtre de la guerre russo-turque. Quelques affaires et d'autres obstacles venaient à l'encontre d'une excursion aussi importante et ce n'est pas sans quelques hésitations que la réponse fut affirmative. Une fois cette réponse obtenue, le Département militaire chargea, le 8 février, M. Ott de se rendre sur le théâtre de la guerre pour y visiter les travaux exécutés par le génie et lui faire rapport. Ce rapport était accompagné d'une note de l'ambassade russe qui invitait M. Ott, ainsi que son adjudant, M. le lieutenant Brustlein, à se rendre en premier lieu à Andrinople et à s'annoncer au quartier général du grand duc Nicolas pour y recevoir les sauf-conduits nécessaires.

Le 11 février ces deux officiers partaient pour Vienne où ils apprirent que le chemin le plus court, par la Hongrie et la Roumanie n'était pas libre. L'itinéraire fut immédiatement changé et après avoir contourné la Hongrie par Cracovie, Lemberg, Czernovitz et Galatz, les deux officiers arrivaient le 16 à Bucarest où ils se présentèrent aux autorités russes et se mirent en relation avec les Suisses établis dans cette ville. Là, comme du reste, sur toute leur route,

[1] Conférence faite à la Société des officiers de la ville de Berne.

il fut fait aux deux officiers de sérieuses remarques sur le peu de possibilité qu'il y avait à remplir une mission de ce genre avec aussi peu de moyens d'action et de temps.

Après avoir engagé un domestique et laissé derrière eux une grande partie de leurs bagages, les deux officiers quittaient Bucarest avec un laissez-passer les dirigeant sur Andrinople.

Nos voyageurs arrivèrent à Roustchouk le jour de la reddition de cette place, où ils firent connaissance du général Totleben qui les reçut avec beaucoup de bienveillance et leur fit visiter les fortifications, puis ils se mirent en route pour Andrinople par les Balcans.

Les conditions géographiques de la Bulgarie sur ce parcours sont, en quelques mots, les suivantes :

La plaine s'étend jusqu'au pied des Balkans avec quelques ondulations de très peu d'importance ; le terrain est tres gras et formé d'une forte couche d'humus sur un sous-sol argileux. L'agriculture est à l'état le plus primitif. Les habitants, abrutis par la domination turque et rançonnés par le clergé, sont presque dégénérés à l'état d'animaux.

Il n'y a en Bulgarie que quelques routes empierrées. En général, ce ne sont que des chemins tracés sur lesquels la circulation se fait tant que les pluies ne les ont pas détrempés, auquel cas on passe à côté en sorte que l'on rencontre dans les vallées de ces voies de communication qui ont de 100 à 500 m. de largeur. Lors de pluies persistantes, principalement au printemps et en automne, il se forme de véritables lacs de boue et les chemins sont complétement impraticables. Dans le cas actuel ils étaient couverts de chevaux et de buffles morts ou errants, ainsi que d'une quantité de véhicules voire même de convois entiers qui n'avaient pu continuer leur route faute d'attelages.

Une autre difficulté dans les communications provient de ce que les rivières qui sont à sec en été enflent d'une manière considérable en hiver.

Pour ce qui a trait aux logements, il est à remarquer que dans ce pays il n'existe pas même d'auberges, et le voyageur doit s'estimer heureux quand il a pu trouver dans les cas les plus favorables 4 murs nus dans un espace couvert, où il pourra établir sa couche sur le sol naturel. Quant à la nourriture il n'en est pas question à part un peu de pain, de farine, quelques œufs ou quelquefois une poule, on ne trouve absolument rien, les Russes ayant tout dévoré lors de leur passage.

Les chaumières bulgares sont petites, mais bien construites au moyen d'argile et de clayonnages ; elles sont habitées par toute la famille y compris les animaux domestiques. Les maisons turques qui ont meilleure apparence, avaient continuellement servi à loger les blessés et les malades et renfermaient encore des miasmes délétères qui rendaient leur habitation dangereuse, ce qui engagea nos deux officiers à loger toutes les fois que faire se pouvait dans les huttes bulgares.

Dans les stations principales les russes avaient organisé des relais de poste dont les petites voitures *sirkets* à un cheval étaient uni-

quement réservées aux courriers et aux officiers russes en mission ensorte que encore de ce côté les officiers suisses ne trouvèrent aucune ressource. C'est dans ces conditions qu'ils arrivèrent à Tirnova où ils achetèrent 4 chevaux avec leur équipement pour 1000 francs. Ces chevaux ne possédaient aucune qualité particulière ; quant au dressage, il n'en était pas question ce qui ne facilitait pas l'usage de ces toutes petites bêtes.

Si, par suite de l'acquisition de ces chevaux, les deux officiers avaient gagné quelque chose dans leurs moyens de locomotion, il en était tout le contraire au point de vue de la subsistance, les fourrages étaient surtout très rares, ensorte qu'il arriva plusieurs fois, que montés à cheval le matin, ils n'avaient rien pris, ni eux, ni leurs bêtes pendant une étape de 10 à 12 heures.

Les difficultés augmentent à mesure que l'on s'engage dans les Balkans. Les passes des Balkans ont une faible pente sur le versant nord, mais sont très abruptes sur le versant sud ; les routes sont particulièrement mauvaises dans cette partie.

Le premier passage des Balkans fut, pour nos deux officiers, une entreprise particulièrement difficile, si l'on considère surtout qu'il s'effectua en partie de nuit sur un terrain couvert de neige et de glace et qu'il arrivait souvent qu'homme et cheval roulaient ensemble sur la pente de la montagne. Sur le versant sud, les chemins étaient meilleurs ; là le terrain est moins profond et consiste en grande partie en pâturages; par contre, le temps était toujours très mauvais. *(A suivre.)*

---

† Jean-Jaques Scherer.

Ainsi que le laissaient prévoir les bulletins publiés depuis quelques jours sur l'état de santé du colonel et conseiller fédéral SCHERER, cet honorable magistrat est mort, le 23 décembre, à 4 ½ heures de l'après-midi.

C'est une perte pour l'armée fédérale dont il était un officier distingué, pour son canton d'origine qu'il a servi avec dévouement et pour la Suisse tout entière qui regrettera plus d'une fois le vide qu'il laisse au sein du Conseil fédéral.

J.-J. Scherer est né en 1825 à Schœnenberg, canton de Zurich. Son père, agronome, élevait des chevaux qu'il vendait en Italie ; il s'était créé dans ce pays des relations étendues ; il destinait son fils au commerce, et à l'âge de 16 ans il l'envoyait à Milan où il fit son apprentissage dans une maison suisse. Le futur conseiller fédéral apprit ainsi l'italien et le parlait avec une pureté remarquable pour un Allemand. Nous avons souvent entendu l'homme d'Etat parler avec plaisir de ses beaux jours passés en Italie.

En 1843, le jeune homme revint en Suisse, il fit son école de recrue de cavalerie en 1846 à Winterthour ; il était brigadier pendant la campagne du Sonderbund. En 1848, il suivit un cours d'instruction et en 1850 il entrait lieutenant dans l'état-major. Il était capitaine en 1852 et il fut nommé en même temps instructeur de 2e classe dans la cavalerie. En 1856 il était major, en 1860 lieut.-colonel et en 1865 colonel fédéral.

En 1860, il fonda une maison de commerce à Birmingahm ; nous le

retrouvons en 1864 membre du Grand Conseil de Zurich et appartenant à la minorité démocratique.

En 1865, il était nommé instructeur-chef de la cavalerie, poste qu'il quitta en 1866 pour entrer au Conseil d'Etat, où il siégea jusqu'en 1871, époque à laquelle il fut nommé député au Conseil national.

En 1868, le Conseil fédéral envoya M. Scherer en mission militaire en Italie. L'année 1870 le trouva chef du département militaire du canton de Zurich, il eut à cette occasion les mesures administratives à prendre pour l'internement. La démission de M. Dubs comme membre du Conseil fédéral laissait une vacance pour Zurich au Conseil fédéral, il y fut nommé contre M. Anderwert ; il voulut néanmoins commander comme divisionnaire le rassemblement de troupes de 1872, sur la Sitter. M. Scherer débuta aux finances fédérales, puis il passa au département des chemins de fer. En 1875 il était élu président de la Confédération, et en 1876 il reprit la direction du département militaire.

Dans le courant de 1878, prévoyant un revirement, il s'était décidé, en homme modeste, à s'accomoder de ce qui pourrait arriver, et il avait repris possession de sa maison à Winterthour, se contentant d'un logement de garçon à Berne. Le 10 Décembre, les Chambres fédérales le réélisaient pour trois ans membre du gouvernement fédéral. Mme Scherer était venue à Berne féliciter son époux de sa réélection ou pour aviser en cas de non-réélection. Peu de jours après, un refroidissement subit força M. Scherer de se mettre au lit, une inflammation intestinale très violente se déclara, et Mme Scherer, au lieu de prendre part au témoignage d'estime que les magistrats de la nation avaient donné à son mari, dut s'installer au chevet du malade

M. Scherer était un homme modeste, simple, d'un caractère austère et plein de dignité ; il prenait une part active à la conversation ; son langage était empreint de l'esprit pratique de l'homme qui a vu, voyagé et fait l'expérience de la vie. Comme magistrat, ses principes démocratiques ne déviaient pas, c'était un homme à perdre son fauteuil, mais à garder ses convictions. Laborieux et consciencieux serviteur du pays, il donnait l'exemple de la régularité. C'était un bon administrateur.

Les obsèques auront lieu, par les soins du Conseil fédéral et du gouvernement zuricois, à Winterthur, le vendredi 27 courant, à 1 heure après-midi. *(Nouvelliste Vaudois.)*

NOUVELLES ET CHRONIQUE

VAUD. — Le rassemblement de troupes de la 1re division, qui aura lieu l'année prochaine, est projeté comme suit : le terrain des manœuvres sera entre Echallens et Yverdon. Cours préparatoire du 3 au 12 septembre. Manœuvres du 13 au 21 septembre. L'état-major de la division sera à Lausanne. La compagnie de guides n° 1, à Lausanne. L'état-major de la Ire brigade et du Ier régiment d'infanterie, à Yverdon. L'état-major du IIe régiment d'infanterie, à Pomy. Troupes à Pomy, Cuarny et Cronay. L'état-major de la IIe brigade d'infanterie, sera à Echallens. L'état-major et les troupes du IIIe régiment, à Vuarrens, Villars-le-Terroir et Fey. L'état-major du IVe régiment d'infanterie sera à Poliez-le-grand, et les troupes à Poliez-le-grand, Poliez-Pittet, Bottens et Assens. Le bataillon de carabiniers n° 1 sera à Lausanne ; le bataillon d'infanterie n° 93, à Echallens; le régiment de dragons n° 1, à Moudon et environs; l'artillerie et le parc, à Bière et environs ; le bataillon du génie et le train, à Genève ou Bex ; les troupes d'administration, à Echallens ; les troupes sanitaires et les lazarets de campagne à Lausanne.

ST-GALL. — Samedi 30 novembre a été celébré, à Rapperswyl, le quarante-huitième anniversaire de la guerre de l'indépendance polonaise. Après le service divin à la mémoire des héros qui ont succombé snr le champ de bataille, une séance

intéressante a eu lieu au Château. Là le comte Plater a, dans un discours fort étendu, tracé un tableau de la situation actuelle de l'Europe. Cette situation si critique à tant d'égards n'est, à ses yeux, qu'une conséquence de la politique suivie depuis le partage de la Pologne. On a commis un acte d'injustice et d'arbitraire. On a ravi aux peuples leur liberté et leur indépendance, et ainsi les notions du bien et du mal ont été faussées, et des milliers d'hommes ont été conduits à adopter des théories aussi insensées que dangereuses. Lorsqu'on ne respecte pas la propriété d'une nation, on ne doit pas s'étonner qu'il se trouve des hommes qui veuillent supprimer la propriété privée. La Russie et la Prusse ont à lutter avec un courant puissant de nihilistes et de socialistes; l'Autriche se trouve dans une position si périlleuse qu'elle ne peut plus être sauvée que par une coalition de l'Europe contre ses ennemis et la restauration de la Pologne. L'Autriche, conclut M. Plater, trouvera la Pologne, malgré la persécution qui l'oppresse depuis cent ans, pleine de vie et en état de rendre de grands services par sa régénération

M. Plater a terminé son discours par un exposé de l'état actuel du Musée national polonais qui continue à jouir de la faveur publique et s'est tellement accru que la Direction a pu envoyer à l'Exposition universelle de Paris plusieurs centaines d'objets historiques et ethnographiques.

Les paroles de M. Plater ont été suivies d'autres discours, puis une visite au Musée et un banquet ont terminé la réunion

Genève. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 10 décembre, sur la proposition du département militaire, a nommé au grade de lieutenant dans l'infanterie d'élite (fusiliers), MM Etienne Borel, Eugène Privat, Rodolphe Hantsch, Jules Mussard et Auguste Bonzanigo, qui ont pris part à l'école préparatoire d'officiers d'infanterie tenue à Genève du 2 octobre au 12 novembre 1878.

Neuchatel. — Le comité neuchâtelois pour le monument Dufour annonce au public que la souscription ouverte dans ce canton au profit du monument à élever à Genève à la mémoire du général Dufour, a produit, net de frais, la somme de fr. 2725,64.

Cette somme a été versée entre les mains du Comité siégeant à Genève.

Erratum à page 528. — C'est *Perret* Georges et non Paris, caporal, qui a été nommé lieutenant d'infanterie avec rang du 6 courant.

— Nous avons eu le plaisir, dit le *National Suisse*, d'assister mardi 17 courant, au cours donné à l'Amphithéâtre du Collége primaire par MM. Charles Dubois et Louis Courvoisier sur le rassemblement de troupes de la IIe division; nous félicitons sincèrement ces messieurs de la manière en laquelle ils ont traité cette question quelque peu épineuse; ils ont réussi à captiver leur nombreux auditoire.

M. Dubois a traité la première partie, jusques et y compris le jour de l'inspection fédérale à Groley.

L'étude sur les grandes manœuvres a été présentée avec clarté par M Courvoisier.

Berne. — On a placé samedi, près de la salle d'audience du Conseil fédéral, le monument de Toulouse[1], arrivé hier soir de Paris. C'est un bronze de 4 pieds de haut, fort bien réussi, il représente une jeune fille soutenant un mobile défaillant. On lit au-dessous cette inscription commémorative: *La Suisse recevant dans ses bras un mobile français, groupe offert par la ville de Toulouse à la Suisse, exécuté par M. Alexandre Falguière, à Paris.* On se souvient que ce beau travail a été couvert par une souscription populaire à 10 centimes, ce qui en rehausse le prix pour la Suisse.

Autriche: *Canon de 12 cm. en bronze-acier.* — On vient de terminer à l'arsenal de Vienne un canon de 12 cm. en bronze-acier. Cette bouche à feu, destinée à remplacer l'ancien canon de 18 livres, a été essayée avec succès sur les Landes du Simmering, près Vienne; les résultats obtenus ont été aussi satisfaisants qu'avec le canon de 15 cm., et l'artillerie autrichienne espère former bientôt un excellent équipage de siége avec les pièces en bronze-acier de ces deux calibres.

(*Neue Militärische Blätter.*)

[1] L'*Almanach miniature* de la Suisse romande donne une jolie reproduction de ce monument, exécutée au crayon à Paris même par notre concitoyen M. Durussel.

ANGLETERRE. — L'industrie anglaise possède, en dehors de l'arsenal et de la manufacture de l'Etat de Woolwich, trois grandes usines appartenant à des particuliers qui se livrent à la fabrication des pièces d'artillerie. La première en importance est celle d'Elsmick, dont le matériel a été développé de manière à permettre aujourd'hui d'effectuer la fabrication des canons de 100 tonnes à raison de un par mois, en prenant un intervalle raisonnable à partir de la réception des ordres. La production des canons de moindres calibres, tels que ceux de 15 à 18 tonnes, pourrait fonctionner à raison de 50 tonnes environ par semaine, et celle des pièces de campagne à raison de 10 batteries par mois.

L'établissement Withworth, qui vient après, emploie 800 ouvriers ; les quatre canons de l'*Independencia*, qui en proviennent, sont les plus grosses pièces qui y aient jamais été fabriquées. Mais il n'est pas douteux que, dans un moment de presse, cette usine se mettrait en mesure de venir en aide puissamment à la manufacture de Woolwich, pour la fabrication des pièces de gros calibre.

Le *London ordonnance Company*, dont l'établissement est moins considérable que les deux précédents, a été fondé par le capitaine Blakesly, dont le nom est connu de toutes les personnes qui sont au courant de l'histoire de l'artillerie rayée. Le nombre des ouvriers qu'elle occupe est de 300. C'est le gouvernement chinois qui a fait les commandes les plus considérables à cette usine. Elle pourrait être mise à contribution, en cas de guerre, principalement pour la fabrication des canons de calibre moyen et des pièces de campagne, (*Bulletin de la Réunion des officiers.*)

ALLEMAGNE. — Il paraît que le bataillon de pionniers en garnison à Metz est régulièrement exercé à faire jouer la mine à l'aide de coton-poudre ; ce genre d'opérations a pris définitivement rang parmi les exercices des pionniers, depuis que l'usage du coton-poudre dans les travaux de mine est devenu général ; une instruction basée sur des expériences minutieuses a prescrit le mode d'emploi de cette substance, et une quantité déterminée de coton-poudre est mise annuellement à la disposition de chaque corps de pionniers. La *Gazette de Metz* donne les détails suivants sur l'action explosive du coton-poudre : ses propriétés comme celles de la dynamite, sont dues à ce fait que la substance est intégralement brulée, d'où résulte la production presque instantanée d'une quantité de gaz énorme et bien plus considérable que celle due à la déflagration de la poudre ordinaire. La force élastique et brisante des gaz produits par la combustion de la poudre ne rend tout l'effet dont elle est capable que lorsque la charge est renfermée dans une enveloppe solide, tandis que le coton-poudre et la dynamite produisent leur effet utile par la simple percussion à l'air libre. L'emploi du coton-poudre est surtout avantageux quand il s'agit de faire sauter des constructions de bois ou de fer. En raison de la grande force explosive du coton-poudre et du peu de danger qu'offre son maniement, on en a introduit l'usage dans la marine militaire pour la confection des torpilles, et le ministre de la marine allemande a donné des instructions détaillées à cet effet. (*Armée française*)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.





